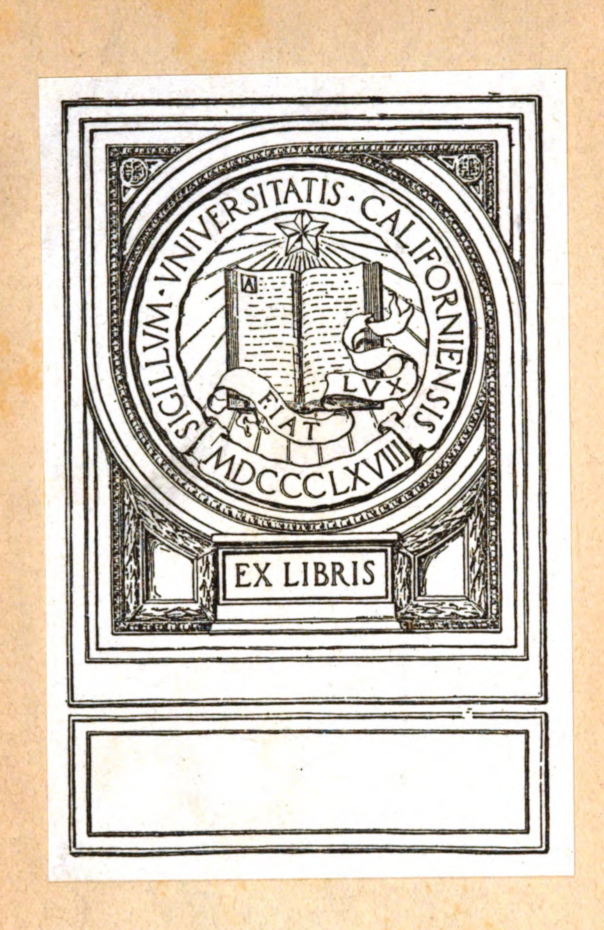

UC-NRLF
B 4 091 494


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

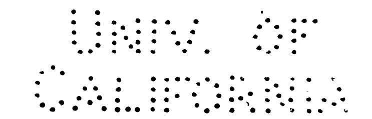

Digitized by Google



L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX



VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE — VIII[e] ANNÉE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

ANNÉE 1891

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

13, RUE CUJAS, 13



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. 10 janvier 1891.

XXIVe Année. — N° 544.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. VIIIe Année. — N° 169

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS
COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

QUESTIONS

Fin de siècle. — D'où vient cette expression? Dans quel livre, dans quel journal, en quelle occasion a-t-elle été employée pour la première fois?

Elle n'est vieille que de quelques années, trois au plus: le parrain est encore vivant. Nous avons quelque chance de le trouver, mais hâtons-nous. G.

—

Sur quelques formules de salutation. — D'où nous viennent certaines formules dont le fréquent emploi ne nous laisse pas apercevoir le ridicule? On jurerait qu'elles ont été imaginées par M. Prudhomme lui-même. Que signifie, par exemple, cette formule: *Mes salutations les plus empressées?* Il y a donc des salutations tardives? Et qu'importe qu'une salutation par lettre soit *empressée?* Elle n'arrive pas plus tôt pour cela. Combien encore est sottement pompeuse et vaine cette autre formule, qui a une si forte odeur bureaucratique : *Ma considération la plus distinguée!* Il y a donc des considérations qui ne sont pas *distinguées? Distinguées* de quoi? Et ne voit-on pas qu'offrir à quelqu'un sa considération, même la plus distinguée, c'est lui offrir ce qu'on ne peut refuser qu'à un malhonnête homme? Pourquoi ne pas se contenter tout simplement de salutations *respectueuses*, ou *cordiales*, ou de *salutations* tout court, selon le cas? Au moment où on entreprend de réformer tant de choses, y compris l'orthographe, on devrait bien réformer des façons de dire aussi vides et aussi prétentieuses.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Guillemet. — Le guillemet, les « yeux d'oie », comme l'appellent les Allemands, est âgé de trois siècles et demi; c'est, dit-on, un imprimeur du nom de Guillemet ou Guillaume qui lui a donné le jour. Il y a le guillemet ouvrant («) et le guillemet fermant (»); guillemeter au long consiste à placer un guillemet à toutes les lignes de la citation.

Jusqu'ici, pas de difficultés; mais, dans la pratique, les typos sont loin d'être d'accord sur la disposition des guillemets et de la ponctuation. Les uns, après avoir mis en tête de la citation un guillemet ouvrant, marquent d'un guillemet fermant chaque ligne ou chaque alinéa; les autres, au contraire, continuent le guillemet ouvrant jusqu'à la fin de la citation.

Quant à la ponctuation terminale, elle est tantôt placée avant, tantôt après le guillemet final.

Dans ces différentes manières de composer, qui a raison? N'est-il pas logique, tant que dure la citation, de faire regarder la marge par la partie ouverte du guillemet? En effet, lorsqu'on se borne à guillemeter seulement la tête de l'alinéa, l'œil du lecteur perçoit immédiatement la continuation de la citation. N'est-il pas rationnel également de placer la ponctuation avant le guillemet

final, la citation comprenant nécessairement la ponctuation ? Toutes questions que nous prenons la liberté de poser aux typophiles de l'*Intermédiaire*.

A propos de ponctuation, disons, en passant, que la malheureuse est traitée de plus en plus cavalièrement. Du temps de Bossuet, de Buffon, les « ponctuateurs » par excellence, elle passait pour être « l'inspiration de la logique naturelle ». Aujourd'hui, on ne connaît plus guère que le point final; le double point, le point et virgule, sont absolument délaissés. Ne parlons pas du point d'exclamation dont on fait un étrange abus.

Voici, par exemple, une page de quarante-quatre lignes (*Revue des Deux Mondes*, mai 1890), dans laquelle nous relevons vingt-sept phrases, pas un seul point et virgule ; une autre page contient trente-trois phrases, un seul point et virgule — pour mémoire. Des points et rien que des points. On se débarrasse ainsi d'une opération difficile, c'est-à-dire une ponctuation en harmonie avec l'expression de la pensée.

E. DE NEYREMAND.

—

Les dauphines devaient-elles avoir les dents nettoyées à leur arrivée à la cour ? — Question singulière, me dira-t-on, mais que ne trouve-t-on pas en cherchant? C'est notre devise : *Quærite et invenietis*.

Je lis dans un manuscrit qu'à l'arrivée de Marie-Josèphe de Saxe, qui venait épouser le dauphin, on avait envoyé au-devant d'elle, le 15 janvier 1747, plusieurs seigneurs et dames de la cour, suivant l'usage, pour la recevoir à Strasbourg où elle devait arriver le 27 ; qu'on « avait envoyé une coeffeuse l'attendre à cette ville, et Robert, tailleur, pour prendre les mesures de sa taille et travailler à son habillement ; *un dentiste doit se trouver à son passage à Troyes pour lui nettoyer les dents*, de mesme que Laval, maître à danser, pour lui apprendre à faire la révérence à la française ». Et quelques pages plus loin, que cette princesse arriva le « 4 (février 1747) *à Troyes, où elle trouva un dentiste* et un maître à danser qui l'y attendaient », Et encore plus loin, qu'elle avait « *de belles dents* ». J'avoue que ce dentiste me fait rêver. Qu'était-il besoin de lui nettoyer les dents ? puisqu'elle les avait belles. Je ne me rappelle avoir vu nulle part cette particularité. Est-ce un usage qui se rattachait à celui de leur faire laisser jusqu'à leur chemise lors de la *remise* à la frontière, pour qu'elles ne conservassent rien de leur pays ? Y aurait-il quelque analogie entre ces deux usages ? Enfin, Marie-Antoinette, lors de sa remise sur le Rhin, a-t-elle passé par des mains d'un dentiste ?

Je serais très reconnaissant à qui me fixerait sur ce point. P. CORDIER.

—

Sur l'origine de Laffemas. — Barthélemy de Laffemas, tailleur et valet de chambre du roi Henri IV, et, plus tard, contrôleur général du commerce de France, est-il né en Dauphiné, dans une terre dont il aurait été seigneur, la terre de Beausemblant ? Plusieurs biographes l'affirment, mais une terre de ce nom a-t-elle jamais été cadastrée ? Je demande à mes chers confrères du Dauphiné s'ils connaissent en leur pittoresque province une localité appelée Beausemblant. S'ils répondent négativement, il faudra discuter l'assertion que voici, tirée d'un curieux travail de M. Ch. Pradel (*un Marchand de Paris au XVIe siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 1890) : « *Beau Semblant*. Ce n'est point ici la terre où serait né B. de Laffemas... C'était le surnom que le roi de Navarre avait donné à son tailleur et valet de chambre en manière de raillerie. Laffemas donnait une bonne tournure, une belle apparence, un beau semblant. On le fait naître en Dauphiné. Cependant, il possédait une maison à Agen, résidence de la cour de Navarre, jusqu'au moment où Henri fut obligé de quitter cette ville, à la suite de l'enlèvement, dans un bal, d'Anne de Cambefort, dont il était amoureux, en 1578. La femme de Beausemblant demeurait là. Elle s'appelait Marguerite Le Vert, et paraît originaire de Paris. » Si la terre de Beausemblant est imaginaire et si, par suite, le Dauphiné doit être éliminé, faut-il se rabattre sur l'Agenais et y voir le berceau de Laffemas ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Quel est le plus ancien portrait du roi Clovis ? — Les iconographes citent comme le plus ancien portrait de Clovis la statue équestre de ce roi qu'Erwin plaça sur le grand portail de la façade de la cathédrale de Strasbourg.

Faut-il voir là la plus ancienne représentation de ce roi ? M. G.

—

La marquise du Châtelet, un cochon. — Je rencontre l'anecdote suivante, perdue parmi une infinité d'autres de Chamfort, reproduites sous le titre de : *Caractères et Portraits* :

M. de Voltaire se trouvant avec madame la duchesse de Chaulnes (1), celle-ci, parmi les éloges qu'elle lui donna, insista principalement sur l'harmonie de sa prose. Tout d'un coup, voilà M. de Voltaire qui se jette à ses pieds : « Ah ! madame, je vis avec un cochon qui n'a pas d'organes, qui ne sait pas ce que c'est qu'harmonie, mesure, etc. »

Le cochon dont il parlait, c'était madame du Châtelet (2).

Cela n'est-il pas un comble? Et comment Chamfort a-t-il pu s'imaginer qu'on accorderait créance à une telle fable ? Que Chamfort eût la plume et la langue vénéneuses, nous le voulons bien ; mais c'était un homme d'esprit et un homme du monde, l'un des coryphées les plus applaudis et les plus redoutés de cette société, souverainement polie, qui ne se laissait pénétrer qu'à bon escient. Était-il ivre, quand il s'avisa de confier au papier un conte de cette force ? C'est à croire que l'on rêve ! M. Desnoiresterres, qui a cité cette anecdote dans une note, n'y fait allusion que pour expliquer le sens de l'accusation, comme si, d'ailleurs, il ne doutait point que l'incroyable phrase ne fût sortie de ces lèvres dont la malignité, quelque excessive qu'elle pût être, n'avait pas ce ton.

Que ceux qui sont de mon avis lèvent la main ; que ceux qui n'en sont pas me répondent par de bonnes raisons. J'attends.

Ch. S.

La du Breuil ou la du Bret. — Où pourrait-on trouver quelques renseignements biographiques sur une proxénète de ce nom qui, dans une requête adressée au Parlement de Paris, est qualifiée de « femme impudique, fameuse sous les « noms de la du Breüil et, depuis, la du « Bret, ayant passé ses jeunes ans dans « les plus vilains lieux de Paris et exer- « çant en 1644 son infâme commerce à « Anet » ?

Elle paraissait jouir, à cette époque, d'une protection quasi souveraine et peut-être royale, car, sa maison ayant été pillée par des gens de guerre, il s'ensuivit condamnation solidaire sur tous les habitants d'Anet au profit de cette femme, qui fut en outre gratifiée par lettres patentes d'une pension annuelle de quinze cents livres, pour ses grands et considérables services.

Tous les détails historiques concernant cette honneste dame avant, pendant et après son séjour à Anet, en mission extraordinaire contre le duc de Vendôme, seraient par moi bien reçus.

Sus.

(1) « La femme à Giac », comme on l'appela après son mariage malsonnant; l'une des trois femmes, avec la maréchale de Luxembourg et la marquise du Deffand, qui régentèrent le plus despotiquement leur époque.

(2) *Œuvres* (Lecou, 1853), p. 71, 72.

Un cantique de Robespierre à retrouver. — Dans la collection des manuscrits de M. Carette, le savant jurisconsulte qui dirigea le recueil Sirey, nous avons trouvé la curieuse pièce suivante :

Strophe extraite d'un cantique maçonnique, chanté par Maxim. Robespierre, en 1782, à la loge du Grand Orient, la Fidélité *d'Hesdin en Artois.*

(Air: *Un tonnelier vieux et jaloux.*)

Fidèle à Dieu, fidèle au Roi,
A sa patrie, à sa bergère,
Loyal au jeu, ferme au tournoi,
Plein d'indulgence pour son frère ;
Tendre ami de l'humanité,
Esclave de la vérité ;
C'est à ces traits que nous reconnaissons
Les véritables francs-maçons (*bis*).

Le cantique entier, écrit de la main de Robespierre et signé de lui, était entre les mains de M. de Pâris, alors secrétaire de cette loge et depuis lors secrétaire de l'Athénée, aujourd'hui âgé de 88 ans 1/2, dit une note de M. Carette. Cette note semble indiquer qu'il y a quelque vingt ans, l'autographe existait encore. A-t-il été publié depuis intégralement ?

F. M.

Les étrennes de Louis XVII en 1791. — Il y a cent ans, le 1er janvier, les vainqueurs de la Bastille vinrent offrir solennellement au dauphin, pour ses étrennes, un domino fait de pierres et de marbres provenant de la Bastille.

Qui posséda dans la suite ce jeu intéressant ? M. Victor Fournel, dans son intéressante histoire des *Vainqueurs de la Bastille*, n'a pas parlé de ce curieux cadeau. Sait-on ce qu'il devint depuis 1791 ?

R. G.

Les couplets qui ont motivé le bannissement de J. B. Rousseau ont-ils été intégralement imprimés ? — Je possède une

édition des œuvres de J. B. Rousseau, imprimée à Londres en 1748, où les fameux couplets jetés une première fois au café Laurent, et plus tard chez le sieur de Liviers, sont imprimés aux trois quarts, le quart restant étant ajouté à la main (par qui ?... je l'ignore, ayant trouvé dans une vente l'édition telle quelle).

Je désirerais savoir si jamais les couplets susdits ont été imprimés en entier dans une édition quelconque? Dans le cas où ils ne le seraient pas, s'ils sont entièrement perdus ? Et enfin, si le temps, qui découvre toute vérité, les attribue tous ou en partie à J. B. Rousseau ou au sieur Saurin ?

On sait que ces couplets furent l'objet d'un procès entre ces deux personnages et que le premier, convaincu de diffamation et d'injures, fut condamné à un bannissement perpétuel. M. J.

—

Quel est le conte de Peau d'Ane auquel La Fontaine fait allusion ? — Que de fois on a cité les vers de La Fontaine (livre VIII, fable IV) où ce nom figure. On en a fait un insupportable cliché, mais quel est le conte auquel La Fontaine faisait allusion? Ce n'est sans doute pas l'insipide nouvelle de Bonaventure des Perriers : d'*une jeune fille surnommée Peau d'âne et comment elle fut mariée par le moyen que lui donnèrent les fourmis* (*Joyeux devis*, nouvelle CXXIX). Ce ne peut être non plus le conte de Perrault, puisque le recueil où il se trouve n'a été publié qu'en 1697 et que la fable était imprimée en 1679. Dans le *Malade imaginaire* (acte II, scène XI) la petite Louison propose à Argan de lui dire le conte de *Peau d'âne*, mais la pièce de Molière date de 1673, là non plus il ne peut être question du conte de Perrault. Quel était le récit qui semble avoir joui d'une aussi grande vogue ? Innombrables sont les romans et les contes populaires dont le début, l'amour d'un père pour sa fille, offre de la ressemblance avec le commencement du conte recueilli par Perrault. Il en a été amplement parlé dans un volume intitulé *Folk-lore*, publié par Perrin en 1885. Les renseignements donnés à ce sujet ont été complétés dans les œuvres de Philippe de Beaumanoir, éditées par la Société des anciens textes, mais on ne voit pas où Perrault a trouvé la fin de son conte, ni quel était celui auquel Molière et La Fontaine faisaient allusion. Dans plusieurs de ces vieux récits populaires les aventures de Peau d'âne se mêlent à celles que Perrault a prêtées à Cendrillon.

POGGIARIDO.

—

Quel est le véritable auteur de l'*Infini créé* ? — Un vol. in-12, publié à Amsterdam en 1769, a pour auteur, d'après son titre, MALEBRANCHE; un vol. in-8 manuscrit, très soigneusement illustré et probablement unique, qui est en ma possession depuis longues années, porte, comme nom d'auteur, VARIGNON.

Certains érudits, tout en remarquant ce qu'il y a d'absurde dans l'expression : *Infini créé*, pensent que l'imprimé signé *Malebranche* n'est pas plus de *Malebranche* que le manuscrit signé *Varignon* n'est de *Varignon*.

Ce traité de l'*Infini créé* est un mélange d'impiété, de matérialisme et d'athéisme, plus ou moins implicite, dont une des idées fondamentales est la *coéternité de la matière et de Dieu*.

Peut on attribuer un écrit de ce genre soit à *Malebranche*, soit à *Varignon ?*

Quand le traité de l'*Infini créé* parut en 1769 sous le nom de *Malebranche*, — 54 ans après la mort du célèbre oratorien, — ce fut un événement considérable; une lettre, que je trouve dans le *Journal de Verdun* (1772), dit qu'on ne voulut pas permettre l'impression de cet ouvrage en France.

On soupçonne *Dortou de Mairan*, mais rien n'autorise à convertir ce soupçon en certitude. Plus tard, on se crut plus autorisé à charger le *comte de Boulainvilliers* de cette publication pseudonyme...

Quelque infatigable chercheur, quelque savant confrère de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner certains éclaircissements sur cet intéressant sujet? J'en serais très reconnaissant.

KUHNHOLTZ-LORDAT.

—

Les statues en goguette. Une chanson sur François Ier. — En feuilletant à nouveau les *Derniers Bohèmes*, de F. Maillard, j'y ai découvert un fragment de poème que je serais bien heureux de voir exhumer en entier par un de nos collaborateurs. Il a dû paraître dans le *Triboulet*, et porter la signature Barrillot.

Il suggérerait d'ailleurs un rapprochement au moins curieux avec une chanson

qui eut beaucoup de succès en ces toutes dernières années et qui s'appelle, je crois, *les Statues en goguette*.

Il s'agit, dans le livre de Maillard, de François Ier qui s'ennuie sur son socle, tout comme Louis XIV, Napoléon et Jeanne d'Arc dans la chanson moderne. La nuit venue, il descend de son cheval, et, guidé par Triboulet, parcourt Paris:

Enfin nous arrivons auprès de la Clinique:
Le gaz éclaire encore l'ombre d'une boutique
Au-dessus de laquelle est un grand placard vert:
Il dit, lisant le nom du docteur Charles-Albert:
— Le progrès fermera la boîte de Pandore.
(Et devant ce placard son nez s'allonge encore.)
Triboulet, si cet homme eût vécu de mon temps,
Je ne serais pas mort à cinquante-trois ans.
— Sire, je vois paraître une lueur blanchâtre,
Il est temps de monter votre cheval de plâtre.
— C'est juste!
Il était temps: deux minutes plus tard,
Il allait, Dieu me damne! entrer au lupanar.

Mais la suite ?..... PONT-CALÉ.

—

L'Introduction à la vie dévote, de saint François de Sales, a-t-elle paru en 1608 ?— Je prépare une réimpression de l'édition originale de l'*Introduction à la vie dévote*, de S. François de Sales, évêque de Genève; malheureusement après des recherches de près de deux années, je n'ai rencontré nulle part un exemplaire de la première édition. Les approbations contenues dans toutes les éditions sont du 16 septembre 1608, et je n'ai eu en main qu'un exemplaire de la deuxième édition, portant la mention suivante : *Ce livre m'a été donné par mon frère le* 25 *janvier* 1609.

La première édition, n'ayant pu être mise en vente en 1608, n'aurait-elle pas été transformée en deuxième en changeant simplement le titre ?

Aucune bibliothèque, aucun amateur n'a pu me signaler un exemplaire de l'édition de 1608.

J'espère qu'un des abonnés de l'*Intermédiaire* pourra donner une solution à cette question bibliographique.

A. DUCLOZ.

—

Mémoire des curés à portions congrues. — De qui est la brochure intitulée : *Mémoire présenté au ministre et secrétaire d'Etat ayant le département du clergé par les curés à portions congrues.* 1788. 40 pages in-8. M. FRABAL.

—

Reliure armoriée. — Quelles sont ces armoiries que je trouve frappées en or sur les volumes d'un *Abrégé de l'Histoire de France* de Mézeray (4 vol. in-4°, Amsterdam, 1740)?

De ..... à 3 fleurs de lis accompagnées d'une main issant d'un nuage placé en chef et tenant un livre fermé. L'écusson, contourné, est surmonté d'une couronne formée de 5 étoiles et soutenue par une coquille. Supports : 2 masses en sautoir terminées par une petite fleur de lis, une palme et un laurier.

Sur l'autre plat de la reliure : de ..... à deux plumes d'oie en sautoir, écusson de même style accosté d'une palme et d'un laurier et surmonté d'une couronne formée de 9 perles. E. G.

RÉPONSES

Cartes de visite (XI, 3, 60, 78; XVII, 234, 266). — M. Geffroy, dans son *Gustave III et la cour de France*, nous montre ce souverain déposant sa carte chez les personnes qui s'inscrivaient chez lui à son voyage à Paris de 1783, et il ne les envoyait pas. Depuis quand date la mode de les envoyer par la poste ? Nous trouvons une indication dans la *Petite Chronique de Paris* (année 1818, p. 5), où il est dit :

Si la politesse tolère au jour de l'an l'usage des cartes de visite, il faut au moins qu'il soit possible de supposer que les visiteurs par écrit ont eux-mêmes laissé au portier cette attestation de leur passage. On assure que, ces jours derniers, quelques personnes n'y ont pas apporté tant de précautions et que leurs amis ont reçu leurs cartes sous enveloppe; c'était en conscience un peu trop clairement indiquer les bons offices de M. Trottant! Ce n'est pas tout d'être poli, il faut encore être... adroit; et si la civilité se laissait arracher des concessions pareilles, l'année prochaine, ce serait peut-être la petite poste qui aurait l'entreprise des visites.

Pourrait-on fixer l'époque à laquelle cette mode s'est introduite et s'il y avait pour cela une autre raison que la commodité de faire ainsi des visites, peu récréatives en somme, à des personnes qu'on ne voit souvent que le 1er janvier.

P. CORDIER.

—

Les fondations pour les suppliciés (XXIII, 102). — Ces fondations étaient

sans doute peu communes, puisque la question est restée sans réponse pendant près d'un an dans l'*Intermédiaire*.

En voici une, qui a été rappelée dans un article de l'*Almanach-Annuaire de l'Eure pour* 1888, signé G. B., d'après les historiens d'Evreux :

En 1516, par un mouvement de piété assez singulier, dit le naïf historien du comté d'Evreux, Lebrasseur, une veuve, nommée Georgette Le Gras, fonda le pain et le vin qu'un prêtre bénit et que l'échevin de la charité présente sous le porche de l'Hôtel-Dieu aux criminels condamnez au dernier supplice, lorsqu'ils sont conduits au lieu où ils doivent être exécutez et qu'ils passent devant l'Hôtel-Dieu où s'assemblent les frères de charité. (Sur ces frères de charité, voy. XXIII, 196, 316, 334.)

En souvenir de cette fondation, l'échevin de la charité adressait au condamné à mort l'exhortation suivante : « Mon amy, vous aurez mémoire et recordation de défuncte noble damoyselle Georgette Le Gras, laquelle de son vivant a délaissé à chacun criminel qu'on maine exécuter par justice pain et vin bénit. Il vous plaira en prendre. Et, après en avoir prins, vous prierez Dieu pour l'âme de ladicte défunte. Et nous prierons Dieu qu'il luy plaise avoir la vostre et vous donner patience. »

L'auteur de l'article ajoute : « Il est permis de douter que cette exhortation, quelque bienveillants qu'en fussent les termes, produisît grand effet sur le « paoûvre criminel » qu'attendaient la roue ou le gibet, mais on ne peut méconnaître l'esprit de charité qui avait guidé l'humble bourgeoise d'Evreux.

(Evreux.) E. G.

Napoléon Iᵉʳ et le 10 août 1792 (XXIII, 612). — M. Claretie a tiré parti, en l'arrangeant, d'une légende connue. Si l'on veut consulter les documents qui permettent d'établir le bien fondé de cette légende, on trouvera, 1º dans le *Mémorial*, édit. de 1842, in-4, t. II, p. 33, que Napoléon assista au 10 août à la prise des Tuileries et aux scènes de massacres qui suivirent et qu'il y eut l'occasion de sauver quelqu'un.

Je me trouvais, à cette hideuse époque, à Paris, logé rue du Mail, place des Victoires. Au bruit du tocsin et de la nouvelle qu'on donnait l'assaut aux Tuileries, je courus au Carrousel, chez Fauvelet, frère de Bourrienne, qui y tenait un magasin de meubles. Il avait été mon camarade à l'Ecole militaire de Brienne. C'est de cette maison, que, par parenthèse, je n'ai jamais pu retrouver depuis par les grands changements qui s'y sont opérés, que je pus voir à mon aise tous les détails de la journée. Avant d'arriver au Carrousel, j'avais été rencontré, dans la rue des Petits-Champs, par un groupe d'hommes hideux, promenant une tête au bout d'une pique. Me voyant passablement vêtu et me trouvant l'air d'un monsieur, ils étaient venus à moi pour me faire crier : *Vive la nation!* ce que je fis sans peine, comme on peut bien le croire. Le château se trouvait attaqué par la plus vile canaille. Le roi avait assurément, pour sa défense, *au moins autant de troupes qu'en eut depuis la Convention au* 13 *vendémiaire*, et les ennemis de celle-ci étaient bien autrement disciplinés et redoutables. La plus grande partie de la garde nationale se montra pour le roi, on lui doit cette justice... Le palais forcé, et le roi rendu dans le sein de l'Assemblée, je me hasardai à pénétrer dans le jardin. Jamais, depuis, aucun de mes champs de bataille ne me donna l'idée d'autant de cadavres que m'en présentèrent les masses de Suisses, soit que la petitesse du local en fît ressortir le nombre, soit que ce fût le résultat de la première impression que j'éprouvais en ce genre. J'ai vu des femmes bien mises se porter aux dernières indécences sur les cadavres des Suisses. Je parcourus tous les cafés du voisinage de l'Assemblée. Partout l'irritation était extrême. La rage était dans tous les cœurs; elle se montrait sur toutes les figures, bien que ce ne fussent pas du tout des gens de la classe du peuple ; et il fallait que tous ces lieux fussent journellement remplis des mêmes habitués, car, bien que je n'eusse rien de particulier dans ma toilette, ou peut-être était-ce encore parce que mon visage était plus calme, il m'était aisé de voir que j'excitais maints regards hostiles et défiants, comme quelqu'un d'inconnu ou de suspect.

Dans les *Mémoires de Joseph* (t. I, p. 47), on trouve les extraits d'une lettre de Napoléon à son frère, datée du 11 août; on y lit :

Si Louis XVI se fût montré à cheval, la victoire lui fût restée; c'est ce qu'il m'a paru, à l'esprit qui animait les groupes le matin.

Dans le second extrait, Napoléon raconte à son frère avoir sauvé un garde du corps que la foule voulait tuer.

Si l'on prend Ségur, il dit que Napoléon raconta lui-même, à son père, son rôle au 20 juin et au 10 août (t. I, p. 89) : « Ce fut, lui dit-il, le 20 juin 1792, dans le jardin des Tuileries et sur la haute terrasse qui borde le quai de la Seine, qu'il éprouva l'une de ces fortes émotions dont la vie entière ressent l'influence. Dans son indignation à la vue de Louis XVI, cédant à cinq ou six mille misérables couverts de haillons, et montrant sa tête royale avilie par leur bonnet rouge, il se souvenait de s'être écrié : « Quelle lâcheté! quelle canaille! Il fallait, avec du canon, en balayer quatre à cinq cents, et le reste courrait encore! » Bourrienne fut témoin de ce fait, et son récit est absolument semblable à celui de Napoléon à mon père. Il ajoute que, ensuite et avec une sagacité remarquable, mais, avec un froid mépris pour tant de faiblesse, Bonaparte en prédit les suites fatales ; qu'il en fut témoin le 10 août; et que le mois

d'après, soit dégoût, soit nécessité (car, dans ce désordre, les moyens d'existence lui manquèrent et il fut réduit aux expédients), las de tant d'horreurs, il retourna en Corse s'en reposer dans le sein de sa famille. Mais, avant de l'y suivre, comment oublier cette lettre adressée à son frère Joseph, datée de Paris et du 10 août? Elle montre encore cette indignation à l'aspect, d'une part, de tant de pusillanime incapacité, et d'autre part, de cette lâche férocité de la populace. « D'après ce que j'ai vu, écrivait-il, de l'esprit des groupes de ce matin, si Louis XVI était monté à cheval, la victoire lui fût restée! » Et il ajoute que, après la défaite, apercevant un Marseillais près d'égorger un garde du corps, il est accouru, s'écriant : « Homme du Midi, sauvons ce malheureux! » Sur quoi le forcené ayant répondu : « Et toi, es-tu donc du Midi aussi? » sa réplique affirmative a changé en pitié la fureur du démagogue, et Napoléon termine en s'applaudissant d'avoir pu arracher une victime à l'horreur de ce massacre.

Que dit Bourrienne, m'objectera-t-on? Bourrienne ne dit rien, puisque les *Mémoires* publiés sous son nom sont apocryphes et que l'auteur est un Villemarest. Ce n'est donc pas là que l'on peut prendre une source sérieuse (1).

Mais les pamphlétaires? Yung, par exemple? Lui n'en dit pas un mot : la raison en est simple, c'est que l'anecdote est à l'avantage de Napoléon.

GERMAIN BAPST.

—

Le sergent Elie (XXIII, 612). — Le *sergent* Elie était, en réalité, sous-lieutenant porte-drapeau au régiment de la reine, au moment de la prise de la Bastille, comme je l'ai établi, d'après l'*Etat militaire de la France en* 1789, dans mes *Hommes du 14 Juillet.* Indépendamment des relations où ses exploits dans cette fameuse journée occupent une large place, quelques brochures du temps lui sont personnellement consacrées. Citons, en particulier, l'*Achille français, le héros de la Bastille, ou le brave Elie récompensé,* pièce publiée chez Momoro. Mais ce ne sont pas des biographies, à proprement parler; ce sont plutôt des dithyrambes, et, en outre, elles n'embrassent que la première partie de sa carrière. Les seules qui comprennent l'ensemble de cette carrière, jusqu'à sa retraite comme général de division en 1797, se trouvent dans des Dictionnaires généraux, comme la *Biographie moderne*, publiée à Breslau, en 1806; la *Biographie des contemporains*, d'Arnault, Jay, Jouy et Norvins, enfin et surtout le *Dictionnaire historique des généraux français*, de Courcelles. Mais, outre qu'elles sont plus ou moins sommaires, ces biographies, antérieures à sa mort, ne disent pas ce qu'il devint après sa retraite.

J'ai eu la bonne fortune, un peu tardive, de découvrir d'une façon très inattendue des documents relatifs à cette période de sa vie, en faisant à Varennes en Argonne des recherches relatives à la fuite et à l'arrestation de Louis XVI dans cette petite ville, pour un volume qui vient de paraître chez Champion, — et qui — me permettra-t-on de le dire entre parenthèses? — est tout bourré de documents nouveaux.

J'ai rencontré d'abord dans les registres de la commune son acte mortuaire, que je crois devoir reproduire en entier. On y trouvera l'état civil complet d'Elie.

L'an mil huit cent vingt-cinq, le six du mois de février, à huit heures du matin, par-devant nous, Jean-Baptiste-Félix Déliart, maire et officier de l'état civil de la ville de Varennes, chef-lieu de canton, département de la Meuse.

Sont comparus les sieurs Etienne-François Elie, âgé de vingt-neuf ans, drapier, neveu au décédé, ci-après dénommé, et Jacques Dérosier, âgé de soixante-neuf ans, propriétaire, ami au décédé, tous les deux domiciliés en cette ville.

Lesquels nous ont déclaré que M. Jacques-Job *Elie*, âgé de soixante-dix-huit ans, lieutenant général en retraite et chevalier de Saint-Louis, domicilié à Varennes, né à Vissembourg, département du Bas-Rhin, le vingt-six novembre mil sept cent quarante-six, veuf en première noce de feue dame Madeleine Rebouillard, et fils des défunts Mathias Elie, capitaine, et de Françoise Chaphouse, Est décédé le jour d'hier à cinq heures du matin, dans son domicile, rue du Château, n° 308, et ont les déclarants signé avec nous le présent acte de décès, après qu'il leur en a été donné lecture.

ELIE. DÉROSIER. DÉLIART.

Ainsi Elie est allé mourir à Varennes, le 6 février 1825. Il est difficile de s'expliquer d'abord le choix de cette localité, puisqu'il était né en Alsace, — à moins qu'il n'y eût été attiré par le souvenir de l'arrestation de Louis XVI, souvenir qui devait plaire au héros du 14 juillet. Mais,

(1) Taine, dans les *Origines de la France contemporaine* (t. V, p. 14), répète bien les mêmes paroles que M. Claretie, mais il les indique comme ayant été prononcées le 20 juin et non le 10 août, et ne cite comme source que le *Mémorial de Sainte-Hélène*, où, pour ma part, je les ai vainement cherchées.

chose bizarre, son séjour avait laissé si peu de place dans la mémoire des habitants, que je n'y avais jamais entendu faire la moindre allusion pendant les années de jeunesse que j'ai passées à Varennes, mon pays natal, jusqu'en 1850. Il est vrai qu'en ce temps-là je ne songeais guère à la Bastille.

Après la trouvaille de cet acte de décès, je me mis en quête, en interrogeant et en faisant interroger les anciens du pays.

Voici les résultats de ma laborieuse instruction.

Après sa retraite, le général Elie avait pour domestique une femme du village d'Aubréville, près Varennes. Il se laissa entraîner par cette femme, qui paraît avoir été une *serva padrona*, à acheter dans ce village une espèce de château, où il se retira ; mais il ne s'y plut pas et, au bout de quelques années, il le revendit pour aller vivre à Varennes. Le général avait un frère, bas officier de gendarmerie, dont la veuve vint partager sa maison, avec un fils, ne pouvant vivre de la pension minime qu'elle touchait. La *serva padrona* fit des infidélités au général avec ce neveu : il en résulta une fille, dont on lui cacha d'abord la naissance en la faisant élever dans un petit village des environs ; mais, quand il apprit ce qui s'était passé, il voulut qu'on ramenât l'enfant chez lui et que son neveu épousât la mère. Une seule fille naquit de ce mariage, purement civil, qui avait eu lieu vers 1822. L'enterrement de cette femme se fit aussi sans le concours de l'Eglise, mais celui du général, quelques années auparavant, avait été religieux.

En mourant, le général laissait pour unique héritier son neveu. Il avait légué auparavant toute sa fortune à sa bonne, mais les droits de l'un et de l'autre se trouvaient réunis par leur mariage. Seulement le général n'était pas bien riche en dehors de sa pension, et le peu qu'il avait laissé fut englouti dans des faillites. Elie, le neveu, dut quitter Varennes. Il avait marié sa fille aînée à un corroyeur, qui fit également faillite, et se réfugia à l'étranger avec sa femme, achevant la ruine du reste de la famille. La fille cadette ne fut pas plus heureuse : elle épousa un employé infime de chemin de fer, en eut plusieurs enfants, fut abandonnée par lui et tomba dans une si noire misère qu'elle en était réduite à aller demander du pain à des compatriotes de Varennes, fixés comme elle à Nancy. Tous les enfants moururent jeunes, sauf un, qui fut tué dans la guerre de 1870.

Enfin, pour achever cette histoire lamentable, le chef de la famille, qu'on appelait le père Elie, se remaria à Nancy avec une femme qui tenait un petit café. Lui aussi, il fit de mauvaises affaires. Le café fut vendu, et, pendant plusieurs années, on put voir le neveu du fameux général casser des pierres sur la grande route. Il est mort, il y a quelques années, à l'hôpital de Nancy. Avec lui s'est éteinte la postérité du vainqueur de la Bastille.

Pas un journal ne mentionna en 1825 la mort de l'homme qui avait fait un moment tant de bruit. On ne trouverait même nulle part, que je sache, en dehors de l'acte cité plus haut, la date de cette mort. Et personne ne s'est probablement douté, à Nancy, que ce vieux pauvre qui venait de mourir à l'hôpital, et que l'on conduisait au cimetière dans le corbillard des indigents, était le neveu et le dernier représentant de l'*Achille français*, à qui, décidément, la prise de la Bastille n'a pas porté bonheur dans sa postérité.

VICTOR FOURNEL.

—

Quelles sont les nations qui accordent aux femmes la libre disposition de leurs biens ? (XXIII, 613.) — En Russie, la femme jouit de la capacité civile la plus absolue et de l'indépendance la plus complète en tout ce qui concerne la jouissance et la libre disposition de ses biens personnels. Le mariage, d'après le Code civil russe, n'apporte aucune modification ou restriction aux droits individuels des époux sur leur avoir personnel et ne saurait, en aucun cas, entraîner la communauté des biens ; sous le rapport de la possession de leurs biens, après le mariage, les époux continuent à être considérés par la loi comme personnes civiles mutuellement indépendantes ; chacun d'eux (mari ou femme) peut posséder ou acquérir des biens, les vendre, les hypothéquer ou en disposer de toute autre façon, en son propre nom, tout à fait indépendamment l'un de l'autre et sans qu'un consentement préalable de l'un ou de l'autre soit nécessaire ; toutes les transactions mutuelles autorisées par les lois entre particuliers (ventes, achats, hypothèques, locations, etc.) peuvent avoir lieu entre époux, tout comme entre personnes civilement capables et mutuel-

lement étrangères. (Tome X des *Lois de l'empire de Russie*, Code civil, art. 109, 114, 116 et 117.)

Ces dispositions du droit civil russe datent du XVIIIe siècle, et il faut en rechercher l'origine dans l'influence des règnes féminins qui, sauf de courts intervalles, se sont succédé en Russie de 1725 jusqu'en 1796.

Sympathisant aux intérêts de leur sexe, les impératrices Elisabeth et Catherine II, désirant garantir les biens de la femme contre l'arbitraire du mari et profitant du vague des dispositions de l'ancienne législation russe concernant ce sujet, ont établi le principe de la séparation complète des biens entre époux, principe maintenu depuis lors dans la législation actuellement en vigueur en Russie. UN CHERCHEUR MOSCOVITE.

—

Quel est le livre le plus incorrect qui ait jamais été imprimé? (XXIII, 616, 745.) — Question absolument insoluble. Qu'appelle-t-on un « livre » ? Les imprimeries particulières n'ont-elles pas fait concurrence, en matière de fautes, aux imprimeries publiques? Les publications clandestines, les épreuves dérobées avant correction définitive, sont-elles admises au concours? La comparaison, pour offrir quelque chose de précis, devrait s'établir entre des éléments similaires.

L.

—

Le duc de Clarence et le vin de Malvoisie (XXIII, 641, 745). — Se reporter à l'*Intermédiaire* (VII, 492, 571, 598). On y verra que la mort du duc dans un tonneau n'est rien moins que prouvée et pourrait être rangée parmi les *contes du tonneau*. SUS.

—

Madame Sullivan et M. Craufurd (XXIII, 642). — Madame Sullivan cohabitait alors avec M. Craufurd, qui plus tard l'épousa.

J. G. ALGER.

—

Le confesseur d'Anne d'Autriche (XXIII, 643). — Le musée de Bourges contient une série de portraits dont plusieurs d'ecclésiastiques, nés ou morts à Bourges, ou se rattachant au Berry, mais je n'ai pas trouvé, sur le catalogue, de mention d'un portrait du P. Jean-Pierre Marye, décédé dans cette ville. L. JENY.

—

L'or liquide de Palissy (XXIII, 643). — Bernard Palissy parle du fumier en divers passages de ses œuvres, et revient plusieurs fois sur cette idée, aujourd'hui généralement admise et que quelques-uns ont même présentée, de nos jours, comme une nouveauté, « que les fumiers ne doivent être mis à la merci des pluyes, parce que les pluyes, en passant par lesdits fumiers, emportent le sel, qui est la principale substance et vertu du fumier ».

J'ai vainement cherché, dans l'édition de Cap, dans le volume publié chez Et. Charavay, par M. Anatole France, ainsi que dans la biographie du célèbre céramiste-naturaliste, par M. Louis Audiat, le passage où Palissy aurait comparé la « liqueur du fumier » à de l'or liquide. Il indique, sans omettre un détail, la manière de construire et de maçonner une fosse pour conserver cette précieuse liqueur, les réceptacles dans lesquels on doit la transporter aux champs ; il assure que c'est là « le meilleur du fumier, voire le plus salé »; mais, malgré les éloges qu'il en fait, je n'ai pas vu qu'il comparât cette eau fertilisante à l'or liquide.

Quant à l'or potable, il en parle dans un chapitre spécial et dans divers passages des œuvres, mais dans le seul but de critiquer l'usage fréquent qu'on en faisait, de son temps, en médecine.

Les recherches sont facilitées, dans l'édition de Cap et dans celle de M. Anatole France, par des tables alphabétiques et analytiques, où se rencontrent, avec indication des pages auxquelles on les retrouvera, tous les sujets traités dans les œuvres. Après avoir lu tout ce qui se rapporte au fumier, sans découvrir le passage où Palissy aurait comparé la liqueur qui s'en échappe à l'or liquide, j'inclinerais à croire que ce passage, cité de mémoire, du reste, au cours d'une discussion, n'existe pas. FR. F.

—

Siége de 1871 (XXIII, 645). — Si mes souvenirs, -- ou plutôt mes notes, — sont exactes, il n'y avait à Saint-Cloud d'autre batterie que la grande batterie de Montretout. Elle comptait soixante-douze pièces de siège et de marine, et son commandant était le *colonel* d'artillerie de La Jaille, qui fut nommé général à la prise de Paris. Nous ne nous rappelons point sa taille.

Ceci dit pour répondre au premier paragraphe de la question de notre con-

frère, nous passons au deuxième, qui exige quelques développements.

Les hauteurs bordant la rive gauche de la Seine portaient plusieurs batteries, depuis le mont Valérien jusqu'à Issy. Ces batteries, parmi lesquelles nous ne pouvons citer, en sus de Montretout, que celles de Breteuil et des carrières nos 10 et 16, ont *toutes*, y compris le mont Valérien, tiré à certains moments sur les ouvrages du Point du Jour.

De plus, les attaques du 5e corps, général Félix Douay, s'étendant de l'ancien pont de Billancourt à la butte Mortemart, étaient divisées en deux sections : l'une opposée à la porte d'Auteuil, l'autre opposée à la porte du Point du Jour. Chacune de ces batteries renfermait un certain nombre de pièces dont l'objectif était la portion d'enceinte faisant face à la tranchée.

Il est aisé de voir, par cet exposé de la situation, combien il serait difficile de dire quel a été l'effet produit, par *une* des batteries en particulier, sur l'armement des bastions — 65 et 66, sauf erreur — qui défendaient la porte du Point du Jour, et sur cette porte elle-même. Nous n'avons jamais entendu faire aucune distinction à cet égard.

Quant à élucider quelle est la batterie qui *ouvrit* la porte, ce serait encore plus difficile, pour l'excellente raison qu'à proprement parler, il n'y avait pas de porte.

Il n'existait qu'une très légère barricade, en avant de laquelle on avait rétabli le fossé, et dont la véritable défense était un petit redan fait en terre, et couvrant la courtine.

Lors de l'entrée des troupes, la barricade était brisée, il est vrai, mais le redan était suffisamment conservé pour permettre la défense.

En voilà assez, et trop peut-être, pour répondre à la demande de notre confrère. Elle nous a entraîné un peu loin, parce qu'elle soulève bien des questions mal connues, et de fait il serait temps d'en finir avec les *légendes* de l'entrée dans Paris !

Nous serions heureux, pour notre part, de voir l'*Intermédiaire* s'occuper de cet événement, qui a été l'objet de récits fantaisistes. Depuis les dépêches officielles jusqu'aux journaux, tout a concouru pour fausser l'opinion publique.

La France entière a entendu parler de la *brèche* du Point du Jour, — brèche qui n'existait pas, — du commandant Trêves et du fameux Ducastel. Personne ne connaît le nom du véritable héros de la journée : le commandant *Berçon*, du 37e. C'est généralement ainsi qu'on écrit l'histoire ! C.

—

Le tombeau de Mgr de Ségur (Louis-Gaston), et ses épingles (XXIII, 645). — L'épingle est une offrande sacrée, hommage de fixité dans le souvenir, de constance, d'attachement, de raccommodement. Son usage remonte à une haute antiquité comme *ex-voto*, non seulement en Bretagne, mais aussi, par exemple, dans le Morvan. Dans ce dernier pays on en jette ainsi en offrande dans certaines fontaines réputées miraculeuses, pour obtenir d'être préservé de tel ou tel mal. Si quelque passant peu scrupuleux s'appropriait ces *ex-voto*, il serait atteint du mal qu'ils ont pour but de conjurer. On en fiche aussi dans la rugueuse écorce de certains vieux arbres. Ceci se pratique ou se pratiquait (car tous ces usages tendent à s'effacer) en particulier de la part des jeunes mariées, pour s'assurer fidèlement le cœur de leur mari ! Si quelque galant inexpérimenté ou irréfléchi offre à sa belle un couteau, si joli soit-il, comme ce cadeau malencontreux est réputé couper l'amour, la jeune fille lui rend immédiatement une épingle pour détourner le fâcheux présage. Ces détails sont dans mes souvenirs personnels, comme ayant habité le Morvan. On pourraît en trouver trace dans les publications parues sur cette contrée, qui a tant de vieilles analogies avec la Bretagne. (Consult. notamm. E. Bagroz, *A travers le Morvan*, p. 160 et 162, édit. Dubragne-Rordet, Château-Chinon, 1883.)

L. Remy.

— Ce n'est pas à Plumeret seulement que M. T. R. aurait pu remarquer les *piquants* ex-voto dont la singularité l'a frappé. Dans beaucoup d'endroits de la Bretagne, les paysans ont conservé la coutume de déposer de légères offrandes sur les tombeaux des saints ou des personnages réputés tels dont ils invoquent l'intercession. « Do ut des », disent les diplomates. Les riches y vont quelquefois de leur sou marqué ; les pauvres, et surtout les femmes, se contentent du don plus économique d'une épingle. L'intention y est ; cela suffit. M. Emile Michelet a rappelé cette tradition d'origine païenne,

comme bien d'autres traditions de la « catholique » Bretagne, dans un intéressant article du *Gaulois*, du 8 septembre dernier, à propos de l'inauguration du monument de saint Yves à Tréguier. Mais il arrive parfois que la dévotion de nos braves Bretons se trompe d'adresse. J'ai vu moi-même, dans le nouveau cimetière de Plérin (Côtes-du-Nord), une jolie collection d'épingles sur le socle de la statue de J. Léquier, un écrivain de génie, à ce qu'affirment dans une pompeuse épitaphe Ch. Renouvier et quelques-uns de ses confrères en métaphysique qui se sont cotisés pour élever un monument durable à sa mémoire. Or, Lequier, par dépit sans doute de se voir méconnu de ses contemporains, — j'avoue, pour ma part, que j'ignorais jusqu'à son nom, — s'est noyé volontairement, dit-on, dans la petite baie de Saint-Laurent, — ce qui, pour un saint, ne laisse pas d'être quelque peu léger.

JOC'H D'INDRET.

— Certain emploi des épingles, en Bretagne, pourrait presque se classer parmi les moyens divinatoires conseillés à Panurge, fatigué du célibat. C'est, en effet, au sujet de mariage, principalement, que les paysannes bretonnes ont recours à l'épingle pour scruter l'avenir.

L'Eglise défend une telle curiosité, mais la superstition a su se mettre sous le patronage du ciel. C'est aux fontaines consacrées à telle ou telle vierge, c'est sur les tombeaux des religieux canonisés, les uns par les conciles, les autres par le peuple, que l'on interroge le sort.

Aux fontaines, si l'épingle, lâchée dans l'eau, va se piquer au fond, bien droite, c'est bon signe; quand, au contraire, elle s'y couche, le présage est mauvais.

Sur les tombeaux, c'est par pincées qu'il faut lancer les épingles. On compte ensuite combien de *têtes* sont tournées vers le *chef* du défunt (heureux indice); et combien, vers les *pieds*. De là une majorité *pour* ou *contre* le souhait formé; car il n'y a jamais ballottage, le nombre des épingles à jeter en bloc devant toujours être *impair*.

Une autre façon d'user de l'épingle, c'est de la ficher par la pointe dans un cierge bénit qui est allumé. Elle finit par tomber, et la chance est pour vous si, de la petite brèche qu'elle a laissée, la cire ne coule pas, comme une *larme*.

T. PAVOT.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La vie des émigrés. Lettre inédite du général marquis de Clermont-Gallerande à madame de Polignac. — La presse, dès les premiers jours de l'année 1891, obéissant à un sentiment de curiosité rétrospective bien naturelle, puisque nous sommes en plein centenaire de la Révolution, a recherché quels événements susceptibles d'être soulignés à leur date se passaient en 1791. La fuite à Varennes est certainement le plus considérable. Si l'on s'arrête sur ce sujet, on ne le fera point sans s'étendre sur l'attitude des émigrés que Louis XVI commettait l'imprudence d'aller rejoindre.

Vers les derniers temps, l'émigration fut, pour la plupart des royalistes, un atroce calvaire; les réponses à la question que nous avons posée sur les *métiers des émigrés à l'étranger* le démontreront amplement; mais, en 1791 et en 1792, la cohue brillante qui s'était réfugiée à l'étranger, convaincue que la Révolution n'était qu'un orage qui passerait, se livrait aux fêtes et aux plaisirs. Cet optimisme, pour un grand nombre, dura encore deux ou trois ans.

Sur ce singulier état d'esprit, nous avons trouvé une lettre inédite du général marquis de Clermont-Gallerande, l'agent des Bourbons, qui proposa à Bonaparte le rôle de Monk et qui plus tard, sous le Directoire et le Consulat, fut le chef des menées royalistes. Adressée à une dame de ses amies, madame de Polignac (?), on y retrouve l'insouciance, la jactance, la légèreté qui ont rendu, même aux étrangers, les émigrés insupportables.

Un passage est spécialement frappant, c'est celui où l'auteur de la lettre envisage avec une sérénité surprenante, pour ne pas dire plus, « le danger du partage de la France et la perte de quelques provinces ».

Cette lettre, à ce point de vue, est un croquis fidèle de la vie des émigrés, qu'on rencontre rarement sous cette forme vive, plaisante et dépouillée des plus nécessaires artifices.

G. M.

Un énorme accès de paresse et de maux de testes sont l'excuse de mon silence. C'est ce qui fait, ma chère enfant, que je ne vous ai pas encor grondé depuis votre départ. Comment! vous écrivez icy à tout le monde et vous ne

faites mention de moi à personne ? Je suis loin d'être comme vous. Car je me souviens encor avec amertume du jour qui nous a séparé, et c'est celuy que j'attribue tous mes maux et mes ennuis. Comme je vous connois le cœur bon, je vous pardonne, vous réparerez, j'en suis certain. Quoique nous servions de texte aux plaisanteries de Coblentz, que nous soyons les *malades*, les *désespérés* d'Aix-la-Chapelle, qu'on nous y perde de réputation, on y passe sa vie dans les bals parés, les bals masqués de la redoute ; les quadrilles des dames françoises s'y distinguent. Vous conviendrez que si nous sommes désespérés, nous ne sommes pas malades et que si nous sommes malades, nous ne sommes pas désespérés. A ce genre de vie, du moins, on peut le croire. Pour moi qui ai été un peu malade et qui etois désespéré [de la lenteur des choses], je commence à reprendre courage et espoir. depuis que je suis la marche des troupes impériales, que j'ai lu la liste des régiments, que je sçais les bonnes dispositions de la Prusse, et la manière plaisante dont le Roy a déjoué à son arrivée le grand négociateur Ségur. Je vois enfin le rideau de l'avenir se soulever un peu, et s'il me montre quelque danger pour le partage de la France et la perte de quelques provinces, il me montre aussi le roi veangé, nos tirans punis et le peu qui nous reste à l'abri de leur rapacité. Toutefois les nouvelles de ce Paris que je ne puis m'empêcher d'aimer, de ce Paris que madame Dellermont habite encor, sont bien mauvaises. Cette infernale assemblée veut la guerre ; M. d'Orléans est réuni aux Jacobins, M. de Sillery denonce au comité de surveillance un prétendu départ du Roy assuré par des drôles aussi calomniateurs que lui, sa scélérate de femme, après avoir bien... M. de la Motte, l'envoye à Paris se mettre en prison et demander la révision de son procès. Les anciens gardes françoises quittent la garde soldée, celle du roy n'en sera pas mieux accueillie, on ne voit plus ni écus, ni sols, ni monnoye ; un déluge d'assignats faux fait disparaître jusqu'aux véritables ; le peuple, qui trouve dur de payer le sucre 3 francs ou 4 francs la livre, veut l'avoir à 20 sols. La garde nationale le trouve juste comme de raison, le fait pillé en règle à ce taux ; le vin, qui suit la même progression, le portera avant peu a venir boire nos caves, elles seront pillées en règle, il en sera de même de tout ; plus d'ordre, plus de police ; des scélérats, des malheureux, des gens ruinés, des oisifs peuplent les spectacles. Des êtres insensibles, plats ou indifférents trainent encor, dans les sociétés, un jeu d'enfer pour s'étourdir sur tout ce qu'on voit et sur tout ce qu'on craint. Voila Paris, tel est au moins le triste tableau qu'on m'en fait. Vous êtes cent fois plus heureuse à Coblentz, ma chère enfant, quoiqu'on nous dise icy que le renvoi d'un certain secrétaire y ait apporté quelque désunion. Qu'il ait tort ou qu'il ait raison, qu'il soit l'ami ou non de M. Suleau, je luy défie et a vous aussi de défendre son dernier numéro. Je n'ai jamais rien lu de plus impertinent et de plus mal écrit. Je ne crois pas, si nous étions ensemble, que nous eussions la même dispute que nous avons eus sur son compte, vous en souvenez-vous ? Cet homme ne sera jamais qu'un barbouilleur de papier, il a parfois quelques traits spirituels, mais jamais ni stile, ni retenue, ni méthode. Il est facheux qu'une telle plume se soit livrée a la cause des Princes.

Depuis votre départ, notre société s'est fort augmentée en jeunes gens, en dames de provinces, et en ennuyeux, elle est si nombreuse qu'elle n'est plus tenable. Votre grande cousine en fait les délices, elle s'y amuse, elle y fait des bras, des mines, elle y donne des thés, de petits bals, de petits concerts, c'est *divin*, *c'est délicieux*, elle y est, en un mot, *très heureuse*. Je le suis moins qu'elle, je ne danse plus, ne chante pas, le thé me fait mal aux nerfs, je n'ai donc pour moi que la conversation ; or, quand les sujets en sont tristes, je ne suis pas gay et c'est ce qui m'arrive souvent. Sans la ressource de nos amis communs avec qui je passe ma vie, elle serait insoutenable. Mais adieu, ma chère enfant, c'est abuser de vos moments que d'être aussi prolixe, je me le reproche et vous embrasse tout franchement de tout mon cœur.

Ma pauvre nièce est toujours à Tournai, ayant envie d'aller en Angleterre. On n'y sera guère plus content que nous, si l'insurrection de nègres de la Jamaïque y a eu lieu, comme on me le mande de Paris.

Si vous en trouvés l'occasion, mettés mes homages aux pieds de M. le C. d'Artois.

Aix-la-Chapelle, ce 26 janvier 1792.

—

Félix Pyat et le cadavre d'Hégésippe Moreau. — Les travailleurs du Livre, auxquels appartint Hégésippe Moreau, qui fut successivement compositeur typographe et correcteur, ont le projet d'élever un monument en son honneur. La curieuse lettre que nous publions, adressée à Eugène Sue, et qui est conservée à la Bibliothèque de la Ville, dans la donation Richard, montre en quelle détresse mourut l'auteur du *Myosotis*.

Toute sa vie, Félix Pyat garda un culte pour ce doux poète, et bien des jeunes qui n'épousaient point ses opinions politiques durent d'être admis dans son intimité, cependant si farouche, parce qu'ils savaient dire avec une grâce émue les couplets de la *Voulzie*. O. L.

Paris, ce 14 août 1843.

Monsieur,

Ce que vous avez dit des hôpitaux n'est que trop vrai. La mort du pauvre Hégésippe Moreau nous en a fourni la triste preuve.

Si notre ami Félix Pyat n'avait *racheté* le cadavre du nouveau Chénier, les anatomistes s'en seraient emparés, car déjà Moreau, enveloppé d'un lambeau de toile d'emballage, était étendu sur la table de pierre de l'amphithéâtre de la Charité, quand la Société des gens de lettres est venue le soustraire au scalpel.

Agréez, monsieur, l'expression de mes cordiales civilités.

J. F. Destigny (de Caen),
5, rue du Pont de Lodi.

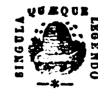
Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 janvier 1891.*

XXIVe Année. — N° 545. Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — N° 170

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Pendragon. — Quel titre indique ce mot? Je l'ai cherché dans Larousse (où l'on trouve tout, suivant l'éminent critique F. Sarcey), dans Littré, dans Lacurne de Sainte-Palaye : je n'ai rien trouvé.

Je relisais, l'autre soir, les *Burgraves*. On sait que notre grand poète Hugo ne se sert que de mots exacts et que d'expressions du temps qu'il nous montre. On sait, aussi bien que moi, que, dans la grande tirade de *Ruy Blas* aux *ministres intègres*, il n'avance rien qui ne soit vrai sur le gain de chacun dans les revenus de l'Espagne ; donc ce mot de *Pendragon*, qu'il emploie, doit être un mot usuel de l'époque de Barberousse.

C'est dans la deuxième partie, scène 6, des *Burgraves :* Barberousse, sous les habits d'un mendiant, s'adresse ainsi aux princes réunis dans le burg et en train de festoyer :

Ecoutez tous, marquis venus de la montagne :
Duc Gehrard, sire Uther, *pendragon* de Bretagne,
Burgrave Darius, burgrave Cadwalla,
Je soufflète à vos yeux ce baron que voilà.
Etc.

Que veut donc dire : *Pendragon ?*

A. NALIS.

—

Aucun. — Je trouve dans une brochure qui a paru récemment la phrase suivante : « Pièce magistrale, dont on chercherait vainement le similaire dans aucun musée de l'Europe. »

Cette phrase a été critiquée comme fautive, on dit que *aucun*, étant affirmatif, exige la négation *ne* lorsque l'on veut le rendre négatif, et qu'il aurait fallu écrire : « Dont on *ne* trouverait le similaire dans *aucun* musée. »

D'autres disent que *on ne trouverait* et *on chercherait vainement* sont équivalents et négatifs tous les deux, que par conséquent la phrase est correcte.

VALENTIN.

—

Une élégie à retrouver. — Connaît-on l'élégie commençant ainsi :

Les beaux jours vont renaître et moi je vais mourir.
Je meurs et cependant je suis à mon aurore,
Je n'ai pas vingt printemps encore,
Et n'ai vécu que pour souffrir.

CHARLIERRE.

—

La rose et le lis. — Dans un recueil tout récent intitulé : « *Etudes romanes*, dédiées à Gaston Paris, le 29 décembre « 1890 (25e anniversaire de son doctorat « ès lettres), par ses élèves français et ses « élèves étrangers des pays de langue « française (Paris, Em Bouillon, 1891, » grand in-8), on remarque une étude charmante sur un sujet charmant : *la Légende de la rose au moyen âge chez les nations romanes et germaniques*, par Charles JORET. Le savant professeur à la Faculté d'Aix cite des vers adressés par le châtelain de Couci à sa dame dont il admire le *clair vis* (visage) :

Où rose et lis florissent cascun jour,

et il ajoute : « On trouve ici en germe l'expression *les roses et les lis de son teint* ou *le teint de lis et de roses*, qui devait devenir si usuelle. » Le brevet d'invention appartient-il réellement au châtelain de Couci ? Ne trouverait-on pas des exemples antérieurs, soit dans la poésie

orientale, soit dans les auteurs de l'antiquité classique ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Piképikécomégram. — Un conte charmant de M. Arsène Alexandre, écrit à l'usage des jeunes gens, paraît sous ce titre qui est le nom de l'un des héros. Ce nom est emprunté à un jeu d'enfants dans lequel on emploie cette formule pour désigner le sortant.

Amstramgram,
Piképikécomégram,
Bourébourératatam,
Mis, tram, gram.

Ce n'est pas là une divagation purement enfantine. Les petites filles surtout connaissent cette formule abracadabrante. D'où vient-elle?

Les uns dans le premier mot voient une corruption d'*Amsterdam*, ce qui ferait penser à un rébus géographique.

D'autres y retrouvent plus simplement les trois premiers chiffres de la langue allemande : *Ein, zwei, drei,* un deux, trois.

Laquelle de ces deux versions est la bonne ? N'y en a-t-il pas une ou plusieurs autres ? Ou n'y en a-t-il pas du tout ?

G.

—

Sur une définition de la femme. — De qui cette définition : la femme, être qui s'habille, babille et se déshabille ? Voudrait-on rapprocher de cette boutade quelques autres boutades plus ou moins célèbres lancées contre la femme sous la forme de définitions ? Une des plus piquantes est celle du très peu galant philosophe Schopenhauer : La femme peut se définir un être qui a les cheveux longs [pas toujours!] et les idées courtes.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Quand le siècle finit-il ? — A cette époque fin de siècle, il est utile, je crois, de demander aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* leur opinion sur le moment précis où le XIXe siècle prendra fin pour faire place au XXe. Le nouveau siècle doit-il commencer en 1900 ou en 1901 ? Cette question n'est pas nouvelle. Sous le règne de Louis XIV, dès 1668, de nombreux savants en France et à l'étranger se sont demandé si le XVIIIe siècle devait dater de 1700 ou de 1701. La question ne fut pas résolue. Il me semble qu'il serait opportun d'établir une doctrine certaine pour l'ère prochaine.

E. M.

—

Talleyrand a-t-il été citoyen américain? — Pourrait-on me dire où je pourrais trouver une copie de l'acte de naturalisation de Talleyrand, comme citoyen américain ?

Parle-t-il de cette naturalisation dans ses *Mémoires ?*

Voici ce que je lis à la page 381 de l'ouvrage suivant : *The Republican Court*, or American Society in the days of Washington. By Rufus Wilmot Griswold, new edition, grand in-8. New-York, D. Appleton et C°. 1864.

He (Talleyrand) became a citizen of the United States, *and his certificate of naturalization was for a long time in Peale's Museum.*

Talleyrand devint citoyen des Etats-Unis, et son acte de naturalisation fut longtemps au musée Peale, à Philadelphie.

Le musée Peale a été détruit par un incendie, il y a quelques années, mais l'acte de naturalisation avait-il été déjà reproduit ?

G. B.

—

Charles-Quint est-il l'inventeur des perruques? — Suivant quelques historiens, Charles-Quint, étant venu en Italie pour se faire couronner par le pape Clément VII et se sentant attaqué de violentes douleurs à la tête, se serait fait couper les cheveux afin d'affaiblir le mal. Les courtisans, par flatterie, l'auraient tous imité. Dans la suite l'empereur aurait porté perruque.

Cette anecdote, rapportée par quelques historiens, aurait besoin de sérieuses confirmations. Nos confrères en ont-ils entendu parler ?

M. G.

—

Histoire de l'expédition d'Egypte, par le général Bertrand. — Cet ouvrage a-t-il paru ? C'est Quérard qui en annonce la publication en ces termes, dans sa *Littérature française contemporaine*, p. 401 :

On assure qu'il est arrivé au moment de pouvoir remplir un des désirs exprimés par Napoléon à Sainte-Hélène, celui qu'il publiât un des épisodes les plus brillants de la vie glorieuse du moderne César : l'*Histoire de l'expédition d'Egypte*. Les deux premiers volumes de cet ouvrage ont été écrits par le général Bertrand sous la dictée de Napoléon.

Les deux derniers sont de la composition du général. Le public est appelé à jouir *incessamment* de la lecture de ce livre, car il doit être mis *prochainement* sous presse.

GODELSKI.

—

Que sont devenus les originaux de la Correspondance de Napoleon Ier? — Les originaux de la correspondance de Napoléon Ier ont-ils été conservés, après la publication, sous le second Empire, de cette correspondance revue et expurgée *ad usum delphini?* Et si cette précieuse collection a été replacée par le prince Napoléon aux archives de la guerre, pourquoi le gouvernement actuel n'a-t-il pas publié cette correspondance *in extenso ?* DARGONNE.

—

Sur la petitesse de certains militaires. — Les journaux ont annoncé, il y a quelques jours, que le 6e de ligne avait, parmi ses soldats, le plus petit fantassin de l'armée française. La petitesse n'exclut pas le courage, car, suivant le vers de Virgile :

Ingentes animos angusto in corpore versant.

Le duc d'Anjou avait un général nommé le comte Pichenin, diminutif de Picolin, très petit. Cela ne l'empêcha pas d'être un des meilleurs généraux de son temps et de gagner deux victoires contre le roi d'Aragon. Etant à une entrevue avec le duc d'Albe, ce duc, qui était aussi grand que l'autre était petit, dut l'élever jusqu'à son visage pour l'entendre.

L'*Intermédiaire* pourrait-il nous citer dans notre histoire militaire d'autres exemples ? M. D.

—

La population de l'Italie moderne et de l'Italie antique. — Quel est l'accroissement de la population en Italie? Dans quelle proportion l'Italie actuelle est-elle peuplée par rapport à l'Italie antique antérieurement à la chute de l'Empire romain? Où y a-t-il des renseignements sérieux sur le chiffre de la population des diverses provinces, du moyen âge jusqu'à l'unification? JULIUS B.

—

Les trois consuls de Toulon. — Quand le Cavalier Bernin fut appelé en France pour la colonnade du Louvre qui devait être l'œuvre de Claude Perrault, il s'arrêta vingt-quatre heures à Toulon. Comme il passait sous le balcon de l'hôtel de ville, il y remarqua trois têtes d'hommes qui le supportaient en partie.

Il demanda si le sculpteur qui avait fait ce travail était toujours en France. « Certes, lui répondit-on, c'est un enfant du pays qui vit encore et qui se nomme Puget. — Alors, répliqua Bernin, pourquoi m'a-t-on fait venir ? »

Le père Labat, qui raconte l'historiette dans les *Voyages d'Italie et d'Espagne*, ajoute que les trois têtes d'hommes ressemblaient exactement à trois consuls de Toulon dont Puget avait eu à se plaindre et qu'il avait, pour la circonstance, décorés d'attributs leur convenant à merveille. Aussi, les Toulonnais venaient-ils, sous le balcon de l'hôtel de ville, se gausser librement de leurs trois consuls. Ceux-ci, exaspérés, tentèrent à plusieurs reprises de faire disparaitre ces témoignages importuns de leurs mésaventures conjugales. Ils ne purent y parvenir. Le père Labat déclare avoir vu ce joli trio. Est-il encore en place ? Sir GRAPH.

—

L'ordre de l'Agrément. — Je demande quelques explications sur cet ordre mentionné par le collaborateur G. d'Orcet (XXIII, 54). Comment M. G. d'Orcet a-t-il pu traduire aussi couramment l'emblème décrit, et surtout le portrait de femme? Sa réponse me semble extraordinairement mystérieuse, et si M. Brondineuf, l'auteur de la question primitive, l'a comprise, il serait bien aimable de nous initier. PENGUILLOU.

—

Que devint Tallien après thermidor? — La tombe de Tallien que l'on vient de retrouver au Père-Lachaise ne confirme pas les légendes qui existaient sur la fin du célèbre conventionnel. On prétendait qu'à son retour d'Egypte, où il avait fondé la *Décade égyptienne*, après avoir divorcé en 1802, il avait été nommé consul à Alicante et nous n'avons pas trouvé trace de cette nomination. Depuis, sous la Restauration, il aurait vécu, sous le nom de Lambert, en faisant des copies pour les études de notaires, et serait mort dans une misère absolue, sous le nom qu'il avait adopté : or, la tombe porte le nom de Tallien. Quelle croyance faut-il donc accorder à tous ces récits sur la fin du conventionnel? A-t-il eu une aussi pénible destinée ? L. G.

—

L'église de Villefranche-sur-Saône. — On sait à Paris, comme ailleurs, que l'église de Villefranche-sur-Saône a, sous le rapport de l'acoustique, la plus déplorable réputation.

Sourde comme un pot, elle est la terreur des prédicateurs qui, devant la foule, y perdent leur temps et leur latin. Le père Monsabré lui-même y tonnerait que l'on ne l'entendrait pas.

Ce mauvais sort est levé.

Dernièrement, un orateur habile a fait des expériences qui ont parfaitement réussi. Après mille tâtonnements, il a découvert qu'elle était en *la bémol.*

Dès lors, il n'avait qu'une chose à faire, il a prêché en *la bémol* et, au grand étonnement de tous, il a été parfaitement compris.

Son succès a été complet.

Pareille expérience avait-elle été faite ailleurs?

Y a-t-il d'autres églises dans le même cas ?

Tout orateur sacré, à Notre-Dame, à Saint-Sulpice, à Saint-Roch, doit-il avoir un diapason à sa ceinture et le consulter avant d'élever la voix?

Un architecte peut-il d'avance prévoir sur quel ton le prédicateur devra parler dans l'église dont il trace les épures sur le papier? Et peut-il, à son gré, modifier la fatigue des poumons du clergé appelé à desservir plus tard ce futur édifice religieux ?

Voici la question.

A quand la réponse, s. v. p. ?

Les théâtres et les salles de concert sont compris dans la demande.

A. VINGT.

—

Brénier-Montmorand. — Un de nos bienveillants collaborateurs pourrait-il me fournir quelques renseignements sur la vie militaire du chef de brigade Brénier-Montmorand, plus tard général comte Brénier de Montmorand,—de juin 1795 (messidor an III) au 1er octobre 1797 (10 vendémiaire an VI)?

Brénier commandait alors la 14e demi-brigade de bataille, première formation (messidor an III), laquelle devint la 63e demi-brigade de ligne (toujours sous les ordres de Brénier) lors du second amalgame qui eut lieu à Livourne, le 19 janvier 1797 (30 nivôse an V).

HOPE.

—

La fortune des Bonaparte. — Toutes les histoires que j'ai lues mentionnent que les parents de Napoléon n'étaient pas riches, qu'ils étaient même gênés au point que Charles, père de Napoléon, laissa, en mourant en 1785, des dettes qui ne furent payées que grâce à la gérance parcimonieuse des revenus, par l'oncle Lucien, l'archidiacre.

Existe-t-il un ouvrage qui donne, *en chiffres*, le montant des ressources annuelles dont disposait la famille de Napoléon jusqu'en 1793, ou quelqu'un de nos collègues pourrait-il me donner ce renseignement ? ARTHUR ADAM.

—

Les incendiaires de Paris. — Est-il vrai, comme le racontent les *Entretiens de l'autre monde* (Londres, 1784), que Pierre le Grand, lors de son voyage à Paris, répondit à un courtisan qui lui demandait ce qu'il pensait de la capitale de la France: « Ce que j'en pense, c'est que si j'en étais le souverain, je la brûlerais »? Et, à ce propos, ne serait-il pas intéressant de dresser la liste de tous les personnages qui auraient voulu la ruine de Paris par le fer ou par le feu ?

RIP-RAP.

—

Eglises fortifiées. — Quels sont les ouvrages spéciaux concernant les églises fortifiées de France ? E. P.

—

Le chapeau du noyé. — La vie est la seule maladie dont on guérisse — par la mort, a dit le bon Homère. L'eau, le poison, la corde, le charbon, le pistolet, le médecin, s'offrent aux amateurs de ce genre de guérison. Les malades de la vie qui choisissent l'hydrothérapie ont une habitude singulière : sur vingt noyés volontaires, on constate, et les procès-verbaux relèvent cette particularité, que dix-huit ont eu le soin de déposer leur chapeau sur la rive, avant de s'immerger pour l'Inconnu (1). Parfois, le couvre-chef tient lieu de carte de visite p. p. c. et de certificat d'identité. En voici un exemple assez curieux :

Un déserteur de l'existence, décidé à mourir sans nom, avait soigneusement

(1) Il est des noyés qui vont loin ; un jour, M. X. dépose son chapeau sur le pont du Rhin à Bâle, se jette dans le fleuve et n'est repêché qu'à quatre-vingts lieues de Bâle. Il y en a d'autres dont on trouve la coiffure seulement et dont le corps se soustrait aux recherches les plus actives.

démarqué son linge, puis était allé, à une grande distance de son domicile, se jeter dans un cours d'eau qui l'avait restitué au bout de quelques jours. Suivant l'usage, il s'était débarrassé de son chapeau, mais il avait oublié d'en enlever la coiffe : on ne songe pas à tout en pareil cas. Le nom et l'adresse du chapelier servirent à reconnaître le noyé qui, sans cette circonstance, eût été inscrit à l'état civil comme décédé anonyme, et jamais sa famille n'aurait pu savoir ce qu'il était devenu.

Quels sont les motifs qui déterminent les suicidants par immersion à déposer leur coiffure sur la berge du cimetière liquide ? On se découvre devant le mort qui passe; les suicidants se rendraient-ils à eux-mêmes cet hommage ? *Morituri se salutant*. Sauvé malgré lui des eaux, un immergé a-t-il profité de son retour à la vie pour résoudre cette question capitale ? E. DE NEYREMAND.

—

Documents sur Morimont. — Dans sa notice historique sur le château de Morimont, *Revue d'Alsace*, 1859, M. Quiquerez dit que le tome I des manuscrits de Walch, religieux de Lucille, est à Maria Stein, et qu'il en a deux autres. Que sont devenus ces manuscrits ? R.

—

Qu'est devenu l'acte de fondation de la Société des gens de lettres? — Lors de la fondation de la Société des gens de lettres, en 1838, les premiers promoteurs de cette institution, Victor Hugo, Louis Desnoyers, Balzac, Eugène Sue, Gozlan, Félix Pyat, etc., eurent l'idée de laisser après eux un souvenir durable de la journée qui l'avait vue naître. Sur un parchemin qui circula de l'un à l'autre, ces ouvriers de la première heure écrivirent chacun quelques lignes, signées de leur nom ; puis le sort décida auquel d'entre eux le précieux document serait laissé en garde. Il échut à Félix Pyat, lui-même nous l'a plusieurs fois raconté. Mais l'auteur du *Chiffonnier de Paris* s'en trouva dépouillé, quelques années plus tard, dans une des nombreuses perquisitions effectuées à son domicile au cours de sa tumultueuse existence.

Quelqu'un pourrait-il apprendre aux lecteurs de l'*Intermédiaire* ce qu'est devenu ce manuscrit, d'une rareté et d'un intérêt peu communs ? G. C.

—

Millevoye et lord Byron. — Dans lequel de ses ouvrages Millevoye, suivant le dire de Victor Hugo, aurait-il donc orthographié, ainsi qu'il suit, le nom de lord Byron.

En cette année-là (1817), « lord Byron commençait à poindre; une note d'un poème de Millevoye l'annonçait à la France en ces termes : Un certain lord Baron » (V. HUGO, *les Misérables*, édit. in-8, 1862, t. Ier, pages 289-290) ? ULR.

—

Pindare. — Sait-on quel est le véritable auteur de l'historiette en vers intitulée *Larmes sur la mort de Pindare*, qui occupe les pages 80, 81 et 82 du tome Ier de l'ABEILLE LITTÉRAIRE, ou *Choix des morceaux les plus intéressants de philosophie, d'histoire, de littérature, de poésie*, etc. 4 parties in-8, à Londres, 1779 ?

Cette pièce compte 71 vers de 8 syllabes, dont les deux premiers sont :

Une très docte Demoiselle
Et le fameux rimeur Chapelle,

et les deux derniers :

Et moi, qui vous conte ceci,
Trouvez bon que je rie aussi.

Ne la rencontre-t-on pas dans un recueil plus ancien ?

L'*Abeille littéraire* contient des poésies de madame Deshoulières, de Voltaire, d'Imbert, de l'abbé Le Monnier, de Panard, Bret, Dorat, Léonard, Le Brun, Sedaine, Doigny, Saint-Marc, Villette, Bonnier de Layons, Parny, La Harpe et la Dixmerie.

C'est presque exceptionnellement que la pièce *sur la mort de Pindare* n'est pas signée. G. MONVAL.

—

Un passage de Balzac à éclaircir. — Je lis dans la *Physiologie du mariage*, de Balzac, — 3e partie (de la guerre civile), — Méditation XXV (des alliés), — paragraphe premier (des religions et de la confession considérées dans leurs rapports avec le mariage) :

« La Bruyère dit très spirituellement : « C'est trop contre un mari que la dévo- « tion et la galanterie : une femme de- « vrait opter. »

« L'auteur pense que La Bruyère s'est « trompé. En effet... »

Le reste de ce paragraphe est, si je ne me trompe, écrit en langage chiffré.

Parmi les chercheurs de l'*Intermédiaire* y a-t-il un cryptographe qui puisse me donner la traduction de ce passage ou m'indiquer le moyen de la trouver si elle a déjà été faite? L. V.

—

Alphonse Karr, précurseur. — Il est un côté de la personnalité, si multiple, d'Alphonse Karr que les nécrologues et autres épitaphistes n'ont pas, à notre humble avis, mis en assez lumineux relief :

Sait-on de combien d'aphorismes, et même d'idées pratiques, l'ancêtre de Maison-Close aurait pu revendiquer la paternité ?

Ainsi attribue-t-on couramment à Rochefort la phrase, désormais légendaire : *Article unique. Il n'y a plus rien ; personne n'est chargé du présent décret;* phrase qui se trouve tout au long dans les *Guêpes*.

N'a-t-on pas, pareillement, fait dire à Barbey d'Aurevilly qu'il préférait qu'on lui demandât pourquoi il n'était pas de l'Académie, plutôt qu'exiger de lui qu'il justifiât le titre, pourtant si envié, d'académicien ? Or, Alphonse Karr avait dit, longtemps avant lui, et en termes presque identiques : « *Il y a tant de gens dont on dit : Pourquoi ont-ils la croix? que ce n'est pas une mauvaise chose que de faire demander pourquoi on ne l'a pas.* »

Dans un autre ordre d'idées, un de nos confrères, M. Bergès, rédacteur en chef du *Progrès du Nord*, signale, dans une lettre récente au chroniqueur scientifique du *Figaro*, une découverte pressentie par l'auteur de *Clotilde*, et à peine mieux formulée, en ces derniers temps, par un industriel américain. Bien avant M. Farewel, le Yankee en question, Alphonse Karr avait réclamé l'ouverture au budget de l'Etat de crédits spécialement affectés *à la production artificielle de la pluie.* Il consacrait à ses théories, d'ailleurs très pratiques, tout un chapitre, et non des moins attractifs, de ses *Guêpes*, susnommées.

Enfin, apprendrais-je à quelqu'un de vous qu'Alphonse Karr avait résolu, à un point de vue tout personnel, la question, qui a donné lieu à une si intéressante controverse, de la *Bibliothèque choisie en 20 volumes*? Mais nous réservons la publication de sa liste pour la joindre, sous une rubrique uniforme, à celle de deux personnages célèbres à différents titres : le bibliophile Peignot et le philosophe si original, aux conceptions parfois si étranges et si divinatoires, l'auteur du *Tableau de Paris*, Sébastien Mercier...

Pont-Calé.

—

Tableaux de Carle Vanloo à retrouver. — Dans la liste des ouvrages de Carle Vanloo donnée en 1767 à la suite de son *Eloge*, par Fontaine, nous remarquons :

1755. Madame la marquise de Pompadour prenant du thé, tableau indiqué comme étant dans le cabinet de M. de Marigny.

1755. La conversation espagnole.

1757. Preneuse de café. — Liseuse.

1761. Ornement. — La Lecture — L'Offrande à l'amour. — Le portrait de C. Vanloo peint par lui-même. — *Tête d'enfant à l'encaustique.*

1765. La Vestale tenant une corbeille de fleurs. Tout cela indiqué comme étant dans les appartements de madame Geoffrin.

1759. Le portrait de mademoiselle Clairon peinte en Médée, indiqué comme étant chez mademoiselle Clairon.

Que sont devenus tous ces tableaux ?

Un amateur.

—

Bérenger de la Tour, poète du XVIe siècle. — Je serais reconnaissant à l'Intermédiairiste qui aurait l'obligeance de me communiquer les œuvres de ce poète.

A. Chevé.

—

Mathieu Laensbergh a-t-il existé? — Tous nos lecteurs connaissent l'*Almanach liégeois*, mais que sait-on sur son auteur? Les *Biographies* contiennent toutes la même mention : « Célèbre astronome qui vivait à Liège au XVIIe siècle », et n'en disent pas plus long. Jérôme Lalande, dans son *Histoire des mathématiques*, nie l'existence de Mathieu Laensbergh et attribue la création de son almanach à Philippe Lansberg, mathématicien zélandais, mort en 1632.

Quelle est la vérité? Y a-t-il eu deux Laensbergh, un de Liège, et un d'Anvers? Ou mieux l'existence de Mathieu Laensbergh a-t-elle été constatée?

E. D.

—

Madame Boy de la Tour. — Où trouverait-on des renseignements sur la personne et la famille de madame Boy de la Tour, l'aimable Lyonnaise qui logea Jean-Jacques Rousseau dans sa maison de Motiers en 1762 ? Leur correspondance a-t-elle été publiée ?

Léo Claretie.

—

La famille Mérian. — Je désirerais savoir s'il a été publié des biographies ou des ouvrages concernant la célèbre famille des Mérian, qui furent tour à tour libraires, imprimeurs et graveurs à Bâle et à Francfort pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. POMPON.

—

Un livre unique à retrouver. — En 1640, l'empereur Rodolphe offrit au prince de Lingen 11,000 ducats pour un livre conservé dans son cabinet. Ce livre, intitulé: *Liber Passionis D. N. J. Christi cum figuris et caracteribus ex nulla materia*, était en parchemin sur lequel on avait découpé avec la pointe d'un canif tous les traits de lettres que l'on a coutume d'écrire ou d'imprimer. En mettant entre les feuilles un papier noir ou bien en les regardant par le revers au grand jour, tous les mots pouvaient être clairement vus.

Le prince de Lingen refusa. Que devint dans la suite ce merveilleux ouvrage?

L. C.

—

Masques cléricaux. — Avec le temps les voiles tombent, les mystères se pénètrent. Sait-on enfin quels sont les écrivains qui ont ainsi affublé leur anonymat d'épithètes ecclésiastiques?

Abbé ***, auteur du *Maudit*, de la *Religieuse*, du *Jésuite*, etc. (Chez Lacroix, chez Marpon et Flammarion.)

Abbé X..., auteur de *Monsignor Desherbiers*, des *Œuvres d'une cosaque*. (Chez Degorce-Cadot, à la Librairie mondaine.)

Abbé C..., auteur des *Femmes de l'Empire, dames, actrices et courtisanes* (cité au début du catalogue Marpon et Flammarion de 1887).

Abbé Vindex. (Quels ouvrages? quel éditeur?)

Un ami de l'abbé X... (auteur, lui aussi, des *Amours d'une cosaque* (!), à la Librairie mondaine).

Le camérier du pape Pie IX, C.-S. Volpi, auteur des *Amours secrètes de Pie IX* (à l'ancienne librairie Léo Taxil).

Le R. P. Alleluia, auteur du *Capucin enflammé* (même librairie).

Sœur X..., auteur des *Mémoires d'une religieuse* (le *Couvent*, la *Defroquée*, etc.), chez Degorce-Cadot, à la Librairie mondaine.

ALPH. D'ANCINETTE.

—

Bibliographie du patinage. — Le sport favori du moment est le patinage. C'est le cas de consulter les ouvrages français traitant du patinage et de ses merveilles; malheureusement le nombre en est restreint.

N'y aurait-il pas, parmi les Intermédiairistes, quelque fanatique du patin qui puisse me fournir quelques indications à ce sujet?

En fait d'ouvrages français, je ne connais que:

1° *L'Art du patinage*, de Vail (Trost).

2° Une petite brochure, parue en 1881 et intitulée: *les Patins et l'Art de patiner*.

Ce sont deux ouvrages récents; il doit en exister de plus anciens.

UN CHERCHEUR DOUBLÉ D'UN PATINEUR.

—

Armoiries des Latour-Maubourg. — On demande quelles étaient les armes du marquis de Latour-Maubourg, maréchal de France sous Louis XV. E. B.

—

Une médaille satirique contre le pape Borgia. — Je possède une médaille en cuivre de la grandeur d'une pièce de cent sous, dont la face représente la tête du pape Alexandre Borgia coiffé de la tiare, avec ces mots: « Ecclesia perversa tenet faciem diaboli »; si l'on tourne un peu la pièce, l'effigie du pape devient celle du... diable! —Sur le revers, la tête d'un cardinal coiffé du chapeau, laquelle se trouve changée en celle de la Folie coiffée d'un bonnet, si je tourne encore également un peu la médaille; inscription: « Sapientes stulti aliquando. »

Peut-on me dire: 1° à quelle occasion a été frappée cette bizarre médaille; 2° si la satire est dirigée contre toute la famille Borgia ou seulement contre le pape Alexandre; 3° quelle valeur peut bien avoir cette pièce au point de vue numismatique? ANCINETTE.

RÉPONSES

Koucharski (II, 551, *erratum* Koukarski; III, 528, 650; XVI, 357). — Ni Kourkarski, Koukarski, Kouarski, mais *Kucharsky* ou *Koucharsky*. Le nom de ce peintre est indiqué Kucharsky sous le portrait de Louis XVII publié dans l'édition de luxe du livre de Beauchesne (*Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*. Paris, Plon, M.DCCC.LXI, frontispice du tome II), et tiré du cabinet de madame la duchesse des Cars. Ce nom est le même sous celui qui se trouve dans le

livre de l'avocat Eckard (*Mémoires historiques sur Louis XVII*) où ce portrait est indiqué comme tiré du cabinet de la duchesse d'Angoulême.

Quant au portrait de Marie-Antoinette que signale M. A. Vernière (XVI, 357) en tête des *Mémoires de madame de Tourzel* (1884), il a été publié dès 1865 (1868) dans la quatrième édition de la *Correspondance inédite de Marie-Antoinette*, par le comte d'Hunolstein (Dentu). On peut lire, p. XXXIII, une notice sur ce tableau et sur ce peintre. Le portrait destiné par Marie-Antoinette à la duchesse de Tourzel fut interrompu par les événements de la Révolution : d'abord par le voyage de Varennes, ensuite par le 10 août. Il est toujours resté inachevé. Pourtant la figure y est presque tout entière et, selon le comte d'Hunolstein, ce portrait « est peut-être le seul qui donne une parfaite ressemblance de la reine ». Il cite les paroles de madame de Tourzel : « C'est la reine elle-même ! » Ceci répond en même temps à la question *Portraits de Marie-Antoinette* (VI, 262, 343).

Ajoutons que le comte d'Hunolstein écrit à différentes reprises le nom du peintre : Koucharsky. Décidément, il est difficile de savoir au juste à quoi s'en tenir sur l'orthographe véritable de ce nom. OTTO FRIEDRICHS.

—

Quel est le livre imprimé dans le format le plus exigu? (IX, 298, 349, 379, 404, 532 ; X, 363, 714 ; XIII, 491, 742 ; XIV, 164.) — J'ai un petit livre hollandais : *Kern des Bybels In's Hage*, by A. de Groot en Zoonen. M.DCC.LI (cartonné), 80 pages avec 7 gravures, dont le texte mesure quinze millimètres sur huit.

O. F.

—

Le baiser de la Vierge (IX, 420). — On voit aujourd'hui encore une vierge semblable dans l'ancien château fort de Nuremberg, où l'on a rassemblé une très curieuse collection d'instruments de torture. Seulement, la vierge de Nuremberg, si je me rappelle bien, n'était hérissée d'immenses pointes de fer que dans le couvercle. On plaçait le patient dans la statue creuse de cette sanglante vierge et, quand on fermait le couvercle sur lui, les dards le perçaient d'outre en outre. Je suppose qu'il y avait des manières plus ou moins raffinées avec des lenteurs calculées pour fermer la boîte ! Après l'exécution, le cadavre était précipité par une oubliette dans un torrent souterrain. La vierge de Nuremberg s'appela : *Die eiserne Jungfrau* (la vierge de fer).

O. F.

—

Louis XVIII et la sœur de Robespierre (IX, 168, 562, 618 ; X, 140). — Et la sainte duchesse d'Angoulême trouva moyen d'ajouter sur sa cassette particulière une pension supplémentaire à Charlotte Robespierre ! O. F.

—

Homo homini lupus (X, 194, 244, 304, 333, 590 ; XI, 16, 141 ; XII, 621). — Bien que l'un de nos collaborateurs, dans l'*Intermédiaire* du 25 avril 1877, eût restitué cet antique adage à son véritable père, c'est-à-dire à Plaute (*Asinaria*, acte 2, sc. 4), la *Nouvelle Revue* du 1er octobre 1879 en avait fait honneur au « moyen âge et à Bacon », par la plume de M. Henri de Bornier, et elle vient encore, sous la signature de M. Louis Proal, dans le numéro du 1er octobre 1890, de l'attribuer à un « philosophe moderne », sans le nommer d'ailleurs, et en renvoyant en note à « M. Ravaisson » (*Travaux de l'Académie des sciences morales*, p. 157). D'où je tire cette conclusion, qu'il ne serait pas inutile aux travailleurs et même aux savants de lire l'*Intermédiaire*.

(Caen.) T. R.

—

Les faux Louis XVII (XVI, 109, 185, 301). — M. V. F. dit, en parlant de Naundorff, qu'il est « né à Potsdam ». M. V. F. devrait bien nous fournir l'acte de naissance de ce prétendant. S'il veut bien le rechercher, il pourra se convaincre comme moi de l'inutilité de cette recherche et par conséquent de la fausseté de cette attribution d'origine. « Né à Potsdam » — d'autres, avec non moins de fondement, disent à Neustadt-Eberswald, à Weimar, dans la Prusse polonaise, etc., etc., — c'est facile à dire. Il est seulement curieux qu'aucun de tous ceux qui tour à tour ont reproduit cette affirmation n'a su la prouver. O. F.

—

La rose et l'épine (XXI, 96, 155). — Jusqu'à présent, aucun « shakespearien » n'a relevé le gant du collaborateur D. J. Mais, en admettant que la charmante

pensée exprimée en prose par Joubert et en vers par Alphonse Karr ait été précédemment éditée par Shakespeare, je doute fort que ce soit au grand dramaturge d'outre-Manche que nos deux auteurs l'aient empruntée. Il est plus vraisemblable que Joubert, qui connaissait mieux les classiques latins que les romantiques anglais, a simplement paraphrasé ce joli vers d'Ovide :

Sæpe creat molles aspera spina rosas.
(*Pont.* II, 2.)

Quant à Alphonse Karr, encore que son Ovide lui fût aussi familier qu'aucun homme du monde, son quatrain est si exactement calqué sur la pensée de Joubert que je persiste à soupçonner qu'il avait cueilli celle-ci, toute formulée par l'ami de Chateaubriand et de Fontanes, dans quelque « Promenade » autour de sa bibliothèque. J'accorde pourtant que, plus tard, il a pu se l'approprier de bonne foi, croyant tirer de son propre fonds ce qui n'était qu'une réminiscence.

JOC'H D'INDRET.

—

La conception de la beauté (XXI, 481, 653, 682; XXII, 109; XXIII, 460). — La baronne Staffe — qui doit être blonde — me semble faire aux femmes de cette nuance une part bien large parmi les illustrations de ce sexe. A-t-on le droit d'être exclusif en pareille matière, et est-il juste de refuser aux brunes d'avoir fourni à l'histoire et aux arts des figures aussi belles et aussi nombreuses que les blondes? Dans le domaine de la poésie, ne trouvons-nous pas d'abord la brune Junon? Etaient brunes la Lycoris de Martial, la Sunamite de Salomon, la Camille d'André Chénier, l'Eléonore de Parny. Brunes aussi, Vittoria Colonna, la platonique amante du noble Michel-Ange, la duchesse de Montbazon, madame de Maintenon, la Récamier, Zoé du Cayla, etc. J'ai peine à croire que la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut n'ait été au fond une rivalité de blonde et de brune. Sémiramis, Cléopâtre, Blanche de Castille, Eléonore de Guyenne, étaient-elles donc blondes? Pont-Calé (XXIII, 460) fait de Lucrèce Borgia une blonde; mais elle était brune, selon M. Charles Yriarte (les *Portraits de Lucrèce Borgia*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1884) : elle changeait souvent de couleur, **se teignait « tous les cinq jours au moins »** et, lorsqu'elle restait huit jours sans se laver les cheveux, elle souffrait de migraines. La reine Margot ne paraissait blonde que parce qu'elle pratiquait cet *arte biondeggiante* qui joua, surtout à Venise, un rôle si considérable de la fin du XVe siècle à la fin du XVIe. Messaline et la plupart des impératrices, des princesses et des patriciennes romaines étaient brunes; seules, leurs perruques étaient blondes. Je crains fort que l'histoire ne nous ait donné pour blondes un assez grand nombre de brunes douteuses. Il faut de la prudence dans les débats de cette nature. Il faut surtout ne se pas trop hâter de conclure, ô baronne!

ADRIEN MARCEL.

—

Une lettre morte (XXII, 385, 499). — La lettre *v* suivie de la syllabe *oi* est annihilée : voix, voile, voir, voici, voiture, etc., se prononcent oix, oile, oir, oici, oiture, etc. Il paraît impossible de faire sonner la consonne *v*. Voilà (oilà) ce que nous disions en 1889. Cette affirmation nous a valu deux articles, l'un de M. Francisque Sarcey (1), l'éminent conservateur de la prononciation française, et l'autre de M. Paul Masson (2), collaborateur actif de l'*Intermédiaire*, et très goûté de ses lecteurs.

Si l'on en croit M. Sarcey, le *v* est une lettre charmante, un vrai velours, bien vivante, se prononçant avec aisance et facilité.

Le *v* semble venir du souffle de la vie :
Il a comme consonne une vogue suivie,

a dit de son côté Piis dans l'*Harmonie imitative de la langue française*.

Mais nous ne sommes pas converti; malgré l'autorité qui s'attache aux décisions de M. Sarcey en pareille matière, nous nous obstinons à qualifier la consonne *v* de lettre morte, quand elle a l'imprudence de précéder la syllabe *oi*. Combien de fois il nous est arrivé d'entendre ou de faire émettre les mots voile, voix, voiture, etc., et de constater l'annihilation du *v*. A nos observations, les auteurs de l'émission ne manquaient jamais de répondre, avec la plus entière bonne foi, qu'ils faisaient sonner le *v* à merveille; qu'ils prononçaient bien et que nous entendions mal. La faute est invariablement à celui qui écoute et non

(1) *Le XIXe Siècle*, numéro du 23 juillet 1889.
(2) *Art et critique*, revue littéraire, dramatique, musicale et artistique, numéro du 11 octobre 1890.

point à celui qui parle. Le chanteur attribue uniquement à l'imperfection de l'ouïe de ses auditeurs les défaillances et les trahisons de son appareil vocal; le Méridional vous crie : Quand nous voulons dire secoursss, nous disons toujours secoursss, c'est plus fort que nous. Et il faut renoncer à débusquer de leur solide conviction le Méridional et le chanteur.

Après des expériences multipliées, nous persistons, en conséquence, à affirmer l'impossibilité de prononcer le *v* avant *oi*.

M. Paul Masson,

D'une façon fort civile,

nous semble disposé à résoudre dans ce sens cette question de « micrographie linguistique ».

E. DE NEYREMAND.

—

Lazowski (XXII, 422). — Lazowski (Joseph-Félix) est né à Lunéville, le 20 novembre 1759 et était fils du contrôleur d'office du roi Stanislas.

Elève à l'Ecole des ponts et chaussées en 1779, il fut attaché en 1784 comme ingénieur aux travaux de la rade de Cherbourg. Emprisonné pour un motif inconnu, il fut mis en liberté par le comité de sûreté générale, le 25 vendémiaire an III. Admis comme capitaine dans l'arme du génie, le 22 frimaire an III, il fit partie de la mission à Constantinople où il demeura jusqu'au 16 messidor an V. Rentré en France le 4 vendémiaire an VI, Lazowski fut promu extraordinairement au grade de chef de bataillon, le 23 ventôse suivant.

Employé cette même année à l'armée d'Egypte, il prit part à l'attaque d'Alexandrie, se distingua à la bataille de Chebreisse, fut blessé à Jaffa et à Saint-Jean d'Acre et obtint du général en chef Bonaparte, en récompense de ses services, le grade de chef de brigade, le 26 floréal an VII. Il se trouva, en l'an VIII et en l'an IX, aux batailles d'Héliopolis et de Damiette et aux sièges de Belbéis et du Caire.

Rentré en France, le colonel Lazowski fut appelé aux fonctions de directeur des fortifications, le 3 frimaire an X, et chargé de la direction de la Rochelle. Général de brigade le 15 août 1806, il fut appelé à la Grande Armée en 1807, reçut le commandement du génie au corps de Bernadotte, le 2 mars 1808, se distingua pendant la campagne de 1809 et fut promu le 21 juillet général de division, puis créé baron de l'Empire.

Commandant le génie de l'armée de Portugal, le 21 avril 1810, il fut mis en disponibilité le 20 avril 1811, et mourut à Paris, le 8 octobre 1812. L. H.

—

F. A. Danican Philidor (XXIII, 36, 146). — Voici une lettre inédite de Danican Philidor. Je la donne en respectant l'orthographe assez négligée, comme on peut le voir; cette lettre, datée de Londres (mardi 6 janvier 1788), paraît adressée à sa femme... à moins qu'elle ne le soit à quelque autre de *ses chères et bonnes amies.* Nos lecteurs apprécieront.

1re. Ma très chère et bonne amie,
Je ne veux pas laissez passer cette poste sans te donner avis de mon arrivé à Londres où je suis depuis dimanche matin, j'ai couché cette nuit dans mon nouveau logement ou j'ai un lit des plus excellens; c'est la 1re fois que j'ai été aussi bien coucher à Londres; le froid est à peu près le même qu'à Paris, je n'ai pas encore eu le temps de faire des visites, si ce n'est au comte de Brulh, chez qui j'ai *dinné* et où je retourne encore aujourd'huy; je jouis de la meilleure santé et je ne suis pas même échauffé, il ne parait nullement a la fatigue que j'ai essuyé de six nuits que j'ai passé en voyage. Je n'ai couché que deux fois, je t'en écrirai plus long à la prochaine poste, je te souhaite une bonne santé et de la patience; aime-moi comme je t'aime et crois que je te suis attaché pour La vie et que je ferai tous mes éfforts pour t'en donner des preuves d'abord qu'il sera en mon pouvoir, je t'embrasse mille fois et suis ton très cher et fidèl ami.

A. D. PHILIDOR.

Londres, ce mardi 6 janvier 1788.

Mon adresse est :

M. Philidor, St-James-Street, n° 40, *à Londres.*

J'espère recevoir de tes nouvelles au plus tôt.

Cet autographe est collé au verso du frontispice du *Carmen sæculare*, édition de A. C. CIƆIƆCCLXXXVIII (*sic*).

KUHNHOLTZ-LORDAT.

—

Les frères Letourmy, imprimeurs (XXIII, 70, 187). — Aux renseignements demandés sur cet ancien atelier typographique, me sera-t-il permis d'ajouter que j'ai rencontré le nom retourné, Letourmy, sous la forme Ymruotel, sur un exemplaire de la *Nouvelle Zétis au bain*, réédition du poème du marquis de Peray. Londres, 1778?

(Nimes.) CH. L.

—



L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution? (XXIII, 294, 410, 465, 521, 619, 685, 716.)—M. C. a cent fois raison. Ce sont les passions politiques qui ont dénaturé le sens, non pas du mot *patrie*, tellement clair et rigide qu'il ne comporte pas deux interprétations, mais de ses dérivés *patriote* et *patriotisme*. Par le mot *patriote*, que Camille Desmoulins n'a pas eu la peine d'inventer, on désignait les citoyens qui, sans se préoccuper des institutions politiques de leur pays, étaient résolus à sacrifier leur vie pour la défense de son autonomie et de son indépendance. C'est ainsi que l'a entendu Voltaire dans ce passage qui confirme et commenterait au besoin ceux que j'ai déjà cités (XXIII, 465) :

— « Pourquoi l'Espagne, qui s'était si « bien défendue contre les Romains, « céda-t-elle tout à coup aux Barbares? « C'est qu'elle était composée de PATRIOTES lorsque les Romains l'attaquè« rent; mais sous le joug des Romains « elle ne fut plus composée que d'escla« ves maltraités par des maîtres amollis. »

(*Essai sur les mœurs*, ch. 27.)

La vérité est que sous le régime révolutionnaire le mot *patriote* changea d'acception et devint synonyme de *démocrate*, voire de *sans-culotte* et de *septembriseur*. Et c'est dans ce sens exclusif et nouveau que le prennent encore aujourd'hui nombre de sectaires brouillés avec la logique et l'étymologie. Jamais vous ne persuaderez à ces braves gens que les zouaves de Charette, qui, en rase campagne, ont occis tant de Prussiens, étaient d'aussi bons *patriotes* que les zouaves de la Commune qui, à l'abri de leurs barricades, n'ont tué que des Français.

JOC'H D'INDRET.

—

De Montcrif (XXIII, 357, 478). — Les armoiries de la famille de Montcrif, *d'or au lion de sable, au chef d'hermine*, se trouvent mentionnées dans l'*Armorial du Bibliophile*, de M. Joannis Grigard, à l'article *Demoncrif*, garde des archives de la Chambre des comptes, mort en 1727.

Malgré la différence d'orthographe, il y a lieu de croire qu'il s'agit de la même famille.

G. DE B.

—

Les habitations de Victor Hugo à Paris (XXIII, 388, 501, 687).— L'hôtel de Mortemart-Boisse, dans lequel habita, pendant plusieurs années, Victor Hugo avec sa famille, vers 1840, lors de la fameuse rupture du poète avec son ex-ami Sainte-Beuve, existe encore, aux Champs-Elysées, 9, rue Jean-Goujon, tel qu'il était à l'époque du séjour de Victor Hugo, il y a de cela cinquante ans.

Cet hôtel appartient toujours à la même famille : les propriétaires actuels, qui étaient déjà de grands jeunes gens en 1840, ont parfaitement connu Victor Hugo occupant, dans l'immeuble que possédait alors leur père, un étage au-dessus de leur propre appartement. — Il devrait donc être intéressant de consulter les souvenirs qu'ils ont pu conserver de cet illustre voisinage.

— Autre détail : l'*Album-Itinéraire illustré*, in-4° carré, que la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée met à la disposition des voyageurs, dans les wagons de ses trains rapides (1890), renferme une grande vue, gravée sur bois, imprimée hors texte et représentant la maison dans laquelle naquit, à Besançon, Victor Hugo, le 26 février 1802.

ULRIC R.-D.

—

Les peintres sans bras (XXIII, 389, 503, 527, 595, 718). — Moi aussi, je possède des autographes de Ducornet écrits avec le pied. Il exposa beaucoup et avec un certain succès à partir de 1840 et peut-être même dans les années précédentes. Il obtint une médaille de troisième classe en 1840, une de seconde en 1841, une de première en 1843. L. D. L. S.

—

Les erreurs judiciaires (XXIII, 420, 593, 620). — J'accorde à M. de Neyremand que ces sortes d'erreurs sont moins nombreuses qu'on ne le dit. J'admets aussi que celles commises par le jury sont plus fréquentes et surtout ont fait beaucoup plus de bruit que celles des juges correctionnels. Mais, dans ma carrière d'avocat, j'ai vu, j'ai noté et je citerais au besoin des erreurs déplorables échappées à des tribunaux correctionnels composés, cependant, de magistrats honnêtes et éclairés. C'est surtout à la charge des chambres d'instruction que l'on pourrait relever de bien fâcheuses méprises, à commencer par cette procédure dans laquelle un juge trop zélé finit par arracher à une malheureuse femme, par-

faitement innocente, l'aveu qu'elle avait tué son père! L.

—

Tout d'une venue comme la jambe d'un chien (XXIII, 449, 534, 622).—M. Ch. L., de Nimes, cite l'article *chien* du *Dictionnaire* de Littré pour établir que « droit comme la jambe d'un chien se dit d'une chose tortue ». Si notre collègue veut bien se reporter à l'article *jambe* (t. III, p. 169, du même ouvrage), il pourra y lire le passage suivant : « *Populairement.* Tout d'une venue comme la jambe d'un chien, se dit d'une jambe où le mollet n'est pas marqué. Ce jeune homme a la jambe tout d'une venue, comme la jambe d'un chien, ou, simplement, il a la jambe tout d'une venue. » Cette dernière définition justifie ma réponse à la demande faite par M. M. L. E. M.

—

La correspondance de Michelet sera-t-elle publiée? (XXIII, 517, 655.)—Notre confrère, aussi obligeant qu'érudit, M. Charles de Lovenjoul, m'écrit, à la date du 20 novembre, que c'est madame Michelet qui rassemble la correspondance de son mari dans l'intention d'en publier au moins un choix. Je me souviens, en effet, maintenant, d'avoir déjà lu ce renseignement dans un journal ou de l'avoir entendu donner verbalement. Comme ce n'était pas le soussigné personnellement, mais notre confrère P. C. que la question intéressait, d'après l'*Intermédiaire* du 10 septembre dernier, M. P. C. pourra en faire son profit, et écrire, s'il le juge à propos, à la veuve du grand historien. L. Jeny.

—

Armoiries à déterminer (XXIII, 553, 666). — Que l'Intermédiairiste G. de B. veuille bien m'excuser, les armoiries qu'il désire connaître, plutôt que de s'appliquer à la famille *de Merle,* doivent être celles des *de Nourrigier*, famille angoumoisine et saintongeaise, dont des branches furent protestantes, et qui porte pour armes : *d'or à une bande engrêlée de gueules, accompagnée de 6 merlettes de sable, 2 et 1, et 1 et 2, à la bordure de gueules.* Le château de Moulidars et celui d'Ardenne, dans la paroisse de Moulidars, appartinrent aux Nourrigier de 1482 à 1612.

Consulter pour cette famille : le *Château d'Ardenne et la seigneurie de Moulidars en Angoumois,* par l'abbé Tricoire, imprimerie Noël Texier, à la Rochelle, 1890 : monographie des plus utiles pour l'histoire des familles de l'Angoumois. De la Coussière.

—

Bibliographie des écrits d'Henri Monnier non réunis en volumes (XXIII, 573, 666). —*Un Souvenir* n'est pas du tout ce dont parle M. V. B. C'est le récit d'une rencontre, sur l'impériale d'une diligence allant du Mans à Laval, d'un paysan bienfaisant. Je n'ai, du reste, parlé que des *Ecrits* d'Henri Monnier non réimprimés dans ses œuvres.

Le portrait de M. de Lamennais, gravé sur bois, dont parle M. V. B., se trouve du reste aussi dans cette même année 1852 de l'*Almanach populaire de France.* Il est évidemment d'Henri Monnier, mais il ne porte que la signature du graveur (?) Montigneul. Ch. de Lovenjoul.

—

Le puits Certain (XXIII, 578, 691). — Piganiol de la Force (*Description de Paris,* nouv. éd., Paris, 1742, t. V, p. 191) consacre un chapitre au *collège de Sainte-Barbe* et ajoute : « Le fondateur (Robert du Guast) nomma pour premier principal de ce collège Robert Certain, pour lors curé de Saint-Hilaire, et le même qui a donné son nom à un puits qu'il fit bâtir dans ce quartier et qui subsiste encore à présent. » J. Lt.

—

Mademoiselle Cazotte (XXIII, 580). — Consulter madame des Rozeaux, petite-fille de Cazotte, qui demeure à Paris, 5, rue du Regard. Godel.

—

Quand commencera-t-on la publication des Mémoires de Talleyrand? (XXIII, 579.) — Dans le courant du mois de février, les Mémoires du prince de Talleyrand paraîtront à la librairie Calmann-Lévy, avec une préface du duc de Broglie. L'ouvrage complet formera 5 vol. in-8, à 7 fr. 50 l'un. G. L.

—

Les tableaux de Van der Meulen (XXIII, 585). — Voici quelques renseignements, certainement incomplets, sur les travaux de peinture de Van der Meulen aux Gobelins :

Le *Passage du Rhin,* en trois pièces ébauchées.

Le *Passage du Rhin*, en trois pièces, très finies.

L'*Entrée de la reine dans Douai.*

Une *Vue de Versailles.*

Une *Vue de Vincennes.*

Une *Vue de Brisach*, trait au pinceau.

Une *Vue de Strasbourg*, en partie ébauchée.

Une *Vue de Fontainebleau.*

De nombreuses esquisses de chevaux, de paysages et de villes, notamment de Saint-Omer, Valenciennes, Cambrai, Cassel, etc.

Parmi les modèles qui ont servi aux tapisseries, on trouve peints par lui, sur les dessins ou les *pensées* de Lebrun :

Pour la haute lisse : les petites figures et une partie des paysages de la tenture des *Mois* ou des châteaux.

Pour la basse lisse : le *Feu* de la tenture des *Eléments*, l'*Audience du Légat*, la *Prise de Dunkerque*, la *Prise de Marsal*, la *Défaite de Marqui*, la *Prise de Tourcoing*, la *Prise de Dôle*, la *Prise de Douai*, le *Printemps* de la tenture des *Saisons.*

GERS.

—

La probité de Marat (XXIII, 646). — Je serais reconnaissant à Patchouna de me faire tenir un des numéros de l'*Univers* où se trouve reproduite cette stupide calomnie ; tout au moins, de me fournir les moyens de me le procurer en indiquant la date exacte du journal. Certains de nos confrères anglais ont quelque peu contribué, il faut bien le dire, à accréditer (V. *Intermédiaire* du 10 septembre 1889) cette légende; et cependant la réfutation se trouve tout au long dans une revue bien connue de l'autre côté du détroit, *The Academy*, du 27 janvier 1883. A la suite d'un article publié sur ce sujet par M. Stephens Morse, un lecteur de la revue envoyait, à titre de renseignement complémentaire, la note suivante, qu'un de nos amis a bien voulu traduire à notre intention :

Une calomnie sur Marat.

(Fern Bank, Higher Broughton, jan. 17, 1883.)

Peut-être ne serait-il pas sans à propos d'ajouter quelques lignes à la très satisfaisante démolition, par M. H. Morse Stephens, de la légende calomnieuse qui identifiait Jean-Paul Marat avec certaine personne qui fut, à une époque, professeur à la Warrington Academy, et qui, dans la suite, fut convaincue de vol au préjudice de l'Ashmolean Library (V. *The Academy* du 23 décembre 1882).

En 1858, M. H. A. Bright écrivait un *Aperçu historique de la Warrington Academy*, que l'on peut trouver dans les *Transactions de la Société d'histoire du Lancashire et du Cheshire*, vol. XI. Il avait voulu se faire une opinion sur l'exactitude des arguments apportés par le Révérend W. Turner, dans le *Monthly Repertory*, qui identifiait le Français criminel (felonious Frenchman) au grand révolutionnaire. M. Bright ne put trouver dans les minutes ni le nom de Lemaître, ni celui de Mara. « Enfin, dit-il, miss Aikin, à qui je m'adressai, m'informa qu'il y avait bien eu quelque soupçon (*alarm*) à l'égard de Marat, mais *que les recherches faites avaient mis fin à l'incident* (*but investigation set the matter at rest*); *c'étaient certainement deux hommes différents.*

Il en résulte clairement qu'on avait simplement confondu, par je ne sais quelle aberration, un Français du nom de Lemaître avec le tribun révolutionnaire.

Nous aurions donné plus de développement à cette communication, si nous avions pu consulter certain *magazine* britannique, dont le titre nous échappe et que nous avons eu jadis sous les yeux. Des détails beaucoup plus complets s'y trouvaient consignés.

Mais le libraire qui l'avait en sa possession, soupçonnant l'intérêt relatif que présentait pour nous son volume, se refusa tout net à le céder. Si ce bibliopole, d'humeur incommode, se reconnaît dans ces lignes, nous lui adressons à nouveau toutes nos malédictions. Son entêtement nous a privé d'un document qui nous eût servi à parfaire cette réponse. Quant aux séjours de Marat en Ecosse et en Angleterre, sur lesquels on a, dans les colonnes de ce recueil, sollicité quelques renseignements, nous nous permettons de renvoyer ceux de nos collaborateurs que le sujet intéresse au volume que nous avons annoncé d'autre part.

Dr A. CABANÈS.

—

Nationicide (XXIII, 673). — Ce mot a son pendant : *plébicide*, que je trouve dans le *Moniteur*, n° 318, octidi, 18 thermidor, l'an II de la République française, une et indivisible (mardi 5 août 1794, v. s.), au compte rendu de la séance de la Convention du 17 thermidor, que présidait Merlin de Douai :

Fréron. Je demande la parole pour une motion d'ordre. Citoyens, si le génie de la liberté eût fait devancer de deux siècles la liberté française ; si, après le massacre de la Saint-Barthélemy, on eût fondé la République, comme le voulait l'amiral Coligny ; qu'on eût convoqué une Convention nationale, et que j'en

eusse été membre, j'aurais élevé la voix pour demander la destruction de ce Louvre et de cette fenêtre d'où l'infâme Charles IX tira sur les Français avec une carabine *plébicide*.

Eh bien! ce que j'eusse fait alors, je le fais aujourd'hui, et je viens demander le rasement de l'hôtel de ville, de ce Louvre du tyran Robespierre...

Léonard Bourdon. L'hôtel de ville appartient au peuple de Paris, dont toutes les sections ont bien mérité de la patrie.

On demande l'ordre du jour.

Granet. Les pierres de Paris ne sont pas plus coupables que les pierres de Marseille; punissez les individus criminels, et ne démolissez rien.

La Convention passe à l'ordre du jour.

Les hommes de 1871 se sont chargés de l'exécution : ils parlaient moins, mais ils agissaient; et Courbet a sur Fréron une incontestable supériorité : il a réalisé son idée. Pourtant Fréron, s'il voulait supprimer les monuments, enrichissait du moins la langue de mots nouveaux et l'histoire de faits imaginaires : c'est une compensation. J. Lt.

— D'après l'économie de sa phrase, nul doute que Merlin de Thionville ne revendique la paternité du mot. Il en fait le couronnement de tout son raisonnement, sorte de *purpureus pannus*, qu'il n'oublie pas de souligner, bien entendu sans guillemets.

Ne le lui a-t-on pas laissé pour compte, personne ne l'ayant jugé bon à mettre en circulation? L'affirmative me paraît évidente.

L'expression, en effet, n'était pas viable, faute d'utilité. Pour la trouver susceptible d'application, jusqu'où n'aurait-il pas fallu remonter? Rien moins que jusqu'au règne de Caligula, et encore ce méchant n'a-t-il été ce dont il s'agit que d'intention.

Produit d'une époque où l'on ne conteste guère que l'emphase resta souverainement à l'ordre du jour, *nationicide*, venu sous la plume du conventionnel motivant son vote, n'a été autre chose qu'un mot mort-né. Surabondamment je l'ai cherché, sans qu'il y figure, dans le *panlexique* de Boiste, des plus au courant du langage révolutionnaire; non pas qu'il le fût; témoin page 133 de son « Vocabulaire des personnes remarquables » : *Carrier, anthropophage français*.

Hercule Bourdon.

—

Un soufflet baptisé coup de poing (XXIII, 677). — Cette histoire est vraie, mais ce n'est point Fouché qui en est le héros : c'est Maubreuil.

Ce dernier, furieux contre Talleyrand, de qui il avait eu à se plaindre..... se rendit le 21 janvier 1827 à l'abbaye de Saint-Denis où avait lieu un service commémoratif pour la mort de Louis XVI, et attendit dans la foule l'arrivée du prince de Bénévent : l'ayant aperçu, il se précipita sur lui et lui appliqua une maîtresse gifle qui fit rouler l'illustre diplomate par terre. C'est alors qu'ainsi frappé, Talleyrand prononça le mot : « Oh! quel coup de poing! »

Maubreuil, arrêté, fut traduit en police correctionnelle le 24 février suivant et fut condamné à 5 mois de prison et 500 francs d'amende : peu après, Maubreuil publia une brochure : « Exposé des motifs de sa conduite envers le prince de Talleyrand. Paris, 1827, in-8. »

Les démêlés de Talleyrand et de Maubreuil méritent d'être étudiés, mais le prince de Bénévent a su faire disparaître à temps bien des papiers compromettants. On en trouve cependant assez pour pouvoir dire que, s'il n'a pas prescrit à Maubreuil l'assassinat de Napoléon, il y fut au moins consentant.

Germain Bapst.

—

La Camargo (XXIII, 678). — Dans mes recherches aux Archives nationales, j'ai trouvé dans le registre coté P, 2592, à la date du 19 septembre 1739, les lettres de naturalité accordées à Marie-Anne Cupis de Camargo, née à Bruxelles, et, après son décès, à ses enfants nés et à naître en légitime mariage. J. F. F.

— Notre confrère A. A., s'il veut bien se reporter à l'article très documenté que mon savant ami A. Jal a consacré à la jolie et célèbre danseuse (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2e édition, H. Plon, 1872), trouvera réponse à ses différentes demandes, au sujet de Camargo (Marie-Anne de Cupis, dite mademoiselle de Camargo, et plus généralement la). Née à Bruxelles le 15 avril 1710, elle descendait d'une noble famille romaine.

Quentin de la Tour fit du père de la Camargo un portrait qu'on vit au Louvre, en 1747. Ce même peintre fit un ou plusieurs portraits de mademoiselle Camargo. Au moment où Jal publiait sa notice, l'un de ces portraits se trouvait

à Saint-Quentin, patrie de la Tour, dans la salle d'étude des élèves de l'école de dessin. E. M.

—

Qu'est devenue la collection de M. Silvi relative à Port-Royal? (XXIII, 679.) — Le petit musée dont parle M. C. M. existait encore à Port-Royal vers 1875. Je l'y ai visité vers cette époque. Il occupait une pièce spéciale dans un pavillon du jardin. Il renfermait quelques portraits à l'huile, un plus grand nombre gravés, des vues ou plans de l'ancien monastère. Des autographes précieux, le long des murs ou dans des vitrines, portaient ou rappelaient les noms des plus illustres jansénistes. J'avais même relevé quelques-uns de ces noms, dans une note qu'en cherchant bien je finirais peut-être par retrouver. Il y avait aussi, ce me semble, des chartes ou diplômes. Je ne me rappelle ni ossements, ni cheveux, ni fragments de vêtements, ni objets d'art, sauf peut-être quelques médailles. Sur ce dernier point, mes souvenirs sont moins précis. Je ne visitai pas la bibliothèque.

L. D. L. S.

—

Quel est l'inventeur des lunettes? (XXIII, 706.) — Dans une chronique du monastère de Sainte-Catherine de Pise, publiée par M. Bonaini en 1845, on lit: « Frater Alexander de Spinâ, vir modes- « tus et bonus, quæ vidit oculis facta, « scivit et facere. Ocularia ab alio primo « facta, communicare nolente, ipse fecit, « et omnibus communicavit corde hilari « et volente. Cantare, scribere, miniare, « et omnia scivit quæ manus mechanicæ « valent. Ingeniosus in choralibus in domo « Regis æterni fecit suo ingenio mansio- « nem. » (Archivio Storico Italiano, etc. Tomo VI, parte seconda. Firenze, Gio. Pietro Vieusseux, etc., 1845, page 476, lig. 30-31 et page 477, lig. 1-4.) On voit par ce passage que le frère Alexandre de Spina avait construit les besicles, inventées par une autre personne qui ne voulait pas communiquer la manière de les construire. Ferdinand-Léopold del Migliore (Firenze, città nobilissima illvstrata da Ferdinando Leopoldo del Migliore, etc. In Firenze, M.DC.LXXXIV, page 431, lig. 33-35) rapporte l'inscription suivante: « Qvi diace Salvino d'Ar- « mato degl' Armati di Fir. Inventor « degl'occhiali dio gli Perdoni la Peccata. « Anno D. MCCCXVII », qu'il dit (lig. 22-23 de la même page 431): « Essere au- « data a male » (détruite) dans la restauration de l'église de Sainte-Marie-Majeure de Florence. On peut croire avec fondement que Salvino d'Armato degl' Armati, mentionné dans cette inscription, est la même personne appelée *ab alio primo* dans le passage ci-dessus rapporté de la chronique citée ci-dessus. M. Passevini, dans une de ses notes du roman d'Augustin Ademollo, intitulé : *Marietta dè Ricci* (Marietta dè Ricci, ovvero Firenze al tempo dell'assedio, etc. Seconda edizione, etc., vol. III. Firenze, etc., 1845, page 1008, lig. 9-16), dit que l'inscription rapportée par Del Migliore, doit avoir été mal lue, car Salvino vivait encore en 1339, et fut dans la même année un des douze Buonomini.

B. Boncompagni.

—

Brissot de Warville a-t-il été l'employé de M. Lenoir? (XXIII, 707.) — Le passage qui intrigue L. C., et dont Camille Desmoulins s'est servi sans vergogne, est apocryphe. Cette prétendue lettre de Grimm (à Volney) est en réalité de Rivarol. Publiée d'abord dans les *Actes des Apôtres* (n° 261), elle a été réimprimée par Barbier (Potey, 1823, in-8, 20 p.) et par Malassis, dans les *Ecrits et Pamphlets de Rivarol.* (Lemerre, 1877, in-8.) L. C. trouvera résumées dans l'avertissement de Malassis les origines de cette audacieuse supercherie et, dans les appendices de la dernière édition de la *Correspondance* de Grimm (XVI, 262-266), divers documents relatifs à la même querelle. Il ne semble pas que Grimm se soit alors beaucoup ému de l'abus qu'on faisait de son nom, car, en adressant à Catherine II un exemplaire du numéro des *Actes des Apôtres*, il se contentait d'ajouter philosophiquement: « Tout n'est pas rose dans les grandes places, surtout lorsqu'elles sont uniques, et c'est en vain qu'on voudrait échapper à l'envie et à la jalousie sous le manteau de son obscurité personnelle. » (*Lettres à Catherine II, publiées sous les auspices de la Société impériale d'histoire russe*, par Jacques Grot. Saint-Pétersbourg, 1886, gr. in-8, p. 455.)

Maurice Tourneux.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un projet de Métropolitain en 1845. — On s'imagine que l'idée de doter Paris d'un chemin de fer métropolitain est récente, c'est une erreur. Les gares venaient à peine d'être construites que l'on projetait la création d'un chemin de fer dans Paris. L'auteur du projet le voulait souterrain et aérien, et suivait un tracé dont on ne s'écartera probablement que fort peu si l'on arrive à s'entendre sur cette importante question d'édilité.

Nous trouvons l'analyse de ce projet — dont l'auteur nous est inconnu — dans l'*Almanach des chemins de fer* pour 1846, qui est la première année de cette publication :

Un chemin de fer dans Paris.

Le chemin projeté reliera l'embarcadère du Nord à l'embarcadère de Lyon en utilisant une partie de la voie publique restée complètement improductive jusqu'à ce jour.

Il part de la tête du chemin de fer de Belgique, descend parallèlement à la rue Hauteville, en opérant le trajet en partie à ciel ouvert, jusqu'à la place de la Bastille qu'il traverse souterrainement. Il reparaît à ciel ouvert au-dessus du chemin de halage du canal Saint-Martin, qu'il traverse par un pont biais, à la hauteur du chemin de Lyon. Dans son parcours il touche à l'entrepôt des Douanes.

Le tracé ci-dessus a une longueur de 4,650 mètres.

Un embranchement prolongera la voie de fer jusqu'aux Halles. Dans la direction de cet embranchement, il existe des rues trop étroites pour la circulation des voitures; ces rues recevront une utilité réelle par l'établissement d'une voie de fer à niveau, construite de façon à permettre le passage des voitures ordinaires et dont le service sera effectué de manière à prévenir toute espèce d'accidents.

Cet embranchement, après avoir contourné les marchés dans le bassin horizontal qui forme le centre de Paris, suit la rue Mondétour dans toute sa longueur, traverse des propriétés privées, entre la rue Mauconseil et la rue du Petit-Lion, où la rue des Deux-Portes lui ouvre une issue rectiligne jusqu'à l'enclos de l'"entrepôt des glaces appartenant aux hospices, là cesse le plateau horizontal. Les pentes du terrain permettent de ménager dans cet enclos une tranchée qui aboutit à la rue des Forges, cette rue est suivie en souterrain, de même que la rue de Cléry, jusqu'à la ligne de raccordement sur le boulevard Poissonnière.

Ce chemin n'aura pas seulement pour but de servir au transit pour les marchandises qui passeront d'une ligne à l'autre. Le résultat sur lequel insiste surtout l'auteur, c'est que, grâce à l'addition d'un chemin de fer d'environ cinq kilomètres de longueur, la ville de Paris complétera ses moyens de circulation par cette nouvelle voie de transport qui sera comme une dépendance de ses canaux et qui les reliera avec toutes les gares des chemins de fer et avec son centre d'approvisionnement.

L'approvisionnement de la capitale, dit l'auteur, est d'une telle importance, que le concours d'un chemin de fer pour cet objet serait une œuvre d'utilité publique. Sans l'addition de ce chemin intérieur, la ville de Paris ne profitera qu'imparfaitement des voies de fer qui aboutissent à ses barrières. Ce n'est que par l'économie et la facilité des transports qu'il sera possible d'étendre au loin le marché des approvisionnements de la capitale.

—

La Convention cuirassée; prospectus d'un tailleur patriote. — Le 20 janvier 1793, Michel Le Peletier de Saint-Fargeau fut poignardé au Palais-Royal, et l'on sait quels honneurs la Convention rendit à sa mémoire. En revanche, on n'a jamais, que je sache, cité le prospectus suivant, retrouvé par M. A. Voisin et joint par un contemporain soigneux à l'avis du comité de sûreté générale donnant le signalement de Paris. Bien que cette réclame ingénue se puisse aisément passer de commentaires, elle éveillera peut-être chez quelques survivants du siège de Paris le souvenir de ces *pare-balles* ou demi-cuirasses qu'on vit un moment se balancer aux devantures des marchands d'habits (ou plutôt d'uniformes) et dont je n'ai, pour ma part, jamais revu depuis un seul spécimen.

C. Ledoux en fut probablement, lui aussi, pour ses frais de publicité, dont, à quatre-vingt-dix-huit ans de distance, l'*Intermédiaire* va l'indemniser largement. M. Tx.

Avis à l'humanité menacée.

Comme c'est un devoir sacré à tous (*sic*) bon citoyen, quand il sait par son talent et son industrie, pour préserver la vie de ses Concitoyens, de s'empresser à le mettre au jour, surtout au moment où les circonstances l'exigent; c'est en ce moment ici (*sic*), où la vie de nos sénateurs, les soutiens du droit du Peuple, est menacée par les anciens supports (*sic*) de l'ancienne cour pour venger la mort de leurs (*sic*) tyran, c'est à nos sénateurs que Le Roux, tailleur, offre ses talents pour des gillets de sûreté, contre tous coups meurtriers quelconques; déjà occupé pour des députés depuis le fatal coup de l'immortel Le Pelletier, qui n'aurait pas succombé, s'il avait eu un semblable gillet, soit en chaînon ou autres.

Le Citoyen Le Roux l'aîné, rue Saint-Sauveur, n° 2.

De l'imprimerie de Pelletié, rue Française, 4.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 février 1891.*

XXIVe Année. — N° 546.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — N° 171

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

De l'expression gaffe. — Un de nos plus habiles romanciers, M. Paul Bourget, s'exprime ainsi dans *Un cœur de femme* (Paris, Lemerre, 1890, p. 57) : « Il y eut un silence entre eux, durant lequel il se commit une de ces fautes de tact que le langage parisien désigne du terme assez inexplicable de gaffe. »

Ce terme *assez inexplicable*, je suis persuadé qu'ici on saura l'expliquer, et j'attends avec une douce confiance une pluie de renseignements sur l'origine du mot *gaffe*. Un jeune chercheur.

—

Sainte Sabigoton et Goton. — Dans ses *Mémoires*, le marquis de Dangeau dit, à la date du mercredi 8 mars 1711 : « Monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne tinrent hier sur les fonts de baptême une fille de madame d'Epiné, à qui ils donnèrent le nom de Louise-Adélaïde-Sabigoton (sainte Sabigoton est le nom d'une vierge de la nation des Goths en Espagne). » De ce nom vient sans doute celui de Goton, si commun jadis parmi le peuple et parmi les soubrettes de comédie, a ajouté en note madame de Genlis, en publiant (Paris, 4 vol., 1817) un abrégé du journal du minutieux chroniqueur de Louis XIV.

Est-il nécessaire de remonter si loin, pour avoir l'étymologie de Goton ? D'après Littré, ce mot populaire, passé au reste de mode, et que je ne retrouve qu'une fois dans Béranger et également une fois à la fin d'un vers de Th. de Banville, serait tout simplement un diminutif de Margoton ou Marguerite, signifiant le

plus souvent une fille de campagne, une servante. E. M.

—

La reine de France, au temps de Charles VII, ne possédait-elle que deux chemises ? — D'après Legrand d'Aussy, le linge était si rare en France, au temps de Charles VII, qu'il n'y avait que « la reine qui eût deux chemises ». Est-ce bien exact ? Sur quels documents précis, comptes ou états, Legrand d'Aussy a-t-il pu fonder cette bizarre assertion qui nous semble tout à fait extraordinaire ?

R. D.

—

Les Juifs de Tolède ont-ils voté contre la mort du Christ ? — J'ai lu dans quelque ouvrage de Drumont que les Juifs de Tolède, ayant voté contre la mort du Christ (?), jouissaient d'une grande liberté pour l'exercice de leur culte pendant tout le moyen âge.

Sur quoi repose cette légende ?

Lo.

—

Le transport des lettres par la Seine pendant le siège de Paris en 1871. — Pendant le siège de Paris, pour suppléer aux difficultés du transport de la correspondance par pigeons et par ballons, un ingénieur inventeur proposa un troisième moyen, dont l'expérience faite à Paris parut donner un bon résultat. On devait employer des boules métalliques à volants, pouvant contenir deux kilogrammes de lettres, roulant au fond de la Seine, et se soulevant par-dessus les obstacles qui étaient de nature à les entraver. Cet inventeur, M. Robert, si ma mémoire ne me trompe pas, sortit de Paris en ballon, pour immerger lui-même des boules postales à destination de la capi-

tale. L'auteur de ce système était-il un fonctionnaire, un officier ou un ingénieur? Est-il l'auteur d'autres découvertes? et finalement a-t-il réussi à introduire beaucoup de lettres dans Paris, pendant le siège de 1870-71? E. M.

—

Le Masque de fer. — Il a déjà été maintes fois question dans l'*Intermédiaire* du Masque de fer. Dans son ouvrage sur Foucquet, M. Lair a consacré de nombreuses pages au personnage mystérieux. D'après M. Lair, le fameux homme au masque ne serait autre qu'un certain Eustache Dauger, arrêté à Dunkerque en juillet 1669, puis conduit à Pignerol où, sur la demande de M. de Saint-Mars, il devint le domestique de Foucquet. En accordant en 1675 cette autorisation, Louvois ajoutait que, « quelque chose qui puisse arriver, vous debvez vous abstenir de le mettre avec M. de Lauzun, ni avec qui que ce soit autre que M. Foucquet ». Après la mort du surintendant, Dauger fut séquestré, jeté dans un cachot d'où il ne sortit que pour passer successivement avec un geôlier aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille, où il mourut, et fut enterré, comme on sait, le 20 novembre 1703, dans le cimetière de Saint-Paul, sous le nom de Marchialy.

Que pensent de cette solution nos collaborateurs, et particulièrement MM. Loiseleur et Jung, qui ont étudié la question d'une façon approfondie?

PATCHOUNA.

—

Les jeux des rois. — « Louis XI était joueur, son fils encore davantage, Louis XII, peu, François Ier encore moins. Le plaisir de Henri II était de courir la bague, celui de Charles IX de forger et de battre un fer. La passion de Henri III était le jeu de hasard, Henri IV aimait le jeu, parce qu'il y était heureux... » Voilà où s'arrête l'*ana* manuscrit d'où j'extrais ces curieuses indications. Nos collaborateurs versés dans l'histoire de France pourraient-ils compléter la série et faire un tableau plus complet des jeux affectionnés par nos rois? L. G.

—

Les reliques du café Procope. — Selon Roger de Beauvoir (*le Café Procope*), le café Procope montrait encore en 1835 le fauteuil en cuir de Piron, le gobelet de Fontenelle, le baromètre donné par Lalande au café et sur un panneau on voyait encore le portrait de mademoiselle Clairon, charbonné par Crébillon fils.

Le café Procope est fermé maintenant. Que sont devenues toutes ces curiosités?

L. J.

—

Les quatre sergents de la Rochelle. — Où pourrais-je trouver une relation impartiale de l'affaire des quatre sergents de la Rochelle? L. R.

—

Quelle est la maison habitée par Rabelais dans l'île Saint-Louis? — Dans un journal inédit du conseiller *Menin*, je relève l'intéressant passage suivant :

Rabelais, à ce qu'on dit, a demeuré dans l'île Saint-Louis, dans une maison que j'ai occupée en 1713 et 1714 et en partie en 1715. L'endroit où je faisais mon cabinet avait été le sien, il l'avait orné de peintures sur la boiserie qui couvrait les armoires qui régnaient tout autour, ce fut même là, à ce qu'on prétend, qu'il fit son testament dont tout le monde parle et que peu de personnes connaissent, il ne contient que le peu de mots que voici :
Je dois beaucoup, je ne possède rien, je laisse le reste aux pauvres.

Menin est, en général, très digne de foi. Ses manuscrits fort curieux sont remplis d'anecdotes et de faits intéressants, dont nous avons pu justifier l'authenticité. Mais dans aucune histoire de Rabelais je ne trouve mention d'un séjour dans l'île Saint-Louis. L'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner?

M. V.

—

Les comédiens du duc d'Epernon. — Dans le second chapitre du *Roman comique*, de Scarron, je lis ceci : « Notre troupe est aussi complète que celle du prince d'Orange ou de Son Altesse d'Epernon », répond Destin à la Rappinière.

J'aurais besoin de renseignements sur ces comédiens du duc d'Epernon, s'agit-il du premier duc, Jean-Louis, ou du second, Bernard? La troupe en question résidait-elle à Paris ou en Guyenne, dont les deux ducs d'Epernon ont été successivement gouverneurs? Le second l'a été aussi de Bourgogne, de 1652 à 1660, mais il n'y a aucune trace documentaire à Dijon d'une troupe de comédiens à ses gages ou protégée par lui. H. C.

—

Pièces en vers ou en prose relatives aux accouchements. — En 1882 (p. 149), M. G. M. a donné dans l'*Intermédiaire* deux couplets d'une curieuse chanson sur l'*hydropisie* de la duchesse de Berry. Pourrait-on me communiquer la pièce entière ?

Je prierais aussi nos collaborateurs qui possèdent des chansons sur la grossesse et l'accouchement de vouloir bien me les faire connaître. Les indications de pièces de théâtre où il est question de l'obstétrique, les romans où l'accouchement se trouve décrit en détail, les billets de part de naissance fantaisistes en vers ou en prose, m'intéresseraient également.

Dr WITKOWSKI.

—

Quelle est l'authenticité de la correspondance de madame de Châteauroux ? — Il a paru à Paris, en 1806, en 2 vol. in-12, une *Correspondance inédite de madame de Châteauroux avec le duc de Richelieu, le maréchal de Belle-Isle, MM. Duverney, de Chavigny, madame de Flavacourt et autres, précédée d'une notice par madame Gacon-Dufour.*

Madame G. D. a publié en 1808 une *Correspondance de plusieurs personnages illustres de la cour de Louis XV, depuis les années* 1745 *jusques et compris* 1774. Ces deux in-12 offrent un intérêt médiocre comparativement aux deux premiers.

Sait-on sur quelles pièces ont été faites ces publications, principalement la première?

Où se trouvent les originaux?

Ces documents sont-ils bien authentiques?

B. DE J.

—

A-t-on publié une collection de portraits des députés à la Convention nationale? — Dejabin et Levachez ont publié les portraits des députés aux Etats généraux de 1789, Soliman Lieutaud nous a donné en 1854 la liste de tous ces portraits. A-t-on fait pareille publication pour les députés à la Convention nationale? Un très joli portrait du conventionnel Gamon, gravé dans le genre et le format de la collection Dejabin, me le fait supposer. Il n'y a pas de nom de graveur, mais seulement cette adresse au bas de la marge: *A Paris, rue de Rohan*, nº 17.

A. CHEVÉ.

—

Qu'est devenu le portrait du sculpteur Girardon, peint par Hyacinthe Rigaud? — En 1705, Rigaud, selon un éloge manuscrit que nous avons sous les yeux, fit un portrait de Girardon, gravé en 1707, par du Change pour sa réception à l'Académie.

Qu'est devenue cette pièce capitale?

L. G.

—

Sicot, horlogeur du roi. — En 1741, je trouve mention de Jacques Sicot dit du Jardin, qui s'intitule horlogeur du roi. A-t-il laissé son nom sur quelques beaux cartels? C'est ce que je recherche et demande.

HUSSON.

—

Un tableau de Boucher à retrouver. — En même temps qu'il léguait au musée d'Alençon la majeure partie des tableaux lui provenant de la succession de son père, M. le Riche, de Saint-Arnould, près Exmes, en laissait à sa veuve un certain nombre, parmi lesquels un très remarquable, attribué à Boucher.

Toile dans uu grand cadre ovale. A gauche, un beau gaillard aux cheveux et aux yeux noirs, à l'air narquois, habillé d'une veste couleur marron, appuie sa main gauche sur l'épaule droite d'une fillette blonde, à la physionomie naïve et curieuse à la fois, qu'il regarde, comme on dit, dans le blanc des yeux, tandis qu'il pose la main droite sur des œufs contenus dans le panier que celle-ci tient appuyé sur ses genoux.

Ainsi que la jeune fille, le jeune homme est représenté assis.

Cédant à je ne sais quel scrupule qui lui avait été suggéré, madame le Riche abandonna, il y a environ quinze ans, ce tableau à des marchands de Paris.

Ne serait-ce pas là le tableau désigné dans l'œuvre peint de Boucher sous le nom de la *Marchande d'œufs*, et pourrait-on me dire dans quelle galerie il se trouve aujourd'hui?

GUSTAVE DES MOUTIS.

—

Manuscrits de traités militaires à retrouver. — Bardin, dans son *Dictionnaire de l'Armée*, à l'article *Auteurs militaires*, cite entre autres les ouvrages manuscrits suivants :

1777. Etudes sur l'art de la guerre, par Jabro, colonel des grenadiers royaux. 24 volumes in-8 manuscrits.

1779. Dictionnaire militaire et de

marine, recueilli et mis en ordre par Potier, ancien mousquetaire, commissaire ordonnateur des guerres des trois évêchés. Nancy. 7 vol. in-fol. et un cahier de supplément, même format, ouvrage manuscrit, prêt à imprimer et revêtu de l'approbation du censeur royal.

Le général Bardin a certainement vu et parcouru les ouvrages qu'il décrit. Dans quelle bibliothèque publique ou privée se trouvent actuellement les ouvrages ci-dessus, restés inédits?

COTTREAU.

—

Les voyages de Jacques Le Saige. — Dans la réimpression de cet ouvrage faite par M. Duthillœul, en 1851, il est dit dans la préface qu'il n'existe que cinq exemplaires connus des deux éditions de ces voyages faites à Cambrai vers 1520. Un exemplaire se trouve à la Bibliothèque nationale; un autre à la bibliothèque de Tournay; un troisième à M. le comte de Guerne, à Douai; un quatrième à M. de Godefroy de Menil-Glaise; le dernier enfin à M. Bigant. C'est le sort des deux derniers qui m'intéresse et sur lesquels je serais désireux d'obtenir le plus de renseignements.

Le *Manuel du libraire*, de Brunet (supplément, t. I, col. 845), indique que l'exemplaire de M. Bigant fut vendu 1,005 fr. (à M. Potier) pour M. Chedeau, fut porté chez M. S. G., en 1869, à 1,000 fr., puis, l'année suivante, revendu 800 fr., chez M. Potier. Qu'est-il devenu? Dans quelles mains a passé l'exemplaire de M. Godefroy de Menil-Glaise, et où se trouve-t-il actuellement?

Merci d'avance à nos aimables correspondants.

BRI.

—

Famille Rambaud. — On me demandait dernièrement ce qu'était la famille Rambaud, d'Angoulême, à laquelle appartenait Thérèse-Radegonde Rambaud, femme de Pierre-Joseph Bareau, marquis de Girac (frère de l'évêque de Rennes de ce nom). Quelles étaient ses armoiries? — J'ai eu beau mettre ma bibliothèque à sac, je me suis vu dans l'obligation (obligation bien dure pour un généalogiste) d'avouer que je ne savais rien sur ces Rambaud.

Un Intermédiairiste angoumoisin serait bien aimable de me tirer d'embarras en me faisant connaître tout ce qu'il sait sur cette famille.

BRONDINEUF.

—

Les faux assignats de la Chouannerie. — 1° Tandis que l'absence de numéraire faisait créer les bons royaux de Laval et d'Avranches et inspirait plus tard à Stofflet ses bons commerçables, la Chouannerie, après quelques essais timides de M. de Calonne, fondait hardiment à Londres, à l'instigation du comte Joseph de Puisaye, une fabrique de faux assignats.

Il est intéressant de lire dans les mémoires de ce personnage la justification qu'il essaie de donner de cette mesure, dont la *moralité* ressort, prétend-il, de ce fait, que cette institution n'avait rien de clandestin, mais procédait au contraire avec l'approbation des princes et sous la garantie d'une réglementation officielle.

Entre autres preuves il indique :

Qu'il avait déposé entre les mains du duc d'Harcourt, comme chargé des pouvoirs de M. le régent en Angleterre, pour être placé dans les archives des princes, un double de tous les procès-verbaux qui ont été successivement dressés dans le cours de la fabrication par M. de Saint-Morys et M. de Montalin, son adjoint, qui avait reçu le brevet de trésorier général de l'armée, et qu'il a conservé l'autre double qui est, avec les originaux des pièces justificatives de ses mémoires, à la garde de personnes qui les remettront dans un dépôt public lorsqu'il en sera temps, s'il ne vit pas assez pour le faire lui-même. (*Mémoires*, t. III.)

Pourrait-on dire ce que sont devenues ces pièces? Ont-elles été publiées?

2° Dans divers passages des mêmes mémoires et dans sa correspondance, Puisaye indique aussi que ces faux assignats portaient un *signe secret de reconnaissance* permettant de constater l'*authenticité* de leur origine et le droit des porteurs à leur remboursement.

Sait-on en quoi consistait ce signe, qui ne paraît pas avoir été connu des républicains? car, lorsque après l'affaire de Quiberon, où l'on s'empara d'une quantité considérable de faux assignats (*dix milliards*, d'après le rapport de Hoche, du 6 thermidor an III), on dressa le procès-verbal des signes caractéristiques de leurs différentes valeurs (voir Bibl. nat., Lb41.4512, imprimés), il n'est nulle part question de ce signe secret qu'il eût suffi d'indiquer pour mettre d'une façon générale en défiance contre la falsification.

A. ROUILLÉ.

—

Armoiries à déterminer. — Quelles sont les armes suivantes, gravées sur un cachet en argent :

« D'or à trois chevrons de sable ; sur

le tout d'azur à trois fleurs de lis d... »

L'écu est timbré d'une couronne comtale et porte en bas une fleur de lis suspendue à un large cordon.

UN SPHRAGIDOPHILE.

RÉPONSES

Ecus mortuaires. Sterbethaler (XVI, 584, 689, 723). **Le thaler de la mort** (XX, 393). — M. de Larche traite un peu trop vivement, à propos du très réel écu mortuaire de Frédéric II, les « gens à imagination » qui ignorent « ce que sait le plus primitif collectionneur » : la signification de la lettre monétaire. Je possède un exemplaire de cette rare pièce. Or, la marque qui fait distinguer cet écu de tous les autres frappés pendant le règne de Frédéric II, consiste tout simplement en deux points. Frédéric II est mort le 17 août 1786. On a frappé beaucoup d'écus du 1er janvier 1786 jusqu'au 17 août de la même année. Ces écus portent au revers la date séparée par la lettre monétaire A, ce qui fait : 17 A 86. La lettre A ici ne signifie pas autre chose que la lettre monétaire de l'atelier de Berlin. Mais, lorsque, le 17 août, on apprit la mort du roi, on ajouta un point après 17, et un point après la lettre A. Cela fait : 17. A. 86 ; de sorte qu'on lit sur cet écu, *en abréviation*, 17. [c'est-à-dire en allemand *siebzehnte* (dix-septième)] A. (août) 86 (avec reprise sous-entendue du chiffre 17 : 1786). On ne dit pas en allemand comme en français : *le dix-sept août*, mais on dit : le dix-septième août. D'habitude, lorsqu'on n'écrit pas les dates (en tête des correspondances, par exemple) en toutes lettres, on met le chiffre suivi de *te*, comme : Berlin, den 17*ten* August. Mais, lorsqu'on ne met pas *te*, *ten* (accusatif), on marque au moins l'abréviation par un point placé après le chiffre. C'est ainsi que dans l'écu mortuaire de Frédéric II il suffit du point pour qu'on puisse et doive lire : *der siebzehnte*. De même, le point placé derrière la lettre A indique qu'il ne s'agit plus seulement d'une lettre monétaire, mais d'une abréviation du nom du mois *August*.

L'explication donnée par MM. J. Dx. et A. Dx. (XVI, 723), qui parlent d'un seul point placé *au-dessus* de la lettre monétaire, est donc également erronée. Ce point placé au-dessus de A ne pourrait avoir qu'une signification purement conventionnelle et n'aurait pas la signification grammaticale que je viens de signaler. D'autre part, si la date se trouvait disposée comme l'explique M. René de Starn (XX, 393), l'écu en question ne se rapporterait pas à la mort de Frédéric II, puisque *tous* les écus frappés à Berlin pendant l'année 1786 accusent cette disposition. Les deux points, je le répète, font seuls toute la distinction, car seuls ils prouvent que les écus qui en sont marqués ont été frappés le jour même de la mort de Frédéric II et encore, ce jour-là, seulement à partir du moment où le décès du roi était officiellement connu.

L'écu mortuaire de Frédéric II est excessivement rare ; d'autant plus rare que depuis longtemps le gouvernement prussien a fait retirer de la circulation tous les écus de l'époque. Je me rappellerai toujours ma joie lorsque je trouvai mon exemplaire — guetté depuis tant d'années ! — dans la monnaie qui me fut rendue à la gare de Luxembourg, où l'ordre relatif aux vieux écus de Prusse — heureusement pour le collectionneur ! — n'avait rien à dire.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Un bal costumé chez Alexandre Dumas (XXII, 157, 249, 309 ; XXIII, 41). — Voici un document qui fixe la date du bal costumé d'Alexandre Dumas père.

C'est une lettre d'invitation portant, avec le timbre de la poste du 14 mars 1833, cette suscription :

Monsieur Ferdinand Denis,
Rue Notre-Dame des Champs, 21.

et ainsi conçue :

M. Alex. Dumas prie M. Ferd. Denis de lui faire l'honneur de venir passer la soirée chez lui, le samedi 30 mars.

Le travestissement est de rigueur. On se réunira à dix heures, rue Saint-Lazare, n° 40.

Le texte de la lettre est lithographié, sauf le nom de l'invité et la date : 30 mars.

(Laon.) C. H. G.

—

Le marquis de Brunoy (XXII, 514, 626, 659, 686). — Cette question, on le voit, a déjà été passablement agitée entre les correspondants de l'*Intermédiaire* ; pourtant la lumière n'a pas jailli de la discus-

sion, et d'elle est né pour moi un doute que j'ai en ce moment un réel intérêt à voir cesser. Tandis que MM. Barrizian et Coquatrix font mourir le fantasque personnage au mois de mars 1781, l'un dans un *couvent de Picpus*, l'autre *aux Loges*, M. Paul Pinson prolonge son existence jusqu'au mois d'avril de la même année et donne *Villers-sur-Mer* (Calvados) pour lieu de sa mort. Je n'ai pas voulu créer une rubrique nouvelle pour un sujet déjà traité, mais ma question est celle-ci : *Où et quand le marquis de Brunoy est-il mort ?*

ALEXIS MARTIN.

—

L'incendie de Notre-Dame de Paris en 1871 et les Internes de l'Hôtel-Dieu (XXIII, 309). — En 1875 a paru chez Plon un livre de l'abbé Riche qui par son titre liturgique (*les Harmonies du culte de la très sainte Vierge*) ne pouvait tenter les historiens. On y trouve cependant dans la *Préface* le curieux récit suivant, qui confirme entièrement la Trouvaille de l'*Intermédiaire*.

Au mois de mai 1871, après les désastres du siège de Paris et à la fin des horreurs de la Commune, je fus appelé par la Providence à me charger d'un ministère effrayant : celui de préparer et de conduire à la mort les insurgés condamnés par la cour martiale du Luxembourg. C'était sous la désignation de *classés* qu'ils m'étaient amenés dans une chambre obscure où je me tenais, près du terrible tribunal ; et c'est moi qui avais à leur donner la signification de ce mot de convention. J'ai dû remplir ces horribles fonctions pendant six jours et quatre nuits. En vérité, sans l'assistance de Dieu, après les combats et les suprêmes douleurs du siège, c'était à rendre cent fois fou d'émotion.

Le jeudi 25 mai, dans la matinée, et pendant qu'on se battait encore non loin de Notre-Dame, un tout jeune homme fut introduit près de moi comme *classé*. C'était un ouvrier. Il portait une blouse déchirée, toute couverte de taches ; et cette blouse, largement ouverte sur la poitrine, laissait voir d'autres vêtements dans le même désordre. Sa figure et ses mains étaient noires et luisantes. Ce garçon-là sentait, à dix pas, la poudre et le pétrole. Il était un de ceux qui n'avaient absolument rien compris au mot *classé*, avec lequel il avait été congédié de la cour martiale ; et comme il n'avait point été pris en flagrant délit, il ne croyait pas sa cause si mauvaise.

Lorsque je lui eus annoncé, avec ménagement et peu à peu, qu'il était condamné à quelque chose de plus que la prison et la détention, et qu'il allait être fusillé, il se laissa tomber comme foudroyé contre la muraille ; puis, se frappant le front du poing :

— Ah ! s'écria-t-il, je savais bien que ça me porterait malheur !

Je m'approchai de lui et je l'engageai doucement à se confier à moi. Pendant quelque temps, il garda le silence. Tout à coup il releva la tête, me regarda fixement, puis il me dit :

— Tenez, je vais tout vous avouer ; mais dépêchez-vous de vous en servir ; dans une heure, il serait trop tard... Hier au soir, moi-même, j'ai porté à Notre-Dame deux barils de poudre et deux bonbonnes de pétrole. J'ai placé les deux barils de poudre dans les conduits du calorifère, l'un en haut, l'autre en bas de l'église. Pour le pétrole, j'en ai mis une bonbonne, non pas dans la grande chaire *oùs* qu'on prêche, mais dans une autre chaire, à côté des bancs *oùs* qu'on s'assoit (il voulait dire le trône archiépiscopal, ou bien l'ambon) ; et l'autre, je l'ai placé sous l'orgue, dans les boiseries... Mais, je le répète, dépêchez-vous de faire courir à Notre-Dame pour enlever tout cela... Quelle heure est-il ?

— Neuf heures et demie, lui répondis-je, en regardant à ma montre.

— C'est entre neuf et dix heures qu'on doit mettre le feu.

Je fis venir aussitôt un gardien de la paix pour surveiller le condamné, et je courus vite raconter au prévôt la révélation qui venait de m'être faite. « Tout cela est exact, très exact, lui ajoutai-je, j'en suis sûr, et ma pensée est que votre condamné était un de ceux qui devaient mettre le feu. Il n'y a pas de temps à perdre, vite à Notre-Dame ! »

Le prévôt fit aussitôt partir pour la cathédrale le condamné lui-même, avec plusieurs gardiens de la paix. Une heure après, il me le ramenait ; et me prenant à part :

— Il était temps, me dit-il, on a trouvé la poudre et le pétrole aux endroits indiqués, et lorsque, déjà, des chaises étaient en flammes dans la cathédrale ; mais on a pu tout enlever et conjurer l'incendie ; maintenant il n'y a plus de danger.

— Eh bien ! dis-je au prévôt, mais vous n'allez pas faire fusiller un homme aux révélations duquel nous devons la conservation de Notre-Dame ?... Et puis, songez donc ! à quelques pas de la cathédrale, il y a l'Hôtel-Dieu avec ses malades par centaines ; et si Notre-Dame avait fait explosion, quelle épouvantable catastrophe !... Il faut gracier cet homme...

— C'est juste, répondit le prévôt, il ne sera pas fusillé.

Après quelques instants de réflexion, l'officier jugea prudent de ne pas mettre ce jeune ouvrier immédiatement en liberté. Il était sage de ne point le jeter dans la rue au moment où l'on se battait encore et sans connaître ses antécédents. C'était une affaire à examiner plus tard. En attendant, le prévôt lui annonça qu'il ne serait pas mis à mort, qu'il avait à me remercier de ce que j'avais fait pour lui, et qu'on lui tenait compte de ses aveux. Puis, lui ayant fait une petite morale à sa manière, il me laissa le jeune homme et se retira.

A mon tour, je fis ma morale aussi ; mais je fis plus encore. L'ouvrier repentant se confessa ; et je le remis aux gardiens de la paix, gracié par la justice humaine et pardonné par la divine miséricorde.

Quelques jours plus tard, j'appris des détails circonstanciés sur le danger imminent auquel Notre-Dame avait échappé. On me raconta qu'au moment où l'on enlevait le pétrole et la poudre aux endroits indiqués, des chaises mises en tas étaient enflammées tout à côté des stalles et de l'ambon où se trouvait le pétrole.

Ce furent des internes de l'Hôtel-Dieu qui éteignirent le feu.

Probablement, ceux qui avaient allumé cet incendie ignoraient qu'il y eût là, si près, de la poudre et du pétrole. Mais la chaleur et les flammes n'auraient pas manqué de s'y communiquer; de sorte que, indépendamment de l'intention que l'on avait d'ailleurs de mettre directement le feu aux matières préparées, elles auraient produit d'une autre manière leur effet destructeur. Quant à l'heure de la consommation du crime, le jeune pétroleur m'avait donné un renseignement qui paraissait exact; une demi-heure plus tard, et c'en était fini de Notre-Dame de Paris!

—

Une lettre morte (XXIII, 385, 499; XXIV, 50). — La prononciation des mots *voix*, *voile*, etc. (*oix*, *oile*), signalée par M. de Neyremand, doit être particulière à certaines provinces; car, dans les divers départements de l'Ouest que j'ai habités depuis mon enfance, je n'ai jamais constaté rien de semblable, si ce n'est peut-être lorsqu'on veut plaisanter, en imitant l'accent faubourien de Paris. On dit alors par exemple : *La oilà*, comme, par une altération inverse : *Voui* (au lieu de *oui*). Mais, dans la conversation ordinaire, tous, grands et petits, gens instruits et ignorants, prononcent très distinctement : *voir*, *voiture*, etc. Il m'est impossible de croire qu'en entendant ainsi, je sois dupe d'une illusion. En tout cas, je suis sûr, contrairement à l'assertion finale de notre honorable collaborateur, qu'il n'y a aucune impossibilité à articuler le *v* devant la diphtongue *oi*.

Ce qui a pu l'induire en erreur sur ce point, c'est qu'il existe une certaine analogie entre ces deux sons, dont le second devrait s'écrire *wa*, si l'on suivait les règles de l'orthographe phonétique. En effet, cette prétendue diphtongue est composée de deux éléments, une consonne ou, si l'on veut, une demi-voyelle labiale, analogue au double *v* anglais, et de la voyelle *a* très brève. La disparition du *v* précédent serait donc un phénomène d'assimilation entre une consonne et une demi-voyelle de même ordre. Mais, je le répète, s'il est un peu plus difficile de prononcer *vwa* (*voi*) que *va* ou *vé*, cela n'est nullement impossible. Et ce qui le prouve, c'est qu'on articule très bien *vwi* (*voui*) ainsi que je l'ai dit plus haut, bien que la difficulté résultant de la ressemblance des deux sons consécutifs soit évidemment la même.

DICASTÈS.

—

Un parent présumé de Cambronne (XXIII, 583, 696). — Le général Cambronne, le héros de Waterloo, est fils d'un négociant de Nantes, Pierre-Charles Cambronne.

M. de Cambronne, capitaine au régiment du Roi en 1758, est Denis-Joseph-Thomas de Ruyant, chevalier, seigneur de Cambronne, né en 1723 à Douai, où il se retira en 1775. Il est devenu brigadier des armées du roi en 1780.

L. H.

—

Un dinde ou une dinde? (XXIII, 609.) — Les dindons ou poules d'Inde sont une des espèces importées en France par le roi René. Jean de Village, capitaine de la marine provençale, en rapporta d'Orient, vers 1447, avec d'autres curiosités, sous le nom de poules de Turquie (*gallinas turcicas*). Voir Lecoy de la Marche, le *Roi René*, t. II, p. 15, note 3.

ANDRÉ JOUBERT.

— Une dinde?... — Eh! mon Dieu, si, c'est un mot qui se dit, mais qu'on n'applique pas toujours à un volatile. — En Berri, de Vierzon à Saint-Amand-Mont-Rond, c'est-à-dire des confins de la Sologne au commencement du Bourbonnais, ce vocable n'est qu'une analogie, mais une analogie des plus usitées. Toutes les fois qu'on veut désigner un sot ou caractériser un imbécile, on s'écrie : « Un tel? Eh! c'est un vrai dinde! » Chez les gens d'en bas, il est de mode aussi de dire : « Nous avons un dinde à la broche, on mangera un dinde aux marrons! » — Mais dès qu'on touche aux classes lettrées, on entend dire : « Une dinde ». — A propos de tout ça, retenez cette remarque du grammairien Beauzée : « Une langue est toujours déformée par les enfants, les femmes et les gens du peuple. » — Observation trop vraie et qui s'étend à tous les pays et à tous les temps.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Sur une citation d'Etienne Tabourot (XXIII, 609, 629). — A l'appui de l'opinion qui applique aux Génevois et non aux Génois le dicton relaté par le « Vieux Chercheur », on peut citer ces deux autres proverbes, que je trouve dans le Recueil de Leroux de Lincy (t. I, p. 289) :

Trois Juifs font un Bâlois;
Trois Bâlois font un Génevois.
Les Génevois ont vertu de cent lieues de loing.

Le premier, à lui seul, serait concluant. La raison de voisinage et de conatio-

nalité motive naturellement la comparaison des Génevois avec les Bâlois; le rapprochement des premiers avec les seconds serait trop forcé et trop artificiel.

JOC'H D'INDRET.

—

Le sergent Elie (XXIII, 612; XXIV, 21). — Le musée de la ville de Colmar possède les portraits du général Elie et de son frère, le capitaine; ce sont deux bons portraits du temps, peints à l'huile sur toile, en bustes, de grandeur naturelle; les deux personnages sont en uniforme. Au dos des cadres se trouvent collés les deux billets suivants : « Jacques-Job Elie, général de division, né à Wissembourg (Bas-Rhin), le 25 novembre 1746, décédé à Varennes (Meuse), le 5 février 1825, frère de François Elie, capitaine. Donné au musée de Colmar par son neveu Elie, Etienne-François, à Ribeauvillé, natif de Nancy. » — « François Elie, capitaine, né à Landau, le 13 juillet 1748, décédé à... (Meuse), le 25 septembre 1815, frère de Jacques-Job Elie, général de division. Donné au musée de Colmar, par son neveu Elie, Etienne-François, à Ribeauvillé, natif de Nancy. »

Sous les portraits sont placées deux épées, l'une est dépourvue d'inscription; l'autre porte sur sa garde: « Les électeurs de Paris, réunis à l'hôtel de ville, le 14 juillet 1789, ont donné cette épée au brave Elie », et sur la lame: « Je suis ferme comme une roche pour le salut de ma patrie. »

ANDRÉ WALTZ.

— Sa biographie fait partie des *Biographies alsaciennes*, par Ristelhuber et Meyer, 2e série, Colmar, 1884, avec portrait, d'après l'original qui est au musée de Colmar.

RISTELHUBER.

—

Quel est le livre le plus incorrect qui ait jamais été imprimé? (XXIII, 616, 745; XXIV, 25.) — Je n'ai pas besoin, je pense, pour les correspondants de l'*Intermédiaire*, de définir « le livre ». Il va sans dire que ni les imprimeries particulières ni les publications clandestines ne sont exclues du concours. Quant aux épreuves (?) ou non, elles n'ont jamais été, que je sache, considérées comme un livre. De plus, si notre collaborateur L. avait bien voulu se donner la peine de lire ma question, il aurait vu qu'il ne s'agit pas de fautes échappées à l'inattention ou à la maladresse, mais de bourdes systématiquement commises. Enfin, loin d'être « absolument insoluble », cette question a déjà reçu une solution, peut-être définitive, dans le numéro du 25 décembre dernier. Je doute, en effet, qu'une production typographique quelconque puisse lutter d'incorrection avec l'ouvrage de Frans Baltensz qu'on nous signale. Mais que les chercheurs ne se découragent pas, leurs efforts nous révéleront peut-être d'autres curiosités aussi peu connues et non moins piquantes.

PAUL MASSON.

— Daniel Elzevier avait imprimé une Bible in-8, en petit texte, qu'il prétendait irréprochable au point de vue de l'exécution typographique, il défiait le lecteur d'y trouver une faute et donnait un écu par chaque imperfection signalée.

Est-ce bien exact? La Bible de Daniel Elzevier, est-elle sans la moindre tare? Ne serait-ce pas le seul livre en ce cas? Je n'ai pas sous les yeux les *Curiosités bibliographiques* de Ludovic Lalanne, mais il me semble que l'auteur affirme n'avoir trouvé aucun ouvrage sans faute d'impression.

QUINNET.

—

Le siège de 1871 (XXIII, 645; XXIV, 26). — Les notes de notre érudit confrère ne sont pas complètes, je le vois, car il oublie la grande batterie de la terrasse de Sèvres (à moins qu'il ne les confonde).

Il fait erreur au sujet de la porte du Point du Jour, qui n'est pas entre les bastions 65 et 66, mais entre les 66 et 67, celui-ci près de la Seine.

Je précise : il existait une batterie détachée en haut de la grande allée de Saint-Cloud, formant terrasse sur la Seine; elle était à environ quatre mètres de son accotement sur le talus boisé, où elle était bien cachée.

Le *capitaine* la commandant était de *petite taille*, TRÈS PETITE.

C'est lui qui les trois ou quatre derniers jours a pu démonter *toutes* les pièces des bastions 64 à 67, quelques-unes trois fois de suite.

Les renseignements particuliers qu'il avait lui ont permis de rendre intenable cette situation. Voilà ce que des documents peuvent établir si on le retrouve.

D'ailleurs, il fut nommé sur le champ de bataille *commandant* d'artillerie. Que de là on dise que le colonel La Jaille, le maréchal de Mac-Mahon et M. Thiers

ont fait la brèche, rien n'est plus exact.
M. R.

—

La Mosaïque de l'Ouest (XXIII, 649). — Je suis à même de renseigner et de rassurer mon compatriote et ami « Gérard de l'Orne », dont je devine aisément la personnalité sous ce pseudonyme. Sa collection de la *Mosaïque* est bien complète. Il ne parut que deux livraisons de la 4e année, 1848. La révolution de février arrêta cette intéressante publication. L. D. L. S.

— Je crois que le sentiment bibliographique de M. Gérard de l'Orne ne l'a point trompé, et que son hypothèse au sujet de la *Mosaïque de l'Ouest* est de tous points exacte. Ce sont certainement les événements de 1848 qui en ont interrompu la publication (Souvestre se présentait alors aux élections), et les deux livraisons citées doivent être tout ce qui a paru du tome IV.

Mais d'autres bien mieux que moi pourraient renseigner à cet égard M. Gérard de l'Orne. Ne connaît-il pas, en effet, *Jean de Falaise*, qui a publié dans la *Mosaïque* un de ses contes normands si pleins de grâce et de fantaisie, outre des études sur les musées de province que certes un directeur général des beaux-arts ne pourrait désavouer? Et *Sylvestre*, dont les *pérégrinations* parurent aussi dans la *Mosaïque* en 1847? Et enfin le savant auteur de tant d'articles étincelants d'érudition sur Carrouges ou Séez, sur Valazé ou Desgenettes, signés des initiales L. D. L. S., qu'on connaît bien aussi à l'*Intermédiaire?*

On fêtait récemment dans l'Orne ce

Laboureur vigilant des champs de la pensée,
Après tant de labeurs infatigable encor.

Bienveillant toujours, ne perdant jamais une occasion d'obliger un chercheur dans l'embarras, son précepte favori est qu'il faut « aider les jeunes ».

Espérons qu'il voudra bien donner ici la solution exacte et complète du problème posé. PENGUILLOU.

—

Les falsifications des denrées parisiennes en 1824 (XXIII, 672). — Ce genre de fraude date de plus loin encore. Déjà, au XVe siècle, les poètes appelaient les foudres de l'Olympe sur les infâmes taverniers qui leur servaient sous le nom de vins naturels les plus abominables mixtures. Mais ce fut surtout au XVIIIe siècle que la falsification envahit effrontément le marché parisien. Un opuscule de 1786, les *Numéros*, que les bibliographes attribuent d'ordinaire à Nougaret et qui me semble trop spirituel pour avoir été écrit par ce médiocre compilateur, nous a laissé de bien amusantes révélations sur l'adultération que subissaient les denrées parisiennes à cette époque.

Nous allons en indiquer quelques-unes.

Certains débitants, ajoutant du vinaigre à une solution aqueuse de bois de teinture, dénommaient cette boisson « du vin des vignerons d'alentour », ce que nous appelons aujourd'hui du suresnes ou de l'argenteuil. « Tous les marchands de vin, ajoute l'auteur des *Numéros*, en ont à dix, à douze et à quinze sols: le plus souvent, tous ces vins ne sont qu'un: il n'y a que le plus ou moins d'eau qui en fait la différence. »

Déjà, en 1786, la *friture de goujon* était un mythe à Paris. Ces poissons n'étaient que du menu fretin ou de l'ablette que les traiteurs « laissaient pourrir pendant vingt-quatre heures dans l'urine » pour en retirer l'écaille qu'ils vendaient aux fabricants de perles fausses.

Les limonadiers — « pourquoi pas les cafetiers, puisque la limonade est la boisson qu'ils vendent le moins? » — les limonadiers donnaient sous ce nom de l'eau sucrée acidulée de vitriol. Les liqueurs à base d'eau-de-vie étaient remontées avec du poivre long. L'orge brûlée remplaçait le moka: aujourd'hui nous avons la chicorée.

Et, pour finir sur un autre ordre d'idées, les *faiseurs de mariages ?*

« On vous promet de belles dots, à la condition d'avoir le *vingt pour cent.* »
D'E.

—

Quelle était la figure du Christ? (XXIII, 675.) — Cette demande ne peut, à mon sens, recevoir une réponse plus autorisée que les assertions des docteurs de l'Eglise. Mais, du moment qu'on désirerait avoir sur ce point quelque chose de nouveau, je crois pouvoir satisfaire à ce désir, dans la limite du possible d'ailleurs, en extrayant d'un travail que je prépare depuis voilà onze années, le *Christ d'après les traditions de l'Orient*, un passage relatif à cette question.

Voici ci-contre ce que dit à ce sujet

un auteur musulman, dans un manuscrit (1) arabe inédit, vieux de sept cent trente et une années !

Issa, de l'âme de Dieu et son verbe (c'est ainsi que les musulmans appellent le Christ), était beau, beauté virile, pas différente de celle des humains. Sa figure était longue (je crois que longue est ici pour ovale), et ses cheveux étaient bouclés à leur bout (c'est-à-dire frisés de nature) et ils étaient noirs, mais pas aussi noirs que les ténèbres (ou plutôt l'obscurité) de la nuit (cela veut dire peut-être châtain foncé), et son front était large, et son nez quelque peu haut, et ses lèvres n'étaient pas sanguines comme la fleur du grenadier, et son sourire était doux et comme mélancolique. Les traits de sa figure étaient donc en vue générale comme ceux des hommes, mais ses yeux, dont il m'est impossible de faire la description (cette phrase exprime dans le texte arabe l'admiration), ressemblent à deux précieux joyaux dont le vif éclat rayonnait sur sa personne entière.

C'est là traduction littérale. Il n'y est pas fait mention de la barbe, parce que je crois que, par le mot cheveux, l'auteur a voulu comprendre et la chevelure et la barbe. D'après tous les vieux manuscrits que je possède et d'après toutes les traditions que j'ai recueillies jusqu'à ce jour, le Christ devait être physiquement beau, très beau, mais d'une beauté humaine, si ce n'est, d'après ce seul auteur, ce quelque chose dans les yeux qui frappait. Quant au teint, aucun auteur arabe n'en fait mention.

Le nom de cet auteur est El-Giaouhari, mais je ne crois pas que ce soit le même que celui dont on parle dans les livres des *hadis de Mahomet*.

EDMOND DURIGHELLO.

— Si Pont-Calé va à Rome, qu'il entre au Vatican et qu'il demande à un garde suisse de le conduire chez *Monseigneur Sacriste* (titre de l'aumônier du pape, archevêque *in partibus*, appartenant toujours à l'ordre des Hiéronymites). Dans sa petite chapelle, il verra, au milieu de précieuses reliques, un portrait de N. S. Jésus-Christ. Cette effigie, car ce n'est pas précisément un portrait, est dessinée de face à grands traits sur une étoffe orientale; elle fut rapportée de Palestine par les croisés, et ne serait autre que celle donnée par Jésus lui-même à deux princes d'Orient, qui, apprenant les persécutions qu'il commençait à subir, lui avaient envoyé un messager pour le prier de se retirer chez eux. Le Christ répondit par un refus, mais remit au messager son portrait pour les princes.

Les lignes de la figure divine sont peu visibles et semblent assez grossièrement dessinées, j'y ai reconnu néanmoins cette grande figure calme, empreinte de bonté et de distinction (qu'on me permette le mot), qui a été reproduite en somme toujours la même, mais peut-être un peu moins efféminée que les gravures ne la donnent généralement.

S'il existe une effigie authentique du Sauveur, c'est celle-là. LA COUSSIÈRE.

(1) Ce manuscrit est une copie d'un autre ouvrage plus ancien encore, composé de mélanges, de compilations et de traductions se rapportant à divers sujets historiques et religieux.

—

Qu'est devenu le drapeau allemand pris en 1870 par Ricciotti Garibaldi à Châtillon ? (XXIII, 677.) — Ce n'est pas à Châtillon, ni en 1870, que ce drapeau fut pris.

C'est à dix-huit cents mètres de Dijon, dans une fabrique de noir animal appelée *Usine Bargy*, qu'il fut enlevé, le 23 janvier 1871, par Curtat-Cadet, Victor-Marie, volontaire aux *chasseurs du Mont-Blanc*.

Ce jeune brave (il n'avait alors que dix-sept ans, étant né à Annecy en 1854) se vit arracher son trophée par un franc-tireur de l'Isère, appelé Perret, qui fut plus tard médaillé pour ce haut fait.

Perret remit lui-même le drapeau à Ricciotti, et c'est ainsi qu'on attribue la gloire de la capture à ce dernier. Mais il est bon qu'on sache que la brigade Ricciotti n'était pas composée d'Italiens, soit Garibaldiens, comme on le croit communément. Le général lui-même dit, dans une lettre datée de Rome, 24 décembre 1887 :

Dans la défense acharnée de la fabrique de noir, le drapeau du 61e (Poméranien) nous resta, trophée bien mérité par la valeur et le patriotisme de mes francs-tireurs français; et je dis français, car, sur six ou sept cents qu'ils étaient, il y avait seulement quelques Italiens.

Au premier rang se trouvaient les corps francs de l'Isère, les chasseurs des Alpes (Savoie) et les chasseurs du Mont-Blanc (Haute-Savoie), qui se couvrirent de gloire ce jour-là.

« Le drapeau est aujourd'hui déposé aux Invalides, inscrit au registre des trophées, et suspendu à la voûte de la chapelle, à gauche, presque au fond, à la plus belle place qu'il fût possible de lui donner. »

J'ai puisé ces renseignements dans une notice publiée par le *Comité du drapeau*.

Ce *Comité* s'est proposé un triple but:
1° De retrouver le drapeau pris aux Prussiens le 23 janvier 1871;
2° D'obtenir une récompense nationale pour Curtat qui l'a pris;
3° Et surtout d'enterrer les volontaires qui sont morts à l'avant-garde.

MIQUET.

La Camargo (XXIII, 678; XXIV, 60). — Le collaborateur A. A. trouvera aussi dans le tome Ier de la *Revue rétrospective*, publiée par M. Taschereau en 1833, un curieux document, daté de mai 1728, adressé au cardinal de Fleury, intitulé : *Requête de M. de Camargo à l'occasion de l'enlèvement de ses filles*, dans laquelle il parle de sa noblesse et du rapt commis par le comte de Melun. Quant au portrait de la Camargo peint par de La Tour, il se trouve à Saint-Quentin, dans la salle d'étude des élèves du dessin.

PAUL PINSON.

—

Qu'est devenue la collection de M. Silvy relative à Port-Royal? (XXIII, 679; XXIV, 61.) — La *Revue de Bretagne et d'Anjou*, du 15 octobre 1889, contient de nombreux détails sur M. Silvy, dont M. Léon Séché a retracé la curieuse figure dans son étude intitulée : *les Derniers Jansénistes*. On y voit que madame Lefort copia pour Victor Cousin les manuscrits en rouleaux, enfermés dans de grands sacs de toile et réunis par M. Silvy.

ANDRÉ JOUBERT.

—

Ouvrage héraldique à déterminer (XXIII, 683). — L'ouvrage dont le titre manque à M. M. S. n'est autre chose que la partie héraldique de l'Encyclopédie, édition in-4, — Paris, — Panckoucke, 1784.

L. BOULAND.

—

L'Enfer des bibliothèques (XXIII, 705). — Un siècle avant Piganiol, les pères jésuites réservaient dans leurs bibliothèques un compartiment où l'on déposait les ouvrages impurs ou entachés d'hérésie; le supérieur en gardait la clef et communiquait aux écrivains de son couvent les ouvrages utiles à consulter pour les besoins de la polémique journalière contre les ennemis de la religion ou de la compagnie. La question est de savoir où l'*Enfer* des bibliothèques monacales a pris naissance : est-ce chez les jésuites ou chez les bénédictins? VAN BUREN.

—

D'un singulier mot dit sur Gassion (XXIII, 705). — C'est sans doute à Tallemant des Réaux que doit remonter la responsabilité de l'assertion qui a si fort effarouché notre collaborateur. On lit, en effet, dans l'anecdote de Gassion que ce rude homme de guerre éprouvait pour le beau sexe l'aversion dont deux autres héros, Charles XII et le grand Frédéric, devaient donner plus tard de nouveaux exemples. Il avouait lui-même qu'une seule femme, mademoiselle de Ségur, avait trouvé le secret de lui plaire, et cela « parce qu'elle ressemblait à un Cravate ». — Mais, de plus que ses illustres successeurs, Gassion avait le tort de s'exprimer avec une crudité plus digne d'un palefrenier que d'un gentilhomme. « — Femmes et vaches, disait-il, ce m'est tout un, mordioux ! »—Ce à quoi madame Cornuel, cette bonne langue, répliquait : « — Bœufs et Gassions, ce m'est tout un. » Il ne faudrait pourtant pas trop forcer la signification de ces deux boutades, de la seconde, surtout, qui contient une insinuation à peine voilée dont Tallemant, s'il y eût ajouté foi, n'aurait pas manqué de faire son profit. Quant à la première, ne sait-on pas qu'il y a des goujats capables de cravacher des femmes, sans pouvoir néanmoins se passer de leurs bonnes grâces? Il pourrait donc bien se faire que Gassion, malgré son style de soudard, n'eût pas mérité la virginale réputation qu'on lui a faite. Tallemant se borne à dire «qu'il n'y eut jamais homme moins né à l'amour ». Je le crois sans peine, lors même qu'il compterait à son actif le treizième et le plus étonnant des travaux d'Hercule.

JOC'H D'INDRET.

— Madame de Lassay (fille naturelle d'un Condé) dit à son mari affirmant la vertu de madame de Maintenon: « Comment faites-vous, monsieur, pour être si sûr de ces choses-là ? »

Cette riposte, d'une très spirituelle ironie, ne pourrait se décocher à quelque Méridional qualifiant de «soldat vierge» le maréchal de Gassion, car il répondrait : *Habes confitentem reum*. En effet, on a, maintes fois, réédité ce propos de Tallemant des Réaux, sur la froideur non déguisée du vaillant soldat : « Il était fort sobre, il n'était point joueur non plus, ni adonné aux femmes. Femmes et vaches, disait-il, ce m'est tout un, mordioux! — Et Marion Cornuel répétait

souvent : Bœufs et Gassions, ce m'est tout un! » T. Pavot.

—

Spillyre (XXIII, 706). — Comme notre collègue E. G., je dirais volontiers qui est Spillyre ? que je ne rencontre dans aucun dictionnaire, aucune mythologie. Ne serait-il pas né dans le cerveau de Victor Hugo, pour les besoins de son vers ?

En grec, Σπίλος, dans le style poétique, veut dire roc, écueil ou mieux roche qui s'avance et forme comme une tache dans la mer.

Le Taunus, dit Reclus, n'a l'aspect d'une chaîne de montagnes que du côté de la plaine : sa longue contre-pente du nord, tournée vers la Lahn, n'est qu'un pays doucement ondulé, percé çà et là de roches basaltiques auxquelles les nombreuses sources minérales de la contrée semblent devoir leur existence. Notre grand poète aurait-il voulu personnifier dans Spillyre les roches basaltiques du Taunus ? Je livre cette idée à l'examen de plus érudits Intermédiairistes que moi.

E. M.

—

Quel est l'inventeur des lunettes ? (XXIII, 706; XXIV, 62.) — Sur un tableau de Rubens, « Jésus chez Simon », j'ai vu l'un des disciples portant un pince-nez bien et dûment à cheval sur son cartilage. J'en ai bien ri, contant ce fait dans le *Semeur*. Plus tard, dans un autre article, paru dans la *France américaine*, de New-York, j'ai essayé de démontrer l'origine des lunettes à travers les contradictions multiples dont la route des inventions est traversée, c'est un extrait de cet article que je reproduis ici, après avoir consulté E. Fournier, maître clerc en l'espèce.

F. Redi en fait remonter l'invention en 1285. Egger, dans ses *Mémoires d'histoire ancienne*, 1863, in-8, p. 136-415, conte que l'on trouve dans *Euclide* les règles d'après lesquelles on fait les lunettes.

En fait, rien de précis, de décisif à ce sujet ne peut se donner; le collaborateur O. B. ne pourra, je le crains, remonter à la vraie source. L'abbé de Fontenay conteste la paternité de leur invention à Salvigni degli Armati et affirme qu'elles étaient connues au siècle précédent.

D'autres prétendent que c'est à l'universel Roger Bacon qu'il faut en attribuer l'invention.

Nul n'est affirmatif, et puisque E. Fournier, lui-même, ne peut remonter à leur origine, il serait téméraire à moi de prétendre à cet honneur.

J'ai donné mon avis, rien de plus.

(Philadelphie.) A. Martin.

—

Les métiers des Emigrés à l'étranger (XXIII, 707). — La question demanderait un cadre plus étendu que notre journal, pour être traitée longuement; mais voici quelques exemples.

Le vicomte de Walsh raconte, dans ses *Souvenirs de cinquante ans* (p. 64 et 65), qu'il faisait à Londres des chapeaux de paille et les colportait dans la ville en commis voyageur; chacun de ces chapeaux se vendait 25 schellings, et, sans trop de distraction, on pouvait faire son chapeau en trois jours. Il ajoute (p. 121) qu'il a vu à Londres un petit-fils du maréchal de Feuquières, devenu cordonnier et mettant un genou en terre pour prendre à une pratique mesure de bottes ou de souliers. De grandes dames, qui avaient passé leur vie à Versailles, s'étaient mises à faire des fleurs artificielles que les Anglaises préféraient à celles d'Italie. Madame la comtesse de Guéry s'était faite dame de café; ses glaces passaient pour les meilleures de Londres, et le prince de Galles, le duc d'York et le duc de Clarence en venaient prendre souvent chez elle. M. de Raymond se livrait à la même industrie dans Oxford-street. M. de Caumont s'était fait relieur; le comte de Clermont-Lodève, libraire, et son fils, son commis; le marquis de Lubersac faisait de charmants portraits en miniature; le comte de Las-Cases, sous le nom de Lesage, publiait son bel *Atlas historique*. Le chevalier de Mervé et beaucoup d'autres gentilshommes enseignaient la langue française; l'abbé de Broglie, fils du maréchal de Broglie, avait établi à Kensington un collège; le comte de Naillac, homme d'une grande piété, s'était consacré à remplir les fonctions d'infirmier dans un hôpital. Le comte de La Fruglaye, noble et loyal Breton, et depuis membre de la Chambre des députés, donnait des leçons de dessin; le chevalier de Payen enseignait l'écriture; le chevalier Botherel s'était fait maître d'escrime; le marquis de Chavannes avait entrepris avec succès le commerce du charbon de terre, et le comte de La Belinaye celui des vins.

Hippolyte du Bourblanc enseignait les échecs à une demi-guinée la leçon; M. Le Texier, ancien fermier général, montrait à lire à haute voix et faisait déclamer aux Anglais les beaux vers de Corneille et de Racine; le marquis de Certaines donnait des leçons de dessin et d'aquarelle. L'abbé Gaussier avait fait l'éducation de lord Peter et de lord Arundell. — Il raconte aussi l'histoire de ce comte de D., qui se fit tailleur, puis sur les conseils de Didelot, du grand Opéra de Londres, quitta son établi et ses ciseaux pour devenir maître à danser à une demi-guinée la leçon (p. 124), et celle de mademoiselle de Bl., qui se fait porteuse d'eau pour avoir des médicaments pour sa mère mourante (p. 128).

Madame la marquise de La Salle travaillait aussi et, « comme sa vue baissait, que sa main tremblait, elle retenait près d'elle, en lui contant des histoires, quelqu'un de ses petits-enfants, qui avait la charge de lui renfiler son aiguille. Sa fille aînée, madame la comtesse du Parc, s'asseyait dès l'aube devant son métier à broder et gagnait bravement ses trente sous par jour à enjoliver de ses mains les vestes du dimanche des riches habitants du canton. Ses deux jeunes sœurs, mademoiselle de Roussillon et mademoiselle Pauline, avaient, pour n'être pas à charge à la communauté, entrepris, non sans succès, des ouvrages de modes. Mademoiselle Pauline y déployait, dit-on, les talents de la plus ingénieuse ouvrière. (Anne-Dominique de Noailles, marquise de Montagu, p. 106.)

Forneron, dans son *Histoire des Emigrés* (t. I), nous donne aussi quelques noms : La comtesse de Neuilly tenait un magasin de modes, lingerie et parfumerie; sa fille, presque enfant, faisait des bagues de crin, etc. Quand elle fut plus grande, cette jeune fille broda des fleurs sur des rubans pour ceintures; elle tressait aussi des bourses en perles et en filets. Le marquis de Romans et la comtesse d'Asfeld s'associaient pour un commerce de vins; M. de Montlau, officier aux gardes françaises, entrait dans la troupe de théâtre sous le nom de Dubreuil, et M. Goffreteau de La Gorce, « très bon gentilhomme du pays de Bordeaux », exercent les fonctions de souffleur au même théâtre. Madame de Milon et son mari prenaient l'établissement de l'hôtel Potocki pour les bals, les concerts, le café de la Comédie et des dîners et soupers commandés. Madame de R. monte une fabrique de cartons avec ses deux enfants; elle tresse des chapeaux de paille, et envoie le plus jeune pour offrir ces objets dans les magasins (p. 398 et suiv.); M. de Jaucourt gagne quelques florins en tenant les écritures d'un marchand à Thun (p. 409). Mademoiselle Marguerite de Fléville entre comme suivante chez la comtesse Sutkouska, à Tokay: mademoiselle de Montmorency (peut-être mademoiselle de Bl. du vicomte d'Ash), se fait porteuse de seaux d'eau pour procurer des sols à sa mère mourante; la comtesse de Secillon se fait maîtresse à danser (p. 414 et 415). Le baron de Pontgibaud devient colporteur sous le nom de Labrosse, et M. Vassé, M. et madame de Genouillac, avec leur femme de chambre, fondent tous les quatre une teinturerie à Minden (p. 419 et 420), etc.

Combien d'autres noms ne trouverait-on pas en feuilletant les mémoires du temps. P. Cordier.

— M. D. peut trouver de nombreux détails sur la misère des Emigrés à l'étranger, dans l'appendice d'un volume, récemment paru, intitulé : « Compte rendu des séances de la généralité d'Auch, en 1789, avec notes et documents, par le marquis de Galard », chez Champion, 9, quai Voltaire, Paris. H. G.

—

Le prestidigitateur Comus est-il l'ancêtre de Ledru-Rollin? (XXIII, 709.) — Ledru-Rollin, né au Mans en 1808, était le fils du médecin Ledru, membre de l'Académie de médecine, et le petit-fils de Ledru (Nicolas-Philippe), professeur de physique des enfants de France sous Louis XV. Ce dernier (1731-1807), savant très remarquable et auteur de nombreuses découvertes en physique, obtint en outre une grande réputation, par ses expériences de physique amusante, qui lui firent donner le surnom de Comus. Au commencement de ce siècle, à l'heure où il mourait à Fontenay-aux-Roses, laissant une très belle fortune à sa famille, un escamoteur, dont le vrai nom est resté inconnu, et qui dans les champs de foire s'intitulait le « premier physicien de France », crut bien faire, en empruntant, pour sa plus grande gloire, le nom pseudonymique sous lequel un véritable savant s'était illustré. Ce faux

Comus faisait les délices de tous, dans ses pérégrinations à travers la France, avec le verre de vin et le coup de piquet, son tour favori. Avant de mourir pauvre en 1820, cet escamoteur avait éprouvé le déboire de subir la peine du talion, à propos du faux nom dont il se parait. Un de ses rivaux, nommé Cote, jaloux de son nom, mais n'osant s'en parer, eut l'idée d'escamoter la difficulté, en se faisant appeler Conus sur les affiches des foires.

Au moment où Ledru, le membre du gouvernement de 1848, qui, reçu avocat à vingt-deux ans, avait ajouté à son nom celui de Rollin, qui appartenait à sa bisaïeule maternelle, pour éviter une confusion possible entre lui et un autre avocat de talent, M. Charles Ledru, fut élu député au Mans (1841), de très vives polémiques locales éclatèrent et durèrent plusieurs années. M. Hauréau, l'auteur de la *Montagne*, consacrée, disait-il, « à la réhabilitation des saints de la Terreur », était rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe*, et le défenseur attitré de MM. Ledru-Rollin, Trouvé-Chauvel, Sévin, etc. Le journal gouvernemental était alors rédigé par Ulysse Pic, qui, soit dans l'*Union*, soit dans les *Guêpes du Maine*, attaquait très vivement ses adversaires politiques. C'est à lui que je suis porté à attribuer la paternité de la légende qui ferait de l'escamoteur Comus le grand-père de Ledru-Rollin. C'est certainement dans les articles de ce journaliste que Mirecourt aura pris la pensée de reproduire cette filiation dans ses biographies, d'ordinaire peu bienveillantes. Je me souviens d'avoir vu en 1843 ou 1844, sur le champ de foire de la place des Halles au Mans, une baraque de prestidigitateur, dont le directeur se parait aussi du nom de Comus. Le pitre Bambochinet se montrait dans son boniment un bon politique... pour la recette, en faisant chaque jour un rapprochement entre son maître et son parent le député de la deuxième circonscription du chef-lieu de la Sarthe ! E. M.

— Il y a eu deux physiciens du nom de Comus, sans compter Cote, dit *Conus*, dont le nom ne différait pas même par une lettre, mais par un simple jambage, de celui de ses prédécesseurs. L'ancêtre de Ledru-Rollin est le premier de tous, qui s'appelait en réalité Nicolas-Philippe Ledru; mais c'est l'amoindrir que d'en faire un pur prestidigitateur. Ledru-Comus, né en 1731, mort en 1807, était un véritable savant, pour qui les tours de physique amusante ne furent jamais qu'un délassement. Il s'était beaucoup occupé, en particulier, de l'électricité et de ses applications à la médecine. Il avait les titres de physicien du roi et de professeur de physique des enfants de France. Le second Comus lui vola, vers la fin de sa vie, son pseudonyme pour créer entre eux une confusion qui ne pouvait que lui être profitable. Celui-là, dont nous ignorons le nom véritable, n'était qu'un escamoteur, mais d'une extrême habileté. Il mourut en 1820, après avoir subi la loi du talion, en se voyant dérober lui-même, par une concurrence aussi déloyale que l'avait été la sienne et à laquelle il ne fut pas moins fort sensible, le nom de guerre dont il avait continué et accru l'illustration. Seulement, le sieur Cote, en supprimant le troisième jambage de la lettre médiane de son pseudonyme, escamota le procès auquel il aurait pu s'exposer. *Conus* enterra Comus, qui mourut pauvre, et le fit presque oublier, en confisquant à son profit la gloire du devancier dont il répétait les expériences, non sans les enrichir. Nous ignorons la date exacte de sa mort, mais on peut dire que, grâce à la confusion créée par ces supercheries, Comus en trois personnes occupa la royauté de la physique amusante chez nous pendant trois quarts de siècle. V. F-L.

—

Fouquier-Tinville, poète (XXIII, 740). — L'abbé Aubert a dirigé le *Journal des beaux-arts et des sciences*, de janvier 1768 à décembre 1774.

C'est probablement dans ce recueil, qui faite suite au *Journal de Trévoux ou Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des arts*, qu'on trouverait les vers cherchés. Sus.

—

Parodies de Coppée (XXIII, 742). — Entre autres parodies de Coppée, j'en citerai deux qui me paraissent très réussies :

1° Dans la *Muse à Bibi*, d'André Gill, la pièce qui commence par ce vers :

Jules, fils de Michel, est vidangeur...

2° Un poème parisien publié dans le numéro du *Courrier français* du 4 dé-

cembre 1887, et intitulé : *la Foire au pain d'épice.*

On en pourrait noter d'autres encore ; nombreux sont ceux qui se sont essayés dans ce genre-là. Mais quelques confrères en l'*Intermédiaire* estimeront peut-être avec moi que les meilleures parodies de Coppée se trouvent dans l'œuvre même de Coppée. Quand on la lit, on croit à une mystification.

Dans cet ordre d'idées, je citerai les *Boucles d'oreilles*, le *Petit Epicier*, l'*Homme-Affiche* et l'*Anarchiste* (?).

Ces deux dernières pièces appartiennent au recueil paru dernièrement et qui a pour titre : *les Paroles sincères.* Ce titre à lui seul a l'air d'une fumisterie. J'ai bien de la peine à croire que M. Coppée ait été de bonne foi en écrivant de pareils vers, qui ne valent que par leur prosaïsme. H. T.

— Je n'ai pas l'avantage de connaître M. Aubesse-Menneval. Mais ce que je puis affirmer et ce qui est notoire, c'est que le *Petit Homard*, ainsi que toute la plaquette intitulée : *les Sonnets du docteur*, est du docteur Georges Camuset, né à Lons-le-Saunier, vers 1838, décédé il y a cinq ou six ans à Dijon. Nous avons connu tous ces sonnets avant leur réunion. Les premiers ont été divulgués et patronnés par Monselet. Dans sa *Gastronomie* (Paris, Charpentier, 1874), il en a inséré deux : *la Duffa* et *les Gaudes*, avec la signature de leur auteur.

G. Camuset était un brillant amateur dans les genres les plus divers. Au lycée de Vendôme, où j'étais son camarade, il tenait l'orgue à la chapelle et y improvisait parfois, faisait jouer de ses compositions par la fanfare dont il était un des solistes, rimait des cantates et des satires, emplissait nos pupitres de ses croquis et de ses caricatures, brossait des décors. Il piocha l'harmonie au Conservatoire, fit de la peinture aux Beaux-Arts, suivit les cours de l'école des Mines, avant de se déterminer pour les études de médecine. On juge par là quelles devaient être l'étendue et la variété de ses relations. Il exerça d'ailleurs une dizaine d'années avant d'aller s'installer à Dijon, comme médecin oculiste. Aussi ses sonnets avaient-ils eu un véritable public d'auditeurs avant d'être imprimés.

G. I.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un projet littéraire de Champfleury : le *Bulletin des Romanciers*. **Lettres inédites de Baudelaire, de Sainte-Beuve et de Victor Hugo.** — En 1860, Champfleury conçut le dessein de publier un journal exclusivement consacré au roman.

Le roman, disait-il dans le prospectus du *Bulletin*, veut aujourd'hui pour servants des esprits encyclopédiques... Depuis trente ans, nous avons une race de romanciers puissants, fortement doués et savants, s'étudiant eux-mêmes, étudiant les autres, recherchant dans le passé les causes qui agissent sur le présent et fondant en un seul métal les qualités diverses du philosophe, du moraliste, de l'historien et du physiologiste... Ils ont fait la fortune des journaux et des revues et sont néanmoins sans défense et sans tribune... Le *Bulletin des Romanciers* leur en servira et sera une sorte d'encyclopédie du roman rédigée par de nombreux collaborateurs qui viendront y apporter chacun leurs recherches et y publier des correspondances sur la vie et l'œuvre de leurs devanciers... Pour le roman moderne, il sera l'organe de tous les esprits intelligents qui croiront avoir à exposer leurs théories. Chaque nouveau roman sera étudié comme le moindre vaudeville l'est par le critique dramatique... Les grands romanciers de tous les temps et de toutes les nations auront une statue dressée dans le *Bulletin*, avant qu'on ne leur en élève une sur les places publiques...

Ce projet fut un grand succès littéraire, et les adhésions arrivèrent aussitôt. Baudelaire, Philarète Chasles, Gozlan, Houssaye, Victor Hugo, Lamartine, Méry, Murger, Sainte-Beuve, George Sand et Sandeau en France, Conscience et Dickens à l'étranger, promirent leur collaboration, en applaudissant à l'idée. Baudelaire, le 28 février 1860, adressait ainsi sa réponse, en promettant des études sur quelques romanciers peu connus :

Mon cher Champfleury,

J'ai reçu votre prospectus. Vous avez eu, selon votre habitude, une idée excellente. Il est certain que le roman a pris, dans la littérature et dans les jouissances des lecteurs, une part plus considérable qu'on ne le vit jamais. Cependant nous connaissons des critiques d'un rare talent qui dépensent beaucoup de temps à rendre compte de toutes les sottises des vaudevillistes, et peu d'entre eux s'appliquent à noyer les tendances, les couleurs, les méthodes diverses des romanciers. Nous avons même vu des ouvrages de ce genre, vraiment remarquables et d'une qualité tout à fait suggestive, passer inaperçus de la critique. On a fait, à différentes époques, des *Bibliothèques* de romans, assez mal conçues généralement, servant toutefois et constatant le goût universel des lecteurs pour ce genre de composition ; mais une collection de notes critiques sur les romanciers anciens et modernes serait une chose non moins pré-

cieuse. Faites cela et vous aurez accompli une œuvre importante. Je ne vous promets pas ma collaboration assidue, mais de temps à autre je saurai rédiger pour vous des notes sur quelques auteurs qui me sont plus familiers que les autres. Je n'aurai jamais eu tant de plaisir à travailler que sous votre direction.

J'écris immédiatement à M. Wagner pour le remercier de tout mon cœur. J'irai le voir, mais pas tout de suite. Des affaires assez tristes me prennent tout mon temps. Si vous le voyez avant moi, dites-lui que ce sera pour moi un grand bonheur de serrer la main d'un homme de génie, insulté par toute la *populace* des esprits frivoles.

Votre bien affectionné

CHARLES BAUDELAIRE.

Vous pouvez, si vous le jugez à propos, effacer ces dernières lignes.

Sainte-Beuve, le même jour, dans une lettre pleine de bon sens, remerciait l'auteur de *Chien-Caillou* de l'avoir inscrit dans sa liste et lui exposait les dangers de la publication qu'il projetait :

Ce 28 février 1860.

Mon cher monsieur,

Je me trouve très honoré de me voir inscrit par vous sur la liste de nos romanciers, moi qui ne l'ai été qu'une seule fois et comme par accident.

J'ai été d'autant plus sensible aux témoignages déjà anciens que vous m'avez donnés de votre approbation. Vous avez bien voulu reconnaître dans cet unique roman de ma façon un caractère de réalité et de vérité. C'est un suffrage que j'ai apprécié, surtout venant d'un observateur exact et consciencieux comme vous.

Aujourd'hui vous désirez savoir mon avis sur votre entreprise ; j'ai peu d'idées à ce sujet, et vous me prenez au dépourvu.

Le roman, en effet, a eu jusqu'ici cet inconvénient, qui est aussi un avantage, de n'être point compté et rangé régulièrement dans les genres consacrés, il est resté libre, en dehors des classifications de rhétorique et de poétique. Aristote n'en a pas connu, ni Horace, ni Boileau, ni aucun des *législateurs du Parnasse*.

Tant mieux pour lui ! Les chefs-d'œuvre, certes, ne lui ont pas fait défaut pour cela, ni ne lui manqueront, mais des chefs-d'œuvre toujours imprévus. Le roman est un vaste champ d'essai qui s'ouvre à toutes les formes du génie, à toutes les manières. C'est l'épopée future, la seule probablement que les mœurs modernes comporteront désormais.

Ne le resserrons pas ; n'en faisons pas trop la théorie ; ne l'organisons pas. Que chaque romancier expose à l'occasion ses idées, à la bonne heure ! mais que les expositions et les apologies ne nous coûtent pas un seul bon roman que l'auteur pourrait composer pendant ce temps-là. La meilleure explication a donner pour l'artiste, c'est de produire toujours, d'aller en avant et de marcher.

A cela près, et cette réserve posée, je ne puis qu'applaudir, mon cher monsieur, à vos efforts pour servir et étendre ce genre si moderne, auquel vous vous êtes consacré.

Agréez, je vous prie, l'expression de mes sentiments dévoués.

SAINTE-BEUVE.

Victor Hugo, beaucoup plus enthousiaste que Sainte-Beuve, encourageait Champfleury à fonder son journal :

Hautevillehouse, 18 mars 1860.

Je réponds en hâte à votre affectueuse lettre. Faites, monsieur ; l'œuvre que vous tentez, menée à bonne fin par un homme tel que vous, ne peut que servir le mouvement des esprits. L'art n'est pas perfectible, c'est là sa grandeur, et c'est de là que vient son éternité (je prends ce mot dans le sens humain, bien entendu) ; Eschyle reste Eschyle, même après Shakespeare ; Homère reste Homère, même après Dante ; Phidias reste Phidias, même après Michel-Ange ; seulement la venue des Shakespeare, des Dante et des Michel-Ange est indéfinie ; les constellations d'hier ne barrent pas la route aux constellations de demain ; et cela pour une bonne raison, c'est que l'infini ne succombe pas ; donc en avant ! Il y a place pour tous. On ne peut dépasser les génies, mais on peut les égaler. Dieu, qui fait le cerveau humain, ne l'épuise pas, et le remplit d'étoiles.

J'applaudis de tout cœur à votre entreprise et je vous crie : courage ! — Je l'ai dit en 1830, en rejetant toutes les appellations qui passent et qui se caractérisent trop : — la littérature du dix-neuvième siècle n'aura qu'un nom : elle s'appellera la littérature démocratique.

Elle n'aura qu'un but : l'agrandissement de la lumière humaine, par le double rayonnement combiné du réel et de l'idéal.

Le roman est presque une conquête de l'art moderne ; le roman est une des puissances du progrès et une des forces du génie humain en ce franc dix-neuvième siècle, et vous êtes, monsieur, par la précision comme par l'élévation de votre esprit, un des maîtres du roman. Courage donc ! — Je vous serre cordialement la main.

VICTOR HUGO.

Dans la correspondance de Champfleury on ne voit qu'un refus, celui de Cuvillier-Fleury. Le critique, dont l'adhésion était vivement sollicitée, s'excusa de ne pouvoir figurer parmi les patrons du *Bulletin*. Le nom de celui qui lui demandait sa collaboration et que l'on regardait alors comme le chef de l'école réaliste, l'épouvantait. Il ne croyait pas au succès de la publication et essaya d'en détourner Champfleury. Faut-il attribuer à son intervention ou aux difficultés matérielles le changement d'idées du fondateur du *Bulletin des Romanciers ?* nous l'ignorons ; mais comme l'*Imagerie nouvelle*, autre projet de Champfleury, le *Bulletin des Romanciers* ne parut jamais.

L. D.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. 25 *février 1891.*

XXIVe Année. — **No 517.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — **No 172**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Sur un mot de Richelieu. — Le cardinal de Richelieu est un des hommes célèbres auxquels on a attribué le plus de mots de fantaisie. J'ai eu l'occasion d'en dénoncer plusieurs déjà. En voici un qui ne me paraît guère moins suspect. Je le trouve cité dans une récente lettre de Mgr Freppel, évêque d'Angers, à son confrère de la Chambre des députés, M. de Bernis. Richelieu disait : *Si Dieu avait accordé aux Français le don de la persévérance, le soleil ne se coucherait pas sur leur empire.* Je demande si, plus heureux que moi, mes confrères en curiosité ont jamais vu un témoignage sérieux, un témoignage contemporain du grand homme, qui puisse être invoqué en faveur de l'authenticité d'un mot qui me semble bien... à la Victor Hugo.

Un vieux chercheur.

—

Dans et en. — Les jeunes écrivains n'emploient plus guère la préposition *dans*. Ils semblent la considérer comme synonyme de *en*, et en cela ils ont tort, je crois ; car les deux prépositions ne dérivent pas du même mot. Il résulte de cette erreur que le mot *en* apparaît plusieurs fois dans la même phrase. Je trouve, dans un article récent d'un critique renommé, les phrases suivantes : « *En* une saison. » Puis : « *En Lohengrin.* » Et encore : « *En* ces conceptions. » Enfin : « *En* son bonheur. » Dans l'article en question, le mot *en* se trouve trente fois !

Que pensent nos confrères de cette synonymie et par conséquent de cette monotonie?

G. C.

—

Epitaphe sur le tabac. — Quelque Intermédiairiste fumeur peut-il résoudre l'énigme qui suit? La dernière ligne n'est pas difficile à comprendre, mais que signifient les autres?

O quid tua te
Be bis bia obit.
Ra ra ra.
Es,
Et in
Ram ram ram.
Ii
Mox eris quod ego nunc.

(Manchester.) J. D. S.

—

Saragolle. — Je lis dans un inventaire de 1617 : Une paire de saragolles de caffe jaulne passementé d'argent et de soye bleue et la casaque pareille.

Qu'est-ce qu'un ou une saragolle? Ni Lacombe ni Lacurne n'en font mention. Quel serait le glossaire le plus complet de langue romane, celtique ou gauloise? Merci à l'obligeant confrère.

Edme de Laurme.

—

Passer sous son pouce. — Je trouve dans *Madame Bovary*, du regretté Flaubert, p. 37, édition Charpentier :

« ... Alors on entama des chansons, on « fit des tours de force, on portait des « poids, *on passait sous son pouce*, etc. »

Quel est ce jeu? Que veut dire cette locution? Dr A. Collanges.

—

Les fabricants d'esprit de M. de Talleyrand. — Est-ce de l'histoire? Est-ce de la calomnie? S'il faut en croire Salgues (*Erreurs et Préjugés*, IV, 455), Talleyrand, qui n'était encore qu'évêque d'Autun, et député à la Constituante, avait pris le soin, en homme avisé, de s'entourer de collaborateurs aussi effacés que

précieux. On remarquait déjà dans ses discours, outre la facilité et le frais de l'expression, cette pointe malicieuse qui en faisait le plus grand charme.

« On a dit que, pour les *épicer*, il avait fait venir de Rheims un abbé Laubry, grand vicaire de son oncle, et célèbre dans cette ville par ses talents oratoires.

« On a dit qu'après l'abbé Laubry, ce fut l'abbé Desrenaudes qui composa les oraisons de monseigneur. »

Et Salgues ajoute ironiquement : « Mais j'ai lieu de croire que ce sont pures médisances. Je sais que monseigneur a peu de goût pour le travail; et qu'en sa qualité de grand seigneur, il doit avoir peu d'instruction, mais la souplesse de l'esprît supplée au génie, et le nombre des aïeux couvre honorablement l'absence du savoir... »

En attendant l'opinion des collaborateurs, je gagerais presque que les Mémoires ne feront aucune allusion à l'incident. PONT-CALÉ.

—

Quels sont les premiers cercles fondés à Paris? — Vers 1780, Stanislas de Girardin joue au billard au club de Valois, dont il est membre.

(*Mémoires*, t. I, p. 49.)

Le 12 juillet 1789, madame Elliott dépose le duc d'Orléans « au salon des Princes, club fréquenté par toute la noblesse, où il espérait rencontrer des gens qui lui donneraient des nouvelles ».

(*Mémoires*. Paris, 1861, p. 11.)

Girardin, précédemment cité, dîne en 1791 au « Club 89 » et subit au dessert des réflexions morales de Sieyès, sur le duel, qui nous montrent que ces réunions possédaient déjà leurs raseurs patentés.

(*Mémoires*, I, p. 121.)

Il est bien entendu que je n'entends parler ni des « Académies », telles que l'hôtel de Transylvanie où Des Grieux devient en peu de temps, et grâce aux bons avis de Lescaut, expert dans l'art de filer la carte, ni des réunions de la période révolutionnaire, ni des prétendus cercles, tels que le « Salon des Etrangers » et « Frascati », qui florissaient sous l'Empire et la Restauration.

Ces derniers étaient en réalité de simples tripots, ancêtres directs du « Péloponèse » et du « Colonel » de nos jours, bien que l'administration y donnât à dîner et s'assurât, moyennant finances, le concours de quelques personnages pseudo-considérables, tels que le comte de Tilly et le général de division La Houssaye, dont le rang et les façons polies éblouissaient les pigeons de l'époque. D'ailleurs, le nombre considérable de « veuves de la Grande Armée » et d'« orphelins de la Bérézina » qui embellissaient ces réunions, lui retiraient l'aspect d'un cercle de nos jours. H. B.

—

Sur un prédécesseur de Riquet. — Je trouve, dans un document inédit de l'année 1635, mention d'un certain Lemaire ou Le Maire, Champenois d'origine (il était né à Chaumont en Bassigny, vers 1580 ou 1581), Toulousain d'adoption, qui paraît avoir été un homme remarquable par son intelligence et par son savoir. Il avait un génie très inventif qu'il appliquait avec la plus heureuse variété à toute sorte de choses de la mécanique, notamment aux instruments de musique. Mais ce qui mérite le plus d'être signalé parmi les travaux de ce mathématicien, c'est son plan pour unir les deux mers, opération qu'il se chargeait de mener à bien sans qu'il en coûtât un denier à l'Etat. Que sait-on, de plus, sur l'homme et le projet, lequel projet, d'après le document que j'ai sous les yeux, avait pour protecteurs le R. P. Joseph et M. de Cornade (*sic*)? Quel est donc ce M. de Cornade? J'adresse surtout ma question à mes collaborateurs de Champagne et de Languedoc. Il est impossible qu'un inventeur d'autant de mérite que Lemaire n'ait pas laissé des traces de sa vie et de ses travaux, soit à Chaumont, soit à Toulouse. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

L'habit de Choisy. — Sait-on si l'habit dit « de Choisy » (qui était vert avec un grand galon d'or et un bordé), donné par Louis XV vers 1748 aux gentilshommes qui l'accompagnaient dans ses déplacements à Choisy, Crécy, la Muette et la Celle, fut donné à d'autres personnages qu'à ceux cités par le duc de Luynes (*Mémoires*, t. IX, p. 393) et qui sont MM. de Richelieu, de Meuse, de Gontaut, de La Vallière, de Soubise et de Luxembourg?

Les invitations pour ces voyages, très restreintes au début, s'étendirent-elles par la suite à des personnes ne vivant

pas habituellement à la cour, et dans ce cas étaient-elles autorisées à porter cet uniforme, *avant* 1755?

Cet uniforme était-il réellement la livrée des chasses à tir du même roi? Observons que, dans un autre passage des Mémoires du duc de Luynes, il est dit que les hommes étaient tous vêtus, dans l'intérieur du château de Choisy, d'un justaucorps gris.

H. B.

—

Depuis quelle époque les fourchettes sont-elles d'un usage général? — Les fourchettes, qui n'étaient pas connues des anciens, furent mises en usage en France sous le règne de Charles V, mais elles n'étaient alors qu'un instrument servant à dépecer les viandes dont les morceaux étaient ensuite offerts aux convives.

Sous Henri II, en 1558, l'ordonnance d'un festin comprend « une trousse de cuir doré contenant forches et cousteaux pour servir les viandes ». Les musées et les collections particulières possèdent des spécimens de ces fourchettes à deux branches.

Les estampes du moyen âge parvenues à ma connaissance montrent toutes des convives se servant seulement de couteaux et de cuillers.

Dans une de celles que reproduit dans son ouvrage, *Mœurs et coutumes du moyen âge* (p. 179), le bibliophile Jacob, un instrument qui répond à peu près au signalement d'une fourchette se trouve bien sur la table à côté d'un des personnages du banquet, mais, en face de celui-ci, un autre convive met carrément la main dans le plat, dont il empoigne sans cérémonie une portion du contenu.

Il est vrai que nous sommes au dessert. (L'Issue de table, 1549.)

Aucune trace de fourchettes dans Rabelais, à ma connaissance. Le cuisinier du riche Gamache, à défaut de *cuiller*, n'y va pas par quatre chemins, et plonge un poêlon dans la marmite, dont il extrait une poule et un oison qu'il donne à Sancho.

Un article du règlement pour le service de la maison du roi Henry VIII d'Angleterre, dans la première moitié du seizième siècle, recommande d'avoir grand soin des assiettes de bois et des cuillers d'étain. (Peignot, *Livre des singularités*. Dijon, Lagier, 1841.)

En plein XVIII[e] siècle, les femmes du meilleur ton retournaient la salade avec leurs mains, cette fonction était même dévolue à la plus jolie personne de la société, qui trouvait ainsi une occasion de faire valoir la blancheur de ses bras.

La propreté n'entrait guère dans le budget de nos bons ancêtres, et si, à ce propos, les lecteurs de l'*Intermédiaire* me permettaient une petite digression que la nature du sujet m'empêche de qualifier de hors-d'œuvre, — bien au contraire, dirait M. Prudhomme, — je rapporterais, à l'appui de cette vérité, qu'au festin qui suivit le couronnement d'Anne de Boleyn, le 2 juin 1533:

« Ladite dame avoit à ses pieds deux dames assises sous la table, pour la servir de ce que secrètement elle pourroit avoir affaire; les deux autres, qui estoient debout auprès d'elle, l'une d'un costé, l'autre de l'autre, *bien souvent* levoient un grand linge pour la cacher, que l'on ne la pust veoir quand elle se vouloyt ayser en quelque chose. »

Manière de... voir, qui fut plus tard, au dire de Saint-Simon, partagée par le duc de Vendôme qui y mettait encore moins de façons. Mais nous voilà bien loin des fourchettes; quand a-t-on commencé à s'en servir couramment? H. B.

—

Influence de la nature du sol sur les caractères des habitants. — L'an dernier, au congrès des sociétés savantes, la vingt-sixième question du programme de la section des sciences, ainsi conçue : *Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les autres caractères physiques des populations la nature des terrains calcaires et terrains primitifs*, a été traitée par deux membres de la réunion (V. *Journal officiel*, 31 mai 1890, p. 2578).

Un Intermédiairiste *géologue* pourrait-il nous indiquer les mémoires qui ont pu être publiés sur le même sujet?

Un jeune fervent de la géologie.

—

Discours de rentrée. — L'article 34 du décret du 6 juillet 1810 sur l'organisation des cours d'appel prescrit à l'un des magistrats du parquet général de prononcer à l'audience solennelle de rentrée *un discours sur un sujet convenable à la circonstance.*

L'*Intermédiaire* compte parmi ses collaborateurs assez de personnes appartenant ou ayant appartenu à la magistrature

ou au barreau pour trouver réponse aux questions suivantes :

1° Il y a vingt-six cours d'appel, et le décret de 1810 date de quatre-vingts ans. Existe-t-il une collection des deux mille discours de rentrée prononcés depuis le décret ?

2° Y a-t-il eu à une époque quelconque des incidents suscités ou des polémiques provoquées par un de ces discours ?

3° En dehors des questions de législation dont la variété est inépuisable, reste-t-il à traiter un sujet original et absolument inédit ? H. G.

—

Fêtes de la déesse Raison à Poitiers. — Le culte de la Raison a été célébré à Poitiers, l'an II de la République, avec une grande solennité. Je n'ai trouvé aucun compte rendu de ces fêtes aux Archives nationales, ni dans celles de Poitiers, ni dans les ouvrages que j'ai pu consulter. Je serais heureux si l'un de nos aimables collaborateurs voulait bien nous indiquer des documents manuscrits, des journaux ou des ouvrages imprimés contenant des renseignements sur ces fêtes, et je lui en serais vivement reconnaissant.

ALF. BEGIS.

—

Gargantua. — Je demanderai aux érudits si, avant la publication du *Livre* (c'est ainsi, je crois, qu'on disait du temps de Rabelais pour désigner le grand, le seul, le délirant succès littéraire de l'époque), il n'y avait pas, dans les provinces, une légende populaire de Gargantua dont le grand satirique se serait emparé, comme Gœthe de la légende de Faust, et comme Molière de la légende de la statue du commandeur. Cette locution des enthousiastes de Rabelais, le *Livre*, était-elle uniquement une formule d'admiration exclusive ? Ne signifiait-elle pas aussi une distinction à établir entre le poème éclatant et la légende obscure ? Les ogres remis à la mode par Perrault sont bien les mêmes géants que la chevalerie pourfendait au moyen âge. Gargantua ne serait-il pas de la même famille, et son nom n'avait-il pas été ramassé par l'auteur de Pantagruel parmi d'autres types populaires, aujourd'hui oubliés pour n'avoir existé que dans les contes de la veillée de nos ancêtres? (George Sand, *Légendes rustiques*, p. 56.) PATCHOUNA.

—

Cuisine royale à Dresde en 1747. — Au menu du dîner de noces qu'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, donna pour les épousailles de sa fille Marie-Josèphe avec le dauphin, fils de Louis XV, figurent quatre potages parmi lesquels « le potage *rosol de perdreaux à nulle* ».

Que pouvait-on bien entendre par ce terme de français de cuisine, à la cour de Saxe, en 1747 ? DE BR.

—

A quelle époque Mgr de Tressan a-t-il dédié à la Vierge la cathédrale de Rouen ? — Quelle date faut-il attribuer à un beau portrait de l'archevêque de Rouen, Louis de la Vergne de Tressan, représenté à genoux devant la sainte Vierge, et lui dédiant son église métropolitaine qui fait perspective dans le fond du tableau ?

Ce portrait peint par Vanloo, reproduit par une belle gravure de Drevet, appartient encore à la famille de celui pour lequel Vanloo l'avait fait. A. DE B.

—

Antoine Grenier. — Dans l'amusant volume de souvenirs historico-littéraires qu'il a intitulé : *un Café de journalistes sous Napoléon III*, notre collaborateur Ph. Audebrand parle de ce personnage qui fut normalien et élève de l'école d'Athènes. Il ajoute qu'il fut en 1848 nommé à la Faculté de Montpellier dans la chaire des belles-lettres et qu'il quitta Montpellier pour Clermont-Ferrand, où il rédigea le *Moniteur du Puy-de-Dôme*. Les souvenirs de M. A. sont sûrement confus. 1° Il n'y a jamais eu à Montpellier (pas plus que dans les autres facultés des lettres) de chaire de *belles-lettres ;* 2° la chaire de littérature française (je suppose que c'est de celle-ci qu'il s'agit), n'a été occupée depuis la réorganisation de notre Faculté en 1838 que par trois professeurs : M. Bascou, M. Saint-René Taillandier, et M. Charles Révillout qui en est actuellement titulaire ; 3° le nom de Grenier ne se trouve sur aucun registre ou affiche de notre Faculté. — M. Ph. Audebrand serait bien aimable de préciser et rectifier sur ce point ses souvenirs. L. G. P.

—

Danseuses contemporaines. — J'ai posé en 1887, sur les danseuses byzantines (XX, 552), une question qui n'a pas encore reçu de réponse. Peut-être serai-je plus heureux en m'occupant de danseuses

moins éloignées de nous. Et ici je ne prétends point parler de celles qui, en quelque sorte officielles et classiques, sont cataloguées dans les annales du ballet contemporain; mais de celles que la fantaisie et le décousu pittoresque de leur chorégraphie font échapper à tout classement régulier. Le 6 février, *Rayon-d'Or* et *Grille-d'Egout* se succédaient à la barre de la neuvième Chambre correctionnelle, à l'occasion d'une action intentée à la première pour détournement d'objets saisis. Les journaux nous ont fait savoir que *Ninie-Pattes-en-l'Air* et la *Môme-Fromage* assistaient à ce procès qui avait quelque rapport avec celui des *Plaideurs*, de Racine, puisqu'un petit chien en était le protagoniste. Hâtons-nous de dire que Rayon-d'Or a été acquittée, le chien, objet du litige, appartenant non à elle, mais à sa camériste, qui le tenait de Grille-d'Egout. Nous avons appris en outre, par les débats, que le véritable nom de Rayon-d'Or est mademoiselle Chrétienne, et celui de Grille-d'Egout mademoiselle Beuze. Mais comment se nomment Ninie-Pattes-en-l'Air et la Môme-Fromage? Comment se nomme aussi la non moins célèbre *Goulue* qu'une brillante élève, mademoiselle Réjane, a dernièrement remise en si vive lumière ? — Je serais curieux de connaître l'époque des débuts de ces demoiselles dans une carrière où elles ont remporté, à l'Elysée-Montmartre, au Moulin-Rouge ou ailleurs, de si retentissants triomphes. Subsidiairement, pourrait-on m'apprendre à quelle époque exacte remonte la danse échevelée, menaçante pour les lustres, dans laquelle elles ont acquis une si juste renommée, et qui s'est tour à tour appelée *cancan*, *chahut*, etc. ? Quelles sont les ballerines qui s'y sont le plus distinguées? Ne croyez-vous pas ces aimables personnes aussi intéressantes que les Théodora, les Comito, les Helladie, les Libanie et les Rhodoclée des *beuglants* et des bals publics de Byzance?

Adrien Marcel.

—

Les peintres de la manufacture de Sèvres. — On lit dans le *Dictionnaire des peintres*, de Siret, la note suivante: *Genest*, chef des artistes employés à la manufacture de Sèvres. Cet artiste n'était-il pas originaire de Versailles? Dans tous les cas, je trouve un sieur Jean-Baptiste Genest, établi marchand faïencier à Versailles; il était mort avant 1735. Un peintre en faïence, François Olivier, était allié à cette famille Genest. Il serait intéressant de compléter la question.

Husson.

—

Le graveur L. Arlaud. — Où et quand est né cet artiste du siècle dernier, de qui j'ai relevé dernièrement, sous la signature « L. Arlaud », cinq ou six caricatures aussi amusantes que réussies, curieuses études des types de l'époque (dernières années de Louis XV ou premières années du règne de son successeur).

Descendait-il des miniaturistes du même nom, décédés, l'un, J., à Genève, en 1743, l'autre, Bénédict, à Londres, en 1719?

Quel est son œuvre? Où et quand est-il mort?

A. J. Barrisian.

—

Où est le buste de Voltaire de Pigalle ? — Quelque Intermédiairiste pourrait-il m'apprendre s'il a jamais vu un buste de Voltaire en bronze, signé : *Pigalle f.* 1770? Ce buste est exactement le même que le Voltaire en marbre, statue de Pigalle, que l'on peut voir dans une niche un peu obscure de la bibliothèque de l'Institut. Il n'a pas été reproduit dans l'*Iconographie voltairienne*, de G. Desnoiresterres. La *Correspondance de Voltaire avec d'Alembert* relate avec force détails curieux l'histoire de ce buste, exécuté en une séance, en juillet 1770, à Ferney (1).

Modelé d'après nature, en une seule séance, grandeur naturelle et par le plus naturaliste des sculpteurs du temps, ce bronze serait, à mon avis, le véritable, peut-être bien le seul portrait-buste du « patriarche de Ferney ». Cela dit sans préjudice du chef-d'œuvre de Houdon, d'une perfection si idéale, où l'esprit et le sourire sont vivants dans le marbre divinisé. Seulement la tête est ornée de cheveux imaginaires et d'un royal bandeau. Sait-on ce qu'est devenu le bronze de Pigalle?

(Moscou.) Ourousof.

—

Portrait de Frontenac. — Quelques lecteurs de l'*Intermédiaire* connaissent-ils l'existence d'un portrait de Louis de Buade, comte de Frontenac, lieutenant

(1) Ce buste a encore son histoire dans la correspondance de Grimm et dans la *Biographie de Pigalle*, par M. Tarbé.

général pour le roi en toute la France septentrionale, c'est-à-dire la Nouvelle-France ou Canada, né en 1620, mort à Québec en 1698. Il était fils d'Antoine de Buade, sieur de Frontenac, baron de Palluau, etc.

Il nous serait aussi très agréable de savoir s'il existe un portrait de la comtesse de Frontenac, sa femme, qui était l'amie de madame de Sévigné et de madame de Maintenon.

(Québec.) PHILÉAS GAGNON.

—

Les portraits des ducs d'Epernon. — Je désirerais avoir des renseignements précis sur les portraits peints ou gravés de :

1. Jean-Louis de Nogaret, premier duc d'Epernon.

2. Bernard de Nogaret, deuxième duc d'Epernon.

3. Charles-Gaston, duc de Candale, fils de Bernard, mais mort avant lui en 1658.

H. C.

—

Un nom d'auteur, s. v. p. — J'ai eu dernièrement l'occasion de lire un roman, dont on avait enlevé le grand titre; le titre de départ, *Une Vengeance*, avait été seul respecté. L'action de ce roman, intéressante et dramatique, se déroule en Piémont et se dénoue à la bataille de Novare, perdue par les Piémontais contre les Autrichiens, en 1849. Pour connaître le nom de son auteur, j'ai cherché, mais vainement, dans les catalogues de librairie; alors, espérant être plus heureux, j'ai pensé à l'obligeant *Intermédiaire*, toujours si bien renseigné par ses correspondants. J. TERIAM.

—

Journaux de la Révolution. — Un Intermédiairiste pourrait-il m'indiquer où se trouve une collection complète du *Journal du vrai Jacobin, rédigé par des sans-culottes de la Société populaire de Sedan, affiliée aux Jacobins de Paris.*

Je possède seulement le n° 33 de cette feuille; la collection complète ne peut comprendre qu'une quarantaine de numéros. JULES POIRIER.

—

La famille Fleurot ou Fleuriot du Val-d'Ajol. — C'est une famille de chirurgiens célèbres de Lorraine, du XVIIe et du XVIIIe siècle. « Le premier dont on se souvienne, dit la *Bibliothèque lorraine*, de dom Calmet (1751), s'appelait Nicolas Demenge; il n'eut qu'une fille qu'il maria à Nicolas Fleurot. Il instruisit celui-ci dans son art et le rendit aussi habile que lui. Nicolas eut un fils nommé Demenge-Fleurot, celui qui est le plus connu aujourd'hui s'appelle Jean et il est petit-fils de ce dernier. »

L'habileté de ces simples paysans dans l'art de la chirurgie n'a eu d'égale que leur modestie; ils refusèrent d'être exemptés de la taille — offre que leur avait faite le duc Léopold — pour ne pas être à charge à leurs compatriotes, et même des lettres d'anoblissement, dit la *Morale en action*. (Paris, Didier, 1835, p. 118.)

Ce dernier ouvrage, ainsi que la *Bibliothèque lorraine*, les nomme encore Valdajou ou Valdajol, du nom de leur pays.

A-t-il été publié une monographie plus complète de cette famille? Où pourrais-je tout au moins trouver des documents qui la concernent? J. D.

—

Reliure de Desportes. — Parmi mes confrères de l'*Intermédiaire*, s'en trouverait-il qui eût en sa possession quelque ouvrage ayant appartenu à Desportes, et relié, avec son double Φ séparé? Guigard, dans son *Armorial du Bibliophile* (1890, t. I, p. 268), lui attribue cette marque. Est-ce exact? PIERRE CLAUER.

—

L'Almanach des Monnoies (1784-1789). — Je possède un exemplaire, broché, non rogné, de cet intéressant et curieux almanach, pour l'année 1789, 1 vol. pet. in-12, à Paris, chez Méquignon, etc. (Un titre gravé, douze pages de calendrier non paginées, 510 pages de texte, plus sept planches gravées de monnoies et quatre planches, également gravées, de poinçons des communautés d'orfèvres, contenant cent soixante dix-huit types différents de ces poinçons.)

Existe-t-il une bibliographie détaillée pour ce petit almanach, qui n'est mentionné ni dans le *Man. du libr.* de Brunet, ni dans le *Guide Cohen*.

Il est dit, page 510 de l'*Almanach* de 1789, à la fin de l'approbation : « Le privilège se trouve à l'édition de 1784. »

Les volumes des diverses années pendant lesquelles fût publié cet almanach sont-ils, tous, semblables entre eux, pour le texte et pour les gravures, et l'exemplaire de l'année 1789 n'est-il qu'une

nouvelle édition, qui aurait été complétée et améliorée, successivement, chaque année, d'un seul et même ouvrage ?

Combien doit compter de volumes la collection, pour être complète ?

TRUTH.

—

Première médaille française. — Dans l'*Histoire métallique de la république de Hollande* (Paris-Rotterdam, 1687, in-fol.), Bizot, après avoir parlé des médailles antiques, fait remarquer que les médailles modernes n'ont été fabriquées que depuis que la domination des Goths a été éteinte. Il ajoute que « la première frappée fut celle de Jean Hus en 1415, et si l'on en voit de plus anciennes, elles sont fausses ou *restituées*. On n'en trouve point en France de frappées avec l'effigie du prince avant Charles VII. » Depuis deux cents ans, les recherches des numismates ont-elles confirmé cette appréciation ou fait découvrir de nouvelles médailles? Bien entendu que je ne parle ni de monnaies ni de jetons. Pour le moment, je considère comme étant la première médaille française la pièce d'or frappée en 1451, en mémoire et en réjouissance de l'expulsion des Anglais de notre sol. Elle se trouve au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Elle a l'aspect des monnaies du XVe siècle et ne donne pas l'effigie de Charles VII.

La médaille citée par Bizot m'est inconnue. Antérieurement à la médaille française dont je viens de parler, je ne connais que celle qui représente Jean Paléologue, l'avant-dernier empereur grec de Constantinople.

On donne la date de 1439 à ce grand médaillon, œuvre de Pisanello, artiste italien, auquel on attribue souvent la création de l'art perdu des médailles iconiques.

E. M.

RÉPONSES

La musique est le plus cher de tous les bruits (VIII, 710, 764; IX, 19, 236; XI, 714). — A Bruxelles, j'ai toujours entendu attribuer cette phrase au roi Léopold II. D'autre part, l'attribution à Théophile Gautier en paraît justifiée. O. F.

—

Le supplice de la roue (X, 742; XI, 30 57, 76, 717; XII, 141). — Je possède un vieux manuscrit contenant les comptes de la petite ville de Saint-Goar sur le Rhin (rive gauche, entre Coblentz et Bingen) pour l'année 1640. Il y est question d'une somme de 2 florins 17 albus et 7 1/2 heller, qu'un nommé Otto Korn doit à la ville et dont la ville est obligée de faire son deuil, parce que ledit Otto Korn « n'a rien laissé et a été pincé avec des pinces chauffées à blanc et ensuite roué pour un meurtre commis par lui dans la ville de Saint-Goar ». Pincé et roué ! aimable complication tortionnaire !

O. F.

—

Une inscription de l'église Saint-Julien de Brioude (XI, 483, 564). — Cette question, déjà vieille de plus de douze années, vient de recevoir sa solution à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans un mémoire de M. R. de Lasteyrie, intitulé : *Inscription énigmatique sur un chapiteau de Saint-Julien de Brioude*, que nous allons résumer.

Comme tous ceux qui s'en sont occupés, M. Robert de Lasteyrie avait renoncé à trouver une explication raisonnable de l'inscription dont l'*Intermédiaire* a donné un fac-similé, lorsque l'examen d'un chapiteau de l'église de Notre-Dame du Port, à Clermont, lui a dévoilé le mystère. Un homme y est représenté, comme à Brioude, tenu par deux diables, les pieds et les poings liés, une corde au cou. En avant des personnages se déroule une inscription qui est ainsi conçue :

MILLE ARTIFEX SCRIPSIT TV PRISIST VSSVRA,

qui reproduit, « avec une ou deux fautes en plus, et beaucoup en moins », le même texte que celui donné par l'*Intermédiaire*.

Cette scène, dit M. Robert de Lasteyrie, si elle est peu intelligible sur le chapiteau de Brioude, ne prête à aucun doute sur celui de Clermont. Ce personnage entre deux diables, pieds et poings liés, c'est un damné que deux démons entraînent en enfer : or c'était une croyance assez répandue au moyen âge, que le diable tenait registre des péchés de chacun de nous, et qu'au jour de notre mort il se présentait au tribunal de Dieu, muni du registre accusateur qui devait entraîner la condamnation du pécheur.

Après avoir justifié, par des représentations figurées et par des textes parmi lesquels il omet, ce nous semble, un

tiercet du *Dies iræ*, M. R. de Lasteyrie lit ainsi l'inscription de Clermont :

MILLE ARTIFEX SCRIPSIT : TU PERIISTI USURA.

C'est la faute d'usure commise par l'homme conduit en enfer que le démon a écrite : *Mille artifex* est le démon aux mille ruses.

Ce nom et la lecture des inscriptions des chapiteaux de Brioude et de Clermont sont justifiés par le savant auteur du mémoire, par des citations et des études d'anciennes inscriptions que nous passons sous silence pour ne point allonger cette explication.

Elle est tardive, mais elle prouve qu'il n'est point de question posée dans l'*Intermédiaire* qui tôt ou tard ne reçoive sa réponse. ALF. D.

—

Les oubliettes (XX, 481, 537, 569, 589, 624). — L'existence de ces puits d'oubli était plus répandue qu'on ne le croit généralement. On voit aujourd'hui encore des oubliettes parfaitement caractérisées au Nouveau Château de Bade. Ce château, entre parenthèses soit dit, s'appelle Nouveau-Château à peu près comme le plus vieux pont de Paris s'appelle le Pont-Neuf. O. F.

—

Descendants à retrouver (XX, 710 ; XXI, 60). — Les de Brissac du Vigneau, des Loges, etc., de Loudun, paraissent s'être éteints au commencement de ce siècle ; je mets un tableau généalogique de cette famille, avec ses descendants directs par les femmes, à la disposition de M. Ferrand, aux bureaux de l'*Intermédiaire*. ELLICK.

—

Les survivants du jansénisme (XXI, 707 ; XXII, 55, 270, 306). — Dans la vallée où s'élevait jadis la superbe abbaye de Port-Royal, on voit actuellement un petit édifice en bois qui renferme, paraît-il, un musée relatif au jansénisme, dont je serais bien désireux de voir publier le catalogue dans l'*Intermédiaire*. L'église des vieux catholiques d'Amersfoort (Pays-Bas) possède en originaux les portraits peints de la mère Angélique Arnauld, la mère Agnès Arnauld, l'abbé de Saint-Cyran (par Ph. de Champaigne), Mgr de Soanen, évêque de Senez, Antoine Arnauld, l'avocat Le Maistre et le portrait de Pascal. Un autre tableau, conservé dans la même église, représente le monastère de Port-Royal des Champs.

En faisant récemment l'inventaire des archives de l'église d'Amersfoort, M. R. J. Hooykaas a découvert un curieux manuscrit, le *Journal du voyage de du Parc de Bellegarde à Rome, en* 1774 (qu'il vient de publier chez Nijhoff, à la Haye). Du Parc de Bellegarde vint à Rome trouver Clément XIV, pour réconcilier le pape avec les vieux catholiques, mais il ne put réussir dans cette mission difficile, et le manuscrit publié par M. Hooykaas nous raconte toutes les péripéties de ces curieuses négociations. H. J. S.

—

Electriser (XXII, 99, 206, 403, 563, 588). — Voici un exemple plus ancien que ceux précédemment cités (1803 et 10 septembre 1792), il est emprunté à un petit ouvrage anonyme de Jean-Henri Marchand, publié en janvier 1770.

On lit, page 15 de l'*Ombre de Poinsinet. Lettre à madame ...* (A Londres, 1770, in-8 de 23 p.) :

« Pourquoi le parterre juge-t-il plus sainement que les loges ? C'est que les impressions se communiquent de proche en proche. On s'*électrise* réciproquement. » J. CT.

—

Le général baron Pamphile de Lacroix (XXII, 452). — François-Joseph Pamphile, né à Aymargues, le 1er juin 1774, est fils de Jean-Pierre Lacroix, « conseiller du roi, avocat, contrôleur des tailles et taillons du diocèse de Nimes, contrôleur et receveur général des domaines du roi ». Sa mère, Catherine de Seurat, eut un frère, François-Joseph, bachelier en droit, qui fut parrain du général ; la marraine fut sa grand'tante, mademoiselle Catherine de Saporta.

Le général Lacroix est décédé le 16 octobre 1841, à Versailles.

Il avait été nommé général de brigade par le général en chef à Saint-Domingue, le 26 mars 1802, et confirmé par les consuls, le 30 juillet suivant, et commandeur de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804.

Destitué en 1813, il fut rappelé au service en juin 1814, et nommé lieutenant général en 1815. Il fut créé vicomte en 1822. L. H.

—

Patriote (XXIII, 294). — Le mot de patriote fut inventé par Saint-Simon, qui l'employa pour la première fois dans ses Mémoires, en parlant de Vauban disgracié par Louis XIV, à la suite de la publication de son ouvrage, la *Dixme royale*. L. A.

Un officier supérieur à retrouver (XXIII, 324). — Le Darblay dont parle Mortimer Ternaux est Alexandre-Jean-Baptiste Piochard, comte d'Arblay, d'abord capitaine d'artillerie, puis major de la 2e division de la garde nationale parisienne, colonel du 103e d'infanterie, adjudant général et émigré avec La Fayette.

Le comte d'Arblay, rentré en France, a obtenu une solde de retraite le 2 mai 1803. Il n'a été rappelé au service qu'à la première Restauration. Sous-lieutenant d'artillerie à la compagnie de Luxembourg des guides du corps du roi, le 1er juin 1814, maréchal de camp le 14 juillet suivant, nommé lieutenant général honoraire et retraité le 31 octobre 1815. Il est décédé à Walcot, comté de Somerset, le 7 mai 1818.

Il était né à Joigny (Yonne), le 13 mai 1754, et fils de Pierre Piochard d'Arblay, né audit Joigny, le 11 mars 1703, surnuméraire dans l'artillerie en 1720, sous-lieutenant en 1729, lieutenant en 1739, capitaine en 1743, lieutenant-colonel en 1759. Décédé à Joigny, le 7 avril 1761.

Aucun colonel Darblay n'est mort à Saint-Domingue en 1801.

Du reste, Pierre et Alexandre d'Arblay sont les seuls officiers de ce nom dont on trouve trace à l'époque où ils vivaient.

Quant à l' « officier du roi », les personnes revêtues de ce titre occupaient des fonctions civiles dans la maison du roi. L. H.

Ordres du jour de l'armée d'Egypte (XXIII, 386, 478, 561). — La bibliothèque de la ville de Carcassonne possède la collection de ces ordres du jour, due à la générosité de M. le baron Peyrusse, trésorier-payeur général de l'armée d'Egypte. Ces ordres du jour sont en partie manuscrits, en partie imprimés (*Kaire, imprimerie nationale*).

Voici les dates du premier et du dernier :

30 *Floréal an VI.* « L'escadre et le convoi mettent à la voile. Rien de nouveau.

« Au quartier général à bord de l'*Orient*. Lazareth (*sic*) de Marseille, 7 brumaire an X. »

Izard.

En polisson (XXIII, 417, 507). — A l'appui de l'interprétation de ce mot, donnée précédemment, je trouve dans un manuscrit en ma possession ce passage, à propos d'un voyage de la cour à Marly, en janvier 1746 :

Je vais rapporter la liste des personnes nommées pour être de ce voyage et qui sont logées par le roi. Il y en a beaucoup d'autres qui ont la liberté d'y aller, mais qui n'ont pas l'agrément d'y avoir des logements ; ceux-ci se nomment, sous ce règne, les *polissons* ..

Les dames sur la liste des personnes que le roi veut loger sont nommées les premières, parce que leurs maris y sont de droit, quand il leur plaist, mais les hommes nommés ne peuvent point mener leurs femmes...

Outre les personnes nommées dans la liste, il y en a un grand nombre d'autres de la première naissance et de toute espèce, que l'on appelle *Polissons*, comme on l'a déjà dit, auxquels il est permis d'aller faire leur cour au roi et de se trouver le soir au salon ; il y a en ce voyage, *pour la première fois*, des femmes qui ont voulu faire ce rôle ; la duchesse de Brancas, douairière, en est une ; la marquise de Castries et la marquise de Castellosrios, fille de l'ambassadeur d'Espagne, et nombre d'autres.

Je me permettrai à cet égard une question. ¿Les appelait-on *polissonnes ;* ou disait-on qu'elles étaient en *polisson* ou en *polissonne ?* Vous figurez-vous cette douairière disant : Je suis à la cour en polissonne ? P. Cordier.

Le marquis de Brunoy (XXIII, 514, 626, 659, 686 ; XXIV, 74). — Le numéro du 10 avril 1889, colonnes 216 et 302, contient la réponse à cette question dans la note que j'ai publiée sur les derniers prisonniers de la Bastille et sur d'autres prisonniers d'Etat. J'ai rappelé que le marquis de Brunoy avait été signalé dans des brochures et sur des gravures du temps, comme ayant été retrouvé au château de Pierre Encise, au mois d'août 1789, et délivré de cette prison par le peuple.

Je crois avoir détruit cette légende en constatant, d'après des actes authentiques que j'avais sous les yeux : que le marquis de Brunoy, interdit en 1777 et retiré dans son château de Villers-sur Mer, y était mort, après une longue maladie, le 10 avril 1781. Alf. Begis.

— Le marquis de Brunoy est mort de la petite vérole au château de Villers-sur-Mer. Cette terre avait appartenu à son père, M. Pâris de Montmartel, frère de Pâris du Verney. A la mort de M. de Brunoy, la terre passa, selon la coutume normande, au seul héritier du nom, le général Pâris d'Illins, qui descendait lui-même d'un des frères Pâris; il était cousin du marquis de Brunoy, mais n'était pas son plus proche parent. G.

—

Les sabots de J. J. Rousseau (XXIII, 527). — L'anecdote sur les sabots de J. J. Rousseau, avant de paraître dans l'édition Desoer des œuvres du philosophe, était déjà connue par un entrefilet du *Moniteur* (numéro du 15 fructidor an VI); mais, dans l'un et l'autre cas, on avait omis de donner la date du larcin et le nom du poète malheureux qui en était l'auteur. J. S. Quesné, dans un curieux in-8 de 32 pages (*Supplément indispensable aux éditions des œuvres de J. J. Rousseau. — Particularités inédites.* Paris, Ledoyen, 1844), a comblé ces lacunes. D'après cet auteur, l'aventure eut lieu vers 1791, et le ravisseur, qui fut en effet connu depuis par la fatalité de son sort, puisqu'il fut guillotiné sous la Terreur, était Fabre d'Eglantine. Le cabaretier désespéré courut après lui, le rattrapa à Morte-Fontaine, ne voulut à aucun prix lui laisser le sabot, et Fabre en fut quitte pour se confondre en excuses. H. Beaudouin.

—

La bibliothèque de Napoléon (XXIII, 550, 660). — Le baron Feuillet de Conches, le célèbre autographophile, avec lequel mes recherches et mes collections relatives au général Desaix m'avaient mis de bonne heure dans d'excellentes relations, me fit, à plusieurs reprises, la gracieuseté de me confier de précieux manuscrits originaux et des pièces rares imprimées, tirés de son cabinet et concernant, principalement, l'époque du Consulat et du premier Empire.

Parmi ces pièces, il me souvient qu'il se trouvait un tirage à part, extrait d'une revue, d'un article d'Ant.-Alex. Barbier, le père du *Dict. des Anonymes*, formant une petite plaquette in-8, d'environ vingt à vingt-cinq pages.

Cette brochure, devenue très rare, avait pour titre, si ma mémoire ne me trompe pas : *la Bibliothèque de campagne de l'empereur Napoléon Ier*. Elle donnait le titre des ouvrages principaux que l'empereur emportait dans ses campagnes, l'indication de ceux qu'il lisait de préférence, leur date, leur format et la description de leur genre de reliure, etc.

Barbier avait été, comme on sait, bibliothécaire de l'empereur, et bibliothécaire des deux impératrices.

Comme l'*Intermédiaire* a la bonne fortune de compter parmi ses rédacteurs des descendants de ce célèbre bibliographe, il sera facile à notre confrère, M. de J., d'obtenir de ces messieurs, sur cette question, d'autres renseignements plus précis que ne le sont les miens.

Ulric R.-D.

—

Quand commencera-t-on la publication des mémoires de Talleyrand? (XXIII, 579; XXIV, 56.) — Rappelons, au sujet de ces fameux mémoires, ce qui se trouve dans les *Mémoires d'outre-tombe*, de Chateaubriand, si curieux et si oubliés quant à présent :

Incapable d'écrire seul une phrase, M. de T. faisait travailler complètement sous lui : quand, à force de raturer et de changer, son secrétaire parvenait à rédiger les dépêches selon sa convenance, il les copiait de sa main. Je lui ai entendu lire, de ses Mémoires commencés, quelques détails agréables sur sa jeunesse. Comme il variait dans ses goûts, détestant le lendemain ce qu'il avait aimé la veille, si ces Mémoires existent entiers, ce dont je doute, et s'il en a conservé les versions opposées, il est probable que les jugements sur le même fait et surtout sur le même homme se contrediront outrageusement. Je ne crois pas au dépôt des manuscrits en Angleterre; l'ordre prétendu de ne les publier que dans quarante ans d'ici me semble une jonglerie posthume.

Est-ce qu'il y aurait là, en effet, une mystification datant de 1838?

C. R.

— Avant la guerre, Louis Ulbach pensa à publier les Mémoires. Dans ce but, il demanda à M. L., son ami et celui de M. Andral, de le recommander à ce dernier. M. Andral refusa par la lettre suivante qui fait partie de la belle collection d'autographes de M. Piat, qui a bien voulu nous la communiquer gracieusement :

Mardi matin.

Mon cher ami,

Je n'ai pas attendu que M. Ulbach fût condamné à six mois de prison pour admirer son talent. Je suis depuis longtemps son lecteur assidu et sympathique; j'ajoute que cette année,

à propos d'un procès plaidé par moi en province, il a parlé de moi en termes qui m'ont fait son débiteur. Vous voyez que de raisons j'aurais de faire ce qu'il désire.

Mais cela m'est *impossible*. Je n'ai le droit de communiquer à personne aucun extrait des Mémoires du prince de Talleyrand, et je l'ai refusé à tout le monde, même à M. d'Haussonville, qui croyait en avoir besoin pour son beau livre, même à M. Thiers pour son discours sur l'Allemagne. Je n'ai eu connaissance de la publication que d'un seul extrait qui était apocryphe et que j'ai démenti.

Dites cela à votre ami, assurez-le de mes vifs regrets et croyez-moi tout à vous.

PAUL ANDRAL.

—

Mademoiselle Cazotte (XXIII, 580; XXIV, 56). — Mademoiselle Elisabeth Cazotte est devenue célèbre, comme mademoiselle de Sombreuil, par l'énergie héroïque et le dévouement sublime qu'elle montra, pour arracher des mains des massacreurs de septembre son vieux père, âgé de soixante-treize ans, Jacques Cazotte, l'auteur du *Diable amoureux*.

Mademoiselle Victoire-Elisabeth-Catherine Cazotte est née à Pierry en Champagne, le 16 août 1767. Elle remplit pendant plusieurs années auprès de son père l'office de secrétaire, et c'est à ce titre qu'elle écrivit la plupart des lettres et des mémoires adressés par son père à Ponteau, secrétaire de de Laporte, intendant du roi, et saisis le 10 août 1792 au château des Tuileries. Ces lettres motivèrent l'arrestation de Jacques Cazotte et de sa fille Elisabeth. Le 18 août, ils furent conduits de Pierry à Paris, et le 24 ils furent enfermés ensemble dans la prison de l'Abbaye Saint-Germain des Prés, de laquelle ils furent extraits et conduits au Palais de Justice, pour être interrogés par Fouquier-Tinville, directeur du jury d'accusation, les 29 et 30 août.

C'est dans la prison de l'Abbaye que le 4 septembre, après une lutte héroïque et prolongée au milieu des égorgeurs et du sang de leurs victimes, elle fut assez heureuse, grâce à la sympathie qu'elle avait inspirée à la foule qui les entourait, de pouvoir sauver la vie de son père, en obtenant sa liberté.

Son bonheur devait être de courte durée; Cazotte, dénoncé comme suspect, fut arrêté de nouveau, avec sa fille, le 13 septembre 1792, et ils furent encore conduits ensemble à la Conciergerie, pour être traduits devant le Tribunal criminel établi pour juger les crimes commis dans la journée du 10 août et les crimes y relatifs, commis dans l'étendue du département de Paris. Elisabeth tomba malade en arrivant; traduit devant le Tribunal criminel, Cazotte écrivait, dans un mémoire présenté à ce Tribunal, le 24 septembre :

« Qu'il avait été tiré des prisons de « l'Abbaye et absous par la nation, re« présentée par la Commune de Paris, « éclairée et assistée de ses propres com« missaires; qu'il devait porter trop de « respect à la main qui lui avait rendu « justice pour ne pas en revendiquer « hautement le bénéfice. Il déclarait qu'il « continuerait donc à se regarder comme « absous par le souverain lui-même, jus« qu'à ce que l'auguste Convention na« tionale, représentation du peuple sou« verain, eût décidé s'il y a eu abus dans « ce que la Commune avait fait en sa fa« veur, protestant de nullité contre tout ce « qui aurait pu être fait contre lui depuis « que cette justice lui avait été faite et de « tout ce qui pourrait être fait jusqu'à « la décision formelle des augustes repré« sentants de la nation souveraine. »

Malgré cette défense qui avait sans doute le tort de reconnaître aux massacres et aux commissaires qui les dirigeaient un caractère officiel, Cazotte fut condamné à mort le 25 septembre et il fut guillotiné le lendemain, sur la place du Carrousel, pendant que sa fille était consignée dans une des chambres de la Conciergerie.

Ce jugement si rigoureux, rendu malgré un premier acquittement, inspira ce vers à l'un de nos poètes :

Des bourreaux l'ont absous, des juges l'ont [frappé.

Elisabeth Cazotte apprit à la fois la condamnation et la mort de son père. Quant à son procès personnel, il fut terminé par une ordonnance d'acquittement, le 2 octobre suivant, et, par suite, elle fut rendue à la liberté, malade et désolée. Elle se retira bientôt avec sa mère à Pierry, où elles habitèrent encore pendant quelques mois. Leurs biens, confisqués au profit de la nation, par le jugement qui avait condamné Cazotte à la peine de mort, furent vendus aux enchères et ils furent rachetés par Marie Claire, leur domestique, mulâtresse que madame Cazotte avait amenée de Saint-Domingue en 1761. Se trouvant ainsi dépouillées de toutes leurs ressources,

elles se réfugièrent chez des amis à Versailles, en 1793.

Au moment de son arrestation à Pierry, Elisabeth Cazotte était fiancée avec Robinet de Plas, officier avec ses frères au régiment de Poitou. Ce mariage avait été ajourné; mais, lorsque le calme fut un peu rétabli à Paris et dans les environs, M. de Plas rejoignit sa fiancée, et leur mariage fut célébré à Versailles, le 11 octobre 1800.

Madame Robinet de Plas, dont la santé avait été très affaiblie, tomba malade et elle mourut à Versailles, le 10 février 1801. M. de Plas, son mari, vécut à Versailles, pendant quelques années, auprès de madame Cazotte mère, qui mourut le 1er avril 1807. Il se remaria avec Rose Loisot, originaire des colonies; à la rentrée des Bourbons, il fut nommé sous-préfet de Bellac, le 2 août 1815, et il occupa ces fonctions jusqu'en 1829. Il mourut à Angoulême, le 6 janvier 1835.

Les deux frères d'Elisabeth Cazotte, officiers au régiment de Poitou, furent obligés de s'expatrier pour éviter le sort de leur malheureux père. L'aîné, Scévole, né en 1764, ex-lieutenant dans la garde du roi, s'était réfugié en Angleterre où il se maria, en 1800, avec une Française, Ursule Amiel. Il rentra en France avec les Bourbons. Il reçut un brevet de noblesse le 5 avril 1814, et le grade de chef de bataillon. Nommé bibliothécaire de la ville de Versailles, le 1er novembre 1815, il en remplit les fonctions jusqu'en 1831. Il mourut à Paris le 20 juin 1853, ayant trois filles et un fils: Charles-Ferdinand, consul de France, mort à San-Francisco, en 1869. Il avait publié, en 1839, un ouvrage intéressant, intitulé : *Témoignage d'un royaliste*.

Son autre frère, Henri, né en 1765, s'était aussi réfugié en Angleterre. Il se retira ensuite à la Martinique, où il mourut en 1810, marié avec mademoiselle de la Faut et ayant un fils et une fille.

ALF. BEGIS.

Qu'est devenu le drapeau allemand pris en 1870 par Ricciotti Garibaldi à Châtillon? XXIII, 677 ; XXIV, 84.)—Je proteste absolument contre cette assertion que « le seul drapeau pris à l'ennemi a été pris par R. Garibaldi ».

L'aigle du 57e de ligne est décorée parce que le régiment a enlevé un drapeau ennemi à la bataille de Rezonville, le 16 août 1870.

GERMAIN BAPST.

— Voir l'étude que vient de publier, chez l'éditeur Edmond Dubois, M. S. Ledeuil d'Enquin : *les Drapeaux prussiens des 16e et 61e régiments d'infanterie, pris à Rezonville et à Dijon.*

L'affirmation de M. Pétrot relative au *seul* drapeau allemand pris pendant la guerre peut aller de pair avec cet autre axiome de certaine école politique, que Garibaldi *seul* a infligé un échec à nos envahisseurs en 1870-71.

B. DE J..Y.

— Voici ce que m'écrit un de mes parents, franc-tireur du Mont-Blanc et témoin des combats autour de Dijon :

M. Pétrot a fait erreur, ce n'est pas à Châtillon-sur-Seine qu'a été pris le drapeau allemand (cette affaire date du mois de novembre 1870), mais à Pouilly, près Dijon (janvier 1871).

Les Prussiens arrivaient sur Dijon, le 21 janvier; ils entouraient le parc de Pouilly à deux ou trois kilomètres de la ville; les mobiles étaient en débandade; seule la 4e brigade, sous les ordres de Ricciotti Garibaldi, enfermée dans une usine de noir animal, résistait par les meurtrières établies dans les cours et, par toutes les fenêtres, faisait pleuvoir sur l'ennemi une grêle de balles.

Le 61e poméranien semblait fléchir, lorsqu'un officier du régiment reprend le drapeau et, suivi de ce qui restait, revient sur nous. Nous apercevons le drapeau : une grêle de balles est tirée à cent mètres au plus sur le porte-drapeau et les soldats qui l'entourent. Curtaz, d'Annecy, franc-tireur du Mont-Blanc, suivi de quelques autres, se précipite en faisant un saut de plus de deux mètres, s'empare du drapeau, sous le feu de l'ennemi; et, triomphants, nous le remettons à M. Rostaing, commandant des francs-tireurs de l'Isère; celui-ci le passe à Ricciotti. Mais la bataille continuait: Curtaz et les autres francs-tireurs du Mont-Blanc reprennent leur poste de combat, jusqu'à la déroute complète des Prussiens, que nous poursuivons fort avant dans la nuit, en faisant un grand nombre de prisonniers et en marchant sur des monceaux de cadavres.

Quant au drapeau, voici ce que je crois savoir : Garibaldi l'a emporté à Bordeaux et remis aux autorités militaires. Il a traîné, paraît-il, dans le ministère de la guerre, et c'est, si je ne me trompe, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon que, sur les questions de la presse, il a été retrouvé. Il est aujourd'hui, je crois, aux Invalides.

L'ALLOBROGE.

Qu'est devenue la collection de M. Silvy relative à Port-Royal? (XXIII, 679; XXIV, 61, 85.) — M. Léon Séché, dans son récent ouvrage sur les *Derniers Jansénistes*, s'est naturellement occupé de M. Silvy, dont il fait le portrait d'après les renseignements qui lui ont été fournis par le fils de madame Lefort, amie de M. Silvy, femme d'un esprit supérieur, très jansé-

niste, et dont le salon était fréquenté par des hommes éminents (t. Ier, p. 265 et suiv., t. II, p. 84-85). D'après M. L. Séché (t. I, p. 262), il semble bien que ce soit de M. Silvy que provienne « une bibliothèque dont la création remonte très loin et qui est la propriété collective du parti. On y conserve des manuscrits très nombreux et qui, au point de vue historique, peuvent être regardés comme précieux. Malheureusement, elle est à peu près fermée pour tout le monde. La garde en est confiée conjointement à plusieurs personnes, mais le véritable bibliothécaire est M. Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, qui a publié récemment, à l'aide de documents tirés de ce dépôt, un livre remarquable sur l'abbé Grégoire. »

PATCHOUNA.

—

Le cartonnier d'Emile de Girardin (XXIII, 680). — M. Charles Laurent, dans le *Jour*, a bien voulu répondre par le gracieux article suivant à la question de l'*Intermédiaire* :

Je trouve l'occasion de mettre fin à une légende, et je la saisis avec empressement, dans l'intérêt de la vérité d'abord, et puis pour rendre à la mémoire de mon vieux maître la justice qu'elle mérite.

Quand j'ai connu Emile de Girardin, en 1875, ce n'était pas dans sa chambre à coucher, mais dans son grand cabinet de travail de la rue La Pérouse, que se trouvait installé le fameux cartonnier. Tout le monde a pu l'y voir, mais il ne l'ouvrait pas devant tout le monde. — Qu'on se rassure cependant : ce n'était pas, comme on l'a dit, un arsenal contenant des armes terribles contre les contemporains ; c'était tout simplement un magasin d'idées, une resserre de documents, un dépôt de dossiers sur toutes les « questions de mon temps ».

Quand un projet de loi intéressant était déposé sur le bureau de la Chambre ; quand un incident inattendu faisait naître une polémique obscure, Girardin s'en allait tout trottinant vers un des cartons sans étiquette où dormaient ses papiers. Il en tirait sans hésiter une *chemise* sur laquelle sa fine écriture avait laissé une note sommaire. Il me la remettait, ou bien l'ouvrait lui-même pour s'en servir.

C'était le répertoire complet de tout ce qui a été dit, écrit ou imprimé sur le sujet à l'ordre du jour, depuis qu'il avait l'âge de journaliste. Des coupures de journaux, des notes manuscrites, de rares lettres n'ayant rien de personnel et conservées là seulement, parce qu'elles apportaient, sur les questions posées, un témoignage, une plaidoirie ou un jugement autorisés.

De ses lectures, le merveilleux travailleur conservait toujours quelques traces, sous forme de petits carrés de papier où il avait transcrit une formule qui l'avait frappé, une maxime saisissante, une anecdote curieuse. Toutes ces notules trouvaient place aussi dans le cartonnier, et c'est avec elles, en grande partie, quand elles en sont sorties, que nous avons alimenté pendant plusieurs années ce merveilleux *Esprit des morts*, qui se pliait à tout, s'appliquait à tout et prononçait sur tout.

Quelquefois, Girardin me disait, au moment où je le trouvais entouré de papiers qu'il dépouillait, épluchait, déchirait, complétait, ordonnait de nouveau : « Je range ! je range ! Ne comptez pas sur moi pendant toute une semaine. »

Alors, en effet, il fallait que son journal se passât de lui. Il renouvelait ses provisions, recoupait dans la *France* les citations utilisées pour leur faire réintégrer le dossier d'attache, ajoutait aux documents du passé les documents du présent et se condamnait à ne rien produire, pour reconstituer en paix son trésor.

Pas une fois, durant de longues années, je ne l'ai vu sortir du cartonnier un « petit papier » soigneusement conservé pour l'écrasement d'un adversaire. Oh ! en fait de politique, il y avait là tout ce qu'il fallait ; mais contre les personnes, rien ! Je me souviens qu'un jour, un obligé du vieux journaliste l'attaqua outrageusement, l'insulta dans un journal. Il me dit en souriant, mais un peu pâle tout de même, pourquoi cette attaque le surprenait. Et il ajouta : « J'ai déchiré ses lettres... J'ai déchiré *toutes ces lettres-là*. »

Par exemple, intacte la correspondance du prince Napoléon ; intactes, celles de madame Sand, de M. Thiers et de tant d'autres !... Mais, vraiment, est-ce que ce sont là des petits papiers ?

On me demande ce qu'il est devenu, ce fameux cartonnier, d'où sont sortis tant de beaux articles ? Qui le possède, aujourd'hui ? A qui, du moins, est allé son contenu ?

En dehors de quelques dossiers insignifiants que Girardin m'avait remis et que j'ai toujours, je crois que c'est M. Léonce Détroyat, son neveu, qui a recueilli tout le reste. Si je me trompe, il le dira. Quant à la correspondance privée, elle est demeurée naturellement la propriété de la famille directe du grand polémiste.

De ses papiers, de son fameux cartonnier, en quelques mains qu'il se trouve, rien ne peut surgir, en somme, qui alimente des polémiques à la mode nouvelle. Il datait d'un autre âge, voyez-vous ! Il ne savait pas le pouvoir de l'injure et voulait ignorer le maniement de la boue !

CH. LAURENT.

—

Sub ascia (XXIII, 705). — Sub ascia ponere, dedicare ; ad asciam dedicare ; ab ascia facere, veut dire consacrer, dédier un bâtiment neuf, un tombeau terminé. Dans cette expression, je ne vois aucun sens symbolique et chrétien à rechercher. Je crois devoir ajouter que le mot ascia est le nom latin donné à différents objets, employés dans les métiers et servant à des usages distincts, qui furent tous classés sous le même terme, parce qu'ils avaient des ressemblances générales, soit pour la forme, soit pour la manière dont on s'en servait. Je citerai : 1° le σκέπαρνον,

instrument inventé par Dédale, dit Pline. Il servait aux ouvriers en bois et correspondait, avec des différences importantes cependant, à l'herminette de nos jours (encore connue en grec moderne sous le nom de Σκεπαρνιά (sképarnia), ascia en italien, ady en anglais. 2° Le τύκος et τύχος. instrument de forme à peu près semblable, employé par les maçons; c'est à cet outil qu'il est fait allusion dans les inscriptions des tombeaux. Il avait un marteau à une extrémité et à l'autre une lame comme un bec d'oiseau. Des spécimens de cet outil ont été retrouvés à Pompéi. 3° Instrument employé par les briquetiers pour couper la chaux et mêler le mortier. On en trouve le modèle sur la colonne Trajane. 4° Houe à manche court, employée par les jardiniers et les laboureurs pour ouvrir la terre. La colonne Trajane en donne également le dessin. C'est la sappa ou houe courte du cultivateur italien actuel. E. M.

—

Quel est l'inventeur des lunettes? (XXIII, 706; XXIV, 62, 87.) — O. B. trouvera beaucoup de notices détaillées et critiques dans : *Opuscoli minori di Francesco Redi*, p. 49 : *Intorno, all' invenzione degli occhiali*. Edit. Firenze, Le Monnier, 1863. L. T.

— D'après les encyclopédies hollandaises, il est fait, pour la première fois, mention de cette invention dans un livre de l'érudit arabe Alhazan, qui vivait au XIe siècle, et Roger Bacon, mort en 1294, traite des lunettes, ou du moins parle de l'agrandissement par des verres aiguisés.

(La Haye.) L'ARCHIVISTE.

— Ce fut un Hollandais, Jacques Melin, vers 1607, qui, regardant par hasard au travers d'un verre, s'aperçut qu'il grossissait les objets éloignés.

Borelli traite du télescope, l'attribue à un marchand de Middelberg, Zacharias Johannides. Au XIIIe siècle, Alexandre Despina, frère prêcheur, mort en 1313, en communiqua l'invention trouvée par lui dans un manuscrit de 1299.

Ducange dit que les lunettes étaient en usage en 1150. BOOKWORM.

—

Les métiers des émigrés à l'étranger (XXIII, 707; XXIV, 88). — Notre confrère rencontrera beaucoup d'autres faits analogues à ceux qu'il cite dans l'*Hist. des émigrés*, de M. Forneron, et aussi dans les *Variétés* qui suivent la *Physiologie du goût*, de Brillat-Savarin. Il y trouvera, en particulier, de curieux détails sur le gentilhomme limousin d'Albignac, qui s'enrichit à Londres par son habileté à faire la salade. Toutes les grandes maisons voulaient avoir, à dîner, une salade de la façon du gentleman français, et il s'y transportait dans une voiture à lui, suivi d'un domestique avec un nécessaire d'acajou renfermant tous les ingrédients dont il avait enrichi son répertoire. Ses assaisonnements furent bientôt tellement à la mode qu'il en vint à faire fabriquer des nécessaires garnis d'un assortiment complet et les vendit par centaines. Il amassa ainsi une fortune de plus de 80,000 francs. Brillat-Savarin raconte également l'histoire d'un officier français de l'armée de Condé, qui se fit tisserand en Suisse et qui, chaque dimanche, après avoir assidûment travaillé toute la semaine à son métier, reprenait son uniforme et son titre pour aller dîner dans les meilleures familles, où on lui faisait fête. V. F-L.

— A propos des métiers qu'ont dû faire les émigrés à l'étranger pour vivre, notre enfance a été bercée de récits fort attendrissants. Premier point : en 1830, lorsque Louis-Philippe se coiffa de la couronne que Charles X venait de laisser tomber de sa tête, on ne manquait pas de nous dire que, n'ayant aucun moyen d'existence, après sa fuite avec Dumouriez, le futur roi des barricades avait dû, à Reichnau, enseigner la géographie à 3 francs le cachet. Et Dieu sait combien la mention d'un tel fait nous poussait à ouvrir les yeux et les oreilles! Survenaient les *racontars* de ce prétendu comte de Courchamps auquel on doit les *Mémoires de madame de Créqui*. A entendre cet être bizarre (une sorte d'hermaphrodite), tel marquis réfugié à Londres s'y était fait maître de danse; tel baron y avait gagné son pain en apprenant aux Anglais l'art de tourner la salade. Vous pensez bien que je ne me porte pas garant de ces légendes. Tout ce que je puisse dire de certain, c'est qu'en parcourant l'*Histoire de la Révolution française*, de Louis Blanc, j'ai trouvé dans cet ouvrage, mais sans me rappeler le volume au juste, des détails très curieux et presque sinistres : une duchesse de grande famille, qui a dû se faire ravaudeuse de

bas en Allemagne, une marquise de vieille roche, forcée, pour ne pas mourir de faim, d'être laveuse de vaisselle. Et cinq ou six autres traits de même nature. — Cruauté des caprices de la Fortune et enseignement philosophique des révolutions. — Sages, méditez !

PHILIBERT AUDEBRAND.

P. S. Dans les *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand s'arrête quelque peu à ces particularités. Il me semble qu'il représente M. de Montlosier comme spéculant, à Londres, sur une espèce de *bleu*. — On sait aussi que lui-même, très pauvre en cette même grande ville, y avait laissé en gage le manuscrit des *Natchez*, retrouvé plus tard, par lui, sous la Restauration, lorsqu'il fut nommé ambassadeur de Louis XVIII.

— Nos collaborateurs citeront, je le pense, de nombreux faits en réponse à la demande de M. M. D. Je me contenterai de rappeler que, lors de l'émigration, mademoiselle de Montmorency s'était faite porteuse de pain pour nourrir sa mère. A Londres, madame de Gontaud fabriquait de petits objets de laine à raison de deux sous par heure. La *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai morts depuis* 1800 est à consulter à ce sujet. Dans les *Notices biographiques* publiées par l'abbé Flahault, membre érudit du comité flamand de France, je vois que dom Dufour, de l'ordre de Saint-Winoc, à Bergues (1757-1835), se vit réduit, pendant l'émigration, à exercer le métier de gindre. L'abbé Coudevylle, vicaire de Steenvoorde (Nord) au moment de la Révolution, prit le chemin de l'exil plutôt que d'accepter la Constitution civile du clergé. Recueilli en Hollande chez de pauvres gens, il pourvut à son existence en tricotant, dans un grenier, des bonnets dont on a longtemps conservé le modèle dans sa famille. Plus tard, il se mit à la disposition d'un riche fermier du pays. Fils de cultivateur, il put aider de ses bons services le maître qui l'hébergeait. E. M.

— Mon grand-oncle, l'abbé de C., émigré à Londres, avait eu l'idée d'acheter un poêle et d'inscrire sur la porte : « Ici on lit les journaux français et autres. Il y a du feu. » Ce modeste cabinet de lecture improvisé lui permettait de ne pas mourir de faim. G. C.

— Ces métiers furent naturellement très divers, suivant les localités, les aptitudes et les besoins des familles condamnées à les exercer. On peut consulter sur ce point, et plus particulièrement sur la situation des émigrés à Londres, Muret, *Histoire de l'armée de Condé*, t. II; — Bardoux, *Notes sur Montlosier ;* — Forneron, *Histoire générale des émigrés;* — Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. XII ; — Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, etc., etc. L.

— Scipion-Charles-Victor-Auguste de La Garde, marquis de Chambonas, maréchal des camps et armées du roi, dernier ministre des affaires étrangères sous Louis XVI, se réfugia à Londres, où il fut successivement horloger et orfèvre. Le marquis de Chambonas mourut en 1807, dans la plus extrême misère.

A. CHEVÉ.

Un livre de Michel Baudier (XXIII, 713). — Je ne puis répondre à toutes les questions posées par notre confrère L. G. P. dont on aimerait tant à satisfaire la curiosité. — Il satisfait si heureusement celle des autres ! — Mais, m'étant récemment occupé de Michel Baudier, je puis, du moins, déclarer, au sujet de son point d'interrogation nº 4, que j'ai vainement cherché le *travail bio-bibliographique sérieux et critique* qu'il recherche lui-même. J'ajoute qu'il serait bien désirable qu'un travail de ce genre fût consacré à l'écrivain languedocien qui fut si fécond et dont les publications sont généralement si curieuses. J'engage vivement un de nos jeunes confrères méridionaux, qui aurait quelques loisirs, à étudier la vie et les œuvres d'un polygraphe que l'on a beaucoup trop négligé. Pour revenir aux questions de M. L. G. P., je dirai, quant au nº 1, que le livre sur Romieu est certainement un *oiseau rare*, mais que ce n'est pas un *oiseau unique*, et je suis persuadé qu'on le trouverait aussi bien dans les belles volières de Paris que dans les belles volières de Florence. UN VIEUX CHERCHEUR.

Les bons de Stofflet (XXIII, 714). — J'ai ceux de 50 livres, 25 livres, 10 livres et 5 livres, et celui de 15 sous. Je n'ai point ceux de 25 ni de 50 sous.

L. D. L. S.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les marchands de billets et l'heure du spectacle au XVIIIe siècle. — Voici deux documents inédits relatifs à l'ancienne Comédie-Française.

Le premier, destiné au *Journal de Paris*, n'a pas été publié, comme on peut s'en convaincre en ouvrant la collection à la date de mai 1777. Il prouve une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil... et devant la rampe.

Le second établit d'une manière irréfutable l'heure à laquelle commençait et finissait le spectacle en l'an de grâce 1781, au moment où la Comédie se préparait à quitter la salle des Tuileries pour inaugurer l'Odéon.

GEORGES MONVAL.

A Monsieur,
Monsieur Quillau, imprimeur, rue du Fouarre, près la place Maubert, à Paris.

Monsieur,

Vous devriez bien faire mention, dans votre feuille intitulée *Journal de Paris*, d'une petite supercherie qui se commet impunément à la porte de la Comédie-Française (j'ignore si elle se pratique aux autres spectacles); et voici comment se fait ce petit manège: il est écrit, comme vous sçavez, au-dessus des différents bureaux de distribution de billets, qu'on ne commence à en délivrer qu'à quatre heures, et à peine est-il 4 heures 1/4 que tous les billets de parterre sont enlevés, et cela les jours de tragédie surtout ou de pièces nouvelles, et que ceux qui arrivent à 4 heures 1/2, qui devrait être bien assez tôt, les pièces ne commençant guère avant 6 heures, ne trouvent plus de billets; et voici comment cela se fait, c'est qu'une troupe de polissons associés ensemble prennent quantité de ces billets qu'ils vendent à ceux qui en veulent 36, 40, 48 sous et davantage, selon les pièces et les acteurs qui doivent jouer; c'est une fraude avérée qui devrait être réprimée et défendüe; on dit qu'elle l'est; mais je ne vois pas qu'on y tienne beaucoup la main, et MM. les gardes-françaises paraissent fermer les yeux là-dessus; et je suis bien trompé si la demoiselle qui distribue les billets ne participe pas aux profits de ce petit agiotage; par de petites allures que j'ai vües, j'ay de violents soupçons qu'oui. Messieurs les directeurs devraient un peu veiller pour empêcher ce commerce frauduleux qui va au détriment et à la surcharge du public amateur, en le rançonnant comme l'on fait contre la bonne foy publique; car si l'on veut bien sacrifier 20 sous pour un billet de parterre, on n'est pas bien aise de doubler la somme, cela peut même gêner quelquefois; quoiqu'honnête homme et qu'on ait reçu une éducation honnête, on n'est pas toujours dans une grande aisance; la fortune aveugle ne se détermine pas toujours par le choix dans le mérite de ses favoris.

Vous rendriez donc, Monsieur, un service essentiel à tous les amateurs de spectacles, mais peu fortunés, si vous pouviez, en insérant ma lettre dans votre journal, parvenir à faire ouvrir les yeux à ceux que cette police regarde, sur ce monopole, et à le faire cesser: ce sont les étrangers surtout, sans connaissance du local, et qui n'ont qu'un certain temps à passer à Paris, qui sont les victimes de cette fraude.

Une autre chose, Monsieur, dont les étrangers et gens de province se plaignent avec raison, c'est qu'on ne mette point sur les affiches, comme partout ailleurs, le prix des différentes places: si cela était, on n'aurait point à importuner le tiers et le quart pour s'en instruire, et puis cela déciderait un chacun à aller ou ne pas aller. Il faut faire attention qu'il arrive continuellement des étrangers à Paris, et qu'à chaque représentation il y a à parier que la moitié des spectateurs, je ne dis peut-être pas assez, n'est pas de Paris.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

EUGIRRAG.

A Paris, le 8 may 1777.

La réclamation suivante est adressée directement aux comédiens français. Elle est relative à l'heure du spectacle, qui avait peu à peu reculé, comme elle tend à le faire depuis quelque trente ans, malgré les justes réclamations de M. Sarcey.

A Paris, ce 5 mars 1781.

Messieurs,

C'est au nom d'une partie des habitants du parterre que j'ay l'honneur de vous écrire, au sujet de la longure (*sic*) du spectacle que vous avez donné hier (1). Tel plaisir qu'on ait à vous entendre, messieurs, il est triste de se passer de soupé. C'est cependant ce qui est arrivé à une cinquantaine de clercs de procureur et de notaire dont je fesois nombre et qui n'ont vüe d'autre soupé que celuy du *Roy de Cocagne*. Nous regretons beaucoup le Prologue qui tient à la pièce et qui feroit un spectacle compelet, en y ajoutant à la fin un divertissement exécuté par la suite de Thalie. Cela donneroit le temps aux acteurs qui joüe dans le Prologue et dans la pièce de changé d'habits, et le septacle finisant à huit heures et demy, on nauroit le temps d'ariver pour souper.

J'espère, Messieurs, que vous ferez quelqu'attentions à la prière que nous vous fesont.

J'ay l'honneur d'être en mon particulier avec l'estime et la considération düe aux talents, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

DUBUQUE.

Nota. — Il est de l'interest de la Comédie que le spectacle finisse de bonheur, vüe l'étendue de Paris, et alors les comédiens n'auroit pas le désagrément de voir sortire la motié des sepectateurs pendant qu'ils joüe la petite pièce.

P. c. c. : GEORGES MONVAL.

(1) Dimanche 4 mars 1781, le *Roy de Cocagne* et le *Mariage fait et rompu*.

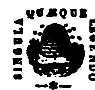
Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 mars 1891.*

XXIVe Année. — N° 548.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — N° 173

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Pays signifiant village. — Je savais que, dans certaines régions peu éloignées de Paris, les gens du peuple employaient le mot de *pays* dans le sens de *village*, de *maisons agglomérées :* je ne croyais pas que l'expression fût française. Dernièrement, je l'ai rencontrée dans ce sens absolument restreint, et détourné à mon avis, dans le *Figaro*. Hier encore, je lisais dans la *Mode illustrée* (8 février), sous la signature de Zari, à la troisième colonne de son roman *le Fada*, immédiatement après la description des maisons du village de Seillans : « En haut du *pays*, un ormeau gigantesque abrite la terrasse où danse la jeunesse... L'église est à deux pas... » Faut-il accepter ou repousser ce synonyme de *bourg*, de *village*, de *hameau?* Notre langue n'est-elle donc pas assez riche à ce sujet, quand, avec *gros* ou *petit* mis devant ces mots, on peut si facilement exprimer sa pensée?

De la Coussière.

—

Feu Mignet l'a-t-il dit? — Un de ces derniers jours, peut-être le jour du mardi *gras*, le *Figaro* citait, sous la rubrique *les Gaietés de l'histoire*, cette phrase qui a un vague parfum... Margue et qu'il mettait sous le nom de l'académicien Mignet : « Les assignats furent discrédités par des causes qui tenaient moins à leur nature qu'à l'usage *postérieur* qu'on en fit. »

Le compromettant, le dangereux adjectif a-t-il été réellement ainsi employé par l'élégant historien de la Révolution française ?

Un jeune chercheur.

—

Une épitaphe. — Connaît-on cette épitaphe ?

Ci-gît un modeste avocat
Qui végéta sa vie entière.
Pendant quarante ans il fut plat;
Aujourd'hui, le voilà sous pierre.

Est-ce une épitaphe ou une épigramme ? A qui s'adresse-t-elle? Quel en est l'auteur?

A. Vingt.

—

Charles IX, poète. — Ce roi, qui était un homme d'esprit, tournait assez agréablement le vers.

Ses poèmes ont-ils été réunis en recueil? Ils n'ont pas été imprimés, que je sache, mais où sont conservés les manuscrits?

C. A. Ward.

—

Le comte Guerri de Maubreuil et ses mémoires. — M. de Jouy, dans le tome IX de l'*Hermite en province*, p. 182 (1823-24, 14 vol. in-12), à propos de son voyage à Douai, dit : « Il a laissé (comte de Guerri de Maubreuil, marquis d'Orvault) ici, en se sauvant, des manuscrits autographes que possède un de nos amis, M. l'avocat H..., et qui contiennent les choses les plus étranges et les révélations les plus extraordinaires. Il est certains grands personnages qui, s'ils en connaissaient le contenu, attacheraient, j'en suis persuadé, un grand prix à les posséder pour les anéantir. » De Jouy place ce récit dans la bouche d'un M. G., qui, en juillet 1821, lui montrait les monuments de Douai et notamment l'ancienne prison militaire. La vie aventureuse du marquis d'Orvault est très connue, mais, au moment où les mémoires de Talleyrand viennent de paraître, il serait fort intéressant de retrouver les mémoires d'un homme employé par ce ministre à des missions délicates. Je ne connais du marquis d'Or-

vault que les brochures publiées en 1827, contre le prince de Bénévent. Les mémoires dont parlait M. de Jouy ont-ils véritablement été en la possession d'un avocat de Douai? Avant sa mort, en 1868, l'ancien aventurier avait réuni beaucoup de documents produits dans son procès contre sa femme, Catherine Schumacher. Ont-ils été publiés?

E. M.

—

Sur une fille naturelle de Louis XV. — Je trouve dans les papiers d'Emmery (Bibl. nat. Manuscrits. Nouvelles acq., n° 2637) une pétition adressée à « Nos seigneurs de l'Assemblée nationale de Versailles », par une *duchesse de Brabant*, se disant domiciliée au palais de Bourbon, cours Royal (?), et qui s'intitule modestement fille naturelle de Louis XV. En attendant « qu'elle soit envoyée en possession de ses biens », elle réclame une provision de 25,000 livres.

Je ne trouve aucun renseignement sur cette duchesse de Brabant, ni dans la *Généalogie de la maison de Bourbon*, par Dussieux, ni dans les mémoires du temps, ni dans les ouvrages des Goncourt.

Un collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous éclairer à cet égard?

P. R.

—

Murat fit-il partie des troupes destinées à favoriser l'évasion de Louis XVI en juin 1791? — Un historien bien connu et apprécié des lecteurs de l'*Intermédiaire*, M. Victor Fournel, place aux pièces justificatives de son intéressant ouvrage, l'*Evénement de Varennes* (p. 364), une note donnant à entendre que Murat, servant alors au 12e chasseurs, aurait bien pu faire partie des troupes chargées de protéger l'évasion du roi Louis XVI, le 21 juin 1791.

M. Fournel se montre peu disposé à admettre le fait, attendu que les corps dont les noms nous sont signalés comme ayant été spécialement chargés de cette mission furent les hussards de Lauzun et Royal-Allemand — qui, par parenthèse, n'était pas un régiment de dragons, mais bien de cavalerie de ligne.

Ceci est fort exact, mais où M. Fournel fait erreur, c'est quand il dit que les « chasseurs ne figurent dans aucun des « mouvements de troupes combinés par « Bouillé en vue de la fuite du roi ».

Il résulte de la lecture des documents judiciaires de la haute Cour d'Orléans, joints par M. Bimbenet à son ouvrage, *Fuite de Louis XVI à Varennes*, que le régiment des chasseurs de Champagne faisait au contraire partie des troupes mobilisées à cet effet.

Il était réparti entre Dun et Montmédy (p. 178). Plusieurs compagnies de ces chasseurs prirent même le 22 au matin la route de Varennes (*id.*), tandis qu'un escadron du même corps était disposé aux environs de la forêt de Saint-Dagobert (p. 171).

Une déclaration faite par les officiers, sous-officiers et chasseurs du régiment de Champagne aux administrateurs du district de Montmédy, établit (p. 236) :

> Que M. Torteret, commandant la grand'garde, dit qu'il y aurait une petite affaire très épineuse à essuyer, mais que, si on en venait à bout, les chasseurs acquerraient de la gloire et que les officiers se fiaient à leurs soldats.

Plus loin, les officiers déclarent, — et il s'agit évidemment ici du détachement qui marchait sur Varennes derrière Royal-Allemand :

> Qu'aux approches de Stenay, leurs officiers leur avaient défendu de communiquer avec aucun bourgeois de la ville et dénonçaient le nommé Passart, brigadier-fourrier, qui avait dit à plusieurs d'entre eux qu'il voudrait, pour quatre doigts de sa main, que le détachement fût parti deux heures plus tôt, qu'au surplus on attaquerait d'un autre côté.

Or, ce régiment des chasseurs de Champagne était précisément le douzième de l'arme, qu'on continuait à désigner sous son ancienne dénomination.

La présence de Murat dans ses rangs, loin de me paraître difficile à admettre, me semble au contraire très possible. — Elle emprunte un certain intérêt aux sentiments royalistes que prête en cette circonstance au jeune chasseur le correspondant de M. Fournel.

Quelqu'un des obligeants lecteurs de l'*Intermédiaire* aurait-il connaissance de détails propres à élucider cette circonstance de la vie du futur roi de Naples?

Pour spécifier, pourrait-on donner la date exacte de son entrée dans la garde constitutionnelle du roi et confirmer l'exactitude de celle de sa promotion au grade de sous-lieutenant, qui serait du 30 mai 1791? H. B.

—

Tombeau de Charles Bonaparte. — Le 24 février 1784, Charles Bonaparte, le

père de Napoléon, mourait à Montpellier.

Il fut inhumé dans la chapelle de la communauté de l'Observance. Au rétablissement du culte, cette chapelle fut donnée aux protestants. Plus tard, une imprimerie y fut installée, assure-t-on.

Le corps de Charles Bonaparte a été transporté à Saint-Leu par les soins du comte de Saint-Leu (le roi Louis).

Mais qu'est devenue cette chapelle de la communauté de l'Observance? Qu'est devenue cette imprimerie? Peut-être quelque membre bienveillant de la municipalité de Montpellier serait-il en mesure de fournir quelques renseignements sur ce point? J...

—

Le combat de Terraube. — Dans quelle chronique ou histoire de la guerre des Albigeois pourrais-je trouver des détails sur le combat de Terraube; en même temps la mention du nom de plusieurs gentilshommes normands qui y prirent part, sous les ordres du comte de Montfort? G. D. M.

—

Un soulier de Bossuet. — Plusieurs journaux parisiens ont rapporté, il y a quelques jours, qu'un soulier ayant appartenu à Bossuet et conservé religieusement sous un globe depuis plusieurs années dans la famille de M. Talleux, marchand de chaussures, à Paris, rue Saint-Sauveur, 76, avait été volé par des malfaiteurs qui avaient dévalisé la boutique de ce commerçant. Cette relique était-elle connue des collectionneurs? Sait-on comment elle est tombée entre les mains de M. Talleux?

P. SONPIN.

—

L'enseigne aux quatorze P. — Connaît-on toute la séquelle de certaine enseigne fameuse au XVIIe siècle, souvent reproduite, et qui commence ainsi : Pauvre petit perruquier, pâtis pour peigner perruques, poser plumes, etc.? Je ne garantis que les quatre premiers mots. Elle existait, il y a vingt ou trente ans, sur la porte d'un perruquier de village de l'arrondissement du Vigan. Cz.

—

Baptême sous la ligne, son origine. — Tout le monde connaît les péripéties grotesques et les plaisanteries maritimes qu'il est d'usage, à bord de tous les bâtiments de guerre et du commerce, de permettre aux matelots, lorsqu'ils arrivent au passage de la ligne. Les scènes du père Neptune et de sa gendarmerie, du père Tropique, de l'Astronome, du mousse Cupidon, etc., etc., ont été souvent décrites et vulgarisées par les dessinateurs. Je pourrais en parler, en témoin oculaire, car, le 1er janvier 1860, je me trouvais à bord d'un navire de l'Etat se rendant en Chine, par le cap de Bonne-Espérance, et j'ai été plongé dans la baille traditionnelle. Mais je ne dois pas sortir de notre domaine et je viens poser simplement à mes chers collègues la question de savoir quels événements anciens ont pu donner naissance à cette saturnale que nous ont léguée les traditions maritimes. De quelle époque date cette coutume? Est-ce la corruption d'une cérémonie païenne, sur laquelle le passage du catholicisme a laissé des lambeaux de ses rites? Est-ce le culte profane d'une religion indécise, se rattachant à l'adoration du soleil?

Cet usage ne semble pas avoir été pratiqué par les compagnons de Christophe Colomb, mais nos plus anciens navigateurs normands en font mention. Jean de Léry, qui partit de Honfleur pour le Brésil en 1557, donne à ce sujet des renseignements laissant supposer que le baptême de la ligne était une coutume suivie déjà par les premiers découvreurs sortis du Havre et de Dieppe. Dans l'*Histoire des Indes orientales*, par Souchu de Rennefort (Leyde. 1688, in-12 de 571 pages), on trouve une description de la cérémonie du baptême tropical, tel qu'il se pratique encore au XIXe siècle. En terminant, j'ajouterai que, d'après une tradition suédoise, du temps du roi Valdemar le Victorieux (1170-1241) les montagnes Kullen ou Kullaberg (Scanie) étaient habitées par un sorcier appelé l'homme de Kulla, qui donnait aux navigateurs de ces passages le droit de doubler le cap de Kullen, après avoir joué le rôle rempli depuis par le père Tropique, sous la ligne équinoxiale.

Nos Normands auraient-ils pris l'idée de la cérémonie actuelle dans cette coutume des marins de l'extrême nord de l'Europe? E. M.

—

Humbert du Peloux. — Un intermédiairiste franc-comtois aurait-il l'obligeance

de m'indiquer où je pourrais trouver des renseignements sur Humbert du Peloux qui participa à la révolte du connétable de Bourbon et devint l'homme de confiance de Charles-Quint, qui lui donna la baronnie de Verceil en Franche-Comté? Les historiens du XVI° siècle parlent incidemment du personnage; il en est question plus longuement dans Brantôme (le *Duc d'Albe*), puis, naturellement, dans les généalogies de la famille du Peloux; il est nommé dans le traité de Crespy. Mais pourrais-je avoir des détails plus précis? F. O.

—

Qu'est devenu le manuscrit de Courtois sur les conventionnels? — Au commencement de 1831, c'est-à-dire au lendemain de cette Révolution de Juillet qui venait de réveiller en sursaut l'esprit républicain, on avait songé à recueillir et à refaire les portraits des membres de la Convention nationale. Un peintre et un écrivain s'étaient associés à cette fin. J'ai nommé MM. Jeanron et Léopold Léclanché. La publication a été lancée. Dix ou douze livraisons ont même paru, texte et gravures, mais il en a été de cette tentative de résurrection comme de tant d'autres entreprises : les choses se sont brusquement arrêtées en chemin. Très certainement, en ne prenant le fait qu'au point de vue de l'histoire, on peut dire que l'avortement de ce projet a été des plus regrettables.

Un vieux critique d'art, que j'ai beaucoup connu, le fils du conventionnel Courtois, m'a raconté que son père avait passé vingt ans de sa vie à rassembler de curieux documents sur les membres de la Convention nationale. Ses recherches finies, ses études terminées, il était parvenu à composer une Biographie de 500 pages s'étendant sur tous les membres de la grande et redoutable assemblée. Cet ouvrage, à l'en croire, aurait été d'une très grande utilité aux historiens qui s'occupent de la Révolution française. En second lieu, elle eût été pour lui-même la source d'une fortune; il le croyait, du moins. Mais, sous la Restauration, pendant le règne de Louis XVIII, profitant d'un vent de réaction, le duc Decazes, ministre de l'intérieur et favori du roi, s'était mis, sous un prétexte, à faire opérer une visite domiciliaire chez l'ancien représentant du peuple. Ce jour-là, on aurait saccagé tous les papiers de Courtois et saisi notamment le précieux recueil.— Plus tard, après 1830, sous le règne de Louis-Philippe, Courtois fils avait actionné le duc Decazes afin de lui faire restituer le manuscrit. Mais, en ce temps-là, l'ancien ministre des Bourbons aînés était grand référendaire de la Chambre des pairs, c'est-à-dire investi d'une très grande puissance, et son modeste et très pauvre adversaire n'avait pu se faire rendre justice. En sorte que la fameuse biographie des conventionnels serait perdue pour toujours. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Campements du maréchal Soult. — Depuis longtemps je cherche en vain un ouvrage intitulé : *Campements du maréchal Soult*, de *Bory de Saint-Vincent*, souvent cité par le colonel Napier dans son *History of the Peninsular War*. Il n'existe dans aucune des grandes bibliothèques de Paris, pas même dans celle du ministère de la guerre.

Un collaborateur obligeant pourrait-il m'indiquer soit une bibliothèque publique possédant cet ouvrage, soit un libraire qui serait à même de me le procurer? HOPE.

—

Comment est mort l'amiral Drake? — On sait que Francis Drake, né à Tavistock, dans le Devonshire, en 1540, fut l'un des fondateurs de la gloire maritime de l'Angleterre. Il commandait une des divisions de la flotte anglaise qui dispersa l'*Invincible Armada* (avec un peu d'aide, de la part des éléments, il faut le dire).

Après de nouvelles tentatives faites contre les possessions espagnoles, en 1596, il fut atteint d'un flux de sang dont il mourut pendant la traversée. Son corps fut mis dans un cercueil de plomb et jeté à la mer.

Que faut-il penser alors de ce qu'écrit Paw, dans ses *Recherches philosophiques sur les Américains?* « Drake étant descendu dans l'île des Crabes, en Amérique, il y fut à l'instant environné par ces animaux. Quoiqu'il fût armé, quoiqu'il fît une longue résistance, il dut succomber. Ces monstrueux crustacés, les plus grands que l'on connaisse dans le monde, lui coupèrent les jambes, les bras et la tête avec leurs serres et rongèrent son cadavre jusqu'aux os. »

Les biographies de Drake parlent bien de flux de sang, mais aucune ne parle de

ce récit de l'île des Crabes ou des Cancres. Seul Larousse répète en quelques mots ce qu'a écrit Paw. A. NALIS.

—

Deux échevins lyonnais. — Un obligeant intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements sur la personne et la famille de : François Guérin, échevin de la ville de Lyon en 1511-1512, et François Guérin, échevin en 1562-1563 ?

D'où leur famille était-elle originaire? Quel est leur degré de parenté ? Ont-ils laissé une postérité? Existe-t-il encore aujourd'hui quelqu'un de leurs descendants ? UN SPHRAGIDOPHILE.

—

Le portrait de Budé peint par Clouet est-il perdu ? — On croyait jusqu'à présent, sur la foi des biographes de Budé, que le grand helléniste n'avait jamais consenti à se laisser peindre. Mais M. Eugène de Budé, en dépouillant des manuscrits de son illustre aïeul récemment découverts à Genève, a relevé cette phrase : *Pictor iconicus qui me pinxit M° Genet Clouet vocatur.* Cette œuvre du célèbre Jehannet Clouet ne semble exister ni dans les dépôts publics, ni dans les collections particulières de la famille de Budé. Qu'est-elle devenue ? I. J.

—

Un portrait de Louis XVI, par Dusaulchoy. — Quel est ce Dusaulchoy ? Quelle réputation a-t-il laissée ? N'était-il pas un des portraitistes officiels de la Cour ? Le portrait ci-dessus est d'une remarquable exécution. Une note, dont la sincérité est indubitable, mais qui pourrait errer sur certains détails, jointe à un testament qui en établit la filiation, porte qu' « il aurait été choisi, par les membres « de la famille royale, sous la Restaura- « tion, pour servir de modèle aux por- « traits du Roi-Martyr qui sont au Lou- « vre, à Versailles et à Chambord et qui « ne sont que des copies. » Ce portrait a-t-il été décrit, gravé ? L.

—

Sur un tableau de Chardin. — Qu'est devenu le tableau de Chardin ayant servi à Cochin pour graver son estampe sous laquelle on lit : « *La Fontaine.* D'après le tableau original du cabinet de M. le chevalier de la Roque, de 15 pouces 1/2 de large sur 14 pouces de haut, à Paris, sur le pont Notre-Dame. Chez Cochin, à St-Charles, avec privilège du Roy. H. 0,253. L. 0,297. » Chardin a fait de ce tableau, représentant une fille tirant de l'eau à une fontaine, plusieurs répétitions.

Charles Blanc (*Hist. des peintres*), Emmanuel Bocher (*Catalogue de l'œuvre de Chardin*) et les Goncourt (*l'Art du XVIII° siècle*) donnent des renseignements différents et souvent contradictoires. Où est la vérité, où se trouve actuellement l'original de la gravure, et par quelles mains le tableau a-t-il passé pour arriver à son possesseur actuel? ESPEL.

—

Sur une gravure anglaise. — *Intelligeance on the peace.* Printed and sold by Carington Bowles, at his map and print warehouse, n° 69, in St Paul's churchyard, London. Published as the act directs, 21 apr. 1783. — N° 495.

De qui est cette curieuse gravure ? Se rattache-t-elle à quelque événement historique ? GÉDÉON.

—

Les Borglas. — J'ai entendu le couplet suivant d'une chanson chantée par un vieux matelot qui a fait service dans la marine dans le temps du premier Empire, mais qui ne pouvait me donner la signification des mots « les Borglas ». Peut-être quelque confrère de l'*Intermédiaire* peut-il m'en indiquer le sens ?

Premier couplet.

Les Borglas cédant la Vistule
Applaudissaient à ses exploits.
La Russie épouvantée recule
A l'aspect de l'aigle gaulois.
Il suffit de les entendre,
Ils volent au bout de l'univers,
Des Polonais brisant les fers
Et vainquant le jeune Alexandre.

Refrain :

Gloire au grand Napoléon,
Gloire à l'aigle française,
L'univers retentit de ses nouveaux succès.

HUBERT SMITH.

—

Le potage Victor Hugo. — Dans son *Art culinaire*, le marquis de Cussy raconte que Carême, peu de jours avant sa mort, avait donné le nom de *Victor Hugo* à un potage de sa composition. Le marquis de Cussy n'en donne pas la re-

cette et affirme cependant que le potage en question était délicieux.

En connaît-on la formule?

PAUL EDMOND.

—

L'Eternelle Blessée. — Au sujet de l'*Eternelle Blessée*, ce roman d'un médecin qu'on accuse de violation du secret professionnel, j'extrais les lignes suivantes d'un article de M. Henry Fouquier publié dans le *Figaro* du 23 février dernier :

« Il y a quelques mois à peine, une « jeune femme dont le sort est semblable « à celui de l'*Eternelle Blessée*, publiait « un roman où elle traitait cette question « des inconvénients, avantages et com- « pensations du platonisme forcé. »

Pourrait-on connaître le titre du roman auquel M. Fouquier fait allusion, ainsi que le nom de l'auteur?

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Noblesse et titres nobiliaires. — Quel est le meilleur ouvrage à consulter sur l'ordre de la noblesse ainsi que sur les titres nobiliaires, leur histoire et leurs règles de transmission en France, sous l'ancien régime et dans les temps modernes? A. P. L.

RÉPONSES

Faux ducs et duchesses d'Angoulême (XVI, 577, 661; XVIII, 737). —

De Vienne, le 23 janvier.

Une jeune personne, avanturière (*sic*) ou folle, qui se disoit être la princesse de France, et qui ajoutoit que la princesse arrivée ici depuis peu est un enfant supposé, vient d'être arrêtée par la police. (*Gazette française, papier-nouvelles de tous les jours et de tous les pays*, du mercredi 17 février 1796 [28 pluviôse].)

O. F.

—

Princes de Reuss (XXI, 522; XXII, 77). — Chaque descendant mâle des différentes branches de cette famille reçoit le prénom d'Henri et le numéro d'ordre qui suit immédiatement celui du dernier-né, son frère ou cousin.

Cette loi de famille fut adoptée par Henri III de Reuss, vers la fin du douzième siècle; la femme de celui-ci, Berthe, princesse de Carinthie et comtesse de Tyrol, était proche parente de l'empereur Henri VI. En signe de respect et de dévouement envers ce noble parent, Henri III décida que ses quatre fils recevraient le prénom d'Henri, et, avec l'autorisation de l'empereur, il ordonna que dorénavant ses descendants mâles porteraient le prénom d'Henri.

Jusqu'en 1664 les différents Henri se distinguent par des surnoms, à partir de cette époque ils se servent de chiffres. En 1699, après la naissance d'Henri XXIX, la branche cadette recommence la série avec un Henri Ier. Enfin, vers le milieu du XVIIIe siècle, une assemblée de famille décida qu'en 1800 on recommencerait une nouvelle série. DOMINIQUE.

—

Phrases malheureuses (XXI, 738; XXII, 92, 152, 331, 400). — Il faut joindre cette série à la série antérieure rubriquée : *Naïvetés sinistres de l'histoire*, dont elle n'est que la continuation. (V. IX, 705, 762; X, 19, 49, 79, 457; XI, 493, 526, 586; XII, 41, 141.) — S'il est une phrase qui ait jamais coûté cher à son auteur, c'est celle par laquelle M. Emile Ollivier déclara à la tribune du Corps législatif que, quelles que dussent être les chances de la guerre, il les acceptait « d'un cœur léger ». — Disons pourtant que, dans le premier moment, cette expression peu heureuse, il faut en convenir, fut accueillie par les acclamations frénétiques de la salle et des tribunes. Ce n'est que plus tard, à l'heure cruelle des désillusions, que les applaudissements, comme il arrive toujours en pareil cas, se changèrent en imprécations et en cris de colère.

La seule excuse de M. Ollivier — si une mauvaise raison peut servir d'excuse — serait que le mot n'était pas de lui. Son premier éditeur avait été notre excellent ami Victor-Emmanuel. On lit, en effet, dans une lettre en date du 20 juin 1866, adressée par ce prince à l'empereur Napoléon III, au moment où il s'engageait, mais cette fois sans la collaboration utile de la France, dans une seconde guerre contre l'Autriche : — « Je « pars demain matin pour prendre le « commandement de l'armée. J'AI LE CŒUR « GAI, et beaucoup de foi en l'avenir. » — (*Papiers des Tuileries*, Bruxelles, Rozez, 1871, in-8, p. 191.)

Quatre jours après, la défaite médio-

crement glorieuse de Custozza réduisait à sa juste valeur cette trop joyeuse fanfaronnade. Joc'h d'Indret.

—

Hommes de loi lettrés ou artistes (XXII, 133, 243, 405, 431, 458, 489, 564, 653, 683, 713). — Je citerais aussi, parmi les hommes de loi poètes et artistes, mon excellent et vieil ami Stop (M. Louis Morel-Retz), le fin dessinateur, collaborateur du *Journal amusant*, du *Charivari*, du *Musée des Familles*, et de l'*Illustration*. Eh ! pourquoi non ? M. Stop, avant de penser à illustrer ce nom, appartenait déjà à une ancienne famille de robe de Dijon. Il est lui-même avocat et docteur en droit, s'il vous plaît. Il s'est, je crois, fait inscrire au barreau de Paris, dans sa jeunesse. Ce ne fut chez lui qu'une velléité, autrement nous compterions, aujourd'hui, un charmant artiste de moins.

Stop est l'auteur du texte et des dessins de *Bêtes et Gens*, fables et contes humoristiques à la plume et au crayon, 2 gros vol. illustr. (chez Plon) ; — de *Ces Messieurs*, grand album de travestissements fantaisistes (gr. in-4°) ; — des illustrations de *Leurs Excellences*, par Brada (chez Plon) ; — des *Tribunaux comiques*, de Jules Moinaux, 4 volumes (chez Marescq) ; — du *Guide illustré à Saint-Honoré-les-Bains* (chez Oudin) ; et, depuis plus de vingt-cinq ans, il publie, dans le *Journal amusant*, avec un esprit et une bonne humeur inaltérables, un compte rendu fantaisiste, illustré, du Salon annuel, qu'apprécie infiniment le monde des artistes et des connaisseurs.

Ah ! si j'étais jamais ministre des Beaux-Arts, que voilà bien une boutonnière que je fleurirais d'un joli brin de ruban rouge !

Ulric R.-D.

—

Le marquis de Brunoy (XXII, 514, 626, 659, 679 ; XXIV, 14, 104). — On ne saurait trop engager M. Alexis Martin à changer de lunetier : l'acte de décès, si recherché par lui, du marquis de Brunoy a été publié, *in extenso*, dans l'*Intermédiaire* (XVI, 47). Le marquis est mort à Villers-sur-Mer, en Normandie, le 10 avril 1781, à l'âge « d'environ 33 ans ».

Truth.

—

Les bienfaits du tabac (XXIII, 173).—Une bibliographie peut quelquefois fournir beaucoup de renseignements intéressants. Il faut donc consulter « Bragge, *Bibliotheca nicotiana. Catalogue of books about tobacco. Privately printed*, 1874. » Si le demandeur sait la langue hollandaise, il trouvera l'éloge du tabac dans un livre hollandais : Dr G. D. J. Schotel. Letterkundige bij dragen tot de geschiedenis van den tabak, de koffie en de thee (Sur le tabac, le café et le thé).

(La Haye.) L'Archiviste.

—

La descendance de Rubens (XXIII, 321). — J'ai entre les mains une généalogie de Pierre-Paul Rubens et de sa famille, publiée par Fréd. Verachter, archiviste, ancien bibliothécaire de la ville. Anvers, 1840. Ellick.

—

Les erreurs judiciaires (XXIII, 420, 593, 620 ; XXIV, 54). — Un innocent refusant d'émettre appel du jugement qui l'a condamné ! Voici dans quelles circonstances s'est produit le phénomène, il y a quelques années. Une femme X..., arrêtée pour vol d'argent et immédiatement fouillée, avait été trouvée nantie d'un porte-monnaie que le plaignant avait affirmé être le sien. La femme avait, avec la plus grande énergie, protesté de son innocence et soutenu que le porte-monnaie lui appartenait. Mais, en présence des déclarations catégoriques, persistantes de la victime du vol, la prévenue fut déclarée coupable et condamnée à l'emprisonnement. Chose étrange, la condamnée ne voulut point déférer à la Cour une décision qu'elle qualifiait d'erreur judiciaire.

Le délai d'appel, qui est de dix jours, était expiré depuis plus d'une semaine, lorsqu'un jeune vaurien, surpris en flagrant délit de vol, se déclara spontanément l'auteur du vol imputé à la femme X... ; il donna des détails qui garantissaient la sincérité de sa déclaration et produisit d'ailleurs le porte-monnaie soustrait, que le volé reconnut à merveille ; trompé la première fois par une fâcheuse ressemblance, le plaignant, dont la bonne foi était du reste indiscutable, avait cru reconnaître le porte-monnaie saisi sur la femme X... L'innocence de celle-ci était dès lors évidente ; aussi le procureur général, usant de son droit d'appel qui dure deux mois, attaqua le jugement qui avait condamné la femme X...

La Cour d'appel s'empressa de prononcer son acquittement.

Le tribunal, en condamnant, avait commis une erreur qu'il ne pouvait pas ne pas commettre ; sur la déclaration et la reconnaissance formelles de la victime du vol, il devait nécessairement condamner. Quelle que soit l'organisation judiciaire, quelque parfait que soit le personnel de la magistrature, rien ne peut empêcher un plaignant de se tromper et partant d'induire le juge en erreur. Ce n'est pas à ce dernier qu'il faut s'en prendre ; c'est au plaignant, aux témoins, qui n'ont pas la vision suffisamment nette.

Les condamnations d'innocents prononcées par les tribunaux correctionnels sont rares, il ne faut pas cesser de le répéter ; les juges professionnels ne se laissent pas dominer, comme les jurés, par les exigences passionnées de l'opinion publique ou par des considérations de sentiment, qui font rendre tant de verdicts surprenants de culpabilité ou d'acquittement. Pour démontrer ces influences, prenons dans la foule l'exemple suivant. Un ancien militaire, jouissant d'une excellente réputation, comparaissait devant le jury sous l'accusation de coups suivis de mort, un de ces crimes pour lesquels les jurés ont des trésors d'indulgence. Les débats avaient établi que l'accusé avait agi à peu près en état de légitime défense ; l'acquittement était assuré. Soudain, la production d'une note de police vint changer la face des choses ; elle apprenait ceci : un jour, l'accusé, qui faisait alors son temps de service militaire, avait rencontré un couple de chiens étroitement unis ; d'un coup de sabre, il avait opéré la séparation de corps. Les bons jurés, révoltés par cette vivisection, oublièrent les productions du débat, déclarèrent l'accusé coupable et lui refusèrent même le bénéfice des circonstances atténuantes.

Un juge aussi impressionnable n'est-il pas un peu inquiétant ?

E. DE NEYREMAND.

—

Napoléon Ier et le 10 août 1792 (XXIII, 544). — A propos de cette question, M. Germain Bapst écrit : « M. Claretie a tiré parti, en l'arrangeant, d'une *légende* connue. »

A l'appui, il cite un passage du *Mémorial de Sainte-Hélène* (édition de 1842, in-4, t. II, p. 33) et un autre des *Mémoires du roi Joseph* (t. I, p. 47).

Il cite également un propos de M. de Ségur, d'après lequel Bonaparte aurait raconté « avoir prédit les suites *fatales* « du 10 août, et le mois d'après, soit dé- « goût, soit nécessité, las de tant d'horreurs, « être retourné en Corse s'en reposer dans « le sein de sa famille ».

M. Germain Bapst conclut de galante et académique façon : « Mais les pamphlé- « taires ? Jung, par exemple ? Lui n'en dit « pas un mot : la raison en est simple, « c'est que l'anecdote est à l'avantage de « Napoléon. »

Que mon bienveillant contradicteur me permette un mot, à l'adresse des lecteurs de l'*Intermédiaire*.

L'histoire ne se fait, ni avec des légendes, ni avec des mémoires. On lit ces derniers, mais on ne les utilise qu'avec une prudence extrême.

Or, voici les faits.

Le 2 mai 1792, Bonaparte avait quitté la Corse pour se rendre en France. Le 21, il était à Paris. Il descendait, rue du Mail, à l'hôtel de Metz. Il y occupait la chambre n° 14, et prenait ses repas chez Justat, où la portion coûtait six sous.

Il se trouvait alors dans une situation des plus critiques. Il n'était plus officier. Rayé des contrôles de son régiment d'artillerie, depuis le 1er janvier, pour absence illégale, il était également sous le coup d'une cour martiale pour participation ou, plutôt, direction d'un mouvement insurrectionnel à Ajaccio.

En venant à Paris, il espérait pouvoir arrêter les effets possibles de la plainte envoyée par le colonel Maillard, commandant les troupes d'Ajaccio, et appuyée par le député Péraldi. Malheureusement, il comptait sans les événements.

M. Vauchelle, le chef du bureau de l'artillerie au ministère, rédigea bien une note en sa faveur :

M. de Buonaparte, lieutenant au 4e régiment d'artillerie, y lisait-on, ne s'étant point trouvé présent à la revue de rigueur du mois de décembre, et son corps ne pouvant justifier d'un congé pour lui, il a été destitué de son emploi, ainsi qu'il était prescrit par la loi.

Aujourd'hui, il rend compte des motifs de son absence de la manière suivante...

Suivait une justification fantaisiste qui n'eut pas grand succès auprès du ministre. Aussi, Bonaparte se montrait-il assez énervé.

Sous le coup de ces impressions, il écrivait à son frère, le 3 juillet :

... Ceux qui sont à la tête sont de pauvres hommes. Il faut avouer, lorsque l'on voit tout cela de près, que les peuples valent peu que l'on se donne tant de soins pour mériter leur faveur. Tu connais l'histoire d'Ajaccio; celle de Paris est exactement la même; peut-être les hommes y sont-ils plus petits, plus méchants, plus calomniateurs et plus censeurs. Il faut voir les choses de près pour sentir que l'enthousiasme est de l'enthousiasme et que le peuple français est un peuple vieux, sans préjugés, sans liens. Chacun cherche son intérêt et veut parvenir à force d'horreur, de calomnie; l'on intrigue aujourd'hui aussi bassement que jamais. Tout cela détruit l'ambition. L'on plaint ceux qui ont le malheur de jouer un rôle, surtout lorsqu'ils peuvent s'en passer...

Bonaparte avait raison de redouter une solution défavorable, car, le 8 juillet, le ministre de la guerre, M. de Lajard, écrivait :

Après avoir examiné les pièces avec la plus scrupuleuse attention, je me suis convaincu que MM. Quenza et Bonaparte étaient infiniment répréhensibles... Si les délits qui ont été commis eussent été purement militaires, je n'aurais pas hésité à prendre les ordres du roi pour faire traduire ces deux officiers supérieurs par-devant la cour martiale, ainsi que tous ceux qui ont participé à ces excès.

Ainsi, tout semblait fini, bien fini pour l'ardent jeune homme. Mais les circonstances allaient faire pour lui ce que les hommes se refusaient à faire.

C'était le 8 juillet 1792 que M. de Lajard émettait son jugement sur l'affaire Bonaparte; le 10, il était renversé et remplacé par d'Abancourt. Le 11, Vergniaud déclarait la patrie en danger. Le 22, l'appel aux armes était proclamé au bruit du canon. Dans la nuit du 3 au 4 août, les Marseillais faisaient leur entrée dans Paris, à l'heure même où Brunswick lançait son fameux manifeste. Le 10 août éclatait l'émeute destinée à renverser royauté, ministère et chambre.

Servan remplaçait d'Abancourt à la guerre, Monge à la marine.

Pour Bonaparte, ce bouleversement si complet allait être le salut et le point de départ de sa merveilleuse fortune.

Dès le 11 août, en effet, Bonaparte avait repris courage et aplomb. Le 12, il recommençait ses incessantes démarches. Le 20, nouveau mémoire sur son affaire. Le 30, Servan contresignait le décret le réintégrant dans l'artillerie avec le rang de capitaine et un rappel de solde.

Un avancement de grade et un rappel de solde (quinze cents livres environ), c'était inespéré. Mais ce n'était pas assez, paraît-il. Profitant de ses anciens rapports avec Monge, il sollicitait son entrée dans l'artillerie de marine avec le grade de lieutenant-colonel (1).

C'était le 30 août.

Le 1er septembre, il se présentait avec sa sœur, élève à Saint-Cyr, devant la municipalité de Versailles :

J'ay lhonneur, écrivait la jeune postulante, de faire observer à MM. les administrateurs que, n'ayant jamais *connus dautres pères* que mon frère, *sy* ses affaires l'*obligeoit* à partir sans qu'il *ne mamenat* avec *luy*, je me trouverais dans une impossibilité *absolue devacuer* la maison de Saint-Cyr.

Bonaparte ajoutait :

Messieurs, Buonaparte, frère et tuteur de la demoiselle Marie-Anne, a l'honneur de vous exposer que, la loi du 7 août, et plus particulièrement l'article *additionnelle* décrété le 16 du même mois, *suprimant* la maison de Saint-Louis, il vient réclamer l'execution de la loi et ramener dans sa famille ladite demoiselle sa sœur.

Des affaires très instantes et de service *publique l'obligant* à partir de Paris sans délai, il vous prie de vouloir bien ordonner qu'elle jouisse du bénéfice de la loi du 16 et que le *thrésorier* du *distric* soit *autoriser* à lui *esconter* les vingt sols par lieue jusqu'à la municipalité d'Ajaccio en Corse, lieu du domicile de ladite demoiselle, et où elle doit se rendre auprès de sa mère.

Séance tenante, le conseil municipal faisait droit à la requête, et le lendemain, le 2 septembre, Bonaparte touchait les 342 livres d'indemnité réclamées.

De retour à Paris, il sollicitait un nouveau congé sous prétexte d'accompagner sa sœur.

Le 7 septembre, il était en route, le 14 à Marseille, le 17 à Ajaccio.

Ainsi, il avait fallu la journée du 10 août et le renversement d'une royauté pour rétablir et préparer l'étonnante évolution d'un *vibrion* de génie.

Les causalités jouent un rôle prépondérant dans la carrière des hommes d'Etat et des hommes de guerre. Ils ne sont généralement que des conséquences.

Du reste, ce rôle de l'influence des milieux est général. Je n'aurais pas rédigé cette petite note, s'il y a huit jours, je n'avais pris un abonnement à l'*Intermédiaire* et si je n'y avais pas lu que j'étais

UN PAMPHLÉTAIRE SANS LE SAVOIR.

(1) La requête fut simplement classée avec l'annotation S. R. (sans réponse).

—

Origine du mot pilori (XXIII, 641, 733, 746). — Dans un intéressant article, trop long pour trouver place ici, le *Courrier de Vaugelas* (X, 161) discute les deux étymologies *Puits Lori* et *Pilier :* il rejette la première et trouve que la seconde est défectueuse et n'est vraie pour ainsi dire qu'à moitié. « Dans *Pilori*, il n'y a pas que l'idée de *pilier*, il y a encore celle de *risée publique* (suivent des exemples). Mais d'où peut venir *pilori* renfermant cette double idée ? Voici mon opinion : le mot *pilier* se prononçait autrefois *piler* (pilé). D'un autre côté, le latin *risus*, qui s'employait pour risée, dérision, moquerie, comme on le voit dans Quicherat, s'est très probablement employé, à l'origine, dans le même sens en français. D'où la conjecture, parfaitement permise, je crois, que *pilori* résulte de la jonction des trois mots *piler* (pilier), *au* (à le) et *ris* (risée publique). J. Lt.

—

Le siège de 1871 (XXIII, 645 ; XXIV, 26, 80). — Voici le complément des notes sur la porte du *Point du Jour*. Cette porte, sous le siège, était supprimée et murée ; elle l'est restée sous la Commune. Le mur avait à sa base 1m,10 et au sommet 0m,90 ; il était crénelé, il avait au-devant un fossé de 4 m.

Le poste d'octroi octogonal était blindé en terre par une galerie extérieure avec ossature en bois grume.

Dans le bastion 67 étaient neuf traverses-abris protégeant les pièces d'artillerie, et cinq d'entre elles avaient des magasins à poudre ; trois abris pour les combattants étaient au bord du boulevard stratégique, deux en bois grume ; celui du milieu, en maçonnerie, et tous recouverts de terre. Aucun avancé, comme celui de la porte de Saint-Cloud, n'était au-devant de la porte du Point du Jour.

C'est donc en cet état qu'elle fut attaquée par le capitaine de la batterie de *Breteuil*, — c'était le nom de la batterie que commandait ce capitaine de *petite taille* fait sur-le-champ *commandant*, dont je ne connais pas le nom. — Et c'est lui, qui, après avoir éteint presque toutes les batteries des bastions du Point du Jour, ouvrit, ou plutôt démolit le mur qui fermait la porte du *Point du Jour*.

Je dois pourtant noter une circonstance, que n'oublieront pas les combattants de cette époque : une seule batterie restait inébranlable à la pluie d'obus qu'elle recevait à la fois de presque toutes les batteries et des forts ; c'était celle près la capitale du bastion 72. Sa construction particulière, signalée le 15 mai, la fit presque aussitôt éteindre et abandonner. Voilà, je crois, des renseignements précis, qui pourraient l'être davantage par le dessin, non seulement sur la porte du Point du Jour, mais encore dans tous les terrains compris avant et dedans les fortifications et à trois cents mètres de sa ligne, depuis la Seine jusqu'à la porte *Maillot ;* un relevé de tous les travaux du siège allemand aux environs de Paris, aussi bien que sous la Commune, me permet d'être précis et affirmatif.

M. R.

—

Ordre de Montessa (XXIII, 646). — Les chevaliers de l'ordre de Montèse, vêtus d'une robe blanche rehaussée d'une croix rouge, portaient à leur bannière des croix « à demy noires et à demy verdes », dit Le Mire, dans son *Origine des chevaliers et ordres militaires* (Anvers, 1609).

Jean Alesson.

—

G. et A. Compain (XXIII, 649). — Dans mon exemplaire de la Bibliothèque choisie de Colomiès, je trouve également l'étiquette signalée par M. L. C. B. Mais mon volume est orné en outre sur les plats d'armoiries dorées qui sont celles de Gaspard et Antoine Compain, conformes à la description qu'en donne d'Hozier, dans l'Armorial de France, p. Lyon. Tome 17, f° 74. Année 1700.

« Gaspard Compain, avocat, dont les « armes portent d'azur à un massacre de « cerf d'or, et un chef cousu de gueules, « chargé de trois molettes d'argent. »

Ces armoiries sont reproduites, f° 420, pour son frère cadet Antoine.

La famille *Compaing*, *Compain* ou *Compin* est fort ancienne et remonte à 1305. Elle est originaire de l'Orléanais, et a une fort belle page dans l'histoire de cette province où elle occupa jadis un rang distingué.

Guillaume Compain, l'un de ses membres, qui rendit des services signalés au siège d'Orléans, fut anobli, ainsi que sa race, par le roi Charles VII, et cette branche prit à cette date la fleur de lis dans ses armes, qui, jadis placées sur une des portes de l'Hôtel-Dieu d'Or-

léans, sont maintenant dans le musée de cette ville. L'église des Jacobins fut réédifiée en 1575 par Madeleine Compain.

Cette famille éprouva de grands malheurs par suite des guerres de religion, et plusieurs de ses membres émigrèrent dans plusieurs provinces. On trouve de ses représentants dans le Berry, l'Aunis, l'Orléanais, les Dombes, l'Autunois et le Charollais. Cette famille est loin d'être éteinte, et sa généalogie a été publiée en 1865 à Chalon-sur-Saône (Montalan, imprimeur).

Cet Antoine Compain, frère de Gaspard, prit en 1727 le titre de baron de Lurcy (Dombes), à la suite d'un procès de succession qui, en raison de la noblesse de l'impétrant, vint devant la juridiction de S. A. R. le prince de Condé. J'en ai la relation imprimée vers 1718.

Je ne puis donner aucun renseignement sur la fondation même dont parle l'étiquette, si ce n'est que mon volume porte en outre sur le titre la note manuscrite suivante :

« Domus probation. soc. Jesu Lugdu-
« nens. sancti Josephi 1747. »

Cette dernière date pourra peut-être, ainsi que je le souhaite, aider M. L. C. B. dans ses recherches.

Dr A. Collanges.

—

Quelle était la figure du Christ ? (XXIII, 675; XXIV, 82.) — Deux des plus anciennes représentations du Christ sont l'image *achérotype* conservée dans l'église de la Scala Santa et à laquelle on attribue, comme l'indique l'étymologie, une origine mystérieuse et supra-humaine, et la grande mosaïque de Saint-Paul, *fuori mura*, qui est conforme à la tradition cyrillienne. Topo.

— Les deux systèmes du Christ *beau* et du Christ *laid* ont été soutenus avec beaucoup de science et de talent par des érudits de grande autorité. M. Edmond Durighello connaît probablement une dissertation sur ce sujet intéressant, publiée dans la série in-12 du *Correspondant*. Je ne puis en ce moment indiquer l'année. Il doit aussi connaître le Christ *Androgyne* de Léonard de Vinci, sur la figure duquel on prétend que le grand artiste aurait voulu réunir et fondre pour ainsi dire le double type de la beauté masculine et de la beauté féminine. A tout hasard, je lui envoie ces modestes indications. L.

—

Les métiers des émigrés à l'étranger (XXIII, 707; XXIV, 88, 128). — Il est certain qu'on pourrait remplir un gros livre et le rendre très intéressant en répondant à cette question; mais en attendant l'apparition de ce volume, s'il doit jamais être publié, les lecteurs de l'*Intermédiaire*, tous très curieux par nature et pas plus impassibles qu'il ne faut, ne seront sans doute pas fâchés de tromper leur attente en se mettant de temps en temps sous la dent une ou plusieurs anecdotes comme le sujet en comporte tant.

Je comprends très bien que d'Albignac, saladier émérite, ait eu du succès à Londres, où l'art d'assaisonner la salade a toujours été inconnu. Quand j'habitais ce brumeux pays, en 1850, j'y voyais encore les insulaires, une laitue à la main, en arracher les feuilles une à une et les manger après les avoir trempées dans du vinaigre. Pour le céleri, ils le croquaient sans sauce, avec du fromage de Chester ou tout autre. Qui sait s'il n'en est pas toujours de même aujourd'hui?

Enfin, passant à un autre ordre d'idées, je voudrais parler du noble relieur le comte de Caumont, en détachant pour cela, de mon *Histoire des relieurs*, prête à aller à l'imprimerie, la notice qui lui est consacrée. Je n'y donne pas malheureusement de renseignements nouveaux, j'y raconte seulement une anecdote qui amusera ceux qui ne la connaissent pas et rectifiera pour les autres les erreurs que lui ont fait subir les diverses transmissions par où elle a passé, car je l'ai prise à sa source même.

Le comte de Caumont, émigré à Londres, y exerça la reliure. Il demeurait, en 1790, Portland street, n° 3, et habita plus tard n° 1, Flith street, Soho Square.

Dans ses *Mémoires véridiques et ingénus de la vie privée d'un homme de bien* (Paris, 1834, in-8), Gauthier de Brécy dit qu'il recevait le dimanche, à un dîner frugal, des émigrés français et que parmi ses connaissances moins intimes se trouvaient M. d'Aisnes, ancien intendant de province, M. de Labourdonnaie-Blossac, M. le comte de Caumont, qui s'était acquis la réputation remarquable d'un habile relieur.

Je l'ai plus d'une fois, ajoute-t-il, employé aux comptes et frais de M. Symmons pour des livre que je lui donnais à relier. (Encore un émigré qui s'était fait bibliothécaire !) C'est ce

même M. de Caumont qui était intimement lié avec M. l'abbé Delille, pour lequel il fit un jour une belle et superbe reliure d'un exemplaire de son poème des *Jardins*. Suivant la chronique de cette époque, on dit que M. de Caumont avait fixé le prix de cette reliure à la somme de *vingt-quatre francs;* mais qu'un jour l'abbé Delille, tenant à la main son poème de la *Pitié*, dans lequel il avait si bien dépeint les travaux des émigrés, l'avait prié d'entendre quelques vers sur ses occupations et ses travaux de relieur, et qu'alors, à la suite de la description de la duchesse qui faisait des modes, du guerrier qui avait pris le rabot d'Emile, il s'était écrié avec une grande et forte expression :

Que dis-je ? ce poème, où je peins vos misères.
Doit le jour à des mains noblement mercenaires ;
De son vêtement d'or un Caumont l'embellit,
Et de son luxe heureux mon art s'enorgueillit.

A peine l'abbé Delille eut-il fini de réciter ses vers en l'honneur du talent du relieur, que M. de Caumont, charmé de se voir imprimé et cité, dans le poème de la *Pitié*, d'une manière aussi flatteuse, s'approcha du poète, lui prit les mains et lui fit des remerciements qui lui apprirent sa grande satisfaction. On assure aussi que M. l'abbé Delille, sur le même ton, voyant l'amour-propre du comte satisfait, lui dit alors : « Il me semble, monsieur de Caumont, que vous pouvez accepter mes vers en paiement de votre belle reliure. » M. de Caumont n'hésita pas de consentir à la proposition très économique du poète, qui avait si adroitement touché la corde délicate de l'amour-propre du noble relieur.

Edouard Fournier a paraphrasé à sa manière ce récit *ingénu de l'homme de bien*, c'est-à-dire en le dénaturant. Avec lui, les vingt-quatre francs de la reliure des *Jardins* sont devenus vingt-quatre *louis !*

On voit, par ce changement d'un seul mot, la différence d'impression qui doit en résulter pour le lecteur. Avec la vérité, les choses redeviennent très simples par elles-mêmes, la candeur et la bonhomie de la petite scène ne sont nullement altérées par l'absurdité du chiffre imaginé par Fournier, pour pouvoir apparemment l'accompagner de ses commentaires habituels. Il faut donc hésiter à croire ce qu'il dit du prince polonais Oginski, exilé à Paris, en 1835, et qui, suivant lui, avait ouvert, barrière du Roule, un atelier de reliure, dans lequel il n'employait que des ouvriers polonais. Je demande à vérifier le fait, et par conséquent j'espère que les confrères voudront bien m'y aider.

Je compte aussi sur eux, vu la pauvreté de mes renseignements dont j'ai même un peu honte, pour me communiquer ce qu'ils connaîtraient sur l'intéressant comte relieur, auquel, en somme, on ne saurait reprocher que de s'être montré trop sensible aux vers de l'abbé Delille et de les avoir payés très cher ; six francs chaque, en y comprenant même la grande et forte expression, c'est trop ! Quant à l'affirmation de Fournier, disant qu'il les paya près de cinq cents francs les quatre, ce n'est, on l'a vu, que pure calomnie !

Revenant à mes moutons, ou plutôt à mes reliures, j'accepterais encore avec empressement et reconnaissance qu'on me mît à même de voir un ou plusieurs volumes reliés par le noble émigré.

Er. Thoinan.

— Louis-Philippe d'Orléans (plus tard roi des Français) professa pendant huit mois les mathématiques au collège de Reichenau (Grisons, Suisse), sous le nom de Chabot (1794). L'Allobroge.

— Je ne crois pas qu'on ait signalé l'emploi qui fut fait des émigrés à Londres comme ouvriers typographes à la manufacture des faux assignats de Puisaye.

Voici ce qu'il dit dans ses mémoires, t. III, p. 402 :

M. de Saint-Morys avait réuni, pour accélérer ce travail, un nombre considérable d'émigrés, tant *laïcs* qu'ecclésiastiques. L'emploi de ces derniers fut même sur le point de susciter une petite querelle dont les suites auraient pu être d'une nature désagréable, si le bon esprit de l'excellent évêque de Dol ne l'avait pas prévenue à temps.

La discussion provenait de ce que l'évêque catholique de Londres, que le soin des besoins temporels des émigrés avait investi d'une sorte d'autorité sur leur conduite, avait menacé des censures ecclésiastiques ceux qui, *en nombre considérable*, *se livraient à ce travail*. Plusieurs se retirèrent volontairement ; les autres, sur le conseil de Mgr de Dol, bien que son opinion fût opposée à celle de son confrère, cédèrent pour éviter un conflit.

Le fait est, du reste, confirmé par un entrefilet du *Moniteur universel* du 7 thermidor an III, rapportant l'issue d'un procès entre un graveur de Londres et des émigrés, à l'occasion de la gravure d'une planche de faux assignats.

A. Rouillé.

— Le marquis Costa de Beauregard (Henri-Joseph), qui fut quartier-maître général de l'armée piémontaise, et qui représentait l'une des plus grandes familles de la Savoie, vendait de la chandelle à Genève, à la fin de 1792. Une

lettre de son beau-frère, le marquis de Murinais, nous apprend dans quelles conditions :

Parlons de l'argent que tu me demandes. Puisque dans ton heureux pays les assignats n'ont pas cours et que je n'ai que des assignats à t'envoyer, je viens de prendre des informations sur la manière la plus lucrative de te faire passer ce qui te revient. J'ai vu avec la dernière évidence que la chandelle était de toutes les marchandises celle dont on pouvait tirer le meilleur parti. Je viens donc d'en commissionner quatorze quintaux et demi qui t'arriveront dans quinze jours; tu ne perdras en les revendant, d'après mon calcul, que vingt-cinq ou trente pour cent sur l'argent que je te dois. Il me reste à toi 3,871 livres en assignats ; je les mettrai en route pour Genève après les avoir convertis en chandelles, si tu les goûtes.

(*Un homme d'autrefois*, *souvenirs recueillis par son arrière petit-fils*, le marquis Costa de Beauregard, Paris, Plon et Ce, 1878, page 104.) MIQUET.

—

M. Sarcey a-t-il fait un vaudeville? (XXIII, 709.) — Il est parfaitement exact que M. Sarcey a fait un vaudeville, et ce vaudeville est bien réellement *Risette, ou les millions de la mansarde*, quoique la pièce ait été représentée constamment et publiée sous le nom d'Edmond About. Cette anomalie a été expliquée par M. F. Sarcey lui-même dans une chronique de la *France*, écrite en 1889, je crois, à propos d'une reprise de *Risette* à l'Eden-Concert. Il serait facile de retrouver la date exacte de cet article. L'auteur racontait en détail comment sa *Risette*, présentée par lui, il y a bien des années de cela, à M. Montigny, directeur du Gymnase, fut acceptée à la condition... qu'elle serait signée d'Edmond About, dont la renommée était déjà brillante. M. Sarcey ne demanda pas mieux et About y consentit également, pour rendre service à son ami. Mais, en réalité, la collaboration du brillant écrivain à l'ouvrage du futur critique du *Temps* s'était bornée à versifier les couplets au public : *Risette, risette, risette!...* qui terminent ce petit acte. G. C.

— Certes! M. Sarcey a fait un vaudeville, au moins. Est-il, comme le dit M. Emile Bergerat, l'auteur de certaine *Risette?* Je ne sais, mais il a écrit les *Trois Scribe, ou quatre duels et un gendarme*. Ce vaudeville se trouve à la fin du livre *le Mot et la Chose*. (Edition 1882, P. Ollendorff.) T. PAVOT.

— M. Sarcey, dans le *XIXe siècle* du 17 février 1891, a bien voulu répondre à la question de l'*Intermédiaire*.

Risette, à vrai dire, n'est pas de moi ; elle a été signée par About ; la vérité est que je n'y ai point nui. A l'époque où elle a été écrite, en une heure de délassement, entre deux articles, je vivais avec About, chez About, cherchant ma voie, entassant études sur projets, articles sur romans, et faisant de tout, sans savoir à quoi je m'attacherais. J'ai donc travaillé peu ou prou à ce petit acte, que je n'avais pas à signer puisqu'il était d'un autre, et vous pensez bien qu'une fois installé dans un feuilleton du lundi, je n'en ai pas revendiqué la paternité.

—

Le prestidigitateur Comus est-il l'ancêtre de Ledru-Rollin? (XXIII, 709; XXIV, 90.) — Ce qu'on n'a pas dit, dans les articles, très intéressants du reste, consacrés au *prestidigitateur* Comus, c'est qu'il fut un physicien d'un talent réel. Son fils, qui devint plus tard le Dr Ledru, eut même maille à partir (dans une circonstance que j'ai rappelée dans mon *Marat inconnu*) avec le farouche Ami du peuple.

Il contesta, en termes très mesurés mais très fermes, à Marat, la paternité de certaines expériences électriques, « publiées depuis six à sept ans par son père » et consignées, pour la plupart, dans les journaux de médecine de 1773 et 1774. La réclamation fut accueillie par l'abbé Rozier dans ses *Observations sur la physique*, *l'histoire naturelle*, *etc.* (1781, 2e sem., pp. 402 et suiv.). Deux ans plus tard, Marat, qui, décidément, avait la rancune tenace, allait demander raison au physicien Charles « de certains propos rapportés au plaignant comme tenus contre lui par le sieur Charles, en faisant un parallèle du plaignant avec le sieur Comus », propos « qui tournaient le plaignant en ridicule et étaient fort offensants ».

Charles reçut l'importun avec sa morgue habituelle, et, devant son insistance, lui administra « un coup de poing très violent sur la tempe et sur l'œil gauche ». Marat, *battu* et *pas content*, porta plainte devant la juridiction du Châtelet.

Nous ignorons ce qu'il en advint. Charles était pensionné du roi, très répandu à la Cour, et, par suite, à l'abri de toute atteinte.

Il est, dès lors, présumable que l'enquête n'aboutit pas.

Dr AUG. CABANÈS.

—

Quelles sont les pièces de théâtre françaises en vers libres et irréguliers? (XXIII, 710.) — Voltaire, dans *Tancrède*, s'était permis l'entre-croisement des alexandrins, qui n'a pas eu beaucoup d'imitateurs.

Le chevalier de Bouchard, qui devint aide de camp du général Canclaux pendant la Révolution, puis commandant du département de l'Aisne et finalement conseiller de préfecture, à Laon, où il mourut en 1827, avait fait jouer au Théâtre-Italien, en 1788, les *Beaux-Arts et l'Amitié*, petite pièce en vers libres qui obtint beaucoup de succès.

Tous ou presque tous les opéras sont écrits en vers libres, genre qui n'est pas aussi facile qu'on le suppose généralement: témoin l'échec complet de Victor Hugo dans *Esméralda*.

L.

— Elles sont beaucoup plus nombreuses que ne paraît le croire M. L. G., — si nombreuses même qu'on ne peut songer à les énumérer toutes. Ce n'est pas vingt ou trente lignes qu'il faudrait, mais presque un numéro de l'*Intermédiaire*. D'abord Molière lui-même, outre l'*Amphitryon*, a fait *Psyché* avec Corneille et Quinault. Nous ne citons pas, naturellement, tous les opéras de ce dernier, ni de ses successeurs. On trouverait aussi beaucoup de vers libres et irréguliers dans les pastorales. Joignez-y un grand nombre de prologues et de divertissements, qui sont parfois de véritables pièces, comme ceux des *Folies amoureuses*, et des *Ménechmes* de Regnard. La comédie héroïque de *Phaéton*, par Boursault (1691), est dans le même rythme, ainsi que deux ou trois comédies de Dancourt: *Céphale et Procris*, la *Métempsycose des amours*, plusieurs scènes de *Sancho Pança*. Voltaire écrivit également en vers libres un certain nombre de pièces, dont quelques-unes, comme la *Princesse de Navarre*, ne sont pas des opéras, car les divertissements seuls en étaient mis en musique. En vers irréguliers aussi, la *Galatée* de Dorat-Cubières, représentée avec beaucoup de succès devant la cour et au Palais-Royal, en 1777, et le *Centenaire de Corneille*, du même. De nos jours, la *Cravate blanche*, de Gondinet; la *Revanche d'Iris*, de Paul Ferrier (je crois bien ne pas faire erreur pour cette dernière pièce), etc., etc.; en voilà assez pour montrer que cette forme n'est rien moins que rare au théâtre.

V. F-L.

— La liste de ces pièces serait trop longue, une des plus aimables est, à coup sûr, les *Trois Sultanes*, de Favart, pour laquelle l'éminent critique, M. J. J. Weiss, garde une vieille tendresse. Je cite encore au hasard de mes souvenirs: *Dupuis et Desronais*, comédie de Collé (1763). *Beverley*, drame de Saurin (1768).

A. E.

— Il faudrait citer presque toutes les œuvres de théâtre de Panard et de Collé. Parmi les types les plus heureux de ce genre de libretti, il y a lieu de distinguer le *Tableau parlant*, de Grétry, sur les paroles d'Anseaume (1769). De nos jours, la collaboration du charmant musicien Grisar et de T. Sauvage, qui a tenu avec distinction le feuilleton théâtral au *Moniteur*, a donné de jolies productions imitées du *Tableau parlant*, entre autres *Gilles ravisseur*; il convient de mettre hors de pair dans le même genre le ravissant opéra d'Ambroise Thomas, le *Caïd*, aussi sur les paroles en vers libres de Sauvage.

Ch. L.

—

Une gravure annoncée par Dumas à retrouver (XXIII, 712). — Je possède un exemplaire du *Véloce*, donnant en frontispice le portrait de Molly gravé sur acier par Geoffroy. Mon exemplaire est sur grand papier bleuté, et porte la date de 1848.

Valdescygnes.

—

Les frères Glady (XXIII, 721). — Voici le texte d'une lettre que M. Louys Glady vient de communiquer sous forme de circulaire à plusieurs personnes :

Monsieur le Président de la République,

Rougissant d'appartenir à l'espèce humaine en général et à la variété française en particulier, je viens vous prévenir, monsieur le Président, que ne pouvant abdiquer cette foutue qualité d'homme, que prônent à l'envi les fourbes et les sots... que, pour leur malheur et le nôtre, nous donnent les parents, ce qui prouve, hélas! toute leur insouciance... toute leur inconscience! je renonce, d'ores et déjà, à la citoyenneté franque.

Sur ce, j'ai l'honneur, monsieur le Président, de vous présenter mes salutations.

Louys Glady, ancien éditeur.

C. P.

— Les frères Glady sont nés à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Antoine-

Albéric vint au monde le 1er mai 1848. Cet Albéric n'est pas seulement l'auteur d'un *roman naturaliste*, mais bien de deux romans (*Jouir*, Paris, 1875, in-12, et ***Mâle et Femelle***, Paris, 1876, in-12). Au petit bijou typographique cité par Jean de Lochère, il faut joindre un autre petit bijou : *Manon Lescaut* (avec préface d'Alexandre Dumas *junior*), et deux splendides diamants : *la Vie de Jésus*, de Louis Veuillot, et l'*Imitation de N. S. J. C.*

On trouvera d'autres renseignements dans l'excellente *Bibliographie générale de l'Agenois*, par Jules Andrieu (t. I, 1886, p. 329). UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Fouquier-Tinville, poète (XXIII, 740). — Fouquier-Tinville était procureur au Châtelet, et je ne sais si, comme le dit M. Moulin, ce fut pour obtenir un emploi qu'il se fit poète en l'honneur de Louis XVI, mais le fait en lui-même est exact. Voici les vers demandés par notre confrère H. W., avec la mention textuelle qui les précédait :

Vers que l'on prie Messieurs les rédacteurs du journal d'insérer dans leur feuille.

D'une profonde *paix* nous goûtons les douceurs,
Même au milieu des fureurs de la guerre :
Louis sut, en tout temps, la donner à nos [cœurs.
En l'accordant à la fière Angleterre,
Louis admit ses ennemis
Au rang de ses enfants chéris.
Sous l'autorité paternelle
De ce prince, ami de la *paix*,
La France a pris une splendeur nouvelle,
Et notre amour égale ses bienfaits.

Signé : FOUQUIER DE TINVILLE, *abonné.*

Cette poésie était fort médiocre : en dix vers, on y retrouvait deux fois le mot *paix*, deux fois le mot *Louis*, etc. Le cinquième vers contenait trois désinences en *i* en huit syllabes, et la césure rimait avec la finale, ce qui est irrégulier! L'ensemble était bien pauvre comme idées et comme style. Aussi l'abbé Aubert ne jugea-t-il pas ce morceau digne d'insertion. Il le jeta dans un carton où il avait coutume de reléguer toutes les pièces inutiles et qu'il appelait plaisamment le *cimetière des innocents*. Mais comme c'était un homme avisé et qui savait retrouver au besoin les *petits papiers* (pour employer l'expression d'aujourd'hui), en 1793 il exhuma les vers de Fouquier-Tinville et il les portait toujours avec lui, comme une *carte de sûreté*, bien décidé à les lire devant le tribunal révolutionnaire, s'il y était traduit. Après la tourmente, l'abbé Aubert communiqua cette pièce à son confrère l'abbé Delille, qui l'inséra dans les notes de son poème sur la *Pitié* (édition de 1803, an XI), sous deux vers ainsi conçus :

Et Tinville, après lui traînant tous ses forfaits,
Va, dans des flots de sang, se débattre à jamais.

Plusieurs autres amis avaient d'ailleurs vu cette poésie entre les mains de l'abbé Aubert, et son authenticité ne paraît pas douteuse.

(Bourges.) L. JENY.

—

Talleyrand a-t-il été citoyen américain? (XXIV, 36.) — Le *Critic* de New-York, dans son numéro du 14 février, a donné réponse à la question de l'*Intermédiaire*, en publiant le document suivant, cité dans les *Mémoires de Mathew Clarkson* (1735-1800) :

I, Charles Maurice de Talleyrand Perigord, formerly Administrator of the Department of Paris, son of Joseph Daniel de Talleyrand Perigord, a General in the armies of France, born at Paris and arrived at Philadelphia from London, do swear that I will be faithful and bear true allegiance to the Commonwealth of Pennsylvania and to the United States of America ; that I will not at any time wilfully and knowingly do any matter or thing prejudicial to the freedom and independence thereof.

CH. MAU. DE TALLEYRAND PERIGORD.

Sworn on the 19th, May, 1794, before

M. CLARKSON, Mayor.

Dont voici la traduction :

Je, soussigné, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, ex-administrateur du département de Paris, fils de J. D. de Talleyrand-Périgord, général des armées de France, né à Paris et arrivé à Philadelphie, venant de Londres, prête serment de fidélité au gouvernement de Pensylvanie et des Etats-Unis d'Amérique, déclare, en outre, de mon plein gré et en connaissance de cause, que je ne commettrai jamais aucun acte préjudiciable à leur liberté et à leur indépendance.

CH. MAU. DE TALLEYRAND-PÉRIGORD.

Juré le 19 mai 1794, devant

M. CLARKSON, maire.

P. c. c. : GEORGES BERTIN.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le mariage jugé par Franklin. — L'Angleterre a constitué ces temps

passés une cour d'amour qui plaide dans les revues, surtout dans les revues que les femmes inspirent, ce singulier procès : « Doit-on ou ne doit-on pas se marier ? » Les graves feuilles londoniennes suivent ces débats avec intérêt. Ils ont assez de retentissement en Amérique pour que des plaidoyers y soient prononcés pour ou contre la vieille institution matrimoniale.

Aux adversaires, nous apporterons un témoignage inattendu : celui de Franklin. Il est inattendu en ce sens que si le sage philosophe défend le mariage avec les mêmes arguments que Montaigne, parce que le mariage est une douce société de vie, il ne condamne cependant pas les relations irrégulières intimes avec « le sexe inévitable ». Il donne même à ce sujet à un correspondant des détails qu'on sera certainement surpris de rencontrer dans ses écrits, tracés d'habitude d'une encre plus chaste.

La lettre que publie l'*Intermédiaire* a été retrouvée tout dernièrement par le professeur N. C. Frazer, du Franklin Institute de Philadelphie, et fait partie des archives du State Department de Washington (1). Elle nous montre le grand Franklin sous un jour tout nouveau. Ses avis sur les mérites des vieilles maîtresses sont trop piquants, sous sa signature, pour passer inaperçus.

25 juin 1745.

Mon cher ami,

Je ne connais aucun médicament capable d'enrayer les goûts violents et naturels dont vous me parlez : je le pourrais, d'ailleurs, que je ne vous en ferais point part. Le mariage est le remède par excellence. C'est l'état le plus rationnel pour l'homme, et conséquemment celui dans lequel vous trouverez le vrai bonheur. Votre objection actuelle contre le mariage ne me paraît pas bien fondée. Les avantages accessoires que vous avez en vue, en le retardant, ne sont pas seulement incertains, mais même minimes en comparaison du fait en lui-même, *d'être marié et établi.* C'est l'union de l'homme et de la femme qui constitue le complément de l'existence humaine. Sans cette union, la femme est dépourvue de sa force corporelle et de sa puissance intellectuelle, l'homme, de sa douceur, de sa sensibilité et de son fin discernement. Unis, au contraire, c'est pour eux un appoint plus certain de réussite dans la vie. Un célibataire n'a pas, même approximativement, la même valeur que s'il était marié. C'est un être incomplet. Il ressemble à une moitié dépareillée d'une paire de ciseaux.

Si vous parvenez à prendre une femme sage et bien portante, votre ardeur dans votre profession, jointe à sa bonne économie, sera une fortune suffisante.

(1) L'original de cette lettre est en anglais.

Mais, si vous rejetez ce conseil, en continuant à songer à vos relations intimes avec le sexe inévitable, je vous répète mon précédent avis, c'est-à-dire que, pour vos amours, vous devez plutôt préférer les vieilles femmes aux jeunes. Voilà ce que vous appelez un paradoxe et vous allez me demander mes raisons. Les voici :

1° Parce que, comme elles ont une connaissance plus approfondie du monde, et que leurs facultés intellectuelles sont plus nourries d'observations, leur conversation est plus perfectionnée et plus agréable d'une manière durable.

2° Parce que, dès que les femmes cessent d'être belles, elles s'appliquent à être bonnes. Pour maintenir leur prestige sur l'homme, elles suppléent au manque de charme en se rendant plus utiles. Elles apprennent à rendre mille services, petits et grands, et sont les compagnes les plus tendres et les plus serviables le jour où vous êtes malade. Elles continuent ainsi à être aimables. Et, par cette raison, il est presque impossible de rencontrer une femme âgée qui ne soit bonne.

3° Parce qu'il n'y a aucune chance de progéniture et que si celle-ci est irrégulière, ce ne peut être qu'une source d'ennuis.

4° Parce que leur grande expérience les a rendues plus prudentes, plus avisées à conduire une intrigue et à la cacher. Les relations avec elles sont donc plus sûres quant à votre réputation : et, pour ce qui les concerne, si l'affaire vient à être connue, il faut considérer que l'on excusera plus volontiers une femme âgée, s'occupant d'une façon désintéressée d'un jeune homme, formant ses manières grâce à ses bons conseils, et l'empêchant de ruiner sa santé et son patrimoine avec de vénales prostituées.

5° Parce que, chez tout être vivant, le manque des fluides qui remplissent les muscles devient apparent dans la partie supérieure. C'est d'abord la face qui devient flasque et ridée, puis le cou, la poitrine et les bras, mais la partie inférieure reste jusqu'à la fin aussi ferme qu'auparavant. De sorte que, si vous recouvrez la partie supérieure d'un panier et que vous vous contentiez de regarder à partir de la taille, il est impossible de reconnaître entre deux femmes quelle est la jeune et la vieille. Comme, d'ailleurs, le soir tous les chats sont gris, le plaisir avec une femme âgée est, somme toute, égale et souvent même supérieur ; car chaque babiole peut s'améliorer par la pratique.

6° Parce que le péché est moindre. Débaucher une jeune fille peut être sa perte et la rendre malheureuse pour la vie.

7° Parce que les remords sont moins vifs. Le fait d'avoir rendu une jeune fille malheureuse peut vous procurer d'amères réflexions. Il n'en saurait être de même en rendant heureuse une femme âgée.

8° Et pour clore. Elles en sont si reconnaissantes !!! C'en est assez de mon paradoxe. Mais, quand même, je vous conseille de vous marier tout de suite : étant sincèrement

Votre ami affectionné,

BENJAMIN FRANKLIN.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.



Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 mars 1891.*

XXIVe Année. — N° 549.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. VIIIe Année. — N° 174

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Le nom de la France en algonquin. — On lit dans le *Rhin*, de Victor Hugo (Lettre XX): « Plus l'homme est barbare, « plus le compliqué lui plaît. Rien n'est « moins simple qu'un sauvage... Les Al- « gonquins traduisent le mot si court, si « simple et si doux : FRANCE, par *Mitti-« gouchiouekendalakiank.* »

C'est assez compliqué, en effet, et si le fait est vrai, les Algonquins ne doivent prononcer le nom de notre belle patrie que lorsqu'ils ont du temps à perdre. Mais le fait est-il vrai? Dans ses accès de jovialité, toujours un peu massive, Victor Hugo ne se gêne pas pour s'amuser aux dépens de ses lecteurs. Je ne sais pas un mot d'algonquin, et je suis bien résolu à ne jamais l'apprendre; c'est pourquoi, s'il se trouvait quelque Intermédiairiste — (et il doit s'en trouver) — plus versé que moi dans la connaissance des idiomes peaux-rouges, je lui serais reconnaissant de vouloir bien me renseigner sur l'existence et, au besoin, sur la signification réelle du kilomètre verbal dont il s'agit.

JOC'H D'INDRET.

—

Grammaire. — Quelque érudit peut-il m'indiquer la raison qui ordonne que le mot *grammaire* soit féminin, et le mot *dictionnaire* masculin? L'analogie des terminaisons est complète. N'y a-t-il là qu'un caprice et, si l'on me permet le mot, le *jus et norma loquendi* ne manque-t-il pas de raison en cette circonstance?

C. A. WARD.

—

Qu'entendait-on par vermeil, incarnat, cramoisi, vermillon d'or ou d'argent? — Ces mots se trouvent souvent répétés dans des descriptions de costumes anciens.

En voici quelques exemples au hasard:

« En 1453, le bastard de Bourgogne est vestu d'ung paletot d'ung trez riche drap d'or cramoisy. »

(*Vie de J. de Lalaing*, p. 384.)

Lorsque Jeanne d'Arc fut prise devant Compiègne, elle fut jetée à bas de son cheval par un archer du bâtard de Wandomme, qui « la tira par sa huque en drap d'or vermeil ». (Procès, t. I.)

Dans les mémoires de Turenne, il est fait mention de deux cents gentilshommes, « ayant chascun fait faire une casaque de velours noir, et une petite manche en broderie d'incarnat blanc et noir. » (La livrée de La Tour d'Auvergne était noire galonnée d'argent.)

Qu'étaient-ce que ces « lames de vermillon d'argent » que, selon le père Daniel, les officiers des premiers régiments de hussards au service de France avaient coutume de plaquer du côté droit de leur dolman?

H. B.

—

Cicéron et le fonctionnarisme. — On trouve tout dans le *Larousse* (s'il faut en croire Sarcey); on y trouve même, à la page 549 du tome VIII, au mot *Fonctionnarisme*, cette phrase : « Ce n'est pas que, sous la République, les offices ne fussent ardemment recherchés et sollicités, ainsi que nous l'apprend Cicéron dans son traité *de Officiis.* »

Or, nous avons vainement cherché, dans le grand orateur latin, un passage intéressant la question ; quelqu'un pourrait-il nous l'indiquer d'une manière précise?

E. R.

—

Une allusion à éclaircir. — Dans un rapport distribué, le 16 mars 1891, aux

députés et traitant du *cumul des mandats électifs*, rapporteur, M. Cabart-Danneville, député de Cherbourg, nous lisons le passage suivant :

Le sénateur ou le député qui veut s'occuper consciencieusement de ses fonctions n'a pas la possibilité de remplir un autre mandat et, comme la belle Marguerite de Ravalet qui, entourée d'une nuée de prétendants, les repoussait tous parce qu'elle avait donné son cœur, il peut s'écrier : « Un seul me suffit. »

Peut-on nous donner quelques détails sur la vie de la belle Marguerite de Ravalet, et nous dire s'il est bien vrai qu'elle ait refusé de cumuler les mandats?

* * *

—

Xerxès et le *Times*. — Le *Times*, empruntant, l'autre jour, une comparaison à ses souvenirs classiques, nous montrait « Xerxès frappant de verges l'Hellespont coupable d'avoir emporté le pont jeté entre les deux rives ». Ce prince fut-il assez imbécile pour faire donner le fouet à la mer mutinée? N'est-ce pas là un *racontar* puéril? Dans la patrie du *Times*, on a formellement nié cette flagellation. N'est-ce pas le judicieux critique Connop Thirwall qui, dans son *Histoire de la Grèce*, s'est moqué de ceux qui croient que le roi de Perse traita la mer comme on aurait traité autrefois une fille de joie en révolte?

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Le général Meusnier et son cœur. — Sait-on où se trouvent les détails les plus exacts et les plus complets sur le cœur de ce général, récemment découvert à Tours ?

A-t-on sur le défenseur de Mayence (à part Monge, Fayolle, Chuquet, *Jemappes*, p. 139-140) une notice ou des informations, quelles qu'elles soient? Connaît-on sur lui une brochure de Xavier Audouin?

G. W.

—

Sur deux économistes célèbres du XVIIIe siècle. — Un amateur de constatations philosophiques sur la gloire et ses avantages pourrait dresser la liste des gens qui, après avoir eu leur heure de célébrité, sont morts sans qu'on s'en aperçoive. Il aurait de quoi s'occuper, surtout quand il en arriverait aux époques de guerre ou de révolution. Alors le public a des distractions nombreuses, les journalistes ne sont pas en quête de copie; chacun peut mourir; nul n'y fait attention.

Voici, par exemple, deux personnages qui ont joué un certain rôle au XVIIIe siècle et sur la mort desquels je n'ai pas trouvé de renseignements précis :

1° *Bertin* (Henri-Léonard), contrôleur général de 1759 à 1763, ministre d'Etat jusqu'en 1781, homme de confiance de Louis XV, etc. Je vois qu'il est mort en 1792 et c'est tout.

2° *La Rivière* (Paul-Pierre Le Mercier de), l'un des principaux économistes du XVIIIe siècle, l'auteur de l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, appelé à Moscou par Catherine II pour dresser le Code de toutes les Russies. Il est mort pendant la Terreur; on ne sait rien de plus.

Mais quelqu'un est peut-être mieux renseigné que moi. Je lui serai alors très reconnaissant de le dire à l'*Intermédiaire*.

G. S.

—

Destruction d'une travée du pont de Dôle du Jura. (Invasion de janvier 1814.)— Nos confrères des sociétés savantes jurassiennes pourraient-ils me donner quelques renseignements sur cet épisode, qui doit remonter au 4 janvier 1814? Quelques éclaircissements également sur le général Lambert, qui ordonna cette mesure? Sur l'ingénieur des ponts et chaussées, Poignant, qui l'exécuta? Le but fut de couper la route aux armées alliées et spécialement aux Autrichiens, qui voulaient marcher sur Besançon, etc. Mais, en réalité, cet ordre ne fut-il pas donné un peu précipitamment? Quelles furent ses conséquences effectives? Cette destruction de pont ne coupa-t-elle pas en même temps la retraite à des troupes françaises qui se replièrent vers la frontière, et n'eut-elle pas pour exemple, quoique dans une moindre mesure, les mêmes inconvénients que la destruction prématurée du pont de Leipzig, le 19 octobre 1813? A quelles sources pourrais-je me reporter à ce sujet? S'il a été publié quelque opuscule sur cette invasion du Jura en 1814, voudrait-on bien me le communiquer?

(Bourges.) L. JENY.

—

Arles en France. — Pourquoi disait-on autrefois *Arles en France* par opposition à *Aix en Provence?* M. Emile Fassin,

étudiant, dans le *Bulletin archéologique d'Arles*, l'origine de cette locution, cite l'opinion de différents auteurs locaux. Selon Amédée Pichot, la locution aurait été employée par antiphrase, parce qu'Arles était une ville plus provençale que toute autre (*Arlésiennes*, 1860, p. 3).

Selon Frédéric Mistral, c'est parce qu'Arles, en sa qualité de « terre adjacente », affectait de se croire indépendante du comté et pays de Provence (*Trésor du Félibrige*, art. *Arles*). Je ne citerai pas les hypothèses plus ou moins fantaisistes de Jules Canonge et autres; mais je lis dans l'*Homme de bronze*, journal arlésien du 8 mars courant, que l'expression *Arles en France* servait à distinguer cette ville de celle d'*Arles en Roussillon* qui, avant la réunion de cette province à la France sous Louis XIII, appartenait au royaume d'Espagne.

Qui faut-il croire ? J'en appelle aux félibres et aux érudits cigaliers.

ADRIEN MARCEL.

Les bourreaux de Paris. — J'ai découvert dans un recueil de pièces, à la Bibliothèque Mazarine, la curieuse pièce autographe suivante :

Le sieur Bausire, Me ordinaire des hautes et basses œuvres de la ville et banlieüe de Paris, et Lepautre, son dessignateur effigiaire, aduertissent le public qu'ils louëront des places sur leur échafaux à un prix raisonnable, pour voir le feu qui se fera à la Grëue au premier jour. L'on prendra les billets au pillory, chez Mrs leurs vallets, les places seront marquées d'une fleur de lys, et les méros (*sic*) d'une croix de Saint-André.

En aoust 1689.

Ce billet, écrit d'une main peu habile, a été corrigé par le *dessinateur effigiaire* qui paraît un peu plus lettré. Plusieurs familles parisiennes portaient les noms de Beausire et de Lepautre; à défaut des initiales du prénom des deux signataires, il est difficile de déterminer exactement leur individualité.

Monsieur de Paris — ne pas confondre avec l'évêque de Paris — avait donc droit de dresser un échafaud en dehors des exécutions, dans les réjouissances publiques; il ne s'agit pas ici du feu de la Saint-Jean, qui avait lieu le 24 du mois de juin; quelle circonstance faisait lancer cet avis au *maître ordinaire des hautes et basses œuvres*, qui traite ses *vallets* de messieurs comme leur maître; connaît-on d'autres titulaires du dessinateur d'un bourreau pour les exécutions en effigie? A retenir les places marquées d'une fleur de lis, comme les criminels; et les *méros* (faut-il lire numéros ou méreaux?) d'une croix de Saint-André, qui servait à rouer les condamnés. C'était peu gai, depuis l'échafaud jusqu'aux signes de reconnaissance. Subsidiairement, a-t-on déjà dressé la liste des bourreaux de Paris ? On connaît avant 1789 les individualités les plus célèbres, les autres ont été omises par Sauval.

V. D.

Les ventes de livres aux enchères en Angleterre. — Un catalogue anglais du XVIIIe siècle, après une nomenclature sommaire des richesses bibliophiliques y contenues, annonce que le 28 avril 1724, en la boutique de Woodman, à Londres, les livres « commenceront à être vendus très bon marché (le prix marqué sur chaque volume). » The books will begin to be sold very cheap (the price marked on each book). Il n'est pas parlé d'enchères, ce qui, d'après nos usages parisiens, semble indiquer que les amateurs pouvaient acquérir un volume au prix coté. Mais n'en était-il pas à Londres à cette époque comme il en est encore aujourd'hui en Italie ? En effet, on reçoit de ce pays des catalogues de vente avec prix marqués, lesquels fixent seulement le point de départ obligé des enchères et non pas les prix définitifs. En était-il de même en Angleterre? Ces prix marqués sur chaque volume sous-entendaient-ils que les enchères ne seraient pas admises au-dessous? Ou bien, tout amateur ayant payé le prix marqué, pouvait-il mettre le volume sous son bras et l'emporter? En un mot, cette collection vendue chez Woodman, en 1724, fut-elle mise aux enchères, d'après les usages du temps, ou fut-elle vendue à prix fixes?

ER. TH.

Invention de la brouette. — Je remarque dans la lettre ornée E de la p. 77 de *Pomponii Melæ orbis situ*, etc... *Lutetiæ Parisiorum* (*Christian Wéchel*), 1530, un Amour qui pousse vigoureusement une brouette à une roue, à peu près semblable à celle en usage aujourd'hui.

Or, je lis dans Larousse que je viens de consulter, au mot *Brouette:*

Ce mot est formé du latin *bis*, deux, et *rota*, roue. On disait autrefois birouette, parce qu'alors la brouette avait deux roues. Actuellement,

elle n'en a plus qu'une. Elle fut inventée, dit-on, par Pascal, au milieu du XVII° siècle.

Alors comment se fait-il qu'une brouette à une roue ait été gravée en 1530 dans une lettre ornée de l'ouvrage cité plus haut? VITRIER.

—

Le général d'Elbée. — Ayant le projet d'écrire un livre sur le général d'Elbée, je serais très reconnaissant aux Intermédiairistes versés dans l'histoire des guerres de la Vendée de vouloir bien me dire s'il existe des biographies séparées du généralissime et quelles sont les meilleures sources de renseignements.

OLIVIER DE GOURCUFF.

—

Cochers de fiacre littérateurs. — Il serait intéressant de connaître les ouvrages publiés par des cochers de fiacre. Un bel esprit sachant manier le fouet et la plume doit pouvoir mettre à profit nombre de curieuses observations. Il y a peu d'années, on parlait souvent d'un poète cocher qui a joué un certain rôle dans les réunions publiques. Ses œuvres ont-elles été réunies? J'ai lu dans un Bulletin hebdomadaire de la *Gazette de France* (octobre 1811) que, l'année précédente, on avait annoncé, comme devant incessamment paraître, un petit poème de la façon d'un cocher de fiacre. A-t-il vu le jour?

E. M.

—

Tabarin et Gautier Garguille. — L'auteur de *Frotté et des insurrections normandes*, M. de la Sicotière, préparait, il y a deux ou trois ans, un travail sur les origines des Salomon et des Quéru, *aliàs* Tabarin et Gautier Garguille, dans lequel il devait être question de la fille de Tabarin, remariée à un gentilhomme du pays de Bray (haute Normandie).

Ce travail, lu probablement depuis à une séance d'une société savante de Normandie, a-t-il été imprimé dans les mémoires de cette société, et si oui, où et quand? C. LFV.

—

Charles Malassis, peintre de portraits. — Dans le tome III des *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture*, p. 17, je trouve :

Séance du 29 *octobre* 1689.

Aujourd'hui, le s^r Charles Malassis, natif de Rouen, peintre en portraits, s'est présenté pour être reçu académicien, a fait voir deux portraits. L'Académie a agréé sa présentation et lui a donné pour sujet les portraits de MM. Tuby et Jouvenet.

Cet artiste était-il de la famille des imprimeurs-éditeurs de Rouen : Adam Malassis, 1602-1604. Raphaël Malassis, 1639. Cl. Malassis, 1640, 1642, 1665. A. Malassis, 1641, 1660, 1668, 1674? Ces dates sont sur des ouvrages publiés par eux.

Les portraits de Tuby et Jouvenet sont-ils dans la série exposée à l'école des Beaux-Arts?

Connaît-on d'autres œuvres de ce maître dans des musées ou collections particulières? A. W. T.

—

Raphaël. — Existe-t-il un catalogue des œuvres complètes de Raphaël? Où pourrait-on le consulter? RUTGERS.

—

Deux autographes du duc de Nivernais à retrouver. — Nous faisons appel à la bienveillance de nos confrères pour leur demander s'ils possèdent quelques lettres autographes du duc de Nivernais et s'ils voudraient bien nous les communiquer. Nous cherchons entre autres deux pièces qui ont passé dans une vente d'autographes faite à Paris, le 26 février 1852, et dont voici les titres :

Pleins pouvoirs de M. de la Bruère exhibés au médiateur. Donné à Issy, le 12 juin 1746. Deux pages autographes signées Louis, in-8.

Pièce facétieuse pour traiter de la paix du ménage avec sa femme.

Traité de paix (facétieux) *entre le duc et la duchesse de Nivernais, accepté par les soins et la médiation de Mme de Pontchartrain*, en XVII articles, en date d'Issy. Juin 1746. Autogr. 7 p. in-4, à mi-marges.

Nous serions très reconnaissants d'obtenir quelques renseignements là-dessus.

L. PEREY.

—

Qu'est devenue la bibliothèque du général Bardin? — On voit, par le *Dictionnaire militaire* du général Bardin, qu'il possédait une bibliothèque considérable sur l'art et l'histoire militaires, contenant des imprimés et des manuscrits.

Sait-on ce qu'elle est devenue? A-t-elle été vendue après la mort du général? L'a-t-il donnée à un dépôt public? Est-elle restée dans sa famille? COTTREAU.

—

Romans populaires allemands. — Existe-t-il dans la littérature allemande quelques romans populaires analogues à ceux que nous ont donnés, en France, Erckmann-Chatrian? M. L.

Gravures mouillées. — Peut-on enlever ou faire disparaître les taches d'eau (mouillures) sur les gravures *coloriées ?* Prière d'indiquer comment.

A. H. J.

Famille de Larche. — On demande s'il serait possible d'obtenir quelques renseignements :

1° Sur les ascendants directs de Bernard de Larche et sur ceux de Jeanne Fresnes. Un de leurs enfants, Jean-Henry, natif de Paris, selon son contrat de mariage, partit vers 1700 comme officier d'infanterie, pour Pondichéry, où il épousa, en 1719, Marie Rolland, fille d'Antoine Rolland et de Pétronille Malheu ou Matheu, et où il mourut en 1730.

2° Sur un autre de ses fils, X., qui a dû rester à Paris et s'y marier et y faire souche, une lettre datée de 1776 en démontrant l'existence. G.

RÉPONSES

Un camarade de lit (XVII, 294, 348). — M. Joc'h d'Indret fait erreur en disant, à propos d'une anecdote racontée par Jules Martinet : « Avant d'entrer au *Siècle*, Martinet rédigeait un journal, la *Justice*, lequel avait pour objet la revendication des droits du faux duc de Normandie, celui que Silvio Pellico avait eu pour voisin de cellule dans les prisons de Milan, et qui se faisait appeler, en attendant mieux, le comte de Richemond. » La *Justice* fut fondée, au contraire, pour soutenir les prétentions du prétendant Naundorff. Cette feuille, dirigée par Thomas, parut en 1835. A ce propos, qu'on me permette de souder à cette réponse une question: Quelqu'un de nos Intermédiairistes possède-t-il une collection complète de ce journal (il a eu soixante-trois numéros, si je ne me trompe) et voudra-t-il me la céder ou du moins me permettre de la parcourir?

OTTO FRIEDRICHS.

Les survivants du jansénisme (XXI, 707; XXII, 55, 270, 306; XXIV, 111). — Je possède le portrait original, peint à l'huile, du R. P. Quesnel.

Si ce portrait intéresse notre correspondant, je me ferai un plaisir de le lui communiquer. CHATELAIN.

L'auteur d'un quatrain à déterminer (XXIII, 737). — L'auteur du quatrain est Ausone de Chancel, mais Edmond Texier se l'est si souvent attribué, qu'il a fini par s'en croire le père; et cependant, en le reproduisant sous sa signature, il l'estropiait. Le texte exact est :

On entre, on crie,
Et c'est la vie;
On bâille, on sort,
Et c'est la mort.

Maxime Du Camp a longuement parlé d'Ausone de Chancel dans ses *Souvenirs littéraires*. TESTIS.

— Je puis vous affirmer que le quatrain a été fait par Ausone de Chancel, et qu'il l'a mis en tête d'un album de vers qu'il a donné à sa belle-sœur vers 1836 et qui est entre mes mains.

B. MILLON.

Le titre Monseigneur (XXIII, 738). — On a abusé et on abuse tous les jours du mot et du titre de monseigneur. M. Thiers, il n'y a pas longtemps encore, collectionnait les adresses de félicitations et de demandes qu'on lui adressait, et n'admettait dans cette collection, reliée par Trautz-Bauzonnet, que celles portant en tête : « A Son Excellence Monseigneur le ministre de..., etc. » Il est d'usage, dans les chancelleries, d'écrire aux Présidents de Républiques : « A Son Altesse Monseigneur..., etc. » Mais, chut, ne le dites pas. Retournons en arrière.

Au commencement du XIIIe siècle, dans les beaux manuscrits de 1200 à 1250, on lit : « Cy commencent les chansons Mon Seigneur Gilon de Viesmaisons » ou bien de « Mon Seigneur Gautier d'Argies », et à côté : Chansons de Me Sire Pieres de Creon (Pierre de Craon) » et « Chansons Me Sire Raous de Ferières ». Monseigneur était un aîné, Messire était un puîné; la qualification de Mon Seigneur montrait le chef de la famille, le Sire, le Seigneur et maître, le Messire était un fils ou un frère.

Au XIVe siècle, c'était la même chose. Si vous ouvrez Froissart, les chevaliers bannerets sont monseigneur ou messeigneurs, les écuyers sont Messires. Ainsi : Messire Robert de Bailleul, frère mainnés à monseigneur Guillaume de Bailleul; le sire de Randerodene et messire Ernoul de Randerodene, ses fils »; on disait aussi : « Sire Dieu aide au seigneur de Montmorency! » et « messire Renauls de Sconnevort emmena le seigneur de Montmorency prisonnier ». Et encore : « le duc Eudes de Bourgogne et messire Philippe de Bourgogne, son fils; le duc de Bourbon et messire Jaquème de Bourbon, comte de Pontieu ». On ne donnait alors à personne, fût-il fils de roi ou de prince, un titre qu'il ne devait pas porter.

Quand on s'adressait la parole, on observait les mêmes règles. Ainsi, quand le roi de France fait citer le comte de Montfort devant la cour des pairs, le comte de Montfort s'incline humblement et dit : « Monseigneur, je suis venu ici à votre mandement et à votre plaisir. » Le roi répondit : « Comte de Montfort, de ce je vous sais gré. » A une accusation, le comte répondit : « Ah! Sire, ne le croyez pas. » Le roi l'interpelle en lui disant : « Comte de Montfort », et le comte répond : « Monseigneur, à votre volonté. »

Voilà le vrai sens du mot Monseigneur, et comment on s'en servait. Aujourd'hui on vend des titres et on donne du Monseigneur à des juifs.

J'ai eu entre les mains un petit *Traité de la chasse*, manuscrit écrit par l'auteur d'Ancour. Il commence ainsi : « Dédié à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Bourbon », et, deux lignes plus bas : « Monseigneur ». A la fin de cette dédicace, il y a la formule : « Celui qui a l'honneur de se dire avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime, etc. D'Ancour. » Il s'agit du fils du grand Condé, Louis, duc de Bourbon, 1668-1694.

V. B.

Le procès de M. Becque à M. Sarcey a-t-il eu des précédents? (XXIII, 742.) — Oui, en 1869, le *Gaulois*, sous la signature anonyme *Un domino*, publia un article dans lequel Clésinger vit une attaque à son honneur et à sa réputation d'artiste. Il forma contre M. Tarbé, rédacteur en chef et gérant du *Gaulois*, une demande en paiement de 10,000 francs de dommages-intérêts.

L'auteur de l'article déclarait que l'idée de la *femme piquée par un serpent* n'appartenait pas à Clésinger, mais qu'il l'avait prise à l'antiquité.

Le tribunal, jugeant que l'imputation de plagiat attribuée à Clésinger n'était basée sur aucune preuve et que cette imputation était de nature à porter atteinte à la considération de Clésinger comme artiste, que la publication de l'article lui avait porté un préjudice dont il était dû réparation, condamna le *Gaulois* à insérer le jugement en tête de ses colonnes et dans deux autres journaux, à payer les dépens et débouta Clésinger de sa demande de dommages et intérêts.

G. M.

Qui connaît Navelet? (XXIII, 744.) — Le *Dictionnaire général des artistes de l'école française* (Paris, 1882), par Bellier de la Chavignerie et Louis Auvray, donne la liste des œuvres exposées aux Salons annuels, de 1848 à 1881, par Navlet, Joseph, et Navlet, Victor, peintres, nés à Châlons-sur-Marne, élèves, le premier, d'Abel de Pujol, et le second, de son père.

Un troisième artiste du même nom, Navlet, Gustave-André, sculpteur, élève de M. Bonassieux, né également à Châlons-sur-Marne, figure au même recueil comme exposant aux Salons de 1866 à 1877.

Les sujets des tableaux et dessins exposés par Navlet, Joseph, aux Salons de 1880 et 1881, sont empruntés aux premières années de la Révolution : *Sombres nouvelles de Wissembourg.* — *Camille Desmoulins au Palais-Royal.* — *Prise de la Bastille.* — *Les patriotes de la Marne et Dumouriez.* — *Retour de Varennes.*

J. Lt.

Clichés à retrouver (XXIII, 745). — Le *Tour de Marne*, par Emile de la Bédollière et Ildefonse Rousset, a été imprimé par J. Claye et publié en 1865 par la Librairie internationale, boulevard Montmartre, 15.

Paul Pinson.

Fin de siècle (XXIV, 9). — M. Anatole France a répondu par avance dans sa chronique du *Temps* (16 novembre 1890) : « Claude Larcher est fin de siècle. C'est « lui, ne l'oublions pas, qui a inventé le « mot qui est devenu depuis d'une ba- « nalité sordide. »

Sur la dernière partie de la proposition, nous sommes d'accord, mais, sur la première, j'avoue conserver quelques doutes. Le sympathique écrivain que je cite (j'emploie ici une litote) est mieux qualifié, il est vrai, que personne pour se prononcer sur une question de cette nature. D'autre part, on serait heureux de reconnaître pour parrain de cette « fin de siècle » Paul Bourget, qui en a le plus cruellement interprété l'énigme. Toutefois, il me semble bien avoir entendu résonner à mes oreilles ce désespérant refrain, quelques années avant la publication de *Mensonges*, où apparaît pour la première fois, je crois, Claude Larcher. Il serait curieux à cette occasion de rechercher si cette expression ou une autre analogue n'aurait pas été employée au déclin d'un des siècles précédents avec cette acception désenchantée que nous lui prêtons, — sans remonter pourtant jusqu'à l'an mille. PAUL MASSON.

— Mais il me semble que cette expression est beaucoup plus vieille que ne le pense l'honorable M. G.

Ne l'ai-je pas rencontrée, ainsi que bien d'autres « très modernes », — « Tout Paris », par exemple, dans le *Méchant*, de Gresset (1747) ?

Je cite de mémoire, il est vrai; je peux me tromper d'auteur, mais je me rappelle parfaitement d'avoir fait cette rencontre chez un contemporain de Louis XV. H. J.

—

Sur quelques formules de salutation (XXIV, 9).—Je reconnais volontiers, avec un Vieux Chercheur, que les formules de salutation qui terminent d'ordinaire la correspondance sont vides et même prétentieuses, mais il serait aussi difficile de changer les façons de s'exprimer actuelles que de réformer l'orthographe. Chacun, en réservant son opinion, est bien contraint de se conformer à l'usage, en cela comme sur beaucoup d'autres points. Si l'on veut bien jeter un regard en arrière, l'on verra que les salutations des siècles passés étaient bien plus compliquées que de nos jours. Aujourd'hui Molière, à la fin d'une épître dédicatoire, ne ferait pas précéder son nom d'un très humble, très obéissant et très obligé serviteur. Les formules de la première Révolution : Fraternité ou la Mort, reposent nombreuses dans les archives où nous les laisserons se couvrir de poussière. C'est en vain qu'après les journées de 1848, on a réédité la formule atténuée de Salut et Fraternité. Bientôt on revenait aux façons de s'exprimer inaugurées à la fin du premier Empire, et je crois que nous aurons encore longtemps à assurer nos correspondants peu intimes de notre considération très... plus... distinguée, les salutations étant réservées en général à nos fournisseurs ayant boutique sur rue. Dans l'intimité, ou entre parents, les formules se simplifient chaque jour davantage, à l'instar des Anglais que copient maintenant les négociants, en ne donnant plus qu'une formule restreinte : votre obéissant serviteur.

Pour reconnaître le degré de considération, il faut, à défaut de manuel précis, respirer l'odeur bureaucratique qui fait si horreur au Vieux Chercheur. Celui qui publiera, un jour, une physiologie de l'employé de ministère, ne devra pas oublier le grand rôle que joue *le protocole* dans les administrations centrales. A toutes les époques, des circulaires et même des ordonnances, des décrets, sont intervenus pour régler les formules finales à insérer dans les dépêches ou dans les lettres échangées entre les différents fonctionnaires. Depuis quatre ou cinq ans, le ministre de la guerre a supprimé complètement les salutations. Son exemple n'a pas été suivi par les titulaires des autres portefeuilles. En prenant comme type les assimilations de l'armée, nous verrons donc un ministre donner à un collègue de la haute considération, à un général de division de la considération la plus distinguée, au général de brigade de la considération très distinguée, aux officiers supérieurs de la considération distinguée ; pour les capitaines et au-dessous, on réserve la parfaite considération. Voilà, en général, l'échelle suivie et dont il faut prendre les degrés si l'on veut suivre la hiérarchie mondaine, en tenant compte de l'âge, du sexe, etc. Je me souviens d'un ministre qui, rectifiant, en 1867, le protocole suivi jusqu'alors, avait décidé qu'avec les plus, les très... ordinaires, on remplacerait pour toutes les femmes la considération par le respect. Surtout gardons-nous d'imiter ce député de Paris qui, écrivant dernièrement au ministre de l'Intérieur, terminait sa lettre par un : je vous salue, tout sec. Du haut de la tribune, M. Constans a relevé vertement ce... manque d'usage.

E. M.

— Si l'aimable et infatigable Vieux Chercheur avait servi dans la grande armée des fonctionnaires publics, il traiterait avec plus d'indulgence les formules de salutation. La variété en est grande, l'importance en est énorme dans le monde officiel; à tel destinataire, telle formule, et c'est chose grave de se tromper : il y a la considération, la parfaite considération, la considération distinguée, très distinguée, la plus distinguée; la haute et la très haute considération; la respectueuse considération; puis, apparaissent les sentiments distingués, très distingués, les plus distingués, respectueux ; recevez, agréez ; veuillez recevoir, agréer; daignez agréer mes hommages respectueux ; je suis avec respect, avec un profond respect, avec le plus profond respect... Nous voilà bien loin du *vale* ou *valeas* des Romains. On pourrait consacrer un volume à l'art d'appliquer les formules de salutation, *ad usum fungentis*.

Autre difficulté qui surgit au début de la lettre : doit-on donner ou refuser la ligne à la personne à laquelle on écrit? En d'autres termes, après le « monsieur », doit-on passer à la ligne suivante ou, au contraire, continuer à remplir la ligne ? Cette dernière disposition est destinée à faire sentir au destinataire toute son infériorité. Nous nous rappelons une grosse affaire à laquelle elle a donné lieu : un procureur impérial refusait l'octroi de la ligne à un directeur de maison centrale; le directeur protesta contre ce traitement; deux ministres furent consultés. Comment fut tranchée la question? Nous regrettons infiniment d'avoir oublié cette importante solution, qui remonte à pas mal d'années.

Le refus de la ligne existe-t-il encore? Nous serions enchanté d'apprendre que cette manifestation de supérieur à inférieur a disparu de la pratique des fonctionnaires. E. DE NEYREMAND.

—

Sur l'origine de Laffemas (XXIV, 12). — Il est hors de doute que Barthélemy de Laffemas, contrôleur du commerce et des manufactures sous Henri IV, ne soit originaire du Dauphiné. Jamais, que je sache, il ne s'est élevé le moindre doute à cet égard, comme sur l'existence, dans la même province, du fief de Beausemblant. J'engage le Vieux Chercheur à ouvrir le *Dictionnaire historique*, de Guy-Allard, édition Gariel. Il y verra, t. II, article *Beausemblant*, que cette localité « était une paroisse du diocèse de Vienne, « du bailliage de Saint-Marcellin et de « l'élection de Romans, composée de « quatre feux et demi... Elle a été pos- « sédée autrefois par une famille de son « nom... laquelle tomba par femme en « celle d'Alets et celle-ci en la famille de « Montchenu; Béranger-d'Alets, dame de « Beausemblant, ayant épousé Falques IV, « seigneur de Montchenu. » Puis ce fief important passa aux Sibend, seigneurs de Lesches et de Beausemblant; il est, aujourd'hui, la propriété de M. le comte Monier de la Sizeranne, ancien député de la Drôme.

Barthélemy Laffemas naquit en 1545, à Beausemblant, qui est, aujourd'hui, une des communes les plus riches du canton de Saint-Vallier (Drôme). Beausemblant n'est donc pas un surnom que Henri IV aurait donné à son tailleur valet de chambre, en manière de raillerie. La famille de Laffemas était de petite noblesse et pauvre. Isaac, père de Barthélemy, avait épousé en premières noces, Catherine Bauthor, et appartenait à la religion réformée. Barthélemy, qui se trouvait réduit à exercer le métier de tailleur, alla s'établir en Navarre, en 1562, pour pratiquer ouvertement ses croyances. C'est, sans doute, à Agen qu'il put approcher Henri IV, qui en fit d'abord le chaussetier de ses écuries, puis le tailleur attaché à sa garde-robe, enfin son valet de chambre. B. Laffemas a été une des plus hautes intelligences de son temps. Le Béarnais ne pouvait manquer d'apprécier cet homme de génie, qui devait transformer bientôt le commerce national et donner à l'industrie française une puissante impulsion. Aussi l'emmena-t-il avec lui, quand il vint à Paris en 1572. B. Laffemas s'établit rue de la Vieille-Monnaie, à l'enseigne de la *Pomme d'Or*. Il arriva bientôt à entreprendre d'immenses spéculations, à donner un grand développement à la culture du mûrier et à la fabrication de la soie. C'est lui qui fut le véritable créateur des chambres de commerce.

Son père, Isaac de Laffemas, était qualifié sieur de Beausemblant, et portait : *d'or à un chêne de sinople sur une terrasse du même*.

Il existe encore à Beausemblant, berceau de cette famille, des cultivateurs du nom de *Laffumas*, qui aurait été l'appellation primitive, d'après M. Delacroix

auteur de la *Statistique du département de la Drôme*, page 420 de la 2e édition.

Voir pour plus amples détails : Guy-Allard, *Bibliothèque du Dauphiné*, publiée par H. Gariel, 3 vol. in-8. Grenoble, 1864. — De Rivoire de la Batie, *Armorial du Dauphiné*, 1 vol. in-4. Lyon, A. Brun, 1867. — Rochas, *Biographie du Dauphiné*. 2 vol. in-8. Paris, Charavay, 1860. — Champollion - Figeac, *Documents historiques inédits*, 4 vol. in-4. Paris. — Didot, 1841-1850, *Coll. des documents inédits sur l'histoire de France*.

Le Gal.

— Beausemblant est une commune de neuf cent trois habitants (*Dictionnaire géographique et administratif de la France*, en cours de publication à la librairie Hachette), du canton de Saint-Vallier et de l'arrondissement de Valence, dans le département de la Drôme. Rien ne paraît indiquer que Laffemas, « premier tailleur et varlet de Sa Majesté » le roi Henri IV, ait jamais possédé quelque droit seigneurial dans ce pays, mais il y était né certainement, puisqu'il le dit lui-même dans une pièce signée, adressée « Au Lecteur » et qui fait suite au projet de « Règlement général pour dresser les manufactures en ce royaume », imprimé et publié à Paris, chez Claude Montr'œil et Jean Richer, en 1597. En tête de ce projet se trouve un envoi au roi, signé « Laffemas dit Beau-Semblant », mais l'avis « Au Lecteur » qui termine l'opuscule finit ainsi : « Faict par moi, Barthélemy de Laffemas, natif de Beau-Semblant en Dauphiné. »

F. Fr.

— Il existe aux archives de la Drôme, *fonds Saint-Ruf*, une transaction du 28 janvier 1515, entre Artaud Ravellon, curé ou vicaire perpétuel de Creures (sur Beausemblant), et Claude Pain, titulaire du prieuré conventuel de Saint-Vallier, portant, entre autres clauses, que le curé ne pourrait lever la dîme sur la terre de Georges de Montchenu, ayant appartenu aux Rostaing, dans la plaine de Beausemblant, au quartier de Laffemas ou Lafumas, comme on dit dans le pays (de *Femata*, en latin), ou des Bassins (Archives de Saint-Ruf). D'où il suivrait que les Laffemas ont pu prendre pour le nom de leur quartier celui de la seigneurie même.

B.

—

Quel est le plus ancien portrait du roi Clovis? (XXIV, 12.) — Quels sont les iconographes qui citent comme le plus ancien portrait de Clovis la statue équestre placée au-dessus du portail de la cathédrale de Strasbourg? Ni Grandidier, *Essais sur les cathédrales*, ni Piton, la *Cathédrale de Strasbourg*, ni Kraus, *Kunst und Alterthum in Unter-Elsass*, ne parlent de portrait. D'ailleurs, la statue, comme celles de Dagobert et de Rodolphe de Habsbourg, a été détruite pendant la Révolution. « On vient de les remettre en état d'après d'anciens modèles et de leur assigner leur ancienne place », dit Miler, *Description de la cathédrale*, 1817.

Ristelhuber.

—

La marquise du Châtelet un cochon (XXIV, 13). — Si, dans *Voltaire à la cour*, nous nous sommes contenté de citer l'anecdote de Chamfort sans nous y arrêter, c'est que la note où elle figure nous paraissait assez ample déjà, et c'eût été comme une note à propos d'une note. Je publiais ce volume en 1869; je l'eusse publié postérieurement à l'année 1872, qu'il en eût été autrement. Vers ce temps, dans un ouvrage curieux, d'une forme quelque peu bizarre et étrange, M. Courtat repoussait, avec l'indignation la plus vive, la possibilité d'expressions aussi abominables attribuées surtout à l'esprit le plus délicat de son siècle; il ajoutait même, d'un ton qui ne souffrait point de réplique, que tout écrivain qui eût accepté comme véritables ces inconcevables paroles, n'eût que démontré une fois de plus jusqu'où l'absence de goût et de sagacité (sa bonne foi étant admise), peut mener le plus honnête esprit (1). Voilà un juge bien sûr de son fait, bien assuré qu'on ne reviendra point sur son arrêt. Nous le connaissions un peu, c'était un galant homme, un chercheur laborieux et auquel, après tout, nous sommes redevables des *Vraies lettres de Voltaire à l'abbé Moussinot*, ouvrage d'autant plus désirable, disons même indispensable, que ces épîtres avaient été outrageusement travesties par leur premier éditeur, l'abbé Duvernet. Et nous n'avions nul motif direct et instant de chagriner un lettré dont l'unique tort avait été de ne pas croire que Voltaire fût de son époque.

(1) *Défense de Voltaire contre ses amis et ses ennemis.* (1872.) P. 4, 5.

Chamfort, pourtant, n'avait pas calomnié l'auteur de la *Henriade*, qui, à ce qu'il semble, affectionnait particulièrement cette façon saugrenue de désigner l'aimable nymphe de Cirey. Au moins, pour notre part, l'avons-nous, à deux reprises, rencontrée dans sa correspondance. Il écrivait à madame d'Epinay un billet de dix lignes, sans date, mais que Beuchot a cru de la dernière moitié de juillet 1759, lequel billet commençait par la phrase même qui a tant indigné M. Courtat : « Madame Denis est un gros cochon qui prétend ne pouvoir écrire parce qu'il fait trop chaud (1). » Madame Denis, qui avait remplacé madame du Châtelet auprès du poète, à un titre plus correct et plus avouable, avait naturellement bénéficié de ses droits à une familiarité qui se traduisait parfois par d'étranges boutades. Rien de changé dans la circonstance qu'un qualificatif imposé par la dissemblance physique des deux personnes. « *Gros* cochon » ne pouvait convenir à la marquise sur la maigreur de laquelle madame du Deffand s'est évertuée dans un portrait trop célèbre, et s'accordait tout à fait avec cet épanouissement, allant jusqu'à l'enflure, de la nièce, que Vivant Denon nous a transmise, de son côté, avec autant de cruauté, dans son *Déjeuner de Ferney*.

Une autre fois encore, dans une lettre des Délices datée du 13 auguste 1760, et à l'adresse du chirurgien Bajieu, c'est le même début et la même formule : « Ma nièce est un gros cochon, comme sont, monsieur, la plupart de vos Parisiennes. Cela se lève à midi. La journée passe sans qu'on sache comment (2). »

En est-ce assez pour fermer la bouche à l'homme qui, tout à l'heure, n'eût pas hésité à jouer sa tête pour soutenir une affirmation qu'il estimait si victorieusement démontrée ? Mais, en matière d'érudition, qu'on se le dise, il n'est pas de choses si bien établies, qu'un beau jour ne vienne tout faire crouler ; plus on lit, plus on cherche, plus on scrute, et plus on est obligé de convenir de cette décevante vérité. En somme, M. Courtat n'aura eu qu'un tort, celui de trop s'avancer et de classer témérairement dans la catégorie des gens et sans goût et sans jugement ceux qui répugnent à se prononcer avec cette foi absolue qui fait les martyrs et souvent aussi les dupes. Certes, ce n'est pas là, et fort heureusement, le jargon habituel de M. de Voltaire ; et sa correspondance passe, non sans motifs, pour un modèle d'élégance, de convenance, de tact exquis. Quant à sa conversation si vive, si pétillante, d'un charme incomparable, elle offrait bien quelquefois, et au moment où l'on s'y attendait le moins, de ces disparates qui eussent fait dresser les cheveux sur la tête de M. Courtat, s'il avait été de ce monde, s'il avait pu assister à ces entretiens sur tous les sujets et qui n'étaient qu'une suite non interrompue d'inimaginables saillies (1).

Le XVIII[e] siècle, comme son aîné, du reste, présente à tout instant, à côté de ces raffinements d'une société à son apogée, des grossièretés voisines de la barbarie. Nous avons eu, à plus d'une rencontre, à insister sur ce contraste étrange ; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails et nous pourrions tout au plus renvoyer à ce que nous avons dit ailleurs (2). Mais il n'est que juste de rappeler, si on l'avait oublié, qu'il n'y a pas à s'en prendre isolément à Voltaire, l'écrivain le plus disert, le plus châtié, le plus attique de son époque, lorsque c'est là le vice, le péché mignon de toute cette société trop bien élevée, trop foncièrement élégante, pour que ces disparates, ces oublis fugitifs, tirassent à conséquence.

GUSTAVE DESNOIRESTERRES.

—

Les couplets qui ont motivé le bannissement de J. B. Rousseau ont-ils été imprimés ? (XXIV, 14.) — Oui, dans le t. V d'une édition datée : Londres, 1753. Ces couplets, au nombre de quatorze, remplissent quatre feuillets, ils sont *gravés* en gros caractères et précédés de ce titre : *Le véritable paquet adressé à M. Boindin et par conséquent le vrai corps du délit.* A leur suite sont imprimés les Mémoires de Boindin, de Rousseau et de Saurin.

ALEXIS MARTIN.

— Ces couplets ont été reproduits dans le *Mémoire pour servir à l'histoire des couplets de* 1710, *faussement attribués à Monsieur Rousseau.* Bruxelles, 1792,

(1) *Œuvres* (Beuchot), t. LVIII, p. 142.
(2) *Œuvres* (Beuchot), t. LVIII, p. 554.

(1) Celle-ci, entre autres, rapportée par l'Anglais Moore, et que nous avons reproduite nous-même dans le huitième tome de nos études, *Voltaire, son retour et sa mort*, p. 121.
(2) Nos *Cours galantes*, t. III, p. 203, 204.

in-12 de 131 pages. La copie figurée des couplets, au nombre de quatorze, imprimée en format in-8, est placée à la fin du volume.

Malgré l'arrêt du Parlement de Paris, qui a condamné Rousseau, les doutes les plus sérieux n'ont cessé de subsister sur l'autorité de cet arrêt. Ces doutes seront pleinement justifiés et aggravés pour quiconque voudra étudier l'affaire, et en démêler les fils, enchevêtrés dans les quatre procès qui en forment les épisodes.

Les bornes très limitées de cette réponse ne permettent pas d'entrer dans les développements que nécessiterait la justification de Rousseau, développements qui se lient, s'enchaînent, et dont il ne peut rien être retranché, si l'on veut que la démonstration de l'innocence de Rousseau soit complète, et ne puisse laisser de doute.

Sans parler d'autres causes qui, certainement, exercèrent une influence décisive sur le résultat de l'affaire, Rousseau fut, en réalité, victime d'une procédure fort mal engagée, et fort maladroitement suivie et défendue par lui, ou par ses conseils. Il accusa Saurin d'être l'auteur des couplets, tandis qu'il aurait dû borner son accusation au fait, déjà très grave, de les avoir clandestinement fait porter chez Boindin, d'où sortit leur révélation. Après une instruction et un emprisonnement de six mois, Saurin fut déchargé de l'accusation portée contre lui, et son acquittement devait fatalement entraîner la condamnation de Rousseau, Saurin ayant eu l'habileté de mettre le procureur général de la partie.

L'arrêt qui condamna Rousseau ne le déclara pas l'auteur des couplets. C'est un point essentiel qu'il faut ne pas oublier, et sur lequel presque tous les biographes se sont trompés. Aussi Rousseau put-il écrire le 19 avril 1712, de Bruxelles, où il s'était réfugié :

Je ne puis comprendre sur quel prétexte on a pu fonder le jugement que l'on vient de rendre contre moi. Si c'est sur la subornation (1), il est trop doux ; si c'est sur les vers qu'on a eu le front de m'attribuer, il l'est encore trop. Si je suis banni pour mes épigrammes, c'est une autre affaire. Je ne me plains point d'avoir été jugé à la rigueur sur une chose sur laquelle je passe moi-même condamnation.

Les amis et les protecteurs de Rousseau — ils étaient nombreux — avaient obtenu pour lui du régent, en février 1716, des lettres de rappel dont le libellé était tout à l'honneur de Rousseau (remis et restitué, disent les lettres, en sa bonne renommée) ; mais Rousseau, qui n'en avait pas été prévenu, les refusa, et pria ses amis de cesser désormais toute démarche et toute intervention en sa faveur. Il attendait par une autre voie et par d'autres moyens la proclamation de son innocence, mais cette voie ne s'ouvrit pas pour lui.

Rousseau supporta ses trente années d'exil avec une dignité à laquelle tous ses contemporains ont rendu hommage, et dont on trouve la preuve dans sa correspondance. On a de lui des lettres admirables. Il mourut à Bruxelles, le 17 mars 1741, et ses dernières paroles furent encore une énergique protestation qu'il n'était pas l'auteur des couplets de 1710.

Ce fut aussi l'opinion de ses contemporains les plus illustres et les plus recommandables par leur position et leur honorabilité. Je citerai Louis Racine le fils, Brossette, commentateur de Boileau, le président Bouhier, l'abbé d'Olivet, le P. Tournemine, le P. Brumoy, auteur du *Théâtre des Grecs*, Rollin, le grand prieur de Vendôme, le duc de la Vrillière, ministre et secrétaire d'État, le baron de Breteuil, le duc de Bourbon, le comte du Luc, ambassadeur de France en Suisse, le duc d'Aremberg, Voyer d'Argenson, lieutenant de police, et d'autres que j'oublie.

Enfin, il existe dans l'affaire un document précieux, c'est le *Mémoire* dont j'ai indiqué le titre au début de cet article. Ce mémoire est de Boindin, membre de l'Académie des Inscriptions, celui même chez qui Saurin avait fait porter les fameux couplets. Bien que n'étant pas des amis de Rousseau, et bien qu'il fût assez maltraité dans les couplets, Boindin ne crut jamais à la culpabilité du poète. Ce mémoire, dont Boindin recommanda la publication immédiatement après sa mort, fut donc écrit pour justifier Rousseau, et pour révéler les machinations ourdies contre lui par Saurin, La Motte et Mallefer, machinations que Boindin devait connaître mieux que personne. D'après ce mémoire, La Motte serait l'auteur des couplets, et Saurin et Mallefer les organisateurs de leur mise en scène.

Faut-il parler, après cela, de l'indignité du principal instigateur de cette déplo-

(1) La subornation des témoins accusés d'avoir porté les couplets de chez Saurin chez Boindin.

rable affaire? Saurin, membre de l'Académie des Inscriptions, était un ministre protestant. En 1689, il avait été obligé de quitter précipitamment la Suisse, pour se soustraire à une honteuse accusation de vol. Réfugié en France, il écrivit à l'évêque de Meaux, pour lui déclarer que, séduit par l'éclat de ses doctrines, il demandait à se convertir au catholicisme. Bossuet l'écouta, reçut son abjuration solennelle en 1690, et Saurin reçut à son tour, de Louis XIV, une pension de 1,500 livres, prix de sa conversion. « L'évêque de Meaux, dit à ce sujet Voltaire, crut avoir converti un ministre protestant, et il ne fit que servir à la petite fortune d'un philosophe. »

Voilà ce qu'était Saurin.

A. D-N.

—

Quel est le conte de Peau-d'Ane auquel La Fontaine fait allusion? (XXIV, 15.) — Ce n'est en effet ni à la nouvelle de Bonaventure des Périers, qui n'a de commun avec la vieille histoire que son titre de *Peau-d'Ane*, ni au conte de Perrault, paru seulement en 1694, que La Fontaine a fait allusion dans sa fable IV du livre 8, non plus que Molière d'ailleurs dans la scène VIII de l'acte II du *Malade imaginaire*. Bien d'autres que Molière ou La Fontaine en avaient parlé avant Perrault, l'auteur des *Histoires ou contes du temps passé*, qui, pour *Peau-d'Ane* comme pour la *Belle au bois dormant*, le *Petit Chaperon rouge*, etc., s'est borné à fixer par écrit ce que de temps immémorial toutes les mères-grands ont raconté. On trouve, par exemple, mention de *Peau-d'Ane* dans le chapitre 8 de la première partie du *Roman comique* de Scarron (1651), et au livre 2 du *Virgile travesti* (1660); dans la *Dissertation* de Boileau sur la nouvelle de *Joconde* (1665), etc. Voyez, dans la collection des grands écrivains de la France, le tome II des *Œuvres de La Fontaine*, p. 234 et note 21, et le tome IX de *Molière*, p. 378 et note 5.

J. A.

— *Peau-d'Ane* est un conte populaire que la tradition a transmis de bouche en bouche, depuis les époques les plus reculées et qui se retrouve chez les peuples les plus divers. — Le sujet en étant charmant, les littérateurs s'en sont emparés tour à tour; ils n'avaient pas besoin de se l'emprunter, il leur suffisait de le puiser au fonds général populaire anonyme commun à toutes les nations indo-européennes, en premier lieu, et même à d'autres nations. — C'est ce qu'ont fait et Bonaventure des Périers (1570), et Straparole (1550), et le cavalier Basile (1637), et Perrault, et avant eux pour partie les auteurs de la *Légende de sainte Dymphe*, du *Roman de la Marenckine*, de l'*Histoire de la belle Héleine de Constantinople*, etc.

Si l'on veut analyser *Peau-d'Ane*, il faut distinguer comme dans tous les contes populaires : 1° la famille ou groupe générique auquel le conte appartient par la trame générale de son récit; 2° les épisodes ou traits enchâssés dans le récit général, mais qui ne font pas nécessairement corps avec lui.

Comme famille, *Peau-d'Ane* fait partie du groupe important des contes dans lesquels le héros ou l'héroïne vit dans une condition humiliée, comme Apollon, maçon chez Laomédon ou gardien des troupeaux d'Admète, puis reparaît, l'épreuve finie, dans sa splendeur, sa force ou sa beauté. *Peau-d'Ane* et *Cendrillon* sont deux versions appartenant à ce groupe général.

Quant aux épisodes de *Peau-d'Ane*, les principaux sont : le père amoureux de sa fille, puis le vêtement d'indignité de l'héroïne, puis l'âne faisant de l'or, l'anneau tombé dans la pâte et qui ne s'adapte qu'au doigt de l'héroïne, etc. Ces épisodes, avec des variantes où le trait caractéristique est reconnaissable, se retrouvent dans une foule de récits sans aucun rapport avec le récit général de *Peau-d'Ane*. Ainsi, par exemple : l'âne faisant de l'or appartient à d'innombrables contes tout à fait étrangers à notre conte; il en est de même du trait du père amoureux de sa fille. Dans son agréable livre (Folk-Lore. Perrin, 1881), M. le comte de Puymaigre cite des récits nombreux où se rencontre ce trait. — Mais le trait caractéristique de *Peau-d'Ane*, aussi bien que de *Cendrillon*, c'est le vêtement d'humilité sous lequel se cache l'héroïne. Tantôt ce sont des haillons comme il convient à un souillon de cuisine ou à une gardeuse de pourceaux; d'autres fois, l'héroïne est vêtue de peaux de rats et de peaux de souris (conte danois de Molbeck) ou de peaux de toutes bêtes (conte de Grimm: *Allerleirauh*), ou même d'un manteau de bois (conte norwégien de Dasent : *Katie Wooden Cloak*), ou d'un vêtement de bois dans lequel elle s'en-

ferme (conte romain de miss Busk: *Maria Wood*, *Maria di Legno*), etc., etc. Mais l'une des variantes les plus agréables de *Peau-d'Ane* est le conte (à style abracadabrant) du Pentamerone, par le cavalier Basile, conte qui parut en 1637. (Les fables de La Fontaine parurent de 1668 à 1684.) L'héroïne se cache sous la forme d'une ourse, oh! d'une ourse fort bien léchée dont le prince devient amoureux.

Ceux que le sujet intéresse pourront lire notamment les notes de Grimm à son conte 65, les contes de *Ma Mère l'Oye*, avant Perrault (Charles Deulin, Dentu, 1879), les contes de la Grande-Bretagne, par Loys Brueyre (Hachette, 1875), l'article : Catskin, par Ch. Coote (Folk-Lore Record, vol. III, p. 1 et suiv.).

La conclusion de cette notice répond à la question posée par l'*Intermédiaire*. La Fontaine, en parlant de *Peau-d'Ane*, faisait simplement allusion aux contes populaires de *Peau-d'Ane* ou de *Cuir d'Anette* qu'il connaissait peut-être d'après sa nourrice. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'il eût connu soit le livre de Bonaventure des Périers, soit Straparole ou le Pentamerone. L. B.

—

Les statues en goguette. Une chanson sur François Ier (XXIV, 16). — Ce « poème » doit dater, vraisemblablement, de l'époque à laquelle le projet, échafaudé en plâtre, de la grande statue équestre, tout enharnachée, tout enrubannée, du roi François Ier, par Clésinger, se dressait, vers 1856 ou 1857, au rond-point de la cour d'honneur du Louvre.

Ce projet, d'ailleurs, fut assez vite renversé, démoli qu'il fut bientôt par les moqueries des petits journaux d'alors, qui, comme une volée de pierrots en délire, s'abattirent en piaillant sur le pauvre plâtre qu'ils avaient tous, comme en chœur, baptisé du nom ridicule du *Sire de Framboisy*, le héros que vous savez. Je l'ai revue depuis, rétablie comme statuette, cette grandissime statue défunte, elle est véritablement charmante, ainsi réduite, et rappelle bien à l'esprit la figure et le caractère et le faste élégant du *roi chevalier*, dans son triomphe et sa splendeur, à la brillante époque de Marignan, ou de l'entrevue du camp du Drap d'Or.

Mais, dans toutes ces railleries du temps, aujourd'hui si loin de nous, du second Empire, il s'agissait bien là, vraiment, et d'art et d'esthétique! Le seul but, non avoué, mais cherché, était de rire, de chansonner et, présentement, de tarabuster le pouvoir, en démolissant, par avance, une œuvre qui avait eu pour premier tort d'être patronnée par le souverain. — Du statuaire, tout aussi bien que du roi François, Gavroche s'en moquait un peu! Mais, pour lui, l'empereur avait eu sa bonne part dans la *Framboisyade :* c'est là, surtout, ce qui était suprêmement « rigolo »!

Autre détail de statue en goguette : je me souviens d'avoir assisté, un soir de ma jeunesse, au théâtre, pourtant « impérial » alors, du Châtelet, à une représentation d'une revue-féerie, en vogue, dans laquelle les auteurs avaient eu la maladresse, jointe au mauvais goût, d'intercaler une scène burlesque, plus que *cocasse*.

Le roi Henri IV en personne, descendant de son cheval de bronze du Pont-Neuf, et tout guilleret, après s'être détendu les jambes sous sa cuirasse, venait rejoindre des « cocottes » et pincer avec elles un léger *cancan*, au cabaret du *Vert-Galant*, que, précisément vers ce temps-là, un industriel « dans le mouvement » venait d'inaugurer, dans le petit îlot du Pont-Neuf.

Vous dire la bordée de sifflets par laquelle fut accueillie cette indécente plaisanterie : non ! après vingt-cinq ou trente ans, je l'ai encore dans les oreilles !

TRUTH.

—

Quel est le véritable auteur de l'*Infini créé?* (XXIV, 16.) — D'après l'*Essai de bibliographie oratorienne*, du P. Ingold (p. 93), une partie au moins de cet ouvrage serait de Malebranche.

A. DE SAINT-ANTOINE.

—

Reliure armoriée (XXIV, 18). — Les armoiries sont celles de l'Université de Paris, et l'ouvrage un livre reçu en prix.

L. BOULAND.

—

Aucun (XXIV, 33). — Si l'on admettait que M. X. ou Z. pût dire : « J'ai cherché vainement mon mouchoir dans *aucun* coin du salon », quelle faute énorme ne commettrais-je pas, si je disais : « J'ai cherché vainement mon mouchoir dans *tous* les coins du salon » ? En effet, il n'est pas possible qu'on me soutienne

que c'est la même chose, puisque les mots *aucun* et *tous* disent assez le contraire.

Oui, « chercher vainement » est aussi négatif que « ne pas trouver », quant au *résultat*. Mais, au point de vue grammatical, je n'ai pas besoin de faire remarquer que *vainement* et *ne pas* n'apportent pas aux verbes respectifs des modifications de même nature : « Chercher vainement » ou autrement, c'est toujours chercher, ce n'est pas la négation de chercher, c'est quand même une affirmation; tandis que « ne pas trouver », étant bien le contraire de trouver, est essentiellement négatif.

Donc, chercher vainement quelque chose dans aucun endroit n'est pas seulement une incorrection, c'est du pur galimatias. THÉOPHILE DENIS.

— La phrase citée dans le numéro du 25 janvier est incorrecte et on a eu raison de la critiquer. En effet, il fallait écrire : « Dont on ne trouverait le similaire dans aucun musée. » Je ne partage pas l'opinion de M. Valentin, lorsqu'il considère comme équivalents : *On ne trouverait* et *on chercherait vainement*. Bien que le dernier adverbe emporte, avec lui, une idée négative, on ne peut l'assimiler à *ne*. Ce dernier mot, sauf un seul cas, où il est dubitatif, est une négation, au sens grammatical. G. C.

— *Aucun* signifiant quelqu'un, d'après l'étymologie (*aliquem unum*), est essentiellement affirmatif. Par suite, la phrase litigieuse « dont on chercherait vainement le similaire dans aucun musée de l'Europe », veut dire « dont on chercherait vainement... dans quelque musée de l'Europe ». Sous cette forme, on voit facilement qu'elle est incomplète : pour la compléter, il faudrait y ajouter « que ce soit ». Or, l'idée exprimée par *quel que ce soit* n'est pas rendue par *aucun*, qui équivaut à *aliquis* et non pas à *quicumque*. Donc l'auteur n'a pas dit tout ce qu'il voulait dire, et, par conséquent, le tour qu'il a pris est mauvais, ce qu'il fallait démontrer. DICASTÈS.

—

Pendragon (XXIV, 33). — Pendragon était le titre donné par les anciens Bretons de la Grande-Bretagne au chef général de leurs troupes, lorsqu'ils se confédéraient. Le pendragon avait un pouvoir dictatorial. Uther, ainsi que Vortigern et le célèbre Arthur, furent, dit-on, pendragons à l'époque de l'invasion anglo-saxonne. Le mot *pen*, dans le dialecte breton, veut dire *tête*, et *dragon* veut dire *chef*. Geoffroi de Monmouth, évêque de Saint-Asaph en 1151, écrivit : « Origo et Gesta regum Britanniæ Œnea et Bruto » (Paris, 1517, in-4), où on trouvera beaucoup de fables à l'égard du pendragon Uther. CONSTANCE RUSSELL.

— Ce mot est ou une amusante erreur ou une plaisanterie de Victor Hugo. Il venait certainement de lire, quand il a composé les *Burgraves*, la fameuse *Historia regum Britanniæ*, de Gaufrei de Monmouth, car ce n'est que là qu'il a pu trouver les noms tout celtiques de *Gorlois* et de *Guanhumara* qui figurent si bizarrement dans son drame rhénan. C'est là aussi qu'il a pris le mot de *pendragon ;* mais, tandis que dans Gaufrei ce mot, qui signifie « tête de dragon », n'est qu'une épithète inséparable accolée au nom du roi Uther ou Utherpendragon de Bretagne (l. VIII, ch. 17), le poète français a inventé le titre de « pendragon de Bretagne » qui n'a jamais existé que dans cette œuvre étrange où Frédéric « Barberousse » se demande avec anxiété comment on finira la flèche de Strasbourg... commencée quatre-vingt-sept ans après sa mort. G. P.

— Veut dire dragon chef, dragon suprême. « Præmittuntur », dit Zeuss, *Gram. celtica*, p. 889, « substantiva britannica, ut hibernica, in compositione, quæ in aliis linguis non sunt nisi apposita, ut in cambricis: *pensaer*, faber princeps, penn = caput; *pennkynid*, venator dux, *pennllemhidyd*, princeps. »

Dans l'*Historia regum Britanniæ*, de Gaufrei de Monmouth, Arthur est fils d'Utherpendragon ; voy. Loth, trad. du *Mabinogion*, I, 187. Wortigern força Uther Pendragon à s'exiler en Armorique et prit la couronne pour lui ; même ouvrage, II, 211.

Il y a trois magies de l'île de Prydein, celle de Math, celle de Ruddhom et celle d'Uther Penndragon, qui l'apprit à Merw, fils de Feirgwaedd ; même ouvrage, II, 229. RISTELHUBER.

— M. Nalis cherche bien mal, au moins dans le Larousse, car il y aurait trouvé le mot qu'il désirait, *Pendragon*, t. XII, p. 542, avec cette définition : « Titre du chef suprême des Bretons au moyen

âge. » Victor Hugo savait donc parfaitement bien ce qu'il disait, en écrivant :

Duc Gehrard, sire Uther, *pendragon* de Bretagne,

et M. Fr. Sarcey aussi, en déclarant qu'on trouve dans le Larousse tout ce qu'on y cherche. MOREAU.

—

La rose et le lis (XXIV, 34). — Rien de plus commun chez les poètes latins que l'exemple de la rose pour symboliser la fraîcheur animée et l'éclat de la jeunesse; mais quand on voulait exprimer la blancheur du teint, c'est la neige qui, d'ordinaire, servait de point de comparaison :

Candida candorem *roseo* suffusa rubore
Ante stetit: *niveo* lucet in ore rubor.
(Ovid., Am. III, 3.)

Serva Briseïs *niveo* colore
Movit Achillem.
(Hor., od. II, 4.)

On trouve pourtant quelques exemples du lis employé dans le même sens :

Ut juveni primum virgo deducta marito
Inficitur teneras ore rubente genas:
Ut cum contexunt *amaranthis* alba puellæ
Lilia . . . .
(Tibul., III, 4.)

Ici la rose est remplacée par l'amaranthe, mais l'association des deux couleurs subsiste et exprime la même idée.

On trouverait probablement chez les poètes grecs nombre d'exemples analogues : le poncif ῥοδοδάκτυλος Ἠώς (l'aurore aux doigts de rose) était peut-être déjà vieux au temps d'Homère, et l'adjectif κρινόχορους (blanc comme un lis) a dû être employé plus d'une fois pour exprimer la blancheur et l'éclat de la peau humaine.

Au surplus, les comparaisons de ce genre sont tellement indiquées et si naturelles, qu'elles ont dû naître spontanément à toutes les époques et dans toutes les langues. JOC'H D'INDRET.

— Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Aix, 27 janvier 1891.

Monsieur le Directeur,

Voici ma réponse à un Vieux Chercheur :

Je n'ai point eu l'intention d'attribuer au châtelain de Couci le mérite d'avoir le premier comparé le teint d'un beau visage à la rose et au lis, il est seulement, à ma connaissance, le premier des poètes français qui se soit servi de cette gracieuse comparaison; mais bien avant lui, quoique d'une manière un peu différente les poètes latins l'avaient employée.

Mixta rubent ubi lilia multa
Alba rosis, tales virgo dabat ore colores,

dit Virgile, *Enéide*. lib. XII, v. 68-69, en parlant du visage rougissant de Lavinie, et Ovide, pour peindre la rougeur pudique qui couvre les joues de sa maîtresse, s'écrie (*Amor*, lib. II, v. 34) :

Conscia purpureus venit in ore pudor.
Quale rosæ fulgent inter sua lilia mixtæ.

On voit que la comparaison de la couleur du visage aux roses et aux lis remonte très loin, mais elle n'a pris une forme précise que chez les modernes. Je ne la connais pas chez les poètes persans; chez eux, la rose blanche remplace d'ordinaire le lis.

CHARLES JORET.

—

Quand le siècle finit-il? (XXIV, 35.) — Bouillet répond : « Les années de chaque siècle se désignent, *excepté la dernière*, par l'adjectif ordinal qui énonce le chiffre de centaine immédiatement supérieur à celui de la centaine exprimée : ainsi l'on dit de 1801 à 1899, le XIXe siècle: la dernière année du siècle (l'an 1900) porte seule le nom du chiffre de centaine qui sert à l'écrire. »

Comme cette réponse peut n'être pas facilement saisie par leurs jeunes élèves, nos instituteurs primaires, qui ne manquent pas de leur poser cette vieille *colle*, leur présentent la solution de la manière suivante :

Du 1er janvier au 31 décembre de l'an 1er de notre ère, 1 an.

Du 1er janvier au 31 décembre de l'an 2 de notre ère, 2 ans.

Du 1er janvier au 31 décembre de l'an 99 de notre ère, 99 ans.

Du 1er janvier au 31 décembre de l'an 100 de notre ère, 100 ans.

Donc le IIe siècle a commencé au 1er janvier 101.

Donc le XIXe siècle a commencé au 1er janvier 1801.

Donc le XXe siècle commencera au 1er janvier 1901.

Quod erat demonstrandum.

THÉOPHILE DENIS.

— La question traitée naguère dans quelques journaux ne nous semble plus à poser.

Vouloir faire finir le XIXe siècle au 31 décembre 1899 et commencer le XXe au 1er janvier 1900, est anticiper d'une année sur la mort de l'un et la naissance de l'autre.

Un siècle étant, d'un commun avis, une période de cent années consécutives, il faut bien que chacun ait son compte, à commencer par celui qui a ouvert l'ère adoptée.

Or celui-ci n'aurait duré que 99 années, si le second siècle avait débuté avec l'an cent, et le onzième avec l'an mille.

C'est comme si l'on disait qu'un enfant a deux ans, lorsqu'il entre dans sa deuxième année. Il serait alors né à l'âge d'un an. UN VIEUX TAUPIN.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le loyer de la Comédie-Française. — Le Sénat a soulevé ces jours-ci la question du loyer de la Comédie-Française.

L'administration des domaines réclame, en effet, depuis de longues années, aux comédiens français, un fermage pour la partie du Palais-Royal qu'ils occupent; elle s'appuie sur le décret du 13 messidor an X, leur accordant une rente de cent mille francs destinée à payer entre autres dépenses le loyer de la salle.

Les artistes répondent qu'un décret du prince Louis-Napoléon, en date du 19 janvier 1852, a prononcé l'affectation gratuite de la salle de la rue Richelieu à l'exploitation du Théâtre-Français. — La validité de cet acte est contestée par le domaine, en la forme et au fond.

Voici le rapport sur lequel ce décret a été rendu. C'est un document inédit, qui a l'avantage, en expliquant l'esprit de la mesure, d'établir, semble-t-il, d'une façon péremptoire, la gratuité de l'occupation.

JACQUES ROUCHÉ.

Rapport au Prince Président de la République.

Monseigneur,

Depuis les événements de février 1848, la salle du Théâtre-Français, qui faisait partie des immeubles de la couronne, a fait retour au domaine de l'Etat, qui, dès ce moment, aurait dû en percevoir le loyer, fixé à 50,000 francs. Mais la situation du Théâtre-Français ne lui ayant pas permis d'acquitter cette charge, dans les premiers temps surtout, l'administration s'est demandé s'il n'y avait pas opportunité et justice à *l'en exonérer d'une manière définitive et à faire jouir, sous ce rapport, la Comédie-Française des avantages dont jouissent les théâtres de l'Opéra et de l'Odéon.*

Il est nécessaire de rappeler succinctement ce que le gouvernement a cru devoir faire dans le même intérêt, à différentes époques :

Avant la Révolution de 1789, le roi, indépendamment des pensions qu'il accordait aux comédiens, leur donnait la salle et le mobilier.

Dès le 23 thermidor an VIII, un arrêté du premier consul ordonna l'acquisition de la salle, de ses dépendances et du mobilier. Des difficultés élevées au sujet de la nature de la propriété empêchèrent la mise à exécution de cet acte important.

Plus tard, un arrêté du 13 messidor an X affecta une rente de 100,000 francs au paiement du loyer de la salle, aux pensions de retraite et à d'autres services, mais les embarras financiers du théâtre furent cause qu'il y eut presque toujours impossibilité de l'appliquer au paiement du loyer de la salle, absorbée qu'elle était en entier par le service des pensions.

En 1839, le roi Louis-Philippe, prenant en considération la position gênée de la société du Théâtre-Français, lui fit remise d'un arriéré de 309,000 francs et réduisit le loyer de 60,000 à 50,000 francs.

Malgré ces libéralités, la Comédie-Française devait en 1846 à la liste civile une somme de 31,333 francs, qui fut comprise dans les 300,000, montant d'une subvention extraordinaire accordée au théâtre par la Chambre des députés dans la session de 1847.

Dans le courant de la même année, une nouvelle remise de 15,000 francs fut accordée.

Il résulte de ce qui précède que le Théâtre-Français n'a jamais pu, au moyen de ses ressources ordinaires, satisfaire aux exigences de son bail.

Il doit en ce moment 150,000 francs pour les trois années 1849-50-51.

C'est dans cette situation, Monseigneur, qu'il *m'a paru utile et possible de vous présenter un projet de décret qui affecte gratuitement la salle de la rue de Richelieu à l'exploitation du Théâtre-Français.*

Cette exploitation, en effet, est confiée à une société établie dans des conditions spéciales. Ce n'est ni une société commerciale, ni une société civile. L'intervention de l'autorité dans tous les actes de gestion intérieure, le droit qu'elle s'est réservé de nommer l'administrateur, la subvention qu'elle accorde, font du Théâtre-Français une dépendance réelle du ministère de l'Intérieur et en quelque sorte un établissement public.

L'arrêt du conseil d'Etat du 16 février 1782 qualifiait ainsi notre première scène: « C'est un spectacle qui contribue autant à la gloire littéraire de la nation qu'à ses amusements. »

L'Etat consacre le Louvre aux chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, ne doit-on pas également un asile aux chefs-d'œuvre de l'art dramatique ?

Peut-on surtout refuser cette protection, lorsqu'elle est accordée au second Théâtre-Français et à l'Opéra, qui ont pourtant, il faut bien le reconnaître, un caractère d'exploitation privée que n'a pas le Théâtre-Français.

Daignez agréer, etc.

Le Ministre de l'Intérieur,

A. DE MORNY.

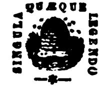
Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 avril 1891.*

XXIVe Année. — N° 550.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — N° 175

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Pensons-y toujours, mais n'en parlons jamais. — A quelle date et dans quelles circonstances Gambetta a-t-il prononcé ces paroles au sujet de l'Alsace-Lorraine et d'une guerre de revanche ? M. L.

—

Beaumarchais ou un autre? — On attribue souvent en Allemagne à Beaumarchais la paternité du mot suivant: « Le veuf qui se remarie ne mérite pas d'avoir perdu sa première femme. » A qui en revient l'honneur ? A. Fels.

—

Un calembour du roi Henri IV. — Continuant de faire la chasse aux mots historiques douteux, et particulièrement aux mots royaux (car on ne prête qu'aux riches), je demande ce qu'il faut penser de cette anecdote que je trouve rappelée dans un tout récent et très remarquable volume de M. le comte de Dienne (*Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant* 1789, Paris, 1891, grand-in-8, p. 269-270) : « Il [Henri IV] répondit avec finesse aux députés marseillais lui demandant comme président de cette cour [le parlement de Provence] le conseiller d'État Guillaume du Vair : *Il faut bien vous donner un verd*, puisqu'en Provence on a la tête *verte*. C'était un *verd*, en effet, ce magistrat ferme et intègre, pour qui l'homme politique ressemblait à un vaisseau que nulle tempête ne devait faire dévier de sa route. » M. de Dienne cite, au sujet du bon mot du Béarnais, l'abbé Papon (*Histoire générale de la Provence*, 1786). Je voudrais des témoignages plus anciens. Je dis des témoignages, car un seul, même de ce temps-là, ne suffirait pas à l'enragé sceptique que je suis. Un vieux chercheur.

—

Rois de France. — Quel est le premier historien ou généalogiste qui s'est avisé de désigner les trois dynasties des rois de France par les noms de *Mérovingiens*, *Carlovingiens* ou *Carolingiens*, et *Capétiens ?* Adrien Marcel.

—

Turenne et le comte de Bussy. — Bussy-Rabutin, dans l'*Usage des adversités ou discours du comte de Bussy-Rabutin à ses enfants, sur les divers événements de sa vie* (Paris, J. Anisson. 1694, in-12, de 312 p.), après avoir fait un portrait du maréchal de Turenne, qui est certainement très élogieux et l'un des meilleurs passages de cet ouvrage, fait remarquer que M. de Turenne passa dans son manteau sur une table pour se reposer, la nuit qui précéda la bataille des Dunes (1658).

> Car je soutiens, ajoute-t-il, qu'il ne dormit point: et c'est une fanfaronnade d'Alexandre, qui par vanité fit semblant de dormir sur le point de donner la bataille d'Arbelles. Un si grand dessein ne compatit point avec le repos et la tranquillité du sommeil : et les gens de bon sens ne trouvent point d'héroïsme dans ce profond dormir, à la veille d'une action de cette conséquence.

Bussy n'avait rejoint l'armée que la veille de la bataille ; mal reçu par Turenne, il avait été mis à l'arrière-garde. De là probablement sa boutade, mais cependant, comme il s'est réconcilié depuis avec Turenne et qu'en général il est assez véridique, lorsque la passion ne l'emporte pas, je serais heureux de connaître le récit quasi officiel et contemporain qui a permis à tous les historiens de dire que Turenne, couché sur le sable

des Dunes, a dormi, dans son manteau, la veille de la grande bataille de 1658.

E. M.

—

Louvel. — Dans un feuilleton publié l'année dernière par un journal de province, avec la signature de M. Gazeau de Vautibault, il est raconté que la maîtresse de Louvel reçut une pension de Louis-Philippe, et fut nommée, après 1830, lingère des Tuileries.

Il me semble avoir déjà entendu émettre cette assertion, mais je désirerais savoir si elle est *fondée*. Je fais donc appel à nos érudits collègues, et tout particulièrement à M. de Vautibault, s'il est au nombre des Intermédiairistes.

C.

—

Les dames fardées et Louis XV. — Le baron Double, dans son splendide volume intitulé : *le Cabinet d'un curieux. Description de quelques livres rares* (Paris, 1890, grand in-8), analyse ainsi (p. 72-73) un ouvrage relié par Padeloup, aux armes de la marquise de Pompadour (*Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit et du cœur*, par le marquis d'Argens et par mademoiselle Cochois. La Haye, 1745, 2 vol. in-12):

Il y a dans ces pensées (*les Pensées diverses sur l'art d'embellir le visage*, par mademoiselle Cochois), des conseils pratiques pour mettre le blanc et le rouge, qui pourraient être encore utiles aujourd'hui à nombre de nos aimables contemporaines. Mademoiselle Cochois est surtout l'ennemie du blanc : il n'en faut user que très sobrement: « Une jolie femme qui se « met du blanc (sans absolue nécessité) est « aussi inexcusable qu'une personne qui, ne « courant aucun risque de dire la vérité, et « trouvant même du désavantage à mentir, « manque à la vérité uniquement par le plaisir « qu'elle trouve dans le mensonge; une jolie « femme qui se farde est punie par son crime; « elle devient bientôt assez laide pour être « obligée de se farder par nécessité. Au con- « traire, l'usage modéré du rouge fournit aux « femmes un des plus sûrs moyens pour don- « ner de l'éclat à leur beauté. » Donnons cependant, avec mademoiselle Cochois, pour les personnes qui tiennent quand même à se mettre du blanc, la recette dont se servaient les belles marquises en 1745 pour le *fard de joues : Mélangez céruse, miel, gomme et limaçons pilés*. Voilà pourquoi, sans doute, aux présentations à la cour, le roi embrassait de préférence à la poitrine les dames présentées.

Je demande où l'éminent bibliophile a vu que Louis XV prenait cette singulière précaution.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Mademoiselle de Montmartin. — J'ai acheté dernièrement un petit volume intitulé : « *Grisélidis ou la marquise de Salusses (sic)*, traduit de l'italien de Fulvio Testi, en *gaulois*, par mademoiselle Allemand de Montmartin, et mis en anecdote par M. B... Paris, Maradan, 1789. »

L'éditeur m'apprend, dans sa préface, que c'est en 1654 que cette demoiselle, originaire de Rennes et âgée de quatorze ans, a fait imprimer cette traduction, en style *gothique*, chez Théodore Girard, à Paris; que « son nom est entièrement inconnu à l'ouvrage », ce qui veut dire, je pense, qu'il est anonyme; que Perrault l'a mise depuis en vers ; et qu'enfin l'auteur du poème italien, né à Vienne en Dauphiné, l'a composé en 1650. « Nous renvoyons à parler de lui à la fin de l'anecdote », ajoute-t-il. Éditeur, mon ami, votre français me donne une furieuse envie de connaître le *gaulois* de la jeune personne: je ne perdrai pas grand'chose au change !

Je pense qu'il y a erreur dans le pays d'origine attribué à mademoiselle de Montmartin, qui devait appartenir à la grande famille dauphinoise de ce nom, éteinte de nos jours, et qui a dû consacrer de préférence ses loisirs à traduire l'œuvre d'un compatriote.

Peut-on me renseigner à ce double sujet ? me dire s'il existe ou existait une famille de Montmartin en Bretagne et si l'on connaît le texte primitif français de de *Grisélidis ?*

E. B.

—

Lettres de Napoléon et de Joséphine. — Dans son ouvrage *Bonaparte et son temps* (t. III. p. 117 et 122), M. Jung reproduit deux fragments de lettres, sans indiquer la source d'où il les tient. J'ai vu ces deux mêmes lettres dans la *Biographie* du baron de Corton, mais sans indication d'origine, non plus. M. Jung, si scrupuleux, d'ordinaire, dans le choix de ses matériaux, voudrait-il avoir l'obligeance de me dire si les originaux existent et où l'on pourrait les consulter? Je serais également reconnaissant aux lecteurs qui pourraient me signaler l'existence d'autres documents sur la période des fiançailles de Napoléon et de Joséphine.

Ces renseignements me seraient très précieux pour un ouvrage: *Napoléon intime*, auquel je mets la dernière main.

ARTHUR ADAM.

—

Foulon. — Pourrait-on me donner les pièces d'état civil suivantes concernant Jean-François Foulon, qui fut massacré à Paris avec Bertier de Sauvigny, en juillet 1789 : 1° les noms de ses père et mère; 2° le nom et l'acte de mariage de sa femme? J. CAVAIGNES.

—

La librairie de Du Pont de Nemours. — Pendant la Révolution, la rue de Richelieu s'appela la rue de la Loi. Où se trouvait le numéro 1232, qui était celui de la Librairie de Du Pont de Nemours?

G. S.

—

Dembowski.—L'adjudant-commandant *Dembowski*, de l'armée de Saint-Domingue, fit, après la mort du général Leclerc et les insuccès de l'armée française, un voyage long et accidenté pour rentrer en France.

Possédant la relation manuscrite de ce voyage, je serais reconnaissant à un confrère de me renseigner sur la carrière militaire de cet officier.

VITRIER.

—

Ciment romain. — La science moderne a-t-elle reconstitué les éléments de ce produit célèbre de la maçonnerie antique? Quel est le ciment moderne qui s'en rapproche le plus? Existe-t-il une étude analytique des murs du palais des Thermes affleurant au trottoir du boulevard Saint-Michel? TALPACK.

—

Michel de Rains, maître maçon de la ville de Valenciennes au XVe siècle. — Pourrait-on me signaler, à propos de ce maître maçon, d'autres renseignements que ceux fournis par les archives de Lille et de Mons, par M. de la Fons-Mélicocq dans les *Artistes et les ouvriers du nord de la France et du midi de la Belgique*, p. 204; par M. L. Devillers, dans son *Mémoire sur l'église Sainte-Wandru à Mons;* et par M. J. Hubert, dans ses brochures sur les *Archives de l'église de Sainte-Wandru*? Spécialement, connaît-on un document manuscrit ou imprimé relatif à sa participation aux travaux des fortifications de Béthune (1431), à ses fonctions de maître maçon de Valenciennes (1448), ou donnant la date de sa naissance et celle de sa mort?

Des sources utiles que cite M. Lance dans son *Dictionnaire des architectes français*, il en est une que je n'ai pu consulter : Canat, *Notes sur les maîtres des œuvres des ducs de Bourgogne* (Paris, 1855). Nomme-t-il Michel de Rains, — ou un autre maître plus connu, mais qui m'intéresse également : Jehan Spissekin?

A. B. V.

—

Le travail du marbre dans l'antiquité. — Quelle est la machine, la scie que les anciens pouvaient employer pour débiter le marbre à petites épaisseurs? Je possède des fragments de marbre dont l'épaisseur minima est de 1 1/2 millimètre et l'épaisseur maxima de 25 millim. Les ouvrages anciens donnent-ils quelques explications à ce sujet? G. LOUSTAU.

—

Fausses manches. — Quelle était l'origine et quel pouvait être l'usage primitif de ces fausses manches qu'on voit à beaucoup d'anciens costumes de livrée, notamment aux casaques de trompettes, hautbois et tambours portant les couleurs de leurs colonels-propriétaires, — fausses manches partant de derrière l'épaule et dont l'extrémité se passait généralement sous le ceinturon?

H. B.

—

Le testament de Vauban. — Quelqu'un de nos confrères pourrait-il me procurer une copie du testament de Vauban ou m'indiquer l'endroit où je pourrais le faire copier?

Lt-Colonel DE ROCHAS.

—

Quel est cet auteur? — Champfleury, dans ses *Vignettes romantiques* (p. 387), cite la *Séparation* de Vendremish Durivage (?), Paris, Lecointe et Pougin, 1833, in-8, comme ornée d'une vignette sur bois d'après Traviès, reproduite p. 299.

Quel est ce livre? A-t-on quelques détails sur son auteur? Quelque collaborateur en est-il possesseur?

VICTOR DESÉGLISE.

—

Rabelais et les Suisses. — Dans le magnifique ouvrage qu'il vient de mettre au jour, M. Arthur Heulhard donne à entendre que Rabelais a eu l'occasion de voyager en Suisse et d'entretenir des rapports avec les savants de ce pays.

Je serais heureux de savoir si, outre la

lettre conservée à la Bibliothèque de Zurich, il existe d'autres autographes de Rabelais dans les bibliothèques ou archives des autres villes. M. Ziesing, professeur à l'Université de Zurich, nous promet depuis longtemps un volume sur Rabelais. Ce volume nous apportera sans doute l'histoire des relations de l'auteur de *Pantagruel* avec la Suisse et les Suisses. Aurait-il paru ? M. Ziesing l'annonçait comme prochain, il y a cinq ou six ans déjà. G. E.

—

Larousse et Scaliger. — On regarde le *Larousse*, cette immense compilation, comme une moderne *Encyclopédie*, un résumé précieux des connaissances humaines, un guide indispensable pour les érudits et les ignorants. Un guide *indispensable*, je l'accorde, *commode*, j'en conviens; *sûr*, je le nie ou, du moins, je demande à faire toutes mes réserves. Aujourd'hui, à l'article *Genève*, je vois que la noble cité a donné le jour à Scaliger. Lequel ? j'en connais deux : Jules-César, le plus célèbre, que je croyais né sur les bords du lac de Garde, et Joseph-Juste, que je croyais né à Agen.

Y en a-t-il un troisième assez illustre pour que son berceau ait honoré la cité de Calvin et mérité ainsi de figurer à côté de Candolle, de Saussure et de Rousseau.

Larousse a-t-il fait erreur, comme quand il prétend que le célèbre peintre-architecte Jean Perréal est né à Paris, et que l'empereur Géta est compatriote de Roland de la Platière?

Il me semblait assez connu que l'un était originaire de Milan, l'autre de Thizy. A. VINGT.

—

Famille Morillot d'Ouzouer. — Un généalogiste, au courant des familles orinaires de la Picardie, pourrait-il me dire s'il existe un lien de parenté, et comment, entre M. de Morillot d'Ouzouer, qui fut gentilhomme de la Chambre de Charles X, et M. Jean-Baptiste Morillot, époux de mademoiselle Prévost de Mironval, qui habitait Doullens (Somme) et était directeur des aides à Amiens?
K. Z.

—

Questions de numismatique. — Existe-t-il un traité d'histoire métallique de la France, de l'Allemagne, des pays russes, scandinaves, etc., dans le genre de l'*Histoire métallique* de van Loon, de l'abbé Bizot, de van Miéris ?

Existe-t-il une histoire des médailles et jetons français, belges, hollandais, etc., depuis 1700?

Où peut-on se procurer ces ouvrages?
(Anvers.) B. DE V.

—

Une reliure en porcelaine de Sèvres.— Le *Livre moderne* (janvier 1891, p. 40) publie un article : *Autour des enchères, — vente de la bibliothèque Champfleury*, dont j'extrais les lignes suivantes :

Champfleury possédait un livre précieux et digne d'un bibliophile de goût; nous avons vu et manié chez lui, il y a trois ans environ, un exemplaire, sur japon, du *Violon de faïence*, délicieusement relié en *porcelaine de Sèvres;* les deux plats, exécutés d'après des dessins originaux en fin biscuit de quelques millimètres d'épaisseur, représentaient des violons entrelacés sur un joli treillagis dans le style du XVIII° siècle. — Cette porcelaine décorée blanc, bleu, or, était ingénieusement encastrée dans du maroquin et formait la plus imprévue et la plus charmante des reliures modernes.

Nous ne l'avons pas vu figurer au catalogue.

Pourrait-on savoir ce qu'est devenu ce joyau, digne de figurer à côté des *Reliures singulières*, dont l'*Intermédiaire* a parlé, t. XV, XVI, XVIII, XIX?
J. LT.

—

Un drapeau à identifier. — On désirerait savoir l'origine et l'explication d'un drapeau en soie conservé depuis plus d'un siècle dans une famille et qui répond au signalement ci-contre : Une croix blanche de 0m,36 de large partage un drapeau carré de 1m,75 de côté en quatre cantons. Trois cantons sont pareils : mi-partis en biais blanc et rouge, cette dernière couleur bordée d'une ligne bleu ardoise, de 0m,07 de large, le triangle blanc se trouvant le plus loin du centre. Le quatrième canton porte en son centre une croix blanche de 0m,13 de large qui forme quatre petits cantons. Ces petits cantons, mi-partis en biais violet et noir, se correspondent deux à deux en diagonale, c'est-à-dire que deux ont les violets intérieurs, et deux les violets extérieurs, par rapport à la petite croix blanche.
G. V. B.

—

Armoiries à déterminer. — L'écu porte un chevron et trois trèfles. Deux en chef, l'un en pointe. Il est surmonté d'une cou-

ronne de marquis ou ducale ; sous l'écu, deux ancres croisées. Cette armoirie étant sur une pièce de canon en bronze, je ne puis donner les émaux. Quelque chercheur pourrait-il me renseigner ?

E. GANDOUIN.

RÉPONSES

Sur quelques formules de salutation (XXIV, 9, 173). — Je vois dans les *Nouvelles Observations, ou guerre civile des Français sur la langue* (Paris, 1688, 1 v. in-12), que déjà à l'époque de Louis XIV on discutait le sens des formules de salutation. C'était alors une grande question de savoir si les termes d'*affectionné serviteur* sont respectueux au bas des lettres. Ils l'étaient antérieurement, disait-on, et le P. Bouhours soutenait qu'ils ne s'écrivaient plus qu'à des inférieurs. Si cela est, ajoute mon auteur :

N'est-ce point une bizarrerie de l'usage? Dans le fond, nostre affection ne doit offenser personne, et elle vaut mieux que le vain abaissement et la servile obéissance en quoy consiste la cérémonie ordinaire des lettres. M. de Voiture et M. de Furetière les mêlent avec d'autres mots respectueux. Celuy-cy se vante d'avoir cinquante autoritez pour lui.

E. M.

— Le vœu exprimé par M. de Neyremand au sujet du refus de la ligne s'est réalisé dans quelques administrations, notamment au ministère des travaux publics où les mots : *Monsieur*, *Madame*, *Monsieur le...*, sont mis en *vedette*, quel que soit le grade du destinataire. Mais le protocole contient bien d'autres bizarreries. Quand, par exemple, un ministre écrit à une femme dont le mari a droit à être salué de *haute considération*, il termine ainsi: *Veuillez agréer, madame, l'hommage de mon respect*, la dame eût-elle vingt ans, et le ministre soixante-dix. Si le mari est un personnage de moindre importance, le ton du ministre est moins suppliant: *Agréez, madame, l'assurance de mon respect.* Enfin si le mari est de bas étage, un ouvrier, un cantonnier, qu'on ne salue que de *parfaite considération*, le ministre écrit cette phrase surprenante : *J'ai l'honneur d'être, madame, votre très humble serviteur.* Bien malin qui déterminera l'origine de ces nuances et leur valeur grammaticale.

Il semble probable que les formules du protocole seront longtemps encore en usage. Tant de gens sont flattés de recevoir une belle lettre administrative avec une belle salutation ! On sait le mot de ce consul qui, faisant écrire à un chef de brigands, interrogé par son secrétaire sur la formule à employer : « Donnez-lui de la considération distinguée. Cela ne fait de mal à personne et cela lui fera plaisir. »

G. S.

—

Guillemets (XXIV, 10). — Les guillemets s'appellent en allemand non pas les « yeux d'oie », mais « les petits pieds d'oie », « Gaensefüszchen ».

(Hambourg.) A. FELS.

—

Les dauphines devaient-elles avoir les dents nettoyées à leur arrivée à la Cour? (XXIV, 11.) — Le fait ne serait pas plus extraordinaire que le singulier envoi fait à Marie-Antoinette lors de son arrivée en France. Parmi les meubles expédiés à Strasbourg figurent « une table de nuit, un seau pour laver les pieds, un bidet tout garni et une chaise d'affaires ». L'année suivante, on envoya au-devant de la princesse de Savoie, qui venait épouser le comte de Provence : « un bidet..., une chaise percée... »

« La dame d'honneur fut gratifiée en outre d'un seau pour laver les pieds, dans un étui de cuir, avec deux pots de chambre et deux bougeoirs. » (Franklin. *La vie privée d'autrefois*, 7e vol. App., p. 32.)

GUSTAVE ZERO.

—

Piképikécomégram (XXIV, 35). — Il y a quelque vingt ans, à Strasbourg, les petites filles employaient beaucoup dans leurs jeux la formule étonnante :

Amstramgram
Piképikécomégram, etc.

L'institutrice anglaise d'une de mes amies nous la répétait souvent et peut-être elle l'eût écrite ainsi :

I am Stramgram,
Piggy, piggy, come, groom.
Bow and bow and rate I am
Miss Stramgram.

Ce qui pourrait se traduire :

Je suis Stramgram,
Viens, vilain, vilain page.
Salue et salue et sache que je suis
Miss Stramgram.

Mais que peut bien être cette miss Stramgram ? J'ai oublié le nom de l'institutrice.. LILY.

— Pour désigner le sortant, la jeunesse hollandaise emploie une formule qui, par la métrique, ressemble beaucoup à celle citée par G., à propos du conte de M. Arsène Alexandre. La voici :

Un, deun, dip,
De vyfde haan, de kip;
De vyfde haan, de boekelehaan;
Un, deun, dip!

Certes, dans la première ligne, on reconnaît l'*un*, *deux*, *trois* de la formule allemande, traduite en français. La formule hollandaise littéralement traduite nous donne ces mots :

Un, deux, trois,
Le cinquième coq, la poule ;
Le cinquième coq, le boekelehaan (boekele-*coq*) (1).
Un, deux, trois!

(La Haye.) L'ARCHIVISTE.

—

Sur une définition de la femme (XXIV, 35). — Vous connaissez sans doute, cher confrère, cette boutade contre les femmes exprimée dans un salon par un impertinent : « Ce qui différencie la femme d'une « glace, c'est que celle-ci réfléchit sans « parler, et que la femme parle sans ré- « fléchir. » Ce à quoi une dame répliqua : « Ce qui vous distingue d'une glace, « monsieur, c'est qu'elle est polie, et que « vous ne l'êtes pas. »

Mais voici une définition ignorée, je crois ; permettez-moi de vous l'offrir : La femme est un recueil de charmantes historiettes dont le plus joli chapitre est l'introduction. O. D. P.

— La femme est un animal qui babille, s'habille et se déshabille, cela a été dit par Alphonse d'Aragon, poète du XII° siècle. BOOKWORM.

— Henri Heine a dit : « On ne sait pas où la femme finit et où le diable commence. » O. F.

— En voici une assez cocasse due au jeune humouriste qui signe Manchecourt (Lavedan) dans les *Petites Fêtes*, il l'appelle : Un polichinelle à bosses molles. T. VÉ.

(1) Intraduisible.

—

Quand le siècle finit-il? (XXIV, 35, 190.) — Si le siècle actuel s'appelle XIX°, c'est que 1900 lui appartient. Il est évident qu'il finira dans la nuit du 31 décembre 1900. Si 1900 était compté dans le XX° siècle, il en résulterait que 100 a fait partie du II°, alors que le I°r siècle n'aurait eu que 99 ans, ce qui me semble un peu court. T. PAVOT.

— Il me semble que la question a été posée plus d'une fois dans nos colonnes. Je la croyais parfaitement résolue, et close la discussion ; encore un mot cependant.

Le siècle est une période de 100 ans, n'est-ce pas ? Prenez pour point de départ le premier siècle de l'ère chrétienne. La première année du siècle a commencé au 1er janvier de l'an 1 ; et le siècle (100 ans) n'a été complet, achevé qu'à la fin et non au commencement de la centième année ; alors seulement le siècle avait son contingent nécessaire de 100 ans. — Le second siècle commence donc avec l'an 101 et finit avec l'an 200 *inclus*.

Tous les siècles suivants doivent être chiffrés de la même manière : pour le début, 201, 301, ainsi de suite, et pour celui que nous parcourons, 1801 ; et la fin, 100, 200, 300, etc. ; pour le siècle courant, 1900. L'année 1900 sera ainsi la dernière du XIX° siècle pour que nous puissions compter à ce moment, depuis le commencement de l'ère chrétienne, 1900 ans révolus, formant dix-neuf siècles complets. Par suite, au 1er janvier de l'an 1901 commencera le XX° siècle, qui finira avec l'an 2000.

(Nimes.) CH. L.

— Par une coïncidence littéraire M. Walfond dans le numéro du *Notes and Queries* du 24 janvier répond à la question posée par M. E. M. dans l'*Intermédiaire*, le 25 du même mois. Notre confrère anglais dit que le XX° siècle ne commencera qu'en janvier 1901, puisque la dernière décade du XIX° siècle date de *cette année-ci* et ne finit qu'en *décembre* 1900, ou le jour de l'an 1901. Il me semble que cela résout la question parfaitement. On peut appliquer ce principe à d'autres décades avec le même résultat. Règle générale pour tous les siècles tant passés que futurs. J. B. S.

— Le premier siècle a commencé le 1er de janvier l'an unième pour finir le 31 décembre l'an centième ! Donc le XIX° siècle finira le 31 décembre 1900,

et le XXe siècle commencera le 1er janvier 1901. Cela est aussi clair et simple que 2 et 2 font 4. A ce sujet il est étrange de voir inscrit sur les tables mortuaires du collège de France, qui se trouvent dans la cour ouvrant sur la rue Saint-Jacques, le nom d'un professeur mort en l'année 1800, comme tête de liste de ses collègues morts dans les années suivantes. Son nom aurait dû clore la liste de ceux décédés en l'année 1799 et années antérieures. GUSTAVE PICARD.

— Cette question a été posée et, ce me semble, résolue. (Voir VI, 38, 111; XV, 787; XVI, 25, 58, 147; XVII, 75.)

L'Annuaire du bureau des longitudes a formulé là-dessus l'opinion d'Arago que voici : « Il résulte avec une entière évi« dence que toute la journée entière « du 31 décembre 1800 appartenait au « XVIIIe siècle et que le XIXe siècle a « seulement commencé le 1er janvier 1801. »

D'autre part je lis dans le Dictionnaire de l'Académie française, septième édition, au mot *siècle :*

« Le siècle qui court, le siècle actuel a « commencé le premier jour de l'an« née 1801, et finira le dernier jour de « l'année 1900. » PATCHOUNA.

—

Charles-Quint est-il l'inventeur des perruques? (XXIV, 36.) — Les perruques et les faux toupets sont bien plus anciens que Charles-Quint : ils datent du premier siècle de notre ère.

Othon, dit Suétone (ch. XII), était curieux de sa toilette, presque autant qu'une femme, se faisait épiler tout le corps, et portait sur sa tête, à peu près chauve, de faux cheveux fixés et arrangés avec tant d'art que personne ne s'en apercevait. Il se rasait tous les jours la figure avec beaucoup de soin, et se la frottait avec du pain détrempé; habitude qu'il avait contractée dès l'âge de puberté, afin de ne jamais avoir de barbe.

A. CHEVÉ.

— Dans le numéro même où cette question a été posée, une réponse indirecte y a été faite (p. 50), par celui de nos collaborateurs qui, prenant en main la défense des brunes, a rappelé que « Messaline et la plupart des impératrices, des princesses et des patriciennes romaines étaient brunes » et que « seules leurs *perruques* étaient blondes ». Toute l'antiquité pourrait être invoquée au sujet du constant usage des perruques tant masculines que féminines. Je ne crois même pas remonter trop haut en affirmant que la perruque existait déjà dans les âges préhistoriques. J'ai vu dans certaines collections des objets de toilette, même de toilette raffinée, si précoces, si en avance sur la civilisation, que je demande si, dans les grottes primitives, on ne se permettait pas de se moquer parfois d'une *vieille perruque.* UN JEUNE CHERCHEUR.

— Assurément non : ce mot appartient à la vieille langue française, et existait dans l'espagnol antérieurement à Charles-Quint. Les Grecs nommaient ce postiche *phénakè* ou *khaitè*. Les dames romaines en faisaient un grand usage. La perruque était l'emblème de la souveraineté à Tanis, aussi Sésostris, dans les monuments de cette ville, est coiffé d'une immense perruque. Le royaume de Tanis appartenait en effet aux *Khétas*, en grec *Khaïtas*, qui signifie *perruque*, ou chevelure touffue. Les Mérovingiens chevelus se nommaient aussi Cattes. G. D'ORCET.

— Charles-Quint eût pu, tout au plus, les remettre à la mode. Les perruques étaient connues et portées par les Egyptiens 5,000 ans avant J.-C. Sous le moyen empire elles étaient énormes. Dans les *Lectures historiques*, un admirable petit livre de vulgarisation, M. Maspero raconte une visite à la Cour.

Psarou est malade... N'importe, quand Pharaon a parlé, on n'a plus qu'à obéir. Il se lève, se farde les joues et les lèvres pour en dissimuler la pâleur, coiffe la perruque à longues mèches qui jamais ne lui parut si lourde...

Ce texte est fort précis. Du reste on peut voir au Louvre des perruques égyptiennes fort bien conservées et aussi remarquables par leur forme que par leur volume. Dr FOUQUET.

—

Histoire de l'expédition d'Égypte, par le général Bertrand (XXIV, 36). — Quérard n'a point commis d'erreur. L'ouvrage annoncé par lui a parfaitement été publié, mais, depuis longtemps, il est épuisé en librairie. En voici le titre exact :

Guerre d'Orient. Campagnes d'Égypte et de Syrie, 1798-1799. *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon, dictés par lui-même à Sainte-Hélène et publiés par le général Bertrand.* Paris, Comptoir des imprimeurs unis, 1847, 2 vol. in-8 de LVI-407 et 456 pages avec un atlas in-folio composé de 18 cartes, sous la direction du colonel Lapie.

On peut joindre à ces deux volumes le suivant : *Notice biographique sur le lieutenant général comte Bertrand*, par le général Paulin, son premier aide de camp, Paris, mêmes éditeurs, 1847, 95 pages in-8, et aussi placer en tête les deux petits portraits de profil, in-8, du général Bertrand, alors tout jeune homme, et du général en chef Bonaparte dessinés et gravés à l'eau forte, en Égypte, par Dutertre, membre de l'expédition (épreuves à l'eau-forte pure et épreuves retouchées et terminées au burin, tirées sur papier de Chine).

Pour cette publication, le général Bertrand fut aidé par le comte de Las Cases, l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*.

Le manuscrit original des *Campagnes d'Égypte et de Syrie*, après son impression, a été offert par le général Bertrand à Châteauroux, sa ville natale.

Longtemps conservé dans la bibliothèque publique de cette ville, dans le catalogue de laquelle on le voit encore figurer en 1883 (*Catal. de la Biblioth. de Châteauroux*, 1883, Aupetit, imprim., 379 pages grand in-8, impr. sur deux colonnes. N° 59 des *manuscrits*, page dernière), il fait actuellement partie des collections du Musée de Châteauroux, où les administrateurs de ce Musée ont eu le grand bon sens de le réunir à d'autres précieux souvenirs de l'empereur, provenant également du général Bertrand ou légués par la famille Bertrand à la ville de Châteauroux : le sabre égyptien que portait le général Bonaparte à la bataille d'Aboukir, les décorations personnelles, le petit nécessaire de campagne de Napoléon et d'autres objets historiques, qu'on a pu voir, à Paris, en une place d'honneur, dans la grande vitrine napoléonienne de l'exposition rétrospective du Ministère de la guerre, à l'Esplanade des Invalides, en 1889.

Le manuscrit original de Châteauroux, écrit à Sainte-Hélène, sous la dictée de Napoléon, contenait primitivement beaucoup de corrections, tracées, au crayon, par la main de l'Empereur.

On m'a raconté, à Châteauroux, que, ces corrections ayant paru, aux éditeurs, trop illisibles, ceux-ci crurent à propos de charger l'un des anciens secrétaires de l'Empereur (M. le baron Meneval, l'auteur des souvenirs historiques : *Napoléon et Marie-Louise*) de les revoir et de les *repasser à l'encre*, pour qu'elles pussent servir pour l'impression.

Un pareil sans-gêne ne vous fait-il pas revenir à l'esprit — toute question de déité mise à part — ces deux vers d'*Amphitryon :*

> Comme avec irrévérence
> *Traite les* dieux ce maraud!

ULRIC R.-D.

— Les papiers du général appartenaient entièrement à madame Thayer, sa fille, qui vient de mourir et qui les a légués à M. Razy qui est chargé de les publier.

GERMAIN BAPST.

Que sont devenus les originaux de la correspondance de Napoléon Ier ? (XXIV, 37.) — On a publié 22,000 pièces dans la correspondance de Napoléon, mais l'on en possède environ 70,000. Un grand nombre de celles non publiées sont des ordres ou des doubles ; mais néanmoins il en reste de fort intéressantes, telles que celles écrites à Portalis ou toutes celles concernant les affaires religieuses. Plusieurs des plus belles ont échappé (on ne sait pourquoi) aux éditeurs, ainsi celle écrite à Augereau en 1814, où est cette fameuse phrase : « Allons, prenez vos bottes de 93... » On pourrait, en évitant les pièces sans intérêt, faire une énorme publication de lettres inédites ; on y verrait qu'en matière religieuse et sociale Napoléon était un novateur et un précurseur, et que les idées qui nous paraissent bien modernes chez les esprits avancés aujourd'hui ont déjà été conçues par lui.

Quant aux originaux, ils existent presque tous en double : la minute aux archives du dépôt d'où elle a dû être expédiée, et l'original, chez les héritiers de ceux qui les ont reçues. GERMAIN BAPST.

Les trois consuls de Toulon (XXIV, 37). — J'engage Sir Graph à aller au Trocadéro, il verra le balcon et les trois figures de Puget reproduits par un surmoulage.

POMPON.

Que devint Tallien après Thermidor? (XXIV, 38.) — Pris à son retour d'Égypte par les Anglais, Tallien fut, après son échange, nommé consul de France à Alicante.

Un opuscule, intitulé *Petite Biographie des Conventionnels* par un jacobin converti, Paris, 1826, p. 151, lui assigne du moins ce titre.

La duchesse d'Abrantès, qui eut occasion de rencontrer l'ancien conventionnel à un dîner chez Bournonville, ambassadeur de France à Madrid, en 1805, dit positivement : « Il nous apprit qu'il avait une place de consul, à Malaga, je crois, du moins suis-je sûre que c'était en Andalousie. » (Mémoires. Paris, Ladvocat, 1832. T. VIII, p. 79.)

Elle ajoute de curieux détails sur l'antipathie que Tallien inspirait, en Égypte, au premier consul.

Dans ses intéressants « Souvenirs thermidoriens (Paris, Magen, 1844. T. II », p. 294, note), Georges Duval donne quelques éclaircissements relatifs aux dernières années de Tallien et touche, dans le même passage, une autre question récemment soulevée dans l'*Intermédiaire*. Voici cette note :

Tallien, à peu près négligé vers la fin du règne du Directoire, fut totalement oublié sous celui de Napoléon. A cette époque, le divorce fut prononcé, *je ne sais pour quel motif* (la discrétion est une chose admirable !), entre lui et sa femme, encore dans tout l'éclat de sa beauté. Quand vint la Restauration, il était à peu près tombé dans la misère. Sa position vint pourtant à s'améliorer, et voici à quelles causes on attribue ce retour inespéré de la fortune. On crut généralement que cette sorte d'aisance qui venait de lui être rendue provenait d'une pension à lui accordée par madame la duchesse d'Angoulême et dont on fixait même le chiffre à 6,000 francs. C'est un fait qu'à coup sûr je n'affirme pas, c'est un bruit public que je rapporte et, s'il a quelque fondement, madame la duchesse d'Angoulême aurait eu pour cela, sans nul doute, des motifs que je respecte sans les connaître, et que je ne cherche pas à vouloir pénétrer.

Dans le même temps, un autre bruit était aussi généralement répandu dans le public, c'est que la sœur de Robespierre tenait aussi une pension du gouvernement royal, et l'on s'en étonnait beaucoup. On s'en étonnera moins quand on saura que la sœur de Robespierre était une femme éminemment respectable, qui fit plusieurs fois le voyage d'Arras à Paris pour implorer la miséricorde du farouche dictateur en faveur de ses compatriotes d'Arras, qui, chaque jour, étaient envoyés à l'échafaud par Joseph Lebon ; qui ne se rebuta jamais de ses refus, ni de la dureté avec laquelle il accueillit ses prières, et qu'elle ne céda enfin qu'à la menace qu'il lui fit de l'envoyer elle-même à la guillotine, si elle ne partait sur-le-champ.

Marat aussi avait une sœur, qui est morte il y a environ un an (1843), rue de la Barillerie. Elle était aussi laide, au physique et au moral, que son frère et elle a conservé cette double laideur jusqu'à sa mort.

J'ajoute que des souvenirs que je ne puis contrôler en ce moment me font croire que Danton avait également une sœur pensionnée sous la Restauration et grossissant la liste des sœurs de régicide qui paraissent avoir vivement éveillé la sollicitude du roi Louis XVIII.

La représentation de « Thermidor » ayant donné un regain d'actualité à la personnalité de quelques contemporains de cette époque, Duval, cité plus haut, et qui parle de l'incarcération des acteurs de la Comédie française, et de l'ajournement de leur supplice dû à l'intervention de Labussière, se montre, pour de très bonnes raisons qu'il développe, infiniment sceptique à l'égard de ce dernier fait.

H. B.

— M. Nauroy a publié dans le *Curieux* (I, 353) un certain nombre de pièces officielles d'où il résulte que Tallien fut nommé par Napoléon commissaire général et agent des relations commerciales à Alicante en octobre 1804. Il exerçait encore ces fonctions à l'époque de la première Restauration. Pendant les Cent-Jours il fit adhésion à l'acte additionnel. Atteint par la loi sur les régicides, il obtint un sursis à l'exécution de la loi, à cause du mauvais état de sa santé. Il l'obtint même indéfini, puisqu'il mourut à Paris, le 16 novembre 1820, à six heures du matin, âgé de 53 ans, allée des Veuves, 31, où il demeurait depuis 1816. Le 15 mai 1818, il avait adressé une supplique au ministre de la police, M. Decazes, qui lui fit remettre trois jours après un secours de 1,000 fr. Il fut enterré au cimetière du Père-Lachaise.

PATCHOUNA.

— Notre intermédiairiste demande ce que devint Tallien après Thermidor, jusqu'à sa tombe : c'est beaucoup. Voici un épisode dont je ne connais pas la date.

La maison de Tallien était alors le temple où l'amour et la beauté recevaient les plus brillans hommages... Cette société se divisa bientôt en sociétés particulières... Ce fut alors que se formèrent ces trois couples d'amans connus sous le nom de *sixain d'amour* et dont les jardins de Gros-Bois pourraient nous dire les plus jolies choses, si les tilleuls et les bosquets n'étaient pas plus secrets que les personnages eux-mêmes.

Ce trio de plaisir se composait de Tallien et de sa belle amie Pauline de Tayfonne, de Duquesnoy et de madame Sophie Courcelles ; de Barras et la jeune Adrienne Audricour ; cette dernière était la seule des trois qui fût mariée... Veuve à vingt ans, belle et riche, que faut-il de plus pour être recherchée et chérie ? Reçue chez Tallien, elle en devint bientôt l'ornement.

Ce fut alors que le château de Gros-Bois devint le rendez-vous de ces voluptueuses parties de plaisir dont les habitants se souviennent

encore. Ce fut là que le *sixain d'amour*, loin du tumulte de la capitale et des orages politiques, venait journellement épuiser la coupe des plaisirs.

Cela devait se passer après Thermidor, c'est-à-dire sous le Directoire V. B.

—

Brenier de Montmorand (XXIV, 39). — Le général Brenier de Montmorand fit, de messidor an III à vendémiaire an VI, les campagnes d'Italie et de Hollande. Mais je ne puis fournir de renseignements circonstanciés sur sa vie militaire entre ces deux dates.

Le général Brenier n'a pas droit au titre de comte que lui attribue notre collaborateur Hope, mais bien à celui de *vicomte* de Montmorand. A la suite du fait d'armes d'Almeida, il avait du reste été créé baron de l'Empire. (Voir les *Fastes de la Légion d'honneur.*) M.

— A signaler l'article consacré à ce général dans l'excellent ouvrage de Mullié intitulé *Biographie des célébrités militaires des armées de terre et de mer*, et publié à Paris en 1850, in-8 (Bibl. Nat. Ln, 8/46). J. F. F.

— Brenier de Montmaurand (Antoine-François, vicomte de), lieutenant général, grand officier de la Légion d'honneur, est né le 12 novembre 1767, à Saint-Marcellin, département de l'Isère. Entré au service en juin 1786, comme simple soldat, chef de bataillon en 1793, colonel en 1795, général de brigade en 1799, il a fait toutes les campagnes à l'armée des Pyrénées-Orientales et à l'armée d'Italie sous les ordres de Bonaparte, et a obtenu tous ses grades sur les champs de bataille.

En 1807, il suivit Junot en Portugal, et fut fait prisonnier l'année suivante à la bataille de Vimeiro ; mais son plus beau titre de gloire, c'est la bataille d'Almeida.

Les Anglais assiégeaient cette place en 1811, et le maréchal Masséna avait livré inutilement la bataille de Fuentès-de-Onoro, pour leur faire lever le siège. Le général Brenier, ayant reçu l'ordre d'abandonner Almeida, en fait sauter les fortifications, et le 10 mai, à la tête de onze cents hommes qui lui restaient, se fait jour à travers l'armée anglaise, et rejoint Masséna, qui le croyait perdu. Cette action brillante fut récompensée par les épaulettes de général de division.

Depuis cette époque, le général Brenier a fait avec distinction la campagne de 1813, et, nommé en février 1814 commandant de la 16e division militaire, il a mis Lille en état de défense.

Pendant les Cent-Jours il a maintenu le bon ordre dans la ville de Brest, et mérité que le corps municipal lui fît présent d'une épée. Au mois d'octobre de la même année le roi le nomma commandant de la 7e division militaire, et, remplacé au bout de peu de temps par le général Donnadieu, il a été depuis inspecteur général d'infanterie de 1816 à 1818, et commandant supérieur de la Corse de 1820 à 1823.

(Extrait de la *Biographie des Contemporains*, de Rabbe et de Boisjoslin.)

G. DE B.

—

La fortune des Bonaparte (XXIV, 40). — M. Arthur Adam trouvera un assez grand nombre de renseignements sur cette question dans l'ouvrage du général Jung, *Bonaparte et son temps*.

Charles Bonaparte était le type du déclassé, du hobereau de province, pour ne pas employer le néologisme de « rastaquouère », besogneux et famélique.

Il passa sa vie à courir après quelques louis, à solliciter du gouvernement français indemnités, pensions, secours, concessions, par exemple celle d'une pépinière de mûriers. Sa femme, Lætitia Ramolino, dont la beauté conquit le gouverneur de la Corse, M. de Marbeuf, était héritière présomptive de la famille Odone, dont la succession impatiemment attendue fut captée par les jésuites. Charles Bonaparte épuisa ses dernières ressources à revendiquer cette succession devant les tribunaux.

Il s'était dès le premier jour rallié aux Français envahisseurs de son pays, pour plaire à M. de Marbeuf et obtenir quelques subsides. Mais la famille s'augmentait sans cesse. Charles mourut en 1785, à Montpellier; Marbeuf succombait à Bastia, l'année suivante. Lætitia Ramolino et ses enfants se trouvaient désormais sans protecteurs. La vie fut dure pour la courageuse femme une dizaine d'années durant. Quand Napoléon Bonaparte commença à jouer un rôle, ses frères et sœurs avaient les dents longues, ils avaient connu la faim, les pires misères (voir le séjour de Lætitia et de ses filles à Marseille en 1795). Aussi comprend-on la frénésie avec laquelle Lucien, Joseph,

Fesch, etc., violèrent la fortune lorsqu'elle commença à leur sourire.

(Marseille.) U. S.

—

Les incendiaires de Paris (XXIV, 40). — Voir à la fin du *Père Goriot* un mot de Blücher refusant au contraire de brûler Paris, « ce grand chancre fumeux », comme l'appelle Balzac, en disant : « La France ne mourra que de cela. » Le mot est-il authentique ? L. G. P.

—

Églises fortifiées (XXIV, 40). — Je ne connais pas d'ouvrage particulier sur les églises fortifiées. Notre confrère consulterait avec fruit l'ouvrage : *Grands temples, par J. Androuet du Cerceau*, dans lequel se trouvent de nombreux plans, coupes et élévations, de temples antiques et d'habitations fortifiées.

Cet ouvrage existe à la Bibliothèque nationale.

Jules Poirier.

—

Le chapeau du noyé (XXIV, 40). — Que M. de Neyremand me permette d'ajouter à ses réflexions une observation qu'on pourra utiliser pour la découverte du motif qui pousse certains désespérés à sauver leur coiffure avant de se jeter à l'eau.

Il y a quelque vingt-cinq ans, la Cour d'assises de Douai condamnait à mort un petit bourgeois de Cambrai, qui avait assassiné sa femme avec accompagnement des plus horribles circonstances. Celui-ci ne devait pas attendre sa grâce. Les gendarmes venaient de l'emmener de la salle, pour le reconduire à la prison, située dans un quartier excentrique de la ville. Pas de voiture, il pleuvait à torrents ! Arrivé sur le seuil du palais de justice, le condamné, visiblement contrarié, prit le temps de s'arrêter et de tirer de sa poche un ample mouchoir dont je vois encore les carreaux rouges et blancs ; il ôta son chapeau de haute forme, l'enveloppa méthodiquement, le replaça sur sa tête et se remit en marche avec un air relativement satisfait.

Cette petite scène, que le malheureux n'avait pas songé à jouer pour la galerie, n'éveilla pas d'ailleurs outre mesure l'attention des nombreux spectateurs, qui, à sa place, en eussent peut-être fait autant. Affaire d'habitude.

Je me demande si ce *moriturus* n'obéissait pas machinalement à cet instinct qui nous porte à défendre, comme nous le pouvons, contre toute menace de souillure, la pièce de notre habillement qui se prête le mieux, par son déplacement facile, à cette tentative de préservation. Dans ce cas, est-ce que le suicidant par immersion ne chercherait pas simplement, comme le condamné de Douai, et sans se rendre compte de son mouvement, à sauver sa coiffure, en la déposant sur la berge ?

Il ne serait pas indispensable, pour résoudre définitivement cette grave question, d'interroger un Moïse adulte, qui pourrait avoir oublié la raison de son dernier coup de chapeau. Il suffirait de saisir la minute qui sépare le dépôt du chapeau sur la rive du plongeon volontaire, pour demander rapidement au décoiffé la clef du mystère. — Et si l'on avait la chance de tomber sur un intermédiairiste, on aurait certainement une réponse satisfaisante.

Théophile Denis.

— La question posée par notre très docte confrère est complexe.

Voici deux des *motifs qui déterminent les suicidants par immersion à déposer leur coiffure sur la berge du cimetière liquide* (je me sers des expressions de la demande, faite en termes d'une gaieté spirituelle... ; l'esprit, eu égard au nom du signataire, ne pourrait pas manquer) :

1° Le chapeau est une pièce capitale, ou, pour mieux parler, importante, essentielle du costume : d'où la synecdoche dont témoignent l'histoire et la langue, il y figure à titre de synonyme d'homme, voyez en ce sens Bouillet, v° *Bonnets*, et Vermesse ou Hécart, *Dictionnaire du patois de Lille*, *Dictionnaire rouchi-français*. C'est aussi par la même raison que le chapeau est réputé pièce importante, qu'il s'emploie en jargon de maquignons pour synonyme de pot-de-vin. Dès lors, on comprend que, comme le fait de sa montre en cas de danger l'indigent qui en a une, le désespéré qui se détruit veuille que le chapeau dont il ne doit plus se servir ne soit pas perdu pour tous. Je me rappelle un ancien garde champêtre, condamné à mort à Saint-Omer d'abord, à Douai ensuite, celui qui, mené à l'échafaud, demanda au bourreau de l'embrasser (*Embrasse Duponchel, il*

est innocent !). Comme il pleuvait le jour de l'exécution, cet homme recouvrit son pauvre couvre-chef d'un mouchoir de poche.

2° On se met la tête à nu en manière d'adieu et en manière de bonjour. Instinctivement si l'on veut, selon moi par une touchante inspiration, ceux qui abandonnent leur poste en ce monde, s'apprêtant à le quitter, prennent congé de la sorte. C'est un geste naturel; et cette politesse suprême, ils l'adressent non pas à eux-mêmes (l'hypothèse de M. de Neyremand peut passer pour aventurée), mais aux autres. Un adieu aux hommes ou même un bonjour à leur auteur serait, semble-t-il, à présumer.

Ces deux motifs assignés, ajoutons qu'il y en a un troisième et il en découle. Pour le dire en passant, il n'est pas un phénomène spécial, tel que ceux que signalent les statistiques, auquel suffise une explication isolée, ce genre de questions est toujours complexe. Le troisième motif, c'est l'imitation. De nos jours, plus que jamais, on en connaît l'influence. Ce n'est pas seulement aux idiomes que s'applique le *sic volet usus*. Tout usage est suggestif; et quand avant de se jeter à l'eau on se défait de son chapeau, on s'y conforme. On agit à l'instar des autres. Il y a des précédents. Sans y penser donc, plusieurs suivent la mode, tout désespérés qu'ils soient.

BOURDON, *ancien jurisconsulte*.

—

Tableaux de Carle Vanloo à retrouver (XXIV, 44). — Le portrait de madame de Pompadour, prenant le thé, est bien connu pour avoir été gravé par *Beauvarlet*, sous le titre : *la Sultane*. Il avait un pendant que Beauvarlet a gravé également avec ce titre : *la Confidente*. Ces deux tableaux ont disparu après la vente de Marigny.

Cependant, à la vente Secrétan, on a adjugé moyennant 7,000 francs, je crois, un tableau de Carle Vanloo, intitulé sur le catalogue : *la Sultane*. Etait-ce le portrait réclamé? L'acquéreur aurait fait une bonne affaire.

La *Conversation* et la *Lecture espagnole*, deux pendants qui avaient été peints par Carle Vanloo, pour madame Geoffrin, qui les avait payés 12,000 livres, furent vendus par elle en 1772 à l'impératrice de Russie, moyennant 30,000 livres.

Cette souveraine avait un faible pour la peinture de Carle. Elle acheta également sept tableaux, que notre peintre avait laissés inachevés et qui étaient destinés à l'ornementation de l'autel de Saint-Grégoire le Grand dans l'église des Invalides. Le prince de Galitzin, ministre plénipotentiaire de Russie à Vienne, obtint que ces toiles revinssent provisoirement en France pour être gravées par *Voyez le jeune*, *Romanet*, *Miger* et autres, pour le compte de Lacombe, libraire-éditeur du *Mercure de France*. Cette suite gravée est du reste très belle.

Le *portrait de la Clairon en Médée*, peint par Vanloo, à la demande de la princesse Galitzin, qui en fit présent à la célèbre actrice, a complètement disparu. Sans la belle planche gravée par *Beauvarlet* et *Laurent Cars* qui reproduit un second tableau de Vanloo, différant sur certains points du premier, qui avait été sévèrement critiqué, on ne connaîtrait cette œuvre que par la description qu'en ont faite les critiques du XVIIIe siècle.

Je suis heureux de signaler au questionneur l'existence d'une étude de ce tableau célèbre, étude signée de Carle Vanloo, qui appartient à M. le comte d'Oiron. Elle a été exposée, en 1887, à l'exposition artistique de Poitiers et figure au catalogue sous le numéro 1028.

C'est une toile de petite dimension, grisaille rehaussée de blanc, vigoureusement brossée. Elle ne donne qu'une portion du tableau : Médée sur son char aux enroulements de serpents, la tête de Méduse sur la poitrine, brandissant d'une main une torche, de l'autre un poignard. Jason et les cadavres des enfants manquent. C'est une œuvre des plus intéressantes comme étude, et c'est tout ce qui reste de ce tableau sur lequel on a tant écrit en 1759, date de son exposition au Salon. A. Y.

— Dans le catalogue de la vente : « La Haye, 20-21 février, van Stockum », annoncée à la couverture du numéro du 25 janvier de l'*Intermédiaire*, se trouve sous le numéro 144 le portrait de Carle Vanloo *par lui-même*, et gravé par Demarteau. Cette notice intéresse peut-être UN AMATEUR.

(La Haye.) L'ARCHIVISTE.

—

Mathieu Laensbergh a-t-il existé ? (XXIV, 44.) — M. Alphonse Le Roy, dans

la *Biographie Nationale* publiée par l'académie royale de Belgique, a essayé d'élucider ce problème. Malgré l'assertion de Ferdinand Henaux qui fait naître Mathieu Laensbergh à la fin du XVIe, malgré le baron de Cler, bibliophile liégeois, qui crut posséder au XVIIIe le véritable portrait de Laensbergh, M. Alphonse Le Roy pense que Mathieu Laensbergh n'a jamais existé. Se ralliant à l'opinion de Lalande, il admet que Léonard Streel, imprimeur de Liège, frappé de la grande réputation de son contemporain, Philippe Lansbergh, l'auteur des *Tables astronomiques perpétuelles*, aurait eu l'idée de tirer profit de cette renommée en publiant, dès 1635, sous le nom d'un autre Laensbergh (Mathieu), *personnage imaginaire*, un almanach dont avec un tel nom le succès était certain.

Mathieu Laensbergh serait donc l'éditeur lui-même, c'est-à-dire tour à tour Léonard Streel, sa veuve, G. L. Streel, G. Barnabé, la veuve Barnabé, S. Bourguignon, sa veuve, P. J. Collardin, Renard et frères, L. Duvivier-Sterpin et, à l'heure actuelle, MM. Ista, Doyen et Cie. R. O.

—

La famille Mérian (XXIV, 45). — 1. *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXI, Leipzig, 1885, avec des articles de *Wessely* sur Matthieu le vieux, sur ses enfants Matthieu le jeune, Gaspard et Marie Sibylle, et encore sur Jeanne, Jeanne-Marie, Dorothée-Marie et Jean-Matthieu, qui appartiennent à la deuxième génération.

2. Sur Matthieu le vieux, on peut encore comparer le *Basler Jahrbuch*, année 1887, avec une esquisse de J. Probst: *Matthaeus Merian der Aeltere*, 1593-1650. (Bâle, chez Detloff.) H. H.

— *Matthaeus Merian. Skizze seines Lebens und ausführliche Beschreibung seiner Topographia Germaniae, nebst Verzeichniss der darin enthaltenen Kupferstiche. Eine Kultur-historische Studie von H. Eckardt. Mit dem Portrait Merians.* Basel, H. Georg's Verlag, in-8 de VII-222 p. Un chapitre de cet ouvrage est consacré à la biographie, à la famille et aux descendants de Matthieu Mérian; à la fin se trouve la liste de toutes les planches, vues et plans qui figurent dans la *Topographie*, ainsi que le catalogue de l'œuvre de Mérian, tiré de Nagler, *Künstlerlexicon*, IX.

André Waltz.

— Il existe une *Genealogie der Familie von Merian*, par Seifert, imprimée à Ratisbonne en 1727. R. Richebé.

—

Masques cléricaux (XXIV, 45). —

J. B. Leclercq, né à Saintines (Oise), le 2 décembre 1825, commença par être prêtre et même trappiste, sortit du catholicisme vers 1859, s'assit sur les bancs de la faculté protestante de Strasbourg, devint docteur en théologie à Marbourg, puis pasteur à Freissinières et peu après pasteur à Hanau, où il est mort. On lui doit, outre plusieurs romans anticléricaux (le *Maudit*, la *Religieuse*, le *Moine*, le *Curé de campagne*, le *Confesseur*, le *Jésuite*), une très curieuse autobiographie, intitulée : *Francisque*, et une *Histoire de l'Eglise wallonne de Hanau* (293 p. in-8, Hanau, 1868) Des parents restés catholiques tentèrent en vain de lui arracher une abjuration *in extremis*, et l'on a même trouvé dans le corridor de son presbytère un billet signé du curé de Hanau et ainsi conçu: « Vous pouvez abjurer sans crainte d'être trahi et tout en continuant, jusqu'au bout, à toucher votre traitement comme pasteur de l'Eglise française de Hanau. Votre abjuration ne sera publiée qu'après votre mort.» (*Semaine religieuse* de Genève, du 6 décembre 1890. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, p. 672, 12 décembre 1890. N. W.)

Champvernon.

—

Bibliographie du patinage (XXIV, 45). — Voici la liste d'ouvrages traitant de l'art cher à Gœthe et à Klopstock, recueillie par un intermédiairiste doublé d'un fervent patineur :

Patinage et récréations sur la glace (avec 4 pl. de figures, VIII-138 p. in-12. Paris, 1854), par A. O. Paulin Désormeaux. (Collection des Manuels-Roret.) On trouve, à la suite du traité sur le patinage, la description d'une invention de M. Kirk, destinée à remplacer la glace.

Le vrai Patineur, ou l'art de patiner avec grâce, par J. Garcin. Paris, 1813. Pet. in-8 de XXIV-93 p.

Traité sur le patinage, par Covilbeaux. La seule mention que j'aie jamais trouvée de cet ouvrage est faite par Désormeaux dans l'ouvrage précité.

L'Art de patiner avec grâce, en quatre leçons, par un patineur hollandais, membre de l'Académie de Stockholm. Paris, 1827-28. In-8 de 8 p. Cet ouvrage ne m'est connu que par le *Journal de la librairie*, de 1828, où il se trouve inscrit sous le n° 14, et par Quérard, *les Supercheries littéraires*, qui indique Marco de Saint-Hilaire comme son auteur.

Parmi les meilleurs travaux étrangers sur le patinage, je dois citer en première ligne :

Spuren auf dem Eise, par MM. D. Diamantidi, C. von Korper et M. Wirth. Vienne, 1881.

In-8 de xvj-352 p. avec 272 figures dans le texte.

Schaatsenridjen, par M. J. van Buttingha Wichers. La Haye, 1888. In-8 de 336 p. Ouvrage très intéressant au point de vue de l'histoire du patinage. Avec 17 pl. hors texte et vignettes dans le texte.

Handbook of fen skating, par N. et G. A. Goodman. Londres, 1882. In-8.

Art of skating, par George Anderson. Londres, 1880. In-8.

A system of figure skating, par H. C. Vendervell et T. Witham. Londres, 1880. In-8.

Official Handbook of the national skating association. Londres, 1881.

Combined figure skating, par MM. M. F. et S. F. Monier Williams. Londres, 1883. In-8.

Captain Crawley's Handbook of swimming, skating, etc. Londres, 1882 (?).

Manuel du patineur, par Eugène Sordet. Genève, 1873. In-8.

UN PATINEUR.

— Voici quelques ouvrages à ajouter à la liste entreprise par notre collaborateur :

Physiologie du patineur (par un anonyme). — Paris, 1862.

La Rinkomanie, par H. Mouhot (je cite de mémoire le titre de ce dernier ouvrage ; il date d'une quinzaine d'années).

En Allemagne, Klopstock a écrit des *Odes* sur le patinage, son divertissement favori.

A. E.

—

Armoiries des Latour-Maubourg (XXIV, 46). — Les héraldistes qui demandent des renseignements ne précisent pas assez leurs questions dans l'*Intermédiaire*. Latour-Maubourg en est un exemple. Quel Latour-Maubourg désire-t-on ? D'abord c'est un surnom ; le nom est : De Fay de La Tour-Maubourg, dont les armes sont partout.

Dès 1480, les Fay, seigneurs de la Tour-Maubourg, de Lherm, de Saint-Quentin, de Pouzols et de la Bastie, demeurant au Puy ; les de Fay, seigneurs de la Mothe de Galaure, de Gerlande, de Saulsac et de Vertamine, demeurant à Viviers ; les de Fay, seigneurs, barons, puis marquis de Peraud et de Latour-Maubourg, à Nismes et dans le Poitou, portent tous *de gueules à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur*, comme on peut le voir au tome II du marquis d'Aubais et dans l'Armorial du Poitou, de Chergé.

Les de Fay de la Tour-Maubourg, dans l'armorial des Chevaliers de Malte, portent les mêmes armes en Velay, de 1580 à 1680 ; cependant, dans le même armorial, les mêmes de Fay de Gerlande et de la Bastie portent, de 1600 à 1713 : party au 1 comme les précédents ; au 2, *d'or au lion rampant de sable couronné d'or*.

Sous Napoléon Ier, le marquis de Fay de Latour-Maubourg, ayant été créé comte de l'Empire, porta *de gueules à la cotice d'or, chargée en abyme d'une fouine d'azur ; franc-quartier de comte-sénateur :* comme on blasonnait mal sous l'Empire, on voit dans l'armorial de Simon que la *cotice* est une *bande*, et que la fouine charge *toute la bande* sans être en *abyme*.

Depuis, les de La Tour-Maubourg ont abandonné *le franc-quartier* de comte-sénateur et ils ont eu tort ; c'est la marque d'honneur d'une grande époque. On trouve dans trois recueils récents, celui de Curmer et deux autres publications illustrées, *de gueules à la bande d'or chargée de la fouine d'azur*, pour de Fay seul, et pour de Fay de La Tour-Maubourg. — La maison de La Tour-Maubourg a donc porté de trois façons ses armoiries, selon le temps et selon les individus.

V. B.

—

Une médaille satirique contre le pape Borgia (XXIV, 46). — Ces médailles furent frappées par les protestants d'Allemagne après la seconde ligue de Smalkalden de 1537 et après l'intérim de Ratisbonne de 1541. Les troupes mercenaires d'Allemagne les répandirent en France, sous les règnes de Henri III, Henri IV et Louis XIII.

Les protestants ne firent, du reste, qu'user de réciprocité envers les catholiques qui, après la diète d'Augsbourg en 1530, avaient frappé et répandu contre eux une médaille satirique du même genre.

C'est l'origine que leur attribue Etienne Cartier, savant numismate, mon compatriote, auquel j'en avais, il y a de longues années déjà, communiqué une, que je possède, semblable comme description, mais beaucoup plus grande ($0^m,95$ de diamètre), trouvée dans un jardin, au Lude, petite ville de la Sarthe.

A. G.

— M. Ancinette trouvera dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1890, n° 2, pages 321 à 329, une notice magistrale de M. Chabouillet, dans la *Revue numismatique*,

des *Recherches sur quelques médailles du XVIe siècle*, 1851, par M. Etienne Cartier, dans l'*Histoire de la caricature sous la Réforme et la Ligue*, de M. Champfleury, page 87, et dans Klotz., *Opuscula nummaria. De nummis contumeliosis et satyricis*, 1772, la réponse à sa question.

Aux médailles satiriques contre l'union du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel furent opposées les médailles satiriques contre les papes et les cardinaux. On a des exemplaires en argent, en cuivre et même en ivoire. Un jeton d'argent, qui réunit la tête du pape à celle de l'Empereur, porte pour légende : IN. VIRTVTE.TVA.LETABITVR.JVSTVS et le revers, qui réunit la tête de l'évêque à celle du cardinal : CONSTITVES. EOS. PRINCIPES. SUPER. OMNEM. TERRAM.

Ecoutons M. Champfleury, page 87, *op. cit.*

Il est peu de cabinets dans les vitrines desquels le curieux ne remarque, burinée sur le bronze, quelque association de diable et de pape, de furie et de cardinal : parodies de médailles officielles où le pouvoir spirituel avait été géminé jusque-là avec le pouvoir temporel et où les profils des papes étaient accolés à ceux de puissants empereurs. Voir la reproduction de quelques-unes de ces médailles dans mon *Histoire de la caricature au moyen âge et sous la Renaissance*, 2e édit., 1876. E. Dentu, 1 vol. in-18. On voit à la Bibliothèque nationale un plomb représentant une tête de cardinal accolée à une tête de fou. La légende porte : *Des Bapst Gebot ist wider Got.* M.D.XLIII. Traduction : *La domination du pape est contraire à Dieu.* Au revers, une femme, portant un glaive et une croix, est assise sur un pape renversé qui tient une coupe à la main. Légende : *La fausse doctrine ne prévaut plus. — Falsghe lere gilt night mehr.* M.D.XLIII.

(*Histoire de la caricature sous la Réforme et la Ligue*, p. 87 et 88.)

J'ai vu des médailles géminées identiques à celle que décrit M. Ancinette dans les médailliers de MM. Delamain, à Jarnac, Maillard, à Pamproux, etc., etc.

CHAMPVERNON.

—

Un projet de Métropolitain en 1845 (XXIV, 63). — Je puis renseigner notre collaborateur sur l'auteur de cet intéressant projet. C'était M. Fl. de Kérizouet, ingénieur civil. L'analyse extraite de l'*Almanach des chemins de fer* pour 1846 se trouve tout au long, avec de longs développements, dans une brochure intitulée : *Projet d'établissement d'un chemin de fer dans l'intérieur de la ville de Paris*, in-8 de 26 pages, avec plusieurs figures et planches de tracés, Paris, à la librairie scientifique et industrielle de L. Mathias, 1845. L'ouvrage, très documenté, est dédié à M. le comte de Rambuteau, pair de France, préfet de la Seine. C'est à ma connaissance le plus ancien projet de Métropolitain. Celui de M. Laurent Mouton date de 1852, il fut modifié et présenté par M. O. Bourgain en 1876.

K.

—

De l'expression Gaffe (XXIV, 65). — Gaffe, prononciation parisienne de Caffe, signifie impair. Ce mot est la traduction de l'italien *caffo*, ayant la même signification : *Giuocare a pari o caffo.* Jouer à pair ou non. Caffe était connu de Ménage qui l'écrivait caf. Le mot a probablement été introduit en Nivernais par les Italiens de la suite des ducs de la maison de Gonzague. Il est encore en usage dans le centre de la France (Cf. Jaubert. *Glossaire*). De Nevers et lieux circonvoisins, caffe est venu à Paris où il est entré dans le langage courant.

F. M.

— Ce mot, orthographié gaf, se trouve dans le *Dictionnaire du vieux langage*, de Lacombe ; il est traduit par impair. Dans nos pays wallons, où la langue a conservé une grande quantité de termes du vieux français, du gaulois, du celtique même, l'expression gaffe est courante pour signifier un impair, un pas de clerc.

EDME DE LAURME.

— Gaffe, en terme maritime, est une longue perche, à l'extrémité de laquelle est fixée une pointe de fer garnie latéralement d'un crochet. On s'en sert, dans une embarcation, comme d'un croc pour s'attacher momentanément à un navire, à un quai ; comme de levier pour s'éloigner d'un point et aller vers un autre. Lorsque le brigadier d'un canot, au moment d'accoster, manie mal sa gaffe, l'embarcation ne s'arrête pas immédiatement ; il y a là maladresse. Il n'en fallait pas plus à nos marins, avec leur langage si imagé, pour dire communément *faire une gaffe*, pour faire une sottise. C'est cette expression qui, depuis peu d'années, est entrée dans le langage familier et dont M. Paul Bourget s'est servi. Ajoutons que, dans l'argot des mathurins, *voir la terre au bout d'une gaffe*, c'est rester à bord ; *avaler sa gaffe*, c'est mourir. Aux curieux d'étymologie, je

conseillerai de consulter sur le mot *avaler* le *Langage des marins*, par de la Landelle (Paris, Dentu, 1859, page 167).

Le mot *gaffe* est un vieux mot français qui nous vient des marins du Nord. Au milieu du XVe siècle, gaffe était dans notre langue avec le sens qu'il y a aujourd'hui; ainsi des lettres de rémission de l'année 1455 contiennent cette phrase: « Un baston nommé Gaffe, ayant un crocq de fer au bout. » E. M.

—

Sainte Sabigothon ou Gothon (XXIV, 65). — Marguerite égale Margot. Exemple: la reine Margot. *Margoton* est le diminutif de *Margot*; exemple : *Mariéton*, *Julietton*, *Jeanneton*, qui sont des diminutifs de *Mariette*, *Juliette*, *Jeannette*, diminutifs eux-mêmes de *Marie*, *Julie* et *Jeanne*. *Goton* est l'abréviatif de *Margoton*. En Berry, en Bourbonnais, toutes les Goton sont des Marguerite, ce qui ne veut pas dire que toutes les Marguerite soient des Goton. Que viennent faire ici sainte Sabigothe et les Goths?

L. A.

— Pourrait-on m'expliquer comment cette sainte s'est appelée aussi sainte *Natalie* ou *Noële? Sabigothone seu Natalia*, 27 juillet, V. la *Chronologie et topographie du nouveau bréviaire de Paris*, in-12, 1742, par M. B..., prêtre (lisez *Binet*), pages 119, 132 et 134.

Le culte de cette sainte se répandit à Paris, par suite de la translation de son chef dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, sous Charles le Chauve, et au temps de Gilduin II, abbé de Saint-Germain. Vous trouverez l'histoire de cette translation dans le *calendrier* historique et chronologique de l'église de Paris, par Le Fèvre, 1747, in-12, page 268.

A. Lerosey.

—

La reine de France au temps de Charles VII ne possédait-elle que deux chemises? (XXIV, 66.) — Cette assertion est fausse, l'usage de la chemise, même dans le peuple, était universel au milieu du XIVe siècle (voir à ce sujet *Duguesclin et son époque*, par S. Luce, page 75). Pour ce qui concerne la reine de France, voici un extrait des *comptes royaux de* 1386, relatifs à la reine Isabeau de Bavière :

Pour 20 aulnes de fine toile pour faire 10 chemises à vestir mad. la Royne, au prix de 8 sous pour l'aulne. 32 aulnes de plus fine toile pour faire 8 chemises pour ladicte dame, au prix de 8 sous l'aune.

On pourrait en citer indéfiniment comme cela, mais ce ne serait pas plus démonstratif. Germain Bapst.

—

Les juifs de Tolède ont-ils voté contre la mort du Christ? (XXIV, 66.) — Les juifs de Tolède prétendaient n'avoir pas consenti à la mort de Jésus-Christ. Cette légende, rapportée par Théophile Gautier dans son *Voyage en Espagne*, se retrouve chez les juifs d'Ulm, de Worms, etc..., comme celle qui a trait à l'établissement des juifs en Europe avant la naissance du Christ; elle est rejetée énergiquement par Moïse Schwab dans le domaine de la fable (*Histoire des Israélites*). M. Julien Vinson signale de semblables légendes accréditées par *tous* les juifs d'Espagne (les *Religions actuelles*). Leur origine semble dater des premières persécutions exercées contre les juifs.

Alf. M.

— Voici le passage de Gautier auquel il est fait allusion :

Les juifs de Tolède, probablement pour diminuer l'horreur qu'ils inspiraient aux populations chrétiennes en leur qualité de déicides, prétendaient n'avoir pas consenti à la mort de Jésus-Christ, et voici comment : lorsque Jésus fut mis en jugement, le conseil des prêtres, présidé par Caïphe, envoya consulter les tribus pour savoir s'il devait être relâché ou mis à mort; l'on posa la question aux juifs d'Espagne, et la synagogue de Tolède se prononça pour l'acquittement. Cette tribu n'est donc pas couverte du sang du Juste, et ne mérite pas l'exécration soulevée par les juifs qui ont voté contre le Fils de Dieu.

L'original de la réponse des juifs de Tolède, avec une traduction latine du texte hébreu, est conservé, dit-on, dans les archives du Vatican. En récompense, on leur permit de bâtir cette synagogue qui est, je crois, la seule que l'on ait jamais tolérée en Espagne.

H. B.

—

Le transport des lettres par la Seine pendant le siège de Paris en 1871 (XXIV, 66). — MM. Delort et Robert, inventeurs de ce système ingénieux, partirent de Paris en ballon, le 7 décembre 1870; l'aérostat s'appelait *le Denis Papin*. Toutes les lettres de province qui devaient être envoyées à Paris par leur procédé, tenu secret, devaient être concentrées au bureau de poste de Moulins (Allier). Les boîtes de zinc qui contenaient les lettres

avaient 25 centimètres de longueur; elles étaient ovoïdales, et leur surface extérieure était garnie d'ailettes. Quand elles étaient remplies de missives, on les jetait dans la Seine, où elles devaient naviguer roulées par le courant. Pendant l'investissement aucune de ces boîtes n'est arrivée à Paris; elles étaient sans doute retenues par des filets dont les Prussiens avaient, par mesure de précaution, barré la Seine. Après l'armistice, il est probable que ces filets ont été enlevés, et les lettres de province envoyées par les boîtes fluviales sont arrivées au nombre de 800.

Le procédé était donc ingénieux et pratique. A la même époque, un commis de l'Hôtel de ville, M. Baylard, avait imaginé d'enfermer des dépêches dans des petites boules de verre soufflées qui flottaient à la surface de la Seine, et ressemblaient à des bulles d'air. Ces petites bulles auraient probablement fonctionné, mais les glaces d'un hiver rigoureux ont rendu leur essai impossible. Les ballons et les pigeons voyageurs ont seuls assuré un service de correspondance à peu près régulier pendant l'investissement de Paris. Mais les tentatives de toutes sortes ont été nombreuses, et souvent très habilement conçues.

GASTON TISSANDIER.

— M. Robert, inventa, en collaboration avec MM. Delort et Vonoven, un système de boules dont l'idée première avait été trouvée par M. de Castillon Saint-Victor.

Parti en ballon, de Paris, le 8 décembre 1870, M. Robert n'eut pas le bonheur de convaincre la délégation de province de l'excellence de son système. Il a commencé, néanmoins, sur divers points, l'expédition de ses boules, mais aucune n'est arrivée à Paris tant que la ville a été assiégée. M. Berthelot dit même qu'il n'a pas eu connaissance de l'arrivée d'une de ces boules et que la seule qui ait été retrouvée l'a été, à la fin de 1871, à l'embouchure de la Seine.

Rien n'indique que M. Robert ait été fonctionnaire ou officier. Il devait être ingénieur, puisque c'est permis à tout le monde, et il n'a pas dû faire d'autres découvertes. ALFRED DUQUET.

— Les *boules à volants*, dont parle l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, *ont été employées* pendant le siège pour transporter des lettres par la Seine.

Les résultats de ce mode d'envoi de lettres des départements pour Paris ont été constatés à Moulins; près de 50,000 lettres sont arrivées à destination.

Ce n'est pas un ingénieur qui a été le créateur de ce système, mais un ancien maire de Lyon, M. Delort, qui, de concert avec MM. Isca Vonoven, publiciste, et M. Emile Robert, ancien président de la chambre de commerce d'Alger, a eu l'idée de la *boule flottante* à volants.

MM. Delort, Robert et Vonoven ont eu le grand honneur de servir la France, les deux premiers en sortant de Paris en ballon, le dernier en veillant à Port-à-l'Anglais pour recueillir les engins confiés à la Seine par ses deux amis.

Les frais de manutention ont été remboursés aux trois personnes dénommées, M. Robert seul a eu pour récompense la médaille militaire. VONOVEN.

— Le *Magasin pittoresque* (année 1872, page 148) contient de curieux détails sur l'invention de MM. Delort et Robert: le cylindre à hélice roulant au fond de la Seine.

Cette invention qui fut appliquée resta sans résultat; les Prussiens avaient prévu qu'on se servirait du courant de la Seine pour communiquer avec Paris et avaient barré la rivière avec des filets.

L'article ne contient sur les inventeurs aucun détail biographique. H. T.

—

Le masque de fer (XXIV, 67).— On demande si l'opinion émise par l'auteur de *Fouquet*, M. Lair, sur la personnalité du Masque de fer se trouve avoir quelque chance d'exactitude.

D'après M. Lair, le fameux homme au masque ne serait autre qu'un certain Eustache Danger, arrêté à Dunkerque en juillet 1669, puis conduit à Pignerol, etc.

Le fait semble assez improbable.

L'aventure d'Eustache Danger est des plus simples.

En 1668, M. de Lyonne se préoccupait fort des allées et venues en Suisse, en Hollande, à Bruxelles, à Londres, etc., d'une sorte d'agent d'origine française, prenant le nom de Marsilly. Il en écrivait à M. Mourlier, en Suisse, et à M. Colbert, à Londres.

Les trois personnes signalées, répond Mourlier, sont: un Français qui change de nom souvent, lequel se dit être envoyé d'Angleterre. L'autre est un nommé Borrey, grand prévôt de la Franche-Comté, et le troisième s'appelle

Chaudiot, neveu du baron de Lisola, intendant de l'abbaye de Saint-Claude pour don Juan d'Autriche. Sa religion est protestante. On le croit de Montélimar et qu'il s'appelle Roux.

Ce Roux était en effet l'agent de Lisola, de Molina, de Castel Rodrigo et de milord Arlington. Au mois de janvier 1669 il logeait à Londres chez un nommé Ayme. Il avait avec lui l'un de ses valets, Martin. Au mois de mars, il repassa seul sur le continent. Il s'y fit prendre.

Il m'a enfin réussi, écrit de Lyonne à Colbert, de faire arrêter Roux, ce scélérat, en Suisse, dix ou douze lieues en dedans de leur pays, au retour d'une visite qu'il avait rendue au colonel Balthazard auquel il avait dit qu'il reprendrait bientôt le chemin d'Angleterre. Je l'ai fait conduire à Paris, où il arriva hier. (24 mai 1669.)

Le 3 juin, Roux était déclaré atteint de

s'être entretenu de plusieurs négociations secrètes contre le service du roi et le bien de l'Etat et d'avoir tenu plusieurs discours pernicieux qui marquaient ses desseins abominables contre la sacrée personne de Sa Majesté, pour réparation de quoi il a été condamné à avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs, ledit Marsilly appliqué à la question ordinaire et extraordinaire.

Son supplice eut lieu le lendemain. Il fut atroce.

Mais ce Marsilly avait à Londres un valet, Martin, de son vrai nom, Eustache Danger.

Le roi désire, écrit de Lyonne à Colbert, que vous n'omettiez rien pour gagner le nommé Martin qui a servi de valet à Roux, et pour l'engager à venir ici, lui faisant donner ce qu'il lui faudra pour les dépenses de son voyage.

J'ai disposé le valet à vous aller trouver, répond Colbert.

Il ajoute, le 1er juillet 1669 : « M. Joli « a parlé au valet et l'a véritablement « persuadé qu'il allât en France. »

Le malheureux prit en effet passage pour Dunkerque. A son arrivée, il fut arrêté. Le 1er août, le capitaine de Vauroy, sergent-major de la ville et citadelle de Dunkerque, recevait l'ordre de le conduire à Pignerol. Dans cette prison, son entretien était celui d'un valet, à raison de une livre par jour.

En 1675, il fut adjoint au nommé Larivière, pour le service de Fouquet. A la mort de ce dernier, en 1680, il fut remis en prison avec Larivière.

A cette date, les deux cellules de la Tour d'en bas étaient occupées par un moine jacobin, le sieur Gonna, et par le sieur de Marchial, arrêté en 1673, près de Péronne, puis à Paris, et de là, conduit

Sans éclat par les chemins, de manière à le faire entrer dans Pignerol sans bruit, et même sans que l'on s'aperçoive que ce soit un prisonnier que vos gens conduisent dans le donjon.

Le 12 mai 1681, Louvois prescrivait à Saint-Mars de se rendre à Exilles avec les prisonniers « que Sa Majesté croit « assez de conséquence.....; les deux prisonniers de la Tour d'en bas ».

Le 12 juillet, Saint-Mars était installé dans son nouveau poste.

Il laissait à Pignerol trois prisonniers: Mattioli, Dubreuil et Eustache Danger.

L'arrestation d'Eustache Danger datait de 1669, celle de Dubreuil de 1676, et celle de Mattioli de 1679.

Eustache Danger était le plus ancien.

Saint-Mars en demandait de temps en temps des nouvelles à son remplaçant, M. de la Prade.

Mais sa délivrance était proche. A la suite du bombardement de Pignerol, Eustache Danger tomba malade. Un matin de janvier 1694, on le trouva mort dans sa cellule.

« C'est le plus ancien de mes prisonniers », écrit le nouveau gouverneur Villebois.

C'était Eustache Danger.

Quelques jours plus tard, en prévision de l'évacuation de Pignerol, Villebois recevait l'ordre de conduire à Sainte-Marguerite ses trois prisonniers : deux anciens, Mattioli et Dubreuil, et un troisième, de Herse, enfermé en 1687.

En présence de ces faits, le doute est donc impossible. Danger, arrêté à Dunkerque, en 1669, puis conduit à Pignerol, était un simple valet au courant des agissements de Marsilly. Traité comme un valet, employé comme tel pendant cinq ans auprès de Fouquet, il mourait après vingt-quatre ans de captivité, en janvier 1694. I I..

— Il y a peu de temps, un savant sénateur italien, M. Domenico Carutti, a publié une étude sur le Masque de fer : Ses conclusions diffèrent de celles de M. Lair. Pour lui, le Masque n'est autre que le Jacobin fou, dont on a déjà parlé.

Nous voici donc en présence de deux théories nouvelles, dont la méthode d'exposition se rapproche d'une façon curieuse. A notre sens, M. Carutti n'a pas suivi le raisonnement jusqu'au bout, et l'opinion de M. Lair nous paraît définitive.

A. Le Grain.

— Au sujet de cette question, nous avons reçu de M. Loiseleur la lettre suivante :

Cher monsieur,

Je ne connais pas l'ouvrage de M. Lair sur Foucquet et il n'est pas possible que ma mauvaise santé me permette de le lire avant longtemps. Mais je connais son livre sur madame de la Vallière et j'ai même écrit à son occasion une étude assez longue publiée dans le *Temps* des 22 et 23 septembre 1881 ; c'est un livre bien fait et abondant en recherches judicieusement employées. Je suis donc porté à croire qu'il ne se trompe pas en affirmant que le Masque de fer est un certain Eustache Danger, qui devint à Pignerol le domestique de Foucquet.

Vous connaissez mon explication générale du fameux problème que réveille aujourd'hui M. Lair. Il y a eu plusieurs masques de fer, et l'imagination populaire, par une synthèse dont elle est coutumière, a concentré sur la tête du dernier, mort à la Bastille en 1703, des particularités propres à ses prédécesseurs. Ces malheureux étaient pour la plupart des gens condamnés au grand secret. Personne ne devait voir leurs traits, et on leur appliquait un masque d'étoffe, quand il fallait leur faire prendre l'air ou les montrer à un médecin. Danger, renfermé des années avec le fameux surintendant, avait pu recueillir de sa bouche des secrets d'Etat dont on craignait la divulgation. J'ai peine pourtant à m'expliquer qu'on ait jugé à propos de le faire voyager en 1687 d'Exilles aux îles de Provence dans une chaise de toile cirée hermétiquement close et que, plus tard, quand il vint à Paris, on lui ait appliqué un masque pendant ce long voyage. Qu'importait que quelqu'un vît les traits d'un vieux domestique ? Ce qui importait, c'était de l'empêcher de parler, et pour cela le secret ordinaire aurait dû suffire. Le successeur de Louvois aurait-il pensé que, pour empêcher un secret de s'évaporer, on ne peut prendre trop de précautions !

Vous voyez que je suis conciliant ; ce n'est pas avec moi que M. Lair devra s'entendre, c'est avec M. Camille Rousset, pour qui l'homme au masque n'est autre que le comte Matthioli, opinion fort répandue et que pour ma part je n'admets pas.

Agréez, etc. J. Loiseleur.

—

Les quatre sergents de la Rochelle (XXIV, 68). — Pendant longtemps, leur mémoire a été entourée d'une sorte d'auréole. On les citait volontiers comme des héros de patriotisme, de dévouement et de fermeté devant la mort. Mais voilà qu'il y a vingt-cinq ou trente ans parurent, soit dans une revue, soit dans un livre, soit dans un catalogue d'autographes ou de pièces historiques, des documents établissant que leur fermeté se serait singulièrement démentie, et qu'ils auraient même fait sur le compte l'un de l'autre de fâcheuses révélations. Ces documents auraient toutes les apparences de l'authenticité. Ils ne furent pas démentis à ma connaissance. Je suis sûr de le savoir, car il me semble même qu'on en a depuis évoqué le souvenir en preuve de l'imprudence qu'il y aurait à vouloir récompenser ou glorifier en bloc les victimes d'un régime politique tombé. En cherchant bien, on les retrouvera.

L.

—

Quelle est la maison habitée par Rabelais dans l'île Saint-Louis? (XXIV, 68.) — Ce n'est pas dans l'île Saint-Louis, mais sur le quai Poulletier, que Menin habitait en 1713. A l'époque de Rabelais, d'ailleurs, l'île Saint-Louis n'était pas couverte de maisons. L. G.

—

Pièces en vers et en prose relatives aux accouchements (XXIV, 69). — La chanson demandée par M. Witkowski fait partie d'une petite plaquette in-12, qui a pour titre : Chansonnier nouveau. (Impr. Pihan de La Forest, rue des Noyers, 37). Je la transcris en entier, selon son désir :

L'HYDROPISIE

DE LA DUCHESSE DE BERRY

Paroles de *F. Letellier.*

(Air de la ronde des *Momusiens.*)

Que j'vous cont' l'aventur' comique
D'un' duchess' dont chacun sait l'nom,
Ton ti, ton ti, ton taine, ton ton,
D'puis sept mois elle est hydropique :
V'là c'que c'est que d'jouer du nonflon,
Ton ti, ton taine, ton ton.

Dans les buissons de la Vendée
La dame accrocha ses jupons,
Ton ti, ton ti, ton taine, ton ton ;
De sa jolie taille pincée
Il faut desserrer les cordons,
Ton ti, ton taine, ton ton.

Ell' se dit secrètement mariée,
En Italie, c'est pour le *flon,*
Ton ti, ton ti, ton taine, ton ton.
En détrempe elle est fiancée ;
Elle est mariée comm' les hann'tons,
Ton ti, ton taine, ton ton.

En homme elle s'est déguisée,
Afin d'avoir un mirliton,
Ton ti, ton ti, ton taine, ton ton.
Ell' fit un' partie d'écarté
Avec un fort joli garçon,
Ton ti, ton taine, ton ton.

Notre duchesse est bien vexée
D'avoir fait *trictrac* pour tout d'bon,
Ton ti, ton ti, ton taine, ton ton.
Maintenant elle est bien fâchée
A Ménard d'avoir prêté son...
Ton ti, ton taine, ton ton.

Si M. Witkowski tenait à prendre connaissance de ce petit recueil, mon exemplaire serait à sa disposition. R. A.

— Je puis indiquer au docteur Witkowski, comme pièce de theâtre : *le Mistere de la conception, nativite, mariage et annonciation de la benoiste Vierge Marie*, imprimé à Paris par Alain Lotrian et Denis Janot, s. d., 94 ff.

Cette pièce a été vendue le 6 de ce mois, à l'hôtel Drouot, à Paris.

Bien que notre confrère ne parle pas des aphorismes superstitieux relatifs à l'obstétrique, je crois devoir lui signaler les suivants, qui ont cours dans les Ardennes :

Lorsqu'une femme accouche, autant de nœuds se comptent au cordon ombilical, autant elle aura d'enfants.

Selon que la conception a eu lieu pendant le croissant ou pendant le déclin de la lune, la mère accouchera d'un garçon ou d'une fille.

Si l'enfant arrive au monde entouré du cordon ombilical, c'est signe que sa mère « a tordu du fil pendant sa grossesse ».

Quand une femme accouche, il faut, pour l'empêcher de souffrir, lui passer autour du cou un collier fait de tout petits morceaux de cierge pascal.

JULES POIRIER.

— Au nombre des œuvres de ce genre doit passer à bon rang la *Luciniade*, poème en douze chants, du docteur Sacombe, dédié à Bichat, et édité à Bordeaux, en un volume petit in-8, vers 1815. — Le sujet est longuement et sérieusement traité, les détails techniques abondent.

Si mon honorable collaborateur de l'*Intermédiaire* ne pouvait se procurer la *Luciniade*, je me ferais un plaisir de lui envoyer mon exemplaire en communication. Le volume est tout annoté et augmenté de longues variantes manuscrites, qui sont certainement de la main du docteur Sacombe. GÉDÉON.

— Le docteur A. Maugin, mon beau-frère, a légué à la ville de Douai sa bibliothèque. (Voir les *Nouvelles de l'Intermédiaire*, n° du 25 novembre 1890.)

Elle renferme une collection très rare et fort curieuse des ouvrages composés ou publiés par les poètes médecins. Il est donc fort probable que le bibliothécaire de Douai pourra donner à notre collaborateur, le docteur Witkowski, les renseignements qu'il désire se procurer.

E. M.

— Inutile de rappeler les accouchements devenus classiques des romans de Zola, *Pot-Bouille*, la *Terre*, etc. Voir dans le *Journal des Goncourt* (t. II, p. 226) le récit d'une opération césarienne, retranché (comme trop vrai) du manuscrit de *Germinie Lacerteux*. Sauf pour un médecin, c'est d'un réalisme effrayant. GUSTAVE ZERO.

—

Le portrait du sculpteur Girardon, par Hyacinthe Rigaud (XXIV, 70). — Le musée de Dijon possède, n° 452, un portrait en buste qui a toujours passé pour être de Rigaud et représenter Pierre Girardon. C'est un vieillard à physionomie intelligente et noble, mais un vieillard plein de force et de santé, tel que devait l'être Girardon en 1705, puisque, né en 1627, il est mort seulement en 1715.

La comparaison avec la gravure pourrait, seule, trancher la question.

H. C.

—

Manuscrits de traités militaires à retrouver (XXIV, 70). — Les notes du général du génie Valazé, pour la réimpression du *Traité de la défense des places*, par Vauban (1829), et sur divers autres sujets militaires, sont, aujourd'hui, dans la collection de M. de La Sicotière, sénateur, à Alençon. L.

—

Famille Rambaud (XXIV, 71). — On trouvera une filiation des Rambaud de La Roque et des Rambaud de Mareuil, deux branches de la même famille, dans le livre que vient de publier M. l'abbé Tricoire, curé de Moulidars (Charente), *le Château d'Ardenne* (la Rochelle, imp. Texier, 1890, in-8), avec les armes. L'auteur n'a donné la généalogie que depuis le XVII[e] siècle; mais il a recueilli une foule de notes sur cette très ancienne famille de l'Angoumois, et ses renseignements sont puisés à source sûre.

L. A.

— La *Légitimité*, journal bordelais, sinon *angoumoisien*, celui qui soutient la thèse dite de la survivance, citait, sous la date du 8 février, madame de Rambaud comme attachée à la personne du duc de Normandie, et demeurant, en 1835, n° 16, rue Richer.

Il y a deux MM. Rambaud dont le nom est arrivé à la célébrité ou à la notoriété :

l'un en tant que lettré, l'autre comme juriste.

D'autre part, Arnault et Norvins, dans leur *Biographie des Contemporains*, Michaud, dans celle des *Hommes vivants*, ont consacré des articles au baron Rambaud, procureur général à Lyon, maire de Lyon ensuite. Membre du conseil des Cinq-Cents, il s'était fait honneur par un discours contre la violation du secret des lettres. (Son fils, propriétaire à Paris, habite Parthenay l'été.) Le nom de tous quatre s'écrit également par un *d* final, en conformité de l'étymologie germanique qu'indique Lorédan Larchey, *Rambald* (conseil-hardi).

L'admissibilité d'une affinité, soit du baron, soit de la dame en question, avec la marquise de Girac, née Rambaud, résulterait, notamment, de ce qu'ils appartiennent à la noblesse tous les trois ; cela, à la différence du répétiteur de droit et du rédacteur de la *Revue des Deux Mondes*. Alfred Rambaud et le légiste, son homonyme, qui n'ont pas cet avantage, en ont d'autres.

Mes renseignements serviront-ils?

Il se peut, je l'essaye, un plus savant le fasse,

comme dit La Fontaine. H. B.

— L'Angoumois étant voisin de ma province, je suis heureux de pouvoir renseigner M. Brondineuf. Les Rambaud portent : *d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules tenant une torche d'or enflammée de gueules*.

Ce renseignement et les suivants sont puisés dans le livre de l'abbé Tricoire.

Cette famille existe encore de nos jours ; le président du conseil général de la Charente en est le chef. Elle tient sa noblesse de la charge de secrétaire du Roi et de la mairie d'Angoulême, occupées, en 1723, par Henri Rambaud, sieur de Maillou. La notice généalogique ne mentionne pas Thérèse-Radegonde; et le Pierre-Joseph Bareau, auquel renvoie la table, est un simple curé de Saint-Simon.

Je suis à la disposition de mon collègue au conseil héraldique, M. Brondineuf, pour lui donner tous autres détails qu'il désirerait. DE LA COUSSIÈRE.

—

Les faux assignats de la Chouannerie (XXIV, 72). — Je serais bien reconnaissant à M. A. Rouillé de me donner quelques explications sur les « bons royaux de Laval et d'Avranches », dont il parle dans sa question.

Les faux assignats fabriqués par Puisaye le furent en vertu d'un arrêté du conseil militaire de l'armée catholique et royale de Bretagne, daté du 20 septembre 1794, et signé : *Puisaye*, *Tinténiac*, *Cormatin*, *Chantereau*, *Le Roy*, *Perschais*. Cet arrêté a été imprimé (impression anglaise), 3 p. in-fol., s. l. n. n. n. d. Il est cité textuellement ou en extrait dans la *Correspondance secrète*, t. I, p. 97, et dans d'autres ouvrages, notamment dans mon *Histoire de Frotté*, 1889, t. II, p. 613.

L. DE LA SICOTIÈRE.

—

Sur un mot de Richelieu (XXIV, 97). — Je crois, avec un Vieux Chercheur, que le mot attribué au cardinal de Richelieu est singulièrement suspect. Mais, toutefois, je dois m'empresser d'ajouter que l'idée exprimée dans la lettre de monseigneur Freppel se trouve nettement indiquée dans le passage suivant des *Maximes d'Etat, ou Testament politique du Cardinal de Richelieu* (2e partie, p. 74. Paris, MDCCLXIV, 2 vol. in-8).

Bien que César ait dit que les Francs sçavent deux choses, l'art militaire et celui de bien parler, j'avoue que je n'ai pu comprendre jusqu'à présent sur quel fondement il leur attribue la première de ces qualités, vu que la patience dans les travaux et dans les peines, qualité nécessaire à la guerre, ne se trouve en eux que rarement. Si cette condition accompagnait leur vaillance, *l'univers ne serait pas assez grand pour borner leurs conquêtes ;* mais comme le grand cœur que Dieu leur a donné les rend propres à vaincre tout ce qui s'oppose à eux par la force, leur légèreté et leur paresse dans les fatigues les rendent incapables de surmonter les moindres obstacles que les délais d'un ennemi rusé opposent à leur ardeur.

A la suite de ce passage, Foncemagne, qui faisait paraître la 2e édition du *Testament*, ajoute, en note, que le cardinal parlait de la nation avec une indécence qu'on ne saurait pardonner à un homme qui devait connaître les Français et savoir combien peu ils méritent les reproches dont il les accable.

Sans cet heureux correctif, j'aurais hésité à reproduire le passage ci-dessus du *Testament*. E. M.

—

Dans et en (XXIV, 97). — Introduire trente fois *en* dans un article relative-

ment court est certainement chose reprochable à un critique renommé; je dirai, cependant, avec un grammairien, « quant aux occasions où l'esprit, l'oreille et l'usage s'accordent à permettre que *dans* et *en* soient employés indifféremment l'un pour l'autre, c'est une vaine délicatesse que d'en vouloir gêner le choix ».

Boileau, dans le chant III de l'*Art poétique*, parlant d'un jeune homme, a dit :

Est vain dans ses discours, volage en ses désirs.

Ménage remarque qu'il aurait pu dire parfaitement : léger dans ses désirs. On ne peut donc invoquer la contrainte de la mesure.

Notre confrère G. C. sera, au reste, complètement éclairé sur sa question s'il veut bien consulter la *Grammaire des Grammaires*, de Girault-Duvivier, t. II, p. 883 (Paris, 1827, 6e éd.), ainsi que le *Dictionnaire des synonymes*, par Guizot (Paris, 1873, 8e éd.), p. 276.

E. M.

— Il est manifeste que renoncer entièrement à l'emploi d'une vénérable et utile proposition comme « dans » et la remplacer indistinctement par « en » est une affectation pure, dont le principal inconvénient est de supprimer une nuance d'expression, partant d'appauvrir le vocabulaire. Ce n'est pas ce qui effraie nos hardis néologistes, qui procèdent avec aussi peu de scrupule à l'égard de la locution « commencer à », à laquelle se substitue uniformément aujourd'hui « commencer de ». Il y avait pourtant, là aussi, une variante consacrée par l'usage, soigneusement relevée par les Noël et Chapsal, et qui méritait d'être conservée. On a déjà signalé, je crois, ici, l'agaçant monopole de l'imparfait, qui est en train d'éliminer le prétérit indéfini, lequel avait déjà lui-même étouffé le prétérit défini. Si bien que, des trois formes du passé que nous possédions encore naguère, il ne nous en restera bientôt qu'une.

Et c'est ce qu'on appelle enrichir la langue. PAUL MASSON.

— Si l'on se reporte au latin, on voit que la préposition *in* gouverne : tantôt l'ablatif, pour indiquer le repos, ou l'action sans sortir d'un lieu, et tantôt l'accusatif, pour le mouvement ou la tendance au changement d'état. Dans le premier cas, *in* se traduit par *en* ou *dans* : « Il est *en* prison, *dans* sa chambre. Il voyage *en* France; il circule *dans* le jardin. »

Ce n'est pas à dire que *dans* vienne de *in*. Formé avec *de intus*, — ce qui est changement de milieu, ou pour le corps ou pour l'esprit, — il rend alors l'idée toute spéciale de *in* avec un accusatif, et, dès lors, ne devrait pas être représenté par *en*. En conséquence, pour être correct, il ne faut pas employer *en* de façon constante. *Dans* aurait plus de droits que lui d'être toujours en scène, et, à coup sûr, il s'impose quand il y a mouvement : « Sa pensée s'envole *dans* l'infini; nous entrons *dans* l'été; il vient de plonger *dans* l'eau. » J'aime mieux : Il s'est mis *dans* une grande colère, que : *en* grande colère. Mais ce sont là des nuances qu'on ne peut pas toujours observer; on dit, par exemple : Il est tombé *en* disgrâce; il s'est évadé *en* Belgique... et s'exprimer autrement paraîtrait singulier.

A noter, en passant, *in*, au repos, traduit encore par *en*, avec le sens de *sur* : Le Christ *en* croix. Etre *en* mer, *en* scène, *en* grève, Un portrait *en* pied.

T. PAVOT.

— Il est bien difficile de trouver une différence de sens entre *dans* et *en*, préposition; l'un venant de *de-intus*, et l'autre de *in*, ce qui est à peu près la même chose. En l'époque des Bossuet, des Racine, des La Bruyère, il était de règle que *dans* se construisait avec l'article *le*, *la*, *les*, tandis que *en* ne l'admettait que dans des cas tout à fait exceptionnels; ce qui n'a pas empêché cette époque de nous donner des chefs-d'œuvre de quelque valeur. On ne voit pas trop ce que peut gagner notre langue à l'emploi de *en* dans les cas où l'on avait, jusqu'à présent, employé *dans*, ni en quoi il peut être plus élégant de dire « en la tiédeur du lit », que « dans la tiédeur du lit ». Cet abus du mot *en* n'est que de l'affectation pure, qui est bien, d'ailleurs, dans la note de cette moderne école d'écrivains, où l'on prend trop facilement pour du style de simples déformations de la grammaire. D. J.

—

Epitaphe sur le tabac (XXIV, 98). — Cette épitaphe est un rébus. Dans ces lignes, le mort s'adresse au vivant qui les lit, et, dans la dernière, à peu près la

seule qui présente un sens naturel, il lui fait entendre l'avertissement qu'on rencontre plus habituellement sous la formule : « quod es fui, quod sum eris. »

Ce rébus, assez connu, avec quelques variantes, a certainement été publié; je ne le retrouve que dans mes souvenirs. En rétablissant la vraie leçon pour le dernier mot de la seconde ligne (A B I T au lieu de O B I T), il doit être lu :

O super BE!
QUID super BIS?
TUA super BIA,
TE super ABIT.
Ter RA
Es
ET IN
Ter RAM
I bis.

En tout cela, rien qui se rapporte au tabac. Peut-être quelque particularité de l'inscription, quelque note ou quelque signe qui l'accompagne, la représentation, par exemple, d'une pipe ou de deux pipes en sautoir, à la manière des classiques tibias, — ont pu donner le change. Dans ce cas, on peut supposer que la fumée de tabac, représentée ou rappelée par l'ordinaire instrument qui la produit, figure dans la fantaisiste épitaphe comme un symbole humoristique de la vanité de l'orgueil ou de la passagère durée de la vie. Et la formule particulière « mox eris quod ego nunc », plus appropriée à l'image, pourrait signifier que le lecteur ne sera bientôt plus, comme l'objet qu'elle représente, qu'une vapeur dissipée, un corps sans âme, un fourneau éteint, une pipe sans fumée.

R. B.

Passer sous son pouce (XXIV, 98). — C'est un jeu fort apprécié dans les auberges, ainsi qu'aux noces de village, et la source d'une infinité de tours de reins.

Il consiste à appuyer le pouce de la main droite à plat sur le bord d'une table; le bras forme alors une espèce d'arceau sous lequel on engage la tête, puis tout le le reste du corps, suivant la souplesse de l'individu.

Si l'on parvient à passer tout le torse sous cette arche improvisée, — le pouce restant toujours immobile, malgré une douleur atroce dans l'articulation de l'épaule, les muscles du bras reviennent après un soubresaut — et c'est là le hic — se replacer dans leur position première, et leur propriétaire a généralement alors gagné, par le fait même, une bouteille de vin.

Ce tour, qui est surtout fait pour plaire aux natures simples, peut également s'exécuter avec la main gauche.

H. B.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La photographie des couleurs décrite il y a 130 ans. — On sait que, tout récemment, M. Lippmann, membre de notre Académie des sciences, est parvenu à photographier les couleurs du spectre solaire. Pour cela il les fait tomber sur un miroir extrêmement poli, formé par la surface d'une couche de mercure liquide qui les réfléchit; ces couleurs réfléchies sont alors retenues par une série de lames minces qui, sous l'influence de la pose, se forment peu à peu dans l'intérieur d'une pellicule sensible, mince et transparente, placée devant le miroir.

En 1760, un rêveur, Tiphaigne de la Roche, publiait sous le titre *Giphantie*, anagramme de son nom, un curieux petit ouvrage où le procédé est presque exactement décrit, ainsi qu'on va en juger.

Tiphaigne se suppose transporté dans le palais des Génies élémentaires, dont le chef lui dit:

Tu sais que les rayons de lumière réfléchis des différents corps font tableau et peignent ces corps sur toutes les surfaces polies, sur la rétine de l'œil, par exemple, sur l'eau, sur les glaces. Les esprits élémentaires ont cherché à fixer ces images passagères; ils ont composé une matière très subtile, très visqueuse et très prompte à se dessécher et à se durcir, au moyen de laquelle un tableau est fait en un clin d'œil. Ils en enduisent une pièce de toile et la présentent aux objets qu'ils veulent peindre. Le premier effet de la toile est celui du miroir : on y voit tous les corps voisins et éloignés dont la lumière peut apporter l'image.

Mais, ce qu'une glace ne saurait faire, la toile au moyen de son enduit visqueux retient les simulacres. Le miroir vous rend fidèlement les objets, mais n'en garde aucun; nos toiles ne les rendent pas moins fidèlement, mais les gardent tous. Cette impression des images est l'affaire du premier instant où la toile les reçoit. On l'ôte sur-le-champ, on la place dans un endroit obscur; une heure après, l'enduit est

desséché, et vous avez un tableau d'autant plus précieux qu'aucun art ne peut en imiter la vérité et que le temps ne peut, en aucune manière, l'endommager. Nous prenons dans leur source la plus pure, dans le corps de la lumière, les couleurs que les peintres tirent de différents matériaux que le temps ne manque jamais d'altérer. La précision du dessin, la variété de l'expression, les touches plus ou moins fortes, la gradation des nuances, les règles de la perspective, nous abandonnons tout cela à la nature, qui, avec cette marche sûre qui jamais ne se démentit, trace sur nos toiles des images qui en imposent aux yeux et font douter à la raison si ce qu'on appelle réalités ne sont pas d'autres espèces de fantômes qui en imposent aux yeux, à l'ouïe, au toucher, à tous les sens à la fois.

L'esprit élémentaire entra ensuite dans quelques détails physiques: premièrement sur la nature du corps gluant qui intercepte et garde les rayons; secondement sur les difficultés de le préparer et de l'employer; troisièmement sur le jeu de la lumière et de ce corps desséché; trois problèmes que je propose aux physiciens de nos jours et que j'abandonne à leur sagacité.

A. DE ROCHAS.

—

Les livres interdits sous l'Empire. — Nous jouissons aujourd'hui d'une liberté complète de parler et d'écrire, ce qui paraît tout simple à la jeune génération actuelle. Elle ne se doute pas des luttes que les écrivains ont eues à soutenir sous le second Empire pour mettre au jour une œuvre indépendante. J'ai, tout dernièrement, retrouvé dans mes papiers un document curieux qui en témoigne; ce document n'existe peut-être plus: c'est la *Liste des ouvrages interdits en France depuis* 1851. Le voici tel qu'il a été publié par les éditeurs Lacroix, Verboeckoven et Cᵉ.

A. Lacroix, Verboeckhoven et Cᵉ, 13, faubourg Montmartre.

Liste des ouvrages interdits en France depuis 1851.

VICTOR HUGO. Napoléon le Petit. 1 vol. in-32. Œuvres oratoires. 2 vol. in-12. La Voix de Guernesey. 1 vol. in-12. Lettre à Juarez, in-12.

E. QUINET. Œuvres politiques. 2 vol. in-12. L'Expédition du Mexique. La Révolution religieuse au XIXᵉ siècle.

Abbé ***. Le Confesseur. 2 vol. in-8.

PROUDHON. De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise. 6 vol. in-18. Philosophie du progrès. 1 vol. Les Evangiles. Les Actes des Apôtres. 1 vol.

EUG. SUE. Les Mystères du peuple. 12 vol. in-8.

BOUGEART. Danton. 1 vol. in-8. Marat. 2 vol.

CHANNING-EMERSON. Vie et caractère de Napoléon Bonaparte.

CHAUFFOUR-KESTNER. M. Thiers historien.

DOLGOROUKOW. Des Réformes en Russie.

KINGLAKE. L'invasion de la Crimée. 6 vol.

DE MOLINARI. Napoléon III publiciste.

GASTINEAU. Sottises et Scandales.

MAUREL. Le duc de Wellington.

MIRON. Examen du christianisme. 3 vol. in-12.

F***. Le dernier des Papes. 1 vol. Charp.

POULIN. Qu'est-ce que l'homme? Qu'est-ce que Dieu? 1 vol. in-18.

CLÉMENCE (Aug.-Royer). Jumeaux d'Hellas. 2 vol.

VACHEROT. La Démocratie. 1 vol. in-8.

Dom JACOBUS. L'Eglise et la Morale. 2 vol.

Grosjean et son curé. 1 vol. in-12.

MARC BAYEUX. Les Gens d'église.

Le Tyran. 1 vol. in-32.

STUPUY. L'Anarchie morale.

WEIL. Amours et Blasphèmes.

ROGEARD. Les propos de Labiénus. Pauvre France. La Crise électorale.

LOUIS BLANC. Révélations historiques. 2 vol.

LONGUET. Dynastie des La Palisse.

RATAZZI. Mariage de la créole. 2 vol.

SAINT-ALESPOL. 21 mois de vie monastique.

DUPRAT. Conjuration contre les petits Etats.

PICART. L'Homme violet. 1 vol. in-18.

BONAU. Les Vengeurs. 1 vol. in-8.

COURBET. Les Curés en goguette ill. La Mort de Jeannot.

TOLLEBI. Le Denier de Saint-Pierre.

ABOUT. La Question romaine. Rome contemporaine.

STREUBEL. Des Forces militaires en France comparées à celles de l'Allemagne.

LAPRADE. Les muses d'Etat.

HAMEL. Histoire de Saint-Just. 2 vol.

Le COMTE DE PARIS. Damas et le Liban.

KOSSUTH. Révélations sur la crise italienne. 1 vol. in-18.

L'Europe, l'Autriche et la Hongrie.

LABARRE. Napoléon III et la Belgique. Waterloo. 1 vol. in-18. Les Idées impériales. 1 vol. in-18.

LAUDACE. Christianisme et Rome.

LE TEINTURIER. Les Clairons.

Révélations sur le Mexique.

Les Infamies.

Essai de politique légale.

EENENS. Le Paradis terrestre.

AUR. SCHOLL. Denise.

GRUN. L'Italie en 1861. 2 vol. in-18.

RIBERT. La Démocratie selon Vacherot.

RENAUD. Christianisme et Paganisme.

Plusieurs de ces ouvrages ne se trouvent plus en librairie, entre autres: *Vie et caractère de Napoléon Bonaparte*, par Emerson; *Révélations sur la crise italienne*, par Kossuth; l'*Anarchie morale* (1 volume formé de 12 satires ou *Atellanes*), par Stupuy. Quelque confrère ne saurait-il pas où l'on pourrait se procurer ces ouvrages qui, en leur temps, eurent un vif succès?

L'ERMITE DU QUARTIER SAINT-GEORGES.

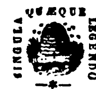
Le Directeur-Gérant: LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 avril 1891.*

XXIVe Année. — **No 551.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — No 176

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Mirabeau a-t-il dit à M. de Dreux-Brézé : Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes? — Jusqu'à ce jour tous les historiens attribuent à Mirabeau les paroles suivantes, en réponse au marquis de Brézé, qui sommait au nom du roi l'Assemblée de quitter sur-le-champ la salle des séances : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Pendant plus d'un siècle cette réplique a fait le tour du monde, répétée par les écoliers et les maîtres. A propos du centenaire du grand orateur, je lis dans le *Petit Journal :* « Le « Allez dire », etc., est une pure légende, consacrée cependant par les plus grands historiens », et le signataire de l'article donne les paroles suivantes, comme ayant été prononcées par Mirabeau dans la circonstance : « Je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force. »

Quelques Intermédiairistes voudraient-ils nous faire connaître ce qu'il y a de vrai dans cette contradiction? J. P.

—

Laissez-nous le Cap et... — Quel est le diplomate anglais qui, avec autant de sans-gêne que d'humour, dit, lors des démêlés entre l'Angleterre et la Hollande pour la possession des territoires du cap de Bonne-Espérance : « Donnez nous le Cap et gardez la bonne espérance »?

Un jeune chercheur.

—

Etymologies inconnues. — Beaucoup de mots sont altérés par une prononciation vicieuse ou par une orthographe fantaisiste; les gens du peuple, les enfants corrompent la langue, a dit Beauzée qui aurait pu trouver des corrupteurs même parmi les gens de professions libérales.

Nous avons montré dans l'*Intermédiaire* une de ces curieuses transformations, à propos d'un procès jugé par la cour d'appel de Nimes : de titres en titres, le mot *hortus* était devenu horts, hors, ors et avait fini par s'écrire os ; de telle sorte que là où l'on s'attendait à voir un cimetière, il s'agissait au contraire d'un jardin.

Des mots défigurés, des barbarismes, consacrés par l'usage, sont accueillis tels quels par les vocabulaires; à preuve le *vulgum pecus* qui, n'appartenant à aucune langue connue, vient d'être incorporé dans la dernière édition du petit Dictionnaire de Larousse, avec la mention : « expression *latine* par laquelle on désigne la multitude ignorante. » Pauvre latin! on l'estropie en attendant qu'on l'exécute (1).

Ces métamorphoses sont une des causes qui contribuent à rendre impossible la détermination de l'étymologie d'un assez grand nombre de mots ; plusieurs d'entre eux ont donné de la tablature aux chercheurs de l'*Intermédiaire.* Que de notices concernant l'origine de calembour, cette bête noire de Voltaire et de Delille !

Le calembour, enfant gâté
Du mauvais goût et de l'oisiveté,
D'un terme obscur fait tout l'esprit des sots,

a dit l'auteur de la *Conversation.*

« Tyran bête, éteignoir de l'esprit, fléau

(1) V. sur le *vulgum pecus*, t. XXIII, p. 545 et 634 de l'*Intermédiaire.*

de la conversation », tel est le calembour, suivant Voltaire.

Le calembour sévit depuis bien longtemps; Aristophane, Cicéron, Plaute, ne dédaignaient pas le jeu de mots : on connaît le *cur latras ? quia latronem video*, le *jus verrinum*, des Verrines, et le *coctor juris*, de Plaute parlant non pas d'un jurisconsulte, mais d'un cuisinier. Vivement attaqué, le calembour est toujours de ce monde, et, si l'on en croit ses ennemis désolés, ne manque pas de crétiniser ceux qui le cultivent: témoin Dupin, Victor Hugo, etc...

Mais enfin d'où vient ce mot à physionomie exotique ? Certainement pas du bois de calambour dont parlent madame d'Aulnoy dans ses *Mémoires*, Valmont de Bomare et Victor Hugo. C'est, il me semble, le *Glossaire* de Du Cange qui nous donne la solution du problème, au mot *callulare*, racine *kallen*, débiter des frivolités, dire des bagatelles, ce qui est bien l'exercice auquel se livre l'artiste en calembours. Notons encore qu'il existe dans le département de la Moselle une localité du nom de Calembourg, et que doit connaître M. Lorédan Larchey, l'auteur du beau livre *la Moselle illustrée*.

Passons maintenant au guéridon. Dans une vieille chanson figure un personnage de ce nom :

Guéridon est mort
Depuis plus d'une heure.
Sa femme le pleure ;
Hélas, Guéridon !

Il y avait aussi M. Guéridon, un danseur autour duquel se faisaient certains mouvements de ballet; c'est lui, a prétendu un étymologiste, qui a donné son nom au meuble défini : table ronde à un seul pied. Le mot n'appartient-il pas plutôt à la basse latinité ? Consultons l'inépuisable glossaire de Du Cange et nous y trouvons *Guarida*, petite tour, tourelle ; n'est-ce pas l'image exacte du guéridon ?

Bornons-nous, en terminant, à mentionner almanach, que l'on tire de l'arabe et de l'hébreu, alors qu'il est plus simple de le dériver de *all*, tout, et *monath*, mois, deux mots allemands ; concierge, auquel on attribue l'origine la moins acceptable; il descendrait du latin *conservare*, conserver; à ce compte, la Conciergerie serait un conservatoire de malfaiteurs. D'après Du Cange, le mot s'écrivait conciergerius, concergius, concergerius, conciergius; mais cela ne nous en fait pas connaître l'origine, qui paraît se rapprocher de la forme *conservus*, *servire*, sergent, *scherge*. Qu'en pense M. Pavot qui, tout récemment, a consacré plus de trois cents pages fort intéressantes aux *Etymologies dites inconnues ?*

E. DE NEYREMAND.

—

Logement et mobilier de Danton. — Un journal, une revue, ou un périodique dont le titre est impossible à retrouver, a publié tout récemment l'inventaire du mobilier de Danton, dressé après sa mort. Un lecteur de l'*Intermédiaire* voudrait-il avoir la complaisance de me faire savoir où je dois chercher ce document?

NIX.

—

Tibère et le verre malléable. — Le *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes*, publié en 1687, à Paris (1 v. in-4) et dont Felibien est l'auteur, dit, en parlant du peu de goût de Tibère pour les beaux-arts, « qu'il ne parut sous luy qu'un célèbre architecte qui trouva le secret de rendre le verre malléable. Mais Tibère, jaloux de la gloire que cet ouvrier allait acquérir par une invention si utile, le fit mourir, et empêcha que son nom et son secret ne passassent à la postérité. » Le passage que je viens de citer n'est, il me paraît, que l'amplification d'un texte de Pline (Lib. XXXVI) que M. Gerspach a reproduit, d'après la traduction de Littré, dans son ouvrage si complet : l'*Art de la verrerie* (A. Quantin, 1 v. de la Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts). « Le verre malléable à froid, sur lequel Pline émet du reste un doute, est une fable », ajoute comme commentaire le savant administrateur de la manufacture des Gobelins. Mais, avant de passer l'éponge sur les tablettes de Pline, je désirerais bien voir un collègue trouver d'autres auteurs que Pline faisant mention du fait signalé.

Il n'y a jamais de fumée sans feu.

Comment a pu naître, sous Tibère ou à un moment presque contemporain, un bruit que je ne transformerai pas en fable, sans preuve à l'appui ? E. M.

—

Sur les princes Kourakine (Kurakine). — Rassemblant des matériaux pour compléter mon histoire des princes russes

Kourakine, je désire savoir s'il existe quelque publication en russe, imprimée à l'étranger, sur cette famille, et dans quels recueils historiques ou mémoires du temps on fait mention de ces princes, dont plusieurs ont été *envoyés diplomatiques* près de différentes cours étrangères.

Fr. *Boris Kourakine*, beau-frère du tsar Pierre Ier *le Grand*, envoyé extraordinaire du tsar près le Saint-Siège (1707), après à la cour du pr. électeur de Brunswick-Lunebourg, à Hanovre; ministre plénipotentiaire à Londres, près la reine Anne (1709-1711); ministre plénipotentiaire au congrès d'Utrecht (1713) et après à la Haye près les Etats généraux des Pays-Bas, 1712; de 1724-1727, ambassadeur de France, comme son fils Alexandre, après la mort de son père.

SMOL.

—

Le chant des Girondins. — Quel est celui de nous qui n'a eu les oreilles rebattues de ce *Chant des Girondins* dont j'attribuais la paternité, pour les paroles, à Alexandre Dumas, dans le *Chevalier de Maison-Rouge*, et pour la musique (?) à Artus, jadis chef d'orchestre de l'Ambigu et de la Porte-Saint-Martin, et le Meyerbeer du trémolo ?

Mais voici que, dans les *Mémoires de Rouget de Lisle* (Paris, Levavasseur, 1834, p. 41), je trouve le passage suivant:

J'entends leurs voix sonores et accentuées retentir au milieu de ces vastes solitudes en répétant le refrain cher et sacré:

Mourons pour la patrie !
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

Ceci m'a engagé à rechercher le titre et le texte intégral de ce chant patriotique, dont l'auteur de la *Marseillaise* — qui s'y connaissait — paraît avoir fait si grand cas, mais mes perquisitions sont restées infructueuses.

Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* serait-il mieux renseigné que moi?

H. B.

—

Club des Jacobins. — Quelqu'un de nos obligeants collègues pourrait-il me dire où se trouvent les *procès-verbaux* des séances du club des Jacobins, et notamment les procès-verbaux de septembre 1793 ?

Je crois savoir qu'ils sont conservés dans un de nos dépôts publics à Paris; mais les inventaires publiés, s'arrêtant en 1789, ne font pas mention des pièces que je cherche.

C.

—

Un pamphlet belge à expliquer. — Notre confrère, la *Flandre libérale*, de Gand, nous communique un curieux imprimé anonyme, dont voici la forme et la teneur :

Mr. le Comte Mercy d'Argenteau a renoncé à l'honneur.

Mr. le Comte de Metternich refuse les honneurs.

Nous voilà bien décoré en ministres.

LL. AA. Roiales pour deux escalins bannissent leurs sujets. Patriottes à Luxembourg ou à Bonne.

Mr. Stockaert, chef des Prévost, demande une indemnité d'un demi million.

Mr. le Duc d'Ursel est content, pour deux cent mille florins, de porter les coups qu'il a reçu à Gand, selon sa déclaration faite par requête au Conseil en Flandre.

On peut donc sans scrupule inscrire pour enseigne à son hôtel :

Ici, on peut rosser les ducs pour deux cent mille florins.

Quelqu'un de nos lecteurs pourrait-il nous dire ce que signifient les diverses allégations de ce pamphlet, et spécialement à quel incident se rapporte le paragraphe relatif au duc d'Ursel ?

L. G.

—

Yrizar. — Qui connaît Yrizar ?... J'ai sous les yeux un médaillon en bois durci représentant de profil une tête d'homme aux favoris épais et broussailleux; au-dessus, gravé en relief, le mot « Yrizar ». Est-ce un nom d'homme, un pseudonyme ? La personnalité d'Yrizar n'était pas encore parvenue jusqu'à moi.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Panonceaux. — Quelle est l'origine des panonceaux placés par les notaires au-dessus de leurs portes ?

G. C.

—

Bizarres cadeaux de la ville de Nuremberg à la ville de Francfort. — Je lis dans un *Voyage commencé en Allemagne et en Pologne en* 1776 que les Nurembergeois donnaient tous les ans aux habitants de Francfort un carrosse attelé de six puces pour les remercier d'avoir envoyé jadis à leur secours un détachement de gardes bourgeoises qui mirent en fuite une bande de voleurs prêts à piller Nuremberg.

Existe-t-il encore aujourd'hui quelque

trace de cette redevance volontaire? A-t-elle jamais existé d'ailleurs, cette redevance? Et l'incident des gardes bourgeoises sauveurs de Nuremberg est-il vrai? ALPHA.

—

Sur la mort de la reine Hortense. — Presque toutes les biographies négligent de nous renseigner sur la maladie dont est morte la reine Hortense. Je me rappelle avoir lu qu'elle eut à subir une grave opération. Mais laquelle? J'espère que l'obligeant et savant *Intermédiaire* voudra bien me l'apprendre. O. F.

—

Un panetier de France, bailli de Dourdan. — On trouve ce renseignement dans les *Mémoires sur Dourdan, par Jacques Delescornay, conseiller du Roy et son avocat en ce lieu* (Paris, 1624). Quelque lecteur obligeant de l'*Intermédiaire* pourrait-il fournir des indications concernant la famille Guérin à laquelle ce Philippe Guérin appartenait, qui permettent de remonter dans la filiation de ce personnage et de savoir comment la seigneurie du Bréau-Sannapes (ou Sans-nappes), ancienne résidence des Sannapes, ou Sans-nappes (*sine nappis*), l'une des plus vieilles et des plus puissantes familles de la Beauce, était venue en sa possession? MUS.

—

Quelle a été la première vente de charité? — A quelle époque et par qui fut employé pour la première fois ce moyen d'augmenter les ressources des institutions charitables ou d'une grande utilité? H. P.

—

Les femmes généralissimes. — Y a-t-il eu en France d'autres femmes que Jeanne d'Arc et Jeanne Hachette qui aient commandé en chef devant l'ennemi ou qui aient défendu victorieusement des places assiégées? VICOMTE DE M.

—

Un arrêt difficile à exécuter. — Les journaux annonçaient récemment la mort de M. Gaspard Bellin, ancien juge suppléant à Lyon, connu par un procès qu'il avait intenté il y a une vingtaine d'années à la compagnie d'un pont à péage de Lyon.

Le prix du passage était de deux centimes et demi. M. Bellin, traversant un jour le pont, donna un sou et demanda qu'on lui rendît la différence. Le préposé à la recette refusa, le juge insista et, n'ayant pu obtenir satisfaction, envoya du papier timbré à la compagnie qui répondit que M. Bellin pouvait, s'il le désirait, passer une seconde fois sur le pont sans payer.

M. Bellin poursuivit son procès, qui dura dix ans, alla jusqu'en cassation et finalement obtint gain de cause. La compagnie fut condamnée et dut dès lors rembourser à chaque passant la monnaie de la pièce de cinq centimes. Mais la plus petite monnaie de billon est d'un centime. Sait-on comment cette décision judiciaire put être exécutée, c'est-à-dire comment la compagnie s'y prit pour rendre à chacun exactement la somme de deux centimes et demi? PAUL MASSON.

—

Musicienne du roi. — Qu'entendait-on, à la fin du XVIII[e] siècle, et notamment en 1772, par *musicienne dans le concert de Sa Majesté?*

Une ancienne première chanteuse d'opéra prend ce titre dans un acte public, et, en consultant, pour les années 1770-1772, soit l'*Etat actuel de la musique du Roi et des trois spectacles de Paris*, soit les *Spectacles de Paris ou Suite du calendrier historique et chronologique des théâtres*, je n'ai vu figurer son nom, ni dans l'*Etat de la musique du Roi*, ni dans le service des opéra et concerts du Roi, ni parmi les chanteuses du concert spirituel de l'Académie royale de musique ou de la Comédie italienne.

Etait-ce un simple titre honorifique sans emploi, et, dans ce cas, qui l'accordait? L. D.

—

Les actes des apôtres. — Combien existe-t-il actuellement de tentures complètes ou partielles de tapisseries d'après Raphaël, et où sont-elles?

Même question pour les cartons et leurs copies à grandeur d'exécution. GERS.

—

Funiculi-Funicula (chanson napolitaine de Piedigrotta). — Il se trouve, assurément, des collaborateurs à l'*Intermédiaire* qui connaissent cette chanson. Ont-ils remarqué que le refrain « Lesti!

« lesti ! via montiam su là (*bis*) Funiculi, « funicula » se chante sur la même mesure que la batterie de tambour par laquelle on appelle les habitants dans les incendies? Cette ressemblance est-elle fortuite? A. H. J.

—

Où est né le philosophe-poète de Strada? — Je viens de lire un article éblouissant sur M. de Strada, à la fois poète et prosateur. Comme prosateur, il prépare un *Esprit de l'histoire* — je n'ai pas dit *Esprit dans l'histoire* — qui ne comptera pas moins de trente volumes. Quant à son œuvre poétique, elle se compose de trois cent cinquante mille vers, dont cent mille environ ont déjà paru. Où est né cet écrivain extraordinaire? Quel âge a-t-il? Quels détails (si ma question ne doit pas être indiscrète) peut-on me donner sur le reste de sa biographie? L'article dont je parle déborde de délirant enthousiasme, comme on en jugera par les dernières lignes que voici : « Pendant que ce penseur, cet admirable solitaire, se courbe sur son immense labeur, Paris, la Ninive contemporaine, gronde autour de lui, qui vit aussi loin de ses vanités que l'aigle plane au-dessus des nuages. Paris se rue à ses égoïsmes, à ses fièvres, à ses débauches, à ses frivolités, sans se douter qu'au milieu de sa fournaise, Tacite, Dante et Shakspeare revivent dans un homme. » UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Date de la mort d'Alain Chartier. — Cette date est inconnue. Que pensent, à ce sujet, ceux de mes confrères qu'intéresse notre vieille littérature? Un savant de premier ordre, M. Gaston Paris, est arrivé, par diverses inductions, à croire que le poète était mort depuis assez longtemps en 1441, et que rien ne prouve qu'il ait vécu plus tard que 1433, mais il reconnaît que, Marguerite d'Ecosse n'étant venue en France qu'en 1436, l'anecdote du baiser devrait alors être rejetée, à moins qu'Alain ne l'eût reçu, ce baiser, lorsque, en 1427, il fit partie de l'ambassade qui alla demander à Jacques Ier la main de sa fille pour le Dauphin (voir *Romania*, tome XVII, p. 414). Dans sa lettre au connétable de Portugal, le marquis de Santillana nomme Alain Chartier après avoir cité divers écrivains français, et lui applique l'épithète de *moderno*. Aurait-il, par là, entendu dire que Chartier était encore vivant? La lettre, d'après les calculs de M. de Los Rios, dut être composée en 1449. (*Obras de Don Inigo Super de Mendoza, Marques de Santillana*, page LXXXIX, note 55.)

Du reste, bien que connaissant les principales œuvres de Chartier, Santillana semble peu au courant de ce qui se passait en France; il donne à maître Alain la qualification de secrétaire du roi Louis. Si, comme il le paraît, la lettre au connétable de Portugal est de 1449, il ne peut être question de Louis XI, et Santillana a voulu dire Charles VII, dont Chartier fut, en effet, le secrétaire. Des erreurs de ce genre ne sont d'ailleurs pas tout à fait rares chez les anciens écrivains. Ainsi, Froissart se trompe sur le prénom de Jean l'Aveugle, mort si héroïquement à Crécy : « Si vaillans et gentils rois de Behagne, qui s'appeloit messire Charles de Lussembourch, car il fut fils de l'empereur Henri de Lussembourch... » POGGIARIDO.

—

La Métaphysique de Newton, par Voltaire. — Quelle est la première édition de cet ouvrage? Est-ce l'édition de 1741, qui porte la rubrique de Londres? C. R.

—

Un sonnet attribué à sainte Thérèse. — Il y a. dans la littérature espagnole, un sonnet fort célèbre à *Jésus sur la croix* :

No me mueve, mi dios, para quererte.

Ce sonnet a été traduit ou imité par M. Marmier, par M. A. de Puibusque, par M. Philibert Le Duc; tous trois, et bien d'autres encore, l'ont attribué à sainte Thérèse. Je ne le vois cependant pas figurer dans les œuvres de cette sainte (*Escritos de Santa Theresa*, ed. Rivadeneyra, 1861), et il n'y est fait aucune allusion dans l'introduction qui précède les poésies de l'illustre carmélite. Le *Romancero y cancionero sagrado* (ed. Rivadeneyra, 1855) donne le fameux sonnet comme étant de saint François Xavier, et, de sainte Thérèse, ne reproduit qu'une *cancion*. D'après quels documents a-t-on fait honneur à sainte Thérèse des quatorze vers où se peint une foi si ardente? POGGIARIDO.

—

Journal encyclopédique. — Je fais appel à quelque obligeant confrère qui au-

rait, dans sa bibliothèque, les journaux ou revues du siècle dernier, ou qui serait à portée de consulter quelque grand dépôt.

Je voudrais savoir si, dans le *Journal encyclopédique* du second semestre 1765, il n'y a pas un extrait d'un discours ou sermon, prêché devant des milliers de personnes, au Désert, par Rabaut Saint-Etienne, sur les devoirs des sujets envers le souverain. Si oui, cet extrait est-il signé, et de quel nom ou surnom? L'orateur n'avait pas encore vingt-deux ans; et il serait intéressant de savoir comment le futur député, qui devait si bien occuper la tribune à l'Assemblée nationale de 89, maniait déjà, à cet âge, la période oratoire. CHARLES DARDIER.

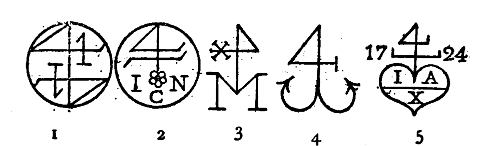
—

L'once d'argent. — Michaud, *Histoire des Croisades*, livre vingt-unième, chapitre VIII, raconte que, dans la troisième croisade, celui qui outrageait son compagnon payait autant d'onces d'argent qu'il avait proféré d'outrages ou d'invectives. Combien valait alors une once d'argent? Avait-elle un prix fixe? Pesait-on l'argent pour le paiement de l'amende? Quand la manière de compter l'argent par onces a-t-elle cessé?

(Hambourg.) A. FELS.

—

Signes à expliquer. — Quelle est l'origine et quelle est la signification des signes suivants, relevés sur divers monuments, en Lorraine, en Allemagne et en Angleterre?



Le premier a été relevé à l'ancienne Bourse de Nancy (tribunal de commerce); le second sur le balcon d'une maison de la rue Héré, à Nancy; le troisième sur une tombe conservée dans le cimetière de Stirling, en Ecosse; le quatrième sur un dessus de porte d'une maison, à Hallein (Tyrol), et le cinquième à Reutte (Tyrol), sur le dessus de porte d'une maison. R. DE S.

RÉPONSES

Les métiers des émigrés à l'étranger (XXIII, 707; XXIV, 88, 128, 150). — M. E. Thoinan acceptera-t-il les renseignements suivants : Auguste-Marie de Caumont, seigneur du Cartier, d'Haudricourt, Villers, Ronpied et Fontaine, était né à Villers-sur-Aumale (et non à Aumale) le 28 octobre 1743, de feu M. de Caumont de Gauville et de Sabine Le Mercier de Menillet. Il avait épousé Marie-Charlotte-Mathurine de Clien de Chiffreville, fille du gouverneur de la Guadeloupe, connu pour avoir introduit la culture du café aux Antilles. Mort à quatre-vingt-seize ans, à Derchigny, arrondissement de Dieppe, il a laissé trois filles, les comtesses d'Anberville et de Clercy et madame Langlois de Courcelles. M. Thoinan trouverait peut-être des reliures du comte de Caumont chez M. le comte de Clercy.

D'après le dernier supplément du *Figaro* sur les *Mémoires* de Talleyrand, madame de la Tour du Pin était laitière non loin de New-York, et Talleyrand épicier en cette ville. Est-ce sérieux?

C. LFV.

— M. de Grimaldi, évêque du Mans de 1767 à 1779, puis évêque de Noyon, avait émigré en Angleterre, où il fit un commerce considérable d'estampes qu'il enluminait lui-même. (Renouard, *Essais historiques sur le Maine*.) SUS.

— Louis-Philippe d'Orléans, pendant son séjour en Angleterre, donna des leçons de français, sous le nom si généralement répandu de M. Smith. Il y avait encore, il y a quelques années passées, des élèves qui se vantaient d'avoir appris la belle langue française de la bouche d'un roi. M. Thoinan cite un émigré qui se serait fait bibliothécaire à Londres. Peut-il me donner l'adresse où il habitait? Remarquons en passant qu'il n'y a pas de Flith Street Soho, le vrai nom est Frith Street. Le comte de Caumont n'avait pas de boutique à ces deux endroits, je suppose, mais seulement son logement.

(Walthamstow E.) C. A. WARD.

— M. le comte de X.....z, profitant de quelques connaissances médicales, avait embrassé la profession de dentiste, à Londres, en renversant l'ordre des lettres de son nom et s'était fait une excellente clientèle.

Revenu en France en 1814, il ne put rentrer en possession de ses biens, et, faute de ressources, se vit obligé de reprendre sa profession. Bien des années plus tard, je l'ai rencontré, aimable vieillard, toujours X.....z pour ses compatriotes, mais connu par les Anglais sous le nom du dentiste Z...x, de Portland street. E.V.T.

— On en trouvera également une longue nomenclature dans E. Daudet (*Histoire de l'émigration. Coblentz* (p. 133 à 138).

Ernest Daudet donne même, p. 136, des détails sur les métiers peu recommandables de quelques émigrées. Je reproduis le passage parce qu'il n'y a pas de noms cités.

A Londres, une jeune baronne siège au comptoir d'un restaurant. Une autre vit maritalement avec un coiffeur dont elle tient les comptes. Puis, il y a celles qui exercent des professions moins avouables, des comédiennes, des chanteuses de café-concert, des marchandes de baisers. A Londres, à Bruxelles, à Rome, à Coblentz même, l'armorial de la galanterie vénale s'enrichit du nom de quelques belles patriciennes.

E. Daudet dit aussi que, poussés par la plus cruelle misère, quelques émigrés deviennent, dans plusieurs villes étrangères, espions à la solde du Comité de salut public. D'autres, enfin, fabriquent de faux assignats. GUST. ZERO.

— A la liste déjà longue, quoique bien incomplète, on peut ajouter quelques noms célèbres que l'on trouve en Allemagne, à Hambourg, à Bamberg et à Erlang, comme ceux de la comtesse de Périgord, qui se mit gouvernante d'enfants, la marquise de la Londe, dame de comptoir, la duchesse de Guiche, garde-malade, la marquise de Villefort, marchande de modes. A Cologne les marquises de Polignac, de La Galissonnière, de Montmorency, sont dépouillées et chassées de leurs hôtelleries, faute de paiement; la comtesse de Tracy est couverte de boue et d'ordures. (*Voyages et aventures des émigrés français*, t. I.)

Mais, après les nobles, ne serait-il pas à propos de parler un peu d'une autre classe tout aussi poursuivie et maltraitée, celle des prêtres?

Aux environs de Fribourg, en 1794, au Cressier et au Landeron, les prêtres, raconte l'abbé Lambert dans ses *Mémoires*, s'y trouvaient en grand nombre dans ces deux endroits; il en trouva deux du diocèse de Paris... Ces respectables prêtres, loin de leurs familles, n'avaient là pour subsister que leurs messes et le travail de leurs mains : ils s'étaient appliqués à faire des ruches en paille et y réussissaient fort bien...

A Estravayer, M. Mandrillon, son ancien confrère, était assez bien logé, vivait petitement, mais noblement, travaillant du métier de tailleur pour gagner sa vie et n'être à charge à personne.

A Fribourg... ceux venus des provinces éloignées de la frontière se trouvaient dans la pauvreté. On lui a raconté même qu'un prêtre s'y était vu réduit à ne manger que de deux jours l'un, le peu de nourriture qu'il pouvait se procurer, et que, pendant toute la journée où il ne mangeait pas, il gardait le lit. Ce qui n'avait duré que jusqu'à ce que quelqu'un s'en aperçut...

La misère était si grande, que, malgré la générosité des habitants de Fribourg, ils n'arrivaient point à se nourrir tous. Ce fut alors que l'abbé Montrichard, chanoine de l'église de Liège, attendri à la vue de ses confrères réduits à la mendicité, conçut l'idée d'une table commune pour tous les prêtres qui seraient obligés d'y avoir recours. Il fit des quêtes, obtint l'autorisation nécessaire du gouvernement, et, le premier jour où la table fut ouverte, il y réunit quarante ou cinquante convives. Il avait pris des prêtres émigrés pour tous les emplois : cuisiniers, aides-cuisiniers et toutes les personnes utiles au service commun, excepté celui de la table qu'il se réserva. Il y joignit bientôt une table payante dont la seule différence consistait en un plat de légumes ou une entrée après le bouilli. Les pommes de terre et le riz suppléaient au pain quand il en manquait; ce qui arrivait souvent, parce qu'il était trop cher. Il y en eut aussi de créées sur son exemple à Soleure, à Kreutznach, à Constance.

Depuis longtemps, les filles et les femmes d'émigrés à Fribourg travaillaient pour vivre, les unes à la broderie, les autres en linge. Il en a connu même qui faisaient le métier de blanchisseuses et de ravaudeuses, et qui étaient fières de ne devoir qu'au travail de leurs mains ce qui était nécessaire à leur subsistance. Mais au moment où il arriva en cette ville (1794), cet honorable goût d'occupation commençait à prévaloir même parmi les hommes. Beaucoup de prêtres

et de laïques étaient alors en apprentissage ; c'étaient les dames françaises qui étaient les maîtresses dans tous les arts qui sont du ressort de leur sexe, et on allait avec empressement recevoir leurs leçons. « J'ai vu, dit-il, émigrés et déportés coudre, tricoter, faire du filet, broder, etc. J'en ai connu qui travaillaient dans la chapellerie, dans l'imprimerie, qui servaient dans les magasins et dans les simples boutiques; j'en ai vu appliqués à des actes purement mécaniques. J'ai porté des bas faits au métier par un prêtre, des souliers faits aussi par un prêtre, et celui-là mérite une mention particulière : il avait quatre à cinq mille livres de rentes patrimoniales... ; il n'avait pas besoin de se donner de la peine, et c'était pour être encore plus en état de soulager les misères sans nombre dont il était environné qu'il se condamnait au travail et à la vie la plus dure. Il avait donné la préférence au métier de cordonnier, parce que ce métier ne jouit pas d'une grande considération, et avait ainsi trouvé le moyen de satisfaire à son humilité et à sa bienfaisance. Beaucoup étaient devenus cultivateurs à la campagne ; j'en ai vu qui excellaient dans l'art de conduire un moulin. Beaucoup de marchands dans tous les genres, et j'avoue que ce n'est pas ceux-là que j'ai vus avec le plus de plaisir. J'ai entendu parler d'un prêtre qui n'avait eu besoin que de son goût naturel pour exceller dans les fleurs artificielles et qui eût pu en Suisse et en Allemagne se faire une fortune avec son talent. Toutes les occupations honnêtes et même les moins relevées dans les arts entièrement routiniers et mécaniques, étaient du goût de nos prêtres, quand elles pouvaient leur procurer du pain. »

Il a vu des personnes qui avaient joui de 40 à 50,000 livres de rentes faire des sacs de toile pour trois sous en fournissant le fil. Il a sollicité lui-même dans une fabrique des chapeaux à border pour une famille recommandable qui se soutenait principalement par le travail d'une ancienne femme de chambre. Un seigneur bourguignon avait consacré à une entreprise de broderie tout ce qu'il avait pu retirer de son ancienne fortune. Un chartreux travaillait chez un maréchal; un autre prêtre était à la tête d'une blanchisserie. D'autres moulinaient, râpaient et vendaient du tabac, faisaient des chandelles.

On a vu madame la comtesse de Pont acheter des fruits sur la place et les emporter ostensiblement, et Mgr l'archevêque de Paris, dans une de ses promenades, charger de choux-fleurs son aimable petit-neveu. P. CORDIER.

—

Sur quelques formules de salutation (XXIV, 9, 173, 201). — Voici un passage que je détache des *Observations historiques sur le testament politique du cardinal de Richelieu*, imprimées en 1749, dans le *Recueil des quatre testamens* (de Richelieu, du duc de Lorraine, de Colbert et de Louvois. Amsterdam, Chatelain (Paris), 4 vol. in-12).

En 1624, Richelieu, déjà cardinal, fut fait premier ministre... Le duc (d'Epernon, Jean-Louis de Nogaret de la Valette, 1554-1642), alors absent de la cour, en fut surpris et fâché. Il donna pourtant à la bienséance et à la coutume de faire son compliment au nouveau ministre par une lettre, mais moins capable de l'obliger que de lui déplaire ; car il garda avec lui, comme avec tous les autres cardinaux, jusqu'à la fin de sa vie, la manière particulière qu'il avait prise de leur écrire sans laisser la ligne entière, et de finir par *votre bien humble serviteur*. Le cardinal, picqué, ne répondit rien, mais à la première occasion, qui se présenta bientôt après, de lui donner les ordres du Roi, il lui écrivit sans lui laisser presque aucun espace blanc dans la ligne, et par votre très *affectionné serviteur*, dont le duc ne fut pas médiocrement blessé. Ceux qui voyoient les choses de près en ce tems-là prirent ce commencement, ou pour la source, ou pour l'augure de tout ce qu'on a vu depuis.

D'après cette citation, on peut juger de l'importance attachée, depuis plusieurs siècles, aux formules du protocole ministériel. E. M.

— J'ai lu jadis, je ne sais plus dans quel livre, une formule d'une rare insolence.

C'était pendant la campagne de France de 1814, après, je crois, l'affaire d'Essonnes; Blucher fait à Marmont une communication officielle ; il termine ainsi sa lettre :

Avec la formule habituelle d'une politesse de convention, j'ai l'honneur d'être, monsieur le maréchal, votre très humble serviteur. GERS.

—

Fin de siècle (XXIV, 9, 172). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Paris, 3 avril 1891.

Monsieur,

C'est par erreur que vous attribuez à M. Larcher la paternité du mot *fin de siècle*.

Cette expression, dont on a quelque peu abusé, n'a été employée qu'après l'apparition de *Fin de Siècle*, pièce en quatre actes que M. Micard et moi avons fait représenter le 17 avril 1888.

Ladite pièce a paru chez l'éditeur P. Ollendorff.

Veuillez agréer, etc. F. DE JOUVENOT.

—

Pendragon (XXIV, 33, 187). — Il faut renoncer à croire à l'érudition de Victor Hugo. Si l'on a quelque doute à cet égard, qu'on lise le premier volume des *Etudes sur l'Espagne*, de M. Morel-Fatio. On a une preuve de la facilité avec laquelle le poète inventait ses noms et ses titres dans l'emploi qu'il a fait de la qualification toute bretonne de Pendragon. A ce sujet, me permettra-t-on de faire remarquer que, dans le fameux roman d'*Amadis*, il est question d'Uter Pendragon ou Padragon, comme étant le père du célèbre roi Arthur. « Uter Padragon padre del rey Artur e senor de la Gran Bretana. » (Libro IV, p. 377 de l'édition de Rivadeneyra, 1857.)

La mention d'Uter Pendragon, d'Arthur et d'autres personnages de la Table ronde, montre quelle influence le cycle breton exerça sur le romancier espagnol. Il ne paraît pas avoir traduit un roman français, mais s'inspira de plusieurs d'entre eux. De même Le Sage ne traduisit pas *Gil Blas* de l'espagnol, mais s'inspira d'œuvres castillanes. J'ai parlé d'Amadis comme étant né en Espagne, ce n'est cependant pas positif, les Portugais le réclament aussi. Il y aurait là une intéressante question à traiter, mais peut-être l'*Intermédiaire* s'en est-il déjà occupé. POGGIARIDO.

— Il n'est pas étonnant que je n'aie pas trouvé *Pendragon* dans mon Larousse. Je viens de revoir mon exemplaire à cet endroit.

Quand on achète un tel ouvrage relié, on s'en rapporte à la bonne foi du libraire qui, souvent lui-même, ignore le défaut existant et ne collationne probablement pas.

J'ai acheté mon Larousse à la fin de l'année 1876.

Allez donc réclamer, à présent! la librairie où je l'ai acheté n'existe plus. Le libraire est mort..... et copier ou faire copier les quatre pages qui manquent... c'est raide!

Je dis quatre pages, car de la page 538 on passe à la page 542, c'est-à-dire qu'il me manque les deux pages du milieu échappées de la feuille 68 du volume.

Merci au collaborateur Moreau de la réponse qu'il me donne d'après Larousse qu'il doit citer textuellement sans doute, mais je remercie davantage nos collaborateurs C. Russell et Ristelhuber qui donnent des renseignements développés, ainsi que G. P..... *in cauda venenum*, de sa part. A. NALIS.

—

Sur une définition de la femme (XXIV, 35, 203). — Le désir exprimé par *Un jeune chercheur* de rapprocher certaine boutade sur la femme (être qui s'habille, babille et se déshabille) à d'autres boutades analogues, a été satisfait par M. Quitard dans les *Proverbes sur les femmes* (voir p. 79). Paris, Garnier, 1878. On peut consulter aussi : *Reinsberg-Duringsfeld, die Frau im Sprichwort* (la femme dans le proverbe). Leipzig, Fries, 1862. Tanini (*la Donna, sentenze e proverb.* Prato, Tanini (s. a.), etc.

MARCO BESSO.

—

La fortune des Bonaparte (XXIV, 40, 212). — Cette question complexe peut se diviser en deux : la fortune de Napoléon, celles des membres de sa famille.

Je ne parlerai que de la première partie. Comme point de départ et comme point d'arrivée, on peut prendre le contrat de mariage de Bonaparte et de Joséphine — on doit le retrouver chez le notaire, successeur de Raguideau — et le testament publié à la fin de la correspondance.

Entre temps, on devra consulter la série 62 aux Archives nationales, elle comprend des quantités de pièces encore non publiées, dont l'étude est indispensable pour un travail quelconque sur la fortune de Napoléon. Il y a enfin un fait important relatif à l'administration de la cassette particulière de l'empereur : c'est la remise, par ce dernier, à Drouot, de toutes ses économies personnelles destinées pour être employées à l'armement des recrues de la garde en décembre 1813.

GERMAIN BAPST.

—

Eglises fortifiées (XXIV, 40, 213). — Le Hainaut eut un certain nombre d'églises fortifiées, notamment soignées. (V. *Bulletin de la Société archéologique d'Enghien*) Merbes-le-Château. (V. *Bul-*

letin du Cercle archéologique de Mons, t. XX.)

V. *Revue de l'Art chrétien*, 1887, p. 350 pour les églises fortifiées des Deux-Sèvres, et année 1888, p. 258, pour celles de Lorraine; ou les *Excursions épigraphiques*, de M. L. Germain.

Voir encore *Revue de l'Art chrétien*, année 1864 et année 1886, p. 121, et tout spécialement l'étude de M. le comte de Marsy sur les *Eglises fortifiées*. (Anvers, Gille Plasky, 1805.) —Voir enfin, sur l'église fortifiée de Braine-le-Comte, la *Monographie* de cette église, par l'abbé J. Croquet. (Editée chez Zech, à Braine-le-Comte, Belgique.) L. C.

—

Le chapeau du noyé (XXIV, 40, 213). — Il n'est guère probable qu'en déposant à terre son chapeau, l'homme qui veut se noyer obéisse à l'une ou l'autre de ces préoccupations : Suivre un usage traditionnel, — Léguer sa coiffure à quelque passant inconnu, — Saluer à la ronde un public imaginaire. Le fait pourrait, à mon avis, se ranger dans la catégorie des actions qui, raisonnées en principe, deviennent machinales par une fréquente répétition. C'est le cas de Duponchel, condamné à mort et, néanmoins, garantissant de la pluie son couvre-chef.

Au moment de se jeter à l'eau, le futur machabée se met nu-tête. Mais le contraire serait surprenant, tant le geste est usuel, quotidien, général. Le chapeau est la pièce du vêtement la moins stable, et la plus inutile.

Dans la rue, on l'ôte à tout venant; dans toute réunion on le quitte, on le porte à la main, sous le bras; on le laisse au vestiaire. Chez soi, l'on s'en défait au plus vite. Pour faire n'importe quoi, chacun s'en débarrasse, et le conserver pour piquer une tête serait une pure excentricité. T. Pavot.

— L'explication de cette bizarrerie me semble plus simple que celles données.

Les chapeaux tiennent généralement mal sur la tête—je ne parle pas des casquettes et des calottes qui, bien enfoncées, en suivent tous les contours — et la preuve en est que, quelle que soit la forme de nos chapeaux, hauts, ronds ou mous, lorsqu'il fait du vent, nous les maintenons avec la main.

Même manière de faire s'il faut courir ou sauter.

M'étant bien souvent baigné en rivière et aussi en mer avec un chapeau de feutre ou de paille pour me garantir du soleil, je me souviens de toutes les précautions qu'il fallait prendre pour le conserver sur la tête. Bien que mon chapeau fût solidement attaché sous le menton avec de larges rubans, en traversant des vagues ou en piquant des têtes, j'étais obligé de le tenir d'une main. Aussi, fort de cette expérience, si l'idée me venait de me suicider par immersion, je laisserais certainement mon chapeau sur la rive.

A mon avis, c'est donc plutôt le souvenir du désagrément de sentir son chapeau se séparer de soi qui fait que les personnes qui vont se jeter à l'eau le retirent au moment du plongeon. H. P.

—

Masques cléricaux (XXIV, 45, 218). — Je ne sais où j'avais lu et je m'étais laissé aller à croire que l'auteur du *Maudit*, de la *Religieuse*, etc., n'était autre que l'abbé Michon. Notre érudit confrère, M. Champvernon, sous le masque transparent duquel il me semble reconnaître le descendant de mon compatriote Guillaume Rivet, connaîtrait-il les motifs qui avaient fait attribuer cette compromettante paternité au savant Charentais, inventeur et propagateur de la *Graphologie ?* Louis Lévesque.

— J'ai quelques raisons de croire que l'abbé Michon serait l'auteur véritable du *Maudit*, de la *Religieuse*.

Je crois, d'ailleurs, que l'abbé Michon, qui est mort il y a quelques années, n'avait jamais rompu complètement avec l'Eglise catholique. L.

—

Les juifs de Tolède ont-ils voté contre la mort du Christ ? (XXIV, 66, 224.)—Disraéli (lord Beaconsfield) se vantait que ses ancêtres avaient laissé la terre promise longtemps avant le règne de Tibère pour se rendre d'abord en Portugal, ensuite à Venise. La malédiction : « Que son sang retombe sur eux et sur leurs enfants » ne pouvait donc frapper ni lui ni les siens. (Voy. Vitzthum, London und Sadowa, p. 355.)

(Rome.) Myr.

—

Le transport des lettres par la Seine pendant le siège de Paris en 1871 (XXIV, 66, 224). — Le rapport de M. Alfred Lallié sur les actes du gouvernement de la défense nationale, relatifs aux communications postales et télégraphiques (*Ann. de l'Ass. nat.*, XX, p. 197), contient des indications qui ne semblent pas s'accorder, au moins quant à certains points, avec les réponses de MM. Tissandier et Vonoven.

C'est à Clermont-Ferrand et non à Moulins que les lettres furent concentrées tout d'abord. Le 13 décembre 1870 il avait été inséré dans les journaux une annonce ainsi conçue :

Les lettres pour Paris, pesant 4 grammes maximum, seront transportées par les agents du *free-post*. Les lettres doivent être envoyées à M. Robert, poste restante, sous enveloppes, affranchies, et renfermant un bon sur la poste de 1 fr. 20 à son ordre.

Cette annonce produisit son effet, car, le 16 décembre, le directeur des postes de Clermont télégraphiait au directeur général :

Nombreuses lettres pour Robert et Delort, soupçonnées contenir lettres pour Paris et mandats, leur sont remises. Doit-on continuer ou les retenir ?

Le directeur général, qui avait d'abord interdit l'envoi des boules Robert, revint sur sa décision, et un décret du 26 décembre autorisa le système. Les premières furent jetées à la Seine le 4 janvier 1871.

C'est après l'armistice que M. Robert vint à Moulins, où il apprit que des ordres avaient été donnés, interdisant de lui confier aucune lettre.

Enfin, d'après le rapport officiel, aucune de ces boules ne put être recueillie à Paris; quelques-unes furent retrouvées depuis sur divers points de l'embouchure de la Seine.

Cependant M. Vonoven dit que 50,000 lettres envoyées par ce procédé sont arrivées à destination ; M. Tissandier parle de 800.

Ce point capital de l'histoire du *free-post* me paraît avoir besoin de quelques éclaircissements. PENGUILLOU.

—

Les quatre sergents de la Rochelle (XXIV, 68, 229). — Tout le monde sait que le roman de madame Clémence Robert, *les Quatre Sergents de la Rochelle*, est sans valeur historique.

Il en est de même d'une petite publication souvent réimprimée, spécialement éditée pour le colportage et entrelardée d'incidents romanesques, signée du nom de M. de Robville.

A ma connaissance, il n'existe de réellement sérieux, je pourrais dire d'officiel, sur cette affaire, que le *Plaidoyer de M. de Marchangy*. Et encore, dans ce long réquisitoire, faut-il en prendre et en laisser. (Voir ce qu'en dit Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations.*)

Je ne crois pas qu'aucun compte rendu un peu complet de l'interrogatoire des accusés ait jamais été imprimé. Peut-être trouverait-on quelque renseignement sur ce point dans les journaux de l'époque !

M. de Vaulabelle s'est surtout beaucoup inspiré des *Souvenirs* de I. S. Lefèvre, publiés par la *Revue de Rouen et de Normandie*, en octobre-décembre 1844, et reproduits en brochure (Rouen, 1845). Mais tous les détails de ces *Souvenirs* sont-ils bien exacts ?...

L'esquisse sur la *Charbonnerie*, de Trélat, parue dans *Paris révolutionnaire*, est plus déclamatoire que documentaire.

Quant à certain roman dialogué, les *Sergents de la Rochelle* (tome quatrième de *Paris révolutionnaire*), il est simplement grotesque. LOUIS LÉVESQUE.

—

Pièces en vers et en prose relatives aux accouchements (XXIV, 68, 230). — La chanson de l'*Hydropisie de la duchesse de Berry* a paru aussi dans un recueil publié à Niort, chez Robin, ce qui valut audit imprimeur un éreintement dans toutes les règles, de la part du journal royaliste *le Vendéen*, n° du 2 mai 1834.

LOUIS LÉVESQUE.

— Le poète Jacques Sannazar, né à Naples en 1458, a publié un étrange poème latin en trois chants sur les couches de la Vierge Marie : *De Partu Virginis*. Ce poème a été traduit en français, en prose, par Colletet (1646) et en vers, par Valory (1838).

Sannazar est enseveli dans une église située à Mergellina, au bas du Pausilippe, église qui porte le nom de Santa Maria del Parto, ou de l'Accouchement. Le tombeau du poète figure Apollon et Minerve, que les prêtres ont rebaptisés sous les noms de David et Judith, plus canoniques. M. P.

—

Les voyages de Jacques le Saige (XXIV, 71). — Il m'est possible de renseigner l'Intermédiairiste Bri sur l'exemplaire des *Voyages de Jacques le Saige* qui appartenait à M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. Ce volume fait partie de l'importante bibliothèque historique léguée à la ville de Lille par M. de Godefroy.

Je serais, à mon tour, bien aise d'obtenir une explication à propos de ce livre. On y lit, à la fin, ce quatrain :

Che present livre a faict ung nôme Jacque le [Saige
Lequel est bien *sarpilit* de langage :
Grand crocheteur de bouteilles et de flacquon,
Je prie à Dieu quy luy fache pardon.

J'ai en vain feuilleté Lacurne, Ducange, et maint autre auteur, sans y trouver l'explication du mot *sarpilit*. Dériverait-il du mot *sarpere*, que Ducange donne comme un équivalent de *purgare*, et signifierait-il alors *châtié*, quant au langage?

J'espère que de plus doctes pourront fournir la solution de ce petit problème.

E. D. B.

—

Saragolle (XXIV, 98). — Dans le *Dictionnaire des termes du vieux françois*, de Borel, placé à la suite (tome 2) du *Dictionnaire étymologique de la langue françoise*, par M. Ménage (Paris, Briasson; 2 vol. in-fol., édition de 1750), on trouve l'explication suivante du mot sarabelle, qui diffère sensiblement, il est vrai, du mot saragolle, avec lequel, cependant, il a pu être confondu, comme on l'a vu souvent en pareil cas, par le rédacteur de l'*Inventaire* : « *Sarabelles*, de saraballa ou sarabara, sorte d'amples culottes à l'antique. »

Le mot serait cité d'après Rabelais. Les sarabelles, ajoutées à la casaque qui vient à leur suite, dans l'*Inventaire*, complètent le costume.

Fr. F.

— H. B. (il a en commun ses initiales avec un de ses plus érudits confrères, mais la diversité de résidences les différenciera) soupçonne une faute dans l'*Inventaire* de 1617. Qu'au lieu de deux *l*, M. Edme de Laurme lise deux *s*. Il s'agit de pantalons espagnols. En argot de prisons, langage ignoble que l'on est parfois pourtant obligé de consulter, « saragosses » est un terme qui réveille l'idée de « pantalons ». Il s'en rapproche ou s'y rattache, il y équivaut, par méta-

phore, si l'on veut, plus précisément parlant par métonymie.

Pour ce qui concerne la question relative aux auteurs de glossaire bons à posséder, notons que ceux celtiques, romans ou gaulois sont en très grand nombre. Par exemple, outre Lacurne et Lacombe, Ducange, Carpentier, Legonidec, Spelman, Grandgagnage (Charles), le député belge de qui faisait tant de cas le comte Jaubert, puis encore ce grand latiniste et inoubliable archéologue Roquefort-Flaméricourt, 1802-1819.

(Bailleul.) H. B.

—

Depuis quelle époque les fourchettes sont-elles d'un usage général? (XXIV, 101.) — M. H. B. trouvera, je l'espère, les renseignements qu'il désire dans le *Meuble en France au XVI*e *siècle* (Librairie de l'Art, 1887), au chapitre *Table*, p. 177, et dans les *Propos de Valentin* (même éditeur, 1886), au chapitre *Fourchette*, p. 24.

Je tiens ces deux volumes à sa disposition.

L'usage *général* de la fourchette, comme nous l'entendons aujourd'hui, ne date que de l'extrême fin du XVIe siècle, tout au plus.

Quant aux habitudes de malpropreté signalées par mon confrère, il y aurait bien à dire à ce propos. J'en ai touché un mot dans les *Propos de Valentin*. De tout temps, au moyen âge comme aujourd'hui, il y a eu des gens malpropres; mais encore faudrait-il faire son dictionnaire et bien s'entendre sur le mot lui-même.

Je voudrais bien être là, — et mon confrère sera sûrement de mon avis, — dans deux siècles d'ici, pour entendre comment nos arrière-petits-neveux se gausseront de notre prétendue propreté fin de siècle. Mais c'est toute une discussion à entamer, et ce n'est pas ici que l'on peut l'entreprendre.

Edmond Bonnaffé.

— D'après M. Rozan, il est fait mention, pour la première fois, de la fourchette, en France, dans un inventaire de l'argenterie de Charles V (1739).

C'est en Italie que la fourchette a pris naissance; c'est de là qu'elle s'est, peu à peu, répandue en Europe. Au XIe siècle, une sœur de Romain Argyre était mariée au doge de Venise, Pierre Orsolio, et c'est elle que l'on cite pour avoir renoncé, l'une des premières, à

manger avec les doigts. Ses cuillers dorées et ses petites fourchettes furent considérées comme un luxe insensé, et, lorsqu'elle mourut de la peste, ainsi que son mari, on ne fut pas éloigné de voir dans la mort des deux époux un juste châtiment.

P. c. c.: T. Pavot.

— C'est au milieu du XVIII[e] siècle seulement que l'usage de la fourchette devint général en France. Cependant, les manuels de la civilité recommandaient encore, en 1749, de ne pas saisir la viande avec les doigts.

André Joubert.

— H. B. pose là une question à laquelle il sera difficile de donner une réponse absolue. J'ai cherché longtemps cette origine-là, et n'ai trouvé que des hypothèses au lieu de la solution exacte que je cherchais.

La *Revue de famille* publia, il y a près d'un an, un résumé des outils de table dans lequel on passait en revue les différentes manières de manger, des peuples primitifs jusqu'aux usages de nos jours.

Au XVI[e] siècle, il était considéré comme scandaleux de se servir de fourchette *autrement que pour manger des fruits*.

Transcrivons ce passage de la *Satire Ménippée*, à l'appui de cette assertion :

Ils ne touchent jamais la viande avec les mains, *mais avec des fourchettes* (proh pudor !). Ils la portent jusque dans leur bouche en allongeant le col et le corps sur leur assiette. Ils prennent la salade avec des fourchettes, car il est défendu dans ce pays-là de toucher la viande avec les mains, quelque difficile à prendre qu'elle soit, et aiment mieux que ce petit instrument fourchu touche à leur bouche que leurs doigts.

Les prédicateurs s'élevaient véhémentement contre *cette coquetterie*, menaçaient du courroux céleste les faibles humains se laissant aller à ce sybaritisme inqualifiable de se servir d'une fourchette.

La femme d'un doge, dénoncée pour cette tendance à la corruption et la propreté, subit une admonestation virulente qui laissa dans les esprits tant d'impression que, trois siècles plus tard, on fulminait encore contre l'infortunée. Il faut dire aussi que ce n'était pas là tout le péché de la dogaresse révolutionnaire; la mignonne se permettait itou de prendre des bains parfumés, ce qui, ajouté au luxe de répugner à toucher ses mets avec les doigts, en faisait un objet de réprobation. « Aussi », s'écriaient les prédicateurs, « elle a été punie ».

(Yonkers. N. Y.) A. Martin.

— Dans *la Vie privée d'autrefois* 6[e] vol. *Les Repas* (Plon, 1889), Franklin, après un historique détaillé et très intéressant de la fourchette, conclut ainsi :

Somme toute, je crois avoir établi d'une manière irréfutable que :

1° Jusqu'au XVII[e] siècle, au moins, tout le monde en France mangeait avec les doigts.

2° L'emploi des fourchettes ne commença à s'introduire dans la haute société qu'après 1600.

3° Les fourchettes ne furent pas d'un usage régulier dans la bourgeoisie avant le XVIII[e] siècle (p. 58).

Page 300 du même ouvrage, l'auteur cite comme un anachronisme (indiqué d'ailleurs par le texte) une scène du *Bourgeois Gentilhomme*, repris récemment à l'Odéon, où MM. Jourdain, Dorimène et Dorante se servent de fourchettes.

Voir également le *Dictionnaire de l'Ameublement*, par H. Havard.

A. Franklin dit qu'il se trouve en face d'un sujet absolument neuf (sauf quelques lignes de M. de Laborde dans sa *Notice des émaux*, page 322).

Gustave Zero.

— Les fourchettes étaient connues dans l'antiquité. Les Grecs et les Romains s'en servaient, comme on s'en est servi au moyen âge, pour présenter au feu le pain ou les viandes qu'on voulait griller.

Mais à table les convives mangeaient avec leurs doigts. Cependant, si l'on en croit le cardinal Pierre Damien (XI[e] siècle), qui s'en déclare d'ailleurs scandalisé, la princesse Marie, nièce de l'empereur Basile et femme de Jean Orscolo, se servait pour manger de fourchettes d'or à deux dents que lui présentaient ses esclaves. Ce fait est très exceptionnel. Car, au XV[e] siècle, l'officier tranchant du duc de Bourgogne prenait avec ses doigts la viande pour la découper et la servir à son maître.

Au siècle suivant, le « Traité de la civilité » (1544) recommande de se laver « les mains en présence des autres, « quand mesme on n'en aurait pas besoin, afin que ceux avec qui on met la « main dans le plat ne puissent douter « si elles sont nettes ».

C'est à la fin du XVI[e] siècle seulement que l'usage des fourchettes se généralise

à la cour de France. La raison en est que le roi Henri III avait mis à la mode les cols et les fraises très empesés et d'un développement exagéré. Ainsi accoutrés, les convives se trouvaient très empêchés de porter les mets à leur bouche avec leurs doigts. Dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées (1599) qui s'était conformée à la mode du temps, figurent vingt fourchettes (on n'en trouve que deux dans l'inventaire de Catherine de Médicis).

Mais la mode des fraises disparaissant, on revient aux anciens usages.

La duchesse de Beaufort (1598), la princesse de Condé (1609), mangent avec leurs doigts. Cependant Louis XIII enfant se sert à table d'une cuiller et d'une fourchette avec lesquelles, entre temps, il bat du tambour contre la table (Héroard-Journal).

C'est M. de Montausier (le mari de Julie d'Angennes) qui a le plus fait pour acclimater l'usage des fourchettes. Saint-Simon dit : « La propreté de M. Mon« tausier, qui vivait avec une grande « splendeur, était redoutable à sa table, « où il a été l'inventeur des grandes « cuillers et des grandes fourchettes... »

C'est donc dans la seconde moitié du XVII° siècle que les gens bien élevés ont renoncé définitivement à manger avec leurs doigts. Le *Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens* (1673) contient des conseils sur la manière d'user de la fourchette. Il y est dit expressément qu'il ne faut pas s'en servir après le repas pour se curer les dents. H. T.

— Ce n'est pas que je veuille résoudre la question, mais j'apporte, à l'appui de la digression du collaborateur H. B. sur Anne de Boleyn, un document du même genre qui ne laisse pas d'être original, lui aussi.

Il est tiré de la *Relation de l'Islande*, par La Peyrère (1663) :

C'est une incivilité parmi eux (les Islandais) que de sortir de table quand ils boivent, pour aller faire de l'eau. Des filles, qui ne sont pas laides en ce pays-là, comme j'ai dit, coulent sous les tréteaux et présentent des pots de chambre aux buveurs.

Echange de bons procédés ! Le collaborateur H. B. voudrait-il m'indiquer la source de son document sur le couronnement d'Anne de Boleyn ?

ALPHA.

—

Gargantua (XXIV; 101). — Il est incontestable que Rabelais n'a pas inventé la légende de *Gargantua* et que ce nom, *bien avant son livre*, jouait un rôle dans les traditions populaires. On a écrit et l'on pourrait encore écrire sur ce point des pages excellentes. Sans sortir du département de l'Orne, je constate que le nom de *Jargantua* ou *Gargantua* y est accolé à plusieurs monuments druidiques, dont l'un est désigné sous le nom d'*affiloir de Gargantua* (la pierre dont *Gargantua* se serait servi pour affiler sa faux). Ce nom se retrouve aussi dans quelques légendes populaires du même département, caractéristique d'un personnage gigantesque, gourmand, d'une sorte d'ogre. Je n'ai pas sous la main les ouvrages qui justifieraient ce que j'avance, mais je ne serai démenti par aucun antiquaire ou foik-loriste normand.

L. D. L. S.

— Cette question de l'antériorité du nom et de la légende de Gargantua à l'œuvre de Rabelais a été l'objet de travaux assez nombreux, donnant lieu, quelquefois, à des conclusions contradictoires et résumés, d'une façon claire et précise, dans une excellente Etude sur Rabelais, de M. Paul Stapfer, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux (*Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre*, Paris, A. Colin, 1 vol. in-12).

Si l'on excepte l'édition de 1532 des *Grandes et inestimables chroniques du grand géant Gargantua*, publiée à Lyon, sous les auspices de Rabelais, qui en revit peut-être les épreuves, mais qui n'est pas son œuvre, on ne connaît, jusqu'à présent, aucun document écrit ou imprimé qui permette de retrouver les traces du fils de Grandgousier et de la bonne Gargamelle dans les siècles antérieurs au seizième. On peut croire, cependant, que la légende s'était transmise oralement d'âge en âge, recueillie dans la mémoire des conteurs, comme les poèmes homériques dans celle des rapsodes, comme les contes de fées, plus tard si gracieusement mis en œuvre par Charles Perrault, dans celle des nourrices ou des grand'mères.

Un fait tout personnel m'induirait à penser que la légende était fort ancienne et répandue dans le populaire, avant que Rabelais s'en emparât pour en faire un livre de haulte graisse et de grande sapience à l'usage des lettrés.

Dans un village reculé du pays lyonnais où s'est passée mon enfance, aux environs de 1820, la vieille femme qui me donnait ses soins, qui n'avait jamais su lire, même dans un livre de messe, à laquelle le nom de Rabelais était tout à fait inconnu, m'entretenait souvent de Gargantua, comme d'un géant bienfaisant, tout différent des ogres et autres scélérats monstrueux des contes de fées. « Il était si grand, disait-elle, qu'assis sur la montagne de Fourvières, il lavait ses pieds dans la Saône, au grand effroi des passants; mais il ne faisait de mal à personne. » Il y avait, dans les récits relatifs au même personnage, beaucoup d'autres épisodes, inédits comme celui qui précède, mais dont je n'ai pu prendre note, sortant alors, à peine, de la mamelle. En les rappelant, d'une façon sommaire, et en plaçant ici ce souvenir enfantin, resté par hasard dans ma mémoire, je ne prétends pas établir, assurément, l'antériorité et même l'ancienneté de la légende gargantuine : il semble, cependant, que la connaissance et la persistance du nom de Gargantua dans des contrées où celui de Rabelais n'avait jamais pénétré n'est pas un argument absolument négligeable en faveur de l'opinion de ceux qui prétendent que cette légende courait le monde, variant d'un lieu à l'autre, avant d'avoir reçu sa forme définitive dans un livre immortel.

Fr. F.

— On trouvera une très complète réponse à cette question dans un livre fort intéressant de M. Paul Sébillot : *Gargantua dans les traditions populaires* (Paris, Maisonneuve, 1883). Rabelais n'a pas inventé Gargantua, il l'a pris à des traditions populaires qu'on trouve de tous les côtés. Il ne l'a pas plus inventé que l'Arioste n'avait inventé Roland dont, en dehors des œuvres des lettrés, le nom s'est attaché à tous les monuments, de sites, d'épées, de statues, de choses de toutes sortes. Quand, en Espagne, Montalvo écrivit au XVIe siècle son roman d'*Amadis*, il semble avoir pris de même le nom d'un personnage que diverses fictions avaient déjà fait connaître.

Poggiarido.

— S'il eût existé au moyen âge une légende de Gargantua, je ne saurais comprendre comment la tradition orale ou écrite, transmise à travers les âges, n'en aurait pas été perpétuée jusqu'à nos jours. Le nom de Ferragut, que défia le paladin Roland, celui du géant qui figure dans la *Légende des siècles* de Victor Hugo, d'autres encore nous sont bien parvenus, pourquoi n'en serait-il pas de même, et à plus forte raison, de celui de Gargantua, si grandiose, si sonore, si facile à retenir?

Or, aucune notice biographique ou bibliographique, aucun travail concernant Rabelais ou son œuvre, ne font, que je sache, la moindre allusion à un Gargantua légendaire.

Pour trouver un prototype à Rabelais, il faut arriver aux temps modernes, à un moine, lui aussi, son contemporain, Théophile Folengo, dont l'ouvrage, publié sous le titre d'*Histoire maccaronique de Merlin Coccaïe* (pseudonyme de Folengo), a fourni à notre satirique plusieurs détails de son roman, comme aussi plusieurs de ses inspirations bouffonnes.

De nos jours, Charles Nodier, revendiquant, à bon droit, pour Rabelais, la paternité des *grandes et inestima-croniques* (*sic*) *du grant et énorme géant Gargantua*, posait, à la date de janvier 1835, dans le *Bulletin du bibliophile*, de Techener, les questions suivantes que j'en extrais et transcris textuellement :

Rabelais a-t-il inventé la fable du Gargantua et du Pantagruel? S'il ne l'a pas inventée, où l'a-t-il prise? S'il l'a prise, qui l'a inventée, etc.?

Ces problèmes, le bon Nodier se contente, comme il le dit lui-même, de les réduire à leur plus simple expression possible. Le ton dogmatique lui répugne trop, pour qu'il se décide à tirer de ses arguments une conclusion rigoureuse. Mais quoi! à une savante et ingénieuse dissertation donner ce titre décevant: *Des matériaux dont Rabelais s'est servi pour la composition de son ouvrage*, et au cours de cette dissertation, qui ne compte pas moins de onze pages, n'en trouver d'autres à signaler que l'ébauche de l'œuvre même, n'est-ce pas, en apparence, vouloir mystifier ses lecteurs, en fait, les amener doucement, sans qu'ils s'en doutent, à conclure à sa place, et, par un procédé que n'eût pas désavoué son auteur favori, donner indirectement son opinion sur des questions peu compromettantes, il est vrai, mais enfin sans s'en rendre personnellement responsable?

A la suite des quelques pages qu'il a

consacrées à Rabelais, au 8e volume de son *Histoire de France*, Henri Martin a ajouté une note, dont la teneur simplifie et éclaircit singulièrement, selon moi, la question qui nous occupe.

Suivant une tradition, remontant à la plus haute antiquité, paraissant offrir un caractère à la fois symbolique et ethnographique et répandue autrefois dans la Bretagne insulaire et continentale, les monuments druidiques que nous possédons auraient été, à une époque inconnue, transportés de l'Orient, en France, par les géants. C'est de cette tradition que Rabelais se serait inspiré au début pour concevoir et composer son Gargantua. Ce nom même, d'étymologie bretonne (plutôt grecque, il me semble), c'est le profond linguiste qui l'a forgé, comme il en a forgé tant d'autres.

Les *Grandes et inestimables chroniques*, après elles, le livre définitif, devinrent, comme on sait, d'autant plus promptement et facilement populaires, qu'à peine publiés, ils furent défigurés par les plagiaires et travestis pour prendre place dans la *Bibliothèque bleue*. — C'est surtout sous cette dernière forme que, depuis plus de trois siècles, les récits qu'ils contiennent ont hanté constamment l'imagination du peuple dans les campagnes. Aujourd'hui encore, dans plusieurs de nos provinces, les paysans désignent sous le nom de pierres de Gargantua les énormes pierres levées, empruntant le nom fictif du géant inventé par le romancier et continuant depuis Rabelais, à leur insu, un héros légendaire; d'où il suit que la légende de Gargantua serait née du roman qui porte ce nom, et non pas le roman, de la légende. GUSTAVE DES MOUTIS.

—

Discours de rentrée (XXIV, 102). — J'ignore s'il existe quelque part une collection complète des deux mille discours de rentrée des cours et tribunaux prononcés depuis 1810 jusqu'à nos jours (chaque parquet de cour doit conserver celle qui lui est propre), mais je crois savoir que le bibliothécaire-archiviste actuel de la chancellerie en a constitué une au ministère de la justice, laquelle remonte à 1849 et se trouve, sauf quelques discours, presque complète pour cette vaste période. Un catalogue, par sujets, en a été patiemment dressé pour le service de cette administration. Telle est la réponse à l'une des questions posées par M. H. G.

Afin de donner satisfaction au désir exprimé par M. H. G., j'ajouterai que les sujets choisis par les orateurs judiciaires ont généralement pour objet des études sur les effets des lois nouvelles, sur les lois en préparation, sur le droit coutumier de la région, sur les anciens parlements, sur l'économie politique, sociale, agricole, les impôts, les monts-de-piété. Ces discours ont surtout pour thème l'éloge de jurisconsultes ou de magistrats qui ont illustré le ressort dans lequel est prononcée l'oraison.

Cependant, des sujets cherchés en dehors du domaine du droit et du monde judiciaire ont parfois séduit la verve des avocats généraux; à l'appui de cette remarque, je citerai quelques titres :

Influence de Voltaire sur les mœurs judiciaires.
Rabelais.
De la procédure dans Balzac.
Les *Misérables* de Victor Hugo et la magistrature.
Les bohémiens du pays basque.
Les Courtisans de la démocratie.
Dangers de certaines tendances de la littérature actuelle.
Les Campagnes françaises jusqu'à la Révolution.
L'Emancipation de la femme.
L'honneur, — le patriotisme, — l'imagination, — la persévérance.
Participation du peuple à la confection des lois.
Les Poètes du Palais.
La Sorcellerie, etc., etc.

Enfin, je répondrai à la troisième question en disant que si des discours de rentrée ont provoqué des polémiques ou fait naitre des incidents, le fait est fort rare,—il n'en est que plus intéressant, je le sais. — Je ne me souviens, dans cet ordre d'idées, que de l'incident Vergoin, encore tout récent. En sa qualité d'avocat général, M. Vergoin fut chargé, en 1884, du discours d'usage à la rentrée de la cour d'appel de Grenoble; mais son discours, pour des motifs qui m'échappent, ne plut pas au procureur général, qui en ordonna l'interdiction. M. l'avocat général donna sa démission, et la séance de rentrée fut ajournée. (*Gazette des Tribunaux* des 6 et 7 novembre 1884.)

JEAN ALESSON.

— 1° Les vingt-six cours d'appel de France échangent entre elles les discours de rentrée prononcés chaque année de-

vant chacune d'elles. Par conséquent, il existe en principe, dans la bibliothèque de chaque cour, une collection des discours de rentrée de toutes les autres cours. Je dis en principe, car ces collections sont souvent incomplètes, mais un chercheur peut trouver dans l'une ce qui manque dans l'autre. Les discours s'échangent, non entre les cours considérées comme corps constitués, mais entre MM. les premiers présidents et procureurs généraux. Cet échange se fait également entre la France et la Belgique par l'intermédiaire du ministère de la justice.

2° Quelques magistrats ou bibliophiles ont les collections des discours de rentrée. On cite, notamment, M. H. Lespinasse, président honoraire à la cour de Paris; M. Ch. Youssard, président du tribunal d'Avallon, etc. Ces collections sont parfois limitées aux discours de telle ou telle cour : ainsi, M. Labrosse, greffier du tribunal de commerce de Bourges, possède une collection des discours de la cour de Bourges, etc.

3° Enfin, on trouve de ces collections dans les archives des journaux et des revues judiciaires qui centralisent ces discours pour les reproduire, en tout ou en partie, ou pour en rédiger des comptes rendus d'ensemble. C'est ainsi que le signataire du présent article, auteur de deux discours de rentrée, les a vu analyser ou reproduire par le *Droit*, place Dauphine, 24; la *Revista penale* du professeur Lucchini, de Bologne; la *France judiciaire*, 13, rue Soufflot; la *Chronique liégeoise*, 22, quai des Pêcheurs, Liège; le *Journal des parquets*, 14, rue Soufflot; le *Journal des Tribunaux algériens*, 5, rue Charles-Quint, Alger, etc., et il doit exister à ces adresses des stocks d'anciens discours.

4° Les discours de rentrée donnent lieu à peu d'incidents publics, parce que MM. les substituts ou avocats généraux, qui les prononcent le plus souvent, doivent les communiquer au préalable à MM. les procureurs généraux, leurs chefs hiérarchiques. Parfois, les incidents naissent entre le chef et le subordonné. Une difficulté de cette nature s'éleva entre M. Vergoin, alors avocat général à Dijon, depuis député, et son procureur général (Voy. supplément du Vapereau, au mot *Vergoin*). Mais ce n'est pas dans un entrefilet de l'*Intermédiaire* qu'on peut faire un historique complet de tous ces petits conflits de Palais depuis 1810, pas plus que des polémiques qu'il a pu plaire à la presse de soulever à tort ou à raison sur ces discours. Je ne vois d'ailleurs pas nettement le but de cette partie de la question.

5° Même réflexion sur le point de savoir s'il reste encore à traiter un sujet original et absolument inédit, en dehors des questions de législation. Mais, mon cher confrère H. G., il en existe des quantités. L'expression de sujet convenable à la circonstance est des plus élastiques. On peut aborder n'importe quel sujet peu connu d'histoire régionale, locale, municipale. Un sujet est toujours inédit quand on le traite à nouveau *d'après des documents inédits*, comme je l'ai fait dans l'un de mes discours, et il y a encore beaucoup de ces documents dans les manuscrits des bibliothèques de France. Comment vous donner une nomenclature en pareille matière, surtout dans l'*Intermédiaire*, dont le cadre est forcément limité? L. JENY.

—

Fêtes de la déesse Raison à Poitiers (XXIV, 103). — Le seul passage imprimé que je connaisse y relatif se trouve dans l'*Histoire de la cathédrale de Poitiers*, de M. l'abbé Auber, t. II, p. 470:

> Le temple de la Raison ne s'écroula point; on y solennisa les décades en l'honneur de la déesse, et, dans certaines occasions, où il fallait réchauffer l'enthousiasme, une femme de mauvaise vie, quelquefois aussi des citoyennes qu'on ne regardait pas comme telles, consentaient à se faire porter comme *déesses* en des processions parodiées, et à se voir déposer dans le sanctuaire jusque sur l'autel, entourées d'adorateurs qui se disaient philosophes... C'est dans ces tristes jours que, sans crainte de compromettre la dignité de leur temple, les nouveaux maîtres encombrèrent le déambulatoire de barriques de vin destinées à la fourniture des militaires Les grilles, conservées fort à propos, les protégèrent contre les visites intéressées des *fidèles* patriotes, dont les ébats trouvèrent une suffisante carrière dans les trois nefs qu'on leur permettait d'envahir.

Dans son petit opuscule sur le *Faubourg Montbernage, au point de vue religieux pendant la Révolution française* (3e édition, p. 20), M. Th. de Coursac cite le cas d'un curé constitutionnel de Sainte-Radegonde, lequel, après s'être *déprêtrisé* sur un théâtre dressé tout exprès devant la cathédrale, « épousa une de ces femmes qui figuraient les déesses du paganisme dans les fêtes de la République »; ce qui ne l'empêcha pas de mourir de misère.

Parmi les ouvrages du temps, *Histoire du terrorisme dans la Vienne. Révolution du département de la Vienne*, etc., je n'ai rien trouvé, pas plus que dans le *Robespierrisme*, poème du citoyen Faulcon, qui ait quelque rapport même éloigné avec les fêtes de la Raison à Poitiers.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

— Voir le *Moniteur universel* (réimpression), t. XVIII, p. 365 et 397, t. XX, p. 394, et la collection des *Mélanges sur la Révolution*. Je m'étonne que M. Bégis ne trouve rien dans les archives départementales de la Vienne. Généralement, ces documents se rencontrent presque partout dans les registres de délibérations du conseil général de la commune (série L) ou dans ceux de l'administration départementale (même série).

Si notre collaborateur s'intéresse à ces fêtes d'une façon générale, je me tiens à sa disposition pour lui communiquer des renseignements en ce qui concerne les Ardennes.

JULES POIRIER.

— On a célébré le culte de la Raison à peu près à la même époque à Lyon qu'à Poitiers. La bibliothèque de la ville de Lyon possède un dessin, fait par Gay, architecte, qui représente la fête de la Raison, dans la cathédrale de Saint-Jean. Ce dessin n'est pas daté. Le 8 février 1794, on inaugura un temple de la Raison dans la commune de Bonne-Foi (Sainte-Foy-lez-Lyon). Le premier discours fut prononcé par une citoyenne de la Société populaire, le second par l'agent national provisoire. L'orateur ayant demandé à l'assemblée si elle voulait conserver le fanatisme, ou si elle préférait le culte de la Raison, la foule cria de toutes parts : « La Raison ! la Raison ! » Une petite chapelle simulée, fabriquée pour la circonstance, fut aussitôt brisée et foulée aux pieds.

Le 6 avril 1794, proclamation de Laporte, Méaulle et Pocholle, qui contient, entre autres, ce passage : « Le temps est venu de vous rendre tous vos droits... et de célébrer enfin cette fête de la Raison si longtemps désirée... »

La fête eut lieu en effet. Les trois plus belles femmes de Lyon furent choisies pour représenter les trois déesses : La *Raison*, la *Liberté* et la *Philosophie*, et on vit, longtemps après la cérémonie, une montagne en charpente occuper tout le fond de l'église de Saint-Jean, ainsi qu'une chaire oblongue dans laquelle on prononçait des discours. Mais le Consulat et l'Empire firent disparaître de nos archives tout ce qui pouvait rappeler cet événement, et je ne sais si la *fête de la Raison* précéda ou suivit la *fête de l'Etre suprême*, qui eut lieu dans l'église de Saint-Jean, le 8 juin 1794, avec une solennité extraordinaire, de nombreux discours, et se termina sur la place de la Fédération.

A. VINGT.

—

Cuisine royale à Dresde en 1747 (XXIV, 104). — Le potage *rosol* servi au dîner d'Auguste III de Pologne a dû être préparé avec des concombres salés. Ce plat est très populaire en Russie (rossolnik). Je le recommande aux visiteurs de l'exposition française à Moscou. D'ailleurs, M. Antonin Carême, de Paris, a donné des recettes du rossoli, potage de riz à la polonaise (*l'Art de la cuisine française au XIXe siècle, suivi de dissertations culinaires et gastronomiques utiles au progrès de cet art*, t. I, p. 273). D'après l'éloquent « homme de bouche », il entre bien des choses dans le rossoli : un fort jarret de veau, une bonne pincée de mignonnette, du riz Caroline, des racines de persil ciselées, deux poulets gras, une peluche de cerfeuil, une assiettée de gros rognons de coq, etc., — mais pas le moindre concombre.

(Moscou.) OUROUSOF.

— Je crois qu'il faut lire en rétablissant potage rosel aux perdreaux nulle.

Rosel est une corruption saxonne de rosen. Un potage rosen, ou Rosensuppe, se dit encore pour une purée de choux de Bruxelles (en allemand Rosenkohl). Ce serait, je crois, un de ces potages avec des morceaux de perdreaux bouillis (cela se fait encore en Allemagne) et des nouilles (Nudeln).

Dans *nulle* il faut lire *ou* pour *w*, d'après la prononciation allemande, et il est fort possible que le premier *l* soit une faute pour un *d*. De là *noudle* = nudel = nouille.

(Genève.) PAUL STRŒHLIN.

—

Antoine Grenier (XXIV, 104). — Un mot à répondre à l'aimable collaborateur de l'*Intermédiaire* qui demande le redressement d'un détail erroné publié par moi sur Antoine Grenier, l'ancien élève de l'école d'Athènes.

J'en conviens, Antoine Grenier n'était

point professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, mais seulement régent de seconde au lycée de la même ville. Il y a eu confusion de ma part. — Eh bien, qu'on prenne ma tête.

A ce même Café de Robespierre, où de 1863 à 1870 nous nous rencontrions, tous les soirs, avec tant d'autres écrivains et un certain nombre d'artistes (Aimé Maillart et Gustave Courbet, par exemple), l'ex-normalien me racontait cet épisode de sa vie. Revenu de l'Attique à Paris, le ministre de l'instruction publique, Achille de Vaulabelle, lui avait confié une chaire, et c'était donc alors, en novembre 1848, qu'il commençait à professer. Oui, mais le métier ne lui plaisait guère. Il aimait mieux le journal.

— Chose très curieuse, me disait-il, étant par nature tout à fait conservateur, je stipulais pour le maintien du gouvernement existant. En ce temps-là, le général Eugène Cavaignac était chef du pouvoir exécutif et candidat à la Présidence de la République. Jugez de ma colère quand je vis se produire la candidature du prince Louis-Napoléon Bonaparte. Du matin au soir, je jetai feu et flamme contre une telle manœuvre, estimant qu'elle était un procédé d'anarchie ou d'obstruction. A la vérité, à quinze jours de là, lorsque le scrutin du 10 décembre eut fait sortir de l'urne le nom du fils de la reine Hortense, je passai à lui avec armes et bagages, et l'Empire n'eut pas de sujet plus dévoué que moi.

Antoine Grenier, en effet, fut le plus zélé des journalistes bonapartistes. Il a donc mis sa plume au service du régime impérial, tour à tour au *Moniteur du Puy-de-Dôme*, au *Constitutionnel*, au *Pays*, à la *Situation* et au *Dix-Décembre*, mais il ne laissait jamais passer l'occasion de s'écrier :

— En 1848, quand j'étais à Montpellier, j'ai pourtant voté pour le général Cavaignac !

Pareille chose est arrivée, à Paris, à son compatriote Eugène Rouher, le futur *vice-empereur*, comme on a appelé cet homme d'Etat.

Répétons le mot que M. Guizot avait si souvent à la bouche : « L'homme s'agite, et Dieu le mène. »

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Danseuses contemporaines (XXIV, 104). — Il y a quelques années, Grille-d'Egout et la Goulue dansaient sans bruit à l'Elysée-Montmartre et à Bullier. Leur célébrité a commencé avec le Jardin de Paris, où Rochefort baptisa un soir la première, de ce vilain nom. Elles vivaient en assez bonne intelligence, lorsqu'un journal s'avisa de parler de Grille-d'Egout et de son *auxiliaire* la Goulue. Là-dessus vive explication et crépage de chignons. Grille-d'Egout d'ailleurs n'est point sotte et a une certaine distinction, très relative naturellement. C'est elle, et non pas la Goulue, qui a donné des leçons à mademoiselle Réjane pour le *pas du jupon*. Rayon-d'Or, qui avait dansé à Mabille, devint alors le vis-à-vis habituel de Grille, elle conserve quelque chose de souple et de gracieux, fruit des bonnes traditions, remplacé trop souvent dans la danse actuelle par une acrobatie dépourvue de charme. La Sauterelle, Nini-Patte-en-l'air, Clair de Lune et quelques dames sans importance font les quadrilles secondaires. La môme Fromage n'existe pas, ce n'est rien qu'un ignoble laideron. Quant à Georgette Macarona, c'est maintenant le vis-à-vis de la Goulue dans les danses du ventre et les quadrilles ultra-pornographiques de l'Elysée-Montmartre, chantés par le *Courrier français*. Celles-là, ce n'est pas la distinction qui les gêne, ah non ! Mais ce sont deux belles filles.

Au siècle dernier, les débardeurs et mariniers, porteurs et gens de la Halle, ainsi que d'autres, dansaient le chahut ou le cancan, — la première de ces dénominations me semble bien avoir quelque chose d'auvergnat. — Ce n'est qu'après 1830 que les étudiants l'importèrent au quartier Latin. Vers 1848, on s'y livre avec fureur, à la Chaumière sous l'œil sévère du père Lahire, au Prado avec l'archet magique de Pilodo, et enfin dans les bals masqués des théâtres. Puis vient le beau temps des Mabilles, laissons parler Nadaud :

Le samedi, dans le jardin Mabille
Vous vous livrez à vos joyeux ébats,
C'est là qu'on trouve une gaieté tranquille
Et des vertus qui ne se vendent pas.
Pomaré, Maria, Mogador et Clara,
Etc...

Voilà donc — à ce que nous pouvons appeler la belle époque du cancan — les noms des reines en cet art.

Pour être juste, ajoutons-y ceux de Frisette, Rose-Pompon, Ravigote, Rigolette...

Le danseur le plus étonnant était Brididi, puis Chicard, déjà fatigué. Après cela, Rigolboche, Alice la Provençale, Finette et d'autres nymphes dont les noms nous échappent. Puis la décadence, puis rien...

Enfin, M. Zidler, avec le Jardin de Paris et le Moulin-Rouge, a su dans ces derniers temps ranimer un peu cet art aussi essentiellement français que celui de la miniature.

André Le Cordier.

— M. Adrien Marcel — qui me fait l'effet d'un timide — aurait facilement tous les renseignements désirables en s'adressant directement à mesdemoiselles la Goulue, la môme Fromage et Nini Patte-en-l'air. Elles ont toutes les trois le cœur sur la main, et ne sauraient passer pour cachottières. Un bock offert à propos à l'Elysée-Montmartre procurerait, j'en suis certain, à notre collaborateur, les détails et les dates précises qu'il cherche à reconstituer. La conversation de la Goulue, qui est une « rigolotte », lui ferait en outre passer quelques bons moments. Qu'est devenu le temps où. naïve encore, elle confiait à l'auteur de cette note ce desideratum qui constituait pour elle l'idéal du bonheur sur la terre: « Trouver un petit amant, *qui lui monterait son eau* » ? Inconsciente et naturaliste variante de ce refrain de Béranger :

Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans.

Allons, point de fausse honte, il faut que chacun mette la main à la Patte (pardon !), les lecteurs de l'*Intermédiaire* attendent.

J'ajoute que ces conseils constituent de ma part une indication purement gratuite et qu'une si chaleureuse péroraison n'émane nullement d'un « intermédiaire » du quartier Rochechouart, ainsi que certains esprits superficiels pourraient le croire de prime abord.

Je vais maintenant aborder l'histoire du cancan.

Le cancan, qui procède du — ou de la chahut, comme on voudra,— danse bien connue déjà des habitués des guinguettes, prit naissance un soir de la mi-carême de 1831, au bal des Variétés, alors le plus gai de Paris.

M. d'Alton-Shée (*Mémoires du vicomte d'Aulnis*. Paris, Lacroix, 1868) est très explicite à ce sujet.

Il en revendique hautement la paternité qu'il veut bien partager avec quelques-uns de ses amis.

Musard, alors inconnu, dirigeait l'orchestre. Le directeur du théâtre, nommé Dartois, comprenant d'un coup d'œil toute la portée d'une telle invention, calma le zèle intempestif des municipaux, dont la pudeur, alarmée par les postures assez risquées que comportait déjà notre danse nationale, avait méconnu les hardis novateurs, au point de les fourrer à la porte de la salle. Ils y rentrèrent triomphalement.

Forts de l'appui de lord Seymour, dit — milord Arsouille, — auquel des historiens peu véridiques, et peut-être gagnés à prix d'or, ont voulu faire les honneurs de cette découverte, mais qui n'en fut jamais que le zélé propagateur, ces messieurs continuèrent, pendant tout le carême de 1831, à produire les effets d'une révolution chorégraphique qui ne peut être comparée qu'à celle de 1789.

Ce fut en effet un bouleversement général dans toutes les classes de danseurs.

En l'an 1839, l'administration de l'Opéra, dirigé par Duponchel, acquis aux nouvelles doctrines, favorisa le cancan de tout son pouvoir en consolidant le plancher mobile destiné à ses bals et en confiant au célèbre Musard, premier du nom, la direction d'un orchestre, extrêmement corsé en cuivres et pourvu même de pistolets, chargés à poudre bien entendu, dont les détonations savamment espacées au cours des quadrilles produisaient un effet magique sur les jarrets des danseurs. — Le galop, avec lequel le cancan paraît avoir été amalgamé vers cette époque, était alors dans toute sa fureur, et l'exécution de ce nouveau morceau de haut goût constituait pour Musard — l'un des hommes les plus grêlés qui aient jamais brandi le bâton de chef d'orchestre — une véritable apothéose.

Brididi, dont le souvenir brillait encore naguère d'un vif éclat, fit son apparition. Il fut le Napoléon du cancan. — Doué d'une vague ressemblance avec cet ancien officier d'artillerie, — la physionomie plus intelligente cependant, — au dire de quelques contemporains, il aimait à boutonner lentement sa longue redingote grise, et se tournant de trois quarts, après avoir posé en bataille un chapeau mou convenablement retapé, il évoquait encore dans ses « cavalier seul » des souvenirs suffisamment glorieux pour se faire por-

ter en triomphe par les débardeurs enthousiasmés.

Nous avons dit que Brididi avait été le Napoléon du cancan, — l'illustre Chicard en fut le Murat.

Les lithographies de Gavarni, si précieuses à consulter pour tout ce qui concerne l'iconographie du cancan, nous montrent qu'il se coiffait volontiers d'une casserole et chaussait des bottes d'égoutier, tandis que ses mains disparaissaient dans de larges gants à la Crispin.

C'étaient là les éléments caractéristiques de son costume. Il s'appelait Lévêque, de son véritable nom, et était négociant en cuirs.

Il est à remarquer que ces deux étoiles du cancan absorbent à elles seules l'attention du public dans ces âges reculés, et ne laissent place auprès d'elles à aucune renommée un peu éclatante. — C'est à peine si les noms de Pritchard, — qui réclama une indemnité du municipal chargé de l'expulser un soir de la salle de l'Opéra (on était alors en 1842), et de Paul Piston, danseur éminent, émergent du lac d'oubli dans lequel ont sombré des légions entières de clodoches, postillons, forts de la Halle et autres seigneurs sans importance.

Quant aux femmes, soit inintelligence de leur part, soit par un effet de cette retenue que certains zoologistes attribuent bénévolement à leur sexe, elles se traînent dans la plus obscure médiocrité.

Il faut arriver, je pense, à un beau soir de mai 1844, pour voir surgir au bal Mabille, où le cancan transportait pendant la belle saison ses assises, le premier représentant femelle de ce que j'appellerai la haute aristocratie cancanière. Ce fut, pour me servir de l'expression d'un des bonzes de la littérature, comme l'entrée d'un tremblement de terre.

Il s'agit de la célèbre Pomaré, — *vulgo* Elise Sergent. C'était, d'ailleurs, une personne discrète, et d'un commerce si sûr, dans la vie privée, que Baudelaire, qui la prisait fort, avait coutume de l'appeler « un ami avec des hanches ».

Elle fut chantée par divers poètes : Th. Gautier, Banville, sans parler de Nadaud, qui la célébra dans une cantilène devenue populaire.

Elle s'habillait volontiers en homme, mourut dans la misère, et G. Bourdin a esquissé sa carrière dans une brochure, qu'on s'arrache aujourd'hui.

Céleste Mogador, depuis comtesse de Chabrillan, lui donnait invariablement la réplique.

On convenait, généralement, que nulle n'égalait cette dernière, par l'ampleur harmonieuse de ses formes postérieures.

On lui doit des *Mémoires* qui ont longtemps fait les délices des femmes de chambre. Ils sont devenus rarissimes, si j'ose employer ce barbarisme cher aux libraires.

Le règne du grand Musard, vulgarisateur du cancan, dura, à l'Opéra, de 1839 à 1849; il fut remplacé par son fils, de 1850 à 1854, mais, semblable à Richard Cromwell, celui-ci ne fut jamais que le clair de lune de son père.

On doit une larme à la mémoire de Pilodo, chef d'orchestre du Vaux-Hall, pour la manière brillante dont il savait enlever les masses, et puisque nous avons évoqué les figures historiques de Napoléon et de Murat, à propos du cancan, nous continuerons en disant que Pilodo en fut le Robespierre, à cause des lunettes vertes qui surmontaient obstinément son nez.

La Chaumière, il n'est pas besoin de le dire, avait rapidement suivi cet irrésistible mouvement qui précipitait toute la matière dansante de Paris dans la voie féconde du cancan. Malheureusement, et c'est ce qui empêcha la nouvelle danse de fleurir comme elle aurait dû, sur la rive gauche de la Seine, l'ordre et la morale possédaient, dans le propriétaire de ce dernier établissement, le père Lahire, marchand de vins à ses moments perdus, un farouche représentant.

Il était, ainsi que beaucoup d'autres bons esprits de son temps, aveuglément inféodé à la polka. C'est assez dire que d'heureuses dispositions pour le cancan furent, par son fait, étouffées dans l'œuf.

Clara Fontaine, polkeuse de mérite, également célébrée par Nadaud (c'était un ancien modèle), s'enfuit d'une traite jusqu'à Mabille, où elle eut toute liberté pour se livrer aux fantaisies du vis-à-vis.

L'ex-abbé Constant, premier mari d'une de nos femmes de lettres les plus connues, et l'un des derniers originaux qui se soient, je pense, occupés sérieusement de magie, a, dans un savant opuscule intitulé *les Filles d'Hérodiade* (Paris, Bréauté, 1845), esquissé les traits des danseuses les plus autorisées des bals publics de son temps. Une certaine Rosine, qui « faisait éclore, dans son imagi-

nation, l'Orient tout entier », paraît l'avoir vivement frappé.

Citons encore, d'après lui, Pomaré, Mogador, Clara Fontaine, déjà nommées, — Maria, Charlotte Corday (!), Rose Pompon, Louise la Balocheuse, les sœurs Léon, Fanchon et Aymon, — ces dernières étaient quatre — (ô hasard ! voilà bien de tes traits !).

Pour tout ce qui se rapporte à la dernière période de la monarchie de Juillet et à la plus grande partie du second empire, on consultera, avec fruit, les *Cythères parisiennes*, de Delvau (Paris, Dentu, 1864), où l'on trouvera des études assez consciencieusement fouillées, entremêlées de naïvetés fort prudhommesques et d'ahurissements de pion de collège en rupture de classe.

La plus éminente personnalité du cancan, dans cette époque de décadence, semble avoir été Rigolboche. On lui doit des mémoires qui ne le cèdent en rien à ceux de Céleste Mogador.

Une certaine Finette ralliait aussi les suffrages de quelques connaisseurs, mais on conçoit que le cancan, largement infusé dans le sang de la population parisienne, avait réuni, dès lors, un tel nombre d'adeptes, que leur nomenclature dépasserait singulièrement les limites de ce travail.

Je m'aperçois que, par une inadvertance singulière, j'ai omis, jusqu'ici, l'un des éléments principaux de toute étude historique dite sérieuse. Je veux parler de l'inévitable citation en vieux français.

Réparons cet oubli, et qu'on veuille bien lire attentivement la description minutieuse d'un cancan préhistorique :

En 1505 y avoit à Metz ung josne homme bouchier, nommé Henry Daunoult de la viez Boucherie...

Et après plusieurs danses l'on vint à danser une danse qui se dit le « grand turdion » et se meine cette danse de telle sorte que, après ce que l'on ait dansé tous ensemble, tous les compaignons se dispairtent à une partie, et les filles à une aultre, puis, le premier qui meine la la danse, se part de sa plaice, et, parmi le paircque, fait plusieurs tours et viraides, et puis avec la fille, font plusieurs grimaiches et la ramène en son lieu, et fait chascun ainsy en droit soy, quant son tour vient, tout le mieulx qu'il peut, soit de gambairde, de soubresault ou aultrement, et font ainsy les ungs après les aultres, jusqu'à la fin.

Or, quand ce vint au tour dudict Henry, il fit cent mille grimaiches et joyeulsetés, entre lesquels il avoit coustume de fayre ung tour qu'on dit le «cul trumerel », quy est assez fort à faire en la sorte qu'il le faisoyt, car il sautilloyt sur ung pied, et de l'une de ses mains, il tenoyt son aultre pied quy estoyt levé en hault, et l'aultre main, il la tenoyt dessus son col et sa teste, puis, tout soudainement, sans lascher les mains, il boutoit la teste en terre et puis faisoyt le cul trumerel tout aultre, en se relevant sans laicher les mains.

(Philippe de Vigneulles, *Chroniques de Metz*, éditées dans cette ville en 1838, par M. Huguenin, p. 647.)

Allons, allons, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. De Brididi à Grille d'Egout, on n'a fait, en somme, que de l'archéologie, sous une forme fatigante, voilà tout !

H. B.

— Voici ce que dit de la Goulue G. d'Heylli. « La Goulue, excentrique « danseuse de l'Alcazar et autres lieux « où le cancan et le grand écart sont tou- « jours en vigueur, née Louise Wébert, « en 1867. » (G. d'Heylli, *Dictionnaire des Pseudonymes*, nouvelle édition, Dentu, 1887.) Je crois que la Goulue a commencé à se faire connaître à Frascati. Quant à Grille d'Egout, dont G. d'Heylli ne donne pas l'état civil, cet aimable sobriquet aurait été, paraît-il (?), inspiré à Rochefort, par la dentition de l'étoile du Moulin-Rouge. Voir dans le *Paris illustré* (1886, p. 138) un article de M. Vaucaire.

GUST. ZERO.

— La Goulue (Louise) et Grille d'Egout ont débuté à Bullier. Elles furent ainsi nommées, l'une à cause de son robuste appétit, l'autre à cause de son rire... dentaire.

Les plus célèbres (et en même temps les plus anciennes) chahuteuses (pardon !) de Bullier furent Annette, antérieure à Rigolboche, l'*inventeuse* du port d'armes ; Finette, Marie Salope, Souris, Delphine la Colonne, Un Colosse, Angélina, dite Traîne-pattes, le Crampon, le Grippe-Miettes, Camille (en réalité, Eugénie), Voyageur (Louise), Henriette Zouzou, Amandine, les deux Colomba (Virginie et Eugénie), Mélina, Irma la grande, Irma la brune, Alice, Ninie, Joséphine, Euphémie, Mélida, etc. — A Mabille : Alice la Provençale, Aimée, Mogador (Céleste Venard), Finette, Pomaré, Rigolboche (Marguerite Badel), qui faisaient vis-à-vis aux Chicard, Clodoche (Dutilleul), Brididi, etc.

ALFRED GUESWILLER.

—

Les peintres de la manufacture de Sèvres (XXIV, 105). — Jean-Baptiste Ge-



nest ne peut avoir été chef des peintres à la manufacture de Sèvres, puisqu'il est mort en 1735, et que l'établissement ne fut fondé que vers 1743, à Vincennes.

D'après un document conservé dans les archives de Sèvres, Genest, chef des peintres, est né à Paris, en 1731. Il est entré à la manufacture, en mai 1752, aux appointements de 30 livres par mois. En 1755, il gagnait 125 livres par mois, et en 1757 la Compagnie d'exploitation, satisfaite de ses services, portait ses appointements annuels à 1,800 livres.

Le document consulté trace ainsi le portrait de Genest :

Taille de 5 pieds 7 pouces, très mince, la physionomie fort blanche et petite, grands yeux bleus, la bouche un peu de travers en parlant, les cheveux châtain clair et la *voye* enfantine.

THÉROLD.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La prise du château de Vincennes pendant les Cent-Jours. — J'ai trouvé dans les papiers du général Merlin le curieux récit inédit de la prise de Vincennes pendant les Cent-Jours. Je le publie avec les pièces officielles qui y étaient annexées et que le comte Merlin avait précieusement conservées. PATCHOUNA.

Le 20 mars 1815, au matin, le général Eugène Merlin sortit de chez lui à cheval pour aller aux nouvelles du côté de la barrière de Fontainebleau. Sur le boulevard il rencontra le colonel Dubignon, depuis commandant du Palais-Royal, et en reçut le conseil de s'aller mettre à la disposition du général Exelmans qui venait de s'emparer des Tuileries et dirigeait le mouvement bonapartiste dans Paris. Le général Merlin trouva effectivement le comte Exelmans dans la cour du château. « Merlin, lui dit le général, vous arrivez à propos pour nous rendre un grand service. Paris est à nous, mais nous ne sommes pas encore maîtres de Vincennes. C'est une position importante, remplie de troupes et de canons et qui peut nous inquiéter; il faut absolument l'occuper avant l'arrivée de l'Empereur. Chargez-vous de cette mission. »

Le général Merlin partit aussitôt avec un drapeau tricolore, deux gendarmes des chasses du roi et deux officiers à demi-solde que lui donna le comte Exelmans, et auxquels le général fit monter les chevaux de ses domestiques. Après avoir traversé le faubourg Saint-Antoine où la vue de leurs cocardes aux couleurs nationales souleva des acclamations enthousiastes, tous cinq se dirigèrent au galop sur Vincennes. Arrivés au chemin de Saint-Mandé, ils aperçurent en avant un corps de troupes nombreux qui barrait la route. L'un des officiers, envoyé en reconnaissance, revint dire au général qu'il y avait là douze cents volontaires royaux, fort animés, et paraissant disposés à faire résistance. Sans hésiter, le général reprend le galop et, parvenu devant le front de la troupe, demande d'une voix haute qui commandait ici : « Je me nomme le marquis de l'Etang, répond un officier.—Eh bien, reprend le général, monsieur le marquis de l'Etang, au nom de S. M. l'Empereur, qui vient d'entrer dans Paris, je vous somme, vous et vos hommes, de mettre bas les armes, et de vous retirer. » M. de l'Etang répondit qu'il ne se refusait pas à obéir, mais qu'il lui fallait un ordre écrit. Le général descend de cheval, prend un morceau de papier et un crayon que lui présente un des volontaires, et sur son chapeau écrit l'ordre, qu'il remet à M. de l'Etang. Le détachement des volontaires royaux se disperse aussitôt, en laissant libres les abords de la place.

Le général Merlin se présente à la porte du château et demande à parler au gouverneur. Ce gouverneur était le marquis de Puivert, ancien chef de Vendéens et que l'Empereur avait fait détenir prisonnier pendant plusieurs années dans cette même forteresse de Vincennes qu'il commandait en ce moment au nom de Louis XVIII. Un officier vient au-devant du général et l'invite à entrer dans la place ; c'était le colonel Hugo, frère du général de ce nom et oncle de M. Victor Hugo. — Mais, dit le général Merlin, quelle garantie m'offrez-vous pour ma sûreté personnelle et celle de mon escorte ? — Ma parole, répond le colonel Hugo. Le général franchit la porte. Il est introduit chez le gouverneur qu'il trouve entouré d'un nombreux état-major. « Monsieur le marquis, lui dit-il à voix haute, je viens, au nom du commandant de la place de Paris, vous inviter à me remettre, sans délai, la place de Vincennes. — Général, répond M. de Puivert, pensez-vous que je vous remette ainsi Vincennes, sans tirer un coup de canon ? Le feriez-vous, si vous étiez à ma place ? — Eh quoi ! monsieur, s'écrie le général Merlin en s'avançant brusquement vers le gouverneur, eh quoi! l'Empereur est venu de Cannes à Paris sans brûler une amorce, et vous parlez de tirer du canon ? Je vous rends responsable de ce que vous allez faire; réfléchissez. » M. de Puivert parut atterré. Il demanda qu'au moins il lui fût permis de conférer avec son conseil de défense. Le général passa dans une pièce voisine, et, au bout de cinq minutes, le gouverneur lui envoya d mander à capituler. La capitulation fut aussitôt dressée en triple expédition. La place de Vincennes était remise au général Merlin, sous la seule condition que le gouverneur et ses officiers auraient la faculté de se retirer. Le général descendit dans la cour, mit en voiture M. de Puivert, fit lever le pont et prêter serment à la garnison assemblée. Un des officiers d'ordonnance partit sur-le-champ pour Paris, afin de porter la nouvelle à l'Empereur qu'il rencontra dans la cour des Tuileries au moment où il arrivait de Fontainebleau. Le soir même, le grand maréchal Bertrand écrivait au nom de l'Empereur au général Merlin pour le féliciter. Vincennes était la seule place de guerre qui, depuis le débarquement au golfe Jouan, se fût rendue par capitulation. Il y avait dans le fort neuf cents hommes de garnison, vingt-cinq mille fusils et un parc d'artillerie considérable. A la seconde Restauration le général Merlin suivit en Belgique le comte Merlin de Douai, son père, porté sur la liste de proscription du

24 juillet, et il put sortir de France, sans avoir été inquiété.

Note écrite de la main du général Merlin à la suite de ce récit :

C'est bien ainsi, mon cher Baudin, que se sont passés les faits que je vous ai racontés dernièrement, et j'approuve le récit.

Paris, 31 janvier 1848.

COMTE E. MERLIN.

Entre Nous, Louis-Joseph Hugo, colonel chef de l'état-major de la place de Vincennes, nommé par M. le maréchal de camp marquis de Puivert, commandant ladite place d'une part,

Et M. de Courmont, aide de camp de M. le général de brigade baron Merlin, nommé par ledit général,

Avons arretté la convention suivante:

Vu l'esprit de la majeure partie des troupes de la garnison en faveur de l'empereur Napoléon et considérant l'impossibilité de tenter la défense de la place qui a été confiée à S. M. Louis XVIII, M. le marquis de Puivert ayant employé tous les moyens en sa puissance pour déterminer les troupes à défendre le château, ayant reconnu toute l'impossibilité de pouvoir les y engager, consent à remettre la place, sauf les conditions ci-dessous :

Art. 1er. M. le maréchal de camp, marquis de Puivert, remettra les archives et clefs du château à M. le général Merlin.

Art. 2. Il lui sera délivré des passeports pour se rendre au lieu qu'il aura désigné, ainsi qu'à MM. les officiers et aux troupes qui désireraient le suivre et à sa famille.

Art. 3. La présente convention faite en triple expéditions (*sic*) sera ratifiée par MM. les généraux susnommés et mise de suite à exécution.

Art. 4. Il sera accordé à MM. les officiers qui voudraient s'éloigner de Paris un délai de huit jours pour terminer leurs affaires. Les officiers qui voudront quitter la place aux termes de la présente convention en sortiront de suite.

Art. 6. Les troupes qui voudront suivre M. le marquis de Puivert emporteront leurs effets et seront escortées jusqu'à la Loire.

Fait triple au château de Vincennes, le 20 mars 1815, à huit heures du soir.

Le colonel chef d'état-major,
L. J. HUGO.

Le capitaine aide de camp,
DE COURMONT.

J'approuve la présente convention dans tout son contenu.

Le général de brigade,
Baron MERLIN.

Le maréchal de camp,
Marquis DE PUIVERT.

ORDRE

Au nom de S. M. l'Empereur, il est ordonné à M. le général baron Merlin de se rendre sur-le-champ au château de Vincennes. Il en prendra le commandement et prescrira à l'officier qui y commande en ce moment d'en sortir. La garnison du château exécutera sur-le-champ tous les ordres qui lui seront donnés par M. le général Merlin.

Le général commandant par intérim,
Comte EXELMANS.

Paris, le 20 mars 1815.

Général, l'Empereur me charge de vous témoigner sa satisfaction pour la conduite que vous avez tenue à Vincennes.

J'aurai personnellement beaucoup de plaisir à vous revoir.

Le major général,
BERTRAND.

M. le général Merlin.

Un précurseur de l'éducation physique. — Le troisième lendit de Paris, dont on doit l'organisation à notre confrère M. Paschal Grousset, se tient actuellement au bois de Boulogne. La *Ligue nationale de l'éducation physique*, qui a tant fait pour le rétablissement des exercices corporels en France et qui a si bien réussi, avait, au XVIIIe siècle, selon Catalan (*Galerie Rabelaisienne*, 1829), un précurseur, Jean Verdier, qui ne put parvenir à implanter en France cette éducation nécessaire. G. D.

Un homme très remarquable par sa profonde érudition et son active philanthropie (son nom est Verdier), après la mort de Stanislas, roi de Pologne, dont il avait été le médecin, s'avisa de créer un établissement d'éducation, où la gymnastique entrait comme partie essentielle ; à l'époque de sa fête, un exercice public avait lieu. Ses élèves, par ordre de classe, non seulement rendaient compte des travaux de l'année, mais y attendaient dans une modeste assurance les interpellations qu'il plaisait aux membres de l'assistance de leur adresser. Celui qui avait le sentiment de ses forces, plusieurs quelquefois arrivaient aux bords de l'estrade, souvent ils s'en éloignaient au bruit des applaudissements généraux, et plus d'un cœur maternel en a bondi de joie.

A ces jeux littéraires succédaient ceux de la gymnastique. Tour à tour, le chant, la danse, l'escrime, la course dans un terrain immense, les actes de vigueur et d'agilité du corps donnaient l'occasion à ces jeunes émules de donner une idée de ce qu'ils pourraient devenir un jour, formés par un tel maître.. Eh bien, ceux qu'on appelait alors les maîtres de pension, honteux sans doute intérieurement de leur injustice, en parlaient avec cette pitié dérisoire dévolue au chef d'une troupe de saltimbanques. Jean Verdier mourut estimé des honnêtes gens, mais nul instituteur n'osa lui succéder et rendre plus ostensible cette touchante inscription :

Mens sana in corpore sano,

qui se lisait, il y a 40 ans encore, sur la haute porte cochère d'une maison à l'entrée de la rue de Seine-Saint-Victor, dont le jardin a depuis agrandi le Jardin du Roi.

Jean Verdier, comme bien d'autres, était venu trop tôt.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

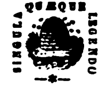
Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 mai 1891.*

XXIVe Année. — N° 552.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. VIIIe Année. — N° 177

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Corps de seigneur. — M. Siméon Luce a donné à la suite de son *Histoire de la Jacquerie* (Paris, 1859), entre autres documents, l'« Inventaire de l'épicerie de Pierre Gilles » (page 231).

Cet inventaire contient l'article suivant :

« Item, quatre pains brisiez de corps de seigneur pesans quatre vins trois livres parmi, rabatu le premier. »

Que signifie corps de seigneur ?

A-t-on publié d'autres inventaires du même genre ? P. D.

—

Madrian. — Dans les *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, publiés par Douet d'Arcq, et dans d'autres ouvrages antérieurs au XIVe siècle, il est question d'un fruit confit (ou d'une substance confite), appelé tantôt madrian, tantôt conserve de madrian. Ce mot se trouve bien dans les dictionnaires de Lacurne, de Sainte-Palaye et de Godefroy ; mais l'explication qu'en donnent ces auteurs est insuffisante. Que faut-il entendre par madrian ?

La recette du madrian se trouve-t-elle dans ce petit livre rare intituté : *La pratique de faire toutes confitures, condiments, distillations...* Lyon, 1558 ?

Y a-t-il des ouvrages sur l'art des confiseurs antérieurs à 1558 ? Quels sont-ils ? P. D.

—

Arzé. — Dans les dépêches que François de Noailles, évêque de Dax, ambassadeur à Constantinople sous Charles IX, adresse à ce souverain, on lit :

Là-dessus, me dict ledict Bassa, qu'il estoit besoing que je feisse un Arzé pour estre communiqué à Sa Haulteur, comme j'ay faict, et croy qu'il le verra dans trois ou quatre jours... Puis, voyant la longueur dont on usoit à me respondre sur les Arzés que j'avois faict au grand seigneur, je fus voir le Bassa...

Qu'était-ce, au juste, qu'un Arzé ? Quelle forme avait-il, d'une supplique, d'une requête, d'un mémoire, d'une note diplomatique ?... X. Y.

—

Les trois T de Crémone. — Les trois T de Crémone sont classiques en Italie, paraît-il, comme les trois F de Naples, *feste*, *farina*, *forca*, *fêtes*, *pain* et *potence*, les trois moyens de gouvernement recommandés et pratiqués par Ferdinand IV. Mais quels sont les trois T de Crémone ? U. O.

—

Sur une devise bizarre. — La famille des marquis Tardieu de Maleyssie (Normandie) a pour devises :

1° Tard à Dieu ;

2° La pucelle des 176.

Quel est le sens de cette devise bizarre ? A-t-elle une origine historique ? C. N.

—

L'œuf de coq. — Je désirerais savoir d'où vient la légende de « l'œuf de coq ». Je connais un pensionnat de jeunes filles, dans la banlieue de Paris, où les maîtresses apprennent aux enfants que les coqs pondent des œufs, pas souvent, sans doute, mais enfin quelquefois ! Or, les maîtresses — ceci prouve leur extrême innocence — sont convaincues que le fait peut exister, j'en ai eu la preuve.

D'un autre côté, dans le Midi de la France, j'ai entendu autrefois parler d'œuf de coq.

Quelle est l'origine de cette histoire,

que des esprits d'une naïveté extrême peuvent prendre au sérieux? J. L.

—

La mémoire se perd-elle à mesure que l'on avance en âge, ou peut-elle être conservée, à la condition de la cultiver et de l'exercer? — Cette question était discutée dans un salon. On citait tout à la fois des exemples de mémoire prodigieuse et d'absence absolue de mémoire. On parla même de Parseval de Grandmaison, versificateur du premier Empire, dont la mémoire était si rebelle qu'il oublia un jour le nom qu'il portait; il s'en consola, en disant : Je suis connu du domestique de la maison où je dois dîner ce soir, — il n'avait pas oublié le dîner! — il m'annoncera en entrant au salon, et, entendant prononcer mon nom, je pourrai reprendre ainsi possession de mon identité.

L'un des assistants intervint dans la discussion et dit : Je n'ai jamais eu qu'une mémoire ordinaire, ni bonne, ni mauvaise, mais j'ai toujours eu soin de l'exercer, quand j'en ai eu le temps. Il en est de la mémoire comme du métal qui se rouille s'il n'est pas entretenu, ou d'une glace qui perd son éclat si on la laisse se couvrir de poussière. La preuve que la mémoire ne se perd pas avec l'âge, c'est que je date de l'année du divorce de Napoléon, 1810, et que je parie de réciter, séance tenante, plus de 600 vers de nos meilleurs poètes, si quelqu'un veut tenir mon pari.

On se récria. Chacun trouvait sa proposition d'autant plus téméraire, que, de toutes les personnes présentes, aucune peut-être n'aurait été capable de réciter seulement la fable de *la Cigale et la Fourmi*, ou même le quatrain qui valut au marquis de Saint-Aulaire son entrée à l'Académie française. Aussi, le pari fut-il tenu avec beaucoup d'entrain, et l'on mit le récitateur en mesure de s'exécuter, ce qu'il fit aussitôt, après s'être recueilli pendant quelques instants.

Il débuta par *Fantômes*, la plus belle des *Orientales* de Victor Hugo; il continua par *Mazeppa*, autre *Orientale*, très difficile à retenir, à cause de la rudesse des strophes et de la hachure particulière des hémistiches. Puis, vinrent le *Lac*, de Lamartine, que chacun a su par cœur dans sa jeunesse, et que chacun a sans doute oublié; *Pastel*, de Théophile Gautier; la *Ballade à la Lune* et le *Lever*, d'Alfred de Musset; le beau sonnet attribué à mademoiselle de La Vallière, et qui n'est pas d'elle assurément; le fameux sonnet de Félix Arvers; le *Plongeur*, d'Henri Murger; le *Homard*, de Coppée; la *Ferme et la Fermière*, d'Hégésippe Moreau; les magnifiques strophes de Louis Bouilhet *A une femme*, et enfin, les *Animaux malades de la peste*, le chef-d'œuvre des fables de La Fontaine.

Tout cela, récité sans hésitation, sans tâtonnements, sans reprise de mots ou d'hémistiches oubliés, formait un total de plus de 700 vers, que le récitateur proposa d'augmenter de 300 vers encore, si on voulait.

Le pari était donc gagné de plusieurs longueurs d'hémistiches, et le récitateur fut vivement félicité. On lui demanda son secret. Il répondit que c'était d'avoir eu une vie très occupée, ne lui permettant jamais que de rares lectures, dont le souvenir lui revenait habituellement la nuit, pendant les heures d'insomnie, et qu'il s'étudiait alors à graver dans sa mémoire. On voit quel avait été l'heureux résultat d'un procédé si simple, à la portée de tout le monde, et cependant si rarement pratiqué.

La question est posée. A nos confrères d'apporter, pour la résoudre, le tribut de leur esprit, toujours charmant et éclairé. A. D-N.

—

Les privilèges des reines de la fève à la cour de France. — Est-il vrai, comme le dit *Madame* dans sa lettre à la duchesse de Hanovre, du 25 mars 1706, que, sous le règne de Louis XIII encore, la demoiselle de la Cour qui était reine de la fève disposait de toute charge vacante dans les vingt-quatre heures suivant sa royauté éphémère, et qu'à défaut de charge vacante, le roi était tenu de lui accorder toutes les grâces qu'elle sollicitait?

A-t-on quelque exemple qui vienne à l'appui de cette assertion? ALPHA.

—

Capitaine de la bourgeoisie. — Je trouve dans l'Armorial général de d'Hozier (généralité de Champagne) le blason d'un sieur Carnot, qualifié *l'un des capitaines de la bourgeoisie de Mézières*.

Un collaborateur champenois pourrait-il expliquer ce titre, et nous donner en même temps des renseignements sur la famille Carnot, de Mézières ?

L. H. S.

—

Saint Pierre et l'Ennemi. — A quelle légende peut faire allusion l'article suivant qui se lit dans une énumération d'anciennes reliques sur un inventaire de 1402 : « Du fust de la porte de l'église que saint Pierre fist bastir à Rome par l'Ennemi » ? On a consulté vainement la légende dorée de Voragine, les Vies des Saints et les Bollandistes. L'Ennemi est certainement le diable. Peut-être a-t-on désigné ainsi le magicien Simon. Mais on cherche un texte positif racontant l'anecdote, qui doit se rapporter à quelque légende apocryphe racontée par un hagiographe du moyen âge. J. G.

—

Sur les huissiers. — Quelle est l'origine de la verge que portaient encore les huissiers et les sergents au XVIIIe siècle ? Quelque amateur ou quelque musée en possède-t-il un exemplaire ? Je serais fort heureux de le savoir. P. D.

—

Comment était le temple de Jérusalem? — MM. Perrot et Chipiez, décrivant d'après les documents et les textes le temple de Jérusalem, en font une ville immense, entourée de trois enceintes et dominée par des tours colossales et des portiques gigantesques ; M. Renan, au contraire, nous le représente « à peu près de la grandeur de l'église Notre-Dame de Lorette, à Paris, et non sans analogie extérieure avec cette grande chapelle ».

Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire ?* A. H. J.

—

Une histoire manuscrite des agréés de Paris à retrouver. — Pourrait-on indiquer ce qu'est devenu le manuscrit composé en 1771 par l'agréé Gorneau et relatif à cette compagnie, manuscrit que Gorneau fils a communiqué à Guibert, auteur d'une *Notice historique sur la compagnie des agréés*, Paris, 1841, cxx p. in-8 ?

E. Coyecque.

—

Un livre d'heures ayant appartenu à François Ier. — Ayant eu besoin de consulter l'inventaire de documents manuscrits intitulé *Cartons des rois*, redigé par M. J. Tardif, j'ai trouvé à la date du 11 février 1536 la mention suivante : Enquête relative à un livre d'heures en parchemin historié couvert de deux couvercles d'or, appartenant au roi, qui avait été trouvé chez Jean de la Barre, prévôt de Paris. Sait-on où se trouve aujourd'hui ce livre d'heures ?

Paul Pinson.

—

Duc de Nicosie en 1402. — On trouve dans un des inventaires du duc de Berry, dans celui qui fut rédigé entre 1402 et 1404, la mention d'un diamant offert par le frère de Charles V à un duc de Nicosie, « duci Nicocie », postérieurement à la confection de l'inventaire, c'est-à-dire entre 1404 et 1413. Ni les ouvrages sur le royaume de Chypre, ni l'auteur du principal de ces ouvrages que j'ai consulté, ne connaissent ce duc de Nicosie. Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me tirer d'embarras et me dire quel est le personnage qui portait ce titre de duc de Nicosie au commencement du XVe siècle ? G. J.

—

Le comte d'Escherny. — Pour compléter une étude actuellement en préparation, je fais appel à la confraternité des Intermédiairistes et les prie de vouloir bien me communiquer, en copies, les lettres ou papiers qu'ils peuvent posséder, émanant du comte d'Escherny, l'ami de J.-J. Rousseau, ou le concernant. Notre Directeur se chargera de me transmettre les réponses. A. Y.

—

La jeunesse du maréchal Fabert. — Où pourrait-on trouver des documents sur Fabert, officier subalterne et officier supérieur ? Il obtint en 1627 la charge de sergent-major du régiment de Rambures : mais dans quelles conditions, grâce à quelles influences lui fut confiée cette fonction, qui est le point de départ de sa brillante carrière ? Je serais reconnaissant à qui me signalerait un acte ou un document quelconque se rapportant à cette époque de la vie de Fabert.

L. H. S.

—

Rajeunissement de l'espèce humaine. — Depuis un an ou deux, dans les journaux

sérieux ou satiriques, l'on voit souvent paraître le nom d'un médecin qui préconise le moyen de nous rajeunir, en nous infusant un sang riche et jeune. Il serait curieux de connaître les noms et les ouvrages des docteurs qui, antérieurement, se sont occupés de recherches de même nature. Jusqu'à ce moment je ne puis citer qu'un sieur Vinache, qui vivait sous la régence. D'après les mémoires du temps, il avait trouvé l'art de conserver et de rajeunir l'espèce humaine. Voltaire, qui l'a eu comme médecin vers 1721, en parle, à différentes reprises, dans sa correspondance.

Vinache ne put échapper aux satires du régiment de la calotte, qui s'empressa de lui délivrer un brevet de médecin consultant, « avec la défense, néanmoins, de rechercher la fixation du mercure qui occupait le chymiste empyrique,

Attendu que le régiment,
Doit toujours être en mouvement,
Témoin rats, souris, girouettes,
Papillons, grelots et sonnettes,
Desquels le salut et le lot
Est de n'avoir point de repos ».

E. M.

—

Frédéric II ou Napoléon Ier?—M. Emile Montégut, dans ses *Impressions de voyage et d'art, souvenirs de Bourgogne,* raconte ainsi un incident de la bataille d'Auerstædt : « Le maréchal [Davout] fait former le carré et se place au centre, puis d'une voix qui retentissait comme la trompette, le visage illuminé, il s'écrie : *Le grand Frédéric a dit que c'étaient les gros bataillons qui remportaient la victoire; il en a menti, ce sont les plus entêtés. Faites tous comme votre maréchal, mes enfants, en avant!* » Et le noble entêté a eu raison sur le grand Frédéric. Est-ce bien Frédéric qui a parlé des *gros bataillons?* Le mot a été souvent attribué à Napoléon. Ce dernier n'aurait-il fait que citer un mot déjà dit? Le témoignage de Davout est considérable, mais un texte précis du XVIIIe siècle vaudrait mieux encore. Qui donc nous le procurera ? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les chefs-d'œuvre méconnus... par les libraires. — Alexandre Dumas nous a dépeint — avec quel charme! — la difficulté qu'il eut à placer son manuscrit de la *Dame aux camélias.*

Le roman terminé, il le porta à Cadot, l'éditeur, qui le reçut « comme il avait l'habitude de recevoir les écrivains qui travaillaient pour lui, et par lesquels il se disait ruiné, quand il leur avait acheté un volume inédit quatre ou cinq cents francs ». Cadot lui donna mille francs de son livre pour une édition en 2 volumes in-8, à 1,200 exemplaires. Il en fit, moyennant 200 francs, une seconde édition in-12, à 1,500 exemplaires, qu'il vendit, comme ceux de la première, jusqu'au dernier. Mais il se refusa tout net à tenter une troisième épreuve. L'auteur alla frapper à une porte plus hospitalière, et bien lui en prit. On sait le chemin parcouru depuis par le chef-d'œuvre !...

Bien avant Dumas, Sterne avait offert son premier et second volume de *Tristram Shandy* pour cinquante livres sterling à un libraire d'York, qui les refusa.

Milton, avec son *Paradis perdu*, et Newton, avec son *Optique*, subirent la même humiliation.

Plus fort encore : le manuscrit de *Robinson Crusoé* courut tous les libraires, sans pouvoir parvenir à trouver bon accueil, et cependant de Foë était un auteur dans toute sa vogue, dont les livres faisaient déjà prime sur le marché. Ce n'est qu'après mille démarches que le malheureux écrivain parvint à attendrir un de ces dispensateurs de la renommée qu'on nomme des éditeurs.

Ceux qui connaissent les mystérieux arcanes de la librairie contemporaine, qui pénètrent dans les coulisses bibliopolesques, voudraient-ils nous aider à écrire cette histoire de censure littéraire avant la lettre ?

Elle aiderait singulièrement les jeunes, écœurés par la difficulté des débuts, à ne pas trop maudire leur destinée !

PONT-CALÉ.

—

Pierre de Maridat de Serrières. — Je possède un très joli portrait de ce personnage, par Nanteuil, avec cet exergue : *Petrus de Maridat in magno Regis christianissimi consilio senator.*

Un intermédiairiste pourrait-il me donner quelques détails biographiques sur ce conseiller du roi? Il obligerait son confrère. A. CHEVÉ.

—

Deus Crepitus. — Baudelot de Dairval, l'auteur de l'*Utilité des voyages et de*

l'avantage que la recherche des antiques procure aux savants (1686), livre qui fut son titre pour entrer à l'Académie des Inscriptions, avait découvert une petite figure de bronze fort antique, de trois ou quatre pouces de hauteur, représentant le dieu dit des Anciens, *Deus Crepitus*, dont il est fait mention dans Arnobe, Tertullien, etc.

Existe-t-il, dans un musée ou une collection particulière, des spécimens de ce singulier dieu? Les Égyptiens, dans leur rage de tout diviniser, n'ont-ils pas été jusqu'à adorer le pet? Pardon d'avoir traité ce sujet, en vrai curieux, qui, se souvenant que nos pères ne se scandalisaient pas de semblables incongruités, signera audacieusement RABELAIS.

—

Le régiment du Roy. — Le régiment du Roy faisait-il partie des troupes de la *maison du Roy ?* Ses compagnies étaient-elles commandées par des *lieutenants-capitaines*, le Roi étant lui-même commandant titulaire de chaque compagnie? — Le premier *lieutenant-capitaine* de la compagnie des grenadiers devait-il être tout au moins gentilhomme? — Quel était son grade, comparé à la hiérarchie militaire actuelle? — Un capitaine, chevalier de Saint-Louis, était-il nécessairement noble ou était-il anobli par cette distinction? E. R.

—

Une correspondante de Béranger. — Dans une lettre datée du 20 juillet 1836 et adressée à son ami Joseph Bernard, l'auteur du *Bon sens d'un homme de rien* (Paris, 1829), Béranger écrit ce qui suit:

> Je viens de recevoir une lettre bien folle d'une femme amie de Chateaubriand et de Thiers. Elle était juste-milieu, il y a trois mois; aujourd'hui, elle désespère de la monarchie et veut former un gouvernement républicain, à la tête duquel elle place Chateaubriand, Thiers, Lamennais, Guizot et moi. Elle prétend que c'est le vœu de la France. J'ai accepté, à la condition que madame Sand serait président du Directoire, et que, si les dîners de Grand-Vaux se renouvelaient, elle y jouerait le rôle de Thiers; mais je crains le refus de l'auteur de *Lélia*, car voilà qu'elle se fait catholique ou quelque chose d'approchant. (*Correspondance de Béranger*, Paris, 1860, t. II, p. 366.)

A quelle personne et à quelles circonstances fait donc allusion ce singulier passage? B. P.

—

Un livre annoté par Malherbe à retrouver. — Ils chantent encore en notre mémoire, ces vers du satirique:

> Enfin, Malherbe vint...

qui montrent quel sévère réformateur de la langue fut ce puriste impeccable.

Or, Malherbe avait annoté, s'il faut en croire Ch. Pougens (*Archéologie française*, p. 12), un exemplaire des œuvres de Desportes, selon les règles qu'il avait lui-même édictées.

Ce précieux exemplaire avait appartenu au président Bouhier, puis passa entre les mains de M. de Bourbonne, président à mortier au Parlement de Dijon, qui le possédait encore en 1777.

Quelque fureteur pourrait-il le retrouver, à moins qu'un riche bibliophile ne l'ait mis en bonne place sur des rayons?

PONT-CALÉ.

—

Sur les revues de fin d'année. — Quand a eu lieu la première apparition d'une *Revue de fin d'année* au théâtre? Existe-t-il un historique de ce genre dramatique? A-t-il déjà donné lieu à quelque étude? Merci d'avance à l'obligeant et savant intermédiairiste qui voudra bien me renseigner. LÉO CLARETIE.

—

Œuvres du peintre Sambat. — Un artiste, peintre en miniature, nommé Sambat, vint s'établir à Paris en 1790. Il y resta jusqu'en 1825, occupé à retracer les traits de ses contemporains. Il tenait une note exacte de toutes ses œuvres, et, de ce carnet qui nous a été conservé, il résulte qu'il exécuta, pendant cette période de trente-cinq années, plus de mille miniatures, notamment celles de Fabre d'Eglantine avec qui il était intimement lié, de Fouché le Conventionnel, que Monsaldi a gravée d'après lui, de Danton et d'un certain nombre de Lyonnais qui jouèrent un certain rôle dans la Révolution. Ce dernier détail indiquerait que l'artiste était originaire de Lyon. Il fut nommé juré au tribunal révolutionnaire le 23 thermidor an II, c'est-à-dire après la chute de Robespierre et la condamnation de ses partisans. Sa fille a été une élève et une collaboratrice distinguée de François Gérard qui, comme on le sait, avait rempli au tribunal révolutionnaire les mêmes fonctions que Sambat. Bien que ce peintre ait laissé un nombre considérable de portraits en miniature,

comme on vient de le dire, bien qu'il ait exposé au Salon de 1793 un cadre de miniatures, il est demeuré profondément inconnu. Les biographes et les rédacteurs de catalogues, Renouvier, Bellier de la Chavignerie, Le Blant, Portalis, se contentent de renvoyer au Salon de 1793 et au portrait de Fouché gravé par Monsaldi; et ils s'en tiennent là.

Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* nous obligerait infiniment en nous signalant une ou plusieurs miniatures portant la signature de Sambat. J. G.

—

Dürer interprété par Michelet. — Dans un article sur l'illustre historien (*Figaro* du 2 avril 1891), Saint-Jean fait allusion à une « merveilleuse description » de la célèbre eau-forte d'Albert Dürer, *Melancholia.*

Où se trouve, dans les œuvres variées de Michelet, cette description si admirable d'une admirable composition? Cz.

—

Un plan de Versoix à retrouver.— Quelqu'un pourrait-il me dire le nom d'un ouvrage (que j'ai eu entre les mains, mais dont j'ai oublié le titre et l'auteur) dans lequel se trouve un plan de la ville projetée par Choiseul sur les bords du lac de Genève, à Versoix? R.

—

Franc-maçonnerie. — Quel est l'auteur de l'ouvrage suivant:

Apologie pour l'Ordre des Francs-Maçons, par M. N..., membre de l'Ordre, avec deux chansons composées par le Frère américain. A la Haye, chez Pierre Gosse, MDCCXLII, in-8°, pp. 118?

Qu'est-ce que *Berage*, qui, d'après Barbier (III, 918), est le traducteur de: *Les plus secrets mystères des hauts grades de la maçonnerie dévoilés?*

PIERRE CLAUER.

—

Bons de Charette. — Existe-t-il des bons de Charette ou un papier-monnaie qui lui soient particuliers?

Cette question que se posent les collectionneurs n'a jamais été résolue d'une façon positive.

Lorsque, le 7 octobre 1794, Stofflet, sur les conseils de l'abbé Bernier, créa, par un arrêté pris à Maulevrier, des bons commerçables payables à la paix et portant sa signature, on sait le dissentiment qui survint entre lui et Charette à cette occasion et avec quelle énergie ce dernier refusa d'admettre les assignats de son rival et en fit l'objet d'une discussion violente et passionnée. Toutefois, pressé lui-même par les circonstances, obligé de reconnaître que le crédit a des bornes et que les détenteurs des reconnaissances de ses réquisitions ne pouvaient les conserver indéfiniment immobilisées entre leurs mains, le voyons-nous dans son règlement du 12 octobre 1794 déclarant ces reconnaissances commerçables après certaines formalités, instituant un bureau d'échange et créant des bons de 5, 10, 25, 50 et 100 livres (1).

Mais il ne paraît pas que ces bons aient été émis, tout au moins dans la forme où ils avaient été prévus; cela eût été du reste en contradiction avec l'attitude que Charette avait prise vis-à-vis de Stofflet, contre lequel il provoquait, le 6 décembre 1794, l'arrêté de Beaurepaire excluant de la circulation tous autres papiers-monnaie que ceux généralement admis.

Il semble donc logique qu'il n'y ait pas eu d'assignats au nom de Charette.

Et cependant, dans un article de M. Paul Parfait (2), non seulement on signale l'existence d'un bon de Charette, mais, qui plus est, on en donne la reproduction. Il est vrai de dire que l'article ne paraît pas, dans son ensemble, absolument exempt de fantaisie et que, d'autre part, le dessin semble se rapporter, sauf la dimension, aux assignats de Louis XVII, imprimés à Châtillon, avec surtout cette particularité que la signature Charette diffère sensiblement de celles du général vendéen, qui signait habituellement chevalier Charette. D'autre part, dans un ouvrage très sérieux (3), M. Combrousse signale, comme faisant partie de sa collection, un bon de 400 livres remboursable au Trésor royal, avec la signature de Charette.

Que conclure de tout cela, sinon qu'il existe, à cet égard, une certaine obscurité que les renseignements que je sollicite arriveront peut-être à dissiper?

A. ROUILLÉ.

(1) Règlement du 12 octobre 1794, chap. X, art. 11 et 12.
(2) *Musée universel*, 51e livraison, année 1873.
(3) Guillaume Combrousse, *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*, 2e partie, p. 25, n° 407.

RÉPONSES

Nisard et Sainte-Beuve (XIV, 237). — Il est en effet intéressant de savoir dans quel passage de Désiré Nisard Sainte-Beuve a cru se reconnaître, et dans quel endroit de ses œuvres celui-ci a exercé des représailles. C'est dans la critique de Stace (les lectures publiques, le cénacle et un poète blond) que Sainte-Beuve avait *cru* voir son portrait en laid, et c'est dans ses *Portraits littéraires* (1836, t. III) qu'il a voulu rendre la pareille à Nisard sous le nom approximatif de Papirius *Enisus* et en ces termes :

Oh ! si Perse avait vécu, s'il avait songé à critiquer les autres plutôt qu'à être stoïcien, comme il aurait noté, dans sa vengeance, d'un vers un peu obscur, mais pressant, le critique de sa connaissance, Papirius *Enisus*, qui, après avoir écouté chez Labéon ou autre les lectures de vers d'après Accius et Pacuvius et s'être efforcé tant bien que mal de les célébrer, s'aperçoit un beau matin que toutes les places sont prises, qu'il n'aura jamais de ce côté celle qui lui est due, que cette Rome turbulente et volage veut tout à l'heure autre chose, que surtout les rhéteurs de cour, les arbitres du goût officiel ne favorisent pas ce genre-là, et qui... Mais j'oublie que Perse n'a pas écrit sa satire, ou qu'elle s'est perdue !

Tel est le portrait que Nisard trouva « plus laid (dit-il) que lui-même ». Mais tout cela, n'est-ce pas un peu querelles de Vadius et Trissotins ? D. R.

—

Mangez le veau tout entier (XXIII, 162, 283). — Ce mot, ou plutôt son équivalent, est bien de l'abbé Feuillet. On ne saurait sur ce point récuser le témoignage de MADAME, duchesse d'Orléans, mère du Régent, qui déclare l'avoir entendu de ses propres oreilles. On lit, en effet, dans sa *Correspondance* (*lettre du 26 octobre* 1719) :

Un prince doit comprendre que la véritable piété consiste pour lui à tenir sa parole et à gouverner avec justice et sagesse; quiconque lui donne des avis contraires est un mauvais conseiller. Cela me fait souvenir d'un dialogue que j'entendis une fois à Saint-Cloud, et qui me fit bien rire. Un chanoine, qui était un homme très respectable, mais sévère, entra dans la chambre de Monsieur, et Monsieur, qui s'amusait quelquefois à faire l'hypocrite, lui dit :

— J'ai grand'soif; serait-ce rompre le jeûne que de prendre un jus d'orange?

M. Feuillet (ainsi s'appelait le chanoine) lui répondit :

— Oh ! monsieur, mangez un bœuf et soyez bon chrétien, et payez vos dettes.

JOC'H D'INDRET.

—

Une dinde ou un dinde (XXIII, 609; XXIV, 78). — A propos et à côté de cette question, à laquelle il a été péremptoirement répondu, je signale aux confrères qui ne la connaîtraient pas une idée bien originale d'Helvétius, la seule peut-être qu'il ait jamais servie à ses lecteurs.

Donc, selon cet aimable philosophe, l'aversion de Boileau pour les jésuites et son admiration pour les « Messieurs » de Port-Royal auraient eu pour cause première le combat mémorable que le futur « législateur du Parnasse » (tant pis ! le mot est lâché) soutint, dit-on, dans son enfance contre un dindon et dont l'issue lui fut si fatale. (*De l'Esprit, Disc. III, ch. Ier.*) Helvétius a dû souper de bon appétit le jour qu'il fit cette étonnante découverte : *felix qui potuit*.....

Malheureusement, si l'on en croit Berriat Saint-Prix (*Essais sur Boileau, ch.* 34), le dindon phallophage dont il s'agit n'aurait été qu'un malicieux *canard*.

JOC'H D'INDRET.

—

Les métiers des émigrés à l'étranger (XXIII, 707; XXIV, 88, 128, 150, 252). — J'ai sous les yeux une édition du poème de Delille : *le Malheur et la Pitié*, Londres, chez Dulau....., 1803, in-12. On lit sur le frontispice : « Publié par M. de Mervé ». Quel est ce « Mervé » ? Un éditeur ? un libraire? un agent littéraire ? N'est-ce point un « émigré » et n'y aurait-il pas lieu d'ajouter son nom à celui des émigrés industriels que l'on a cités jusqu'ici ? L.

— Une librairie importante fondée en 1800 par un bénédictin de Sorèze, émigré, Dom Armand Bertrand Dulau, existe encore à Londres, 37, Soho square, et porte le nom de son fondateur.

La duchesse d'Abrantès, dans ses *Mémoires* (juin 1816), attribue à l'influence de Dom Dulau sur l'esprit de Chateaubriand l'évolution religieuse d'où est né le *Génie du christianisme*.

M. Anacharsis Combes, historien de l'école de Sorèze, rapporte la même légende.

Quoi qu'il en soit, il serait intéressant de savoir l'origine de Dom Dulau, son lien de parenté présumé avec Jean-Marie Dulau, archevêque d'Arles, massacré aux Carmes en 1792, la date de son émigration, antérieure certainement à 1800, des détails sur sa vie. Or, des renseignements demandés à Londres font connaî-

tre seulement que Dom A.-B. Dulau eut successivement pour associés, dans sa maison de librairie, le baron Charles de Meilhan, Julien Delarue et Jacques-Hector de Dourdon, qu'il mourut subitement le 9 octobre 1813, à l'âge de 52 ans, et fut enterré à Saint-Pancrace, le 12 octobre 1813.

Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il, avec d'autres documents, venir en aide à un vieux biographe ? X.

— Ecoutons Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe :*

Mes compagnons à Londres avaient tous des occupations; les uns s'étaient mis dans le commerce du charbon; les autres faisaient avec leurs femmes des chapeaux de paille; les autres enseignaient le français qu'ils ne savaient pas.

Lui se mit aux gages d'un libraire pour lui traduire des ouvrages français, puis déchiffrer des chartes du XIIe siècle. Il a raconté gaiement sa vie de privations :

La faim me dévorait; j'étais brulant; le sommeil m'avait fui; je suçais des morceaux de linge que je trempais dans l'eau; je mâchais de l'herbe et du papier, etc.

Ce que René ne dit pas, c'est qu'il se fit maître d'école; il apprit à lire à un jeune parent. Voir *Un petit-neveu de Chateaubriand*, *Edouard de Blossac*, par M. Louis Audiat.

Cet écolier lui-même, âgé alors de 9 à 10 ans, dut gagner sa vie.

Il fut recueilli, avec un grand nombre de fils d'émigrés, dans un couvent des trappistes à Ludword. Son emploi était celui d'épouvantail.

« Il passait ses journées au milieu des champs à effrayer les corbeaux en les poursuivant avec une longue gaule. »

L. A.

—

L'auteur d'un quatrain à déterminer (XXIII, 737; XXIV, 170). — En effet, A. de Chancel l'a imprimé à la suite de son joli poème *Mark* (petit in-18 carré). Edm. Texier l'a donné comme autographe signé de son nom à l'*Autographe*, publié par Villemessant, en 1863 (p. 171), et s'en est ainsi paré et emparé ! Ce *geai* avait déjà été déplumé par l'*Intermédiaire* lui-même, en 1875 (VIII, 343).

C. R.

—

Sur une définition de la femme (XXIV, 35, 203, 258). — M. J.-L. Larcher a publié, en 1860, à la librairie d'Adolphe Delahays, un petit volume ayant pour titre : *Satires et diatribes sur les femmes, l'amour et le mariage*, d'une richesse peu commune en rapprochements critiques.

L'auteur a formé son recueil de citations empruntées aux écrivains de tous les temps et de tous les pays, aux anciens et aux modernes, en les classant par ordre alphabétique, commençant par le docte Abulensis, commentateur d'Eusèbe, et madame d'Agout, et finissant par Young. Les prédicateurs sont en nombre, ainsi que les poètes, les romanciers, les moralistes; Proudhon ne pouvait être oublié, non plus que Boileau et Juvénal; on y rencontre même quelques femmes, plus sévères, peut-être, et plus rigoureuses, dans leurs jugements, que les hommes eux-mêmes.

Cette compilation est suivie d'une réfutation, sous le titre de *Postface*, œuvre personnelle de l'auteur, dans laquelle, après un acte aussi flagrant d'hostilité, il s'efforce d'indiquer les termes d'une réconciliation, mais il a pris là, croyons-nous, une peine bien inutile; quoi qu'on dise ou qu'on fasse, le procès sera toujours plaidé en termes plus ou moins courtois; et cependant, l'arrêt est rendu, et même accepté par les parties renvoyées dos à dos : il n'est, en effet, aucun des traits, les plus cruels, aiguisés contre les femmes, dont l'homme ne puisse prendre sa bonne part. Fr. F.

— M. Léo Claretie cite plusieurs boutades sur la femme dans la revue de madame Ratazzi : *les Matinées espagnoles*, *Nouvelle Revue internationale*, numéro du 15 février 1891, au cours d'un très spirituel article sur la *Femme*.

Bembino.

—

Que sont devenus les originaux de la correspondance de Napoléon Ier ? (XXIV, 37, 208.) — Dans les papiers laissés par le prince Napoléon, il y a de fort curieuses lettres de Napoléon Ier absolument *inédites*.

On sait, en effet, que le prince Jérôme fut chargé, sous l'Empire, de diriger la publication de la *Correspondance de Napoléon Ier*. Il pensa que certaines lettres ne devaient pas être publiées parce qu'elles auraient pu porter atteinte à la gloire de l'empereur; il les conserva par devers lui, et elles sont maintenant entre les mains de ses héritiers.

« Vous comprenez, disait-il, que je ne

pouvais faire imprimer dans la *Correspondance* des lettres dans lesquelles l'empereur, parlant des convois français arrêtés par les Espagnols, ordonnait à ses généraux de brûler des villages, de rançonner les villes, de fusiller quelques Espagnols pour faire des exemples! » Il en réserva ainsi un fort grand nombre et des plus curieuses. P.

—

Les trois consuls de Toulon (XXIV, 37, 208). — J'avoue que la légende des consuls de Toulon immortalisés par Puget dans ses cariatides de l'Hôtel de ville, m'a toujours paru plus que suspecte. Le grand artiste n'était pas endurant, et ce ne serait pas la première fois, d'ailleurs, qu'on aurait vu un sculpteur ou un peintre se venger de ses ennemis en les exécutant en effigie; mais le caractère des deux têtes se prête peu à l'hypothèse de deux portraits, — ce sont de ces masques que l'on retrouve, avec le sceau du génie en moins, dans toute la sculpture décorative et monumentale du temps. Puis on a le détail des sommes payées pour l'exécution du chef-d'œuvre, et les choses se sont passées avec un calme, une ponctualité, une absence d'incidents qui me paraissent exclure tout à fait la légende. Ou bien messieurs de la ville se sont montrés ultra-beaux joueurs, ou bien il n'y a rien de fondé dans le récit qui court à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, je ferai une simple observation, c'est qu'il n'y a jamais eu trois cariatides à Toulon, mais deux; s'il existe une troisième épreuve en moulage au Trocadéro, je ne sais pas d'où vient l'original; à coup sûr ce n'est pas de l'Hôtel de ville dont j'ai la photographie sous les yeux en écrivant. H. C.

—

Eglises fortifiées (XXIV, 40, 213, 258). — La *Revue de Saintonge et d'Aunis* cite, parmi les églises fortifiées de la province, l'église de Chaniers, à 6 kilomètres de Saintes; celle d'Authon, canton de Saint-Hilaire de Villefranche; surtout la magnifique église d'Esnandes que le gouvernement a fait complètement restaurer il y a quelques années. L. A.

— M. E. P. trouvera dans les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz* (*LI*e *année*, 1869-1870), publiés à Metz, chez Rousseau-Pallez, une étude consciencieuse de M. A. Lemaire, sur l'église fortifiée de *Chazelles,* construite vers 1180. C. H. J.

— La communication de M. L. C. n'a-t-elle pas été mal lue?

Le Hainaut eut un certain nombre d'églises fortifiées, notamment *Soigniės* (au lieu de Soignées). A. D.

—

Le chapeau du noyé (XXIV, 40, 213, 551). — Il y a un cas célèbre qui pourra compléter ou éclaircir cette psychologie du noyé. Dans l'*Astrée*, de d'Urfé, quand Céladon se noie, il laisse sur la rive son chapeau, en ayant soin de mettre dans la doublure un poulet galant pour sa belle: précaution ingénieuse et utile qui le fit sauver du trépas par les trois dames d'Issoure.

Je signale seulement le passage et j'y renvoie. Léo Claretie.

— Je n'ajouterai rien aux excellentes réflexions qui ont été faites à ce sujet par quelques-uns de nos ingénieux et spirituels collaborateurs; la question me paraît littéralement coulée à fond.

Tout au plus mentionnerai-je, pour corroborer encore, s'il est possible, cette opinion, qu'un aspirant-noyé n'obéit pas à un sentiment d'urbanité vraiment excessive en se découvrant avant d'éteindre dans un plongeon le cigare de son existence, le fait suivant.

Tout dernièrement, les journaux relataient le suicide d'une femme, qui, décidée à traiter ses chagrins par la voie humide, avait préalablement déposé son chapeau sur la berge.

Or, il faudrait être un Huron, ou bien ne s'être, de sa vie, assis dans un fauteuil d'orchestre, pour ignorer que les femmes ne se découvrent jamais par politesse. H. B.

—

La reine de France au temps de Charles VII ne possédait-elle que deux chemises? (XXIV, 66, 223.) — Avant la Révolution de 1789, la toile étant hors de prix, et les chemises de coton ne faisant qu'apparaître, le peuple et les soldats ne portaient que des vêtements de drap appliqués sur la peau. M. Burat, professeur au Conservatoire des arts et métiers, a souvent, dans son cours, expliqué, avec l'état misérable de la classe populaire, ce lamentable état de choses. Il n'y a que

depuis le commencement de ce siècle que l'ouvrier français porte des chemises. En cent ans, le paysan et l'ouvrier ont vu, en France, leur bien-être décupler avec leur dignité et le sentiment d'être enfin des citoyens, électeurs et éligibles. Aussi, est-ce avec juste raison que l'ouvrier et le paysan français rendent grâce à la Révolution de tous les nombreux et immenses bienfaits dont ils lui sont redevables. GUSTAVE PICARD.

—

Les quatre sergents de la Rochelle (XXIV, 68, 229, 261). — On n'a pas répondu à la question assez indiscrète posée relativement aux quatre sergents de la Rochelle, et je vais, de mon mieux, en dire deux mots, sans vouloir tout dire. En 1845, j'ai publié, dans un *Almamanach de la France démocratique*, une note sur les quatre infortunés sergents avec le médaillon de David d'Angers, gravé avec son autorisation. J'ai appris alors confidentiellement qu'un collectionneur d'autographes, dont la vente n'a pas encore été faite, possédait des lettres intimes d'un ou plusieurs des condamnés. Je ne dirai pas le nom de ce possesseur d'autographes aujourd'hui, parce que son père, ayant prêté serment de tout révéler au gouvernement de la Restauration, fut un des agents les plus dévoués de la monarchie. C'est de lui-même que je sus que sa collection était riche en « documents secrets » provenant du dossier judiciaire des quatre sergents qui avait été dilapidé, ou si vous aimez mieux, fouillé, manipulé, refondu, par les mains de ces épouvantails de ferblanc qui tenaient autrefois les casiers judiciaires.

Condamnés pour crime de parricide, pour avoir « conspiré contre la vie du souverain », c'est-à-dire du « Père du peuple »; condamnés sans preuves, sans autres témoignages que les rapports de police, sans autre allégation que d'avoir fait partie, comme tous les « Brigands de la Loire », de la charbonnerie française, dite les Carbonari, les quatre sergents de la Rochelle, attirés dans un piège, furent, pendant leur instruction judiciaire, torturés moralement dans leur prison de la Conciergerie, par cette police qui cherchait à étayer ses provocations de semblants d'aveux; ils furent victimes des pièges et du guet-apens qu'on leur avait tendu. On fit intervenir des femmes, on fit écrire des lettres, on usa de tous les moyens les plus frauduleux dont se sert une police imbécile pour plaire au souverain dont elle hâte la perte; on leur promit leur grâce, on tenta de les faire faiblir, on les opposa l'un à l'autre, on les enveloppa d'un réseau d'infamies pour les faire succomber et les traîner dans la boue après leur exécution. Ce que je vous dis là est le résultat de la conversation que j'eus avec le possesseur d'autographes dont je parle, et avec son père. Mais si l'on a tenté de déshonorer ces martyrs auxquels on mit un voile noir sur la tête comme aux parricides, auxquels on trancha le poing sur un billot, l'un après l'autre et l'un devant l'autre, et fait tomber leur tête sous le couteau, *sans qu'ils aient faibli*, il ne faut pas laisser glisser dans les ventes publiques et embellir les collections publiques et privées, d'autographes louches fabriqués contre eux, dictés par Marchangy ou Bellart, ce Bellart qui a voulu souiller aussi Béranger par une condamnation qui le rayait de la liste électorale, et qui lui fit donner sa démission de représentant du peuple en 1848.

Permettez-moi donc, après bientôt cinquante ans, après avoir sondé les abîmes ou les sept degrés de l'Enfer de Dante, de croire toujours à l'honneur, à la légende des quatre sergents de la Rochelle, et d'honorer leur mémoire comme celle de quatre grands martyrs. Mon almanach a été saisi, j'ai été condamné, non pour les quatre sergents, mais pour un article insignifiant qui servit de prétexte, et je ne regrette rien que la perte de *l'épreuve* de la gravure sur bois signée David d'Angers.

VICTOR BOUTON.

—

Pièces en vers et en prose relatives aux accouchements (XXIV, 69, 230). — Une petite rectification d'abord. La *Luciniade* de Jean-François Sacombe est plus ancienne que ne le croit notre confrère Gédéon. Elle parut d'abord à Paris, l'an Ier de la République, et fut réimprimée l'an IV et l'an VII, elle n'avait alors que dix chants. L'auteur était de Carcassonne, il fut, selon les événements, très jacobin et très royaliste, il mourut en 1822. C'est un pur excentrique littéraire. Il y a beaucoup de poésies légères sur les accouchements, et M. le docteur Wit-

kowski le sait mieux que personne, puisqu'il a collaboré brillamment à un petit volume, le *Parnasse hippocratique*, publié en 1884, chez Marpon et Flammarion. Il y est, en compagnie du Dr Camuset, le spirituel auteur de *Sonnets du docteur*.

Voici un quatrain anonyme que l'éditeur du *Parnasse*, le docteur Minime, jugea digne de figurer dans la *Luciniade* de Sacombe et qui vaut mieux :

Le galant accoucheur.

Souffrez, ma belle enfant, que je vous débar-[rasse
D'un bébé rose aujourd'hui trop gênant,
Dans quelque temps d'ici je prendrais bien sa [place,
Ne fût-ce que pour un instant.

N'est-ce pas du dernier galant ? K.

—

Les voyages de Jacques le Saige (XXIV, 71, 263). — C'est un véritable rébus que ce mot *sarpilit*, et je ne l'ai point déchiffré. Il peut tenir à *sarpere*, couper, émonder, et, appliqué au style, vouloir dire *châtié*. Il peut avoir aussi le sens de *décousu* (et ce ne serait pas étonnant chez un grand crocheteur de bouteilles), s'il provient de *carpere*, charpir, charpiller, écharper. Mais il semble qualifier plutôt l'écrivain que son œuvre. Par *auteur bien sarpilit de langage*, on entendait peut-être celui qui n'est jamais à court d'expressions, qui en est richement pourvu, *supellectilis*, bien outillé. Les Romains disaient *litterarum* ou *verborum supellex* pour bagage littéraire, provision de mots.

Resterait, cependant, la difficulté d'expliquer la consonne *r* du vieux français. Le latin *supellectilis* ne vaudrait alors que par l'idée d'abondance, d'ampleur, ce qui conduirait à : large, étoffé, comme un *surplis*, autrefois écrit *surpelis*. De là, *sarpilit* comme forme adjective.

Ce ne sont que des hypothèses, mais je n'ai pas mieux à offrir.

T. Pavot.

—

Les faux assignats de la Chouannerie (XXIV, 72). — Il semble résulter d'un passage de la préface du savant ouvrage de M. L. de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, p. xiv, que les papiers de Puisaye seraient déposés au Bristish Museum où ils formeraient 116 volumes in-4° et in-folio. Il serait intéressant de vérifier s'ils comprennent les procès-verbaux de fabrication des faux assignats, et c'est là, sans doute, qu'on trouverait l'indication du *signe secret de reconnaissance* dont il est fréquemment question dans sa correspondance. M. de la Sicotière (t. 2, p. 613 de l'ouvrage précité) croit que les caractères secrets de reconnaissance n'ont pas été introduits dans les assignats et que ce projet de Puisaye n'a pas été mis à exécution; mais cette opinion ne repose que sur des déductions, la question reste donc entière. A. Rouillé.

—

Saragolle (XXIV, 98, 263). — Sur cette question, il a été fait deux réponses :

Pour la première, je ne vois pas en quoi sarabelle « diffère sensiblement » de saragolle. Les deux mots me semblent être de valeur égale, par simple changement de *b* en *g*, comme de *ruborem* à rougeur.

Pour la seconde, je ne crois pas que saragosses soit venu directement de saragolle, mais on peut le dériver de *sarabella* par l'intermédiaire *sarabara* conjointement cité.

On ne connaît pas, en effet, de mutation de *l* en *s*, tandis que celle de *l* en *r* est fréquente (*ulmus*, orme). A son tour, *r* devient *s* (*rorem*, rosée). On aurait donc : *sarabella* faisant *saragolle*, et passant ensuite à cette forme *sarabara* qui donne saragosses. T. Pavot.

—

Gargantua (XXIV, 101, 268). — Possédant au grand complet tout ce qui a été publié sur Rabelais et la légende de Gargantua, je n'ai trouvé absolument rien qui prouverait l'existence d'un Gargantua prérabelaisien. Je n'y crois pas du reste. Quant aux légendes gargantuesques, racontées par de vieilles femmes, je suis convaincu, quoique à défaut de preuves, que le Gargantua populaire provient uniquement du livre de Rabelais et de la Bibliothèque Bleue. Je n'accepte, fort méfiant à l'égard de la tradition orale, que le document. C'est, à l'encontre de feu Paul Lacroix et autres fantaisistes de bonne foi, et vu l'infâme légende formée autour de la personne de maître François, la seule façon de procéder.

(Zurich.) Théo Ziesing.

—

Les peintres de la manufacture de Sèvres (XXIV, 105, 284). — *Extrait du registre des baptêmes de la paroisse Notre-Dame* (Saint-Louis n'existait pas encore), 1710, du 15 mai, f° 42, verso :

Le même jour, Jean Genest, fils de Jean-Baptiste Genest, marchand potier, et de Marie Deshazel, sa femme, de cette paroisse, né le même jour, a esté baptisé par moi, prestre soussigné. Le parrain André Vallée, pâtissier, la marraine Marie Rion, fille de Guillaume Rion, cabaretier, et de Louise Lemonnier, sa femme; tous deux de cette paroisse, lesquels ont déclaré ne sçavoir signer, le père présent qui a signé.

JEAN-BAPTISTE GENEST.

TRUMEAU, *prêtre*.

Je trouve, en 1699, un François Genet; en 1705, Genes; en 1706, Genay; en 1707, Genet, Marie-Jeanne; enfin, en 1721, J. Claude Genet. KOSNET.

—

Le graveur L. Arlaud (XXIV, 106). — Louis-Ami Arlaud, né à Genève, le 13 octobre 1751, petit-neveu du fameux Jacques-Antoine Arlaud, peintre du duc d'Orléans, régent de France, fut placé sous la direction du peintre Liotard, fit de rapides progrès sous ce maître habile, et se rendit à Paris, où il travailla pendant six années sous la direction de M. Vien, peintre d'histoire.

Arlaud fit, après, un voyage en Italie, et, de là, se rendit à Londres, où il passa douze ans; il y eut de grands succès dus à son art de rajeunir ses modèles, tout en conservant la ressemblance. Aussi, son succès fut-il durable, et il y a bien peu de belles femmes de Londres dont il n'ait fait le portrait.

Quoique Arlaud eût étudié, dans sa jeunesse, la peinture en émail, au pastel et à l'huile, il s'en tint habituellement à la peinture en miniature sur ivoire. *Il faisait, de temps en temps, comme distraction, des compositions charmantes qu'il gravait à l'eau-forte, et qu'il coloriait ensuite.* Dans ce genre, il y a un portrait-caricature du peintre Liotard devant son chevalet et d'autres caricatures de Génevois de l'époque.

Arlaud, qui avait gardé une copie de tous les portraits qu'il avait faits, ou à peu près (1,504 dans les quarante-huit dernières années de sa vie), de retour à Genève, en 1802, en fit une exposition qui eut un grand succès; il mourut en 1829. R.

— Louis-Ami Arlaud, dont le bisaïeul était cousin de Jacques-Antoine Arlaud n'était point graveur de sa profession, mais peintre (miniaturiste). Il est né à Genève, le 13 octobre 1751, et mort également à Genève, le 8 août 1829. A l'âge de seize ans, il se rendit à Paris, où il travailla six ans sous la direction de Vien, peintre d'histoire; ensuite, il passa une année à Rome et douze à Londres, et revint s'établir à Genève en 1801. Le genre auquel il se dévoua définitivement fut la miniature sur ivoire. D'après les notes qu'il tenait avec régularité, il a fait dans les quarante-huit dernières années de sa vie 1,504 portraits sans compter les ouvrages qu'il faisait pour sa famille et pour sa propre satisfaction. Je connais de lui six caricatures : *le Peintre*, *le Recruteur*, *le Petit-Maître*, *l'Apothicaire*, *le Réjoui*, *le Chanteur;* texte français et danois; mais elles sont signées ainsi : *Arlaud inv.*, *S. sc. chez C.* Elles ont probablement paru à Copenhague en 1780, et ne sont peut-être que des reproductions de celles mentionnées par M. Barrisian. Les gravures originales, faites à Genève, sont très rares et recherchées. La place à assigner à Benoît Arlaud, dans l'arbre généalogique de la famille, paraît douteuse. A. D.

—

Portrait de Frontenac (XXIV, 107). — Je vais répondre à M. Philéas Gagnon, d'une façon bien indirecte; mais c'est avec le désir de le mettre sur la voie, et dans l'espérance qu'il voudra bien m'envoyer, en retour, l'indication des *sources* à consulter pour la généalogie des *Buade*, dont la branche de *St-Sernin*, en Périgord, m'intéresse particulièrement.

La *Gazette des Beaux-Arts*, 1888, 2ᵉ partie, p. 182, 185, 186, donne, avec de nombreuses notes, le portrait d'Henriette-Marie de Buade-Frontenac, femme d'Henri-Louis-Habert de Montmort: elle fut peinte par Claude Mellan, sous Louis XIII. Elle pouvait être la tante du gouverneur du Canada.

DE LA COUSSIÈRE.

—

Portraits des ducs d'Epernon (XXIV, 107). — Voici les portraits gravés que je connais :

Jean-Louis de Nogaret, in-4. P. Gourdelle ex. 1587, gravé par Léonard Gaultier (ce portrait est assez rare; il se cote généralement 10 francs).

Le même, in-8 (moins rare).

In-8, Thomas de Leu fecit.

Au bas, on lit le quatrain suivant :

De ce duc généreux la guerrière vaillance
Grave aux cœurs ennemys l'espouvantable [effroy,
C'est le rempart de Metz, c'est le fils de son [roy.
C'est de Xaintonge l'heur, c'est l'honneur de [Prouence.

In-f°, à Paris, par Michel Lasne et Ysaac Briot exécud.

Bernard de Nogaret.

In-f°, Nanteuil *faciebat et execud.*

En ce qui concerne Charles-Gaston, duc de Candale, je ne crois pas me tromper en disant à notre confrère qu'il trouvera un portrait dans St-Evremont.

JULES POIRIER.

—

Un nom d'auteur, s. v. p. (XXIV, 107). — L'auteur du roman : *Une Vengeance* est madame Léonie d'Aunet; le volume a été publié chez Hachette; l'exemplaire que j'ai sous les yeux porte la date de 1860; c'est la 3e édition.

JULES FABRE.

—

La famille Fleurot-ou Fleuriot du Val d'Ajol (XXIV, 107). — M. J. D. trouvera de nombreux renseignements sur cette famille de chirurgiens-rebouteurs, qui se succédèrent de beau-père en gendre jusqu'en 1852, en se transmettant le surnom de *Valdajou* ou *Valdagou*, dans un dossier manuscrit de la Bibliothèque Carnavalet, ainsi porté au catalogue : « Dossier relatif à l'Hospice et Ecole de chirurgie renoueuse, fondé en 1776, rue du Petit-Musc, par Dumont de Valdagou, et continué par son gendre, Thierry de Valdagou, mort en 1852 (Papiers de famille, fort dossier in-fol.). » J. C.

— Le véritable nom de la famille est *Fleurot*. J'ai connu, il y a quelques années, un descendant de cette famille, M. Fleurot, brasseur, qui m'a montré autour de l'église de Laitre — c'est le véritable nom du bourg — les tombeaux de ses ancêtres. Il suffirait donc, pour obtenir les renseignements désirés, d'écrire à M. Fleurot, à Laitre (Val d'Ajol), Vosges.

L'ERMITE DU QUARTIER SAINT-GEORGES.

— Mes souvenirs d'enfant me remettent en mémoire un chirurgien de la rue du Petit-Musc, qui s'appelait Thierry Valdajou, qui était fort estimé dans le quartier de la Bastille et qu'on disait issu d'une famille dont tous les membres étaient chirurgiens de père en fils.

Ce Thierry Valdajou était membre du conseil municipal de Paris en 1846 et 1847.

Lavallée a consacré plusieurs pages de son *Voyage dans les départements de France* (1792) aux Valdajou.

QUINNET.

— Il se peut qu'au temps de dom Calmet, on appelât communément les Fleurot des chirurgiens (ils étaient assez habiles pour cela), mais ils n'étaient que des *rebouteurs*, qu'on désigne, en Lorraine, sous le nom de *renoueurs*.

J'ai pu recueillir, sur les lieux, quelques renseignements sur les Fleurot.

De plus, il existe :

Un mémoire du comte de Tressan, lieutenant général, attaché à la cour de Stanislas, roi de Lorraine.

Une lettre de Morand, doyen-régent de la Faculté de Paris.

Un petit volume, fort intéressant et rare à trouver : *Lettres vogiennes* (sic), *ou Lettres écrites de Plombières, par M. le chevalier de ***, gentilhomme breton, à Madame de la M ***, Marquise de ***, en Bretagne*, par dom Pierre Tailly, bénédictin de la Congrégation de St-Vanne et de St-Hydulphe. Ce volume contient divers renseignements relatifs au savoir, à la modestie et au désintéressement de la famille Fleurot.

De nos jours, le docteur Fodéré a parlé des Fleurot en très bons termes.

On voit, dans ces différents ouvrages que je cite, comment, tout enfant, les petits Fleurot sont habitués à connaître l'anatomie du corps humain.

Quand j'étais à Plombières, en 1889, je fus visiter l'ancien prieuré d'Hérival, où habite le descendant des Fleurot, qui continue la tradition, et je vis un charmant enfant frais et blond, de 5 à 6 ans, s'occupant, sur le seuil de la porte, à rassembler des os humains épars.

On trouve, dans les notes que j'ai recueillies, l'origine, ou plutôt la *légende* de la connaissance de l'ostéologie de l'homme accordée au plus ancien des Fleurot, connaissance qu'ils se sont transmise de père en fils.

Pour finir, une personne de Plombières m'écrivait, le 10 janvier 1890, pour me

dire *qu'on leur cherchait toujours des misères* (sic).

Ce qui est positif, c'est que les Fleurot sont aimés, estimés de tout le Val d'Ajol et des pays environnants.

Si le collaborateur J. D. tient à avoir, tout au long, les renseignements que je ne fais qu'indiquer, il n'a qu'à me le faire savoir, et je lui communiquerai toutes mes notes, tirées en placards, pour l'imprimerie, de même que j'ai adressé, il y a un an ou deux, à notre collaborateur Gédéon, un air d'une chanson qu'il réclamait depuis nombre d'années.

A. Nalis.

—

L'almanach des monnaies, 1784-1789 (XXIV, 108). — Mon *Almanach des monnaies* est de 1785, relié en veau plein marbré; dos à fleurons; tranches rouges; gardes jaspées; parfait de conservation. Le frontispice gravé mérite d'être décrit : 4 colonnes dont on ne voit bien, et à leur base seulement, que les deux premières, supportent une draperie à franges, dont les deux coins supérieurs forment des nœuds bouffants, sur lesquels s'appuient deux cornes d'abondance d'où s'échappe une pluie d'or qui arrose deux lis en fleurs plantés dans des vases d'élégante forme placés au pied et en avant des colonnes. Au centre, entre les quatre colonnes, le balancier de frappe des monnaies; au sommet, comme couronnement, le caducée ailé, dont les serpents sont sans doute attachés (sinon collés) aux pointes des deux cornes d'abondance, ce qui peut expliquer le merveilleux équilibre de la composition, qui n'est cependant pas sans mérite.

Sur la draperie, on lit : *Almanach des monnaies*, 1785. Et puis, d'une bonne écriture : *D. Lottin, n°* 7. J'ai pensé que ce numéro, barré, du reste, de trois traits, pouvait être le numéro de la collection: mais rien ne le prouve. Quant à l'ancien possesseur de ce livre, D. Lottin, je trouve à mon *Almanach des adresses de Paris*, 1791 (bien joli aussi, celui-là), quatre homonymes :

Lottin, M. R. Palatine.

Lottin, maître de pension, rue Picpus, 5.

Lottin, imprimeur, rue Saint-André des Arts, 17.

Et Lottin, serr., rue du Pas de la Mule, 5.

Je n'ai de préférence pour aucun, et il s'agit du livre, et non de ceux qui l'ont possédé et conservé dans le bel état où il se trouve.

Il est imprimé chez Stoupe, rue de la Harpe (lequel doit être celui que l'almanach de 1791 indique : Stoupe, officier municipal, rue de la Harpe, 188). Il se vendait chez Méquignon, libraire, au Palais. Sa pagination diffère de celui de 1789, de notre confrère Truth. Le calendrier de 1785 compte 26 pages au lieu de douze. Le texte, 450 pages au lieu de 510. Les planches de monnaies sont au nombre de 6 au lieu de 7. Il a bien aussi 4 planches, mais les poinçons sont au nombre de 176 au lieu de 178. Enfin, il y a 3 pages de table et 1 page de fautes à corriger.

Le privilège qui figure à l'almanach de 1784 est mentionné par note à la suite de l'approbation de celui de 1785. Il permet de croire que la première année de cette charmante publication est bien 1784, mais je n'en sais pas plus à ce sujet.

(Auteuil.) Edouard Pélicier.

—

Pays signifiant village (XXIV, 129). — A mon humble avis, l'expression ci-dessus peut appartenir plutôt au langage populaire, mais elle n'en est pas moins très française, et je lui trouve même beaucoup de charme. Laissons le troupier parler de son *païs* ou de *sa païse*, c'est-à-dire du garçon ou de la fille *nés sous le même clocher*, et ne lui donnons pas le remords d'avoir offensé en cela la langue maternelle. Alphonse Karr, dans son roman d'*Hélène*, rappelle très justement qu'en Champagne beaucoup de gens (le roman se passe à Courtisols, près Châlons-sur-Marne) disent : « *Le pays, au pays* » pour nommer entre eux leur village *natal*. Cette manière de s'exprimer est souvent bien plus agréable que d'entendre répéter à tout propos le nom d'un hameau, qui est plus d'une fois baroque, singulier ou d'une prononciation disgracieuse. Je ne suis pas linguiste, mais je verrais avec regret proscrire l'emploi de cette locution, qui conserve comme un parfum du passé de la vieille France. L. Jeny.

— Les gens du peuple et les écrivains — soit du *Figaro*, soit de la *Mode illustrée* — qui emploient pays pour *village* ne font que lui conserver ou lui restituer sa primitive signification.

Le sens actuel de pays est, par extension, de même que celui de village (*villa*, maison de campagne). L'agglomération que nous appelons bourg était le latin *pagus*, qui donne *pays*, par chute de la finale *us*, et mutation de *g* en *s* : fraise, de *fraga*. Et l'adjectif *pag-anus* est exactement *pays-an ;* son autre forme est *pay-en*, par élimination du *g* médial, le réduisant à *pa-anus*. « Les campagnes, routinières de superstitions, furent très longtemps païennes, et le sont encore. » (E. Fournier.) T. PAVOT.

— Pour un paysan normand et picard, son *village* est un *pays*, et je ne vois aucun inconvénient à se servir de ce mot dans le sens où il a été employé par les écrivains du *Figaro* et de la *Mode illustrée*. Le pays, c'est le canton, la localité où l'on est né (sens le plus voisin de la signification étymologique : *pagus*, canton ; *ager pagensis* ou *pagesius*, territoire du canton).

Le mot de pays indique, jusqu'à une certaine dimension, les différents genres de division dont la terre est susceptible (*Dictionnaire des synonymes* de Guizot, aux mots : *région*, *contrée*, *pays*). Dans Voltaire, P.-L. Courier, etc., etc., on trouverait des exemples du mot *pays*, usité dans le sens donné par Zari. Ce n'est donc pas un néologisme, et je le préfère à la nécessité de dire *un petit*, *un gros bourg*, *village et hameau*. E. M.

—

Feu Mignet l'a-t-il dit ? (XXIV, 129.) — Oui, et voici le texte exact de l'historien.

« Tel fut le commencement de ce papier-monnaie émis avec tant de *nécessité* et de prudence, qui permit à la Révolution l'accomplissement de si grandes choses, et qui fut décrédité par des causes qui tenaient moins à sa nature qu'à l'usage *postérieur* qu'on en fit. »

Histoire de la Révolution française, ch. 3, p. 151 de l'édition Didot.

Le cas de nécessité qui avait produit la naissance des assignats devait naturellement les conduire à l'usage postérieur qui les a enfouis. SUS.

—

Charles IX, poète (XXIV, 130). — On a souvent imprimé sous le nom de ce roi de fort beaux vers adressés, disait-on, à Ronsard :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais, roy, je les reçois; poète, tu les donnes, etc.

Il est bien évident que cette attribution doit être une supercherie. Il serait curieux de remonter à son origine.

POGGIARIDO.

— Il composa à l'âge de quatorze ans deux épîtres que Ronsard a conservées.

Ronsard a publié, à la suite du quatrième chant de la *Franciade*, d'autres vers que le roi lui avait adressés. (*Œuvres*, t. III, p. 255 et 257.) Les vers célèbres :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,

ont une allure cornélienne qui révèle un poète du XVII[e] siècle. Du reste, ils n'ont été produits qu'en 1651, dans le *Sommaire de l'histoire de France*, de Jean Le Royer de Pradel, p. 548. V. les *Observations* de M. Blanchemain, *Ronsard*, t. III, p. 261, et de Ruble, *La première jeunesse de Marie Stuart*. Paris, 1891, p. 111.

RISTELHUBER.

—

Le comte Guerri de Maubreuil et ses mémoires (XXIV, 130). — Le comte de Maubreuil, peu après son procès, vint habiter, Grand'Rue, 19, à Asnières. J'ai causé souvent avec lui et il m'a longuement parlé de ses mémoires, dont il demandait un grand prix. M. Guilard, pharmacien, son propriétaire, a eu le manuscrit des *Mémoires* entre les mains. Il est mort, mais son fils, pharmacien au Raincy, pourrait peut-être donner à E. M. quelques détails. En tout cas, on peut être sûr de l'existence des mémoires. VINCENT.

— Il paraît des plus douteux que des *Mémoires* ou, comme s'exprime Jouy dans l'*Hermite en province*, *des manuscrits contenant des révélations* aient été laissés par Guerri de Maubreuil, marquis d'Orvault, à un avocat de Douai. Les assertions de l'*Hermite en province*, le moins estimé des ouvrages de Jouy, et qui fut fait de toutes mains, sont sujettes à caution. Et puis c'est Couture, bien connu à Amiens, sa ville natale, mieux encore à Paris où depuis 1816 il fut membre du conseil de l'ordre, qui plaida à Douai pour l'ancien écuyer de Jérôme Bonaparte. Devenu finalement conseiller à la cour d'appel où il avait défendu Maubreuil, accusé du vol des diamants de la couronne, il honora de sa bienveillance

le soussigné, son collègue d'alors : il ne lui a jamais touché mot des mémoires ou manuscrits en question. Or, si quelqu'un en pouvait être en possession, c'était lui. Par contre, un dossier très considérable de l'affaire Maubreuil existait au greffe de la cour de Douai pendant les années où y habitait (avant de prédécéder le marquis d'Orvault) l'éloquent confrère, peu s'en faut l'émule de l'inoubliable Lépidor. Ce dernier doit être encore au greffe.

(Bailleul.) H. B.

—

Murat fit-il partie des troupes destinées à favoriser l'évasion de Louis XVI en juin 1791? (XXIV, 131.) — Voici les états de services de Murat, tels qu'on les trouve dans l'in-4 publié par ordre de la Convention, en date du 8 avril de l'an II de la République, sous le titre de : *Chasseurs à cheval de la République française*. Services des officiers de tout grade. A Paris, de l'imprimerie patriotique des républicains Tutot et fils, réfugiés liégeois, place des Quatre-Nations, n° 1889, 1793. Un avertissement signé du nom de Daunis, sous-chef du bureau des nominations pour les troupes à cheval, et Xavier Audouin, adjoint au ministre de la guerre, certifient que les états de services de chaque régiment sont conformes aux pièces déposées dans les bureaux de la guerre.

On y lit, page 111, au titre : « Services des officiers du 12e régiment de chasseurs à cheval » :

Joachim Murat, lieutenant, avec commission de capitaine, né à la Bastide, en Quercy, le 25 mars 1767, demeurant à la Bastide, écolier, chasseur le 23 février 1787, brigadier le 15 juin 1791, maréchal des logis secrétaire le 30 avril 1792, lieutenant au corps franc le 31 octobre 1792, commission de capitaine le 14 avril 1793.

Nota. — Fait officier au corps franc formé à Arras, réuni au régiment par un décret de la Convention.

COTTREAU.

— J'ai sous les yeux les pièces suivantes :

1° Etat nominatif des troupes sur lesquelles M. de Bouillé comptait pour former le premier rassemblement à Montmédy et qui devaient s'y réunir les 21, 22 et 23 juin :

2 escadrons chasseurs de Champagne, à Montmédy.

1 escadron chasseurs de Flandre, à Etain.

2° Etat des sommes reçues du roi par M. le marquis de Bouillé, remis par celui-ci aux princes, frères de Sa Majesté, et revêtu de leur décharge.

M. le chevalier Duplessis, lieutenant-colonel des chasseurs de Champagne, 40,000 livres.

Ces deux pièces établissent nettement que des chasseurs prirent part au mouvement et que l'un des régiments était celui de Murat.

Un autre confrère pourra peut-être résoudre les dates demandées par M. H. B.

JULES POIRIER.

—

Tombeau de Charles Bonaparte (XXIV, 132). — Voici ce que je sais sur l'ancienne chapelle de l'Observance.

D'après Duval Jouve, en 1220, le roi Jacques d'Aragon fondait un couvent des Cordeliers de l'Observance à Montpellier. Contre ce couvent existait le second cimetière des protestants. En 1803, sur l'emplacement de ce couvent fut bâti le temple protestant, remplacé aujourd'hui par celui de la rue Maguelonne.

Je pense donc que la chapelle où fut inhumé Charles Bonaparte a disparu pendant la Révolution avec le couvent tout entier. D'ailleurs, la construction actuelle porte bien le cachet premier Empire. Depuis sa désaffectation, elle a été occupée par l'imprimerie Hamelin (Imp. Centrale du Midi) qui s'est fait une spécialité d'éditer les œuvres et documents du Félibrige. GEO.

—

Un soulier de Bossuet (XXIV, 133). — Il n'a pas été volé de soulier ayant appartenu à Bossuet chez le modeste petit cordonnier de la rue Saint-Sauveur.

A l'annonce de ce larcin que les journaux, sur la foi d'un rapport de police, ont publié, je suis allé chez le volé que j'ai trouvé dans son échoppe.

Aux premiers mots, il m'a regardé ahuri. Comme je répétais ma question : « Oui, ce soulier de Bossuet, vous l'a-t-on pris ? — Monsieur, m'a-t-il répondu, je n'ai pas de client de ce nom-là. »

G. M.

—

Qu'est devenu le manuscrit de Courtois sur les Conventionnels? (XXIV, 135.) — M. Audebrand trouvera sur les deux Courtois, père et fils, beaucoup de détails dans une notice très curieuse et très intéressante, de M. Welvert (Charavay, Paris, 50 pages in-8), sous ce titre : *la Saisie des papiers du conventionnel Courtois* (1816). Il y trouvera aussi la preuve évidente de l'inanité — nous pourrions employer un mot plus sévère

— des revendications poursuivies avec tant de fracas par Courtois fils contre le gouvernement de la Restauration, et contre M. Decazes en particulier.

L.

—

Campements du maréchal Soult (XXIV, 136). — Les biographes et les bibliographes sont muets sur un travail spécial de Bory de Saint-Vincent, intitulé : *Campements du maréchal Soult*. Mais il y aurait lieu, si j'en juge par la préface de l'*Itinéraire descriptif de l'Espagne*, du comte Alex. de Laborde, de consulter sur le sujet indiqué le *Guide du voyageur en Espagne*, de Bory de Saint-Vincent (Paris, L. Janet, 1823); mis en vente par Janet au prix de 12 fr.

Je n'ai point le livre sous la main, pas plus que la traduction française, avec notes complémentaires, de l'ouvrage de Napier.

A. B. V.

—

Comment est mort l'amiral Drake? (XXIV, 136.) — Malgré les éminents services rendus à son pays par le vice-amiral sir Francis Drake, ce célèbre navigateur excita la jalousie et l'envie de ses contemporains. Même après sa mort (9 janvier 1595), certains écrivains anglais, se faisant l'écho de la haine que lui portaient les Espagnols, ont poursuivi sa mémoire. Paw, dans ses *Recherches philosophiques sur les Américains*, a eu le tort de reproduire, sans le contrôler, un récit fabuleux inspiré par des ennemis de Drake ou né dans l'imagination d'un ancêtre de *Punch*, cherchant à égayer l'ingrat John Bull, au détriment de la vérité. Les biographes de Drake sont nombreux et je crois inutile d'en donner l'énumération. Je me bornerai à appeler l'attention sur *The life of sir Francis Drake, one of the distinguished naval Heroes in the reign of Queen Elizabeth, vice admiral of her fleet in* 1588, *and the first Englishman that made a voyage round the world*. Cette biographie, précédée d'une gravure donnant le portrait de Drake, est insérée (p. 335) dans *A New naval history, or compleat view of the British marine*, etc., etc., by John Entick. M. A. (London, 1 volume grand in-fol., M.DCC.LVII.) L'auteur, reproduisant le récit déjà donné, dans l'un de ses nombreux ouvrages, par l'historien Thomas Fuller (1608-1661), dit de Drake : « He lived by the sea, died on it, and was buried in it. » Tout semble prouver avec évidence que l'amiral anglais, déjà miné par la fièvre et très affecté par l'échec de son lieutenant Baskerville devant Panama, dont il avait l'ordre de s'emparer, est mort à bord de son vaisseau, dans sa couchette de commandant en chef. Au moment de son décès, Drake faisait route pour Puerto-Belo, avant d'avoir pu mettre au pillage ce port de commerce comme les villes de la côte ferme. (Justo Zaragoza, *Piraterias de los Ingleses en la America Espanola*.)

L'escadre anglaise que Drake commandait, depuis la mort de sir John Hawkins, avait quitté la rade de Porto-Rico à la fin de novembre 1594, et, au moment où il disparaissait à son tour, Drake était loin de l'ilot des Crabes (ou Vieques), voisin de Puerto-Rico, qui aurait été le théâtre de la scène dramatique reproduite dans l'ouvrage de Paw.

E. M.

—

Un portrait de Louis XVI par Dusaulchoy (XXIV, 137). — Charles Dusaulchoy, né à Toul en 1781, mort à Montmorency, le 6 juillet 1852, était élève de David.

La notice consacrée à ce peintre dans le *Dictionnaire* de Bellier de la Chavignerie, ne parle pas du portrait en question, qui n'était vraisemblablement qu'une copie, Dusaulchoy ayant à peine douze ans à la mort de Louis XVI.

Il a peut-être existé d'autres artistes de ce nom, mais je n'en ai pas trouvé trace dans les biographies connues.

G. de B.

—

Noblesse et titres nobiliaires (XXIV, 139). — Parmi les meilleurs ouvrages à consulter, A. P. L. trouvera très utiles le *Dictionnaire de la noblesse*, par Hubert de la Chesnaye des Bois. Paris, 1772, et le *Livre d'or de la noblesse de France*, par de Magny, ainsi que Rietstap, *Armorial général*.

Hubert Smith.

—

Le nom de la France, en algonquin (XXIV, 161). — Sans posséder une bribe d'algonquin, on n'eût pas risqué beaucoup en pariant, contre Victor Hugo, que *Mitti gouchiouek enda la Kiank* n'est pas le mot France — tout seul. C'est, sans doute, une périphrase pour désigner notre pays, quelque composition ana-

logue au germanique *Middlefrankreich*, royaume de la France du milieu (V. E. Fournier, *Paris-Capitale*).

Il me semble bien que les deux thèmes débutent par une égalité : *Mitti* et *middle* (*medius*, milieu), et je suppose que, par ailleurs, ils sont équivalents d'intention. T. PAVOT.

—

Grammaire (XXIV, 161). — Je pense que les mots *grammaire* et *dictionnaire* sont de genres différents par la seule raison qu'ils dérivent, tous les deux, de substantifs féminins : *gramma* et *dictio*.

C'est une des mille chinoiseries de la langue française. *La* grammaire n'a-t-elle pas, pour frère jumeau, *le* grimoire? N'avons-nous pas *amour*, *délice* et *orgue*, masculins au singulier, féminins au pluriel?

Et, récemment, l'*Intermédiaire* n'a-t-il pas débattu la question *du* réglisse ou *de la* réglisse? Or, désignant la plante, la racine ou le *suc* noir, réglisse est toujours féminin, d'après Littré. Mais si, de là, on passe à jujubier, on trouve que son fruit est *la* jujube, et que le *suc* s'appelle *le* jujube.

Pourquoi? demandera-t-on encore. Il n'y a qu'à répondre : *Quia substantivo et adjectivum concordat in generi, numerum et casus.* T. PAVOT.

— Malgré leur désinence semblable, les mots : *dictionnaire* et *grammaire* désignent deux choses très différentes : un dictionnaire est un ensemble, une réunion, une compilation de mots, de locutions servant à parler, à écrire, à *dire*. Il n'y a aucune raison pour que le nom désignant un pareil recueil soit féminin, il est naturellement, en latin, neutre et, en français, masculin.

Quant au mot *Grammaire*, il désigne une science, celle qui enseigne à parler et à écrire correctement; le nom de cette science est féminin comme celui de toutes les autres sciences : l'astronomie, la botanique, la statuaire, etc. Par métonymie, le même nom désigne le livre dans lequel est exposée cette science, on dit : une *grammaire* comme on dit : une histoire romaine, un Virgile, etc.

DUCHESNE.

—

Qu'entend-on par vermeil, incarnat, cramoisi, vermillon d'or et d'argent? (XXIV, 161.) — Je crois qu'on est d'accord, aujourd'hui, pour attribuer l'idée de *rouge :* à *cramoisi* (dans le peuple *kermoisi*, de kermès, cochenille), — à *incarnat* (la teinte vive de chair, *carnem*), — et à *vermeil* (d'où vermillon), qui est le latin *vermiculus*.

Mais ce *vermiculus*, dérivé de *vermis* (la vermine), désignait la gale du chien, l'affection que nous appelons *le rouge*. L'acception *couleur* est donc secondaire; la primitive, la vraie, on la retrouve dans vermicelle, la *forme* vermillonnée. Les soutaches d'or et d'argent de nos officiers ont de ces *zigzags* que le père Daniel nommait des *vermillons*.

Et il se peut que, pour l'expression : « broderie incarnat blanc et noir », on ait pris, cette fois encore, *incarnatus* — comme *vermiculus* — avec sa valeur intrinsèque de *incarné*, inséré ; c'est-à-dire : le velours de l'habit *engainé* dans la bordure. T. PAVOT.

—

Une allusion à éclaircir (XXIV, 162). — Marguerite de Ravalet est bien connue à Cherbourg et environs. C'est la triste héroïne de l'une des histoires ou des légendes, trop historiques, qui se rattachent au château de Tourlaville, près de cette ville. Elle aurait entretenu avec son frère Julien des relations incestueuses et tous deux auraient été exécutés à Paris, le 2 décembre 1603. On montre dans ce vieux château de Tourlaville un portrait qui serait le sien, environné d'Amours aux yeux bandés ; un seul a les yeux découverts ; la légende est : *un me suffit*.

Ce qui paraît certain, c'est que le tableau serait postérieur à 1603, et rappellerait les costumes de la moitié du XVIIe siècle. Plusieurs publications rappellent ces galantes et tragiques aventures : l'une, *le Manoir de Tourlaville*, par Th. du Moncel, Paris, Gihaut frères, S. D., in-folio, est très remarquable comme exécution artistique.

L. D. L. S.

—

Le général Meusnier et son cœur (XXIV, 163). — Meusnier a, comme général et comme savant, son article dans toutes les biographies, et notamment dans les biographies des généraux français (Voy. Œttinger, *Bibliographie biographique universelle*). Quant à la notice de Fr. Xav. Audouin, Quérard (*la France littéraire*) nous apprend qu'elle a paru dans le *Ré-*

dacteur, un journal qui fut l'organe officiel du Directoire (Cf. Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*). A. B. V.

—

Les bourreaux de Paris (XXIV, 165). — Dans son *Dictionn. critique*, A. Jal, à l'article : *Exécuteurs des arrêts criminels, XVI*^e^, *XVII*^e^ *et XVIII*^e^ *siècles*, donne des indications fort curieuses sur les maîtres exécuteurs de la prévôté de l'hôtel du roi et de la prévôté et vicomté de Paris. En rapprochant les renseignements précis réunis par le savant historiographe, et en suivant la filiation des Guillaume et des Corneillet, il me semble qu'il sera assez facile au collègue V. D. de dresser la liste des bourreaux de Paris, depuis 15.., jusqu'à la dynastie moderne des Sanson. E. M.

—

Les ventes de livres aux enchères en Angleterre (XXIV, 166). — La réponse est bien simple. La collection de livres avec prix marqués que mentionne M. Er. Th. fut vendue à prix fixes, ainsi que l'indique l'annonce. Chez nous on ne voit jamais les catalogues avec prix indiqués aux enchères.

(Manchester.) J. B. S.

—

Invention de la brouette (XXIV, 166). — Il n'est peut-être pas très exact de dire que le *Dictionnaire* de Larousse attribue à Pascal l'invention de la brouette; il réfute, au contraire, cette opinion commune et tout à fait erronée. A l'appui de sa réfutation, il cite le *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, par Viollet-le-Duc, dans lequel se trouvent reproduites trois représentations de brouettes de différents modèles, empruntées par l'éminent architecte au *Ménagier de Paris*, « composé, vers 1393, par un Parisien pour l'éducation de sa femme », et imprimé, pour la première fois, par la Société des bibliophiles français. Paris, 2 vol., 1857. Au nombre de ces trois brouettes, on en voit une à une seule roue, à peu près semblable aux brouettes actuelles.

C'est là l'exemple le plus ancien. En voici de plus récents, mais tous antérieurs à la naissance de Pascal.

Le journal *la Nature*, dans son numéro du 10 août 1889, a reproduit, d'après la *Cosmographie universelle*, de Sébastien Munster, deux gravures représentant l'intérieur d'une mine au XVIe siècle.

Dans l'une, on voit un wagonnet roulant sur des rails, en bois probablement, et servant au transport de la houille dans l'intérieur de la mine ; dans l'autre, un homme ou plutôt un enfant pousse une brouette à une roue, semblable aux nôtres, pleine de minerais.

Nous avons sous les yeux une édition latine (*Cosmographiæ universalis libri VI*) et une édition française de la *Cosmographie universelle*, de Sébastien Munster; la première porte, à la fin du volume, l'achevé d'imprimer du mois de mars 1550; la seconde, continuée jusqu'en 1555, est achevée d'imprimer en 1556. Dans l'une et l'autre édition, les planches indiquées ci-dessus sont de tous points semblables.

Nous citerons encore *le théâtre des instruments mathématiques et méchaniques*, de Jacques Besson, Dauphinois, docte mathématicien, avec l'interprétation des figures d'iceluy, par François Beroald, Lyon, Barthélemy Vincent, 1579. L'auteur donne en ces termes l'explication de la planche XV, dans laquelle est figurée une brouette à trois roues : « Nouveau tombereau ou brouette par lequel, avec l'œuvre d'un homme, en lieu principalement qui soit plain, on peut transporter autant de fardeau que par deux ou trois avec toute autre machine. »

On trouve encore deux brouettes figurées aux pages 271 et 319 de l'ouvrage de Georges Agricola, *De re metallica*, Bâle 1621. Ces brouettes à une roue ne diffèrent en rien des nôtres; plus modernes que les précédentes, elles sont cependant antérieures de deux ans à la naissance de Pascal.

Mais si Pascal n'a pas inventé la brouette terrassière, qui existait avant lui, il améliora la brouette du vinaigrier ou vinaigrette, qui servait au transport des personnes concurremment avec la chaise à porteurs, et personne ne lui conteste l'invention du haquet. Fr. F.

— J'ai trouvé à la Bibliothèque nationale, au cabinet des manuscrits (fonds français, n° 95 et folio 25, un dessin in-folio du XIIIe siècle, représentant un personnage poussant devant lui une brouette à une roue dans laquelle est un enfant dont la tête dépasse la susdite

brouette. Ce dessin, plume et couleur, est fort net et très caractéristique; il se trouve sur un des ornements qui encadrent le bas du volume, dans la marge.

EPHR.

— Notre collègue Vitrier me permettra de lui faire remarquer que sa citation du dictionnaire de Larousse n'est pas complète. Le rédacteur de l'article indique des auteurs faisant mention de la brouette à une époque contemporaine de la publication du *De orbis situ*, chez Wéchel. Il donne également de bonnes raisons pour établir que Pascal n'est l'inventeur ni de la vulgaire brouette, ni même de la brouette plus compliquée, sorte de chaise roulante traînée à bras d'hommes, qui, même de nos jours, est encore désignée sous le nom de vinaigrette. En 1847, j'ai vu l'hiver, à Beauvais, des dames se rendre au bal en vinaigrette, pendant les mauvais temps. D'après moi, l'usage de la brouette à une roue est fort ancien. La brouette chinoise, dont j'ai pu moi-même apprécier les avantages, dans une excursion dans le nord de la Chine, en 1861, présente des conditions statiques fort bonnes. De chaque côté de sa roue qui est assez haute sont ajustées deux larges banquettes; sur l'une s'installe le voyageur et sur l'autre on place les effets. Deux hommes mettent en mouvement cette singulière machine. L'un la tire avec une corde; l'autre la soulève et la pousse suivant le mode européen. Chez les Chinois, l'origine de la brouette à une roue se perd dans la nuit des temps. Mais, sans aller si loin, notre collègue Vitrier n'a qu'à consulter le *Magasin pittoresque* de 1834, page 149. Parmi les sculptures des miséricordes de Saint-Spire, à Corbeil, figure une brouette poussée comme aujourd'hui, le long d'un plan incliné. L'église de Saint-Spire a été plusieurs fois la proie des flammes : sa dernière reconstruction date du règne de Louis VII (de 1137 à 1180) et l'on peut avancer, sans crainte de se tromper, que les travaux d'ornement de l'intérieur, parmi lesquels se trouve notre brouette, étaient postérieurs au XI° siècle. Allant au-devant d'une objection, j'ajouterai que *birotus* et *birota*, pris substantivement, désignaient bien un objet qui a deux roues, mais s'appliquaient aussi à toute espèce de voitures et de chariots, même à quatre roues.

E. M.

— Ce n'est point la *brouette* mais le *haquet*, sur lequel on porte les pièces de vin, combinaison du treuil et du plan incliné, qu'aurait inventé Pascal.

La brouette est d'invention bien plus ancienne, mais les textes ne peuvent aider à déterminer l'époque à laquelle on a substitué une seule roue, le « broueton », comme disent les paysans normands, aux deux roues qui ont fait donner son nom à ce petit véhicule.

Ni Du Cange, qui au mot *Birettum* donne des textes latins et français à partir du XII° siècle, pour le moins, ni Littré qui lui emprunte la plupart de ses textes français, ne donnent aucune indication sur le point précis de la question.

Il faut recourir aux monuments figurés, mais nous n'en connaissons pas de plus anciens que du XIV° siècle.

Gori, dans le *Thesaurus diptychorum*, donne une gravure représentant un malade porté sur une brouette.

Un manuscrit de la Bibliothèque nationale dont nous avons égaré le titre et le numéro, dans les vignettes d'entourage d'une page, montre un jeune homme qui court allégrement en emportant une jeune femme dans une brouette.

Pour le XV° siècle, nous citerons une *Chronique de Froissart* de la Bibliothèque nationale (Ancien fonds français, n° 8321) qui, au folio 135, représente une brouette.

Sur la sablière intérieure de la charpente apparente d'une église rurale des environs de Guingamp (Côtes-du-Nord), un diable pousse en riant une brouette où un moine est assis.

Pour le XVI° siècle, l'auteur de la question cite la gravure qui la lui a fait poser; pour cette époque, d'ailleurs, les témoignages abondent.

Breughel de Velours (1575-1625 ou 1642) fait asseoir Vertumne dans une brouette, dans son tableau du musée du Louvre (Ecole flamande, n° 61 du catal. Villot).

Le Rémouleur, de D. Teniers, du musée du Louvre (E. F., n° 522 du catal. Villot), que M. E. Guillaume a copié pour le bas-relief qui sert d'enseigne aux magasins du *Gagne-Petit*, de l'avenue de l'Opéra, aiguise un couteau sur une meule portée sur une brouette sans pieds.

Rembrandt (1606-1669) n'a-t-il pas fait apporter un paralytique sur une brouette, dans la *pièce aux cent florins ?*

Mais ces derniers artistes sont plus ou moins contemporains de Pascal (1623-

1662) et l'on pourrait dire qu'ils lui ont emprunté son invention, si elle était de lui.

ALF. D.

— Je renvoie le collaborateur Vitrier au deuxième volume du *Vieux-Neuf*, d'Edouard Fournier, p. 45, note, et je transcris :

Toujours malade, Pascal avait imaginé pour ses pareils des chaises roulantes dont la suspension permettait à l'essieu de monter et descendre entre deux coulisses verticales, pour amortir les secousses dues aux inégalités du terrain (Voy. l'*Intermédiaire*, t. II, 44). Cette invention appliquée aux chaises qu'on appelait *vinaigrettes* ou *brouettes* fit dire que Pascal avait inventé la *brouette* ordinaire des maçons et des maraîchers ; un article de M. A. Darcel, publié aussi par l'*Intermédiaire* (t. II, 111-113), a prouvé qu'elle existait dès le XIIIe siècle. Quoique ces preuves suffisent, nous ajouterons qu'on voit une brouette sur une des sculptures des stalles de Saint-Spire à Corbeil, qui datent du XVe siècle; que sur une gravure de Van Sturen, en 1644, représentant le *Déluge*, on voit un avare emportant son trésor dans une brouette; que sur le tableau de Gérard Dow, *le Charlatan*, daté de 1652 et aujourd'hui à Munich, un jardinier voiture ses légumes dans une brouette.

A. MARTIN.

—

Le général d'Elbée (XXIV, 167). — Notre confrère consultera, avec fruit, sur ce chef vendéen, les deux ouvrages suivants :

Baron de Barante, *Mélanges historiques et littéraires*. Paris, 1835, 3 vol. in-8.

Billard de Veaux (Alex.), ancien chef vendéen, *Mémoires ou biographies des personnes marquantes de la chouannerie et de la Vendée*. Paris, 1832, 3 vol. in-8.

JULES POIRIER.

— M. de Gourcuff doit connaître mieux que personne les documents imprimés qui concernent d'Elbée, car il lui a consacré, dans les *Généraux et chefs de la Vendée militaire et de la chouannerie* et dans la *Revue historique de l'Ouest*, d'intéressants détails. Quant aux documents manuscrits concernant d'Elbée, ils doivent être excessivement rares.

Un de ses parents, officier distingué de notre armée et porteur du même nom, pourrait renseigner à cet égard M. de Gourcuff. Ce dernier connaît l'interrogatoire de d'Elbée subi à Noirmoutier, peu de temps avant sa mort, et qui lui fait beaucoup d'honneur. Il connaît aussi, à n'en pas douter, le rôle que M. Port, dans sa *Vendée angevine*, prête à d'Elbée dans les premiers soulèvements de l'Ouest et que nous n'hésitons pas à considérer comme exagéré. M. Port a été trop préoccupé, selon nous, de l'initiative qu'auraient prise les gentilshommes dans ces soulèvements où l'immense majorité des acteurs, des témoins, des historiens, blancs ou bleus, s'accordent à voir l'explosion spontanée de sentiments religieux et populaires. Cette opinion vient encore de nous être confirmée par un chercheur intelligent et consciencieux qui, même après les immenses recherches de M. Port, dans les archives de Maine-et-Loire, a trouvé moyen d'y glaner beaucoup d'observations et de faits intéressants. Le volume que M. de Gourcuff prépare sur d'Elbée sera accueilli avec empressement et nous apprendra beaucoup de faits nouveaux sur l'histoire générale de la Vendée. Puisse-t-il nous donner aussi sur le personnage et le rôle d'Elbée tout ce qu'on est en droit d'attendre et de l'original et de son peintre!

L. D. L. S.

—

Cochers de fiacre littérateurs (XXIV, 167). — C'est au célèbre cocher Moore que M. E. M. fait allusion. Tous les habitués des réunions publiques ont connu le cocher socialiste et poète, dont les œuvres ont été publiées en partie par le *Cri du Peuple*. Il y a quelques années, Moore faisait partie de toutes les manifestations politiques. Il récitait ses poésies sur la voie publique et sur la tombe des Fédérés, haranguait la foule, et même à l'enterrement de Jules Vallès, en 1885, dans son enthousiasme pour la mémoire du célèbre romancier, il mit gracieusement sa voiture à la disposition des délégués ouvriers. Les poésies de Moore ne sont pas sans valeur. A une certaine date, elles lui valurent même des encouragements de Victor Hugo.

R. D.

—

Tabarin et Gautier Garguille (XXIV, 167). — Le tirage à part de la notice dont parle M. C. L. F. V. vient enfin d'être remis à l'auteur, et M. C. L. F. V. a dû en recevoir un exemplaire.

L.

—

Raphaël (XXIV, 168). — Le catalogue des œuvres complètes de Raphaël se trouve dans le livre de Charles Clément,

intitulé : *Léonard de Vinci*, *Michel-Ange*, *Raphaël*. Hetzel et Ce, éditeurs.

François Bournand.

—

Deux autographes du duc de Nivernais à retrouver (XXIV, 168). — Ces deux pièces avaient été achetées par M. Rathery. Elles n'ont pas reparu à sa vente faite en avril 1876. E. B.

—

Gravures mouillées (XXIV, 169). — On trouvera, je ne dis pas tous les renseignements désirables, mais de précieuses indications dans un volume devenu rare : *Essai sur l'art de restaurer estampes et livres*, par Bonnardot. Paris, Castel, 1858. A. R. T.

— Si la gravure est une gravure imprimée, et non un dessin, aquarelle, crayon, gouache ou pastel, il suffit de la mettre dans une bassine d'eau pure, additionnée d'environ 3 à 5 grammes d'alun en poudre, suivant la capacité du récipient, et de l'y laisser reposer jusqu'à ce que les taches d'eau aient complètement disparu, ce qui exige de vingt-quatre à trente-six heures environ.

On retire ensuite la gravure du bain, en ayant soin de la prendre avec précaution aux deux angles, et on la met sécher sur une ficelle tendue, ou sur un jonc, horizontalement posé sur deux chevalets, ou sur deux chaises, le côté gravé regardant le ciel.

Avant que la siccité soit complète, et lorsque la gravure est encore très légèrement humide, on la couvre d'un papier joseph, et on la met en presse pendant vingt-quatre heures, entre deux feuilles de carton laminé ou glacé.

Retirée de la presse, la gravure aura laissé dans le bain les taches d'eau dont elle était souillée, et le papier aura retrouvé, au contact de l'alun, toute la force que le bain lui avait fait perdre.

J'ai opéré ainsi, toujours avec un succès complet, sur plus de trente estampes *coloriées*. A. D-n.

—

Famille de Larche (XXIV, 169). — Un descendant de Jean-Henry de Larche fut élu député suppléant à l'Assemblée nationale, par le « comité représentatif » de Pondichéry, le 14 mars 1790. « Le comité, persuadé du patriotisme et des connaissances locales de MM. Beylié, de Kerjean et de l'Arche, a jugé à propos de nommer les deux premiers ses représentants et le troisième leur suppléant. » (Procès-verbal, Archives nationales, B. III, 159, p. 398.)

Philibert-Augustin Bernard de Beylié, maréchal de camp, siégea seul à l'Assemblée, de Kerjean et de l'Arche fils transmirent, le 11 septembre 1790, leurs pouvoirs à Louis Monneron ; de l'Arche ajoute, dans une lettre que l'on peut consulter aux Archives nationales (B. III, 159, p. 511), que « ses affaires et sa santé ne lui permettent pas d'exercer les fonctions de député ». Il m'a été impossible de trouver d'autres détails biographiques sur ce personnage dont le nom se trouve mêlé à une méprise des plus curieuses.

Le 19 septembre 1790, l'abbé Grégoire fit le rapport sur l'admission des députés de Pondichéry ; après avoir rendu hommage au zèle patriotique des 100,000 Indiens que « l'attrait de nos mœurs nous attache inviolablement », il rend compte des assemblées de Pondichéry, du serment civique prête en face du pavillon français, et ajoute : « Le 14 mars, on a nommé MM. Beylié de Kerjean, de Larche et Monneron, les deux premiers pour députés, le troisième pour suppléant... Le deuxième député (de l'Arche) ayant donné sa démission pour cause de maladie, nous proposons à l'Assemblée d'admettre M. Beylié de Kerjean et Monneron, suppléant. » (Arch. parlementaires, t. 19, p. 69.) Le rapporteur de cette élection prenait ainsi pour un seul individu deux personnages distincts. On peut voir aux Archives (collection Camus) diverses lettres de ces députés qui ne laissent aucun doute sur cette dualité ; l'erreur de Grégoire n'en fit pas moins son chemin dans le monde, et la plupart des documents imprimés indiquent comme député de Pondichéry M. Beylié de Kerjean, entre autres la table des matières des procès-verbaux de la Constituante. De Kerjean était officier au corps des cipayes. Je serais heureux d'avoir quelques notes biographiques sur « de l'Arche fils » et sur lui. Tibicen.

— Je me mets bien volontiers à la disposition de Tibicen pour lui donner les renseignements qu'il pourrait désirer sur les de Larche, à partir de Jean-Henry, qui partit pour Pondichéry vers 1700, et sur sa descendance. G.

—

Pensons-y toujours, mais n'en parlons jamais (XXIV, 193). — Dans son discours de Bordeaux, du 26 juin 1871, Gambetta avait dit :

Refaire une France, refaire un peuple, c'est le seul moyen de refaire, un jour, la France historique.

C'était au début de la « politique de recueillement ». Dans son discours de Saint-Quentin, le 26 novembre 1871, le tribun répétait presque cette phrase, puis ajoutait :

Il faut que la France soit constamment penchée sur cette œuvre de régénération...
Mais, là-dessus, soyons très réservés, ne prononçons jamais une parole téméraire ; cela ne conviendrait pas à notre dignité de vaincus ; car il y a aussi une dignité du vaincu, quand il est tombé victime du sort et non pas de sa propre faute. Soyons gardiens de cette dignité, et *ne parlons jamais de l'étranger, mais que l'on comprenne que nous y pensons toujours*. Alors vous serez sur le véritable chemin de la revanche, parce que vous serez parvenus à vous gouverner et à vous contenir vous-mêmes (1) !

PAUL JORDAN.

—

Beaumarchais ou un autre? (XXIV, 193.) — L'honneur en revient à Eugène Verconsin, l'auteur de tant de charmantes comédies (Hachette, 1869). « C'est dans le délicieux petit acte, qui eut tant de succès : *A la porte*, que Roland s'exprime ainsi : « Un philosophe l'a dit : *Une veuve qui se remarie n'était pas digne de l'être.* »

Cet énoncé est autrement spirituel que celui que les Allemands imputent à Beaumarchais, tel que le rapporte A. Fels, n'est-il pas vrai ? G. R.

—

Rois de France (XXIV, 194). — Ditmar, *Chronique*, liv. 3, ch. 6, parle des *Karolingi* ; on trouve *Karlenses* dans le *Spicileg.* d'Achery, p. 338, et *Karlingi*, dans Christan (Bolland. sept. V, 354, col. 2).

Ronsard, dans sa *Franciade*, nomme lés *Méroveens*.

Fr. de Belleforest, en ses *Annales*, Paris, 1579, parle des *Merovinges* et des *Carlovinges*.

Saint-Julien, *Meslanges historiques*, 1589, p. 223, prétend qu'il n'y a pas de raison pour distinguer les *Capevingiens* ou *Capevinges* des *Carliens* ; p. 251, il prononce le mot *Capegiens*.

(1) Ces fragments sont extraits de : *le Ministère Gambetta*, par Joseph Reinach.

De Thou, *Hist.*, liv. 63, p. 453, t. VII, dit *Capevingiens*.

Mais Du Haillan, *Hist.*, 1615, emploie le mot *Mérovingiens*, ainsi que Dupleix, *Annales*, 1627, et *Carlovingiens*.

Ce serait donc à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe que cette désignation aurait pris naissance.

Quant au mot *Capétiens*, je ne l'ai pas trouvé dans les auteurs précédents.

CH. CUISSARD.

—

Mademoiselle de Montmartin (XXIV, 196). — Il existe en Bretagne une famille de Montmartin : la famille du Matz, *seigneurs de Montmartin* en Saint-Germain du Pinel (Ille-et-Vilaine). Armes : d'argent fretté de gueules de six pièces au chef échiqueté d'or et de gueules. La seigneurie de Montmartin vint par alliance aux du Matz en 1380 ; Jean, sieur de Montmartin, maréchal de camp en 1391, gouverneur de Vitré, célèbre capitaine royaliste, a laissé des *Mémoires sur la guerre de la Ligue en Bretagne* (1589-1593). Il est mort en 1617. L'auteur de la *Traduction de Griselidis* pourrait bien être sa petite-fille, Hélène du Matz de Montmartin, baptisée à Rieux, près de Redon (Ille-et-Vilaine), en 1644 (née peut-être à Rennes en 1640), fille de Alexandre et de Renée le Texier, dont le mariage fut célébré en 1636.

Vicomte X. DE B.

— D'autres répondront sur les questions principales. Je remarque seulement que Fulvio Testi naquit à Ferrare et non pas à Vienne, et que Salusses (nous écrivons aujourd'hui *Saluces*) est bien l'ancienne orthographe de ce nom de ville. J'ai sous les yeux plusieurs ouvrages du XVIIe siècle, où ce nom n'est pas écrit autrement.

(Rome.) MYR.

—

Lettres de Napoléon et de Joséphine (XXIV, 196). — Carnot fut l'un des confidents du général Bonaparte au moment de son mariage, et pendant le début de la campagne d'Italie.

Peut-être notre collaborateur pourrait-il consulter avec fruit M. Charavay, chargé par le ministre de l'instruction publique de classer et de publier la correspondance de Carnot, et qui a entre les

mains une partie des papiers de la famille Carnot. L. H. S.

—

Foullon (XXIV, 197). — Au sujet de cette question, nous avons reçu de M. le comte de Bertier de Sauvigny la lettre suivante:

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants demandés par M. Cavaignes dans votre numéro du 10 avril.

Veuillez agréer, etc.

Comte DE BERTIER DE SAUVIGNY.

Joseph-Honoré Foullon, seigneur de Chaintre, marié à Anne Fouër.

Dont deux filles.

Marie-Renée, mariée à Perrot de Lessart.

Marie-Madeleine, mariée à Le Noir de Pas de Loup.

Et un fils.

Joseph (non Jean) François Foullon, baron de Doué, comte de Morangis, né en 1715, grand cordon de Saint-Louis, intendant général de la guerre, marine, finances, conseiller d'Etat, marié, par contrat du 24 février 1747, à Isabelle-Eugénie Vanderdussen, fille d'Eugène Vanderdussen et d'Albertine de Lowart.

— Le contrat de mariage de Joseph-Honoré Foullon et d'Anne Fouër se trouve probablement dans les archives de la famille de Reviers de Mauny, héritière directe du dernier membre de la famille Foullon. B.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une curiosité révolutionnaire. — Arrêté pris par les Jacobins d'Évreux et défendant aux sans-culottes de se saluer entre eux. — L'*Intermédiaire* relevait récemment quelques formules de politesse fort employées dans le style épistolaire et dont la tournure est pour le moins bizarre. On a rappelé l'amertume du ministre à qui l'un des fonctionnaires sous ses ordres avait écrit : « Je vous salue. » La chronique parisienne, s'emparant de la question, a parlé des différentes phases que la politesse traversa et s'est complue notamment à relever le bref formulaire des civilités révolutionnaires.

Ce que personne n'a dit, c'est que, sous la Révolution, proposition a été faite de ne plus ôter son chapeau et ne plus incliner révérencieusement la tête.

C'est en 1794, à la cathédrale d'Évreux, transformée en temple de la Raison, que les Jacobins d'Évreux eurent la bonne fortune d'entendre discuter et prendre en considération cet inénarrable projet, qui nous a été signalé par M. le docteur Robinet.

Il mérite d'être cité, c'est certainement l'un des incidents les plus bouffons de cette farouche tragédie qui eut parfois des échappées de vaudeville. O. L.

Arrêté de la Société des Sans-Culottes d'Évreux. (Evreux, J. A. Magner, imprimeur de la Société des Sans-Culottes, 11 p. in-4.)

... L'homme qui jaillit de la matrice de la République doit être vierge...

Citoyens, consultez le peuple qui ne s'écarte jamais de la nature... Comme il mange les légumes de Fabricius, il en a la vertu. Ceux qui ont les coupes d'or de Sardanapale doivent en avoir les vices... Chacun a son lot...

.. Votre comité vous soumettra quelques vues sur les mœurs et habitudes qui dans un Etat démocratique doivent être unies, simples et pures... Nous avons justement proscrit ces titres fastueux : Emigrés de l'Asie. Nous ne dirions pas même *Votre Sainteté* à l'évêque de Rome: car un Français ne craint pas l'Inquisition. Il faut qu'une douce familiarité règne parmi nous; il faut supprimer tous ces signes extérieurs d'honnêtetés qui ne font que des hypocrites...

Citoyens, puisque nous avons cessé de ressembler à ces gueux d'Espagne, qui se demandent entre eux : *Votre Courtoisie a-t-elle pris son chocolat?* il faut imiter Brutus et Caton qui se serraient la main, s'abordaient la tête haute et ne jouaient pas l'*escarpolette du chapeau*.

Que les aristocrates, s'il en est quelques-uns, sourient, s'ils le veulent, à nos observations, à ces leçons de fraternité : nous les plaindrons de perdre leurs grimaces, ou plutôt nous les leur laissons, ainsi que les disputes d'étiquette et les chaires de doléance... Qu'ils s'assoient sur un tabouret, un fauteuil ou une chaise, peu importe, pourvu qu'ils ne souillent point la Société Populaire...

Citoyens, le dernier cri de votre Comité est MORALE, INSTRUCTION, ÉPUREMENT DANS LES MŒURS. Il n'appartenait qu'à un despote vicieux et colérique de dire : *J'ai réformé ma nation et n'ai pu me réformer moi-même.* Les peuples sont plus puissants : ILS SE RÉFORMENT ET SE CORRIGENT.

Le comité préparatoire, après cet exposé des motifs, proposa l'arrêté suivant, qui fut adopté en cette teneur :

La Société Populaire,

Après avoir entendu son comité préparatoire,

Arrête :

Que les Sans-Culottes sont invités, au nom de la fraternité, d'abandonner la cérémonie gothique d'ôter son chapeau, qui ne fait que des hypocrites, et des salutations de tête qui n'indiquent que des ESCLAVES.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 mai 1891.*

XXIVe Année. — **No 553.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — No 178

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Prenez ma tête. — Expression fort plaisante et toujours employée avec succès, comme le prouve encore l'article de M. Philibert Audebrand, dans l'*Intermédiaire* du 25 avril dernier.

Ne serait-ce point Henry Monnier qui en aurait eu la primeur, dans l'une de ses *scènes populaires*, publiées en 1830, celle où Jean Hiroux, dans l'interrogatoire que lui fait subir le président des assises, ne trouve à répondre que ces mots : — Moi, pas riche... Moi, pas noble... Qu'on me guillotine!

Et cette cocasserie : *Prenez ma tête!* n'aurait-elle pas son origine dans ces deux vers, qui se débitaient gravement et avec conviction, il y a plus de soixante ans :

Quand un maître au sujet prescrit des atten- [tats,
On présente sa tête, et l'on n'obéit pas.

Mais quel est l'auteur de ce distique impayable? A. D-N.

—

Faire les cent dix-neuf coups. — D'où vient cette expression indiquant l'acte ou les actes de gens bruyants, déraisonnables, faisant du tapage pour l'amour du bruit, brisant tout, cassant tout, fauteurs de scandales, expression prise en toutes mauvaises parts?

Est-il vrai que dans certaines pieuses confréries de femmes, les religieuses carmélites entre autres, le coucher des saintes filles est annoncé, chaque soir, par 119 coups de la cloche de leur couvent? Voir les *Cloches d'Ecully*, par A. de Gravillon, Paris, Savine, 1891, p. 59, in-12.

Le rapprochement serait assez piquant. Cz.

—

Un auteur à retrouver. — Pourrait-on m'indiquer l'auteur de cette poésie :

Rien.

Quand on aime, rien n'est frivole,
Un rien nuit ou sert au bonheur.
Un rien chagrine, un rien console;
Il n'est point de rien pour le cœur.
Un rien peut aigrir la souffrance,
Un rien l'adoucit de moitié;
Tout n'est rien pour l'indifférence,
Un rien est tout pour l'amitié.

P. V.

—

A quelle époque a été construite la pyramide de Chéops, la plus grande pyramide d'Egypte? — L'Egypte, avant d'être conquise par les Romains, vers la fin de leur république, a eu trente et une dynasties. Les plus grandes pyramides ont été construites sous la quatrième, où régnèrent Chéops, Chéphren et Mycérinus. On a donné généralement à celle de Chéops, la plus grande, près de cinq mille ans ou cinquante siècles. Selon moi, c'est une grande erreur. En effet, Chéops a été à peu près le contemporain de la prise de Troie, par les Grecs. Or, cet événement important, qui fait époque, a eu lieu l'an du monde 2794. Si l'on soustrait ce dernier chiffre de l'an 4000, date de la naissance du Christ, on trouve 1,206 ans. Ajoutons 1,891 ans, écoulés depuis le Christ, et l'on obtient 3,097 années. Mais Chéops ayant régné de vingt à vingt-cinq ans, et la construction de sa pyramide, la plus élevée de toutes, ayant sans doute demandé toute cette période de temps, on obtient, pour résultat final, 3,117 ans, ou 31 siècles et 17 années de plus, ce qui est, après tout, une belle antiquité.

GUSTAVE PICARD.

—

Marat était-il Français? — Par sa naissance, non; puisqu'il avait vu le jour à Boudry, canton de Neuchâtel, Suisse.

Mais, pour exercer chez nous des fonctions publiques : comme membre du District des Cordeliers et de la Section du Théâtre-Français ; comme membre du Comité de surveillance de la Commune de Paris (août et septembre 1792); et surtout comme député de Paris à la Convention nationale, Marat avait-il, au préalable, été *naturalisé Français?* — Nous n'avons trouvé aucune mention ni aucun indice de ce fait.

J. F. E. CHARDOILLET.

—

La femme de Loth. — Elle s'appelait Edith. On sait à quelle occasion elle fut convertie en sel. Benjamin de Tudèle, le voyageur juif, se vante d'avoir vu la statue d'Edith au XIIe siècle, et il remarque que, si quelque étranger en enlève un morceau, la statue se reforme aussitôt, comme si rien n'eût été dégradé; bref, elle foisonne, comme on dirait aujourd'hui. Plus tard, à la fin du XVIe siècle, Pierre Le Loyer, seigneur de La Brosse, dans ses *Discours et Histoires des spectres*, après avoir constaté que la statue transpire parfois et « souffre ses fleurs », ajoute qu'elle se trouve à deux lieues de la mer Morte, laquelle, on le sait, occupe la place où fut Sodome. Existe-t-elle encore? Ou, du moins, connaît-on l'époque, relativement récente, où elle fondit et cessa d'être signalée par les pèlerins de Terre Sainte?

PAUL MASSON.

—

Peupliers, symboles d'hommage après la mort. — Lors de la mort, en 1797, du général Lazare Hoche, la municipalité de ma ville reçut l'ordre du commandant Alexandre Gaillard (ou Guinard) de prendre quelques mesures pour un service funèbre en l'honneur de ce grand homme. La municipalité devait munir tous ceux qui assisteraient à la cérémonie, bourgeois ou militaires, de branches de chêne en feuilles. Il fallait un nombre de 150 ou 200 branches, qui devaient être distribuées avant la cérémonie. Le jour précédent, la municipalité devait faire planter huit peupliers, avec ou sans racines; quatre au *Buitenhof* (cour extérieure), auprès de l'arbre de la liberté, et quatre au milieu du champ de manœuvre (le Halieveld). Il n'était pas permis d'enlever ces arbres avant que les feuilles en fussent flétries. Cette manière de rendre hommage à un homme illustre, après sa mort, n'est pas connue en Hollande. Elle paraît appartenir à la France. Quelque intermédiairiste pourrait-il me fournir quelques renseignements, surtout sur la signification symbolique des huit peupliers?

(La Haye.) L'ARCHIVISTE.

—

Les descendants des grands hommes. — On enterrait, ces jours derniers, un miséreux, — le mot misérable m'a toujours paru excessif, — qu'on assurait être un des derniers descendants de Jeanne Hachette.

On a évoqué, à ce propos, le souvenir d'un L'Hôpital, de la famille du chancelier, qui tirait le cordon, il y a quelques années, dans un immeuble quelconque, sans se soucier autrement du glorieux nom qu'il portait. On aurait pu rappeler qu'un descendant de Danton était, récemment encore, inspecteur de l'Université; une autre personne de la lignée du tribun, une toute gracieuse jeune fille, tenait un bout de rôle dans le *Thermidor* de M. Sardou.

Il y a à peine un an, n'annonçait-on pas la mort ignorée d'un descendant du conventionnel Hérault de Séchelles, l'ami de Danton?

On avait déjà constaté, au siècle dernier, qu'une arrière-petite-fille d'Olivier Cromwell gagnait sa vie à Londres en raccommodant des chaises; et que, dans le même temps, vivait, à Birmingham, une petite-fille de Charles II, plongée dans le plus profond dénuement...

Quelle douloureuse paraphrase de la maxime tant citée : *Vanitas vanitatum...* et comme les noms illustres sont un lourd héritage par le temps qui court!

PONT-CALÉ.

—

Sanson, le dernier bourreau de Paris, a-t-il été anobli par Louis XVIII? — Sait-on si le dernier des bourreaux de Paris, de la famille des Sanson, a été anobli par Louis XVIII? Ce Sanson aurait guillotiné Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, Danton, Desmoulins, les Girondins, Robespierre et Saint-Just : il était le fils du Sanson qui avait guillotiné Louis XVI.

GERMAIN BAPST.

—

Chemises jansénistes. — Le chroniqueur d'un grand journal parisien, après avoir apprécié comme il le mérite l'arrêté pris par le préfet de police, au sujet des affiches un peu décolletées de Chéret et autres artistes connus, placardées sur les murs de Paris, continue ainsi : « Depuis l'invention des chemises jansénistes, espèces de grands sacs en toile grossière et percés d'un trou unique, que les religieux de Port-Royal avaient imaginées pour laisser à l'amour son minimum de plaisir et répondre avec une stricte politesse aux permissions de la Providence, on n'avait été aussi chaste dans aucune confrérie. » Est-il vrai que les religieux de Port-Royal portaient des chemises de ce genre? Connaît-on les sources sur lesquelles s'appuie le chroniqueur? P. PONSIN.

—

Sur un sonnet du général Boulanger.— Je trouve avec effarement, dans un ouvrage très sérieusement fait, comme l'indiquerait assez le nom seul de l'auteur, M. René Kerviler, dans le *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne* (2e fascicule, Rennes, 1891, p. 229), un sonnet intitulé *Mémoration*, signé GÉNÉRAL BOULANGER, daté de Neuilly, le 6 octobre 1888, et tiré du journal *le Décadent*, de novembre 1888. Ce sonnet est si étrange, si bizarre, si *abracadabrant*, que je me demande si ce n'est pas l'œuvre d'un mystificateur. M. Boulanger est-il vraiment responsable de ce gros péché littéraire? Ou quelque mauvais plaisant a-t-il mis, sous le nom du général, ce sonnet où la langue reçoit autant de cruelles entorses que la versification? En tout cas, ledit sonnet n'est pas une des moindres curiosités d'un article infiniment curieux et où les plus piquants détails anecdotiques sont si multipliés, que tout le monde le trouvera trop court, quoiqu'il se compose de 160 pages.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Bossuet a-t-il été marié? — D'après les *Mémoires du comte de Maurepas* (2e édit., 1792, t. 1, p. 61), Bossuet, avant d'entrer dans les ordres, aurait fait un mariage secret.

« Il y a un contrat de mariage et deux garçons qui en sont venus et qui sont morts jeunes », est-il dit dans l'ouvrage que je cite. D'autre part, si nous nous en rapportons à Larousse, il n'y a eu qu'un contrat de mariage secret, non suivi de célébration, entre le futur évêque de Meaux et une demoiselle Des Vieux, qui prit, dans les dernières années de sa longue existence, le nom de Mauléon. Ce serait M. Secousse, avocat et homme de lettres, qui, à la mort du prélat, fut chargé de régler les reprises et les conventions matrimoniales. L'abbé Le Dieu, dans ses mémoires et son journal si complet sur la vie et les ouvrages de Bossuet, ne fait aucune allusion à cette union, que je considère d'autant plus comme n'ayant jamais eu lieu, qu'elle n'a jamais été reprochée à Bossuet par les protestants, quoiqu'il ait beaucoup écrit contre eux. Un de nos collègues peut-il nous donner le moyen de combattre, avec des documents sérieux et contemporains, les assertions contenues dans les *Mémoires de Maurepas?* Dans le t. 3, p. 321, portraits, etc., J. L. Soulavie aîné, l'auteur de cette compilation, à propos des conférences de Bossuet avec le ministre Claude, désigne mademoiselle de Duras comme étant devenue, après sa conversion, la femme de Bossuet. E. M.

—

De l'année de naissance de Murat. — D'après l'in-4° officiel cité ici par M. Cottreau (n° 552, p. 319), Murat serait né le 25 mars 1767. D'après le *Dictionnaire historique de la France*, par M. Lud. Lalanne, le futur roi de Naples serait venu au monde le 25 mars 1771. Où est l'erreur? UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Sur le nom bizarre de deux fiefs normands. — Quelle peut être la vraie étymologie du nom bizarre de deux fiefs situés en Normandie, l'un à Jurques et l'autre à Saint-Remy (Calvados), appelés l'un et l'autre *Nid-de-Chien?* — On trouve dans les titres du XVe siècle : *Nydchien*. L'un d'eux appartenait à une famille d'origine vraisemblablement brabançonne. G. LEHARDY.

—

Du chapeau dans l'antiquité. — Aristote a consacré, dit-on, un chapitre aux chapeaux... Comment étaient ces couvre-chefs?... Les monuments laissés par les Grecs semblent muets à cet égard. L'antiquité romaine ne se révèle pas plus explicite sur ce sujet. Cependant, étant donné le soleil de l'Italie et de la Grèce

il est évident que les habitants, même aux siècles de Périclès et d'Auguste, et même dans les villes, devaient s'abriter des ardeurs caniculaires. DE LA COUSSIÈRE.

—

Nicolas Tuyau. — Léon Gozlan, dans ses *Châteaux de France*, 2ᵉ série, 1858, Michel Lévy, page 162, rappelle que le marquis de Brunoy se faisait donner, par les manants, ses compagnons de plaisir, le nom de « Nicolas Tuyau ». La mention de ce fait m'a remis en mémoire le couplet suivant d'une chanson entendue à la Rochelle, dans mon enfance :

Nicolas Tuyau,
Marchand d'allumettes.
Nicolas Tuyau,
Marchand de chalumeau.

Sur l'air : « J'ai du bon tabac, etc. »

Quelqu'un de mes érudits confrères connaitrait-il, dans son entier, une chanson à laquelle appartiendrait ce couplet? — Pourrait-il me dire, en outre, si le personnage ainsi chansonné serait le marquis de Brunoy, dont l'excentrique réputation serait parvenue jusque dans l'Aunis, — ou bien si ce nom de Nicolas Tuyau aurait été précédemment celui d'un héros populaire, dont le nom aurait été emprunté par le curieux personnage dont Gozlan a raconté l'histoire?

GEORGES MUSSET.

—

Le « De Gloria » de Cicéron. — Le traité *De Gloria*, de Cicéron, fut pendant quelque temps en la possession de Pétrarque. Raimondo Soranzo l'avait offert au poète, qui le regardait comme un trésor. Son ancien précepteur (il ne l'a pas nommé) l'emprunta à Pétrarque, qui ne revit jamais le manuscrit prêté. Une légende rapporte que le médecin italien Petrus Alcyonius, *homo improbus*, selon ses contemporains, correcteur chez Alde Manuce, à Venise, détruisit le manuscrit, afin de cacher un plagiat. Il trouva le *De Gloria* dans une bibliothèque conventuelle, où il avait accès, et s'en empara. Manuce a déclaré que, dans le *De Exilio* d'Alcyonius, il y a des passages qu'il n'eût jamais été capable d'écrire. Toutefois, les sujets de la gloire et de l'exil ne paraissent pas offrir de nombreuses occasions de plagiat.

Alcyonius n'a pas seul été accusé. Hieronymus Osorius, de Lisbonne, l'est aussi. Sa dissertation latine sur le *De Gloria*, comme l'était celle de Cicéron, est admirablement écrite. On ne peut cependant charger sa mémoire d'une telle accusation, sur une simple similitude de titre.

Qu'en pensent les latinistes de l'*Intermédiaire ?*

(Walthamstow.) C. A. WARD.

—

Sur mademoiselle de Lespinasse. — Comment a-t-on pu constituer à mademoiselle de Lespinasse cet acte de naissance :

Le 19ᵉ novembre 1732, a été baptisée Julie-Jeanne-Eléonore, née hier, fille légitime du sieur Claude Lespinasse, bourgeois de Lyon et de dame Julie Navarre.

Ce Lespinasse dont il est ici question était-il de la famille des d'Albon, seigneurs de Lespinasse?

Quel était le véritable père de mademoiselle de Lespinasse? E. B.

—

Qu'est devenue l'étude sur Louis XVII qu'avait préparée George Sand? — Le collaborateur Ulric a signalé (VII, 251) que George Sand travaillait alors (1874) à une étude sur le petit Louis XVII, « d'après ses souvenirs personnels des conversations de son aïeule, madame Aurore Dupin de Francueil (petite-fille, comme chacun sait, d'*Auguste II*, roi de Pologne, et proche parente des rois Charles X et Louis XVIII), et d'après d'anciennes traditions et divers documents historiques conservés dans sa famille ». Il déclare, en outre, ce qui indique le sens dans lequel George Sand comprenait le problème du Temple, que, de son côté, Maurice Sand avait introduit « cette jeune et mélancolique figure du prisonnier *échappé du Temple* » dans le cadre de son roman historique : *Mademoiselle de Cérignan*. Aujourd'hui que George et Maurice Sand sont décédés, quelqu'un de nos collaborateurs peut-il me dire ce qu'il est advenu de l'*Etude sur Louis XVII* que George Sand préparait sur des souvenirs personnels? M'occupant depuis de longues années de ce problème historique, je serais reconnaissant des renseignements qu'on pourrait me donner sur ce point.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Qui était ce Saint-Just? — J'avais cru que le beau et terrible conventionnel, auteur du poème érotique d'*Organt*, avait seul illustré le nom de Saint-Just dans la littérature, quand j'ai trouvé, dans un vieux recueil, un opéra, la *Famille suisse*, un opéra *impromptu*, l'*Heureuse Nouvelle*, et une comédie mêlée d'ariettes, la *Prisonnière*, paroles du *citoyen Saint-Just* (seul ou en collaboration avec Jouy et Longchamps), musique de Boïeldïeu et de Cherubini. Ces pièces furent jouées aux théâtres Feydeau ou Montansier, de l'an V à l'an VII.

Ce Saint-Just dut aussi publier des *Essais littéraires* en 1826. Quelle était sa parenté avec son célèbre homonyme?

MOG.

—

Béranger en paradis. — Un de nos confrères serait-il assez aimable pour me dire dans quel recueil se trouve une chanson intitulée : *Béranger en Paradis ?* J'ignore de qui elle est. Des guides la chantèrent à Courmayeur, sans en connaître le texte exact ni la provenance. Je n'ai retenu que deux vers de la strophe finale. Le Seigneur, à la suite d'un dialogue assez spirituel, dit à Béranger en désignant le Paradis :

Entrez, grand poète de France,
Auprès de moi vous viendrez vous placer.

A quoi le poète répond, déclinant l'honneur, que sa vraie place en Paradis serait auprès de sa Lisette.

THÉO D'OR.

—

Sur Jean Viriot, d'Epinal. — Jean Viriot, natif d'Epinal, professeur de rhétorique à Milan, fit imprimer, en 1588, un *Dialogus tripartitus de Stylo Sendevanii scribendi generibus. Mediolani, tini* (?), 1588, in-12 (titre exact ?). Il mourut à Milan en août 1596. Les quatre gouverneurs d'Epinal lui firent ériger, dans l'église de leur ville, un monument avec une longue épitaphe française. Trouve-t-on, dans l'ouvrage précité, extrêmement rare, à ce qu'il paraît, les vers latins suivants :

Et rapidos contra flatus fluctusque ruentes.
Christicolis solus petra est adamantina Christus.

Sinon, d'où proviennent-ils? *Quelle corrélation peut-il exister entre eux et ledit personnage ?*

Jean Viriot a-t-il publié d'autres livres que celui que je viens de citer? R.

—

Est-ce Molière qui a donné aux académiciens leur entrée à la Comédie-Française? — Les académiciens ont toujours, sans doute, leur entrée de droit à la Comédie-Française.

Mais est-ce bien Molière qui leur a donné ce privilège, comme l'assurait Rochon de Chabannes, dans une lettre que M. Regnier fit publier jadis par la *Revue rétrospective ?* SIR GRAPH.

—

P. Du Simitière, miniaturiste génevois. — Où pourrais-je trouver la date exacte de la naissance de Pierre-Eugène Du Simitière, miniaturiste et naturaliste, né à Genève, arrivé aux Etats-Unis vers 1765, et mort à Philadelphie au mois d'octobre 1784? G. B.

—

Augustin de Saint-Aubin, « le Concert ». — M. E. de Goncourt (*Maison d'un Artiste*, t. 2, p. 126) dit qu'il possède une épreuve du « Concert » d'Aug. de St-Aubin, *avant la réduction*.

Quelle est la dimension de la planche réduite?

Celle que j'ai a, marges non comprises : H. 0 m. 30 c., L. 0 m. 42 c. Est-elle avant ou après la réduction ?

A propos de cette charmante planche, gravée par Duclos et dédiée à madame la comtesse de St-Brisson, il me semble que les nombreux personnages qu'elle représente doivent être des portraits. Les attitudes si diverses, les physionomies si variées, semblent indiquer des personnalités prises sur le vif. Quelque collaborateur pourrait-il donner des renseignements précis sur ce point intéressant?

A. Y.

—

Sur les portraits de César Borgia. — Le duc de Castel-Barco a légué sa collection de tableaux (ou une grande partie) au palais Borghèse, à Rome.

Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire :

1° Si le duc avait, dans sa galerie, deux portraits de César Borgia, peints par ou attribués à Raphaël?

Il y en a un au palais Borghèse (don de Castel-Barco), mais qu'est donc devenu l'autre?

2° De quelle année date ce don?

3° Existe-t-il, et où pourrai-je voir un catalogue de cette collection, du vivant de son propriétaire?

4° Y a-t-il un ouvrage descriptif des différents portraits de César Borgia, avec les noms des peintres? RUTGERS.

—

Sur un collectionneur lyonnais de la Renaissance. — Dans les *Nouveaux mélanges biographiques et littéraires* (Lyon, 1831), Breghot du Lut dit qu'Hubert Goltz (1533) cite, parmi les collectionneurs lyonnais, Henricus Gemellus.

Quel était ce dernier personnage? Etait-il de Lyon? Quels étaient ses ascendants? A-t-il laissé de la postérité? Ne serait-il pas père de : 1° Humbert Gemeau qui, vers 1570, épousa Françoise Séguier, dont un fils, Floris Gemeau, baptisé le 30 octobre 1573 (Arch. de Lyon. Etat civil, reg. 228, La Platière)? 2° Pierre Gemeau qui, en 1557, prononçait l'oraison funèbre du cardinal Louis de Bourbon (Paris, 1557, Bibl. nat.)? 3° Anceaume Gemeau, maître des Eaux et Forests de Nantes et Meulan, enterré à Saint-Sulpice en 1563?

Et enfin, quel était ce Gemeau, capitaine de cavalerie, député par le duc d'Enghien pour apporter à la cour la nouvelle de la prise de Landau, du château de Magdebourg et de Baccarat, en 1644 (Mémoires de Molé)?

Je serais heureux si un aimable correspondant de l'*Intermédiaire* voulait bien m'éclairer sur ces différents points, et je l'en remercie à l'avance.

GEMEAU.

—

Souvenir des missions. Faïence. — Je possède une plaque de 0 m. 28 c. de diamètre, cadre compris, surmonté d'un écusson entouré de palmes vertes, que l'on peut décrire ainsi : d'argent, chargé d'une fleur de lis d'or.

Cette plaque représente un portique ouvert en hémicycle, élevé de 7 marches, orné de 6 colonnes surmontées de statues; au bas des marches, sur le piédestal, de chaque côté, on voit une coupe dans laquelle brûlent des parfums.

Un rideau de peupliers forme le fond.

Au centre, au haut des marches, s'élève une grande croix, faite de cœurs superposés, et ornée, à chaque coin de la naissance des bras, de fleurs de lis teintes de manganèse.

Au bas de la plaque, le plan en petit du monument, avec ces mots : *Calvaire des Missions*. Au dos, on lit cette inscription, que je reproduis exactement :

Cette croix a été élevée par la piété des
fidèles (sic).
Le 23 mars 1817,
A la suite de la mission donnée par
MM. Thomas, Caillat, Glorio, Roubé, Cartier, Ladavière et Petit.

Les couleurs dont s'est servi l'*artiste* sont : le jaune, le vert, le noir.

Je ne puis déterminer la provenance de cette faïence.

Peut-être de Roanne. Les noms des missionnaires peuvent, en tout cas, servir à l'indiquer. A. NALIS.

—

Famille Couvée. — Jacques Couvet, Couvez, Couvetz ou Couvé, naquit à Valenciennes vers l'an 1585, et y était mulquinier. Son petit-fils se réfugia en Hollande (à Leyde). De lui descendent tous les C. qui existent encore. Les armes de cette famille sont données dans l'*Armorial général* de Rietstap (2e édit.), mais ce qui est donné rouge sur ce livre est noir sur un cachet. Qui pourrait donner des renseignements sur cette famille? L'*Armorial* cite aussi une famille Couvey, en Normandie et en Bretagne, qui porte également des quintefeuilles. Vers 1672, habitait à Madrid un marchand de drap français nommé Couvé. (La famille C. a toujours fabriqué du drap.) En juin 1564, Jehan de Gouvez faisait partie du magistrat de Valenciennes. Le « Compte de la recette générale de Hainaut » (Voir *Messager des Sciences historiques*, 1886, p. 286) dit que XV jours devant le Noël, l'an iiii c i, on paya à Jehan Moriaul, pelletier à Valenciennes, quelques pelleteries, dont on donna une partie à medame le Couvée, qui était à la cour de Jacqueline de Bavière. Jean Couvet était pasteur protestant en 1715 dans les Cévennes (Voir *Paul Rabaut. Ses lettres à Antoine Court*, 1739-1755. *Dix-sept ans de la vie d'un apôtre du désert. Avec notes, portrait et autographie, par A. Picheral-Dardier, et une préface, par Ch. Dardier.* Paris, Grassart, préf., p. XVII et XVIII). Peut-être ces personnes n'ont aucun rapport avec la famille Couvée, qui demeurait jadis à Valenciennes, et, maintenant, en Hollande. Je les cite, toutefois, pour servir d'indication à mes confrères de l'*Intermédiaire* qui seraient en état de me donner des renseignements.

Y a-t-il un ouvrage français où se trouve la description des armes de cette famille?

(Utrecht.) H. J. S.

RÉPONSES

Guillemets (XX, 98; XXIV, 10, 202). — Les Allemands appellent les guillemets *ganseaugen*, yeux d'oie, si l'on en croit les dictionnaires, dont quelques-uns admettent comme « synonyme » *gansefüschen*, petite patte d'oie. On ne voit pas très bien l'œil ou la patte d'oie dans ce signe typographique.

Quant à la ponctuation, Crapelet, Jules Didot, dans ses magnifiques impressions, la placent toujours avant et non après le guillemet fermant.

E. DE N.

—

Signification ancienne du mot de chouan (XXI, 417, 501; XXII, 21). — Nous trouvons dans la *Gazette de Berlin* des détails sur l'origine du mot *chouan*, qui méritent d'être connus :

On a donné jusqu'à présent, dit-elle, différentes étymologies du nom de *chouan*, par lequel on désigne particulièrement les insurgés de la basse Bretagne; les uns le dérivent de chouettes, parce qu'ils ont commencé à se rendre redoutables par des attaques nocturnes; d'autres prétendent qu'un maréchal ferrant d'une petite ville de Bretagne, nommé Chouan, fit, avec ses cinq fils, le premier rassemblement de mécontents, auxquels on donna son nom. Un homme de lettres allemand vient de découvrir la véritable étymologie de cette dénomination; il prouve que c'est un mot de l'ancienne langue germanique, qui signifie *valeureux, audacieux;* il dérive le mot allemand *kühn* de *chuan*, et *Kühnheit* de *Chuanheiti*, qui se trouvent dans les anciens auteurs allemands. Otfried, poète du VIII[e] siècle, dans un poème sur le courage des Germains, dit :

Sie sint sosam Chuani
(Ils sont tous valeureux),
Selb so thie Romani
(Comme les Romains eux-mêmes).
In Felde, auh in Walde
(En plein champ, aussi dans les forêts),
So sint sie sama balde
(Ils sont tous intrépides).
Ribiduam ginuagi
(Riches assez),
Joh sint auth filu Chuani
(Ils sont encore courageux).

On trouve, ajoute la *Gazette de Berlin*, un grand nombre d'autres exemples de cette acception du mot de chouan dans le premier manuscrit des poèmes d'Otfried, conservé dans la bibliothèque de Bamberg. On sait que, lors de la grande émigration des peuples du Nord au V[e] siècle, une peuplade de Germains pénétra dans la basse Bretagne, et s'y établit, et que les bas Bretons diffèrent encore aujourd'hui par leur caractère, leurs mœurs et leur langage du reste des Français. Le savant professeur Oberlin, de Strasbourg, a prouvé dans un ouvrage l'identité de l'ancienne langue germanique et du bas breton, et a tiré beaucoup d'éclaircissements des officiers d'un régiment composé en grande partie de Bretons, qui fût mis en garnison à Strasbourg il y a douze ans, et qui apprit l'allemand avec la plus grande facilité. (*Gazette française, papier-nouvelles de tous les jours et de tous les pays*, du samedi 16 avril 1796.)

Voilà, me semble-t-il, la meilleure explication qu'on puisse donner de l'origine et de la signification du mot de chouan.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Centenaires (XXII, 752; XXIII, 89, 112). — Ajoutons les noms indiqués ci-dessous : Patrick Brennon, mort récemment à Hurley (Wisconsin, Etats-Unis), âgé de 102 ans. Ce fut un des grooms de Wellington, qu'il accompagna pendant la campagne du continent jusqu'à Waterloo. Il a laissé 104 descendants.

Un autre centenaire, sir Brovo William Parry Wallis, G. C. B., vient de célébrer sa centième année le 12 avril. Ce chef de la flotte anglaise naquit à Halifax, Nova Scotia, le 12 avril 1791. Il a servi pendant les guerres avec la France et l'Amérique, et jouit d'une assez bonne santé à Chichester où il habite.

(Manchester.) J. B. S.

P.-S. Le dénombrement dont on s'occupe actuellement chez nous a révélé 4 ou 5 centenaires.

—

La correspondance de Michelet sera-t-elle publiée? (XXIII, 517, 655.) — Nos lecteurs n'ont pas oublié la question posée à ce sujet par l'*Intermédiaire*. Nous avons demandé à madame Michelet elle-même la réponse, et voici ce qu'elle nous autorise à publier :

La publication des lettres de Michelet n'a jamais été interdite à ses correspondants. La seule obligation que leur fasse madame Michelet, légataire universelle de son mari et munie par lui des pouvoirs les plus étendus, c'est qu'ils publieront le texte intégralement, ne se permettant ni suppressions, ni retouches.

Si M. Castagnary s'est abstenu, c'est qu'ayant exigé la communication des lettres *originales*, — on ne lui avait d'abord donné que des co-

pies, — il s'aperçut bien vite que les personnes dont il tenait la place, loin de se conformer aux obligations si légitimes qui leur étaient faites, se permettaient de faire de nombreux retranchements qui altéraient singulièrement la valeur morale de la correspondance. Dès lors, avec une droiture qui l'honore, il renvoya le tout et se récusa complètement.

Telle est, nous dit madame Michelet, la vérité. L'admirable piété dont madame Michelet entoure la glorieuse mémoire de son mari nous est une garantie absolue, et l'on peut considérer la question comme absolument réglée.

—

La coquette ou la grenade (XXIII, 580, 692). — Je n'ai pas sous les yeux l'article de Pont-Calé à la *Revue des sciences et des lettres;* mais il ne me semble pas qu'il y signale l'ancienneté du mot *influenza* désignant la grippe épidémique.

Or, Charles de Peyssonnel, dans la troisième partie des *Numéros* (Amsterdam et Paris, in-16, page 76), écrivait en 1783 :

Une toux épidémique, qui fait des ravages dans une ville ou dans une province, est appelée la *follette*, la *coqueluche;* un catarrhe affreux qui enlève en peu de jours à Paris une foule de citoyens, est connu dans ce moment-ci sous les noms divers de *grippe*, de *coquette*, de *générale*, *d'*INFLUENCE.

G. MONVAL.

—

Armoiries de la famille de Guérin (XXIII, 683). — *L'Annuaire de la noblesse de France* pour 1871-1872 contient une notice généalogique sur les Guérin du Cayla, qui paraissent originaires de Venise, où ils portaient le nom de Guarini.

Leurs armes sont : de gueules à six besants d'argent, posés 3, 2 et 1 ; au chef d'azur Devise : *Omni exceptione majores.*

Ces armes sont décrites de même dans e volume : *Maurice de Guérin*, *journal*, *lettres et poèmes*, publié par M. Trébutien, édition de 1863, page 419 des *Témoignages.*

Dans la notice généalogique publiée par l'*Annuaire de la noblesse*, rien n'indique qu'une branche des Guérin établis au Cayla dès 1583 ait passé en Périgord et de là en Agenais.

Le nom de Guérin se rencontre dans beaucoup de provinces en France, et la similitude de nom ne suffit pas seule pour établir une communauté d'origine.

ELLICK.

—

Les métiers des émigrés à l'étranger (XXIII, 707; XXIV, 88, 128, 150, 252, 302). — La comtesse de la Tour du Pin Gouvernet, dont il est question dans le supplément du *Figaro* sur les *Mémoires de Talleyrand*, était mademoiselle Dillon, fille du comte Dillon, maréchal de camp, et de Lucy-Thérèse de Roothe, dame du palais de la reine. Mademoiselle Dillon épousa, en 1787, Frédéric-Séraphin de la Tour du Pin, fils du ministre de la guerre sous Louis XVI. Le comte et la comtesse de la Tour du Pin émigrèrent en Amérique et se fixèrent près de New-York, dans une ferme, où ils vécurent de leur travail jusqu'à leur rentrée en France, sous le Directoire.

Après avoir été, sous la Restauration, ambassadrice de France à Bruxelles, à Turin, etc., elle reprit le chemin de l'exil en 1830 après l'insurrection de Vendée, dans laquelle son mari et son fils furent compromis. Ce dernier fut condamné à mort, et leurs biens confisqués, pour avoir accompagné madame la duchesse de Berry comme aides de camp. Il se retira en Italie et la fit vivre pendant vingt-trois années du travail de ses mains comme sculpteur sur bois. La comtesse de la Tour du Pin mourut à Pise en 1853. Sa vie en Amérique a été décrite dans un volume dont elle est l'intérêt principal.

Il doit exister dans quelques bibliothèques et a dû être publié dans la première moitié de ce siècle, peut-être même au commencement de la Restauration. Pourrait-on me donner sur ce volume des indications précises ? Serait-il possible de se le procurer ? COMTESSE DE CH.

—

Doit-on écrire Shakespeare ou Schakspere? (XXIII, 741.) — *Utrum horum mavis accipe!* Il y aura toujours, cher L. M., de la bizarrerie dans les patronymiques. D'après les documents dont parle notre collaborateur, le cygne d'Avon a certainement dû écrire *Shakspere* de son vivant, mais qu'importe? On écrivait ce surnom d'une vingtaine de manières : *Shakyspere*, *Shagspere* (comme dans l'acte des fiançailles du poète avec Anne Hattaway, nov. 1582), etc., comme l'on en écrit d'autres de nos jours. De grâce,

ne nous battons pas pour cela. « Qu'y a-t-il dans un nom ? »

(Manchester.) J. B. S.

—

Félix Pyat et le cadavre d'Hégésippe Moreau (XXIV, 32). — Félix Pyat, qui pendant toute sa vie alla porter, le 20 décembre de chaque année, des fleurs sur la tombe d'Hégésippe Moreau au cimetière Montparnasse, a raconté lui-même ce triste épisode :

J'ai trouvé dans la salle d'amphithéâtre, sur une table de pierre, un cadavre.....

Ce cadavre était nu, couché sur le dos, les mains croisées derrière la poitrine, la tête un peu penchée sur l'épaule droite, et les yeux grands ouverts... Ce cadavre ? C'était le numéro 12...

... Je reconnus bientôt cette grande victime. Quoique je ne l'eusse vu qu'une seule fois dans sa vie, tout radieux de jeunesse et de santé ; quoique la maladie eût fait du jeune homme plus qu'un vieillard, un mort, — je démêlai pourtant ses traits embrouillés par l'agonie et je retrouvai tout l'homme ; et son beau front qui surmontait ses yeux comme un globe de lumière, et ses yeux qu'aucune main n'avait fermés et qui semblaient regarder encore de leur regard si vif et si doux, et son nez un peu courbé, fort et noble comme le bec de l'aigle, et ses lèvres aimables, qui avaient tant gémi, tant soupiré, et tout cet ensemble de physionomie où l'énergie se mariait à la grâce, qui me rappelait la vigueur du masque de Géricault, avec plus d'intelligence, d'élévation et de bonté......

—

Sur une définition de la femme (XXIV, 35, 203, 258, 303). — Sous les prénom, nom et qualités d'Alphonse d'Aragon, « poète du XII° siècle », notre confrère Bookworm aurait-il voulu désigner Alphonse V le Magnanime, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile, qui vécut de 1395 à 1458, pilla Marseille, guerroya avec Tunis, Milan, Florence, etc., et ne composa jamais la moindre poésie ? Dans ce cas, il aurait fait erreur, car l'auteur de la boutade en question est un autre Alphonse, simple citoyen et prosateur français du dix-neuvième siècle, à savoir Alphonse Karr. Voici en effet ce que chacun peut lire dans le petit volume intitulé : *l'Esprit d'Alphonse Karr* (p. 221) :

Parmi les bourgeois, les maris travaillent et les femmes n'ont d'autre souci que de s'habiller, de se déshabiller et de babiller.

Il serait cruel, au lendemain même de sa mort, de dépouiller d'un de ses mots les plus authentiques un écrivain qui les revendiquait avec un si spirituel acharnement. J'ignore ce qui a pu motiver la fausse attribution que je combats et qui s'est déjà fait jour plus d'une fois. Les *Dits mémorables d'Alphonse d'Aragon* nous ont été conservés par son secrétaire et conseiller intime, Antonio Beccadelli, dit *Panormita*. Voici ce que j'y trouve de plus analogue à la réflexion qui nous occupe. « Matrimonium ita demum exigi « tranquillè et sinè querela posse dicebat « si mulier cæca fiat et maritus surdus. » Ce qu'il expliquait, ajoute le commentateur, en disant que, le sexe féminin étant à la fois sujet à la jalousie et très bavard, il ne pouvait être remédié à ces maux que par la surdité de l'époux et la cécité de l'épouse. (*Speculum boni principis. Alphonsus, Rex Aragoniæ...* ab Antonio Panormita ; ed. Joannes Santes. Amstelod. Lud. Elzevir, 1646, p. 38.) Nous voilà loin de la piquante, je n'ose dire injuste, allitération de notre contemporain. Il valait la peine de la lui restituer, car il est peut-être plus facile de prendre des provinces que de créer une définition ingénieuse, surtout à l'égard d'un objet aussi insaisissable que la femme.

PAUL MASSON.

—

— A ajouter les définitions suivantes données par Angélique et Arlequin dans la *Foire Saint-Germain*, de Regnard :

Une femme, c'est une machine parlante, qui met tout l'univers en mouvement, et qui se meut par les ressorts de la tendresse.

Une femme est un petit animal doux et malin, moitié caprice, moitié raison : c'est un composé harmonique où l'on trouve quelquefois bien des dissonances.

La femme est un animal timide, et qui ne laisse pas de se faire craindre : il ne combat que pour être vaincu et fait demander quartier en cessant de se défendre.

Dans la même comédie, se trouve une définition humoristique de l'amant :

C'est une espèce d'animal soumis qui s'insinue auprès des filles en chien couchant, les mord en mâtin et s'enfuit en lévrier.

J. R.

—

Que sont devenus les originaux de la correspondance de Napoléon Ier ? (XXIV, 37, 208, 304.) — Dans son livre sur *Frotté et les insurrections normandes*, t. II, p. 517, M. de la Sicotière avait signalé l'élimination systématique, par la commission de publication, d'un certain nombre de pièces qu'elle jugea compro-

mettantes pour la mémoire de l'Empereur, d'après le témoignage de personnes employées sous la direction de cette commission. L.

—

La reine de France, au temps de Charles VII, ne possédait-elle que deux chemises? (XXIV, 66, 223, 306.) — Je croyais avoir répondu très catégoriquement à cette question. Mais elle s'est trouvée transformée, et, au lieu de parler des chemises des reines de France, on s'occupe de l'usage du linge chez le peuple, en particulier chez les ouvriers et les soldats. On affirme même qu'avant la Révolution cet usage était inconnu, c'est une erreur absolue.

L'usage du linge chez le peuple était, à part quelques exceptions, universel, en France, dès le XVIe siècle.

Pour ce qui est de la population civile, on constate du linge chez le peuple dès le XIVe siècle : un valet de chambre, en 1361, possède 13 chemises dans son inventaire. A cette même date, Guillot Suchet, « povre valet laboureur », se dépouille de sa chemise, près d'entrer dans son lit (*Archives nationales*, *J. J.*, 119) ; un autre se lève et ne prend que « sa chemise tant seulement » (*Archives nationales*, *J. J.*, 115). Un domestique, au moment de se lever « cherche sa chemise » (*Bibliothèque nationale*, *Mss. lat.*, *n°* 5381) ; les joueurs de paume sont « desvêtus de leur robe, tous en chemise » (*Archives nationales*, *J. J.*, 122). Dans les campagnes on fait la lessive pour *le linge* (*Archives nationales*, *J. J.*, 124). Du reste, sur l'usage de la chemise au XIVe siècle et au siècle suivant, on peut lire : Siméon Luce : *Duguesclin et son temps.* Quicherat : *Histoire du costume en France.* Au XVIIe siècle, Sganarelle ne disait-il pas : changer de mari comme on change de chemise ? Enfin, si l'on veut parcourir toutes les estampes du XVIIe siècle et du XVIIIe, où sont représentés les ouvriers de tous les corps de métier (les gravures de l'*Encyclopédie*, par exemple) ou bien des mendiants, on verra que tous portent des chemises.

Quant aux soldats, dès le commencement du XVIe siècle, ils donnaient toujours l'assaut en mettant leurs chemises par-dessus leurs habits : de là est venue l'expression : donner l'assaut en chemises ou camisades.

En outre, comment expliquerait-on le nom de Camisards donné aux paysans protestants des Cévennes, si la chemise n'avait pas été d'un usage ordinaire chez eux ?

Les ordonnances qui, depuis 1720, traitent du petit équipement, prescrivent que le havresac doit contenir deux chemises et un mouchoir de linge.

Enfin, si l'on a recours aux estampes et que l'on prenne les théories du maniement d'armes de cette époque, entre autres, le premier de tous qui date de 1608 et qui a pour auteur Jacques de Geyn, ou bien le *Maréchal des batailles*, de Lostelnau, 1646, ou l'*Art militaire*, de Giffard, en 1696, ils nous représentent les mousquetaires, les arquebusiers et les piquiers avec du linge ; large col et manchettes flottantes.

Comment en aurait-il pu être autrement, principalement vers le milieu du règne de Louis XIV, où les manches flottantes de l'habit n'arrivaient guère qu'à la hauteur du coude.

Je m'excuse auprès du lecteur d'avoir été si long pour une question aussi connue. Mais comme elle avait été niée, j'ai cru devoir donner quelques preuves sommaires à l'appui de ce que tous les historiens ont avancé sans avoir jamais été contredits jusqu'à présent.

GERMAIN BAPST.

—

Les juifs de Tolède ont-ils voté contre la mort du Christ? (XXIV, 66, 224.) — Pour la lettre écrite par les juifs de Jérusalem aux juifs de Worms on peut consulter les : Jüdische Merckwürdigkeisen vorstellende was sich curieuses und denckwürdiges in den neuern Zeiten bey einigen Jahr-hunderten mit denen in alle IV Theile der Welt, sonderlich durch Teutschland, zerstreuten Juden zugetragen, Samt einer vollstandiger Franckfurter Juden Chroniek, etc., par J.-J. Schudt, correcteur du gymnase, à Francfort-sur-le-Mein. Frankfort et Leipzig, chez Hocker, 1715. 4 tomes in-4, remplis de gravures. Voir tome I, p. 329 et 398. L'auteur a fait des études profondes et spéciales de tout ce qu'il raconte, et, par rapport à notre question, il a rassemblé des renseignements chez les auteurs de tout temps et de toute nation.

(Utrecht.) H. J. SCH.

—

Les quatre sergents de la Rochelle (XXIV, 68, 229, 261, 307). — Il est bien à désirer que les mystérieux documents auxquels M. Victor Bouton fait allusion voient enfin le jour. Après soixante ans écoulés et la chute successive de plusieurs gouvernements, on ne comprend guère l'intérêt que pourraient avoir ceux qui les possèdent à les cacher encore. Il est grand temps que la vérité se fasse sur ce triste épisode dont les derniers contemporains vont bientôt disparaître.

Nous avions dit ci-dessus (p. 229) que des révélations publiées il y a déjà longtemps tendaient à présenter les « sergents de la Rochelle » comme n'ayant pas constamment gardé la noblesse et la fermeté d'attitude qu'on se plaît en général à leur prêter. Nous n'avons pas eu le loisir de rechercher la citation à laquelle nous faisions allusion. D'autres la retrouveront certainement. Nous pouvons toutefois constater déjà que dans la *Grande Encyclopédie*, aujourd'hui en cours de publication (Paris, Lamirault, in-4), l'auteur (M. Messager) de l'article « Bories », article très favorable aux victimes, reconnaît que deux au moins des sergents accusés, « Goubin et Pommier, interrogés par le général Despinois, firent des aveux qui mirent sur la trace de toute la conspiration... »

Il y a donc là un problème intéressant à élucider.

Il est peut-être téméraire d'accuser Marchangy et Bellart, qui purent avoir les entraînements de leur opinion, de leurs fonctions et de leur époque, mais qui, en somme, passèrent toujours pour d'honnêtes gens, d'avoir « fabriqué » ou « dicté » de « fausses pièces » contre les « quatre sergents ». Où est la preuve ou même le commencement de preuve d'une aussi grave inculpation?

Que M. Bouton veuille bien relire les pièces officielles et notamment l'acte d'accusation (*Moniteur* du 18 août 1822), il pourra s'assurer que Bories et ses camarades ne furent point condamnés pour parricide, mais pour complot; ils ne furent donc pas conduits au supplice la tête voilée de noir, et ils n'eurent pas le poing coupé.

Il pourra constater aussi que Béranger était très régulièrement éligible à l'Assemblée de 1848, qu'il avait même été admis, et que ce furent des motifs tout à fait étrangers à sa condamnation pour ancien délit de presse qui l'amenèrent à donner sa démission, quelques jours après son admission. L.

— Où donc M. Victor Bouton a-t-il vu qu'en mai 1848, Béranger ait donné sa démission de représentant du peuple à cause du réquisitoire de Marchangy et des imputations de Bellart? Croyez qu'après vingt ans ou à peu près, ces deux épisodes étaient profondément oubliés du vieux poète, assez noble pour n'avoir point de rancune. Sans doute, au lendemain de la condamnation, il s'était révolté à l'idée qu'on avait eu l'infamie de vouloir faire de lui un malhonnête homme, et il nous l'a dit sur l'air de : *Muse des bois et des accords champêtres.*

Que, dans l'espoir d'humilier ma vie,
Bellart s'amuse à me charger de fers,
Même aux regards de la France asservie,
Un noir cachot peut illustrer mes vers.
A ses barreaux je suspendrai ma lyre;
La Renommée y jettera les yeux.

Oui, mais, après le 24 février, cette blessure faite au cœur de notre Horace s'était tout à fait cicatrisée. En ce temps-là, je vivais dans un milieu qui confinait à celui du solitaire de Passy. J'étais donc à même d'apprendre un peu ce qui se passait chez lui. Sachant qu'il n'était en rien un homme de tribune, qu'il n'aurait pu prononcer un discours en public ni même dans une commission de quinze membres sans se troubler, fort dégoûté, d'ailleurs, par les événements trop bruyants du jour, assez clairvoyant pour prévoir la journée du 15 mai et le sang des journées de juin, il résignait son mandat par deux fois. A cette époque, je rédigeais les comptes rendus de la Constituante pour un journal d'avant-garde, ce qui m'obligeait à assister à toutes les séances. J'ai donc été témoin de cette double démission. A la première, l'Assemblée en masse avait répondu par un refus formel et ç'avait été un très beau mouvement. A la seconde, on voulait refuser de nouveau, mais Lamennais, consulté, ayant dit que Béranger reviendrait à la charge, les zélateurs les plus ardents du chansonnier avaient fini par accéder à son désir. Telle est la vérité vraie en cette affaire. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Les faux assignats de la Chouannerie (XXIV, 72, 309). — Je dois commencer par remercier M. Rouillé de sa bienveillance pour mon livre.

Ce que j'ai dit des papiers de Puisaye et du dépôt de ces papiers au *British Museum* est très positif.

Je me crois sûr, très sûr, qu'ils ne renferment rien de relatif aux signes de reconnaissance qu'il aurait eu l'intention d'introduire dans les faux assignats.

Je maintiens, n'en déplaise à M. Rouillé, que « la question ne reste pas aussi entière » qu'il paraît le supposer.

Comment ces signes, répétés sur une quantité considérable, prodigieuse, de pièces, n'auraient-ils pas été découverts par les agents de la République?

Comment, à la Restauration, les porteurs des faux assignats, à qui l'existence de ces signes aurait permis d'en réclamer le paiement, ne l'auraient-ils pas réclamé? Il y avait là un beau champ ouvert à l'intrigue et à la spéculation déjà si actives en ce temps-là.

Comment enfin Puisaye, qui survécut à la rentrée des Bourbons de plusieurs années, et qui était brouillé avec eux, n'aurait-il pas livré son secret?

L. DE LA SICOTIÈRE.

—

Discours de rentrée (XXIV, 102, 271). — De ce que nos vingt-*sept* cours d'appel, y compris celle d'Alger, échangent annuellement leurs discours de rentrée ainsi que ceux d'installation, il ne s'ensuit pas nécessairement, même en principe, comme le dit M. L. Jény, que la bibliothèque de chaque cour possède une collection des discours prononcés dans toutes les autres cours; d'abord, parce que ces échanges, passés en usage sans avoir jamais été prescrits par la chancellerie, ne remontent pas à l'origine des cours, et aussi parce que, sans parler de l'irrégularité des envois, les discours s'échangent, comme M. Jény le remarque fort bien lui-même, non entre les cours considérées comme corps constitués, mais entre les premiers présidents et les procureurs généraux. Les chefs de cours considèrent à bon droit ces envois comme des hommages personnels; ils gardent pour eux sinon tous les discours, ceux du moins qui les peuvent intéresser, et le reste, ne formant plus collection, est très rarement conservé dans les bibliothèques des cours. Toutes les cours ne possèdent pas même une collection bien complète de leurs propres discours.

Ces *Mercuriales*, comme on disait autrefois, n'étaient pas à l'origine aussi développées qu'aujourd'hui et ce n'est guère que depuis le second Empire qu'elles ont pris l'extension que nous leur voyons encore. Je crois que la collection générale la plus importante est celle de la Cour de cassation, formée non par la cour même, mais par M. Dupin qui fut si longtemps son procureur général et qui lui en fit hommage. Elle est, au surplus, assez incomplète, ne commence qu'à 1830 et s'arrête, selon les cours, entre 1863 et 1867; elle fait partie de la Bibliothèque de la Cour de cassation. Le parquet de la même cour a reformé depuis 1871, une collection nouvelle qui comprend, sans lacunes, tous les discours de rentrée et d'installation prononcés depuis cette époque.

Détail assez singulier : l'usage des discours de rentrée ne remonte pour la cour suprême qu'à 1827. Le décret de 1810 n'était applicable qu'aux cours d'appel. Cette anomalie fut seulement réparée par l'art. 71 de l'ordonnance du 15 janvier 1826 qui, même en prescrivant la tenue d'une audience solennelle pour la rentrée de la Cour de cassation, n'y ajouta pas l'obligation de la mercuriale; aucun texte postérieur n'a complété sur ce point l'ordonnance de 1826. En fait, on n'a pas cessé depuis (sauf en 1826 et 1837) de prononcer des discours de rentrée à la Cour de cassation comme dans toutes les cours d'appel.

GABRIEL RICHOU.

— Les art. 33 et 34 du décret du 6 juillet 1810 sont ainsi conçus :

> La rentrée des cours se fera chaque année dans une audience solennelle à laquelle assisteront toutes les chambres. Le procureur général, ou l'un des avocats généraux qu'il en aura chargé, prononcera un discours sur un sujet convenable à la circonstance; il tracera aux avocats et aux avoués le tableau de leurs devoirs; il exprimera ses regrets sur les pertes que le barreau aura faites, dans le cours de l'année, de membres distingués par leur savoir, par leurs talents, par de longs et utiles travaux et par une incorruptible probité.

Le décret ne dit mot des pertes faites par la compagnie judiciaire; néanmoins, d'après un usage constant, l'orateur a soin de parler, en termes élogieux, des magistrats décédés ou mis à la retraite dans le courant de l'année. Quant au « sujet convenable à la circonstance », on n'a pas tardé, pour éviter des redites fastidieuses, dit Massabiau, dans son *Manuel du ministère public*, t. I, 149, à s'écarter des prescriptions du législateur;

« on a traité, tour à tour, des sujets d'histoire législative ou judiciaire, de philosophie ou de morale pratique, de critique ou même de biographie. » On a même traité des sujets qui n'avaient aucun rapport avec les choses judiciaires.

Les parlements, sous le régime desquels florissaient les discours de rentrée, profitaient parfois de la circonstance pour faire des *Remontrances*. « Libres, indépendants et parlementaires comme les juges, les officiers du ministère public ne craignaient pas de mettre ouvertement, mais avec une plus grande modération dans la manifestation de la pensée, leur parole au service de la cause commune (1). »

Plus de deux mille harangues ont été prononcées depuis le décret de 1810. Beaucoup de ces productions se ressemblent par le fond, la forme et l'intérêt : elles appartiennent au genre fruste. Ils ne sont pas très nombreux, les discours auxquels le style, l'originalité, le choix des citations piquantes ou l'actualité donnent du relief; parmi les plus réussis, figure celui du procureur général d'Agen sur l'art. 259 du Code pénal modifié par la loi du 28 mai 1858, punissant l'usurpation de titres nobiliaires.

Les collections de ces morceaux plus ou moins littéraires sont assez rares : il est des bibliothèques de cours qui n'en possèdent point venant des autres ressorts ; bien plus, on y chercherait vainement les discours prononcés devant la cour même. Et cependant ils sont tirés à cinq cents exemplaires au moins ; que deviennent-ils ? où reposent-ils? Nous connaissons une collection complète, celle des discours prononcés aux audiences de rentrée de la cour de Colmar; ils sont insérés dans le *Recueil des arrêts* de cette cour, publication qui a vécu aussi longtemps que la cour et a disparu avec elle, c'est-à-dire en 1871, date de l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne.

Les tribunaux civils eux-mêmes cultivaient cette spécialité de littérature : ils faisaient leur rentrée à grand orchestre, avec une solennité noire, il est vrai, mais qui néanmoins produisait de l'effet : messe, assistance des autorités, harangues, rien ne manquait à la fête. Il a fallu plusieurs circulaires ministérielles, et la dernière est celle du 30 octobre 1849, pour rappeler aux tribunaux que les cours avaient le privilège des discours de rentrée. Les tribunaux finirent par se taire, et le public fut désormais privé de ce régal de première instance.

(1) Pillot et de Neyremand, *Histoire du conseil souverain d'Alsace*, p. 368.

Avant d'entendre la harangue, la cour, suivant un usage remontant aux parlements, assistait à une messe du Saint-Esprit, la messe rouge. Une décision ministérielle du 26 octobre 1836 parle de la convenance et de l'opportunité qu'il y a de consacrer la reprise des travaux judiciaires par une cérémonie religieuse et publique ; après la nouvelle institution de la magistrature, une circulaire du garde des sceaux du 24 octobre 1849 recommande de se conformer à cet usage. Il existe un certain nombre de cours méridionales dans lesquelles l'ouverture de chaque session d'assises est précédée d'une messe du Saint-Esprit.

Aujourd'hui, la messe rouge a cessé d'être généralement suivie; des cours l'ont supprimée, et tout porte à croire que cet antique usage disparaîtra prochainement du cérémonial de la rentrée. Puisqu'on est en train de simplifier l'appareil de la reprise des travaux judiciaires, pourquoi n'abolirait-on pas le discours, cette vieillerie qui tient de la place et à laquelle les plaideurs seraient enchantés de voir se substituer le jugement de leur cause? Le public ne s'en plaindrait certainement pas; il suffit de voir, pendant l'opération, l'air navré de l'assistance : on dirait une assemblée de créanciers.

E. DE NEYREMAND.

—

Antoine Grenier (XXIV, 104, 276). — Le mot de Guizot : « L'homme s'agite et Dieu le mène », n'est qu'une tournure variante, il me semble, du proverbe général : « L'homme propose et Dieu dispose », ou selon Shakespeare :

There's a divinity that shapes our ends,
Rough-hew them how we will !

(Manchester.) C. A. WARD.

—

La famille Fleurot ou Fleuriot du Val d'Ajol (XXIV, 107, 313). — C'est de 1630 — d'après la tradition — que daterait la réputation des Fleurot comme *rebouteurs :* Forget, chirurgien du duc de Lorraine Charles IV, leur aurait appris à soigner les fractures et luxations. D'autres assurent que leur professeur fut un chi-

rurgien suédois resté dans la région après l'invasion suédoise pendant la guerre de Trente ans.

La vérité est que les rebouteurs ont de tout temps pullulé dans les montagnes des Vosges (aujourd'hui il y en a encore) et que les Fleurot devaient pratiquer l'art de « remettre les membres » longtemps avant la guerre de Trente ans.

C'est le voisinage des eaux de Plombières qui a fait leur réputation.

On raconte qu'en 1760, un Fleurot fut appelé à Paris pour soigner, des suites d'une chute de cheval, le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XV et frère aîné de Louis XVI.

Le mal aurait été méconnu, et le petit prince (il avait dix ans) ne pouvait marcher. Fleurot arriva vêtu en simple paysan lorrain, ce qui excita les moqueries de la cour; il examina la cuisse du prince et en palpant lui arracha un cri de douleur : « Paix, mon ami, dit le rebouteur en lui passant la main sur la figure, je ne vous ferai plus mal... Vous avez eu la cuisse cassée et il vous faut venir à Plombières pour vous guérir. »

Le roi, enchanté, raconta à son retour Fleurot, voulut l'anoblir; mais il refusa, demandant qu'à l'avenir ses enfants, leurs descendants fussent, à tout jamais, exemptés du service de la milice. De son côté le jeune prince lui fit cadeau d'un superbe traité d'ostéologie sur lequel étaient inscrits ces mots : *Donné par le duc de Bourgogne*, 20 *mars* 1760. Fleurot profita de son séjour à Paris pour y prendre des leçons d'ostéologie.

Je ne sais si l'anecdote racontée par Fleurot et recueillie dans un ouvrage manuscrit est vraie ou non, mais ce qu'il y a de certain, c'est que depuis cette époque jusqu'à la Révolution les Fleurot furent exemptés du service de la milice et des charges du logement militaire, et que sous le premier empire les actes qui leur concédaient ces faveurs furent égarés à la sous-préfecture de Remiremont, où un des descendants de Fleurot les avait envoyés comme pièces à l'appui d'une réclamation; quant au livre, il était conservé précieusement dans la famille.

L'habileté incontestable des Fleurot, qui les mettait de beaucoup au-dessus des autres rebouteurs, frappa l'esprit des naïves populations des montagnes vosgiennes; comme tous les rebouteurs, ils entouraient leurs opérations d'un certain mystère, ils avaient des pommades, des baumes qui étaient leur secret et qui se vendent encore aujourd'hui, et plus d'un leur attribuait une puissance surnaturelle et les considérait un peu comme sorciers.

Leur habileté, leur désintéressement, attiraient la foule; aussi eurent-ils plus d'une fois maille à partir avec les chirurgiens et les médecins. Sous le second empire, Napoléon III, lors d'un de ses séjours à Plombières, autorisa les Fleurot à pratiquer librement leur art. Aujourd'hui, il y a deux Fleurot, docteurs en médecine, au Val d'Ajol; un autre (si je ne me trompe) est ou a été pharmacien; aussi, suis-je surpris que l'on ait écrit à notre correspondant qu'on « leur cherchait toujours des misères ».

Il faut bien le dire : du moment où les Fleurot sont devenus d'excellents docteurs en médecine chez lesquels la clientèle trouve toutes les garanties possibles, ils ont perdu tout prestige vis-à-vis des populations : *ils ne sont plus des rebouteurs;* ils ont perdu ce caractère mystérieux qui attirait la foule et ne sont plus que des médecins comme les autres.

A. FOURNIER.

—

Le comte Guerri de Maubreuil et ses mémoires (XXIV, 130, 318). — Dans les dernières années de la Restauration, mon père, qui ne plaidait plus, mais qui avait conservé des relations suivies avec quelques-uns de ses anciens confrères, habitait la petite ville de Magny-en-Vexin. Un beau jour — je ne saurais dire en quelle année, mais je n'étais encore qu'un gamin — un cabriolet de remise de Paris s'arrêta devant notre porte, et un personnage dont je n'oublierai jamais la physionomie saisissante et quelque peu étrange, non plus que le sans-façon de sa toilette (il était en manches de chemise), s'élança d'un bond dans le vestibule et demanda à parler à mon père. Reçu aussitôt, il déclina son nom. C'était le comte de Maubreuil. Son affaire avec Talleyrand avait fait un tapage d'enfer, et mon père, qui ne s'attendait pas à pareille visite, ne put réprimer un mouvement de surprise. Maubreuil alors lui remit un billet par lequel Me Barthe, avocat renommé de Paris (depuis garde des sceaux et président de la Cour des comptes), le pressait vivement de s'intéresser à je ne sais quel démêlé que ledit Maubreuil avait alors avec un ancien émi-

gré, son parent, qui demeurait dans notre voisinage. Mon père ayant accepté cette mission, Maubreuil lui proposa, en outre, de garder pendant quelque temps plusieurs liasses de papiers qu'il avait apportées dans le coffre de sa voiture. Mon père y consentit encore. C'était, paraît-il, une grande imprudence, car, quelques jours après, le procureur du roi de Mantes, escorté de deux gendarmes, vint faire une perquisition chez nous, sans résultat d'ailleurs. La veille, en effet, mon père avait été prévenu confidentiellement de cette visite et, sans perdre une heure, avait porté les papiers dont il s'agit au château d'Alincour, habité en ce moment par son propriétaire, le général Rémond (député de Domfront après 1830), ami de mon père, et mal noté comme lui pour cause vraie ou supposée de bonapartisme et de carbonarisme. Que tout cela est loin, mon Dieu! Un an ou deux après cette algarade, mes parents quittèrent Magny pour aller habiter Moulins, et je fus interné à Paris dans une pension suivant les cours du collège Bourbon. Il est probable que Maubreuil était depuis longtemps rentré en possession de ses papiers.

Je devais le revoir. C'était un dimanche matin, vers la fin de 1831 ou au commencement de 1832. Maubreuil, qui avait appris que mon père se trouvait momentanément à Paris, vint le voir à l'hôtel du Mont-Blanc, rue de la Paix, et après lui avoir confié qu'il se disposait à partir pour la Vendée où il voulait offrir à madame la duchesse de Berry, dont on annonçait la prochaine arrivée, le secours de sa loyale épée, il lui proposa de se charger encore du dépôt de ses fameuses paperasses. Cette fois mon père refusa tout net, je ne sais pour quelle raison. J'assistais pourtant à cette entrevue, mais je n'y prêtais qu'une attention médiocre, fort occupé que j'étais à combiner avec ma mère le programme de notre journée. Il s'ensuivit une scène assez violente. Maubreuil s'emporta, se permit des propos malsonnants, et mon père, qui n'était pas des plus endurants, le mit carrément à la porte.

Maubreuil alla-t-il en Vendée? Je l'ignore; mais s'il y alla, il ne paraît pas qu'il y ait fait grande figure, car je n'ai jamais rencontré son nom parmi ceux des modernes paladins qui s'associèrent à la romanesque entreprise de Madame.

Depuis bien longtemps, je n'avais plus entendu parler de cet équivoque personnage et je le croyais mort, lorsque vers la fin de l'empire, assistant presque par hasard à une soirée musicale chez le Dr S***, agrégé à la faculté de médecine, mon ami Ch. Loubens, frère du regretté président de la Société des chefs d'institution de Paris, qui m'avait présenté aux maîtres de la maison, me fit remarquer, à titre de curiosité historique, un vieux monsieur assis à une table de whist. C'était Maubreuil. On ne me l'eût pas nommé que malgré le temps écoulé je l'aurais certainement reconnu, tant ses traits léonins, qui étaient restés profondément gravés dans ma mémoire, avaient conservé, quoique notablement vieillis, leur ancien caractère. J'appris plus tard (était-ce bien vrai?) que madame S***, qui voyait beaucoup de monde, — un peu mêlé, — « travaillait », au su ou à l'insu de son mari, pour le compte d'une agence matrimoniale. Toujours est-il que ce fut peu de temps après cette dernière rencontre que Maubreuil fit le glorieux mariage que l'on sait.

Et maintenant, de quelle nature étaient ces papiers compromettants que mon père eut un moment entre les mains? Je ne l'ai jamais su et, à vrai dire, je ne m'en suis jamais informé. Mes renseignements sont, comme on le voit, fort incomplets et ne contribueront guère à éclaircir la question. Je le regrette, mais la plus jolie fille du monde..... JOC'H D'INDRET.

— Par ses mémoires, Maubreuil entendait-il parler des différents écrits laissés par lui et dont on trouve la description complète dans l'article que lui a consacré la Biographie Didot?

A propos de ce singulier personnage, pourrait-on me faire savoir comment il se fait que le susdit Maubreuil toucha, durant le second empire, une pension, sinon du gouvernement, au moins sur la cassette particulière de Napoléon III?

Car il faut se souvenir que non seulement Maubreuil vola, à la tête d'une troupe armée, tous les bijoux de la reine Catherine de Wurtemberg, qu'il se promena à Paris à la suite des Prussiens, sur un cheval à la queue duquel était attachée la croix de la Légion d'honneur, enfin, qu'il fut chargé officiellement, par le gouvernement provisoire que présidait Talleyrand, d'assassiner Napoléon Ier en avril 1814.

Ce dernier fait est indiscutable depuis

l'apparition des mémoires de M. de Vitrolles : cet agent en reconnaît la véracité et déclare que les fameux ordres signés successivement par le représentant du gouvernement provisoire, par les généraux alliés et par le ministre de la guerre (Dupont de Baylen), qui confiaient une mission secrète à Maubreuil et lui donnaient pouvoir de réquisitionner toutes les forces militaires françaises et étrangères, partout où il se trouverait, n'avaient d'autre raison d'être que de lui faciliter l'assassinat dont on lui avait conféré officiellement la perpétration.

GERMAIN BAPST.

—

Qu'est devenu le manuscrit de Courtois sur les Conventionnels? (XXIV, 135, 320.) — Les papiers du conventionnel Courtois se composaient non seulement de documents trouvés au domicile de Robespierre, mais de pièces empruntées aux archives du Tribunal révolutionnaire, des comités de Salut public et de Sûreté générale et des sections de Paris. Courtois les utilisa, au gré de ses rancunes, dans son *Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre*, dans sa *Catilinaire ou suite de mon rapport du* 16 *nivôse*, dans son *Rapport sur les événements du* 9 *thermidor*, les deux premiers publiés à Paris en l'an III, le dernier en l'an IV, in-8°. Une fois son travail terminé, il fut invité à restituer ces documents et il en rendit effectivement quelques-uns, originaux ou copies, qui sont conservés aux Archives nationales, séries F⁷, nos 4435 et suivants et F¹⁴, n° 411. Mais il garda les autres, probablement le plus grand nombre et les plus intéressants, et il les augmenta de notes personnelles et de communications particulières relatives aux hommes et aux événements de la Révolution, principalement à la journée du 9 thermidor dont il projetait de faire un nouvel historique. Il avait même rédigé quelques fragments de cet ouvrage, lorsque les perquisitions de la gendarmerie amenèrent, en 1816, la découverte et la saisie de ses papiers. Ils étaient contenus dans six cartons qu'on réduisit à cinq pour la facilité du transport, et on les expédia à Paris, à l'adresse de M. Decazes, ministre de la police. Lorsque M. Decazes fut nommé ministre de l'intérieur et que la police devint une simple division de ce département (1818), les papiers de l'ancien ministère de la police générale durent être transférés du quai Voltaire à la rue de Grenelle, et comme il s'en trouvait du temps où M. Decazes avait été préfet de police, on porta ceux-ci à la police parisienne. Dans la confusion de ces déménagements, les cartons Courtois furent séparés les uns des autres. Il en est qui allèrent au ministère de l'intérieur, d'autres furent dirigés par erreur sur le quai des Orfèvres. Si, par ces mots « le manuscrit de Courtois sur les Conventionnels », on entend les notes et matériaux qui devaient servir à la seconde édition de son historique du 9 thermidor, — et ils ne peuvent pas signifier autre chose, — une partie en a été détruite dans l'incendie de la préfecture de police en 1871. Mais diverses copies, plus ou moins complètes, en avaient été tirées auparavant : M. Claretie en a publié une dans son *Camille Desmoulins* (p. 470), et M. le Dr Robinet une autre, plus étendue, dans la *Révolution française*, t. XII, p. 806, 922 et 998. Le reste a été rendu à Courtois fils, sur sa réclamation, par le ministère de l'intérieur en 1831. Pour expliquer maintenant qu'il s'en soit rencontré dans plusieurs collections particulières (cf. notamment le grand catalogue Jacques Charavay, 1862, et l'inventaire Benjamin Fillon), il faut admettre qu'ils proviennent soit des restitutions faites à Courtois fils, soit de soustractions opérées antérieurement dans les archives du ministère de l'intérieur ou de la préfecture de police, soit enfin des uns ou des autres tout ensemble. M. Etienne Charavay est seul peut-être en état de savoir en quelles mains ces dernières épaves des papiers Courtois se trouvent aujourd'hui.

EUG. WELVERT.

—

Les bourreaux de Paris (XXIV, 165, 325). — En 1845, Th. Vinet publia un roman intitulé *le Bourreau de Paris, roman de mœurs* (1418) : nous n'en connaissons d'imprimées que les seize premières pages.

Le *Moniteur*, rendant compte de l'exécution d'un nommé Vimal, fabricateur de faux assignats, et de ses complices, guillotinés le 27 août 1792, raconte ce curieux fait : « L'exécuteur, voulant prendre la tête de l'un des criminels pour la montrer au peuple, est tombé de l'échafaud. Il est resté mort sur la place. » L. G.

—

Le général d'Elbée (XXIV, 167, 329). — M. L. D. L. S. est un très aimable homme, mais je l'ai naguère trouvé faible à l'attaque, quoique suffisamment préméditée; et j'avais cru comprendre, après une causerie, qu'il se contentait de ma réponse, arrivée, sans trop d'attente, à son adresse. Il revient ici à son dire, encore qu'il ne l'eût appuyé que sur une *citation fausse d'une phrase qui n'existe pas dans mon livre.* Veut-il reprendre le débat? J'y aurai grand plaisir et j'aurai soin de faire mon tirage à plus grand nombre. Mais est-ce bien ici la place? En tout cas, que M. L. D. L. S. s'en prenne donc directement à mon récit, dont toutes les assertions sont appuyées sur des preuves et le défient. Surtout, qu'il cesse de s'envelopper d'allusions vagues, de révélations anonymes, et, s'il veut être pris au sérieux par le public sérieux — et non par son monde spécial, — des racontars de ces hagiographes, qui savent tout d'inspiration et ne s'abaissent pas à rendre leurs comptes. Qu'il déserte aussi sa chouannerie et prenne pied dans notre Vendée. Puisaye, Bernard de Vaux, La Frégeolière, Dampmartin, de Romain, de Ferrières, qu'il m'oppose ailleurs, n'ont rien à faire en cette histoire. J'ai borné mon étude et mon récit à l'insurrection angevine (10-31 mars 1793) et à ses préliminaires, et je ne crois pas avoir perdu mon temps. Pour cette époque et dans ces limites restreintes, en dehors de quelques lignes de Beauchamp, de Savary et des notes de *monsieur* de la Bouère, dont l'impression est récente, les mémoires de madame de La Rochejacquelein sont la source unique où tous les « historiens, blancs ou bleus », ont délayé leurs fadaises ou leurs inepties. Le récit de la marquise débute précisément par les événements de l'Anjou, « ce que je connais le mieux », dit-elle. Or j'ai affirmé et démontré, avec toutes les vraisemblances possibles, que tous les renseignements lui venaient du curé Cantiteau. Ce fait a été établi depuis, en toute certitude, par la publication du tome I des *Mémoires* de M. de Barante. Malgré cette communication intéressée, qui n'est d'ailleurs qu'un répertoire d'inventions et d'erreurs flagrantes (j'ai établi ce fait, pièces en mains), l'ignorance de madame de La Rochejacquelein reste entière et vraiment étrange. Elle affirme, oui, la non-intervention de la noblesse, — et même, ce qui est plus fort que M. de la Sicotière, de la noblesse locale; — mais, comme elle attribue toute la première heure à Cathelineau, elle ne donne de rôle à Bonchamps et à d'Elbée que dans une seconde levée d'armes imaginaire, qu'elle place... au milieu du mois d'avril!

Quant à moi, qui vis en dehors de toute secte et même, j'ose dire, du monde, j'ai pris plaisir à voir, jour par jour, tout le long de mon travail, s'évanouir les légendes et à accumuler en pleine lumière les documents nouveaux, qui les rendent à jamais vaines. CÉLESTIN PORT.

— Le fauteuil dans lequel d'Elbée fut fusillé à Noirmoutiers le 9 janvier 1794 est actuellement en la possession de M. le comte d'Elbée, commandant d'infanterie à Tours.

Le dossier du fauteuil porte trois traces des balles qui ont traversé d'Elbée de part en part. On peut voir encore sur le coussin des traces de sang. Une photographie de ce fauteuil historique a été gracieusement offerte par M. le comte d'Elbée au musée Carnavalet. L. O.

—

Testament de Vauban (XXIV, 198). — Il doit se trouver avec tous les papiers du maréchal, chez le comte Lepelletier d'Aunay. Vicomte DE G.

—

Rabelais et les Suisses (XXIV, 198). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Mon livre sur maître François est loin d'être terminé; il ne paraîtra pas d'ici à bien des années. Toutefois, avant la venue des coquecigrues. La place de bibliothécaire à la bibliothèque de la ville, mes cours me prenant mon temps; deux ans de maladie; puis le changement complet du plan primitif; la difficulté énorme de la traduction (car j'entends publier le texte original avec traduction allemande en regard, précédé d'une étude biographique critique) : voilà bien des excuses suffisantes. N'ayant pas reçu encore le livre de M. Heulhard, j'ignore de quoi il s'agit. J'en suis bien curieux, car, quant à moi, je ne connais rien ni aux voyages de Rabelais en Suisse, ni à ses rapports avec mes compatriotes. Sauf la lettre conservée à notre bibliothèque et fac-similée dans ma plaquette, je n'ai pas trouvé, jusqu'à l'heure qu'il est, d'autres autographes de Rabelais dans nos bibliothèques suisses.

Croyez, monsieur, à ma haute considération.

TH. ZIESING.

—

Une reliure en porcelaine de Sèvres (XXIV, 200). — C'est en faïence qu'au-

rait dû être relié le livre de Champfleury; mais la plus *riche* manufacture ne peut donner que ce qu'elle a. Champfleury rêvait une édition des *Fermiers généraux* pour son *Violon de faïence*. Les procédés de la Manufacture nationale furent employés pour l'illustration polychrome de l'édition qui parut en 1877 chez Dentu, et dont un exemplaire sortit *relié* des mains des artistes de Sèvres. Les deux plaques de ce précieux volume sont entourées de maroquin noir; elles portent une bordure élégante, un encadrement polychrome. Sur l'une d'elles s'enlève en relief, sur fond blanc, un Amour jouant du violon, avec ces mots en exergue : *Le violon de faïence*, tandis qu'on lit au bas de la plaque :

P. Avisse. Inv. Manuf. Sèvres. — T. Doat, sculp.

L'autre plaque a les mêmes ornements, mais le médaillon du centre ne renferme qu'un violon et un archet en sautoir. A l'intérieur, se trouve un exemplaire fort simple de la susdite édition. Ce livre est entre les mains de M. Paul Eudel, à qui il a été offert en raison des services qu'il a rendus à la succession de Champfleury.

Jules Troubat.

—

Un drapeau à identifier (XXIV, 200). — Il est certain que le drapeau décrit, ayant au centre une croix blanche le partageant en quatre cantons, est un drapeau de bataillon provenant d'un régiment français d'infanterie : la disposition des couleurs dans les cantons ne répondant pas aux divers arrangements de ce genre ayant existé pour les régiments étrangers au service de France à différentes époques.

Maintenant à quel corps de troupe ce drapeau a-t-il appartenu? C'est ce que je ne puis dire, ayant examiné en vain tout ce que je possède sur les drapeaux anciens de l'armée.

Si ce drapeau était conservé depuis moins d'un siècle, j'aurais pensé à la garde nationale des provinces qui, en 1789 et 1790, eut des drapeaux aussi nombreux, aussi variés que ceux de la garde nationale de Paris, les seuls sur lesquels on ait des données certaines, puisqu'ils sont reproduits en gravure.

Si l'on écarte l'hypothèse qui précède, il faut faire remonter ce drapeau à une époque reculée. Il ne peut être du règne de Louis XV, s'il a appartenu à l'armée, puisque tous les drapeaux militaires de ce règne ont été dessinés et décrits. Je ne crois pas que ce drapeau ait appartenu à une compagnie d'arquebuse; il proviendrait alors d'un des nombreux régiments levés sous Louis XIII et Louis XIV et dissous après une ou plusieurs campagnes.

Il est probable qu'alors le drapeau blanc colonel faisait retour au colonel général de l'infanterie au moment du licenciement, mais les drapeaux de couleur, comme celui-ci, appartenaient au colonel propriétaire du régiment qui les avait fournis, et cela explique comment certaines familles ont pu en conserver.

Cottreau.

—

Armoiries à déterminer (XXIV, 200). — Je puis indiquer qu'une famille de Savignhac, originaire du Rouergue, et aujourd'hui éteinte, portait : « d'argent au « chevron brisé de sable, accompagné de « trois trèfles, 2 en chef et 1 en pointe ».

Cette famille, originaire du Rouergue, où elle paraît dès 1332, eut une de ses branches qui vint s'établir à Ardes, en Auvergne, au commencement du quatorzième siècle, puis en 1685, par suite d'une alliance, en Bretagne, où elle a vécu sous Bécherel, Plouer et Augan; et où elle s'est éteinte en 1871. Elle a produit un contrôleur général des écuries du roi, en 1609; un capitaine du régiment de Vexin-Infanterie, en 1680; un lieutenant des vaisseaux de la Compagnie des Indes, en 1775.

Peut-être seraient-ce les armes de ce dernier qui seraient gravées sur le canon en question : les deux ancres posées sous l'écu semblant indiquer que le possesseur ou donateur était officier de marine.

Vicomte X. de B.

—

Mirabeau a-t-il dit : « Allez dire à votre maître, etc. »? (XXIV, 241.) — Cette question paraît éclaircie depuis longtemps. Les paroles de Mirabeau n'ont pas été prononcées sous la forme qu'on leur prête habituellement.

Voici d'abord le texte donné par le *Moniteur* (séance du 23 juin 1789, p. 48, col. 1).

Mirabeau se leva et dit « avec le ton et les gestes de l'indignation » :

— Oui, monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi; je déclare

que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes.

A la Chambre des pairs, le 9 mars 1833, M. Scipion de Dreux-Brézé, fils du grand maître des cérémonies auquel avait répondu Mirabeau, rectifiait en ces termes le langage tenu jadis par le député d'Aix :

Mon père fut envoyé pour demander la dissolution de l'Assemblée nationale. Il y arriva couvert, c'était son devoir, il parlait au nom du roi. L'assemblée, qui était déjà dans un état d'irritation, trouva cela mauvais. Mon père, en se servant d'une expression que je ne veux pas rappeler, répondit qu'il resterait couvert puisqu'il parlait au nom du roi. Mirabeau ne lui dit pas : *Allez dire à votre maître...* j'en appelle à tous ceux qui étaient dans l'assemblée et qui peuvent se trouver dans cette enceinte ; ce langage n'aurait pas été admis.

Mirabeau dit à mon père : « Nous sommes assemblés par la volonté nationale et nous n'en sortirons que par la force. » Je demande à M. de Montlosier si cela est exact. Mon père répondit à M. Bailly : « Je ne puis reconnaître dans M. Mirabeau que le député du bailliage d'Aix et non l'organe de l'Assemblée nationale. » Le tumulte augmenta, un homme contre cinq cents est toujours le plus faible ; mon père se retira. Voilà, messieurs, la vérité dans toute son exactitude. (*Moniteur* du 10 mars.)

Il y a lieu de s'étonner de voir deux historiens, tels que MM. Thiers et Mignet, accueillir et propager une légende qui paraît si peu conforme à la vérité, et cela, sans même l'appuyer d'aucune autorité.

R. Alexandre.

— Mirabeau, dans sa treizième *Lettre à ses commettants*, relate en ces termes la réponse qu'il aurait faite au grand-maître : « Je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette. » (Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, t. II, p. 307.)

L.

—

Etymologies inconnues (XXIV, 242). — C'est d'une façon bien aimable que, dans la chasse aux énigmes, M. de Neyremand m'adresse un appel, et j'ai le vif regret de répondre, aujourd'hui, si piètrement à son attente.

Le terme *guéridon*, historique peut-être, pouvant aussi représenter, quant à la forme, le *guerida* de Du Cange, m'a toujours eu l'air de se rattacher à *guérir*, au sens du meuble spécial aux convalescents. Rien n'est venu, là-dessus, éclairer un peu mes soupçons et me donner le semblant de certitude auquel, faute de mieux, on s'arrête parfois, afin de se libérer d'une hantise.

Sur *calembour*, j'ai dit ce que j'en pensais dans l'*Intermédiaire* du 10 décembre 1889, col. 717, et n'ai point changé d'avis, malgré l'article de même date où M. Shapiro, étudiant le mot en litige, y voyait le bois précieux *calambac*, *calambou*, *calambour*. Vaudrait-il mieux accepter, encore ici, une origine historique ? A Versailles, dit M. Rozan, il y eut (quand ?) un comte de Kahlemburg, ambassadeur d'Allemagne, qui, peu familiarisé avec notre langue si fertile en équivoques, fit sensation parmi les beaux esprits de la cour. Son nom aurait servi d'étiquette aux calembredaines.

D'après M. Brachet, *almanach* est le bas-latin *almanachus*, du grec ἀλμεναχά, qui est au IIIe siècle dans Eusèbe, avec le même sens que chez nous. Cette dérivation me paraît préférable à toute autre, surtout à l'allemand. *Alles*, tout, et *Monat*, mois, de même que les similaires anglais : *all* et *month*, ont trop de ressemblance avec le grec ὅλος et μήν pour le dénier comme ancêtre.

Au sujet de *concierge*, c'est parce que Littré ne se montre pas partisan de *servire*, dans le composé *conservius*, égal à *concergius*, que je regarde *con-cierge* comme provenant de *cierge*. A mon avis, c'est le serviteur chargé du luminaire, le valet *avec* une *cire* (ainsi qu'on disait jadis), *avec* un *cierge* ; le porte-falot du XVIIe siècle, le cerbère moderne, qui vous remet, tous les soirs, votre bougie allumée et qui, d'instinct, proteste contre l'appellation de portier, en réclamant le titre de concierge.

T. Pavot.

—

Logement et mobilier de Danton (XXIV, 244). — Notre collaborateur Nix trouvera dans l'ouvrage du docteur Robinet : *Danton, mémoire sur sa vie privée*. Paris, Charavay, 1884. Pièces justificatives, p. 251, l'inventaire très complet du mobilier de Danton, dressé le 25 février 1793.

H. B.

—

Tibère et le verre malléable (XXIV, 244). — Lire dans le *Vieux-Neuf* d'Ed. Fournier, t. II, p. 152, 153, un intéres-

sant passage à ce sujet. D'après Sainte-Claire-Deville, cité par Fournier, le prétendu verre malléable était de l'aluminium. Quant au fait de l'inventeur condamné à mort par Tibère, les auteurs cités sont: Pline, lib. 36, cap. 26; Isidor, *Origin.*, lib. 16, cap. 15. L'auteur des *Origines* vivait au VIIe siècle. A-t-il tiré le fait de Pline, ou de quelque autre auteur latin? GUST. ZERO.

—

Sur les princes Kourakine (XXIV, 244). — L'éditeur bien connu de la *Rousskaïa Starina*, M. Sémewsky, a entrepris la publication des archives de la famille Kourakine. Le premier volume a déjà paru. M. Smol y trouvera un journal du prince Boris Kourakine (1676-1727), ainsi qu'une généalogie complète de cette famille jusqu'à nos jours. W.

—

Club des Jacobins (XXIV, 245). — Les procès-verbaux originaux du Club des Jacobins ont été détruits dans les incendies de 1871. Notre collègue C. trouvera le compte rendu des séances des Jacobins dans plusieurs journaux: 1° du 12 décembre 1790 à mars 1791, dans le *Journal des clubs*, de Le Roux et Charon, 3 vol. in-8 (Bibl. nat., LC 2/482); 2° du 21 novembre 1790 au 15 mai 1791, dans le *Journal des amis de la Constitution*, par Choderlos de Laclos; 3° du 1er juin 1791 au 13 décembre 1793, dans le *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris;* 4° depuis le 3 juin 1793 jusqu'au 10 octobre 1794, dans le *Journal de la Montagne*, de Laveaux. Le 11 novembre, le club était fermé.

Le Conseil municipal de Paris a confié à M. Aulard la publication d'un *Recueil de documents sur le club des Jacobins*. Le premier volume a seul paru.

A. H.

—

Panonceaux (XXIV, 246). — René Baudry, imprimeur du roi Louis XIII « pouvait mettre sur sa boutique un tapis décoré des armes de Sa Majesté ». Le brevet de relieur du roi donné en 1717 à Duseuil lui conférait « le pouvoir de mettre au-devant de sa boutique un tapis chargé des armes et *panonceaux* de Sa Majesté ». Le *Dictionnaire* de Richelet, édition de 1688, s'exprime ainsi : « *Panonceau*, ce mot ne se dit pas en la signification de girouëtte, on dit *girouëtte* et non pas *panonceau*. Il se dit en *terme de pratique* en parlant de ventes et de criées. C'est une affiche où sont les armes du roi qu'on place à l'entrée d'une maison qui est en criée de saisie par ordre de justice. (Quand on fait les criées de quelque ofice (*sic*), on doit mettre des panonceaux contre la porte de l'église où se font les criées et contre la maison du saisi. Loiseau, *Des ofices vénaux*, *c.* 7). »

Le même auteur dit encore au mot *Ofice* : « Place, ou emploi qu'on achète pour servir chez le Roi, la Reine, Monsieur, ou chez les enfans des Rois. (Il a un ofice chez Monsieur. Son ofice chez le Roi lui coûte 15 mille livres.) »

En somme *panonceau* et *pennon* viennent de *pannus*, morceau d'étoffe. L'étendard à queue, espèce de guidon, où les chevaliers mettaient leurs armes, portait l'un de ces deux noms indifféremment. C'est ainsi que s'explique le nom de panonceau donné au tapis armorié que les fournisseurs du roi et des princes posaient sur leur boutique, et qu'on l'ait appliqué plus tard aux écussons dorés, en métal ou en bois, des officiers ministériels. Du reste, quelques fournisseurs royaux, sinon tous, remplacèrent le tapis brodé par des écussons sculptés, et cela, au plus tard, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Qui sait si, à l'origine, les notaires, procureurs et huissiers ne se faisaient pas connaître aux passants par un simple tapis aux armes de France placé à la porte de leur *ofice?* ER. THOINAN.

—

Bizarres cadeaux de la ville de Nuremberg à la ville de Francfort (XXIV, 246). — La question posée par Alpha (XXIV, 246) au sujet du prétendu cadeau annuel de la ville de Nuremberg à la ville de Francfort a été reproduite dans la *Gazette de Francfort* du 27 avril et a fourni à un Francfortois l'occasion de mystifier ses concitoyens. Cet émule de M. Lemice-Terrieux s'est amusé à forger un arrêt des échevins de la ville libre, daté de 1616 et destiné à justifier la prétendue coutume. Après avoir inséré ce document également, la *Gazette de Francfort* a fait remarquer le lendemain qu'il était apocryphe. Un collaborateur de ce journal essaie d'expliquer le rapport du voyageur français concernant le cadeau bizarre de la manière suivante : l'auteur a pu lire

dans un journal allemand que les Nurembergeois envoyaient aux Francfortois chaque année un carrosse attelé de six poulains (*fohlen*), et, peu versé dans la langue allemande, il aurait confondu *fohlen* avec *flohen* (puces). Cette confusion aurait été d'autant plus pardonnable que le voyageur français a dû rencontrer dans les hôtels de Francfort beaucoup plus de *flohe* que de *fohlen*. Reste à savoir si la ville de Nuremberg devait un carrosse et six poulains par an à la ville de Francfort, et pour quelle raison. C. H.

Les femmes généralissimes (XXIV, 247). — En dehors de Jeanne d'Arc, je ne crois pas qu'aucune femme ait commandé en chef devant l'ennemi, mais celles qui ont courageusement combattu ou qui ont intrépidement défendu des places assiégées doivent être nombreuses en France.

Pour ma part, j'apporte la liste suivante que, sans nul doute, viendront grossir les communications de nos collaborateurs:

1522. Une glorieuse anonyme, « la chambrière de la Grand'Rue », à Morlaix, défend la cité contre les marins anglais qui s'en étaient emparés par surprise, le 3 juillet, profitant de l'absence des Morlaisiens appelés hors de leur ville par la foire de Noyal-Pontivy et la monstre générale de Guingamp. L'héroïque fille trouva la mort dans son dévouement, mais avant de périr elle avait eu la vie de quatre-vingts soldats qu'elle avait noyés.

1588. Anna Melker pousse les Mulhousiens, ses compatriotes, à résister à Mathias Finninger dont les soldats attaquaient la ville et qui furent défaits.

1657. Constance de Ceselli, femme de Barri d'Aunez, gouverneur de Leucate, aime mieux voir son mari massacré sous ses yeux par les Espagnols, plutôt que de rendre la ville dont la garde lui était confiée.

1692. Les femmes de Gueberschwir défendent vaillamment, quoique sans succès, un des châteaux de la ville — le Mittelbourg — contre les troupes du Dauphin.

... Suzanne de Villeneuve soutient pendant plusieurs jours un siège meurtrier contre l'armée du duc de Savoie, dans le château de Mouans. F. M.

— La participation des femmes à la défense des places assiégées était un fait très ordinaire autrefois, la population se défendait tout entière, sachant fort bien ce qu'elle avait à attendre au cas de prise d'assaut. Au siège de Saint-Jean de Losne, en Bourgogne, par l'armée impériale, — octobre et novembre 1636, — les femmes se signalèrent par leur intrépidité; on cite, entre autres, une dame Michault, qui se montrait à découvert entre les créneaux et sur la brèche, et une demoiselle Cortet, âgée de 28 ans, qui, sur la brèche, abattait à coups de cognée les mains et les bras des assaillants; elle épousa deux ans plus tard le sieur Richier, marchand à Saint-Jean de Losne, et vécut fort vieille, racontant le siège et ses exploits à ses petits-enfants.

Du reste, dans ce siège mémorable et pas assez connu, il n'y eut aucune défaillance; au commencement l'hésitation fut du côté de la petite garnison : Saint-Jean de Losne était une bicoque, et l'armée impériale comptait au moins cinquante mille combattants pourvus d'une artillerie formidable. Mais la population ne considéra pas les chances de la lutte au point de vue militaire, elle vit un grand devoir national à remplir et elle alla jusqu'au bout avec une détermination implacable, décidée, au cas où la ville serait forcée, à la faire sauter et incendier, tandis que les habitants se réfugieraient sur la rive gauche de la Saône, demeurée libre. Mais Rantzau, envoyé par Condé, arriva à temps, et l'armée impériale dut lever honteusement le siège.

H. C.

Un arrêt difficile à exécuter (XXIV, 247). — Notre confrère, le *Salut public*, dans son numéro du 22 avril, après avoir inséré gracieusement notre question, y a fait la réponse suivante :

L'anecdote légendaire dont M. Bellin a été le héros et que raconte l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* doit être rectifiée.

M. Bellin, en sa qualité de juge suppléant, avait été délégué par le tribunal pour faire une enquête.

Ayant à traverser le pont Morand, qui était alors soumis au péage, M. Bellin refusa de payer son passage, sous le prétexte qu'il était « un magistrat en fonction ».

Le préposé au péage envoya promener « le magistrat en fonction », mais alors M. Bellin exigea un reçu de cinq centimes qu'il eut à verser pour l'aller et le retour.

Dès le lendemain, M. Bellin rédigeait un long mémoire qu'il adressa au conseil d'Etat, pour que la question de savoir si un magistrat en fonction devait payer son passage sur un pont fût tranchée.

Le conseil d'Etat donna pleinement raison à M. Bellin, et la compagnie des ponts du Rhône fut condamnée à restituer au magistrat les cinq centimes indûment perçus.

On ajoute que la compagnie des ponts du Rhône, que cette restitution ne pouvait pas ruiner, ne consentit — voulant donner un couronnement amusant à l'aventure — à l'opérer que par-devant notaire. Un acte notarié fut donc dressé, et M. Bellin, triomphant, reçut des mains du notaire les cinq centimes qu'il avait réclamés.

— J'ajoute à cette rectification ce souvenir des usages lyonnais. Les centimes existent, mais on n'en voit guère dans la circulation. Il n'y a pas du reste de demi-centime. Les receveurs des ponts payants de Lyon s'en tirent en donnant deux liards. Il faut, ou plutôt il fallait, quatre liards pour faire un sol. Cz.

— L'histoire qu'on a contée à notre honoré confrère, M. Paul Masson, est une pure fumisterie; elle ne contient pas un mot de vrai.

M. Bellin, donnant un sou à un receveur du pont Morand pour son passage; celui-ci ne pouvant rendre deux centimes et demi, ce qui amena un procès qui dura dix ans et alla en cassation, cela ne peut se tenir debout.

Sur le pont Morand, comme sur le pont Lafayette, il y avait un bureau de change pour la monnaie. En général, pour un sou, on recevait deux billets en papier. Si on préférait des espèces, on recevait deux centimes; il y en avait des montagnes.

Mais ce n'est point ce qui donna lieu à la difficulté qui amusa tant la ville de Lyon, il y a trente ou quarante ans.

Voici le fait :

La justice fut prévenue, un jour, qu'un noyé avait été rejeté, par le Rhône, sur le terrain où se trouve aujourd'hui le port de la Tête-d'Or.

M. Bellin, substitut, fut délégué pour reconnaître le noyé, constater le décès et faire la levée du corps.

M. Bellin traverse la ville, arrive au pont, et là, au lieu de payer, se contente simplement de jeter ces mots au buraliste :

— Magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

— Arrêtez! dit le receveur étonné; je n'admets pas votre prétention. Vous n'avez pas le droit de passer gratis.

— Je vous demande pardon, et je passerai, répliqua M. Bellin. Je suis délégué par le tribunal pour constater un décès: j'exerce un ministère, et j'ai droit au passage.

— Eh bien! si on vous écoutait, monsieur, cela nous mènerait loin. Tout le monde se dirait magistrat...

— Je le suis, et je vous en donne ma parole.

— Allons donc! vous n'avez ni robe, ni bonnet. Je ne vous connais pas. Vous n'êtes qu'un simple particulier, et vous paierez.

— Vous n'avez pas le droit d'interrompre le cours de la justice et de m'arrêter dans mes fonctions, reprit M. Bellin, agacé.

— Je n'ai pas le droit? Ah! nous allons voir. Sentinelle! arrêtez monsieur. Renverserez-vous la sentinelle, à présent? Vous allez payer ou vous en aller. Vous voyez bien que vous faites un attroupement.

La foule, en effet, s'amassait, prodigieusement amusée.

M. le juge, exaspéré, paya, mais il déclara qu'il allait en référer à l'autorité.

— Référez-en à qui vous voudrez, répliqua le buraliste. Vous avez réglé, tout est dit.

— Non, tout n'est pas dit, reprit le magistrat, haletant de colère, et je vous le ferai bien voir.

M. Bellin traversa le pont, suivi d'une foule de curieux. Il se rendit vers le noyé et rédigea son procès-verbal. A son retour, il conta son affaire au président; on voulut le calmer; rien n'y fit.

Les requêtes ne s'écrivaient que sur papier timbré. M. Bellin prit une feuille de 75 centimes, rédigea sa plainte, et l'envoya au ministre de la justice.

Son Excellence jugea que son subordonné était dans son droit; il lui donna complètement raison et indiqua sur quel crédit on devait prendre les deux centimes réclamés.

On peut penser si on s'en amusa au Palais; bientôt, toute la ville, à son tour, s'en réjouit.

— Cela vous a coûté soixante et quinze centimes, disait-on au magistrat triomphant.

— Oui, répondait-il; mais on a reconnu mon droit, et j'ai gagné mon procès. L'affaire est jugée pour l'avenir.

Tout cela, au lieu de durer dix ans, ne dura pas quinze jours.

Voici, mon cher confrère, l'histoire vraie, et il n'est pas un Lyonnais qui ne vous la donne comme j'ai l'honneur de vous l'offrir. A. Vingt.

—

Sur la mort de la reine Hortense (XXIV, 247). — La reine Hortense n'eut pas à subir d'opération; on trouve du reste une réponse à cette question dans une lettre de madame Salvoge à madame Récamier, datée d'Arenenberg, 13 avril 1837 :

Je ne vous ai pas répondu plus tôt parce que j'espérais pouvoir vous donner de meilleures nouvelles. Hélas! c'est tout le contraire. A la suite d'une consultation de médecins de Constance et de Zurich, avec le docteur Conneau, médecin ordinaire, le professeur Lisfranc, de Paris, a été appelé ici, comme le plus habile et d'une spécialité reconnue, pour l'opération que deux de ces messieurs croyaient nécessaire. Eh bien, après un examen scrupuleux et trois fois renouvelé, l'opinion de M. Lisfranc et celle des trois autres médecins appelés à consulter avec lui, a été qu'il n'était pas possible de faire l'opération, et ils ont été unanimes pour prononcer une sentence irrévocable; enfin, ils ne nous ont laissé aucune espérance dans les ressources humaines.

Quant à la nature de la maladie, je l'ignore. De plus savants que moi le diront.

DOMINIQUE.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les relations de la France et de la Prusse en 1807. — La publication du beau livre de M. Godefroy Cavaignac sur les *Origines de la Prusse contemporaine* donne un grand intérêt d'actualité à cette curieuse lettre inédite du maréchal Berthier, que nous publions sans commentaires et qui passa dans une vente d'autographes du 25 avril 1890 :

Rambouillet, le 7 septembre 1807.

A Monsieur le maréchal Soult, commandant en chef le 4e corps d'armée.

L'Empereur me charge, monsieur le maréchal, de vous expédier un courrier extraordinaire pour vous faire connaître l'événement arrivé à Kœnigsberg, où deux comédiens, paraissant sur le théâtre en officiers français, ont été sifflés. Sa Majesté a fait demander satisfaction de cette insulte au roi de Prusse et que les deux principaux coupables soient fusillés. L'intention de l'Empereur, monsieur le maréchal, est que vous fassiez connaître à l'officier qui vous est opposé combien l'outrage dont Sa Majesté a à se plaindre, est indigne et bas et qu'elle a donné les ordres les plus positifs pour en demander satisfaction.

Le vice-connétable major général,
Prince ALEXANDRE.

Une mystification de Paul Lacroix. — Lorsque les hasards de nos recherches nous font découvrir un document que nous avons tout lieu de croire apocryphe, il nous semble que c'est rendre un réel service au public que de le lui signaler, surtout quand ce document émane d'une personnalité dont la situation dans les lettres est de nature à lui donner un certain crédit.

Tel est le cas d'un article de l'abbé Aubert que nous avons trouvé dans un ouvrage de M. Paul Lacroix.

L'abbé Aubert fut pendant de longues années rédacteur de la partie littéraire des *Annonces, affiches et avis divers*, recueil in-8, plus connu sous le titre de *Petites Affiches*, qui parut à Paris de 1751 à 1811. Son feuilleton, dit M. Hatin dans sa *Bibliographie de la presse périodique*, fut pour beaucoup dans le succès de cette feuille. L'abbé y faisait preuve d'un talent consciencieux, de beaucoup de goût et d'érudition, mais ne se privait pas, à l'occasion, de dire assez vertement sa façon de penser sur les œuvres qu'il avait à apprécier. Il s'attira ainsi quelques inimitiés, entre autres celle de Beaumarchais qui, dans sa préface du *Mariage de Figaro*, le désignait sous le nom de « l'abbé Basile » (*Correspondance littéraire* de Grimm et Diderot, janvier 1785).

Sa profession de critique lui valait aussi parfois des lettres fort désobligeantes. Grimm raconte que, le jour de la première représentation de la *Comtesse de Chazelles*, comédie de madame de Montesson, contre laquelle une cabale avait été montée, on lui promit *cent coups de bâton* s'il ne disait pas tout le mal possible de la pièce. L'abbé ne tint d'ailleurs aucun compte de cette menace, comme on peut s'en convaincre en lisant le compte rendu de cet ouvrage dans les *Affiches* du 7 mai 1785.

Vers la fin de la même année, Caillot-Duval, nom d'emprunt derrière lequel se dissimulaient alors deux officiers de la garnison de Nancy, MM. Fortia de Piles et de Boisgelin, fort habiles en l'art de mystifier, voulurent s'amuser aux dépens de l'excellent abbé.

Ils lui adressèrent donc, à la date du 14 novembre 1785, une missive par laquelle le sieur Caillot-Duval lui mandait que, s'étant trouvé blessé par un article relatif à un de ses ouvrages, il menaçait l'abbé de sa vengeance, si celui-ci ne lui faisait pas de promptes excuses dans son journal. On trouvera cette lettre dans la *Correspondance philosophique de Caillot-Duval*, Nancy et Paris, 1795, p. 52.

Il n'y a point d'apparence que l'abbé Aubert se soit ému de cette menace. Pourtant, et c'est ici le piquant de l'affaire, M. P. L. Jacob (Paul Lacroix), dans son *Histoire des mystificateurs et des mystifiés*, assure que l'abbé Aubert s'inclina devant les injonctions du sieur Caillot-Duval, et lui présenta les plus plates excuses, dans une note qui parut dans les *Petites Affiches*. Voici, au reste, le texte de cette note, tel que le donne M. Paul Lacroix, sans aucune indication de date, dans son feuilleton du *Pays* du 6 mai 1855. Selon lui, l'abbé Aubert aurait cru que la plainte de Caillot-Duval était relative à un recueil de fables publié sans nom d'auteur deux ans auparavant :

Messieurs les fabulistes, dont nous avons l'honneur de lire et de juger les œuvres, voudront bien, à l'avenir, ne pas prendre fait et cause pour leurs animaux, si nous nous permettons d'adresser à ceux-ci quelques critiques bénévoles. Nous n'eûmes jamais l'intention d'injurier personne, fût-ce un lion ou un rat. Nous n'oublierons en aucune circonstance ce que nous devons d'égards aux gens de lettres qui s'occupent des plaisirs du public, et nous déclarons ici que, pour éviter de blesser certaines susceptibilités, le feuilleton des *Petites Affiches* ne parlera que des livres publiés avec nom d'auteur. Nous prions, en particulier, le sieur Caillot-Duval d'accepter nos excuses et de croire à notre parfaite considération, comme fabuliste et comme citoyen. En réfléchissant à la portée d'une critique qui allait droit à l'honneur de son paon devenu oiseau de basse-cour, nous nous reprochons d'avoir un peu dépassé les bornes de juge impartial. Il voudra bien nous tenir compte de l'intention et signer désormais ses œuvres qui ne peuvent qu'ajouter à sa réputation.

L'Abbé Aubert.

M. Lorédan Larchey, qui a publié chez Pincebourde, en 1864, une édition des *Mystifications de Caillot-Duval*, en y joignant une Introduction et des éclaircissements, paraît avoir accepté sans contrôle l'assertion de M. Paul Lacroix (p. 115).

Quant à nous, qui avons la déplorable manie de ne pas nous contenter d'à peu près, nous avons immédiatement recouru à la source, et, après avoir feuilleté avec soin les *Petites Affiches* de la fin de 1785 et des premiers mois de 1786, nous n'avons pu y découvrir aucune note de ce genre.

Nous n'avons même pas trouvé un seul article portant le nom de l'abbé Aubert.

Il est d'ailleurs bien certain que si cette note eût existé, les éditeurs de 1795 n'eussent pas manqué de la faire figurer dans leur recueil, comme une des plus précieuses perles de la collection.

On peut en conclure que l'abbé Aubert n'a pas été aussi naïf que M. Larchey, d'après M. Paul Lacroix, aurait pu nous le faire croire. Il n'est pas tombé dans le piège qu'on lui tendait, et les mystificateurs, cette fois, en ont été pour leurs frais.

On voit avec quelle extrême réserve il convient d'accueillir les renseignements qui ne sont pas donnés avec précision, notamment ceux de M. Paul Lacroix, qui s'est cru sans doute autorisé, par son sujet, à servir ici à ses lecteurs une mystification de son cru.

R. Alexandre.

—

A propos du Brennus. — Voyons, pendant qu'il en est temps encore, tâchons d'empêcher ces messieurs de la marine de commettre... une gaffe !

Les journaux annoncent que parmi les vaisseaux actuellement sur chantier se trouve le *Brennus*. — J'aime à croire que les honorables officiers de vaisseau qui naviguent entre la rue Royale et la rue Saint-Florentin savent que jamais aucun chef gaulois ne s'est appelé *Brennus*, pas plus qu'aucun roi d'Egypte ne s'est appelé *Pharaon*, aucun empereur de Russie *Tzar*, aucun empereur d'Allemagne *Kaïser*, aucune reine d'Angleterre *Queen*.

Les Gaulois qui parlaient celtique appelaient leur chef *le Brenn*, les Romains en ont fait un nom d'homme, et c'est ce mot qui, dans sa forme latine *Brennus*, est venu jusqu'à nous.

En réalité, nous ignorons le nom du chef gaulois qui prit Rome; s'il y a une chose certaine, c'est qu'il ne s'appelait pas *Brennus*.

Sans doute, je reconnais que la sonorité de *Le Brenn* ne vaut pas celle de *Brennus*, puis, peu de gens savent ce que c'est qu'un *Brenn*.

Je n'ai certes pas la prétention de vouloir débaptiser et rebaptiser notre cuirassé encore sur chantier, mais puisqu'on a cherché un héros gaulois, qu'on prenne Vercingétorix, tout le monde le connaît, les patriotes seront contents, les marins satisfaits, et... les linguistes ravis. Lo.

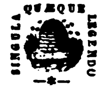
Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 juin 1891.*

XXIVe Année. — N° 554.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — N° 179

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Captal et Soudan. — Dans le sud-ouest de la France, spécialement dans la Guyenne, on rencontre les titres de noblesse : ***captal***, ***captan***, ***souldan***, ***soldan*** et ***soudan***. Ex. : captal de Buch (un Grailly), captal de Puchagut (un Ségur), soudan de Latrau, soudan de Pressac. Quelle est l'origine de ces dignités et que pouvait-on entendre spécialement par une *soldanie?* Etait-ce un titre ***utile?*** J'ai trouvé, en effet, qu'un M. le Comte, captal de Latresne (près Bordeaux), réclamait un hommage plus solennel à cause de sa qualité de captal.

DE LA COUSSIÈRE.

—

Viole d'Espagne. — Mathurin Longuet, maréchal des logis de Catherine de Médicis, écrivait à l'un de ses amis, au moment des noces de sa fille, de Narbonne, le 9 février 1581 :

Le muscat est fort bon; les violons ne manquent en rien, et commence-t-on à prendre la violle d'Espaigne. J'ay desjà faict l'essay sur un matelas de velours vert. Je croy que mon gendre n'y oubliera rien, etc.

Qu'est-ce que la viole d'Espagne? Je crains de trop bien comprendre; mais, alors, a-t-on vu quelque autre exemple d'un semblable sybaritisme au XVIe siècle?

C. P. V.

—

Snob. — Ce mot se trouve reproduit fréquemment dans la presse, avec des significations qui ne sont pas toujours identiques.

Il serait intéressant de savoir dans quelles circonstances cette expression anglaise a conquis droit de cité en France et quelle est, chez les Anglais d'abord, chez nous ensuite, sa véritable signification.

J. L.

—

Wolsey ou Colbert. — On a souvent raconté que Colbert, au lit de mort, avait dit amèrement qu'il regrettait fort de n'avoir pas fait pour Dieu ce qu'il avait fait pour Louis XIV. Le propos est-il authentique? Est-il certifié par les contemporains? Ce qui me fait craindre pour l'historiette, c'est que les historiens anglais affirment que, plus de 150 ans avant la mort de Colbert, le cardinal Wolsey, qui avait été l'âme damnée du roi Henri VIII, s'écria, désespéré, au moment de rendre le dernier soupir : Que n'ai-je servi mon Dieu avec le même zèle que mon roi? Les deux ministres auraient-ils dit dans la même situation le même mot? N'est-il pas plus probable que les faiseurs d'anecdotes nous ont servi un plat de leur métier, un plat... *réchauffé* depuis un siècle et demi?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les Rapports du lieutenant de police René d'Argenson. — On trouve, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale (numéros 8119 à 8125), un recueil de sept volumes manuscrits intitulés *Papiers de police*, contenant diverses pièces relatives à l'administration de la Police, sous Louis XIV : des placets, des interrogatoires de prisonniers, des rapports des lieutenants de police La Reynie et René d'Argenson. Les plus nombreux sont ceux d'Argenson, qui ont fait l'objet de trois publications dues à MM. Lorédan Larchey, François Ravaisson et Pierre Clément. Mais leurs travaux sont loin d'avoir épuisé la mine. On voudrait savoir : 1° si d'autres ***Rapports*** d'Argenson

contenus dans ces registres ont été imprimés; 2° le nom de leur véritable destinataire. On lit, en effet, au bas des pages manuscrites : *A M. le comte de Pontchartrain*. Mais duquel s'agit-il? Du chancelier, ou de son fils, le secrétaire d'Etat? Tous deux portaient le titre de comte. M. D.

—

Les tremblements de terre de la ville de Smyrne. — Quelqu'un de nos confrères pourrait-il me faire savoir à quel ouvrage se rapporte le passage suivant de l'*Impartial de Smyrne* du 21 août 1880 :

Durant le long séjour des colonies vénitienne et hollandaise en Orient, il fut tenu à Smyrne un journal d'observations et de notes sur tous les phénomènes célestes et terrestres qui se succédèrent dans notre ville; tous les tremblements de terre y furent enregistrés et annotés avec soin. Ce journal, mis en ordre et imprimé à Amsterdam, au siècle dernier, forme un volume aujourd'hui très rare et très recherché des savants, tant à cause de la suite non interrompue d'observations qu'il contient que de l'étude approfondie de tous les tremblements de terre, de leur direction, de leur foyer et de tous les phénomènes qui précédèrent et suivirent ces secousses.

A. R.

—

A quelle époque les fleurs de lis de France ont-elles été réduites au nombre de trois? — Le Père Menestrier, au commencement de sa *Méthode du blason* (notions préliminaires), prétend que ce fut sous Charles V. Le dictionnaire de Lalanne, à l'article « Fleurs de lys », indique le règne de Philippe III. La différence est d'un siècle environ. Quelle est l'opinion généralement admise aujourd'hui?

A. P. L.

—

Les capucins pompiers. — Pourrait-on nous indiquer les règlements et les privilèges accordés aux capucins pour leur participation dans les secours contre l'incendie, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ordonnances des lieutenants de police, mandements des archevêques, etc.?

P. E.

—

Le général Dubourg. — Pourrait-on donner quelques renseignements sur la famille du *comte Frédéric Butler-Dubourg*, connu sous le nom de « général Dubourg », né à Paris en 1778, mort en 1850, et dont la vie romanesque est surtout connue par le rôle qu'il joua pendant les journées de juillet 1830? — N'appartenait-il pas à la famille irlando-française de Jean-Raymond-Charles comte Bourcke, né en 1773 à Lorient, et mort en 1834? Le nom de *Butler*, joint à son nom patronymique, donnerait à croire que le général Dubourg sortait d'une de ces familles établies en France à la suite des Stuart. J. Cavaignes.

—

Quelles sont les conséquences de la nomination, par le Pape, d'un cardinal in petto? — Lorsqu'un Pape a nommé *in petto* un cardinal :

Est-il obligé de déclarer sa nomination dans un délai déterminé?

Fait-il connaître sa décision à celui qui en est l'objet?

Peut-il annuler la nomination?

A sa mort, trouve-t-on une preuve écrite de sa volonté?

Cette mort a-t-elle pour effet d'annuler la nomination?

Le choix *in petto* est-il soumis, lorsqu'on le connaît, à l'approbation d'une autorité ecclésiastique? A. de C.

—

Le nez de madame d'Houdetot. — Dans la cinquième des *Lettres de la Montagne*, Jean-Jacques Rousseau avait fait l'éloge de madame de Chenonceaux :

Il est vrai, dit-il, que j'entrepris mon livre [l'*Emile*] à la sollicitation d'une mère; mais cette mère, toute jeune et tout aimable qu'elle est, a de la philosophie et connaît le cœur humain; elle est par la figure un ornement de son sexe, et par le génie une exception. C'est pour les esprits de la trempe du sien que j'ai pris la plume...

Madame de Chenonceaux s'était reconnue sans hésiter en lisant ce passage :

Je vous aurais remercié sur-le-champ, mon ami, écrit-elle à Jean-Jacques, du présent que vous me faites de votre livre (les *Lettres de la montagne*); mais j'ai voulu le lire, et non en parler. J'ai été bien étonnée d'y voir une allusion dont le fait ne me permet pas de me méconnaître, mais que l'éloge me défend encore plus de prendre pour moi. J'ai la plus grande joie que vous pensiez quelque bien de moi, mais en dire des choses si sublimes, et dans un livre, cela fait frémir. (*Rousseau, ses amis et ses ennemis*, correspondance publiée par Streckeisen-Moulton. Paris, 1865, II, 257.)

Dans le monde parisien, on ne savait pas bien à qui s'adressaient les éloges de

Rousseau, et madame de Verdelin lui écrivait :

On dispute ici sur la femme dont vous parlez dans vos *Lettres de la montagne ;* on nomme chez le baron (d'Holbach ?) madame d'Houdetot : cela va bien à ses talents, *mais pas à son nez*. Le duc d'Aumont me demandait qui j'imaginais; j'ai nommé madame de Boufflers. (*Même ouvrage*, II, 524.)

Rousseau a tracé dans les *Confessions* le portrait de madame d'Houdetot :

Elle n'était point belle, son visage était marqué de petite vérole ; elle avait la vue basse et les yeux un peu ronds ; mais elle avait l'air jeune avec tout cela; et sa physionomie, à la fois vive et douce, était caressante. Elle avait une forêt de grands cheveux noirs, naturellement bouclés, qui lui tombaient au jarret; sa taille était mignonne, et elle mettait dans tous ses mouvements de la gaucherie et de la grâce tout à la fois.

Jean-Jacques ne parle pas de ce nez qui ne permettait pas de dire que madame d'Houdetot fût, *par la figure, un ornement de son sexe*. Existe-t-il des portraits peints ou gravés de madame d'Houdetot ?

DEBASLE.

—

Descendance de Victor Louchet. — Un Intermédiairiste du Mans serait bien aimable de me faire connaître la descendance de Victor Louchet, marchand de cette ville, ardent patriote qui se fit remarquer, en 1848, par ses opinions exaltées et un recueil de poésies révolutionnaires.

Il avait épousé une demoiselle de Tucé, sœur du colonel de ce nom, mort il y a quelques années.

BRONDINEUF.

—

Sur quelques mots dits par Louis XIV. — Le Vieux Chercheur a ouvert un concours parmi les Intermédiairistes, afin d'arriver à authentiquer les *courtisania* adressés à Louis XIV. Je prierai nos collègues de vouloir bien aussi songer aux mots mis dans la bouche du *Roi-Soleil*. Pour eux aussi je réclame des témoignages sérieux. Comme exemples, je citerai deux anecdotes que je rencontre dans un ouvrage édité dans les dernières années du XVIII[e] siècle. Dans sa jeunesse, des courtisans célébraient devant Louis XIV le pouvoir absolu des sultans, dont un seul mot disposait de la vie de leurs sujets : « Voilà ce qui s'appelle régner, répondait-il. — Oui, sire, lui dit le maréchal d'Estrées, mais ces sultans sont souvent étranglés. » — Louis XIV, dont les mémoires du temps aiment cependant à vanter le goût artistique, a-t-il pu se montrer aussi dédaigneux qu'on le prétend généralement des paysans de Téniers ? *L'Esprit dans l'histoire* peut-il continuer à répéter l'exclamation qu'il poussa à la vue de tableaux du maître flamand qu'on avait placés dans son appartement : « Qu'on ôte de là ces magots ! »

E. M.

—

Le père de Montaigne peut-il être regardé comme l'inventeur des affiches? — On a cru, avec une sorte de vraisemblance assez marquée, découvrir l'origine des affiches dans le passage suivant des *Essais* de Montaigne (ch. XXXIV) :

Feu mon père, homme, pour n'être aydé que de l'expérience et du naturel, d'un jugement bien net, m'a dit autrefois qu'il avait désiré mettre en train qu'il y eût ès villes certain lieu désigné, auquel ceux qui avaient besoin de quelque chose se pussent rendre et faire enregistrer leur affaire à un officier établi pour cet effet: comme je cherche à vendre des perles, je cherche des perles à vendre, tel veut compagne pour aller à Paris, tel s'enquiert d'un serviteur de telle qualité, tel d'un maître, tel demande un ouvrier, qui cecy, qui cela, chacun selon son besoin. Et semble que ce moyen de nous entr'avertir apporterait non légère commodité au commerce public: car, à tous coups, il y a des conditions qui s'entrechcrchent et, pour ne s'entr'entendre, laissent les hommes en extrême nécessité.

L'Exposition de publicité qui a lieu actuellement avec succès au Champ de Mars, et qui est la première du genre, donne à cette question un intérêt d'actualité.

Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire ?*

E. D.

—

Robespierre et le paratonnerre. — Je lisais tout dernièrement, dans le *Récit d'un voyage dans le département du Pas de-Calais*, publié en 1792, le passage suivant :

Il n'y a pas dix ans qu'un paratonnerre a passé à Saint-Omer pour une impiété, que ce paratonnerre a ameuté le peuple, que des juges ignorants en ont regardé l'invention comme une inspiration de l'enfer, que ce procès puérit fut porté au conseil souverain d'Arras, et qu'il fallut tout le talent de Robespierre pour faire triompher la physique sur la sottise.

Ce procès a-t-il véritablement eu lieu ? Le plaidoyer de Robespierre a-t-il été recueilli et publié ? Il me semble que ce

premier début oratoire du futur Conventionnel doit être fort curieux. E. M.

—

Les sires de Fénétrange. — Existe-t-il une monographie des sires de Fénétrange ? R.

—

Souvenirs de l'émigration.—Je lis dans un journal qui doit être de mai 1792 :

Les tailleurs de Paris viennent de faire pour des jeunes gens fort connus à Coblentz des habits dont le bouton porte un emblème très singulier. C'est un trépied sur lequel on brûle un parfum dont la fumée s'exhale. On lit ces mots autour du bouton : *Ni plus, ni moins.* Que veut dire cet emblème?

A mon tour, je pose la question.
A. ROUILLÉ.

—

Depuis quand les notaires ont-ils donné le nom d'étude à leur cabinet d'affaires ? — Quelqu'un des obligeants Intermédiairistes pourrait-il me dire à quelle époque précise les notaires (surtout en Languedoc) ont cessé de qualifier *Boutique* le sanctuaire où ils instrumentent, et qu'ils nomment aujourd'hui *Etude ?*

Exemples :

L'an 1598 (je mets en chiffre pour abréger), le huitiesme du mois d'août, avant midy... dans *ma boutique*, constitué en la personne de Pierre Gabarret... (Bouzeran, notaire, 12e reg.)

Au nom de Dieu, soict sachent tous présents et advenir que l'an de grâce 1622, et le jeudy septiesme du mois de juillet... dans *ma boutique* reste establi personnellement Me Pierre... (Poisson, notaire.)

L'an 1633 et le 19e jour de may... dans *ma boutique*, a esté constitué le sieur... (Sabatié, notaire), etc., etc.

E. P.

—

Godefroy de Villetaneuse. — Je possède un fort beau portrait à l'huile, peint par Roslin, en 1762, et représentant Auguste-Gabriel Godefroy de Villetaneuse, écuyer, contrôleur général de la marine, à l'âge de 30 ans.

Godefroy était en outre un grand amateur de peinture. Il possédait une riche galerie de tableaux que l'on vendit après sa mort en 1813 et qui, malgré cette époque, produisit une somme fort importante. Son père, riche banquier et orfèvre parisien, avait été le protecteur du graveur Massé et lui avait fourni les fonds nécessaires à la publication de la *Galerie de Versailles.*

Godefroy mourut en 1813. Il était célibataire et ne laissait comme héritier naturel qu'une sœur consanguine résidant alors rue du Harlay, au Marais. Son exécuteur testamentaire fut un avoué nommé Grandpierre (peut-être l'ancêtre du pasteur de ce nom ?) qui prononça sur sa tombe un touchant éloge.

Des recherches faites dans les principaux cimetières parisiens pour arriver à retrouver la tombe de Godefroy sont demeurées infructueuses. L'*Intermédiaire* nous apprendra-t-il où elle se trouve ? Nous dira-t-il également, ce que nous tiendrions fort à savoir, si Godefroy de Villetaneuse appartenait a la religion protestante ? E. G.

—

Le prince de Bourbon, comte d'Eu, ou le prince de Beauvau ? — A laquelle de ces deux maisons le marquis de Saint-Lambert, auteur des *Saisons*, était-il attaché, en 1770, en qualité d'homme de lettres ? Appel à l'érudition et à la bonne volonté de quelque aimable confrère. Un grand merci à celui qui me fournira ce renseignement. C. D.

—

Henri VIII et Anne de Boulen. — Si certains écrivains ont chargé la mémoire d'Anne de Boulen, auteur ou mieux occasion du schisme d'Angleterre, des plus graves accusations, les historiens et les conteurs d'ana n'ont pas épargné Henri VIII, ce mari inconstant et infidèle. Voici ce que disait, à son sujet, un auteur très antiroyaliste, à la fin du siècle dernier :

Beaucoup de gens croient et ont écrit qu'Anne de Boulen était fille de Henri VIII. Il est au moins certain qu'il avait vécu avec sa mère. Il demandait à un certain François Brian: « Si c'était un grand crime d'entretenir la mère et la fille ? — A peu près, répondit Brian, comme si l'on mangeoit la poule et le poulet. — Bon! répliqua Henri en riant, vous serez mon vicaire infernal. » Ce titre, d'un nouveau genre, que le courtisan tint à honneur, lui resta toute la vie.

Un collaborateur anglais peut-il nous indiquer le premier auteur de ce racontar historique ? Quelle était, à la cour du roi d'Angleterre, la position officielle de François Brian, ce courtisan dont je ne trouve le nom dans aucune encyclopédie moderne ? E. M.

—

Le général Ledée de la Louvière. — Serait-il possible d'obtenir des renseignements complets sur ce général de brigade qui fut commandant de place ou gouverneur de Zara, puis d'Ancône sous le premier Empire ?

Merci d'avance.

BEATUS.

—

Thérésa a-t-elle fait partie de la Société des auteurs et compositeurs de musique? — Le 8 décembre 1862, Thérésa demandait à faire partie de la *Société des auteurs et compositeurs de musique*, comme auteur de *Cuisinière et nourrice* et du *Retour de Suzon*.

Sait-on quel fut le sort de sa requête ?

RIP-RAP.

—

Personnage à identifier. — Quel est le personnage représenté sur un tableau, genre Clouet, dans le haut duquel a été peint un écusson, timbré d'un casque de chevalier, et portant d'or à un clou de la Passion en chef, à un lévrier en pointe, avec la légende *Dum spiro spero*, les mots *Ætatis sue* 30, et la date **1579 ?**

BIBL. MAC.

—

Le peintre Jean de Laurens. — Au mois de septembre 1581, le roi François Ier a fait payer par le trésorier de l'épargne à Jean de Laurens, peintre à Lyon, la somme de 168 livres 15 sous tournois pour le prix de deux tableaux qui lui ont été fournis. J'ai cherché dans plusieurs dictionnaires biographiques des renseignements sur ce peintre et je n'ai rien trouvé. Le Musée de Lyon possède-t-il quelques toiles de cet artiste ?

PAUL PINSON.

—

Les livres posthumes contestés.— Je ne voudrais pas revenir sur le débat, encore pendant, entre l'éditeur des *Mémoires de Talleyrand* et un érudit critique et historien de la Révolution.

A titre simplement documentaire, je me contenterai d'évoquer des précédents, invitant mes confrères, si ce jeu les intéresse, à apporter, à leur tour, leur contribution : on a souvent contesté la paternité des ouvrages posthumes des grands écrivains jusqu'à réclamer, comme l'a fort justement demandé M. Aulard, la production du manuscrit original.

On a prétendu que l'*Abrégé des vies des anciens philosophes de l'antiquité* n'était pas de Fénelon, et ce n'est qu'après de longues discussions qu'on l'a restitué à l'auteur de *Télémaque*. Même contestation sur le *Traité de la faiblesse humaine* de Huet. Le *Journal de Trévoux*, qui menait cette campagne, assurait qu'un ouvrage ainsi « entaché de pyrrhonisme » ne pouvait être attribué à la plume, d'ordinaire si orthodoxe, du savant évêque d'Avranches.

Il fallut, pour convaincre les incrédules, que le libraire Jac. Estienne fît annoncer que l'épreuve originale était à la disposition de ceux qui voudraient la consulter, et même que l'abbé d'Olivet la montrât à l'Académie.

N'a-t-on pas pareillement élevé des doutes, il y a quelques années, sur l'authenticité d'un manuscrit de Marat, qui portait le titre : *les Aventures du jeune comte Potowski*, et comme sous-titre affriolant : *un Roman de cœur ?*

Ne sait-on pas que le manuscrit resta longtemps dans les bureaux du *Siècle*, où l'on pouvait, tout à l'aise, le confronter avec les autographes de l'*Ami du Peuple ?*

Plus près de nous, n'a-t-on pas crié au document apocryphe, lors de la publication, par M. Larchey, des *Cahiers du capitaine Coignet;* par M. Lockroy, du *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution;* par M. Maugras, du *Journal d'un étudiant ?*

Et la liste s'allongerait encore, avec quelque réflexion.

PONT-CALÉ.

—

Une critique de la « Cigale et la Fourmi » par d'Alembert. — Pourrait-on me renseigner à quel endroit de ses œuvres d'Alembert a critiqué cette fable de Lafontaine ?

E. G.

—

Horace Raisson et Balzac. — On parle de Balzac, on parle même de sa statue, qui, n'en déplaise à M. Zola, ne serait pas si mal placée au centre de ce Palais-Royal, peuplé des souvenirs de la *Comédie humaine.*

Le Paris qui a une histoire a vu la vie élégante l'abandonner pour les quartiers neufs, il n'en reste pas moins un cadre plus intéressant pour Balzac qu'un assemblage de bâtisses indifférentes.

Mais passons. J'ai lu dans un journal

que Balzac avait publié le premier texte de sa *Physiologie du mariage* sous le titre de *Code conjugal* et sous le pseudonyme d'Horace Raisson.

Je crois qu'il y a là une double erreur. Horace-Napoléon Raisson (né en 1798, mort en 1884) n'est pas un homme de paille, il a publié, outre ce *Code conjugal*, un *Code gourmand* (avec Romieu), divers autres *Codes* et une *Histoire impartiale des jésuites*, à laquelle Balzac ne fut pas étranger.

La *Physiologie du mariage* fut élaborée entre 1824 et 1829. Le *Code conjugal* parut en 1829, Balzac (on peut s'en assurer) ne fut ni le sosie ni le copiste de Raisson. Mais peut-on démêler le mystère de leur collaboration précédente ?

A. E.

—

Papier d'éléphant. — On lit dans *l'Extrait d'une lettre de Berlin* du 12 novembre 1752 (Brochure du dossier de la dispute entre Kœnig et Maupertuis) cette phrase placée à la page 5 :

« D'ailleurs la précaution qu'il a prise (Maupertuis) de le faire imprimer sur du bon papier d'éléphant, pour être présenté aux grands seigneurs, doit beaucoup contribuer à sa durée... »

Qu'était-ce que ce *papier d'éléphant ?*

GODELSKI.

—

Quel est l'auteur et quelle est la date du « Combat d'honneur des quatre élémens » ? — Les bibliophiles messins avant 1870 recherchaient beaucoup un petit in-folio qui apparaissait de temps en temps à la vente d'un amateur. Cet ouvrage porte le titre : *Combat d'honneur concerté par les IIII élémens sur l'heureuse entrée de l'illustrissime duchesse de La Vallette en la Ville de Metz...* (s. l. n. d.).

Dans ses *Origines de la Typographie messine*, Teissier attribue cette rareté, en hésitant, à Abraham Faber, qui était imprimeur juré de la cité de Metz en 1624, quand eut lieu cette ébouriffante réception d'une bâtarde de Henri IV, devenue l'épouse du nouveau gouverneur de Metz, le fils du duc d'Epernon.

Brunet (t. II, col. 1147) dit, à l'article *Faber* (Abraham) : « *Combat d'honneur...* par le P. Jean Motet de Briançon, 1624. » Il avait pris, sans le dire, ce renseignement dans les *Scriptores Societatis Jesus... usque annum* 1642, par Philippe Alegambe.

Barbier (3e édition, t. Ier, col. 637) dit : « *Combat d'honneur...*, sans lieu, 1652. Cet ouvrage est du père Jean Molet (*sic*), de Briançon. C'est à tort qu'on l'a attribué à Abr. Faber et qu'on lui a donné comme date de publication l'année 1624 au lieu de 1652. »

J'ai découvert en 1855 que le *Combat d'honneur* **a été imprimé à Pont-à-Mousson, en 1624-1627, par J. Appier dit Hanzelet, et payé par la ville de Metz aux créanciers de cet imprimeur, graveur, bohème, parti ensuite pour l'Italie. Je demande aujourd'hui sur quoi se fondent les derniers éditeurs du Barbier, pour écrire que le** ***Combat d'honneur*** **est du P. Molet (*sic*), de Briançon, et que c'est à tort qu'on lui a donné comme date de publication l'année 1624, au lieu de 1652.** Est-ce que le P. Motet (et non Molet) aurait emporté à Briançon le manuscrit du *Maître échevin de Saulny* (préface) et les gravures sur cuivre et sur bois qui ne sont plus rentrées à Metz, malgré des réclamations judiciaires? Est-ce que le P. Motet, auteur de la partie mythologique de la relation, se serait donné le luxe d'une deuxième édition dans sa ville natale, en 1652, avant de venir mourir à Pont-à-Mousson, le 15 décembre 1662 ?

CHARLES ABEL.

—

Quel est l'auteur de l'Histoire d'un mouchard ? — J'ai entre les mains le tome Ier de l'*Histoire d'un mouchard écrite par lui-même*, traduite de l'allemand par L... G... L... (Paris, 1830, in-18). De qui est l'ouvrage ? Quel personnage vise le portrait colorié qui est en tête et sous lequel on lit ces mots : *Ba = avo, Gaat!! Ba = avo!*

BIBL. MAC.

—

Arbolayre. — Je connais *de visu* l'exemplaire de l'*Arbolayre, contenant la qualitey et virtus, proprietey des herbes, arbres, gommes et semences...* indiqué par Brunet dans son *Manuel du libraire* à l'article Arbolayre, comme se trouvant à la Bibliothèque nationale. Pourrait-on me dire s'il existe d'autres exemplaires de ce précieux incunable ? Quels en sont les heureux possesseurs ?

P. D.

La famille de Tilly. — On cherche les survivants d'une famille dont le nom s'est éteint dans la première moitié de ce siècle.

Cette famille est l'ancienne maison de Tilly (en Normandie). Les trois branches existant encore avant 1830 portaient les noms suivants :

I. Tilly, marquis de Blaru, mort en 1837, a laissé *deux filles :* madame la marquise de *Compiègne* et madame la comtesse de *Flamarens.*

II. Prémont, vicomte de Tilly, marié en 1817 avec mademoiselle du Tot de la Valzérie, n'a eu qu'une fille morte sans alliance.

III. Celle de Prémarest, représentée par Clément Henri, marquis de Tilly, lequel ne s'est marié à Nantes qu'en 1837, avec mademoiselle Marie-Anne-Mathilde de la Bretesche, dont il a laissé *une fille.*

L'Intermédiaire pourrait-il retrouver les survivants ou survivantes dans les deux branches de Tilly-Blaru et Tilly-Prémarest ? CL. P.

—

Une inscription de Neufchâtel-en-Bray à expliquer. — Neufchatel-en-Bray (Seine-Inférieure) fut, au XVIe siècle, le théâtre de luttes religieuses assez vives pour qu'on y ait vu tous les moines d'un couvent de pénitents embrasser la religion « prétendue réformée ». — Il dut y avoir un prêche et un ministre. Les gentilshommes de la contrée ne furent pas moins enthousiastes.

Or, dans cette petite ville, rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville, non loin de l'ancien prieuré-abbaye de Saint-Thomas-le-Martyr, à côté d'une habitation ancienne aussi, qui eut de nobles hôtes, se trouve une maison datant, croit-on, de la Renaissance, et passablement délabrée, quoique ses propriétaires actuels aient eu pour elle toute la sollicitude dont elle est digne. Malgré sa distribution intérieure, il semble que ce bâtiment aurait été où le prêche ou le logis du ministre. — La principale pièce de la charpente de sa façade extérieure porte cette inscription en lettres tantôt majuscules, tantôt minuscules, comme ci-dessous :

NISI DOMIN? ædifiCAVERIT doMV
in VANV
LaboRAVERVT QVI EdifiCANT
EAM v. et X 14

Est-ce une citation d'un texte biblique?

Cette inscription a-t-elle une signification particulière donnée par la différence des caractères, qui sont d'ailleurs assez irrégulièrement tracés en creux dans le bois ?

Indique-t-elle la destination du local? LFV.

RÉPONSES

D'Artagnan et le baron de Batz (XII, 345). — D'Artagnan (Charles de Batz), le type des *Trois Mousquetaires* d'Alex. Dumas, serait-il parent du baron Jean de Batz de Ste-Croix, grand sénéchal d'Albret, député à l'Assemblée nationale; celui qui a tout tenté pour délivrer Louis XVI d'abord, puis Marie-Antoinette? Il serait intéressant de les rapprocher, vu leurs caractères. M. P. Gaulot, dans son ouvrage annoncé, *Pour sauver la reine*, nous le dira-t-il? P. CORDIER.

—

Les femmes coiffées à l'église (XIV, 583, 634, 660). — Le 28 mars 1746, le roi Louis XV alla à la chasse du cerf, dans la forêt de Saint-Germain.

« Avant de partir, il fut entendre la messe à la chapelle, suivant son usage ordinaire. Les Dames s'y trouvèrent avec leurs habits de chasse et leurs chapeaux, qu'elles gardèrent toujours sur la tête, même pendant l'élévation; mais il a été décidé qu'un chapeau, pour une femme, est une coiffure et qu'elles ne sont point dans l'usage d'ôter leur bonnet pour saluer. » (Manuscrit inédit.) Ce qui ferait juger que c'était la première fois que cela arrivait. Qu'en pensent nos collaborateurs? P. CORDIER.

—

Famille de Repentigny (XV, 11). — Il n'a pas encore été répondu à cette vieille question (XV, 717) : Jean de Repentigny, marié le 13 novembre 1653, appartenait-il à la famille Le Gardeur de Tilly?

Je prie instamment nos collaborateurs, et en particulier M. Ellick, de me répondre. A. H. J.

—

Lettres d'Honoré de Balzac à M. Pontemoing, de Dunkerque (XXI, 134). — Je retrouve cette question, vieille de trois ans, non répondue. Si M. de Lovenjoul s'y

intéresse encore, il pourra trouver des renseignements chez M. Fontemoing, neveu, je crois, et héritier du condisciple de Balzac. Il demeure 86, boulevard Saint-Michel, à Paris. P. CORDIER.

—

M. Edmond Haraucourt (XXIII, 230). — Il y a des noms auxquels s'accole invinciblement la particule; par exemple, celui du cardinal Lavigerie, que, neuf fois sur dix, on voit écrit : de Lavigerie. De même pour ce jeune poète, qui ne peut faire représenter le mystère de la Passion dans un cirque sans que parmi toute l'assistance un bruyant haro coure. La plupart des journaux s'obstinent à l'anoblir, alors que son acte de naissance, je m'en suis assuré, porte : Haraucourt tout court. Il ne descend nullement des Grands Chevaux de Lorraine, ainsi que l'avance à tort l'*Union de l'Ouest*. D'ailleurs, dans les sept lignes qu'on a citées d'elle, cette gazette commet deux autres erreurs : la première, de ranger les d'Haussonville parmi les Grands Chevaux; la seconde, d'ajouter, après avoir énuméré quatre familles : « etc. » En effet, le chiffre quatre n'a jamais été dépassé par cette hippocratie d'élite. Les Grands Chevaux étaient : les Haraucourt; les Lenoncourt; les Lignéville (ou Ligniville) et les du Châtelet, dont il ne reste que les Lignéville. La race des Haraucourt s'est éteinte au siècle dernier, en la personne, je crois, du marquis de ce nom, qui demeurait à Dalhem, dans la Lorraine allemande. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne voit figurer aucun Haraucourt dans le *Catalogue des gentilshommes de Lorraine qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse en* 1789, publié d'après les procès-verbaux officiels, par MM. Louis de la Roque et Édouard de Barthélemy. La preuve négative est donc faite. Toutefois, Pelletier (*Nobiliaire ou armorial général de la Lorraine et du Barrois*, t. I, p. 350) nous apprend qu'un certain Georges Haraucourt, avocat à Pont-à-Mousson, fils de feu Jean et de noble Marguerite Bollée ou Boller, obtint permission de suivre la noblesse du côté maternel par lettres de Henry, duc de Lorraine, expédiées le 18 mars 1618. Notre poète se rattache peut-être à cette branche. PAUL MASSON.

—

Les métiers des émigrés à l'étranger (XXIII, 707; XXIV, 88, 128, 150, 252; 302, 352). — L'abbé Antoine Defer, curé de Beaubec-la-Ville (paroisse où se trouvait l'abbaye connue, Seine-Inférieure), au moment de la Révolution, et qui est mort curé de Saint-Martin de Boscherville, à 93 ans, et chevalier de la Légion d'honneur, avait émigré d'abord en Angleterre, d'où il se rendit à Braxel, principauté de Paderborn, près Wesel, en Westphalie. Il y vécut du produit de la vente, à un pharmacien de la localité, qui devint son ami, des simples qu'il cueillait aux environs. — Il avait correspondu avec sa famille, originaire de Conteville, canton d'Aumale, jusque vers 1810. Tout en exerçant son métier d'herboriste, il disait la messe chaque matin, et ce genre de vie dura jusqu'en 1826, époque à laquelle il revint en France dont il ignorait les transformations gouvernementales. — Il comptait retourner à Braxel, mais il fut retenu en France par le cardinal de Croy, archevêque de Rouen. — D'autres prêtres de la contrée se trouvaient, à la date du 11 février 1796, avec lui à Braxel ou aux environs, notamment le curé de Saint-Valery, qui « mangeait du pain sec ». — Une intéressante notice sur l'abbé Defer a paru dans la *Semaine religieuse de Rouen* d'octobre 1889. Elle n'indique pas le lieu exact de la résidence de l'abbé Defer, que nous citons plus haut. — L'abbé Defer avait dû être déporté. XXX.

—

Félix Pyat et le cadavre d'Hégésippe Moreau (XXIV, 32, 353). — Si, quelques mois avant sa mort, Hégésippe Moreau est devenu tout à coup célèbre, incontestablement c'est à Félix Pyat qu'il l'a dû. On ne connaissait en rien l'auteur du *Myosotis* lorsque parut dans le *National* d'Armand Marrast le superbe feuilleton tout émaillé de ses vers. Un article du *Charivari* et l'étude si curieuse qui devait figurer ensuite dans la *Revue du Progrès* pourraient encore établir le fait que j'avance. Mais le dernier numéro de l'*Intermédiaire* prétend que Félix Pyat serait allé, tous les ans, déposer des fleurs au Mont-Parnasse, sur la tombe au fond de laquelle dort le poète de la Voulzie. Pour le coup, il n'y a plus rien de réel là dedans. Tenez la chose pour tout à fait conjecturale. Et même, ayant été bien placé pour voir clair dans cette affaire, j'oppose à cette assertion un démenti formel.

On va voir sur quels faits je me fonde pour m'exprimer en cela avec tant de netteté.

Compatriote, ami et parfois collaborateur de Félix Pyat, au *Charivari*, par exemple, je l'ai beaucoup vu et beaucoup pratiqué. Comme il ne m'avait pas été possible d'assister avec lui aux obsèques de Moreau, je m'étais mis à lui faire raconter par le menu tout ce qui s'y était passé. Rien de plus émouvant que ce récit. Vous pouvez bien penser que, sans chercher à rien mettre de théâtral dans sa parole, il m'avait beaucoup ému en disant comment, en accourant à l'hôpital avec ses amis, lui et eux s'étaient vus pour ainsi dire forcés d'arracher le cadavre du défunt au scalpel des prosecteurs.

Il avait ajouté, et c'était vrai, qu'au cimetière on avait dû déposer dans un caveau provisoire les restes du déshérité.

A très peu de temps de là, les admirateurs du *Myosotis* ouvrirent une souscription à l'effet d'élever un tombeau au poète, mais Félix Pyat n'y prit aucune part. Je me rappelle même qu'il s'emportait en violentes objurgations contre ce projet d'un monument destiné à recouvrir les os du pauvre rapsode. Ce fut là l'objet d'un autre article de journal très significatif. « Non, disait-il, point de tombeau à qui n'a pas eu de maison. » Il voulait qu'il fût bien notoire que cet artisan de belles rimes avait été dénué de tout, même au delà de la vie sociale. Partant de là, il pensait que l'argent de la souscription serait plus utilement employé à secourir quelque autre homme de génie, quelque autre pauvre diable d'artiste ou de penseur, mourant de faim au milieu des magnificences de notre civilisation. Il ne doutait pas qu'il n'y en eût quelque part dans les mansardes de Paris. Il ne s'agissait que de bien chercher.

Au reste, à dater de son procès avec Jules Janin, une réplique de la *Réforme* à son feuilleton du *Journal des Débats* sur la reprise du *Tibère* de Marie-Joseph Chénier (six mois de prison et mille francs d'amende), la politique, cette mauvaise fée, s'empara de Félix Pyat et ne le quitta plus un seul jour jusqu'à l'heure de sa mort. Etant sur un très beau pied au théâtre contemporain, surtout depuis son triple et très grand succès des *Deux Serruriers*, de *Diogène* et du *Chiffonnier de Paris*, à quelles hautes destinées n'était-il pas appelé, s'il eût donné suite à ses œuvres! M. F. Buloz, alors commissaire royal auprès du Théâtre-Français, avait reçu, sur plan, le *Médecin de Néron*, un beau drame en prose, dont le principal rôle devait être joué par Frédérick Lemaître, et le rôle de femme rempli par mademoiselle Rachel. Supputez les conséquences! Mais le 24 février éclata comme un coup de tonnerre; Félix Pyat, élu représentant du peuple par Paris, par le Cher et par la Nièvre, tourna le dos à ses études littéraires et, emporté par les orages d'alors, il a passé *vingt-sept ans* de sa vie en exil. Vous devez supposer qu'il n'aurait guère pu, dès lors, aller porter, chaque année, des fleurs sur un tombeau.

Il y aurait, au surplus, une autre circonstance à invoquer : un reproche posthume et des plus graves à exhiber sur Hégésippe Moreau (voir, à ce sujet, une polémique fameuse entre Sainte-Beuve et Taxile Delord); mais c'est là un autre épisode et dont j'aurai à m'occuper prochainement.

N. B. — Le *Médecin de Néron* est inachevé. On n'en a trouvé que trois actes dans les papiers de Félix Pyat.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Sur une définition de la femme (XXIV, 35, 203, 258, 303, 353). — Si les loisirs du Jeune Chercheur lui permettent de consulter l'ouvrage que je vais lui indiquer, il pourra créer une foule de définitions de la femme, que les auteurs pourront suggérer à sa fertile imagination : *Opuscula Græcorum veterum Sententiosa græce et latine, etc., etc.*, Jo. Conradus Orellius, Lipsiæ, in libraria Weidmannia, MDCCCXIX. 1° Secundi Atheniensis philosophi sententiæ, pages 221-230.

2° Altercatio Hadriani Aug. et Epicteti philosophi. — Quid est Mulier? page 232.

3° Jo. Pediasmi Chartophylacis Bulgariæ desiderium. De muliere *mala*, — page 241; — *bona*, 243. HY-DY.

— J'ai pris la citation contestée à Alphonse d'Aragon dans Ad. Ricard, l'*Amour, les femmes et le mariage* (1881, in-12). BOOKWORM.

—

Eglises fortifiées (XXIV, 40, 213, 258, 305). — Elles sont rares en basse Normandie, bien qu'on trouve la trace de

plusieurs transformations d'églises en forteresses pendant la guerre de Cent ans. La pièce de canon nommée *la Male-voisine* détruisit l'église Saint-Germain de Rots, et une église à Cairon (Calvados). Voir le *Du Guesclin* de M. *Siméon Luce*. Parmi les églises subsistantes, au moins en partie, je ne sais que l'église de Tinchebray (Orne). Voir le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, tome V, année 1868, pages 289 et suiv., avec un dessin de Georges Bouet.

G. L. H.

—

La reine de France, au temps de Charles VII, ne possédait-elle que deux chemises? (XXIV, 66, 223, 306, 355.) — Notre confrère G. P. affirme que le peuple, avant la Révolution, ne connaissait pas l'usage de la chemise.

Puisque la question primitive a dévié, j'ajouterai aux démentis si topiques donnés par M. Bapst les exemples suivants, spéciaux au XVIII[e] siècle, et tirés d'inventaires judiciaires :

Femme d'un laboureur de Saint-Blaise, 1709 : « 7 chemises, usage de la défunte », sans compter les cotillons de toile.

Manouvrier de Thil, 1744 : « 6 chemises. »

Manouvrière de Chessy, 1776 : « 34 chemises. »

(*Arch. judic. de l'Aube*, 1523-1580.)

L. D.

— Pour la question de l'usage des chemises, reportez-vous à l'*Intermédiaire : Nos bons aïeux ont-ils couché nus ?* X, 131, 186, 237, 431, 527 ; XI, 109, 206, 238, 494 ; XII, 524, 557, 588, 648, 746 ; XIII, 170, 235, et *Faire le sac*, VII, 333, 443. Vous y trouverez tous les renseignements possibles.

P. CORDIER.

—

Les faux assignats de la Chouannerie (XXIV, 72, 309, 358). — Pour ceux qui, à défaut de faits précis, se contentent avec des raisonnements, la note de M. de la Sicotière est évidemment suffisante et le débat est clos. D'autres, je l'espère, penseront autrement et persévéreront à rechercher la solution d'une question qui, pour moi, reste entière.

De ce que les agents de la République n'aient pas découvert le signe secret de reconnaissance, ce que j'ai eu du reste le soin de faire remarquer, s'ensuit-il que ce signe n'existe pas ? Cela prouverait tout au moins ou tout au plus qu'on avait apporté dans son choix et dans son exécution une grande habileté.

Quant à l'absence de toute réclamation de la part des porteurs lors de la Restauration, mon honorable confrère sait bien que depuis ventôse an IV les assignats n'avaient plus cours et que la façon dont furent accueillis par le gouvernement de Louis XVIII les réclamations bien autrement sérieuses de ceux à qui il avait été délivré des titres formels d'emprunt, n'était pas de nature à inspirer la revendication individuelle de quelques misérables francs, là où, pour de grosses sommes, on ne faisait pas honneur à sa signature ; d'autant plus que les royalistes avaient eu soin, lorsque le papier avait encore quelque valeur, d'échanger leurs *Quiberons* contre des assignats républicains. (Voir *Correspondance secrète*, t. II, p. 352.)

Puisaye ne s'est pas borné à conseiller l'introduction d'un signe secret de reconnaissance dans la fabrication des assignats ; *il affirme positivement* (t. III, p. 414) *que ce signe existe*, et il ajoute que l'*espoir de remboursement en cas de réussite a déjà fait donner la préférence dans l'intérieur au papier de sa fabrication*. Que prouve ce fait qu'après la rentrée des Bourbons il n'ait pas divulgué un secret dont, pour les raisons que je viens de dire, mieux que personne, puisqu'il s'était brouillé avec la Restauration, il comprenait l'inutilité ?

M. de la Sicotière *se croit sûr*, *très sûr* que les papiers déposés au *Bristish Museum* ne renferment rien de relatif aux signes de reconnaissance ; s'il a dépouillé cette volumineuse collection et qu'il n'y ait rien trouvé de ce qui nous intéresse, il ne peut en résulter que ceci : c'est qu'il faut chercher ailleurs le renseignement demandé.

A. ROUILLÉ.

—

Antoine Grenier (XXIV, 104, 276, 362). — « L'homme s'agite et Dieu le mène. » Voilà une phrase qui a fait du chemin. Ordinairement on l'attribue à Bossuet, aujourd'hui on en fait honneur à Guizot : en réalité elle est de Fénelon.

MAXIME DU CAMP.

—

La famille Fleurot ou Fleuriot du Val-d'Ajol (XXIV, 107, 313, 362).—La *France*

pittoresque, d'Abel Hugo, contient une notice intéressante sur la famille Fleurot (t. III, p. 246).

Au siècle dernier, un membre de cette famille était établi à Paris et s'occupait avec succès du traitement des entorses. Diderot le nomme dans sa petite comédie autobiographique intitulée : *la Pièce et le Prologue* (sc. III).

Madame de Chépy : « Peste du sot et « de son entorse ! Qu'on fasse venir Val-« dajou et qu'il voie à cela. »

La première édition portait : « Qu'on « fasse venir Moreau ! » Pour que Diderot ait substitué le nom de Valdajou à celui de Moreau, il faut que la réputation du rebouteur des Vosges se soit formée rapidement et dans l'intervalle compris entre les deux premières éditions de son ouvrage.

Ce Valdajou serait-il celui dont parle M. A. Fournier, qui aurait été appelé par ordre de Louis XV ? La date de la deuxième édition de la *Pièce et le Prologue* pourrait peut-être fournir quelque indication à ce sujet, mais je ne suis pas à même de vérifier.

JOC'H D'INDRET.

— Voici la phrase entière, dont je n'avais cité qu'une partie :

Madame H. aurait pu nous accompagner et nous faire faire la connaissance de M. J. Fleurot qui y habite (*Hérival*) et qui passe pour le plus habile des Fleurot. Il a de la famille, un fils qui est militaire et deux grandes filles à qui il a appris son art et qui remettent déjà les fractures, lorsque leur père est absent. *On lui cherche toujours des misères.* On venait le chercher de 10 lieues à la ronde, mais il est obligé de se gêner, dit-on, il préfère que l'on vienne le trouver chez lui. Sa pommade se vend toujours et est très utile à achever de guérir et à soulager les douleurs, etc.

A. NALIS.

—

Noblesse et titres nobiliaires (XXIV, 139, 322). — On a demandé quels sont les meilleurs ouvrages à consulter en fait de noblesse et de titres nobiliaires. On a répondu par La Chesnaye des Bois, Magny et Riestap.

Riestap, comme Bachelin, nous offre un véritable état présent de la noblesse : Entrez, asseyez-vous, faites-vous servir. Magny a *évu* des malheurs : le tribunal civil de la Seine a ordonné la destruction d'un de ses volumes. La Chesnaye des Bois n'a pas été malhonnête, mais il a été sans scrupules et a admis tout ce qu'on lui a offert; il l'avoue même. D'Hozier n'est pas sans défauts, mais il est officieux. Son *Armorial général*, qui contient 50,000 armoiries enregistrées, payées, forcées, a catalogué des princes à côté d'épiciers qui *aspiraient* à la noblesse.

Mais pourquoi ne pas nommer le Père Anselme, en 9 volumes in-f°? Vous y trouverez nos nobles et titrés, barons, comtes, marquis et ducs authentiques avant 1789. Cet ouvrage est au-dessus de tout ce que les autres nations de l'Europe peuvent présenter. C'est un monument indiscutable et indiscuté. C'est le seul auquel on peut ajouter foi.

V. B.

—

Une allusion à éclaircir (XXIV, 162, 324). — Dans un petit opuscule intitulé *Une page d'histoire* (1603) et édité par Lemerre en 1886, Barbey d'Aurevilly a raconté l'impression que lui fit éprouver, à la distance de trois siècles, la vision qu'il eut des deux spectres du château de Tourlaville, Marguerite de Ravalet et son frère Julien, qui, convaincus d'inceste, furent décapités à Paris, en place de Grève, le 2 décembre 1603. Il est fait mention, dans cet opuscule, de plusieurs inscriptions qui paraissent avoir été placées après coup sur les murs de la pièce où l'on montre un grand portrait de Marguerite. Parmi ces inscriptions figure : *Un seul me suffit*, parole qu'un député actuel de Cherbourg, M. Cabart-Danneville, attribue à la châtelaine de Tourlaville, qui, d'après lui, aurait repoussé de nombreux prétendants, « parce qu'elle avait donné son cœur ». Mais est-il bien vrai que Marguerite de Ravalet puisse être offerte comme exemple d'une personne « ayant refusé de cumuler les mandats » ? Suivant le récit de Barbey d'Aurevilly, elle aurait été forcée par son père d'épouser messire Le Fauconnier, « et « c'est ainsi qu'elle introduisit l'adultère « dans l'inceste, mais l'inceste dévora « l'adultère, et des deux crimes fut le « plus fort ». AL. PICARD.

—

Deux autographes du duc de Nivernais à retrouver (XXIV, 168, 331). — M. Lucien Perey devrait s'adresser au fils aîné de M. Rathery, indiqué par notre confrère E. B. comme ayant acheté les piè-

ces recherchées en 1852. Je suis certain qu'il serait accueilli par M. Paul Rathery, inspecteur général des finances, à Paris, avec toute la courtoisie et la bonne grâce qui sont dues à l'éminent historien du dernier duc de Nivernais. Il saurait ainsi si les pièces ont été vendues avant 1876 et à qui, ou sont restées dans la famille. L. D.

—

Etymologies inconnues (XXIV, 242, 373). — Il faut avouer qu'*Almanach* présente une grande difficulté aux étymologistes. Le mot grec n'est pas ἀλμεναχὰ comme M. Brachet le donne, mais ἀλμηναχὰ. Μηνιαῖος signifie *mensuel*. L'inflexion de ce mot en latin devient *maniacus* ou *manacus*. Comme βαρδιαῖος, *Bardiacus*, et Σπαρτιαῖος, *Spartacus*. Le passage d'Eusèbe est tiré de Porphyre dans sa lettre à Aurbo l'Egyptien. On peut conclure ainsi que le mot ἀλμηναχὰ était bien entendu en Egypte, si même il n'était pas d'origine égyptienne, ce qui est fort probable.

Littré donne, comme Brachet, le mot ἀλμεναχά, mais Martinius dans son lexique transcrit les mots mêmes d'Eusèbe ὧν καὶ τὰ ονόμαδα ἐν τοῖς ἀλμηνιακοῖς φέρεται. *Manah*, en hébreu *compter*, et *al*, c'est-à-dire la table pour calculer, l'éphéméride. Il me semble curieux que le mot anglais *almanac*, *al-moon-ath*, reproduit exactement la véritable signification grecque.

(Walthamstow.) C. A. Ward.

—

Tibère et le verre malléable (XXIV, 244, 374). — Pline est mort en l'année 79, et Pétrone en l'année 66, car c'est du *Magister elegantiarum* qu'il s'agit. C'est lui qui, dans le *Satyricon*, a mis l'histoire dans la bouche de Trimalcion, l'hôte de ce banquet dont tant de gens parlent par ouï-dire.

Trimalcion est un hâbleur, de ces gens qui parlent de tout, à voix haute, dans un repas, sont insupportables aux autres par leur aplomb et leur sans-gêne; gens mal élevés dont on se débarrasse au plus tôt. Mais ici la chose n'était pas possible, puisque Trimalcion était chez lui. Aussi en prend-il à son aise pour régaler ses convives des histoires les plus absurdes qu'il nous faut bien reproduire, avant que d'en arriver au fameux passage, afin de montrer quelle créance on doit avoir en ce « document », non pas humain, comme ceux de certains romanciers d'aujourd'hui, mais industriel, qui se trouve dans un roman du Ier siècle.

... Et peut-être me demanderez-vous pourquoi je possède seul des vases corinthiens? Parce que le bronzier de qui je les achète s'appelle Corinthe. Et qui peut avoir du corinthien s'il ne possède lui-même Corinthe? Mais n'allez pas supposer que j'ignore qu'ils sont venus à l'origine de Corinthe. Lorsqu'Ilion fut pris, Annibal, cet homme rusé et grand voleur, jeta dans un même bûcher toutes les statues d'airain, d'or et d'argent, et y mit le feu et il en résulta une seule masse de métal.

Après cette heureuse intervention d'Annibal dans la prise de Troie, notre hâbleur ajoute:

Moi, je préfère les vases de verre, que certains dédaignent. S'ils n'étaient fragiles, je les préférerais même à l'or. Aujourd'hui, c'est matière vile. Il exista cependant un ouvrier (*faber*) qui fit un vase de verre qui était incassable (*phialam vitream quæ non frangebatur*). Admis devant César avec son présent, et l'ayant repris de ses mains, il le jeta sur le pavé. César faillit s'évanouir. Mais lui reprit le vase qui n'était que bossué, comme s'il eût été d'airain. Ensuite il tira de son sein un petit marteau, et tout à loisir le répara. Cela fait, il pensait posséder le ciel de Jupiter, surtout lorsqu'on lui demanda si personne autre ne connaissait la fabrication de ce verre? Prends garde.

Lorsqu'il eut nié (que personne autre connût le secret), César ordonna de le décapiter, parce que, s'il était connu, l'or ne vaudrait pas plus que la boue.

Poursuivant ses hâbleries sur les vases d'argent, Trimalcion parle d'une coupe « où Dédale a enfermé Niobé dans le cheval de Troie ».

On voit, d'après cette longue citation, quel est le personnage, et quel fondement on doit faire sur son récit.

On voit de plus qu'il y est question d'un César quelconque et non du Tibère dont parle Pline.

Celui-ci, décidément, n'était pas au courant de la littérature des romanciers ses contemporains. Alf. D.

—

Le chant des Girondins (XXIV, 245). — Le refrain du chant des Girondins est celui d'un chant national de Rouget de Lisle, dédié aux marins français, sous le titre *les Héros du* Vengeur ; en voici le texte intégral réclamé par H. B. :

Le capitaine.

Le destin trahit nos exploits (1);
Nos agrès, nos mâts, sont en poudre :

(1) Air de *Roland*.

Céder, se rendre ! affreuses lois !...
Soldats, accourez à ma voix.
La honte ou la mort, que résoudre ?
Répondez, quel est votre choix ?

Chœur des soldats et des matelots.

Mourons pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Le capitaine.

Ce pavillon dont sur les mers
Nous devions soutenir la gloire,
N'aura-t-il vu que nos revers ?
A la patrie, à l'univers,
Nous qui jurâmes la victoire,
Pourrons-nous accepter des fers ?...

Chœur.

Mourons pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

Le capitaine.

Pourrons-nous au joug des Anglais
Soumettre une tête servile ;
Nous hommes libres, nous Français ?
Parmi l'opprobre et les regrets,
Irons-nous vieillir dans leur isle,
De leur mépris dignes objets ?

Chœur.

Mourons pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

Le capitaine.

Oui, suivons un transport si beau ;
Qu'un noble trépas nous honore ;
Pour nous la vie est un fardeau.
Entr'ouvrons les flancs du vaisseau,
Et que nos mains, libres encore,
A tous nous creusent un tombeau.

Chœur.

Mourons pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

Le capitaine.

Pavillons, flammes, étendards,
Signes de triomphe et de joie,
Brillez sur ces flottans remparts.
O liberté ! de toutes parts,
Que ta bannière se déploie,
Et charme nos derniers regards !

Le chœur.

Mourons pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

Le capitaine.

Approche, superbe vainqueur !
Approche, les vaincus t'attendent,
Prêts à couronner ta valeur.
Tu diras à ton dictateur
Comment les vrais Français se rendent :
Qu'il frémisse au nom du *Vengeur !*

Le chœur.

Mourons pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

Le capitaine.

Voici le moment glorieux ;
Notre immortalité commence :
Sur l'avenir fixons nos yeux...

(*Tous les bras tendus vers la flotte française.*)

Amis, recevez nos adieux :
Douce patrie ! heureuse France !
Entends, reçois nos derniers vœux.

Je meurs pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

(*Le vaisseau s'abyme.*)

Dormez du sommeil des héros,
Guerriers, républicains fidèles !
Dormez, des palmes immortelles
Croissent pour vous du sein des eaux.

Aux saintes pages de l'histoire,
Aux cœurs sensibles des Français,
La reconnaissance à jamais
Va consacrer votre mémoire.

Dormez du sommeil des héros,
Guerriers, républicains fidèles.
Dormez, des palmes immortelles
Croissent pour vous du sein des flots.

Le chant des *Héros du* VENGEUR se trouve dans les *Essais en vers et en prose*, par Joseph Rouget de Lisle. *A Paris, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné, an V de la République*, 1796, in-8. Ce volume, tiré à petit nombre, est peu commun, il renferme quelques poésies légères, une nouvelle *Adélaïde et Monville*, avec une gravure de Lebarbier, le *Chant des combats, vulgairement l'hymne des Marseillois; Roland à Roncevaux*, aux mânes de Frédéric Dietrich, premier maire de Strasbourg, chant de guerre qui a le même refrain que celui des *Héros du* VENGEUR ; le *Chant de Thermidor*, hymne aux mânes de Victor Broglio (le grand-père du duc actuel, guillotiné en 1794), et l'*Hymne à la Liberté* (musique de Pleyel), exécuté à Strasbourg à la cérémonie de l'acceptation du premier acte constitutionnel. Rouget de Lisle rapporte en note que ce dernier chant fut traduit en allemand sur le même rythme, qu'il passa le Rhin et fut accueilli avec transport par les habitants de Brisgaw.

« Souvent, de la rive libre du fleuve, « j'ai entendu, ajoute-t-il, le rivage op- « posé retentir de ce chant consacré à la « liberté française. Les circonstances « l'ont soumis à bien des changements, « puisse-t-il ne plus en subir. »

UN LISEUR.

— Les autres paroles du chœur des Girondins sont des auteurs du *Chevalier de Maison-Rouge*, MM. Dumas et Maquet. La musique en fut composée par M. Alphonse Varney, chef d'orchestre du Théâtre-Historique, où ce drame fut représenté le 3 août 1847.

Varney, nommé l'année suivante chef de musique de la garde nationale, la fit exécuter pour son orchestre, ce qui valut à sa magnifique inspiration une immense et rapide popularité.

On lira avec intérêt sur ce sujet un article de M. Emile Blavet (Parisis), en date du 28 décembre 1888, dans un de ses volumes intitulés: *la Vie parisienne* (Paris, 1889). R. ALEXANDRE.

—

Panonceaux (XXIV, 246, 375). — La réponse se trouve dans le *Dictionnaire du notariat* que je vous cite textuellement :

Charles V, voulant donner aux notaires de Paris un signe de sa protection, ordonna au prévôt de cette ville de faire placer à leurs portes des panonceaux aux armes de France. *Et voulons*, portent les lettres patentes du mois d'avril 1411, *qu'il* (le prévôt de Paris), *en signe de nostre dicte sauvegarde espéciale, faire mettre nos panonceaux royaulx ès maisons, possessions et autres biens d'eulx et d'un chacun d'eulx, partout où mestier sera, afin que nul ne se puisse excuser d'ignorance.*

Tous les notaires de France ont été depuis non seulement autorisés, mais invités à mettre des panonceaux à leurs portes (Circul. Min. just., an XIII).

Les panonceaux ont porté l'écusson royal fleurdelisé jusqu'à la Révolution. A cette époque, la suppression des armoiries a forcé les notaires de les remplacer par des emblèmes, devises et noms. Lors de l'établissement de l'Empire, les notaires de Paris sollicitèrent le droit de décorer leurs maisons de l'aigle impériale, en signe de protection et sauvegarde, comme elles l'étaient aux armes de France avant la Révolution. Le grand juge répondit que cette demande ne pouvait souffrir de difficulté, que les notaires étaient libres de faire à cet égard ce qu'ils jugeraient à propos (Lettres des 21 ventôse et 13 messidor an XIII).

Les panonceaux ont subi depuis cette époque les mêmes transformations que le sceau de l'Etat. Fleurdelisés sous la Restauration, ils ont reçu en 1830 les tables de la loi couronnées et entourées de drapeaux tricolores.

Ils les ont quittées en 1848 pour le type de la République représentant une figure de femme assise et appuyée sur le faisceau. Après le rétablissement de l'Empire, ils ont repris l'aigle impériale.

Depuis le 4 septembre 1870, les panonceaux ont repris le type de la République.

FRANÇOIS, directeur du *Journal du Notariat.*

—

Les femmes généralissimes (XXIV, 247, 377). — Certainement, plusieurs femmes commandèrent en chef des troupes plus ou moins nombreuses devant l'ennemi, non pas à la façon de Jeanne d'Arc, — cette sublime figure est unique dans l'histoire du monde, — mais d'une manière remarquable et supérieure, comme bravoure et comme jugement, à ce qu'on attend communément de leur sexe. C'est ainsi, je pense, que l'entend notre collaborateur, M. le vicomte de M.

Citons-en quelques-unes.

Frédégonde commande en chef l'armée neustrienne; elle remporte sur les Austrasiens la bataille de Droissy et ramène à Soissons, après une campagne rapide et décisive, ses troupes victorieuses et chargées de butin (593).

Trois ans après, elle pénètre, toujours investie du commandement suprême, dans le royaume de Paris, bat Brunehaut, — autre guerrière, à Lafaux, entre Soissons et Laon, et s'empare des Etats de sa rivale.

Gerberge, fille de Henri Ier l'Oiseleur, et femme de Louis IV d'Outremer, fils de Charles le Simple, se place, avec son fils âgé de douze ans, à la tête de l'armée qui se rend au siège de Poitiers. En 960, elle dirige elle-même l'attaque de Dijon, contre Robert de Trèves ; elle emporte la place.

En 1128, Hermangarde, femme du troubadour Bernard d'Anduze, conduit au siège de Tortose les troupes qui marchent contre les Sarrasins.

Blanche de Castille, pendant sa régence, commanda plusieurs fois les armées de son fils Louis IX, alors enfant. La prise de Bellesme (1228), celle d'Angers (1230), les sièges d'Ancenis, d'Oudon, de Champtoceaux, ont lieu sous ses ordres.

Jeanne de Navarre, fille de Philippe le Bel et femme d'Edouard II d'Angleterre, délaissée par ce monarque, se place à la tête d'une armée, passe dans le royaume de son époux et le fait prisonnier (1325).

Jeanne de Belleville, veuve d'Amaury de Clisson, est chef d'une flottille de corsaires, à l'aide de laquelle elle attaque et prend un grand nombre de navires français (1344).

En 1561, Catherine de Clermont-Tonnerre, duchesse de Retz, assemble des troupes à ses frais, attaque les ligueurs et les bat.

Claudine de La Tour de Turenne, comtesse de Tournon, lève à deux reprises plusieurs compagnies de gens de guerre, qui font abandonner sous ses ordres, et à deux reprises, le siège de Tournon aux troupes protestantes, en 1567 et 1570.

Madeleine de Miremont, commandant un nombreux parti de huguenots, défait en plusieurs rencontres Montal, lieutenant du roi, en Auvergne. Elle tue, dit-on, de sa main cet officier, dans un combat qui eut lieu devant le château de Miremont, en 1584.

Catherine de Lorraine, duchesse de Montpensier, dirigeait à la journée des Barricades une troupe de reîtres allemands à sa solde. Elle se distingua à l'attaque du Louvre, et plus tard, durant le siège de Paris.

Pendant la Fronde, la Grande Mademoiselle s'empare sans coup férir d'Orléans, secondée par ses « maréchales de camp », les comtesses de Fiesque et de Frontenac.

Philis de La Tour du Pin La Charce réunit en 1692 ses vassaux et les paysans des environs de Nyons et, toujours à leur tête, prend des dispositions si habiles et agit si vigoureusement dans de nombreux engagements, qu'elle fait battre en retraite les Impériaux et Piémontais.

Sans elle, de l'aveu même de Catinat, ce général ne pouvait se maintenir dans le Bas-Dauphiné.

En ce qui concerne les défenses de places on rencontra encore un bien plus grand nombre de femmes habiles et courageuses.

Entre autres :

Emma, femme de Lothaire, fils et successeur de Louis IV, reçoit de son époux le commandement de Verdun, elle y est assiégée par les troupes de Othon II en 985, dirige la garnison, repousse plusieurs assauts et se maintient dans la ville jusqu'à l'arrivée de l'armée de Lothaire.

Julienne, fille naturelle de Henri Ier d'Angleterre, et femme d'Eustache de Breteuil, défend elle-même le château de Breteuil, contre son père, en 1106.

Guiraude de Lavaur, également, défend intrépidement, aux côtés de son frère Aimery de Montréal, le château de Lavaur attaqué par Simon de Montfort, en 1211.

On connaît la vaillance et le coup d'œil vraiment militaire de Jeanne de Montfort pendant le siège d'Hennebont (1342), elle commandait en personne les sorties de la garnison et, armée de pied en cap, payait chaque jour de sa personne Elle s'empare de Vannes (1342), de la citadelle importante de La Roche-Derrien, en 1347.

A cette époque, une autre célèbre amazone, Jeanne de Blois, femme du comte Charles, se met à la tête de l'armée de son époux fait prisonnier par Jeanne de Montfort, mais ses armes furent moins heureuses que celles de cette dernière. Les péripéties de la « guerre des deux Jeanne » sont trop longues pour être rapportées ici.

Perrette de La Rivière, veuve du sire de La Roche-Guyon, tué à Azincourt, défend héroïquement sa forteresse assiégée par une armée anglaise et ne se rend qu'au bout de deux mois, pressée par la famine (1418).

En 1496, à la prise d'Amiens, une certaine Catherine de Lire, d'après Hilarion de Coste (*Eloge et vie des dames illustres*), se comporta d'une façon tout à fait semblable à Jeanne Hachette, lors du siège de Beauvais.

De même en 1536, au siège de Péronne, Marie Fourré, femme de M. de Poix, élu de Péronne, précipite dans les fossés de la place un officier ennemi qui venait d'escalader le rempart, s'empare de l'enseigne qu'il y plantait et se défend avec sa pique contre les soldats qui suivent cet officier, jusqu'à ce qu'on vienne la secourir. Les Impériaux sont repoussés.

Marguerite ou Margot Delaye, conduisant les femmes de Montélimar, contraint à la retraite l'amiral de Coligny, qui assiégeait cette ville (1569).

Marie de Barbançon, dame de Neuvy-sur-Allier, défend en personne, à la tête de cinquante hommes, le château de Bénégon, contre Montaré, lieutenant de Charles IX (1569).

Catherine de Balzac, veuve d'Edme Stuart, duc de Lennox, rassemble les habitants, hommes et femmes, de la ville d'Aubigny en Berry et, par son énergie et son habileté, repousse La Châtre, qui l'assiégeait (1575).

Une cabaretière, Jeanne Maillotte, saisit une pique, entraîne les archers et, secondée par les femmes de la ville, met en déroute les huguenots, qui entraient dans Lille (1582).

Jeanne de Castellane défend, glorieusement, après la mort de son mari, le château de ce nom assiégé par les catholiques (1587).

Suzanne de Villeneuve fait lever à Charles-Emmanuel Ier de Savoie le blocus du château de Moans (1590).

La même année, Constance de Cezely, combattant à la tête de la garnison et des habitants de Leucate, fait lever égale-

ment aux ligueurs le siège de cette place.

Renée de Balagny, dame de Montluc, fit preuve d'une ténacité et d'un courage extraordinaires, en commandant la garnison de la citadelle de Cambrai (1595).

Ce fut Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, qui, en 1637, et ayant sous son commandement quelques soldats, eut la gloire de faire abandonner à Turenne le siège de la ville avec une perte de huit cents hommes, après un investissement de six jours, trois assauts et l'ouverture d'une brèche.

Quant aux traits de bravoure collective émanant de femmes, principalement aux cours de sièges ou d'attaques de vive force, ils sont extrêmement fréquents, et comme, dans de semblables cas, l'une de ces femmes possédait généralement sur ses compagnes un ascendant propre à les entraîner et à les stimuler davantage, je pense que les Jeanne Hachette anonymes sont fort nombreuses dans l'histoire. Je crois même, sans rabaisser en rien les mérites de cette célèbre héroïne, qu'elle dut une grande partie de sa notoriété aux sentiments d'intérêt que lui porta le maréchal du Rohaut, son protecteur, et son introducteur auprès du roi Louis XI.

MM. Alfred Tranchant et Jules Ladimir dans leurs *Femmes militaires* (Paris, Courniol, 1866), ouvrage auquel j'emprunte une partie de ces détails, citent pour la façon tout à fait courageuse dont elles se comportèrent, aux attaques de leurs villes, les dames de : Guérande, d'Etampes, d'Orléans, de Compiègne, de Beauvais, de Marseille, de Péronne, de Metz, de Montélimar, de la Rochelle, de Sancerre, de Livron, de Saint-Lô, d'Aubigny, de Cahors, de Lille, de Vitré, d'Autun, d'Arbois, de Montauban, de Montpellier, de Lamotte, de Dôle, de Saint-Jean de Losne, de Saint-Amour, d'Anglard, etc., etc. H. B.

— Louis XIV non seulement donna une pension à Philis de la Charce, comme à un brave officier, mais encore il fit placer au trésor de Saint-Denis son épée, ses pistolets, son portrait et l'écusson de ses armes avec cette inscription : PHILIS DE LA CHARCE, DE LA MAISON DE LA TOUR DU PIN EN DAUPHINÉ.

COMTESSE DE CH.

— M. le vicomte de M. demande s'il a existé, en dehors de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette, des femmes ayant commandé en chef ou défendu victorieusement des places assiégées.

Des recherches toutes spéciales faites sur ce sujet me permettent d'esquisser une réponse affirmative, mais sommaire. Je citerai Ethwige, prenant le commandement militaire de la ville de Laon, et Gerberge, dirigeant elle-même sur Dijon les compagnies destinées à vaincre Robert de Trèves.

Brigitte Schicklin a sauvé la ville de Guebwiller en jetant sur les assaillants de la paille enflammée.

Froissart rapporte les exploits de Jeanne de Montfort, commandant une flottille de guerre contre Jeanne de Flandre, d'où la *guerre des deux Jeanne*.

Au siège de Perpignan, en 1542, Louise Charlin, dite Louise Labé, dite la *Belle Cordière*, fut admirable d'intrépidité. Si l'amiral Coligny fut repoussé de Montélimar, c'est grâce, dit-on, à l'intervention des femmes obéissant à une autre femme, Marguerite Delaye, qui perdit un bras à la bataille. La ville a élevé une statue à sa mémoire.

S'il ne me fallait pas demeurer dans les limites de la question posée, je parlerais de Madeleine de Saint-Nectaire, qui fit l'inverse, c'est-à-dire qui se rendit maîtresse, par la force des armes, de Maurice et de certaines places fortes du Hainaut. Il en a existé certainement d'autres.

Le nombre des femmes militaires qui se sont illustrées est considérable ; depuis les temps les plus lointains jusqu'à la dernière guerre franco-allemande, l'histoire en est comme éclairée. Toutefois, les deux catégories de femmes désignées par M. le vicomte de M. nécessitent une classification, un choix, devant la difficulté duquel je recule. Je rappellerai ici les ouvrages les plus clairs qui aient été écrits sur les femmes soldats : *Histoire militaire des femmes*, par de la Barre Duparcq, les *Femmes décorées*, publiées récemment chez Melet, les *Femmes sous la Révolution*, de Michelet, etc.

JEAN ALESSON.

—

Les Actes des apôtres (XXIV, 248). — Sept cartons, attribués à Raphaël, sont exposés au Louvre, dans la cour Lefuel. Ce sont ceux qui furent exposés autrefois dans la galerie Georges Petit. Ils ont été trouvés, dit le *Rappel*, par M. Loukhmanoff, dans la succession de son père,

lequel les aurait achetés, en 1815, à une vieille demoiselle, dernière représentante de la famille Jagoujinsky. C'était une tradition, paraît-il, de cette famille, qu'un de ses membres, le comte Jagoujinsky, en avait jadis fait l'emplette à Rome. Quoi qu'il en soit de l'originalité de ces cartons, sur laquelle il est assez difficile de se prononcer, ils sont peints aux couleurs végétales, directement sur toile, et représentent les Actes de la vie des Apôtres. Leurs dimensions sont absolument les mêmes que celles des tapisseries du Vatican, lesquelles furent exécutées à Arras. Il n'y manque que les socles et les figures supplémentaires ayant trait aux événements de la vie du pape Léon X. Raphaël avait peint onze cartons. Les sept qui appartiennent à M. Loukhmanoff représentent : 1° la *Pêche miraculeuse ;* 2° *Garde mes brebis ;* 3° la *Guérison d'un paralytique ;* 4° la *Mort d'Ananie ;* 5° l'*Aveuglement du mage ;* 6° les *Apôtres Paul et Barnabé à Lystre ;* 7° le *Sermon de l'apôtre Paul devant l'aréopage d'Athènes.* Ces peintures sont extrêmement intéressantes, tant par leur dessin que par leur coloris, qui imitent absolument la trame et la couleur des vieilles tapisseries.

G. D.

—

Où est né le philosophe-poète de Strada? (XXIV, 249.) — Sur M. de Strada, il faut lire le volume de M. Jean-Paul Clarens, *Un Grand Ignoré* (Paris, 1891), et surtout la belle étude publiée par M. Alcide Bonneau, dans la *Revue encyclopédique* de Paris (éditée par la maison Larousse et dirigée par M. Georges Moreau), livraison du 15 janvier 1891, p. 69 à 73. M. Gabriel-Jules Delarue de Strada est né à Vouillé, dans le département des Deux-Sèvres, en 1831.

A. B. V.

—

Date de la mort d'Alain Chartier (XXIV, 249). — Depuis longtemps, je cherche vainement la date de la mort de cet auteur non de petite marque, grand poète de son temps, et encore plus grand orateur.

Je viens de relire encore le chapitre 18 des *Mots dorez et belles sentences de maistre Alain Chartier,* livre cinquième des *Recherches de la France.* (Paris, M.DC.XI.)

Estienne Pasquier, après avoir dit qu'il florit sous le règne de Charles VII et fut secrétaire du roi, ajoute :

> A cause de quoy mesmement on récita une chose mémorable qui luy advint un jour entre autres: car, estant endormy en une salle, par laquelle Marguerite, femme du dauphin, qui depuis fut appellé le Roy Louys unzième, passait avecq' une grand' suitte de dames et grands seigneurs, elle l'alla baiser en la bouche...

E. Pasquier est un auteur digne de foi et devait avoir la certitude du fait qu'il racontait. Si l'anecdote est exacte, comme je le suppose, Marguerite d'Ecosse n'étant venue en France qu'en 1436, la mort d'Alain Chartier est postérieure à cette date. Admettre que ce baiser devenu historique a été donné antérieurement à son mariage, par la future dauphine, me parait chose invraisemblable à tous égards et, de plus, serait en opposition avec le récit de Pasquier.

E. M.

— A propos d'Alain Chartier, notre collaborateur Poggiarido cite Froissart qui, dit-il, se trompe sur le prénom de Jean l'Aveugle, mort si héroïquement à Crécy dans les rangs français : « Li vaillans et gentils rois de Behagne, qui s'appelloit messire Charles de Lussembourch, car il fut fils de l'empereour Henri de Lussembourch... » On sait qu'il y a cinq ou six rédactions de Froissart, et ce qui précède est emprunté à la seconde. Or il y a une autre rédaction qui explique la seconde et où il est dit : « Li vaillans et nobles rois de Boesme et contes de Lucembourg, sires des Ammeries et de Rainnes, qui se nomma Jehans [et li auqun dient que il fu rebaptisiés à avoir nom Carles], et qui fils fu à l'empereour Henri... » C'est aux copistes qu'il faut s'en prendre des *erreurs* de Froissart, car ils ont aussi défiguré la plupart des noms. Froissart ne s'est pas trompé sur le prénom de Jean l'Aveugle, puisqu'il lui fait dire quelques lignes plus loin : « Où est messires Charles mes (mon) fils? » Ce messires Charles était le « roy d'Alemagne », empereur de Rome, Charles IV, dont Froissart dit encore : « Charles de Luxembourg, roy de Boesme et d'Allemaigne et empereur de Romme, qui régna après [au lieu de] Loys de Bavière... » On aime aujourd'hui à chercher des défauts à Froissart, et c'est un tort, puisque nous n'avons pas le texte original de ses Chroniques.

V. B.

—

La métaphysique de Newton, par Voltaire (XXIV, 250). — La première publication des *Eléments de la philosophie de Newton* remonte au mois d'avril 1738. Elle fut faite en Hollande, à l'insu de Voltaire. (Voir *Eclaircissements nécessaires donnés par M. de Voltaire, le 20 mai* 1738. Mémoire imprimé dans le *Journal des savants*. Octobre 1738.) L'auteur, voulant ajouter à son travail une première partie contenant la métaphysique, sollicita du chancelier d'Aguesseau l'autorisation qui lui était indispensable pour faire imprimer en France l'ouvrage complet. Le privilège lui fut refusé; on lui accorda toutefois une permission tacite pour ce qui avait été imprimé en Hollande, c'est-à-dire de le réimprimer en France, mais sous le nom d'un pays étranger. En 1740, Voltaire fit imprimer en Hollande (Amsterdam) la *Métaphysique de Newton*, dont L. M. Kahle fit une critique, en allemand. En 1741, Voltaire donna en France, mais sous l'adresse de Londres, une édition entièrement refondue des *Eléments de la philosophie de Newton*. Il les avait divisés en trois parties : la première, comprenant la *Métaphysique* (publiée en 1740); la seconde et la troisième se composant de ce qui formait tout l'ouvrage en 1738, c'est-à-dire de la physique. Avant de faire entrer les *Eléments* dans la collection de ses œuvres, Voltaire devait encore remanier cet ouvrage en 1748 et en 1756.

E. M.

Un sonnet attribué à sainte Thérèse (XXIV, 250). — Cette attribution est fausse; le sonnet est de saint François Xavier. Voici quelques preuves à l'appui :

Soneto qve compvso San Francisco Xauier, Apostol de las Indias. A un Christo Crucificado, de quien era muy devoto. Glosado En catorze Octabas, por vn afecto del Santo. Que se reimprime para mayor houra sua. Impreso en la Puebla por la Viuda de Miguel Girones, año de 1681, pet. in-fol., 1 p. à 3 col. — En la Puebla, por la Uinda (*sic*) de Miguel de Ortega, año de 1723. Sa cado del original impreso en Leon, acosta del Hermano Girones, año de 1683, 24°, pp. 10 uch.

Soneto... (même titre) : ... Muy devoto. Refieredo el señor Obispo Caramuel en sus concepitos Evangelicos, num. 611; — à la page 241-42 de : *Pensamientos Christianos*, 1762, traduction des *Pensées chrétiennes* du P. Bouhours, S. J. — Et dans plusieurs opuscules.

Beristain, dans sa *Biblioteca Mexicana*, cite deux manuscrits dont les auteurs, José Ribera et Fr. Xav. Uriarte, examinent le sonnet au point de vue théologique; — et, à l'article *Huerta*, il donne un sonnet qui est une imitation de celui de S. Fr. Xavier.

Il y a donc là, en Espagne, ou dans les pays de langue espagnole, une tradition respectable.

PIERRE CLAUER.

Signes à expliquer (XXIV, 251). — On remarquera que le chiffre 4 se trouve répété dans chacun des cinq signes reproduits. Le n° 5, composé du chiffre 4 enté sur un cœur, qui porte trois initiales, doit être la marque d'un marchand : telle est celle du libraire Augustin Courbé, qu'on peut voir sur le titre des éditions originales du *Cid* (1637), du *Docteur Amoureux* (1638) et d'*Horace* (1641) au-dessus de la devise à la Palme : *Curvata Resurgo*.

On rencontre aussi ce signe dans des épitaphes de marchands, au XVII° siècle.

GEORGES MONVAL.

— Sous le titre *Signes à expliquer*, M. R. de S. demande l'origine et la signification de cinq signes très compliqués en apparence, et pourtant très simples, dont le dessin nous est donné avec le texte. On les trouve, ajoute-t-on, sur divers monuments en Lorraine, en Alsace et en Angleterre.

Cette dernière observation est trop restreinte : on pourrait dire aussi que les signes en question se retrouvent sur tous les grands monuments élevés en Europe du XIII° au XV° siècle, par tous les *logeurs du bon Dieu* qui s'étaient associés alors pour reconstruire nos vieilles églises. C'étaient tout simplement ces *signes lapidaires* que je nommais ainsi, lorsque, après les avoir observés en 1846 sur les parois de la cathédrale de Poitiers dont j'écrivais l'histoire, je me fis une théorie que l'étude plus attentive ne fit que confirmer. Je me persuadai, en effet, que ces signes étaient ces points de repère destinés à constater par les ouvriers, dont chacun avait le sien, les pierres qu'ils avaient taillées ou appareillées. Ce signe était donné par l'architecte et établissait pour chaque pierre un

titre à recevoir le prix convenu. Cette découverte intéressa dans les revues du temps, et, afin de prendre rang, j'en écrivis à Didron qui en parla avec intérêt dans les *Annales archéologiques*, et, bientôt après, je me suis expliqué au long dans mon *Histoire de la cathédrale*, t. I, p. 484. L'abbé AUBER.

—

Corps de seigneur (XXIV, 289). — Corps de seigneur, c'est le pain azyme destiné à être employé comme hostie consacrée.

Je crois du reste que mon inventaire d'épicerie est le seul, avec les inventaires contenus dans le *Journal des frères Bonis*, qui ait été publié pour le XIVe siècle français. SIMÉON LUCE.

—

Les trois T de Crémone (XXIV, 290). — Ce sont : le *Torrone*, ou nougat de Crémone, le Montélimar ultramontain; le *Torrazzo*, ou tour de la place del Commune, commencée en 1284, d'une altitude de 121 mètres, la plus haute tour de la Péninsule, dépassant le campanile de Florence de 37 mètres, le clocher de saint Marc de Venise de 23, et la tour de Bologne de 14; enfin les *Tettazze* (seins) des dames crémonaises, renommés depuis le moyen âge par leur harmonieux développement. On affirme que c'est encore là une réputation surfaite et une gloire déchue. O. T.

—

L'œuf de coq (XXIV, 290). — En basse Normandie, la croyance à l' « œuf de coq » est très généralement répandue, sans qu'on y cherche d'autre explication qu'une sorte de phénomène merveilleux, de prodige. On croit aussi que l' « œuf de coq » renferme un serpent. Le prétendu serpent n'est qu'une portion du blanc de l'œuf desséchée et réduite en une sorte de filament. L.

— L'œuf était regardé comme une substance mystérieuse, comme l'emblème de la nature; par sa forme ronde il représentait la durée de toutes les générations successives, il n'a ni fin, ni commencement.

Les Grecs, les Romains avaient l'habitude de déposer des œufs sur les autels des divinités qu'ils honoraient particulièrement, surtout sur ceux des dieux pénates, protecteurs du foyer domestique. Cette coutume, on la retrouvait naguère dans les Vosges : dans certains villages, on offrait à la nouvelle épouse, quand elle entrait dans la maison de son mari, un œuf. A Rome, dans la même circonstance, c'était au dieu protecteur du foyer domestique que l'œuf était offert.

Nos Vosgiens en offraient également aux enfants, aux grandes personnes, quand ils entraient pour la première fois dans une maison.

Un grand industriel du Haut-Rhin me disait que sa mère n'a jamais reçu chez elle un de ses petits-enfants ou un autre enfant sans lui remettre un œuf.

C'est que l'œuf avait, comme je l'ai dit, un caractère tout mystique dont on retrouve l'origine dans Pline (*Hist. nat.*, l. 29, parag. 12).

« Dans l'été, on voit, dit-il, dans certaines *cavernes des Gaules*, des serpents sans nombre qui se mêlent, s'entrelacent et, avec leur salive, jointe à l'écume qui suinte de leur peau, produisent une espèce d'œuf. Quand ce dernier est parfait, ils l'enlèvent et le soutiennent en l'air par leurs sifflements; c'est alors qu'il faut s'en emparer sans qu'il ait touché terre. Un homme aposté à cet effet s'élance, reçoit l'œuf dans un linge, saute sur un cheval qui l'attend et se sauve à toute bride, car les serpents le poursuivent jusqu'à ce qu'il ait mis une rivière entre eux et lui. Cet œuf avait toutes sortes de vertus, les *druides* le portaient au cou, richement enchâssé. »

Pline assure avoir vu cet œuf merveilleux qui ne serait qu'un oursin fossile.

Aujourd'hui encore, on retrouve dans nos montagnes vosgiennes des échos de cette légende. Quand on trouve dans le nid de la poule un *petit œuf tout rond*, on croit qu'il a été pondu par un... *coq!*

Il faut bien se garder de le faire couver, il en *sortirait un serpent*.

Toujours pour nos Vosgiens, un œuf pondu le *vendredi saint* arrêtait les incendies provoqués par la foudre; il guérissait la fièvre quand on le mangeait, il empêchait la rage d'éclater; enfin, si bonne que soit la couveuse, il ne pouvait éclore.

C'est encore ce caractère mystique de l'œuf qui expliquera l'origine de l'œuf de Pâques. A. FOURNIER.

— Dans presque toutes les campagnes normandes, les villageoises croient aux

œufs de coq; deux fois au moins on m'a montré cette merveille. Ils ressemblaient à des œufs de pigeon par la forme, la couleur et la grosseur. Pourtant, ils avaient bien été trouvés dans le poulailler d'une ferme où il n'y avait pas de pigeon. F. Pluquet, dans son *Essai historique sur Bayeux*, raconte que les habitants des environs sont persuadés que si ces œufs étaient couvés, il en sortirait un serpent. Disons cependant qu'aujourd'hui, bon nombre de nos paysans, moins crédules, sinon tout à fait bien renseignés, regardent ces petits œufs comme les produits dégénérés, atrophiés de poules vieilles, épuisées ou malades.

(Rouen.) C. L.

—

La mémoire se perd-elle à mesure que l'on avance en âge, ou peut-elle être conservée, à la condition de la cultiver et de l'exercer ? (XXIV, 291.) — Il y aurait tout un volume — et un volume des plus intéressants — à écrire en réponse à ces questions et à toutes celles qu'elles soulèvent incidemment.

Constatons, tout d'abord, qu'il y a presque autant de mémoires spéciales, différentes, que d'individus. Mémoires des couleurs, des formes, des visages, des lieux, des sons, des vers, des chiffres, des dates, des noms, etc., il y a des mémoires de toute sorte. Elles s'associent heureusement quelquefois; le plus souvent, elles semblent s'exclure.

La mémoire qui semble se perdre ou s'affaiblir la première est celle des noms propres.

Il est d'observation que, parmi les faits que l'on peut appeler personnels, ceux que nous nous rappelons le mieux sont les plus anciens ou les plus récents.

Je sais des gens arrivés à près de quatre-vingts ans et qui seraient en état de réciter, non pas six cents, mais dix ou douze mille vers. L'exemple cité par M. A. D-n, n'a donc rien de bien extraordinaire.

Une des mémoires littéraires classiques les plus riches que l'on ait connues était celle de M. Sénart, avocat à Rouen, qui devint, en 1848, procureur général près la cour d'appel de cette ville, puis membre et président de l'Assemblée constituante. Il possédait merveilleusement tous les poètes latins et peut-être les poètes grecs et en récitait à votre appel les morceaux les plus remarquables. C'était là une des causes de son admiration pour André Chénier, si imprégné lui-même de la sève des anciens, et dont, très jeune encore, il avait contribué à lancer la première édition.

Sur ce terrain des anecdotes, on n'en finirait pas. L.

— A droite et à gauche, je réponds oui, et sans me contredire, car j'ai là — bien que réunies dans le libellé — deux questions tout à fait indépendantes. Elles portent, en effet, sur deux fonctions essentiellement dissemblables, donc à juger séparément, n'en déplaise à la mode actuelle qui est de les confondre sous une étiquette unique.

Quand on dit de quelqu'un, et sans plus: Il a de la mémoire, vous avez à vous demander si l'on fait allusion au pouvoir d'apprendre, ou à celui de se rappeler; à la facilité d'encaisser les idées ou à celle de les remettre au jour. Or, ce dernier phénomène ne peut se produire que grâce à un emmagasinement préalable. Entasser sans relâche le plus grand nombre de richesses, tel me semble être le rôle exclusif de la mémoire. Quant à retirer de tel ou tel coin de la cassette la pièce désirée, c'est simplement: se souvenir.

Cette distinction établie, je puis dire: oui ! la mémoire se perd à mesure qu'on avance en âge. N'insistons pas sur les altérations matérielles d'un cerveau devenu, soit trop ferme pour être influencé, soit trop mou pour retenir l'impression. Il est un autre état, non pathologique, auquel l'organe arrive plus ou moins vite, c'est la saturation. Assurément, sa réceptivité est de dimensions larges, mais il a, pour y satisfaire, sa native appétence, son avidité, sa gloutonnerie, tant qu'il est jeune. Une fois repu, rassasié, force lui est bien de ne pas accepter davantage. A mettre un peu d'ordre dans cet amas de provisions, il trouvera peut-être encore, de temps à autre, une petite place à utiliser, — *on apprend à tout âge*, — mais il ne pourra jamais faire maison nette et recouvrer sa première aptitude à tout accaparer. Cette puissance a forcément décliné de jour en jour et il est fort naturel que, tôt ou tard, elle se perde entièrement.

C'est même sa disparition qui explique pourquoi les vieillards ont si présentes les choses du passé. L'actualité les touche médiocrement, les événements quotidiens ne leur causent plus d'émotions durables,

et ce qu'ils perçoivent ne reste plus, pour se dresser dans leur esprit, comme un écran qui masquerait les images du temps jadis.

Mais déjà la question a changé de face; de la mémoire, elle en est venue au souvenir, au rappel de ce qui fut; et, selon moi, c'est seulement de cette faculté d'évocation, de résurrection, que l'on parle quand on demande: La mémoire peut-elle être conservée à la condition de la cultiver et de l'exercer?

Ici encore, je réponds oui. C'est par le mouvement que la vie s'atteste, et tout organe, toute faculté que l'on condamne à l'inaction sont voués à la déchéance. L'heureuse influence du travail, nous la voyons dans l'anecdote que nous conte M. A. D-n. Son lettré, qui n'est pas jeune, récite plus sûrement que ne le ferait un bachelier d'hier quelque leçon d'antan apprise au collège, mais il ne vous cèle point que, depuis lors, il a tâché de tout son cœur à ne pas l'oublier. Il l'a répétée aussi souvent que possible, il a mis à profit — en l'adaptant au ressouvenir — cet avertissement de Lhomond: *Minuitur memoria nisi eam exerceas.*

La méthode ne varie pas, quel que soit le sujet. Qu'il s'agisse des dates, des localités, des jeux de la lumière ou du son, etc., etc., c'est par la constance à revenir sur le thème préféré, à en revoir les développements, à l'étudier encore et sans cesse, que notre esprit se conserve le don si précieux de reviviscence.

En résumé, c'est la mémoire, pourvoyeuse temporaire, qui nous constitue un avoir intellectuel, et c'est le souvenir, autant que nous vivace, qui, recenseur plus ou moins zélé, nous sauvegarde une partie de cette fortune et nous permet d'en jouir. T. Pavot.

— M. Francisque Sarcey a consacré toute sa chronique du 16 mai, dans la *France*, à la question de l'*Intermédiaire*.

« La mémoire se perd-elle à mesure que l'on avance en âge, ou peut-elle être conservée, à la condition de la cultiver et de l'exercer? »

C'est un beau thème à discussion.

Le malheur est que les questions ne comportent pas de solutions fermes et précises. Je répondrais volontiers: C'est selon.

Il y a des gens qui n'ont jamais eu de mémoire. Comment la mémoire qu'ils n'ont pas eue se perdrait-elle en avançant en âge? Il y a cent espèces de mémoires. Tel a la mémoire des faits et des dates; tel autre a celle de la poésie; tel autre celle des sons musicaux; tel autre a la mémoire des visages ou des lieux. Il est bien rare que, lorsqu'on a ainsi une mémoire particulière très développée, on ne la garde pas jusqu'à la fin de sa vie. Elle faiblit à mesure que l'on avance en âge, cela est probable; c'est le malheur de la vieillesse que tout s'en va défaillant peu à peu; les membres sont moins souples, l'esprit moins actif, l'estomac moins solide, la santé moins forte, pourquoi la mémoire échapperait-elle seule aux causes d'effritement qui ruinent peu à peu tout le reste?

Ce qu'on peut dire, ce qui doit être vrai, car tous les vieillards l'ont éprouvé, c'est qu'à un certain âge on se rappelle plus nettement les impressions d'enfance que celles de la veille. J'en fais l'expérience sur moi-même: j'ai la mémoire très incertaine, encore qu'assez abondante. Je garde un souvenir très net, très exact et très précis des grandes premières représentations auxquelles j'ai assisté, il y a trente ans, et des pièces que j'ai vues dans ma prime jeunesse, il y a près d'un demi-siècle. J'oublie le spectacle de la semaine dernière. Il semble que sur une mémoire déjà surchargée les impressions nouvelles ne mordent pas aussi profondément, et qu'elles s'effacent aussitôt que tracées.

Il y a des mémoires très promptes qui ne sont pas tenaces; il y a au contraire des mémoires qui gardent toujours ce qu'elles ont emmagasiné lentement. Les mémoires très promptes tout à la fois et très tenaces sont des plus rares. J'en ai rencontré quelques-unes dans ma vie: celle d'Edmond About par exemple.

L'*Intermédiaire* cite comme une grande merveille un vieillard qui récitait des milliers de vers: About savait encore par cœur sur la fin de sa vie tout son La Fontaine, qu'il avait appris à l'école primaire; M. Ernest Legouvé possède à près de quatre-vingts ans une des mémoires les plus richement meublées qu'il y ait au monde; Guillaume Guizot pourrait réciter, je crois, tous les poèmes un peu saillants qui ont été publiés ces cinquante dernières années.

La mémoire musicale n'est pas fort rare dans le monde des artistes, et chez quelques-uns elle passe toute imagination. Il y a des musiciens qui n'ont besoin que d'entendre une fois un morceau pour le savoir d'un bout à l'autre, et ils le gardent toute leur vie, et, trente ans après, ils n'ont qu'à l'évoquer, pour qu'il reparaisse tout entier sous leurs doigts au piano. Il est vrai que ceux-là ne connaîtront peut-être jamais d'autre date que celle de la Révolution de 1789.

Il est évident qu'on a plus de chance de conserver la mémoire, si on la cultive et si on l'exerce. Mais il faut que le don premier y soit; autrement, serviteur! et je défie bien un homme qui n'a pas la mémoire musicale de se mettre un air dans la tête, y employât-il toutes les forces de son attention.

On pourrait tourner et retourner en cent façons la question posée par l'*Intermédiaire*, on n'arrivera pas à une solution qui s'applique à tous les cas. Il n'y a là, comme disent les avocats, que des espèces.

—

Capitaine de la bourgeoisie (XXIV, 292). — Ainsi que l'indique le titre, il s'agit de troupes formées par les bourgeois d'une ville. Au commencement du XVIe siècle, la ville de Mézières, qui était déjà une

place forte, fut partagée en huit quartiers dont chacun dut fournir une compagnie commandée par un capitaine qui recevait les ordres *des maîtres de ville*. Ces compagnies, au moment de la défense de la ville par le chevalier Bayard, en 1521, étaient fortes de 90 à 100 hommes.

Plus tard, la population de Mézières, par suite de la création de la ville de Charleville, diminua au point qu'on fut réduit à ne plus avoir que quatre compagnies, par suite quatre capitaines.

Comme on le voit, ce n'était qu'une garde nationale, et le titre de capitaine de ces compagnies était simplement honorifique.

Les renseignements qu'il m'est possible de donner sur les Carnot de Mézières sont des plus restreints, car, si ce n'était l'homonymie avec le président de la République, probablement que ce nom n'aurait jamais éveillé l'attention de notre confrère.

En 1681, nous trouvons dans une minute du notaire Marchan, à Mézières, un Nicolas Carnot, *marchand* à Mézières, qui se porte caution pour un tiers de l'affermage des moulins banaux de cette ville.

En 1694, Louis XIV voulant substituer aux *maîtres de ville* deux capitaines et deux lieutenants, il fut décidé qu'on achèterait ces charges pour les réunir à celles de maîtres de ville. Le 16 juin, quatre bourgeois, dont Nicolas Carnot, prêtèrent l'argent nécessaire pour l'acquisition desdites charges, à la condition qu'ils occuperaient les fonctions de maîtres de ville jusqu'au remboursement intégral du capital et des intérêts. Comme marque d'honneur, on leur accorda une escorte de deux sergents le jour des processions. (Archives comm. de Mézières, BB. 9, folio 113-115.)

Le 1er septembre 1699, Nicolas Carnot quitte sa charge de *capitaine maître de ville et celle de capitaine de quartier* y annexée, « à cause de son grand âge et de ses incommodités ». (Archives com. de Mézières, BB, 10.)

Enfin, nous lisons dans les mêmes archives (GG. 15): « baptême le 3 août 1705, de Jeanne-Françoise, fille de M. Jean Carnot et de Marguerite Millet.

Au point de vue nobiliaire, nous avouons notre surprise d'apprendre que ce Carnot figure dans l'*Armorial* de d'Hozier. Comme aucune bibliothèque de notre département ne possède ce fameux recueil, M. L. H. S. serait bien aimable de nous extraire le passage intéressant ce Carnot, à charge par nous de lui adresser les renseignements que nous pourrions découvrir après sa communication.

JULES POIRIER.

—

Comment était le temple de Jérusalem? (XXIV, 293.) — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, le 1er juin 1891.

Monsieur,

Je vous suis très obligé de m'avoir envoyé le numéro de l'*Intermédiaire* où un de vos abonnés, qui signe A. H. J., signale la contradiction qui existerait entre l'idée que mon collaborateur M. Chipiez et moi nous sommes faite du temple de Jérusalem et celle qu'en donne M. Renan.

Cette contradiction n'est qu'apparente, comme s'en convaincra bien vite votre correspondant, s'il ne se contente pas, comme il paraît l'avoir fait, de jeter les yeux sur nos planches ou sur les dessins qu'a exposés M. Chipiez, mais s'il veut bien prendre la peine de lire notre texte et particulièrement le chapitre 3 du livre V de l'*Histoire de l'art*.

Il y verra que sur les dimensions du temple proprement dit, du temple réel, de celui de Salomon et de ses successeurs, dimensions qui sont clairement indiquées par le *Livre des Rois*, nous sommes pleinement d'accord avec M. Renan et que l'édifice restitué par nous est un édifice que nous savons et disons n'avoir jamais été construit, le temple conçu par Ezéchiel comme celui de l'avenir. Si nous avons tenté cette restitution, c'est qu'en traduisant ainsi, par un ensemble de formes toutes inspirées d'un même esprit et d'un même goût, le rêve architectonique du prophète, nous y voyions l'occasion de mettre en œuvre les observations et les idées que nous avait suggérées l'étude des fragments épars de cet art phénicien, dont l'œuvre a été si maltraitée par le temps et ne nous est arrivée qu'en miettes.

Le temple que nous avons bâti et décoré sur le papier, avec ses vastes dépendances, c'est le *haram* sémitique idéal, tel que pouvait se le figurer, quand il n'avait pas à rétrécir ses conceptions pour compter avec l'espace disponible et avec la dépense, un Sémite élevé, vers le VIe siècle avant notre ère, dans le voisinage de Tyr et de Sidon, entre l'Assyrie et l'Egypte.

C'est ce que j'ai clairement expliqué, si je ne me trompe, dans le chapitre auquel je prends la liberté de renvoyer ceux de vos lecteurs que d'aventure cette matière pourrait intéresser. Ne voulant pas me citer moi-même, j'arrête ici cette réponse que je vous serai reconnaissant de communiquer au public si intelligent et si curieux devant lequel la question a été posée, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments très distingués.

G. PERROT.

— Les auteurs qui ont traité cette question sont en nombre trop considérable pour que nous puissions en donner la liste. Bornons-nous à citer de bonnes

descriptions du temple dans *Rome et Judée*, du comte de Champagny (qui ouvrit à son auteur les portes de l'Académie), dans les *Gladiateurs* de Whyte-Melville, et dans les ouvrages de M. de Saulcy et de M. Victor Guérin.

L'aire du temple subsiste, formant un rectangle, connu sous le nom de *Haram el Cherif*, et mesurant au nord 317 mètres, à l'est 465 mètres, au sud 280 mètres, à l'ouest 487 mètres, soit environ 15 hectares. G. L. H.

—

Le comte d'Escherny (XXIV, 294). — A. Y. fera bien de s'adresser directement au descendant de l'ami de J.J. Rousseau, M. le comte d'Escherny, 15, rue Joubert, Paris. L. V.

—

Frédéric II ou Napoléon Ier? (XXIV, 295.) — Ni l'un ni l'autre. Dans un mémoire *sur plusieurs changements avantageux et nécessaires à faire dans l'infanterie pour le bien des troupes et celuy du service du Roy*, Vauban s'exprime ainsi : « Un mal encore à redresser est la faiblesse de nos bataillons qui ne sont proprement que des pelotons. Tout ce qu'il y a d'anciens officiers expérimentés conviennent que, plus une troupe est nombreuse et ramassée, plus elle est forte ; à proportion aussi, huit cents hommes réunis en un seul bataillon feront de bien plus grands efforts que deux troupes de quatre cents hommes chacune, *et l'on ne doit pas oublier ce bon mot d'un de nos grands capitaines, que Dieu étoit pour les gros bataillons.* »

Ce mémoire, encore inédit, est aux archives historiques du ministère de la guerre.

Lieutenant-colonel DE ROCHAS.

—

Durer interprété par Michelet (XXIV, 299). — C'est dans son *Histoire de France* que Michelet parle de la *Melancolia*, d'Albert Durer (voir le tome VIII, p. 86 à 90 de l'édition originale. Paris, Chamerot, 1855). « Ce pauvre homme, très malheureux en ménage, ne gagnait pas assez pour apaiser sa ménagère acariâtre, avait un foyer troublé (à l'image de la patrie), sans consolation intérieure. *Melancolia.*

« Vingt fois, cent fois, sur toile, sur bois, sur cuivre, insatiablement, il peignit, grava sa tristesse et celle du temps, dans les formes légendaires de la Passion : le Christ vendu des Juifs, mais les chrétiens sont pires; le *Christ frappé des Turcs*, il l'est encore plus par les siens. Il variait ce thème à l'infini, sans satisfaire son cœur, impuissant et vaincu par les réalités dans cette lutte laborieuse. *Melancolia*, etc. » UN LISEUR.

—

Sur un sonnet du général Boulanger (XXIV, 341). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

79, rue Montoyer.
Bruxelles, le 2 juin 1891.

Monsieur,

Trouvant dans la publication que vous m'avez envoyée, l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, une correspondance soulignée et relative à un sonnet qui m'est attribué, je tiens à vous faire savoir que je ne suis pas l'auteur dudit sonnet.

Ce n'est pas le jugement sévère de votre correspondant qui m'en fait repousser la paternité; je désire seulement que ce mauvais sonnet ne motive pas aux yeux de votre « Jeune Chercheur » la condamnation dont m'a frappé la Haute Cour.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Général BOULANGER.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La plaie des domestiques, d'après Balzac.

Quelle est la maîtresse de maison qui n'a pas, depuis 1838, éprouvé les funestes résultats des doctrines antisociales répandues dans la classe inférieure par des écrivains incendiaires? Dans tous les ménages, la plaie des domestiques est aujourd'hui la plus vive de toutes les plaies financières. A de très rares exceptions près, et qui mériteraient le prix Monthyon, un cuisinier et une cuisinière sont des voleurs domestiques, des voleurs gagés, effrontés, de qui le gouvernement s'est complaisamment fait le recéleur, en développant ainsi la pente au vol, presque autorisée chez les cuisinières par l'antique plaisanterie sur l'*anse du panier*. Là où ces femmes cherchaient autrefois quarante sous pour leur mise à la loterie, elles prennent aujourd'hui cinquante francs pour la caisse d'épargne. Et les froids puritains qui s'amusent à faire en France des expériences philanthropiques croient avoir moralisé le peuple! Entre la table des maîtres et le marché, les gens ont établi leur octroi secret, et la ville de Paris n'est pas si habile à percevoir ses droits d'en-

trée qu'ils le sont à prélever les leurs sur toute chose. Outre les cinquante pour cent dont ils grèvent les provisions de bouche, ils exigent de fortes étrennes des fournisseurs. Les marchands les plus haut placés tremblent devant cette puissance occulte; ils la soldent sans mot dire, tous : carrossiers, bijoutiers, tailleurs, etç. A qui tente de les surveiller, les domestiques répondent par des insolences, ou par les bêtises coûteuses d'une feinte maladresse. Ils prennent aujourd'hui des renseignements sur les maîtres, comme autrefois les maîtres en prenaient sur eux. Le mal arrivé véritablement au comble, et contre lequel les tribunaux commencent à sévir, ne peut disparaître que par une loi qui astreindra les domestiques à gages au livret de l'ouvrier. Le mal cesserait alors comme par enchantement. Tout domestique étant tenu de produire son livret, et les maîtres étant obligés d'y consigner les causes du renvoi, la démoralisation rencontrerait certainement un frein puissant. Les gens occupés de la haute politique du moment ignorent jusqu'où va la dépravation des classes inférieures à Paris: elle est égale à la jalousie qui les dévore. La statistique est muette sur le nombre effrayant d'ouvriers de vingt ans qui épousent des cuisinières de quarante et de cinquante ans enrichies par le vol. On frémit en pensant aux suites d'unions pareilles, au triple point de vue de la criminalité, de l'abâtardissement de la race et des mauvais ménages. Quant au mal purement financier produit par les vols domestiques, il est énorme au point de vue politique. La vie, ainsi renchérie du double, interdit le superflu dans beaucoup de ménages. Le superflu!... C'est la moitié du commerce des Etats, comme il est l'élégance de la vie. Les livres, les fleurs, sont aussi nécessaires que le pain à beaucoup de gens.

Cette page de Balzac, écrite vers 1846, est-elle exacte de tout point? La question des domestiques date-t-elle, à Paris, de 1838? Le mal était-il, en 1846, arrivé à son comble? *L'anse du panier* est-elle un crime qui puisse être mis à la charge du gouvernement d'alors, tout occupé à prévenir la révolution, tâche dans laquelle il a réussi comme chacun sait?

B. O. B.

—

La mort de Voltaire et la franc-maçonnerie. — Dans un journal fort rare, mais néanmoins bien précieux, le *Courrier de l'Europe*, nous avons trouvé le récit de la fête funéraire célébrée en l'honneur de Voltaire, dans la loge des Neuf-Sœurs, dont il était l'un des membres. Les historiens du célèbre philosophe ont ignoré complètement ces curieux détails, qui ne manqueront pas d'intéresser vivement les lecteurs de l'*Intermédiaire*. G. L.

Lettre au rédacteur du Courrier de l'Europe.

Tout ce qui intéresse la mémoire d'un grand homme doit aussi intéresser la curiosité publique et devient par conséquent du ressort de votre feuille. Je crois donc vous faire plaisir en vous envoyant une courte description de la fête célébrée le 28 du mois passé (28 novembre 1778), dans la Loge des Neuf-Sœurs, en l'honneur de M. de Voltaire qui était membre de cette loge.

Les frères, au nombre d'environ 400, tant visiteurs que membres de ladite loge, s'y sont rendus à dix heures du matin; ils ont d'abord tenu loge pendant deux heures, temps qui a été consacré en partie à la réception de M. le comte de M..., de l'Académie des sciences, et du célèbre peintre M. G.

La fête funéraire a commencé à midi, une musique lugubre en a fait l'ouverture, elle était conduite par M. Piccini et composée de différents morceaux de MM. Gluck, Piccini et Rameau. L'exécution en a été admirable; à peine était-elle commencée qu'on a annoncé madame Denis et madame la marquise de Villette; la loge purement maçonnique n'étant pas ouverte, on s'est empressé de les introduire; leurs larmes ont honoré cette fête auguste, et chacun a partagé l'intérêt si juste qu'elles y prenaient.

La musique ayant cessé, M. de la Lande, de l'Académie des sciences, qui préside à cette loge, a annoncé par un discours pathétique les regrets de l'assemblée. M. de la Dixmerie a prononcé ensuite un éloge très détaillé et très bien écrit du grand homme qui semblait revivre dans cette société respectable. Cet éloge a reçu des applaudissements mérités; il a été suivi de vers de M. Roucher sur le même sujet, qui ont été aussi fort applaudis. Ensuite, une toile s'est levée et dans le fond de la salle toute tendue de noir, faiblement éclairée par des lampes funèbres et ornée d'espace en espace de devises tirées des propres écrits de M. de Voltaire, on a vu à la lueur des éclairs un tableau allégorique représentant l'apothéose de ce frère immortel, peint par M. Goujet.

La fête a été terminée par un banquet fort bien servi. Au dessert, les convives ont désiré entendre encore des vers de M. Roucher, il a lu des fragments de son poème des ***Mois***, qui ont de nouveau réuni tous les suffrages. Les acclamations ont redoublé surtout à la tirade qui termine ce beau vers :

Le tonnerre captif vient mourir à ses pieds.

Elle désignait trop bien M. Franklin pour qu'on pût s'y méprendre. Aussi cet illustre vieillard qui est membre de la loge, qui était présent, a reçu à cette occasion des témoignages bien distingués de l'affection de ses frères et de la vénération que son nom inspire.

Ces fragments ont été suivis de fort jolis couplets sur différents airs de M. Garnier et de plusieurs scènes d'une tragédie de M. le chevalier de Cubières, on a remarqué dans ces scènes un grand talent pour la poésie dramatique : cet hommage, rendu à la mémoire d'un des plus grands hommes de la France, honore infiniment la loge des Neuf-Sœurs, presque toute composée des hommes les plus distingués dans la littérature.

J'ai l'honneur d'être, etc. * * *

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 juin 1891.*

XXIVe Année. — N° 555.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. VIIIe Année. — N° 180

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

L'habit ne fait pas le moine. — Dans quel auteur se trouve employé pour la première fois ce proverbe que je considère comme fort ancien ?

En effet, voici ce que je lis dans les *Arrests de la Cour, etc.*, réduits par M. Jean Bovgvier (Paris, 1629, p. 206) :

Entre Benigne de Valentiennes, femme de Philippe de Carisière, notaire royal, appellante d'une part, et Anne Benoist et Denis d'Estain, inthimez d'autre, le 28 mai 1603, fut jugé (1) pour rendre un homme vray profez, et partant interdit de pouvoir disposer de son bien, qu'il ne suffit pas une profession tacite, sçavoir est, d'avoir porté l'habit de profez, et faict tous actes de vray profez par an et jour, voire par l'espace de 25 et 26 et 28 ans dedans un monastère enfermé, ains est besoin d'une profession par escrit, suivant l'ordonnance de Moulins, article 55, d'où vient le proverve : *Habitus non facit monachum, sed professio...*

Pardoux du Prat, dans son savant commentaire des *Ordonnances du roy Charles IX faictes par Sa Majesté en sa ville de Molins... l'an* 1566 (Lyon, 1580, in-12), sous l'article LV (p. 151), ne fait pas la moindre allusion au proverbe dont je cherche l'origine. E. M.

—

Un dernier mot sur : « Va, va, je te le donne pour l'amour de l'humanité. » — Sur les sept ou huit explications de cette fameuse phrase que j'ai lues, je n'en ai trouvé aucune de semblable. M. Louis Moland (*Œuvres complètes de Molière*, t. I et III) pense que *humanité* est prise dans le sens de nature, forme humaine, comme dans cet exemple :

Doncques, si de parler le pouvoir m'est ôté,
Pour moi, j'aime autant perdre aussi l'*humanité*.
(*Dépit amoureux*, II, 7.)

(1) Au rapport de M. Pidoux.

Selon lui, « don Juan entend la leçon que le pauvre lui donne, et il rend un involontaire hommage à la nature humaine... »

D'après Ch. Magnin (*Revue des Deux Mondes*, 1er février 1847), don Juan se montre hypocrite de philosophie comme il se montre hypocrite de religion.

L'opinion de M. Eugène Despois diffère également : « Je te donne en considération de la pauvre humanité dont je te vois représenter la misérable condition. »

Je ne crois pas devoir admettre non plus celle d'un critique contemporain qui s'exprime ainsi : « Notez que le singulier mouvement par lequel il donne un louis à un vieux mendiant, « pour l'amour de l'humanité », n'est que pour troubler davantage l'âme du pauvre diable. »

Je préfère la version de M. Paul Mesnard (*Collection des grands écrivains*) : « Je te le donne, non par charité, mais par philanthropie. »

Don Juan, en effet, au moment de commettre sa mauvaise action, ne doute pas un seul instant que le pauvre n'accède à sa fantaisie cruelle. Aussi est-il fortement étonné du refus catégorique de ce dernier, qui « aimerait mieux mourir que de commettre un tel crime ». Don Juan, qui est un riche gentilhomme, ne remettra certainement pas le louis dans sa poche : ce serait, d'ailleurs, s'avouer vaincu. Il est bien obligé de céder, mais, comme toujours, il aura le dernier mot ; ici, c'est en disant : « Va, va, je te le donne pour l'amour de l'humanité»; tout à l'heure — quand Sganarelle s'était laissé tomber dans le feu de son raisonnement — c'était en s'écriant : « Bon, voilà ton raisonnement qui a le nez cassé ! »

Quant à la signification de ces mots : « pour l'amour de l'humanité », il me semble qu'on peut les expliquer ainsi : « Je te donne, non par amour de ce Dieu auquel tu crois, mais uniquement parce que tu es homme et que j'ai pitié de toi. » « On peut se demander, — ajoute M. Paul Janet (*Philosophie de Molière*, *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1881), si ce mot ne relève pas trop don Juan et ne lui ôte pas quelque chose de l'odieux que l'ensemble du caractère doit inspirer pour justifier la punition finale. Mais il faut songer que don Juan est un homme et non pas un tigre. Un instant de pitié pour un misérable et le plaisir de braver encore Dieu dans la charité même n'ont rien de contraire au caractère général du personnage. Le libertin n'est pas avare ; il est indifférent à l'argent, il donne facilement, et sa bonté indifférente n'a rien qui puisse racheter le bas plaisir qu'il se promettait en forçant un misérable à violer sa conscience ou avouer son hypocrisie. »

N'est-ce pas là le dernier mot de cette question ? Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire ?*

(Bordeaux.) RENÉ DECAM.

—

Charles II d'Angleterre et un faiseur de libelles. — Je lis dans un ouvrage édité à la fin du siècle dernier que « Charles II, voyant un homme au pilori, en demanda la raison. — C'est pour avoir fait des libelles contre vos ministres. — Le sot ! que ne les faisait-il contre moi ! on ne l'eût pas puni. » Le trait est plaisant et, comme nous savons que ce roi d'Angleterre était spirituel et fin, il pourrait bien en être l'auteur. Mais une preuve contemporaine, chers collaborateurs, s'il vous plaît. Aidons tous le vieux chercheur dans sa chasse aux mots historiques douteux. E. M.

—

Sur les comtes de Charolais. — On attribue aux comtes de Charolais deux écussons, l'un au lion rampant ordinaire, l'autre au lion *regardant*, ou la *teste renversée* (XVIe siècle). Quant aux émaux, on trouve également des versions contradictoires : les armoriaux disent : champ de gueules, lion d'or ; mais un texte absolument officiel, du XVIe, blasonne : *d'or à ung lyon de gueule la teste renversée, armé et lampassé d'azur.*

Existe-t-il des ouvrages donnant la chronologie des comtes de Charolais, après Charles le Téméraire ? On s'intéresse notamment aux comtes de Charolais du XVIe siècle. Ce titre était encore porté, par des particuliers, au commencement du XVIIIe siècle. R.

—

Qu'est devenu l'album que les religieux de la Grande-Chartreuse présentaient aux voyageurs avant la Révolution ? — L'usage d'avoir dans les salons, surtout à la campagne, un *album* ou cahier sur lequel on prie d'inscrire quelques lignes de prose, quelques vers, un dessin, remonte-t-il au delà du XVIIe siècle ? De Balzac en parle, comme d'une nouveauté, dans l'une de ses lettres. Cet album semble une suite de l'*album amicorum*, en usage parmi les savants des siècles antérieurs.

Existe-t-il une monographie sur ces *libri amicorum*, qui deviennent de plus en plus rares dans les ventes d'anciennes bibliothèques ? S'il faut en croire ce qu'écrivait à ce sujet M. de Jouy, dans un article portant la date du 8 novembre 1811, l'origine de l'album actuel serait noble, sainte, majestueuse.

Saint Bruno, disait-il, avait fondé, au sein des Alpes, le berceau de son ordre ; tout voyageur y était reçu pendant trois jours, avec une hospitalité grave et décente. Au moment du départ, on lui présentait un registre, en l'invitant à y écrire son nom, qu'il accompagnait ordinairement de quelques phrases inspirées. L'aspect des montagnes, le bruit des torrens, le silence du monastère, la religion grande et formidable, les religieux humbles et macérés, le tems méprisé et l'éternité partout présente, devaient faire naître, sous la plume des hôtes qui se succédaient dans ces augustes demeures, de hautes pensées et de touchantes expressions. Aussi quelques-uns de nos poètes vivans ont déposé dans ce répertoire des vers justement célèbres.

Qu'est devenu ce registre si singulier et si précieux ? Les solitaires l'ont-ils emporté dans leur émigration ? Serait-il enterré dans quelques obscures archives de la ville de Grenoble ? E. M.

—

Les descendants des Girondins. — M. Guadet a récemment demandé au Conseil municipal de Paris que les noms des principaux Girondins, Vergniaud, Guadet, Barbaroux, fussent donnés à des rues de Paris.

Ne serait-il pas intéressant de connaître à ce sujet quelles sont les familles des Girondins encore actuellement représentées ? A. B.

—

Virgile et la fuite de Varennes. — Bizarre accouplement, étrange archaïsme!... Fort heureusement je me couvre derrière l'autorité d'un homme dont la parole a été rarement suspectée. Le baron Feuillet de Conches, qui, par ses *Causeries d'un curieux*, sinon par d'autres travaux, appartient de droit à la grande famille de l'*Intermédiaire*, a avancé, dans notre recueil (oh! fort incidemment!), que, sans doute en cherchant bien, on s'apercevrait que « l'*Enéide* fournit des rapprochements curieux avec la fuite vers Varennes ».

N'allez pas chercher dans les *Essais sur l'Histoire de la Révolution française, par une Société d'auteurs latins*, Paris, 1803. « Le livre ne les donne pas. » Alors?... Relisez Virgile, si vous en avez le loisir.

PONT-CALÉ.

—

François Ier et la décoration militaire de l'anneau d'or. — Par son édit, daté de Saint-Germain, le 24 juillet 1534, et portant *Institution des légionnaires au Royaume de France*, François Ier avait dit :

> Et à fin de remunérer ceux qui l'auront mérité et deserui, et les elever en honneur et réputation, ledit seigneur veut et ordonne que s'il y a aucun compagnon de guerre qui face preuve de vertu de sa personne, soit en bataille, assaut de place, prise de ville, guet, ou autre lieu et endroit, où il y ait acquis honneur, qu'en ce cas le colonel ou capitaine sous lequel il sera, luy face présent d'un anneau d'or, lequel il portera à son doigt, pour mémoire de sa preuve, en selon qu'il s'exaltera de là en avant en vertu...

(Article 55, Fontanon, tome III, p. 1710.) Des spécimens de ces anneaux, véritables médailles militaires du XVIe siècle, devaient être remis aux colonels, etc., etc., pour faciliter et régulariser la remise de ces récompenses. Quoique les légions de François Ier ne dussent pas avoir une longue durée, puisqu'en 1558, son fils Henri II les réorganisait, il est à présumer cependant que des anneaux d'or furent distribués.

Existe-t-il dans nos musées des anneaux d'or créés par François Ier? Un chercheur a-t-il déjà trouvé dans les mémoires de cette époque des exemples prouvant la mise à exécution de l'article de l'édit dont je viens de donner un extrait? Je n'ai pu découvrir dans les *Mémoires* de du Bellay que le seul fait suivant. Ce fut lorsque François Ier s'empara des Etats du duc de Savoie en 1536. L'amiral Philippe de Chabot était campé à Chivasso et entreprit de passer la Doire, en vue de l'armée ennemie.

> Un légionnaire, dit du Bellay, passa la rivière à la nage pour aller querir un bateau de l'autre côté, lequel il amena en dépit des ennemis, encore qu'ils lui tirassent des coups d'arquebuse sans nombre: mais jamais il ne fut touché. Monseigneur l'amiral, pour donner cœur aux autres, lui fit donner en présence de tous un anneau d'or, en suivant l'ordonnance du roi.

E. M.

—

Qu'est devenu le cœur de Marat? — Le cœur de Marat — *Sacré cœur de Marat, priez pour nous!* — fut gardé dans un vase en plomb par un certain Terdy qui le déclare dans une lettre adressée le 5 ventôse an III au *Journal de Paris*.

Sait-on ce qu'est devenue cette relique révolutionnaire? Ce n'est pas la première fois qu'on parle du cœur de Marat dans l'*Intermédiaire;* et l'on avait toujours cru que, l'*Ami du peuple* dépanthéonisé et jeté à l'égout, son cœur avait suivi le même chemin.

ALPHA.

—

J. Roumanille est-il le fondateur des journaux à un sou? — Tout récemment, les journaux (le *Temps*, entre autres, numéro du 25 mai) en annonçant la mort de Joseph Roumanille, et en donnant une notice bio-bibliographique sur cet écrivain provençal, lui attribuent la fondation du *premier des journaux* à un sou. Cette feuille parut à Avignon vers 1847, sous ce titre décentralisateur: *la Commune*. Est-ce bien exact? Jusqu'à preuve du contraire, je considère toujours MM. de Girardin et Dutacq comme les créateurs, en 1835, de la presse à bon marché, avec la *Presse* et le *Siècle*. E. M.

—

Le banc poétique du baron de Cuincy. — En 1570, Antoine de Blondel, seigneur de Cuincy, près Douai, fonda à son manoir une académie de poésie française, et, lors des joutes littéraires qui avaient lieu annuellement, les lauréats venaient en cavalcade parcourir les rues de la ville. Sait-on à quelle époque cette coutume a cessé d'exister? PAUL PINSON.

—

Du lieu de naissance de Jean de Callières. — Feu H. Moulin, dans une notice intitulée : *les Deux de Callières*,

Jacques et François (Caen, 1883, in-8, p. 12), dit : « Jacques de Callières, de son mariage avec Madeleine Potier, d'une famille noble et pauvre des environs de Coutances, eut deux fils : l'un, le chevalier Jean, *né à Cherbourg* pendant le gouvernement de son père, fut capitaine au régiment de Navarre. Devenu gouverneur de Montréal, il soumit les peuplades sauvages du Canada, et mourut à Québec en 1703, gouverneur général et vice-roi de la Nouvelle-France et de tous les pays en dépendant. » M. Henri Jouan a publié, l'an dernier, une brochure sous ce titre : *A propos de Jacques, François et Louis-Hector de Callières* (Cherbourg, in-8), où je trouve ceci (p. 17) : « Aucune preuve authentique ne permet de dire exactement où sont nés Jacques de Callières, le gouverneur de Cherbourg, et ses enfants François, *Louis-Hector* [le prétendu *Jean* de M. Moulin], Renée et Bertrande. Jusqu'à ce jour, on n'a rien découvert qui puisse fixer les idées sur ce point, à Cherbourg ou à Torigny-sur-Vire, deux villes sur lesquelles les biographes sont partagés... » On voit que M. Jouan est aussi indécis que M. Moulin était affirmatif. Ne trouverait-on pas, soit au Cabinet des titres, soit aux Archives de la guerre, quelque document qui nous indiquerait sûrement le lieu et la date de la naissance d'un homme que le P. Charlevoix proclame le gouverneur général *le plus accompli* qu'eût encore eu la Nouvelle-France? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le chevalier Deslandes. — Qu'était-ce que André-François-Pierre Le Chat Deslandes, chevalier de Saint-Louis, qui fit plusieurs ouvrages sur les visions, les songes et les hallucinations?

Pourrait-on me donner les titres de ses ouvrages? MEUNIER-POUTHOT.

—

Les portraits de Florian. — Je me suis laissé dire que Florian, par un sentiment de coquetterie, après tout excusable, n'avait jamais voulu qu'on le représentât tel qu'il était, c'est-à-dire fort laid, en tête de ses ouvrages. Il n'existerait donc pas de portrait authentique de l'auteur d'*Estelle?*

J'en appelle, pour plus ample informé, à la science si obligeante de M. le pasteur Dide pour qui tout ce qui touche la bibliographie du charmant fabuliste n'a aucun secret. A. C.

—

Une délibération de la Comédie-Française sur Molière. — Le *Répertoire du Théâtre-Français ou Détails essentiels sur* 360 *tragédies et comédies*, publié par J. B. Colson, régisseur du grand théâtre de Bordeaux, rapporte, dans la partie consacrée aux comédies en quatre et cinq actes (p. 187), le curieux fait suivant :

En mai 1772, la Comédie-Française prit une délibération dont voici la substance :

« A commencer du premier jeudi de juillet prochain, et de quinzaine en quinzaine, on ne jouera ce jour-là que des pièces de Molière; elles seront rendues toujours par les principaux acteurs, sans que les rôles puissent jamais être doublés et sans que les débutants soient admis à y prendre un rôle. On donnera d'avance le répertoire des divers ouvrages de l'auteur divin auquel ce seul jour sera dorénavant consacré. »

Le décret de Moreau, d'octobre 1812, a-t-il mis à néant toutes les délibérations de la Comédie-Française antérieures? Je le crois, car l'art. 58 de ce décret dit :

Le répertoire se fera, la première fois, pour quinze jours... La semaine d'après, on fera celui de la semaine, en suivant et ainsi successivement.

Cette délibération est-elle devenue lettre morte pour les sociétaires membres du comité?

Notre collaborateur G. Monval, plus que tout autre, pourrait nous renseigner sur cette question.

L'ouvrage de Colson doit remonter aux vingt premières années de ce siècle, car il a publié un *Manuel dramatique ou détails essentiels*, etc. (conçu dans le même genre), pour 240 opéras-comiques, en 1, 2, 3 et 4 actes, et pour 100 vaudevilles, qui est daté de 1817. A. NALIS.

—

Saint-Romain. — Le sieur Saint-Romain, qui dirigeait, au commencement de l'Empire, une troupe nomade de comédiens, et venait fréquemment, à cette époque, donner des représentations en Vendée, ne fut-il pas un des directeurs du théâtre de la Porte-Saint-Martin? Aurait-on quelques renseignements biographiques à fournir sur ce personnage?

JEAN DE LOCHÈRE.

—

Marches des régiments. — Je trouve, dans l'*Armée depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution*, d'après les ouvrages de M. Paul Lacroix (Didot, in-8, 1887), le passage suivant :

Il existe un curieux recueil, formé en 1705, par Philidor, contenant les batteries et les airs d'un grand nombre de marches à l'usage de l'armée : Lully en avait composé plusieurs.

Je serais heureux d'apprendre :
1° Où se trouve le recueil en question;
2° Si c'est une collection des refrains et marches particuliers à chaque régiment;
3° S'il a été publié en totalité ou en partie. L. H. S.

—

Sur un recueil de nielles. — Je possède un recueil de nielles du siècle dernier, représentant presque toutes des armoiries ou des monogrammes pris sur des pièces d'argenterie. L'une des plus anciennes porte les armes du garde des sceaux Berryer et de sa femme, née Jorte de Fribois (1738). — D'autres (cavalier de Lithuanie, aigle de Pologne) sont des meubles du blason de la reine Marie Leckzinska (1725-1768). Une autre représente les armes du comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche (1767-1789). — Je désire savoir à quel graveur on peut les attribuer. B. D.

—

N. de Villars et la reine Margot. — Le *Bulletin* de novembre 1890 de la librairie Morgand contient (n° 18579) la description d'un exemplaire de la *Rhétorique* de Cicéron, imprimé à Lyon, par Antoine Gryphe, en 1570, in-16. Voici comment le rédacteur du catalogue nous fait connaître la très riche reliure de ce très bel exemplaire, aux armes de Nicola de Villars, archevêque (*sic*) d'Agen: « La reliure est ornée de compartiments de feuillages, dans lesquels figurent des marguerites, des soleils, des glands, des lions, etc. Cette reliure rappelle, par son ornementation, celles exécutées pour Marguerite de Valois; elle a été faite par le même artiste, et cette particularité est d'autant plus curieuse que N. de Villars passe pour avoir été dans les bonnes grâces de la reine Margot. » Encore un ! En vérité, c'est donc l'infini ? Mais n'est-ce pas l'occasion de rappeler que l'on ne prête qu'aux riches ? Quels sont les témoignages accusateurs ? Et que valent-ils ? N. de Villars fut un prélat ligueur, et, à ce titre, il dut avoir de passionnés ennemis politiques. Je demande une enquête. La coïncidence des reliures n'est pas même une présomption, car l'évêque bibliophile pouvait très bien aimer les *marguerites*, sans aimer *Marguerite*.

Un vieux chercheur.

—

Un graveur à nommer. — Nos lecteurs anglais connaissent l'amusante pièce, *Intelligence on the peace*, « printed and sold by Carrington Bowles, at his map and print warehouse, 69, in St-Paul Church yard, London, 21 avril 1785.

Pourrait-on me donner le nom du graveur ? Est-ce une simple charge ou fait-elle allusion, par sa date ou autrement, à quelque fait particulier ?

Gédéon.

—

Famille Gilly. — Un intermédiairiste languedocien pourrait-il faire connaître les ascendants et descendants de Simon *Gilly* (aliàs *Gilli* ou *Gilles*), qui, en 1696, était bourgeois de Montpellier, et qui fut anobli au mois de mai 1733, en qualité de député auprès du roi des Etats du Languedoc pour les affaires de commerce ? Qu'avait-il de commun avec la famille d'un *Gilly de Montaut*, qui fut créé baron en Prusse, le 15 septembre 1780, et avec celle du lieutenant général *Gilly* (du Gard), baron, puis comte de l'empire français ? Leurs armes sont différentes, de même que celles des *Gilli* ou *GILLIJ*, de Florence; *Gilles* ou *Gilly*, de Provence; *Gilly* ou *Gillers*, de Savoie, etc. (Rietstap, *Armorial général*, t. I, Gouda, 1884, p. 776 et 777.)

Lauzière.

RÉPONSES

Madame Masse (VII, 149). — En 1874, M. H. F. demandait quelques renseignements sur des personnages dont les portraits, faits par La Tour, avaient été donnés par cet artiste à l'École municipale de dessin de Saint-Quentin, avec l'indication des noms sur de méchantes bordures en bois noir. Je voudrais savoir où on pourrait les voir aujourd'hui, et

surtout si les noms étaient précédés d'initiales. Ayant eu des Masse dans ma famille, il serait intéressant pour moi de savoir quelle est la personne représentée par ce portrait; ce qui me conduirait peut-être à satisfaire à la demande non répondue. P. CORDIER.

—

D'Artagnan et le baron de Batz (XII, 345; XXIV, 398). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je suis très heureux d'avoir reçu l'*Intermédiaire* du 10 juin, où se trouve la question posée par M. P. Cordier. Elle appelle mon attention sur un point intéressant, que j'étudierai lorsque je m'occuperai de mon livre : *Pour sauver la reine*. Je n'en suis encore, en ce moment, qu'à mon deuxième volume de cette série : « Un ami de la reine. »

Jusqu'à présent, je n'ai rien dans les documents que je possède sur le baron de Batz qui puisse m'éclairer sur sa parenté avec d'Artagnan. Je sais seulement qu'à Bordeaux se trouve un des neveux du baron de Batz, lequel possède beaucoup de documents sur son oncle, et c'est par lui, s'il consent à vous en faire part, qu'on pourra avoir des détails sur ce personnage si curieux.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

PAUL GAULOT.

—

Les livres religieux avec illustrations galantes (XX, 424, 504). — A ajouter à notre note cet amusant extrait des *Anecdotes de médecine* (Bruxelles, 1789), t. I, p. 84 :

Parmi les choses rares qui se conservent dans la bibliothèque du palais de Lambeth, construit sur la Tamise vis-à-vis de Westminster, la résidence ordinaire des archevêques de Cantorbéry, on montre un missel qui porte la date de 1415, et dont les marges sont ornées d'arabesques et de grotesques, des plus singuliers.

La plus remarquable de toutes ces figures, soit par l'idée qu'elle présente, soit par la place qu'elle occupe, est celle de deux fesses d'un homme, perchées sur deux jambes, et surmontées d'une tête.

Cette bizarre et indécente représentation est placée en bas du canon; c'est-à-dire dans l'endroit précisément où s'ouvrait le missel, lorsqu'on le portait à baiser, suivant la liturgie romaine.

Dr CABANÈS.

—

Les descendants de Billaud-Varenne (XX, 615). — Billaud-Varenne, peu de temps après sa sortie de l'Oratoire, en 1786, avait épousé une demoiselle Doyen, qui passait pour fille naturelle de M. de Verdun, fermier général, laquelle divorça lorsque son mari eut été déporté en Guyane. On a raconté que Billaud s'était uni ensuite là-bas avec une négresse du nom de Virginie; mais on n'a pas dit, et il paraît assez peu vraisemblable, que ce fût par les liens d'un mariage légitime. Quoi qu'il en soit, il vécut maritalement avec cette femme jusqu'à sa mort en 1819. Les *Archives historiques* (p. 371, note) constatent qu'il existait en 1817 une demoiselle Billaud, nièce du conventionnel, élevée dans un couvent de Visitandines, à Troyes. Elle était orpheline, sous la tutelle d'un sieur Belion, libraire en cette ville. EUG. WELVERT.

—

Lettres d'Honoré de Balzac à M. Fontémoing, de Dunkerque (XXI, 134; XXIV, 398).— Mille remerciements à M. P. Cordier pour son aimable avis. Par malheur, j'ai déjà frappé à cette porte, il y a trois ans, et n'ai rien pu apprendre là de cette correspondance perdue.

Quant aux lettres publiées par M. Fontémoing lui-même, elles sont au nombre de trois seulement, et parues non dans une revue du nord de la France, mais bien dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, pour 1872, page 59.

CHARLES DE LOVENJOUL.

—

Il faut manger pour vivre (XXII, 449, 534, 592). — Il n'est jamais trop tard pour dire son *meâ-culpâ*. Je me suis trop pressé d'avancer que Quitard avait eu tort d'attribuer cette maxime à Socrate (XXII, 592). Il est bien vrai que Socrate ne l'a pas donnée, comme Cicéron, sous forme d'aphorisme impersonnel; mais en se bornant à énoncer une règle de conduite qui lui était propre, il l'a fait avec une telle précision qu'un léger changement au texte a suffi pour l'habiller en proverbe. On lit en effet dans Athénée :

Ὁ Σωκράτης δ'ἔλεγε τῶν ἄλλων ἀνθρώπων διαφέρειν, και ὅσον οἱ μὲν ζῶσιν ἵν' ἐσθίωσιν, αὐτὸς δ'ἐσθίει, ἵνα ζῇ.

Socrate disait qu'il différait du reste des hommes en ceci, que les autres vivent pour manger, tandis que lui mangeait pour vivre.

(*Deipnosoph.*, IV, 48.)

Cette parole se trouve aussi dans Diogène de Laërte (*Vie de Socrate*).

JOC'H D'INDRET.

—

De Montcrif (XXIII, 357, 478; XXIV, 53). — L'*Armorial de la Chambre des comptes de Paris*, publié dans le *Héraut d'armes*, 2me série, n° 6, 1869, donne les armes d'un personnage de ce nom, comme suit :

« Pierre-Loïs de Montcriff de la Noue,
« reçu le 22 août 1744 : d'or au lion de
« sable, armé et lampassé de gueules, au
« chef d'hermine. ELLICK.

—

Les métiers des émigrés à l'étranger (XXIII, 707; XXIV, 88, 128, 150, 252, 302). — Les matricules de la Congrégation de Saint-Maur fournissent sur dom Dulau les indications suivantes :

N° 8499. — Arnaud (Arnaldus) Dulau, né à Saint-Sever-Cap-de-Gascogne, diocèse d'Aire, a fait profession à l'abbaye de la Réole, le 18 août 1783, à l'âge de vingt et un ans. A. VERNIÈRE.

— Le comte de Serre, qui a un si beau rôle dans l'histoire de la Restauration, qui, après avoir, sous l'empire, été premier président de la cour impériale de Hambourg, devint, sous Louis XVIII, ministre, garde des sceaux, et mourut ambassadeur à Naples; le comte de Serre se fit professeur pendant l'émigration. Après avoir, en 1791, fait partie de l'armée des princes, il passa dans le corps de Condé, où il servit jusqu'en 1797. Il se hasarda alors à revenir embrasser sa mère à Pagny, où il était né, mais fut presque aussitôt obligé de quitter la France; à Reutlingen, près de Constance, il se mit à donner des leçons. Sa correspondance, qui a été publiée par son fils, chez Vaton, en six volumes, 1876-1877, offre de bien intéressants détails sur cette partie de sa vie. J'extrais quelques lignes d'une lettre que M. de Serre écrivait à sa mère en novembre 1798 :

Je suis éveillé de bonne heure... Je me nettoie, me peigne et m'habille. Dès que je suis prêt, je lis quelques pages d'un auteur latin, déjeune de deux tasses de lait teint de café et d'un petit pain. A huit heures, je vais donner une leçon de français au fils d'un aubergiste, âgé de dix-sept ans. A neuf heures, à un jeune homme de quatorze ans, auquel j'apprends en outre à écrire et calculer, jusqu'à dix heures et demie; alors je rentre et travaille aux mathématiques, pour lesquelles j'ai toujours eu beaucoup de goût... A une heure, j'ai de nouveau une leçon de français et d'écriture... A quatre heures, je vais jusqu'à six heures dans une maison, où je donne aussi leçon à un jeune homme de douze ans, à un de quinze et à un de mon âge; de six à sept dans une autre, où est le jeune homme auquel j'ai donné leçon à une heure, et un de ses frères et un cousin, deux enfants de douze ans. Sans contredit, il y a du mal avec ces enfants, mais les efforts que je fais pour les encourager, pour égayer la leçon, tournent à mon avantage. Puissé-je me flatter que l'enfance gagne avec moi! Au moins, je crois gagner avec elle en redevenant un peu enfant, en partageant quelques moments son insouciance et sa gaieté, et souvent je les quitte plus libre et plus serein.

(T. I, p. 30, 31.) M. de Serre entre dans bien d'autres détails sur son rôle de professeur, mais je dois borner mes citations. POGGIARIDO.

—

Que sont devenus les originaux de la correspondance de Napoléon Ier? (XXIV, 37, 208, 304.) — L'intérêt général que présente la question posée nous semble mériter des recherches particulières de la part des chercheurs qui aiment à remonter à la source de notre histoire. On a tant écrit sur Napoléon, comme militaire et comme homme politique; il y a tant de contradictions que nous souhaitons de voir mettre au jour la correspondance intégrale du grand capitaine, laquelle nous apprendrait mieux à le connaître, sa vie et ses actes.

Pour notre humble part, voici ce que nous pouvons dire.

En fixant à 70,000 le nombre d'originaux de la correspondance de Napoléon, on est, je crois, bien au-dessous de la vérité.

Le rapport de la première commission qui fut chargée de la publication de la correspondance donne le chiffre de 64,600, fournis seulement par les ministères, se décomposant ainsi qu'il suit :

Archives de l'empire...	40.000
Dépôt de la guerre....	20.000
Affaires étrangères....	2.000
Ministère de la marine.	1.100
Autres ministères......	1.500
	64.600

A ce nombre, il faut ajouter :

Une collection de 47 volumes des pièces relatives aux campagnes d'Italie et d'Égypte, formée par ordre de l'empereur lui-même, et mise à la disposition de la commission par le prince Joseph Bonaparte.

La correspondance de Napoléon avec le prince Eugène, que la grande-duchesse Marie, veuve du duc de Leuchtemberg, a communiquée.

L'étranger a également participé dans une large mesure à l'élaboration de cette

œuvre immense entreprise par Napoléon III à la mémoire de son oncle : l'Autriche, la Bavière, la Hesse, la Russie, la Sardaigne, la Suède et le Wurtemberg s'empressèrent de répondre à l'appel qui leur fut adressé.

La commission poussa plus loin ses recherches ; elle s'adressa à tous les descendants des destinataires des lettres, aux marchands d'autographes, et aux collectionneurs.

Les noms des premiers et des derniers sont révélés au bas des pièces publiées ; les reproduire, c'est indiquer les sources :

La maréchale d'Augereau, duchesse Decrès, maréchale Davout, comtesse Mollien, baronne de Nougarède de Fayet, la fille du comte Bigot de Préameneu, Maret, comte Bertrand, comte Caffarelli, duc de Cadoue, comte de Champagny, comte Carnot, comte Daru, comte Defermon, maréchal Bessières, comte de la Riboisière, comte de Las Cases, général marquis de Lauriston, le comte Le Marois, le baron de Meneval, le comte de Rœder, les généraux Arrighi, Le Brun, Oudinot, Mortier, Kellermann, le prince de Wagram, madame Marey, fille du général Gassendi, Munier.

En ce qui concerne les expurgations faites dans cette correspondance, M. Taine fixe à « 30,000 environ » celles ayant été l'objet de cette mesure « par convenance ou politique. Par exemple, on n'a guère publié que la moitié des lettres de Napoléon à Bigot de Préameneu sur les affaires ecclésiastiques ; beaucoup de lettres omises, toutes importantes et caractéristiques, sont dans l'*Église romaine et le premier empire*, par M. d'Haussonville. Le savant dont je viens de parler estime à 2,000 le nombre des lettres importantes qui restent encore inédites ». (*Origines de la France contemporaine; le régime parlementaire*, tome I, page 4.)

Nous trouvons l'explication de ces suppressions dans le rapport que fit le prince Jérôme, président de la commission de publication, à Napoléon III. « En général, dit-il, nous avons pris pour guide cette idée bien simple, à savoir que nous étions appelés à publier ce que l'empereur aurait livré à la publicité si, se survivant à lui-même et devançant la justice des âges, il avait voulu montrer à la postérité sa personne et son système. » (*Correspondance*, tome XVI, page 5.)

Quant à fixer le sort qu'eurent les originaux, c'est, ce nous semble, bien difficile à déterminer. Ceux des dépôts publics, de l'étranger rentrèrent pour la plupart dans leurs cartons ; il en fut de même pour ceux prêtés par des particuliers. Depuis cette réintégration, ces pièces n'ont pas été plus que les autres exemptes des dilapidations. C'est ainsi que nous signalerons le passage dans une vente récente, de la pièce insérée sous le n° 9656, page 643, du tome XI de la publication de la *Correspondance*, qui appartenait à ce moment aux Archives de l'empire.

Il nous semble, en ce qui concerne les pièces faisant partie des collections particulières ou aux héritiers des destinataires, qu'il ne serait pas difficile aux Intermédiairistes de connaître où se trouvent des débris de toute cette correspondance.

Il ne s'agit que de se mettre à l'œuvre.

JULES POIRIER.

—

De l'expression « gaffe » (XXIV, 65, 222). — Ne viendrait-elle pas de l'allemand *gaffen*, que M. Francisque Michel, dans son dictionnaire d'argot, traduit par : *regarder la bouche ouverte ou avec une curiosité stupide, bayer, badauder?*

J. LT.

—

Les quatre sergents de la Rochelle (XXIV, 68, 229, 261, 307). — Notre collaborateur L. veut bien détruire la légende des quatre sergents de la Rochelle, et va presque jusqu'à nous dire qu'ils se mouchardèrent les uns les autres : le fait ainsi avancé devrait être prouvé ; notre collaborateur nous dit que la chose a été écrite il y a quelque trente ans ! Mais où? En histoire, il ne suffit pas d'avancer, il faut donner les sources.

Voici ce qu'au moment de leur exécution écrivait un pair de France, un duc, dont le nom est resté, en France, synonyme de réaction :

> C'était le moment où la cour d'assises de Paris jugeait le *prétendu* complot de la Rochelle et condamnait à mort de jeunes sergents animés, à coup sûr, de sentiments tout autres que les miens, engagés plus ou moins dans des espérances et des projets que je n'aurais jamais formés, *mais* aussi *innocents que moi aux yeux de la loi*, coupables tout au plus d'en avoir causé entre eux et de s'en être mutuellement *gardé le secret*.

(*Duc de Broglie*, Mémoires, vol. II, p. 258.) Je supplie notre collaborateur L.

de répondre au duc de Broglie, pièces à l'appui de son dire. GERMAIN BAPST.

— La conspiration dite des quatre sergents n'avait pas été préparée à la Rochelle ; elle n'y avait pas de ramifications, elle n'appartient pas à son histoire. L'incendie qui a détruit, en 1847, les archives du bureau d'administration générale de la préfecture de la Rochelle, a détruit, avec un grand nombre d'autres documents, les pièces qui pouvaient avoir été gardées de cette époque; le commissaire de police en fonctions le 19 mars 1822 se trouvait devenu le chef de la division dont les papiers ont été détruits par l'incendie; il est mort à un âge fort avancé, et sa famille n'habite plus la Rochelle. Je n'ai rien à ajouter à ce que l'*Intermédiaire* a publié sur cette question, sur laquelle les passions politiques, et surtout les emportements sauvages des accusateurs, ont jeté tant d'intérêt. Le conseil municipal a rejeté la proposition de donner le nom de tour des Quatre-Sergents à la tour de la Lanterne, qui rappelle des souvenirs beaucoup plus éloignés et a servi de lieu de détention aux victimes des persécutions religieuses, aussi bien qu'aux prisonniers de guerre, à diverses époques. CHAMPVERNON.

— Voici, d'après les *Ordres du Bourreau de Paris*, conservés à la bibliothèque de la Ville de Paris, l'ordre d'exécution inédit des quatre sergents de la Rochelle :

COUR ROYALE DE PARIS

Parquet.

Ordre du procureur général.

L'exécuteur des arrêts de la cour d'assises de Paris prendra à la Conciergerie, demain, 21 du courant, quatre heures de relevée, les nommés :

GOUBIN (CHARLES-THOMAS-PAUL), POMMIER (JEAN-BAPTISTE), BORIES (JEAN-FRANÇOIS-LOUIS-CLAIR) et RAOULX (MARIUS),

et les conduira sur la place de Grève, où ils devront subir la peine de mort prononcée contre eux par arrêt de la cour d'assises de Paris, en date du 6 du présent mois, comme coupables de complot contre la sûreté de l'Etat.

Fait au parquet, ce 20 septembre 1822.

Pour M. le procureur général, en congé :
L'avocat général délégué.
QUÉQUET.

—

Fêtes de la Raison à Poitiers (XXIV, 103, 274). — A la fin du tome 1er de sa volumineuse *Histoire de la Vendée* (Angers, Lachèze et Dolbeau, s. d. (1878), 6 vol. in-8), l'abbé Deniau, curé d'une paroisse des environs de Cholet, mort récemment, donne des détails circonstanciés et très curieux sur l'une des déesses de la Raison qui ont figuré dans les parades révolutionnaires de Poitiers. Elle se nommait Reine de Beauvau, et était fille du trop fameux marquis de Beauvau, gentilhomme bigame, faussaire et assassin, tué dans les rangs des Bleus, à la première bataille de Cholet, et de sa digne épouse Germaine-Marie-Perrine Le Sénéchal de Kerkado de Molac, courtisane titrée et sans vergogne. Il a déjà été question de cette étrange famille dans l'*Intermédiaire* (XIV, 247). L'ouvrage de l'abbé Deniau n'a fait que passer entre mes mains, et je ne me rappelle pas si, en dehors des faits et gestes de la demoiselle Reine de Beauvau, il s'étend beaucoup sur l'organisation et l'ordonnance des fêtes de la Raison à Poitiers; mais M. Alf. Begis pourra facilement se renseigner : le livre est dédié à Mgr Freppel, évêque d'Angers, et il se trouve probablement dans toutes les bibliothèques publiques de la région.

JOC'H D'INDRET.

—

Le général d'Elbée (XXIV, 167, 329, 369). — Je ne me rends pas bien compte de la discussion qui paraît exister, au sujet du général d'Elbée, entre nos confrères, M. L. D. L. S. et M. Célestin Port. Je comprends moins encore l'aigreur qui se montre dans la dernière réponse.

Mais il y a dans l'article de M. Port une phrase trop singulière, je dirai même trop agressive pour que je la laisse passer sans observation. Il s'agit de « l'ignorance *entière* et vraiment étrange » de la marquise de La Rochejaquelein sur les événements de l'Anjou.

Cette ignorance serait étrange, en effet, de la part d'un témoin oculaire, mêlé de si près à tous les événements de la grande guerre vendéenne. Ce serait tout simplement de la mauvaise foi, et M. Port ferait peut-être bien de ne pas lancer aussi légèrement de semblables accusations.

J'ignorais que le curé Cantiteau eût fourni tant de renseignements à madame de La R. Ce qui est certain, c'est qu'elle a beaucoup connu d'Elbée et Bonchamps, et qu'elle a eu, pendant et après la guerre, toutes les occasions possibles de connaître la vérité sur les origines de

l'insurrection et sur les faits de guerre qui en ont été la suite.

M. de Barante n'a rien à voir en cette affaire, les Mémoires *authentiques* de madame de La R. ayant été récemment publiés sur le manuscrit original, et les assertions contenues dans ce dernier ouvrage étant les seules qui émanent réellement de l'auteur. Si M. Port veut engager une discussion sur les faits rapportés dans *cette édition*, il peut être assuré qu'on lui répondra.

Qu'il me permette seulement de lui conseiller — à titre de collègue — de le prendre sur un autre ton. Il le doit aux usages de bonne compagnie, qui sont de règle dans l'*Intermédiaire*, et qu'il est indispensable de suivre *si* l'on veut rester sur ce terrain-là. C.

—

Famille Morillot d'Ouzouer (XXIV, 199).

J'ignore s'il y a parenté entre les deux familles Morillot dont parle K. Z., mais je crois qu'il pourrait obtenir des renseignements certains en s'adressant soit à M. le comte d'Aumale, Abbeville (Somme), — il a épousé une demoiselle Morillot, — soit à M. Genet de Chatenay, ancien député de l'Oise, au château de Fontaine-Bonneleau, par Crèvecœur (Oise), dont la famille est aussi alliée aux Morillot. Ces Morillot, alliés à nos deux familles picardes, sont bien, je crois, de la famille qui comprend l'alliance Prévost de Mironval.

P. F.

—

Tibère et le verre malléable (XXIV, 244, 374). — Dans mon livre *l'Art de la Verrerie*, j'ai dit que le verre malléable était du domaine de la fable.

J'ai parlé en homme du métier, et mon avis est partagé par toutes les maisons de verrerie.

Les anciens ont produit le vase de Portland et le vase de la Vendange, du musée de Naples; aucune pièce de la verrerie moderne ne peut être comparée à ces deux pièces comme œuvre d'art, mais il ne faut pas conclure de cette supériorité que les verriers de l'antiquité ont su donner la malléabilité à une substance qui ne peut, par sa nature même, recevoir sa parure qu'à chaud, et qui, une fois refroidie, ne peut plus être attaquée que par la taille, par usure, la gravure à la molette et l'acide fluorhydrique.

Je remercie, du reste, mon honorable interpellateur de la bienveillance qu'il m'a témoignée. GERSPACH.

—

Bizarres cadeaux de la ville de Nuremberg à la ville de Francfort (XXIV, 246, 376). — Au sujet de cette question, la *Gazette de Francfort* a inséré dans son numéro du 26 mai la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de vous écrire quelques mots sur le don d'un carrosse attelé de six puces, envoyé annuellement, dit-on, par Nuremberg à Francfort. Il est possible, je ne le veux point contester, que, dans une circonstance quelconque, les conseillers de la ville de Nuremberg aient fait ce présent à titre de rareté curieuse ; toutefois, je ferai observer que Lersner père et fils, les chroniqueurs de Francfort, si complets et si minutieux à relever les choses curieuses, ne disent pas un mot de ce cadeau extraordinaire : il n'aurait donc pu avoir lieu que postérieurement à 1734, après la publication de la seconde partie de la chronique des Lersner. Un pareil cadeau ne fut certainement pas répété tous les ans. On ne trouve pas de traces d'un cadeau régulier consistant en un carrosse avec poulains (au lieu de puces) ; les Nurembergeois ne pouvaient guère trouver nécessaire de garnir à grands frais, tous les ans, de six poulains les écuries de leur ville-sœur. Ils faisaient un cadeau annuel à Francfort, mais beaucoup plus modeste et qui consistait en une paire de gants, une poivrière, une baguette, et quelques monnaies d'argent, qu'ils remettaient au *Schultheiss* (chef de la municipalité) de Francfort, comme les habitants de Bamberg et de Worms, à l'ouverture de la foire d'automne, en demandant à obtenir pour leurs compatriotes la franchise des droits d'octroi, cérémonie universellement connue sous le nom de *Pfeifergericht*, et dont Gœthe a donné un tableau vivant dans *Poésie et Réalité*.

Si donc le cadeau des puces ne repose pas sur une facétie, j'admettrais donc qu'il faut le rapporter à une description erronée des cadeaux du *Pfeifergericht*.

Dr R. JUNG,
Archiviste de la ville de Francfort.

—

Les femmes généralissimes (XXIV, 247, 377, 411). — Parmi les femmes qui défendirent des places, on peut citer Renée de Clermont d'Amboise, la sœur du brave Bussy. Henri IV avait donné à son mari, Jean de Montluc, sire de Balagny (fils naturel de Jean de Montluc, évêque de Limoges), la principauté de Cambrai en même temps que le bâton de maréchal. Bientôt, les Cambrésiens, se révoltant contre leur souverain, rappelèrent les Espagnols; loin de se défendre, Balagny laissa entrer les troupes étrangères dans la ville, malgré sa femme, qui ne put s'y opposer. Mais, outrée de cette conduite, elle saisit le commandement de la citadelle qui dominait la ville, y recueillit tous les braves décidés à se défendre et y soutint un siège demeuré célèbre : obligée de capituler, elle mourut de chagrin, di-

sent les uns, et se suicida suivant d'autres.

Son mari, indifférent, épousa huit mois après Diane d'Estrées, sœur de la célèbre Gabrielle. Ce triste personnage, qui n'était pas à sa première lâcheté, laissa dans l'histoire une réputation honteuse; aussi dans sa famille (aujourd'hui les Montesquiou) supprima-t-on son portrait et mit-on partout à la place celui de sa femme. Voilà comment dans des cadres où l'on voit écrit en légende : « Maréchal de Balagny », et en particulier au musée de Versailles, dans la galerie des Maréchaux, on trouve au lieu du portrait du maréchal celui de sa femme. De même à Courtanvaux, château des Montesquiou, où sont les portraits des maréchaux et des grands hommes de cette famille, Renée d'Amboise remplace son mari.

Détail curieux. La propriétaire actuelle du château, la comtesse de Montesquiou, née Bibesco, ignorait ce détail. Lorsqu'eut lieu l'exposition militaire de 1889, le ministre de la guerre lui demanda le portrait du maréchal de Balagny pour l'exposer. Elle répondit par une lettre, disant qu'elle l'avait cherché dans la galerie des portraits et qu'elle était très étonnée d'avoir trouvé, dans le cadre portant le nom en question, un portrait de femme au lieu d'un portrait du maréchal. Aussi s'excusait-elle, étant donné ce fait, de ne pouvoir envoyer un portrait du maréchal de Balagny !

GERMAIN BAPST.

— Pendant le siège de la Rochelle, en 1573, les Rochelaises lancent des artifices, manœuvrent l'encensoir et rivalisent avec les hommes de courage et de mépris de la mort. On les vit même se mêler aux sorties, et les vieux manuscrits cités par Arcère, quoique écrits par des hommes peu favorables aux Rochelais, constatent qu'à diverses reprises leur conduite fit naître l'admiration dans le camp royaliste. A. DE QUATREFAGES.

— A la liste donnée par nos confrères (XXIV, 377, 378), j'ajouterai le nom de Rose Barreau, dont Latour d'Auvergne a raconté la conduite, dans le rapport qu'il fit au général La Bourdonnais, le 15 juillet 1793, sur l'affaire de la Croix-aux-Bouquets et de Biriatou :

J'ajouterai, dit le rapport, à la relation de l'attaque de l'église et du retranchement de Biriatou, que la citoyenne Liberté-Rose Barreau, née à Saint-Malens, district de Cahors, âgée de dix-neuf ans, mariée à un grenadier du 2e bataillon du Tarn, GRENADIER ELLE-MÊME dans la compagnie à laquelle est attaché son mari, s'est montrée *plus qu'un homme* dans l'attaque du retranchement de l'église crénelée de Biriatou jusqu'au moment où son époux est tombé à ses côtés.

JULES POIRIER.

— Il convient de citer aussi Christine de Lalaing, princesse d'Epinoy, qui défendit longtemps la ville de Tournai, assiégée par les troupes espagnoles de Philippe II, que commandait Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance.

Christine de Lalaing, continuellement sur la brèche, remplaçait son mari absent avec autant de vaillance que de succès. Elle avait repoussé les divers assauts de l'armée royale avec une rare bravoure. Mais, à la fin, réduite à la dernière extrémité, elle dut recourir à une capitulation pour éviter les horreurs du sac et du pillage.

Les bourgeois, presque tous protestants, bénéficièrent d'une amnistie. Quant à Christine de Lalaing, l'héroïsme qu'elle avait déployé lui valut de pouvoir sortir de la ville, à cheval, à la tête de la garnison, avec tout l'appareil d'un triomphe (29 novembre 1581).

Christine de Lalaing a sa statue sur la grand'place de Tournai. V. H.

— L'ingénieur géographe Ogée, dans son *Dictionnaire historique et géographique de la Province de Bretagne* (vers 1777), est le premier, à ma connaissance, à avoir signalé la conduite courageuse de cette fille de Morlaix qui, lors du pillage de cette ville par les Anglais, en 1522, noya, dit-on, quatre-vingts de ces derniers dans la cave de la maison qu'elle habitait. Tous les écrivains qui en ont parlé après lui, entre autres Guillaume Le Jean, le voyageur, dans son *Histoire de Morlaix*, de 1846, n'ont fait que le copier plus ou moins exactement. J'ignore où Ogée a puisé ses renseignements, mais voici son récit, qui ne me semble pas sans exagération :

En 1522, une flotte anglaise arriva sur les côtes de Bretagne, où elle paraissait vouloir faire une descente. L'ennemi fut secondé dans ses projets par un traître, qui était le capitaine de la ville de Morlaix (1). Le hasard voulut que cette ville se trouvât, un certain jour, presque sans habitants, parce que la noblesse du pays s'était assemblée à Guingamp, et que le peuple était allé à la foire de Royal-Pontivy, qui, en ce

(1) M. Le Jean l'appelle La Trigle.

temps-là, durait trois jours. Le capitaine profita de cette occasion, et avertit les Anglais de venir à Morlaix, qu'ils trouveraient sans défense, avec promesse de se joindre à eux pour piller. L'ennemi ne se fit pas prier : il vint promptement, et fit sa descente à l'endroit nommé *Huntel-al-lenn*, à quelque distance de la ville (1). Les Anglais se déguisèrent, les uns en marchands et les autres en paysans. Quelques-uns se rendirent sur-le-champ au château et dans les faubourgs; mais la majeure partie resta dans le bois du Styvel. Ils avaient donné l'ordre de conduire, à la marée du soir, un de leurs bateaux à l'entrée de la ville, pour y charger le butin; mais ce projet manqua, parce que la rivière se trouva bouchée, vis-à-vis du couvent de Saint-François, par une quinzaine d'arbres, avec leurs branches, que les paysans y jetèrent. Ceux qui conduisaient le bateau, n'ayant pu passer, mirent pied à terre, et allèrent rejoindre leurs camarades, afin de profiter du pillage. Ils ne pénétrèrent dans la ville que vers le minuit, et y répandirent l'alarme. Le petit nombre d'habitants qui s'y trouvait prit la fuite, à l'exception de deux ecclésiastiques, qui levèrent la porte Notre-Dame (2), et d'une servante, qui resta seule dans la maison de son maître, qui était située dans la Grande-Rue (3). Cette fille remplie de courage descendit à la cave, qu'elle fit remplir d'eau en ouvrant un petit canal qui communiquait à la rivière; elle en ôta ensuite la trappe, qui était à l'entrée de cette maison, et laissa sa porte à demi fermée; de sorte que, quand les Anglais voulurent entrer, ils tombèrent dans la cave et s'y noyèrent au nombre d'environ quatre-vingts (4). Le reste de la ville fut pillé, sans aucune réserve, et les églises elles-mêmes ne furent pas épargnées. Vers la pointe du jour, une partie des ennemis se retira avec son butin et quelques prisonniers; mais il en resta environ sept cents à boire et à manger dans les caves et dans les maisons qui étaient sur le quai de Tréguier. Après qu'ils eurent bu et mangé avec excès, ils se rendirent dans le bois du Styvel, où ils s'endormirent. Sur ces entrefaites, le seigneur de Laval, informé de ce qui se passait, arriva avec un corps de troupe et se rendit dans le bois, où il assomma tous ces étrangers, et reprit le butin. En mémoire de cette action, la fontaine de la ville qui se voit à l'entrée du bois est appelée *la Fontaine des Anglais* (*Feuntenn ar Saozon*), parce que, ce jour-là, ses eaux furent teintes de leur sang.

Voilà le récit d'Ogée.

D'après M. Le Jean, le combat n'eut pas lieu près de la fontaine qui a porté depuis le nom traditionnel de ***Fontaine des Anglais***, mais bien près d'une autre fontaine alimentée par le même cours d'eau, et appelée, par suite de cette sanglante boucherie, la ***Fontaine Rouge***, un peu plus haut que celle dont nous venons de parler. — M. Le Jean ajoute que les titres des terres de Coatserho, appartenant à M. de Tromalin, contiennent quelques éclaircissements sur cet événement.

(Quimper.) F. M. Luzel.

(1) A l'entrée du Dourduff, dans les premiers jours de juin, dit M. Le Jean.

(2) M. Le Jean dit: « Le recteur de Ploujean, chapelain de Notre-Dame du Mur, leva le pont de la porte Notre-Dame, monta dans la tour, armé d'un mousquet, arquebusa bon nombre de pillards et périt, après une défense héroïque.

(3) C'est la maison qui porte aujourd'hui le numéro 18, selon M. Le Jean.

(4) Elle rassembla quelques jeunes filles déterminées, dit M. Le Jean, mais, malgré leur résistance, la maison n'en fut pas moins prise, les femmes qui s'étaient réfugiées dans les étages supérieurs furent forcées, et la servante qui avait monté le coup fut précipitée sur le pavé de la rue.

—

Les Actes des Apôtres (XXIV, 248, 416). — J'en demande bien pardon à M. L. D., mais Raphaël a peint dix cartons et non pas onze; l'erreur vient de ce que les mêmes cartons ont reçu des noms différents.

Les sept toiles Laukhmanoff, qui étaient exposées dans la salle du Manège, au Louvre, ne sont pas absolument semblables aux tapisseries conservées au Vatican.

Non seulement les bordures manquent, mais dans ***Elymas frappé de cécité***, appelé ***l'Aveuglement du Mage*** dans la brochure de M. le professeur Schevyreff, qu'on distribuait devant les toiles, la statue de femme placée dans une niche n'a pas le même mouvement; et, dans la *Mort d'Ananie*, les personnes qui montent l'escalier du fond n'existent pas sur les toiles.

La dissertation de M. Schevyreff est sujette à critique; à mon sens, elle ne prouve nullement ce qu'elle cherche à démontrer. Gers.

—

Date de la mort d'Alain Chartier (XXIV, 249, 417). — Un mot d'abord à M. E. M. C'est Jean Bouchet qui passe pour avoir le premier raconté, dans les *Annales d'Aquitaine*, l'anecdote du baiser donné par Marguerite d'Ecosse à Alain Chartier. La première édition des ***Annales d'Aquitaine*** est de 1525, Etienne Pasquier naquit seulement en 1529, son livre ***les Recherches de la France*** est de 1560. Il ne raconte donc l'anecdote que de seconde main. On la rencontre aussi dans les ***Nouvelles de Bandello***, dont les trois premières parties parurent à Lucques en 1554, et la quatrième à Lyon, en 1575. J'avoue que j'ai quelque doute sur l'authenticité de cette petite histoire du baiser.

J'ai quelques observations à soumettre à mon autre confrère, M. V. B. Il me dit

qu'il faut s'en prendre à des copistes de la substitution du prénom de Charles à celui de Jean; mais ce n'est pas seulement dans les chroniques que cette erreur s'est produite, nous la retrouvons dans les vers de Froissart, dans la *Prison*, on lit :

> Karles li bons rois de Béhagne,
> Qui faire à tous largèce ensaque...
> Li bons rois que je trouve chi,
> C'est chils qui remest à Créchi...

(*Poésies de Froissart*, publ. par Scheller, Bruxelles, 1870, t. I, p. 213.) Ce qu'il y a d'assez bizarre, c'est que Paulin Paris, dans son livre *les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. VI, p. 377, cite quelques-uns des vers de Froissart en l'honneur de Jean de Luxembourg, sans penser à rectifier l'erreur, et que lui-même parle du *bon Charles*, *roi de Bohême*. Mais, que M. V. B. veuille bien le remarquer, ce n'est pas du tout pour attaquer Froissart que j'ai rappelé sa bévue, c'est pour excuser celle de Santillana donnant à Charles VII le prénom de Louis. Des erreurs de ce genre étaient assez fréquentes au moyen âge. Ainsi, dans le *Chronicon aulæ regiæ*, la troisième femme de Charles le Bel, Jeanne d'Evreux, est appelée Béatrix (*Monumenta hist. Bohemiæ*, t. V, p. 407); dans *Il libro del Polistore* (Muratori, t. XXIV, cap. XVII, p. 753), on confond la bataille de Crécy et celle de Poitiers, Philippe et Jean. Même erreur dans le *Victorial* de Gutierre Dias de Gomes, qui, cependant, avait résidé en France, chapitre LXV, p. 340 de la traduction. Il serait facile de citer bien d'autres inadvertances analogues. POGGIARIDO.

—

L'œuf de coq (XXIV, 290, 421). — Je copie textuellement l'étonnante assertion suivante dans les *Nouveaux éléments méthodiques des sciences exactes et naturelles à l'usage des jeunes gens et des jeunes personnes*, par Lévi-Alvarès et Vacher de Baleime (*Histoire naturelle*, article *Coq*, p. 284) : « On sait que, en 1474, un coq fut condamné à être brûlé par sentence du magistrat de Bâle pour avoir fait un œuf. » E. NILORAC.

— C'est une légende déjà bien ancienne et bien répandue pour qu'elle ait attiré l'attention d'Adanson, qui, dans son *Cours d'histoire naturelle*, fait en 1772 (éd. de 1845, t. I, p. 347), se donne la peine de réfuter cette croyance populaire.

Voici les quelques lignes que le grand naturaliste consacre à ce sujet :

> A l'égard des prétendus œufs de coq sans jaune et qui contiennent, à ce que croit le peuple, un serpent, ce n'est autre chose que le premier produit d'une poule trop jeune, ou le dernier effort d'une poule épuisée par sa fécondité même, ou enfin ce ne sont que des œufs imparfaits dont le jaune aura été crevé dans l'oviducte de la poule, mais qui auront toujours conservé leurs cordons, que les amateurs du merveilleux n'auront pas manqué de prendre pour un serpent. C'est ce que M. de la Peyronie a mis hors de doute par la dissection d'une poule qui pondait de ces œufs; mais ni M. de la Peyronie, ni Thomas Bartholin, qui ont disséqué de prétendus coqs ovipares, ne leur ont trouvé d'œufs, ni d'ovaires, ni aucune partie équivalente.

ALF. M.

— Gross, dans son *Dictionnaire d'anecdotes suisses*, raconte, comme Lévi-Alvarès, qu'au mois d'août 1474, un coq de la ville de Bâle, ayant été accusé et convaincu d'avoir pondu, fut condamné à mort et brûlé publiquement avec son œuf. PAUL PINSON.

—

La mémoire se perd-elle à mesure que l'on avance en âge, ou peut-elle être conservée, à la condition de la cultiver et de l'exercer? (XXIV, 291, 423.) — Je partage l'opinion de M. Sarcey sur la mémoire. Il y a, en effet, cent espèces de mémoires. Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, était bien connu pour se rappeler, à plusieurs années de distance, un visage qu'il avait simplement aperçu. — Inaudi, cet enfant prodige, possède, lui aussi, une mémoire étonnante dans les mathématiques, et personne n'ignore les curieuses séances qu'il a données, et qu'il donne encore. — Albert Glatigny, à la prodigieuse facilité d'improvisation qu'il avait, joignait aussi une grande mémoire.

Un jour, me racontait un ancien directeur du Gymnase, — brave homme s'il en fut, — un acteur se trouvant indisposé au moment de jouer, on envoie, en toute hâte, chercher Glatigny. « Vous allez jouer ce rôle, lui dit le directeur, aussitôt qu'il fut arrivé. — Mais, je ne le connais pas, répondit l'auteur des *Vignes folles*. — Cela ne fait rien, reprit le directeur, on va vous le lire. » Ainsi fut fait, et Glatigny remplit convenablement son rôle.

Ce ne sont pas les exemples de ce genre

qui manquent : si on réfléchissait, on en trouverait bien d'autres. Il résulte de tout cela que la nature, comme en beaucoup de choses, tient une grande place dans la mémoire. Tel qui n'en a jamais n'en aura pas davantage en la cultivant et en l'exerçant. Et combien, malheureusement, il serait facile de le prouver !

René Decam.

—

Capitaine de la bourgeoisie (XXIV, 292, 426). — Le capitaine de la bourgeoisie était le chef d'une garde bourgeoise, depuis garde nationale, organisée dans les villes et les bourgs, de la Champagne surtout, et commandée par un capitaine ou un lieutenant, au nom du roi. Cette charge conférait tous les privilèges de la noblesse et était tenue par un puîné de maison noble. Le registre de d'Hozier pour la Champagne en contient plusieurs. Le Carnot de Mézières doit être venu des frontières de Suisse, au service de Sa Majesté, et s'est établi à Mézières pour aider au passage des troupes du roi, marchant sur le Rhin. Un atlas de De Val contient une carte de cette histoire et de cette époque.

Les petites villes fortifiées étaient gardées par elles-mêmes, et comme il était interdit de porter les armes sans autorisation (voyez les lois sur la chasse), il y eut des milices bourgeoises, des arquebusiers, des fusiliers, des arquiers, commandés par de vieux officiers nobles, ou anoblis par ces charges. A Vitry, le registre de d'Hozier nous montre aussi un lieutenant de milice, venu sans doute, comme Carnot, des montagnes du Dauphiné, au service du roi, pour défendre cette petite ville fortifiée de Champagne. A Epernay, ville considérable et bien fortifiée, il y eut « trois compagnies de bourgeoisie, réduites à deux au siècle dernier, l'une érigée par le roi, d'office, l'autre à la nomination de l'hôtel de ville : arquebusiers, fusiliers et arquiers ». Les chefs de ces milices, capitaines ou lieutenants, devaient être d'une bonne petite noblesse, ayant le droit de porter l'épée à la française et le droit aussi d'avoir un fusil. En fouillant les archives, on trouverait que ces capitaines et ces lieutenants de bourgeoisie étaient ou avaient été pour le moins des officiers dans les armées du roi contre les Allemands du temps de Charles-Quint ou contre les huguenots du temps de Henri IV et de Condé.

Cette histoire civile de la Champagne a un côté pittoresque qui n'a pas encore été examiné. Si on la trouvait *toute faite*, on la publierait demain avec quatre pages de préface ; mais *elle est à faire*, et nous devenons poussifs. Cependant, comme la Champagne compte à l'Institut une demi-douzaine d'hommes forts, espérons qu'à l'aide de quelques vieux bouquinistes à l'affût, cette idée ne tombera ni dans la Vesle ni dans la Marne.

V. B.

—

Sur les huissiers (XXIV, 293). — Pour célébrer la fête d'Apollon à Delphes, tous les neuf ans, partaient, des différentes villes de la Grèce, de nombreuses députations qu'on nommait les *Théories*. Celle des Athéniens était la plus brillante et la mieux ordonnée. Un magistrat était spécialement chargé de surveiller les femmes, et il avait sous ses ordres, pour maintenir la discipline, des huissiers armés de verges.

Les huissiers, soit à pied soit à cheval, aux ordres du parlement de Paris, étaient si nombreux au XIII[e] siècle, qu'une ordonnance royale, consignée aux registres de cette compagnie (Registre de l'an 1286, fol. 78), en réglemente le nombre : 70 à pied et 35 à cheval.

Cette ordonnance n'amena pas le résultat attendu, s'il faut admettre ce que rapporte Monteil en citant les sources auxquelles il a puisé. Au siècle suivant, le XIV[e], il y aurait eu à la seule cour du Châtelet de Paris sept cents sergents ou huissiers, soit à pied, soit à cheval (1).

Ces derniers, répondant aux gendarmes de nos jours, faisaient la police des grandes routes, et les autres la faisaient dans les villes et dans les villages. Les sergents à cheval étaient payés à raison de deux sous par jour, et les sergents à pied à raison de dix-huit deniers. Les sergents à verge ou à bâton étaient chargés de bâtonner les malfaiteurs condamnés à cette peine, et ils avaient cinq sous par fois.

Ils en avaient autant pour bâtonner jusqu'à la porte de la ville ceux qui en étaient bannis. Monteil cite à l'appui l'extrait suivant des comptes de la ville de Valenciennes, année 1414 : « A plu-
« sieurs sergants au baston, pour leur
« droiture de battre de verghes Maignan :
« V sous. — Aux sergants au baston pour

(1) *Histoire des Français des divers Etats* (Paris, 1828, t. I, p. 400).

« leur droiture de convoier à la banlieue,
« en battant de verghes, Luchet de Bain :
« V sous (1). »

Les huissiers avaient aussi cinq sous pour chaque débiteur qu'ils conduisaient en prison, et un sou par chaque assignation qu'ils donnaient. Ils ne pouvaient instrumenter que dans leur juridiction, et quand ils en sortaient, ils étaient tenus de déposer leur verge (2).

« L'étendue du territoire dans lequel
« le sergent à verge peut exploiter les
« mandements du seigneur auquel il est
« attaché et les ordonnances de la justice
« s'appelle, dit un vieil auteur, *le pouvoir*
« de la verge (3). »

Vers le milieu du XV[e] siècle, la plupart des sergents ayant usurpé le titre d'huissier qu'ils ambitionnaient depuis longtemps, on établit une distinction. On appela *huissiers-audienciers* ceux qui faisaient la police des audiences, en vertu d'une commission spéciale du parlement ou de toute autre juridiction, et *huissiers à verge*, ou *sergents bâtonniers*, ceux qui portaient des verges ou bâtons dont ils touchaient les personnes contre lesquelles ils avaient à faire *exploit de justice*. La coutume de Valenciennes, entre autres, porte la dénomination de *sergents bâtonniers*.

Cette façon d'assigner en touchant avec un bâton, prescrite par l'art. 20 de l'ordonnance de Moulins, a donné naissance à une locution fort usitée de nos jours encore au Palais, et qui paraît singulière quand on n'en connaît pas l'origine.

Une partie ne comparaît-elle pas au jour fixé par la citation qui lui a été donnée, son adversaire demande contre elle jugement de défaut. Avant de prononcer le jugement, le tribunal s'informe si la citation a *touché* la partie défaillante, c'est-à-dire si elle a été remise en son domicile, à lui-même ou à quelqu'un ayant qualité pour le représenter; s'il en est ainsi, les conclusions du demandeur sont adjugées par défaut.

Dès lors, la nécessité du *toucher*, pour qu'une citation produise son effet au jour voulu, existe encore aujourd'hui comme jadis; seulement les rôles sont changés : c'est le papier timbré qui touche au lieu et place du bâton. A. Chevé.

(1) *Ibid.*, t. IV, aux notes, p. 484.
(2) Ordonnance dite de Moulins. — *Recueil des lois*, par Fontanon. — *Le Grand Coustumier*, chapitre *Des notables extraicts du style du Parlement.*
(3) Lille, tit. I.

—

Le comte d'Escherny (XXIV, 294, 429). — Je possède pas mal de livres marqués de la griffe J. P. d'Escherny, et provenant de Môtiers-Travers ; j'ai eu l'honneur de compter parmi mes parents un pasteur de ce village, qui succéda au fameux de Montmollin, et j'ai réussi à reconstituer assez exactement la bibliothèque de mon aïeul. Tous ces livres ne sont pas à Paris : j'en ai laissé en Suisse une bonne part, mais je possède sur les personnages mêlés au drame de 1765 (l'expulsion de Jean-Jacques) des documents assez intéressants. Je suis du pays, du reste, et la question des responsabilités dans les « coups de prison et les persécutions dont le philosophe a été victime m'a toujours tenu à cœur. Peut-être ces renseignements intéresseront-ils notre correspondant. Adrien Perret.

—

Rajeunissement de l'espèce humaine (XXIV, 294). — Je trouve dans ma bibliothèque un volume, rare probablement, dont voici le titre : *Les admirables secrets de la médecine chimique*, du s[r] Joseph Quinti, docteur vénitien, qu'il a recueillis avec beaucoup de soin et de travail : lesquels ont été plus d'une fois expérimentez par lui-même en plusieurs infirmitez et maladies dangereuses. Traduction nouvelle de l'italien, enrichie de figures. Venise et Liège, M.DCCXI.

Cet ouvrage est divisé en quatre livres. Or, au livre second, je rencontre les deux chapitres suivants :

Eau qui fait paraître toujours jeune.

Très bon vin blanc, quinze livres, œufs frais au nombre de dix, deux petits pigeoneaux qui ayent à peine les plumes; mettez cela en digestion dans le vin pendant quatre jours ; ensuite distillez-les à l'alembic de verre, et ne prenez que les deux premières livres d'eau qui distilleront, dans lesquelles vous ajoûterez deux onces d'huile de tartre par défaillance, une once et demie d'eau rose, autant d'eau de fleurs d'oranges, et dix grains de musc. Cette eau est merveilleuse pour le visage, en s'en lavant soir et matin.

Autre pour le même.

Mirrhe, deux onces, encens, mastick, demie once de chaque, zedoaria, canelle, trois dragmes ana, camphre, une dragme, blancs d'œufs frais, une livre, que vous débatterez bien, et y metterez les autres choses dedans avec une poule dégraissée et nettoyée, et trois livres de laict de chèvre pour en faire la distillation au bain selon l'art. Vous aurez une eau très excellente

qui blanchit, ôte les rides, et rend la peau extrêmement douce.

Le sieur Joseph Quinti est un convaincu; il n'hésite pas à déclarer dans son *Avertissement* que les remèdes qu'il indique « sont des remèdes d'une opéra« tion miraculeuse et qui surpassent « l'intelligence des plus profonds génies, « lorsqu'ils sont bien faits; et au con« traire, ils sont mortels, quand ils sont « mal composez ». Son ouvrage contient des remèdes pour toutes les maladies.

L'Ermite du quartier St-Georges.

—

Les chefs-d'œuvre méconnus... par les libraires (XXIV, 295). — En 1820, Lamartine avait apporté le manuscrit de ses premières *Méditations* à Didot. Celui-ci, après huit jours, lui remit le volume, en lui disant :

J'ai lu vos vers, ils ne sont pas sans talent, mais ils sont sans étude. Ils ne ressemblent à rien de ce qui est reçu et recherché dans nos poètes. On ne sait où vous avez pris la langue, les idées, les images de cette poésie : elle ne se classe dans aucun genre défini; c'est dommage, il y a de l'harmonie. Renoncez à ces nouveautés qui dépayseraient le génie français ; lisez nos maîtres Delille, Parny, Michaud, Raynouard, Luce de Lancival, Fontanes ; voilà les poètes chéris du public ; ressemblez à quelqu'un, si vous voulez qu'on vous reconnaisse et qu'on vous lise! Je vous donnerais un mauvais conseil en vous engageant à publier ce volume, et je vous rendrais mauvais service en le publiant à mes frais.

René Decam.

— Pont-Calé, ce bon intermédiairiste, désire consoler les jeunes gens de lettres par le spectacle des anciens qui ont engraissé les libraires : le spectacle n'est pourtant pas consolant.

La lutte de Dumas père contre ses éditeurs est homérique : quatre Michels-Lévys en ont été millionnaires. Lamartine, tous les matins dès l'aurore, était forcé d'*abattre* la valeur de trois ou quatre feuilles d'impression pour payer ses usuriers de la librairie, avant de travailler pour son pain quotidien. Chateaubriand, allant à pied avec son petit pantalon de nankin, n'a-t-il pas été, comme Lamartine, assez exploité et insulté par ses libraires, quand par exemple il voulut vendre son dernier ouvrage, ses Mémoires, après avoir été dépouillé du reste? Lamennais n'a-t-il pas été vendu judiciairement, et mis sur la paille par un éditeur? Je possède son livre de blanchisseuse... C'est bien drôle. Cormenin, loin de recevoir de l'argent, n'avançait-il pas 50,000 francs à un libraire pour publier son livre, de sorte que deux éditions vendues mirent, en dix-huit mois, cent cinquante mille francs dans la caisse du libraire qui lui en rendait compte *ad libitum*. Raspail n'a-t-il pas vendu à un libraire ses découvertes en chimie agricole pour un misérable billet de mille francs, et n'a-t-il pas été forcé d'abandonner ce livre que ce libraire refusa de mettre plus tard à la hauteur de la science? Ce même Raspail n'a-t-il pas été volé impunément par un libraire de deux éditions de son grand ouvrage sur la santé, cachées dans un grenier? — Pont-Calé veut *consoler* les jeunes : c'est aussi impossible que d'arrêter la plainte éternelle du vent. Laissez pleurer les jeunes, ils sont beaux; ça rend jaloux les épiciers, on a beau dire le contraire : souffrir, c'est vivre, et la preuve, c'est la réponse des libraires : « Ces auteurs ne sont jamais contents ; on travaille pour leur gloire et ils voudraient qu'on les enrichisse par-dessus le marché. » J'en connais, des libraires, fils de portiers, qui tiennent cénacle dans leur arrière-boutique et qui disent tout haut aux jeunes : « Travaillez, travaillez, apportez-moi un chef-d'œuvre, je vous promets ma protection pour l'Institut. » (Historique.) Et pourquoi ne voulez-vous pas engraisser les libraires? V. B.

—

Pierre de Maridat de Serrières (XXIV, 296). — A fait un livre intitulé : *Tractatus de pileo cæterisque capitis tegminibus, tam sacris quam profanis*. Ses armoiries étaient : d'azur à la croix d'argent; l'écusson tenu par un nègre portant de sa main gauche une balance.

Double devise : 1° en haut de l'écu : *Curæ numen habet justumque;* 2° au bas :

Inde cruce hinc trutina armatus, regique Deoque
Milito; disco meis hæc duo nempe libris.

G. T. O'Mill.

—

Deus Crepitus (XXIV, 296). — Il existe au musée de Dijon un petit bronze antique de travail grossier qui passe depuis longtemps pour être l'image du dieu Crépitus. Le catalogue donne à ce sujet quelques explications, que je n'ai pas dans la mémoire, écrivant à la campagne et loin du document original.

H. C.

— Le plus facile moyen de faire connaissance avec le dieu Crépitus, d'être

complètement édifié sur son personnage, sa taille, ses habitudes, serait de consulter une publication du siècle dernier assez facile à trouver : *le Conseil de Momus ;* à la page 19, il est figuré *sous la forme d'un enfant accroupi, qui semble se presser pour donner la liberté au vent qui l'incommode* (textuel). Ami Rabelais.

Si tu ne l'as pas vu, le voilà.

A la même source, car la matière est amplement traitée, dans une savante note rappelant les travaux des plus érudits auteurs anciens et modernes : Minutius Felix, Ménage, de Salengre, etc., etc., on apprend de belles choses sur le dieu Crépitus, je n'y emprunte que ce détail : sa petite statuette était parfois de simple argile cuite et vernissée, mais d'autres fois, au contraire, elle était sculptée avec soin dans des cornalines de plusieurs couleurs pour représenter le plus au naturel possible les diverses parties de son corps.

(Rouen.) C. L.

— Rapprochons de la petite figure de bronze fort antique, de trois ou quatre pouces de hauteur, représentant le dieu dit des anciens, *Deus crepitus*, que nous révèle notre confrère Rabelais, une plus petite figure, en or, fort antique aussi, de $0^m,033$ de hauteur et du poids de 4 grammes 77, qu'il m'a été donné de rencontrer aux archives de l'hôpital général de Morlaix, en 1881.

Ce bijou qui, autant que je me le rappelle, avait un petit anneau destiné à le suspendre à un collier, est, dit-on, la *Déesse du silence.* C'est bien une femme dans le costume le plus primitif. Elle a la main gauche posée sur la bouche et la main droite posée de même façon... sur l'orifice... postérieur. (*Ventose*, disent les uns; *peet-valve,* suivant une expression technique mise en lumière à la Chambre des députés par une récente interpellation adressée au ministre de la marine.)

Mais, demandera le confrère Rabelais, que j'espère ne pas avoir offensé, car je ne suis que son écho timide, qu'est devenue la *déesse du silence?*

A cela je dirai que, s'il a été donné suite à un rapport officiel que j'avais encore qualité en 1881 pour adresser à qui de droit, le bijou doit être en belle place dans une vitrine du musée de Morlaix, qui venait d'être fondé alors. Déjà l'érudit et obligeant conservateur de ce musée, M. Allier, bibliothécaire de la ville, avait sollicité, mais sans succès, le dépôt sous sa garde de cet intéressant monument. Tout dépendait de la commission administrative de l'hôpital qui n'aurait fait que se conformer aux intentions du donateur, en permettant aux visiteurs et aux étrangers de voir les objets par lui donnés à l'hôpital de Morlaix, à une époque où la ville ne possédait ni musée ni bibliothèque.

C'est en 1780 que la *déesse du silence* fut trouvée au manoir de la Bouëxière, chez M. de Blois, ancien capitaine de vaisseau, originaire de Morlaix, qui, ainsi, tenta de créer dans sa ville natale un musée en donnant pour exposer aux yeux des *chercheurs* et des *curieux*, non seulement la *déesse*, mais diverses monnaies et médailles anciennes et une clef de bronze provenant des fouilles faites dans son domaine.

Si donc ce petit trésor n'est pas encore au musée de la ville, ne désespérons pas qu'il s'y trouve un jour.

(Auteuil.) EDOUARD PÉLICIER.

—

Le régiment du Roy (XXIV, 297). — Le régiment d'infanterie du roi et non du roy, car cette orthographe surannée était abandonnée depuis longtemps à l'époque de la Révolution, fut créé le 2 janvier 1663 par Louis XIV, comme régiment de ligne destiné à servir de modèle à son arme, mais non comme faisant partie de la maison militaire dans laquelle il ne compta jamais. On lui donna le n° 12, porté par le dernier des petits vieux corps, par échange avec le régiment pourvu antérieurement de ce numéro, et en 1788 le régiment du roi n'avait que le n° 23 dans la série des régiments d'infanterie. En 1667, le régiment du roi fut le premier qui eut des grenadiers ; en 1691, il eut quatre bataillons qu'il conserva jusqu'à son licenciement, à la suite de son ignoble conduite à Nancy, alors que depuis Louis XVI les autres régiments avaient deux bataillons seulement.

Son uniforme était plus brillant que celui des autres régiments; son corps d'officiers très distingué et réunissant de fort beaux noms, des écoles et des institutions philanthropiques en faveur des sous-officiers et soldats en faisaient, sous Louis XVI notamment, un corps à part. Le roi était colonel du régiment, lequel était commandé par un colonel lieute-

nant, qui était en 1778 le duc du Châtelet, maréchal de camp. Les compagnies étaient commandées, comme dans les autres régiments, par des capitaines titulaires de leur emploi et non pas des capitaines lieutenants. Beaucoup de ces capitaines avaient un grade supérieur à leurs fonctions, ce qui n'est pas rare dans l'armée avant la Révolution. Ainsi, dans l'état du régiment du roi en 1778, le chevalier de la Rochelambert, capitaine de la compagnie de grenadiers du premier bataillon, a rang de colonel et l'on pourrait citer dans ce corps plusieurs exemples semblables, sans qu'il en résulte pour les capitaines l'obligation d'avoir le grade d'officier supérieur.

COTTREAU.

— Pour être chevalier de Saint-Louis, il n'était pas nécessaire d'être noble, mais il fallait être catholique. Voici le premier article de la formule de réception : « Vous jurez sur la foy que vous devez à Dieu votre créateur que vous vivrez et mourrez dans la religion catholique, apostolique et romaine. »

Au milieu du XVIIIe siècle, le maréchal de Belle-Ile fit créer un ordre spécial, celui du *Mérite militaire*, pour les officiers non catholiques.

L'édit de Louis XV, en date de novembre 1750, qui réglemente la noblesse militaire, porte :

Art. 1er. Tout officier est exempt de la taille.
Art. 2. Tous officiers généraux non nobles, actuellement au service, sont et demeurent anoblis avec toute leur postérité née et à naître.
Art. 10. Tout officier dont le père et l'aïeul auront acquis l'exemption de la taille sera noble de droit, après toutefois qu'il aura été créé chevalier de Saint-Louis et aura servi 30 ans, dont 20 comme capitaine ou 18 comme lieutenant-colonel ou 16 comme colonel ou 14 comme brigadier.

Une ordonnance de Louis XVI, parue le 25 mars 1776, porte que la qualité de fils d'un officier supérieur ou d'un capitaine chevalier de Saint-Louis allait de pair avec celle de noble, non pour être placé dans les écoles militaires, mais pour être admis dans les troupes comme cadet gentilhomme.

Lieut.-col. DE ROCHAS.

—

Un livre annoté par Malherbe à retrouver (XXIV, 298). — Je ne suis pas, et j'en ai grand regret, le riche bibliophile possesseur du Desporte annoté par Malherbe, mais je puis donner à Pont-Calé quelques renseignements au sujet de ce livre. Au siècle dernier, Lefebvre de Saint-Marc, le savant éditeur de Malherbe, eut communication par M. de Bourbonne de ce curieux volume que Balzac, correspondant un jour avec Conrart (20 nov. 1652), avait ainsi décrit : « J'ay ici, dans mon cabinet, un exemplaire des œuvres de Desportes, marqué de la main de Malherbe, et corrigé d'une terrible manière. Toutes les marges sont bordées de ses observations critiques. » Or, moins par prévision sans doute de la perte possible du livre que pour l'intérêt réel qu'il lui trouvait, Saint-Marc prit le soin de copier fidèlement les remarques sur un Desporte de même édition, *Paris*, *Mamert Patisson*, 1600. C'était une utile précaution, car aujourd'hui l'exemplaire de Malherbe semble perdu. J'ai acquis, il y a quelque temps, chez le libraire Rouquette, le volume avec les notes copiées par Saint-Marc ; il avait appartenu, depuis cinquante ans, successivement à Pixérécourt, à C. Nodier, au marquis du Roure. On lit de la main de ce dernier, sur un des feuillets de garde : « C. Nodier croyait que l'original de Malherbe « était entré dans la Bibliothèque du Roi. « On y a fait, à ma prière, de longues recherches qui sont restées sans succès. « Non seulement le volume ne s'y trouve « pas, mais les conservateurs pensent « qu'il n'y est jamais entré. Où donc peut-« il se trouver actuellement ? Question « difficile, mais qu'un de ces hasards « comme les bibliophiles en voient par-« fois, viendra résoudre peut-être. En « tout cas, il est inconcevable qu'on ait « perdu la trace d'un livre aussi impor-« tant pour l'histoire de notre littéra-« ture. »

(Rouen.) C. L.

—

Sur les revues de fin d'année (XXIV, 298). — La plus ancienne revue de fin d'année (qui parut d'ailleurs au milieu d'une année) pourrait bien être *Durelief ou Revue des petits établissements de Paris*, pièce à couplets, de Barré, Radet et Desfontaines, représentée au Vaudeville, le 9 juin 1810.

Vapereau (article *Revues* de son *Dictionnaire des littératures*) fait remonter cette origine beaucoup plus haut, il raconte qu'en 1741, Valois d'Orville fit jouer sur le théâtre des marionnettes, de Bienfait, une parodie de la *Chercheuse*

d'esprit, de Favart, sous le titre de *Polichinelle distributeur d'esprit*, où se trouvait une revue piquante des pièces de théâtre de l'année. Peut-être aussi M. Léo Claretie, très familiarisé avec les ouvrages de Le Sage (n'a-t-il pas pris le grand écrivain pour sujet de sa thèse de doctorat ès lettres?), découvrirait-il l'embryon de la revue de fin d'année, dans le *Théâtre de la Foire*. Sur ce genre dramatique qualifié par M. Sarcey « essentiellement parisien », où Banville, en 1852, Charles Monselet en 1876, n'ont pas dédaigné de s'exercer, M. Léo Claretie consultera avec plaisir un petit volume, *Revues et Revuistes*, par Henry Bugnet (Paris, Jules Lévy, 1887), qui, publié *Boulanger regnante*, est très logiquement dédié au général d'*En r'venant de la revue*. K.

— Voir dans le premier volume des *Variétés révolutionnaires*, de Marcellin Pellet, une étude sur les Revues de fin d'année sous la Révolution.

A. B.

— Extrait du *Vocabulaire de la langue théâtrale*, par M. A. Bouchard :

« Ce genre de pièce n'est pas nouveau. Nous voyons, en 1737, l'*Amour censeur des théâtres*, de Romagnesi et Laffichard, revue en un acte des principales pièces jouées dans l'année 1736. En 1740, Favart fit jouer la *Barrière du Parnasse*... Jusqu'en 1815, les revues furent rares et ne comportaient jamais plus d'un acte. Les frères Cogniard redonnèrent la vogue à ce genre avec leur *Revue* 1841-1941, jouée à la Porte-Saint-Martin avec un succès fou. » T. Pavot.

— Le travail dont parle M. Léo Claretie est fait. M. Paul d'Estrée a étudié les pièces de circonstance analogues à nos revues de fin d'année, parues à Paris jusqu'en 1789, et, en collaboration avec M. Neukomm, rédigé le même travail pour les revues de fin d'année depuis 1789 jusqu'à nos jours. A. Z.

—

Œuvres du peintre Sambat (XXIV, 298). — Parmi les miniatures que je possède encore, aucune ne porte la signature de *Sambat*. Mais je me souviens parfaitement d'en avoir eu — ou au moins vu — deux ou trois signées par le peintre. Autant que je puis me le rappeler, elles n'étaient point de premier ordre. Beaucoup de miniatures n'étaient pas signées, j'ignore pour quel motif. Souvent aussi, la signature a été sacrifiée sans scrupule pour faire aller la peinture dans un petit cadre, sur un souvenir ou sur une boîte. J'en ai vu plusieurs dont l'ivoire avait été rogné afin de le faire entrer dans un petit médaillon. Il s'agissait évidemment de conserver sur son cœur l'image d'un être aimé, lors de l'émigration et pendant la Terreur, et l'on devait peu se préoccuper, en de pareilles circonstances, du nom de l'artiste qui avait fait le portrait.

Ignotus.

—

Prenez ma tête (XXIV, 337). — Je crois que l'origine de cette plaisanterie a été indiquée dans le supplément du *Figaro* du 1er novembre 1890. Elle me paraît provenir en droite ligne de la tirade bien connue de Paulin Ménier (Pierre Choppard) dans le *Courrier de Lyon* (acte IV, 6e tableau, scène 5):

— Nom d'un tonnerre! c'est ma tête que vous me demandez là! Eh bien! puisque la mèche est éventée... puisque v'là qu'on sait tout ou à peu près... ma foi! puisqu'il n'y a plus moyen de nier... eh bien! j'avoue...

Là! êtes-vous contente? Je vous ai donné ma tête! Mais bah! après tout, ce n'est pas un fameux cadeau que je vous fais là!

X.

—

Un auteur à retrouver (XXIV, 338). — Bien que n'ayant pas le livre sous les yeux, je crois pouvoir affirmer que les vers intitulés : *Rien*, ont pour auteur madame de Montolieu, femme de lettres vaudoise, morte à Lausanne, très âgée, vers 1830. H. M.

—

Marat était-il Français? (XXIV, 339.) — A cette demande, nous répondons:

En révolution et sans constitution (1789-1790), les pouvoirs publics ne sont pas formalistes; seuls, les droits naturels et civiques s'imposent.

La Constitution française (3-14 sept. 1791) pose ce principe : *Pour être citoyen actif, il faut être né ou devenu Français.* Mais la Révolution ne doit pas s'arrêter à cette constitution bourgeoise; le droit subsiste et va s'incarner, par la victoire du peuple, au 10 août 1792, dans la Constitution française (24 juin 1793).

Alors : *Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui acquiert une propriété — ou épouse une Française — ou*

adopte un enfant — ou nourrit un vieillard, — tout citoyen enfin qui sera jugé, par le Corps législatif, avoir bien mérité de l'humanité, est admis à l'exercice des droits de citoyen français.

Une seule de ces qualités suffisait. Voilà comment le publiciste *Jean-Paul* Marat, *l'ami du peuple,* et tant d'autres étrangers, devinrent citoyens actifs, sans autre naturalisation légale.

F. Chevremont, *le bibliographe de Marat.*

—

Les descendants des grands hommes (XXIV, 340). — Rien de plus banal et de plus faux que cette locution: Le dernier descendant de... en parlant de la mort d'un homme portant un nom historique. — Il en est de même du survivant d'une catastrophe, — le dernier survivant du *Vengeur* est mort tous les ans à Brest, et à Lorient; il en est de même du dernier survivant du radeau de la *Méduse.*

Notons aussi que le dernier Huron est mort à Lorette-la-Neuve, bien qu'il y en ait encore trois cents dans le village.

On a lu dernièrement dans tous les journaux la mort du *dernier Borgia*, photographe à Londres. Or, voici les noms des membres de la famille Borgia qui étaient au service de l'Espagne en 1878 :

Luis, capitaine de frégate. — Manuel, lieutenant-colonel d'infanterie. — Miguel, commandant de l'établissement pénitentiaire d'Alcala. — Rafaël, membre correspondant de l'académie de l'Equateur. — Vicente, commandant au 3e régiment d'artillerie de montagne.

Brieux.

—

Sanson, le dernier bourreau de Paris, a-t-il été anobli par Louis XVIII ? (XXIV, 341.) — La dynastie macabre des Sanson a régné plus longtemps que ne le croit M. Germain Bapst. En 1840, et même quelques années au delà, elle était représentée par le petit-fils de l'exécuteur de Louis XVI. C'était une sorte de gentleman, honnêtement lettré, disait-on, bon connaisseur en peinture et en musique, de tenue et d'allures en apparence très correctes. Je dis : « en apparence »; on verra pourquoi tout à l'heure. Il paraissait âgé de quarante à quarante-cinq ans. En tout cas, s'il était déjà né, il n'avait certainement pas fait toutes ses dents à l'époque du supplice de Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth. Il habitait un petit hôtel d'apparence discrète, mais très confortable, rue des Marais-Saint-Martin, en face de la rue Albouy, et il y montrait complaisamment aux curieux qu'il daignait admettre dans son intérieur une collection plus ou moins authentique des instruments de torture en usage avant la Révolution. On y voyait entre autres l'épée qui avait décapité Lally-Tollendal, et dont le fil ébréché par la rencontre d'une grosse dent attestait la maladresse ou le trouble de l'exécuteur. Qu'est devenu ce sinistre musée ? Ses aides logeaient chez lui et lui servaient de domestiques. C'est encore chez lui que faisaient élection de domicile, afin de toucher par son entremise les pensions ou les secours annuels qui leur étaient alloués par le ministère de la justice, les anciens bourreaux ou valets de bourreau de province retirés à Paris où il leur était plus facile de cacher leurs antécédents que dans les pays où on les avait vus à l'œuvre. — (Chaque ressort de cour royale, sinon chaque département, possédait encore son exécuteur et sa guillotine.)

Ce dernier des Sanson fut révoqué après enquête pour cause d'immoralité. On disait au Palais qu'à ses heures perdues, et pour se tenir en haleine, il infligeait secrètement, et sous une forme légèrement mitigée, à des patients de bonne volonté un genre de supplice fort usité en Orient, mais qui ne figure dans le code pénal d'aucune nation chrétienne.

Je crois me rappeler que c'est notre regretté confrère, Edouard Plouvier, qui lui a succédé, non comme bourreau — (ne confondons pas), — mais comme locataire, dans la petite maison de la rue des Marais. Plouvier était un esprit fort, et ne craignait pas les revenants.

En ce qui touche la pension que Louis XVIII aurait servie à l'avant-dernier des Sanson, si le fait est vrai, — et il n'est guère croyable, — il serait intéressant de connaître les motifs de cette étrange libéralité. Mais je présume qu'il y a ici quelque malentendu, si l'on ne préfère y voir une méchanceté voulue. N'aurait-on pas pris pour une faveur gratuite du souverain la pension de retraite légalement due par l'Etat à l'ancien fonctionnaire ?

Joc'h d'Indret.

— J'ai eu autrefois entre les mains les *Mémoires des Sanson, mis en ordre, rédigés et publiés par H. Sanson, ancien exécuteur des Hautes Œuvres de la Cour de Paris*. 1862, 6 vol. gr. in-8. Ces mémoires, qui commencent en 1688 et finissent en 1847, doivent renfermer la réponse que demande notre collaborateur.

JULES POIRIER.

Bossuet a-t-il été marié ? (XXIV, 341.) — Question déjà posée et déjà répondue dans l'*Intermédiaire* (II, 677, 747; III, 197, 209, 345, 497).

Je recommande spécialement à E. M. la réponse de M. de la Sicotière, col. 345 de ladite 3e année, de laquelle il résulte que le fameux contrat de mariage entre Bossuet et mademoiselle de Mauléon n'était autre chose qu'un contrat de cautionnement portant la date du 23 mars 1682, et le règlement des reprises, tout simplement un arrêt du parlement de Paris du 18 mai 1706, qui réglait définitivement la dette s'élevant à 45,000 livres, entre la débitrice, les héritiers du prêteur et ceux de Bossuet qui n'était que caution.

A. Y.

Du chapeau dans l'antiquité (XXIV, 342). — Je saisis l'occasion qui m'est offerte de faire justice d'une légende singulièrement opiniâtre. Elle résulte évidemment d'une confusion entre deux scènes des comédies de Molière, où il est bien question d'Aristote et de chapitre des chapeaux, sans qu'il y soit dit, même sous forme de plaisanterie, qu'il y ait dans Aristote un chapitre sur cette matière.

Dans le *Mariage forcé*, scène VI, Molière fait dire au docteur Pancrace, tandis que Sganarelle cherche vainement à l'interroger :

— Je soutiens qu'il faut dire la figure d'un chapeau, et non pas la forme : d'autant qu'il y a cette différence entre la forme et la figure, que la forme est la disposition extérieure des corps qui sont animés; et la figure la disposition extérieure des corps qui sont inanimés ; et, puisque le chapeau est un corps inanimé, il faut dire la figure d'un chapeau, et non pas la forme.

— Oui, ignorant que vous êtes, c'est ainsi qu'il faut parler; et ce sont les termes exprès d'Aristote dans le chapitre de la *Qualité*.

Ce chapitre de la *Qualité*, où il n'est pas du tout question de chapeaux, est le huitième du *Traité des catégories*. On y trouve ceci, § 14 :

Le quatrième genre de qualité, c'est la figure et la forme extérieure de chaque chose.

Molière s'est moqué des interprétations fantaisistes données par les commentateurs aux mots du texte traduits par *figura* et *forma*. (V. l'édition des *Grands Écrivains de la France*, tome III, p. 35, note 3.)

D'autre part, dans le *Médecin malgré lui* (acte II, scène 2), l'autre Sganarelle, se présentant chez Géronte en habit de médecin, débute par cette facétie :

Hippocrate dit... que nous nous couvrions tous deux.
Géronte. — Hippocrate a dit cela ?
Sganarelle. — Oui.
Géronte. — Dans quel chapitre, s'il vous plaît ?
Sganarelle. — Dans son chapitre... des chapeaux.

On remarquera qu'il ne s'agit plus ici d'Aristote, mais d'Hippocrate, et ce n'est là qu'une attribution plaisante, bien digne des profondes connaissances de ce médecin par occasion.

Ceci dit, nous ne nous aventurerons pas à traiter nous-même ce chapitre des chapeaux, laissant à d'autres plus autorisés le soin de répondre à l'objet principal de la question.

R. A.

— Les Grecs avaient certainement des chapeaux, mais peut-être l'usage n'en était-il pas général. La coiffure de Mercure en est un exemple et il est question du chapeau rond thessalien dans l'Œdipe à Colone de Sophocle. Les figurines de Tanagra portent souvent des chapeaux pointus et de forme assez singulière ; il me semble que le *Chiton* était un véritable chapeau, mais je n'ose rien affirmer, faute de documents sous la main. Quant aux Romains, ils avaient aussi des chapeaux, puisque le terme existe en latin ; d'ailleurs, il est question de celui de Tarquin l'Ancien dans le récit légendaire de son voyage d'Etrurie à Rome.

H. C.

— Renvoyons notre collaborateur La Coussière à un ouvrage classique, le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, d'Antony Rich.

Rich n'énumère pas moins de vingt-deux sortes de couvre-chefs antiques, dont les plus connus sont le *petasus*, chapeau à larges bords, et le *pileum*, espèce de bonnet phrygien. Les Romains restaient couverts, même au théâtre.

Je me souviens d'un vers de Martial :

In Pompeiano *tectus* spectabo theatro.

Il ne restait plus qu'à perfectionner le chapeau féminin. MOG.

— Ils avaient le *petasus*, le *pileus* et la *causia*. La *causia* se rapprochait le plus de notre chapeau, parce qu'elle avait la carre élevée. Le *petasus* avait un bord pour protéger contre les rayons du soleil. Le *pileus* était une espèce de bonnet s'élevant en pointe que Cicéron appelle *apex*. On le portait en voyage et pendant les fêtes des *Saturnalia*. Il se rapprochait beaucoup du bonnet phrygien.
(Walthamstow.) C. A. WARD.

— Qu'Aristote en ait parlé ou non, le chapeau a existé dans l'antiquité. Sur certains vases grecs de la bonne époque on voit des bergers coiffés d'un chapeau à bords étroits. Celui de Mercure est de même forme et a des ailes. — Sous la domination romaine on retrouve cette forme en Egypte, un petit bronze de ma collection, trouvé au Fayoum, représente un paysan, portant des fruits. Il est vêtu d'une tunique courte serrée à la taille et coiffé d'un petit chapeau.

Le chapeau de haute forme, que l'on pourrait prendre pour une invention moderne, est fort ancien. On le trouve figuré d'une façon très nette sur une stèle royale des Hétéens (Perrot et Chipiez, Chaldée et Assyrie, fig. 278). — Dans aucun des monuments propres à l'Egypte, je n'ai vu figurer de chapeau, et depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours la coiffure des fellahs n'a pas varié. C'est avec une petite calotte en feutre marron qu'ils bravent les ardeurs du soleil, et leur accoutumance est telle qu'ils ne paraissent pas en souffrir.
(Le Caire.) Dr F.

—

Nicolas Tuyau (XXIV, 343). — D'après une tradition recueillie dans le Maine, il y a soixante ans, Nicolas Tuyau était marchand d'allumettes, équarrisseur, et sonneur de l'église.

Le jour de sa mort on improvisa le couplet suivant :

Nicolas Tuyau,
Marchand d'allumettes,
Ecorcheur de chevaux
Avec sa lancette.
Sonnez haut, sonnez bas,
Nicolas ne r'viendra pas.

Ceci se chantait sur le rythme des cloches. RENÉ DE SEMALLÉ.

— La chanson entendue par M. Georges Musset, à la Rochelle, doit être une chanson antiprotestante. M. Prosper Tarbé, dans son *Romancero de Champagne*, tome IV, page 87, en donne une variante, sous le nom de *Chanson des Huguenots d'Ay* (1589-1593).

Nicolas Tuyau,
Marchand d'allumettes,
Ecorcheur de chiens avec ta lancette,
Tu n'auras ni chien ni chat,
Pour chanter ton *Libera*,
Libera me, libera me, Domine!
Tous les gens d'Ay sont damnés.

Il y a encore cet autre couplet ou variante :

Parpaillot d'Ay,
T'es bien misérable,
T'as vendu ton Dî
Pour servir le diable,
Tu n'auras ni chien ni chat
Pour te chanter : *Libera*,
Et tu mourras mauchrétien,
Toi qu'as maudit saint Trézain.

Quelqu'un a-t-il des renseignements sur le personnage chansonné, Nicolas Tuyau, probablement quelque médecin ou apothicaire huguenot, vivisecteur avant Paul Bert, et, comme ce dernier, abhorré de la gent papistique ?
A. B. C.

—

Sur les portraits de César Borgia (XXIV, 346). — Le comte Castelbarco, décédé en 1881, possédait dans sa villa de Vaprio (Lombardie) une collection de tableaux très intéressante, formée par ses ancêtres et très augmentée par son père Cesare Castelbarco Visconti-Simonetta. Cette collection, vendue en 1881 à la villa même, par son petit-fils Castelbarco-Albani, contenait un soi-disant portrait de César Borgia attribué à Raphaël, qui fut adjugé, moyennant la somme de trois mille *lire* italiennes, à M. l'ingénieur Graeschen. Ce tableau, dont nous avons donné une bonne reproduction dans notre dernier volume intitulé : *Autour des Borgia*, est encore à Paris à l'heure qu'il est. Mais, dès 1870, une réplique (ou au contraire l'original de ce même tableau, acquis par M. Graeschen), provenant aussi de la galerie Castelbarco, avait été vendue le 2 mai à Paris, au prix de *onze mille cent francs;* ce qui indique qu'il devait être supérieur à celui adjugé en 1881. Cette première œuvre, cataloguée comme la seconde sous le nom de Raphaël, n'était pas du maître, son caractère très spécial,

très accusé, la donne à *Altobello Melone* de Crémone, dont les fresques importantes exécutées dans la cathédrale de Crémone sont signées 1517. J'ai fait tous mes efforts pour retrouver cette peinture, mais j'ignore encore en quelles mains elle est tombée; cependant, au point de vue de l'iconographie, je le regrette moins, puisque j'ai eu sous les yeux la *Replica* achetée en 1881; j'en conserve même la copie à l'aquarelle commandée par le comte Castelbarco-Albani, au moment où il allait se défaire d'un panneau acheté par son aïeul et qui jouissait d'une certaine réputation dans son entourage, à cause de l'attribution erronée.

Voici donc ma réponse pour les *deux* portraits de Borgia du comte (et non point duc) Castelbarco : Oui, le comte avait *deux* portraits, mais les deux étaient identiques; — l'un était l'original, et l'autre la *Replica.* Mais M. Rutgers — qui s'intéresse à cette question — ajoute : « Il y en a un au palais Borghèse (don de Castelbarco)... »

Je réponds : « Non, le célèbre portrait prétendu de César Borgia de cette galerie n'a rien à voir avec celui de la collection Castelbarco. L'œuvre est d'un autre caractère, d'un autre temps, et elle représente un autre personnage. *Elle ne vient pas du comte Castelbarco.* Si ses origines sont inconnues (j'ai sur ce point longuement conféré avec les deux derniers possesseurs de la galerie Borghèse), on sait toutefois qu'elle est antérieure à l'existence des collections Castelbarco. »

Quant à la dernière question : « Existe-t-il un ouvrage descriptif des différents portraits de César Borgia avec les noms des peintres ? » — M. Rutgers peut consulter le volume *Autour des Borgia*, édité en 1891, il trouvera là tous les portraits ou prétendus portraits de César, de Lucrèce et d'Alexandre VI, avec la dissertation critique à l'appui. Je garde par devers moi les documents émanant des Borghèse, des Castelbarco, du comte Codronchi d'Imola et autres possesseurs des œuvres reproduites, parmi lesquelles le portrait qui figure à Dep-Deen, près Londres, dans la galerie Hope, et ceux de Forli, de Bergame, etc., etc.

CHARLES YRIARTE.

—

Souvenir des missions, faïence (XXIV, 347). — Une partie de l'article, restée sur le marbre au moment du tirage, manque à ma note. Elle la rend plus claire. La voici.

Après la phrase : Je ne puis déterminer la provenance de cette faïence, il y avait :

Je dois dire que le dessin n'est pas du tout artistique, ce devait être de la fabrication courante à l'époque, seulement l'émail en est très beau, très blanc, comme celui du Moustiers, cependant ce n'est ni du Moustiers, ni du Nevers, ni du Rouen, ni du Strasbourg, ni du Marseille, ni du Sinceny.

Serait-ce, par hasard, de la fabrique de Roanne, dont il existe, je crois, une histoire qui attribue aux jésuites la fabrication des faïences en usage dans le pays à certaine époque? A. NALIS.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le musée des Arts décoratifs créé au quai d'Orsay par Charles X. — M. Berger et M. Antonin Proust viennent de revendiquer tous deux dans le *Temps* la paternité du projet d'établissement du musée des Arts décoratifs au palais du quai d'Orsay. Ils ne faisaient cependant que reprendre un décret rendu par Charles X, le 28 janvier 1830, et ainsi conçu :

Art. I. Le bâtiment dont les constructions avaient été commencées sur le quai d'Orsay, dans notre bonne ville de Paris, est et demeure affecté à l'exposition des produits de l'industrie.

II. Dans le cours de la prochaine session législative, un projet de loi sera présenté aux Chambres à l'effet de pourvoir aux dépenses de construction du musée de l'industrie.

III. Nos ministres secrétaires d'Etat aux départements de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance qui sera insérée au *Bulletin des Lois.*

CHARLES.

Dans le rapport qui précède le décret, et qui est fort long, le ministre expose ainsi son projet :

Il existe sur l'un des plus beaux quais de la capitale un bâtiment d'une immense étendue, d'une architecture imposante, qui, depuis plusieurs années, attend une destination digne de sa grandeur et de sa beauté, qui ne saurait être livré plus longtemps à l'abandon, sans qu'il en résultât une perte considérable pour l'Etat, et dont la Chambre des députés semblait avoir pressenti l'emploi, quand elle refusa d'en autoriser l'aliénation. Ce palais ne saurait être consacré qu'à une institution d'une haute importance. Il occupe un terrain entièrement circonscrit par des rues droites et suffisamment spacieuses. Il présente, dans son rez-de-chaus-

sée et dans son premier étage réunis, une surface d'environ 10,000 mètres carrés : c'est-à-dire 2,000 mètres de plus qu'il n'a fallu pour l'exposition la plus considérable qu'on ait vue jusqu'à ce jour. Il pourrait, sans de très grands frais, être surmonté d'un attique, parce que, des murs intérieurs devant être supprimés, cette suppression offrirait, en grande partie, les matériaux nécessaires à la nouvelle construction. Ainsi le premier étage et le rez-de-chaussée seraient entièrement réservés à l'exposition de nos richesses manufacturières.

On a exprimé des doutes sur la convenance, pour un semblable établissement, du quartier où cet édifice se trouve situé. Le musée de l'industrie, a-t-on dit, devrait être placé au centre des travaux industriels. Cette observation disparaît devant le plus léger examen. Il importe peu, en effet, aux fabricants que leurs produits aient à parcourir une distance un peu plus considérable, quand d'ailleurs ce trajet est toujours d'une si courte durée. Ce qui leur importe, c'est que l'exposition ait lieu à portée de ces quartiers qui, par le nombre, par l'importance des établissements publics qu'ils renferment, par le voisinage de la demeure royale, sont comme le rendez-vous habituel de tous les habitants de la capitale et des nombreux étrangers qui se rendent dans ses murs. Sous ce rapport et sous celui de la facilité de la circulation, aucun édifice ne saurait être plus convenablement situé. Ce bâtiment satisfait donc à toutes les conditions, et le choix en sera d'autant plus heureux qu'il est urgent de préserver des constructions dispendieuses et depuis longtemps abandonnées d'une ruine aussi affligeante qu'inévitable.

En résumé, sire, une dépense actuelle d'environ 3 millions, voilà les conséquences du projet, considéré sous le rapport financier ; un beau monument préservé d'une ruine imminente, un asile offert aux sociétés dont les efforts ont pour but le développement de la prospérité publique, une dotation vraiment royale accordée à l'industrie agricole et manufacturière, un utile encouragement donné à tous les travaux qui peuvent encore ajouter à la splendeur d'un trône sur lequel dix siècles ont déposé tant de souvenirs chers à la France, telles en sont les conséquences morales et politiques.

La Révolution de 1830 empêcha l'exécution du décret, qui ne devait être réalisé qu'en 1855, par la construction du palais de l'Industrie. M. G.

—

Une lettre inédite d'Albert Glatigny à Charles Bataille. — Lillebonne a donné en l'honneur d'Albert Glatigny une fête à laquelle assistaient toutes les autorités départementales, ainsi que l'Association artistique de Rouen et la Société d'encouragement à l'agriculture. Il y avait bien dix mille personnes.

L'école municipale a pris le nom d'école Glatigny, ce qui ne manquera pas de surprendre le parrain, s'il est avisé de cette glorieuse fortune.

Dans cette solennité, on a rappelé la vie aventureuse et pittoresque du poète bohème, le roman comique qu'il vécut pour gagner son pain. Ce qui a été dit a été fort bien dit. Cependant, on se fût évité bien des commentaires en lisant simplement aux nombreux assistants assemblés une lettre qu'il adressait à son ami Bataille. Ce document, très intime et inédit, le présente à la fois sous son triple aspect de poète, d'acteur et d'amoureux. Il n'y aura jamais d'occasion meilleure de le publier.

3 septembre 1860.

Divin Bataille,

Je suis un peu moins souffrant, et la preuve, c'est que je refais des vers. Voici une pièce que je voudrais bien caser quelque part. On ne me reprochera pas, cette fois, d'avoir sacrifié l'idée à la rime, les rimes mauvaises abondent au bout de tous les vers. Un monsieur m'a proposé de réunir quelques pièces qu'il se charge de faire imprimer à Bruxelles, sous le titre d'*Odes matérialistes*. *Hermance*, la pièce que la pudeur de Launay a retranchée de mon volume, en ferait partie. Je fais en ce moment un poème d'un rhythme très compliqué et très large que j'appelle *la Gloire de la chair*. J'ai déjà obtenu quelques beaux effets qui ont le mérite d'être très neufs et comme alliance de mots et comme idée.

Maintenant, je vais quitter Boulogne pour aller à Caen rejoindre mon ami Dubuc. J'ai les mêmes appointements qu'ici et presque pas de besogne. Je vais jouer les domestiques de bonne et de mauvaise maison et quelques procureurs du roi, emploi pour lequel je suis admirablement taillé. Mais pour quitter Boulogne, il me faut de l'argent. Puis-je en faire d'ici huit ou dix jours avec une nouvelle que j'ai et qui est complètement achevée ? (500 lignes.)

Je l'aurais bien envoyée aujourd'hui, mais je veux savoir avant s'il est possible de la placer quelque part. Réponds-moi *de suite* si la chose est faisable ; ce qui m'empêche de la mettre à la poste à tout hasard, c'est que cela coûte 32 sous pour l'affranchir, et dam ! 32 sous, c'est lourd pour un pauvre bougre comme moi. Je suis ton conseil, je sarcle tous les petits cœurs, mais il en est qui tiennent bon, celui qui me fait souffrir en ce moment est tellement tenace que ce pourrait bien être le seul et unique qui voyage dans ma poitrine. Peut-on faire de l'argent avec l'*Idiote* ? J'ai envoyé pour 15 fr. de vers chastes à Lacaussade. Je ne sais s'il les prendra.

ALBERT GLATIGNY (Boulogne-sur-Mer).

Bonjour à tout le monde. En qualité d'ami de Barbey, recommande-lui le bouquin que je lui ferai remettre.

Monsieur Charles Bataille, rue de Paris, 56. *Saint-Germain en Laye.*

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 juillet 1891.*

XXIVe Année. — **No 556.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — No 181

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Carabins. — Je viens recourir à un intermédiairiste plus docte que moi, pour arriver à connaître la véritable étymologie de ce mot, appliqué à l'ancienne cavalerie légère. Littré, suivant son expression, met deux étymologies en présence (t. I, 483); mais cette cavalerie est-elle venue d'abord de la Calabre? J'en doute fort, malgré l'autorité de Du Cange. Je suis porté à croire que les Espagnols sont les premiers auteurs de cette milice qui devait au reste promptement disparaître de l'armée française.

Depuis quelle époque les étudiants en médecine sont-ils familièrement appelés carabins et pourquoi ce terme de dénigrement? E. M.

—

Ceci mangera cela. — Est-il vrai que, comme le raconte un journal très répandu, lorsque l'empereur Napoléon Ier décréta l'établissement du grand pont de Bordeaux en 1808, il laissa échapper ces paroles, montrant la Bastide, puis Bordeaux: *Ceci mangera cela?* Quelque contemporain a-t-il recueilli cette prophétie qui ne semble pas devoir se réaliser? Quelque collaborateur bordelais nous dira-t-il si réellement Napoléon a lancé contre le Bordeaux de l'avenir cette sorte de nouveau *Mane, thecel, pharès?*

Un voisin de Bordeaux.

—

Une question conséquente. — Quoi de plus *conséquent*, en effet, que de savoir à quelle époque ce mot, si usité dans les loges de nos portières et même de nos concierges, a été employé pour la première fois dans le sens de *considérable* ou *de conséquence?* Or, voici ce que je lis dans les *Facéties du vicomte de Mirabeau*, publiées en 1790 :

Je vous ai promis de donner une suite à mes déjeuners et de causer avec vous à l'heure de mon dîner, mais un dîner, vous le savez, est plus *conséquent* qu'un déjeuner; vous me passerez cette nouvelle épithète que vous avez adoptée; elle doit trouver grâce devant les puristes, car elle a pris naissance au milieu des mots constitutionnels qu'ont créés nos sénateurs, tels que *législature, motion, question préalable, amendement, ajournement, charpente de la nature, émission de décrets*, etc., et autres expressions dont la Révolution a enrichi notre langue... (P. 120.)

Si Mirabeau-Tonneau n'a pas menti, la Révolution a été vraiment une affaire plus *conséquente* qu'on ne le suppose.

G. S.

—

La bataille d'Azincourt et un mot historique. — A propos de cette funeste bataille, voici une anecdote que je trouve dans un ouvrage paru, en l'an IV, à la fin du dernier siècle.

Un Anglais, David Game, s'avance pour reconnaître la position de l'armée française.

— Qu'en pensez-vous? lui demande-t-on à son retour.
— Je pense, dit-il, qu'ils sont assez pour être tués, assez pour être prisonniers, assez pour prendre la fuite.
— Nous acceptons l'augure, s'écrient les Anglais.

Un chroniqueur contemporain mentionne-t-il cet incident? E. M.

—

L'expédition du Mexique et Miguel Lopez, le traître de Queretaro. — Il y a déjà plus d'un mois que la nouvelle de la mort du Judas mexicain est parvenue à Paris, et je cherche en vain dans nos journaux une biographie complète de ce person-

nage *fin de siècle,* qui fait malheureusement partie de notre histoire contemporaine, puisqu'on nous l'a donné comme compagnon d'armes pendant cinq ans, qu'il a été décoré par le maréchal Forey et nommé officier de la Légion d'honneur par le maréchal Bazaine ; c'est même cette distinction rare sur les poitrines mexicaines qui attira sur lui les yeux de Maximilien, et détermina celui-ci à l'attacher à sa personne. Le rôle joué par Lopez à Queretaro a été suffisamment bien exposé dans les ouvrages de Ch. d'Héricault (*Maximilien et le Mexique*, Garnier, 1869); Alb. Hans (*Queretaro, souvenirs d'un officier de Maximilien*, Dentu, 1869); E. Masseras (*un Essai d'Empire au Mexique,* Charpentier, 1879), et Dr Basch (*ses Souvenirs*, traduction P. Drouard, 1889). C'est à cette dernière source que s'est inspiré l'auteur de l'excellente mais trop courte notice parue en tête de l'*Eclair* du 14 mai dernier, seul document sérieux provoqué, à notre connaissance, par la nouvelle de la mort de Lopez, dans la presse parisienne.

Je fais appel à ceux de nos collaborateurs qui ont conservé des relations avec le Mexique ainsi qu'aux lettrés espagnols qui liront ce numéro de l'*Intermédiaire*, pour obtenir d'eux quelques détails biographiques concernant l'ancien colonel des dragons de l'impératrice (Charlotte), à partir du jour de son *coup de bourse* de Queretaro, qui n'a pas fait plus d'honneur à l'état-major de Juarez et d'Escovedo qu'à lui-même.

De 1863 à 1866, Lopez nous *faisait l'honneur* d'accepter l'hospitalité de notre popote, chaque fois que sa *banda* ou son régiment croisait l'escadron auquel j'appartenais. Dès la première rencontre, ses manières et sa figure attirèrent notre attention; en dépit de son nom mexicain, Lopez n'appartenait certainement pas à la race latine; ce capitaine blond aux yeux *faïence de Delft* devait être un produit de la race allemande ou anglo-saxonne, et sa famille avait dû changer de nom en se transportant de New-York à Mexico pour y chercher fortune (?).

Quoi qu'il en soit, le capitaine Lopez, rompant un jour avec les habitudes réservées de ses camarades, vint visiter notre campement et nous fit des avances qui furent bien accueillies. C'était aux environs du second siège de Puebla; nous avions peu de distractions et nous étions peu difficiles sur le choix de nos relations, d'ailleurs il se présentait bien et nous ignorions ses antécédents; c'était un type original à la figure intelligente sinon ouverte, à l'attitude aisée sinon sympathique; sa tenue était plus correcte et sa conversation moins banale que celles de ses *compadres* des escadrons de Figuerrero et de Tapoada ; il écoutait et observait volontiers, paraissant avoir une certaine suite dans les idées et chercher à s'instruire. D'un autre côté, son œil vague et sans chaleur, ses manières méfiantes et peu communicatives, ses confidences tour à tour cauteleuses et arrogantes, refroidirent bientôt nos bonnes dispositions et nous le firent juger comme un ambitieux, qui ne recherchait dans ses relations avec les cadres français qu'un moyen de se donner du relief vis-à-vis des officiers mexicains alliés.

Notre dernier abordage avec Lopez eut lieu vers la fin de 1866. Mon escadron dut faire une marche de nuit pour aller dégager les *dragons de l'impératrice* attaqués par surprise dans les environs de Saltillo par des bandes juaristes. Comme toujours, ou presque toujours, nous arrivâmes trop tard pour prendre part à l'action, mais l'affaire s'était bien passée. Nous trouvâmes le campement de nos alliés bouleversé par l'alerte, mais l'attaque nocturne des *chinacos* avait été repoussée, grâce au sang-froid et à la bravoure de Lopez et de ses officiers, grâce aussi à la bonne composition de sa troupe d'élite, organisée par lui sur le modèle de notre cavalerie et avec un costume imité de nos chasseurs d'Afrique. Dans cette circonstance, l'accueil fut cordial de part et d'autre et on trinqua encore une fois au succès des armes du nouvel empire, mais le brillant colonel semblait embarrassé et soucieux de frotter ses cinq galons à la modeste soutache de ses anciens *compadres* de Puebla. Dans ce temps-là, nous végétions quatorze ou quinze ans dans les grades de sous-lieutenant et lieutenant. Le colonel aide de camp et favori de Maximilien pontifiait devant nous et paraissait visiblement préoccupé de la conservation des distances. Nous nous empressâmes de le rendre à ses hautes destinées et négligeâmes désormais de nous rappeler au souvenir de cet ambitieux et orgueilleux personnage. C'est ce fait d'armes qui lui valut la rosette, notre état-major ayant toujours négligé de prendre sur son compte des renseignements que les généraux mexi-

cains ralliés à l'empire n'auraient pu lui refuser.

Une biographie de Lopez n'intéresserait pas seulement les survivants de l'expédition du Mexique ; les anciens habitants ou défenseurs de Metz aimeraient à connaître les destins de l'homme de Queretaro pendant ses vingt-quatre années de *digestion*, pour les comparer aux années d'expiation de l'homme de Metz. Cette double étude biographique offrirait aux philosophes et aux patriotes la matière d'un parallèle instructif. Il reste en France, et notamment à Paris, assez d'acteurs et de spectateurs du drame mexicain qui pourraient fournir les éléments de cette biographie ; les généraux Saussier, Jeanningros, de Lavigne, Plessis, les colonels Raymond, Farny, Belbèze, Tamisey, le savant antiquaire Eug. Boban, les archéologues Goupil et D. Charnay, les aumôniers militaires Lanusse et Testory, le général Pierron enfin, ce fidèle et dévoué secrétaire de Maximilien, ont tous connu plus ou moins l'apostat Miguel Lopez. Je fais appel à leurs souvenirs ainsi qu'aux documents que pourrait fournir tel ou tel membre de la légation mexicaine sur le compte de l'aventurier qui, dans l'espace d'une nuit, a fourni la solution de la question mexicaine, embrouillée à plaisir depuis dix ans par tous les intéressés, et je profite de l'occasion pour demander :

1° Ce qu'est devenu le général Marquez, dont la trahison a été non moins flagrante et aussi fatale que celle de Lopez pour Maximilien ;

2° D'où provenaient les papiers de Jecker et de Maximilien que des agents anonymes ont offerts à tous les gros libraires de Paris, et quels ont été les acquéreurs de ces deux dossiers historiques ? MANUEL CARRAL.

—

La femme perd-elle son nom par le fait de son mariage ? — Je lis, dans le *Parti national*, l'entrefilet suivant :

Le *Bulletin des Lois* publie un décret du Président de la République, autorisant madame Constance Homo, veuve Cochon, à reprendre son nom de jeune fille, Homo.

J'avais toujours cru que la *loi* française ne reconnaissait à chacun que les noms et prénoms indiqués à l'acte de naissance rédigé par l'officier de l'état civil, que l'*usage* seul avait autorisé pour la femme mariée comme *qualificatif* le nom du mari.

Quelqu'un de nos aimables collègues connaîtrait-il une loi française de droit moderne qui ferait revivre la législation romaine en vertu de laquelle la femme mariée prenait *nomen*, *habitus*, *fama* du mari ?

Sinon, pourquoi madame Constance Homo, veuve Cochon, a-t-elle payé des droits de sceau à la chancellerie ?

Chez nous, en Bretagne, mes grand'mères signaient, mariées ou veuves, de leur nom patronymique : Anne Le Bon, Cécile Décosse. Je sais que l'usage n'était pas général dans la province. Mais enfin, la question est intéressante.

La femme qui se marie perd-elle légalement son nom ?

A-t-elle besoin de le racheter ?

COCAR.

—

La légende des duels de François Ier et de Charles-Quint, et de Napoléon Ier avec l'empereur Alexandre. — Qu'y a-t-il de vrai dans la tradition qui veut que François Ier ait provoqué Charles-Quint en combat singulier ?

Et dans cette autre que l'empereur Alexandre Ier aurait proposé un duel à Napoléon Ier ?

Si oui, voudrait-on bien m'indiquer les sources où je pourrais trouver des détails ? A. VINGT.

—

Le parlement anglais a-t-il donné au XVIIe siècle de l'argent à un astrologue pour ses prédictions ? — On trouve dans la vie de Lilly, fameux astrologue anglais du XVIIe siècle, cette curieuse assertion :

Lilly, qui était cru à Londres et y faisait des prédictions, tantôt pour Charles Ier, tantôt pour le parlement, reçut en don du parlement 50 l. st., et ce corps représentant la nation lui assigna 100 l. st. de pension sur les fonds publics.

Est-ce exact ? Nos confrères anglais pourraient-ils nous donner soit les dates, soit les extraits de ces curieuses délibérations du parlement d'Angleterre ?

L. C.

—

Les juifs à Rome. — Est-il vrai que, à une époque encore assez récente, les juifs étaient obligés d'assister tous les dimanches à un sermon dans une église

voisine du *Ghetto ?* Jusques à quand cet usage persista-t-il ? Car j'aime à croire qu'il a disparu. A-t-il donné lieu à quelque conversion mémorable ? Quelle était d'ailleurs la sanction de cette corvée ? Enfin, possède-t-on quelques détails sur les sujets traités dans cet enseignement gratuit et obligatoire ?

PAUL MASSON.

—

Un ancêtre du phylloxera. — Dans une notice sur *Cravant* (Loiret), il est dit qu'on allait anciennement en procession, dans certain village, pour faire crever les *usbecs*, insectes destructeurs de la vigne.

Est-il resté une monographie de l'*usbec* permettant de le comparer au phylloxera ?

Sait-on combien de temps durèrent ses ravages et dans quelles limites il les a exercés ?

Si l'hypothèse de l'identité de l'*usbec* et du *phylloxera* était confirmée, elle ruinerait l'opinion des spécialistes qui mettent l'invasion du phylloxera sur le compte de l'emploi moderne des engrais chimiques. L'étude comparative de ces deux (?) insectes présenterait donc un double intérêt pour les entomologistes et les viticulteurs. TALPACK.

—

Lettres de légitimation. — César, duc de Vendôme, fils naturel du roi Henri IV, fut légitimé par son père, et les lettres de légitimation, qui sont fort intéressantes à lire, se trouvent dans l'*Histoire généalogique de la Maison de France*, par le père Anselme, tome IV, page 92 (édition de 1726-33).

Où trouverait-on le texte des lettres de légitimation du comte de Vermandois, du duc du Maine, et des autres fils naturels de Louis XIV ? DEBASLE.

—

Le sentiment de la nature au temps de Molière. — Je ne réussis pas à retrouver, dans les pièces champêtres de Molière, une indication de mise en scène disant (ou à peu près) que « le théâtre représente un paysage agréable *quoique* rustique ». — Je crois me souvenir toutefois que l'*Intermédiaire* a déjà signalé ce passage.

A. X.

—

Sur mademoiselle Laguerre, chanteuse de l'Opéra au XVIII[e] siècle. — M. Ch. Davillier, dans le catalogue qu'il a publié d'une collection de curiosités, meubles, etc., ayant appartenu à mademoiselle Laguerre, chanteuse de l'Opéra de 1772 à 1782, dit qu'il paraît que cette actrice « n'était connue que sous le surnom qu'on lui avait donné ; car un chroniqueur contemporain assure que son père, qui vendait des chansons dans les carrefours, *avait oublié son nom de famille pour le sobriquet transmis à sa fille* ».

Quelqu'un, plus heureux que le père de la chanteuse, a-t-il conservé la mémoire du nom véritable de mademoiselle Laguerre ? E. D. B.

—

Origine du piano. — Table d'agrément pour les uns, instrument de torture pour les autres, ce meuble d'un usage très répandu tire son nom d'un mot italien. Mais voudrait-on me dire à quelle époque un adjectif qui signifie *doux* a supplanté en français l'antique clavecin, l'épinette de nos aïeules ?

Je crois, au reste, que le mot piano est de toutes les langues, comme la chose est de tous les pays ; le volapük même peut le prendre, Théophile Gautier lui aurait conseillé de le garder. A. E.

—

Mademoiselle Juliette Drouet a-t-elle servi de modèle pour la statue de Strasbourg de la place de la Concorde ? — J'ai entendu raconter par des personnes dignes de foi que l'effigie de cette noble cité que nous admirons sur la place de la Concorde reproduisait très exactement les traits de mademoiselle Juliette Drouet, la fidèle amie de Victor Hugo. Que faut-il en penser ? PAUL MASSON.

—

Portrait d'Alfred de Musset à retrouver. — Dans une pièce de vers restée inédite jusqu'à ce jour, Alfred de Musset dit :

Nadar, dans un profil croqué,
M'a manqué ;
Landelle m'a fait endormi
A demi.
Biard m'a produit éveillé
A moitié.
Le seul Giraud d'un trait rapide,
Etc., etc.

Quelque aimable correspondant pourrait-il me donner des renseignements sur ce portrait d'Alfred de Musset, par Biard ? La pièce de vers est de 1854.

H. HAIMCEY.

—

Meubles en bois de citre. — Dans la seconde action contre Verrès, quatrième discours, des Statues (XVII), Cicéron reproche à Verrès d'avoir emporté cette grande et magnifique table en bois de citre : *tu maximam et pulcherrimam mensam citream a...* que possédait Q. Lutatius Diodore, à Lilybée. Chez les anciens le *citre* était un arbre de l'espèce du cèdre ou du cyprès, qui croissait dans la Mauritanie, vers le mont Atlas. Théophraste (an 440 de Rome) fait mention de ce bois. Les tables de citre étaient rondes, et portées par un seul pied d'ivoire, qui représentait quelque animal, une panthère, un lion, etc. (Juvénal, sat. XI, v. 120). C'était un des objets de luxe les plus coûteux chez les Romains. Pline (liv. XIII, ch. XXX) explique en détail les beautés et les défauts des veines de ce bois très dur et presque indestructible.

Ce citrus n'a certainement aucun rapport avec le citronnier des modernes : *malus medica* des anciens. Son bois était odorant; ses feuilles étaient semblables à celles du cyprès, auquel il ressemblait par l'odeur et la forme du tronc. A quel arbre actuel doit-on le rapporter? N'est-ce pas une essence perdue ? Je ne saurais admettre l'opinion de Desfontaines (*Flor. atlant.*, II, 353) qui a cru le reconnaître dans le *thuya articulata*, arbre auquel on doit la sandaraque. Je dois dire cependant que le *citrus* de Pline n'est autre que le θύον d'Homère. (*Odyss.*, V, 60.)

D'après Pline, Cicéron avait une table de citre qu'il avait payée un million de sesterces. Celle d'Asinius Gallus en coûta onze cent mille.

Existe-t-il encore dans des musées ou des collections particulières des tables en citre ?

Ce bois a-t-il été employé par les ébénistes célèbres des deux derniers siècles ?

E. M.

—

Quel est le nom de la troisième femme de Baumarchais ? — D'après MM. de Loménie et E. Lintilhac, la troisième femme de Beaumarchais serait née à Lille vers 1757 et porterait le nom de Marie-Thérèse Willermawlas, fille de François Willermawlas, Suisse d'origine, attaché sous Louis XV à la grande maîtrise des cérémonies.

A-t-on des renseignements précis sur la famille Willermawlas, et d'où vient ce nom de Willermawlas ou Willermawla, d'après un passeport délivré à madame de Beaumarchais et cité par M. Lintilhac ?

Plusieurs personnes originaires de la Suisse m'affirment que le nom de Willermawlas n'est pas un nom suisse.

H. P.

—

Julien Durant et Pierre Bourg ou Lebourg. — Dans l'épître au lecteur de la deuxième édition des *Commentaires sur Sidoine Apollinaire*, Savaron cite parmi les manuscrits qu'il a compulsés ceux de « Julianus Durantius » et ceux de « Petrus Burgius ».

Quels sont ces deux érudits dont ne parle pas la *Biographie générale* de Michaud? A. V.

—

Barjac, le valet du cardinal de Fleury, a-t-il servi de modèle à Lesage pour son *Gil Blas ?*

Barjac, le laquais du cardinal de Fleury, avait commencé par être son laquais lorsqu'il était évêque de Fréjus. Il avait toute la confiance du cardinal... Il tenait une table de 30 à 40 couverts et tous les grands y allaient et s'embrassaient, et Barjac, levant les épaules en secret, ne sortait jamais de sa place devant eux. Il y a des traits de *Gil Blas* que je crois copiés de son caractère; par exemple, c'est Barjac qui, s'étant aperçu qu'on l'avait desservi dans l'esprit du cardinal, se jeta à ses pieds après s'être enfermé avec lui et le força d'avouer ce qu'il avait contre lui. A la mort du cardinal, le roi voulut s'attacher Barjac qui s'en excusa et mourut deux ans après... Il n'avait que 30,000 livres de rente et c'était le roi qui les lui avait données.

Telle est l'anecdote que je trouve rapportée dans des mémoires manuscrits du XVIIIe siècle qui sont en ma possession. Notre collaborateur Léo Claretie, qui vient de soutenir si brillamment sa thèse en Sorbonne sur Lesage, pourrait-il appuyer l'assertion du contemporain que je cite ? R. G.

—

Peyrard (François). — Ce professeur de mathématiques et d'astronomie au lycée Bonaparte, auteur de nombreux ouvrages, fit paraître, en 1793, une brochure remarquable intitulée *De la Nature et de ses lois* (Paris, Louis, in-8), avec un beau frontispice de Monnet, gravé par Delvaux. Cette plaquette, assez rare, est signée : Peyrard, V. O. N. S. P.

On demande la signification de ces initiales et des renseignements biographiques sur ce savant, qui a donné de

bonnes traductions des œuvres d'Archimède et d'Euclide, souvent réimprimées, et d'excellentes éditions de Bezout.

On ne connaît rien ou presque rien de la vie de F. Peyrard, sinon qu'il tomba dans la misère et mourut à l'hôpital Saint-Louis, le 3 octobre 1822. B.

—

Plantin et la date de sa naissance. — Plantinien convaincu et grand admirateur des œuvres typographiques sorties des presses de la célèbre officine d'Anvers, je serais heureux d'avoir la date exacte de la naissance de Christophe Plantin. Son épitaphe, composée par Juste Lipse, l'appelle *Turonensis*, c'est-à-dire Tourangeau. Un de ses petits-enfants a mis au bas de l'un de ses portraits une pièce de vers, dont voici le premier quatrain :

Près de Tour en Touraine a prins mon corps [naisance,
J'ay vescu quelques ans en la ville d'Anvers,
A Leyden maintenant, mon nom par l'univers
Est assés estendu par *labeur* et *constance*.

Les biographes du XVIII° siècle le font naître à Mont-Louis, à deux lieues et demie de Tours. D'autres plus récents lui donnent pour lieu de naissance Saint-Avertin, situé sur le Cher à une lieue seulement de Tours.

Un Intermédiairiste du département d'Indre-et-Loire pourrait-il faire des recherches à mon intention ? Je lui en serais particulièrement reconnaissant.

La pierre tombale de Christophe Plantin dit : « Il vécut 75 ans et mourut le 1er juillet 1589. » Il serait donc né en 1514. L'acte de naissance à découvrir doit encore être rédigé en latin, car ce n'est qu'en août 1539 que l'ordonnance de Villers-Cotterets a prescrit aux curés de tenir registre (en français ?) des actes de naissance, et de déposer lesdits actes au greffe du bailliage le plus voisin.

E. M.

—

François Desportes. — Dans l'ouvrage intitulé : *les Monogrammes historiques*, page 117, on lit :

Le poëte François l'avait pris (le double Φ), pour mettre sur ses volumes.

La colonne qu'on avait élevée à sa mémoire dans l'abbaye de Bonport avait avec ses armoiries le double Φ.

Je désirerais savoir : 1° quelles étaient les armoiries gravées sur cette colonne ? 2° Si elle existe encore ? 3° A défaut, où l'on pourrait en trouver une description? 4° Quelle parenté peut-il y avoir entre François ci-dessus et Philippe Desportes? Je serai très reconnaissant du reste pour tout renseignement relatif à François Desportes. L. BOULAND.

—

Voglie. — Pourrait-on m'indiquer la date de la mort de de Voglie, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Tours, en 1765 ? PENGUILLOU.

—

Des Mémoires de Du Cauzé de Nazelles. — Un de nos plus savants académiciens, M. Alfred Maury, a publié dans la *Revue des Deux Mondes*, il y a quelques années, une fort intéressante série d'articles sur la conspiration du chevalier de Rohan, où il cite souvent les mémoires inédits d'un gentilhomme gascon, Du Cauzé de Nazelles, lequel fut mêlé à la conspiration. Sait-on ce qu'est devenu le manuscrit qui avait été communiqué à M. Maury ? En existerait-il quelque copie ? Comment pourrait-on arriver à obtenir autorisation de lire, de transcrire et de publier le document mystérieux? On prétend que l'original est gardé par un propriétaire encore plus *original*. Mais qui donc résiste aux séductions de l'*Intermédiaire ?* Le dragon des Hespérides lui-même n'aurait-il pas abandonné ses pommes d'or à notre cher recueil? Donc j'espère que l'on me donnera non seulement l'indication du lieu où gît le trésor, mais encore le *Sésame, ouvre-toi*.

UN VIEUX CHERCHEUR (que la découverte rajeunirait).

—

Lettre de Talleyrand à retrouver. — Quelque collectionneur ami n'aurait-il point dans ses dossiers ou ne saurait-il pas dans quelle collection se trouve — une lettre adressée, en 1797 ou 98, par Talleyrand au général Chérin et l'entretenant d'une biographie du général Coquille-Dugommier que Chérin avait conçu le projet d'écrire ?

Cette pièce a passé dans une vente d'autographes à prix marqués vers 1878.

BEATUS.

—

Armoiries à retrouver. — Sait-on quel personnage, quelle ville, quelle corpora-

tion en France ou en Flandre avait dans ses armoiries ou comme insigne la représentation d'un cavalier renversé de son cheval par un rayon de soleil ou par un éclat de tonnerre et qui paraît assez vraisemblablement figurer saint Paul?

GERMAIN BAPST.

RÉPONSES

Famille de Repentigny (XV, 11, 717; XXIV, 398). — Pour les Le Gardeur de Croyselles, de Repentigny, de Tilly, M. A. H. J. pourra consulter l'*Annuaire de la noblesse de Borel d'Hauterive*, 1863, page 177; l'*Epigraphie Santone*, de M. Louis Audiat, p. 177, ou bien le *National* du 13 janvier 1890, à Lowel (Canada), reproduit par la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, de janvier 1891, t. XI, p. 66. Il y verra que Charlotte Corday, veuve de René Le Gardeur, sieur de Tilly, petit-fils de Jean Le Gardeur, sieur de Croyselles, passa dans la Nouvelle-France en 1636 avec ses deux fils, Pierre, sieur de Repentigny, et Charles, sieur de Tilly, et sa fille Marguerite, femme de Jacques Leneuf de la Potherie. Je ne trouve pas, il est vrai, de *Jean* de Repentigny dans cette filiation, nécessairement incomplète; mais il serait bien étrange qu'il ne fût pas un Le Gardeur. Il faudrait examiner les dates et voir les possesseurs de la terre de Repentigny.

L. A.

— J. B. Legardeur de Repentigny, marié, le 4 juillet 1656, à Marguerite Nicolet, appartient parfaitement à la famille Legardeur de Tilly, anoblie par lettres patentes de mai 1510.

Je me tiens à la disposition de M. A. H. J. pour les renseignements que je pourrai lui donner.

PIERRE LEGARDEUR DE TILLY.

—

Histoire du billard (XVII, 36, 39, 142, 203, 240). —

On vient de découvrir au British Museum une lettre de 1750, qui donne une origine assez curieuse au jeu de billard. Ce jeu aurait été inventé vers 1560 par un prêteur sur gages de Londres, nommé William Kew. Cet estimable industriel aurait eu l'habitude de prendre le soir les trois boules, enseigne de son métier (et que l'on voit encore devant certaines boutiques à Londres), et de les pousser sur son comptoir avec le *yard* qui lui servait à mesurer les étoffes.

De là les étymologies les plus fantaisistes. Billard viendrait de *Bill's yard*, le yard de Bill, abréviation de William, et le mot *queue* viendrait de *Kew*, nom de l'usurier. (*Figaro*, 1er juin 1891.)

Qu'en pensent nos collaborateurs? et subsidiairement quelle est l'origine et la signification des trois boules comme enseigne de prêt à usure? P. CORDIER.

—

Trois cent soixante-cinq enfants en un jour (XVIII, 190, 247). — Le poète hollandais Jacob Westerbaen, qui vivait dans le XVIIe siècle (1599-1670), a chanté, suivant le goût de son époque, sa maison de campagne, nommée Ockenburgh, située près de Loosduinen, village à une lieue à l'ouest de la Haye. Il raconte le fait, comme il se trouve dans nos *Trouvailles et curiosités*. Il ajoute que le nombre des enfants était de 364, parce que Dieu ne se laisse pas prescrire la loi. L'explication donnée par Q. S. H., p. 249, est très acceptable.

Une autre est de la plume de notre poète et d'un ton bien goguenard. Il suppose que toutes les nobles dames du cloître, — l'église où on fait voir le tableau des deux bassins et une pierre sépulcrale, était jadis un cloître, — qui avaient fait vœu de chasteté, prouvaient par leur conduite combien il est difficile d'observer ce vœu, et qu'elles recevaient souvent la visite des hôtes et compagnons du comte. Les petits squelettes retrouvés seraient les restes des petits êtres morts à leur naissance, et non pas des 364 enfants de la comtesse. La légende ne repose sur aucun fait historique.

(La Haye.) L'ARCHIVISTE.

—

Le premier cabinet de lecture (XX, 132, 190). — On lit dans le *Journal des affiches, annonces et avis divers* (année 1778) ce passage qui semblerait prouver que les cabinets de lecture n'étaient alors que peu fréquentés et peu connus, s'ils existaient :

On vient de former à Paris, quai de l'Horloge du Palais, à la descente du Pont au Change, un établissement que nous croyons bien entendu et qui peut être très commode pour cette classe si répandue d'hommes qu'on appelle *nouvellistes*. C'est un *Cabinet politique*

et géographique, qui réunit le double avantage de joindre à la lecture des journaux, gazettes françaises et étrangères, feuilles périodiques, etc., édits, déclarations, lettres patentes, etc., et voyages des navigateurs, la communication des cartes géographiques et hydrographiques, pour prendre connaissance des distances, des lieux dénommés dans les feuilles périodiques, ou pour en prendre des calques. Ce cabinet est ouvert tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir. On paie 4 sols par séance et l'on reçoit des abonnements à un prix modique.

P. CORDIER.

—

Lettres d'amour à Benjamin Constant (XX, 644). — L'achat des lettres de madame de Staël mentionné dans le livre de J. A. Pons est probablement un fait exact, car, d'une part, Benjamin Constant était assez besogneux sur la fin de sa vie et, d'autre part, la famille de B..... tenait sans aucun doute à rentrer en possession de cette correspondance, mais non pas pour la publier. (Voir ce qui a été dit dans l'*Intermédiaire :* XIII, 635 : *Lettres de madame de Staël;* et surtout : XXI, 85 : *Le mariage du feu duc de B.*)

Ce n'était pas seulement à B. Constant que madame de Staël adressait des lettres de ce genre, à en juger par l'annonce ci-après du *Catalogue de lettres autographes :* « Bulletin n° 233 — mars et mai 1889 », publié par M. E. Charavay : « n° 33,181 — Staël-Holstein (Anne-Germaine Necker, baronne de) ».

Lettre autographe à Vincenzo Monti. Turin, 19 juin 1805. 4 pages pleines in-4.

Précieuse lettre où elle exprime, en termes enthousiastes, son amitié pour Monti. Elle attend une lettre de lui, car il a pris tout à coup un très grand ascendant sur le bonheur de sa vie.

(Vient ensuite un extrait de ladite lettre.)

ELLICK.

—

Signification ancienne du mot de chouan (XXI, 417, 501; XXII, 21; XXIV, 349).— Que l'idée de brave, d'*audacieux* se soit attachée au mot de *Chouan*, comme à toute étiquette devenue patronymique, cela n'a rien qui surprenne. Nous disons de même : C'est un fameux *lièvre*, un rude *lapin*. Le nom d'un animal quelconque, porté par un homme, peut acquérir une valeur qui ne tient pas à l'individu premier en titre, ni au sens philologique originel.

Sur ce dernier point, à voir avec quelle complaisance on signale toujours le teuton comme inépuisable à nous faire des largesses, on finirait par croire que la langue française n'est pas foncièrement latine. Déjà, bien avant la *Gazette de Berlin*, l'*Etymologie classique* avait livré cette explication : « *Chouan* est un diminutif de l'ancien français *choue* (chouette) qui dérive, à son tour, de l'ancien haut allemand *chouch*, lequel a donné aussi *chouc*, d'où notre mot *choucas*. »

Mais il est dit, en même temps : « *Chouan*, aujourd'hui *chat-huant*, est un oiseau qui s'est nommé *chahuan*, *chauhan* et *chouhan ;* il paraît que *chouan* est la vraie forme et la première en date. Les naturalistes appelaient ainsi le moyen duc, le *hibou*. »

Or, les dictionnaires latins, consultés pour *hibou*, répondent par le terme gaulois *cavannus* qui rend compte de toutes les anciennes formes françaises, et qui, de plus, est traduit, en patois du Berry, par *chavant*.

Cela me suffit. Avec ce gaulois latinisé, puis francisé, je répudie les offres germaniques. T. PAVOT.

— La signification ancienne du mot chouan n'a rien à voir avec la langue germanique. Notre langue celtique, nos mœurs, nos usages font disparate avec l'allemand, et même avec le français. Il faut, je crois, chercher ailleurs : *chuani*, en vieil allemand, veut dire *valeureux ;* ce n'est pas là l'impression que donne le caractère de l'oiseau « chouan ».

Je crois que la véritable étymologie est bretonne et celtique, sans emprunt étranger, et vient de :

1° Huan, — soupirer, d'où huanad, — soupir, et dans la composition c'hwanad, — c'hwan;

2° Ou bien encore des deux mots bretons :

Kok-han, — l'oiseau des trépassés. Car dans la composition kok-han doit devenir koc'han et c'hohan dans certain dialecte.

Je tiendrais plutôt à la première étymologie, car, en français, on nomme encore le chouan chat-*huant;* pourquoi chat ? parce qu'il se nourrit de souris, de mulots ; pourquoi *huant ?* parce que son chant est un soupir. COCAR.

—

Culotte ou pantalon (XXI, 674; XXII, 426). — Les recueils d'estampes n'ont

rien à voir ici. Pour ne rien dire des puffistes et des poseurs — (nous en avons tous connu peu ou prou) qui, à défaut d'autre recommandation, se sont fait de la coupe de leur habit ou de la forme de leur couvre-chef un instrument de réclame, il s'est trouvé de tous temps des originaux — des indépendants, si l'on veut — qui, par goût, par attachement à leurs habitudes, ont tenu à vieillir comme des bouquins de choix, dans leur première reliure. Je ne sais ce qu'il en est d'Alexis Monteil, mais je puis affirmer, avec tous mes vieux condisciples de Bourbon (combien en reste-t-il à cette heure ?), que jusqu'en 1830, et encore après, le savant helléniste, Joseph Planche, qui n'avait pourtant jamais émigré, était resté fidèle au culte de la culotte. D'où je conclus que si la municipalité d'Aurillac, qui pourrait plus mal placer son bronze, avait la bonne pensée de lui élever une statue, l'artiste qui oserait l'affubler de notre hideux pantalon offenserait grièvement ses mânes.

JOC'H D'INDRET.

—

La force prime le droit (XXII, 204, 577, 669, 690). — Que prouvent les *væ victis!* les *nominor leo!* et autres rengaines du même genre à l'usage des hommes de proie ? Trop souvent, — qui en doute ?— il y a là une vérité de fait, — une vérité de droit, jamais ! Epiloguez tant qu'il vous plaira ; vous pourrez peut-être m'étourdir, mais je vous défie de me convaincre. Οὐ μέ πείσεις, κἂν πείσῃς (Aristoph. *Plutus*). Les sophismes les plus captieux ne sauraient prévaloir contre les révoltes de la conscience. Voilà ce qu'il faut affirmer bien haut, partout et toujours, dans l'intérêt sacré de la justice et de la morale. C'est pourquoi je demande l'hospitalité de l'*Intermédiaire* pour cette éloquente protestation attribuée à un célèbre homme d'Etat d'outre-Rhin :

Les hordes de Barberousse foulent et broient les peuples... C'est le gantelet de fer du reître qui trace sur la table de la loi et sur le gibet ces dictons impies et désespérants : « Le droit, c'est notre vouloir ! » *Dol diritto del forte, das Faustrecht*. Ce sera éternellement, sous n'importe quelle forme... la doctrine de l'homme du Nord, du Goth pillard, du Hun chevelu, du reître féodal. Et de nos jours, quand les armées de Guillaume le Pieux, sorties du vieux lit des invasions, passeront sur l'Autriche ou sur la France, mutilant, pillant, incendiant comme les reîtres du moyen âge, la Prusse jettera aux volés et aux vaincus ce vieux cri de ses ancêtres : *La force prime le droit!* (*Le dernier des Napoléons*, ch. 9.)

Et maintenant, M. de Bismarck a-t-il prononcé cet aphorisme bête ou odieux, selon le sens qu'on lui donne ? Les uns affirment, les autres nient. Qu'importe au fond ? Quand on veut juger un homme, c'est à ses actes qu'il faut regarder, et sur ce dernier point la lumière est faite.

JOC'H D'INDRET.

—

Les dépenses de bouche de Louis XVI pendant sa captivité (XXIII, 132). — Et d'abord ce n'est pas du 11 mai 1792 au 21 janvier 1793 que Louis XVI fut détenu au Temple, mais à partir du 16 août 1792.

Dans son ***Histoire de la Révolution française*** (tome VII, pages 374-375), L. Blanc donne quelques détails sur la façon de vivre du monarque et de sa famille pendant leur captivité.

On ne donna pas à Louis XVI, dit-il, moins de treize officiers de bouche, et sa table fut toujours servie avec la plus grande somptuosité. Il n'est pas inutile et il est curieux de rappeler que chaque matin, pour le déjeuner de la famille captive, le chef d'office faisait servir sept tasses de café, six de chocolat, une cafetière de crème double chaude, une carafe de sirop froid, une d'eau d'orge et une de limonade, trois pains de beurre, une assiette de fruits. Le dîner se composait de trois potages, quatre entrées, deux plats de rôt, quatre entremets, à quoi le chef d'office ajoutait, pour le dessert, une assiette de four, trois compotes, trois assiettes de fruits, trois pains de beurre, une bouteille de vin de Champagne, un petit carafon de vin de Malvoisie, un de Bordeaux, un de Madère, quatre tasses de café, un pot de crème double, etc. Même abondance au souper.

... La Commune ne saurait être accusée de lésinerie quand on songe que la consommation de la volaille, au Temple, fut, du 16 août au 9 septembre, de 1,344 livres ; que, dans le mois de septembre, on y mangea quatre-vingt-six paniers de pêches, et pour tout dire en un mot, que le total des dépenses de bouche pendant trois mois et demi s'éleva, même après réduction des bordereaux, à la somme de 35,172 livres.

D'un autre côté, « pour vêtements, linges de corps et de lit, fournis à la famille prisonnière depuis le 10 août jusqu'à la fin d'octobre, la Commune eut à solder 78 mémoires, formant un total de 29,505 livres ». (L. Blanc.)

Cela fait donc un total de 64,677 livres dépensées pour un laps de temps de trois mois environ. Et la captivité de la famille royale dura plus de six mois. Si le chiffre indiqué de 180,000 francs n'est

pas exact, il n'est pas, dans tous les cas, exagéré. S. ASSANIS.

—

Doit-on écrire Shakespeare ou Schakspere ? (XXIII, 741; XXIV, 364.) — Quoiqu'il est établi qu'il y aura toujours quelque bizarrerie en écrivant les noms propres, il ne peut être jamais question de Schakspere. La question qui nous reste aujourd'hui se divise entre trois formes : Shakespeare, Shakspeare, et Shakspere. L'usage a décidé pour le premier. Les plus instruits, comme sir F. Madden, préfèrent Shakspere. Les *Notes and Queries* écrivent généralement Shakespeare, mais en même temps, avec une inconséquence étonnante, écrivent le dérivatif Shakspeariana toujours. Au Musée britannique on écrit Shakspere. L'usage presque toujours étant illogique, Shakespeare gardera sa vogue.

(Walthamstow.) C. A. WARD.

— Voir l'*Intermédiaire*, IX, 386, 443, 689, 716; X, 106, et XI, 230, 306.

P. CORDIER.

—

Quand le siècle finit-il ? (XXIV, 35, 190, 204.) — Cette vieille guitare est en passe de devenir la *question du jour ;* avis aux inventeurs de jouets. Le journal *la France* consacre, en effet, un long article à établir que notre siècle trépassera avec l'année 1899 (numéro du 10 juin).

Trois fois déjà les Intermédiairistes ont condamné cette hérésie : en 1870, 1883 et tout récemment. Puisque cela ne suffit pas, on m'excusera de faire toucher du doigt aux égarés de bonne foi l'erreur qu'ils commettent.

Descartes dit que, pour parvenir sûrement à la vérité, il faut se débarrasser des opinions reçues, et Victor Hugo déclare avec force qu'il ne sert à rien de faire attester par des millions d'hommes que deux fois deux font cinq. Laissons donc de côté les témoignages que nos adversaires ou nos partisans se plaisent à citer, et raisonnons un peu, s. v. p.

Les temps, comme toutes les autres grandeurs, se mesurent au moyen d'unités parfaitement déterminées avec lesquelles on forme des nombres. Deux de ces unités seules ont entre elles un rapport décimal, et, par un heureux hasard, ce sont précisément celles qui nous occupent. Le siècle équivaut à cent années. Dès lors on conçoit qu'examiner si, au 31 décembre 1899, dix-neuf siècles seront écoulés, revient à chercher si le nombre d'années écoulées à cette date contient 19 centaines, c'est-à-dire à diviser 1899 par cent. Inutile d'insister devant la réponse écrasante des chiffres.

Autre méthode. Théoriquement le Ier siècle de notre ère a commencé le 1er janvier de l'an un et fini le 31 décembre de l'an centième. Donc le IIe siècle est né le 1er janvier 101,... et le nôtre, par une conséquence inéluctable, le 1er janvier 1801, quoi qu'en aient dit Gœthe, Schiller et M. Duruy. Corollaire évident, le XXe siècle s'ouvrira le 1er janvier 1901. A. RÉPLINE.

—

Les Quatre Sergents de la Rochelle (XXIV, 68, 229, 261, 307, 448). — Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à voir ma pensée et je puis dire mes expressions interprétées comme elles l'ont été par M. Germain Bapst. Je n'ai ni refait ni voulu refaire le procès des Sergents. L'opinion de M. le duc de Broglie sur la question de savoir si les faits qui leur étaient imputés constituaient ou non un complot dans le sens légal, m'est parfaitement indifférente. Je me suis borné à rappeler qu'on avait dit, qu'on avait même imprimé, il y a longtemps (vingt-cinq ou trente ans peut-être), que le courage de quelques-uns aurait faibli et qu'ils auraient fait des aveux compromettants. Je maintiens l'exactitude de ce souvenir. J'avais cité, en passant, une publication sérieuse et autorisée qui semble évoquer un souvenir analogue : j'entends le souvenir d'une imputation plus ou moins directe, plus ou moins grave. Je m'excusais de ne pouvoir citer le journal, la revue ou le livre où j'avais trouvé ce renseignement. J'en concluais qu'il « y avait là un problème intéressant à élucider » ; qu' « il était grand temps que la vérité se fît sur ce triste épisode »; rien de plus. Depuis quand est-il défendu de provoquer des recherches, d'appeler la lumière sur un point historique controversé ?

M. Bapst ajoute qu' « un fait ainsi avancé devrait être prouvé..... qu'en histoire il ne suffit pas d'avancer, il faut donner les sources ». Je ne saurais accepter cette leçon. Je n'ai « avancé » qu'un « fait » : c'est que la question relative aux quatre sergents avait été soulevée et

agitée il y a longtemps, en émettant le vœu que la citation à laquelle je me référais, et que je ne pouvais vérifier en ce moment, fût vérifiée par d'autres. C'est ce que font tous les jours tous les correspondants de l'*Intermédiaire*, et j'avais cru jusqu'ici qu'il avait précisément pour but de suppléer par la bonne volonté de tous à l'insuffisance de chacun, de la mienne en particulier. L.

—

La mémoire se perd-elle à mesure que l'on avance en âge, ou peut-elle être conservée, à la condition de la cultiver et de l'exercer? (XXIV, 291, 423, 458.) — Le docteur-médecin Ami Boué, membre de l'Académie impériale des sciences de Vienne, né à Hambourg, le 16 mars 1794, d'une famille française expatriée après la révocation de l'édit de Nantes, et décédé plus qu'octogénaire à Vienne, raconte dans son autobiographie imprimée à Vienne, novembre 1879, les faits suivants :

Quoiqu'à peine âgé de quatre ans, je me rappelle encore à présent de la manière horrible dont mon frère cadet fut défiguré par la petite vérole, qui lui couvrit le visage d'une croûte brunâtre. Je me souviens de plusieurs événements remarcables (*sic*), arrivés à Hambourg pendant que j'avais cinq ou sept ans, tels par exemple l'enterrement pompeux de Klopstock; la première ascension du ballon de Robertson, que je vis depuis le rempart du faubourg Saint-Georges; la dernière exécution avec la roue, etc.

Dans ma septième année, je fis avec ma mère un voyage à Pyrmont par la vallée du Weser et la porte Westphalienne. Les souvenirs des principales localités de ce célèbre bain m'étaient restés gravés si fortement dans la mémoire que je les reconnus sans peine après dix-sept ans. Je pourrais encore aujourd'hui esquisser un plan complet de tout le parc de mon grand-père, etc. Je me rappelle fort bien les hivers rigoureux de Hambourg, où l'Elbe était gelé si fortement qu'on avait pu y établir une route de charroi avec des boutiques, etc.

Ch.

—

De l'année de la naissance de Murat (XXIV, 342). — Voici l'acte de naissance de Murat, extrait du registre des actes de l'état civil déposés aux archives de la mairie de Labastide-Murat :

Baptême de Joachim Murat-Jordy

(roi de Naples plus tard).

L'an mil sept cent soixante et sept, et le vingt et cinquième jour du mois de mars, est né dans la présante parroisse Joachim Murat-Jordy, fils légitime de Pierre Murat-Jordy et de Jeanne de Laubières, de la présante parroisse, et a été baptisé le vingt et six dudit mois dans l'église de la présante parroisse, par moy soussigné. Parrain a été Joachim Vivien, de la présante parroisse; marraine Jeanne Albesprit, cousine germaine du baptisé, de la présante parroisse, non signée pour ne sçavoir de ce requis.

Signés au registre : Vivien,
Bostit, obituaire.

Germain Bapst.

—

Sur mademoiselle de Lespinasse (XXIV, 344). — M. Eugène Asse, dans sa curieuse brochure, *Mademoiselle de Lespinasse et la marquise du Deffand*, a publié un acte de baptême différent de celui que l'*Intermédiaire* a reproduit. En voici les termes :

Le 10 novembre 1732 a été baptisée Jullie-Jeanne-Éléonore, née hier, fille *illégitime* de Claude Lespinasse, bourgeois de Lyon, et de dame Jullie Navarre.

L'extrait dont M. Asse a pris copie avait été délivré le 11 juillet 1754 et certifié exact par le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon ; mademoiselle de Lespinasse s'en servit pour passer un contrat de rente viagère et mit sa signature au dos, le 16 juillet 1754.

Les prénoms des père et mère, Claude et Julie, sont ceux du comte et de la comtesse d'Albon. Or, celle-ci était bien la mère de mademoiselle de Lespinasse, mais l'enfant était adultérin. Alors pourquoi le prénom de Claude et le nom de Lespinasse qui appartenaient au comte d'Albon ou pourquoi la qualité d'enfant illégitime? La seule hypothèse vraisemblable est que le cardinal de Tencin, ami de madame du Deffant, parente des d'Albon, a fait fabriquer un acte à sa façon.

G. S.

—

Qui était ce Saint-Just? (XXIV, 345.) — Saint-Just, auteur dramatique, n'avait aucun lien de parenté avec le chevalier de Saint-Just, membre du comité de Salut public et auteur du poème d'*Organt*. Ils ont cependant été confondus quelquefois et, sans doute, parmi les habitués du salon des dames de Sainte-Amaranthe, qui étaient d'une famille de fermier général. Le véritable nom de l'homme de lettres était : Claude Godard-Daucour, baron de Saint-Just, et il était fils de Claude Godard-Daucour, marquis de Plancy et baron de Saint-Just, fermier gé-

néral, auteur de *Themidore* et des *Mémoires turcs*. Il est né en 1769 et il a été conseiller-maître à la chambre des comptes de Montpellier.

Pendant la Terreur, le baron de Saint-Just, ayant son domicile à Paris, avec sa famille, était devenu auteur dramatique. Il fit représenter, avec un grand succès, sur le théâtre de mademoiselle Montansier, dit *Théâtre national*, rue de Louvois, un opéra en trois actes, accompagné d'un ballet, intitulé : *Selico ou les Nègres*, et dont la musique avait été composée par Mengozzi. Il fut néanmoins bientôt obligé de quitter Paris, à cause de sa qualité de ci-devant noble et malgré le certificat de la section *Guillaume Tell*, constatant que dans toutes les occasions il avait donné toutes les preuves de bon républicain qui étaient en son pouvoir, et proposant au comité de Salut public de le mettre en réquisition, en qualité d'homme de lettres et de bon républicain. Son père, âgé de soixante-dix-sept ans, avait été arrêté le 4 frimaire an II et maintenu dans les prisons comme ex-fermier général. ALF. BEGIS.

—

Captal et Soudan (XXIV, 385). — Voici les seuls renseignements que je puisse fournir. Dans le *Bulletin de la Société de Borda*, à Dax, année 1890, page LXXXI, j'ai donné les titres d'un certain nombre de chartes, concernant la ville de Hastingues et l'abbaye d'Arthous, relevés dans le *Catalogue des Rôles gascons*. Quelques-uns concernent le *Soudan de la Trau :*

24 juillet 1450. — Le roi concède à Pierre de Montferrant, Soudan de la Trau (*Souldano de la Trau*), la baronnie de Maremne, dans le duché de l'Aquitaine, et aussi le bailliage et péage de Hastingues, en compensation des terres, etc., concédées au même Pierre, pour son mariage avec Marie, fille naturelle de Jean, duc de Bedford.

Ailleurs, on l'appelle le Soldan de la Trave, — le Soldan de la Trau.

Les Soudans ou Soudies étaient des syndics ou défenseurs dans le duché d'Aquitaine (Du Cange).

On trouve d'autres citations du même genre dans les rôles gascons, et peut-être la lecture des textes, qui ont été publiés, dans Rymer, donnerait-elle quelques éclaircissements.

Le Soudan de la Trau, récompensé pour son mariage avec la fille naturelle du duc de Bedford, devait être un certain personnage.

Dans Du Cange, édition Faivre, — Niort, 1886, tome VII, page 690, — on trouve au mot Syndicus (Soldanus, Soudanus, Soldicus, Soudic, etc.) des explications intéressantes, quoique insuffisantes.

J'en dirai autant de celles que l'on rencontre dans le même ouvrage, tome II, page 133, au mot Capitalis (Captal, Captan, Capitan, Capdal, Capdan, etc.).

EMILE TAILLEBOIS.

—

Sur Jean Viriot d'Epinal (XXIV, 345). — On pourrait demander des renseignements sur ce personnage à la famille Viriot qui en descend, à Laître-sous-Amance (Meurthe-et-Moselle). V. B.

—

Snob (XXIV, 385). — Chez nous, ce mot fait partie d'un jargon de haut titre, incompris de ceux qui en usent, mais qu'il serait peu séant de paraître ignorer. Qu'un terme soit exotique, qu'il vienne, comme celui-ci, d'outre-Manche, c'est assez pour qu'il puisse faire son trou dans la langue française, et s'y prélasser adulé de tous, caressé par toutes les plumes. Ce qu'il signifie dans la Grande-Bretagne doit se rendre par : *Béotien à l'état parfait*. C'est la définition qu'en donne M. G. Guiffrey, en tête de sa traduction du *Livre des snobs*, de W. Thackeray.

Les snobs, des deux sexes, habitent le monde entier, et sont de toutes les conditions. Pour la république des lettres, voici ce que dit Thackeray de la plupart des écrivains de son pays :

Comme ils sont au fait de toutes les langues ! Lady Bulwer, lady Londonderry, sir Edward lui-même, vous écrivent le français avec une abondance et une grâce facile qui laissent loin derrière eux leurs rivaux du continent, dont pas un, si l'on excepte Paul de Kock, ne sait un mot d'anglais.

De fait, nous continuons à ne rien entendre à l'anglais, témoin le spirituel argot que nous en avons tiré et qui donne à notre langue maternelle tournure d'idiote. Avant de songer à réformer notre orthographe, on devrait bien écheniller nos vocabulaires.

Qu'avons-nous besoin de *five o'clock*, d'*interview*, de *struggleforlifeurs*, et de *snobs ?* T. PAVOT.

— C'est une chose fort regrettable que ce mot d'argot anglais ait reçu droit de cité en France. Littré ne le donne pas, mais j'y trouve *snobbisme*, signifiant l'état d'un homme qui admire bêtement des choses vulgaires, ce qui ne donne pas du tout la vraie signification du mot. Mais le grand lexicographe cite le *Journal des Débats* (12 mai 1867), pour l'acte de naissance parisienne de cette expression malheureuse. Cette date sera bien utile à J. L., puisqu'elle fixe une période avant laquelle il est plus que probable que *snob* n'était pas français. Littré ajoute que *snobbisme* vient de *snob*, savetier, mot tout récent et forgé par le romancier Thackeray. Voilà une méprise de plus, une pour chaque paragraphe qu'il donne. C'est un vieux mot anglais de basse classe, qui a été toujours en usage dans le Suffolk, et partout ailleurs, selon moi. La vraie signification est *mucus nasi*, ce que l'homme comme il faut met dans son mouchoir et ce que notre *snob* jette à terre avec les doigts.

Thackeray, au collège, a trouvé ce mot en circulation parmi les jeunes gens de l'université. En écrivant son livre si désolant pour le cœur humain, *Vanity Fair*, et ses feuilletons, *Snob Papers*, dans le *Punch*, il a introduit ce mot dans le langage littéraire de l'Angleterre. La signification originale et dégoûtante est devenue un peu plus raffinée, et a qualifié un individu d'origine ou de nature vulgaire, mais prétendant toujours à des manières d'élite.

On a inventé deux ou trois étymologies ingénieuses pour le mot *snob*, que je pourrai donner, si mes confrères de l'*Intermédiaire* ont le désir de les connaître.

(Walthamstow.) C. A. WARD.

—

Est-ce Molière qui a donné aux académiciens leur entrée à la Comédie-Française? (XXIV, 346.) — Les membres de l'Académie française ont toujours leur entrée à la Comédie qui, par une faveur réciproque, reçoit du palais Mazarin un certain nombre de billets pour chacune des séances solennelles de l'Institut; mais Molière reposait depuis près de soixante ans dans le petit cimetière Saint-Joseph, lorsque ses successeurs offrirent les entrées à l'illustre Compagnie.

C'est le lundi 3 mars 1732, à l'issue de l'assemblée hebdomadaire, qu'une députation de six comédiens, ayant à sa tête le doyen, Quinault aîné, se rendit de la rue des Fossés au Louvre, pour inviter tous les académiciens à « prendre désormais leurs places gratis à la Comédie-Française ».

Quinault prononça à cet effet un discours, auquel répondit le secrétaire perpétuel, et dont le manuscrit autographe fut conservé dans la cassette de l'Académie.

L'offre des comédiens du roi fut acceptée avec reconnaissance, et l'abbé Dubos écrivit au cardinal de Fleury pour lui rendre compte de l'entretien et le prier de remercier les comédiens.

M. Gaston Boissier a donné lecture de ces divers documents à ses collègues de l'Académie, dans les séances des 30 mars et 6 avril 1886.

La lettre de Rochon de Chabannes dont l'erreur a occasionné la question à laquelle je réponds, est conservée aux archives de la Comédie-Française.

GEORGES MONVAL.

—

Wolsey ou Colbert (XXIV, 386). — J'ai beaucoup étudié la vie et les œuvres de Colbert et j'ai la conviction que ce grand ministre n'a jamais dit aux siens, à son lit de mort, en parlant de Louis XIV : « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé deux fois et je ne sais ce que je vais devenir. » La conscience des services rendus devait consoler Colbert de l'ingratitude de Louis XIV et lui faire prévoir en même temps la reconnaissance et l'admiration de la postérité. Qu'au moment où il se sentait mourir, il ait prié sa famille de le laisser ne plus penser qu'à son salut, cela semble naturel. Mais, à cette heure suprême, je ne puis me figurer ce serviteur si dévoué à la France, envoyant un blâme indirect à son roi, qui, à cette époque, était la personnification de la nation. Le mot historique (?) que je critique doit découler d'un récit de Racine, donnant des détails sur la mort de Colbert (*Fragments et notes historiques*, t. V des *Œuvres*, p. 110, édition Regnier des *Grands Ecrivains de la France*, Hachette). Aucun autre auteur du temps ne me semble avoir donné cette anecdote, qui ne devait être reproduite avec amplification qu'au commencement du siècle actuel. Elle est en effet insérée dans l'ouvrage que le baron de Montyon fit

paraître, en 1812, sous le titre : *Particularités et observations sur les ministres des finances les plus célèbres, depuis* 1660 *jusqu'en* 1791 (Londres, in-8). Dans ce volume se trouvent les paroles citées plus haut. Je n'ai pas à ma disposition les mémoires nécessaires pour contrôler le propos également attribué au cardinal Wolsey. Je me bornerai à noter que, d'après les mémoires du XVIIe siècle, les ministres ne devaient pas être les seuls à exprimer, *in extremis*, le regret d'avoir préféré le service royal au service du ciel. Madame de Motteville, parlant de Barrière, serviteur de la reine (Anne d'Autriche), rapporte, sous la date de 1643 : « Je lui ai depuis ouï dire que cela avait été pour lui une grande leçon, qui lui avait appris que Dieu seul méritait d'être aimé et servi, et qu'on ne devait jamais le quitter pour des créatures. »

E. M.

—

Les rapports du lieutenant de police René d'Argenson (XXIV, 386). — Ce qui restait de *Rapports* inédits de René d'Argenson vient d'être publié par M. Paul Cottin, dans un volume de la *Bibliothèque elzévirienne*, dont la préface passe en revue l'ensemble de la correspondance du lieutenant de police, si importante pour l'histoire de l'administration et de la société sous le règne de Louis XIV. On la croyait adressée au chancelier Pontchartrain, mais M. Cottin démontre, en s'appuyant sur certains passages de son texte, confirmés par des extraits des *Mémoires* de Saint-Simon, que leur véritable destinataire était Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'Etat ayant Paris (et par suite le Châtelet) dans son département, et non Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, son père.

A. S.

—

Sur un collectionneur lyonnais de la Renaissance (XXIV, 347). — Ce n'est pas en 1533, mais en 1560, que Hubert Goltz a rencontré à Lyon Henri Gemeau. Il le cite parmi les amateurs lyonnais dans son *Julius Cæsar*, Bruges, 1563 : *Lugduni... Henricus Gemellus. I. C.*, avec Guillaume Du Choul et Jean son fils, Christophe Neiter, Pierre Pithou, de la Porte, etc.

EDMOND BONNAFFÉ.

—

A quelle époque les fleurs de lis de France ont-elles été réduites au nombre de trois? (XXIV, 387.) — C'est le roi Jean qui a réduit *les fleurs de lis* de l'écu de France *à trois*, vers l'an 1360. Son fils aîné, Charles, qui fut depuis le roi Charles V, portait alors pour armes le *dauphin sans écartelure*. Les autres princes, fils ou frères du roi, Anjou, Berry, Orléans, Bourgogne, Arthois, Alençon, Etampes, gardèrent le *semé de fleurs de lis* avec différentes *brisures*, c'est-à-dire avec *lambels* ou *bordures*, à l'exception du duc de Touraine qui portait aussi les *trois fleurs de lis* comme le roi, mais brisait d'un *filet en bande de gueules*. Le héraut Gelre, t. II, qu'on peut voir à la Bibliothèque nationale, renseignera les curieux plus amplement.

V. B.

—

Robespierre et le paratonnerre (XXIV, 390). — Le procès de M. de Vissery de Boisvalé contre les échevins de Saint-Omer, qui, en 1780, avaient ordonné par jugement la suppression du paratonnerre placé sur la cheminée de sa maison, n'est pas une pure légende; c'est un fait avéré et bien connu, dont le *Mercure de France* a rendu compte après d'autres (1), dans son numéro du 21 juin 1783. Quant aux plaidoyers de Robespierre pour M. de Vissery, nous lisons, dans l'*Almanach d'Artois de* 1784, « qu'ils ont été publiés « par lui-même dans une brochure in-8 « et mis en vente chez Topino, à Arras », sous ce titre : *Plaidoyers pour le sieur de Vissery de Boisvalé appelant d'un jugement des échevins de Saint-Omer qui avaient ordonné la destruction d'un paratonnerre élevé sur sa maison* (2). Mais ils ne furent pas le « premier début oratoire du futur conventionnel ». Maximilien Robespierre plaida vingt-six autres causes devant le conseil d'Artois avant le fameux procès du paratonnerre.

L'auteur du *Voyage dans le Pas-de-Calais, en* 1792, que je suppose être Joseph Lavallée ou un de ses collaborateurs, en parle bien à son aise en vérité, lorsqu'il taxe de tant d' « ignorance » et de « sottise les échevins de Saint-Omer de 1783 ». Ni ceux-ci ni même les voisins de M. Vissery n'ont vu dans l'invention du paratonnerre une « impression de l'enfer ». Mais nos échevins ont craint une émeute populaire et, pour prévenir des

(1) Cf. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France depuis 1772 jusqu'en 1789*. t. XXII, p. 55, 29 janvier 1783.
(2) *Bibliographie historique de l'arrondissement de Saint-Omer*, par le baron Dard, n° 144, p. 23.

troubles et des violences, ils ont pris une mesure d'ordre qui ne condamnait nullement l'invention de Francklin; et le peuple de Saint-Omer, qui, en 1780, n'avait pas été éclairé encore « par un examen et un rapport favorables » de l'Académie des sciences(1), pouvait très bien, sans être ni ignorant ni sot, demander avec plus d'un savant de cette époque que le « conducteur électrique » fût placé plutôt « sur un arbre très élevé planté près de chaque ville et surmonté d'une étoile de cuivre et de pointes de fer bien émincées, auxquelles on attacherait dix et douze fils de fer descendant jusqu'à quatre pieds dans la terre (2) ».

L. de R.

—

Théréso a-t-elle fait partie de la Société des auteurs et compositeurs de musique? (XXIV, 393.) — Au sujet de cette question, nous recevons de M. Victor Souchon, agent général de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, la lettre suivante :

Cher monsieur,

Madame Thérésa a bien été admise à la Société, le 8 décembre 1868 et non en 1862, avec les deux œuvres dont il est question dans votre numéro du 10 juin.

Son répertoire en comporte également d'autres, et notamment la chanson des *Canards tyroliens*, à laquelle elle a collaboré.

Recevez, cher monsieur, mes sincères salutations.

V. Souchon.

—

La famille de Tilly (XXIV, 397). — Ma belle-mère, fille aînée de la marquise de Tilly-Blaru, a laissé un fils : le marquis de Compiègne, lequel a eu deux fils de son mariage avec mademoiselle de Meyronnet et deux filles.

L'aîné de ses fils, l'explorateur du Congo, est mort au Caire en 1877.

Le second, ancien officier de cavalerie, a cinq enfants, deux fils et trois filles; il habite le château de Lachrise (Aube), sa fille est morte carmélite.

Sa seconde fille a épousé le vicomte de Balincourt.

La seconde fille de la marquise de Tilly, la marquise de Grossolles-Flamarens, a eu un fils qui est mort sans postérité, et une fille, la marquise Dugon.

(1) *Mémoires secrets pour servir*, etc., t. XXII, p. 56.

(2) *Esprit des journaux français et étrangers*, par une société de gens de lettres. Chez Valade, Paris, août 1783.

La marquise Dugon a un fils, et une fille qui a épousé le comte de Montmorin.

Je ne puis donner aucun renseignement sur la branche de Tilly-Prémarest.

Marquise de Compiègne.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La pudeur britannique et la statue de Wellington. — Nos voisins nous y ont, dès longtemps, habitués; ils ont des accès de vertu périodiques, qui se renouvellent à époques indéterminées.

L'an passé, c'étaient Zola et Maupassant poursuivis comme pornographes. Hier encore, nos peintres réputés les plus chastes avaient à répondre du délit d'obscénité. Cette cause grasse sera prochainement portée devant les tribunaux de la Reine, qui ne manqueront pas, par patriotisme et négoce bien entendus, d'interdire le territoire du Royaume-Uni aux toiles de nos artistes.

Cela nous rappelle une amusante anecdote relevée dans les *Curiosités de l'archéologie* (p. 152) : « Les dames anglaises avaient, par souscription, élevé une statue à Wellington, « en Achille », prétendait-on, c'est-à-dire tout nu. »

Pendant quelque temps, on trouvait, chaque matin, appendue près de la statue, une culotte avec cette invitation : « Mets-la donc ! » Nous ignorons, par exemple, si on a fini par faire droit à cette sommation anonyme.

Pont-Calé.

—

Un curieux acte d'état civil : l'acte de naissance d'Horace Desmoulins. — M. Wallon, qui vient de renouveler au Sénat le procès de Danton et des dantonistes, avait toutefois en 1871 fait l'apologie d'une réforme due principalement à leur inspiration, l'établissement de l'état civil. La loi du 20 septembre 1792, qui introduisait le principe nouveau de la liberté des cultes et la séparation de la loi civile de la loi religieuse, n'eut pas en effet de plus fervents apôtres et, bien avant qu'elle ne fût promulguée, Camille Desmoulins, le 8 juillet, requérait de la municipalité de Paris, lors de la naissance de son fils, la curieuse déclaration que nous publions et qui fait partie de la généreuse donation de ses papiers faite à la ville de Paris par MM. Matton.

L. D.

Extrait du registre provisoire des naissances constatées à la ci-devant maison commune de Paris, 8 juillet 1792.

Ce jourd'huy, huit juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an IVe de la Liberté, est comparu par-devant nous, Officier Municipal, Administrateur de Police étant actuellement à la maison commune dans le lieu des séances ordinaires du corps municipal, les portes étant ouvertes, Benoît-Camille Desmoulins, citoyen membre du conseil général de cette commune, demeurant à Paris, rue du Théâtre-Français.

Lequel nous a dit que le six de ce mois, neuf heures du matin, il lui était né un fils du légitime mariage de lui, comparant, avec Anne-Lucile-Philippe Laridon-Duplessis.

Que la liberté des cultes étant décrétée par la Constitution et que par un décret de l'Assemblée nationale législative, relatif au mode de constater l'état civil des citoyens autrement que par des cérémonies religieuses, il doit être élevé dans chaque municipalité chef-lieu un autel sur lequel les pères, assistés de deux témoins, présenteront à la patrie leurs enfants. Le comparant, voulant user des dispositions de la loi constitutionnelle et voulant s'épargner un jour, de la part de son fils, le reproche de l'avoir lié par serment à des opinions religieuses qui ne pouvaient pas encore être les siennes et de l'avoir fait débuter dans le monde par un choix inconséquent, entre neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes, dans un temps où il ne pouvait pas seulement distinguer sa mère.

En conséquence, il nous requiert pour constater sa naissance et l'état civil de son fils, qu'il nous a fait présenter sur le bureau en présence de Laurent Le Cointre et d'Antoine Merlin (de Thionville), citoyens députés à l'Assemblée nationale, de recevoir sa présente déclaration, voulant que son fils se nomme Horace-Camille Desmoulins, de laquelle déclaration il requiert qu'il en soit fait transcription dans le registre qui sera ouvert conformément à la loi cy-dessus rappellée et que la présente minutte soit par nous en attendant déposée au greffe de la municipalité, et dont expédition lui sera donnée aussi signée par le déclarant avec nous et les témoins y désignés, les jour et an que dessus.

Signé : CAMILLE DESMOULINS. L. LE COINTRE, député. SERGENT, administrateur de police.

Le dépôt de l'acte cy-dessus a été fait au secrétariat de la municipalité et reçu par moi, greffier, ce 9 juillet 1792, l'an IVe de la Liberté.

Signé : ROYER.

—

Les sœurs Rosa-Josepha au XVIIIe siècle. — Le théâtre de la Gaîté exhibe en ce moment deux sœurs, *Rosa-Josepha*, formant un être à la fois unique et double. Rosa-Josepha possèdent deux têtes, deux bustes, quatre bras, quatre jambes, mais toute la région du bassin est commune. Les sœurs Rosa-Josepha sont nées en Bohême, non loin des sœurs Hélène-Judith, qui naquirent le 26 octobre 1701 à Szoni en Hongrie et dont Buffon a longuement parlé dans son *Histoire naturelle* (1778, t. II, p. 410). Hélène-Judith vécurent 21 ans, firent le tour de l'Europe et moururent à trois minutes d'intervalle dans un couvent de Presbourg, chez les sœurs de Sainte-Ursule, le 23 février 1723.

Une curieuse estampe gravée par Tardieu, et qui accompagne la description de Buffon, les représente tenant leurs vêtements à la main et permet de constater l'identité absolue d'Hélène-Judith avec Rosa-Josepha.

On a d'ailleurs observé souvent des monstres analogues, mais qui, au contraire de Rosa-Josepha, d'Hélène-Judith et des frères siamois, ne vécurent que fort peu de temps. En 1702, naquirent à Brest deux filles qui se tenaient par l'estomac, depuis le dessous des mamelles, qu'elles avaient l'une et l'autre bien formées, jusqu'au nombril commun. Elles n'avaient entre elles qu'un cœur, un foie, une rate, mais chacune avait deux reins et toutes les parties de la génération. Elles ne vécurent que quelques jours.

En septembre 1772, une femme de Zœnkerka (Belgique) accoucha d'un garçon et d'une fille qui se tenaient ensemble. Ils avaient deux têtes, quatre pieds, quatre bras et un seul ventre, dont le nombril était au milieu. Quand l'un prenait de la nourriture, l'autre dormait. Ils moururent au bout de huit jours. Il en fut de même pour un autre monstre, né le 31 décembre 1772, à la Brassière en Poitou. C'étaient deux filles jointes ensemble depuis le haut du col jusqu'au-dessous du nombril. Elles n'avaient qu'un seul tronc antérieurement où étaient logés deux cœurs, deux œsophages, etc. Les deux têtes étaient bien proportionnées et se regardaient face à face. L'union ne commençait qu'au-dessous des oreilles et des mâchoires inférieures. Elles reçurent le baptême, mais moururent peu de temps après.

L'étroite union entre les sujets de cette espèce, la communication intime qui se trouve entre certaines de leurs parties vitales, unit le sort de l'un à celui de l'autre, et jamais il n'est arrivé que l'un d'eux ait pu survivre à l'autre pendant une notable durée de temps. E. V.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 juillet 1891.*

XXIVe Année. — **No 557.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — **No 182**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Sur un mot attribué à Danton : « J'aime mieux être guillotiné que guillotineur. » — Danton a-t-il dit, comme on l'a rappelé dernièrement : *J'aime mieux être guillotiné que guillotineur?*

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Jeter son bonnet par-dessus les moulins. — Est-il vrai, comme d'aucuns le prétendent, qu'au XIVe siècle le relâchement des mœurs des religieuses de l'abbaye de Montmartre était tellement grand, qu'on trouvait attaché chaque matin aux ailes des moulins de la butte un grand nombre de coiffes de nonnes, et que de ce fait viendrait l'origine du proverbe ?

P. PONSIN.

—

Cambisès. — Le jésuite Pierre de Villiers (1648-1728) dans son *Art de prêcher*, dit :

Plus strict qu'autrefois, notre siècle condamne
Ce mélange brillant du saint et du profane,
Si chéri, si commun au siècle de Coton,
Quand par un *Cambisès* commençait le ser-[mon.

On demande ce que signifie *Cambisès*, et si la date de naissance est bien exacte.

A.

—

Les synonymes de mourir. —

Aux pensers de la mort accoutume ton âme ;
Hors son nom seulement, elle n'a rien d'af-[freux.
La mort est simplement le terme de la vie ;
De peines, ni de biens, elle n'est point suivie :
C'est un asile sûr, c'est la fin de nos maux,
C'est le commencement d'un éternel repos,

a dit l'abbé de Chaulieu, et Voltaire s'est écrié :

O mort ! moment fatal ! affreuse éternité !
Tout cœur à ton nom seul se glace épouvanté.

Malgré les séduisantes assurances de l'abbé, on redoute la chose, cette chose triste et sale, d'après la définition de Mérimée ; on se garde même de prononcer le mot : les gens superstitieux y voient un appel à l'apparition de la Commère. Aussi, naître compte de rares synonymes, mourir en a d'innombrables. En voici quelques-uns :

Décéder, trépasser, expirer, succomber, périr, disparaître, finir, s'éteindre, reposer, être défunt, payer sa dette à la nature, fournir sa carrière, cesser de souffrir, terminer ses jours, perdre la lumière, passer de vie à trépas, être fauché, moissonné, cesser de vivre, cesser de respirer, être privé de vie, partir pour un monde meilleur, rendre son âme à Dieu, rendre l'esprit, n'être plus, avoir existé, avoir vécu, finir sa destinée, sauter le pas, partir pour le grand inconnu, être rayé du nombre des vivants, dormir du dernier sommeil, feu, être enlevé à sa famille, à ses amis, descendre dans la tombe, passer la barque à Caron, passer le Styx ou l'onde noire, descendre chez Pluton, avoir le fil de ses jours tranché par la Parque, fermer la paupière, perdre la vie, rendre ou exhaler le dernier soupir, faire ses adieux suprêmes, entrer dans l'éternelle nuit, querir un grand peut-être, vêtir le linceul du trépas, quitter ce bas monde, être ravi au ciel ou précipité dans l'enfer, retourner en poussière, rejoindre ses ancêtres, tomber dans le néant ou entrer dans l'immortalité, Dieu l'a rappelé à lui.

Passons maintenant à des synonymes beaucoup plus pittoresques :

Plier bagages, déménager, se faire graisser les bottes, recevoir son passeport, être refroidi, tourner de l'œil, manquer à l'appel, descendre la garde, passer l'arme à gauche, défiler la parade, avaler sa gaffe, démarrer, déralinguer, déraper, casser sa pipe, claquer, camarder, avaler sa langue, dégeler, bonsoir à la compagnie, en route pour l'autre monde, recevoir son congé, être dégommé, perdre le goût du pain, faire couic, déhouser, rester sur le carreau, laisser ses os, ses chausses, ses guêtres, ses houseaux à..., casser le grand ressort, être troussé, décamper, fuir, être dévissé, se faire habiller en sapin, habiter le royaume des taupes, aller *ad patres*, lâcher la rampe, etc.

La liste est loin d'être complète. Un intermédiairiste ne serait-il pas disposé à la compléter? E. DE NEYREMAND.

—

Jeunes filles dorées. — Dans un article que le journal *le Temps* (numéro du 5 juillet 1891) consacre à la *Médecine réformée*, de M. Henri Krohn, je lis cette singulière assertion, invoquée par M. Krohn à l'appui de sa thèse sur l'obstruction des voies émonctoires, comme origine de toutes les maladies:

Au moyen âge, à Rome, l'église fabriquait des anges en dorant la peau de jeunes filles que les prêtres plaçaient ensuite sur les autels. Toutes ces jeunes filles mouraient misérablement avant même que les fêtes de Pâques fussent finies. Les prêtres ignorants proclamaient que Dieu les avait fait monter au ciel, auprès de lui, par grâce spéciale. La dorure de ces pauvres fillettes avait tout simplement bouché les pores de leur peau et avait empêché ainsi l'expiration cutanée des inassimilables. Elles étaient condamnées à mourir irrémédiablement.

Est-il vrai qu'il ait existé à Rome un usage aussi étrange que barbare? Pourrait-on en donner des preuves certaines? RENÉ DE STARN.

—

La décoration du drapeau du 57e de ligne et la prise d'un drapeau allemand, le 16 août 1870. — Si mes souvenirs me servent bien, le drapeau du 57e régiment d'infanterie aurait été décoré par suite de la prise, par ledit régiment, d'un drapeau allemand, dans la journée du 16 août 1870.

Je lis, en effet (page 86 du *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*), par Ch. Fay:

Vers quatre heures, le général von Krantz engagea le plus gros de ses forces dans le bois nord-ouest de Vionville, tandis que la 38e brigade se portait par Mars-la-Tour sur la division Grenier, entre ce bois et la ferme Greyère. Cette division française venait d'être relevée par la division de Cissey, accourue à marches forcées au bruit du canon, en devançant un long convoi qui la précédait. L'ennemi franchissait le grand ravin situé au sud de la ferme Greyère et ses tirailleurs étaient à moins de quarante mètres des nôtres, lorsque les troupes de la division Cissey, s'élançant à leur rencontre, franchissent le ravin, abordent l'infanterie prussienne, détruisent le 16e régiment d'infanterie ennemi, et lui enlèvent son drapeau.

L'ouvrage du maréchal Bazaine, l'*Armée du Rhin*, est entièrement muet sur ce fait; d'un autre côté, l'ouvrage du grand état-major allemand, que je n'ai pas sous la main en ce moment, est, je crois, également muet. Bien plus, dans la seconde partie, t. IV, à propos du drapeau du 61e poméranien, dont l'*Intermédiaire* a eu à s'occuper au début de cette année, les Allemands disent que ce drapeau — du 61e — est le seul pris par les Français.

Je fais le plus pressant appel à mes confrères pour résoudre cette question et dire où est ce drapeau, si réellement il a été pris.

Comme conséquence: si ce drapeau n'a pas été pris, je demande pourquoi le 57e régiment a son drapeau décoré.

Je prie mes confrères de ne pas se borner à la réponse faite par M. B. de J..y (XXIV, 120), car, comme l'avenir nous l'enseignera peut-être, la question pourra être plus compliquée qu'on ne peut le croire. JULES POIRIER.

—

Le livre d'or des répétiteurs. — Les maîtres répétiteurs, les pions comme les nomment seuls les esprits désobligeants, réclament pour leur dignité. Ils veulent, et à bon droit, relever leur prestige, diminué par d'ingrates traditions.

Ils viennent d'agiter cette grave question: s'il faut paraître aux cérémonies officielles avec toutes les marques distinctives que leur confèrent des titres péniblement et noblement acquis. Nous n'avons garde de leur contester le droit qu'ils sollicitent. Mais il nous paraît qu'ils serviraient mieux leur cause en publiant ce que nous appellerions volontiers leur livre d'or. Ils comptent pas mal des leurs dans la presse, la politique, la littérature, les beaux-arts. Croyez-vous qu'il serait inutile pour leur bon renom de nous faire souvenir que Jules Simon,

Vallès, Alph. Daudet, Champsaur et bien d'autres, que nos collaborateurs rappelleront, sans aucun doute, ont débuté par les modestes fonctions de maître d'études?

Voilà qui serait, à notre avis, de meilleure guerre que des disputes académiques sur le *de commodo vel incommodo* d'un costume suranné. PONT-CALÉ.

—

Jacques Boiceau. — Ce créateur des jardins de Versailles fut un personnage de quelque importance et n'occupe qu'une très petite place dans l'histoire.

Je fais appel aux correspondants de l'*Intermédiaire* pour le sortir de l'ombre.

Jacques Boiceau, écuyer, sieur de la Barauderie, homme de guerre sous Henri IV, et créateur des jardins de Versailles sous Louis XIII (que Lenôtre n'a fait qu'agrandir exactement sur le même plan).

Le musée des monnaies possède deux médailles de Boiceau, l'une de 1624, et l'autre de 1630. (*Magasin pittoresque*, 1879, p. 176.)

Son neveu, Jacques de Menours, qui lui succéda dans sa charge, publia en 1638 un ouvrage in-folio, composé par son oncle et intitulé : *Traité de jardinage, selon les raisons de la nature et de l'art*, suivi de nombreuses planches, très bien gravées. KOSSNET.

—

Torture et anesthésie. — Boguet prétend avoir vu des sorciers avaler des breuvages pour se rendre les sens assoupis. Ce qui est facile à faire, « car le sau même détrempé en eau claire y est fort propre ».

Il ajoute que les criminels savent si bien pratiquer cette recette, que la torture ne vaut quasi plus rien pour tirer la vérité.

Qu'est-ce que le sau ainsi usité?

SUS.

—

Le tombeau de Juliette. — La légende de Roméo et Juliette est une de celles qui ont toujours eu le don de nous passionner. Aussi nous risquons-nous à transcrire ici les quelques lignes qui donnent sur le tombeau de l'héroïne de ce drame d'amour des renseignements inattendus.

Je vis, dit Valery (*Voyage en Italie*), dans un jardin qui fut, dit-on, autrefois cimetière, le prétendu sarcophage de l'épouse de Roméo, à Vérone. Cette tombe de Juliette fut à la fois l'objet d'honneurs excessifs et d'étranges indignités.

Madame de Staël et un antiquaire fort instruit que j'ai connu à Vérone la regardent comme véritable.

Marie-Louise a fait monter un collier et un bracelet de la pierre rougeâtre dont elle est formée. D'illustres étrangers, de jolies femmes de Vérone, portent un petit cercueil de cette même pierre. Les paysans dans le jardin desquels se trouvait en 1826 le poétique sarcophage y lavaient leur laitues...

Se peut-il qu'on ait ainsi profané la tombe de l'immortelle amante de Roméo? A qui a-t-on, depuis que ces lignes sont écrites, confié ce dépôt précieux? N'y aurait-il pas là un pèlerinage tout indiqué pour les amoureux fervents de cette madone laïque? PONT-CALÉ.

—

Victor Hugo au siège de Thionville en 1814. — On sait que le général Hugo fut chargé de la défense de Thionville en 1814; mais ce qui est moins connu, c'est la part qu'y aurait prise son fils Victor, alors âgé de douze ans.

Dans un livre consacré à la vie de Léonce Reynaud (Paris, Dunod, in-8, 1885), l'auteur, M. de Dartein, a reproduit un fragment d'autobiographie écrit en 1870, pendant les anxieux loisirs du siège de Paris.

Léonce Reynaud était au collège de Thionville en 1814, et voici ce qu'il rapporte :

Au bruit du canon, nous quittions la place pour courir au rempart. Une sortie était-elle annoncée, nous emboîtions le pas derrière la troupe, et nous avions pour chef le fils du général, un garçon de notre âge. Il s'appelait Victor Hugo.

Je me demande si la mémoire de M. Reynaud l'a bien servi en cette circonstance. En 1814, il avait à peine onze ans, et il écrivait ce qui précède en 1870, plus d'un demi-siècle après les événements.

Dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, il n'est pas question de ce rôle héroïque.

Qu'en pensent et qu'en savent nos confrères? PENGUILLOU.

—

L'acte de naissance de Palissy. — Parmi les discours prononcés en l'honneur de Bernard Palissy à l'occasion de l'inauguration de sa statue à Villeneuve-sur-Lot, on en a remarqué un, de beaucoup de mouvement et de beaucoup d'éclat, où se trouvait cette affirmation singulière, que

la naissance de l'immortel artiste à la Capelle-Biron est établie par les documents les plus authentiques et les plus incontestables. Aurait-on donc récemment retrouvé un acte officiel attestant que Palissy est venu au monde dans l'arrondissement actuel de Villeneuve? Ou faut-il seulement voir dans l'affirmation de l'orateur une de ces exagérations qui sont familières aux imaginations méridionales? Ce dernier cas me paraît le plus probable, surtout si je considère que l'orateur du 5 juillet est doublé d'un poète. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La ration de fourrages sous l'ancien régime. — On me demande, pour un travail comparatif sur cette question, quelle était la composition de la ration des chevaux de cavalerie avant la Révolution? Quel était le poids de la botte, la valeur du picotin d'avoine? Etant en villégiature et loin de mes livres, je prie mes collaborateurs restés citadins de venir à mon aide. E. B.

—

Exelmans à Rocquencourt. — Quelques intermédiairistes pourraient-ils me donner des détails spéciaux et inédits sur la fameuse charge d'Exelmans en 1815 (juillet), où furent sabrés les escadrons prussiens?

A-t-on pu recueillir, sur cet épisode glorieux et trop peu connu dans ses détails, quelques témoignages oraux, soit des soldats, soit des paysans des environs de Paris? J. C.

—

Quelle est l'origine du nom de Fontaine-Française? — Il y a en France un grand nombre de communes portant le nom de Fontaine suivi d'un déterminatif varié. Quelle est l'origine de ce déterminatif pour Fontaine-Française, ville de l'ancienne Bourgogne (faisant partie aujourd'hui du département de la Côte-d'Or), qui appartenait originairement à la puissante maison de Vergy?

RENÉ DE STARN.

—

Bourbon-Busset. — La Tribune de l'*Autorité*, n° du 11 juillet 1891 (p. 2, col. 5), publie une lettre assez curieuse, et qui touche à un point délicat de l'histoire nobiliaire de la France.

La lettre n'est point signée, mais son auteur prend soin de nous apprendre qu' « il est parfaitement au courant de la généalogie des Bourbons ». C'est donc avec une pleine assurance qu'il émet cette affirmation : « *Ce sont* les Bourbon-Busset qui sont aujourd'hui les aînés de la famille. »

Nous avions déjà vu émettre une opinion semblable dans la *Généalogie de Bourbon*, par L. Dussieux (Paris, Lecoffre, 1869); mais dans cet ouvrage, très succinct, la question n'est pas même discutée. Il faudrait cependant plus qu'une simple affirmation, pour établir en faveur de la maison de Bourbon-Busset, fort grande assurément par sa descendance de la main gauche, le droit de prendre une place de branche légitime dans la maison de France.

Or la correspondance de l'*Autorité* cite précisément un fait qui donnerait quelque base à une telle prétention. Il aurait été rendu sous Henri IV, après un siècle de procès, un jugement d'après lequel MM. de Bourbon-Busset auraient été reconnus *légitimes*, sans droit à la couronne toutefois. L'auteur ajoute que le comte de Paris, sans doute à cause de cette restriction, n'a pas craint de reconnaître lui-même le comte Charles, « *doyen* » de la maison de Bourbon-Busset, pour « *chef de la famille* » *de Bourbon!*

Mais peu importent les détails, et nous ne ferons pas ressortir la bizarrerie de cette prétention, qui consiste à faire, d'une famille n'ayant *jamais* été princière, l'aînée d'une race royale. C'est le fait du *procès* lui-même qui importe à des chercheurs comme nous le sommes à l'*Intermédiaire*.

Cependant les auteurs que nous connaissons, et notamment le dictionnaire de Moréri, ne soufflent mot de ce jugement, dont nous entendons parler pour la première fois. Si quelqu'un de nos collègues, plus heureux que nous, pouvait nous indiquer à quelle source *authentique* il est possible de se renseigner sur ce point, nous lui serions bien reconnaissant de venir à notre aide. C.

—

Un fils de Millevoye. — Dans un roman, *la Couronne de Bluets*, qu'il publia en 1836, aux jours lointains de sa jeunesse, M. Arsène Houssaye met en scène un jeune seigneur Oberr May qui, d'après lui, serait né aux eaux minérales de

Bruyères, des amours d'une comtesse allemande et du poète Millevoye, « puisant pour la dernière fois un peu de « miel dans la vie qui l'abandonnait ».

Je suis peu au fait de la biographie de Millevoye, et, comme M. Arsène Houssaye a souvent, dans ses œuvres charmantes, mêlé la réalité à la poésie, je demande à mieux renseigné que moi ce qu'il y a de vrai dans cette histoire.

K.

—

Machine arithmétique. — Dans son *Eloge* de Pascal, Condorcet cite comme preuve du génie précoce de son héros la fameuse *machine arithmétique* qu'il inventa à l'âge de dix-neuf ans, et dont un exemplaire existe au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris.

D'après la description de Bossut, reproduite par M. Ch. Louandre dans son édition des *Pensées* de Pascal, cette ingénieuse machine paraît très délicate, très compliquée, très sujette à se détraquer, trop volumineuse, en outre, et ce sont ces inconvénients, aggravés par l'élévation du prix de revient, qui auraient empêché les calculateurs de profession de l'utiliser dans la pratique (1).

Voltaire a, comme on sait, commenté l'ouvrage de Condorcet. Or, voici ce qu'il écrit en regard du passage relatif à la machine de Pascal :

> J'ignore, monsieur, de qui sont les notes alphabétiques au bas de vos pages..., mais je sais que dans les montagnes de la Suisse, des Vosges et du Tyrol, on a vu des jeunes gens sans éducation construire des machines arithmétiques à peu près semblables.

L'assertion est formelle; elle n'en est pas moins étrange pour cela, et je désirerais savoir si elle est confirmée par le témoignage de quelque écrivain moins intéressé que Voltaire à dénigrer le génie de Pascal.

JOC'H D'INDRET.

—

Tableaux donnés comme présents de noces. — Plusieurs articles ont été consacrés dans l'*Intermédiaire* (1890) aux « opuscules offerts comme cadeaux de noces ».

Cela m'engage à parler des peintures *per nozze*, si communes, semble-t-il, à une certaine époque dans toute l'Italie.

(1) Elle revenait à 400 livres, au moins, selon Tallemant des Réaux, et il n'y avait qu'un seul ouvrier — un Rouennais — qui fût assez habile pour la fabriquer; encore fallait-il que Pascal fût présent. *Historiettes de Pascal.*)

On prétend que c'est André Tafi qui introduisit cet usage. Plusieurs artistes du XIVe siècle suivirent son exemple. A vrai dire, on enfermait les présents offerts aux jeunes mariées dans des coffres ou cassoni, et c'est sur le couvercle de ces caisses que les artistes en vogue exerçaient leur verve. André Oscagna peignit, dit-on, des sujets de grande dimension; Fra Filippo Lippi et d'autres exécutèrent de vraies toiles, d'un travail des plus soignés. Les peintres les plus connus ne regardaient pas comme indigne de leur talent de faire des cassoni.

Mais, outre ces coffrets-tableaux, il fallait toujours qu'il y eût quelques belles peintures dans la dot de l'épousée.

A Rome, en Toscane, assure M. L. Viardot, aucune fille ne se mariait qu'on ne mît quelque bon tableau, non seulement dans ses bijoux, mais dans sa dot et porté au contrat (Orig. trad. de la peinture, p. 27).

Voilà une mode ancienne qui pourrait bien revivre un jour, si nous avons conservé la tradition de goût et de haute culture artistique qu'on se plaît encore à nous reconnaître.

PONT-CALÉ.

—

L'acteur Marais a-t-il le droit de porter la barbe en jouant le personnage de Néron? — La nouvelle représentation de *Britannicus* à la Comédie-Française a soulevé une curieuse discussion. M. Marais, qui personnifie Néron, porte la barbe : or, selon quelques spectateurs, partisans déterminés des règles du théâtre, « un Romain à barbe est une faute de goût inexcusable ».

Tel n'est pas l'avis de M. de Lapommeraye, qui dans sa *Critique dramatique* (*Paris*, 20 juillet 1891) prend parti pour M. Marais. Néron avait vingt ans, d'après la fiction de Racine, quand il fit mourir Britannicus; à cet âge les jeunes Romains avaient fait couper leur barbe et l'avaient consacrée aux dieux; mais l'acteur est libre de choisir dans la vingtième année de Néron le moment qui lui convient le mieux : avant ou après la coupe de la barbe.

Qu'en pensent nos confrères de l'*Intermédiaire?*

R. G.

—

Un dessin de l'amiral Jacob. — Je possède un dessin au lavis mesurant 58 cen-

timètres de hauteur sur 40 de largeur, représentant le combat naval donné dans le golfe de Gênes entre plusieurs vaisseaux anglais et français, le 24 ventôse an III, avec une légende explicative de six lignes d'une très belle écriture. L'auteur de ce dessin signé L. Jacob n'est autre que l'amiral comte Louis-Léon Jacob, ancien ministre de la marine sous Louis-Philippe, mort en 1854, qui prit part en qualité de lieutenant à la défense héroïque du vaisseau *le Ça-Ira*, qui eut dans ce combat 260 hommes tués et 300 blessés, et 13 pieds d'eau dans sa cale, circonstance qui donne à ce dessin, en dehors de sa valeur artistique, une très grande importance historique.

Comme ce vaillant marin a assisté à plusieurs batailles navales, je désirerais savoir s'il a laissé d'autres dessins de ce genre et quels sont les propriétaires qui les possèdent. PAUL PINSON.

—

Rabelais commenté par Gui Patin. — Voilà un livre qui doit être singulièrement piquant, s'il existe. L'immortel railleur, expliqué et commenté par l'impitoyable satiriste, ce doit être un morceau bien délectable. Et pourtant si l'on s'en rapporte à ces lignes : « On a dit quelque part que Gui Patin avait entrepris ce travail; personne certainement n'y était plus propre que lui » (*Deslandes, Réflexions sur ceux qui sont morts en plaisantant*, p. 59), il y a peut-être du vrai.

Qu'en pensent nos collaborateurs, plus particulièrement ceux qui préparent depuis de longues années une nouvelle édition de l'épistolier picard?

PONT-CALÉ.

—

Sur l'invention de l'imprimerie. — Dans son *Histoire de l'Imprimerie*, Paul Dupont cite l'ouvrage de Fischer (Gotthelf), *Choses mémorables relatives à la typographie*, comme contenant (tome III) l'*Histoire de l'art de la découpure en fer battu*.

Il dit que Fischer a cru que le *patron découpé* avait inspiré l'idée de l'art typographique.

Je desirerais avoir le texte même du passage du livre de Fischer auquel Paul Dupont fait allusion, avec la traduction en français, ainsi qu'un résumé des faits historiques sur lesquels l'écrivain allemand fonde son opinion.

L'ouvrage de Fischer a été publié à Mayence et à Nurenberg, 1800-1804.

POMPON.

—

La première édition de Paul et Virginie. — Quérard, dans la *France littéraire* (t. VIII, p. 365), dit que Bernardin de Saint-Pierre avait terminé depuis plusieurs années son charmant roman de *Paul et Virginie* lorsqu'il résolut de le publier, en 1787. M. Claretie, dans une bibliographie sommaire placée à la fin d'une édition de *Paul et Virginie*, imprimée chez Quantin en 1878, et les auteurs du supplément du *Manuel du libraire* de Brunet (t. II, p. 564), ont reproduit l'assertion de Quérard, mais en ayant soin d'ajouter qu'ils n'ont pu trouver aucun exemplaire de la première édition de 1787. « Nous ne connaissons pas cette édition », lit-on dans le supplément du *Manuel*.

« Il nous a été impossible de retrouver la première édition, dit M. Claretie. La Bibliothèque nationale elle-même n'en possède pas d'exemplaire. »

Nous croyons qu'il serait difficile qu'elle en possédât, car nous pensons que l'édition de 1787 n'existe pas. La plupart des bibliographes et des biographes disent que le roman de *Paul et Virginie*, avant d'être publié séparément, a paru dans les *Etudes de la nature*, dont les deux premières éditions ne contiennent que trois volumes in-12. Or, c'est dans la troisième édition seulement, donnée en 1788, que ce roman a été imprimé pour la première fois. Il forme près de la moitié d'un quatrième volume (p. LXXXII à LXXXVIII et p. 1 à 227), qui a été ajouté aux trois autres, et dont l'approbation donnée par le censeur Sage est du 8 mars 1788. Le reste du volume (p. 229 à 532) est rempli par une autre œuvre de Bernardin de Saint-Pierre, l'*Arcadie*, qui ne méritait pas et n'a pas eu la même popularité que *Paul et Virginie*.

Dans la préface de ce quatrième volume l'auteur raconte que des gens de lettres lui ont demandé une édition in-4° de ses ouvrages, et qu'une dame en avait désiré une édition in-18, « afin, lui avait-elle dit avec beaucoup de grâce, qu'elle ne sortît jamais de sa poche ». Bernardin de Saint-Pierre annonce qu'il se décidera à la pluralité des voix. « Dès que j'en aurai 500 pour l'in-8° ou l'in-4°,

j'en publierai la souscription en beau papier, avec de nouvelles figures dessinées et gravées par les plus célèbres artistes; mais s'il y a seulement 250 voix pour l'in-18, je donnerai la préférence à ce format, parce que j'ai toujours estimé que la voix d'une dame égale pour le moins celle de deux hommes. »

Les dames ne répondirent pas d'une manière satisfaisante à cet appel; mais l'édition qui leur était destinée n'en fut pas moins la première publiée, et c'est cette édition, imprimée chez Didot le jeune en 1789, qui nous paraît être la première édition particulière de *Paul et Virginie*. L'auteur écrit en tête de son avis préliminaire : « J'ai fait faire sans souscription cette édition in-18 de *Paul et Virginie*, en faveur des dames qui désirent mettre mes ouvrages dans leur poche; mais je ne puis courir les risques d'une édition entière de tous mes ouvrages, aussi soignée dans un pareil format, à cause du grand nombre de petits volumes et des frais qu'en entraînerait l'impression. D'ailleurs, le nombre des souscripteurs étant plus du double plus grand pour une édition in-8° que pour une édition in-18, je me trouve obligé suivant la promesse que j'en ai faite, dans l'avis de mon quatrième volume des *Etudes de la nature*, d'ouvrir une souscription pour l'in-8°... En attendant, je n'ai rien négligé pour rendre cette édition particulière de *Paul et Virginie* digne des yeux dont ils ont fait couler les larmes. »

L'édition a été imprimée sur deux sortes de papier. Celle qui est faite sur papier fin d'Essonnes coûtait 4 livres. Elle contient quatre estampes en taille-douce; l'une a été gravée par Longueil, d'après J. Vernet; les trois autres par Girardet, d'après Moreau le jeune.

Cette jolie édition, sortie en 1789 de l'imprimerie de Monsieur, dont le titulaire était Didot le jeune, publiée en faveur des dames et sans nul doute aux frais de l'auteur, n'est-elle pas à coup sûr la première édition particulière de *Paul et Virginie?* ALBERT BABEAU.

—

Le Grant Herbier. — Je possède un exemplaire du *Grant Herbier en françoys*, incomplet des premiers et des derniers feuillets, dont je n'ai trouvé le semblable dans aucune des bibliothèques publiques de Paris. Il répond au signalement suivant :

In-folio gothique à 2 colonnes de 53 lignes, signatures *a-x* pour le texte dont les feuillets sont chiffrés II à CX et pour la table occupant (probablement) 16 feuillets non chiffrés; nombreuses figures en bois. Le feuillet 110e et dernier du texte (signature *t ii*) est suivi du premier feuillet non chiffré de la table (signature *t iii*).

Pourrait-on, d'après cette courte description, me dire quelle édition je possède? P. D.

RÉPONSES

D'Artagnan et le baron de Batz (XII, 345; XXIV, 398, 443). — On trouve des notices sur la maison de Batz dans le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, par M. O'Gilvy, Paris, 1858, et dans *Troisville, d'Artagnan* et les *Trois Mousquetaires*, par M. J.-B.-E. de Jaurgain.

Si l'on tient à se faire une idée exacte de l'histoire de la maison de Batz, il est nécessaire de consulter ces deux publications qui se complètent l'une par l'autre. La seconde surtout contient des détails fort curieux sur Charles de Batz, le célèbre chevalier d'Artagnan, et sur les origines de sa famille.

M. O'Gilvy consacre plusieurs colonnes au baron Jean de Batz de Sainte-Croix, qui tenta de sauver la famille royale au Temple, et donne la généalogie des « de Batz » jusqu'à nos jours.

D'après ces publications, Odon, baron de Batz, vivant en 1456, 1492, etc., eut de Jeanne de Forçer (ou Forcez), sa seconde femme, plusieurs fils. L'aîné, nommé Manaud de Batz, épousa, en 1482, Catherine de Touyouse, suivant M. O'Gilvy (Catherine de Toulouze, suivant l'ouvrage de M. de Jaurgain).

C'est de ce Manaud qu'est descendu le baron Jean de Batz-Sainte-Croix.

Au nombre des autres fils, figurent :

Jean de Batz, de qui descendent les de Batz actuels, suivant M. O'Gilvy, et Audoard de Batz, qui, d'après le même écrivain, serait la tige de la branche des « de Batz - Castelmore d'Artagnan », éteinte; mais il y aurait incertitude sur l'origine de ladite branche, voyons-nous

dans l'ouvrage de M. de Jaurgain, p. 38 à 45. ELLICK.

—

Histoire du billard (XVII, 36, 39, 142, 203, 240; XXIV, 493). — La note du *Figaro* est bien amusante, mais les mots billard et queue ne viennent pas plus de *Bill's yard* et *Kew* que *chiper* (XXIII, 81) ne dérivait de *Sheppard.*

Dans Rabelais, *bille* se dit pour *balle* (bille-vezée, balle soufflée). On y trouve aussi *biller*, ainsi défini au Glossaire : s'appuyer sur un bâton (bille), — ou bien encore, jouer au billard. D'où il faudrait conclure que William Kew arrivait un peu tard, en 1560, pour inventer un jeu dont aurait parlé le grand Tourangeau, mort en 1553.

Par le fait, *bille* représente deux objets : un morceau de bois, une branche de n'importe quelle longueur, témoin *billot*, et un tronçon qui, façonné au tour, *arrondi*, peut, sans changer de nom, être réduit au volume d'une *balle.* Ainsi, la boule, et la queue pour la faire rouler, sont des *billes*, le billard est le meuble installé pour *biller.*

Par intercalation de *ard*, on a fait, avec *mouch—er*, *poign—er*, les fréquentatifs *moucharder*, *poignarder;* de même avec *bill—er*, on a composé *billarder :* substantif verbal *billard.* Le latin *baculus* (bâton) se contracte en *bac'lus* qui, par assimilation de *cl* en *ll*, devient *ballus*, en français balle, ou bille, de valeur égale. La bille, jouet d'enfants, est aussi nommée *cannette*, abrégé de *canne*, encore un bâton.

Quant au terme queue, inutile de l'expliquer longuement. Un tronc d'arbre, c'était *codex* et *caudex*, d'où l'adjectif *caudea* pour une corbeille en vannerie. Le brin d'osier tient, d'une part, à *caudex* comme substance ligneuse et, de l'autre, à *cauda* (queue), en raison de sa forme allongée. T. PAVOT.

—

Signification ancienne du mot de Chouan (XXI, 417, 501; XXII, 21; XXIV, 349, 495). — Que le mot de « Chouan » ait été connu en Allemagne ou en France, et même en Normandie, avant l'existence de la Chouannerie historique, cela me paraît bien certain, et la citation faite par M. Otto Friedrichs en est une preuve nouvelle; mais rattacher la « Chouannerie » bretonne, mancelle ou normande aux « *Chuani* germains » est tout à fait impossible, en présence des faits acquis à l'histoire locale et particulièrement de cette preuve que l'on pourrait qualifier d'authentique : le père des frères Cottereau, premiers chefs de l'insurrection chouanique, et qui lui ont incontestablement donné l'impulsion dans le Bas-Maine et de là dans les contrées adjacentes, portait et ils portaient comme lui le sobriquet de « Chouan ». Il est désigné sous les noms de « Pierre Cottereau, dit *Chouan* », bûcheron, dans l'acte de naissance de son fils Jean, à Saint-Berthevin (près Laval), le 30 octobre 1767. L.

— La petite-fille de Jean Chouan, mademoiselle Aimée Chouan, mourut en 1868, jeune première au théâtre de Liège (Belgique). Elle avait comme armes : d'azur au chat-huant d'argent aux ailes éployées en barre, membré, armé et becqué de gueules, tenant à dextre une épée à la garde et la poignée recroisetées d'or et la lame de gueules, et à senestre une fleur de lis d'or.

La descendance de Jean Chouan s'éteignit-elle à cette époque? L. D.

— Puisque la signification du mot *chouan* est encore en question, permettez-moi d'y joindre un grain de sel tout à fait français. Le nom de *Chouan* figure dans notre histoire depuis cinq siècles. Si vous ouvrez les Preuves de l'Histoire de Bretagne, par Don Morice, vous trouverez, à la fin du tome XVIII, un sceau où est gravée la *chouette* de Jean Chouan, le chouan de 1792, avec le nom de Geffroi *Cho[u]an.* Chouan n'est donc pas un surnom, mais un nom patronymique avec des *armoiries parlantes*, depuis cinq ou six siècles. C'est un descendant des anciens Cho[u]an qui devint chef vendéen et donna son nom à une partie de l'armée royaliste connue sous le nom de Chouannerie. Ce vendéen fameux, *anobli en tant que besoin* par Louis XVIII, garda pour armoiries l'ancienne chouette des Choan, en la posant de face et l'armant cette fois d'une épée et d'une fleur de lis. Vous pouvez demander à la Bibliothèque nationale le *Héraut d'armes*, tome II, et vous y en verrez la gravure. Dès lors, peut-on croire qu'une descente d'Allemands en Bretagne y ait importé le nom de la chouette, du chat-huant, de choan et de chouan, parce que *chuani* veut dire *valeureux*, et que les Vendéens de 92 étaient, comme leur chef, tous courageux?

Je ne le crois pas; car il n'y a pas que la famille Choan ou Chouan qui porte pour armoiries une chouette ou un chat-huant, il y a aussi La Choue qui a trois chouettes, et, si l'on cherchait bien, on en trouverait d'autres. On parle du Ve siècle? La langue germaine du Ve siècle, s'identifiant avec le celtique de la Basse-Bretagne, ne prouverait qu'une chose, c'est que la langue gauloise allait des Pyrénées à l'Océan, et de l'Armorique aux bords du Rhin, qui sont réellement les limites de la Gaule : Chuani d'un côté, Choans de l'autre, tous Français, tous les mêmes!

V. B.

—

La force prime le droit (XXII, 204, 577, 669, 690, 497). — M. de Bismarck a-t-il oui ou non prononcé cette vérité banale?

Il s'en est défendu publiquement, et à plusieurs reprises. D'abord, dans la séance du Reichstag du 12 mars 1869 : « Je me permets de rappeler que la fameuse maxime *la force prime le droit*, dont je ne me suis jamais servi, est sortie de la bouche de M. le préopinant (le comte de Schwerin-Putzar). » Plus tard, dans la séance du 1er avril 1870 : « Ces mots (certaines paroles prêtées par M. Lasker au Chancelier) ne sont pas plus sortis de ma bouche que celui de *la force prime le droit*, et autres inventions semblables. »

Nous connaissons deux versions de la phrase prononcée réellement par M. de Bismarck. L'une de ces versions nous a été communiquée par un homme d'Etat slave, qui la tenait directement de son auteur. M. de Bismarck aurait dit, paraît-il, « non point que la force primait le droit, mais bien qu'il convenait d'avoir la force afin de faire valoir son droit ». L'autre version, nous la trouvons dans un discours prononcé en janvier 1864 devant la Chambre des députés :

Je dois combattre encore une affirmation de l'orateur (comte de Schwerin-Putzar), lorsqu'il me fait dire que le droit repose uniquement sur les baïonnettes. J'ai dit seulement que dans les conflits européens, pour lesquels il n'y a point de tribunal compétent, le droit ne peut se faire valoir que par les baïonnettes.

Toutefois, si nous nous reportons à un discours prononcé en janvier 1863 devant la Chambre des députés, nous relevons le passage suivant :

D'après ce que j'entends, l'orateur m'aurait compris comme si j'eusse dit: *La force prime le droit!* Je ne me souviens pas d'avoir réellement employé de pareilles expressions, et, malgré les marques d'incrédulité avec lesquelles vous accueillez ma rectification, j'en appelle à votre mémoire.

Or, comment interpréter ces « marques d'incrédulité », si ce n'est en supposant que M. de Bismarck a réellement tenu le langage dont il se défend? La question n'est donc pas éclaircie.

M. de Bismarck a sans doute eu tort de tenir le propos, s'il l'a réellement tenu; mais, en ce cas, il n'a émis qu'un simple « truism ». Partout, la force prime le droit : quel est, en fait, le droit que respecte la lutte pour l'existence? Et non seulement la force brise les droits qui lui font obstacle, mais encore elle en crée de nouveaux. N'est-ce pas la force qui, en 912, a organisé violemment la propriété en Normandie et, en 1066, dans la Grande-Bretagne? A bien rechercher l'origine de tous les droits historiques, on doit reconnaître qu'ils ont la force pour origine, c'est-à-dire la raison du plus fort.

Encore un coup, si M. de Bismarck a usé de la maxime en question, comme l'a dit M. de Schwerin, il a tenu un propos dont les mœurs modernes s'accommodent difficilement en dépit du fait même qu'il ne fait qu'énoncer; — s'il a dit simplement qu'il convenait d'avoir la force pour faire prévaloir son droit, rien de plus correct. C'est précisément ce que répondait Gambetta, le 6 mai 1872, à une députation algérienne :

Donnons ce gage à l'Europe, que nous n'avons pas d'autres visées que de prendre tout le temps qu'il faudra pour arriver à cette situation morale et matérielle, où l'on n'a pas même besoin de tirer l'épée; où l'on rend au droit les satisfactions qui lui sont dues parce qu'on sent que derrière ce droit il y a la force.

Ab. H.

— « Es gehet Gewalt über Recht » ou « la force prime le droit ». C'est tout simplement la traduction (par Luther) de Habacuc, I, 3 : « Et factum est judicium, et contradictio potentius. » Le mot prétendu historique : « Macht geht von Recht », qu'on attribue au prince de Bismarck, ne serait donc qu'une citation inexacte de la Bible. H. H.

—

Ordre de Malte (XXIII, 451, 535). — Après la prise de l'île par Bonaparte, les débris de l'ordre se réfugièrent en Russie où il se reconstitua sous la protection de Paul III.

Actuellement, l'ordre a son siège à

Rome. Comme au temps où il possédait souverainement l'île de Malte, il a ses représentants à l'étranger et, naguère, son ambassadeur à la cour de François-Joseph était le doyen du corps diplomatique à Vienne.

Les annuaires officiels de la diplomatie lui donnent rang parmi les puissances souveraines de l'Europe.

Le grand maître en exercice a été créé prince par l'empereur d'Autriche; c'est le prince Ceschi di Santa Croce, issu d'une illustre famille du Trentin.

L'ordre de Malte comprend cinq classes : 1° les chevaliers de justice; 2° les chapelains conventuels; 3° les servants d'armes (en trois classes formant le triumvirat); 4° les prêtres, frères d'obédience; 5° les donats.

Les chevaliers de justice sont ceux qui ont prononcé les quatre vœux; les chevaliers de grâce ceux qui vivent dans le monde, dispensés par le grand maître d'un ou plusieurs vœux et qui, notamment, peuvent se marier. Les baillis représentent ceux qu'on nommait autrefois commandeurs.

D'après Littré, les donats sont des laïques à qui le grand maître a conféré la demi-croix pour services rendus à la religion; en réalité ce sont des auxiliaires non nobles.

La marque distinctive de l'ordre de St-Jean de Jérusalem est une croix d'étoffe blanche à huit pointes que les chevaliers sont obligés de porter au côté gauche de leur manteau et de leur habit. C'est par abus que cette croix d'étoffe a été remplacée par le bijou d'émail et d'or, dont les ornements varient selon le pays et le goût de ceux qui en sont décorés. En France, la croix est anglée de quatre fleurs de lis.

La croix des donats n'est pas anglée et n'a que trois branches, d'où ceux qui la portent sont quelquefois appelés chevaliers trois-quarts. FIGUÈRES.

—

Les réminiscences d'Alfred de Musset (XXIII, 470, 542). — On ignore qu'Alfred de Musset a tiré entièrement sa charmante comédie : *la Quenouille de Barberine*, d'une agréable *nouvelle* italienne datant du XVI° siècle. Il nous semble intéressant de donner quelques détails relativement à cet emprunt, qui ne diminue point la vraie gloire de Musset, puisque tout le dialogue, étincelant d'esprit et plein de grâce, lui appartient en propre. Il n'est certes pas, d'ailleurs, le premier écrivain qui ait agi ainsi; Molière, La Fontaine, et bon nombre d'autres maîtres, français et étrangers, ont pris, à l'occasion, leur bien où ils l'ont trouvé.

La XXI° nouvelle de Matteo Bandello, intitulée : *Tour merveilleux joué par une noble dame à deux barons hongrois* (en titre courant : *la Présomption confondue*), et dédiée « à l'illustrissime seigneur Sforza Bentivoglio », a été transformée, d'un bout à l'autre, en comédie, par Alfred de Musset (en 1835), sans modifications importantes. — Le nom même d'Ulrich, l'heureux mari de la séduisante et fidèle Barberine, a été conservé. Quant à celle-ci, dans le conte elle s'appelle Barbera. L'entreprenant Astolphe de Rosemberg, si déconfit et si justement puni, est (chez Bandello) le seigneur Albert. Dans la nouvelle italienne, deux barons hongrois ont parié qu'ils triompheraient de la vertu de la dame. Alfred de Musset, avec raison, a jugé que la même scène, répétée coup sur coup, ferait longueur dans une comédie; il n'a donc fait filer qu'une seule quenouille.

A cela près, tout est pareil. Ajoutons que la *nouvelle* en question est l'une des plus étendues et des plus morales du vieil auteur italien.

Quelques lignes sur lui termineront utilement cette note.

Matteo Bandello, né à Castelnuovo (Lombardie) en 1480, mourut en 1560. Il appartenait à l'ordre des Dominicains. Nommé évêque d'Agen, par le roi Henri II, en récompense de services diplomatiques, il fut sacré le 1er septembre 1550. — Le comte Giammaria Mazzuchelli, qui écrivit naguère un précis de la vie du conteur dont il s'agit, raconte que Bandello, indifférent aux honneurs, chargea Giovanni Valerio, évêque de Grasse, de diriger le diocèse d'Agen à sa place, et ne s'occupa jusqu'à sa mort que de travaux littéraires.

ALEXANDRE PIEDAGNEL.

—

Les métiers des émigrés à l'étranger (XXIII, 707; XXIV, 88, 128, 150, 252, 302, 352). — Je crains que « madame la comtesse de Ch. » n'ait confondu, avec le volume que « la comtesse de la Tour du Pin aurait publié sur sa vie en Amérique », un roman qu'on rencontre rarement et dont voici le titre exact : *la Famille royaliste, par l'auteur de Lionel;*

à Paris, chez Maradan....., 1822, 3 vol. in-12; vign. sur les frontispices. Ce roman a un caractère un peu autobiographique; il est consacré presque en entier aux souvenirs des insurrections vendéennes; il a pour auteur M. de la Tour du Pin, « comte et officier », nous apprend Quérard.

Y a-t-il dans ces indications, comme je le désirerais, quelque chose dont puisse profiter « madame la comtesse de Ch. » ?

L.

— Le vicomte Carbonel de Canisy faisait des cadres à Londres et les dorait; — il y épousa une émigrée de Caen comme lui, mademoiselle Adèle le Doulcet de Méré, âgée de 16 ans : la sœur de celle-ci, mademoiselle Aglaé, se fit institutrice.

La comtesse de Mancigny, d'Avranches, fit pendant quelque temps la cuisine pour des prêtres amis. Elle fut surprise par le riche et bienveillant banquier le Cointe (d'origine française), pleurant de fatigue et découragée, le panier à provisions sous le bras. Ce banquier améliora de suite sa position.

La comtesse de Cauvigny, de Caen, peignait des écrans.

L'abbé Chemin, prêtre non assermenté, donna des leçons à Londres, puis il joignit l'armée de Condé; il amassa un assez joli pécule parmi les Allemands et put acheter une petite terre dans les environs de Caen, à Galmouche, commune de Saint-Contest, dont il fut curé pendant cinquante ans.

E. G.

—

Chanson en ien (XXIII, 744). — Je possède manuscrite la chanson en *ien* dont les deux premiers vers sont donnés par le collaborateur Charlierre : elle a pour titre : *Vers composés au moment de la mort du prince de Talleyrand, où il est peint par lui-même.* Le second vers a subi un léger changement dans ma copie qui le donne ainsi :

Ou un prélat homme de bien.

Elle se compose de 53 vers ou lignes finissant tous en *ien*, mais elle est sans nom d'auteur.

P. Cordier.

—

Sur une définition de la femme (XXIV, 35, 203, 258, 303, 353, 402). — Pour satisfaire au vœu de notre Jeune Chercheur voici encore quelques définitions plus ou moins connues, mais qui méritent, je crois, d'être rappelées.

A la question : Qu'est-ce que la femme? à lui posée par l'empereur Hadrien, le philosophe Secundus répondit autrefois: « Un mal nécessaire, le naufrage de l'homme, la tempête du logis, l'empêchement du repos, l'esclavage de la vie, le dommage quotidien, le combat volontaire, la guerre somptueuse, la bête fauve en cohabitation, l'écueil paré, l'animal malicieux. » Tertullien appelle la femme « la porte du démon »; saint Augustin, « l'augmentatrice du péché »; saint Cyprien, « la glu envenimée dont se sert le diable pour s'emparer des âmes »; saint Jérôme, « une maladie de l'homme »; saint Jean Chrysostome, « l'ennemi juré de l'amitié, une peine lamentable, un péril domestique et un dommage délectable ». Innocent III, au 4e concile de Latran, en 1215, la traite « d'ennemi familier, dont toute la force est dans le nombril ». Toujours, dit ce pape rigide « il a pour avant-coureurs la passion et l'impudence, pour compagnons l'infection et l'immondice, pour cortège la douleur et le remords. On ne le met en fuite qu'en fuyant, on ne l'immole qu'en s'immolant. *Nunquam fugatur nisi cum fugitur, nunquam mactatur nisi cum maceratur.* » (Labbe, *Sacrorum conciliorum nova... collectio.* — Venetiis, 1778, t. XXII, p. 977.) Bossuet dans ses *Elévations sur les mystères* qualifie dédaigneusement la femme « d'os surnuméraire ». « Les femmes, dit le P. Bouvier, sont comme les enfants : il ne faut jamais tout leur donner, mais pouvoir toujours leur donner. » Conseil aussi judicieux que difficile à suivre. Ailleurs le même Père : « La femme tient de la mule pour l'entêtement, de la chatte pour la paresse, de la poule pour le caquet, du paon pour la vanité, du singe pour la ruse; quant à la lasciveté et à la méchanceté, elle ne peut être comparée qu'à elle-même. » — « L'enfer, prétend l'abbé Guyon, est pavé de langues de femmes. » Qu'en sait-il? — « La femme? s'écrie Lamennais : machine à sourire, statue vivante de la stupidité... Le Créateur, en la faisant d'un reste de limon, a oublié l'intelligence; une ombre tient la place de son âme dans son cerveau. » A un autre moment toutefois il est plus humain, lorsqu'il nous représente la femme comme « une fleur qui n'exhale son parfum que dans l'ombre ». Ce qui prouve en passant que cet illustre

défroqué avait, comme le commun des mortels, ses bons et ses mauvais jours.

« Fragilité, ton nom est femme », a dit Shakespeare; « paradis des yeux, enfer de l'âme, purgatoire de la bourse », l'a baptisée Pope. Pour Milton, c'est tout simplement « un joli défaut de la nature ».

Je trouve dans Cosson, *Essai sur la condition des femmes*, une comparaison plus galante : « La femme est comme la vigne, elle s'appuie et elle enivre », et deux autres aussi fines que justes dans madame Necker : « Les femmes remplissent les intervalles de la conversation et de la vie comme ces duvets qu'on introduit dans les caisses de porcelaine; on compte ces duvets pour rien, et tout se briserait sans eux. — Les femmes sont comme les vers luisants : tant qu'elles restent dans l'obscurité, on est frappé de leur éclat; dès qu'elles veulent paraître au grand jour, on les méprise et on ne voit que leurs défauts. »

On cite de Dufresny l'apophtegme suivant : « Les femmes sont des oiseaux qui changent de plumage plusieurs fois par jour : ce sont des pies-grièches dans le domestique, des paons dans les promenades et des colombes dans le tête-à-tête.» Diderot appelle la femme prosaïquement « le premier domicile de l'homme », on pourrait ajouter aujourd'hui : avec bail de trois, six, neuf. Helvétius la considère comme « une table bien servie, qu'on voit d'un œil différent avant et après le repas ». — « Chez les sauvages, dit Meilhan, c'est une bête de somme, dans l'Orient un meuble et chez les Européens un enfant gâté. » Pour Charles Lemesle, les femmes sont « des poêles à dessus de marbre », proposition qu'on pourrait avec autant de justesse renverser. Elles ont été placées sur la terre, ajoute-t-il, pour délasser l'homme de la raison. — « Elles semblent s'être échappées des mains de la nature lorsqu'il n'était encore entré dans leur composition que l'air et le feu », remarque non sans finesse Thomas. C'est « à la fois la quatrième vertu théologale et le huitième péché capital », proclame Arsène Houssaye; « c'est un diable très perfectionné », gémit Victor Hugo.

Flétrissant notre vanité, le même Arsène Houssaye définit la femme : « Un billet en circulation qui prend d'autant plus de valeur qu'on y lit plus de signatures. » J. Schulze la compare « aux anguilles qu'il faut dépouiller pour les pouvoir tenir»; J. B. Delahaye, «aux girouettes qui ne se fixent que quand elles sont complètement détraquées » ; Duclos, « aux oranges, dont les plus belles ne sont pas les meilleures » ; Ch. Le Fèvre, « aux asperges qui n'ont de bon que ce qu'elles font voir en dehors », et C. N., de la *Revue britannique* (que cachent ces initiales?), « aux montres à répétition plus souvent consultées pour la beauté de la boîte et le charme de la sonnerie que pour la justesse des indications ». — « Dans la vie, dit Ph. Gerfaut, la femme est un soldat qui reçoit toutes les blessures sans avoir droit aux décorations. »

Un proverbe allemand assure que « le moine et la femme sont les deux griffes du diable ». D'après Aristote, « l'analogue de la femme dans les oiseaux est la perdrix, dans les reptiles la vipère ». Il la compare en outre à la panthère, « car toutes leurs parties sont semblables ». Cette comparaison devait être reprise plus tard par je ne sais plus quel humoriste : « La femme est comme la panthère, qui se fait de ses taches des signes de beauté. On la redoute, mais on fait grand cas de sa peau. » — « Les femmes sont comme les côtelettes; plus on les bat, plus elles sont tendres », affirmait Frédéric II, à qui on a du moins le droit de refuser toute compétence personnelle. S'il faut en croire un proverbe italien, les femmes sont pareilles au crocodile : pour prendre l'homme elles pleurent, et une fois pris, elles le dévorent. « C'est un sexe engendré pour damner tout le monde », s'est écrié à son tour notre Molière. « Elles n'ont de bon que ce qu'elles ont de meilleur », suivant Chamfort. On attribue aussi à ce dernier le joli rapprochement : « Une femme est comme votre ombre : suivez-la, elle vous fuit; fuyez-la, elle vous suit », qui se trouve en effet dans ses œuvres, mais bien avant lui on le rencontre sous la même forme chez le poète arabe Zéhir.

« Les femmes, pour la plupart, ressemblent aux énigmes, qui ne plaisent plus quand on les a devinées », dit un proverbe peut-être véridique, adopté, je crois, par J. J. Rousseau. « Ce sont des êtres charmants, en dehors desquels les deux extrémités de la vie seraient sans secours et le milieu sans plaisirs » (J. L. Mabire). — « Des anges qui ne valent pas le diable. — Une lyre dont le ton dépend de celui qui la touche. — Un serpent à sornettes. » Inutile, je pense, de rechercher

l'auteur de ces trois dernières définitions. Par contre, il importe de décider une bonne fois à qui il convient d'attribuer la boutade rappelée par notre Jeune Chercheur : « Les femmes ont les cheveux longs et les idées courtes », que feu M. Caro, de son vivant professeur en Sorbonne, croyait avoir trouvée dans l'Anthologie, et que M. Borne-Volber a heureusement imitée ainsi : « Les femmes ont la tête petite et le ventre gros. » Celui de nos collaborateurs qui est le plus ferré sur l'antiquité classique n'ayant pas répondu à la question que je posais naguère à ce sujet (t. XXIII, 228), j'en conclus qu'on peut dès à présent renoncer à cette attribution suspecte. Mais je commence à craindre qu'il ne faille déposséder de cette pensée Schopenhauer lui-même. Je trouve en effet dans Deschanel que c'est un dicton répandu chez les Serbes (*le Mal et le bien qu'on a dit des femmes*, 7e éd., Paris, Hetzel, p. 172). Je serais donc fort obligé à qui voudrait bien vérifier la citation dans l'œuvre du sage de Francfort et dissiper mes doutes, mais sous la rubrique spéciale à cette question.

J'emprunte à Jean-Paul cette pittoresque allégorie : « Les femmes sont comme les maisons espagnoles, qui ont beaucoup de portes et peu de fenêtres. Il est plus facile d'y pénétrer que d'y lire. » Rappelons encore ce distique que M. Deschanel trouva écrit sur la muraille blanche du kiosque de Spa, à l'endroit où il est défendu de rien écrire :

Quid penna levius? pulvis. Quid pulvere? [ventus.
Quid vento? mulier. Quid muliere? Nihil.

« J'ignore, dit le savant lecteur au Collège de France, quel est l'auteur de ce distique orné d'une faute de quantité. »

Essayons de combler, chemin faisant, cette lacune signalée encore récemment ici-même (*Citations à sourcer*, XX, 578). Petrus Lambecius, dans ses *Commentaires* en latin sur la Bibliothèque impériale de Vienne, liv. II, ch. 8, p. 935 (Vindobonæ, 1665-79, 8 vol. in-fol.), analyse un manuscrit de ladite bibliothèque qui donne Sénèque comme auteur de deux distiques dont le second est ainsi conçu :

Vento quid levius? fulmen. Quid fulmine? [fama.
Fama quid? Mulier. Quid muliere? Nihil.

Ou je me trompe fort, ou c'est bien sur ce texte qu'a été calquée la variante citée plus haut.

Pour terminer par quelques définitions contemporaines, donnons celle-ci d'un jurisconsulte : « La femme est un bien meuble dont le mari n'a guère que la nue propriété » ; cette autre d'un économiste : « La femme est la principale force *motrice* de la civilisation » ; celle-ci d'un psychologue : « Sexe faible chez lequel l'homme recrute ses maîtresses » ; et cette dernière d'un horloger : « La femme est à l'homme ce que la clef est à la montre : elle le remonte, le règle et le fait marcher. » — « C'est un diamant que désirent monter une armée de bijoutiers », disait Commerson. « Faisant allusion à sa genèse, un fantaisiste l'a gaillardement taxée de « côtelette sans manche », et Pierre Véron, plus poétiquement, de « côte fertile en naufrages ». On a dit d'elle aussi : « C'est un torrent qui change souvent de lit et qui grossit dans son cours. » Enfin, nous ne saurions mieux clore notre enquête que par cette cavalière épigraphe qu'avec une pointe de « miséricorde » Maurice Maindron gravera un jour au frontispice de son *Encyclopédie de l'épée* :

Il est deux choses également belles, également formidables, souples et pourtant rigides, fidèles à qui en sait user, dures aux vaincus et changeant de maître avec la désespérante facilité de tout ce qui se prend ou s'achète. Elles ont tué sur la terre plus d'hommes que les inévitables fléaux. Tirant leur force autant d'elles-mêmes que de la main qui les guide, toutes deux sont grandes comme la mort, impitoyables comme le destin, aveugles comme l'amour et la vengeance. Aux anciens temps, elles suffisaient à anoblir. Toutes deux, aujourd'hui encore, servent à représenter la justice ; et pourtant l'une et l'autre sont abominables, parce qu'elles n'ont point d'âme, et par leur cruauté qui, en somme, ne dépend que de notre faiblesse, elles font la désolation du juste. Leur impératrice beauté n'apparaît dans tout son éclat que dans leur entière nudité. — Ce sont la femme et l'épée.

On pourrait butiner longtemps encore dans ce champ fécond, mais c'est ici ou jamais qu'il convient de ne prendre que la fleur. Heureux qui y réussit! Donc, tout en m'excusant pour la longueur de cette note, je remercie vivement notre Jeune Chercheur d'avoir proposé à nos investigations un sujet sur lequel, malgré ses défauts, il est toujours si agréable de s'étendre. PAUL MASSON.

—

L'expression gaffe (XXIV, 65, 222, 448). — Le vieux français *gaf*, cité par M. de

Laurme, et présenté par Lacombe pour égal à *impair*, me semble n'avoir avec le terme actuel *gaffe* qu'un rapport phonétique. Cela suffit bien pour qu'on en soit venu à dire concurremment : Faire un *impair*, ou une *gaffe*, mais je pense que les deux locutions ne se valent pas au fond, et que la dernière, seule, offre un sens plausible qui, par homonymie simplement, se serait étendu à l'autre.

En marine, gaffer signifie : *Saisir* au moyen d'un croc à long manche; par analogie, c'est aussi, pour le matelot, *prendre* avec la main. Il *gaffe* ou *croche* un passant, ami ou ennemi, et, comme on peut encore *empoigner* le voisin rien qu'avec la parole, *gaffe* et *langue* se sont identifiées; de là, danger mortel à avaler sa gaffe. Enfin, il n'est pas rare que l'on *tienne en vue* quelqu'un, et gaffer s'emploie, en argot, pour guetter, surveiller.

Donc, au propre, gaffer c'est accrocher, ordinairement faire un *accroc*, au figuré une *maladresse*, ce que donne bien à entendre l'expression courante aujourd'hui. Or, cette intention, je ne la vois nullement dans : *Faire un impair*. Au jeu de devinette, ce n'est pas toujours sottise de choisir l'*impair*, il a même chance que *pair ;* une sur deux.

Par là, nos deux formules diffèrent essentiellement. Elles ne me paraissent avoir été mises en intime relation que par la consonance de *gaf* et *gaffe* qui ne doivent pas être de la même famille, car l'habituel effet du temps est de raccourcir les mots, non de les allonger.

Alors, comme provenance, on aurait, d'un côté, l'italien *caffo*, et, de l'autre (je suppose), le latin *capere* dont gaffer est, pour l'esprit, et à la lettre, un très fidèle représentant. T. PAVOT.

—

Un livre unique à retrouver (XXIV, 45).

On trouve (au château du prince de Ligne, à Belœil) une bibliothèque renfermant des manuscrits précieux et une curiosité fort appréciée dans les expositions de Bruxelles, œuvre qui n'est ni imprimée ni manuscrite, sous le titre de : *Liber Passionis Domini nostri Jesu Christi, cum characteribus nulla materia composita*. Toutes les lettres sont des découpures du plus beau vélin, collées sur un papier bleu, et elles offrent une lecture aussi facile que celle des meilleurs caractères d'imprimerie. La précision avec laquelle ces très petits caractères sont découpés fait le plus grand honneur à la patience de leur auteur. L'empereur d'Allemagne, Rodolphe II, a, dit-on, offert au XVII[e] siècle, la somme de douze mille ducats de cette rareté.

Voilà ce que j'ai lu dans le *Dictionnaire géographique, historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut*, par M. Th. Bernier, archéologue à Ancre. Nouvelle édition. Mons, Manceaux, 1891, p. 31. Il s'agit sans nul doute du livre que l'on désirait retrouver.

(Lobbes.) LER.

—

La reine de France, au temps de Charles VII, ne possédait-elle que deux chemises? (XXIV, 66, 223, 306.) — En attendant qu'un subtil chercheur nous fixe l'origine et nous donne la monographie de la *chemise*, je m'empresse de déposer dans les archives de l'*Intermédiaire* la note suivante, tirée de la *Géographie du Loiret*, par Laisné, à Orléans, 1850:

Geoffroi Vallée, fameux déiste d'Orléans et grand-oncle de des Barreaux, né au commencement du XVI[e] siècle, *avait autant de chemises qu'il y a de jours dans l'année*, lesquelles il envoyait laver à une fontaine de Flandres, renommée par la clarté de ses eaux et le blanchissage excellent qui s'y faisait.

M. Gustave Picard nous dit qu'avant 1789, le peuple et les soldats français ne portaient que des *vêtements de drap* appliqués sur la peau. Entend-il par là les *chemises de bure* dont l'usage s'est conservé dans certains ordres religieux catholiques, tels que trappistes, capucins, carmélites, etc. ? Aujourd'hui encore, nos troupes coloniales, ainsi que nos officiers et soldats en campagne, préfèrent la chemise de flanelle à la chemise de toile ou de coton. Dans ces différents cas, l'hygiène consiste à en changer le plus souvent possible. TALPACK.

— Qu'on me permette de rappeler aux chercheurs et curieux que, dès 1627, on portait des chemises de jour et des chemises de nuit. Je lis en effet dans les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier* (Charpentier, 1858, t. I, p. 199) :

« Je n'avais point de linge à changer et l'on blanchissait ma chemise de jour pendant la nuit et ma chemise de nuit pendant le jour. »

« Ce qui est très incommode », ajoute-t-elle, réflexion qui semblerait prouver que la petite-fille de Henri IV aimait beaucoup le linge propre et que les Béarnaises de cette époque avaient comme celles de nos jours leurs placards bien garnis. F. M.

—

Les fabricants d'esprit de M. de Talleyrand (XXIV, 98). — On a toujours soutenu que M. de Talleyrand avait eu plusieurs de ses bons mots faits par le comte de Montrond, auquel le supplément du *Figaro* consacrait dernièrement une notice.

M. de Montrond, qui fut sinon secrétaire, au moins le pique-assiette du prince de Bénévent, n'était pas plus scrupuleux que son maître.

Un soir, au Cercle des chemins de fer, Ferdinand Duval me raconta, en présence de MM. Andral et Lambert de Sainte-Croix, l'anecdote suivante :

Le comte de Montrond jouait aux cartes et trichait. Son adversaire, s'arrêtant, met ses cartes bas et lui dit :

— Je crois que vous trichez, monsieur le comte.

Montrond le regardant fixement :

— C'est possible, mais je n'aime pas qu'on me le dise. GERMAIN BAPST.

—

Portraits des ducs d'Epernon (XXIV, 107). — En relisant la réponse que j'ai faite, je m'aperçois que, par une distraction inexplicable, j'ai omis de signaler de nombreuses fiches de mon répertoire de portraits.

Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, je répare l'omission.

Jean-Louis de Nogaret :

In-8. Montcornet.

In-4. Sornique sc. (Il existe des exemplaires avec le cartouche de Babel.)

In-4. Daret sc. (avec les armes en haut).

Bernard de Nogaret :

In-4, par Daret.

In-4, par Odieuvre. (Ce dernier se rencontre presque toujours avec le cartouche de Babel.)

Grand in-fol., van Schuppen sc., 1661. (Cette dernière se cote 15 francs chez les marchands d'estampes.)

JULES POIRIER.

—

Noblesse et titres nobiliaires (XXIV, 139, 322, 405). — Dans sa réponse (colonne 405), notre correspondant V. B. dit que le tribunal civil de la Seine a ordonné la destruction d'un des volumes de Magny. Voudrait-il avoir la complaisance d'indiquer lequel ? B. D.

—

Les bourreaux de Paris (XXIV, 165, 325, 368). — Le *Courrier de l'Europe*, dans son Bulletin de Londres, du 30 septembre 1788, rapporte l'anecdote suivante qu'on a maintes fois depuis attribuée comme mystification à Henri Monnier :

On a imprimé dans toutes nos feuilles une aventure que l'on assure être arrivée au fils du bourreau de Paris dans une taverne de Chelsea. Le fils du bourreau de Paris a été obligé de se sauver en Angleterre pour échapper à la poursuite de ses créanciers. Il habite Londres aujourd'hui et loge dans le voisinage de Golden-Square. Il y a quelques jours qu'étant dans une taverne de Chelsea, où il y a une table d'hôte, une des personnes présentes, plus délicate que les autres sur le choix des convives, prit le maître de la maison à part et lui dit tout bas quel était l'étranger qu'il avait chez lui, en lui déclarant que s'il ne le faisait sortir immédiatement, toute la compagnie allait se retirer. L'aubergiste, appelant son nouveau convive, lui répéta ce qui venait de lui être dit. Sur quoi le fils du bourreau, sans se déconcerter, demanda quel était celui qui l'avait si bien instruit. Son antagoniste lui ayant été montré : « Je l'ai pensé d'abord et ne puis pas être surpris de sa répugnance : il ne m'a vu qu'une fois ; et je lui ai appliqué dans cette entrevue un fer rouge sur l'épaule et quelques coups de verge. Si vous doutez de ce que je vous dis, demandez-lui de se déshabiller. » Le bourreau étant sorti, l'aubergiste rendit cette réponse, telle qu'elle venait de lui être faite, à toute la compagnie, et le fustigé, qui n'avait pas voulu dîner avec le fustigeur, ayant fait une difficulté nouvelle et n'ayant pas jugé à propos de montrer son épaule, on le força de suivre son ancienne connaissance. Toute la société l'éconduisit hors de la maison et le hua jusqu'à ce qu'il fût hors de vue.

L. C.

Famille de Larche (XXIV, 169, 331). — Nos correspondants de Pondichéry pourraient-il me donner quelques renseignements sur les ascendants de Bernard de Larche et chercher les armoiries de cette famille, dont le cachet peut se retrouver soit sur des permissions ou congés donnés aux soldats de la garnison par Jean-Henry (1709 à 1730), soit sur des actes passés par lui ou ses descendants ?

Pourraient-ils m'indiquer l'origine du nom de Delarchepett, donné au village du faubourg de Pondichéry ? Ils me rendraient un véritable service et je leur en serais fort reconnaissant.

Pour faciliter les recherches, j'ajouterai qu'un fils de Jean-Henry, Henry-Alexandre, fut nommé, le 15 novembre 1750, conseiller au Conseil supérieur de Pondichéry, et qu'Alexandre-Joachim, fils de Henry-Alexandre, fut, le 14 mars 1790, élu député suppléant à l'Assemblée

nationale par le Comité représentatif de Pondichéry. GEMEAU.

—

Club des jacobins (XXIV, 245, 375). — Je remercie notre collègue A. H. de sa réponse qui me fournit de précieux renseignements. Qu'il me permette, cependant, de lui demander encore de préciser un point de sa réponse : la destruction des procès-verbaux.

1° Où se trouvaient ces pièces quand elles ont brûlé?

2° Leur destruction est-elle bien *certaine ?*

Quelqu'un m'affirme avoir eu ces procès-verbaux entre les mains, il y a une dizaine d'années environ, et pourtant M. Aulard, chargé de les publier, ne les a pas encore retrouvés. Il serait donc intéressant de savoir si ces précieuses pièces ont réellement été détruites, et s'il n'en existe pas tout au moins de copie *complète* et *authentique*.

Je fais donc un nouvel appel à l'obligeance de notre érudit confrère. C.

— La Bibliothèque de la Ville vient d'acquérir sur le club des Jacobins un manuscrit considéré comme perdu, l'*Histoire du club des Jacobins*, par Léonard Gallois, dont quelques fragments parurent dans la *Réforme* de 1848 et 1849. C'est une sorte d'histoire populaire du club où l'on cite souvent quelques discours imprimés à part et les registres disparus maintenant des sections de Paris. L. J.

—

Les femmes généralissimes (XXIV, 247, 377, 411). — Je retrouve, dans la collection du musée communal de la Haye, un portrait de femme, portant l'uniforme des dragons, avec la souscription suivante :

Geertruid Fer Brugge hebbende gedient in den vorlog voor Dragonder.
Geertrudis Fer Brugge Hagienses: Quæ inter Dracones milites stipendia meruit.
P. S(chenck) fecit et exc. Amst.(elodami).

Ce graveur vécut de 1645 à 1715. Une autre femme soldat néerlandaise m'est connue par une attestation passée devant le notaire Egbert van der Pyl, à la Haye, en septembre 1680. Maria Buat, femme de Hendrik Lieftingh, Cornelia Boucquet, femme de Hendrik Ceuningh, *soldat* de la garde du corps de S. M. le roi d'Angleterre (le prince d'Orange Guillaume III), et quelques autres personnes, déclarent à la réquisition de Maria-Jacoba de Turenne, née à la Haye, qu'ils ont connu depuis plusieurs années la requérante (Maria-Jacoba de Turenne), qu'elle est de bonne foi et de bonne conduite, et qu'ils sont convaincus qu'elle est entrée, déguisée en habit d'homme, dans le service militaire. Le nom de Turenne est bien connu en France, de même que les noms de ceux qui ont donné l'attestation. Je possède aussi un petit tableau de *Huchtenberg*, représentant une femme généralissime à cheval, dans le lointain une bataille.

(La Haye.) L'ARCHIVISTE.

—

L'œuf de coq (XXIV, 290, 421, 457). — C'est Jean Knebel, chapelain de la cathédrale de Bâle (1447-1481), qui a raconté le premier la légende du coq de Bâle brûlé pour avoir pondu des œufs. Voir les *Chroniques de Bâle*, t. II, p. 102, où se trouve le récit suivant :

De gallo qui ovavit. Anno Domini 1474, die Jovis quarta mensis Augusti, in civitate Basiliensi fuit quidam gallus 11 annorum, qui ovavit et produxit ovum longum, qui quidem gallus traditus fuit lictori cum ovo et amputato capite primo, deinde excentratus, in eo fuerunt reperta alia duo ova quæ simul omnia fuerunt combusta prope domum lictoris in monte Carbonum, multis viris et mulieribus presentibus.

Le *Dictionnaire d'anecdotes suisses*, de Gross, dont parle M. Paul Pinson (colonne 458), n'existe pas. Jean Gross, pasteur de l'église Saint-Léonard à Bâle, a publié, en 1624, chez J. J. Genath, une *Courte Chronique de Bâle* (en allemand), qui contient la fameuse histoire du coq brûlé, à la page 120.

Ni Knebel ni Gross ne mentionnent le magistrat de Bâle; tous deux, ils ne parlent que du bourreau, qui a tué et brûlé le coq. Donc point de condamnation et point de sentence du magistrat.

Gross était assez savant pour ajouter à son court récit un renvoi à Vincent de Beauvais, qui dit dans son *Speculum naturale*, liv. 16, ch. 77, que le coq devenu âgé pond un œuf, d'où sortira un basilic.

On n'ose pas oublier que le basilic est le tenant de l'écu de Bâle (Basilea) et que le basilic se trouve toujours représenté chez nous comme un mélange de coq et de serpent.

(Bâle.) LOUIS SIEBER,
Bibliothécaire de l'Université.

—

La mémoire se perd-elle à mesure que l'on avance en âge, ou peut-elle être conservée, à la condition de la cultiver et de l'exercer? (XXIV, 291, 423, 458, 501.) — Permettez au plus vieux de vos anciens collaborateurs de causer un moment de la mémoire. *Dulce est desipere in loco.* — On dit d'un toqué : « Il a une araignée dans le plafond. » Si nous n'en avions tous une, avec ses longues pattes, nous ne trouverions jamais ce que nous allons chercher dans notre cervelle.

Il y a quelque temps, je dis à mon araignée : J'ai perdu le souvenir d'une vieille romance qui m'amusait il y a cinquante ans, il était question de blanc et noir. — Demain matin, répondit-elle, selon son habitude.

Elle m'expliqua ce délai de douze heures.

Vous qui avez été archiviste départemental, vous savez bien que tous les documents qui concernent la même affaire ne se trouvent pas dans la même salle, ou au même étage. Ce que vous me demandez exige cinq visites dans cinq salles différentes et à divers étages : 1° l'air; 2° les paroles; 3° le nom de l'auteur de la musique; 4° le nom de l'auteur des paroles; 5° la lithographie. J'enverrai mes aides, qui commencent à se rhumatiser (ses pattes), et vous serez satisfait.

C'est que les archives de votre tête ne ressemblent pas aux archives des préfectures; on n'y trouve ni inventaires sommaires imprimés, ni tables à milliers de noms, etc. Les vôtres sont un véritable *fouillis*, je vais vous en donner une idée.

Vous ne savez pas que dans chaque salle il y a un appareil photographique *instantané*, qui reçoit des impressions de sensation, de sentiment ou de connaissance plusieurs fois par minute. — Tous ces *clichés* forment des tas immenses, où il n'y a que l'ordre chronologique. Appliquez à votre cerveau la circulaire de 1842, mettez une lettre à chaque salle et un chiffre à chaque tas; avec quelques tables, que je vous dicterai, plus vous serez âgé, mieux vous vous reconnaîtrez dans le dépôt dont vous m'avez confié la garde. O. L.

— Comme mémoire extraordinaire, on peut citer Houdart de la Motte, l'auteur d'*Inès de Castro*, l'académicien du XVIIIe siècle, qui était admirablement partagé sous ce rapport. Sautreau de Marsy, dans sa biographie (Paris, 1785), a rapporté cette curieuse anecdote :

Un jeune homme lui lisait un jour une tragédie devant une nombreuse assemblée. La Motte l'encouragea d'abord par des éloges flatteurs. « C'est dommage, continua-t-il, qu'on puisse vous reprocher des plagiats considérables : je vais vous en donner pour preuve une de vos plus belles scènes : je la sais par cœur depuis plusieurs années. » Il lui récita, en effet, sans hésiter, cette scène qui était très longue. Le jeune homme déconcerté cherchait le moyen de réfuter cette accusation inattendue, lorsque notre académicien se hâta de faire cesser son embarras. « Rassurez-vous, lui dit-il, ce morceau est de vous comme le reste, je ne vous en disputerai pas plus longtemps la propriété : mais je l'ai trouvé si beau, que je n'ai pu m'empêcher de le retenir. »

C. G.

—

Sur les huissiers (XXIV, 293, 460). — Notre collaborateur fera bien de consulter un curieux petit volume : *De l'origine des appariteurs des universités et de leurs masses*, publié à Paris en 1782 et qui comprend de nombreux et fort intéressants documents sur les huissiers, depuis leur origine jusqu'au XVIIIe siècle inclusivement. G. B.

—

Deus crepitus (XXIV, 296, 464). — On en voit la représentation gravée dans l'*errata* du livre les *Chats*, par l'abbé *historiogriffe* de Moncrif (Paris, 1727).

Le graveur, qui pourrait bien être le comte de Caylus, n'a pas signé cette vignette de son monogramme, et il a eu soin de présenter son sujet de face, c'est-à-dire un cas particulier vu de derrière et aussi de trois quarts, dans une attitude expressive. Sus.

—

Pierre de Maridat de Serrières (XXIV, 296, 464). — Pierre de Maridat n'est pas l'auteur du livre *Tractatus de pileo*, qui appartient au jésuite *Théophile Raynaud*. Dans un exemplaire que j'ai sous les yeux (Lyon, 1655, in-4), se trouve un portrait de Pierre Maridat, auquel l'ouvrage est seulement dédié. Consulter à ce sujet les *Mémoires de Niceron*, et les *Anonymes de la compagnie de Jésus*, du P. Sommervogel. Ce dernier, savant bibliographe, qui publie en ce moment une nouvelle édition, impatiemment attendue, de la bibliothèque des pères de sa compagnie, dont un volume paru, n'est pas un inconnu, si je ne me trompe, à notre *Intermédiaire*. Le Roseau.

—

Prenez ma tête (XXIV, 337, 470). — Cette phrase est d'un succès immanquable, prononcée à l'occasion d'un tort véniel. Entre la peccadille avouée et l'expiation offerte, l'écart est si fantaisiste que le délinquant met toujours les rieurs de son côté. Dans ces conditions, l'expression est moderne, peut-être, mais, en bien d'autres cas, on livre sa tête comme argument décisif, capital, et cette triomphante idée n'est déjà plus toute neuve. C'est, du moins, ce que l'on peut conclure de cette anecdote d'un parémiographe, l'abbé Tuet :

Un conseiller au parlement de Bordeaux discutait avec Montesquieu. A bout de raisons, il s'écria : « Monsieur le président, si cela n'est pas comme je vous le dis, je vous donne ma tête. — Je l'accepte, répondit froidement Montesquieu, *les petits présents entretiennent l'amitié.* »

T. PAVOT.

—

Les descendants des grands hommes (XXIV, 340). — Plusieurs descendants de Pierre Schœffer, un des inventeurs de l'imprimerie, habitent toujours la petite ville de Gernsheim, sur le Rhin, qui a donné naissance au célèbre collaborateur de Guttemberg. Ils se trouvent dans une situation des plus malheureuses. L'un d'eux a même été obligé d'entrer à l'hospice. Une lettre publiée par la *Francfurter Zeitung* conjure l'Union générale des typographes de venir en aide à cette intéressante famille. R. S.

— Un des plus anciens et des plus frappants exemples de l'abaissement de certaines familles ne serait-il pas ce Persée, descendant des rois de Macédoine, devenu simple greffier à Rome et dont Chateaubriand a si éloquemment parlé ? (*Martyrs*, liv. V.) L.

—

Sanson, le dernier bourreau de Paris, a-t-il été anobli par Louis XVIII ? (XXIV, 340, 471.) — Voilà la première fois que je vois relater la *véritable* cause de la révocation du dernier Sanson. J'ajoute que ce triste personnage avait un... ami à qui il tenait tant qu'il en fit son... gendre. Ce ménage à trois habitait le petit hôtel dont parle Joc'h d'Indret.

La vie de la jeune femme fut un long martyre.

Là, on ne recevait que quelques adeptes de la même religion : le mathématicien A..., le duc d'A..., M. N... et deux ou trois autres.

Le musée était sans valeur et les mémoires ont été *fabriqués* par M. R., alors professeur dans un lycée de Paris.

C'est un roman dans lequel on ne peut rien recueillir de neuf, de sérieux, d'authentique, BEATUS.

—

P. du Simitière, miniaturiste génevois (XXIV, 346). — Pierre-Eugène Ducimetière, fils de Jean-Henri Ducimetière et de Judith Delorme, sa femme, est né à Genève, le 18 septembre 1737.

Il a été baptisé dans le Temple Neuf, le 29 septembre 1737.

Parrains : Pierre Peschier, bourgeois de Genève, et Eugène Delorme.

Marraine : Marguerite Blisson.

DEBASLE.

—

Souvenir des missions. Faïence (XXIV, 347). — M. A. Nalis a parfaitement raison. C'est par les noms des missionnaires inscrits sur la plaque que l'on arrivera à connaître la date et le lieu de la mission à laquelle elle se rapporte. Plusieurs d'entre eux figurèrent à la mission d'Alençon vers 1824 ; mais la plaque en question n'est probablement pas de fabrique normande. L.

—

A quelle époque les fleurs de lis de France ont-elles été réduites au nombre de trois ? (XXIV, 387, 508.) — Voici, à ce sujet, ce que dit M. Joannis Guigard, dans sa *Bibliothèque héraldique de la France :*

Les plus anciens monuments de la réduction des fleurs de lis à trois, dont il soit fait mention dans les auteurs, sont deux sceaux : l'un de Philippe le Bel, cité par Du Cange ; l'autre de Philippe de Valois, cité par Sainte-Marthe (1285-1350). Toutefois, la bibliothèque de la ville de Rouen conserve une collection de chartes concernant la célèbre abbaye de Savigny, diocèse d'Avranches, fondée en 1112, par Raoul de Fougères, dans l'une desquelles, portant la date de 1212, se trouve un sceau en parfaite conservation, représentant trois fleurs de lis semblables à celles de l'écu de France. Ainsi, cette réduction de fleurs de lis à trois serait donc beaucoup plus ancienne qu'on se l'imagine ordinairement.

Non seulement on attribue cette réduction à Philippe III, Philippe le Bel, Philippe de Valois ou Charles V, mais même à Charles VI, le *Bien-aimé*. Et bien que l'opinion la plus accréditée soit celle qui

donne Charles V, je crois que le mieux est de s'en rapporter à M. Joannis Guigard. R. DECAM.

— S'il faut en croire une inscription placée sous le vitrail qui décore le chevet de la chapelle de la Vierge à l'église de Limay (Seine-et-Oise), ce serait effectivement Charles V qui aurait pour la première fois employé trois fleurs de lis seulement, alors qu'il autorisait les Célestins à établir un couvent à Limay. Pourtant, ni lui, ni le roi Jean ne furent les auteurs de cette réforme. On possède des chartes de l'an 1212, c'est-à-dire du temps de Philippe-Auguste, qui ne portent que trois fleurs de lis. Charles V n'a donc fait, en quelque sorte, que donner force de loi à un usage dès longtemps établi avant lui, mais dont on ne s'est point départi depuis. ALEXIS MARTIN.

—

Descendance de Victor Louchet (XXIV, 389). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur,

Victor Louchet, sur la descendance duquel l'*Intermédiaire* réclame des renseignements, n'est point mort, ou du moins vivait encore en 1890. Il a eu deux fils, dont l'un est mort à la suite de la campagne de 1870; l'autre, marié, habite sans doute Paris avec son père. On aura sur eux du reste les plus amples et les plus sûrs renseignements en s'adressant à *M. Bertaut, 8, rue du Doyenné, au Mans*, qui est leur parent assez proche, et, si je ne me trompe, qui les reçoit.

Les archives départementales de la Sarthe renferment sur Louchet diverses pièces, mais d'ordre confidentiel.

Il paraît que les poésies qui lui sont attribuées ne sont point de lui, mais d'un certain Milliet, qui fut mêlé comme Louchet aux événements de 1851. On trouvera des détails sur tous les deux dans : *les Martyrs de l'ordre et de la liberté dans la Sarthe, en* 1851, par Léon Guyon, in-18, 1883. Le Mans et Paris (Charavay).

Ce livre donne de longs extraits d'un manuscrit inédit (du moins à cette date) de Louchet : *Quelques pages de la vie d'un proscrit*.

Je suis, monsieur, votre très humble serviteur.

J. DUNOYER DE SÉGONZAC,
archiviste de la Sarthe.

—

Le père de Montaigne peut-il être regardé comme l'inventeur des affiches? (XXIV, 390.) — Certainement non. A Pompéi, il y avait des affiches pour faire connaître les qualités des marchandises. Voilà une idée plus avancée de beaucoup que celle du père de Montaigne. Les *libelli* des Romains étaient vraiment des affiches. Le crieur public équivalait à une affiche ambulante. L'affiche de Montaigne était un crieur localisé. Le père de Montaigne n'a rien inventé. Il a seulement avancé sur la route un pas de plus.

(Walthamstow.) C. A. WARD.

—

Robespierre et le paratonnerre (XXIV, 390, 508). — A cette époque, où tout ce qui touchait les sciences physiques passionnait les Français, cette affaire fit un bruit énorme en province et à Paris, les gazettes en furent remplies et relatèrent avec force détails et commentaires les diverses péripéties de l'affaire.

Les avocats s'en mêlèrent à leur tour et entassèrent mémoires sur consultations; entre autres, le mémoire de Me Buissart jeune, avocat d'Arras, renommé pour ses connaissances scientifiques, envisageait la question d'une manière tout à fait savante et établissait, dans ses conclusions, que, loin d'être un danger pour les maisons voisines, un paratonnerre était pour elles un préservatif efficace.

Robespierre fut chargé de soutenir devant le conseil d'Artois les conclusions du mémoire de Buissart; il le fit dans une plaidoirie d'un style pompeux et emphatique où il commence par évoquer toutes les persécutions auxquelles les savants ont été en proie dans le passé, les noms de Galilée, de Descartes, de Harvey et d'autres méconnus se pressent sous ses lèvres. Puis c'est un véritable dithyrambe en faveur de Franklin qui a dit à la foudre : « Vous irez jusque-là, vous suivrez cette route. » Il y a de tout dans cette amplification oratoire, jusqu'à un éloge de Louis XVI, « ce prince qui fait les délices et la gloire de la France ».

Le conseil d'Artois donna raison au défenseur du paratonnerre, et M. de Vissery fut autorisé à rétablir son appareil sur sa maison.

Cette cause, puérile dans son origine, avait acquis une grande importance par le bruit fait à son sujet; le *Mercure de France* annonce l'issue du procès et célèbre les talents des défenseurs et en particulier de « Me de Robespierre, jeune avocat d'un mérite rare, qui a déployé dans cette affaire, qui était la cause des sciences et des arts, une éloquence et une sagacité qui donnent la plus haute idée

de ses connaissances ». Les *Feuilles de Flandre*, elles aussi, font chorus pour couvrir de louanges ce « jugement solennel qui sera inséré dans les fastes publics de l'Europe entière ». E. D. B.

— Au sujet de cette question, nous recevons de M. Ernest Hamel, l'historien de Robespierre, la lettre suivante :

Monsieur,

Plusieurs années avant la Révolution, un avocat de Saint-Omer, M. de Vissery de Bois-Valé, avait fait élever un paratonnerre sur sa propriété.

Quelques voisins réclamèrent devant les officiers municipaux de la ville la destruction de cette *machine*, comme étant de nature à attirer la foudre du ciel sur leurs maisons, et les échevins en ordonnèrent la démolition immédiate, enjoignant au petit bailli, en cas de retard, de requérir des ouvriers et de procéder lui-même au renversement de la fatale machine.

« Il fallut, lisait-on dans le récit d'un voyage dans le département du Pas-de-Calais, publié en 1792, tout le talent de Robespierre pour faire triompher la physique sur la sottise. »

A ce propos, M. E. M. demande, par la voie de l'*Intermédiaire*, si ce procès a véritablement eu lieu ; si le plaidoyer de Robespierre a été recueilli et publié. Il lui semble que ce premier début oratoire du futur conventionnel doit être fort curieux.

Si M. E. M. veut prendre la peine d'ouvrir le premier volume de mon *Histoire de Robespierre* (édition princeps), publiée en 1865, c'est-à-dire il y a vingt-sept ans, il y trouvera tout au long (p. 39 et suiv.) l'histoire de l'affaire du paratonnerre de Saint-Omer et une partie de la plaidoirie de Robespierre.

Il y verra que sur l'étincelant plaidoyer du futur conventionnel, qui, par parenthèse, n'était pas à son début oratoire, le conseil provincial d'Artois réforma la ridicule sentence des échevins de Saint-Omer.

« La cour met l'appellation et ce au néant, émendant, permet à la partie de Mᵉ de Robespierre de rétablir son paratonnerre. »

Voici donc un fait nettement tiré au clair.

N'est-il pas étrange que de nos jours, après tant de travaux appuyés sur d'irréfutables documents, la personnalité de Robespierre soit encore si mal connue ?

Veuillez, recevoir, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

ERNEST HAMEL.

—

Godefroy de Villetaneuse (XXIV, 391). — Le marquis de Godefroy Meniglaise, qui a donné à la bibliothèque de Genève, en 1858, le portrait de Denis Godefroy, réfugié français à Genève en 1549, serait-il parent de Gabriel Godefroy de Villetaneuse ? E. G.

—

Henri VIII et Anne de Boleyn (XXIV, 392). — Sir Francis Bryan, fils de sir Thomas Bryan et de Marguerite Bourchier, est un personnage du XVIᵉ siècle, fort connu, à la fois comme littérateur et comme diplomate. Ses œuvres principales sont des poésies publiées pêle-mêle avec celles de lord Rochford, de lord Vaux et plusieurs autres dans le *Tottel's Miscellany*. Drayton a dit de lui dans *Of pets and poesy* :

. . . . Brian had a share
With the two former
Wyat and Surrey, which accainted are
That times best makers and the authors were
Of those small poems which the tible bear
Of songs and sonets.

Son rôle de diplomate fut considérable. Successivement ambassadeur d'Angleterre en France de 1528 à 1532, puis attaché comme second au duc de Norfolk dans la fameuse ambassade de 1533, il fut mêlé à toutes les négociations qu'Henri VIII tenta en France et auprès du Saint-Siège pour obtenir son divorce avec Catherine d'Aragon.

Henri VIII avait depuis longtemps supplié le roi de France d'intervenir en sa faveur auprès du Saint-Siège, afin d'obtenir du pape le consentement au divorce. Mais soit que François Iᵉʳ se refusât à intervenir, soit que Clément VII ne voulût pas donner satisfaction au roi de France, la négociation n'aboutit pas, et Henri VIII, plus impatient que jamais, sans rien attendre, épousa Anne de Boleyn qui était devenue grosse.

C'est dans ces circonstances que, en 1533, le duc de Norfolk arriva en France, suivi de sir Bryan ; il était chargé de plaider la cause du roi d'Angleterre devant le pape qui venait en France amener à François Iᵉʳ sa nièce, Catherine de Médicis, future épouse de Henri II. Le duc de Norfolk chercha d'abord à voir François Iᵉʳ, qui l'évita et lui fit comprendre qu'il ne voulait pas se mêler de cette affaire. Sir Francis Bryan se rendit alors seul à Rodez, où était François Iᵉʳ, et insista encore auprès de lui. Mais ce dernier, se souciant peu de troubler ses relations avec le pape, au moment où il concluait avec lui une alliance de famille, congédia Bryan, comme le roi le raconte lui-même dans une lettre du 26 août 1533, adressée à son ambassadeur en Angleterre. (Bibl. nat., mss. fonds Dupuy. N° 547, fol. 255.)

Bryan mourut en 1548.

Quant à savoir si Anne de Boleyn était fille de Henri VIII, le fait est difficile à

éclaircir. Il est cependant certain que sa mère avait été la maîtresse du roi et qu'elle était d'une conduite fort légère. Plusieurs textes contemporains d'un caractère sérieux affirment que Thomas Boleyn, père d'Anne, avait été créé lord de Wiltshire, en récompense de sa complaisance pour le roi. Que du reste, en toutes circonstances, il n'hésitait pas à tirer profit — tant en richesses qu'en places — du déshonneur de sa femme. Il est certain aussi qu'il livra ses deux filles au roi et qu'il s'en fit encore largement récompenser. (Voir Musée britannique, mss. fonds Cotton, série Cléopatra, E. IV, fol. 99, et Lettre de Trogmorton à Henri VIII conservée au Record office, publiée dans le 4e volume des *Letters and papers*, dans l'introduction de M. Brewer.)

Quant à l'anecdote rapportée par notre collaborateur, reproduisant une conversation de Henri VIII et de Bryan, elle me paraît être moderne et d'invention française rien que par sa tournure. En sus la date où le fait aurait pu avoir lieu ne peut se rapporter à Bryan, qui devait alors être ambassadeur en France.

GERMAIN BAPST.

—

La famille de Tilly (XXIV, 397, 509). — Les de Tilly qui habitent la Saintonge appartiennent à la famille des « Legardeur de Tilly ». J'ai toujours entendu dire que cette dernière branche avait des liens de parenté avec les Tilly de Prémarest, au nombre desquels se trouve le fameux Tilly, auteur des Mémoires qui portent son nom, et j'ai tout lieu de croire que l'ancienne maison de Tilly n'est pas éteinte. Je n'ai pas encore pu terminer d'une façon complète mes recherches sur ce point, et, ne voulant donner que des renseignements certains, je préfère attendre les communications que doivent m'adresser plusieurs membres de ma famille qui possèdent des papiers qui me font défaut.

LE GARDEUR DE TILLY.

—

Une inscription de Neufchâtel en Bray à expliquer (XXIV, 397). — Il ne paraît pas, au point de vue paléographique d'abord, archéologique ensuite, si nous examinons l'unique croisée à style décorant la façade de la maison, que l'inscription puisse être antérieure aux vingt dernières années du XVIe siècle. Les caractères dénotent une main peu habile, mais appartiennent incontestablement aux premières années du XVIIe siècle, de même la tête de vieillard, terminée par deux volutes, ornant le meneau supérieur de la croisée, et les deux cariatides représentant des femmes nues jusqu'à la ceinture, dont le modelé rappelle le faire des artistes du commencement du XVIIe siècle. Or, à cette époque, les vrais terroristes de Neufchâtel en Bray, de 1559 à 1563, Nicolas Bourgeoise, lieutenant au bailly de Caux, Me Jean Bridou, vicomte, MM. Jacques Dumesnil, procureur du roi, Pierre Vassagne, élu, Mes Jean Tricotté et Vincent de la Boët, grènetiers et contrôleurs, les de Bédez, avocats de la ville, greffiers et autres avocats et bourgeois, « tous infestés de l'hérésie de Calvin », n'existaient déjà plus. Dès 1572, ils avaient payé de leur vie leur ardeur à embrasser la nouvelle religion. Dupré, Séré et Beauvemis, les trois religieux du monastère de Bernesaut (pénitents) qui, par crainte ou autrement, s'étaient joints aux avocats et bourgeois huguenots de la ville, avaient également été victimes de la triste et douloureuse nuit de la Saint-Barthélemy. Avec eux avaient disparu les chefs capables de mener à bien la construction d'une demeure que les derniers massacres eussent, du reste, rendue inutile.

Donc, à notre sens, l'inscription dont s'agit ne saurait indiquer une destination calviniste, pourquoi d'ailleurs chercher bien loin une explication, à notre avis, toute simple et naturelle ?

A la fin du XVIe siècle, les croyances surexcitées par les luttes religieuses s'étalaient au grand jour. Les manifestations extérieures étaient communes, et celui qui avait à bâtir une maison la mettait souvent sous l'égide de Dieu par une inscription tirée des Livres saints. Le verset 1 du Psaume 126 était ici tout indiqué : De même que le linteau, sur lequel il est gravé, a charge de supporter la façade de l'édifice, de même il rappelle l'inanité des efforts de l'homme lorsqu'il est privé de l'aide de Dieu.

Nisi domin? ædificaverit domû in vanû laboraverût qui edificant eam.

On a commis une erreur en prétendant que les lettres de l'inscription étaient tantôt majuscules, tantôt minuscules. Tous les caractères sont uniformes, de même hauteur, rangés symétriquement, sur une seule ligne.

Nous sommes donc en présence d'une façade de maison en bois de la fin du XVIe siècle, sur laquelle est gravée une citation biblique rappelant la foi du propriétaire, dans l'aide de Dieu, pour la construction et la solidité de la maison qu'il faisait bâtir. AD. DE R.

— Même après la révocation de l'édit de Nantes, en 1694, je trouve le texte biblique intégral du Décalogue gravé en français par Claude Moré, écuyer, sieur de Bordelande, sur la façade de son logis noble de Charpenaize, commune de Givrezac. En 1733, un texte biblique (1re *Epit. aux Corinth.*, II, v. 9) est gravé en français à la Rochelle, sur une maison de la rue du Cours des Dames, entre les numéros 38 et 40. La maison 6 de la rue du Ménage offrait également un texte biblique en français sur la maîtresse poutre de la salle d'honneur.

Les catholiques se servaient toujours du texte latin de la Vulgate.

L'Oratoire, par exemple, portait le texte, Actes VI :

Nos vero orationi et ministerio Verbi instantes erimus.

Le médecin catholique Nicolas Venette (1633-1698) avait fait graver sur la façade de sa maison des textes latins de la Vulgate (2 Corinth., V, 1 ; 1 Pierre, I, 18; Eccl., XXXVIII, 1).

Le doute peut naître sur la véritable communion religieuse du fondateur de la maison, lorsqu'on lit, à Marsilly, par exemple, sur l'ancienne maison d'Ardennes, dont les propriétaires avant 1789 étaient protestants, des textes latins, comme (Apoc., II, 10; Eph., II, 8 et 9; Eph., IV, 25; Ps. XXVII, 14). Je crois cependant qu'on n'est pas en droit de conclure d'un texte de la Vulgate à l'origine protestante d'une maison, encore moins à l'existence d'un prêche ou du logis d'un pasteur, lorsque, même après la révocation de l'édit de Nantes, et sous la législation draconienne qui refusa pendant cent trois ans même l'état civil aux réformés, nous voyons ceux-ci en 1694, en 1733, graver sur leurs demeures des textes bibliques en français.

L'usage du latin pour les devises héraldiques était réservé aux lettrés, et tout à fait exceptionnel. La Popelinière avait une devise française : « Dieu est mon rampart » (Ps. XVIII) (B. Fillon, *Etudes numismatiques*. Paris, 1856) sur le jeton coulé à l'occasion de son mariage, une devise latine sur son cachet de guerrier et d'homme de lettres : *Pacis et belli artibus*.

Le réformé qui ne voulait pas que l'absence de madone ou de crucifix dans sa maison pût être interprétée comme un signe d'incroyance, gravait à la place d'honneur un texte évangélique, non en latin, mais en français, dans la langue intelligible à tous. CHAMPVERNON.

—

Le banc poétique du baron de Cuincy (XXIV, 438). — Notre confrère *l'Indépendant de Douai* (n° du 26 juin 1891) a donné la réponse suivante à la question de l'*Intermédiaire*.

Le château de Cuincy est d'ancienne date; une charte de l'an 1218 mentionne qu'à cette époque, il était occupé par Bauduin, seigneur du lieu. Au commencement du XVIe siècle, il appartenait à la famille Blondel; ces seigneurs avaient le titre de barons de Cuincy.

Le 20 septembre 1563, Antoine Blondel, baron de Cuincy, fonda, dans ce château, une sorte de Puy ou de société littéraire sous le nom de *Banc poétique du baron de Cuincy*, et l'invocation des *Neuf Sœurs*. Les principales réunions avaient lieu dans la belle saison, et les séances académiques, selon le dire du poète douaisien Loys, se tenaient *sous de frais ombrages et dans le voisinage des claires fontaines*. La fête de sainte Cécile était l'époque des grandes assemblées. L'intérieur du baron Blondel rappelait le charme et l'élégance de ces cours spirituelles d'Italie au milieu desquelles il avait vécu. Ce Puy fut comme un congrès permanent de l'époque, car tous les savants et les poètes de nos contrées y affluaient. On a dit que Blondel de Cuincy descendait de Blondel de Nesles, l'un des plus célèbres troubadours du XIIe siècle, connu par son dévouement à Richard Ier, dit *Cœur de lion*, qu'il avait suivi en Palestine, dont il devint le favori, et qu'il fit sortir du château de Loweistein, où le tenait prisonnier Léopold d'Autriche. On se rappelle la chanson de Sedaine :

O Richard, ô mon roi !

Blondel touchait le luth avec talent et composait des vers et des chants à la manière des troubadours...

Dans le milieu du XVIe siècle, le château et la seigneurie de Cuincy devinrent la propriété de la famille d'Aoust, originaire de Normandie.

C'est à dater du milieu du XVIe siècle, époque à laquelle les seigneurs d'Aoust prirent possession de la seigneurie de Cuincy, que cessèrent les fêtes littéraires inaugurées par le baron Blondel.

—

Barjac, le valet du cardinal de Fleury, a-t-il servi de modèle à Lesage pour son « Gil Blas » ? (XXIV, 490.) — Je regrette de ne pouvoir faire qu'une réponse éva-

sive à l'aimable collaborateur R. G., qui me fait l'honneur de m'interroger. Lesage a-t-il connu et copié Barjac ? Il est fort possible, mais il faut le dire sans preuves, jusqu'à ce qu'on ait reconnu entre Gil Blas et lui quelques traits de ressemblance. Quant aux anecdotes du manuscrit de M. R. G., on ne voit pas clairement qu'elles aient rien fourni à Lesage, Gil Blas ne reçoit pas à sa table « tous les grands »; quand Barjac s'enferme avec Fleury pour se disculper, Fleury est cardinal; le fait est donc postérieur à 1726, et si Lesage en a utilisé le souvenir, il ne l'a pu faire que dans les livres X-XII de *Gil Blas*, parus en 1735. Il n'y a pas là de scène analogue à celle qu'on rapporte, à moins qu'on n'ait voulu faire allusion à l'entretien de Gil Blas et du comte-duc (XI-XII) relativement à don Alphonse de Leyva. En ce cas, le rapprochement est trop forcé, et l'écho bien affaibli. Enfin, si le désintéressement de Barjac est historiquement vrai, il n'a rien à voir avec son habile confrère Gil Blas. Il faudrait mieux que moi connaître ce Barjac pour conclure. En tout cas, les faits que cite M. R. G. ne sont pas probants, et, s'il n'y en a pas d'autres, il est probable que nous avons là une fausse clef. J'ajouterai cette dernière réflexion que le comte de Neufchâteau avait recueilli de ses contemporains toute une série de traditions orales qu'il nous a conservées. Ce n'est pas Barjac qu'il donne comme le prototype de Gil Blas. Quand celui-ci, secrétaire du duc de Lerme, fait l'homme d'importance dans son antichambre et se pavane, le poing sur la garde de son épée qui relève son manteau, disant aux solliciteurs : « Donnez-moi un mémoire », on nommait à son sujet le valet de chambre de Louis XIV, l'illustre Bontemps, qui disait à tout le monde en tranchant de l'important : « J'en parlerai au Roi. »

Bontemps ? Barjac ? peut-être ni l'un ni l'autre. Quand il s'agit des caractères littéraires, il ne faut pas toujours réclamer la clef, comme le marquis de Clainville de Sedaine ou Barbe-Bleue.

Léo Claretie.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Lettre politique inédite du prince Pierre Bonaparte.— Le tombeau de Victor Noir, enrichi d'un bronze de Dalou, vient d'être l'objet d'une manifestation politique. La physionomie du prince Pierre Bonaparte est sortie de l'ombre pour un jour.

Les manifestants, sous l'impression du sanglant drame d'Auteuil et des violentes paroles qui l'avaient amené, ont représenté le prince Pierre Bonaparte sous des couleurs naturellement très sombres. Il se peint d'une tout autre manière dans la lettre que nous publions ci-dessous et qui est extraite de la collection d'autographes de M. Maurice de Jonquières.

C'est une lettre inédite. Elle avait été adressée à un journal de province qui ne la publia point.

Elle est curieuse, au point de vue historique, en ce sens que l'auteur y fait l'apologie de ce césarisme démocratique dont le règne, en 1849, était si proche.

La genèse de l'empire est dans cette sorte de programme, qui, malgré des obscurités voulues et d'inévitables arrière-pensées, résume assez fidèlement l'état d'esprit napoléonien à la veille du triomphe.

G. M.

A M. le rédacteur de l'*Union*.

Paris, 21 août 1849.

Je lis un remarquable article de votre journal où vous semblez accuser en masse d'impuissance et d'instabilité les républicains modérés (qui sont, à mon avis, les seuls vrais républicains). Permettez à un homme qui prétend à ce noble titre d'essayer une réponse sans passion, dictée seulement par ses impressions personnelles et le souvenir des faits dont il a été le témoin. Si cela pouvait contribuer à nous rendre moins injustes envers de grands citoyens, à qui notre société doit beaucoup, je n'aurais ni perdu mon temps, ni abusé de votre patience.

Et d'abord, est-il vrai que les fondateurs de Février puissent être confondus dans un examen collectif d'intentions et de résultat ? Non certes ! Le gouvernement provisoire et ses adhérents ayant sur lui une action irrésistible peuvent être classés en trois catégories tout à fait distinctes. Les *utopistes convaincus*, à ceux-là, vous avez raison de reprocher, avec tous les hommes sensés, l'impuissance qui ébranle fatalement un instant et qui aboutit au néant; les *révolutionnaires à tout prix* natures essentiellement personnelles. ombrageuses, exclusives avec haine et injustice, aspirant davantage au pouvoir, aux honneurs, à la fortune, qu'au triomphe d'un drapeau, dont ils ne savent même pas la couleur. Enfin, les *républicains sages et modérés*, ceux qui ont étudié et qui connaissent le pays, qui avaient pris la seule voie de faire adopter leurs idées au peuple brave, fier et jaloux, et qui satisferont le mieux sa dignité et ses droits. Ceux-là auront à immoler à la République leur ambition, leur existence même, et ils n'ont jamais été, ils ne seront jamais des utopistes et des hommes de

désordre. Ce sont ceux qui dans Paris consterné maintenaient, d'un bras qui a bien mérité de la patrie, notre drapeau national et écartaient dédaigneusement le dégoûtant haillon des truands du communisme. Hautes intelligences! cœurs français, ils n'ont jamais faibli devant le danger et je les ai vus moi-même offrir impassibles leurs belles têtes inspirées aux balles fratricides de juin.

Certes, ce ne sont pas de ces bons citoyens que l'on peut accuser d'instabilité et d'impuissance. Ils sont encore ce que la tourmente de février les a vus, et ils ont eu leur part, une large part, par leur patriotique et courageuse résistance, à la situation que réclame enfin le pays. S'ils n'ont pas été plus féconds, la faute en est aux attentats, *aux exagérations et aux fureurs* (comme disait naguère le général Cavaignac) du parti que je ne veux pas même appeler *ultra-démocratique*. On objecte, et je le sais, qu'au moment décisif, dont chacun se rappelle l'opportunité, il eût fallu rompre résolument en visière avec les anarchistes. Je réponds par des paroles qui seules révèlent des intentions éminemment pures, paroles qui méritent d'être plus connues et qui résument le beau caractère de Lamartine. Le jour que nous nommâmes la commission exécutive, il nous dit: « Sans doute, si je voulais me séparer de Ledru-Rollin, je verrais 200,000 hommes sur la place publique pour me soutenir (le 15 mai a prouvé s'il disait vrai!), mais je crains deux choses : la guerre et la réaction. »

Alors, la Montagne, quelles que fussent ses différentes nuances, était pure de tout alliage avec les socialistes. Si quelqu'un doit être accusé d'instabilité, ce sont ces prétendus démocrates, qui, voyant le pouvoir leur échapper, ont cru le ressaisir en donnant la main à des ennemis qu'ils avaient combattus à outrance dans la presse, à la tribune et dans la rue, insensés dont les excès ont compromis les démocrates et la République elle-même.

Je termine en formant un vœu qui, pour être individuel, n'en est pas moins vif, ni moins sincère. Puissent l'ordre, cette condition sociale indispensable, et la conciliation, cette loi instructive de tout cœur philanthropique, répondre longtemps à la fermeté inébranlable et au patriotisme de l'Elu du peuple, du Président de notre République, et puissent-ils trouver une nouvelle garantie dans le concours de tous les citoyens qui, comme Lamartine, aiment mieux leur pays que leur personne!

PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE,
représentant du peuple.

—

Une lettre inédite de madame Lafarge au physiologiste Lordat. — Au moment où M. Jules Simon vient de s'occuper de madame Lafarge et du séjour de la célèbre prisonnière à la maison centrale de Montpellier, nos lecteurs verront peut-être avec quelque intérêt la lettre suivante, adressée par Marie Capelle au physiologiste Lordat, mon aïeul; cette lettre fait partie de ma collection d'autographes; j'en possède une seconde qui m'a été adressée personnellement, elle est très curieuse et relative au désir que m'avait exprimé la *pauvre captive* d'écrire dans un journal que je rédigeais alors à Montpellier.

L'autorisation fut impitoyablement refusée.

Bien que la lettre dont il s'agit se termine par ces mots : « Je vous demande pour ma lettre la flamme d'une bougie, pour mon innocence votre foi, pour Marie votre pardon... » elle a été imprimée en 1844 ou 1845 dans le *Corsaire-Satan*, sous la direction de Lepoitevin-Saint-Alme; mon ami Edouard Plouvier, à qui je l'avais communiquée, eut l'indiscrétion de la livrer à la publicité.

KUHNHOLTZ-LORDAT.

Vous êtes rare comme l'esprit, monsieur, et c'est votre droit; mais si chaque jour diminue d'une chance l'espoir que M. Pourchet m'avait donné, si je n'ose plus attendre la petite visite promise il y aura bientôt un grand mois, j'ai besoin d'envoyer jusqu'à vous mon souvenir et mon action de grâce.

Que ne vous dois-je pas en effet! Je souffre, et avant même que j'aye osé vous demander de peser mes larmes, vous essayez d'en tarir la source et de les consoler! J'ai le mal de la liberté; mon cœur, ma tête, mes pensées ont la fièvre, et avant même que je vous aye confié mon mal, vous le contiez au ministère qui a droit de vie et de mort sur les esclaves de la loi! C'est beaucoup et ce n'est pas tout encore.

Vous, la tête, la lumière, le doyen d'esprit de l'école de Montpellier, vous qu'on écoute avec tant de charme et qu'on entend longtemps même après que vous ne parlez plus, vous, monsieur, vous appuyez de votre signature quelques mots qui plaident en faveur de mon innocence, quelques mots qui attestent que mon courage moral ne s'est pas affaibli comme s'est affaiblie ma vue!

Oh! soyez-en mille fois béni, monsieur, soyez béni, car ce n'est pas la pauvre malade seulement qui espère en votre influence, c'est surtout la désolée, c'est surtout la victime qui s'honore infiniment d'oser se signer votre obligée.

MARIE CAPELLE.

P. S. — Puis-je vous rappeler, monsieur, que vous m'avez promis la communication de quelques cahiers de votre cours? Sans doute, je n'ai pas tout le savoir réel qui me serait *nécessaire* pour vous suivre toujours dans vos lumineuses appréciations sur la nature, l'être, et les fins de l'entendement humain. Vous répandez la lumière en face, et moi je ne pourrai la soutenir qu'à travers les voiles de votre esprit. Quand vous vous élèverez trop haut, je me contenterai d'admirer l'harmonie de votre langage. Exaucez ma prière, monsieur. Si j'étais libre, j'irais vous entendre. Captive, donnez-moi les moyens de vous méditer.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 août 1891.*

XXIVe Année. — N° 558.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. VIIIe Année. — N° 183

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

QUESTIONS

Si Dieu m'avait appelé à son conseil... — J'ai déjà cherché à montrer ici qu'il faut rayer de l'histoire force mots attribués à des rois de France et à des rois d'Angleterre. Aujourd'hui passons à l'Espagne. Que faut-il penser du mot du roi de Castille, Alfonse X : « Si Dieu m'avait appelé à son conseil au moment de la création, j'aurais pu lui donner quelques bons avis », ce que La Fontaine a si plaisamment rappelé dans la jolie fable intitulée *le Gland et la Citrouille* :

C'est dommage, Garo, que tu n'es point entré
Au conseil de Celui que prêche ton curé ;
Tout en eût été mieux... ?

Rien ne me paraît moins authentique. Faudrait-il voir là une boutade de libre penseur ? Mais le roi Alfonse était, au contraire, un *clérical;* et un savant critique, que nous avons l'honneur d'avoir ici pour collaborateur, M. le comte de Puymaigre, atteste que « le prologue des *siete partidas* porte les traces d'une vive piété ». Faudrait-il considérer simplement les paroles du royal astronome comme une plaisanterie ? Mais Alfonse X, en toute sa vie comme en toutes ses œuvres, se montre à nous constamment sérieux et digne représentant de la *gravité espagnole.* Sa prétendue exclamation a été fabriquée après lui, et comme elle est fort piquante, elle a été complaisamment répétée. On a même associé à l'historiette primitive des circonstances dont le caractère légendaire crève les yeux et que retrace ainsi l'érudit plus haut nommé (*Les vieux auteurs castillans.* Nouvelle édition, Paris, A. Savine, deuxième série, 1891, p. 20) : « Diego de Cosmenares (*Historia de la insigne ciudad de Segovia y con pendio de las historias de Castilla*, p. 221) raconte à ce sujet qu'un Franciscain vint exhorter le roi à la pénitence, que ce propos impie excita un orage épouvantable dont, malgré sa science, Alfonso n'avait pas pu prévoir la formation. Il ajoute que cette horrible tempête ne s'apaisa que lorsque le roi, repentant et terrifié, eut avoué sa faute et détesté son blasphème. Cosmenares attribue tous les malheurs d'Alfonso X à cette malencontreuse phrase. »

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

« **L'Etat, c'est moi.** » — Je considère comme bien inutile de réfuter une fois de plus l'opinion de ceux qui pourraient encore penser que Louis XIV a fait cette réponse aux observations du premier président du Parlement. Mais, en appelant l'attention de mes collègues sur le récit que donne de cette séance mémorable le rédacteur d'un journal manuscrit déposé à la Bibliothèque nationale (S. F., n° 1238 d. *bis*), je demanderai à leur bienveillance de m'indiquer le nom de l'auteur. Ce journal, en cinq vol. in-f°, retrace très exactement les événements arrivés en France de 1648 à 1657.

E. M.

—

Quelle est l'origine de la formule : A Monsieur, monsieur ? — Madame la baronne Staffe, qui chroniquait jadis au *Parti national*, y écrivait ceci :

Déjà aujourd'hui n'avons-nous pas banni quelques usages anciens, dont nous ne connaissons plus le sens ni l'origine ? Qui dirait d'où venait l'ancienne coutume — qui a subsisté jusqu'au milieu de ce siècle — de mettre deux fois Monsieur ou Madame sur la suscription des lettres ? Il paraît que cela était né

de la formule gothique *Dominus Dominus*, indiquant la supériorité d'un puissant seigneur sur de simples seigneurs.

Et l'on dit que cela s'est conservé dans le protocole au Pontifical, et dans les rituels pour tous les ecclésiastiques, auxquels on donne encore en français la qualité de messire. L'habitude et l'obligation d'écrire deux fois Monsieur ou Madame sur la suscription des lettres étaient donc toutes de courtoisie; on semblait établir ainsi la supériorité de son correspondant sur soi.

C'est là une explication... si l'on veut, mais comme elle ne nous satisfaisait qu'à moitié, nous avons eu recours à Génin. Voici la réponse du lexicographe (*Récréations philologiques*, t. I, p. 43) :

« A Monsieur *un Tel*, c'est une simple déférence. A Monsieur, monsieur *un Tel*, c'est une déférence double.

Cette formule date au moins du XVe siècle, puisque frère Robert Caraccioli, capucin, prédicateur de l'école de Menot, de Barletta et de Maillard, dédiant ses sermons (Venise, 1472) à Ferdinand, roi de Naples et de Sicile, et à Jean d'Aragon, fils du roi, écrivait: Reverendissimo patri et domino domino Joanni de Arragonia... humiliter se commendat. »

Aurait-on une meilleure solution à proposer ? PONT-CALÉ.

—

Quel est le nom du chiffonnier qui s'assit en juillet 1830 sur le trône de Charles X? — Maury, dans sa *Relation des événements de juillet* 1830, raconte qu'il vit à la Bourse, parmi une colonne d'environ mille habitants du faubourg, un gros garçon de vingt ans, tête nue, en chemise, couvert d'une cuirasse, un mauvais sabre à la main.

Il fixa mon attention par la singularité de son costume et de son attitude; je lui donnai cinq francs, il les reçut avec une fureur de reconnaissance qu'il est impossible d'exprimer, et il disparut comme un éclair. J'appris le soir que c'était ce même chiffonnier, à figure si bizarre, qui, le premier entré dans la salle du Trône, s'était assis sur le siège royal et avait remplacé un instant par sa majesté populaire la Majesté aussi ignorante, mais moins active et moins courageuse, de Charles X.

Sut-on depuis le nom de ce successeur éphémère de Charles X? Que devint-il dans la suite ? L. G.

—

Sur une bizarre coutume de Bruxelles. — Je lis dans le *Voyage de Misson en Brabant* (1688):

« Il se fait une assez plaisante fête le « 19 janvier entre les bourgeois de « Bruxelles. Les femmes déshabillent « leurs maris et les portent dans leur lit. « Et le lendemain les maris font un ré« gal à leurs femmes et à leurs amis.

« Je ne puis rien dire de positif sur « l'origine de cette coutume. »

Un de nos collaborateurs serait-il plus heureux que Misson ? FLAUGONZO.

—

La descendance de Napoléon Ier. — Quel degré d'authenticité peut-on attribuer à l'anecdote suivante du *Bonapartiana*, rapportée par Cousin d'Avallon sous le titre d'*Excès de délicatesse?* « Parmi un grand nombre de caprices galants, Bonaparte n'avait pas laissé d'aimer assez longtemps une fort jolie Polonaise, madame R..., dont il eut un très beau garçon; c'est le seul enfant de l'amour qu'on lui connaisse... » Y a-t-il d'autres relations historiques ou semi-historiques qui renferment des renseignements sur ce fils de Napoléon Ier ? Quelles ont été ses destinées ?

A-t-on publié quelque part le nom de cette dame polonaise et le nom de la jeune Prussienne (de l'anecdote enregistrée dans le même recueil sous le titre : *Tout à la fin se découvre*) qui *fit la conquête du Conquérant et sut suspendre pour lui*, pendant les six semaines de son premier séjour à Berlin, *les ennuis qui assiègent le pouvoir*...? DARGONNE.

—

L'origine de la longue barbe. — Les garçons de café, les croque-morts et les cochers viennent de faire des grèves successives pour arriver à pouvoir porter leur barbe longue. Se doutaient-ils que la mode de la longue barbe fut introduite par François Ier et que, depuis Louis le Jeune jusqu'au règne de ce prince, les Français laissaient croître leurs cheveux et se rasaient la barbe ?

François Ier adopta l'usage contraire de porter les cheveux courts et la barbe longue.

« L'occasion de ce changement fut une blessure qu'il reçut à la tête le surlendemain des Rois (1621), à Romorantin, d'un tison que lui jeta, en badinant, le capitaine de Lorges, sieur de Montgomery. »

Telle est l'explication de Millin, cet historien si précis et si bien renseigné : faut-il néanmoins l'adopter comme article de foi ? R. V.

—

M. Thiers a-t-il fait effacer le nom du général Hugo de l'Arc de Triomphe ? — Est-il vrai, comme l'affirment Sarrut et Saint-Edme dans leur *Biographie des hommes du jour*, que ce fut M. Thiers qui fit... oublier ou rayer de la liste des noms inscrits sur l'Arc de Triomphe le nom du général Hugo ? ALPHA.

—

Saint Pelage ou sainte Pelage ? — Un hagiographe intermédiairiste pourrait-il me fixer sur la question de savoir si nous devons ranger parmi les saints *saint Pelage* ou *sainte Pelage?* D'après les *Annales de Zoxaras*, dont Du Cange a donné une nouvelle édition annotée (1686, 2 v. in-f°), Constantin V, dit Copronyme, iconoclaste violent, avait ruiné à Constantinople l'église de *Saint-Pelage*. A ce sujet Du Cange s'est demandé s'il fallait lire *saint Pelage* ou *sainte Pelage*, les opinions les plus diverses s'étant produites sur le sexe de Pelage.

D'après une version relatée par Du Cange, Pelage aurait été d'abord une prostituée, qui, touchée de repentir, se serait réfugiée dans un couvent de moines où son véritable sexe n'aurait été reconnu qu'après sa mort. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur un *saint Pelage* qui n'aurait certainement que le nom de commun avec le célèbre hérésiarque d'origine anglaise. Sainte Pelage pourrait-elle être la même personne que *sainte Pélagie*, dont, en 1665, madame Beauharnais de Miramion donnait le nom à l'établissement bien connu, destiné primitivement à abriter des jeunes filles dont la fondatrice désirait protéger la vertu ?

E. M.

—

Origine des cercles. — Aujourd'hui que les cercles sont très répandus, ne serait-il pas curieux de rechercher par qui la première réunion de ce nom fut organisée ?

On cite généralement comme un des plus anciens le Cercle de la Régence, dont le secrétaire était la Bourdonnais, le fameux joueur d'échecs. Il faudrait alors admettre que les cercles ne seraient pas antérieurs à la seconde moitié du siècle dernier.

Et cependant Molière n'a-t-il pas écrit, dans une de ses comédies (laquelle ? je l'ai oublié) :

Moi, j'irais me charger d'une spirituelle,
Qui ne me parlerait que cercle et que ruelle !

Les lieux de conversation, désignés sous le nom de cercles, étaient donc déjà connus sous Louis XIV ?

PONT-CALÉ.

—

Les fleurs politiques. — Vous avez lu ce fait divers touchant dans son éloquente simplicité. Un paysan alsacien se voit, à la suite d'une brutale saisie, dépouillé de ses biens par les autorités allemandes. Il imagine aussitôt cette spirituelle vengeance : il sème, dans le champ qui vient de lui être ravi, des coquelicots, des marguerites et des bluets, et l'année suivante les couleurs symboliques de la patrie absente s'étalent, ironiquement, aux yeux des ravisseurs. L'histoire ne dit pas si les Allemands ont poursuivi de nouvelles rigueurs cette manifestation subversive.

Au surplus tous les partis ont arboré, en guise de signe de ralliement, une fleur emblématique. Les Bonaparte ont mis à la mode la violette, dont Marie-Antoinette adorait le parfum ; les partisans de Boulanger se reconnaissaient jadis à l'œillet rouge... Il reste entendu que nous ne faisons pas de politique, mais du simple et pur symbolisme. PONT-CALÉ.

—

Qu'est devenu le masque mortuaire de Mirabeau? — Dans sa brochure : *A propos de l'acte de naissance de Mirabeau* (1888, in-8), M. Mouttet a publié la curieuse pièce suivante, trouvée aux Archives du Var.

Avis. — Le s[r] Tessier, sculpteur, demeurant à l'ancienne porte des Gardes-Françaises, boulevard de la Chaussée-d'Antin, a obtenu de la famille de M. de Mirabeau, commandant du bataillon dont il était volontaire, la permission de mouler son visage. Son opération ayant parfaitement réussi, on peut s'adresser à lui pour en avoir le portrait en buste. Toutes les personnes qui ont vu le masque qu'il en a tiré sont convaincues des vérités de nature et de ressemblance que le s[r] Tessier pourra donner aux bustes qu'il fera en plâtre.

Le masque de M. de Mirabeau, pris sur nature, peut se voir à l'adresse indiquée, le matin depuis 9 heures jusqu'à midi et depuis 3 heures jusqu'à 7 heures du soir.

Le s[r] Tessier sera en état de livrer au commencement du mois prochain à MM. les souscripteurs des bustes de M. de Mirabeau à raison de 18 livres tout réparés. (A Paris, de l'imprimerie des sourds et muets, aux Célestins. 1791.)

Que devint le curieux masque *pris sur nature?* A-t-il été recueilli depuis par quelque musée ? La famille le possède-t-elle encore ? R. B.

—

Le saule de la tombe de Napoléon Ier à Sainte-Hélène. — Parmi mes souvenirs de famille se trouve une feuille du saule qui ombrageait la tombe de Napoléon à Sainte-Hélène.

Sur le vieil étui de papier qui la protège, on lit ces mots :

« Feuille du tombeau de l'Empereur donnée à mon ami Antoine X..., n° 350, 14 avril 1833, R. »

L'ami Antoine X..., c'était feu mon aïeul; mais je n'ai jamais compris ce que signifiaient le n° 350 et la lettre initiale R.

N'y aurait-il pas eu, à l'époque indiquée ci-dessus, une distribution régulière, officielle, en quelque sorte, d'un certain nombre de feuilles du saule historique? Dressa-t-on alors une liste des personnes objets de ce souvenir?

Merci d'avance à l'obligeant lecteur qui voudra bien prendre la peine d'élucider cette petite énigme. HOPE.

—

Quelle est la plus ancienne liste de l'Académie française? — Quelle est la plus ancienne liste des membres de l'Académie française, avec leur distribution par fauteuil? BOUGENOT.

—

Les militaires écrivains. — Nous avons à l'*Intermédiaire* des collaborateurs militaires. On vient de nommer, à la *Société des gens de lettres*, un écrivain militaire, l'auteur de *la Guerre de demain*, le capitaine Danrit, aliàs : Driant.

Il y aura donc bientôt lieu de se préoccuper de leur réserver une place dans les catalogues futurs. Si nous préparions dès aujourd'hui les fiches?

Le général Jung, dont l'*Intermédiaire* publie dans ce numéro même un article si important sur le *Livre de l'avenir*, a acquis de haute lutte, dès ses débuts, une grande situation littéraire. Ses ouvrages entre autres sur *Bonaparte et son temps* sont des livres de premier ordre.

Le général Thoumas s'est révélé écrivain dans *Autour du drapeau* et dans ses chroniques du *Temps*, pleines de documents si attrayants.

Le général Lewal a écrit des pages historiques sur *Annibal* et *Magenta*, *Pline* et le *Lac de Côme*, etc., etc.

Les lieutenants-colonels Hennebert, Froment, sont bien connus comme vulgarisateurs des choses militaires.

Est-il besoin de vous présenter le regretté général Francis Pittié, un homme de lettres et un poète, dans l'acception la plus éloquente du mot; le général Ambert, à qui nous devons le livre plein de cœur : l'*Héroïsme en soutane?*

Et combien d'autres, parmi les oubliés?... PONT-CALÉ.

—

Le héros de Bourret. — Un petit livre qui porte ce titre : *Essais sur le caractère de l'homme sage et prudent*, et la date de 1709, par M. B... (le privilège nomme « notre amé Pierre-Abel Bourret), affirme, dans sa préface, que le caractère dépeint « n'est point une idée de Platon; c'est le caractère d'un homme qui existe, et qui, du faiste des grandeurs où son mérite et sa vertu l'ont élevé, se fait admirer par l'étendue de son génie, par sa grandeur d'âme, par sa retenue; applaudir par sa sagesse, par sa prudence, par le bonheur qui en est le fruit, révérer par une délicatesse, etc., etc. J'avais bien résolu que placer au fond de la première page de ce livre le nom d'un si grand homme... Sa modestie austère n'a rien voulu entendre. »

Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* a-t-il quelque notion de ce Bourret? et surtout de son héros? H. M.

—

Poupée du Palais. — Malherbe, dans une lettre à Peiresc, parlant d'un buste en cire de Henri IV exécuté pour servir « d'effigie » du roi dans le lit de parade de la chapelle ardente après la mort du roi, dit : « Elle (la figure en cire) ressembloit fort à la vérité, mais elle était trop rouge et était faite en *poupée* du Palais. »

Que signifie « Poupée du Palais » ?

(*Lettres de Malherbe à Peiresc*, du 26 juin 1610. Edition Lalanne, t. III, p. 173.)

G. B.

—

Les descendants d'Hugon de Basseville. — Ce diplomate de la première République, assassiné à Rome, avait un fils que la Convention adopta au nom de la nation après la mort tragique du père, et auquel elle fit, je crois, une pension de 1,500 livres. Quelque obligeant *Intermédiairiste* pourrait-il m'indiquer ce qu'est devenu ce fils, s'il a laissé, à son tour, des descendants, lesquels, etc.? Un M. A. Basseville, avocat-agréé à Orléans, vers 1863,

se rattacherait-il, notamment, à cette famille ?

(Bourges.) L. JENY.

—

Portrait de Jean de Bologne. — Connaît-on le meilleur portrait de *Jean de Bologne ?* Sait-on la toile ou le buste qui reproduit le plus exactement les traits de l'illustre statuaire douaisien ?

I. D.

—

Boudon (David), miniaturiste. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur David Boudon, peintre de Genève, originaire de Saint-Laurent de Trèbe, baronnie de Bare, dans le Bas-Gévaudan, diocèse de Mende, en Languedoc. Il aurait fait plusieurs portraits en miniature. En aurait-on la liste ? J'en possède une datée : *au Vigan*, 1788, *aoust*. Quel personnage représente-t-elle?

P. CORDIER.

—

Le mathématicien Pierre Eigonne ou Erigone. — Quelqu'un pourrait-il me donner quelques renseignements sur ce personnage qui vivait sous Louis XIII et s'occupait de mathématiques et d'astrologie ? La Porte en parle ainsi dans ses *Mémoires :* « M. Vautier, médecin de la Reine mère Marie de Médicis, qui a esté depuis premier médecin du Roy, y fut mis (à la Bastille)..... Il supportait sa prison avec beaucoup de chagrin, quoique, pour le charmer, il fit venir *Pierre Eigonne,* grand mathématicien, qui lui enseignait l'astronomie. » (*Mém. de La Porte*, p. 199, Genève, éditions de 1755 et de 1756.)

Le manuscrit original de ces mémoires donne « *Pierre Erigone.....* qui lui enseignait l'astrologie ».

Je serais bien reconnaissant à celui qui pourrait m'éclairer sur ce grand mathématicien. H. B.

—

Le peintre David, poète tragique. — La curieuse histoire, oubliée comme tant d'autres histoires vraies de ce temps! s'écrie mélancoliquement M. de Goncourt (Société française pendant le Directoire), David, le peintre David, poète tragique ! Il y avait été mêlé de si près, à la tragédie ! Et qui lui avait donné des leçons ? M. J. Chénier, qui lui soumettait tous les jours de nouveaux hémistiches, que David raturait, impitoyablement.....

Les biographes du conventionnel ont-ils signalé cet épisode d'une vie si incidentée ? Mais, au fait, ils vivent encore, et nous donneront des détails, sinon neufs, au moins intéressants, sur la tragédie du peintre David. PONT-CALÉ.

—

Sarah Bernhardt est-elle Française ? — Grand bruit dans le monde des curieux et du théâtre : Sarah Bernhardt ne serait pas Française, c'est du moins ce que disent les journaux.

Serons-nous assez heureux à l'*Intermédiaire* pour démentir ce bruit et démontrer pièces en mains à MM. les Américains que Sarah, qui a souvent fait leurs délices, est une pure Française?

Voici sur quoi les habitants du Nouveau Monde fondent leurs revendications :

Une dame Bell, demeurant à White-River (comté de Tubar —Californie), aurait écrit à son fils, J. H. Keables, à Pendleton (Orégon— Etats-Unis), que la grande tragédienne était sa jeune sœur, disparue de l'Etat de New-York depuis trente-cinq ans. Elle serait fille d'un mouleur en plâtre, d'origine juive française, nommé Kinsley-King. Son père l'aurait placée chez sa sœur, madame Marie Finefield, de Rochester (Etat de New-York). A la suite d'une querelle, Sarah, âgée alors de 10 ans, aurait, suivie de sa jeune sœur, quitté cette tante ; toutes deux se seraient embarquées pour venir échouer à Paris.

JULES POIRIER.

—

Quels sont les souvenirs de Voltaire actuellement conservés à Ferney ?— Dans une *Lettre d'un voyageur français* qui visita Ferney en août 1821, on lit le passage suivant :

Nous avons vu arriver à nous un vieux jardinier qui avait longtemps servi Voltaire et qui nous montra « un petit in-folio relié en parchemin, un plus petit cahier aussi relié et une étoffe qui renfermait *quelque chose* qu'on ne voyait pas. L'in-folio contenait une collection faite par Wagnière, le secrétaire de Voltaire, des sceaux et cachets de tous les souverains et des plus illustres personnages en tout genre et de tous pays qui avaient été en correspondance avec l'ancien maître de Ferney : au-dessus de chaque cachet était le nom du correspondant. Cette première revue faite, le vieux jardinier, en nous présentant le plus petit cahier, nous a dit : *Vous allez voir l'écri-*

ture de M. de Voltaire. L'intérêt allait croissant. Nous avons ouvert le cahier, c'était un compte de Voltaire avec son valet de chambre. Il ne nous restait plus à connaître que le mystère de l'enveloppe, le bon vieillard l'a ouverte avec une impression de respect plus forte; il nous a montré un bonnet à rebord, de soie grise, brodé partout en or et en argent, avec une houppe de même, et, d'un ton plus qu'emphatique, il nous a dit : *Voilà le bonnet que M. de Voltaire portait en été, quand il se promenait en faisant des gestes sur la terrasse...*

Nous avons demandé à voir le théâtre et la bibliothèque, ils n'existaient plus...

M. Lambert, le propriétaire actuel de Ferney, a depuis racheté contre le musée Carnavalet, à la vente Baur (1890), la couronne offerte par la Comédie française à Voltaire lors de la représentation d'*Irène* en 1778, la robe de chambre du philosophe, etc. Le Musée Carnavalet possède le fauteuil mortuaire de Voltaire, mais que sont devenues les curiosités décrites par le voyageur de 1821? Sont-elles encore aujourd'hui à Ferney?

L. V.

—

Une tragédie de Billaud-Varennes sur le 9 thermidor. — Dans les notes de Prieur de la Côte-d'Or, insérées dans les *Mémoires* de Carnot, t. I, p. 535, je trouve l'indication d'une *Tragédie sur le 9 thermidor, composée par Billaud-Varennes.*

Après le 9 thermidor, Billaud-Varennes reprit son activité. Nous l'avons échappé belle, disait-il souvent, les péripéties par lesquelles nous venons de passer feraient un beau sujet de tragédie. J'écrirai cette tragédie-là. On assure qu'il l'a écrite en effet pendant sa longue proscription.

Aucune œuvre littéraire ne serait plus curieuse à connaître, et nous prions nos collaborateurs de nous indiquer si réellement Billaud-Varennes l'écrivit pendant son exil.

R. D.

—

Un instrument de musique perdu à retrouver.—Quel était ce « clavecin brisé » dont parle la Palatine dans sa lettre du 18 juin 1712, et que le duc d'Orléans avait envoyé à la reine de Prusse?

Le facteur de cet instrument était en même temps un mécanicien d'imagination féconde, s'il faut en croire la Palatine qui lui attribue encore l'invention d'un « parasol expéditif qu'on peut emporter « partout, au cas où la pluie viendrait « vous surprendre en pleine promenade ».

QUINNET.

—

Sur un livre marseillais de 1696. — M. Emile Gigas vient de publier un *Choix de la correspondance inédite de Pierre Bayle d'après les originaux conservés à la Bibliothèque royale de Copenhague* (Paris, Firmin-Didot, 1890). Dans une des lettres adressées à Bayle par l'académicien Jean-Baptiste Dubos (10 février 1696), il est dit (p. 253) que « l'on vient d'imprimer à Marseille, in-4°, un projet de l'*Histoire de la nature* ». L'excellent éditeur et annotateur de la *Correspondance* de Bayle déclare (p. 661) qu'il « n'a pu rien trouver sur le titre complet et l'auteur de ce livre ». Le renseignement ne doit pas être aisé à trouver, car M. Gigas n'a épargné ni son temps, ni sa peine pour donner un commentaire digne des précieuses lettres de Bayle et de ses amis. Mais de même qu'il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, *tout le monde*, de même il y a quelqu'un de mieux informé que M. Gigas, c'est *tout le monde* qui lit l'*Intermédiaire.* Prière donc à ce *tout le monde* de me fournir l'indication bibliographique qui manque à un recueil où abondent (texte et commentaire) tant de révélations littéraires, qu'on pourrait, si la citation n'était démonétisée à force d'avoir servi, lui appliquer comme épigraphe le vers de l'ami de Catherine :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la [lumière.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Aubille. — Je trouve dans un inventaire la mention suivante : « Catalogue « des saints qui sont en manuscrit dans « Aubille, chanoine, avec une lettre mis« sive d'Aubert Lemire, en original, « écrite à M. Savaron; plus une autre « lettre adressée aussi au même, relative « à la précédente. »

Quel était ce chanoine Aubille?

A. V.

—

Fantaisies de bibliomanes. — Le comte de Rochefort, dans ses intéressants *Souvenirs*, raconte que lord Spencer fit fondre des caractères particuliers pour l'impression d'un *Horace*, dont il ne fut tiré qu'un seul exemplaire, après quoi les caractères furent brisés et fondus de nouveau.

Le fameux M. de Maccarthy avait un

goût aussi singulier : il achetait tous les exemplaires qu'il pouvait rencontrer de quelques ouvrages devenus rares ; il choisissait ensuite feuillet par feuillet de quoi faire un seul exemplaire remarquable par sa propreté, ses marges, etc., et il livrait le reste aux flammes.

Une étude resterait-elle à faire sur les maniaques du livre ? PONT-CALÉ.

—

Sur un livre de magie. — Je rencontre dans un coffre de vieux livres un petit opuscule (11 centimètres sur 6) de 187 pages, imprimé à Lyon en 1803, sans nom d'imprimeur et portant le titre de :

« Enchiridion Leonis papæ serenissimo imperatori Carlo-Magno. »

Ce livre contient une série de dessins cabalistiques pour exorcismes et de formules pour conjurer les sortilèges, guérir les moutons, arrêter le feu, guérir les coliques, gagner au jeu, guérir la grêle, les ulcères, les hémorroïdes, les maux d'yeux et de dents, le mal caduc, garantir des loups, des renards, pour l'amour, le flux de sang, le chancre des bêtes à laine, empêcher un chasseur de rien tuer, découvrir les larrons, etc., etc.

Un de nos savants confrères pourrait-il indiquer l'origine de cet ouvrage, aussi naïf que mystique et religieux ? S'il est connu des bibliophiles et à qui on peut en attribuer la paternité ? F. M.

—

Cryptographie. — Y aurait-il quelque avantage à produire aujourd'hui une méthode nouvelle de cryptographie possédant toutes les conditions d'indéchiffrabilité requises pour les besoins actuels de la diplomatie et de la guerre : *valeur* aussi bien *mathématique* que *matérielle*, suppression du secret, clef *mentale* modifiable à volonté, facile appropriation à la transmission télégraphique, emploi rapide et commode, n'exigeant que du papier et un crayon ?

Si, parmi les nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire*, il en est quelqu'un s'occupant de cet *art*, je serais heureux d'entrer en communication avec lui afin d'échanger des idées à ce sujet.

BAUDELET DE SAINTE-MARÉVILLE.

—

Armoiries avec tortue et avec dauphins à déterminer. — Sur une aiguière en argent du commencement du XVIIe siècle : d'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux hures de sable, et en pointe d'une tortue de même. Ces armes sont accolées aux suivantes que je désirerais aussi connaître : de sable au lion couronné d'argent, au chef cousu de gueules chargé de 3 étoiles d'argent.

Il serait possible que ces écus appartinssent à des familles du Bas-Poitou.

Sur un couvert du commencement du XVIII[e] siècle : semé d'hermine avec deux dauphins adossés. Peut-être les armoiries d'une famille du Sud-Ouest ?

DE LA COUSSIÈRE.

RÉPONSES

D'Artagnan et le baron de Batz (XII, 345 ; XXIV, 398, 443). — En l'absence de documents positifs, il serait téméraire de ma part d'affirmer que le de Batz de Sainte-Croix qui s'est distingué pendant la Révolution est un descendant direct du célèbre d'Artagnan. Ce qui me porte cependant à le croire, c'est que le nom de Sainte-Croix est celui de la femme du fameux capitaine des mousquetaires.

Charlotte de Champlecy, retirée dans l'antique château de Sainte-Croix, y expira le 31 décembre 1683. Il est peut-être curieux de publier son acte de décès, conservé aujourd'hui dans les archives du greffe du tribunal de Louhans.

Le voici dans sa teneur officielle :

Le 1[er] jour de janvier 1684, a esté inhumée dans le charnié de la chapelle de Nostre-Dame de la Pitié, dépendant du château de Sainte-Croix, haute et puissante dame Anne-Charlotte de Chanlecy, dame dudit Chanlecy, baronne de Sainte-Croix, et relicte de feu haut et puissant seigneur Charle de Chatellemore, comte d'Artagnan, capitaine-lieutenant de la I[re] compagnie des mousquetaires du roy, laquelle est décédée le 31 décembre dernier, environ les trois heures du matin, munie des sacrements de pœnitence, eucharistie et extrême-onction, le 28[e] dudit mois, par le sieur curé soussigné, et assistée jusques à son trépas.

Ont assisté à son convois qui fut fait à l'heure des vespres dudit jour 1[er] janvier 1684, M[re] Philibert Clerc, prestre, curé de Frontenal, M[re] Anthoine Janin, prestre, curé de Bruailles, M[res] Pierre Granjan et Claude Crestin, prestres familiers en l'église de Saint-Pierre de Louhan, frère Pierre Danjan, religieu au couvent dudit Louhan, M[e] Claude Masier, advocat à la cour, juge au bailliage dudit Sainte-Croix, M[r] Philibert Bardin, procureur d'office en ladite justice, M[r] Jean-Baptiste Estiard, notaire royal à Louhan, et plusieurs autres tant habitans dudit qu'autres personnes.

Un dernier renseignement : la Bibliothèque nationale conserve les mémoires d'un Bourguignon, lié d'une étroite amitié avec d'Artagnan, dont il raconte la mort glorieuse devant Maëstricht. Je n'ai pas eu le temps de m'assurer si les détails qu'il donne offraient l'intérêt de l'inédit; je ferai bientôt cette petite enquête. S. BOUGENOT.

—

A quoi n'a-t-on pas comparé la vie? (XIII, 97, 150, 200, 242, 270, 303, 399; XIV, 178, 234, 618; XVI, 204, 460, 522, 620; XIX, 523; XXI, 328). — On lit à ce propos, dans les *Anecdotes de Médecine* (Bruxelles, 1789, t. 2, p. 164) :

M. Piis, très connu par ses excellents opéras-comiques, joués avec le plus grand succès sur le théâtre Italien, a fait l'épigramme suivante sur le mot Existence :

L'existence est une *pendule*
Que par soi-même il faut guider :
Malheur à l'homme trop crédule
Qui la donne à raccommoder!
On croit qu'Hippocrate calcule,
Quand il s'agit d'y regarder.
Mais il l'avance sans scrupule,
Ne pouvant pas la retarder.

M. Moreau, médecin à Vitry-le-François, a fait ainsi la parodie de cette épigramme :

L'existence est une pendule
Qu'en vain soi-même on veut guider,
Malheur à tout homme incrédule
Qui ne la fait raccommoder.
Sans doute Hippocrate calcule
Quand il s'agit d'y regarder.
Il la retarde sans scrupule
Quoiqu'on s'obstine à l'avancer.

Dr CABANÈS.

—

Les femmes coiffées à l'église (XIV, 583, 634, 660; XXIV, 398). — Voir aussi à ce sujet, dans l'*Intermédiaire : Le cardinal de Sourdis et les Bordelaises* (VIII, 414). P. CORDIER.

— La *Semaine religieuse* de Rouen (numéro du 18 juillet 1891) a reproduit, en réponse à la question de *l'Intermédiaire*, un curieux passage des épîtres de saint Paul aux Corinthiens. On y voit (verset 5 du chapitre IX de la deuxième épître) qu'il est prescrit aux femmes de ne point paraître à l'église la tête découverte : *omnis mulier orans, non velato capite, deturpat caput suum.* Cela remonte un peu plus haut que 1746. E. C.

—

Histoire du billard (XVII, 36, 39, 142, 203, 240; XXIV, 493, 527.) — La signification des trois boules comme enseigne du prêt à usure, enseigne dont se servent encore les *pawnbrokers* anglais, est d'origine lombarde; les trois boules étant, en effet, les armoiries de ce pays. L'établissement du « commerce de l'argent » à Londres ayant été fait par des immigrants lombards, ces chercheurs de fortune ont retenu comme marque de commerce les armoiries de leur pays. De là aussi le nom qui existe encore aujourd'hui, « Lombard Street », la rue la plus riche de la Cité de Londres, où se sont d'abord établis ces Italiens et où se trouvent encore les plus grandes maisons de banque anglaises, sauf toujours la Banque d'Angleterre. COCKNEY.

—

Femmes galantes et livres sérieux (XX, 515, 655). — La vente récente de Léonide Leblanc remet sur le tapis la question que nous avions posée en 1887.

La bibliothèque de la charmante actrice comprend, en effet, une bonne part de livres sérieux : la *Géographie* d'Elisée Reclus, l'*Histoire de France* de Michelet et d'Henri Martin, etc.

Dans le même ordre d'idées, signalons le goût éclectique de la regrettée Rachel, dont nous retrouvions récemment sur les quais le catalogue de livres. Les ouvrages de théologie, la *Bible*, l'*Imitation*, le *Coran* (?), fraternisent avec les classiques grecs et latins, dans l'original ou dans des traductions estimées.

Les commentateurs et les critiques, les poètes modernes français et étrangers y coudoient agréablement les conteurs et les romanciers. Les livres d'histoire, et, ce qui se comprend mieux, les œuvres dramatiques, notamment les pièces d'études de Rachel elle-même et de Talma, y tiennent la plus large place.

Tout comme Esther Guimont, qui eut, elle aussi, son heure, Rachel possédait les *Provinciales* et les *Mémoires* de Saint-Simon qui, selon l'expression de l'*Artiste* (janvier 1880, p. 83), étaient les bréviaires de cette fille à la mode.

PONT-CALÉ.

—

Les correcteurs d'imprimerie célèbres (XXI, 453). — Si l'on en croit le dictionnaire de Bayle, Gui Patin exerça pour vivre le métier de correcteur d'impri-

merie. C'est un professeur de médecine de Leyde, du nom de Drelincourt, qui le lui aurait appris. Les biographes du malin Picard ajoutent que ce fut le célèbre Riolan qui, ayant eu quelques rapports avec le jeune correcteur, sans doute lors de la publication de ses ouvrages, l'aurait décidé à aborder la carrière médicale. D'ailleurs, au siècle précédent, il arrivait souvent que l'auteur fût son propre imprimeur, ou tout au moins son correcteur. Les exemples d'Erasme et de Budé sont là pour l'attester. Après tout, ce n'est pas un sot métier, ni davantage un métier de sot.

N'avons-nous pas, de nos jours, l'aimable docteur Peter, le très distingué professeur de la faculté de Paris, qui rappelle souvent, dans ses causeries, qu'il fut apprenti imprimeur, compositeur, puis correcteur à l'imprimerie Lahure..... et qui s'en fait gloire?

Dr CABANÈS.

—

Armes parlantes (XXI, 329, 492). — Un mot d'Alexandre Dumas, au sujet d'un Vachier dont l'*Intermédiaire* a publié les si curieuses armoiries.

Il y avait aux Français, du temps d'Hernani, un chef de claque nommé Vachier. Il avait changé de nom et se faisait appeler Vacher.

— Pourquoi Vachier a-t-il changé de nom et se fait-il appeler Vacher? demandait mademoiselle Mars à mademoiselle Bourgoin.

— Il ne veut pas qu'on le tutoie, répondit celle-ci. L. O.

—

Signification ancienne du mot de Chouan (XXI, 419, 501; XXII, 21; XXIV, 349, 495, 527). — La question posée dans ces termes, il y a longtemps déjà, a fait beaucoup de chemin et, sur sa route, elle a soulevé certaines questions incidentes qui ne manquent pas d'intérêt. Essayons de résumer la discussion.

1° Il paraît bien établi, d'après même les communications faites à l'*Intermédiaire*, que le nom de *Chouan* a été, à différentes époques et dans différents pays, porté par d'assez nombreuses familles; il l'est encore aujourd'hui.

2° Il nous paraît également certain que ce qu'on est convenu d'appeler la *Chouannerie* aurait emprunté son nom aux frères *Cottereau* dits *Chouan*, qui en furent les promoteurs et les premiers chefs dans le Bas-Maine.

Remarquons toutefois que leur véritable nom, leur nom patronymique était *Cottereau* et que *Chouan* pour eux n'était qu'un sobriquet. D'où leur venait-il? des habitudes sauvages et nocturnes de leur père, qui lui auraient donné quelque ressemblance avec l'oiseau ainsi désigné dans nos campagnes, ou d'une alliance avec une famille portant elle-même le nom de *Chouan?* Nul ne saurait le dire. Cette dernière hypothèse est toutefois peu vraisemblable, aucune famille ayant le nom patronymique de Chouan n'étant connue dans la région qu'ils habitaient.

3° Il y avait quatre frères *Cottereau* dits *Chouan* : Pierre, qui fut guillotiné à Laval, le 15 prairial an II; François, mort des suites d'une blessure que lui avait faite son fusil partant au repos, au commencement de 1794; René, qui survécut à la guerre et dont nous parlerons plus loin; Jean, l'aîné de tous, le véritable chef et l'âme de la Chouannerie du Maine, mort le 27 juillet 1794 d'une blessure reçue en protégeant héroïquement la fuite de sa belle-sœur, la femme de René.

4° Jean ne laissa point d'enfants. Il n'avait pas été marié. C'est un point hors de doute et que nous avons pu établir d'une façon si péremptoire qu'on n'a pas même essayé d'y répondre. (V. notre mémoire sur la mort de Jean Chouan et sa prétendue postérité, Mamers, 1877, in-8°, extrait du tome II de la *Revue historique du Maine*.)

Ce travail avait été publié à l'occasion de la prétention émise par un écolier signant Georges *Chouan de Cottereau* dans une lettre adressée à Victor Hugo, d'être le « seul descendant direct de Jean Chouan ». Il remerciait le grand poète des beaux vers que celui-ci avait consacrés à la mort de son aïeul. Victor Hugo lui répondit avec empressement. Les journaux publièrent les deux lettres. Des tiers suspectèrent la sincérité de la filiation que s'attribuait Georges *Chouan de Cottereau*. De là, une polémique qui eut un certain retentissement. Finalement nous établîmes par les actes de l'état civil, non seulement que Jean Chouan n'avait pas laissé de postérité, mais que le jeune Georges ne s'appelait point *Cottereau;* qu'il était né à Caen en 1863, fils d'Arthur-Aimé-Joseph *Chouan* et de Louise-Augustine Georges; que son père

ne portait lui-même que le nom de *Chouan;* qu'un fils de ce dernier avait bien été inhumé, le 9 octobre 1876, à Paris, sous le nom de *Chouan de Cottereau*, mais n'avait reçu, en naissant, que le nom de *Chouan*. C'était le premier de la famille qui avait jugé à propos d'ajouter à son nom celui de *de Cottereau*, sans doute pour l'aristocratiser ou le royaliser; mais quelle que fût son intention, elle ne suffisait pas pour autoriser ce changement de nom, ni surtout pour permettre à son neveu Georges de s'en prévaloir.

Comme on le voit, les chefs de la Chouannerie s'appelaient en réalité *Cottereau*, sans particule; *Chouan* n'était pour eux qu'un sobriquet. Leur prétendue descendance s'appelle réellement *Chouan* et s'est affublée du sobriquet de *de Cottereau*. Il y a là deux noms différents, deux familles distinctes.

5° Quant à René *Cottereau* dit *Chouan*, il s'était marié deux fois; il laissa plusieurs enfants qui, comme lui, s'appelèrent *Cottereau* et sur lesquels nous avons pu donner aussi quelques détails dans un second mémoire. (René *Chouan* et sa *prétendue postérité*, Mamers, 1880, in-8°. Extrait de la *Revue historique du Maine*, t. VII.)

6° Que penser maintenant de cette demoiselle Aimée *Chouan*, jeune première au théâtre de Liège, morte en 1868, et qui prétendait descendre de Jean *Chouan?* (V. la note de M. L. D., *Intermédiaire*, XXIV, 528.)

Il est bien évident qu'elle ne pouvait être la fille de Jean *Chouan*.

Evident aussi qu'elle ne pouvait être celle de René *Chouan* dont aucune des filles n'était prénommée Aimée.

Aurait-elle été fille d'un de ses fils? Ils s'étaient dispersés de divers côtés, occupant tous des situations extrêmement modestes, simples artisans ou cultivateurs, mais tous gardant le nom de *Cottereau*. Ce ne serait donc qu'en abdiquant son vrai nom pour un sobriquet que la jeune première de Liège serait devenue mademoiselle *Chouan*. Petite-nièce, dans tous les cas, et nullement descendante du fameux Jean.

7° Ses armes : « d'azur au chat-huant d'argent, aux ailes éployées en barre, membrées, armées et becquées de gueules, tenant à dextre une épée à la garde et la poignée recroisetées d'or et la lame de gueules, et à sénestre une fleur de lis d'or », sont une plaisanterie ou un hommage galant de quelque artiste. Elles suffiraient à rendre suspecte la généalogie à laquelle on a voulu les adjoindre. Jamais les Cottereau n'eurent d'armoiries. L.

—

Mariage de Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, avec Louis XIV (XXIII, 260). — D'après Voltaire, ce serait seulement au mois de janvier 1686 que ce mariage aurait eu lieu. La bénédiction fut donnée par l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, et la messe dite par le P. de La Chaise. JEAN D'AUTRÉCOURT.

—

La coquette ou la grenade? (XXIII, 580, 692; XXIV, 351.) — La *coquette* ou *grenade*, dont parle le correspondant de François Séguier, paraît bien être la même maladie épidémique, appelée précédemment *folette* et qui présentait tous les symptômes de l'*influenza*. Voici, du reste, ce qu'en dit Durival :

La *coqueluche*, maladie épidémique qui régna avec violence en France en 1414, 1510, 1558 et 1580, reparut en 1732 et 1733, avec fièvre, maux de tête, toux violente, et parcourut non seulement l'Europe, mais encore la Jamaïque, le Pérou, le Mexique, etc. En France, on l'appelle *folette* et depuis la *grippe*, elle n'épargna pas la Lorraine et fit périr beaucoup de monde, surtout dans le bas peuple. (*Description de la Lorraine et du Barrois*, t. I, p. 141. Nancy, 1778.)

JEAN D'AUTRÉCOURT.

—

Doit-on écrire Shakespeare ou Shakspere? (XXIII, 741; XXIV, 352, 499.) — Dans le catalogue des livres du surintendant Fouquet, le premier Français peut-être qui ait eu Shakespeare dans sa bibliothèque, il est ainsi écrit :

« Shakespeares, comédies angloises (1 livre). » (*Inventaire, prisée et estimation des livres trouvés à Saint-Mandé et appartenant ci-devant à M. Fouquet.*) (Bibl. nat., mss. fr. 9438.)

Le Montaigne du Musée britannique porte la signature : *Wilm Shakspere*.

E. C.

—

Sur une définition de la femme (XXIV, 35, 203, 208, 303, 353, 402). — Il me semble que Lamennais, comme prêtre et comme chrétien, est bien sévère, bien injuste envers la femme. Il oublie que

le Créateur a fait de la compagne de l'homme « son *aide* et son semblable ».

Un prêtre italien a voilé bien gracieusement la définition de la femme lorsqu'à table, à un dîner de jeunes gens, ce sujet fut mis sur le tapis; l'un d'eux apostropha brusquement l'abbé en lui disant : « Ah çà! l'abbé, vous allez nous dire ce que c'est qu'une femme? » Celui-ci se recueillit un instant et dit :

Vous me demandez ce que c'est qu'une femme,
Moi, qui par état dois l'ignorer toujours!
A l'aveugle vous déchireriez l'âme
En lui demandant ce que c'est qu'un beau jour.

La plus belle des définitions de la femme est dans le dernier chapitre de la Sapience (par Salomon).

Il en existe heureusement beaucoup, de femmes de ce genre, avec ou sans brevet.

Si le jeune chercheur est libre, s'il en rencontre une pareille, qu'il lui donne son nom, car on peut dire que, dans ce monde, il n'y a pas de joies comparables à celles d'une heureuse union.

E. G.

— Ce sujet est fertile. Dans les *Sentences*, de Publius Syrus, on trouve: *Aut amat aut odit mulier, nihil est tertium.*

Sénèque donne les mêmes mots.

Varium et mutabile semper fœmina

est la définition que donne Virgile (*Enéide*, IV, 589).

Plaute la décrit : *En animum falsiloquum, falsificum, falsijurium.* Etre des larmes de crocodile.

Uberibus semper lacrymis, semperque paratis, est la définition de Juvénal.

C'était notre poète Pope qui a découvert que

Most women have no character at all.

Est-ce que saint Prosper a pensé la même chose quand il disait : « Le cœur des femmes est comme bien des instruments, il dépend de celui qui le touche »? Cela implique que le caractère leur vient du dehors.

Saint Augustin dit : *Mulier nec docere potest, nec testis esse, nec fidem dicere, nec judicare.* Eh bien, *Pater sanctissime!* ayez la bonté de me dire que peut-on attendre de son fils?

Saint Ambroise a trouvé la femme être *Janua diaboli, via iniquitatis, scorpionis percussiô, nocivumque genus est fœmina.*

Dans une vieille comédie anglaise (*circa* 1520), nous trouvons :

Women are the devil's nets.

Mais trêve aux compliments. Je crois que la différence entre les femmes et les hommes se distingue par la clarté qui sépare le numéro six d'une demi-douzaine.

(Walthamstow.) C. A. Ward.

—

Les fabricants d'esprit de M. de Talleyrand (XXIV, 98, 541). — Il serait bon de s'entendre, une fois pour toutes, sur M. de Montrond. Qu'était-ce donc, au juste, que ce personnage? Un type étrange, sans doute, mais tout spécial à l'ancien régime et qu'on ne peut plus comprendre dans les temps où nous sommes. Évidemment, ce commensal du seigneur de Valençay n'était ni un ami, ni un secrétaire, ni un conseiller. Il n'appartenait pas plus à la domesticité du prince de Bénévent qu'à son intimité, et cependant il ne cessait pas d'être auprès de sa personne, sauf les cas où, lâché dans le Paris de la Restauration avec un peu d'or dans son gousset, il y tirait des bordées et s'y livrait à des escapades de mirliflore pour son propre compte. Mais, dans la réalité des faits, il a joué auprès de M. de Talleyrand un rôle d'*en-cas* qui avait son importance. Il est de notoriété publique que l'ancien évêque d'Autun avait peur de la solitude; eh bien, M. de Montrond se trouvait à point nommé à l'hôtel de la rue Saint-Florentin ou au château du Berri pour lui tenir compagnie. Sa présence à table devenait nécessaire aussi quand le vieux diplomate avait besoin d'appuyer un point de conversation par un témoignage. « Demandez plutôt à Lazarille. » Il n'était pas moins utile dès qu'on avait à faire une partie de billard ou à compléter une table de whist. Il devenait aussi un compagnon pour les jours de chasse dans le parc, assis dans la calèche du prince et tout à côté de lui. Enumérez, supputez, voyez de combien de petites fonctions était chargé ce faux oisif qui, très réellement, payait de son servage sa prétendue sinécure de pique-assiette. Mais il n'est pas croyable qu'il ait eu à faire les mots de celui qui l'hébergeait; Talleyrand les faisait lui-même.

Philibert Audebrand.

— N'en déplaise à M. Germain Bapst, son honorable interlocuteur lui a servi là du réchauffé. L'anecdote prêtée à Montrond est rapportée en termes identiques dans les mémoires de Saint-Simon; il s'agit d'un gentilhomme limousin nommé Boisseulh, autant qu'il m'en souvient.

Je laisse aux intermédiairistes possédant des loisirs et une édition de Saint-Simon, pourvue de tables analytiques, le soin de vérifier mon dire, renonçant, pour ma part, à chercher cette aiguille, un peu rouillée, dans une telle botte de foin historique et littéraire.

Je préfère, au sujet du même Montrond, rapporter ici l'historiette suivante, je la tiens d'une personne digne de foi, que sa situation mettait à même d'avoir beaucoup vu et entendu.

Je ne garantis nullement, d'ailleurs, l'exactitude des faits, et serais même reconnaissant à ceux qui, sur ce point, voudraient bien, s'il y a lieu, rectifier des erreurs très possibles.

Montrond n'était point un vulgaire pique-assiette, mais bon gentilhomme et ancien officier. L'*Etat militaire pour* 1789 mentionne cinq lieutenants et sous-lieutenants de ce nom dans les différentes armes.

Homme de sac et de corde, d'ailleurs, spirituel et séduisant, léger de bourse et entièrement dénué de scrupules, il faisait, en 1794, le joli métier d'espion du gouvernement de la Convention à Coblentz, et réciproquement, aussi ses allées et venues de Paris en Allemagne étaient-elles fréquentes.

Parmi les anciens amis émigrés de Montrond, figurait le duc de Fleury, possesseur d'une grande fortune, marié récemment à la belle mademoiselle de Coigny, — je serais même curieux de savoir ce qu'était cette dernière par rapport à la *Jeune Captive*, d'André Chénier, — et doué d'une bêtise quasi proverbiale.

Ces circonstances suggérèrent au futur acolyte du prince de Bénévent un plan de conduite qu'il ne tarda pas à mettre à exécution.

Afin de soustraire aux effets de la loi de confiscation des biens d'émigrés les propriétés du duc ainsi que celles de sa femme, restée en France, et par là même encore indemnes, il sut lui persuader qu'il serait fort habile de simuler un divorce, puis un second mariage de la duchesse avec un tiers, homme sûr et désintéressé, qui, naturellement, s'engagerait sur l'honneur à n'entamer, en quoi que ce soit, les divers capitaux de sa conjointe.

On rétablirait les choses dans l'ordre, en des temps meilleurs, — qui, d'ailleurs, étaient proches, — ces actes purement fictifs seraient annulés de plein gré de part et d'autre; la fortune et l'honneur conjugal sortaient intacts de tout ce cataclysme.

Cette idée sourit fort au bon seigneur, qui finit même par proposer à son ami, sur la fidélité duquel il croyait pouvoir compter, — le calcul n'était pas son fort, — d'être ce prodigieux terre-neuve.

C'était là ce qu'attendait l'ingénieux Montrond.

Revenir à Paris, établir avec l'assentiment de madame de Fleury, que son mari lui-même avait fait donner dans le panneau, les pièces relatives au divorce, puis, celles nécessaires au nouveau mariage, sous le régime de la communauté, bien entendu, fut, pour ce fumiste pratique, l'affaire de peu de jours.

On procéda sans cérémonie, dans un château des environs de Paris, où la duchesse se rendit à cet effet, à la célébration de cette union fin de siècle, dirons-nous, en nous en rapportant aux dates, après quoi l'on échangea force politesses, et la journée se passa dans de vagues conversations.

Montrond devait repartir le soir même; on était au cœur de l'hiver, et, lorsqu'après un bon souper, un laquais vint interrompre le tête-à-tête du jeune couple pour annoncer que la chaise de poste était avancée : « — Savez-vous, dit Montrond à la jolie duchesse, qu'il est bien dur pour un nouveau marié de se mettre en chemin aussi vite et par un temps pareil? Car, en somme, notre union est parfaitement régulière, et je suis ici chez moi. Baste! je change d'avis, je décommande mes chevaux, et je reste! »

Il y resta tant et si bien, qu'après avoir croqué la duchesse, il en fit autant de la fortune, et cela, jusqu'au dernier maravédis.

Instruite à si bonne école, la jeune femme ne tardait point à adopter elle-même un genre d'allures si peu édifiant, que Bonaparte, alors consul, défendait formellement à Joséphine de fréquenter la citoyenne Fleury. Elle faisait partie du clan de déshabillées qui gravitait autour de madame Tallien.

C'est à madame de Fleury qu'il faut

attribuer cette riposte à Napoléon Ier. Ce dernier, la rencontrant dans un salon, lui dit en l'abordant avec sa brutalité ordinaire : « — Hé bien! madame, aimez-vous toujours les hommes? »

« — Oui, sire, répondit l'autre du tic au tac sans se déferrer, lorsqu'ils sont polis. »

Tout ceci, sauf cette dernière boutade, n'est pas bien connu, je crois, mais pourrait-on me dire ce qu'il y a là dedans d'exact? Dans tous les cas, il serait intéressant d'avoir des détails inédits sur la curieuse existence de Montrond, ce Robert Macaire à la bergamote.

H. B.

—

Charles IX, poète (XXIV, 130). — Je suis volontiers de l'avis que vient d'émettre M. Poggiarido touchant les vers fameux, cités par l'*Intermédiaire :* ils ne seraient pas de ce roi. On aurait donc à voir, dans la prétendue paternité de cette pièce, une attribution gratuite ou une fantaisie de biographe. Oui, le fait est des plus vraisemblables; mais de qui sont-ils, ces vers assez bien forgés, assez beaux pour avoir pu traverser plusieurs siècles sans rien perdre de leur pureté native? L'œuvre attestant un labeur de bon ouvrier, on devrait arriver à découvrir leur origine. Au reste, en les relisant, en les étudiant à loisir, je suis frappé d'une autre pensée qu'on ne me blâmera peut-être pas d'exprimer ici, et voici tout simplement ce que c'est. En s'adressant à Ronsard, Charles IX lui dit :

Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais, roy, je les reçois; poète, tu les donnes.

Or, à tort ou à raison, il me semble que c'est après avoir lu ces deux alexandrins que Victor Hugo a conçu l'idée des autres vers si majestueux et si nobles qui figurent dans le *Roi s'amuse* (l'apostrophe de Saint-Vallier à François Ier) :

Car nous avons tous deux au front une couronne
Où nul ne doit porter de regards insolents;
Vous, de fleurs de lis d'or et, moi, de cheveux blancs.
Roi, quand un sacrilège ose insulter la vôtre,
C'est vous qui la vengez, c'est Dieu qui venge l'autre.

On trouvera peut-être que j'abuse ici de la science conjecturale, mais, tant pis, je dis nettement ce qui m'est venu à l'esprit.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Noblesse et titres nobiliaires (XXIV, 139, 322, 405, 541). — Je n'ai pas le numéro du volume du Nobiliaire de Magny frappé par le tribunal civil de la Seine, après débats publics, parce que jamais aucun des volumes de Magny n'est entré et n'entrera chez moi; mais ce jugement a été rendu en faveur de M. le comte Jules de Pardaillan contre M. Louis-Jacques-Auguste d'Arblade : Magny ayant fourni à d'Arblade des pièces reconnues apocryphes et les ayant reproduites dans son Nobiliaire, le tribunal « ordonne la destruction de tout exemplaire du Nobiliaire rédigé par le sieur de Magny, qui pourra être sain, et dans lequel les titres susénoncés (comte de Pardaillan-Gondrin et duc d'Antin) seront attribués à d'Arblade ».

Ce jugement est très intéressant en raison des titres usurpés et surtout parce qu'il fut plaidé par des notabilités judiciaires : Andral, Victor Lefranc, Benoît Champy et Aubépin.

On peut voir ce jugement tout au long dans la *Gazette des Tribunaux* du 18 novembre 1865, et dans le *Héraut d'armes* (t. II, p. 463).

V. B.

—

Qu'entendait-on par vermeil, incarnat, cramoisi, vermillon d'or ou d'argent? (XXIV, 161, 323.) — Que M. H. B... consulte le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française*, il y trouvera les renseignements suivants :

CRAMOISY, YE, adj. Ancienne orthographe du mot cramoisi, qui se disait autrefois, non pour exprimer une couleur, mais pour marquer la perfection d'une teinture. C'est pourquoi l'on disait bleu cramoisy, aussi bien que rouge cramoisy.

VERMEIL, s. m. *Vermeil doré* (anc. technol.), s'est dit d'abord de l'argent doré. On a vu ensuite une sorte de pléonasme dans cette locution, et l'on dit absol. *vermeil.*

JEAN D'AUTRÉCOURT.

—

Les bourreaux de Paris (XXIV, 165, 325, 368, 542). — Antoine Furetière, si connu par le Dictionnaire français qui porte son nom, a fait, à la fin du *Roman Bourgeois*, l'apologie du bourreau de Paris. Il rapporte (p. 672 et suiv., 1666, in-8), parmi les « manuscrits trouvés après la mort d'un pauvre écrivain », une Epître

dédicatoire à très redouté seigneur Jean-Guillaume dit Saint-Aubin, maître des hautes œuvres, dont l'auteur fait l'éloge, parce que cela est essentiel dans une dédicace.

Depuis que j'ai vu louer tant de faquins qui ont des équipages de grands seigneurs et tant de grands seigneurs qui ont des âmes de faquins, il m'a pris envie de vous louer aussi... Le bourreau est le principal arc-boutant de la justice; il montre à beaucoup de gens le chemin du salut en leur ouvrant la porte du ciel. On ne peut contester la noblesse de son emploi, et n'y a-t-il pas quelque part, en Asie ou en Afrique, un roi qui tient à la gloire de pendre lui-même ses sujets et qui est si persuadé que c'est un des plus beaux apanages de la couronne, qu'il punirait comme un attentat celui qui lui voudrait ravir cet honneur? Lorsque les saints pères ont appelé Attila, Saladin et tant d'autres rois, les bourreaux de la justice divine, ne vous ont-ils pas donné d'illustres confrères? Votre équipage même se sent de votre dignité; et quand vous êtes dans la fonction de votre magistrature, vous ne marchez jamais sans gardes et sans un cortège nombreux... Si on vous reproche que vous dépouillez les gens, vous attendez du moins qu'ils soient morts; mais combien y a-t-il de juges, de chicaneurs et de maltôtiers qui les sucent jusqu'aux os et qui les écorchent tout vifs?

Tels sont les traits principaux de cet éloge du bourreau par Furetière qui fit cette plaisanterie pour se moquer des faiseurs de dédicaces, dont l'inventeur, selon lui, fut un mendiant. G. T.

—

Panonceaux (XXIV, 246, 375). — En 1573, M. de Lieudieu, commandant à Verdun pour le roi, ordonna que, « conformément aux lettres patentes des roys, seroient mis aux portes des vergers de l'église de Verdun des *panonceaux* », pour marquer que ces vergers étaient, comme les autres officiers de cette église, « *sous la sauvegarde et protection spéciale de Sa Majesté* ». Nous voyons ensuite, en 1578, « les Gouverneur et gens de la Cité » présenter au roi un placet « tendant à ce qu'il leur soit permis d'enlever les *placards de sauvegarde* que le Chapitre avoit fait mettre aux portes des maisons de leurs vergers et autres *officiers* ».

Afin d'éviter toute fausse interprétation de la part des savants verdunois prétendant avoir découvert que les vergers étaient assimilés aux personnages les plus considérables de la ville (*Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, t. X, p. 216), ou disant qu'à une certaine époque les porteurs de verge étaient placés sur la même ligne que le doyen de l'église cathédrale (*Semaine religieuse de Verdun*, 6e année, p. 361), ajoutons que ce mot *officier* n'implique nullement ici l'idée de fonctions honorifiques. Le chanoine Guédon le constate lui-même dans son *Cérémonial de la cathédrale;* le 7e article de cet ouvrage, t. IV, qui contient les devoirs des *officiers laïcs*, comprend : les vergers, le suisse, les sonneurs ordinaires, les sonneurs de grosses cloches, et les porteurs de la châsse.

Jean d'Autrécourt.

—

Les femmes généralissimes (XXIV, 247, 377, 411, 452). — On ne doit pas oublier la charmante et courageuse Charlotte de la Trémouille, comtesse de Derby, née en 1601 au château de Thouars, dans l'ancien Poitou (maintenant dans le département de Deux-Sèvres), et morte en 1664, à Knowsley-Hall, près de Liverpool, dont madame Guizot de Witt a écrit la vie sous le titre de *The Lady of Latham.* Cette femme amazone remplaçait son brave mari, le comte de Derby, dans le siège demeuré célèbre de Latham-House, Lancashire, pendant lequel elle repoussa plusieurs assauts en 1644 de l'armée parlementaire avec une bravoure mâle, et fit lever aux troupes rebelles le siège de ce fameux château. Ce siège dura plusieurs mois, et cette maison historique appartient maintenant à lord Skelsmerdale.

(Manchester.) J. B. S.

— L'héroïne niçoise, Catherine Segurane, qui se distingua le 15 août 1543 à la défense du bastion Sincaire, en repoussant l'assaut donné par les Turcs et les Français.

Segurane, née à Nice en 1510, était marchande de poissons.

Sa statue en bronze, par de Pierlas, et une inscription sur marbre rappellent ce fait mémorable.

La ville de Saint-Omer a élevé une statue à Jacqueline, héroïne d'un autre genre. Elle traversa les lignes ennemies avec son bateau pour rapporter des provisions aux assiégés. Kossnet.

—

Les descendants des grands hommes (XXIV, 340, 547). — A propos des descendants directs de Danton, le *Petit Journal* (14 juillet 1891) donne des dé-

tails des plus curieux dont nous extrayons les passages suivants :

Danton laissa deux fils qui ne se marièrent point. L'un d'eux, toutefois, eut d'une dame Rivière une fille naturelle qu'il ne voulut point reconnaître, afin de pouvoir lui laisser tout son bien. C'est la personne que j'ai devant moi. Il l'adopta, l'éleva à Arcis-sur-Aube, berceau de la famille, la fit parfaitement instruire et la maria à M. Menuel, notaire à Arcis.

Maire de la ville pendant longtemps, M. Menuel était dans une magnifique situation, lorsqu'il s'avisa de vendre son étude pour tenir une banque. A sa mort, il y a quelques années, son fils Georges devint directeur de la maison de banque laissée par lui.

Georges Menuel, malheureusement, fit de mauvaises affaires, et sa déconfiture entraîna la ruine d'un nombre considérable de personnes dans l'arrondissement d'Arcis, et particulièrement dans la ville. Tout fut vendu chez lui, y compris la maison du grand homme, et, du jour au lendemain, madame Menuel se trouva dans le dénuement le plus complet.

Des députés, des sénateurs de l'Aube s'entremirent et sollicitèrent pour elle un bureau de tabac. Mais le préfet du moment, en présence de l'animosité qui régnait dans le pays contre les Menuel, ne crut pas devoir émettre un avis favorable, et la demande fut repoussée.

Aujourd'hui, ces colères se sont atténuées; mais madame Menuel n'en est pas plus riche et elle croit le moment propice pour réitérer sa requête, à laquelle le nouvel administrateur du département, M. Tournier, prête tout son appui.

. . . .

Tout de noir vêtue, de taille peu élevée, trapue, ramassée plutôt que grosse, la femme que voilà a été évidemment fort belle de visage, et, comme on dit, en conserve des restes. Elle a soixante-trois ans.

Sous ses cheveux gris, derrière sa voilette, brillent d'un éclat très vif une paire d'yeux extraordinairement noirs; l'ensemble de la physionomie respire la fierté et l'énergie, et dans le port général, dans la façon de rejeter, à certains moments, la tête en arrière, on retrouve beaucoup de ces attitudes dans lesquelles on a l'habitude de représenter le célèbre conventionnel son ancêtre.

Au moral, voici le portrait qu'en fait le préfet de l'Aube au rédacteur du journal :

Cette pauvre femme, qui a subi de grands malheurs, est devenue un peu sauvage. Elle craint par-dessus tout que son nom puisse servir de prétexte à quelque polémique et a horreur, par suite, je ne dis pas des journalistes, mais des journaux.

Madame Menuel habite Troyes, chez une de ses parentes, très âgée.

JULES POIRIER.

—

Robespierre et le paratonnerre (XXIV, 390, 508, 550). — J'ai sous les yeux le mémoire de Robespierre. En voici le titre exact : *Plaidoyers pour le sieur de Vissery de Boisvalé, appelant d'un jugement des échevins de Saint-Omer, qui avoit ordonné la destruction d'un par-à-tonnerre élevé sur sa maison.* Il forme cent pages in-8. Il a été imprimé à Paris, M.DCC.LXXXIII, sans nom d'imprimeur. Il est signé : « Me DE ROBESPIERRE, *avocat* ». Il a pour épigraphe ces vers de Lemierre :

L'usage appuyé sur les temps
Et les préjugés indociles
Ne se retire qu'à pas lents
Devant les vérités utiles.

Certains exemplaires portent des indications de nom d'imprimeur et de lieu de vente, qui ne sont pas sur les autres.

Le paratonnerre finit par gagner son procès.

Ce procès est raconté tout au long par Ernest Hamel, dans son *Histoire de Robespierre*, et plus particulièrement encore par M. Paris, dans son précieux volume : *la Jeunesse de Robespierre et la convocation des Etats généraux en Artois.* Arras, 1870. In-8. L. D. L. S.

—

Les livres posthumes contestés (XXIV, 393). — Il me semblait que l'authenticité du manuscrit attribué à Marat : *les Aventures du comte Potowski*, avait été sérieusement contestée. Je n'ai pas vu ce manuscrit. La lumière s'est-elle faite complètement sur ce point ? L.

—

Qu'est devenu l'album que les religieux de la Grande-Chartreuse présentaient aux voyageurs, avant la Révolution ? (XXIV, 436.) — Voici la réponse que je reçois à propos de cette question :

Grande-Chartreuse, 5 juillet 1891.

Monsieur,

L'album ou registre des visiteurs, que vous mentionnez dans votre dernière lettre, a disparu de notre monastère, depuis longtemps ; et nous ne savons ce qu'il est devenu pendant la Révolution. Je regrette de ne pouvoir vous donner à ce sujet aucun renseignement.

J'ai l'honneur, etc.

Il nous viendra peut-être une réponse plus agréable d'un autre côté, qui sait ?

A. NALIS.

—

Les descendants des Girondins (XXIV, 436). — Voici, pour la plupart des députés girondins, les renseignements demandés par notre collaborateur A. B.

Barbaroux. Le petit-fils du conventionnel, M. Charles Barbaroux, est actuellement conseiller à la Cour d'appel de Paris. (Le manuscrit des *Mémoires* de Barbaroux, prêté par M. Ogé Barbaroux à Lamartine, ne lui fut pas rendu par le poète : il doit se trouver encore dans les papiers de Lamartine.)

Buzot. La famille de Buzot existe en ligne collatérale à Evreux, représentée par madame Lecointre, petite-nièce de Buzot. Buzot, ainsi que Pétion, repose toujours dans une petite pièce de terre, dite le *Champ des Emigrés*, à Sainte-Magne (Gironde). On y retrouverait facilement leurs cadavres.

Grangeneuve. Nous avons reçu de M. Maurice Grangeneuve, avoué licencié près le tribunal de première instance de Bordeaux, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

J'ai lu dans le numéro du 25 juin 1891 de l'*Intermédiaire* une question relative aux familles des Girondins encore actuellement représentées : descendant direct de Grangeneuve le Girondin, je puis vous fournir tous les renseignements que vous désirerez ; la ville de Bordeaux a du reste déjà donné le nom de Grangeneuve à une rue en souvenir de sa qualité de Girondin.

Veuillez agréer, etc. GRANGENEUVE.

Guadet. En 1872, les descendants directs de Guadet se trouvaient représentés par mademoiselle Zélia Guadet, sa fille, et madame Lacombe Guadet, sa petite-fille, qui habitaient la maison de Saint-Emilion, où Guadet fut découvert et où sont encore conservés les portraits et les archives de la famille. M. Vatel leur dédia sa *Charlotte Corday*, en souvenir de leur ancêtre. A l'heure actuelle, les petits-neveux de Guadet sont à Paris, MM. Hyacinthe Guadet et M. Julien Guadet, le professeur d'architecture à l'école des Beaux-Arts.

Louvet n'a pas laissé, je crois, de postérité. Il faudrait voir, à ce sujet, sa tombe au cimetière de Montargis (Loiret). Il y fut inhumé le 9 fructidor an V.

Pétion. Pétion n'eut qu'un fils, Louis-Etienne Pétion, né en 1782, et mort le 24 décembre 1847, chef d'escadron en retraite, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. — Louis-Etienne Pétion n'eut, comme son père, qu'un seul enfant : François-Xavier Marie-Etienne-Hippolyte Pétion, mort sous-lieutenant en retraite à Ajaccio, en novembre 1865, sans enfant.

La veuve de Pétion mourut à Paris vers 1823 ou 1824. Elle possédait le portrait de son mari, peint par David, la collection de ses ouvrages reliés ensemble, avec les tranches aux trois couleurs, le manuscrit du voyage de Pétion en Angleterre, etc. Que devinrent tous ces souvenirs ? Le sous-lieutenant Pétion les emporta-t-il en Corse ? Nous ne le savons. Il existe à la Bibliothèque nationale une très grande partie des papiers de Pétion, et l'on a récemment offert à la Bibliothèque de la Ville de Paris les pétitions de la veuve Pétion, l'acte mortuaire du député girondin, la commission militaire de son fils, etc.

La descendance du maire de Paris est donc maintenant éteinte.

Salle, l'auteur de la tragédie de *Charlotte Corday*, publiée par Vatel et Moreau-Chaslon, était représenté encore en 1875 par le docteur Contal, de Nancy, son petit-fils, qui communiqua à Vatel tout ce qu'il possédait.

Valazé. La famille de Valazé, le *Caton de la Gironde*, était représentée en 1872 par madame Roger-Desgenettes, sa petite-fille.

Vergniaud. La famille Vergniaud est actuellement représentée par M. Jean-Gabriel Vergniaud, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, qui s'occupe avec un soin pieux de réunir toutes les pièces concernant son illustre ancêtre.

M. Vergniaud possède-t-il une statue de Vergniaud placée, sous le Directoire, au Luxembourg et dont je n'ai pu retrouver la trace ?

Que sont devenus les descendants de Birotteau, Boyer-Fonfrède, Brissot, Chambon, Condorcet, Ducos, Gensonné, Gorsas, Lacaze, Rabaut-Saint-Etienne et Roland ? G. F.

—

J. Roumanille est-il le fondateur des journaux à un sou? (XXIV, 438.) — M. Léonce Bret, préfet de Vaucluse, a bien voulu faire faire pour l'*Intermédiaire* les recherches nécessaires. En voici le résultat :

La *Commune*, journal du dimanche, donna son premier numéro le 8 avril 1849. B. J. Roumanille y publia les feuilletons suivants :

N° 21. (En vers français.) N° 24. En vers provençaux, Una Bartegalado.

Une variété en vers français, n° 32.

Feuilleton en prose, n°s 38, 39, 58, 61.

Poésies provençales, nos 88, 90, 93, 98, 101, 107, 110, 111, 112, 115, 117, 118, 124.
Étude de mœurs provençales, nos 102, 103, 105, 108, 109, 110, 112, 115, 117.
Poésies provençales, nos 126, 127, 129, 131, 132, 139, 141.
Nouvelle en prose, nos 130, 131.
Feuilleton, no 138.

Le journal conservé à la bibliothèque du musée Calvet s'arrête dans sa quatrième année avec le no 145, paru le 10 janvier 1852.

— Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Nous sommes en mesure de répondre d'une façon précise à la question que vous posez dans votre dernier numéro : *J. Roumanille est-il le fondateur des journaux à un sou?* L'assertion produite à cet égard par le *Temps* et autres journaux n'est pas absolument exacte. Ce qu'il y a de vrai, c'est que J. Roumanille collabora à un journal populaire : *la Commune*, qui fut fondée à Avignon le 8 avril 1849, par M. H. d'Anselme, et qui s'imprimait dans la maison de notre père, où Roumanille travaillait à l'époque en qualité de correcteur d'épreuves.

Ce journal ne se vendait pour ainsi dire pas au numéro; on le propagea surtout par voie d'abonnement. Il parut d'abord tous les dimanches, puis deux fois par semaine. Le prix d'abonnement dans le département de Vaucluse fut en premier lieu de 4 francs par an, puis de 10 francs, après l'augmentation de la publicité. Il résulte de ce qui précède que si Roumanille ne fut pas le créateur d'un des premiers journaux à bon marché qui aient été créés en province, il en fut cependant l'un des principaux collaborateurs; et ses communications pleines de verve et d'actualité, écrites dans la langue même du peuple de Provence que le félibre s'apprêtait dès lors à tirer de son obscurité, contribuèrent pour une bonne part au succès de cette feuille.

Veuillez agréer, monsieur, etc.

SEGUIN FRÈRES, imprimeurs-éditeurs.

— Le *Radical de Vaucluse*, sous la signature C. S. J., a publié la réponse suivante à la question de l'*Intermédiaire*.

Les fondateurs de la *Commune* d'Avignon furent MM. d'Anselme et Raousset-Boulbon. Roumanille, alors simple correcteur dans la typographie où ce journal s'imprimait, en fut le collaborateur. La *Commune*, hebdomadaire, faisait l'abonnement annuel pour Vaucluse à 3 fr. 20, 5 francs pour les autres départements, et ne fut pas un journal à un sou.

Toutefois, avec cette hypothèse, on est peut-être sur la piste du véritable inventeur.

Raousset-Boulbon, l'aventurier de lettres et d'épée que nous avons connu (c'était un cerveau et un caractère) et qui périt fusillé à la suite d'une prise d'armes dans la Sonora, avait commencé le 10 mai 1848 la publication de la *Liberté*, dont la périodicité fut variable de deux à cinq fois par semaine. Cette feuille, d'abord républicaine, tourna au blanc, comme cela arriva à d'autres dans la saison climatérique de 1848. Elle ne paraissait pas le dimanche.

Mais voilà qu'un rameau s'en détache et que, le 3 mars 1849, Raousset-Boulbon, avec le concours de M. d'Anselme, commence la publication de la *Feuille du Dimanche*, avec abonnement de 65 centimes pour trois mois, 1 fr. 30 pour six mois, 2 fr. 60 l'année, 5 centimes le numéro. C'était une œuvre non d'industrie, mais de propagande.

Le côté industriel de l'affaire ne pouvait être que le fait de Raousset, homme d'initiative, qui avait été colon en Algérie. M. d'Anselme n'était qu'un écrivain ultra-clérical et assez médiocre.

Déjà Raousset-Boulbon avait commencé la vente au numéro avec son journal, *la Liberté*, en tête duquel on vit annoncer en *vedette* le prix fractionné de 10 centimes, à partir du numéro 63 de la publication.

Il paraîtrait ainsi que le journal à un sou part de Raousset-Boulbon et de sa *Feuille du Dimanche*.

Du reste, le résultat financier ne fut pas satisfaisant, et quand, au bout d'un mois, la *Commune* se substitua à la *Feuille du Dimanche*, il fut expliqué, dans le préambule du premier numéro du nouveau journal, que le prix de 2 fr. 60 à l'année ne pouvait être maintenu, d'après l'expérience faite, et que le prix serait porté à 3 fr. 20, et 5 francs pour l'extérieur.

Le journal à un sou s'éteignit : l'enfant n'était pas venu à terme.

—

Le banc poétique du baron de Cuincy (XXIV, 438, 556). — En répondant à ma question, le rédacteur de l'*Indépendant* reproduit textuellement, avec les erreurs qui s'y trouvent, une partie de la notice consacrée à Cuincy par M. Duthillœul, dans son ouvrage publié en 1860, intitulé : *Douai ancien et nouveau*, mais sans le citer, et il en conclut que c'est vers le milieu du XVIe siècle que la cavalcade du seigneur de Cuincy a pris fin. Or, si c'est au mois de septembre 1563 que le baron de Blondel a fondé son banc littéraire, la cavalcade n'a pu cesser qu'à la fin du XVIe siècle et non au milieu. Les poésies du baron, inconnues à l'abbé Goujet et à Brunet, ont été imprimées à Douai, de son vivant, en 1576, et l'un des trois exemplaires connus que possède la bibliothèque communale contient à la fin des poésies manuscrites d'une écriture du temps qui lui sont attribuées, datées de 1577, par conséquent sa mort n'a donc pu arriver qu'à une date postérieure.

PAUL PINSON.

—

Le chevalier Deslandes (XXIV, 439). — D'après la *France littéraire*, de Quérard, et le *Dictionnaire des littératures*, de Vapereau, cet écrivain se nommait André-François Boureau-Deslandes ; il était né

en 1690, à Pondichéry. Il mourut le 11 avril 1757. Il exerça les fonctions de commissaire général de la marine à Rochefort et à Brest.

Quérard donne la longue liste de ses ouvrages, parmi lesquels son *Histoire critique de la philosophie* (Amsterdam, 1737) renferme beaucoup de ces assertions fabuleuses et de ces légendes fantastiques qui ont éveillé l'attention de notre collaborateur.

Il a fait des *Réflexions* sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant; d'autres sur l'art de ne point s'ennuyer. Son plus curieux ouvrage parut à Londres (chez Samuel Harding), en 1742 et non en 1741, comme le disent les bibliographes; il est intitulé: *Pigmalion ou la statue animée.* Le sculpteur a créé une statue de Vénus qui non seulement s'agite et parle, mais pense et raisonne. On songe à la Galatée d'opéra-comique, œuvre d'un autre Pygmalion, ou mieux à l'*Eve future* de Villiers de l'Isle-Adam.

MOG.

—

Une délibération de la Comédie-Française sur Molière (XXIV, 440). — La délibération des comédiens français que le *Répertoire* de Colson date de mai 1772, est, plus exactement, du lundi 1er juin, jour d'assemblée du répertoire.

Et le lendemain, 2 juin 1772, on lit dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont: « Il est décidé qu'à partir du premier jeudi de juillet, et de quinzaine en quinzaine, on ne jouera que des pièces de Molière, toujours rendues par les principaux acteurs, sans que doublés ni débutants y puissent être admis. »

Ce *Répertoire des pièces de Molière*, qui devait commencer au 1er juillet 1772 et finir au 1er janvier suivant, puis être renouvelé et publié tous les six mois, fut inséré dans le *Mercure de France*, avec un discours préliminaire de Molé qui est trop long pour prendre ici la place de travaux inédits, mais qu'il faut lire, à la page 155 du premier volume de juillet.

Une maladie de Bonneval, l'un des plus indispensables interprètes de Molière, dans l'emploi des manteaux et des financiers, qui était celui de Molière lui-même quand il ne jouait pas les premiers rôles ou la haute livrée, força la Comédie à différer ces beaux projets, qui n'avaient pas encore reçu commencement d'exécution à la clôture de Pâques 1773.

Quant au décret de Moscou, il n'avait pas, quarante ans plus tard, à s'occuper d'une question de détail, si intéressante qu'elle puisse sembler à tous les dévots de Molière.

GEORGES MONVAL.

—

Saint-Romain (XXIV, 440). — J'ai déjà posé sur Saint-Romain, qui de son vrai nom s'appelait *Laurioux* et était originaire de Cissé, petite commune des environs de Poitiers, une question restée sans réponse (V. XIX, 646).

Jean de Lochère trouvera dans ma question certains détails sur le personnage auquel il s'intéresse. Je fais des vœux pour que, reprise par lui, elle reçoive une solution satisfaisante. Laurioux dit Saint-Romain mérite de ne pas rester tout à fait inconnu.

A. Y.

—

Marches des régiments (XXIV, 441). — « Le recueil manuscrit formé en 1705 par les soins de Philidor l'aîné, ordinaire de la musique du roi », est actuellement à la bibliothèque de Versailles.

Il contient: des marches et batteries de tambours avec fifres et hautbois, telles que: la *Générale*, l'*Assemblée*, la *Marche*, la *Descente des armes*, la *Retraite* de Lully ou de lui Philidor, puis la fameuse marche des *Mousquetaires*, celle du régiment du roi des *Dragons*, du régiment des *Fusiliers*, etc.

Des sonneries de trompettes et batteries de timbales. Le recueil de Philidor est inédit: je crois que les seules parties publiées sont dans Kastner, *Manuel général de musique militaire.* Paris, 1848. In-4.

GERMAIN BAPST.

— Je possède un recueil moins ancien, quoique non daté et qui a été publié à une époque où les marches et sonneries étaient devenues uniformes. Il est intitulé: *Instruction des tambours et diverses batteries de l'ordonnance*, gravé par mademoiselle Vendôme.

C'est un cahier oblong entièrement gravé; il commence par une instruction pour les tambours, manière de tenir les baguettes, de battre, explication des signes employés.

Ensuite viennent les batteries d'ordonnance avec les airs correspondants pour hautbois et fifres.

J'ignore qui était cette demoiselle Vendôme, elle méritait d'être la fille du tam-

bour-major, par sa science des ra et des fla consciencieusement gravés par elle.
COTTREAU.

— Le recueil sur lequel M. L. H. S. demande des informations se trouve à la bibliothèque de Versailles (M. a. 1).

C'est un volume manuscrit grand in-folio, intitulé: « Partition de plusieurs marches et batteries de tambours, tant françaises qu'étrangères, avec les airs de fifres et de hautbois », etc., etc. Il renferme entre autres morceaux la *Retraite des Mousquetaires*, qui est à peu près la même que celle que l'on connaît aujourd'hui (1); une *Marche de la compagnie des canonniers de la Rochelle*, commandée par M. Ferrand, faite l'an 1703 par Anne Philidor; une *Marche de timballes à deux timballes*, qui a esté faite et battue au Carrousel de Monseigneur, à Versailles, l'an 1685, par les deux Philidor, l'aisné et le cadet. Le cadet faisant la première partie, l'aisné la seconde.

Ce volume, écrit entièrement de la main d'André Danican-Philidor dit l'aisné (2), contient un grand nombre de compositions d'André lui-même, de son frère Jacques, dit le cadet, de son fils aîné Anne, filleul du duc Anne de Noailles, maréchal de France, de son neveu Pierre et de divers autres musiciens.

Kastner a reproduit une grande partie de ces morceaux dans son *Manuel général de musique militaire*. Paris, 1848. In-4.

J'ajoute que les renseignements qui précèdent sont tirés presque textuellement du remarquable travail de M. Er. Thoinan: *les Philidor*, publié dans la *France musicale* du 22 décembre 1887 au 16 février 1888. O. D. P.

—

De Villars et la reine Margot (XXIV, 441). — Notre Vieux Chercheur a bien fait de demander une enquête sur cette question. Je ne connais pas Nicola, l'archevêque d'Agen; mais, vers cette époque, je remarque Jérôme de Villars et Pierre de Villars, archevêques de Vienne; ensuite, les catalogues de librairie ne faisant guère autorité, je demande quelles armes portait ce Villars qui pourrait bien n'être qu'un Villiers. V. B.

(1) Léon Pillaut, *Bulletin français* du 2 février 1877.
(2) Petit-fils de Michel Danican, à qui Louis XIII imposa le surnom de Philidor.

—

Une question conséquente (XXIV, 481). — Je réponds un peu à côté en citant ce joli badinage rimé sur le mot *conséquent*, qui circulait anonyme au début de ce siècle et que Noël et Carpentier ont recueilli dans leur *Philologie française* (1831):

On se sert du mot conséquent
Sans en savoir la conséquence.
Cela, dit-on, est conséquent,
Mais, hélas! quelle conséquence!
Est-on grippé? C'est conséquent,
On tousse, on souffre en conséquence.
Vient un docteur très conséquent,
Lequel vous traite en conséquence.
Admirez comme l'éloquence
S'embellit dans le temps présent.
On a fait le mot conséquent
Synonyme de conséquence,
Pour lui donner plus d'importance.
Aussi les hommes conséquents
Ne sont plus les gens de bon sens:
Ce sont les gens de conséquence.

Ah! si les *Précieuses ridicules* avaient connu ce mot-là! MOG.

—

Carabins (XXIV, 481). — Le mot carabin a été employé pour la première fois, s'appliquant à des *partisans cavaliers*, sous le règne d'Henri II par Rabutin, dans ses *Commentaires*, où il ne dit pas leur origine.

Monteil, dans l'*Histoire des Français*, dit: « Les carabins, lestes, élégants, hardis, se font redouter par leurs carabines. Ce sont les mousquetaires de la cavalerie; ce sont aussi les anciens *estradiots;* ils vont à la découverte et battent l'estrade. »

Les carabins ne furent pas, comme semble le croire notre collaborateur M. E. M., un corps distinct de notre « ancienne cavalerie légère ».

D'abord partisans, ils furent, sous le règne de Henri IV, joints aux compagnies de chevau-légers au nombre quelquefois de 50 et sous les ordres des capitaines et des cornettes de ce régiment. Leurs cadres étaient, à peu de chose près, ce que sont les cadres indigènes dans nos régiments d'Afrique; ils avaient un lieutenant, un maréchal des logis et deux caporaux. « Leurs armes défensives, dit le capitaine Choppin — (Les transformations de la cavalerie, *Spectateur militaire* du 15 mai, p. 270), — étaient une cuirasse échancrée à l'épaule droite, afin de mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de bride, un cabasset en tête; pour armes offensives, une longue escopette

de trois pieds et demi au moins et un pistolet. Ils étaient destinés à entamer le combat, à protéger la retraite et à escarmoucher. »

A la fin du règne du roi Henri II les carabins avaient été licenciés. Louis XIII, par l'une de ses premières ordonnances, réorganisa les carabins qui restèrent jusqu'en 1621 attachés aux chevau-légers. A cette époque, sans être déclarés corps de cavalerie légère, ils eurent un mestre de camp subordonné « au colonel général de la cavalerie legère », mais restèrent toujours, comme les argoulets et les arquebusiers à cheval, des partisans jusqu'au moment où furent créés les carabiniers. JULES POIRIER.

— Au mot *Carabin*, il n'est pas question de *Calabre* dans le dictionnaire de Trévoux, si utile à consulter pour notre vieux français. D'après Gaja, dans son *Traité des armes*, le dictionnaire fait venir *Carabin* du mot espagnol *cara* et du mot latin *binus*, dont l'ensemble veut dire « combattant à deux visages, qui tantôt fuit et tantôt fait volte-face ». Il se pourrait très bien dès lors — comme le croit M. E. M. — que les Espagnols eussent été les premiers organisateurs d'une milice célèbre au temps de Henri IV et de Louis XIII, et surtout employée à la garde de nos officiers généraux.

Il y a beaucoup d'acceptions figurées du mot *Carabin;* je trouve la suivante dans la *Philologie française* de Noël et Carpentier : Au jeu du lansquenet, le *Carabin* est celui qui hasarde une bagatelle et se retire aussitôt, perte ou gain.

Le mot ne paraît donc pas avoir eu jamais un sens très favorable; et quand le peuple (c'était au commencement du XVIII[e] siècle) désigna sous le nom de *Carabins de Saint-Côme* d'abord, puis de *Carabins* tout court, les fraters, les serviteurs et apprentis chirurgiens, il ne prétendit pas leur faire un compliment. C'est une manière de parler burlesque, dit Caillot. (Dictionnaire proverbial.)

A. E.

— On paraît avoir ainsi désigné, presque en même temps, des soldats pourvus d'un mousqueton, et les aspirants apothicaires armés d'une pompe foulante. D'après M. Brachet, Carabine nous est venu, au XVI[e] siècle, de l'italien *Carabina*, même sens, et l'on donna aux Purgons en herbe d'abord, puis aux apprentis chirurgiens, le sobriquet de *Carabins à genoux*. De là, le surnom actuel de l'étudiant en médecine ; et ce n'est peut-être pas par dénigrement, comme pense l'auteur de la question, si l'on considère que le titre est porté en commun par deux catégories de gens qui doivent ne pas manquer de coup d'œil.

L'étymologie de *Carabin* est toujours à trouver. Le mot est coté comme dérivant de Carabine. J'aimerais mieux que les rôles fussent intervertis, encore ne pourrais-je, au bout de mon dire, poser qu'un gros point d'interrogation. Je vois dans Littré : « Carabinier, cavalier qui porte la cuirasse et le casque. » N'est-ce pas à cause de sa carapace bombée que ce militaire fut baptisé *Citrouille?* L'armure ne pouvait-elle pas alors, tout aussi bien, éveiller l'idée d'une autre comparaison, et rappeler, par exemple, le test du crabe, *Carabus?* T. PAVOT.

— J'estime, avec M. de la Palisse, que le nom de *Carabins* était porté par ces cavaliers, quelle que fût leur nationalité, tout bonnement parce qu'ils étaient armés de carabines.

L'usage des anciennes compagnies d'ordonnance était d'avoir chacune à sa suite une autre compagnie, d'abord d'archers, ensuite, et grâce au progrès de la balistique, de carabins. Chaque homme d'armes était alors obligé d'entretenir près de lui un de ces cavaliers, et lorsque la compagnie était assemblée, ces carabins en formaient une seconde, sous les ordres du même commandant.

Ils servaient d'éclaireurs et de tirailleurs. « Les carabins, dit Montgomery-Courbouson (*Milice françoise*, Paris, 1610), escarmoucheront en faisant le caracol. »

Ce qui distinguait les carabins des fuseliers, mousquetaires et dragons, employés à un service à peu près identique, était la qualité de leurs chevaux, qui devait être supérieure. « Chacun, dit le Père Daniel en parlant d'eux, un bon cheval et viste, mais non pas de petits bidets. »

Ils combattaient parfois à pied. « Quand « nous mettons, dit Montgomery cité « plus haut, dans chaque régiment fran- « çois, deux cents gentilhommes et cent « carabins à pied, la picque à la main et « le pistollet en escharpe, il n'y a batail- « lon d'Espagnols ny mesme de Wallons, « lesquels je crois estre les meilleurs fan- « tassins du monde (pour l'avoyr en-

« tendu dire au deffunct duc de Parme), « quy n'en fûst faussé. » (P. 199.)

Des troupes similaires de mercenaires étrangers avaient fait un service analogue avant l'introduction en France de la carabine, arme qu'on croit être d'origine arabe.

« En ce temps-là (1558), dit Vieilleville « (*Mémoires*, II, p. 376), à chaque com« pagnie de gens d'armes, il y avoit cin« quante harquebuziers à cheval, qui « servoient à faire les descouvertes et « escarmouches çà et là, et on les appel« loit argoulets. »

Ces argoulets étaient des cavaliers grecs et albanais. Les argoulets, les estradiots, les cravates firent, à des époques diverses, l'office de carabins; ils étaient armés à la légère et maniaient l'arbalète, l'arquebuse, l'escopette, les pistolets.

Contrairement à l'opinion de M. E. M., les carabins subsistèrent longtemps dans les rangs de l'armée française.

Louis XIII, en 1622, transforma en mousquetaires de sa garde la compagnie des « Carabins du Roi ». Le baron de Sirot, en 1635, fait mention, dans ses *Mémoires*, de troupes à cheval de ce nom. Il en est de même du Père Daniel, dans son *Histoire de la Milice*.

Je vois dans les carabins les ancêtres du régiment royal des Carabiniers, formé par le roi Louis XIV et qui subsista jusqu'en 1871.

Deux cavaliers munis de carabines rayées à balle forcée, c'est-à-dire d'armes d'une portée plus grande que celles du reste de la troupe, avaient été conservés dans chaque compagnie de cavalerie, à l'imitation de ce qui se passait jadis dans la gendarmerie, armée de lances et éclairée par des cavaliers pourvus d'armes à feu. Le roi fit d'abord réunir en compagnies tous les carabiniers d'un même régiment, puis, en 1693, ces compagnies formèrent le corps royal des carabiniers de France.

On conserva néanmoins deux carabiniers par compagnie de cavalerie, comme par le passé. Ces soldats, ainsi que ceux du régiment royal des carabiniers, étaient réputés grenadiers de la cavalerie, et en possédaient les prérogatives.

Quant à la dénomination de « carabins » appliquée aux étudiants en médecine, j'ignore l'époque à laquelle elle remonte, mais je vois dans la plaisanterie qui consistait à désigner ces jeunes gens sous le nom de Carabins de Saint-Côme (patron des chirurgiens), puis, de carabins, tout court, une allusion transparente aux exploits meurtriers que le public bien portant se plaît, de temps immémorial, à attribuer aux médecins.

H. B.

—

La légende des duels de François Ier et de Charles-Quint et de Napoléon Ier et de l'empereur Alexandre (XXIV, 486). — La provocation de François Ier à Charles-Quint fut faite en audience solennelle, et lue par Robertet à Granville, ambassadeur de Charles-Quint, le 28 mars 1527, avant Pâques.

Charles-Quint y répondit le 24 juin (1528) suivant.

Puis le défi fut renouvelé par Charles-Quint en 1535, par-devant le pape, l'empereur disant « qu'il combattrait, l'épée « ou le poignard à la main, et en chemise « si on le voulait ». (*Mémoires de du Bellay*, 3e livre, p. 50, et 5e livre, p. 78.)

DUCHESNE.

—

Les juifs à Rome (XXIV, 486). — Sans répondre d'une façon complète à la demande de M. Paul Masson, je lui demanderai s'il a vu chez Binh, le marchand d'estampes de la rue Richelieu, une lithographie représentant les juifs de Rome écoutant le sermon annuel d'un capucin. Le capucin n'a pas du tout l'air de convaincre ses auditeurs, dont les uns bâillent et les autres ont l'air de s'ennuyer. Comme c'est une lithographie de l'origine, il est probable qu'en cherchant dans les journaux de la Restauration, on trouverait quelque fait ayant motivé le dessin lithographié.

R. D.

—

Le sentiment de la nature au temps de Molière (XXIV, 487). — « La décoration présente un lieu champêtre fort agréable », dit le premier livret original de 1673, en tête du prologue intitulé : *Eclogue en musique et en danse*.

C'est le texte que donnent aussi l'édition de Cologne (Jean Sambix, 1674), l'informe contrefaçon provinciale qui porte le nom de Daniel Elzevir (Amsterdam, 1674) et l'édition elzévirienne de 1683.

C'est l'édition de 1675 qui la première donna la variante, naïve ou facétieuse, d' « un lieu champêtre *et néantmoins* fort agréable ».

Il est juste d'ajouter que cette variante fut conservée par l'éditeur de 1682, qui présenta le *Malade imaginaire* comme « corrigé sur l'original de l'autheur ».

Je ne demanderais pas mieux que de retrouver ledit autographe, accompagné des premiers manuscrits du *Tartuffe* et de *Don Juan*. GEORGES MONVAL.

— On peut trouver dans Molière des paysages, et de précis — comme en ce vers qui donnait à Jules Dupré la sensation du *Giare* de Théodore Rousseau :

La campagne à présent n'est pas beaucoup [fleurie.

J. C.

Meubles en bois de citre (XXIV, 489). — Le bois de citre ne serait-il pas tout simplement le thuya d'Algérie, auquel se rapporte d'une manière suffisante ce qu'on dit de la couleur et des mouchetures de ce bois précieux ? Quant aux autres particularités, plus ou moins merveilleuses, il y a là des exagérations fort probables, et les anciens en étaient coutumiers, même pour des choses qu'un simple coup d'œil eût dû reléguer à jamais parmi les fables. H. C.

— J'ai parlé du *citre* et des fameuses tables qu'il servait à fabriquer, dans les *Collectionneurs de l'ancienne Rome*, p. 109 et suiv. Naturellement, tous ces meubles de bois sont détruits et il n'en existe nulle part. EDMOND BONNAFFÉ.

La décoration du 57e de ligne et la prise d'un drapeau allemand le 15 août 1870 (XXIV, 515). — Voici ce que je sais au sujet de la prise d'un drapeau prussien par le 57e de ligne, à la bataille de Rezonville.

Quand la brigade de Wedell voulut pousser droit sur le général Grenier, retranché à Grizières, elle traversa le ravin qui va du bois de Tronville à cette ferme de Grizières ; mais, à peine les régiments westphaliens apparaissaient-ils au sommet du talus, qu'ils se trouvaient en butte aux balles des régiments de la division de Cissey. « L'action dure quelques minutes à peine, au bout desquelles le 16e régiment prussien est contraint, le premier, de faire sonner la retraite. Les débris de ces braves bataillons se laissent glisser dans le ravin ; les Français, marchant jusqu'à la crête, les foudroient de leurs feux et les anéantissent presque en totalité. » (*Les grandes batailles de Metz*, p. 168.) « Tous les chefs de grade supérieur sont démontés ; la plupart des officiers sont déjà morts ou blessés...... La brigade de Wedell perdait, dans cette attaque, 72 officiers et 2,542 hommes. » (*Grand état-major prussien*, pp. 591 et 592.)

Après la fuite de l'ennemi, un sergent du 57e de ligne aperçut un lambeau d'étoffe sous un tas de cadavres, il le tira : c'était le drapeau du 16e prussien. Il présenta ce drapeau au sous-lieutenant Chabal, qui le porta à son colonel. De là, la légende de la prise du drapeau par le sous-lieutenant Chabal. Je tiens ce récit d'officiers du régiment, et, ce qui le confirme, c'est qu'il n'y eut pas de corps à corps : l'ennemi fut littéralement broyé par la grêle de balles de la division de Cissey et ne put s'approcher d'elle.

Aussi bien, voici comment l'*Historique du 57e de ligne* raconte le fait. « Le 57e bivouaqua en arrière du champ de bataille, *après avoir recueilli* les trophées *laissés* par l'ennemi, entre autres *un drapeau* qui fut remis au général de division. » (*Archives de la Guerre*, M. 8, Campagne de 1870-1871.)

On lit également dans le rapport du 25 octobre 1870, demandant de faire décorer le drapeau du 57e de ligne : « Mais le véritable prix de cet acte héroïque fut la prise du drapeau *tombé* des mains de celui qui le portait et *relevé* par M. Chabal, sous-lieutenant adjoint au trésorier. » (*Archives de la Guerre*, B. 7.)

On voit qu'il n'y a pas eu lutte entre M. Chabal et le porte-étendard : le drapeau a été trouvé au milieu des morts. Celui qui l'a véritablement conquis, c'est le 57e de ligne tout entier, qui, par son feu calme et sa bravoure, a su mettre si rapidement en fuite les assaillants.

A la suite d'auteurs faisant autorité, le colonel Lecomte et le général Fay, notamment, j'avais fait *capturer* ce drapeau par M. Chabal. (*Les grandes batailles de Metz*, p. 169.) C'était une erreur que je rectifierai dans ma quatrième édition.

Quant au drapeau, il fut, vraisemblablement, rendu aux Prussiens au moment de la capitulation de Metz. Bazaine avait mis trop d'empressement à leur livrer les aigles françaises pour ne pas leur donner la satisfaction de recouvrer leur étendard perdu. ALFRED DUQUET.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

L'alliance franco-russe prédite et défendue par M. de Bismarck en 1857. — « Il est probable que, tôt ou tard, en tout cas dès que les relations entre la France et l'Angleterre se refroidiront, une alliance franco-russe résultera du décousu actuel de l'Europe, sans que nous puissions l'empêcher. Il nous faut compter avec cette éventualité et prévoir quelle position nous aurions à prendre le cas échéant. »

Ce diplomate qui prévoit l'alliance franco-russe, c'est M. de Bismarck, dans une lettre confidentielle écrite le 2 juin 1857.

Elles sont fort remarquables, les lettres confidentielles que M. de Bismarck, délégué à la Diète, adressait à son ministre, le baron de Manteuffel. Le style en est vigoureux, arrêté, l'esprit décidé et logique. « Elles n'ont pas, a dit M. Lang(1), l'allure souvent solennelle, presque toujours froide et compassée des rapports officiels. Il y circule plus de sang, plus de chaleur, l'écrivain s'y montre plus à nu, plus franc, plus entier. Il laisse courir sa plume parce qu'il est sûr de n'être lu que de son chef, qui est son ami : il dit ce qu'il pense, sans ambages, sans détours. »

La lettre qui nous occupe porte ce titre : *Mémoire autographe sur la politique générale de la Prusse.* Elle touche à la question des alliances. L'Allemagne est toujours morcelée en petits Etats, « ce qui est un mal pour l'Allemagne, dit Bismarck, mais n'est nullement désavantageux pour la France ». Le futur chancelier envisage les chances d'une guerre avec la France. « La Sainte-Alliance n'existe plus, dit-il, il est invraisemblable que si aujourd'hui les armées françaises envahissaient l'Allemagne, celles de la Russie se hâteraient de se joindre à nous pour marcher contre elles. »

M. de Bismarck, qui redoute les conséquences d'un refroidissement ou d'une rupture avec l'Autriche, songe à cimenter de nouvelles alliances. Il examine, avec une grande hauteur de vues, les diverses combinaisons à tenter; c'est au cours de ces observations qu'il est amené à découvrir les germes de cette entente franco-russe qui devait si singulièrement rabaisser un jour les orgueilleuses prétentions du petit-fils de Guillaume le Victorieux.

(1) *Lettres confidentielles de M. de Bismarck*, 1885, in-12.

L'empereur Napoléon n'éprouve aucun désir de rompre l'alliance avec le cabinet anglais. Une guerre avec l'Angleterre serait sans attrait et sans avantage pour lui, tandis qu'elle présenterait la certitude de sacrifices tels, qu'ils compromettraient l'existence de l'empire; mais, d'après sa manière de voir, une attitude hostile de l'Angleterre serait, sans déclaration de guerre, plus dangereuse encore que la guerre ouverte. Aussi, dès que les rapports se tendraient entre les deux puissances, il chercherait la guerre en engageant l'honneur national des Français. En prévision de cette éventualité, il tend à éviter avec soin tout refroidissement dans ses rapports avec l'Angleterre. *Leur intimité est tout naturellement compromise par tout rapprochement de la France et de la Russie*, et la Russie aura beau lui tendre les bras, l'empereur Napoléon aura de la peine à s'y jeter, aussi longtemps que l'Angleterre rendra son alliance supportable aux Français. Mais on ne peut prévoir la politique d'un gouvernement anglais; elle dépend souvent de pressions intérieures qui se dérobent complètement aux prévisions de toute raison politique.

Aussi la prudence commande-t-elle à la France de se garder ouverte l'alliance avec la Russie, sans froisser l'Angleterre inutilement par des efforts trop visibles.

M. de Bismarck préférerait une alliance franco-allemande, qui devait « dispenser la France de la nécessité ou de la tentation de s'assurer trop tôt et peut-être prématurément l'alliance de la Russie.

Il revient sur cette idée :

Nos relations amicales avec la France n'entraînent donc nullement des tendances hostiles à la paix de l'Europe; au contraire elles offrent une garantie de paix. Elles diminuent la vraisemblance d'une rupture entre l'Angleterre et la France, retardent l'éventualité d'une alliance offensive franco-russe, et, dans le cas où cette alliance se conclurait, elles nous donneraient la faculté d'exercer une influence modératrice sur sa formation et ses fins; elles assurent en outre à cette alliance une telle prépondérance, qu'une guerre continentale devient presque impossible.

Et ailleurs, remarquez que ces choses ont été écrites il y a trente-cinq ans :

Une alliance franco-russe aurait une supériorité diplomatique écrasante sur la Prusse et l'Autriche, qui perdraient toute action sur les Etats au dedans et au dehors de l'Allemagne. Une alliance franco-russe, où nous serions reçus *après* coup, ne peut pas être l'objet de nos vœux. Le meilleur moyen de l'empêcher, de la retarder, ou de réduire ses inconvénients, semble consister à entretenir les dispositions favorables de la France pour un accord plus

intime et à ne pas lui enlever la perspective de pouvoir le réaliser. En maniant discrètement cette politique, nous ne compromettons, pendant toute la durée de l'alliance occidentale, ni nos relations avec l'Angleterre, l'alliée officielle de la France, ni nos rapports avec la Russie, qui s'efforce à le devenir.

Pour contre-balancer un projet possible d'alliance franco-russe, M. de Bismarck parle de cimenter une alliance franco-allemande. Cette perspective de s'associer avec la France de la Révolution pourrait effaroucher la noblesse allemande. Le diplomate va au-devant des objections; qui sont celles que l'aristocratie moscovite conservatrice présenta sans doute au début et auxquelles le bon sens a depuis répondu.

Un des plus importants motifs de l'aversion qu'inspire chez nous une alliance plus étroite avec la France, c'est que l'empereur Napoléon est le représentant principal de la Révolution, et qu'un compromis avec cette dernière ne peut pas plus être approuvé dans la politique extérieure que dans la politique intérieure. Dans les rapports extérieurs on ne saurait appliquer ce principe de façon à le faire prévaloir dans ses conséquences extrêmes par-dessus toute autre considération.

A ceux qui parlent de l'origine illégitime du gouvernement de la France (Napoléon et la République étant, au même titre, tenus pour usurpateurs), il pose cette question :

Combien y a-t-il, dans le monde politique de nos jours, de souverainetés fondées sur le droit d'un bout à l'autre de leur existence? L'Espagne, le Portugal, le Brésil, toutes les Républiques américaines, la Belgique, la Hollande, la Suisse, la Grèce, la Suède, l'Angleterre, fière encore aujourd'hui d'être issue de la Révolution de 1688, ne peuvent invoquer pour leur constitution actuelle la légitimité d'origine. Même pour les souverains allemands qui ont acquis leur autorité, soit aux dépens de l'empereur et de l'empire, soit aux dépens de leurs pairs, les seigneurs médiatisés, et de leurs propres Chambres, on ne saurait faire preuve de titres de propriété complètement légitimes.

Mais on ne peut reconnaître l'universalité d'un principe qu'en tant qu'il se vérifie en toutes circonstances et en tous temps ; et le principe *quod ab initio vitiosum, lapsu temporis convalescere nequit*, resté exact en théorie, est à chaque instant réfuté par les exigences de la pratique.

La plupart des situations citées plus haut sont consacrées par le temps, nous y sommes habitués; voilà pourquoi nous avons oublié leur naissance révolutionnaire. Jadis, alors même qu'elles n'avaient pas encore ce degré de longévité, on ne s'arrêtait pas à leur nature révolutionnaire. Les potentats de l'Europe appelaient Cromwell « notre frère » et recherchaient son amitié, quand elle leur paraissait utile. Les souverains les plus honorables avaient fait alliance avec les Etats généraux, avant qu'ils n'eussent été reconnus par l'Espagne. Guillaume d'Orange et ses successeurs en Angleterre, même pendant que les Stuarts étaient encore prétendants, furent en relations très intimes avec nos ancêtres; nous avons pardonné aux Etats-Unis leur origine révolutionnaire dès le traité de la Haye de 1785. Dans ces derniers temps notre cour a reçu la visite du roi de Portugal, et nous nous serions alliés par mariage avec la maison de Bernadotte, si le hasard n'y avait fait obstacle.

Quand et par quels indices toutes ces puissances ont-elles cessé d'être révolutionnaires? Il semble qu'on leur pardonne leur naissance illégitime, du moment qu'on n'a plus rien à craindre d'elles, et qu'on n'est plus choqué, en principe, de ce qu'elles continuent impunément à se glorifier de leur origine.

Il ne paraît pas qu'avant la révolution *française*, un homme d'Etat ait eu l'idée de subordonner les relations de son pays avec d'autres Etats au besoin d'éviter tout contact révolutionnaire; pourtant les principes des révolutions américaine et anglaise, à part la quantité de sang répandu et les désordres religieux, différents selon le caractère de chaque nation, furent à peu près les mêmes que ceux qui amenèrent l'interruption de la légitimité en France.

Napoléon Ier a commencé à exploiter avec succès la révolution au profit de son ambition; plus tard, il a en vain cherché à la combattre par de fausses mesures. Certes il aurait été heureux de l'effacer de son passé, après en avoir cueilli les fruits. Il ne l'a point du moins favorisée autant que les trois Louis avant lui ; Louis XIV, par l'introduction de l'absolutisme; Louis XV, par les indignités de son règne; Louis XVI, par sa faiblesse, lui qui, le 15 septembre 1791, acceptait la Constitution en déclarant la révolution close; elle eût certainement pris fin sans Napoléon. La maison de Bourbon, même sans *Philippe-Egalité*, a plus fait pour la révolution que tous les Bonaparte.

L'argument, qui ne manque ni de force ni d'éclat, s'applique à merveille à la situation présente. A ceux qui pourraient s'étonner encore qu'une république démocratique conclût une entente avec la plus absolue des monarchies, M. de Bismarck expliquerait que le régime révolutionnaire d'un Etat ne saurait entrer en compte dans les relations extérieures.

C'était cette largeur de vues qui lui permettait de prédire, dès 1857, si la Prusse s'aliénait les sympathies de la France, si une guerre éclatait, l'établissement inévitable d'un pacte d'amitié entre le pays de la Révolution et l'empire du Czar, pacte dont l'habile diplomate calculait à distance la portée.

GEORGES MONTORGUEIL.

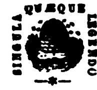
Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 août 1891.*

XXIVe Année. — N° 559.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — N° 184

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Flibustiers. — Dans son *Dictionnaire philosophique,* Voltaire a consacré un article aux *flibustiers.* « On ne sait pas, dit-il, d'où vient le nom de *flibustiers,* et cependant la génération passée vient de nous raconter les prodiges que ces flibustiers ont faits : nous en parlons tous les jours; nous y touchons. Qu'on cherche après cela des origines et des étymologies; et si l'on croit en trouver, qu'on s'en défie. » Contrairement à l'opinion du grand écrivain, il me semble cependant que les Intermédiairistes chercheurs doivent arriver à élucider cette question. Un bienveillant collègue pourrait-il trouver le premier texte français dans lequel, vers la fin du XVIIe siècle, on a introduit le mot flibustier? Colbert en usait dans la correspondance officielle. (Louis XIV au comte d'Estrées, 13 juin 1669, etc.)

Littré, adoptant l'étymologie de Jal, tire notre mot de l'anglais *freebooter*, maraudeur; de *vry*, *frei*, *free*, libre, et *boot*, butin : libre faiseur de butin. Dans cet ordre d'idées on arrive, suivant moi, à donner au mot flibustier un sens trop étendu.

Il ne faut pas perdre de vue que tous les *libres faiseurs de butin*, aventuriers intrépides établis au XVIIe siècle sur l'île de la Tortue (près l'île de Saint-Domingue), étaient divisés en bandes distinctes : les uns s'appliquèrent à la chasse et prirent le nom de *boucaniers;* les autres à faire des courses en mer et reçurent le nom de *flibustiers;* les derniers s'adonnèrent à la terre, et on les nomma *habitants.* Comme les plus anciens flibustiers furent non des Anglais, mais surtout des Français et qu'il est certain qu'ils ne se servaient que de bâtiments d'un faible tonnage, j'incline à tirer le nom de flibustiers du mot *flibot*, petite flûte qui ne dépassait pas cent tonneaux, expression que l'on trouve déjà dans les termes de marine de Cleirac (1634). *Flibot*, en anglais *fly-boat*, est tiré de l'anglo-saxon *bat*, bateau, petit navire, et de *flig*, *fleoga*, mouche.

E. M.

—

L'arbalète de Cognac. — Au XVIIe siècle, on disait d'un avare : « Il ressemble à l'arbalète de Cognac : il est dur à la desserre. » — Pourquoi l'arbalète de Cognac était-elle plus dure qu'une autre à la desserre; ou plutôt à quel épisode de l'histoire ce proverbe fait-il allusion?

RIP-RAP.

—

Sur un mot du prince de Bismarck. — « *Je finirai par une boulette*, a dit quelque part le prince de Bismarck. » (1re ligne de l'article de M. Arthur Meyer, *Gaulois* du 13 août 1891.) Il serait intéressant de savoir où, quand, et à propos de quoi ces paroles auraient été dites ou écrites; surtout en ce moment où les curieux fragments de lettres de l'ex-chancelier publiés par l'*Intermédiaire* ont été reproduits un peu partout, et où certaines complications..... internes font songer qu'à un moment quelconque le prince de Bismarck pourrait bien faire partie d'un conseil de *régence.*

DE LA COUSSIÈRE.

—

Je puis réformer mon peuple, mais comment me réformerai-je moi-même? — On a attribué cette maxime à Pierre le Grand. Ce n'est qu'une imitation de la réflexion de saint Jean Chrysostome : « L'homme qui apprivoise les bêtes féroces ne peut s'apprivoiser lui-même. »

Je crains qu'il n'y ait là un mot fabriqué par Voltaire. La critique historique russe, qui a fait de si grands progrès dans ce siècle, en a-t-elle confirmé l'authenticité? C. A. WARD.

—

Un auteur à retrouver. — De qui est ce vers :

Les chagrins du départ sont pour celui qui [reste?

Prière de m'indiquer également l'ouvrage où il aurait été publié.

LEAUBOURE.

—

Sur l'Inquisition. — Janus (Dœllinger?), dans son ouvrage *le Pape et le Concile* (Leipzig, 1869), affirme que la *Civitta cattolica*, dans son 55e numéro de 1853, a qualifié l'Inquisition « un sublime spectacolo della perfezione sociale ».

On m'affirme que ce curieux passage ne se trouve pas à l'endroit indiqué. L'auteur se serait-il trompé? Un de nos collaborateurs italiens voudrait-il prendre la peine de vérifier son affirmation? Je lui en serais fort reconnaissant.

(Utrecht.) H. J. SCH.

—

Pourquoi brise-t-on les coquilles d'œuf à table? — Notre confrère A. D-N nous laisse entendre qu'il le sait (XXII, 721); je lui serais fort obligé de nous communiquer sur ce point ses lumières. On dit généralement que c'est pour éviter que les coquilles ne roulent de droite et de gauche et ne tachent les voisins. C'est nous supposer bien maladroits. D'autres prétendent que c'est afin d'empêcher qu'on ne les confonde avec des œufs intacts. Mais cette seconde explication est aussi peu plausible que la première, car on laisse d'habitude la coque sur son assiette à soi, et si quelqu'un peut s'y tromper, ce ne sera qu'un domestique, ce qui n'a rien de grave. D'ailleurs ces interprétations profanes — j'allais dire évhéméristes — ne rendent pas compte du soin presque religieux avec lequel on recommande aux enfants, petits ou grands, d'écraser ces fragiles enveloppes. J'imagine qu'il doit y avoir au fond de ce précepte, non pas seulement un souci de propreté bourgeoise qui n'est venu qu'après coup, mais un scrupule d'origine populaire, une superstition peut-être. Appel spécial aux champions du *folk-lore*. PAUL MASSON.

—

Billets de mariage. — Sur le dire de mémoires de la fin du XVIIIe siècle, plus ou moins authentiques (voir notamment les *Mémoires de Maurepas*, t. IV, p. 235, édition de 1792), les dictionnaires encyclopédiques de nos jours ne font remonter qu'à l'année 1734 l'usage des billets de mariage imprimés ou gravés. En 1869, le *Magasin pittoresque* a donné un fort joli fac-similé d'un billet de 176. Antérieurement, en 1842, on trouve dans ce même recueil (page 184) le dessin du faire-part du mariage du duc de Richelieu (6-7 aoust 1734) au château de Montjau, en Bourgogne. L'original est conservé au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. Reproduisant la version de l'auteur anonyme (J. L. Soulavie aîné) des *Mémoires de Maurepas*, il est dit dans la notice qui accompagne le dessin du *Magasin pittoresque* que, vers le mois d'août 1734, M. et madame de Pons et madame de Castellane furent, à ce qu'il paraît, les premiers à se servir d'imprimés. Cet *à ce qu'il paraît* ne me semble pas assez probant pour nous autres intermédiairistes, et je viens demander à un collègue d'élucider cette question. Il doit exister de curieuses collections de billets de naissance, de décès et de mariage du XVIIIe siècle. La réponse sera donc assez facile à faire.

A quel moment l'usage des billets de mariage est-il passé de la noblesse à la bourgeoisie? E. M.

—

Malchus. — A propos d'un article de la *Revue bleue* sur la *nationalité* des soldats qui ont crucifié Jésus-Christ, je voudrais savoir si *Malchus* (le serviteur du grand prêtre Caïphe, celui qui fut essorillé par saint Pierre) portait un nom hébreu, qui aurait été traduit d'abord par Μαλχός et ensuite par Malchus (*Evangile selon saint Jean*), et la signification de ce mot. S'il n'est pas hébreu, il pourrait être germain ou gaulois, car les noms des véritables Romains ne finissent guère par des aspirées. O. L.

—

Femmes et pendaison. — D'après la statistique publiée récemment par le ministère de la justice, 8,451 infortunés se sont suicidés en l'année 1888; c'est pendant le joli mois de mai que les départs volontaires pour l'Inconnu ont été les plus nombreux.

L'emploi des armes à feu, des instru-

ments tranchants et aigus répugne à la nature féminine : 74 femmes seulement contre 1,088 hommes ont demandé aux fusils, pistolets, rasoirs, couteaux, poignards, la guérison radicale de la vie. Les suicidantes ont préféré l'immersion (732 f. et 1,511 h.), l'asphyxie par le charbon (268 f. et 442 h.), la défénestration (76 f. et 125 h.) et surtout l'empoisonnement (82 f. et 95 h.). L'insidiosité du toxique les séduit : liquide ou solide, propret, conservé dans un joli flacon ou dans une belle bague, célébré par les romanciers, le poison est pour elles plein d'attractions.

Il n'en est pas ainsi de la pendaison, pour laquelle les femmes ont peu de goût (524 f. et 3,170 h.), bien que l'emploi de la corde présente les plus grandes facilités et soit constamment à la portée des amateurs, qui s'en vont avec la satisfaction de laisser aux vivants des porte-bonheur très appréciés.

Les pendus, dont beaucoup sont fort présentables, passent pour avoir tous une bien vilaine mine : langue débordante, yeux sortant de la tête, coloration bizarre, voilà le sujet tel qu'on le portrait généralement. Est-ce donc par coquetterie que les femmes ne se pendent guère? On comprend que les femmes légères craignent un raté; mais les autres, ont-elles réellement peur d'une mort qui défigure? Les noyés ne sont pas beaux, et cependant les femmes se noient volontiers (1). E. DE NEYREMAND.

—

Le Temple des Décades. — Un obligeant collaborateur voudrait-il me dire quelle était, sous le Directoire, la destination du temple des Décades, et où il était situé? G. DE B.

—

Le mariage du Dauphin et de mademoiselle Choin. — Le grand Dauphin a-t-il réellement épousé mademoiselle Choin? Où et quand? En existe-t-il une autre preuve que l'allégation de Maurepas et de Bois-Jourdain? Je prierais nos collaborateurs de me faire connaître tout ce qu'ils savent à ce sujet. E. H. G.

(1) La statistique des suicides de 1888 nous apprend encore ceci : 19 femmes et 80 hommes se sont jetés sous un train en marche ; 7 hommes se sont fait écraser par une voiture; enfin 4 femmes se sont brûlées ; pas un seul homme ne s'est cremé lui-même.

Le régiment de Lyonnais. — Préparant actuellement une histoire du régiment de Lyonnais (anciennement régiment de Villeroy), de 1616 à 1795, je serais reconnaissant à ceux de nos collaborateurs qui pourraient m'indiquer, soit dans des dépôts d'archives (autres que ceux de Paris et de Lyon), soit dans des collections particulières, des pièces originales, manuscrits, portraits ou objets se rapportant à ce sujet. L[t] S.

—

Cocus à l'amende. — Dans une note de sa traduction du *Satyricon* de Pétrone, d'après le manuscrit (apocryphe) de Belgrade (Cologne, P. Groth, 1693, 2 vol. in-12), Nodot prétend que, de son temps encore, en Hollande, lorsqu'une femme avait été surprise en flagrant délit d'adultère, le mari était condamné à 300 livres d'amende (t. II, p. 19).

Une pareille coutume aurait été assurément très tyrannique, puisque à ce compte les riches seuls auraient pu s'offrir le luxe d'une paire de cornes. Aux gueux la besace! Reste à savoir si elle a jamais existé et si Nodot, coutumier du fait, ne se serait pas moqué, une fois de plus, de ses lecteurs.

La chose valant la peine d'être éclaircie, et le témoignage de Nodot étant écarté comme suspect, pourrait-on m'indiquer quelque autorité plus digne de créance? JOC'H D'INDRET.

—

La vigne en France. — Quelques historiens ont prétendu que l'honneur d'avoir apporté la vigne en France devait être attribué aux Phocéens ou aux Phéniciens.

M. Féry d'Esclands, dans son *Rapport sur les boissons fermentées à l'Exposition de* 1889, travail rempli de faits et de documents, conteste l'assertion de ces historiens en s'appuyant sur les passages de Justin et de Trogue-Pompée où il est dit que les Phocéens apprirent aux Gaulois la taille de la vigne.

L'origine de la vigne en Gaule semble donc inconnue : elle paraît cependant avoir poussé naturellement dans le Vivarais, en Dauphiné et en Provence. La conquête romaine en favorisa la culture, et devant les abus dut même sévir. Une loi interdisait aux femmes de Marseille de faire usage de vin. Cette loi, bientôt abrogée, fut remplacée par une autre, qui

permit le vin aux deux sexes au-dessus de trente ans.

Pourrait-on nous donner les plus anciens textes relatifs à la culture de la vigne en Gaule et préciser les affirmations de Justin et de Trogue-Pompée? D.

—

Sur un bas-relief d'une maison de la rue du Faubourg-Montmartre. — Pourrait-on m'indiquer l'origine du bas-relief qui décore la façade de la maison portant le n° 21, rue du Faubourg-Montmartre?

Cette maison (et sa voisine, le n° 23) a été bâtie en 1719 par Marin Harrel Vallée, maître paveur, sur un terrain acheté par lui l'année précédente « dez seigneurs du fief de la Grange-Batelière ». — Elle a été possédée successivement par Louis Baudet, officier de madame la Dauphine (1758); Madeleine Baudet, épouse divorcée de Cadet-Gassicourt (9 germinal an VI); Jean-Baptiste Cardinet (19 avril 1821); Louis Leroy, chirurgien consultant (26 novembre 1836); Pierre et Nicolas Salaun (20 mai 1847), et enfin par Mathurin Glandaz (4 novembre 1854), qui l'a vendue, le 23 février 1880, au propriétaire actuel. E. B.

—

La coutellerie et la conquête.— Dans le *Rapport du jury central de l'Exposition de* 1823, il est dit au sujet de la coutellerie : « *Il est bien loin de nous, le temps où* « *de petits couteaux, grossièrement fabriqués, suffisaient à la conquête des* « *riches contrées d'un nouveau monde.* »

A quel fait historique est-il fait allusion? C. P.

—

La Révolution dans le Gard. — Quels sont les ouvrages les plus instructifs à consulter sur l'histoire de la Révolution dans le Gard et dans les Bouches-du-Rhône?

Existe-t-il un livre relatant le procès des assassins du président d'Albertas?
Lt S.

—

Exemples de vocations déterminées par le hasard.— Combien en est-il, de poètes acclamés, de romanciers adulés, d'artistes fêtés, qui ont été longtemps à chercher leur voie et à qui le hasard, qui s'appellerait plus justement, en pareil cas, Providence, a tout à coup révélé un génie, ou simplement des talents jusqu'alors ignorés? C'est le hasard qui détermina le goût de Molière pour le théâtre. Son grand-père, qui aimait fort le spectacle, l'emmenait souvent, et développait ainsi, à son insu, le goût que l'enfant ressentait déjà pour les planches.

C'est le hasard qui amène Vaucanson chez un prêtre, directeur de conscience de sa mère, et, durant leur entretien, le pousse à occuper ses loisirs à étudier le mouvement uniforme du balancier d'une pendule placée dans l'antichambre. Peu après, l'enfant exécutait une pareille machine, et plus tard son fameux flûteur automate.

Encore le hasard qui amène Malebranche dans une boutique de libraire, où il rencontre le livre *Sur l'Ame*, de Descartes. Il le parcourut fiévreusement, et, à force de le commenter, en arriva à composer ces admirables traités de morale qui font encore notre étonnement.

On sait comment Newton découvrit les lois immortelles de la gravitation. Comme il lisait sous un arbre, un de ses fruits se détacha, et lui tomba assez rudement sur la tête. Surpris de la violence du coup, il se prit à étudier le mouvement accéléré de la chute des corps, et formula plus tard les principes qui font la base de la physique.

C'est en entendant réciter des vers de Malherbe que La Fontaine, âgé de vingt-deux ans, sentit s'éveiller sa vraie vocation.....

A-t-on, de nos jours, des exemples analogues à citer dans le monde scientifique ou littéraire? Nous avons quelque idée que nos collaborateurs pourraient, sur ce chapitre, commettre quelques indiscrétions piquantes. PONT-CALÉ.

—

Sur un testament du XVIe siècle. — La Société philomathique de Verdun possède le testament d'une dame Martin Senocq, morte vers 1545, imprimé sur parchemin. La date précise de la pièce a disparu; mais les caractères d'imprimerie permettent de lui assigner cette date.

Y a-t-il d'autres exemples, à cette époque, de testaments de particuliers livrés à l'impression? Le testament ne paraît pas avoir servi de pièce de procédure.
A.

—

Uniformes de l'armée sous Louis XIV. — A quels corps appartenaient ces unifor-

mes? Redingote mastic à revers bleus, gilet, culotte et bas bleus. — Redingote bleue à revers rouges, culotte, gilet et bas rouges. — Redingote rouge, revers bleus, bas et culotte bleus. — Tricorne, perruque au naturel pour les hommes, poudrée pour les officiers.

Les hommes portent l'épée et le mousquet ou la hallebarde. Zo.

—

Dorat. — M. Dorat, poète, littérateur, etc., dragon et déserteur pour les beaux yeux de madame de G..., fut pris dans la forêt, près de Rennes, en mai 1794. Il se montra d'une gaieté et d'une insouciance surprenantes, lors de son interrogatoire.

Etait-il parent du poète Dorat (Claude-Joseph), l'ami de madame Fanny de Beauharnais, né à Paris, le 31 décembre 1734, et mort le 29 avril 1780?

Ce Dorat (Joseph) avait-il de la famille? Général Jung.

—

La règle des trois unités et les auteurs dramatiques. —

Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait ac- [compli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

Cette règle, tracée par Boileau, a été fidèlement observée par les auteurs dramatiques du XVIIe siècle et de la plus grande partie du XVIIIe.

Quel est l'auteur qui s'en est, le premier, affranchi?

Quelle est la pièce de théâtre dans laquelle la règle des *trois unités* a été violée pour la première fois? Robin.

—

Les comédiens médecins. — *Se non e vero*... Ecoutez plutôt :

Le directeur le plus connu des théâtres de société de son temps, Doyen, alors qu'il était encore jeune homme, fut atteint d'une fièvre opiniâtre rebelle à toute médication. Il avait ouï parler de Lekain comme d'un acteur de grand talent, et s'imagina que lui seul pourrait soulager ses souffrances.

Malgré les observations de son entourage et devant ses pressantes sollicitations, on consent à l'amener au théâtre. Tout grelottant, il se blottit dans un coin de la salle, et dès que Gengis-Khan paraît (c'était ce jour-là le rôle tenu par Lekain), la fièvre diminue, jusqu'à s'éclipser complètement. Mais, « rentré chez lui, et les souvenirs de la soirée s'affaiblissant, il retomba dans l'accès qu'avait suspendu le talent du grand artiste ». M. Maurice, qui conte l'anecdote, ajoute que le récit de l'aventure plut beaucoup à Lekain qui y riposta gaiement par cette boutade : « Si j'avais su cela plus tôt, je me serais fait *tragédien consultant.* » Le mot est assurément joli, mais le fond de l'histoire est-il réel?

Il nous semble, en tout cas, qu'elle a été reproduite sous une autre forme. L'acteur — c'était, s'il vous en souvient, le célèbre Garrick — avait consenti à céder aux supplications d'un père dont l'enfant, déjà agonisant, réclamait l'artiste à son chevet...

Connaît-on d'autres exemples de guérisons aussi... miraculeuses?

Pont-Calé.

—

Marie-Antoinette et la coiffure à l'enfant. — A la suite de son premier accouchement (1778) et de la fausse couche qui le suivit (1779), Marie-Antoinette vit s'éclaircir sa magnifique chevelure. Pour sauver ce qui restait de ses tresses blondes, on fut obligé de les raccourcir avec des ciseaux : la reine adopta alors un chignon plat, terminé par une boucle en boudin, à la façon des perruques d'abbé. « Cette coiffure basse, poudrée au naturel, fut appelée, en raison de son origine, *coiffure à l'enfant.* » Telle est la version des *Mémoires secrets.*

Pourrait-on nous donner d'autres détails? Cette coiffure à l'enfant a-t-elle été gravée dans quelque recueil de coiffures? Je serais très désireux de le savoir.

W.

—

Les robes à la symphyse. — Sigault inventa, en 1777, la symphyséotomie pour remplacer l'opération césarienne. Son heureux succès le rendit célèbre en un instant, et les femmes portèrent des robes, des rubans et même des coiffures à la symphyse.

Ces curieuses modes ont-elles été gravées? W.

—

Le Catalogue original des petits portraits au Physionotrace de Quenedey. — Au commencement du mois de juin dernier, nous avons vu, entre les mains d'un

libraire bien connu, M. Letarouilly, un très curieux catalogue manuscrit de ces petits portraits qui venait, alors, d'être acheté par un client de sa maison, M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, lequel, par parenthèse, est le plus ancien et, vraisemblablement, le mieux nanti des collectionneurs actuellement connus de *Physionotraces*.

Ce catalogue, composé de 37 pages, in-8, en papier vergé, de 21 centimètres de hauteur, sur 9 centimètres de largeur, est écrit à l'encre noire, avec de nombreuses soulignures tracées à l'encre rouge.

Il est réuni et cousu sous une couverture, très fatiguée par l'usage, en parchemin à recouvrement, ayant la forme d'un petit portefeuille.

Ce livret, sur sa garde intérieure, porte la signature autographe, plusieurs fois répétée et écrite à l'encre, de Quenedey.

Cette particularité, jointe à celle de la ressemblance entre l'écriture de la signature et l'écriture du texte du catalogue, et à celle, aussi, de l'identité de couleur dans l'encre employée pour les deux, donne tout lieu de croire que ce texte est un original de la main même de l'artiste. Ce petit volume n'ayant été rien moins que son carnet de notes personnelles.

Il est rédigé, ce catalogue, par séries, — divisées, entre elles, par des lettres alphabétiques. Chacun des noms indiqués dans ces séries, ainsi divisées, porte, en plus, un numéro d'ordre.

Cette lettre de série et ce numéro se reportent à la lettre et au numéro qui sont reproduits sur la plupart des épreuves de ceux de ces portraits qui ont été publiés (et ils sont nombreux ainsi) sans l'indication du nom des personnages. Ils en sont la *clef*. Elle est indispensable pour les bien connaître.

C'est là ce qui rend véritablement précieux ce petit livret.

Il serait fort à désirer que cette liste de noms fût imprimée *in extenso*, précédée d'une notice sur Quenedey, sur sa vie et son œuvre, en une élégante petite plaquette d'amateur. — Sait-on si son possesseur actuel, qui est un bibliophile, est dans l'intention de la publier ?

Ulric R.-D.

—

Le directeur des beaux-arts sous Louis XIV. — De la Chapelle-Bessé est un personnage aujourd'hui inconnu, mais qui eut sous Louis XIV une situation considérable. Membre de l'Académie des inscriptions, il fut le premier commis de Louvois pour les beaux-arts et occupa de 1683 à 1692 une situation analogue à celle de notre directeur actuel des beaux-arts.

Il a signé quelquefois La Chapelle-Milon. Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements sur cet oublié du XVII° siècle?

Edmond Brébion.

—

Goblet fils, céramiste. — En parlant, dans les *Misérables*, de la rue des Postes, Victor Hugo dit qu'elle s'appelait jadis des Pots et qu'en 1820 on y lisait eette enseigne en vers:

De Goblet fils c'est ici la fabrique,
Venez choisir des cruches et des brocs,
Des pots à fleurs, des tuyaux, de la brique,
A tout venant Le Cœur vend des carreaux.

Le nom de Goblet ne se trouve dans aucun livre sur la céramique. Connaît-on quelque produit de sa fabrique ?

Gers.

—

L'outillement au Villain et le Coterel. — Dans un petit traité en vers, que l'on suppose avoir été composé du temps de saint Louis et intitulé : *l'Outillement au Villain*, le coterel est mis parmi les armes que les paysans pouvaient avoir chez eux.

Si le convient armer
Por la terre garder,
Coterel et haunet,
Maçue et guibet,
Arc et lance enfumée, etc.

Ces vers sont cités dans l'un des nombreux ouvrages de Claude Fauchet (1529-1601).

Quel est le nom de l'auteur de l'*Outillement au Villain?* Cet ouvrage a-t-il été imprimé? Un bienveillant collègue pourrait-il nous donner la description du coterel, devenu l'arme des cotereaux, mercenaires du XIII° siècle ?

L'origine de ce mot est incertaine (voir Littré, I, 829). J'incline à repousser sa dérivation de *culter*, couteau. En effet les anciens ne se servaient de cette expression que pour des instruments à un seul tranchant, destinés aux besoins du ménage et de l'agriculture, mais non de la guerre.

Malgré l'opinion accréditée par de nombreux historiens, je préfère l'étymo-

logie de *cota*, hutte (cottage), d'où *coterellus*, paysan, *coterelli*, cotereaux, gens de la campagne rassemblés pour le brigandage.

E. M.

—

Un libraire d'Amsterdam. — J'ai pris note d'un panégyrique hollandais, prononcé par le P. Jucundinus Muzner, récollet. Il a été imprimé ou a paru à Amsterdam, « *by F. I. Sundorff* ». Il ne porte pas l'indication de l'année. Un de nos confrères de Hollande pourrait-il me l'indiquer, du moins approximativement?

PIERRE CLAUER.

—

Les armoiries de Bâle. — Comment faut-il blasonner les armoiries de Bâle, qui figurent une sorte de corne d'abondance, posée en pal? De quand datent-elles? Étaient-ce déjà celles de l'évêché, avant la constitution en canton?

A. X.

RÉPONSES

Sarcey de Sutières (XVIII, 101, 158, 177, 362). — Au cours de recherches sur le XVIII[e] siècle, nous avons trouvé dans le *Journal général de France* de 1787 des renseignements inattendus sur cet ancêtre très authentique de l'aimable critique.

Agronome des plus estimés, il avait été chargé de faire dans cette revue un *supplément* assez analogue à ce que M. Grandeau écrit à l'heure actuelle pour les lecteurs du *Temps*. M. Sarcey de Sutières habitait, à l'époque, chez un certain M. Soufflot, rue et vis-à-vis le Cloître Saint-Honoré, à Paris.

Il nous dit lui-même que, « né dans une certaine aisance, on n'avait rien négligé pour son éducation ».

Il avait, à la sortie du collège, fait son service militaire au régiment de Bretagne, où il ne tarda pas à être nommé lieutenant. Plus tard, il prit ses premières leçons d'agriculture auprès de son oncle, M. de Sutières-Sarcey, « citoyen précieux, sans doute, à sa patrie par son zèle, ses travaux et ses connaissances dans l'art de l'agriculture ».

En dernier lieu (c'est-à-dire vers la fin de l'année 1787) il habitait rue de la Sourdière-Saint-Roch, n° 14.

PONT-CALÉ.

—

Le romantisme en province (XVIII, 349). — Puisque M. Maurice Tourneux a révélé aux lecteurs de l'*Intermédiaire* l'existence d'une petite revue de province, — feu follet du romantisme, paru et disparu la même année, il y a soixante ans aujourd'hui, — je lui demande la permission de rectifier, quoique bien tardivement, plusieurs détails de son intéressant article, et de le compléter par quelques anecdotes.

Il s'agit du *Trilby*, *mosaïque littéraire*, en cinq livraisons : la première, de juin 1832 ; la dernière, d'octobre de la même année.

Cette revue fut fondée par un groupe d'écoliers, dont cinq appartenaient encore à la classe de rhétorique du collège de Grenoble. Voici leurs noms :

Charles Perret-Desessarts, qui signait *Jean Toby*, ou J. T. C'était le doyen d'âge, il avait vingt-cinq ans.

Jacques-Germain Chaudes-Aigues,

André Clerc, qui signait A. Clerc, *Marion la Rieuse*, ou M. L. R.

Hyacinthe Gariel, qui signait Hyacinthe,

Antonin Romand, qui signait P. P.

Auguste Ducoin, qui signait A. D.

Quant à MM. A. Blanchet, A. de Sigoyer, de Mont-Rond, Pierquin de Gembloux (P. de G.), Edmond Badon (E. B.), B. Jouvin et quelques autres dont parle M. Tourneux, ils n'étaient pas les fondateurs de la revue, ils en étaient les collaborateurs, comme Lamartine, dont on trouve dans *Trilby* de beaux vers, qui cependant n'ont pas été recueillis dans ses œuvres.

De tous ces jeunes hommes, fous de littérature et de poésie, le mieux doué, celui qui paraissait donner les plus belles espérances, ce n'était pas Chaudes-Aigues, que M. Tourneux a particulièrement cité, c'était Perret-Desessarts, et B. Jouvin, avant lui.

B. Jouvin a donné pendant trente ans au *Figaro* la mesure de son talent de critique musical, toujours sincère, honnête, indépendant, élevé. Mais il a été permis à peu de personnes de connaître son talent de poète, de caricaturiste et de compositeur. B. Jouvin avait deviné Daumier, et s'était enthousiasmé de ses

croquis, cinquante ans avant que Daumier ne fût arrivé à la célébrité, un peu trop tardive, qui lui est acquise aujourd'hui.

Si B. Jouvin eût choisi le crayon du dessinateur, au lieu de prendre la plume du critique, il n'eût probablement pas égalé le grand caricaturiste de notre siècle, mais Daumier l'eût certainement reconnu comme son meilleur élève.

Pendant que Hippolyte Monpou créait pour *Castibelza*, l'*Andalouse*, *Piquillo*, les *Deux Reines*, les mélodies charmantes que toute une génération a retenues et chantées, B. Jouvin mettait en musique la *Captive*, *Sarah la Baigneuse*, de Victor Hugo, et les romances de madame Desbordes-Valmore. L'avantage reste sans contredit à Monpou, qui avait une inspiration et une originalité bien personnelles, mais B. Jouvin n'est cependant pas trop distancé par lui.

Le souci de la toilette, des vêtements et du costume se mêlait chez les rédacteurs du *Trilby* à leurs ardentes préoccupations littéraires. Chacun voulant se distinguer par l'habillement, comme on s'était distingué par la publication d'une revue à couverture jaune, on en arriva aux excentricités que voici. Perret-Desessarts, qui était saint-simonien, et qui en avait porté pendant quelques mois le costume, avait inventé une sorte de vêtement se rapprochant assez de la tunique saint-simonienne. Mais il avait supprimé le ceinturon et remplacé par un gilet de coutil blanc, à larges revers, le plastron de laine blanche, où le nom de chaque saint-simonien était brodé en laine rouge. Le pantalon, qui était aussi de coutil blanc, allait s'élargissant en cône renversé à partir du genou, et venait tomber, en pied d'éléphant, sur la chaussure, à laquelle il était lié par des sous-pieds, en chaînettes de cuivre ou d'acier. Joignez à cela une cravate à la Colin, avec bouts flottants, un chapeau de planteur brésilien, en fine paille d'Italie, et vous aurez le costume complet de Charles Perret-Desessarts en juin 1832.

Chaudes-Aigues avait adopté la redingote noire, serrée à la taille, et boutonnée jusqu'en haut, la cravate blanche et le chapeau haute forme. Jouvin et André Clerc se distinguaient, le premier, par un habit à large queue de morue, couleur dite *flamme d'enfer*, avec boutons de cuivre doré; le second, par un habit vert pomme, avec boutons de métal blanc. Tous trois portaient le pantalon de coutil blanc, de la même coupe que celui de Perret-Desessarts, mais avec sous-pieds en coutil. Je ne me rappelle pas le costume d'Antonin Romand, ni celui de Gariel; mais Gariel, qui était un chasseur enragé, et qui, bien longtemps avant Tartarin, avait inventé un costume de chasse fantaisiste, se montrait souvent avec ce costume dans les rues de Grenoble : les chiens même en étaient effrayés.

J'oubliais un détail essentiel. Tous portaient des gants couleur jaune paille, ce qui était alors du dernier chic, et ce qui constituait un hommage à la famille Jouvin, et à l'inventeur, au rénovateur de la ganterie à cette époque, Xavier Jouvin, baptisé, dans sa famille, du nom de *Zoun*, et dont la statue, coulée en bronze, se voit aujourd'hui sur l'un des quais de Grenoble.

Qu'on juge de l'effet produit, quand cette bande joyeuse dévalait, bras dessus, bras dessous, et « dodelinant de la tête », sur l'une des promenades de Grenoble, au cours Saint-André, ou sur la terrasse du jardin de ville, cette terrasse aux grands marronniers que Lesdiguières a plantés, et dont les survivants montrent encore aujourd'hui leur tête chenue et leur tronc dévasté.

Cet effet fut prodigieux, le soir d'un dimanche de juin 1832. La foule couvrait la terrasse, pas une chaise n'était vacante, lorsqu'on vit apparaître les rédacteurs du *Trilby*, la tête encadrée d'une fraise ou collerette blanche, largement tuyautée, comme en portaient les mignons d'Henri III. La transformation romantique était complète. Mais nos étourdis ne purent aller bien loin dans cet accoutrement. On riait à se tenir les côtes; on riait de Chaudes-Aigues qui, s'étant pris au sérieux, portait sa tête comme un saint sacrement, et sa tête était fort belle; de Jouvin, qui avait un faux air du gros insecte appelé bupreste, avec son habit flamme d'enfer, sur lequel la collerette blanche produisait l'effet d'une marguerite greffée sur une pivoine. Aussi, après quelques instants de cette singulière exhibition, les rédacteurs du *Trilby* décampèrent, et coururent chacun à l'allée, ou sous la porte cochère la plus voisine, pour se défaire de la collerette, la mettre dans la poche, et rentrer au logis, où les mères n'ap-

prirent que le lendemain l'équipée de leurs enfants.

Que sont-ils devenus, ces jeunes hommes dont tout l'horizon d'alors était borné par les drames d'Alexandre Dumas, les *Orientales* de Victor Hugo, les *Contes d'Espagne et d'Italie*, d'Alfred de Musset? Quelle a été leur destinée? Il me reste à le dire, et je rentrerai plus particulièrement ainsi dans la question du romantisme en province, posée par M. Maurice Tourneux.

Chaudes-Aigues est mort à Paris, le 29 janvier 1847. J'ai retrouvé dans les papiers d'un ami la lettre que, deux jours après, j'écrivais à cet ami pour lui annoncer cette fin prématurée. Voici la lettre :

Chaudes-Aigues vient de mourir, à l'âge de 32 ans, après quelques heures de maladie. J'ai appris sa mort et sa maladie en même temps, par les journaux, et hier je suis allé à son enterrement. Dimanche matin, il s'est levé à neuf heures, et il s'est mis à écrire son feuilleton de théâtre pour le *Courrier français*. A peine avait-il tracé la première ligne, qu'il s'est senti frappé. « A moi! je meurs! » a-t il crié au domestique occupé à allumer le feu. Une heure après, il avait perdu connaissance, et le soir il était mort. Jules Sandeau et Jules Janin sont arrivés trop tard pour qu'il ait pu les reconnaître, mais encore à temps pour lui fermer les yeux. Toute la presse était à son enterrement.

Jules Lacroix, frère du bibliophile Jacob, a lu un discours, et Jules Janin a prononcé quelques touchantes paroles. J'ai retenu celles-ci : « Chaudes-Aigues est mort, comme nous mourrons tous, jeunes et subitement frappés, parce que nous faisons un métier de galériens ; parce que le gouvernement, qui nous doit tout, croit nous avoir grandement récompensés, quand il nous fait l'aumône de quelque misérable place de 1,200 à 1,500 francs.

M. Tourneux a cité deux ouvrages laissés par Chaudes-Aigues, un volume de poésies : les *Bords de la coupe* et un volume de critique littéraire, les *Ecrivains modernes de la France*, réunion d'articles publiés dans la *Revue de Paris* et dans l'*Artiste*, mais il a oublié le plus curieux, *Elisa de Rialto*, roman ultra-romantique.

Au premier chapitre, le héros se tue d'un coup de pistolet. On sait que ce début est aussi celui de *M. de Camors*, dans le roman d'Octave Feuillet. Mais Chaudes-Aigues a la priorité.

Elisa de Rialto est encore plus rare que les *Bords de la coupe*. Chaudes-Aigues qui, dix ans après la publication de ce livre, était devenu le critique autorisé de la *Revue de Paris*, n'aimait pas qu'on lui parlât d'*Elisa de Rialto*, pas plus que des *Bords de la coupe*, et du *Trilby* encore moins, et je faillis me brouiller avec lui pour lui avoir rappelé malicieusement, au bas d'une lettre, ce vers dont nous lui avions fait une scie, au beau temps du *Trilby :*

. . . . Abraham,
Je sais bien que ta femme est une femme antique.

Chaudes-Aigues n'a laissé aucun manuscrit, j'en ai eu la certitude à l'époque de sa mort. Sur la couverture de ses livres étaient annoncés plusieurs ouvrages, quelques-uns même comme étant sous presse : *Sancta Trinitas; Deux Poètes; Germano; Tableaux dramatiques*, mais il n'a jamais écrit que les titres de ces volumes. Il a condamné lui-même son roman et ses poésies. Y aurait-il lieu de reviser cette sentence aujourd'hui? Je ne le pense pas. Quant aux *Ecrivains modernes de la France*, le livre ne manque peut-être pas d'une certaine valeur relative, mais l'esprit de dénigrement y domine, dénigrement aveugle, injuste, sans mesure, qui condamne Alfred de Musset à « une éternelle médiocrité », qui ne reconnaît à Balzac aucune des qualités du romancier et de l'écrivain, et lui refuse l'imagination, l'invention, la composition et le style :

La définition du talent de M. de Balzac, dit le critique, se réduit donc inflexiblement à cette formule : « Union de l'indécision et de la maladresse, produisant la nullité. » Quant au style, M. de Balzac ne se doute littéralement pas de ce que c'est qu'écrire, il est étranger aux notions les plus vulgaires de la syntaxe, etc., etc.

Tout cela est écrit magistralement après *Eugénie Grandet*, le *Père Goriot*, les *Scènes de la vie de province* et les *Scènes de la vie privée*. On voit l'effet que produisent des critiques de cette nature, aujourd'hui, après la consécration du talent de Musset et du génie de Balzac par plus d'un demi-siècle d'immortalité.

Chaudes-Aigues, d'origine italienne par sa mère, femme d'une merveilleuse beauté, était d'une taille élevée, très élancée; l'ovale de la figure était d'une régularité parfaite, le teint était blanc et mat, le nez fin, et ses yeux d'un noir velouté. C'était certainement l'un des plus beaux hommes de son temps.

Le jeudi 23 janvier 1834, les affiches du théâtre de Grenoble annonçaient pour le soir même la première représentation

de : *Un assassinat sous Henri III ou l'Amitié d'un roi de France*, drame en trois actes, quatre tableaux et en prose, par un jeune homme de Grenoble.

Ce jeune homme était André Clerc, que le succès des drames de l'époque empêchait de dormir, depuis la mort du *Trilby*. Il pensait bien ne pas arriver du premier coup à la hauteur de *Henri III et sa cour*, ou de la *Tour de Nesles*, mais *Perrinet Leclerc*, d'une allure plus modeste, l'avait séduit. Un *Assassinat sous Henri III* était donc annoncé comme devant être, en réalité, un pastiche très réussi du drame de MM. Lockroy et Anicet Bourgeois.

Aussi, le jeudi 23 janvier, la salle du théâtre de Grenoble était-elle bondée de spectateurs; on s'était même battu à la porte, assiégée de bonne heure par l'école de droit, tout entière. La toile se lève au milieu d'un profond silence. Le premier acte est écouté très attentivement, et avec une bienveillance marquée, bien que ce premier acte fût d'une faiblesse enfantine. Mais au second acte, plus faible encore que le premier, les signes de désapprobation deviennent visibles et stridents. A la fin, l'orage éclate avec fureur, au moment où l'on voit tous les acteurs en scène sortir d'un côté, en criant Noël! Noël! rentrer de l'autre côté, toujours en criant Noël! Noël! et répéter trois fois cet étonnant exercice. La salle entière est prise d'un accès de rire épileptique. Du paradis partent des cris d'animaux domestiques, que domine, par intervalles, le beuglement formidable d'un taureau. Un grand gaillard de six pieds, debout sur sa stalle, crie Noël d'une voix de stentor, le taureau mugit de plus belle, et toute la salle finit par imiter le taureau. La toile tombe.

Elle ne se releva pas pour le troisième acte, et le spectacle continua par *Zampa*, annoncé sur l'affiche comme devant terminer la soirée.

Le malheureux auteur de ce drame impossible s'était sauvé des coulisses, où il surveillait la mise en scène, et où le rire frénétique de la salle avait gagné les acteurs, les machinistes et jusqu'à l'allumeur de quinquets. De longtemps il ne reparut à Grenoble; sa destinée s'acheva à Paris, comme un conte de Perrault, par un riche mariage, où j'ai toujours soupçonné que le fameux habit vert pomme avait joué son rôle.

Bien autrement heureux avait été Edmond Badon, avec son drame : *Un duel sous le cardinal Richelieu*, en collaboration avec Lockroy, représenté sur le théâtre du Vaudeville, à Paris, le 9 avril 1832. La pièce avait eu du succès; elle est restée longtemps au répertoire. Elle fut suivie, deux ans après, par une *Aventure sous Charles IX*, comédie en trois actes, en collaboration avec Frédéric Soulié, représentée au Théâtre-Français, le 20 mai 1834. Le succès de la comédie fut moins marqué que celui du drame. Est ce pour cela qu'Edmond Badon abandonna le théâtre pour le roman historique, genre que Walter Scott avait mis fort à la mode. Il publia, en 1838, *Monbrun, ou les huguenots en Dauphiné*, et, en 1846, *Gingennes ou Lyon en* 1793. Ce dernier ouvrage n'a pas paru en volume, il a été publié dans le *Journal des Débats*, dans son feuilleton, du 12 novembre 1846 au 19 mai 1847.

Edmond Badon est mort aux Balmes-de-Fontaine, près Grenoble, le 20 juillet 1849. Il était âgé de quarante ans.

Un soir du mois de mai 1852, je traversais le boulevard, à Paris. Je m'entendis appeler vivement. Je tournai la tête, et j'aperçus la diligence du Havre, et sur l'impériale, à côté du conducteur, une figure amie, celle d'Antonin Romand. Je ne l'avais pas vu depuis plusieurs années. Je n'eus que le temps de lui demander où il allait. « En Amérique, me répondit-il, installer des maisons de bois, à compartiments mobiles, que j'emporte avec moi. » C'est là tout ce que j'ai su de la destinée de ce collaborateur du *Trilby*, qui était un esprit charmant, mais aventureux, comme le prouve l'histoire des maisons de bois, transportées, en 1852, de Paris en Amérique.

Hyacinthe Gariel a partagé sa vie entre les plaisirs de la chasse et l'amour des livres. Les archives du Dauphiné ont été pour lui un précieux filon de recherches intéressantes et de publications très appréciées des bibliophiles. Il a été l'un des collaborateurs assidus de l'*Intermédiaire*, surtout dans les premières années. Il était bibliothécaire de la ville de Grenoble, emploi qu'il a occupé pendant vingt-neuf ans, et dans lequel il avait succédé à M. Amédée Ducoin, qui l'avait rempli lui-même de 1810 à 1850.

Hyacinthe Gariel est mort à Grenoble, le 5 août 1890.

Appartiennent aussi au *Trilby*, pour

avoir été condisciples ou amis des rédacteurs :

Edouard Primard, auteur du *Christ de fer* et des *Nuits d'un Chartreux*, deux romans perdus dans la poussière de la grande nécropole romantique.

Auguste Genin, très originale figure dont je regrette de ne pouvoir parler un peu longuement. Directeur à Lyon du gaz de Venise, du gaz de Naples, du gaz de Chambéry, du gaz de Vichy, Auguste Genin était poète à ses heures. Il a fait imprimer chez Louis Perrin, à Lyon, sous le titre de *Simple Bouquet*, un volume de poésies, tiré à petit nombre, sur beau papier, et devenu fort rare, qu'il offrait à ses amis, comme on offre un bouquet de violettes, de gardénias ou de muguets de mai. Aug. Genin a fait don à la ville de Grenoble d'une assez belle collection de meubles, de bibelots et d'objets d'art, que la ville a installée dans les salles du premier étage de son magnifique musée, le premier de France, après les grands musées de Paris. Au-dessus de la porte d'entrée, une inscription en lettres d'or porte ces mots : *Musée Genin*.

Aug. Genin est mort à Lyon, il y a peu d'années.

Alfred Bougy, qui signait de Bougy, né à Grenoble en 1816, mort à Evian, le 4 septembre 1871. Il était bibliothécaire à la Sorbonne. Le dictionnaire de Vapereau donne la liste de ses ouvrages qui sont assez nombreux, et parmi lesquels je remarque, au point de vue romantique : *Turlupinades à l'encontre des pédagogues et des cuistres de l'école du bon sens*. 1847.

UNE FIN

... Et je le sais bien, moi, quand elle vous est apparue, cette idée du suicide, épouvantable d'abord, elle revient souvent, toujours moins laide, puis belle; puis elle s'empare de vous et ne vous quitte plus qu'elle ne vous ait poussé dans la tombe... Oh! des roses, apportez des roses; des fleurs partout : fermez portes et fenêtres, et vienne mon dernier sommeil... Une odeur, moins qu'un souffle et c'en est fait de la vie. Pauvre humanité, c'est bien la peine d'y tenir, vraiment !

Ainsi s'exprimait Jean Toby, dans la première livraison du *Trilby*, en racontant la mort d'une fille d'amour, qui s'était tuée, en pleine floraison de jeunesse, de plaisirs et de bien-être. Chacun avait été frappé de la façon étrange dont le suicide était étudié, fouillé, disséqué, dans la nouvelle intitulée *Une fin*, et dont je n'ai cité que quelques lignes des pages consacrées à la glorification du suicide. Cependant personne alors ne se douta que c'était non l'écrivain, mais l'homme déjà hanté par l'idée de la mort volontaire, qui s'exprimait ainsi.

Après *Trilby*, Perret-Desessarts était allé retrouver à Paris la famille saint-simonienne, à laquelle il avait déjà appartenu, comme je l'ai dit. Sa mauvaise étoile le fit rencontrer l'une de ces femmes que les prédications du père Enfantin, d'Emile Barrault et d'Olinde Rodrigues avaient absolument grisées, affolées, déséquilibrées. Cette adepte de la « foi nouvelle » avait nom Claire Démar. Elle était âgée d'environ trente-trois ans; elle avait donc sept ans de plus que Perret-Desessarts.

« Elle était brune, petite, a dit une de ses amies, le pied et la main jolis ; les traits du visage étaient fanés, mais agréables par leur régularité, et surtout par l'expression des yeux, qui étaient fort beaux. On sentait une organisation inflammable, peu tendre, mais excessivement passionnée »; tellement passionnée en effet que je ne puis achever ce portrait que par le vers fameux de *Phèdre :*

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée. »

Claire Démar a livré tous les secrets de son âme ardente et de son tempérament de feu dans une sorte de testament publié après sa mort. J'hésite à citer quelques mots seulement de cette étrange confession, dont « toute pudeur est bannie », pour me servir des termes mêmes employés par Claire Démar, pour l'expliquer au monde, aux croyants de « la foi nouvelle ». A quoi bon d'ailleurs révéler ici cette énigme d'une femme, entraînant son amant dans la tombe, ou heureuse d'y être précipitée par lui!

Le 4 août 1833, dans la chambre d'un petit hôtel, rue Folie-Méricourt, n° 9, Perret-Desessarts et Claire Démar furent trouvés asphyxiés par le charbon; et comme la mort n'était pas venue assez vite au gré de celle qui l'appelait, Claire Démar avait eu le courage de la hâter et de se faire sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

Ainsi mourut, à vingt-six ans, Charles Perret-Desessarts, le vrai fondateur du *Trilby*, celui qui le premier, avec Chaudes-Aigues, en avait eu l'idée. C'était une âme tendre, un esprit ondoyant et

divers comme dit Montaigne, une nature un peu molle, un peu naïve même et trop facile à recevoir les impressions du dehors; mais c'était un écrivain qui eût certainement marqué sa place aux belles années romantiques, s'il n'eût été, dès les premiers pas, si fatalement détourné de la voie que son incontestable taient lui aurait ouverte. A. D-N.

—

Signification du mot de chouan (XXI, 417, 501; XXII, 21; XXIV, 349, 495, 557). — Le prétendant et son représentant à Londres, M. d'Harcourt, se montraient assez intrigués de cette dénomination de Chouans, appliquée aux défenseurs de la cause royaliste en Bretagne. Ils demandèrent des explications. L'abbé Cercleron, l'un de leurs quatre agents autorisés, leur répondit en février 1794 (*Journal de l'abbé Cercleron*, mss. A. N.):

La dénomination de chouans donnée au parti des Bretons du canton, entre Laval, Vitré et Fougères, vient de ses auteurs, les frères Chouan, au nombre de trois.

C'étaient de gros cultivateurs qui entraînèrent dix paroisses des environs de Fougères, Vitré et Laval.

Ils se joignirent à l'armée de Vendée lors de la marche sur Granville.

Le jour, ils se cachent dans la forêt du Pertre.

L'aîné des frères a été tué.

Le second, Jean Chouan, commande actuellement. Il remplit le même rôle que Stofflet.

Et quel rôle!

A cette date, le 2 février 1794, le général Beaufort écrivait au Comité de Salut public :

Ces brigands opèrent la nuit sur les voitures et les isolés.

Nous en avons pris cinquante-deux, parmi lesquels le nommé François Chouan, principal chef de cette bande infâme qui avait pris son nom.

Il a essuyé plusieurs coups de feu qui l'ont abattu. Les volontaires du 6e bataillon de la Manche ont de suite tombé sur lui, lui ont coupé la tête et l'ont portée à la Gravelle.

GÉNÉRAL JUNG.

—

Les correcteurs d'imprimerie célèbres (XXI, 453; XXIV, 576). — Les érudits déplorent encore la perte de Louis-Prosper Gachard, l'éminent archiviste général du royaume de Belgique, mort à Bruxelles le 24 décembre 1885. Gachard était né à Paris le 12 mars 1800; à l'âge de dix-sept ans, il accompagna son père à Tournai. « Il y fut d'abord employé en qualité de correcteur dans l'imprimerie Casterman, rappelle son successeur au poste d'archiviste général, M. Charles Piot, dans la notice biographique qu'il a donnée à l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*. Des biographes ont dit qu'il était ouvrier typographe; c'est une erreur : Gachard corrigeait les épreuves de la maison Casterman, il faisait ce qu'ont fait à toutes les époques des écrivains et des linguistes distingués. » — Sur cette distinction, vraie d'ailleurs, entre le typographe et le correcteur, voyez Boutmy, *Dictionnaire de la langue verte typographique*. A. B. V.

—

Doit-on écrire Shakespeare ou Shakspere? (XXIII, 741; XXIV, 352, 499, 568.) — On doit se rappeler que la signature de William Shakspere du Musée britannique n'est pas exactement sur un *Montaigne*, mais sur la traduction de Montaigne faite par John Florio en 1603. Le fait est d'un grand intérêt, car c'est le seul livre dans la bibliothèque de Shakspere dont nous pouvons dire avec certitude que Shakspere l'ait vraiment possédé.

Le résultat de cette découverte nous donne la genèse de *Hamlet*, drame, qui me paraît toujours l'épitomé abrégé et viril de ces *Essais*, par un philosophe pyrrhoniste de la trempe de Pascal.

(Walthamstow.) C. A. WARD.

—

Que sont devenus les originaux de la Correspondance de Napoléon Ier? (XXIV, 37, 208, 304, 446.)— En 1837, il a paru chez Delloye et V. Lecou (2 v. in-8) un recueil curieux sous le titre : *Correspondance de Napoléon avec le ministre de la marine, depuis* 1804 *jusqu'en avril* 1815, extraite d'un portefeuille de Sainte-Hélène. L'auteur de cette publication est-il connu? Les originaux se trouvent-ils aujourd'hui dans un dépôt public ou sont-ils restés entre les mains des descendants du vice-amiral Decrès? E. M.

—

Noblesse et titres nobiliaires (XXIV, 139, 322, 405, 541, 586). — A propos de titres nobiliaires, l'usage tolère chez nous d'incroyables abus et entretient la confusion la plus absurde. Comme, de nos jours, il n'y a plus de répression légale ni d'entraves d'aucun genre, s'ano-

blit qui veut et avec la plus haute impudence. Certaines croix étrangères, achetées à beaux deniers comptants, confèrent, paraît-il, les titres de prince, de duc, de comte, de vicomte et de baron. — Pourquoi pas celui de marquis? — Nos jeunes dames de la haute finance, surtout dans le monde israélite, se montrent, m'assure-t-on, très friandes de ces distinctions aristocratiques. Au fait, la République actuelle, très bonne fille ou, si vous voulez, très débonnaire, s'inquiétant peu de ces détails, à la vérité très puérils, laisse faire et ne dit rien. Mais, après tout, il se manifeste de telles violations de l'ancienne loi sur la noblesse que l'esprit le plus libéral ne peut s'empêcher d'en être choqué. Par exemple, je connais les membres d'une vieille famille de Bretagne dans laquelle on ne se gêne en rien pour se moquer des anciens édits royaux sur la matière. Le titre de comte doit très réellement appartenir à l'aîné. Or, ces messieurs sont quatre frères et tous les quatre signent, avec intrépidité : comte de C***. — Que ces quatre aient chacun deux ou trois fils, quels titres ces derniers prendront-ils? Toute une botte de comtes!

Une question à ce sujet.

Napoléon Ier a fait un très grand nombre de nobles, comme on le sait, mais beaucoup n'étaient investis que d'un titre viager. Or, tous les rejetons directs ou même les neveux se sont emparés de la circonstance pour se poser en héritiers de tels et tels titres, et c'est pour cette raison que nous nous cognons tous, journellement, à tant de nobles qui ne le sont pas.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Qu'entendait-on par vermeil, incarnat, cramoisi, vermillon d'or ou d'argent? (XXIV, 161, 323, 586.) — Il est certain que *cramoisi* fut, jadis, employé pour marquer l'état parfait, en quoi que ce fût. Un nigaud fieffé s'appelait : un sot en cramoisi; dans Rabelais, rimer en cramoisi, c'était composer de beaux vers; enfin, les teinturiers faisaient du *bleu cramoisi*. Mais l'épithète devait sa fortune à ce que, tout d'abord, elle qualifia la précieuse nuance d'une couleur très estimée des anciens et des modernes : le *rouge*.

Par la même raison, *écarlate*, dont le sens propre n'est point douteux, eut une vogue identique. Au XIVe siècle, il y avait, outre l'écarlate *rouge*, la *blanche* et la *noire*.

De tous ces groupes : rouge *cramoisi*, rouge *écarlate*, rouge *pourpre*, rouge *ponceau*, etc., le terme en commun disparaît sans inconvénient, car son acolyte, conservé seul, est plus explicite que lui, en assimilant, comme *ton*, la couleur considérée à celle de la cochenille, de la scarlatine, du murex, de la grenade, etc.

A l'origine, *cramoisi* (ou *écarlate*) fut donc particulièrement dit à l'occasion d'un rouge très riche. Puis, il désigna, de façon générale, tout ce qui faisait une vive impression sur la vue. En latin, *purpureus* avait également double face; Horace appelle les cygnes *purpurei olores*. Et, d'autre part, Plutarque, dans la *Vie d'Alexandre*, parle de la *pourpre blanche* d'Hermione, ville de Laconie.

Quant à *vermillon*, il devait quelquefois être mis pour *vermiculé*. C'est, du moins, ce que je comprends avec le verset 10, chap. I du Cantique de Salomon : *Murenulas aureas faciemus tibi, vermiculatas argento.*

T. PAVOT.

—

Les femmes généralissimes (XXIV, 247, 377, 411, 452, 588). — Si vous n'avez pas clos le chapitre des héroïnes, je réclame une petite place pour des contemporaines, des compatriotes de Jeanne d'Arc, des Vosgiennes. Lorsqu'en 1814 et 1815 l'invasion nous passa sur le corps, les corps francs des Vosges défendirent les gorges des montagnes : ces corps francs avaient dans leurs rangs des femmes habillées en soldats. J'en ai connu une, que tout le monde se rappelle encore à Epinal, madame Pellet. Son mari, avocat, était lieutenant, et sa femme lui servait de sergent-fourrier : leste, vigoureuse, hardie, chasseresse, elle faisait le coup de feu comme un vrai troupier. Et elle n'était pas la seule, car leur bravoure, leur audace à tenir la campagne dans les gorges des Vosges, obligea plus d'un corps d'armée ennemi à changer de route. C'est pour cela qu'on avait proposé à Napoléon Ier, au lieu d'abdiquer, de se réfugier dans les montagnes, d'y organiser une défense du territoire, et faire la guerre de partisans, en attendant la reconstitution de son armée. On peut voir dans le *Moniteur de Gand* une note où toute la colère des envahisseurs s'exhale contre l'héroïsme des Vosgiennes, et où, sans nommer personne, sont constatés

les faits que je rapporte et dont j'ai connu les témoins. C'est bien là le pays de Jeanne d'Arc où les arbres ont des voix, où les cascades mugissent et *où tout le monde* n'attendait pas la loi pour être soldat. — Pellet, le *Barde des Vosges*, et madame Pellet méritent que leur souvenir soit gravé sur le granit qu'ils ont défendu.

V. B.

— Les femmes se firent remarquer par leur courage pendant les guerres de religion. Dans chaque ville assiégée, on leur confiait généralement un bastion où elles se défendaient avec acharnement. Marguerite de Corneillan dirigea d'une manière remarquable la défense du fort de Puybélou pendant le siège de Saint-Paul de Damiate, en 1588. A Montauban, en 1622, à Saint-Affrique, en 1625, et dans d'autres villes moins importantes, il y avait « la demi-lune des filles ». La duchesse de Rohan, Marguerite de Béthune, fille de Sully, relevant de couches, organisa la défense de Castres assiégé par le maréchal de Thémines, en juin 1625.

C. P. V.

—

L'œuf de coq (XXIV, 290, 421, 457, 544). — En Berry, en Sologne, la croyance à l' « œuf de coq » existe également. On y voit une singularité qu'on ne prend pas souci de raisonner. On assure aussi que l'œuf de coq contient un petit serpent.

Notre confrère A. Fournier, à propos de cette question, mentionne que les Vosgiens *offraient* également aux enfants, aux grandes personnes, un œuf quand ils *entraient* pour la première fois dans une maison.

Je pourrais parler au présent, en ce qui concerne mon pays natal, de cet usage, dont notre collaborateur ne parle plus qu'au passé en ce qui touche les Vosges.

A Selongey (Côte-d'Or), en effet, la coutume s'est encore conservée de nos jours de donner un œuf, tout au moins aux petits enfants, lorsqu'on les présente pour la première fois chez quelqu'un, du moins dans les classes populaires, car les maisons bourgeoises paraissent avoir oublié depuis longtemps ces touchantes traditions.

L'an dernier, une petite fillette, âgée à cette époque de trois ans, est ainsi revenue de quelques visites d'enfants dans le voisinage, avec plusieurs œufs (un par maison), et c'est alors que je me suis fait expliquer ce curieux usage, dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

L. Jeny.

— Ces sortes d'œufs de forme allongée, presque pointus, sans coquille, *hardelés*, sont des œufs de couleuvre. Les couleuvres déposent leurs œufs en chapelets dans les détritus végétaux et les fumiers. Le coq en grattant les trouve quelquefois, les becquète, les divise et les mange. Quand on a surpris un coq dans cette occupation, on n'a vu que l'œuf et l'oiseau, et on a cru que l'œuf venait de l'oiseau. Mais ceux qui ont ramassé l'œuf étrange en ont certainement vu sortir au bout d'un certain temps une petite couleuvre.

G. Le Hardy.

—

La mémoire se perd-elle à mesure que l'on avance en âge, ou peut-elle être conservée, à la condition de la cultiver et de l'exercer? (XXIV, 291, 423, 458, 501, 545.) — Une des plus prodigieuses mémoires de ce siècle est ou fut plutôt celle d'Eugène de Pradel, qui improvisait instantanément en vers un couplet, une tragédie, un poème, sur toute espèce de sujet historique, anecdotique ou autre, sans jamais s'être trompé, tant il avait *lu et tout retenu*. Eugène de Pradel commença ses improvisations en 1815, au Palais-Royal, « sur les tréteaux de la Montansier » et il est mort à Bade un peu après 1848, plein de cette vigueur intellectuelle qu'il cultiva sans cesse et qui ne le quitta jamais.

V. B.

—

Du chapeau dans l'antiquité (XXIV, 342, 473). — Les anciens se couvraient habituellement d'un chapeau à larges bords (1) pour se garantir des intempéries des saisons, et si leurs artistes, préoccupés avant tout de la pureté de la ligne et de la correction des contours, ne nous en ont laissé que de rares représentations, c'est que cette coiffure, disgracieuse d'aspect, s'harmoniait fort mal avec les autres parties du costume; elle avait, de plus, l'inconvénient de cacher ou d'obombrer trop fortement le haut du visage. Antony Rich en a reproduit plusieurs spécimens aux mots : *Manicula*, *Petasus* et *Thrax*.

(1) *πέτασος, petasus;* de *πετάννυμι*: déployer, étendre.

A défaut de documents figurés, les textes ne manqueraient pas. Suétone rapporte qu'en hiver, pas plus qu'en été, l'empereur Auguste ne pouvait souffrir le soleil, et que jamais il ne se promenait à l'air, même chez lui, sans avoir un *chapeau* sur sa tête. « Solis vero, ne hiberni « quidem patiens, domi quoque nisi *pe-* « *tasatus* sub dio spatiabatur. » (*Cæs. Aug.*, c. 82.)

Son père adoptif, Jules César, était moins délicat. Dans les marches d'étapes, il précédait ses troupes, quelquefois à cheval, plus souvent à pied, *la tête nue*, exposé au soleil et à la pluie : « In agmine, « nonnunquam equo, sæpius pedibus, « anteibat, *capite detecto*, seu sol, seu « imber esset. » (*Id.*, *Jul. Cæs.*, c. 57.)

De même Annibal :

Celsus et in magno præcedens agmine ductor
Imperium perferre suum : tùm *vertice nudo*
Excipere insanos imbres cœlique ruinam.
(Silius Italicus, I, 249-251.)

Ces trois exemples, dont le premier contraste avec les deux autres, étant également cités à titre d'exceptions, il faut en conclure que chez les anciens l'usage du *chapeau* était commun, quoique moins général que chez nous. Il s'imposait surtout en voyage ou à la campagne. « On « représente le fils de Maïa coiffé d'un « chapeau (*cum petaso*), dit Arnobe, pour « marquer qu'il est toujours prêt à se « mettre en route. » (*Adv. gent.*, VI, 197.)

Cicéron (*Epist. ad famil.*, XV, 17) s'excuse auprès de C. Cassius de lui envoyer une lettre un peu écourtée sur ce que le messager (*tabellarius*) l'attend devant la porte, le *chapeau* sur la tête (*petasatus*). — Nous dirions : *tout botté*.

Ce n'est donc pas sans raison que dans une des charmantes vignettes dont il a illustré le petit *Horace-Didot* de 1855, — ce joyau typographique, — F. J. Barrias a coiffé d'un couvre-chef, qu'envierait un Auvergnat, l'ami d'Auguste et de Mécène, maraîcher improvisé, bêchant avec plus de zèle que de succès son champ de la Sabine. JOC'H D'INDRET.

— Au sujet de la scène 2 du 2e acte du *Médecin malgré lui*, l'Intermédiairiste R. A. nous fait observer que l'attribution faite par Sganarelle à Hippocrate du fameux « chapitre des chapeaux » n'est qu'une invention plaisante.

Or, traitant du même ustensile dans *Parisine*, Roqueplan prétend que le chapitre existe réellement dans une édition d'Hippocrate, publiée à Belgrade en 1763. Il s'agirait du couvre-chef des Persans, ainsi que de la manière de s'en servir.

Il est certain qu'en dépit de son prénom vénérable, Nestor Roqueplan n'était, en somme, qu'un éminent boulevardier; on ne saurait toutefois, sans injustice, lui dénier toute compétence en matière de chapellerie.

Des contemporains se souviennent encore d'un certain chapeau de soie très bas de forme, auquel il donna son nom, et qui fit florès vers 1867.

Mais qu'y a-t-il de fondé dans l'assertion de cet ancien directeur de l'Opéra? Un de nos collègues bibliophiles nous l'apprendra peut-être.

Rendre à Hippocrate ce qu'on attribuait généralement à Aristote, en passant par Nestor Roqueplan, serait une œuvre méritoire et bien digne de tenter un Intermédiairiste. H. B.

—

A quelle époque les fleurs de lis de France ont-elles été réduites au nombre de trois? (XXIV, 387, 508, 548.) — Il faut, dans un cas aussi grave que celui de l'origine des trois fleurs de lis, ne donner que des autorités. Je défie tout d'abord qu'on me cite un manuscrit, antérieur au roi Jean, portant un écu de France à *trois fleurs de lis*. Quant aux sceaux, saint Louis eut en 1270 un sceau à trois fleurs de lis sous une couronne; la Régence sous Philippe le Hardi eut en 1285 dans son sceau trois fleurs de lis avec couronne; de même Philippe de Valois en 1343 eut un « petit sceau en l'absence du grand » portant encore trois fleurs de lis surmontées d'une couronne. Le contre-sceau de saint Louis et celui de Philippe de Valois ne portèrent même *qu'une seule* fleur de lis. Ces exceptions ne furent pas la règle : sous saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis le Hutin, Philippe le Long, l'écu *semé* de fleurs de lis resta, et Philippe de Valois, cité plus haut avec trois fleurs de lis dans son petit sceau, porta le *semé de France* dans son grand sceau, jusqu'en 1344. Ce n'est que depuis 1350 à 1360 que l'écu de France fut réduit à trois fleurs de lis, et gardé tel par Charles V et Charles VI jusqu'aujourd'hui. V. B.

—

Une critique de la « Cigale et la Fourmi », par d'Alembert (XXIV, 394). — Il

se pourrait que cette critique se trouvât dans l'*Histoire des membres de l'Académie française*, t. III. Je ne suis pas à même de vérifier l'indication simplement conjecturale, je la donne parce que, d'après Florian, le volume précité contient la comparaison d'une fable de La Fontaine : *la Mort et le Malheureux*, avec deux autres apologues sur le même sujet, l'un de Boileau, l'autre de J. B. Rousseau.

Je sais un reproche adressé à la *Cigale et la Fourmi ;* il serait curieux que ce fût une réédition du jugement de d'Alembert. Voici ce que j'en ai retenu. Il n'y a point de cigales en hiver, et la fourmi passe la dure saison à dormir ; les deux bestioles ne pouvaient donc pas se rencontrer *quand la bise fut venue.*

Mais il ne m'étonne pas que notre fabuliste ait commis une telle erreur, depuis que j'ai lu, dans un traité de magnétisme, ces quelques mots qui m'ont fait longuement rêver : « On sait que La Fontaine a écrit, *en dormant*, sa fable *les Deux Pigeons.* » Je suis confus d'avoir si longtemps ignoré ce détail qui paraît n'être un secret pour personne.

T. PAVOT.

—

L'habit ne fait pas le moine (XXIV, 433). — L'expression existait déjà au XIII[e] siècle. Jean de Meung dit dans le roman de la *Rose :*

Tel a robe religieuse,
Doncques il est religieux ;
Cest argument est vicieux,
Il ne vaut une vieille royne (1) :
La robe ne fait pas le moine.

Rutebeuf commence un fabliau par le même proverbe :

Li abis ne fait pas l'ermite.
. . . .

M. Quitard cite ce passage des *Décrétales* de Grégoire IX, qui siégeait dès l'an 1227 : *Cum monachum non faciat habitus, sed professio regularis.* Il croit que le proverbe est antérieur aux faits auxquels on a voulu le rattacher, et qu'il est venu, par imitation, de celui des anciens : *Isiacum linostolia non facit*, la robe de lin ne fait pas le prêtre d'Isis.

T. PAVOT.

— Il me semble qu'on peut en retrouver, je ne dis pas l'origine, mais l'application évidente dans ce passage de l'*Imitation*, l. I, ch. XVII, 2 : *Habitus et tonsura modicum conferunt : sed mutatio morum*, etc.

BR.

(1) Raine, *rana*, grenouille.

—

Sur les comtes de Charolais (XXIV, 435). — Les *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles* viennent de répondre à cette question en ce qui concerne la chronologie des comtes de Charolais. Comme le dit fort bien le comte Maurin de Nahuys, les personnages qui ont porté le titre *de Charolais* à la fin du XVII[e] et pendant le XVIII[e] siècle, ont trois filles des princes de Condé, et Charles, le dernier, comte de Charolais, né en 1700, mort en 1760. J'ajouterai que ce dernier est fort connu dans les annales des chasses : c'est lui qui, pour montrer combien il visait juste, canardait les paysans des environs de Chantilly.

Quant aux armes de Charolais, notre confrère a posé quelques questions dont je me permettrai de lui donner la solution, puisque les *Annales de la société d'archéologie* ont oublié de le faire. Le titre de comte de Charolais, porté par les souverains, après Charles le Téméraire, n'a pas eu d'armoiries particulières ; de même, les Condé et les Conti n'ont eu d'autres armoiries que celles des Bourbons avec leurs brisures de Condé ou de Conti. Quant au blason qui montre *de gueules au lion à la tête contournée d'or* pour Charolais, il n'y a que Segoing qui le dise. Des manuscrits du XVI[e] siècle qui sont à la Bibliothèque Mazarine, et ont été publiés dans le tome II du *Héraut d'armes*, portent *de gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur et chargé d'une fleur de lis d'or*, sans dire que la tête du lion soit *contournée*. Dans ce double blason, le lion est pour le comte, et la fleur de lis pour le comté. Dans l'*Armorial général de France*, qui fourmille de mauvaises plaisanteries exécutées par les commis de Vanier et endossées par d'Hozier, la ville de Charoles, p. 544, porte aussi *de gueules au lion d'or ;* mais ailleurs, p. 952, la province de Charolais est affligée d'un mauvais jeu de mots : *d'or à un chariot de gueules !*

Si notre confrère R. a trouvé un texte *officiel* du XVI[e] siècle, donnant *une tête contournée* ou *renversée* au lion, et des émaux intervertis, cela me paraît devoir être examiné de près, car les comtes de Charolais, depuis Charles le Téméraire

jusqu'à la fin du XVII° siècle, sont: Philippe le Beau, Charles-Quint, Philippe II, Philippe III, Charles II, de 1493 à 1684. « La propriété de ce comté, rapporte le comte de Nahuys, devait demeurer à Philippe II, roi d'Espagne, et à ses successeurs pour le tenir *sous la suzeraineté du roi de France:* les traités de Vervins, 1598, et des Pyrénées, 1659, confirmèrent le droit des rois d'Espagne, qui restèrent possesseurs de ce comté jusqu'en 1684, quand le roi Charles II le céda au grand Condé. Le haut domaine en fut, comme toujours, réservé à la couronne de France. » Voilà, cher confrère, le droit, la possession et les armoiries. Entendez bien surtout ceci, c'est que, quand l'étranger posséda cette petite province, comme toute autre, le roi de France n'en resta pas moins le suzerain, et c'est pour cela que la fleur de lis est restée au front des armoiries du Charolais. V. B.

—

Saint-Romain (XXIV, 440, 596). — Je remercie A. Y. des renseignements biographiques publiés par lui et sur lesquels il a appelé mon attention.

Leur lecture a fait naître en mon esprit les réflexions suivantes :

Si Laurioux, dit Saint-Romain, acheta auprès de Paris un immeuble, on pourrait peut-être trouver, dans les registres de l'état civil de la commune dont il dépend, son acte de décès sous l'un ou l'autre nom et, à l'école des Mines, des renseignements sur son fils.

Je trouve son nom mentionné dans le *Paris* d'Auguste Vitu. Paris, Quantin, p. 331.

Les Jeux gymmiques, y est-il dit, fermèrent leurs portes en juin 1812 et furent remplacés enfin le 20 décembre 1814 par le théâtre de la Porte-Saint-Martin, *sous la direction de Saint-Romain.*

Je possède sur ce personnage quatre pièces assez curieuses en tant que directeur de spectacle dans l'arrondissement théâtral Niort-Fontenay-Rochefort-sur-Mer, etc., de 1802 à 1807.

1° Une lettre du 17 brumaire an XI, datée de Rochefort-sur-Mer et adressée à Julien Fillon, curé de Saint-Jean de Fontenay, qu'il avait inexactement accusé d'avoir refusé les prières de l'Eglise catholique à l'acteur Tronçon, y décédé.

2° Une autorisation à lui accordée par Boïeldieu de faire exécuter quelques uns de ses opéras sur le théâtre de Fontenay (12 mars 1803).

3° Une affiche d'une représentation théâtrale donnée par sa troupe, le 22 mars 1804, ainsi conçue :

Par permission de M. le maire de Fontenay,
Les *artistes*, sous la direction du citoyen Saint-Romain, donneront aujourd'hui jeudi, 1er germinal an XII, une première représentation de *Ma tante Aurore ou le Roman impromptu*, opéra nouveau en 2 actes, musique de Boïeldieu.

Cette pièce, qui n'a jamais été représentée en cette ville, jouit du succès le plus complet et le plus mérité.

Précédée de la *Fausse Magie ou les Bohémiens*, opéra en deux actes, musique de Grétry.

Au premier jour: *Michel-Ange.*

C'est à la salle de spectacle. On commencera à cinq heures et demie précises. On prendra: aux premières, 2 fr.; aux secondes, 1 fr. 20; au parterre, 75 centimes, et au paradis, 50 centimes.

4° Une lettre de Saint-Romain, du 14 avril 1807, datée de Niort, au maire de Fontenay, pour se plaindre des agissements d'un acteur ayant jadis fait partie de sa troupe.

Je regrette de n'avoir point d'autres documents sur cet acteur.

JEAN DE LOCHÈRE.

— Il a paru, en 1831, un petit opuscule intitulé : *Coup d'œil sur les théâtres du royaume*, par A. L. Saint-Romain. Bien que très sommaire, ce renseignement sera peut-être utile à mon collaborateur.

G. DE B.

— Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

M. le maire de Cissé vient de me communiquer le numéro de l'*Intermédiaire* où l'on remarque une petite notice sur Saint-Romain, qui de son vrai nom s'appelait Laurioux, né à Cissé.

Voilà plus de cinquante ans que je cherche ce qu'est devenu ce cousin germain de mon père. En 1793, il était au grand séminaire de Poitiers, et la Révolution ayant fait chasser les religieuses de leur couvent et les séminaristes de leur séminaire, mon cousin s'est retiré et s'est mis acteur, et puis il est devenu directeur de théâtre. En 1806, il était à Niort, chef-lieu du département des Deux-Sèvres; en 1807, à Rochefort; en 1811, à Boulogne, et plus tard il a été nommé directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, à Paris. Puis nous n'avons pas reçu de ses nouvelles depuis, je sais qu'il avait un fils qui était inspecteur des mines.

J'ai fait le voyage de Paris plusieurs fois pour faire des recherches sur cette famille qui est la mienne, mais je n'ai jamais pu parvenir à la découvrir.

M. Jean de Lochère, qui a l'air de s'intéresser à cette recherche, voudra bien m'écrire pour

me donner les renseignements qu'il connaît sur la famille Saint-Romain.

Recevez, etc.

T. Laurioux,
Propriétaire à Cissé.

— Saint-Romain eut à Fontenay-le-Comte une bien curieuse querelle. Sur trois lettres que je possède de cet acteur, voici les deux plus intéressantes et qui constituent un nouveau chapitre des *Comédiens hors la loi*, même après le Concordat. Un curé de Fontenay-le-Comte avait refusé à un comédien nommé Tronçon ses prières et, non content de cet acte d'intolérance, il avait également refusé d'accepter pour parrain et marraine des comédiens. C'est là ce qui motiva les deux curieuses lettres que je communique à l'*Intermédiaire*. N. C.

Rochefort, 6 brumaire an XI.

Monsieur le curé de St-Jean. Fontenay-le-Peuple.

La conduite scandaleuse que vous avez tenue en refusant la sépulture aux restes inanimés de l'infortuné Tronçon et le baptême à l'enfant d'un comédien, en renvoyant contre le bon sens et sous le plus spécieux prétexte que le parrain et la marraine étant des comédiens, mérite d'être connue et sévèrement réprimée.

Le *Journal officiel* nous annonce aujourd'huy le châtiment infligé au curé de Saint-Roch, qui, méconnoissant, comme vous, les devoirs de son ministère, a fait fermer la porte de l'église à mademoiselle Chameroy, artiste du théâtre des Arts. Je vous préviens, monsieur, que, pour obtenir réparation des outrages faits par vous à l'humanité, je ferai connaître à toute la France, par la voie des journaux, votre conduite contraire aux principes de l'Evangile et aux loix du Concordat, que, malgré qu'il vous ait tiré du néant, vous méconnoissez déjà.

J'instruis M. l'évêque de la Rochelle des faits cy-dessus énoncés, et j'espère de sa vraie religion et de son équité qu'il vous rappellera aux vrais principes de vos devoirs.

Saint-Romain,
Directeur de spectacle.

Nota. J'instruis de ces faits et en demande réparation à M. l'évêque de la Rochelle.

Rochefort, 18 brumaire an XI° de la Rép.

Saint-Romain, directeur de spectacle,
Au citoyen Brisson, maire de Fontenay-le-Peuple.

Je vois par votre lettre, citoyen, qu'en effet j'ai été mal instruit sur les détails que j'avais recueillis relativement à la mort du comédien Tronçon, que ce n'est point M. le curé de Saint-Jean qui a refusé, non la sépulture (ainsi que je m'étais mal expliqué), mais de prier pour luy; que c'est le curé d'une autre église, et à cet effet, je m'empresse et me fais un devoir de faire réparation sur ce premier article à M. Fillon, curé de Saint-Jean, sans me désister de mon opinion et du contenu de ma lettre, relativement au prêtre qui a fait refus de son ministère aux restes inanimés de Tronçon, en adressant à Dieu les prières que le chrétien mort réclame avant la sépulture.

Nulle raison ne pouvait, je pense, priver Tronçon et sa famille de cette consolation, Tronçon n'était pas comédien, et le curé dont je veux parler ne pouvait luy appliquer le pytoyable prétexte dont s'est servi le curé de Saint-Roch, à l'égard de mademoiselle Chameroy; le mort eût-il été comédien, je dis encore que le scandale n'en eût pas moins existé.

J'ai été *mal avisé* de me tromper de nom, mais le fait n'en existe pas moins; et je m'*aviserai* toujours mal en semblable occasion, moy, et les hommes raisonnables, de m'élever contre le ridicule qui voudrait établir une ligne de démarcation entre un comédien, un prélat, un artisan, un apothicaire ou telle et telle autre classe de la société. En Italie et sur les marches du Vatican, les comédiens sont reçus à la communion. En Allemagne, en Prusse et dans d'autres monarchies, les comédiens occupent des chaires de prédicateurs, le comédien Garrick repose honorablement à Westminster, au milieu des tombeaux des rois. En France, on trouve des mœurs, de bons ménages, des vertus même dans les coulisses, comme dans les autres classes de la société. Les comédiens français qui sont chrétiens, comme les curés, sont bien aises d'aller en paradis comme tant d'autres, et le Concordat donné à notre République par un sage gouvernement a sanctionné l'existence morale du comédien comme du dévot.

C'est d'après les généreux et respectables principes de ce même Concordat que j'invoque que le curé de Saint-Roch a été blâmé de tous, et puni par l'archevêque de Paris pour avoir refusé de prier pour mademoiselle Chameroy qui s'était avisée d'être comédienne. Moy je *m'avise* de trouver mal que le curé de la paroisse de Tronçon luy ait refusé son *Requiem*, mais j'ai mon opinion, parce qu'il est reconnu qu'un comédien peut avoir la sienne, et que Molière qui était aussi comédien, et qui, tout en consultant sa servante, avait fait le *Tartuffe*, qui vaut bien un sermon, avait du jugement et de l'esprit comme un curé. Je suis sincèrement fâché d'avoir adressé à M. le curé de Saint-Jean ce qui est le fait d'un curé d'une autre paroisse de votre ville, et luy en fais dans la présente, et dans celle que je luy adresse par le présent ordinaire, mes sincères excuses.

Il est, de plus, notoire qu'un curé de votre ville a refusé le baptême à l'enfant d'un comédien, j'ai cru (et l'on m'avait dit) que ce prêtre était le curé de Saint-Jean, je confessé, d'après les éclaircissements que vous voulez bien me donner, que j'ai été dans l'erreur, et je dois et fais réparation de ce second fait à M. le curé de Saint-Jean; mais ce dont il doit réparation à la société et à moy comédien est le refus qu'il a fait de recevoir pour marraine mon épouse, au moins autant respectable que luy curé de Saint-Jean. Cet affront est d'autant plus sensible qu'il a été fait publiquement sans égards, et sans la moindre délicatesse. Je suis fâché de n'être pas de votre avis, sur la conduite de M. le curé de Saint-Jean, à qui vous accordez raison basée sur la non-organisation du clergé de l'évêché de la Rochelle, et sur ce que les lois ecclésiastiques lui faisaient un *devoir* d'agir ainsi; je soutiens au contraire qu'il s'est étrangement écarté de son devoir, que M. le curé de Saint-Jean n'a point trouvé dans les principes de notre religion, n'y dans les pages de

l'Evangile, qu'il était agréable à Dieu d'excommunier les comédiens; Jésus chargea les marchands du temple, et il ne les excommunia pas. Les papes s'avisaient jadis d'excommunier les potentats, et les potentats relevaient leur excommunication avec des bayonnettes; les comédiens italiens, qui donnaient 36,000 livres à leur paroisse, n'étaient point excommuniés et faisaient leurs pâques; tant il est vrai qu' « il est avec le ciel des accommodements».

Je demanderai d'autre part à M. le curé de Saint-Jean s'il ne connaissait pas le Concordat; s'il le connaissait, comme il n'y a pas de doute, je luy demanderai encore si les lois de ce Pacte sacré luy disent que les comédiens sont exclus de l'Eglise, si elles ne luy prescrivent pas au contraire Egalité pour tous les Français et pourquoi il n'a pas fait ce que les lois exigeaient de luy.

Malgré votre opinion, je persiste à croire que M. le curé de Saint-Jean est blâmable dans sa conduite et je soutiendrai devant le tribunal de la Raison contre tous les docteurs de la Sorbonne que les niaiseries que pourrait invoquer M. le curé n'ont été inventées que par les fanatiques, mises en pratique par les ignorants et applaudies par les cagots.

Tantæ ne animis cœlestibus iræ?

Je ne vous cèle pas, citoyen, que M. le curé de Saint-Jean nous a fait un véritable chagrin, et il est permis à moi et à mon épouse, vexés si mal à propos, de faire connaître les torts que vous semblez approuver, et de nous adresser à qui de droit pour les redresser et les prévenir dorénavant.

Etait-il aussi louable au curé de la paroisse de la comédienne accouchée de refuser le baptême à son enfant? Son refus avait-il aussi pour base que cet enfant était le fils d'un comédien? Eh! qui pouvait assurer au curé que cet enfant serait comédien? Qui luy disait au contraire que le père n'avait pas l'intention d'en faire un prêtre? Si l'artiste père de cet enfant en eût cru à mon avis, il se serait passé du ministère du curé de notre ville, sauf à courir la chance d'envoyer son fils aux limbes en cas de mort, et il aurait attendu à trouver un ministre raisonnable qui luy eût donné un baptême sans chicane.

Les comédiens lisent beaucoup, vous le sçavez; j'avais lu dans le *Journal officiel* qu'un entêté curé d'Autun avait refusé le baptême à un damné fils d'un plus damné comédien, mais que, sur l'ordre du préfet, le jeune excommunié avait reçu un passeport baptismal pour aller droit en paradis en cas de besoin; j'allai, sur le refus du curé de la paroisse de l'accouchée, à l'hôtel de la préfecture; là j'étais sûr d'obtenir justice, mais l'absence du citoyen Merlet nous mit à la discrétion du curé refusant, puis de M. le curé de Saint-Jean qui nous chercha une querelle d'Allemand et ne nous donna qu'à regret les orémus et les patenôtes d'usage.

J'ai pu commettre des erreurs, mais elles sont bien involontaires et je mettrai mon devoir et le plus grand empressement à les réparer; mais je n'ai point *machiné de calomnies* comme vous l'écrivez, — car il est bien certain que le curé de la paroisse de *** (j'ignore le nom, et vous le sçavez) de Fontenay-le-Peuple a refusé de baptiser l'enfant d'un comédien, que le même curé, ou un autre de la même ville, a refusé de prier pour le défunt Tronçon, et que, d'autre part, le curé de Saint-Jean a refusé d'admettre pour parrain et marraine des comédiens. Il y a tout au plus, de ma part, qu'une erreur de paroisses et de curés.

J'ai écrit, ainsi que je l'ai marqué, à M. le curé de Saint-Jean, à M. l'évêque de la Rochelle, et au journaliste dont je reçois la feuille; s'il donne publicité à ma lettre, il la donnera de même à ma méprise que je confesserai; je me désiste par la présente, sur les éclaircissements que vous me donnez, des faits de refus de prier pour Tronçon et de baptême de l'enfant d'un comédien, que je croyais personnels à M. le curé de Saint-Jean; mais je persiste dans le contenu de ma lettre pour ce qui concerne la non-admission de mon épouse pour marraine.

Je voudrai croire, avec vous, que M. le curé de Saint-Jean est le plus honnête homme du monde, et le prêtre le plus respectable de son diocèse, s'il veut dire qu'il a eu tort de rejeter mon épouse pour marraine. Croyez, citoyen, que mon erreur n'est point le résultat d'une machination calomnieuse, que je n'avais aucuns motifs pour attribuer à M. le curé trois faits, dont un seul luy est personnel, que si j'avais connu le ou les prêtres qui étaient comptables des deux premiers, je les aurais nommés par leurs noms à M. l'évêque et au journaliste.

Si ma lettre est insérée dans les feuilles, je rétablirai les faits dans leur nue et exacte vérité; si vous relevez mon erreur, j'aime à croire que votre impartialité et votre équité vous fera loy de dire que ces trois faits sont réels et de nommer pour la justification de M. le curé de Saint-Jean et la mienne les curés qui sont comptables des deux premiers faits.

Je crois entrevoir, citoyen, que vous désireriez que publicité ne fût point donnée à ces divers événements; si mes lettres ne sont point imprimées, j'écris au journaliste de les mettre au panier des retraites; j'écris de même par ce courrier à M. l'évêque de la Rochelle, à qui je fais l'aveu de mes erreurs et rétablis la vérité.

Je vous salue respectueusement,

SAINT-ROMAIN.

—

Carabins (XXIV, 481, 598). — Je trouve que Littré, ce grand abstracteur de quintessence, consulté par notre collaborateur M. Pavot, au sujet des carabiniers, s'est montré, pour cette fois, bien léger dans sa définition.

Il paraît en effet bizarre, quelque amateur d'étymologies qu'on soit, d'inférer, de ce qu'un troupier revêt une cuirasse et se coiffe d'un casque, qu'il soit par cela même tout naturellement dénommé « carabinier ». La vérité est que les carabiniers ne portaient ces deux accessoires que depuis 1812, et encore, à cette époque, étaient-ils pourvus d'un mousqueton.

Notre collaborateur, qui n'est point au courant de l'argot des casernes, ignore que les carabiniers n'ont jamais été dans l'armée qualifiés de « citrouilles ». Cette épithète revenait de droit aux dragons,

vêtus de vert et en partie de jaune, à l'instar de la cucurbitacée dont il s'agit.

Les carabiniers rentraient dans la catégorie des « coquillards » ou « gros frères », plus anciennement « gros talons » des armées de la République ou de l'Empire.

Et, puisque nous effleurons ce sujet, disons qu'on appelait et qu'on appelle encore les fantassins « pousse-cailloux, écrevisses de rempart », les chasseurs à pied « vitriers », soit à cause du bruit assez semblable à celui du verre cassé que produisait la lame du sabre-baïonnette dans son fourreau métallique, dont ils furent les premiers pourvus, soit à cause du sac recouvert de toile cirée qu'ils furent longtemps seuls à porter et qui, l'éclat du soleil aidant, les faisait avec un peu de bonne volonté ressembler de loin, par derrière, à une bande de ces modestes industriels. On appelait les hussards et chasseurs « c... de singe », à cause de leur talpack de fourrure, souvent un peu râpé, les zouaves « chacals », les soldats du train « royal-cambouis » et plus tard « hussards à quatre roues ».

Quant aux infirmiers militaires, le nom d' « artilleurs de la pièce humide » leur est resté, ceci pour rentrer dans..... la question. Le terme « carabins à genoux » me semble être, en effet, pour le moins arrière-grand-père de ce dernier pseudonyme. H. B.

— *Carabin*, pris de *carabine*, doit sans aucun doute son origine à un nom composé turc : *cara*, noire ; *bina*, construction ou bâtiment, désignant l'arme connue de tout le monde et qui servait autrefois aux janissaires et aux bachibouzoucks. Dr Nazim.

—

Ceci mangera cela (XXIV, 481). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Bordeaux, le 5 août 1891.

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu m'adresser le numéro du 10 juillet de l'*Intermédiaire* où se trouve relaté un mot de Napoléon Ier qui, lorsqu'il décréta l'établissement du pont de Bordeaux, aurait dit, en montrant la Bastide : « Ceci mangera cela. »

J'ai fait vainement rechercher dans les archives municipales, on n'a retrouvé aucune trace de ce fait dont aucun souvenir n'existe chez ceux qui connaissent le mieux les traditions bordelaises. La forme même du mot semble indiquer, du reste, qu'il a été composé par allusion à la *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo.

Napoléon devait savoir, bien que les lois de l'hydraulique fluviale fussent alors peu connues, que les profondeurs du fleuve se trouvent sur la rive gauche, et son esprit pénétrant ne pouvait méconnaître que le port se trouvait ainsi forcément attaché à cette rive.

La légende que vous citez ne semble donc avoir aucun caractère d'authenticité.

Agréez, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Bordeaux,
Bayssellance.

—

Une question conséquente (XXIV, 481, 598). — On trouvera dans une comédie en vers de Casimir Bonjour, plus oubliée aujourd'hui, peut-être, qu'elle ne mériterait de l'être, l'*Education ou les deux cousines*, une jeune fille aristocratiquement élevée qui gronde sa mère, simple bourgeoise, pour s'être servie du mot *conséquent* dans le sens d'*important*. Je n'ai pas la pièce sous la main. L.

—

Origine du piano (XXIV, 488). — Le piano a fait taire l'épinette, le clavecin, le virginal et autres guitares en boîte; nommé d'abord *piano-forte*, il a perdu son deuxième nom, alors qu'il y avait, hélas! infiniment plus de droits qu'au premier. Les uns attribuent la perpétration de cet engin au Saxon André Silbermann en 1750; les autres en accusent le Florentin Cristofori, vers 1720. Strasbourg, dit-on, a recélé le premier piano-forte; mais l'invention du pâté de foies gras est venue réhabiliter cette ville, si chère aux cœurs et aux palais français. Bref, les musicographes ne sont pas d'accord sur la nationalité et le nom du coupable.

Schmitt, le constructeur de la première guillotine, était facteur de pianos; il excellait, paraît-il, dans la fabrication des instruments de supplice. En effet, les servants du piano, les pianistes, puisqu'il faut les appeler par leur nom, sont incapables de la moindre concession; avec eux, il faut se soumettre ou se démettre; ils font résonner leur pièce :

Qu'au boucan de leur jeu la terre se réveille.
Rois, soyez attentifs; peuples, ouvrez l'oreille:

Les exécutants ou plutôt les exécuteurs consentiraient plus volontiers à reconnaître quelque valeur musicale à Rossini, Meyerbeer, Bellini, Hérold, qu'à reculer leur mécanique d'un décimètre pour diminuer les souffrances de leurs voisins. Un original avait un jour ima-

giné et mis en vente un appareil destiné à humaniser le son du piano, tout en permettant à son excitateur de se livrer à ses interminables exercices. L'industriel philanthrope est mort sur la paille. Mieux avisés, les amplificateurs de sonorité font fortune. Le calibre et le fracas des pièces d'artillerie ne va-t-il pas en grandissant? Voilà le progrès!

Les pianistes, ***quorum pars mala fui***, ont le double défaut d'augmenter le nombre des tapageurs et de diminuer celui des musiciens; la multiplication de ces redoutables marteleurs rend de plus en plus difficile la formation des orchestres. Des écrivains compétents et, en dernier lieu, M. Reyer, ont, à différentes reprises, signalé le danger. Pour se débarrasser du fléau de la pianoterie, A. Karr a proposé de transporter dans une île lointaine tous les pianistes et ceux qui veulent le devenir. Et la dépopulation de la France! ce mal qui fait pousser tant de gémissements, A. Karr ne s'en préoccupe guère.

Le café, denrée bienfaisante qui, additionnée de lait, tient une place considérable dans l'alimentation des classes pauvres, est grevé de droits énormes, invraisemblables, bien qu'il ne puisse être question de protéger le caféier, cet arbrisseau ayant constamment refusé de s'acclimater en France. Les pianos, engins malfaisants, ne paient pas un centime d'impôts. Bien plus, l'Etat est fabricant de pianistes : sa ***manufacture*** est située au Conservatoire de musique. L'Etat devrait bien s'abstenir, en présence de l'excès de production de l'industrie privée.

A quand la grève des paveurs d'ivoire? En voilà une qui serait accueillie avec bonheur. Les pianos déchaînés dans une maison m'ont toujours produit l'effet de punaises qui se permettraient de faire du vacarme. E. DE NEYREMAND.

—

François Desportes (XXIV, 491). — Je présume que c'est par erreur que M. L. Bouland a écrit François. C'est bien du poète aimé de Charles IX et de Henri III qu'il s'agit, n'est-ce pas? Eh bien! il se nommait Philippe et voici tout ce que nous pouvons répondre.

En vendant comme bien national (1792) l'abbaye de Bon-Port, commune de Pont-de-l'Arche (Eure), l'administration se réserva le droit de faire enlever le tombeau dudit Philippe, que Thibaut Desportes, son frère, avait fait élever dans l'église de l'abbaye. En conséquence, ce monument fut transporté au dépôt des Petits-Augustins, qu'Alexandre Lenoir avait été autorisé à fonder, lequel dépôt devint le ***Musée national des monuments français***. FIGUÈRES.

—

La décoration du drapeau du 57e de ligne et la prise d'un drapeau allemand le 16 août 1870 (XXIV, 515). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Bordeaux, le 18 août 1891.

Monsieur le Directeur,

La note relative à la décoration du drapeau du 57e de ligne, qui a paru dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire des chercheurs*, contient certaines inexactitudes.

Voici, sur ce point d'histoire, la version véritable, telle qu'elle résulte non seulement de nombreux témoignages recueillis au corps, mais aussi des enquêtes officielles qui précédèrent la décoration du drapeau du régiment en 1880, et qui furent aussi faites peu de temps après la guerre, comme on en voit la preuve par l'extrait suivant de l'ordre du régiment, du 20 décembre 1873 :

« D'après les renseignements fournis par le colonel sur M. Chabal, lieutenant au 57e de ligne, qui a pris un drapeau à l'ennemi pendant la dernière guerre, le ministre a décidé, à la date du 16 décembre courant, que cette action d'éclat serait mentionnée sur l'état des services de cet officier dans la case réservée aux faits de cette nature et qu'elle serait libellée de la manière suivante : *A pris un drapeau au 16e regiment d'infanterie prussienne, le* 16 *août* 1870, *à la bataille de Rezonville.* Le trésorier est chargé de faire cette inscription sur le registre matricule des officiers du régiment.

« *Le colonel, signé :* THOMASSIN. »

Le soir du 16 août, la brigade allemande de Wedell, attaquant la droite des lignes françaises, près de la ferme de Greyère, subit un désastre complet. Littéralement écrasés par le feu de la division de Cissey, les régiments allemands (16e et 57e) s'enfuirent en désordre et furent poursuivis par nos régiments de la brigade de Golberg (57e et 73e).

Dans cette poursuite, le sous-lieutenant Chabal, officier payeur, qui, n'ayant pas de commandement, avait pris un fusil et marchait avec les plus hardis, vit tomber, à quelques mètres de lui, atteint par un projectile, le porte-drapeau allemand.

Il le joignit et s'empara du drapeau après une courte lutte. Dans cette lutte, M. Chabal faisant effort des deux mains et posant son pied droit sur la hampe pour arracher le drapeau, la hampe se rompit et un fragment d'environ 40 centimètres de longueur resta entre les mains de l'officier prussien.

Ce fragment fut retrouvé le lendemain au milieu des cadavres par les Prussiens. (***Historique du* 16e *régiment prussien.***)

En 1872, l'empereur Guillaume, après s'être fait présenter un rapport détaillé de l'affaire, décida qu'un nouveau drapeau serait remis au 16e régiment et que le tronçon de l'ancienne hampe servirait pour la nouvelle, à laquelle elle est reliée par un anneau d'or.

La présentation solennelle de ce nouveau drapeau eut lieu à Cologne le 13 octobre 1872.

Quant à la partie principale du drapeau, elle fut remise par M. Chabal au colonel qui la fit porter le soir même de la bataille au général de Cissey par le lieutenant-colonel.

Ce trophée, dont on peut lire la description dans l'*Indépendant de la Moselle* du 31 août 1870, resta exposé sur l'esplanade de Metz pendant plus d'un mois.

Puis il fut versé à l'arsenal. A la reddition de la place, il fut sauvé par des officiers d'artillerie qui, après la guerre, le remirent à M. Thiers.

Il a été depuis déposé aux Invalides.

Capitaine BERTHEMET.

Vu: le colonel du 57e:

BLANCHOT.

— Ce drapeau a été versé à l'hôtel des Invalides, le 2 mars 1872, et il est actuellement exposé avec la totalité des drapeaux pris sur l'ennemi (au moins en Europe) dans la chapelle des Invalides.

Quant au drapeau du 61e régiment poméranien, dont la prise a donné lieu à plusieurs polémiques, entre autres dans l'*Intermédiaire*, il y a quelque six mois, après être resté au ministère de la guerre, il est entré au Musée d'artillerie le 30 décembre 1885; en est sorti pour être versé à l'hôtel des Invalides (afin d'y être exposé dans la chapelle) le 11 avril 1888, sur une dépêche ministérielle, n° 13,966 datée du même jour (11 avril 1888).

GERMAIN BAPST.

L'acteur Marais a-t-il le droit de porter la barbe en jouant le personnage de Néron? (XXIV, 522.) — Non seulement M. Marais a le droit de jouer le rôle de Néron avec de la barbe au menton, mais il y est formellement tenu, sous peine de se brouiller avec les amateurs intransigeants de bric-à-brac archéologique et de couleur locale. Suétone, en effet, nous apprend qu'à l'époque où il supprima sa mère, Néron portait encore cet attribut du sexe fort. L'anecdote est assez curieuse pour pouvoir trouver place ici:

Junxit parricidio matris amitæ (1) necem. Quam, cùm ex duritia alvi cubantem, et illa tractans *lanuginem* ejus, ut assolet, jàm grandis natu, per blanditias forte dixisset: Simul hanc excepero, mori volo: conversus ad proximos, confestim se positurum velut irridens ait, præcepitque medicis ut largius purgarent ægram. Necdum defunctæ bona invasit, suppresso testamento, ne quid abscederet.

(*Nero*, XXXIV.)

Une médaille antique, reproduite dans le petit Suétone de Frellonius (Lugduni, 1559, in-32), montre Néron couronné de laurier et portant toute sa barbe. Quand la coupa-t-il? Selon Suétone, ce mémorable événement eut lieu le jour de l'inauguration des *Jeux gymniques*. Selon Dion Cassius (XLVIII, 34), ce fut pour en éterniser le souvenir que furent institués les *jeux de la jeunesse*, mais ni l'un ni l'autre ne précise la date de cette fondation. A en juger d'après l'ordre des faits relatés par Tacite, Néron devait alors être entré dans sa vingt-deuxième année. C'est à cet âge, en effet, que les Romains procédaient le plus habituellement à l'accomplissement de ce rite: « Primam barbam solebant Romani, ut primum totondissent, Diis consecrare... Ferè autem id fiebat circa *vigesimum secundum* ætatis annum. » (*Forcell.*)

Ce terme, néanmoins, n'était pas strictement obligatoire. Othon, à peine adolescent, commença à se raser (*faciem rasitare*) dès l'apparition de son premier poil follet (*à primâ lanugine*) (Suét., *Othon*, XII). Auguste, dit Dion, avait vingt-quatre ans, lorsque, selon l'expression latine, « il déposa sa barbe ».

M. Marais a donc bien fait de se garnir le tour du visage de quelques flocons de *crêpé*. Il eût mieux fait encore, pour peu que cet accompagnement ne fût pas à son avantage, de le laisser dans l'armoire aux postiches. L'intérêt du rôle n'est pas là. Au théâtre, la vérité absolue n'est de rigueur que dans l'expression des sentiments et des passions. Pour tout le reste, l'à peu près suffit, et le souci de l'exactitude matérielle ne doit pas être poussé jusqu'à l'enfantillage. Auguste, nous l'avons vu, se résigna de guerre lasse à se séparer de sa barbe, mais il garda ses moustaches. Le fait est attesté par Dion, et plus sûrement encore par une belle pierre antique reproduite par l'habile

(1) Crévier nomme cette tante de Néron Domitia. Mais il se trompe. Domitia, sœur de Domitius, premier mari d'Agrippine et père de Néron, avait été mise à mort, « muliebribus de causis » (*pour affaires de femmes*), dit Tacite (*Ann.*, XII, 64), dans la dernière année du règne de Claude. Il s'agit probablement ici de Livilla, sœur de Claude, et tante de Néron par adoption. On connaît bien une autre Livilla, fille de Germanicus, comme Agrippine; mais elle était plus jeune que celle-ci, et le qualificatif: *jam grandis natu*, ne lui aurait pas été applicable.

burin de Bernard Picart. (*Pierres gravées*, pl. XXV.) Je ne sache pas, pourtant, qu'aucun prince de la rampe ait jugé cet accessoire indispensable pour pouvoir offrir un siège à Cinna.

L'honnête Saint-Ernest, une des gloires de l'ancien boulevard du crime, eût sans doute montré plus de scrupule. Un jour qu'il devait représenter le roi Louis XVI (1), comme son nez, agréable mais peu sérieux, s'écartait trop sensiblement du type bourbonien, il s'avisa de le renforcer au moyen d'un opulent nez de cire, ou de sire, traîtreusement modelé par son camarade Fechter. Quel succès, bonnes gens ! et ce que le public s'est amusé ! On riait à l'orchestre, on riait dans les loges, on riait au balcon, tandis que le « paradis » et le parterre criaient tout d'une voix : « A la chienlit ! »

Saint-Ernest apprit, ce soir-là, que trop de conscience peut nuire et qu'il y a plusieurs façons de manquer de nez.

JOC'H D'INDRET.

— Je réponds hardiment non et je m'appuie sur toutes les statues, toutes les médailles connues de Néron (musées du Louvre, de Naples, du Vatican et Bibliothèque nationale, etc.). Seul, le buste du Capitole, salle des empereurs, dit de Néron jeune, le représente avec un collier de barbe, mais alors il n'était pas encore empereur. Ainsi que l'écrivait Etienne Pasquier, au XVIe siècle, l'on peut encore affirmer aujourd'hui « que les quatorze premiers (empereurs de Rome) portèrent barbe raze, comme l'on voit par leurs effigies, jusques à l'empereur Adrian, qui premier enseigna à ses successeurs de nourrir leurs barbes ». (*Recherches de la France*, l. VII, ch. 9.)

E. M.

(1) Dans *Louis XVI*, de F. Laloue et F. Labrousse.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Que Messieurs les assassins commencent ! — C'est le mot dont Alphonse Karr était le plus fier. En est-il le créateur absolu ? On l'a cru jusqu'à ce jour. Pourtant ce n'est guère que la condensation de la pensée suivante que je rencontre dans un volume intitulé : *Petit Dictionnaire de la cour et de la ville* (Londres-Paris, Briand, 1788, t. II, p. 133), dont l'auteur est, d'après Barbier, Jean-Marie Bernard Clément, de Dijon, celui qui fut surnommé l'*Inclément* par Voltaire, à cause de la dureté de son style :

Quand les voleurs de grand chemin et autres malfaiteurs auront proclamé entre eux une loi qui leur défende de tuer et d'assassiner, et qu'ils y seront inviolablement fidèles, nos législateurs pourront, sans inconvénient, abolir la peine de mort.

Véritablement, n'est-ce pas à désespérer d'avoir jamais une idée à la fois juste (?) et neuve ?

PAUL MASSON.

—

Histoire du cachet à la guillotine.



Cette reproduction est faite sur l'empreinte d'un cachet en cire rouge fermant une lettre sans signature écrite par Gateau, ami et secrétaire de Saint-Just, et adressée, le 2 nivôse an II, à son ami Daubigny, adjoint au ministère de la guerre. (F7 4436.)

Dans son *Rapport* fait à la Convention nationale, *au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices*, dans la séance du 16 nivôse an III, Courtois, s'appuyant sur trois lettres de Gateau des 27 brumaire, 14 frimaire et 2 nivôse an II, adressées à son ami Daubigny et dont il cite des passages, écrit :

L'un des plus grands crimes des tyrans, c'est d'avoir corrompu la morale publique. Eh ! dans quel temps la liberté d'un peuple est-elle plus exposée qu'à l'époque où, pour parvenir aux emplois et aux honneurs, il faut, si l'on n'est pas corrompu, avoir soin de le paraître ; où l'on accorde à l'audace, sans talents, des primes que n'obtient pas le mérite timide ; où il est honteux en quelque sorte et presque toujours dangereux d'avoir des vertus ; dans un temps où la pudeur du langage, comme celle de l'âme, est impunément violée ; où l'on fait parade d'une nudité dégoûtante d'expressions ;

où un conspirateur (Saint-Just), appelé *le régénérateur de l'Alsace*, parce qu'il la plonge dans un bain de sang, est, dit-on, un MAÎTRE BOUGRE, *dont les arrêtés seront un des plus beaux monuments historiques de la Révolution :* où les biens des guillotinés ne s'appellent plus BIENS NATIONAUX, mais *planche aux assignats*, comme l'exécuteur des jugements criminels est devenu le grand MONNAYEUR de la République; dans un temps enfin où il est des artistes assez dégradés pour buriner sur l'agate le signe du supplice trop multiplié dans nos places, et des yeux assez féroces pour se plaire à contempler, à toute heure, la reproduction de ce signe, sous l'empreinte du cachet? (P. 21 et 22 du *Rapport*.)

Dans sa lettre du 27 brumaire, Gateau, parlant de Saint-Just, disait :

Il a tout vivifié, ranimé, régénéré, et, pour achever cet ouvrage, *il nous arrive de tous les coins une colonne d'apôtres révolutionnaires, de solides sans-culottes ;* SAINTE GUILLOTINE EST DANS LA PLUS BRILLANTE ACTIVITÉ, ET LA BIENFAISANTE TERREUR *produit ici, d'une manière miraculeuse, ce qu'on ne devait espérer d'un siècle au moins, par la raison et la philosophie...* Le moment de la justice terrible est arrivé, et toutes les têtes coupables doivent passer sous le *niveau national*.

La troisième lettre de Gateau, datée de Strasbourg du 2 nivôse an II, revêtue du fameux cachet, n'a pas été reproduite par Courtois; elle n'est cependant pas moins intéressante que les autres : on y lit notamment, à l'occasion de l'arrestation, comme contre-révolutionnaire, de *Vincent*, secrétaire général du ministère de la guerre et qui fut condamné à mort, avec Hébert, le 4 germinal an II :

C'est sur la motion de MM. Fabre d'Eglantine et de Bourdon de l'Oise. Du diable si personne m'empêche de rire de pitié et d'indignation, quand je verrai *tous les Bourdons de la Convention, les Fabre, dit d'Eglantine, les Thuriot, etc., etc.*, prôner la morale et la vertu et prêcher l'abnégation de soi-même.

O sainte liberté, chère République! à quelles mains es-tu quelquefois abandonnée!

En renvoyant aux pièces justificatives imprimées à la suite de son *Rapport* sous les nos 39, 40 et 41, Courtois ajoute :

Gateau, l'auteur des lettres citées, avait pour *cachet une guillotine*, dont l'empreinte est encore sur la cire qui scellait une de ses lettres. Je n'ai pas cru devoir imprimer cette lettre, que je n'ai réunie qu'à raison du *cachet* sur lequel est gravée *une guillotine*, on pourra voir cette empreinte au comité.

Gateau était de Blérancourt, il était depuis longtemps l'ami intime de Saint-Just. Appuyé sur l'autorité de ce dernier, fort de leurs relations et, de plus, aidé par Thuillier, aussi de Blérancourt, l'ami et le secrétaire bien connu de Saint-Just, ils avaient terrorisé les habitants du département de l'Aisne. Ils furent arrêtés tous deux à Paris le 11 thermidor an II, comme complices de Robespierre et de Saint-Just.

Dans un mémoire daté de la prison du Plessis, du 23 vendémiaire an IV, Gateau, rappelant qu'il est emprisonné depuis quinze mois, se défendait ainsi à l'égard du cachet portant une guillotine :

Je n'ai point été le secrétaire de Saint-Just. J'ai fait avec lui les campagnes du Rhin et de Sambre-et-Meuse, en qualité d'administrateur des subsistances militaires et ensuite comme surveillant général des différents services de l'armée. J'ai fait mon devoir et j'ai été assez heureux pour être quelquefois utile à mon pays. On m'a reproché un ignoble cachet; mais on a oublié de dire qu'il ne m'était pas plus permis qu'à un autre de désobéir au Comité de Salut public et que toute répugnance devait céder à sa toute-puissante volonté. *Ce cachet n'était pas le mien, mais celui d'une mission de 7 à 8 mois, que j'ai remplie par ses ordres* et qui avait pour objet la vérification des magasins militaires et l'examen de la comptabilité et de la conduite des fournisseurs et des préposés, que les comités des finances et des marchés accusaient hautement de scandaleux brigandages.

Ce même cachet avait pour légende : SUBSISTANCES MILITAIRES, et pour exergue : GUERRE AUX FRIPONS. Ces paroles indiquent évidemment le but de cette terreur qui n'a été que morale. On voit qu'elle était dirigée, non contre les opinions, mais contre les voleurs.

De quelques expressions de lettres particulières on a pu inférer que j'étais un effroyable terroriste; mais il est pourtant vrai que ce langage dégoûtant, dont la seule réminiscence empoisonne jusqu'à mon dernier souffle, appartient aux situations, aux circonstances, aux choses et aux hommes de ce temps d'opprobre et de calamités, et qu'il calomnie horriblement mes principes, mes sentiments, ma conduite et mon cœur; car celui-ci ne me reproche pas plus une goutte de sang, ni même une larme, que ma conscience une injustice et une obole. J'ai servi ma patrie avec un zèle brûlant et avec loyauté. (Archives nationales, F7 4726.)

Sur cette défense éloquente et énergique et après une détention de plus de quatorze mois, Gateau fut mis en liberté le 26 vendémiaire an IV, en exécution d'un arrêté du Comité de sûreté générale de la Convention nationale. Il mourut en 1815, chef de bureau au ministère des finances. Son ami Thuillier était mort en brumaire de l'an III, pendant sa détention.

ALF. BEGIS.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 septembre 1891.*

XXIVe Année. — N° 560.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — N° 185

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Querelle d'Allemand. — On lit dans un recueil d'ana du XVIIIe siècle :

Adolphe, comte de Nassau, nouvellement élevé à l'empire, envoya à Philippe, roi de France, un écrit injurieux, et lui fit faire des menaces fort ridicules : le roi, qui étoit plus modéré, se contenta de charger le courier d'une feuille de papier, où, pour toute réponse, il n'avoit écrit, en gros caractères, que ces deux mots : *Trop Allemand.*

Il ne peut s'agir ici que d'Adolphe de Nassau, élu en 1291, et de Philippe le Bel, roi depuis 1285.

On veut que le dicton *querelle d'Allemand* contienne une allusion à la nombreuse famille des Allemans, très unis et non moins redoutés dans le Dauphiné, mais l'anecdote qui précède n'assigne-t-elle point un autre point de départ ? Et sur quel texte historique repose-t-elle ?

L. G,

—

Adresse : rue et numéro. — Quand et pourquoi a-t-on, dans les adresses, placé le numéro de la maison du destinataire avant le nom de la rue ? Durant de longues années, l'indication du numéro suivait celle de la rue, et il semble qu'on procédait alors d'une façon beaucoup plus logique. L'*Annuaire des postes*, dans ses recommandations au public relativement à la suscription des objets de correspondance, s'en tient à l'ancienne disposition.

E. de N.

—

Du sobriquet pipelet donné aux concierges. — On sait que c'est dans les *Mystères de Paris* d'Eugène Sue que se trouve le type du concierge Pipelet. Mais sait-on que ce nom a été porté par trois générations de chirurgiens. Le premier Pipelet était membre de l'Académie de chirurgie et chevalier de l'ordre de Saint-Michel ; le dernier, Jean-Baptiste, est mort en 1823. Sa femme, madame Constance Pipelet, fut une des muses du premier Empire ; membre de plusieurs académies départementales, etc. Cette union ne fut pas heureuse, un divorce s'ensuivit. Madame Pipelet épousa en secondes noces le fils du prince de Salm-Kyrbourg, à qui ses biens confisqués venaient d'être rendus et dont faisait partie le palais affecté depuis à la Légion d'honneur. Je ne sais pas quand est morte madame Pipelet de Salm-Kyrbourg.

Eugène Sue, fils d'un chirurgien distingué, aura entendu dans son enfance son père prononcer le nom de son confrère Pipelet, c'est de là probablement qu'il le retint et l'utilisa plus tard.

Mes confrères admettent-ils cette explication, ou avant Eugène Sue les concierges ont-ils été déjà désignés sous le nom de Pipelet ?

Pompon.

—

Problème de linguistique. — En allemand, le son *v* et le son *f* existent, chacun représenté par une lettre différente. Le son *p* existe, également écrit d'une autre manière que le son *b*.

Pourquoi la plupart des Allemands qui commencent à parler notre langue mettent-ils des *p* où il y a des *b* et des *b* où il y a des *p* ?

Pourquoi remplacent-ils notre *v* par l'*f* ?

Ce fait se produit même chez les personnes peu lettrées qui parlent le français avant de l'avoir lu et qui n'ont pas l'excuse de confondre le signe *v* français avec le son *v* allemand.

Pourquoi la cuisinière alsacienne va-t-elle chercher un *pol* pour *Baul* ?

Un *beignoir* pour la *paignoire*, une *pouteille* de *pière* pour *Bierre ?*

Pourquoi dira-t-elle : *Foulez-fous une boire avant de poire du vin?* Et remarquez qu'elle ne dira pas du *fin*, mais du *vin*.

Pourquoi cette interversion constante de deux lettres ? Lo.

—

Bateau sans rames et sans voiles en 1729. — Je trouve dans l'*Improvisateur* de Salentin, de l'Oise, au mot *Galère*, cet extrait de l'*Almanach littéraire de* 1779 :

En 1729, le comte, depuis maréchal de Saxe, s'avisa de faire construire une galère sans rames et sans voiles qui devait remonter la Seine de Rouen à Paris en vingt-quatre heures. Sur le certificat de deux membres de l'Académie des sciences, le comte, qui voulait joindre aux lauriers de Mars le compas d'Uranie, obtint un privilège exclusif pour sa machine, qui lui coûta beaucoup et ne réussit pas. — Quand la célèbre Lecouvreur, amante du maréchal de Saxe, eut appris cette espèce de défaite, elle s'écria : « Que diable M. le comte allait-il faire dans cette galère ? »

Connaît-on quelque document donnant des détails précis ou approximatifs sur le mécanisme qui devait mouvoir ce bateau ? EUG. M.

—

Le premier service postal. — Il ne paraît pas inutile d'appeler l'attention sur les passages suivants du livre de Job (traduction David Martin, 1834) : « Mes jours ont été plus vite qu'un courrier (IX, 25)... Ils ont passé comme des barques de poste » (IX, 26).

Ce dernier texte semble indiquer que le service postal est réellement d'origine orientale, mais antérieur à Cyrus, et qu'il aurait été effectué d'abord sur des cours d'eau par d'habiles rameurs. Doit-il être interprété dans ce sens? A-t-il été l'objet de certaines dissertations ?

ALPHONSE R.

—

Les chevalières de la Légion d'honneur. — Petit à petit, le sexe féminin ajoute les distinctions honorifiques masculines à toutes les distinctions naturelles qui le séparaient de la plus laide moitié du genre humain.

Je ne compte pas le nombre des rubans verts ou violets, avec ou sans rosettes, qui lui ont été jusqu'ici dévolus. Mais où trouver la liste « exacte et complète » des dames (laïques ou ecclésiastiques) qui ont droit au ruban rouge ?

Et à défaut de cette liste, le total pourrait-il m'en être indiqué ?

Pendant que j'y suis, est-il vrai que le répertoire alphabétique des officiers d'académie nommés jusqu'ici dans les deux sexes n'ait pas encore été dressé ?

Ce qui expose quelquefois à l'inconvénient de donner des palmes à ceux qui les ont déjà. M.

—

Une femme en prison 40 jours sans manger ni boire en 1357. — « On voit dans les actes d'Angleterre qui ont été rendus publics par la libéralité de la reine Anne (elle les a fait imprimer avec beaucoup de dépenses pendant la guerre qu'elle avait avec la France), on voit, dis-je, que le roi Edouard III atteste qu'une femme, qui était détenue en prison, y avait subsisté pendant 40 jours sans manger ni boire. Ce prince pardonna à cette femme en faveur du miracle. L'attestation est du 25 avril 1357. »

Où ce curieux événement se passa-t-il ?

Quelle est la prison anglaise qui vit s'accomplir un tel miracle ? Nos collaborateurs d'outre-Manche feraient bien de me l'indiquer, pour mon *Histoire des jeûnes célèbres*. S. M.

—

L'annexion de Nice. — Tous les journaux français ont reproduit, sans commentaires, la note d'un journal italien disant que le vote de la population niçoise annexée avait été mensonger.

Que faut-il penser à ce sujet ? Y aurait-il des faits non connus à relever ?

R. H.

—

Lassalle en dragon. — Ce héros de la cavalerie du premier Empire va quitter le cimetière de Vienne (Autriche). Ses descendants, parmi lesquels on cite MM. Maurice du Coetlosquet et Robinet de Cléry, partent en ce moment pour assister à l'exhumation et ramener en France ces restes précieux.

A ce propos, pourrait-on dire si Lassalle joignit en Egypte le commandement des dragons à celui des hussards et des chasseurs, dont l'effectif était fort réduit? Ce qui le donne à supposer, c'est son portrait en dragon dans les portraits gravés de la collection Dutertre. A quelle date fut publiée cette collection ?

M. R.

—

Les cours d'amour. — Quel est le meilleur ouvrage moderne à consulter pour être exactement renseigné sur les cours d'amour, leur origine et leur transformation? Laissant de côté les ouvrages du président Rolland (Paris, 1787, in-12), de M. Raynouard (*Choix de poésies des troubadours*, t. II), etc., etc., je ne trouve également dans les *Histoires littéraires* de M. P. Pâris, etc., que des indications peu précises sur ces tribunaux ou cours d'amour chargés de juger les tensons, les jeux-partis, portés devant eux par les troubadours et les trouvères. André le Chapelain, dans son *De Arte amatoria et reprobatione amoris*, et Nostradamus, ce célèbre biographe des anciens poètes provençaux, me semblent avoir accueilli, sans assez de contrôle, les galantes traditions provençales ou avignonaises. La priorité de l'établissement des cours d'amour appartient-elle véritablement à la Provence, qui n'a eu d'académie de gaie science que longtemps après la Flandre, qui déjà en 1107 possédait une chambre de rhétorique? Le vieux manuscrit des archives de Signes, souvent cité à propos de l'origine des cours d'amour, existe-t-il encore? Je pourrais lui opposer que le cardinal Pierre d'Ally, né en 1350, évêque de Cambrai, parle dans ses ouvrages de la cour amoureuse de Flandre, comme d'une société déjà existante en 1298. E. M.

—

Le joug des bœufs. — L'*Intermédiaire*, qui s'applique tout spécialement à sauver de l'oubli une quantité d'anciens usages et à en rechercher le pourquoi, pourrait-il indiquer l'origine de la coutume que voici? En Berry, quand le joug des bœufs se casse durant le labourage, on ne l'enlève pas, on le laisse sur place, dans le sillon où il est tombé. Lorsque le joug est usé, on ne le brûle pas, on n'en hâte point la destruction : on le laisse pourrir ou tomber en poussière dans un coin de la ferme. De vieux cultivateurs, auxquels vous demandez le motif de cette tradition, vous répondent que si l'on détruisait le joug, le maître de la maison ne pourrait pas mourir, qu'il aurait une agonie affreuse. De même si on le déplaçait du champ de labour dans lequel il s'est brisé. « Oh! monsieur, il ne faut pas y toucher », vous disent-ils avec conviction.

On connait d'ailleurs le soin qu'ils apportent à tresser l'espèce de coussinet de paille disposé entre le bois du joug et la tête des bœufs : certains y mettent une sorte d'art rustique, façonnant ainsi sur le front de ces animaux un véritable diadème champêtre. Quelle est la source de cette espèce de touchant respect pour l'un des plus utiles instruments d'agriculture? Ne se rattache-t-elle pas à la vénération que professaient pour le bœuf certains peuples primitifs, non seulement les Egyptiens (qui avaient leur bœuf sacré), mais les Romains de la première époque, dont les lois, si mes souvenirs ne me trahissent pas, interdisaient au laboureur de manger la chair du plus précieux des serviteurs ruraux? L. JENY.

—

Le cardinal de Richelieu a-t-il été nommé évêque à l'aide d'un faux acte de baptême? — « Le cardinal de Richelieu avait obtenu, à vingt-deux ans, l'évêché de Luçon, en se servant de l'extrait baptistaire de son frère aîné. Il alla ensuite à Rome et se confessa au pape de cette supercherie. Paul V, frappé de l'adresse avec laquelle il avait obtenu cet évêché, et venait de se faire absoudre, pour éviter le dévolu, lui dit : « Monsieur l'abbé, vous ferez votre chemin. » Telle est l'anecdote qui se trouve rapportée dans des mémoires manuscrits du XVII[e] siècle, qui sont en ma possession.

On ne peut, j'espère, y ajouter aucune foi? L. G.

—

La cathédrale d'Upsal et le tailleur de pierres Etienne de Bonneuil.—On a remis à la bibliothèque d'Issoudun la copie d'un certificat délivré en 1287, par la prévôté de Paris, à un certain Etienne de Bonneuil, tailleur de pierres, au sujet d'un prêt à lui fait en vue de l'entreprise par lui de la construction de l'église cathédrale d'Upsal, en Suède.

Or, il paraîtrait, en rapprochant certains faits, que ce Bonneuil serait originaire de la Marche ou du Limousin.

Quelqu'un des obligeants lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous donner des renseignements sur ce personnage, et nous indiquer où nous pourrions trouver des renseignements le concernant? J. B.

—

Les tableaux des salles de garde des hôpitaux parisiens. — J'avais l'honneur,

il y a quelques années, d'être convié par des camarades à la salle de garde des internes en pharmacie de la Salpêtrière.

Pendant le repas, qui fut très gai, comme de raison, j'avais été violemment distrait, et aussi vivement intéressé par deux esquisses, deux dessins à la plume, brossés à la diable, sur le mur et signés, l'un: DETAILLE; l'autre: G. CAÏN; un *Petit Soldat* et un *Incroyable*.

Plus tard, je les ai revus, encadrés, cette fois, dans un solide cadre de bois, et mis à la place d'honneur dans le nouveau « réfectoire » des internes. L'administration de l'assistance publique, qu'on accuse si volontiers d'être fermée aux choses d'art, avait laissé découper le pan de mur sur lequel étaient crayonnés les dessins et avait fait don des panneaux à mes aimables confrères. Y sont-ils toujours, ou le temps a-t-il fini par les effacer?

Et les si fraîches et si gracieuses peintures de l'hôpital de la Charité, quel a été leur destin?

Savez-vous bien que les salles de garde parisiennes sont tout simplement des musées... ignorés?

PONT-CALÉ.

—

Les carnets du cardinal Mazarin. — Ces carnets sur lesquels le ministre écrivait lui-même ses projets, ses conversations, etc., sont déposés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et offrent le plus grand intérêt pour l'étude de l'histoire du commencement du XVIIe siècle. Il y a une vingtaine d'années, M. Ravenel, conservateur de notre grand dépôt, avait annoncé la publication de ces carnets. A-t-il été donné suite à ce projet? E. M.

—

Bibliographie de la chouannerie normande. — Outre le savant et remarquable ouvrage de M. de La Sicotière: *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, et aussi, dans un autre ordre d'idées et d'un genre tout à fait secondaire, les romans historiques de Barbey d'Aurevilly: l'*Ensorcelée* et le *Chevalier Destouches*, quelque Intermédiairiste ne pourrait-il pas me donner une liste des livres qui ont été publiés sur la chouannerie normande?

Intéressante et utile serait, au point de vue historique, une bibliographie des ouvrages, mémoires, etc., relatifs à l'insurrection normande.

Dans le tome Ier de ses *Mémoires et Souvenirs*, le baron Hyde de Neuville s'exprime ainsi: « Grâce à l'intrépide ardeur du jeune chef qu'elle s'était donné, la Normandie eut l'honneur de déposer les armes la dernière! Secondé par des lieutenants tels que Boigny, Hingant de Saint-Maur et Le Chandelier, il se soutint quinze jours de plus que les autres chefs ses émules. »

Et ailleurs, parlant des rapports intimes qui existaient entre Frotté et lui, il ajoute: « J'avais été à même de voir de près les intrépides champions qu'elle (la guerre royale) comptait dans la Normandie. »

Je dois encore ajouter que j'ai lu, je ne sais plus où, qu'une société d'histoire contemporaine, fondée récemment, se proposait de publier les *Mémoires* du général Moulin. — Cette société existe-t-elle toujours? Les mémoires en question ont-ils paru?

Je remercie d'avance mes collègues de l'*Intermédiaire* des réponses qu'ils voudront bien faire à ma question.

F. FROMET DE ROSNAY.

—

Société de l'histoire du progrès. — Existe-t-il ou a-t-il existé, quelque part, une Société de l'histoire du progrès? Dans le cas de la négative, a-t-il été fait des tentatives pour fonder, à Paris, une société de cette nature? ALPHONSE R.

—

Le casque de La Riboisière. — Par exception, un grand tableau d'histoire vient d'enrichir notre musée d'artillerie, si intéressant, si pittoresque, si bien ordonné, et si inconnu de presque tous les Parisiens.

C'est une œuvre de Gros; elle est par trop académique, mais c'est encore de son bon temps, et les têtes sont belles.

Le tableau représente le général La Riboisière recevant, sur le champ de bataille, les adieux de son fils, qui va périr dans une charge de cavalerie. Il porte, je crois, l'uniforme des carabiniers; le panache rouge qui retombe sur le cimier de son casque est-il une fantaisie du peintre, ou a-t-il réellement existé avant la chenille rouge disparue en 1870?

Nous avons des collaborateurs d'une érudition parfaite en la matière. Je leur serais obligé de quelques détails. L.

—

Sur les assignats. — 1° La *contrefaction* fut une des causes qui contribuèrent le plus à la dépréciation des assignats. Elle se pratiquait partout: à l'étranger, en France et jusque dans les prisons, malgré la peine capitale qui atteignait les faussaires, malgré l'étroite surveillance de la dénonciation récompensée.

Mais pour convaincre les coupables, ou payer les délateurs, était-il encore nécessaire de constater la fausseté de la pièce, souvent imitée avec une habileté digne d'un meilleur usage.

L'institution des vérificateurs, par l'application restreinte qu'on en avait faite au début, ne répondait pas aux besoins du public; aussi l'initiative privée s'ingénia-t-elle à faciliter le contrôle des billets mis en circulation. Un brevet d'invention de dix années fut pris, le 10 mars 1792, par les citoyens Dutruy et Leleu pour l'établissement d'un contrôle particulier d'assignats nationaux. (Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention. Paris, veuve Huzard, 1811, t. 1, p. 499.)

Un décret du 1er juin 1792 supprima cette entreprise.

Ce bureau était-il unique et connaît-on, soit à Paris, soit dans les grandes villes, des entreprises de même nature?

2° Le monopole de la vérification ayant été réservé par l'Etat, un décret du 23 avril 1793 organisa définitivement ce service. Dans l'article 18 il y est dit que les commissaires sont chargés de traiter avec le citoyen *Mercklein l'aîné*, ingénieur-mécanicien, pour la fabrication d'un nombre suffisant de *machines à vérifier les assignats*, pour en pourvoir incessamment toutes les caisses des receveurs de la trésorerie nationale dans toute l'étendue de la République.

A-t-on quelques renseignements sur ces machines? sont-elles décrites quelque part? ont-elles réellement fonctionné?

Il ne paraît pas en être jamais question dans les procès-verbaux de vérification.

3° Les machines de Mercklein ne doivent pas être les seuls instruments de ce genre; un décret du 25 juillet 1793 parle en effet du *dépôt des machines* proposées pour la vérification des assignats, et une brochure de la Bibl. nat. (imp. L. f. 163-13) est intitulée : *Réclamation d'un citoyen en faveur d'une machine de son invention pour mettre les assignats à l'abri de toute falsification.* Il est vrai que celle-ci date du mois de juin 1790 et que le procédé décrit était plutôt destiné à prévenir la fraude qu'à la constater; mais son auteur, Legros, horloger mécanicien, rue Dauphine, 43, qui doit être le même que l'inventeur des membres artificiels, n'était pas homme à se rebuter des refus qu'il éprouva.

Des renseignements sur ces divers points seraient les bienvenus.

A. ROUILLÉ.

—

Les grandes couronnes funéraires. — Au point de vue funéraire, le commerce de fleurs a pris un essor prodigieux.

La couronne qui, par destination, devrait rappeler le diamètre de la tête du défunt, atteint souvent celui de la roue du corbillard.

Quel est, au juste, le point de départ de cette exagération florale? Il ne doit pas être assez ancien pour que la date précise ne puisse être fixée.

Remonte-t-elle plus haut que les obsèques de Gambetta? KROHN.

—

Le Saint Prépuce de Charroux. — Cette relique insigne, dont l'absence a permis à la Samaritaine, suivant Gabriel Barleta, dominicain du XVe siècle, de reconnaître que Jésus-Christ était juif (V. *Sermones fratris Gabrielis Bareletæ*, Venise, 1571, tome I, p. 131), est-elle encore aujourd'hui vénérée dans le couvent des Ursulines de Charroux, diocèse de Poitiers? N'a-t-elle pas été l'objet, il y a quelques années, d'un curieux débat théologique, semblable à celui de Trèves et d'Argenteuil?

Enfin, les deux autres exemplaires qui étaient conservés à Hildesheim (Hanovre) et à Coulombs (Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux) existent-ils encore?

PAUL MASSON.

—

Les Cent-Gardes. — Pourrait-on m'indiquer quelle fut l'origine des cent-gardes et me donner la liste des ouvrages qui furent publiés à leur sujet? G. M.

—

La médaille d'or offerte par Beaumarchais aux écrivains. — Dans le prospectus publié par Beaumarchais en 1780, pour l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire* (édition de Kehl), il est indiqué « qu'il sera fait fondation à perpétuité d'une

médaille d'or, du poids de 50 louis, frappée du portrait de M. de Voltaire, et qui sera tous les ans offerte, en l'honneur de ce grand homme, à l'écrivain qui se sera le plus distingué dans l'année ».

Cette médaille fut-elle frappée? Quelque écrivain la reçut-il?

Beaumarchais n'exécuta jamais, je crois, la promesse de son prospectus.

M. D.

—

Une homélie de Voltaire. — Dans les opuscules du philosophe de Ferney, figure une *Homélie du pasteur Bourn, prêchée à Londres le jour de la Pentecôte*, 1768.

Qui est ce pasteur Bourn?

Je crois qu'il s'agit d'un ecclésiastique anglais, Robert Brown, qui fit un voyage sur le continent dans les années 1759 à 1761. Moultou parle de lui dans une lettre adressée à Jean-Jacques Rousseau, et datée de Genève, 23 mars 1761 :

M. Brown ne peut se résoudre à passer à Paris sans vous voir. C'est un de vos plus zélés admirateurs, et son suffrage honorerait la vertu même. Milord Édouard (*un des personnages de la Nouvelle Héloïse*) en eût fait son chapelain, et bientôt son ami. M. Brown a toutes les vertus d'un Anglais, sans en avoir les préjugés. Il a l'âme fière d'un républicain, et n'en a pas la dureté. Honoré à Genève, il serait aimé à Paris. Théologien, philosophe, il se souvient qu'il était homme avant d'être ministre. Il emporte avec lui l'estime et les regrets de tous ceux qui l'ont connu à Genève, et quand vous le connaîtrez, monsieur, je m'honorerai auprès de vous de son amitié que je me flatte d'avoir acquise.

C'est sous le nom de Robert Brown que le pasteur génevois Jacob Vernet a fait paraître les *Lettres critiques d'un voyageur anglais*, dans lesquelles il a défendu les idées religieuses et l'Église protestante de Genève, contre les sarcasmes de Voltaire et les attaques de l'*Encyclopédie*.

On sait que les *Lettres critiques d'un voyageur anglais* ont eu trois éditions :

La première (Utrecht, 1761, in-12) ne contient que deux lettres. La préface de Robert Brown est datée d'Utrecht, 28 juillet 1761.

La seconde (Utrecht, 1763, in-8) contient six lettres;

La troisième (Copenhague, 1766, in-8) contient treize lettres.

Dans les livres que j'ai sous la main, je n'ai pas trouvé de notice biographique sur Robert Brown. Sait-on de lui quelque chose de plus que les renseignements recueillis dans les lignes qui précèdent?

DEBASLE.

—

Les têtes des statues de Versailles. — M. le général de Colbert, je crois, a protesté contre le sans-façon avec lequel l'ancienne liste civile avait, *par économie*, placé sur des statues de la grande cour du château de Versailles des têtes qui ne leur appartenaient point, et qui donnaient par conséquent la plus fausse idée des héros représentés. Tout récemment, M. Robinet de Cléry a fait, dit-on, des recherches nouvelles sur ce point obscur. Peut-il être éclairci complètement? Il est à désirer qu'on publie un état de ces trocs inqualifiables?

M. D. I.

—

Les manuscrits de l'historien de Paris, Dulaure. — Je trouve dans une *Notice sur Dulaure*, signée A. G., publiée en 1835, les renseignements suivants :

Dulaure laisse en portefeuille de volumineux manuscrits, écrits entièrement de sa main et pouvant être publiés sous les titres suivants : 1° *Mémoires de J. A. Dulaure*, 2 vol. in-8. Le manuscrit de ces mémoires a été rédigé pendant le séjour en Suisse de M. Dulaure. Ces mémoires contiennent des faits curieux et on ne peut plus intéressants sur les hommes les plus remarquables de cette époque historique. 2° *Documents sur l'histoire des Gaules*, pouvant former deux à trois vol. in-8. 3° *Documents sur les superstitions tant anciennes que modernes*, pouvant former deux volumes in-8. 4° *Documents précieux et très considérables sur l'histoire d'Auvergne*, consistant : 1° en chartes et anciens titres concernant l'Auvergne; 2° en de volumineux extraits de manuscrits de la main de Dulaure; 3° en dissertations faites par lui; 4° en différents manuscrits anciens recueillis par Dulaure et se rapportant à l'Auvergne. Le tout pouvant former un fonds de trente ou quarante volumes in-fol., in-4 et in-8.

Que sont devenus tous ces manuscrits? Furent-ils achetés par un établissement public? et lequel? Ont-ils été publiés?

L. P.

—

Portrait de l'abbé Guénée. — Existe-t-il un portrait peint ou gravé du savant auteur des *Lettres de quelques juifs allemands et polonais à Voltaire?*

PAUL PINSON.

—

Un album de dessins de Claude le Lorrain à retrouver. — « Claude Gelée, dit le Lorrain, réunit dans un seul livre les cro-

quis de tous ses tableaux. Cette collection précieuse, qu'il désignait sous le nom de *Libro di Verita* (Livre de Vérité), comptait plus de 200 dessins, en général faits au bistre et rehaussés de blanc. Quelques instances que fît auprès de lui le cardinal d'Estrées, alors ambassadeur de France à Rome, qui avait été chargé d'en faire l'acquisition au nom et pour le compte de Louis XIV, l'artiste ne voulut jamais s'en séparer. Après sa mort, il passa à une de ses nièces (probablement une fille de Jean Gelée) qui habitait Rome; de là il vint à Paris, entre les mains d'un joaillier, duquel il fut acheté par le feu duc de Devonshire, et depuis ce temps il est resté en Angleterre où on croit qu'il se trouve encore. »

Voilà ce qu'écrivait Héquet dans sa *Notice sur Claude Lorrain*, publiée à Nancy en 1863. Depuis vingt-huit ans, a-t-on retrouvé ce merveilleux album? Dans quelle collection anglaise ce joyau artistique est-il maintenant conservé?

R. M.

—

Le dessinateur Numa. — Je possède deux jolis dessins à la gouache, signés Numa. Je désirerais savoir si cet artiste a exposé et s'il est connu. P. Nipons.

—

Quel est le plus petit volume publié? — L'ouvrage le plus petit que je connaisse est un *Petit paroissien de l'enfance*, imprimé à Paris, sans date, par Firmin Didot et qui comprend 0,027 de hauteur, sur 0,025 de large, marge comprise.

Connaîtrait-on quelque volume de dimensions encore plus restreintes? Il y a là une curiosité bibliographique qu'il serait intéressant d'indiquer.

Vicomte des Ardillots.

—

Armes des La Garde et des Maulévrier. — Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer les armes des Maulevrier et des de *La Garde*, descendants du président, armes que La Chesnaye-Desbois n'indique pas? D. B.

—

Familles Marbaut ou Marbault, Dorange ou Dorenge. — Un chercheur pourrait-il me donner quelques renseignements sur la famille Marbaut ou Marbault, dont un des membres fut receveur des tailles en Normandie (vers 1633)? Je crois qu'une de ses filles épousa Louis Dorange, mort à Fougères en 1730. Ce même chercheur pourrait-il me dire à quelle branche se rattache ce Louis Dorange, car les archives de Fougères sont muettes à ce sujet? C. L.

—

Armoiries descendues du ciel. — Je trouve dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « On met la croix de Toulouse entre les armoiries qu'on prétend être descendues du ciel. » Quelles sont les autres? Les fleurs de lis. Et après? F. M.

—

Cachets à déterminer. — Je serai reconnaissant à l'Intermédiairiste qui pourrait m'indiquer à qui pouvaient appartenir les deux cachets dont je donne la description ci-après.

Le premier est formé de deux écussons accolés. Celui de gauche (du mari) porte : d'argent à deux fasces d'azur accompagnées de six merlettes de... posées 3, 2 et 1. Celui de droite (de la femme) est : d'azur au cœur de... accompagné de trois croix potencées de... posées 2 et 1.

Le second cachet représente un écusson en losange, parti : au 1, de gueules à la fasce d'argent (?) accompagnée de 3 annelets de...; au 2, d'argent à la fasce d'hermine, accompagnée de trois bouses sous leur forme dénaturée (?) de...

Brondineuf.

RÉPONSES

Mentons, il en restera toujours quelque chose (I, 159, 256; II, 395, 460; VIII, 46; XVI, 100, 181). — Il convient de constater, pour l'honneur de la France et des modernes, que cette détestable maxime n'a été inventée ni par Voltaire, ni par Beaumarchais. Medius, le chef des flatteurs d'Alexandre, ordonnait à ses suppôts de calomnier hardiment les honnêtes gens de l'entourage du roi, en leur disant que, « quand la plaie se guérirait, « la cicatrice en resterait toujours » (Plutarque, *Œuvres morales*, traduction Ricard, t. I, p. 304).

Faut-il en conclure que la calomnie systématique a pris son essor dans la cour d'un monarque asiatique de l'anti-

quité ? Ce ne serait pas invraisemblable d'après certaines données philosophiques. Cependant la doctrine du progrès conduit à penser qu'il y aurait lieu de remonter au-delà, jusqu'aux premiers temps du genre humain : car cette doctrine comporte, dans tout son développement, la double proposition que tout le bien n'a pas été connu dans les temps anciens, mais que tout le mal l'a été.

ALPHONSE R.

—

Invention de la brouette (II, 113 ; XXIV, 166, 325). — Pascal n'a pas inventé la brouette ; cet utile et modeste véhicule fonctionnait depuis de longues années lorsque vint au monde le grand Auvergnat suffisamment illustré par ses *Provinciales*, ses *Pensées* et son Tonneau.

Une gravure sur bois de la *Cosmographie*, de Sébastien Munster, nous montre une brouette pareille à celle que nous employons aujourd'hui. Or, Sébastien Munster, le Strabon de l'Allemagne, a publié, en 1550, les éditions allemande et latine de la *Cosmographie;* la traduction française, imprimée à Bâle, date de 1552, c'est-à-dire soixante-dix ans avant la naissance de Pascal. D'après les documents cités dans l'*Intermédiaire*, t. XXIV, p. 325, l'invention de la brouette remonterait au XII° siècle.

Munster est un très savant homme qui a beaucoup écrit en allemand, en grec, en hébreu, en latin et en chaldéen ; mais il n'a jamais parlé, en aucune langue, de voies ferrées ou de tramways, comme le prétend la *Nature* du 10 août 1889, p. 163. Dans le chapitre de la *Cosmographie* consacré à l'exploitation des mines de la Germanie et de l'Alsace, il passe en revue les divers engins employés par les mineurs ; il mentionne entre autres « des tombereaux sur quatre petites roues de fer », qu'on chargeait des matières extraites pour les voiturer au puits voisin. Et voilà tout : pas un mot autorisant à admettre l'existence de rails sur lesquels roulaient les tombereaux — et cependant la chose valait la peine d'être signalée. Il n'y est fait aucune allusion dans les *Alsatiques*.

Reste la vignette de la *Cosmographie* reproduite par la *Nature* et « en présence de laquelle on ne pourrait nier l'existence, à cette époque très lointaine, des rails et wagonnets ». Cette gravure ne prouve rien de semblable : les lignes tracées sous le tombereau indiquent le fond sur lequel il roule, car, sans ces lignes, le véhicule serait en l'air ; peut-être encore le graveur a-t-il voulu marquer les sillons creusés, surtout par des roues en fer. Dans le bas de l'estampe, figurent également des lignes parallèles aux prétendus rails et destinées à représenter le sol.

Les tramways n'étaient pas connus au XVI° siècle ; on ne peut invoquer, à l'appui d'une opinion contraire, le texte et l'image de la *Cosmographie*. M. Paul Leroy-Beaulieu, *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1888, place leur invention à une époque beaucoup plus récente, et il est dans la bonne voie.

E. DE NEYREMAND.

—

Gaspard Hauser (XIX, 13, 59, 124, 140). — Il ne saurait y avoir le moindre doute : Gaspard Hauser est bien une fable forgée par la fertile imagination de Méry. Au moment où ce conte se mit à courir l'Europe, le public aurait pu s'y tromper. Le récit était arrangé avec tant d'art et présenté avec une naïveté si charmante, qu'on crut à une histoire de la vie réelle, à un incident sur lequel pouvaient avoir déteint les *Contes fantastiques* d'Hoffmann, car, comme vous le savez, la scène se passait en Allemagne, à Nuremberg ou dans les environs. Mais dans l'entourage de Méry, à travers les coulisses du journalisme et sur le boulevard des Italiens, on savait fort bien à quoi s'en tenir : on nommait tout haut le spirituel mystificateur. J'ajoute que j'ai été placé de façon à être, à ce sujet, mieux renseigné qu'un autre. En 1857, longtemps après le bruit causé par cette invention, Georges Bell, Méry et moi, nous déjeunions ensemble, rue Lamartine, chez Méry même. A un certain moment, la conversation tomba sur les mœurs littéraires du jour, mœurs déjà fort prosaïques et qui n'auraient plus permis, comme cela se voyait dans les temps romantiques, un mélange de persiflage et de fantaisie. « — Ah ! s'écria Georges Bell, « vous ne pourriez plus, de nos jours, « donner la chair de poule à toute l'Eu« rope avec la découverte de Gaspard « Hauser. » — « Ça, c'est vrai, riposta « Méry ; à force de ne vouloir plus « être bêtes, les contemporains ne sont « plus naïfs. » Et l'on passa à autre chose.

A l'époque même où il avait imaginé l'histoire merveilleuse de Gaspard Hauser, Méry, toujours pour s'amuser, toujours histoire de rire (pardon pour la répétition des mots), Méry avait inventé de toutes pièces la figure et les exploits du brigand hongrois Schübry. Peut-être suis-je le seul aujourd'hui à me rappeler cette autre conception. Schübry! Echos de la vieille presse et de la monarchie constitutionnelle, seriez-vous donc endormis au point de ne pouvoir plus répéter ces souvenirs du passé?

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Quel est l'auteur des Mémoires de M. Claude? (XXII, 40, 155.)—La maison Jules Rouff a entrepris cette publication littéraire en achetant le nom aux héritiers de M. Claude, et c'est M. Labourieu qui, sans le moindre document, a écrit les dix volumes. G. M.

—

Les frais du procès du maréchal Ney (XXII, 306). — D'après l'*Histoire des deux Restaurations*, d'Achille de Vaulabelle, la maréchale Ney fut obligée de payer tous les frais du procès de son mari, y compris la somme de 36 francs donnée aux douze soldats chargés de l'exécution du condamné.

GUSTAVE PICARD.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution? (XXIII, 294, 410, 465, 521, 619, 685, 716; XXIV, 113.) — Il est exact, comme le dit M. A. L. (qui a eu grand tort, soit dit en passant, de changer la rubrique de cette question), que le mot *patriote* se trouve dans Saint-Simon. Voici ses propres expressions en parlant de Vauban : « *Patriote* comme il « l'était, il avait toute sa vie été touché « de la misère du peuple et de toutes les « vexations dont il souffrait. » Ce mot, avec l'accent particulier qu'il a dans la phrase, avait vivement frappé J. J. Weiss, qui le relève dans le passage suivant :

En plein règne de Louis XIV, il (Saint-Simon) prononce le mot de la Révolution : « Les Etats généraux »; il prévient ses théories sur la royauté dans laquelle il ne voit « qu'une substitution et un fidéicommis »; il devance son langage; il appelle Vauban « un *patriote* » pour le livre de la *Dîme royale* qui lui valut sa disgrâce; et lui « si pair », il crée le terme favori des jacobins. Voilà le révolté du XVIII[e] siècle ». (*Essais de littérature française*.)

Mais J. J. Weiss ne se trompe-t-il pas, et ce mot n'est-il pas antérieur à Saint-Simon lui-même? Bescherelle assure qu'il était déjà connu du temps de Henri IV, sans pourtant citer aucun exemple. Je l'ai cherché, mais en vain, dans la *Satire Ménippée*. Toujours est-il, je ne me lasserai pas de le répéter, que c'est bien à tort qu'on en a fait honneur à Camille Desmoulins ou à quelque autre coryphée de l'époque révolutionnaire.

JOC'H D'INDRET.

—

Les réminiscences d'Alfred de Musset (XXIII, 470, 542; XXIV, 532). — M. Piedagnel ne se trompe pas en disant que la *Quenouille de Barberine* a été tirée d'une nouvelle de Bandello; le poète empruntant au conteur italien les noms des personnages qu'il met en scène, il ne peut y avoir de doutes à ce sujet. Mais cette nouvelle de Bandello, d'où vient-elle? Nous en retrouvons la donnée de bien des côtés. La belle Jehanne a épousé un gentilhomme du nom de Robert. Il a fait le vœu imprudent de se rendre à Saint-Jacques de Compostelle après la messe de mariage : un gentilhomme appelé Raoul prétend qu'il pourra lui en mésadvenir. Robert offre à Raoul de parier ses terres contre les siennes que, durant son absence, sa femme lui restera fidèle. La gageure est acceptée. Raoul la perd à la suite de divers incidents dont nous n'avons pas à nous occuper, parce qu'ils s'écartent de la nouvelle de Bandello. (*Le roman du roi Flore et de la belle Jehanne*, *Théâtre-Français au moyen âge*, par Monmerqué et Francisque Michel, p. 417.) Dans ce volume vient, à la suite de ce roman, un *Miracle*, en vers, sur le même sujet. Cette histoire de la belle Jehanne offre des ressemblances en quantité d'autres fictions, avec la nouvelle IX de la seconde journée du *Décaméron*, que Timoneda a imitée dans son *Patranuelo* (*Patrana*, XIV, *Novellistas espanoles*, t. I, p. 72), avec le beau roman de la *Violette*, avec une aventure que Holinshed a racontée dans ses chroniques et qui a servi à Shakespeare pour la composition de *Cymbeline*, etc. (Shakespeare, tr. revue par Guizot, t. VII, p. 65). Une tradition allemande (l'*Austrasie*, t. X, p. 376, Marmier, traditions d'Allemagne, *Revue de Paris*, 1837) se rapproche davantage du conte italien. Un chevalier du pays Messin est fait prisonnier par

les Sarrasins. Les plus rudes travaux ne peuvent altérer la blancheur d'une camisole qu'il ne quitte pas. Interrogé sur cette camisole par le sultan, il répond que, cadeau de sa femme, elle ne pourrait se salir que par une infidélité de celle-ci. Le sultan veut savoir à quoi s'en tenir sur la constance dont on lui parle. Il envoie à Metz un jeune seigneur avec ordre de ne rien négliger pour que la camisole perde sa blancheur. Le séducteur échoue misérablement. Puis viennent des aventures racontées aussi dans une ballade allemande (*Ballades et chants populaires de l'Allemagne*, p. 22) et qui sont en dehors de ces petites recherches. Dans le *Violier des histoires romaines* (de *Chasteté*, chap. LXVII, p. 170 de l'édition Jannet) nous retrouvons la camisole avec toutes ses merveilleuses propriétés. Elle a été donnée à un charpentier par sa belle-mère. Le charpentier travaille à la construction d'un palais, le roi qui le fait bâtir est aussi curieux que le sultan dont je parlais tout à l'heure et reçoit du charpentier une réponse identique à celle du chevalier messin. Il envoie à la femme fidèle un chevalier que ses tentatives amoureuses font enfermer dans un obscur réduit. Un second et un troisième galant n'ont pas plus de succès. Ils sont enfin remis en liberté par le mari, revenant avec sa camisole immaculée. Ce conte vient sans doute de l'Inde comme presque tous les récits dont s'amusa le moyen âge. Dans les *Contes d'un perroquet* (traduits par madame Marie d'Heure, p. 35) on rencontre une histoire presque semblable à celle du *Violier des histoires romaines*, mais là c'est un bouquet qui remplace la camisole et le miroir que, dans la *Quenouille de Barberine*, Polacco vend à Ulric. Dans le *Vrihah Katha* (1), on lit les aventures de Guharena et de Desvamita dont le début a de l'analogie avec le commencement des contes précédemment rappelés, mais dont la fin, tout à l'honneur, du reste, de la femme éprouvée, offre des détails différents. Ici le talisman n'est ni une camisole, ni un bouquet, ni un portrait renfermé dans une petite boite, *una imagine in un picciolo scatolino*, comme dans Bandello, ni une petite glace comme dans Musset, mais un lotus, présent du dieu Siva. Quant à la quenouille, je ne la

(1) Loiseleur Deslongchamps, *Essai sur les fables indiennes*, p. 107.

vois figurer dans aucun de ces récits mais je la trouve dans un joli conte de Sénecé : *Camille ou la manière de filer le parfait amour* (*Poètes français de second et de troisième ordre*, Paris, Ménard et Desenne, 1825, tome IV, page 26), qui pourrait remonter à une autre source que la nouvelle de Bandello.

POGGIARIDO.

—

Noblesse et titres nobiliaires (XXIV, 139, 322, 405, 541, 586, 632). — Ce sont des questions très délicates qu'aborde M. Philibert Audebrand. Mais comme entre nous il ne doit y avoir ni secrets, ni arrière-pensées, permettez-moi d'aborder carrément la question.

Notre cher Intermédiairiste se fait une fausse idée de la noblesse et des titres nobiliaires. La noblesse est une grâce spéciale, et c'est une erreur de croire qu'on est noble parce qu'on porte un titre. La noblesse est un effluve qui se répand sur une race, ou s'accorde par un souverain régnant, lui, par la grâce de Dieu. Sans remonter à la conquête des Gaules ou aux Croisades, je ferai remarquer à M. Philibert Audebrand que Napoléon Ier, en *créant* des ducs, des comtes (pas de marquis ni de vicomtes), des barons et des chevaliers, ne les a pas anoblis dans le vrai sens du mot ; et la preuve, c'est qu'il a même mis une condition à la conservation de ces titres, en ajoutant qu'ils devront être soutenus par un majorat ; donc quiconque n'a pas le majorat imposé par la création de son titre, est déchu, rasé complètement de son titre. Il ne lui reste pas l'ombre de noblesse. Je me souviens que, sous Napoléon III, un *baron* récalcitrant, qui posait pour le gentilhomme de race et se déclarait *légitimiste*, fut appelé un jour chez le préfet de son département : « Où est votre majorat ? fit le préfet, vous n'en avez pas ? Eh bien, puisque vous êtes en opposition avec les lois de l'Empire qui vous a *créé baron*, je vous défends de prendre le titre de baron, même sur vos cartes de visite. » Et le baron se le tint pour dit.

Napoléon Ier n'a *créé* qu'une noblesse relative. C'est Louis XVIII qui dans la Charte de 1814 a inscrit ces paroles : « L'ancienne noblesse reprend ses droits, la nouvelle garde les siens », et c'est là l'origine du trouble où nous sommes. Aussitôt les ducs et comtes de l'Empire se passèrent la savonnette et *créèrent*

pour leurs familles des titres de marquis et de vicomtes qui jamais n'ont existé, et qui sont même contraires à l'esprit et à la volonté de Napoléon Ier.

Louis XVIII, en voulant éviter la discorde et le mécontentement, avait donc ouvert la porte aux abus. Tous ceux qui avaient émigré et qui revenaient avec la maison de Bourbon; tous ceux qui, fussent-ils des anoblis par des charges de domestiques ou autres; tous ceux qui avaient *soi-disant souffert* pour la bonne cause, et n'avaient pas de titres avant 89, *se créèrent eux-mêmes*, tout à coup et tout d'un coup, comtes, vicomtes, marquis et barons. Louis XVIII en fût informé et s'en offensa. Mais on lui fit remarquer que, sans cela, il n'y aurait plus de noblesse ancienne, pas de cour, pas d'entourage, à part quelques représentants de grandes familles qui ne sont pas non plus très anciennes et dont les titres sont irréguliers, et alors il dut baisser la tête et céder à sa camarilla. Néanmoins, *s'il laissa faire*, il n'autorisa jamais aucun de ceux qui l'approchaient à s'affubler d'un titre irrégulier. Je connais une famille qui, avant 89, était de la noblesse la plus élémentaire, ayant à peine quitté son nom roturier, et qui, en 1815, ayant obtenu « une place dans l'administration de la maison du Roy », prit sans gêne le titre de *marquis* pour l'aîné, et celui de *comte* pour tous les autres enfants et petits-enfants, de sorte que, en ouvrant le *Bottin* et faisant le recensement de cette famille dans plusieurs départements, on en compte aujourd'hui une cinquantaine : toute une botte; tous comtes, le comte A, le comte B, etc., deux fois le tour de l'alphabet ! De cette noblesse-là la France est pourrie, et cependant il y a pire encore.

Un tas de croquants se sont enrichis dans des entreprises louches et sont devenus les acquéreurs ou les propriétaires d'anciennes terres seigneuriales. En donnant un coup de pouce à la loi, ils ont réussi à se faire inscrire dans les actes de l'état civil ou des actes notariés sous des noms de terre ou des surnoms frauduleux : on en compte même dans nos assemblées législatives et dans nos ambassades. Il y a aussi des descendants des anciens financiers, des traitants dont les anciens grands-pères, à la veille de 89, étaient commis dans les fermes : ils sont aujourd'hui marquis et barons. Ce sont les talons-rouges de notre République. Il y a de plus la catégorie de ceux auxquels le Collège héraldique, fondé par le faux prince de Gonzague, a donné de la savonnette à vilains. — Mais que voulez-vous, cher monsieur Audebrand, tout cela est connu. L'administration de la justice *laisse faire*, parce qu'elle a besoin de connaître les intrigants, les vaniteux, pour s'en servir et pour les faire marcher au pas; et c'est pourquoi on ne poursuit que par ricochet les voleurs de titres ou de noms, quand il y a un plaignant qui se porte partie civile.

N'allez pas croire cependant que nous soyons sans noblesse. Il y a au fond de nos provinces de vieilles familles nobles et pures, qui sont l'honneur du passé et la gloire de la patrie. Elles n'ont pas de titres; elles ont la probité et la vertu; elles vivent simplement; et leurs fils, lieutenants ou capitaines, rentrent de bonne heure au foyer. C'est sur eux que la France peut compter; ils meurent comme à Patay.

Après cela qu'importe s'il y a des boursicotiers qui achètent une croix à l'étranger pour devenir légalement *barons à vie*; ce n'est pas là de la noblesse. Tous les secrétaires d'ambassades ont des brevets de baron au service du premier venu : ce n'est pas de la noblesse. Tous les juifs sont « barons allemands », et il n'y a ni roi, ni empereur cependant qui puisse anoblir un israélite. Quand on n'est roi que par la grâce de Dieu et qu'on parle au nom du Saint-Empire, on n'a pas le droit d'anoblir la tribu d'Israël. Lui donner des titres, un tabouret, cela ne se fait pas, et cela a porté malheur aux princes qui l'ont fait. Jadis, au moyen âge, des princes-évêques ont anobli des juifs, mais *après les avoir baptisés* : ces anoblis servaient d'intermédiaires entre les catholiques et la nation juive assise sur les bords du Rhin.

Je suis en train d'écrire cette histoire. Il y a, quoi que fassent les Révolutions, des traditions dans l'humanité.

N'accusez pas la République d'un état de choses malsain qui a des conséquences encore plus drôles à l'étranger que chez nous. Les israélites, qui n'avaient pas de noms de famille avant Napoléon Ier, furent forcés d'en prendre pour obéir au Code civil. Or ils prirent en général des noms de terres, de villes et d'anciens châteaux. On en a déjà vu l'exemple par un Reinach dont la vieille

famille existe toujours; mais il y en a d'autres comme Berckheim, Falkenstein, Gugenheim, Lichtenberg, Wangen, Vettersheim, Durlach, etc., qui sont des noms de terres et même de principautés. Si donc ils achètent des titres, les voilà tous qui remplacent les vieux Burgraves, et, à beaux deniers comptants, s'installent à leur place dans leurs châteaux! Et c'est en Allemagne que cela se pratique. Le désordre est complet. Le baron de R., un parfait israélite, distribue des croix du Christ de Portugal. Espérons que le Pape ne s'en mêlera pas.

Ce mal général remonte au règne de Louis-Philippe: les galeries de Versailles ne contiennent en fait de noblesse et d'armoiries que les *ralliés au juste milieu*. Demain, si la République, pour battre monnaie, *vendait* des titres à tous ceux *qui les ont pris d'avance*, elle trouverait facilement 100 millions : elle n'anoblirait personne pour cela.

Pour vous montrer, monsieur Philibert, combien les titres sont peu de chose sans la famille et sans l'État, je vais vous citer un fait pris dans un pays étranger où la noblesse et les titres sont pourtant encore quelque chose, quoiqu'on ait accordé des titres de baron à des juifs.

Il y a quelque dix ou quinze ans, eut lieu en Allemagne la naissance d'un prince de la famille impériale. Quand on voulut dresser l'acte de l'état civil, le comte de Bismarck, qui avait été *créé* prince, voulut faire le maître et *ordonner* la cérémonie. Un petit vieillard s'avança vers lui, lui barrant le chemin et lui disant : Vous n'êtes ici ni prince, ni chancelier de l'Empire; vous n'êtes que le notaire de la maison, et vous ne passerez qu'après les comtes qui ont le droit de passer devant vous. Simple histoire de préséance! — Une autre bien belle histoire est arrivée aussi à M. de Bismarck. Il voulut un jour, étant Chancelier, mener la Chancellerie à son gré et s'octroyer des armoiries où flottaient en bannières les blasons de l'Alsace et de la Lorraine : Non, dit le petit vieillard, vous n'en avez pas le droit; ces bannières ne sont pas à vous; vous n'êtes pas le vainqueur : vous ne les porterez pas!

Vous voyez, cher Intermédiairiste, qu'il y a des règles pour les titres, pour les armoiries et pour la noblesse.

V. B.

—

Sur quelques mots dits par Louis XIV (XXIV, 389). — Le comte J. de Maistre croyait à l'authenticité de la première des anecdotes rapportées par E. M.; mais il ne cite pas ses garants. Voici, du reste, comment il la raconte:

Louis XIV s'étant permis un jour de dire devant quelques hommes de la cour « qu'il ne voyait pas de plus beau gouvernement que celui du sophi », l'un d'eux — c'était le maréchal d'Estrées, si je ne me trompe — eut le noble courage de lui répondre: « Mais, sire, j'en ai vu étrangler trois dans ma vie. »

(*Du Pape*, l. II, ch. 9.)

JOC'H D'INDRET.

—

Robespierre et le paratonnerre (XXIV, 390, 508, 550, 589). — M. Pagart d'Hermansart vient de publier sur la question traitée par l'*Intermédiaire* une brochure de 16 pages, remplie de faits et de détails intéressants : *le Paratonnerre de Saint-Omer en 1780, le testament de M. de Vissery et la revanche des échevins.* (Saint-Omer, 1891. In-8.) L. M.

—

La famille de Tilly (XXIV, 397, 509, 553). — Il y a beaucoup de détails sur les Tilly, du Maine, dans les *Mémoires de Nepveu de la Manouillère, chanoine de l'église du Mans*, 1759-1807, et dans les excellentes notes dont les a enrichis le savant éditeur, M. l'abbé Esnault. L.

— Les de Tilly possédaient le beau château de *Fontaine-le-Henri*, près de Caen, au XVI[e] siècle. Le nom est incrusté sur la façade du château, lequel appartient maintenant au marquis de Cornulier. Madame de Tilly, née de Saint-Contest, se réfugia en Hollande avec sa sœur, mademoiselle de Saint-Contest, lors de la révocation de l'édit de Nantes. (Voir les *Mémoires du sieur de Bostaquet*, gentilhomme normand.)

E. GOFFART.

—

La descendance des Girondins (XXIV, 436, 590).— Descendance exacte du conventionnel girondin Dufriche-Valazé (ou *de Valazé*, car il prenait la particule avant la Révolution).

Valazé laissa deux enfants de son mariage avec mademoiselle Aimée de Broë.

1° Un fils qui devint un de nos généraux du génie les plus distingués. Il commandait en chef l'artillerie à la prise d'Alger. Il devint député de l'Orne (circonscription de Sées) et mourut en 1836, il ne laissait pas d'enfant. Il était baron de l'Empire.

2° Une fille qui épousa M. Letellier, fonctionnaire des finances.

De ce mariage naquirent trois enfants:

A. Un fils qui succéda au nom et au titre de son oncle, fournit, comme lui, une brillante carrière militaire, devint général de division et fut envoyé à l'Assemblée nationale par le département de la Seine-Inférieure. Il avait épousé mademoiselle de Vertou, il mourut sans enfant.

B. Une fille, Louise, mariée à M. Ballue de Montjoie, receveur de l'enregistrement. Elle mourut jeune. Elle laissait un fils unique dont la carrière militaire avait été signalée par de brillants débuts. Il la quitta pour le journalisme et un siège à la Chambre des députés où il joua un rôle assez important. L'état de sa santé ne lui a pas permis de se représenter aux élections dernières.

C. Une autre fille, Edmée, qui épousa Charles-Roger des Genettes, percepteur des finances, son cousin. Elle n'a pas eu d'enfant. Elle est morte à Villenauxe (Aube), où elle s'était retirée depuis longtemps, le 12 janvier dernier. C'était une femme extrêmement distinguée pour toutes les qualités du cœur et de l'esprit, et dont la perte a laissé de profonds regrets.

J'ajoute en post-scriptum deux notes sur Vergniaud dont M. G. F., notre collaborateur, pourra tirer parti.

1° Vergniaud n'avait pas été marié, et les membres de sa famille portant son nom ne peuvent être que des neveux et des cousins.

2° Le plâtre de la statue de Vergniaud, par Cartellier, destiné au Luxembourg, mais qui, croyons-nous, n'y a jamais été placé, existe à Versailles dans une des salles basses du Palais ou Musée actuel, donnant sur la rue de la Bibliothèque.

Vatel, auteur de deux volumes intéressants sur Vergniaud, s'était donné beaucoup de peine pour retrouver cette statue ou plutôt ce plâtre. Par un singulier effort d'imagination, l'artiste, voulant concilier le *nu* et les draperies antiques avec le réalisme moderne, avait représenté son personnage s'élançant, la nuit, hors de son lit, drapé dans ses couvertures, et se préparant à écrire, à la lueur d'une lampe, le discours qu'il vient de composer. Il existe, dans la collection du journal *le Droit*, vers 1875, un article descriptif de cette statue, par M. de La Sicotière, alors député ou sénateur. L.

—

Le banc poétique du baron de Cuincy (XXIV, 438, 556, 594). — La première réponse faite à notre collègue M. Paul Pinson renferme des inexactitudes imputables à M. Duthillœul, qui manquait trop souvent de précision. Dans ses *Chroniques de Douai*, publiées en 1875, le très savant président Tailliar a donné dans le tome II de sa publication des détails précis sur Antoine de Blondel, escuyer, seigneur des Cuincis, la fondation du banc poétique, la confrérie instituée par les clercs parisiens appelés à Douai par Philippe II (p. 170, 173, 229).

En consultant cet ouvrage, notre confrère pourra voir que l'association littéraire du banc a été fondée en 1593 et non en 1563, et que Antoine Blondel ne mourut que le 18 juin 1603. E. M.

—

Le chevalier Deslandes (XXIV, 439, 594). — Un de nos collègues de Brest ou de Rochefort serait fort aimable de nous donner, d'après les archives du port, un résumé des services de Deslandes dans l'administration de la marine.

Je désirerais particulièrement connaître le grade qu'il possédait au moment de la publication de ses premiers essais sur la marine et le commerce (1743).

J'ai lieu de croire qu'il n'est pas arrivé à la position de commissaire général de la marine que lui attribue M. Mog.

E. M.

—

Les portraits de Florian (XXIV, 439). — Il me semble fort difficile de donner une réponse probante à M. A. C. L'ancien page du duc de Penthièvre ne désirait pas voir sa laideur passer à la postérité et, alors même qu'un peintre de talent se serait présenté pour conserver ses traits authentiques, il aurait refusé de faciliter ce travail. De nos jours, ne voyons-nous pas beaucoup de nos contemporains ne jamais consentir à se présenter devant l'objectif d'un photographe?

Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile de rappeler que les habitants de Sceaux firent, en 1839, une souscription dont les deniers furent employés à l'érection d'un cippe surmonté du buste en bronze de Florian. Ce monument qui est debout à côté de l'église, sur l'emplacement de l'ancien cimetière, représente-t-il, avec une jolie figure, l'auteur des fables? L'ar-

tiste s'est-il borné à reproduire les traits du portrait de Gaucher (1740-1804), dont le burin avait de la finesse, mais était loin en général de rendre l'expression véritable des personnages représentés ?

E. M.

—

Les Juifs à Rome (XXIV, 486, 602). — Les Israélites de Rome étaient obligés d'assister tous les dimanches à une conférence faite par un ecclésiastique chrétien dans une église de cette ville dans le but de les convertir. Cela dura jusqu'en 1870, où l'entrée des troupes italiennes fit cesser cet abus et cette atteinte à la liberté de conscience.

Les Israélites qui pour une cause ou pour une autre n'assistaient pas à la conférence étaient frappés d'une amende dont je ne me rappelle pas le taux.

Le prêtre qui faisait la conférence était ordinairement très versé dans la langue hébraïque. Il paraphrasait un ou plusieurs versets du Pentateuque et de la Parascha de la veille (le Pentateuque est divisé en autant de Paraschioth ou sections qu'il y a de samedis dans l'année) et s'en servait pour prouver que Jésus-Christ était bien le Messie et que les Juifs devaient se convertir à la foi chrétienne.

D'après mon interlocuteur, la pourpre cardinalice était suspendue au-dessus de la tête du conférencier et si, dans le cours de son sermon, il parvenait à convertir un seul de ses auditeurs, le manteau rouge descendait sur ses épaules et il devenait membre du Sacré Collège.

Malheureusement pour les conférenciers, ce fait ne se produisit jamais. Au contraire, pendant qu'il les prêchait, les Juifs causaient de leurs petites affaires et arrivaient à produire un bourdonnement tel qu'on était obligé de leur imposer silence.

Heureux encore quand ils ne tournaient pas en dérision les paroles de l'orateur ou sa prononciation défectueuse de l'hébreu. (Ce n'est qu'à grand'peine que les Européens prononçent correctement les langues orientales.) MOLINA.

— Ce fut sous le pontificat de Grégoire XIII que l'on imposa pour la première fois aux Juifs l'obligation d'assister, le *samedi*, à un sermon où un prêcheur, pris en général parmi les dominicains, s'efforçait de leur démontrer leurs erreurs. Tzarphati, un converti, fut le premier de ces sermonneurs. C'est lui qui, comme les Juifs se dispensaient d'aller l'entendre dans l'oratoire où il prêchait, suggéra au souverain pontife l'idée de les y contraindre. (Bulles : *Vices ejus* ; *Sancta Mater*, 1er sept. 1577-1586.)

Montaigne, étant à Rome, alla l'entendre : « ... Il y avait d'excellents prêcheurs, comme ce rabbi renié qui prêche aux Juifs le samedi après dîner..... ». (*Journal de voyage*, p. 159.)

Sixte-Quint allégea cette obligation en n'obligeant les Juifs à n'assister au sermon que six fois l'an. Mais, après lui, l'assistance redevint obligatoire pour le tiers au moins de la population israélite, chaque samedi. Interrompue durant l'occupation française, elle fut remise en vigueur lors de la restauration du pouvoir papal et ne prit fin que lors des mesures libérales prises par Pie IX en faveur des Juifs, au moment de son avènement. Le lieu de la prédication était alors l'église Santo-Angelo in Pescheria, toute voisine du ghetto.

L'estampe en question dans la réponse R. D. (col. 602, n° du 10 août) représente une scène fort exacte. Basnage, *Histoire des Juifs*, Sprenger, *Roma nuova*, Piazza, la décrivent. Les Juifs n'assistaient pas volontiers, cela se conçoit, aux sermons qui n'étaient le plus souvent que de violents réquisitoires contre leurs croyances, malgré les recommandations réitérées des papes. Ils s'endormaient ou se bouchaient les oreilles avec du coton. Afin de prévenir ces distractions, un surveillant parcourait leurs rangs, une longue et dure baguette à la main. Un registre était déposé à l'entrée de l'oratoire, et un néophyte était chargé de vérifier les abstentions et d'empêcher les substitutions. Quant aux frais de la prédication (*predica coattiva*, disait-on à Rome), ils étaient à la charge de la communauté israélite.

Il serait trop long d'entrer dans le détail des résultats obtenus, qui furent en somme assez médiocres. Les registres du couvent des catéchumènes montrent que les conversions, dix à douze en moyenne par an, portaient généralement sur des enfants trop jeunes pour être influencés par les prédications, tandis que les personnes *compos sui* y restaient réfractaires.

Maintenant, je serais très reconnaissant à celui de vos lecteurs qui voudrait bien me renseigner sur ladite gravure et me

dire où je pourrais me la procurer. Le marchand d'estampes désigné ne la possède plus et elle m'intéresse, car j'en ignorais l'existence. E. RODOCANACHI.

—

Un ancêtre du phylloxera (XXIV, 487). — *Hurebec* (et non *usbec*), ancien nom de la chenille de la vigne (Littré); sans doute la pyrale. Rien du phylloxera.

L'exorcisme des chenilles se faisait partout processionnellement. On pourrait citer de nombreux exemples. Nous avons encore les Rogations.

Le *Hurbec* avoit mangé la plupart de nos vignes au mois de mai (1693), principalement au gros pays, comme à Laînier. Dieu se servit de ce petit animal pour l'un des fléaux de l'Egypte. (*Journal de Tourton*, avocat d'Annonay, p. 83, publié par M. A. Mazon.)

Près de cent ans auparavant, notre poète annonéen, Christophle de Gamon, avait dit dans son *Jardinet de poésie :*

Mesmement le hurbec, bestelette maligne,
Commence à rongnonner le bourjon de la [vigne.

(A. Mazon. *Notice sur la vie et les œuvres d'Achille Gamon et de Christophle de Gamon*, d'Annonay en Vivarais, p. 100.) X.

— La vigne semble avoir eu de tout temps des ennemis. Pour ne parler que des insectes, la pyrale, l'eumolpe, le rhynchite doré ont, plus ou moins, dévoré nos vignobles. — Ce dernier insecte, qui appartient à la famille des rhynchophores, connu sur les bords de la Loire, sous les noms de *bèche* ou de *pékan*, pourrait bien être l'*usbec* de notre collaborateur Tolpack. — En dehors des processions qui ont été employées pour presque toutes les calamités agricoles, telles que la grêle, la sécheresse, etc., les paysans d'Anjou procèdent à une chasse directe qui doit avoir lieu au lever du soleil, alors que, chargé de rosée, l'animal est encore tout engourdi sur les jeunes sarments. — Plus tard, dans la journée, ces insectes s'envolent à l'approche du chasseur et il est difficile de s'en emparer.

En ce qui concerne le *phylloxera*, nous serions heureux de connaître les noms des « spécialistes qui mettent l'invasion « de cet hémiptère sur le compte de l'em- « ploi moderne des engrais chimiques ».

Après les travaux de la commission du phylloxera et les remarquables publications de M. le professeur Balbiani, il nous semblait surabondamment démontré que l'on devait plus spécialement incriminer les vignes américaines sous les écorces desquelles, avec l'œuf d'hiver, le fléau a été introduit en Europe.

D. F.

—

Le sentiment de la nature au temps de Molière (XXIV, 487, 602). — Le passage de Molière que M. X. n'a pas pu découvrir est une indication du *Malade imaginaire* (prologue), et le vrai texte est: *Le théâtre représente un lieu champêtre et néanmoins fort agréable.*

On ne voit pas bien quel argument A. X. pourrait trouver dans cette indication de scène contre le sentiment de la nature au XVII[e] siècle. On accordera bien, je pense, qu'un lieu n'est pas précisément *agréable* parce qu'il est *champêtre*, et qu'il est nombre de lieux *champêtres* qui ne sont rien moins qu'*agréables*.

Molière admettait si bien l'agrément et la beauté d'un lieu champêtre, et cet agrément-là était pour lui si peu exceptionnel, que le décor du prologue de *Psyché*, décor *féerique*, où il introduit avec une mise en scène somptueuse Flore, Vertumne, Palémon, assortis de divinités de dryades, de naïades et de sylvains, et enfin Vénus elle-même!... est précisément un *lieu champêtre*, avec un rocher à jour au travers duquel on voit la mer en éloignement.

Dans ces deux cas, le mot *champêtre* signifie simplement que le lieu de scène est *la campagne*, et, dans la pensée de Molière, il n'a pas du tout le caractère dédaigneux que semble lui prêter A. X., trop imbu de cette idée fausse que le XVII[e] siècle ignorait la nature, et qu'elle n'a été découverte qu'au XVIII[e] siècle, par l'école de Jean-Jacques. Il serait trop facile de prouver que c'est là une grave erreur, basée sur ce seul fait que les écrivains du grand siècle n'avaient pas, comme les nôtres, la manie de la description à outrance, et ne se croyaient pas obligés de changer leurs plumes en pinceaux.

Les auteurs dramatiques, du reste, ont toujours été dans leurs indications de décor plus sobres de détails descriptifs que les romanciers. Un dramaturge écrit: *Le théâtre représente un jardin*, *au clair de lune*, ou *un jardin couvert de neige*, et

cela lui suffit; il laisse à l'imagination du lecteur le soin de faire le reste. Et il a raison.

De même quand Molière indique pour décors du deuxième et du troisième acte de *Don Juan : Une campagne au bord de la mer*, et *une forêt*, il en a dit assez.

De quel droit A. X. supposerait-il que Molière, qui, ayant beaucoup voyagé, avait vu la nature sous tous ses aspects, était un admirateur très médiocre de ses beautés rustiques? ERASMUS.

— Victor de Laprade a écrit des pages à la fois judicieuses et poétiques sur ce sujet dans le *Sentiment de la Nature*, 3me volume, les *Modernes*, livre III, p. 109-153. LÉO CLARETIE.

—

Origine du piano (XXIV, 488, 648). — La différence entre l'ancien clavecin, resté en usage jusqu'à la fin du dernier siècle, et le piano, consistait primitivement dans la substitution des marteaux aux sautereaux du clavecin, qui ne rendait que des sons non nuancés, ne permettant pas de distinguer un forte d'un piano. L'invention nouvelle semble appartenir à un Italien de Padoue, Bartolomeo Cristofori, qui publia, au commencement du siècle dernier, la description du nouvel instrument sous le titre de : *Gravicembalo col piano e forte.* Lorsque la première fabrique régulière fut fondée, les nouveaux instruments furent appelés pianos-forte, que, par esprit de simplification, nous désignons simplement sous le nom de pianos.

E. M.

—

Portrait d'Alfred de Musset à retrouver (XXIV, 488). — Lucien Perey croit qu'en s'adressant à Etincelle du *Figaro* (madame Double, fille du peintre Biard), on serait renseigné sur ce portrait. Madame Lardin de Musset, sœur du poète, à qui je me suis adressé, ignore complètement ce que ce portrait est devenu, elle serait même très désireuse de le savoir.

E. GOFFART.

—

Meubles en bois de citre (XXIV, 489, 603). — Les latinistes traduisent *citrea* (Hor. et Cic.) et *citrum* (Mart.) par table en bois de cédrat. Le cédratier est le *citrus medica*, citronnier de Médie. Son bois est odorant, sa fibre serrée, et il est assez gros pour qu'on le débite en planches. Aujourd'hui, les meubles en citronnier ne sont pas rares, mais ils pouvaient l'être du temps de Verrès. Néanmoins, je pense que le *citrus* de Pline n'est pas en cause ici, et, de plus, je crois qu'il faut le disjoindre du θύον d'Homère, — les deux substances ayant, à mon avis, pour seul trait d'union, la qualité d'être aromatiques.

Selon moi, le grec θύος ne désigne pas un végétal, c'est un terme générique, comme le latin, son pareil, *thus :* encens, puis, par extension, tout arbre non spécifié, mais d'essence balsamique : *Sylvæ thuris.*

La précieuse résine peut sourdre des conifères, par exemple : du *thuya*, si bien nommé, et très voisin du cyprès. La plus estimée vient de l'Arabie, de l'Abyssinie, de l'Ethiopie ; elle est fournie par une térébinthacée et s'appelle oliban, de λίβανος et *libanus*, encens.

Ainsi que le thuya, le cèdre (*cedrus*) est de la famille des conifères. L'espèce la plus connue est celle du Liban; son bois est parfumé, et « Pausanias cite, comme un des plus anciens monuments de l'art des Grecs, le coffre de Cypsélus, fait de cèdre, et orné de figures en relief exécutées en or et en ivoire ». (Quitard.) Là, j'imagine, est la réponse à la question de l'*Intermédiaire.*

On a dû trouver au *citrus medica* quelque chose de la senteur du cèdre, pour que nos botanistes l'aient nommé *citrus cedra*, cédratier. Il n'est pas impossible que, dans l'esprit des Romains, le même rapprochement se soit opéré, et que *citrus* — à l'imitation de *thus* — ait eu deux sens : l'un particulier, l'autre général. Entre eux, le lien est léger, mais il se renforce quand on cherche d'où peut venir le mot *citre.* Sa composition est normale, qu'il dérive de *citrus* ou de *cedrus*, absolument égaux en transformations, car, tout aussi correctement, ils ont donné *cèdre.* Au XVIe siècle, dans les rues de Paris, les marchands criaient l'*aigre de cèdre*, et c'était du *jus de citron.*

En conséquence, j'estime que les meubles en bois de *citre* étaient faits de *cèdre.* T. PAVOT.

— Avant de rechercher si les ébénistes des deux derniers siècles ont fabriqué des meubles en bois de *citre*, il faudrait être fixé sur l'essence de l'arbre que les Romains désignaient sous ce nom. Or,

les descriptions que quelques auteurs latins en ont données et que Dezobry a résumées avec son exactitude habituelle (*Rome au siècle d'Auguste*, l. XCIX), sont loin de concorder, et semblent même contradictoires, ce qui pourrait faire supposer que leurs auteurs ont confondu sous une seule et même dénomination plusieurs végétaux d'espèces différentes. Il ne serait même pas impossible que certains effets décoratifs, tels que les mouchetures de panthère, et les yeux de queue de paon (Pline, XIII, 15), qui émerveillaient les curieux, eussent été obtenus artificiellement par d'habiles « truqueurs ».

Le prix des tables de citre — de quelques-unes, tout au moins — était réellement exorbitant; mais dans quelle mesure représentait-il la valeur intrinsèque ou conventionnelle du bois? Ne faudrait-il pas en défalquer celui du pied d'ivoire, d'un seul morceau, artistement sculpté et ciselé, qui supportait le plateau? Voyez sur quel ton en parle Juvénal :

Grande ebur, et magno sublimis *pardus* hiatu,
Dentibus ex illis quos mittit porta Syenes,
Et Mauri celeres, et Mauro obscurior Indus,
Et quos deposuit Nabathæo bellua saltu,
Jàm *nimios, capitique graves.*

(*Sat.* IX, v. 123-127.)

Juvénal ajoute que, par comparaison, les amateurs auraient fait aussi peu de cas d'un pied de table en argent massif que d'un anneau de fer à leur doigt :

Nàm pes argenteus illis,
Annulus in digito quod ferreus.

(*Ibid.*, v. 128, 129.)

Les accessoires de ce genre étaient souvent plus recherchés que les pièces principales auxquelles ils servaient d'ornement, et, au dire de Cicéron (*De signis, passim*), Verrès lui-même, dans ses bons jours, restituait assez volontiers à leurs propriétaires les objets d'art qu'il leur avait volés, après en avoir « déboulonné » les appliques.

Cela étant, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'embarras des commentateurs et de la diversité des hypothèses entre lesquelles ils hésitent. Elles sont toutes exposées et discutées dans les trois ouvrages suivants :

1° Traité *de Mensis*, de Meursius, inséré dans le huitième volume du *Thesaurus antiquitatum romanarum*, de Grævius (Utrecht, 1694. 12 vol. in-fol.).

2° *Voyage dans l'Empire ottoman, l'Egypte et la Perse*, par Olivier (Paris, an IX, 3 vol. in-4).

3° *Mémoire sur le bois de citre*, par Mongez (collection de l'Académie des inscriptions, nouvelle série, t. III).

Comme on doit s'y attendre en un sujet aussi mal défini et qui échappe toujours par quelque côté aux prises de la critique, ces trois dissertations, les meilleures que nous avons, ne contiennent guère que des conjectures. L'opinion la plus vraisemblable paraît être celle de Mongez, qui a cru reconnaître le *citre* dans l'espèce de genévrier désignée sous le nom de *juniperus hispanica*. Il y a pourtant encore matière à controverse. Heureusement, pour finir par un mot très judicieux de Montaigne : « Il n'est « pas dangereux, comme en une drogue « médicinale, en un conte ancien, qu'il « en soit ainsin ou ainsi. » (L. I, ch. 20.)

JOC'H D'INDRET.

Plantin et la date de sa naissance (XXIV, 491). — M. A. Boghaert-Vaché répond ainsi à cette question dans le *Bulletin bibliographique* de Bruxelles :

M. E. M., dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, demande le lieu exact et la date précise de naissance de Christophe Plantin ; il voudrait qu'on publiât l'acte de baptême du célèbre imprimeur.

Un des érudits qui honorent le plus la Belgique, M. Max Rooses, le conservateur du musée Plantin d'Anvers, a vainement recherché cet acte de baptême. Dans l'état actuel de nos connaissances, voici la réponse qu'on peut faire à la question de l'*Intermédiaire*. Nous en empruntons presque textuellement les termes au livre de M. Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois* (Anvers, 1882, in-folio), et elle a été résumée déjà dans un petit opuscule — *Christophe Plantin*, par A. Béduvez — qui fait partie de la série de *Biographies nationales* à 15 centimes, éditée par la maison Lebègue et Cie, de Bruxelles.

Plantin mourut, cette date-ci est certaine, le 1er juillet 1589. « Vixit annos LXXV », porte sa pierre sépulcrale et répète l'inscription funéraire composée par Juste Lipse. S'il vécut soixante-quinze ans, il est donc né en 1514. Telle est, pour le dire en passant, la date qu'indique aussi le document bien connu par lequel on essaya plus tard de donner à Plantin une origine noble.

Ce même document le fait naître à Tours; il résulte au moins de l'ensemble des témoignages qu'il était de la Touraine. Un de ses petits-fils, dans des vers écrits du vivant de l'imprimeur, précise : « Près de Tours, en Touraine... » Plusieurs biographes anciens (l'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, publiée à Paris en 1689, Teissier, Maittaire, Foppens) lui donnent pour lieu de naissance, on ne sait d'après quels indices, le village de Mont-Louis, à deux lieues et demie

de Tours. D'autres désignent Saint-Avertin, situé à une lieue de cette ville, sur le Cher. Suivant un renseignement fourni par l'éditeur Mame, de Tours, au regretté conservateur de la section des manuscrits à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Charles Ruelens, ce sont les Bénédictins qui, les premiers, se sont déclarés pour Saint-Avertin. (V. *Travaux manuscrits* de dom Housseau et résidu de Saint-Germain, au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris.) Le comte L. Clément de Ris, de son côté, écrivit à Ruelens, à l'époque où celui-ci s'occupait des *Annales plantiniennes*, que M. Salmon, un ancien élève de l'école des Chartes, lui avait affirmé avoir eu entre les mains, à plusieurs reprises, la preuve que Plantin était né à Saint-Avertin.

Ce qui est certain, c'est que la famille Plantin comptait au XVI° siècle de nombreux représentants dans ce village. Les registres de la paroisse ne remontent pas au delà de 1574, mais, dès les années suivantes, on constate l'existence à Saint-Avertin de trois ménages au moins du nom de Plantin ou Plantain (car les deux orthographes s'employaient indifféremment). Il semble donc assez probable que ce fut là en effet que naquit Christophe Plantin.

— Je n'ai point attendu la question de l'*Intermédiaire* pour rechercher le lieu et la date de la naissance de Christophe Plantin; mais ces questions sont plus difficiles à résoudre que ne paraît le croire notre honorable correspondant.

En effet, les registres d'état civil de Montlouis et de Saint-Avertin, les deux seules localités de Touraine qui se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à Plantin, ne remontent qu'à des époques bien postérieures à la naissance de l'illustre imprimeur. Le plus ancien de Saint-Avertin date de 1574; les registres antérieurs sont perdus depuis longtemps, s'ils ont jamais existé. A Montlouis, ils datent de 1587. Je les ai dépouillés les uns et les autres, et voici le résultat de mes recherches.

Montlouis doit être écarté, je crois, car je n'y ai pas trouvé une seule fois le nom de Plantin, et je ne vois pas sur quoi peuvent se baser ses prétentions, bien qu'on ait assez récemment donné à une de ses rues le nom de Plantin.

Les titres de Saint-Avertin sont beaucoup plus sérieux : on y rencontre, au XVI° et au XVII° siècle, une nombreuse famille Plantin dont les membres figurent fréquemment sur les registres. Le nom, d'abord écrit Plant*ain*, devient Plant*in*, seulement dans la seconde moitié du XVII° siècle.

A moins de supposer, ce qui à la vérité n'est pas impossible, que la mère de Christophe Plantin vint faire ses couches à Montlouis, qui n'est qu'à une douzaine de kilomètres de Saint-Avertin, on doit croire, jusqu'à preuve contraire, que Christophe Plantin est né dans cette dernière localité.

La publication de la correspondance de Plantin, conservée à Anvers, viendrait peut-être jeter quelque jour sur cette question, car j'ai trouvé, au commencement du XVII° siècle, les actes d'inhumation de Plantin qui sont dits morts à quatre-vingts ans et qui pourraient avoir été contemporains de Christophe Plantin et en relation avec lui.

Ch. de Grandmaison,
Archiviste d'Indre-et-Loire.

— Je suis, moi aussi, un admirateur fervent des impressions plantiniennes et, chaque fois que je vais à Anvers, je ne manque pas de passer de longues heures dans l'admirable musée Plantin, si bien tenu par l'érudit conservateur, M. Max Rooses.

Je dois à son obligeance d'avoir feuilleté dans ces riches archives plusieurs documents de Christophe Plantin, où il était question de son âge. Mais, chose curieuse, dans aucune de ces pièces pourtant officielles et authentiques, Plantin ne donne la même date pour sa naissance. Il la fait osciller entre 1518 et 1525. A en croire sa pierre sépulcrale qui se trouve dans le pourtour de la cathédrale d'Anvers, il serait même né en 1514. C'est aussi la date que lui assigne un portrait gravé par Léon Wieriex, en 1588, et conservé au musée Plantin. Mais cet exemplaire porte une note autographe de François Raphelengien, petit-fils de Christophe Plantin, dont voici le texte :

Natus in agro Turonensi, aut circa agrum Turonense (à Chitré, près de Chastellerault ut puto) mense maio 1520 : obiit Antverpiæ prima Julii 1589 anno inter secundam et tertiam mediæ noctis, me inter cæteros præsente ejus ex filia nepote Francisco F. F. Raphelengio. Quamvis autem ipsius monumento inscriptum sit, ut non solum vulgo creditum sit, sed etiam de ipsius filiabus et generis ita habitum obiisse anno ætatis septuagesimo quinto ; mihi tamen ex pluribus aliquot annorum serie ipsius manuscriptis epistolis, atque adeo vitæ ipsius prioribus annis ab ipso descriptis ac ad Alexandrum Graphæum destinatis constat vix excessisse annum æt. septuagesimum. Errorem tamen ex ipsius paulo ante obitum verbis ortum non nego.

(M. Rooses, *Cat. du musée Plantin*, p. 38.)

C'est cette même date que donne le beau portrait de Plantin, attribué jadis à l'un des François Pourbus et qui porte

maintenant la mention *Inconnu*. On lit dans le haut du tableau à droite : A° 1584. *Ætatis* 64.

Quant au lieu de naissance de l'illustre imprimeur, on s'accorde généralement pour Saint-Avertin, près de Tours.

H. B.

—

Voglie (XXIV, 492). — J'ignore le lieu et la date de la mort de cet ingénieur en chef de la généralité de Tours, de 1756 à 1770. Je sais seulement qu'il était Italien d'origine et même patrice romain; son vrai nom était Jean Bentivoglio et il appartenait sans doute à l'illustre famille de ce nom.

Il serait intéressant de savoir quelles circonstances l'amenèrent en France et en Touraine, où il se maria assez tardivement, en 1768, dans la chapelle du château de Rochecot, avec une dame, Marie-Madeleine Souchay, veuve de messire Louis Souchay, avocat du roi au bureau des finances de Tours.

Ch. de Grandmaison.

P. S. Un ingénieur en chef ou inspecteur général des ponts et chaussées, dont j'ai oublié le nom, doit avoir publié, il y a quelques années, une espèce de dictionnaire biographique des anciens ingénieurs, où il est question de M. de Voglie, et où l'on trouverait peut-être la date de sa mort. Je lui ai envoyé des indications sur M. de Voglie, il y a une dizaine d'années.

—

Armoiries à retrouver (XXIV, 492). — A Lille, les tourneurs et les joueurs de boules avaient pour patron saint Paul, et il est très possible qu'ils aient, eux, ou certains de leurs confrères de la région, pris pour emblème ou pour armoiries la représentation de la conversion miraculeuse de cet apôtre. Je dois dire cependant que je n'ai jamais rencontré d'effigie de saint Paul attribuable à la corporation des tourneurs.

Mais saint Paul était aussi le patron des vanniers et on a décrit (Van Hende, *Numismatique lilloise*, n° 648) une plaque en losange sur laquelle se trouvent gravés : *Saint Paul renversé de cheval;* en haut l'ange du Seigneur ; à droite et à gauche, deux corbeilles de forme différente.

Revers : J. B. J. Doyen, ce 6 octobre 1753. — Cuivre rouge. E. D. B.

—

Sur un mot attribué à Danton : « J'aime mieux être guillotiné que guillotineur » (XXIV, 513). — On trouve ce mot de Danton : « J'aime mieux être guillotiné que guillotineur », chez divers contemporains, entre autres (p. 57) dans un imprimé de 1794, intitulé : *la Vérité tout entière sur les vrais acteurs de la journée du 2 septembre* 1792, etc., in-8, de 69 pages. De l'imprimerie de la Vérité, rue du Puits-qui-Parle, par Felhemesi (Méhée fils).

Un compatriote de Danton, son collègue à la Convention nationale, Courtois, de l'Aube, lui a prêté le même propos en termes un peu différents, dans des notes et souvenirs manuscrits trouvés à la Préfecture de police et publiés dans la revue *la Révolution française :* « Lassé de la tyrannie des décemvirs, il (Westermann) offrit à Danton de terminer cette lutte indécente qui existait entre eux et les meilleurs citoyens, qu'ils égorgeaient plus par peur que par intérêt d'Etat. Danton résista constamment. Sa réponse fut : *Plutôt cent fois guillotiné que guillotineur !* »

Enfin, D. J. Garat, dans ses *Mémoires sur la Révolution*, attribue une réponse analogue au conventionnel, mais en termes plus familiers : « Je renverserai cette foutue guillotine, ou j'y monterai à mon tour. » Dr Robinet.

—

Jeter son bonnet par-dessus les moulins (XXIV, 513). — Si disposé qu'il soit à exécuter le saut périlleux, un bonnet ne peut guère se lancer par-dessus un moulin à vent. De toutes façons, *les* moulins à eau se prêtent mieux à ce genre de voltige, et je trouve que la plus logique explication du proverbe a été donnée par M. Briois dans son roman : *la Tour Saint-Jacques*. Je résume le passage :

Le pont aux Meuniers était le lieu de rendez-vous des amants. A son extrémité, du côté du quai des Morfondus, s'élevait, dans un massif de verdure, le cabaret du *Moulin-de-Cliquot*, où la débauche amenait, en foule, les vierges affolées. Pont et cabaret avaient si mauvais renom que l'on disait d'une fille n'ayant plus droit au « chapel de fleurs d'oranger » : « Elle a passé sur le pont aux Meuniers ».

Ce dicton populaire se doubla d'un autre, plus général, à propos de toute femme dévergondée : « Elle a jeté sa cornette par-dessus les moulins. »

Il est fort probable que cette expression proverbiale est née à la suite de quelque scandaleuse équipée dans laquelle une coiffure de femme tomba, s'envola, ou fut jetée à l'eau, puis fut emportée, au courant, sous les roues des fameux moulins. T. PAVOT.

— Prière aux collaborateurs de voir ce qui a été dit VIII, 97, 175; XVIII, 673; XIX, 85, poury ajouter et non pour répéter. P. CORDIER.

—

Les synonymes de mourir (XXIV, 513). — J'ajoute à la longue et curieuse énumération de M. de Neyremand deux synonymes vulgaires : *dévisser son billard*, *manger les asperges par la racine.*

UN JEUNE CHERCHEUR.

— Crever, mordre la poussière, quitter la terre, aller rendre ses comptes, paraître devant le grand juge, entrer dans la voie de toute chair, partir pour une meilleure patrie, échapper aux misères de ce monde, aller chercher sa récompense. La pensée de la mort est pleine du sentiment de l'immortalité.

G. LE HARDY.

— Je n'allongerai pas beaucoup la liste de M. E. de Neyremand. Voici pourtant quelques expressions funèbres ou macabres, absentes de son consciencieux catalogue.

Dans le genre noble, je ne vois à citer qu'une locution usitée par les gens dévôts dans les billets de faire part : telle personne s'est pieusement endormie dans la paix du Seigneur.

Dans le genre... familier, j'ai eu la main ou plutôt la réminiscence plus heureuse, renverser sa marmite, faire son paquet pour l'autre monde, faire ses crevailles.

C'est par un Breton de beaucoup d'esprit que j'ai entendu employer ce dernier et bizarre dérivé du terme « crever ». C'est en Bretagne également que j'ai entendu dire d'une personne morte qu'elle « mange les pissenlits par la racine » ou que « ses os sont à faire des sifflets ».

Je passe la main, j'aurais peur que cette philologie, qui sent le sapin, ne me fît passer l'arme à gauche avant le temps. La mort est un peu comme la revanche : il faut y penser toujours et en parler le moins possible. A. E.

— Le mot mourir a d'innombrables suppléants. Vouloir en dresser la liste, serait pour n'en finir jamais, car la légion fait de continuelles recrues, elle racole partout : à la ville et aux champs, dans les palais et les taudis, au sein de l'Académie et tout le long des ruisseaux. Il se peut que le terme propre nous soit pénible à prononcer, mais ce malaise, tout seul, ne justifierait pas l'immense kyrielle des substituts. Quelques-uns, du reste, sont plus déplaisants que le prototype, par exemple *crever*. Et ce n'est pas mitiger le tableau que de peindre, comme un âpre marchandage, l'excessive lenteur d'une agonie : « Il tient à quarante sous avec son croque-mort. »

Le sang-froid du témoin ne se trahit pas toujours aussi nettement, mais, peu ou prou, il se décèle avec l'emploi des autres locutions. Ce ne sont que périphrases de pontife ou de gavroche, métaphores de pédant ou d'illettré, allusions poétiques ou vulgaires. Les formes les plus simples, comme expirer, succomber, reposer, sont encore de ces à peu près que les sentiments vrais ne connaissent guère. L'émotion sincère appelle toute chose par son nom ; elle ne laisse pas à notre esprit le loisir de butiner, à son choix, des fleurs de serres ou de marais, et de se composer, solennel ou trivial, un argot de circonstance. « Passer dans la barque à Caron; descendre au royaume des taupes. »

De fait, la mort ne nous effraie que pour nous-mêmes ou ceux qui nous sont chers. Hors de là, c'est ordinairement un spectacle très couru, quels que soient le décor et la mise en scène, en plein air ou sous un toit; et il est *gratuit*, excellent motif pour que le public veuille donner, au moins, son appréciation sur le dénouement. Mais, autant de juges, autant d'opinions (*quot homines, tot sententiæ*) et, sans être prévenu, on ne dégagerait pas toujours facilement des variations le thème fondamental.

On dit : Passer, fuir, glisser, rendre sa canne, son tablier, son cordon, son livret, sa veste, remiser son fiacre, recevoir son décompte, éteindre son gaz, laisser fuir son tonneau, être exproprié, fermer son parapluie, tortiller de l'œil, aller manger les pissenlits par la racine, filer son câble par le bout, donner le dernier bon à tirer, etc., etc.

Quel salmigondis! Il y a de tout dans ces épitaphes volantes, et c'est bien sans aucun émoi que nos voisins, ces Argus à demeure, nous observent jusqu'à la

dernière minute. Mais, s'ils ont licence de nous épier aussi longtemps que nous durons, nous avons pourtant fait certaine réserve : nous les consignons à la porte quand un enfant va naître. A les tenir, alors, à distance respectueuse, c'est une « belle et honneste » macédoine de synonymes que nous avons perdue. Hélas! tant mieux! T. PAVOT.

—

Jeunes filles dorées (XXIV, 515). — En admettant que ce fait soit exact — et alors il faudrait citer ses auteurs — je ne pense pas qu'il ait eu des conséquences aussi tragiques, et voici pourquoi. Cette singulière décoration ne pouvait être que très momentanée et très partielle.

Très momentanée, parce que l'immobilité que ces statues vivantes devaient conserver ne pouvait durer que fort peu de temps; très partielle, parce que les anges qui figurent sur les autels sont très longuement vêtus et que la fatale dorure ne devait s'étaler que sur le visage, le cou et les bras. Dans ces conditions, certaines émailleuses émérites devraient envoyer, par légions, dans l'autre monde, les *vieilles gardes* qu'elles enluminent, et il n'en est rien — vraisemblablement.

On n'était pas si ignorant au moyen âge, et, sans en connaître scientifiquement le motif, les parents, au premier malaise de leurs enfants, se seraient doutés de quelque chose, tandis qu'il est probable que, la fonction finie, tous ces chérubins allaient se débarbouiller à la sacristie. E. B.

—

Le livre d'or des répétiteurs (XXIV, 516). — Si vous voulez ouvrir vos colonnes aux noms glorieux des pions de collège, je crois que vous ne pouvez mieux commencer que par celui d'Armand Marrast, qui n'a jamais renié son humble origine. V. B.

—

Jacques Boiceau (XXIV, 517). — « Ce créateur des jardins de Versailles » fut un grand ami de Peiresc, ce créateur des jardins de Belgentier. Les fleurs furent entre eux un charmant trait d'union. Je publierai, dans la partie de mon grand recueil consacré aux *Lettres à divers*, une curieuse lettre écrite d'Aix par mon héros, le 28 décembre 1623, « à Monsieur de la Baroderie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, et intendant des jardins de Sa Majesté, à Paris, aux Tuilleries ». Je n'ai malheureusement retrouvé aucune des lettres qui furent adressées par le devancier de Lenôtre à son rival en horticulture. M. Kossnet trouvera une mention fort honorable de Boiceau dans une plaquette du très regretté M. Ch. Ruelens sur le peintre *Adrien de Vries*, publiée dans le *Bulletin Rubens*, à Anvers, et dont il a été fait un tirage à part. T. DE L.

—

Le tombeau de Juliette (XXIV, 518). — Notre confrère l'*Adige*, de Vérone, a publié dans son numéro du 29 juillet la réponse suivante à la question de l'*Intermédiaire*:

Pont-Calé a parfaitement raison, et si des personnes aimables et distinguées faisaient un pèlerinage, les pèlerins trouveraient à Vérone, outre la tombe de l'amoureuse Juliette, d'autres souvenirs de l'antiquité romaine, du moyen âge et des temps modernes bien dignes d'être vus et admirés.

Il serait trop long de les énumérer, mais nous ne pouvons nous empêcher de citer l'Arène, amphithéâtre un peu plus petit que le Colisée de Rome, mais mieux conservé, les sépulcres des Scaliger, les églises de San Fermo, San Anastasio, du Dôme, de San Zeno, la tour pentagone, le pont de Castelvecchio, les grandes portes Borsari et de la Bra, les tours maximiliennes, etc.

En attendant, pour dissiper le doute exprimé par Pont-Calé, nous nous empressons de lui répondre que la tombe de Juliette, que nous Véronais nous savons être *authentique*, comme est *authentique* l'histoire des amours infortunées de Juliette et de Roméo (selon le témoignage de Da Porto, d'Alessandro Torri, du Véronais Filippo Scolari et avant tous de l'historien Dalla Corte), se trouve près de l'église (aujourd'hui transformée en magasin privé) de l'ex-couvent de Saint-François, appelé autrefois Cittadella.

Le tombeau, déjà très détérioré par la curiosité des visiteurs, lesquels en voulaient toujours emporter comme souvenir quelque morceau, est placé entre deux murs encore existants de l'ancienne église, écrit le docteur Zambelli (1), où se voit une fenêtre de l'époque, avec de très anciennes peintures sur les murs, cet endroit étant un fragment de l'ancien cloître.

Le caveau est opportunément clos par des barreaux de fer, et ainsi se conserve ce souvenir *historique* si cher aux étrangers qui visitent notre Vérone.

—

L'acteur Marais a-t-il le droit de porter la barbe en jouant le personnage de Néron? (XXIV, 522, 651.) — Certainement l'intérêt du rôle n'est pas engagé

(1) *Cenni storici sulla tomba di Giulietta e Romeo*, par le docteur Antonio Zambelli. Vérone, imprimerie G. Civelli, 1889.

dans cette question, mais, contrairement à l'avis de notre confrère, M. Joc'h d'Indret, je trouve qu'au théâtre, l'expression des sentiments et des passions n'a qu'à gagner, si dans le costume, la mise en scène, etc., l'on se rapproche le plus possible de la vérité historique. Le texte de Suétone cité me laisse tous mes doutes. On n'est même pas d'accord sur le nom de la tante de Néron. Puisque vous ne pouvez affirmer qu'elle était *jam grandis natu*, vous admettrez avec moi que je puis mettre l'anecdote en doute. Encore un mot *historique* (?) d'autant moins admissible, qu'il me semble que l'empereur Néron ne devait pas être d'humeur à se laisser passer la main sur le visage, par une tante jeune ou surtout âgée. Je n'irai pas jusqu'à dire, avec Linguet, qu'il suffit qu'un fait soit rapporté par Suétone, pour qu'on soit dispensé d'y ajouter foi; mais enfin cet anecdotier, certainement intéressant et curieux en général, a bien pu se tromper ou être mal renseigné dans cette circonstance, car il était loin d'être un contemporain de Néron, puisqu'on présume sa naissance dans les dernières années du règne de Vespasien, vers 75 de Jésus-Christ. Les statues et surtout les médailles de l'époque me semblent plus probantes pour refuser la barbe entière à Néron.

Si j'en juge par une estampe en couleur et au lavis, dessinée par Ph. Chéry, que je trouve dans le t. II des *Recherches sur les costumes et sur les théâtres de toutes les nations, tant anciennes que modernes...*, etc., etc. (Paris, Drouhin, 1790, in-4), je vois que Le Kain, rompant avec la tradition de ses prédécesseurs, paraît avoir donné à Néron un léger collier, quelques flocons de *crêpé*, suivant l'expression de mon honorable contradicteur. A ceux qui lui présentaient des observations sur la physionomie qui convient à ce rôle, dans *Britannicus*, le célèbre acteur, qui n'était plus alors dans la première jeunesse, répondit : «Avec mon âge, mon caractère de tête et mes moyens il m'a déjà été, il me serait encore impossible de descendre à l'âge de Néron ; je n'ai donc pas eu tort de faire monter Néron jusqu'à mon âge. »

Aveu loyal, qui excuse la barbe au menton, cachant certaines rides au visage qu'entraîne l'âge mûr.

Marais qui n'a plus les vingt ans du Néron de Racine, puisqu'il est né le 29 avril 1853, n'a-t-il pas envisagé la question au même point de vue que Le Kain, sans prendre souci de la vérité de l'histoire ?

E. M.

— Il est inexact de dire que les monnaies de Néron offrent toujours le portrait de ce prince sans barbe. De nombreuses monnaies en or, en argent et en bronze, frappées après son avènement à l'empire, portent au contraire un buste dont la joue et le dessous du menton sont couverts d'un léger collier de barbe. Sur certaines pièces, cette barbe devient même assez épaisse. La numismatique ne peut donc pas être appelée en témoignage par ceux qui veulent voir jouer le personnage de Néron par un acteur imberbe.

ADRIEN BLANCHET.

—

Poupée du Palais (XXIV, 568). — Ne serait-ce pas « en poupée » comme celles que vendaient les marchands de jouets établis, avec les autres boutiquiers divers, sous les galeries du Palais de Justice ?

LÉO CLARETIE.

—

Sarah Bernhardt est-elle Française ? (XXIV, 570.) — M. F. Sarcey, auteur de la charmante *Notice* sur Sarah, parue en 1876, à la librairie des Bibliophiles, doit pouvoir répondre, avec pièces à l'appui, à la demande de M. Jules Poirier et repousser les prétentions de MM. les Américains. D'après le peu qu'en a voulu dire jusqu'à ce jour l'éminent critique, il paraît certain que notre grande actrice est bien née à Paris, que sa mère était Hollandaise d'origine, appartenant à une bonne famille d'Amsterdam, et que son père fut un digne gentleman qui mourut jeune et qu'elle ne connut guère.

E. M.

— Voici ce que disent deux numéros des *Femmes du jour* qu'édite Vanier :

N° 3. Sarah Bernard chasse de race. C'est en effet une enfant de l'amour. Rosine Bernhardt, dite Sarah Bernard, est la fille naturelle d'une juive berlinoise et d'un homme de loi du Havre, qui fut de 1840 à 1850 la coqueluche et la terreur des femmes de son pays; bien que son acte de naissance nous révèle qu'elle est née à Paris, le 12 octobre 1844, ce n'a été là que le premier *accident* de sa vie, presque une erreur; elle a été conçue au Havre, je ne dirai pas sans péché; et son père, dont elle ne devait et ne pouvait porter le nom, la fit baptiser, puis la fit élever dans un couvent, où il s'est jusqu'à sa mort occupé d'elle.

En 1865, nous la trouvons au Havre, re-

cueillant chez un notaire un legs de son frère, qui lui avait laissé 20,000 francs, à condition qu'à vingt et un ans elle serait mariée, faute de quoi la somme retournerait à ses héritiers naturels.

Sarah trouva la condition un peu dure. Très pratique et très intelligente, elle offrit de partager les 20,000 francs de la main à la main, ce qu'ils acceptèrent.

Signé : Zi-Zim.

N° 7. Sarah Bernard tient beaucoup de la race de bohème. Sa mère, une Hollandaise, avait, un matin de mai, abandonné sa famille, et, partie d'Amsterdam dans une diligence, était arrivée à Paris, sans un sou. Elle était remarquablement belle. Quant à son frère, c'est un monsieur qui voulut que Sarah Bernard fût baptisée, elle de parenté juive. Elle fut ensuite mise au couvent de Granchamp, à Versailles, et elle dut y rester jusqu'à quinze ans environ. En sortant du couvent, elle voulut être religieuse ou actrice. Elle entra au Conservatoire.

Signé : Fel. Champsaur.

P. c. c. :
C. B.

— Je peux assurer à M. J. P. que Sarah n'est *ni* Américaine, *ni* Française, mais qu'elle est Hollandaise, et naquit à Amsterdam, dans le quartier des Juifs. J'espère communiquer sous peu aux lecteurs de l'*Intermédiaire* le nom de la rue, et peut-être aussi le numéro de la maison où elle est née, ainsi que des détails sur son acte de naissance. De plus, Sarah, elle-même, constatera ce que je viens de communiquer, à quiconque voudra ou *pourra* s'en informer auprès d'elle.

(Amsterdam.) J. G. de G. J. Jr.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Madame Lafarge journaliste. — Clémentine Servat, femme de chambre de madame Lafarge, qui accompagna cette célèbre condamnée non seulement de Villers-Hélon au Glandier, mais encore de sa maison conjugale à la cellule de sa prison, cette domestique fidèle que madame Lafarge appelait la *bonne Clé*, vient de mourir.

Cette mort a rappelé l'attention sur l'empoisonneuse qui passionna l'opinion si ardemment de 1839 à 1849.

Une particularité de la détention que l'on connaît peu, si même on la connaît, c'est qu'elle fut sollicitée d'écrire dans les journaux. Elle répondit à cette sollicitation comme aux six mille autres lettres qui lui furent adressées dans sa prison : mais on comprend que la réponse qu'elle fit à pareille demande a un caractère exceptionnel : nous avons la bonne fortune de la publier ci-dessous d'après l'autographe.

La demande lui avait été adressée par M. Künhholtz-Lordat, du *Babillard*, qui se publiait à Montpellier. Il est question d'un ambassadeur qui s'entremit dans l'affaire, c'est M. Charreire.

Voici la lettre si curieuse à tant de titres qu'il est inutile d'insister :

Jeudi minuit.

A monsieur Achille Kühnholtz, rédacteur en chef du Babillard, *Montpellier.*

Notre ami a disposé de ma volonté, je l'en remercie et je voudrais, monsieur, ne pas avoir oublié de sourire pour m'enrôler dignement dans les rangs de la petite armée que vous conduisez avec tant d'esprit et de vaillance à la poursuite du ridicule, des prétentions et des vices dont s'est affublée notre vieille humanité.

Peut être, en m'appelant sous votre bannière, me croyez-vous une femme forte, une femme d'esprit, voire même une femme savante, un bas bleu!... Hélas, monsieur, avant de répondre à votre gracieux appel, il faut vous avouer que je suis seulement une faible femme dont la cellule est bien étroite, les larmes bien amères, dont les jours se passent tantôt à souffrir de cette cruelle maladie que l'on appelle... *désespoir* ; tantôt à souffrir plus encore d'une étincelle de vie, qui me rend odieuse la tombe, où je suis condamnée à une perpétuité d'angoisses et de douleurs!...

Si, de ma pensée et de mon mépris, je repousse ce monde, qui m'a injustement sacrifiée... je ne puis détester la vie qui fait battre le cœur de ceux que j'aime. Je ne sais m'arracher à mes rêves et à mes larmes que pour rêver et pleurer auprès de mes amis... Et sans doute je n'aurais pas trouvé une heure d'oubli pour causer avec votre spirituel petit *Babillard*, si je n'étais arrachée à ma tristesse par un motif tout-puissant: celui d'être agréable à un ancien (me permettez-vous d'ajouter: à un nouvel ami?); à ce titre, monsieur, disposez de moi. J'aurai toujours une goutte d'encre et une mauvaise plume, pour babiller *tout bas!*

Je chargé *mon ambassadeur* de vous initier, quelque peu, aux torturantes exigences de ma position.

J'ai un geôlier, sur le modèle des plus mithologiques Argus. D'abord, il a peur *pour sa position*, grand mot qui explique tout... Puis, je le soupçonne fort d'être atteint de la manie d'inventer des projets d'invasion (*sic*), des fausses clefs, etc., pour faire ensuite *acte de zèle*, pour gagner, en les découvrant, un ruban rouge... le même que mon pauvre père avait acheté de son sang!... Mais pourquoi m'indigner?... C'est l'honneur qui baptise la croix, et non la croix qui honore!

Ces peu de mots vous diront que j'ai contre moi une position à conserver et une décoration à obtenir. C'est beaucoup trop!... Aussi suis-je forcée de vous demander *une parole d'absolu secret pour mes lettres et pour mes articles.* Si en choisissant trois étoiles, ou peut-être mieux encore, un nom qui ait un certain reflet

de personnalité vivante, vous pouvez, monsieur, me *promettre* de ne jamais révéler, même aux protes, imprimeurs, rédacteurs du journal, ma pauvre petite collaboration... croyez, monsieur, que je serai heureuse de vous l'offrir; sinon... je vous en prie, ne me demandez pas d'écrire... je ne me sens plus la force de supporter de nouvelles persécutions! et les secrets les mieux gardés ne le sont jamais... lorsqu'ils se trouvent sous la sauvegarde de nos amis et des amis de nos amis.

N'est-ce pas aussi, votre famille, pas plus que *la mienne*, ne sera dans la confidence... Parmi tous mes défauts, j'ai celui de ne pouvoir me courber sous le joug du *sermon*, et j'ai encore celui d'être affligée d'une impertinence passée à l'état chronique... qui pourrait me rendre coupable, alors que mon bon oncle viendrait me prêcher, peut-être même m'exorciser pour la diabolique idée qui me fait chercher la *paille* dans l'œil de mon prochain.

M. Chareire vous dira si mes craintes sont fondées et si les sermons sont longs.

Je vous demande pardon, monsieur, de cette immense lettre, elle me fait peur et cependant il faut que j'y ajoute quelques mots.

Lorsque vous aurez besoin d'un article, veuillez m'indiquer en peu de paroles le *sens et le sujet*. Si ce sont des critiques littéraires, m'envoyer les *livres*. Si (ce qui me semblerait large pour la critique) c'était une revue de la presse et chronique parisienne, m'envoyer l'avant-veille plusieurs journaux de la semaine, de divers nuances. — Je suis morte au monde... et aucun de ses échos n'arrive jusqu'à moi.

La critique m'est facile... c'est un défaut et une nécessité de ma position... Ils m'ont tant fait souffrir... mais j'espère, monsieur, que vous jugez assez favorablement mon caractère, pour comprendre que jamais je ne poursuivrais le vice et le ridicule, en *m'attaquant* à des individualités.

Pour juger l'homme, il faut plus que la raison et le jugement d'une femme; pour peser la valeur de ceux qui nous gouvernent et qui nous *jugent*, mes souvenirs et mon martyre pourraient trop souvent, hélas! me faire oublier la loi si belle du pardon chrétien. Mais de toutes mes forces, de toute ma conscience, sans peur, sans relâche, toujours, ma voix saura s'élever pour dire à la société ce qu'elle est, ce qu'elle vaut! Et lorsqu'elle ne sera pas assez puissante pour faire vibrer l'indignation contre ses vices... elle l'attaquera dans ses ridicules, elle s'armera contre elle de sourires... le mépris suit de bien près la dérision.

Je serai sans pitié pour l'ambitieux qui abdique ce qu'il est, pour paraître ce qu'il ne sera jamais. Pour l'hypocrite, ce lâche qui se renie sans cesse, cet homme dont les actions sont les mensonges de ses pensées. J'aurai toujours un peu d'encre contre les femmes *vouées ostensiblement* au culte de la vertu, contre celles qui vont faire de la charité au bal des pauvres, contre les coquettes qui crient au feu! avant l'incendie, contre leurs sœurs qui se parent de leurs victimes en tout bien, tout honneur! Notre pauvre société s'est faite prude et vertueuse par genre, — elle parle, elle écrit contre les passions. — Mais, sauf l'égoïsme... des amours-propres frénétiques, où sont-elles, ces passions si redoutables!... Sans doute, mille petits sentiments lilliputiens se nouent, se dénouent, s'allument, s'éteignent dans une ombre d'hypocrisie, à travers laquelle les convenances ne sauraient se blesser les yeux!... Mais des passions, où s'en trouve-t-il?... Quelle est la femme qui s'oublie pour son amour, quel est l'homme qui sacrifie un plaisir à une passion? Je n'en connais pas.. Aussi je méprise notre époque et je plains plutôt que je n'envie les vivans!

Adieu, monsieur! Je vous demande pour ma lettre la flamme de votre bougie, pour mon innocence votre croyance, pour mon nom votre souvenir.

MARIE.

Un seul article de madame Lafarge a paru dans le *Babillard*. Il passa inaperçu parce qu'il était sans signature et très insignifiant.

Le préfet d'alors, M. Roulleau-Dugage, fonctionnaire à poigne et très rageur, prit des mesures énergiques pour arrêter toute correspondance; il menaça même M. Charreire, « l'ambassadeur », *de le faire coffrer* (*sic*).

A la suite de dix-sept procès intentés au *Babillard* par le préfet, le spirituel et très aimable rédacteur en chef, M. Kühnholtz-Lordat, qui vit toujours, retiré à Montpellier, cessa la publication de ce journal en 1844. Il se rendit alors à Paris où il se fit dans la presse une place très enviable.

Ainsi, madame Lafarge fut notre confrère, mais la presse lui réussit moins que la cour d'assises, et autant la criminelle avait forcé l'attention, autant la journaliste passa inaperçue.

Puisque nous sommes sur le chapitre de madame Lafarge et qu'aussi bien l'on parle également d'Alphonse Karr à propos d'une statue, citons une boutade des *Guêpes*.

> M. Orfila répond à M. Raspail par un cours contre madame Lafarge. Chaque jour publiquement il fait bouillir des chiens, les uns empoisonnés, les autres étranglés, et il se livre à de longues séries d'expériences servant de preuve à celles qu'il a faites à Tulle. Depuis plus d'un mois plus de 1,500 chiens innocents ont été victimes de la discussion qui s'est élevée entre ces deux messieurs.

Madame Marie Huot n'était pas là pour protester, et c'est en toute sécurité que M. Orfila se livrait à ces hétacombes qui avaient pour but de démontrer que M. Lafarge avait dû boire, vers onze heures, un très désagréable bouillon.

G. M.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 septembre 1891.*

XXIVe Année. — N° 561.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — N° 186

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Prendre un béguin. Avoir un béguin. — Le béguin est, comme on sait, la coiffe de toile dans laquelle on... embéguine les nouveau-nés. Au figuré, avoir son béguin, c'est, croyons-nous, être coiffé de quelqu'un, comme le baby est coiffé de son béguin.

Cette opinion diffère légèrement de celle que j'ai vu naguère exprimer par un de nos brillants chroniqueurs. « Au figuré, écrit-il, avoir son béguin, c'est abdiquer son âge d'homme, sa raison mûre, sa volonté mâle et se laisser coiffer, comme un enfant, par ses passions. Tout homme incapable d'avoir son béguin est incapable d'aimer, mais là, d'aimer bien complètement. » N'est-ce pas chercher bien loin une explication toute naturelle? A. C.

—

Gobelin. — Rien, à ce que je crois, de la célèbre manufacture de tapisseries. Je lis dans une bien curieuse pièce de théâtre, l'*Ecuyer ou les faux nobles mis au billon*, par le sieur de Claveret (Paris, 1665) :

Je croy qu'un Gobelin tourmente ma famille !

Il me semble qu'un lutin anglais, proche parent de Puck, cousin germain du farfadet et du korrigan, répond au nom de *Goblin*. Qu'en savent mes doctes confrères?

Dans ce même *Ecuyer* de Claveret, je lis encore :

La courante luy prit arrivant à Paris,
Beuvant de l'eau de Seine...

L'eau de Seine faisait déjà des siennes en 1665. K.

—

Pentacule. — Le bibliophile Jacob, dans les *Curiosités des sciences occultes* (Paris, in-12, 1862, p. 293), donne, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, différentes recettes, entre autres celle-ci :

Pour les garçons qui voudront connaître en songe la femme qu'ils épouseront. Il faut qu'ils ayent du corail pulvérisé et de la fine poudre d'ayman, qu'ils délayeront ensemble avec le sang d'un pigeon blanc, et ils en feront une paste qu'ils enfermeront dans une large figue après l'avoir enveloppée dans du taffetas bleu, le penderont au col, et, en se couchant, mettront sous leur chevet le pentacule du samedy, en disant une oraison spéciale.

Voici une autre recette (ibid., p. 292) :

Pour voir des songes vrais et qui tiennent lieu de révélation sur les affaires dont on est en peine de savoir quel en sera l'événement : mettez dans une espèce de bandeau le pentacule du samedy ou quelques autres, faites sous les auspices de Saturne, ajoutez-y de la vervaine...

Que veut dire le mot *pentacule?*

J. Lt.

—

Quels sont les écrivains qui ont adopté la devise : Vitam impendere vero? — Dans une vente récente d'autographes figurait une curieuse pièce d'album contenant ces trois mots signés de Louis Blanc : *Vitam impendere vero.*

En regard de cette maxime, Baudelaire avait écrit : « Ils sont trois, à ma connaissance, qui ont adopté cette austère devise : Jean-Jacques, Louis Blanc et George Sand. » Joseph de Maistre dit quelque part (dans les *Considérations sur la France*, je crois) : « Si un écrivain adopte pour devise : *Vitam impendere*

vero, il y a beaucoup à parier qu'il est un menteur. »

Sans vouloir nous attacher à réfuter ce spécieux paradoxe, nous viendrons, au moins dans la mesure de notre faible érudition, compléter la nomenclature imparfaite de Baudelaire. Aux personnages déjà cités, il convient d'ajouter le conventionnel Marat. Connaissez-vous, pour votre part, d'autres imposteurs... formule de Maistre ? PONT-CALÉ.

—

Quel fut le premier banquier français ? — Ce fut, dit-on, Francis Child, en Angleterre, qui le premier se consacra uniquement à la banque, en 1690, devançant ainsi la Banque d'Angleterre qui ne fut fondée que quatre ans après. Avant Child, nous n'avons trouvé que des orfèvres se livrant exclusivement à la fabrication de l'or et non aux trafics des banques.

La France a-t-elle devancé l'Angleterre dans cette voie ? Quelle fut la première maison de banque fondée ? Et à quelle époque ? C. A. WARD.

—

Les Chinois et les Antipodes. — Les Chinois, non seulement par la position géographique de leur pays, mais aussi par leurs idées et surtout par leur manière d'agir, sont bien aux antipodes *des barbares de l'Occident*. Mais quelle explication donner à l'étrangeté des usages chinois, où tout se passe à l'inverse des nôtres ? Je laisse de côté la question du costume, l'usage de la queue, la déformation des pieds, la longueur des ongles, etc., etc. Il est possible de trouver les motifs ou les raisons de ces coutumes si différentes des nôtres. Mais je cherche en vain depuis longtemps le pourquoi de l'opposition absolue des usages chinois, dans la vie usuelle, avec les nôtres. Dans mes notes de voyages je trouve une très longue énumération de ces divergences, mais je me bornerai aujourd'hui à indiquer les principales, dans l'espoir qu'un collègue, curieux comme tout bon Intermédiairiste, cherchera et trouvera une explication.

En 1861, alors que je n'avais pas trente ans, le vice-roi des deux Kouang, Lao, me rendant visite au yamoun du consulat de France à Canton, chargeait, en entrant, mon interprète de me dire qu'avant peu j'aurais des cheveux blancs, que ma figure se couvrait de rides, etc. C'est là de la haute politesse dans le Céleste Empire, en raison du respect accordé aux gens âgés.

Dans une visite, vous ôtez votre chapeau ; le Chinois le garde sur la tête. Alors que vous donnez cordialement la main à un ami, il s'empresse de fermer les poings et de serrer ses mains l'une contre l'autre, puis de les balancer de haut en bas pour vous saluer. Dans un dîner, vous commencez par le potage et le poisson et vous finissez par les fruits et les liqueurs ; lui suit un ordre inverse : commençant par la pâtisserie et les fruits, il termine par le potage.

A leurs noces, les dames européennes se mettent en blanc ; cette couleur est interdite à une dame chinoise. De graves matrones habillées de robes noires entourent la mariée, à laquelle nous donnons des demoiselles d'honneur aux toilettes claires. A un enterrement, on porte du blanc et non du noir. Le commencement du livre répond à ce qui chez nous est la fin. La pagination est aussi près du bas que possible, au lieu de se trouver au coin d'en haut. Les notes marginales sont au haut et non au bas de la page ; en lisant, il faut procéder de droite à gauche, en allant du bas au haut de la colonne. Dans les cérémonies, la place d'honneur est la gauche et non la droite. L'écolier qui récite sa leçon tourne le dos à l'instituteur. La mère qui embrasse son petit enfant le porte à son nez, comme une fleur dont elle voudrait respirer le parfum. E. M.

—

Le naufrage de l'Amphitrite et les députés de l'île de France. — L'île de France avait élu, en juillet 1790, deux députés à l'Assemblée nationale. L'un d'eux, Colin, est cité dans les procès-verbaux du temps ; le nom de l'autre était inconnu. Nous sommes parvenus, après de longues recherches, à fixer son identité : on l'appelait Coderc. Le navire qui portait ces deux députés — l'*Amphitrite*, « navire du port de Marseille, capitaine Monnier » — fit naufrage en vue des côtes de France, près de Penmarch, le 22 janvier 1791, et c'est dans le dossier concernant ce sinistre, conservé par les Archives de la marine (cote B B[4]-4), que nous avons relevé ce curieux détail d'histoire parlementaire.

Une lettre datée à Lorient du 31 jan-

vier 1791 apprit au ministre de la marine la fatale nouvelle. « L'*Amphitrite* « s'est perdu, écrit Poulletier, si l'on en « croit un bruit assez généralement ré- « pandu, trois individus seulement ont « échappé au naufrage et *l'un d'eux a été* « *massacré par les gens de la côte.* » Le signataire annonce ensuite « la liste des personnes embarquées sur l'*Amphitrite* qui lui a été adressée par M. Dupuy, intendant à l'île de France ». Cette liste n'a pu être retrouvée. Nous ne possédons aucun renseignement sur Colin; voici sur Coderc ce que nous apprennent les Archives de la marine. M. Jean Fabre écrit le 17 mars 1791, de Pézenas, au ministre de la marine :

M. Coderc, député de l'île de France à l'Assemblée nationale, a péri... Je suis son beau-frère, et c'est au nom de madame Coderc, sa mère, veuve depuis vingt-sept ans et accablée d'années et de chagrins, que je prends la liberté de vous écrire. M. Coderc portait 26,000 livres de lettres de change qui seront payées par M. Gérard, son correspondant, à Lorient. De plus, il s'est sauvé du naufrage une malle contenant des hardes de M. Coderc et quelque petit ballot de marchandises précieuses...

Il réclame le prix de ces divers objets vendus par l'amirauté. Ajoutons enfin que la lettre écrite par les gardes nationales de l'île de France à l'Assemblée et datée du 30 juillet 1790 a été sauvée du naufrage. On la trouve rapportée au procès-verbal de la séance du 9 février 1791 (collection Baudouin). Intéressante au point de vue de l'enthousiasme patriotique de la population coloniale, elle ne fournit aucun détail sur les députés élus. Nous serions donc infiniment reconnaissant aux intermédiairistes qui voudraient bien nous donner sur ces personnages quelques notes biographiques.

TIBICEN.

—

Quel a été le volontaire le plus âgé lors de la guerre de 1870? — J'ai trouvé ce qui suit à mon passage à Caen le 29 août dernier et je prierai nos collaborateurs de me faire savoir s'ils connaissent d'autre volontaire plus âgé dans la guerre franco-prussienne.

Sur une couronne mortuaire déposée au pied de la statue « Aux enfants du Calvados tués à l'ennemi, 1870-1871 », érigée par souscription publique, 1889; sur la place, en face la caserne Hamelin, j'ai lu : A GALIBOURG. Commune de Cormelles. Engagé volontaire à 70 ans, au 93e de ligne. Tué à l'ennemi, combat de Villejuif, le 30 septembre 1870.

RUTGERS.

—

Le sel sur les ruines. — J'avais cru jusqu'à ce jour que l'usage antique de répandre du sel sur les ruines des villes qui tombaient au pouvoir du vainqueur était purement symbolique. Je voyais dans ce sel, qui passait pour stérilisant, l'image d'une condamnation à mort de la cité vaincue. Me serais-je trompé? Voici ce que je lis dans un recueil périodique rédigé par des gens sérieux (*Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, 2me trimestre de 1891, p. 376) : « L'on sait que les anciens semaient le sel sur les places des villes qu'ils avaient détruites lorsqu'ils voulaient anéantir toute prospérité et toute végétation. » Est-ce bien cela? Mais, en ce cas, que de charretées de sel il faudrait substituer aux quelques poignées *figuratives*! Et encore toutes ces charretées auraient-elles suffi? Décidément, je ne me rends pas et je refuse d'avaler tant de sel.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La vraie tunique de Jésus-Christ. — La polémique assez vive engagée récemment sur ce point par les autorités ecclésiastiques semble avoir été suivie par une trêve avantageuse pour les deux parties intéressées. Je vois, en effet, dans le *Figaro* du 11 septembre, M. Ph. de Grandlieu affirmer tranquillement que « l'ar- « mée, homogène et compacte, nous ap- « paraît, comme la tunique du Christ que « vénèrent en ce moment Trèves et Ar- « genteuil, d'une seule pièce et sans cou- « ture. » D'où je conclus que les deux reliques sont d'une égale authenticité. Mais, alors, je demanderai ce qu'est devenue la sainte tunique dont nous parle Grégoire de Tours, en ces termes : « On dit qu'elle « est conservée dans une ville de la Ga- « latie, dans une église qu'on appelle l'é- « glise aux Archanges. Cette ville est dis- « tante de Constantinople de 1,150 pas « environ. Dans l'église se trouve une « grotte très profonde qui renferme la « tunique, déposée dans une boîte de « bois. Les fidèles la vénèrent beau- « coup. » (*De gloria martyrum*, ch. VII.) Ne serait-ce pas, par hasard, la même qui était conservée à la fois à Etchmiadzin (Arménie russe), résidence officielle

du catholicos arménien grec, et à Mtsketha, ancienne capitale du royaume de Géorgie, où elle figurait à côté du manteau d'Elie? Les souverains du pays avaient pris dans leurs armoiries l'image du saint vêtement, et on trouve encore ces armoiries gravées en cul-de-lampe dans une bible géorgienne imprimée à Moscou en 1742. Les récents controversistes ne me semblent pas s'être préoccupés de résoudre ce problème. D'ailleurs, l'Eglise d'Orient est loin de nous et nous intéresse encore médiocrement.

Mais sait-on ce qu'est devenu le vêtement sans couture, du Christ, qui fut vénéré jusqu'à la fin du XVe siècle dans l'église Sainte-Madeleine de Cologne, et dont l'histoire est racontée dans une curieuse petite plaquette dont voici le titre : *Historia translationis Tunice Jesu Christi de Hungaria ad inclitam civitatem Coloniensem ad monasterium Albarum dominarum ubi tam ab incolis quam extraneis incredibili honore veneratur.* — Coloniæ, s. d. [vers 1478]. In-4° de 4 ff. Car. goth. (Bibl. Nat. Rés. H 909). Sur le frontispice, cette tunique est figurée; elle ressemble singulièrement à celle de Trèves, sauf qu'il y manque la manche gauche.

Pourrait-on m'édifier également sur le sort du vêtement vénéré pendant le moyen âge, à Rome même, en la basilique de Saint-Jean de Latran? Enfin, à quelle époque a-t-on cessé de faire le pèlerinage de San Salvador, en Espagne, où se conservait aussi, dit-on, une robe du Seigneur? PAUL MASSON.

—

Richelieu, Cromwell et les Ecossais. — Où trouverai-je les meilleurs documents historiques sur les relations du cardinal et des Ecossais conspirant contre le roi d'Angleterre, Charles Ier?

Peut-on également établir qu'il y ait eu des communications directes entre Cromwell et le cardinal? Dans les mémoires du temps on trouve des insinuations assez claires; mais dans ses historiens pas un mot sur ses entretiens avec Cromwell.

(Walthamstow.) C. A. WARD.

—

Les la Ferté. — Le P. Daniel, dans son *Histoire de la milice française*, liv. I du t. I, p. 32 (Paris, MDCCXXI, 2 v. in-4°), dit que, dès la première race royale, il y avait « des places de guerre destinées plutôt à arrêter l'ennemi qu'à loger des habitans. L'auteur des *Annales de Metz* les appelle du nom de firmitates, et elles furent longtemps depuis appellées en françois des fermetés, et ensuite des fertés : et c'est de là qu'encore aujourd'hui quelques bourgs ou villes portent le nom de la Ferté, comme la Ferté-Bernard au pays du Maine, la Ferté-sur-Aube, la Ferté-sous-Joüerre, la Ferté-Milon, etc. C'étaient des chateaux fortifiez de tours avec un donjon. » A l'appui, notre auteur reproduit le passage suivant d'une histoire en vers, manuscrite, de Philippe Moukes, évêque de Tournai :

Li ot tolu (1) par sa gierre (2),
Et ses castiaux et ses cités
Et ses bourgs et ses fermetés.

Plus loin, le P. Daniel relate deux vers du roman *Auberi le Bourgoing* (le Bourguignon) :

Je vous croistrai forment (3) nos heritez (4),
De deux chastriax et de quatre fertez.

Ces deux ouvrages existent-ils encore parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale? J'ignore aussi s'ils ont été imprimés. T. M.

—

La fille de Young est-elle enterrée dans le Jardin botanique de Montpellier? — Young avait conduit sa jeune belle-fille et son fiancé à Montpellier. Atteinte d'une maladie de poitrine, il allait chercher avec elle les conseils des médecins de la Faculté et un climat salutaire. Elle succomba, et, comme elle appartenait à la religion anglicane, le clergé catholique lui refusa l'entrée du cimetière dont il disposait alors; Young l'aurait enterrée la nuit dans le Jardin botanique de l'Ecole de médecine.

Young a-t-il raconté cet épisode dans ses *Nuits*, et la légende serait-elle venue après?

Quoi qu'il en soit, il existe dans un coin du jardin affecté aux plantes médicinales, près du réduit où les jardiniers renferment leurs outils, une grotte, ou plutôt une de ces tombes arquées, comme on en voit encore, datant du moyen âge; sur le mur du fond, sur une plaque en marbre blanc, est écrit :

Plancata Narcissa manibus.

(1) Enleva.
(2) Guerre.
(3) Fortement.
(4) Héritages.

Cette inscription paraît avoir été renouvelée. — La Biographie Didot, à l'article Young, raconte l'anecdote, comme si le fait se serait passé à Lyon, ce qui est peu croyable; il n'y avait pas alors d'école de médecine dans cette ville, qui en a été dotée il n'y a pas dix ans; et le climat est celui de l'Angleterre.

On m'a raconté, à Montpellier, que des étudiants facétieux avaient, dans le temps, introduit dans la prétendue fosse des ossements d'une personne du sexe féminin, et que c'est après cette découverte que la tombe aurait été érigée par des mains pieuses. POMPON.

—

Clémence Isaure a-t-elle existé? — Malgré des témoignages presque contemporains, certains érudits, parmi lesquels Catel et La Faille, ont révoqué en doute l'existence même de Clémence Isaure, la restauratrice des jeux floraux à Toulouse. Cette thèse a été soutenue avec une grande vigueur par un Toulousain, M. J. Noulet, dans une brochure publiée en 1852. Existe-t-il une réfutation des opinions de ce savant? E. M.

—

Un portrait inconnu de Balzac. — On va ériger une statue à Balzac, et, soit dit en passant, j'aurais préféré un bon buste un peu colossal, car, rien de moins caractéristique qu'un pantalon et qu'une redingote. C'est du bronze mal dépensé.

Tandis que l'œil était surtout remarquable chez Balzac. C'est son œil qu'il nous fallait, et non la pointe de ses bottes. Un de ces yeux vivants, étincelants, comme Houdon et son école ont su les rendre.

Ceci m'amène au portrait de Balzac. On n'en cite généralement qu'un : celui de Boulanger. Mais Gérard-Séguin en a fait certainement un autre pour lequel Balzac a posé. Il a dû faire ce portrait par l'entremise d'Hetzel avec lequel tous deux étaient liés.

Pourrais-je obtenir quelques détails sur ce qu'est devenu ce portrait? G.

—

Les rôles de femme, au théâtre, chez les Grecs et les Romains. — 1° En ce qui concerne les Grecs, qui jamais n'eurent d'*actrices*, sait-on au juste la structure exacte du *masque* destiné à coiffer les acteurs remplissant des rôles féminins, et les artifices employés pour achever de travestir l'acteur, artifices assez nécessaires, à cause de la demi-nudité des héroïnes et déesses représentées sous leur aspect traditionnel?

2° Les Romains eurent-ils des *actrices* dans le sens strict du mot, c'est-à-dire abstraction faite des *danseuses* ou *femmes* jouant des *pantomimes*. Il est bien question d'une Arbuscula dans Horace; Cicéron également, dans ses *Lettres*, fait allusion à cette femme; mais Horace, dans ses *Satires*, parle d'un Fusius, ivre, jouant un rôle de femme. Ce Fusius jouait évidemment masqué; mais cet usage était-il général à Rome pour toute espèce de pièces? car les biographes de Roscius ajoutent qu'il paraissait toujours sur la scène à visage découvert. Durant la République et le Haut-Empire, Roscius, P. Syrus, Pylade, Bathylle, etc., sont cités par les auteurs classiques comme acteurs ou mimes ayant joui d'une grande réputation. Aucun nom de femme n'est mentionné à côté des leurs. Plus tard, après Constantin, il est bien fait mention de la comédienne pénitente Pélagie, mais n'était-elle pas plutôt, comme l'impératrice Théodora, une sorte de *saltimbanque* ou *danseuse*, plutôt que d'actrice débitant les rôles?

3° Renversant la question et revenant à des temps plus rapprochés de nous, observons que Beaumarchais, dans la préface de la *Folle Journée*, indique formellement le rôle de *Chérubin* comme devant être joué par une « jeune et très jolie femme ». Les rôles joués « en travestis » (pages, jeunes gens...) étaient-ils inconnus à cette époque? J. C.

—

Perlan, fondeur et sculpteur parisien du XVIIe siècle. — Jal parle de cet artiste, mais ne cite de lui que les fontes du tombeau de Henri II de Condé. Il existe au musée Carnavalet des têtes de Gorgone d'une superbe allure, sur les portes de l'ancien Hôtel de Ville de Paris.

Connaît-on de Perlan d'autres œuvres, et pourrait-on nous donner quelques détails sur sa vie? G. B.

—

Quel est cet Eisen, graveur à Nuremberg vers 1800? — Le plus rare, peut-être, de tous les portraits du général Desaix, de Marengo, est un petit médail-

lon, gravure au pointillé, buste de trois quarts, légèrement tourné à droite. Dessiné par Guérin, ce portrait, qui a figuré sous le n° 1357, a été gravé d'après le type bien connu des gravures de Fiesinger, in-4°, et d'Elisabeth G. Hérhan, in-8°, publiées l'une et l'autre en l'an VII, à Paris, d'après la miniature originale, peinte sur nature, de Jean Guérin de Strasbourg, laquelle miniature est actuellement en ma possession et vient d'être reproduite en photogravure dans l'*Exposition militaire du ministère de la guerre* de M. le général Thoumas (1890, in-4°).

Quel est donc cet Eisen, graveur de ce portrait? Serait-ce un descendant de Charles Eisen, le célèbre dessinateur d'illustrations du XVIII° siècle?

ULRIC R.-D.

—

Sur un tableau représentant la décollation de saint Jean-Baptiste. — Au château de Mesnières (canton de Neufchâtel-en-Bray, Seine-Inférieure), — édifice remarquable qui a attiré l'attention notamment de Charles Nodier et de Roger de Beauvoir et qui, après avoir appartenu aux Fautereau, aux Du Rey, et pendant très peu de temps, en 1766, à Louis XV, puis aux Biencourt, est une maison d'éducation, — se trouve, dans la pièce nommée *Salle des quatre tambours*, au-dessus de la cheminée, dans la boiserie, un tableau qui a pour sujet une des phases de la Décollation de saint Jean-Baptiste, ce semble. On présente, sur un plat qui devait porter la tête du saint,... un poisson. Ce tableau paraît être la reproduction d'un autre, car un tableau semblable a été vu par un respectable prêtre dans un couvent français dont le nom m'échappe. S'agit-il là d'une fantaisie d'artiste ou d'une allusion quelconque?

De qui serait l'original de ce tableau qui n'est sans doute qu'une copie?

LFV.

—

Vocabulaire provençal-bayonnais. — Je possède un exemplaire du vocabulaire français-provençal de S. J. Honnorat (Digne, 1848) qui est interfolié avec un vocabulaire manuscrit très complet du langage gascon de Bayonne. C'est un travail très sérieux. Pourrait-on m'en indiquer l'auteur? Il y a environ 1,200 pages manuscrites, y compris 100 pages d'une nomenclature des naturalistes avec, en quatre colonnes, les noms latins, provençaux, français et gascons de mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, mollusques, crustacés, insectes, etc. Il me paraît être d'une valeur incontestable pour quiconque aura l'idée de le faire imprimer.

HY NIAL.

—

Une édition du roman de la Rose à déterminer. — Je possède une édition du *Roman de la Rose* dont je cherche vainement l'année de publication. Brunet et les ouvrages de bibliographie que j'ai consultés sont entièrement muets; pas davantage sur les nombreux catalogues de ventes de bibliothèques.

Voici la description de mon volume :

Il mesure 188 millim. de hauteur sur 134 millim.; a 136 folios à deux colonnes de 41 lignes; caractères gothiques.

Au premier folio : *sensuyt le rô* = mât de la Rose = *aultrement dit* = le soge vergier = (les lignes 1 et 3 en rouge).

Plus bas : nouvellement imprimé à Paris, xxix également en rouge.

Puis une gravure sur bois reproduite au verso.

Le deuxième folio, première colonne, commence par ces mots :

Cy est le rommant de la Rose
Ou tout lart damours est enclose.

Le dernier folio, dernière colonne, se termine par :

Cy est fin du romant de la Rose
Ou lart damours est tout enclose.

Plus bas, prenant la largeur des deux colonnes :

Cey finist le Romant de la Rose nouvellement imprimé à Paris par = Jehan ihannot Imprimeur et libraire iuré en luniversité de Paris. De = mourant à lymaige sainct Jehan Baptiste en la rue Neufve Nostre Dame = près Saincte Genevièfve des Aidans.

Enfin un dessin sur bois représentant deux chevaux dressés contre un arbre ayant chacun entre leurs membres postérieurs une lettre I; au bas du dessin, dans le même cadre, on lit :

Jehan Janot.

Au folio 6, verso, entre les vers 17 et 18 de la première colonne, est placé un dessin, le seul à l'intérieur du livre, mesurant 57 millim. de hauteur et 48 millim. de largeur; il représente un copiste assis devant un livre appuyé sur un pupitre.

Je soumets cette description aux Intermédiairistes plus doctes que moi en matière bibliographique, avec l'espoir d'être bientôt éclairé sur ce livre dont l'édition me paraît très rare. JULES POIRIER.

—

Doris (Ch.), de Bourges. — Quelque obligeant confrère voudrait-il bien m'indiquer quel est le véritable nom de l'écrivain de la première moitié de ce siècle qui signait : *Doris (Ch.), de Bourges ?* Cet écrivain est l'auteur de pamphlets et de diverses publications littéraires, encore assez nombreuses, dont une intitulée : *l'Orphelin aux prises avec le crime*, et éditée en 1817, formant trois volumes in-12. Des personnes cependant assez au courant des choses du Berry n'ont pu me renseigner, d'où l'on pourrait peut-être induire que cet auteur a pris le nom de Bourges comme il aurait pris celui de toute autre ville, sans que rien le rattachât particulièrement à Bourges. On m'a assuré que ce nom de Doris ne se trouvait pas dans les dictionnaires de pseudonymes. L. JENY.

—

Famille Boddens. — Depuis le commencement du XVI[e] siècle vit à Amsterdam une famille Boddens, dont l'ancêtre, Pierre Boddens, est probablement originaire de la Flandre. Je serais très heureux si l'on pouvait me signaler soit une généalogie de cette famille, soit m'indiquer les Boddens existant à Londres. En 1572, en 1586, en 1606, en 1662, je trouve des actes à l'église protestante hollandaise de cette ville. Des Boddens, je crois, ont fait également partie de la Société de Jésus. Pourrait-on me les nommer ?

Tout document sur cette famille sera reçu par moi avec reconnaissance.

(Utrecht.) H. J. S.

RÉPONSES

Gaspard Hauser (XIX, 13, 59, 124, 140; XXIV, 672). — Je demande pardon à nos correspondants de revenir une fois encore sur cette question que j'ai soulevée il y a cinq ans, à laquelle alors on n'a opposé que des dénégations — un peu railleuses parfois — et que sur ma demande directe M. Philibert Audebrand vient de résoudre assez clairement pour que le doute soit désormais impossible.

J'avais affirmé d'après Théophile Gautier (*Intermédiaire*, XIX, 13) que l'histoire de Gaspard Hauser n'était qu'un *canard* de Méry. Parfaitement affirmatif et « *placé de façon à être à ce sujet mieux renseigné qu'un autre* », M. Philibert Audebrand nous dit aujourd'hui que *Gaspard Hauser est bien une fable forgée par la fertile imagination de Méry*. Il faut donc que les croyants quand même fassent le deuil de leur foi, et rejeter l'histoire du mystérieux enfant au rang des *mystifications célèbres*.

Maintenant un point reste à éclaircir : où et quand ce *canard* a-t-il pris naissance, dans quelle feuille cette *fable* a-t-elle été publiée pour la première fois ? Jules Janin qu'on m'a cité, le *Magasin pittoresque* dont je connais parfaitement la gravure publiée en 1837, ont-ils été l'un complice, l'autre victime de cette énorme bouffonnerie ? Autant de questions qui, je n'en doute pas, seront résolues au profit de la vérité, si nos correspondants le veulent bien.

On m'a opposé, je puis dire on nous a opposé, à Gautier, à M. Philibert Audebrand et à moi, les nombreux ouvrages dont l'orphelin de Nuremberg est le héros. Je ne parle pas des drames représentés en 1838, ceux-ci appartiennent par leur nature même au domaine de la fiction, — mais bien des livres de Merker, Schmidt Von Luebeck, etc.; ceux-ci, bien que *bouquineur* enragé et grand rat de bibliothèque, j'avoue ne les avoir jamais rencontrés. Quant aux dictionnaires biographiques, ils se répètent tous, et les compilateurs qui les composent aimeraient mieux publier dix erreurs que de contrôler un fait.

En voici assez sur ce sujet, la cause est, je crois, entendue. Les questions à élucider restent posées. Quant à Gaspard Hauser, IL N'A JAMAIS EXISTÉ, c. c. q. d.

ALEXIS MARTIN.

—

Signification du mot de chouan (XXI, 417, 501; XXII, 21; XXIV, 349, 495, 557, 631). — J'ajouterai aux renseignements donnés les détails qui suivent et que j'ai empruntés pour la plupart aux manuscrits laissés par M. de la Fontenelle de Vaudoré.

Les frères Chouan, qui étaient *quatre*

et non trois, s'appelaient réellement *Cottereau* et appartenaient à la commune de Saint-Ouen-les-Toits. Contrebandiers d'origine, on leur avait donné le surnom de *Chouan*, par corruption du mot *chathuant*, parce qu'ils contrefaisaient le cri de cet oiseau pour se reconnaître dans les bois pendant la nuit. En 1793, ils formèrent, près de Laval et de la Gravelle, des rassemblements qui prirent leur nom, en attendant que cette appellation fût appliquée plus tard à tous les royalistes armés de l'Ouest.

Des quatre frères Cottereau, trois périrent les armes à la main. D'après les notes que j'ai sous les yeux, ce n'est pas François, mais *Jean* Chouan, qui fut tué par les volontaires du 6e bataillon de la Manche. Surpris avec une cinquantaine des siens, auprès de la Gravelle, par le détachement républicain qui s'y trouvait cantonné, il dut fuir devant des forces plus considérables. Serré de près dans des broussailles, il étendit à ses pieds le premier patriote qui osa s'avancer vers lui. Mais un soldat du 6e bataillon de la Manche le perça de deux balles et lui abattit la tête qui, portée en triomphe à la Gravelle, fut mise sur un piquet placé le long de la route.

Le seul des Cottereau qui ait survécu aux guerres de la chouannerie, René, a fini ses jours dans une extrême indigence.

RENÉ VALLETTE.

—

La Camargo (XXIII, 678; XXIV, 60, 85). — Voir à ce sujet: l'*Intermédiaire*, II, 453; XII, 32; XXII, 167, 283. *Histoire du XVIIIe siècle*, par A. Houssaye. *Louis XVI*, p. 234 et suiv. *Mém.* de Casanova, II, 214, 215. *Corresp. de Grimm*, IX, 18, 200. Bachaumont, XIX, additions, 13 mai 1770. *Magasin pittoresque*, II, 214, et Voltaire, *les Tables*, au mot de *Camargo*.

Le portrait de la Camargo, d'après Lancret, existait dans la collection de Firmin Didot (voir le *Catalogue des graveurs de portraits*, n° 2478), gravé par Laurent-Cars, in-fol. en travers.

P. CORDIER.

—

Qu'est devenue la collection de M. Silvi relative à Port-Royal? (XXIII, 679; XXIV, 61, 85, 120.) — M. Gazier, dans son excellente et si consciencieuse étude sur *les Dernières Années du cardinal de Retz*, a raconté l'origine de la célèbre bibliothèque janséniste dont il est l'administrateur (p. VIII):

... C'est dans une collection particulière qu'il m'a été donné de consulter et de transcrire à loisir les *Mémoires* de Godefroi Hermant, le *Journal* de Mathieu Feydeau et les journaux manuscrits de Port-Royal, dans la bibliothèque d'un ancien secrétaire du conseil d'Etat, mort en 1845, M. Amable Paris. C'est là que sont les *Mémoires* autographes de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet. C'est de là qu'on a tiré les *Lettres* de la mère Agnès publiées par M. Faugère. C'est là enfin que M. Cousin a cherché des indications précieuses sur la duchesse de Longueville.

L'histoire de cette bibliothèque ne sera pas longue à raconter et elle suffirait pour dissiper tous les doutes que l'on aurait pu concevoir. Le plus grand nombre des livres et des manuscrits qui composaient la collection de M. Paris avaient appartenu avant lui à Louis-Adrien Le Paige, avocat au Parlement et bailli du Temple, né en 1712 et mort en 1802. Petit-neveu d'un appelant célèbre, le docteur Hideux, curé des Saints-Innocents, et fort mêlé lui-même aux querelles religieuses du XVIIIe siècle, Adrien Le Paige a réuni pendant soixante-dix ans, avec une patience et une sagacité remarquables, une infinité de gravures et d'estampes, de brochures, de copies manuscrites et d'autographes concernant les affaires du temps. Ces documents divers, classés avec beaucoup d'ordre et de méthode, forment un ensemble de 4 ou 500 gros volumes in-4, sans compter les in-12 qui sont innombrables. Il hérita aussi d'une partie des manuscrits relatifs à Port-Royal conservés par l'abbé d'Ettemare, mort à Rhynwick, près d'Utrecht, le 29 mars 1770...

M. Paris possédait aussi près de 60 gros recueils, contenant des lettres, des relations, des notices biographiques, des journaux et des mémoires sans nombre, le tout copié sur les autographes, quand ce ne sont pas les autographes eux mêmes, ou sur les copies authentiques conservées jadis à Port-Royal. Ces autographes provenaient de mademoiselle Le Sesne de Téméricourt, amie dévouée de Port-Royal des Champs, qui put sauver avant 1709 tous les papiers précieux du monastère et les transporta en Hollande.

L. C.

—

La coquette ou la grenade? (XXIII, 680, 692; XXIV, 351, 580). — Je suis en train de corriger les épreuves d'une lettre de Paul Rabaut au ministre de la Broue, chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris (ce sera la 276e, t. II, p. 299), lettre écrite au milieu d'avril 1782, et je transcris le paragraphe suivant: « Vous aurez entendu parler, cher ami, d'une maladie épidémique, qui a fait quelques ravages à Toulouse et dans les environs. C'est la *suette anglaise*. Le nombre des morts diminue, et l'épidémie tire à sa fin. »

Je mets, en note, que dans la seule généralité de Toulouse il y eut trente mille victimes.

Court de Gebelin écrivait à la même

époque, de Paris, à son ami et patron Charles de Végobre, à Genève (le 16 juillet 1782) : « Nous sommes ici au milieu des malades et des mourans : point de maison, point d'étage où il n'y ait une ou plusieurs personnes atteintes de la *coquette du Nord*, car il faut ici plaisanter de tout et se jouer de tout. » (Papiers Court, à la bibliothèque publique de Genève, n° 2.)

Le chapelain de la Broue, auquel Paul Rabaut écrivait, mourut le 22 avril de cette année 1782, victime sans doute de l'épidémie. CHARLES DARDIER.

—

Sur une définition de la femme (XXIV, 35, 203, 208, 303, 353, 402, 580). — A ajouter sur ce sujet le titre d'un petit livre fort curieux : *Hippolytus redivivus*, id est remedium contemnendi sexum muliebrem. Autore : S. I. E. D. V. M. W. A. S. Anno M.DC.XLIV, in-32.

Lieut. S.

—

De l'expression « gaffe » (XXIV, 65, 222, 448). — Il me paraît que *gaffe* en argot ne vient pas, comme M. Michel dit, de l'allemand *gaffen*, regarder la bouche ouverte ou avec une curiosité stupide, etc. Au contraire, il signifie, en argot, *guet*, qui représente une attention soutenue. *Gaffen* en allemand est le même mot que *gaapen* en Belgique et *gape* en anglais. *Gafa* espagnol et *gaffe*, terme de marine français (espèce de crochet pour saisir les grands poissons), la racine peut être la même, mais les significations ont changé. La *gaffe* d'argot signifie bouche d'animal féroce, prête à saisir. Ainsi *guet*, *gaffen*, montrer la bouche ouverte, en signe d'étonnement. Mais nous trouvons aussi le mot *gappen*, palper, toucher de près, et l'anglais *grapple*, saisir. *Gaffeur* en argot est sentinelle, et la sentinelle fait tout autre chose que de *bayer* aux corneilles. M. Larchey donne *gaffeur* comme voleur aux aguets pour ses complices. Celui-là n'est pas un homme qui a la bouche ouverte, et qui regarde avec de grands yeux stupides; c'est un garçon au qui-vive et bien éveillé.

(Walthamstow.) C. A. WARD.

—

Les fabricants d'esprit de M. de Talleyrand (XXIV, 98, 541, 582). — Puisque notre collaborateur en passe-poilerie H. B. craint que Lambert-Sainte-Croix n'ait réédité du Saint-Simon à propos de Montrond, voilà une autre histoire de jeu sur ce personnage que m'a contée le duc d'Aumale.

Peut-être sera-t-elle neuve?

« Un jour, Montrond arrive essoufflé, les habits en désordre et fort ému à l'hôtel de la rue Saint-Florentin. Il entre comme une trombe dans le cabinet du prince de Bénévent qui, le voyant ainsi troublé, lui demande ce qui lui est arrivé. « Une chose fort désagréable, dont je suis très ennuyé. J'étais chez un de mes amis qui habite au quatrième étage. On jouait. Tout d'un coup, une altercation a lieu ; tout le monde se précipite sur moi. Les uns veulent m'étrangler et me serrent à la gorge ; d'autres me donnent des coups; un d'eux m'amène près de la fenêtre ouverte et veut me précipiter dans la rue. Déjà on m'a jeté sur le rebord, quand, par un violent effort, je me dégage, je me précipite dans l'escalier, et me voilà ! »

Le prince de Bénévent lui frappant alors sur l'épaule : « Il y a plus de dix ans que je vous avais donné le conseil de ne jamais jouer qu'au rez-de-chaussée. »

GERMAIN BAPST.

— S'ils ont existé, ils étaient de premier ordre, car tous les mots attribués à Talleyrand avant 1870 sont marqués au sceau de la même finesse. Les pastiches vaudraient alors l'original.

J'ai posé comme limite la date de 1870 parce que la chronique a bien erré depuis. Ainsi je lisais dernièrement des chroniqueurs qui font dire par Talleyrand à madame de Staël : *Friponne*, et par Talleyrand à madame de Dino : *Nos satins de France valent vos cuirs de Russie*, pendant qu'ils examinent, à un bal, des femmes *en peau*, comme on dit aujourd'hui. Voilà deux invraisemblances complètes, parce qu'elles manquent de bon goût. L-Y.

—

Panonceaux (XXIV, 246, 375). — Le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1762, donne la définition suivante des panonceaux :

> Écusson d'armoiries mis sur une affiche pour y donner plus d'autorité ou sur un poteau pour marque de juridiction... Faire mettre, faire afficher les panonceaux royaux sur la porte d'une maison pour marquer qu'elle est saisie réellement.

Le *Grand vocabulaire français* (Paris, 1767-74. 30 vol. in-4) dit qu'on en mettait aussi, quelquefois, « en cas de péril imminent, sur les maisons de ceux qui étaient en la sauvegarde du roi ».

Le même ouvrage cite deux ordonnances, la première de Louis X, du 17 mai 1315, la seconde de Philippe le Long, du mois de juin 1319, déclarant que « les panonceaux royaux ne doivent être apposés, dans les lieux de juridiction seigneuriale, que dans les cas qui sont réservés au roi et avec connaissance de cause ».

L'édit des criées donné par Henri II, le 3 septembre 1551, recommande expressément « aux héritiers qui, dans les poursuites de saisie réelle, affichent des biens saisis pour indiquer les criées ou pour indiquer la vente, de mettre un panonceau aux armes du roi à chaque affiche ».

Le même *Vocabulaire* dit encore, d'après le *Traité des droits de justice*, de Bacquet, que « les sergents royaux sont les seuls qui puissent apposer les panonceaux ».

Les sergents royaux étaient les officiers de justice qui donnaient des exploits, des assignations, faisaient des contraintes, des saisies, des criées, et c'est par analogie que les officiers ministériels nos contemporains, les notaires, les huissiers, les commissaires - priseurs, chargés, chacun en ce qui les concerne, de quelqu'un de ces offices, ont placé à leur porte les panonceaux qu'ils devaient mettre, autrefois, sur leurs affiches.

Mais les panonceaux ne sont plus les mêmes; au lieu d'être formés de l'écu aux armes royales, avec les bâtons royaux passés derrière en sautoir, ils représentent aujourd'hui, dans sa simplicité républicaine, l'emblème de la Loi.

Fr. F.

—

Les femmes généralissimes (XXIV, 247, 377, 411, 452, 588). — Et oubliera-t-on l'ouvrage du P. Desbillons? *Histoire de la vie chrétienne et des exploits militaires d'Alberte-Barbe d'Ernecourt, connue sous le nom de madame de Saint-Balmont.* A Liège, 1773, in-8, pp. 157. — Avait paru précédemment: *l'Amazone chrétienne ou les aventures de madame de Saint-Balmont*, par L. P. J. M. D. V. Paris, Meturas, 1678, in-12. — L'auteur est le père Jean-Marie, religieux du tiers ordre de Saint-François. P. C.

— On a beaucoup admiré mademoiselle de Montpensier, la Grande Mademoiselle, faisant tirer le canon de la Bastille et dégageant l'armée de Condé pendant la Fronde. Le Bas-Poitou n'a rien à envier, sous ce rapport, à Paris. L'énergie que déploya madame de Harpedanne, défendant, en l'absence de son mari, la ville de Fontenay-le-Comte contre Du Guesclin, vaut bien le courage dont fit preuve la fille de Gaston d'Orléans contre Turenne.

Mais c'est principalement pendant la Révolution que l'on rencontre si nombreux en Vendée les traits d'héroïsme féminin. Sans parler de mesdames de la Rochejaquelein, de Bonchamps et de Sapinaud, dont le nom et les mérites sont bien connus, il faut citer, du côté des grandes dames : *Madame de la Rochefoucault*, la fidèle amie de Charette, qui, après avoir lutté sans relâche aux côtés de l'intrépide général, porta avec une égale énergie sa belle tête de créole sous le couperet de la guillotine sablaise; — *Madame de Beauglie*, qui, vêtue en amazone, la carabine à la main, entraînait au combat trente cavaliers soldés et équipés par elle, dans cette même division des Sables-d'Olonne.

Mais l'héroïsme, en ces jours troublés, n'était point l'apanage de la seule noblesse : les paysannes rivalisèrent de générosité et de courage avec les grandes dames. *Renée Bordereau*, dite Langevin, en est une éclatante preuve. Ayant vu, en 1793, massacrer sous ses yeux toute sa famille, elle quitta les vêtements de son sexe, s'arma d'un fusil et alla rejoindre le marquis de Lescure, sous les ordres duquel elle combattit avec la plus grande vaillance durant toute la campagne vendéenne. — Je citerai encore *Marie-Pétronille Adam*, qui, également vêtue d'un costume masculin, se couvrit de gloire à Chantonnay, à Saint-Florent et dans maintes autres batailles. Arrêtée, à la suite de la dispersion de l'armée de Royrand, elle fut traduite devant la Commission militaire de Fontenay et condamnée à mort. L'adversité ne la fit point faiblir, et elle tomba en criant : *Vive le Roi!*

L'histoire de la Vendée militaire fourmille de faits analogues d'héroïsme féminin. René Vallette.

—

L'œuf de coq (XXIV, 290, 421, 457, 544, 636). — Je lis à la page 211 des *Cu-*

riosités de l'histoire des arts (orfèvrerie française), par le bibliophile Jacob :

Dans un caveau dallé et revêtu de pierre dure, on enfermait deux coqs de douze à quinze ans, et on les engraissait dans l'obscurité jusqu'à ce qu'ils finissent par s'accoupler; de cet étrange accouplement il résultait des *œufs* qu'on faisait couver par des crapauds; ces *œufs* produisaient des basilics ou poussins à queues de serpent; on mettait ces basilics dans des vases d'airain que l'on tenait enfouis en terre pendant six mois; après quoi on plaçait les vases devant un grand feu; on en broyait le contenu avec un tiers de sang d'homme roux, et l'on détrempait le tout dans du vinaigre; puis, de ce mélange, on enduisait des lames de cuivre que l'on chauffait à blanc, jusqu'à ce que ce cuivre prît le poids et la couleur de l'or.

VITRIER.

— La superstition de l'œuf de coq me paraît susceptible d'une explication assez simple : on a été étonné de voir des coqs pondre des œufs et on a attribué ce phénomène à un pouvoir surnaturel, d'autant que si l'on mettait ces œufs à couver, ils produisaient un serpent.

Ces prétendus coqs étaient de vieilles poules; le coq condamné comme sorcier par le jugement qu'a rapporté l'*Intermédiaire* avait onze ans. Or, certaines poules, en vieillissant, prennent quelque chose de l'apparence d'un coq : les plumes du cou s'allongent et se colorent, quelques plumes de la queue éprouvent des modifications analogues, et la poule prend une vague ressemblance avec un coquelet. Cette transformation est devenue rare aujourd'hui, parce que, mieux au courant des bonnes conditions de production de la basse-cour, on sacrifie les poules vers l'âge de cinq ans. Si une de ces poules extravieilles venait à pondre, son œuf n'était jamais fécondé et, mis en incubation, il ne produisait rien, mais, en le cassant, on y trouvait une sorte de cordon épais formé par les chalazes autour desquelles s'étaient agglomérées les matières solides du contenu de l'œuf. Une imagination déjà troublée par l'idée de la provenance surnaturelle de l'œuf était facilement induite à prendre ce produit bizarre pour un serpent. Aujourd'hui le coq pondeur est devenu rare; nos fermières ont pourtant conservé la croyance à l'œuf de coq; elles qualifient ainsi des œufs petits dont le grand axe est proportionnellement court, elles ne les mettent pas en incubation; que produiraient-ils ? peut-être bien le fameux serpent décrit plus haut, car je soupçonne ces œufs d'être le produit de poulettes non encore fécondées.

DUCHESNE.

—

Le père de Montaigne peut-il être regardé comme l'inventeur des affiches ? (XXIV, 390, 549.) — Dans le passage des *Essais* cité par E. D., je ne vois absolument rien qui puisse faire supposer que le père de Montaigne ait songé aux affiches ni même au crieur public.

Par contre, il me semble qu'il est bien l'inventeur du bureau d'adresses dont parle Furetière, et qui, à l'époque où parut le *Roman bourgeois*, se tenait près du palais de Justice, rue de la Calandre, à l'enseigne du *Grand-Coq*. Ceux qui, de nos jours, cherchent à organiser dans les mairies, etc., un bureau de renseignements, facilitant les engagements entre patrons et ouvriers, se croient bien à tort, on le voit, des novateurs hardis. Déjà, vers 1550, on cherchait à lutter contre les bureaux de *placement* tenus par des particuliers.

E. M.

—

Quel est l'auteur de l'Histoire d'un mouchard ? (XXIV, 396.) — Je ne connais pas l'auteur de cette élucubration qui n'est probablement pas une traduction de l'allemand, mais je puis indiquer quel est le personnage visé par le portrait colorié, sous lequel on lit : *Ba—avo, Gaat ! ! Ba—avo !*

Ce portrait-charge du chanteur Garat, ajouté au volume susmentionné, appartient à une compilation anonyme assez curieuse de Georges Duval : *le Fagot d'épines, ou recueil de couplets mordans, piquans, galans, etc., volés à droite et à gauche.* Paris, chez le propriétaire et les marchands de nouveautés. An IX (1801), in-18.

J. S.

—

Inscription de Neufchâtel-en-Bray à expliquer (XXIV, 397, 553). — Les deux savantes réponses de M. Ad. de R. et de M. Champvernon — que je remercie — éclairent le point qui m'intéresse. Mais je relève dans la première des assertions dont l'inexactitude paraît acquise. Aucun des huguenots cités n'est mort en 1572 et la plupart ont tranquillement fini leurs jours chez eux, soit à Neufchâtel, soit à Neuville-Ferrières (Jean Tricotté y est mort en 1623), soit à Dieppe où ils s'étaient retirés. Quant aux pénitents, d'autres que les trois nommés jetèrent le froc

aux orties, mais tous ne furent pas « exécutez ». Les uns abjurèrent, les autres moururent pauvres. Il est fort douteux qu'il y ait eu des massacres de huguenots à Neufchâtel plutôt qu'à Dieppe, où le gouverneur Sigogne, ami de François de Pimont, gouverneur de Neufchâtel, sut les empêcher. Le *Mémoire* de Miton n'en souffle mot, ni l'histoire de dom Bodin et Vignereux, pas plus que l'*Histoire de la Réformation à Dieppe*, de M. Hardy. M. Ad. de R. aurait-il des renseignements particuliers à ce sujet ? Il y avait encore un certain nombre de protestants à Neufchâtel où ils avaient été « puissamment établis » dans le premier quart du XVII[e] siècle. Les deux dernières abjurations connues dans ces parages sont celles d'un Monsures d'Illois (26 août 1670) et celle d'une Gosselin, mère de M. Gressent qui fut conseiller au parlement de Normandie (1710).

En ce qui concerne la maison, de nouvelles recherches m'ont fait voir que le prêche n'y pouvait être établi, parce qu'elle était située au centre de la ville et qu'un traité de 1563 ne permettait de prêche que hors des villes. De plus, s'il est vrai qu'un ministre protestant, nommé Bompar, — probablement le moine de Rouen dont les sermons, au dire de M. Floquet (*Hist. du Parlement de Normandie*), faisaient scandale à Neufchâtel, — y soit venu, il ne peut pas y avoir eu de ministre à résidence fixe.

J'ajoute que M. de la Quérière, le savant rouennais, en signalant il y a 70 ans l'inscription qui a fait l'objet de ma question, la donnait avec les caractères alternés comme je l'ai indiqué et en faisant remarquer qu'ils étaient *mélangés*.

LFV.

—

Les descendants des Girondins (XXIV, 436, 590). — Il existe, à ma connaissance, au moins un descendant du célèbre Girondin Louvet, M. Louvet, actuellement juge au tribunal civil de Blois. Il doit en exister un autre actuellement plus âgé. Il y a deux ans, lors des élections législatives de 1889, nous avons eu, à Montargis, pendant quelques heures, comme candidat républicain dans notre arrondissement, un ancien rédacteur du *Progrès de Bordeaux* et de la *Morale laïque*, du nom de Louvet.

Il avait été déjà candidat, m'a-t-on dit, en 1849, dans notre département. Ce M. Louvet doit vivre encore, il habite, je crois, Bordeaux ou tout au moins la Gironde; mais je n'en suis pas très sûr, n'ayant eu qu'assez peu l'occasion de le voir en 1889.

PAUL CARLE.

— Je puis répondre pour ce qui regarde Rabaut-Saint-Etienne.

Le célèbre Girondin monta sur l'échafaud révolutionnaire, le 5 décembre 1793; il avait cinquante ans. Il n'eut jamais d'enfant. Sa femme, Elisabeth Boissière, qu'il avait épousée en octobre 1768, se jeta dans le puits de sa maison à Durfort (Basses Cévennes), le dimanche 13 octobre 1793, à dix heures du matin. Depuis qu'elle avait appris que son époux, si tendrement aimé, était mis hors la loi, elle n'était plus maîtresse d'elle-même, et, dans un accès d'humeur noire et de terreur, elle se suicida. Le « verbal d'enquête et d'apposition des scellés » se trouve dans les *Pièces justificatives* d'un recueil de *Lettres de Paul Rabaut à divers*, qui paraîtra prochainement.

Ce fut « le citoyen Desmons », fermier de la petite propriété de madame Rabaut-Saint-Etienne, et aïeul de notre sympathique député du Gard, qui demanda le corps de la malheureuse pour lui donner une sépulture honorable.

Les deux frères de Rabaut-Saint-Etienne, bien qu'ils se fussent mariés deux fois, n'ont pas laissé de postérité; le plus jeune, Rabaut-Dupin, eut seulement un enfant, qui mourut en bas âge.

CHARLES DARDIER.

— Jean-Baptiste Louvet, député à la Convention, membre de l'Institut de France, propriétaire du château de Chancy, commune de Presnoy (Loiret), décédé en 1797, avait épousé Marguerite Desnelle ou Denuelle, décédée à Chancy, en 1827. Leur fils, Félix Louvet, mourut à Presnoy, 14 mars 1845, laissant veuve sa femme, Victoire Guérin, avec trois enfants majeurs et trois enfants mineurs. 1° Joseph-Félix Louvet, clerc de notaire chez M[e] Petit, notaire à Paris, rue Thérèse, 5; 2° Victoire Louvet, épouse de M. Gustave Legrand, agent voyer à Troyes, auparavant à Pithiviers; 3° Adolphe Louvet, ancien employé à la sous-préfecture de Pithiviers, actuellement sans profession, demeurant à Chancy; 4° Madeleine-Sophie Louvet; 5° Alfred Louvet, et 6° Justin Louvet, commis des ponts et chaussées à Pithiviers, ces trois derniers mineurs. Le château de Chancy

et ses dépendances furent vendus par licitation, le 18 août 1845. (Le Loing, 13 et 20 novembre 1845.)

Les restes du célèbre conventionnel ont été transportés dans le cimetière de Montargis et joints à ceux de sa femme. Ils reposent, entourés d'une grille, dans une concession perpétuelle accordée par la ville, qui fait entretenir la sépulture à ses frais. Voici les deux inscriptions relevées sur l'unique pierre funéraire de Louvet et de sa femme :

J. B. LOUVET *député* *à la* *Convention nationale,* *né* *en* 1760 *et* *mort* *en* 1797.	*F.-Marie Desnelle* *sa femme,* *née* *en* 1761 *et* *morte* *en* 1827.

A. CHARRON.

— Pour répondre à notre confrère G. F. relativement à la statue de Vergniaud, complétant la note de notre autre confrère L., nous détachons l'entrefilet suivant du *Petit Journal* du 11 septembre, qui a bien voulu, lui aussi, prêter son concours aux Intermédiairistes.

Cette statue, — celle placée sous le Directoire au Luxembourg, — œuvre du sculpteur Cartelier, exécutée en plâtre seulement, alla, après des allées et venues diverses, échouer définitivement chez un entrepreneur de démolitions.

C'est là qu'elle fut retrouvée, il y a une quinzaine d'années. Deux épreuves également en plâtre en furent alors tirées aux frais de la ville de Bordeaux et d'une famille limousine, la famille Alluaud, alliée à celle de Vergniaud.

L'une de ces épreuves se trouve actuellement au musée de Limoges, ville natale du célèbre conventionnel; l'autre est la propriété de la ville de Bordeaux.

JULES POIRIER.

— Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

A la fin d'un article sur les descendants des Girondins, publié dans votre très intéressante revue et reproduit ces jours-ci par les journaux de Bordeaux, vous vous demandez que sont devenus entre autres les descendants de Boyer-Fonfrède et de Ducos.

Certes, il est bien permis de l'ignorer hors de Bordeaux, puisque la plupart des Bordelais l'ignorent eux-mêmes ou feignent de l'ignorer, et n'ont sur les Girondins que des données historiques vagues, incomplètes ou fausses; ce qui n'empêche pas l'usage, presque constant, de ce beau souvenir local, dans les discours officiels prononcés à Bordeaux. C'est devenu comme un lieu commun d'éloquence publique, toujours facile, très apprécié, très applaudi, mais qui n'a pas appris grand'chose à plusieurs générations d'auditeurs. Cela permet aussi, à peu de frais, de payer périodiquement un certain tribut d'hommages à ces grands apôtres de notre première République, à ces pures victimes de la première Commune de Paris, auxquels il n'a manqué en 93 que l'armée de Mac-Mahon, si heureusement utilisée par un de leurs descendants les plus directs, le grand libérateur Thiers, pour réduire, en 1871, au nom de la France entière, la rouge et sanglante deuxième édition de la Commune parisienne.

Leur mémoire ainsi apaisée, il devient inutile, pour l'économe et si *prudente* ville de Bordeaux, de faire les frais du monument public *expiatoire* entrevu dès 1795, projeté maintes fois, voté même et couronné depuis plusieurs années, à la suite d'un double concours de sculpteurs et d'architectes, tandis que l'Auvergnat Vercingétorix, un grand vaincu lui aussi, mais dont le nom *réel* se perd dans la nuit des premiers faits de l'histoire de la Gaule, a reçu sans efforts, sinon sans frais, spontanément, mais sans enthousiasme ni *compromission*, dans la Gironde qu'il ignorait sans doute, le magnifique hommage d'une statue plus grande que nature (ou c'était un bien bel homme!), au centre même de Bordeaux, sur une des plus jolies promenades!

C'est à croire qu'il y a des morts *insuffisamment morts* après cent ans seulement!

Mais voici maintenant, Monsieur, ce qui peut vous intéresser sur les descendants de Boyer-Fonfrède et de Ducos.

Le Girondin *Boyer*-Fonfrède, de ses vrais et seuls noms : « *Jean Fonfrède*, écuyer, était « fils de Pierre *Boyer-Fonfrède*, écuyer, sei« gneur de la Tour-Blanche, conseiller secré« taire du Roi en la Chancellerie, près le Par« lement de Bordeaux, ancien consul de la « Bourse et ancien directeur de la Chambre de « commerce, et de dame *Marie Journu.* » Tel est l'intitulé textuel de son contrat de mariage, dont je possède la première expédition sur parchemin. Le 5 décembre 1785, il s'unissait par ce contrat à demoiselle « *Jeanne Justine Ducos*, fille de Jean-Etienne Ducos, bourgeois et négociant, et de dame Marie Lavaud ».

Il est curieux, à plus d'un titre, de publier, si vous le voulez bien, Monsieur, le deuxième article de ce contrat de mariage. Le voici textuellement : « Et néanmoins, lesdits sieur et « dame Boyer-Fonfrède, père et mère du futur « époux, et lesdits sieur et dame Ducos, père « et mère de la future épouse, reconnaissant « que ledit sieur Jean Fonfrède, futur époux, « est encore très jeune (il n'avait que dix-neuf « ans), qu'il n'a aucune notion du commerce « dans lequel il se propose d'entrer, qu'il faut « nécessairement qu'il se transporte dans les « pays étrangers pour acquérir des connais« sances et pour se faire des relations avec les « négociants des principales villes de com« merce, *il est convenu,* pour l'avantage des « futurs époux, et par eux accepté, qu'après la « célébration de leur mariage, ladite demoi« selle future épouse sera placée dans un cou« vent par lesdits sieur et dame ses père et « mère, pendant le temps que le futur époux « sera absent : absence qui durera tout au plus « cinq ans. »

Quel début à cette union, alors presque prin-

cière (500 mille livres de dot étaient constituées à l'époux, et 150 mille à l'épouse), quand on songe à ce que devait être la fin, huit ans après !

De ce mariage naquirent cependant quatre enfants : deux fils et deux filles, qui furent admirablement élevés par leur infortunée mère, doublement veuve, ayant perdu le même jour, 31 octobre 1793, sur le même échafaud, son époux, le Girondin Fonfrède, à 27 ans, et son frère, le Girondin Ducos, à 28 ans. Malgré les désastres financiers de la proscription et de la confiscation, cette pauvre petite famille put grandir à Bordeaux même, dans l'hôtel de son aïeul paternel, construit par Louis, l'éminent architecte du théâtre de Bordeaux, à l'angle du cours du Chapeau-Rouge et de la place Richelieu.

Aucun de ces quatre enfants ne s'est marié, et l'un d'eux, homme de la plus haute intelligence et au cœur le plus généreux, s'est fait un nom personnel fort distingué. Ce fut *Henri Fonfrède*, publiciste libéral, et très influent journaliste sous la Restauration et la Monarchie de juillet. Il jouissait, à Bordeaux et dans toute la Gironde, de la plus grande popularité. Sa mort (23 juillet 1841) fut un véritable deuil public. Ses principales œuvres ont été réunies et publiées par Ch. A. Campan (Bordeaux-Paris, 1846). La Chambre de commerce de Bordeaux a fait élever sur sa tombe, à l'aide d'une souscription publique, un monument surmonté d'un remarquable buste par Maggesi, buste qui figure également au Musée de Bordeaux avec un beau portrait à l'huile du même Henri Fonfrède.

Son frère étant aussi décédé sans postérité, de même que leurs deux sœurs, très connues et estimées à Bordeaux, où elles sont parvenues à un âge avancé; la dernière, morte en 1876. Depuis lors, la famille du Girondin Fonfrède se trouve éteinte, et son nom n'est porté par personne du même sang.

Le Girondin *Ducos* (*Jean-François*) était, comme je l'ai déjà dit, le beau-frère du Girondin Fonfrède, par le mariage de celui-ci avec Justine Ducos. A ce lien s'ajoutèrent ceux de la plus étroite amitié, du partage de la même ardeur libérale et patriotique, d'une commune élection à la Convention comme députés de la Gironde (Ducos seul avait déjà fait partie de la Législative), enfin, de la même proscription et du même supplice. On sait qu'ils y marchèrent intrépidement, la main dans la main, comme deux frères jumeaux, après avoir, pendant 4 mois, du fatal 31 mai-2 juin au 3 octobre 1793, courageusement, éloquemment épuisé, au sein de la Convention terrorisée, les plus ardentes protestations en faveur des premiers Girondins déjà proscrits et arrêtés, notamment de Vergniaud, leur intime ami, qui demeurait avec eux deux à Paris, rue de Clichy, n° 337 (voir *Vergniaud*, par Vatel). Leur sublime dévouement avait été payé, le 3 octobre, de leur arrestation en pleine Convention.

Ducos ne laissa qu'un fils, qui est mort quelques années plus tard, encore enfant. Sa veuve épousa son beau-frère, Henri Ducos, qui a été préfet de la Gironde en 1848.

Un autre frère du Girondin Ducos et de Justine Ducos-Fonfrède, appelé Armand, épousa une descendante de la famille des anciens doges de Gênes, Lercaro, naturalisés Français sous Louis XV, fut sous-préfet et conseiller de préfecture de la Gironde. Il eut quatre fils, dont l'illustre *Théodore Ducos*, ancien ministre de la marine et des colonies, qui était aussi le neveu des Girondins Ducos et Fonfrède, par son père et sa tante Justine Ducos.

Théodore Ducos a laissé un fils, qui porte dignement le même nom, et qui est actuellement secrétaire d'ambassade à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, et publiciste distingué.

Des autres frères de Théodore Ducos, dont un fut préfet et un autre receveur des Finances, sont nés plusieurs fils, tous par conséquent petits-neveux des Girondins Ducos et Fonfrède.

Vous verrez, Monsieur, par la carte ci-incluse, datant de 1888, que je suis l'un d'eux, habitant Bordeaux avec trois jeunes fils et une petite Justine Ducos, et que je n'ai pas oublié ce que nous devons, et ce que Bordeaux doit encore à ses plus nobles fils, aux vrais fondateurs et martyrs de la seule république enviable et possible en France, la république girondine.

Veuillez agréer, etc.

ARMAND DUCOS.

— La *Gironde* et la *Petite Gironde* ont publié dans leurs numéros du 4 septembre la lettre suivante :

Bordeaux, le 2 septembre.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire, dans le numéro de la *Petite Gironde* en date du 2 septembre, une notice publiée par le correspondant de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* sur les descendants des Girondins.

Cette notice mentionne, comme représentant de la famille Vergniaud, M. Gabriel Vergniaud, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine.

M. Gabriel Vergniaud n'est pas l'unique représentant du nom ; je suis son cousin issu de germains, et mon cousin a lui-même un fils. Le nom de Vergniaud, dont nous sommes très fiers, n'est donc pas près de disparaître.

Le correspondant du journal ci-dessus mentionné parle d'une statue de Vergniaud dont il n'a pu retrouver la trace.

Mon cousin possède un buste qui a été fait du vivant de notre ancêtre, mais je ne pourrais affirmer que ce buste soit celui dont parle le journal. Du reste, mon cousin se fera un plaisir de fournir à ce sujet tous les renseignements qu'on voudra bien lui demander.

Il est fait mention de ce buste dans un ouvrage sur Vergniaud, ouvrage en deux volumes dont le nom de l'auteur ne me revient pas à la mémoire.

Veuillez agréer, etc.

B. VERGNIAUD,
sous-lieutenant au 144e.

—

Le banc poétique du baron de Cuincy (XXIV, 438, 556, 594, 682). — Le baron Antoine de Blondel, fils unique de Jacques de Blondel, seigneur des deux Cuincy, gouverneur et bailli de Tournai et de Maire-le-Blanc, est né à Tournai. Il prit

part aux guerres d'Italie, assista à la défense de l'île de Malte en 1565, fut présent à la bataille de Moncontour, et obtint le 20 septembre 1585, en récompense de ses services, de Philippe II, roi d'Espagne, l'érection de sa terre de Cuincy-le-Prévôt en baronnie. Après avoir demeuré longtemps à Milan, où il se fit remarquer dans tous les exercices, musique, manège, danse, Antoine de Blondel revint à Cuincy pour ne plus le quitter, et mourut dans son château le 18 juin 1603, ainsi que cela résulte d'une pierre tombale qui existait autrefois dans l'église de Cuincy.

La famille de Blondel a possédé les terres de Cuincy depuis 1495 jusqu'en 1704, où elle fut adjugée le 25 juin pour la somme de 1,105,000 livres à Antoine-François d'Aoust, sieur de Borastré, dans la famille duquel elle est encore.

Ainsi, ce n'est donc pas au milieu du XVIe siècle, comme l'avance l'*Indépendant* qui s'en est rapporté à l'historien fantaisiste Duthillœul, que la seigneurie de Cuincy devint la propriété de la famille d'Aoust.

PAUL PINSON.

—

Saint-Romain (XXIV, 440, 596, 641).— Voici ce que je lis, à l'article concernant le théâtre de la Porte-Saint-Martin, dans l'*Almanach des Spectacles*, publié par Barba en 1822 (pp., 194-195) : — « ... Enfin, le 26 décembre 1814, ce théâtre reprit le cours de ses représentations, qui n'ont point été interrompues jusqu'à ce jour. M. de Saint-Romain, ancien acteur de Poitiers, Tours, etc., puis directeur des spectacles de Rochefort, la Rochelle et autres, membre de la Légion d'honneur, chevalier du Sépulcre, etc., etc., céda, en 1816 ou 1817, l'exploitation de son privilège à M. Lefeuve. »

Cette dernière date est erronée, comme on va le voir. J'ouvre la collection de l'*Annuaire dramatique*, publié par madame Cavanagh de 1805 à 1822, et voici ce que je trouve. Dans le volume de 1815 (qui rend compte des faits de l'année 1814), on lit, à l'article de la Porte-Saint-Martin : « Saint-Romain, directeur privilégié, boulevard Saint-Martin, n° 29. » De plus, Saint-Romain et sa femme sont compris dans la liste des acteurs et actrices. La mention est la même dans le volume de 1816, sinon que le nom de Saint-Romain disparaît de la liste des acteurs. On nous apprend que l'ouverture du théâtre de la Porte-Saint-Martin s'est faite le 26 décembre 1814 par le *Boulevard Saint-Martin ou Nous y voilà*; prologue-vaudeville en un acte de Désaugiers et Brazier, et le *Vieux de la Montagne ou les Arabes du Liban*, mélodrame en trois actes de Cuvelier. La mention du volume de 1817 est pareille à celle de l'année précédente. Le volume de 1818 nous apprend que Saint-Romain... a déménagé, et qu'il demeure désormais au n° 14 du boulevard Saint-Martin; de plus, le nom de sa femme disparaît à son tour de la liste du personnel scénique. Pour le volume de 1819, nouveau déménagement, Saint-Romain s'en est allé loger rue de Bondy, n° 15. Et enfin, le volume de 1820 nous apprend qu'à la date du 31 décembre (1819, par conséquent), « M. Lefeuve, directeur-entrepreneur », a succédé à M. Saint-Romain. Et, comme dernier renseignement, je trouve, dans l'*Almanach des Spectacles* de Barba pour les années 1831 à 1834, à la date de l'année 1833, le nom de Saint-Romain compris dans la nécrologie des « acteurs », sans autre détail.

ARTHUR POUGIN.

—

Sur un recueil de nielles (XXIV, 441). — Il est d'usage, dans les industries où l'on grave ou bien où l'on imprime les armoiries (telles que l'orfèvrerie ou la reliure), de graver les empreintes de ces armoiries sur une petite feuille de papier. Réunies en masse, ces empreintes sont généralement collées sur un album où l'on peut les retrouver lorsque l'on en a besoin.

Le recueil dont on nous parle doit être de ce genre.

A monis que ce ne soit une suite de décalques pris par un truqueur d'objets anciens : dans ce cas, le trop habile artiste prend le frottis de toutes les armoiries qu'il rencontre sur des pièces d'orfèvrerie authentiques et les reproduit d'après ce frottis sur les chefs-d'œuvre d'imitation qui passent sans cesse dans les ventes, même les plus renommées, comme des objets anciens indiscutables.

Quant au nom du graveur qui a pu faire les armoiries reproduites dans le recueil en question, c'est impossible à dire. Si l'on retrouve 4,000 ouvriers graveurs capables d'avoir fait ces ar-

moiries, comment en choisir un plutôt qu'un autre? Aucune raison, à moins qu'on ne retrouve sur l'album une signature, ne peut fixer à cet égard.

GERMAIN BAPST.

—

Carabins (XXIV, 481, 598). — La *France médicale*, qui a gracieusement soumis à ses lecteurs la question, a reçu l'ingénieuse réponse suivante :

Le mot carabin date du XVI[e] siècle ; il a été introduit dans la langue française à l'époque de la Renaissance, comme tant d'autres que l'on trouve dans les œuvres du vieux François Rabelais, un confrère, de l'école de Lyon, doublé d'un curé de Meudon.

Carabin veut dire : *coupeur de chair*... Caro, carnis, etc., et *bino, binare, je divise, diviser, couper en deux* la chair.

Par le mot carabin, on a prétendu caractériser les travaux de l'amphithéâtre imposés aux jeunes étudiants.

Le mot carabin a été employé depuis l'époque précitée comme terme de dérision et le sera encore longtemps.

Personne ne s'intitulera *jamais* sérieusement carabin, pas plus que l'on ne s'intitulera : *machicot*, chantre d'église, ou *savetier*, bottier.

D[r] J. FOULON.

— Ou je me trompe fort, ou les *carabins de Saint-Côme* furent d'abord les apothicaires, par allusion à la manœuvre de la seringue dont il était fait alors un usage si constant. On les appela aussi *mousquetaires à genoux*. *Artilleurs à genoux* fut de même, de notre temps, le surnom des infirmiers militaires.

A un certain moment on confondit les garçons apothicaires avec les garçons chirurgiens dont saint Côme était patron. Puis les garçons chirurgiens virent à leur tour confondre avec eux les élèves en médecine.

Quant aux épithètes de *citrouillard* et *citrouille* données aux carabiniers, c'est à cause de la teinte jaune de leurs casques et de leurs cuirasses. L-Y.

—

La femme perd-elle son nom par le fait de son mariage? (XXIV, 485.) — La femme veuve peut reprendre son nom de jeune fille sans formalité. Cela résulte de la loi sur le divorce, à mon avis du moins.

Dans l'affaire Cochon-Homo, la veuve Cochon avait sans doute des enfants, et c'est afin de leur assurer son nom de jeune fille qu'elle aura demandé pour elle la substitution de nom. Les changements de noms ainsi obtenus profitant aux enfants mineurs et les parents n'ayant qu'un droit à payer. X***.

—

Les juifs à Rome (XXIV, 486, 602, 683). — Sous le gouvernement pontifical, il y avait, près de l'église *di Santa Maria dei Monti*, une maison de retraite où les israélites *convertis* se préparaient à leur entrée dans le giron de l'Eglise catholique.

J'ai eu l'honneur d'appartenir à l'armée pontificale et je puis affirmer qu'en ce temps-là, les juifs jouissaient à Rome d'une grande liberté. F. M.

—

Un ancêtre du phylloxera (XXIV, 487, 685). — Posidonius parle d'une terre bitumineuse, l'ampelitis, que l'on extrait d'une mine aux environs de Séleucie de Pierius et qui sert de préservatif contre l'insecte qui attaque la vigne : on n'a qu'à frotter la vigne malade avec un mélange de cette terre et d'huile, et cela suffit pour tuer la bête avant qu'elle ait pu monter de la *racine* aux bourgeons (Strabon, traduction Tardieu, VII, 5, 8).

S'agissait-il du *phylloxera vastatrix*, qui a fait son apparition en France, en 1863, dans le département du Gard, et qui passe presque toute sa vie sur les *racines* de la vigne, d'après le *Dictionnaire des origines*, de M. Maigne (Complément, v° *Phylloxera*), ou d'un insecte du même genre ? Y aurait-il des recherches à faire de ce côté ?

Il est à noter que des matières goudronneuses et bitumineuses auraient sauvé les vignobles du sud de la Judée, en les débarrassant d'un ver qui attaquait la *racine* des ceps et les faisait tous périr : cette information aurait été donnée il y a quarante ans à M. Berton, d'après une note manuscrite de mon dossier de l'histoire du vin.

En toute hypothèse, la vigne a été attaquée par des insectes dès la plus haute antiquité : car Strabon rapporte qu'Hercule purgea les vignes du mont Mimas des ipes ou pucerons qui les rongeaient (XIII, 1, 64). ALPHONSE R.

— Voir à ce propos : *les Maladies de la vigne chez les anciens et moyens employés par eux pour les combattre* (Mémoire adressé à la Société d'agriculture de Saint-Omer par M. Albert Legrand, 1854, in-8, 28 p.). P. D'H.

—

Le sentiment de la nature au temps de Molière (XXIV, 487, 602, 686). — Si Erasmus donne à entendre que la nature n'a pas été découverte au XVIIIe siècle, mais qu'au XVIIe déjà on avait des yeux pour la voir et des âmes disposées à la sentir, il devait ajouter que dans notre littérature classique on a eu le souci de la laisser à sa place, et la crainte, peut-être exagérée, — janséniste, dirions-nous, ou simplement rigoriste, — de tomber sous la férule d'Horace : *Non erat his locus*. Pourquoi préférait-on alors l'étude du cœur humain à la description de la nature ? Pourquoi depuis le goût a-t-il changé ? Aux pages de Laprade, citées par M. Claretie, on peut ajouter plusieurs passages de Saint-Marc-Girardin dans son *Cours de littérature dramatique*. Il est, dans madame de Sévigné et dans l'austère Bossuet, plus d'un texte qui trahit l'émotion de l'écrivain devant la beauté du monde physique. Et ces deux vers de Racine (*Bérénice*, acte I, scène V):

De cette nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur?
Tes yeux ne sont-ils pas tout pleins de sa gran-
[deur?

Comment dire mieux pour exprimer l'admiration que fait naître le spectacle d'une belle nuit ? Rien ne dénonce dans le grand siècle un dédain théorique de la nature. Depuis, c'est le goût de la nature qui est devenu, à la suite d'illustres exemples, une théorie et quelquefois malheureusement une manie.

DOCTEUR STUJ.

Quel était le nom de la troisième femme de Beaumarchais? (XXIV, 489.) — Elle se nommait Marie-Thérèse-Amélie Willermanlo, fille de Willermanlo, sa mère était une Werquin. Elle naquit à Lille, le 14 novembre 1751, fut baptisée par le pasteur de cette ville, le lendemain, 15 novembre 1751. Elle fut orpheline dès son bas âge.

Lire au besoin l'ouvrage sur *Madame de Beaumarchais*, par M. Bonneville de Marsangy, paru l'année dernière. E. G.

Le livre d'or des répétiteurs (XXIV, 516, 697). — Le général Pichegru, le brillant officier révolutionnaire, fils d'un vigneron d'Arbois, avait fait ses études dans un collège des Minimes, où il resta attaché quelque temps en qualité de répétiteur de mathématiques. Dégoûté de ce métier, il s'engagea dans l'artillerie.

L. O.

— Lachaud, le célèbre avocat, fut longtemps maître d'études à Sainte-Barbe, de 1812 à 1816. Il y avait comme collègue le répétiteur de sixième, Delangle, qui devint l'une des célébrités juridiques de notre pays. L. D.

La ration de fourrage sous l'ancien régime (XXIV, 519). — Le taux de ration des fourrages avant la Révolution variait suivant l'arme et le grade.

I. CAVALERIE

La ration pour chaque cavalier, brigadier, trompette et timbalier, était de 15 livres de foin, 5 livres de paille et 2/3 de boisseau d'avoine (mesure de Paris).

Un mestre de camp, qui a servi ou destiné à servir en campagne, recevait 6 rations; un lieutenant-colonel, 4; un major, 8; un aide-major, 4; un capitaine, 6; un lieutenant, 4; un cornette, 3; un maréchal des logis, 2; les aumôniers et les chirurgiens, 1 ration.

Chaque mestre de camp ou lieutenant-colonel réformé, à la suite du régiment, recevait 6 rations; un capitaine, 4; un lieutenant, 2.

Dans les camps de discipline, un mestre de camp recevait 3 rations; un lieutenant-colonel, 2; un major, 4; un aide-major, 2; un capitaine, 3; un lieutenant ou cornette, 2; un maréchal des logis, 1 ration.

Chaque capitaine réformé, 2; chaque lieutenant réformé, 1.

Les officiers autres que les colonels, mestres de camp, lieutenants-colonels en pied ou réformés et les majors des régiments absents par semestre ou en congé, percevaient la moitié du fourrage attribué au grade.

II. INFANTERIE

La ration pour les officiers montés de cette arme était fixée à 12 livres de foin, 8 livres de paille et 1/2 boisseau d'avoine.

Voici le nombre des rations affectées à chaque grade : un colonel, 6; un lieutenant-colonel, 3; un commandant breveté, 2; un major, 5; un aide-major, 3; un prévôt, 1; un aumônier, 1; un capitaine, 4; un lieutenant, sous-lieutenant ou enseigne, 2.

Un colonel réformé ou à la suite du régiment, 6; lieutenant-colonel, *id.*, 2; capitaine, *id.*, 2; lieutenant, *id.*, 1.

JULES POIRIER.

— Voici quelques renseignements qui pourront peut-être servir à M. E. B. La ration de fourrage n'était délivrée qu'en campagne, sous l'ancien régime, à moins encore qu'on ne pût fourrager en pays ennemi, auquel cas la solde en était diminuée ; en quartiers, elle était payée en argent.

Cette ration était, pour la cavalerie, de 15 livres de foin sec, 5 livres de paille, 2/3 de boisseau d'avoine par cheval. Le tout estimé 7 sols en 1740. Cette ration fut réduite, en 1749, sous le ministère de M. d'Argenson.

De 1702 à 1758, le capitaine recevait 800 livres par an, pour entretenir 46 chevaux, dont 6 à lui appartenant.

En 1758, le maréchal de Belle-Isle porta cette somme à 1,200 livres.

Pour les chevaux de dragons, la ration était de 12 livres de foin, 8 de paille, 1/2 boisseau d'avoine.

Le capitaine recevait annuellement 300 livres pour 15 chevaux, 400 livres pour 20 chevaux et 800 livres pour 40.

En 1762, lors de la réforme de Choiseul, les régiments de dragons furent assimilés à ceux de cavalerie.

Dans les régiments de hussards, montés en petits chevaux polonais et hongrois, le roi accordait, en 1745, 1,500 livres annuelles pour entretenir 50 chevaux.

La cavalerie des troupes légères (arquebusiers de Grassin, chasseurs de Fischer, Saxe-Volontaires, etc., etc.) était assimilée, quant à la solde, aux régiments de dragons.

Sous Louis XV, la ration de fourrage, pour la gendarmerie de France, était maintenue semblable à ce qu'elle était sous le règne de Louis XIV, c'est à savoir : 18 livres, 1 boisseau d'avoine et 8 livres de paille par cheval. H. B.

—

Quelle est l'origine du nom de Fontaine-Française ? (XXIV, 519.) — Au sujet de cette question nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous donner ci-après les renseignements que je possède sur la question qui est posée dans votre journal du 25 courant, colonne 519 : Quelle est l'origine du nom de Fontaine-Française ?

Au moyen âge, Fontaine-Française était un des sept bourgs du Dijonnais proprement dit, et par suite faisait partie du *duché* de Bourgogne. Par sa position géographique, ce bourg formait le point de rencontre des trois provinces de Bourgogne, Champagne et Franche-Comté. Son nom lui vient des sources abondantes qui l'arrosent et dont plusieurs forment les étangs qui le baignent. Le qualificatif de Française s'ajouta au nom de Fontaine à l'époque du mariage de Jeanne, fille aînée et héritière de *Othon IV, comte palatin* de Bourgogne, avec le deuxième fils de Philippe IV le Bel, plus tard roi sous le nom de Philippe V le Long, c'est-à-dire vers 1307. A partir de cette date, on ne trouve plus dans les chartes que *Fons Gallicus, Fontanæ-Franciscæ, Fontenne-Françoise, Fontaine-Françoise.*

Veuillez agréer, etc.

F. Laurent,
Maire de Fontaine-Française.

— Je trouve le nom de Fontes Francisci dans un titre de 1247, de la commanderie de la Romagne (ordre de Malte), aux archives départementales de la Côte-d'Or. X.

—

Rabelais commenté par Gui Patin (XXIV, 523). — Oui, certes, le livre serait singulièrement piquant et précieux, s'il existait. Malheureusement, il n'existe ni à l'état d'imprimé, ni à l'état de manuscrit, je puis l'affirmer non seulement en mon propre nom, mais au nom de mon cher collaborateur M. A. de Montaiglon. Et puisque j'ai nommé ce savant ami, qu'il me soit permis d'inviter tous nos confrères de l'*Intermédiaire* à s'associer à la manifestation que l'on prépare en l'honneur de celui dont tout le monde aime le caractère et apprécie les travaux.

T. de L.

— Il serait certainement fort curieux de retrouver un Rabelais commenté par le satiriste du XVIIe siècle, ce libre penseur si spirituel, si instructif, mais j'ai bien peu de confiance en général dans les dires de Deslandes. Apportant ma petite pierre dans l'enquête ouverte par notre collègue Pont-Calé, je dirai simplement que mon régent de rhétorique au collège de Beauvais, en 1847, M. A. G. Baldy (auteur de *Protidas ou fondation de Marseille par les Phocéens*. Paris, Hachette, 1832. 1 vol. in-8), était un grand admirateur de Gui Patin, né à Houdan, à trois lieues de Beauvais. Il avait réuni beaucoup de documents curieux sur son auteur favori. Ont-ils été publiés ? C'est ce que j'ignore, ayant changé de collège en 1848. E. M.

—

La première édition de « Paul et Virginie » (XXIV, 524). — La note biblio-

graphique de M. Albert Babeau est absolument exacte. Il a raison de penser qu'il n'existe aucune édition (particulière ou non) du chef-d'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre *datée de* 1787.

Dans l'édition de luxe de *Paul et Virginie* (imprimée par Motteroz et ornée de huit eaux-fortes de Lalauze) que j'ai publiée en décembre 1878, chez Isidore Liseux (Paris, 1879), j'ai signalé et rectifié l'erreur commise par Quérard.

Voici ma note à ce sujet, telle qu'on peut la lire au bas de la page XIX de mon Introduction, écrite il y a treize ans :

Quérard, dans son célèbre ouvrage bibliographique, la *France littéraire*, s'est trompé en disant que la première édition de *Paul et Virginie* date de 1787. Cette erreur a été bien souvent reproduite. La délicieuse pastorale de Bernardin parut réellement, d'abord, en 1788, dans le quatrième volume des *Etudes de la nature*. L'*Année littéraire* et le *Journal général de France* se montrèrent particulièrement élogieux à son égard. Le *Mercure* en rendait compte le 11 octobre 1788. Voici la fin de son article: « Les dernières pages de cette histoire déchirent l'âme du lecteur, qui n'a pas la consolation de croire que c'est un roman. »

La deuxième édition de *Paul et Virginie*, très recherchée aujourd'hui des bibliophiles, fut publiée quelques mois plus tard (Paris. 1789). Didot le jeune l'imprima avec beaucoup de soin ; Moreau le jeune, dessinateur du cabinet du roi, et le fameux peintre Joseph Vernet, se chargèrent de l'illustration. — En tête de cet élégant petit volume, orné de quatre planches, se trouve un *Avis* de l'auteur, où il annonce qu'il a fait faire, sans souscription, cette édition in-18, *en faveur des dames qui désirent mettre ses ouvrages dans leur poche.*

ALEXANDRE PIEDAGNEL.

Sur une bizarre coutume de Bruxelles (XXIV, 563). — Un grand nombre d'auteurs belges et d'auteurs étrangers (Colin de Plancy, *Chronique des rues de Bruxelles;* J. W. Wolf, *Niederlændische Sagen*, etc.) ont signalé cette coutume et ont rapporté les origines qu'on lui attribue à Bruxelles. Je me bornerai à reproduire cette page du *Calendrier belge*, du baron de Reinsberg-Düringsfeld :

Le 19 janvier, à Bruxelles, se célèbre la fête des dames dite *Vrouwkens-Avond* ou *Vrouwenavond* (veillée des dames). Les femmes mariées sont, ce jour-là, maîtresses au logis, et les cloches de l'église de Sainte-Gudule et Saint-Michel sonnent en leur honneur. Jusqu'en 1781, le conseil de Brabant conserva l'habitude de prendre vacance l'après-dîner de ce jour.

On ne connaît pas au juste l'origine de cette fête, toute une série de traditions tâchent de l'expliquer. « Celle qui est la plus répandue rapporte que les guerriers bruxellois échappés aux Sarrasins, aux maladies et aux privations de tout genre de la première croisade, reparurent subitement à Bruxelles, le 19 janvier 1101. Grande fut la joie de leurs femmes, qui se croyaient veuves ; elles leur laissèrent à peine le temps d'achever le repas de bienvenue, et les portèrent dans le lit conjugal. Le souvenir de cet heureux retour s'est perpétué dans quelques vieilles familles. Lors de l'anniversaire, il y a une petite fête dans la famille, et, après le souper, les femmes portent encore aujourd'hui leurs maris au lit.

Une autre version met cet usage en rapport avec la tradition bien connue des femmes de Weinsberg. Un prince, assiégeant la ville de Bruxelles, accorda aux femmes la permission de quitter la ville et d'emporter ce qu'elles possédaient de plus précieux. S'étant concertées sur les trésors qu'elles allaient prendre, elles décidèrent de prendre leurs maris et de sortir de la ville en les portant sur leurs épaules. Le prince trouva ce trait si ingénieux qu'il rendit la liberté aux habitants et leva le siège.

Aucun fait historique ne vient étayer, si faiblement que ce soit, cette dernière version. Quant à la première, elle est en grande faveur, et M. Victor Devogel, dans ses *Légendes bruxelloises*, publiées il y a quelques semaines, l'admet encore comme fondée. Je rappellerai cependant que, dès 1868, M. Alphonse Wauters, le savant archiviste de la ville de Bruxelles, écrivait dans l'introduction placée en tête du tome II de sa *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique :*

Il ne sera plus permis dorénavant de parler du voyage en Palestine du duc de Lotharingie Godefroid Ier et de ce retour triomphal à Bruxelles qui aurait donné lieu à la fête, si populaire en cette ville, de la veillée des dames. Comment Godefroid de Louvain aurait-il pu accompagner Godefroid de Bouillon, lui que nous voyons constamment, de l'an 1096 à son avènement au trône ducal de Lotharingie, en 1106, occupé à sceller des diplômes ou à guerroyer ?

A. B. V.

La descendance de Napoléon Ier (XXIV, 564). — La réponse à cette question comporte une certaine réserve. Il est notoire que Napoléon Ier a laissé au moins un enfant naturel, fort connu sous le gouvernement de Juillet et le second Empire. Il portait comme nom patronymique la moitié du prénom de son père et se décorait du titre de comte. C'est bien celui dont parle vaguement Cousin d'Avalon dans son *Bonapartiana*.

Né à Paris, le 6 décembre 1806, d'une dame polonaise, de la famille W., il eut une jeunesse fort désordonnée, dissipa plusieurs millions qui lui venaient de sa mère, et quelques-unes de ses aventures ont laissé des traces dans la *Gazette des*

tribunaux. Les curieux pourront les y trouver. Le 10 août 1833, traduit devant la cour d'assises de la Seine pour meurtre dans un duel, il fut acquitté par le jury. Ses autres démêlés avec la justice furent d'un ordre différent, il vaut mieux les taire. Le personnage dont il s'agit s'est marié et a laissé postérité: trois fils et une fille. Son mariage fut célébré à la mairie du XVIII° arrondissement de Paris, en 1865. En 1875, deux de ses fils étaient sous-officiers dans des régiments de cavalerie de l'armée française.

Par des dispositions testamentaires secrètes, Napoléon Ier lui avait légué une rente inaliénable de 16,000 francs. Napoléon III lui servait une pension sur sa cassette, mais ne voulut jamais l'admettre à la cour. Après 1870, le comte X. quitta la France et tenta, sans succès, de se faire présenter à l'impératrice et au prince impérial à Chislehurst. En 1875, il était rentré en France et résidait dans une grande ville du Midi. Sa situation était des plus médiocres. De son ancienne splendeur, il lui restait une collection de tableaux de maîtres italiens du XVI° siècle, qu'il disait provenir de Napoléon Ier et qu'il cherchait à vendre. Ces toiles de petit format, renfermées dans de très riches écrins aux armes impériales, représentaient des scènes si libres (pour ne pas employer un terme plus accentué) que tous les amateurs s'éloignaient au simple examen. Le fait est qu'elles auraient fait rougir des singes, comme a dit Octave Feuillet, et que les sculptures du fameux musée de Naples étaient distancées par le dévergondage de ces conceptions attribuées au Titien, au Corrège et *tutti quanti*.

Je crois que le comte X. est mort ces dernières années. J'ai beaucoup d'autres détails sur sa longue existence. Ceux-ci sont exacts, de première main. Les fils du comte X. vivent encore et ont droit à des égards. OMNIS.

— Je ne pense pas être trop indiscret en divulguant au collaborateur Dargonne que la jolie Polonaise dont Napoléon fut longtemps amoureux était la comtesse W.

Napoléon, que Tallemant dans ses *Historiettes* eût certainement classé dans la catégorie des « Amans distraits », n'apportait point en général, dans ses bonnes fortunes, le sérieux et la componction inhérents à ce genre de distraction. Madame W. semble avoir été le seul attachement durable qu'il ait jamais eu.

Cette liaison date du séjour que fit l'empereur à Varsovie, en janvier 1807.

Madame W. était blonde, avec des yeux bleus, la peau d'une blancheur extrême, pas grande, mais parfaitement bien faite et d'une tournure charmante.

Ce fut l'unique femme qui prit sur Napoléon quelque peu d'ascendant. Elle était bonne, très douce et très dévouée. Elle l'adorait.

Il la fit venir à Schœnbrunn en 1809. C'est là qu'elle devint enceinte du comte W., plus tard ministre de Napoléon III, président du Corps législatif et l'homme d'Etat le plus remarquable qu'ait produit le second Empire. Il mourut en 1868.

La comtesse habitait à Paris un petit hôtel qu'elle tenait de l'empereur et situé dans la rue de la Chaussée-d'Antin ; elle y vivait très retirée, se rendant fréquemment aux Tuileries avec son enfant. Napoléon les recevait dans ses petits appartements.

Pendant le séjour de l'empereur à Fontainebleau, après la capitulation de Paris, en 1814, la comtesse W. se hâta d'accourir près de son malheureux amant. Elle ne put pas le voir. Elle se rendit ensuite avec son fils à l'île d'Elbe, où elle fit un court séjour.

Puisque notre collègue se contenterait à la rigueur de relations « semi-historiques », je prendrai la liberté de le renvoyer aux *Mémoires de Constant* (Paris, Ladvocat, 1830, t. III), il y trouvera différents détails sur ce sujet.

Le comte W. ne fut point « le seul enfant de l'amour qu'on connût à Napoléon ». Il eut entre autres, d'une dame d'honneur de Caroline Murat, un fils, qui fut une physionomie parisienne assez en vue sous le règne de Louis-Philippe.

Le comte X. ressemblait à l'empereur d'une manière frappante, et cette ressemblance lui valut, au début de la monarchie de Juillet, un grade supérieur... dans la garde nationale. Là d'ailleurs s'arrêtait toute similitude avec son illustre père, car le comte ne fut jamais qu'un bohème et qu'un incorrigible bambocheur, panier percé toujours criblé de dettes. Il émargea «sur sa tête» aux cassettes particulières de Louis-Philippe et de Napoléon III, ainsi qu'on le voit au recueil des papiers saisis aux

Tuileries en 1870. Mais ses demandes d'argent étaient devenues si peu discrètes et si réitérées, qu'il finit par lasser la générosité de son dernier bienfaiteur. Il est mort il y a peu d'années, dans l'oubli.

Une sorte de roman, fort rare du reste et intitulé : *le Colonel Duvar, fils naturel de Napoléon*, publié d'après les mémoires d'un contemporain (Paris, Baudoin, 1827), met en scène un certain Léon Duvar qui pourrait bien être le personnage précité, vieilli de quelques années et paré de vertus militaires qu'il semble, en réalité, n'avoir jamais possédées.

S'il fallait en croire la chronique scandaleuse, Napoléon, qui ne respectait ni l'âge ni le sexe, — ces deux choses d'ailleurs universellement si peu respectées lorsqu'elles en valent la peine, — aurait été bel et bien le père du premier enfant de son propre frère Louis Bonaparte.

Le bruit, dans tous les cas, en courut fort dans le public au mois d'août 1802, ainsi qu'en témoigne cette petite chanson :

Enfin, du grand Napoléon
On a de la graine, dit-on.
Au moyen de sa belle-fille
Il vient de grossir sa famille.
— Ce sont là des plaisirs de rois,
Peu faits pour nous autres bourgeois.

Sitôt qu'Hortense Beauharnais
Sentit le produit du congrès
Dont l'honorait monsieur son père,
Il fallut pallier l'affaire.
On la joignit à cet effet
A Bonaparte le cadet, etc., etc.

Le fait est que Napoléon, peu sensible de sa nature, aimait fort l'enfant qui survint, et que sa mort prématurée lui fit éprouver un vif chagrin.

On sait d'ailleurs que, sous certains rapports, le grand homme était très « famille ».

L'attitude générale du roi Louis vis-à-vis de sa femme et de son frère donne à entendre qu'il n'était pas bien loin d'ajouter quelque croyance à ces rumeurs. Mais ce sont là des problèmes bien ardus. Je les abandonne à la sagacité des historiens en général, et de M. Taine en particulier. H. B.

—

Une tragédie de Billaud-Varennes sur le 9 thermidor (XXIV, 571). — Billaud-Varennes a toujours eu beaucoup de goût pour la littérature dramatique, même au milieu des événements politiques les plus graves. Il composa plusieurs pièces de théâtre, avant et pendant la Révolution, et c'est à cette occasion qu'il se trouva en relation avec Collot d'Herbois, qui devint son ami le plus intime et son collègue au comité de Salut public. Lorsqu'il fut dénoncé, comme terroriste, avec Collot d'Herbois, Barère et Vadier, après le 9 thermidor, il se défendit habilement et avec énergie. Dans une note préparée pour sa défense et qui nous paraît inédite, il écrivait cette page curieuse, sur l'utilité de sa tragédie et sur les préludes de la révolution du 9 thermidor. Nous la reproduisons littéralement et tout entière :

Il me reste encore à rapporter un fait relatif à la *Tragédie de Polycrate* et qui peut-être ne paraîtra pas sans intérêt.

J'ai annoncé que j'avais fini mes deux premiers actes à l'époque du 9 thermidor. Je les avais même lus à trois ou quatre de mes collègues. Un ouvrage écrit à la lueur du flambeau des dissentions intestines pouvait être dévoré par de violentes vibrations. Il y avait lieu de croire qu'après ce qui s'était passé dans la journée du 8 thermidor, le lendemain serait plus orageux encore. Saint-Just a dit, dans son dernier discours : *Quelqu'un cette nuit a flétri mon cœur*. Cette flétrissure était l'effet du combat de l'avant-garde. Il fallait donc mettre les bagages en sûreté pour le moment de la bataille. Saint-Just, cette nuit-là même, avait annoncé son acte d'accusation pour la séance du 9. Il n'y avait donc plus de doute que ce jour-là devait réaliser la proscription des premières victimes choisies par le tyran et le couronner ou le précipiter lui-même, avec ses complices, du haut de la roche Tarpéienne, suivant leurs propres expressions. Une heure avant cette fameuse séance, j'allai chez un de mes amis pour lui confier *mon ouvrage*. Il m'observa que si Robespierre triomphait, ses coups n'épargneraient aucun patriote ardent; qu'ainsi mon travail serait également exposé dans les mains de mon ami. Comme j'avais tracé dans ces deux actes tout le plan de la conjuration de Robespierre, en indiquant les moyens dont il s'était servi pour égarer le peuple, et son projet de *se rendre le maître de tout, en abattant enfin ce qui lui opposait une résistance forte et insurmontable*, je désirais qu'en cas de revers pour les patriotes, il restât après eux un manuscrit qui pût, quelque jour, éclairer le peuple et devenir le manifeste de la liberté, lorsque l'excès de la tyrannie eut porté la nation à briser les fers pour la seconde fois. J'envisageais cette perspective avec d'autant plus d'assurance, que je connaissais assez Robespierre pour savoir que, livré à lui-même, il serait bientôt écrasé sous le poids de sa grandeur, *étant incapable de lier dans sa tête deux idées de gouvernement et d'administration*. Car tout usurpateur, surtout au milieu d'un peuple immense et instruit, qui ne sera ni politique, ni législateur, ne pourra jamais longtemps conserver la puissance, uniquement appuyée sur des moyens violents, dont la force est toujours atténuée par les distances, quand

elle n'est pas le résultat d'une organisation artistement combinée.

Nous connaissons désormais le sujet de la fameuse *tragédie*, mais nous n'avons trouvé aucune trace du manuscrit, même inachevé, ni aux *Archives nationales*, parmi les nombreuses pièces saisies au domicile de Billaud-Varennes, ni dans les collections particulières, ni même dans des papiers de famille qui sont à notre disposition. Un autre de nos confrères sera peut-être plus heureux.

ALF. BEGIS.

—

Un instrument de musique perdu à retrouver (XXIV, 571). — Le Musée du Conservatoire de musique possède un spécimen du « clavecin brisé », ainsi décrit dans le catalogue : « Cet instrument, « d'une étendue de quatre octaves, se « divise en trois sections se repliant « l'une sur l'autre, et se pouvant serrer « dans un coffret de voyage. Sur la table « d'harmonie, richement décorée, on lit « le nom du facteur, et l'on apprend qu'il « jouissait d'un exclusif privilège du roy. « C'est en 1700 que Marius inventa ce « clavecin portatif dont les *Mémoires* de « Trévoux ont parlé avec éloges. »

Le *Dictionnaire des instruments de musique*, de M. Albert Jacquot, consacre aussi une notice au clavecin brisé de Marius.

G. DE BOISJOSLIN.

— L'instrument dont il s'agit avait été imaginé par un sieur Jean Marius qui avait obtenu, le 18 septembre 1700, un privilège de vingt ans pour son invention (v. *Arch.* Ol 44, f° 402 v°). L'enregistrement de ce privilège ne se fit pas sans difficulté : demandé une première fois au Parlement le 11 juin 1701, il fut ajourné jusqu'à ce que les maîtres jurés faiseurs d'instruments de musique eussent donné leur avis sur son opportunité. Et ils n'y mirent pas grand empressement, puisque c'est le 6 septembre 1702 seulement que le privilège fut enregistré, « nonobstant leur opposition ». (V. le *Recueil des arrêts du Parlement*, à la Bibliothèque des avocats, reg. 113, f° 542 et reg. 114, f° 419.) Au moment où le privilège avait été demandé au conseil du roi, l'Académie des sciences, consultée, avait donné son approbation au nouvel instrument, tout en réduisant les prétentions de l'inventeur qui affirmait que son clavecin devait mieux garder l'accord que tout autre.

L'appareil est d'ailleurs décrit au long avec figures à l'appui dans le recueil des *Machines et inventions approuvées par l'Académie royale des sciences*, par Gallon (tome II, p. 193). On trouve dans le même volume et le suivant d'autres témoignages du génie inventif de ce Marius : en 1705, approbations pour deux systèmes de tentes brisées, pour deux systèmes de parasols et de parapluies également brisés ; en 1707, approbation d'une autre tente et d'un autre parasol ; en 1709, encore un système de parasol, le tout brisé, bien entendu ; et enfin, en 1716, approbation de quatre clavecins dont trois à maillets, et un à maillets et à sautereau, et d'un orgue à soufflet.

MAURICE CHARLOT.

— Un placard gravé sur bois, de 1715, reproduit dans l'ouvrage de M. E. Maindron, les *Affiches illustrées* (Paris, Launette, 1886), mettra peut-être sur la voie M. Quinnet, dans sa recherche du génial prédécesseur de Pleyel et d'Erard auquel on doit le clavecin brisé dont parle la Palatine, aussi bien que les parasols expéditifs signalés plus loin par cette princesse.

Il nous apprend qu'un certain Marius, demeurant rue des Fossés-Saint-Germain, aux Deux Entonnoirs, était l'inventeur de « parapluyes et parasols à porter dans la poche ».

Ils ne pèsent que six onces et ne tiennent — dit notre affiche — pas plus de place qu'une petite écritoire et n'embarrassent point la poche.

Légèreté, solidité, richesse dans la monture, rien n'y manque, naturellement.

Pour finir, le sieur Marius met le public en garde contre la concurrence de certains parapluies « dont les branches se mettent dans une sarbacanne », ce qui semble en effet, au premier abord, bien compliqué.

H. B.

—

Le directeur des Beaux-Arts sous Louis XIV (XXIV, 619). — Besset (Henri de), sieur de La Chapelle-Milon, est également l'objet de mes recherches.

Il a écrit la relation des campagnes de Rocroi et de Fribourg et des notes pour servir à l'histoire du prince de Condé, mais je n'ai pu trouver ses *Mémoires* qui m'intéressent particulièrement.

Il n'y avait pas sous Louis XIV de fonction équivalente à la direction des Beaux-Arts actuelle. Le surintendant des

bâtiments, arts et manufactures de France était un véritable ministre des arts; il avait sous ses ordres des contrôleurs des bâtiments, des inspecteurs et des commis, mais aucun de ces employés n'avait des attributions aussi complètes que le directeur des Beaux-Arts moderne.

De La Chapelle-Bessé a été contrôleur aux bâtiments, il a exercé une influence très réelle sur son service. Il était notamment chargé de la partie administrative de la manufacture des Gobelins; dans cette tâche il était secondé par un commis nommé Tourolle.

Plus tard l'un des successeurs de La Chapelle-Bessé fut de Montucla, homme très distingué également et comme liu membre de l'Académie. GERS.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Murger et le Czar. — Il ne faudrait pas attribuer à Murger le mérite d'avoir assuré l'entente franco-russe. D'abord, parce que cela contrarierait une foule de personnes qui se font honneur de cette heureuse combinaison; puis, parce que ce n'est pas la vérité. Ce qui est vrai, toutefois, c'est qu'il y eut des rapports aussi singuliers que peu connus entre l'Empereur de toutes les Russies et le poète de toutes les misères.

Au moment où il est question et de l'amitié du Czar et de la statue de Murger, on ne saurait traiter un sujet plus d'actualité que celui des relations de Murger avec le Czar.

Dans une lettre qu'il adresse, le 18 septembre 1841, à son ami Léon Noël, Murger écrit : « Je n'ai pas le sou, ce qui fait que je me promène en chaussons, ne pouvant avoir de bottes. J'attends, du reste, la réponse du Czar. »

Le passage de cette lettre veut une explication. On la trouve dans un livre qui a jadis provoqué la sagacité des Intermédiairistes : l'*Histoire de Murger par trois buveurs d'eau*.

L'un de ces trois buveurs d'eau, qui serait M. Léon Noël, donne l'explication souhaitée.

Lors du mariage d'une grande-duchesse quelconque, fille de l'empereur Nicolas, un Italien ou un Corse, je ne sais trop, dont Murger avait récemment fait la connaissance chez le comte Tolstoï, son patron, eut l'idée d'envoyer au Czar une sorte d'épithalame, dans l'espoir d'une réponse de la cassette impériale. Inhabile à manier notre langue, surtout notre langue poétique, V..., sa pièce écrite, s'adressa à Murger pour qu'il eût à la revoir et à lui donner un coup de lime. Mais la chose était si grotesque qu'elle ne pouvait être retouchée. Aux sollicitations pressantes de V..., Murger consentit à la refaire complètement, moyennant partage de la réponse. Superbement imprimée avec le nom de V..., son auteur, l'œuvre de Murger fut donc expédiée à la Chancellerie russe par l'entremise de M. Tolstoï...

C'était le résultat de cette expédition qu'attendait Murger. C'est l'époque la plus malheureuse de l'auteur de la *Vie de Bohême*. Il occupe, par l'entremise de l'académicien Jouy, le poste peu lucratif de secrétaire chez le comte Tolstoï, qui était le surveillant politique du czar, à qui il adressait ses dépêches sous le couvert du comte de Benkendorff, son favori. Il donnait à Murger, dont la tâche consistait à transcrire ses dépêches, 40 francs par mois.

C'est maigre pour vivre, se loger et aimer... Murger avait encore son père, le tailleur, qui le nourrissait et lui louait pour 30 francs par mois un grenier. C'était l'existence assurée, mais il faut compter avec les passions. Il s'était épris d'une personne qui posa quelques traits de mademoiselle Musette et surtout de Marie des *Amours d'Olivier ;* il rentrait tard ou ne rentrait pas. Son père le chassa. Réduit à se suffire avec 40 francs par mois, il lui arrivait de n'avoir pas de bottes et d'attendre des secours problématiques comme le présent que devait faire le czar en signe de satisfaction.

Mais, n'est-ce pas, le monarque du plus vaste empire ignorait que Murger, faute de bottes, se promenait en chaussons : il ne se pressait pas. Et le 26 septembre 1841, le poète écrivait à son ami : « La froide Russie ne répond mot. »

Cependant la Russie n'était pas restée indifférente à l'épithalame. En novembre, le czar faisait demander au comte Tolstoï si V..., le signataire de la poésie, préférait de l'argent ou un présent. Malgré le besoin d'argent qu'il avait à cette époque, V... fit répondre qu'il préférait un présent.

Ceci ne sembla pas clair à Murger, car, en recevant de l'argent, le partage convenu devenait la chose la plus simple, tandis que s'il fallait, pour qu'il eût lieu, convertir le présent en valeurs partageables, l'on devait évidemment perdre dessus. V... pensait, croyait Murger, qu'il serait seul à s'occuper de la vente et qu'il le tromperait sur le prix en résultant.

Néanmoins, il ne dit trop rien, mais, quelques jours après, V... lui chercha lui-même querelle, disant qu'il était certain que Murger avait tout conté au patron. Si bien que, pour le désabuser et lui ôter toute terreur, Murger eut la bonhomie de jeter son manuscrit au feu. La seule preuve qu'il était l'auteur de la pièce était donc anéantie. A cet acte imprudent, l'autre ne put retenir un mouvement de satisfaction.

La défiance du poète augmenta lorsqu'il apprit que V..., autrefois dans les liquides, avait refait son associé.

La déloyauté de cet homme était évidente; pour tâcher de circonvenir et d'aveugler son collaborateur, il l'entoura de petits soins et d'attentions. Il le présenta à M. Marco Saint-Hilaire qui lui fit faire des copies (et entre parenthèses ne le paya point; il mourut lui devant douze sous). « Toutes ces prévenances, écrivait Murger, ne m'amenèrent qu'à un plus vif désir de rompre avec lui et de prendre toutes mes précautions pour ne pas me voir enlever la part du présent qu'on attend de la Russie. Lélioux me conseilla de tout dire à mon patron, et je lui appris, en effet, le lendemain, que j'étais l'auteur des vers et je le priais de m'avertir aussitôt que la bague ou la tabatière arriverait. »

M. de Tolstoï, déjà fortement indisposé contre V... pour l'affaire du marchand de vins, le fit venir, lui reprocha sa conduite et le mit à la porte.

Enfin, après toutes ces alertes, la bienheureuse reconnaissance du czar se manifesta. Cette lettre en témoigne.

21 mars 1842.

Carissimo!!!

Décidément, Ève a bien fait de manger la pomme du bon Dieu, et Voltaire n'a pas eu tort quand il a dit que « tout est bien comme il est ».

... Figure-toi que si je ne t'envoie pas ce message par un courrier à ma livrée, c'est uniquement parce que tu résides un peu trop près. Trente lieues, ça n'en vaudrait pas la peine, autrement mes moyens me le permettent, car, à l'heure présente, je nage dans un fleuve d'or, dans un océan de pièces de cinquante centimes. C'est une véritable pluie de monarques et de monarquesses de tous les pays et de tous les profils : je me lave les mains dans le Pactole — et dans la pâte d'amandes. J'ai des gants multicolores, des redingotes *idem* et des pantalons *itou*. Tiens, vois-tu, les poètes sont des blagueurs quand ils prétendent que la vie est sombre et mauvaise. Ils ne connaissent pas la vie, ces hurleurs de *miserere nobis :* ils ne se doutent pas de l'existence d'une foule de voluptés qu'en ce moment je savoure; ils n'ont jamais compris toute la jouissance qu'on éprouve à entendre un cocher vous demander pour boire; ils ignorent ce qu'il y a de parfait dans le cigare havanais, d'éclat dans la bougie du Soleil, et d'harmonie dans le gracieux craquement d'une botte trop étroite et vernie. Eh bien! tout cela, je le sens, je le vois, je l'entends. Tu ne reconnaîtrais pas ton gros Flamand, ô grand maigre! Il s'est évanoui; il est tombé en poussière, avec sa vieille redingote et ses bottes à trois rangs de sabords comme les navires de l'État. *Il est mort hibou pour ressusciter phénix.* Quel beau vers latin cela ferait, je suis sûr.

Ah! c'est ainsi, mon cher. A cette heure, le très haut et très puissant seigneur vicomte de la Tour d'Auvergne est éblouissant! Les piétons se rangent sur son passage; les pauvres lui demandent l'aumône, et il leur donne un franc; les femmes ne lui demandent rien, et néanmoins il leur adresse un sourire, — et quel sourire!...

Voilà, ô grand homme, ma position, et j'en conclus que la vie est une belle chose.

Maintenant, tu vas sans doute me demander d'où est venu le nuage plein de pièces de cinq francs qui a crevé sur ma tête? Cet ouragan vient du Nord, mon très cher; c'est une magnifique aurore boréale, voilà!!!

Il était venu de Russie un présent, une bague. Le comte de Tolstoï ne l'avait pas remise à V..., il se proposait de la renvoyer en Russie. En attendant, il avança dessus à son secrétaire la somme énorme de 350 francs, avec promesse de 150 francs pour plus tard.

« Juge de ma jubilation, dit Murger, quand cette foudroyante nouvelle m'est arrivée : j'en ai frissonné de *défunte* ta cravate et *feu* mes souliers. »

Il courut tout d'un trait toucher sa traite chez Rothschild, de là chez le libraire, de là chez le tailleur, de là au restaurant, de là au théâtre, de là au café, de là chez lui où il se plongea dans les draps neufs et dans une atmosphère de fumée et où il rêva qu'il était empereur du Maroc et qu'il épousait la Banque de France.

Cette petite manifestation franco-russe avant Cronstadt ne manque pas de saveur. Murger eût été des nôtres, ces temps-ci, qu'en souvenir de son délire d'autrefois il se fût sans doute montré indulgent pour l'enthousiasme, à peu près semblable au sien, qui s'empara de notre nation lorsque la nouvelle de la réception chaleureuse de notre flotte dans les eaux de la Baltique nous parvint. GEORGES MONTORGUEIL.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 octobre 1891.*

XXIVe Année. — No 562.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — No 187

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

En rang d'oignon. — D'après Littré, *en rang d'oignon*, locution adverbiale, signifie *sur une même ligne;* se mettre en rang d'oignon, c'est « prendre place dans une réunion où l'on n'est pas invité, dans une assemblée à laquelle on n'a pas le droit d'assister. On fait venir l'expression proverbiale, être assis en rang d'oignon, d'Artus de la Fontaine, baron d'Oignon, qui, faisant l'office de grand maître des cérémonies aux Etats de Blois, assignait les places et les rangs des seigneurs et des députés. Mais M. Leroux de Lincy dit (*Prov.*, t. II, p. 58) : « Ne vient-elle pas tout simplement de la manière dont les gens de la campagne assemblent les oignons avec des liens de paille, en plaçant les plus gros les premiers, et ensuite les autres? » M. Gourdon de Genouillac (*les Mystères du blason, de la noblesse et de la féodalité.* Paris, E. Dentu, 1868, in-12, p. 131) donne encore un autre sens : « Artus de la Fontaine, baron d'Ognon, originaire de Picardie, fut nommé ambassadeur à Vienne et à Constantinople, puis grand maître des cérémonies sous les rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Aussi les Picards étaient-ils fiers de cet Artus, et chaque fois qu'un petit gentilhomme de la contrée se disposait à venir à Paris pour se produire à la cour, ne manquaient-ils pas de dire : Laissez-le faire, *il veut se mettre au rang d'Ognon.* »

Que signifie exactement cette locution ?

J. LT.

—

Les bataillons russes et le maréchal Canrobert. — Est-ce avec raison que l'on attribue au maréchal Canrobert cette définition des bataillons russes : « Des murailles vivantes cimentées par l'honneur » ? Je ne croyais pas que Canrobert fût un faiseur de figures de rhétorique. Qu'en pense-t-on?

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Sur un mot du roi Henri VIII. — Je rappelais ici récemment que l'on a attribué à nos rois une foule de mots qui n'ont jamais été dits par eux. On remplirait aussi un beau volume des paroles célèbres mises sur le compte des rois d'Angleterre et auxquelles ils n'ont guère pensé. Par exemple, ne devrait-on pas inscrire au nombre des *falsa verba* la lugubre plaisanterie que je trouve citée dans un grand journal de Paris (numéro du 16 février)? « Henri VIII, ayant appris que le pape avait élevé au cardinalat le saint évêque Fisher, persécuté par le tyran pour sa fidélité à la foi de ses pères, s'écria, dit-on : « *Le pape peut lui envoyer le chapeau de cardinal, mais je ferai en sorte qu'il n'ait pas de tête pour le porter.* »

Je demande particulièrement à nos confrères des *Notes and Queries* s'ils ne partagent pas mon incrédulité au sujet de la féroce exclamation du *Barbe-bleue* de l'Angleterre? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les cyniques et les chiens. — Dans son histoire de la vie et des opinions des philosophes, publiée en anglais par Thomas Stanley (London, 1687, in-fol.), ce savant dit qu'on est fort embarrassé sur l'origine du nom de cyniques.

Stanley croit qu'il vient de κυων, à cause du lieu où Antisthène tenait son école et où un chien avait apporté un morceau de la victime que l'on sacrifiait.

D'autres ont cru que cela venait de l'humeur emportée et mordante de ces philosophes, parce que l'on compare d'ordinaire les satiriques à des chiens qui aboient contre tout le monde. Le chien est devenu, je le sais, l'emblème de la secte, mais je serais heureux de connaître, par un collègue de l'*Intermédiaire*, le nom de l'auteur qui, le premier, a accolé le nom de cynique à celui d'Antisthène, le chef de l'école qui se fondait sous les yeux mêmes de Socrate. Je voudrais donner une base solide à l'interprétation de Stanley, et contrairement à l'opinion générale, tirer le mot de cynique, du bourg de Cynosarge, près d'Athènes, et non du mot chien, par assimilation avec les habitudes de cet animal.

E. M.

—

L'idée de patrie existe-t-elle en Angleterre ? — J'ouvre une nouvelle rubrique pour ne pas m'exposer aux foudres du collègue Joc'h d'Indret, quoique ma demande soit une suite de la question de l'idée de patrie en France, déjà traitée d'une façon très intéressante dans sept fascicules de notre recueil. Le vieux Dupont de Nemours, protestant contre l'abaissement en France de l'économie politique, disait à J. B. Say, avec une grande vivacité : « Pourquoi restreignez-vous la science à celle des richesses ? Sortez du comptoir... ne vous emprisonnez pas dans les idées et la langue des Anglais, peuple sordide qui croit qu'un homme ne vaut que par l'argent... qui parlent de leur contrée (country) et *n'ont pas dit encore qu'ils eussent une patrie...* »

Un chercheur anglais, en consultant les *Blue Books* du commencement du siècle, peut-il nous prouver le contraire ?

E. M.

—

Un curieux contrat de mariage à retrouver. — Il s'en trouve un dans la Bibliothèque Nationale, au rapport de M. de Varillas, fait à M. Valois, en juin 1704. Ce rapport dit : « Comme j'étois l'autre jour aux Chartreux avec M. Doublet, nous y rencontrâmes M. de Varillas qui nous conta une chose assez originale. Il nous dit que l'an 1297, dans le comté d'Armagnac, il se fit un mariage pour sept ans entre deux personnes bien nobles, qui se réservoient la liberté de prolonger au bout de sept années, s'ils s'accommodaient l'un de l'autre. Il nous ajouta que de plus il étoit porté sur leur contrat qu'en cas qu'ils vinssent, ce terme expiré, à se séparer l'un de l'autre, ils partageraient également par moitié les enfants mâles et femelles qui seroient provenus de leur mariage, pendant ledit espace de sept années; et que si par hasard le nombre s'en trouvoit impair, ils tireroient au sort pour savoir à qui le surnuméraire demeureroit. Ce contrat de mariage *ad tempus* est dans la Bibliothèque du Roy, et ce fut un jour que M. de Varillas étoit dans cette bibliothèque à chercher quelques manuscrits dont il avoit besoin, qu'il lui tomba entre les mains. Comme la chose lui parut singulière, il en fit un extrait pour s'en souvenir. »

Ce contrat est-il toujours à la Bibliothèque nationale ? G. D.

—

Danton, Robespierre et Marat, amis des arts. — Le fait est peut-être connu, mais il gagne à être réédité, à un moment où l'on revient un peu sur le compte des terroristes.

Sarrette, qui fut, comme on sait, fondateur du Conservatoire, avait trouvé le moyen d'intéresser à l'œuvre naissante, et au plus fort de la tourmente révolutionnaire, les hommes qu'on pouvait considérer comme les moins sensibles à la gloire des beaux-arts.

« Ainsi Danton, Saint-Just, Lebon, Robespierre, Marat et autres lui firent allouer des sommes dont on peut porter l'évaluation jusqu'à 200,000 livres » (Ch. Maurice, *Epaves*, p. 63), ce qui, pour l'époque, était un joli denier.

Y a-t-il quelques documents authentiques pour appuyer cette révélation ? Le *Moniteur* en a-t-il fait mention ?

J'avais toujours cru, pour ma part, que l'Institut national de musique avait été fondé sur l'intervention de Chénier. C'est du moins ce que j'ai lu jadis dans le *Vandalisme révolutionnaire*, de Despois. Cette dernière version est-elle la vraie ? PONT-CALÉ.

—

Le procès Mandrin. — De tous les biographes historiens, auteurs de recueils de causes célèbres, romanciers qui ont écrit la vie et les exploits du célèbre contrebandier dauphinois, aucun ne semble avoir eu sous les yeux les pièces

de son procès qui se termina à Valence, le 24 mai 1755. A part quelques relations contemporaines de Mandrin, qui ont inspiré certaines monographies, telles que celle de M. Harold de Fontenay, *Mandrin et les contrebandiers à Autun, d'après des documents inédits.* Autun, 1871, la plupart des auteurs ont puisé dans le recueil de légendes fantastiques de l'abbé Regley, ou commenté le jugement de la commission extraordinaire du conseil du roi, établie à Valence pour juger les crimes et délits de contrebande.

M. Adolphe Rochas, dans sa *Biographie du Dauphiné*, termine ainsi son intéressant article sur Mandrin :

La vie de Mandrin offre la matière d'une curieuse étude historique; rien n'est moins connu, et, quand on pénètre dans l'intimité des faits, on y rencontre à chaque instant les incidents les plus singuliers et les plus inattendus...

Tous ceux qui ont fait quelques recherches sur ce curieux personnage qui a rempli de son nom les provinces de Dauphiné, de Franche-Comté, de Bourgogne, d'Auvergne et même du Bourbonnais, du Languedoc jusqu'au Rouergue, de la Provence, sans parler de la Savoie et de la Suisse, ont fait la même réflexion que M. Rochas.

Or, il est deux sources que l'on n'a jamais songé à interroger, ou qui n'ont jamais pu être découvertes par ceux qui y ont songé.

C'est d'abord la correspondance des fermiers généraux sur cette importante affaire de contrebande de 1753 à 1755. Il doit y avoir, il a dû exister quelque part, soit dans les archives privées des descendants des anciens fermiers généraux, soit dans les dépôts publics, des traces des nombreuses négociations et des correspondances de la ferme au sujet de la guerre redoutable que lui faisaient Mandrin et sa troupe.

Les plaintes de la ferme au roi et au contrôleur général des finances, la disposition qu'elle a obtenue de plusieurs régiments de dragons de Bourgraves, de hussards et chasseurs de Fischer, de volontaires de Flandre et de Dauphiné, etc., à la condition qu'elle pourvoirait à l'entretien des troupes ; les rapports des chefs de corps tels que Fischer, La Morlière, de Gontès, le comte de l'Hôpital, le baron d'Espagnac, etc., etc., aux fermiers généraux et au contrôleur général, de Séchelles, ceux de M. d'Erigny, directeur des fermes à Grenoble, etc., etc.; les rapports des espions envoyés aux trousses de Mandrin en Savoie et en Suisse (tels que celui du sieur Marsin trouvé dans la correspondance du comte d'Argenson, ministre de la guerre, et publié récemment dans un journal de Paris), enfin les 10,000 francs de prime donnés à MM. de la Morlière et Iturbi de Larre, colonel et lieutenant-colonel des volontaires de Flandre, après la capture de Mandrin en Savoie, ainsi qu'il résulte d'une pièce conservée à la Bibliothèque nationale (Manuscrits. Cabinet des titres, 11281, Mandrin) ; tout cela a dû donner lieu à de nombreuses correspondances et former un volumineux dossier. Où est-il conservé ? Des recherches inutiles ont été faites aux Archives nationales au moyen de l'inventaire des papiers des fermes. — Ces papiers seraient-ils restés au ministère des finances et brûlés par conséquent en 1871 ? N'existe-t-il rien de la correspondance des intendants comme M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, victime de la piquante aventure maintes fois racontée par les historiographes de Mandrin en Bourgogne ?

Une autre source non moins importante et curieuse serait la procédure même du procès Mandrin, faite par M. Levet de Malval, président de la commission du conseil de Valence, avec le procureur du roi, Botut. Cette procédure fut, il est vrai, rapidement expédiée, la cour de Versailles avait hâte d'en finir, harcelée par les protestations du roi de Sardaigne dont on avait violé le territoire et qui réclamait Mandrin et ses compagnons. Cependant, il y eut des interrogatoires nombreux, du 13 au 24 mai, de Mandrin, de ses compagnons et de nombreux témoins, et, à en juger par la longueur du jugement et l'énumération de toutes ses courses et expéditions dans sept ou huit provinces du royaume, il est probable qu'on avait constitué à l'avance un dossier pour le jour où Mandrin serait pris. Qu'est devenu ce dossier ? Il n'existe aux archives de Valence qu'un volume de placards imprimés contenant le jugement de Mandrin et celui de nombreux contrebandiers pris et jugés depuis l'établissement de la commission, jusqu'à 1789. — Mais aucune pièce.

Cette commission extraordinaire fut supprimée par arrêt du conseil d'Etat du roi, du 23 septembre 1789, promulgué le 30 septembre 1789.

L'article 4 de la loi de suppression portait :

Les minutes, registres et autres documents des procès jugés par la commission seront, à la diligence du procureur de S. M. et après qu'il en aura été fait inventaire, envoyés au dépôt des minutes du greffe du conseil, pour y avoir recours au besoin.

Les recherches faites aux Archives nationales sur ce point n'ont encore donné aucun résultat.

En un mot, que sont devenus et où sont déposées aujourd'hui :

1° Les correspondances des fermiers généraux, de 1752 à 1756?

2° Les correspondances du contrôleur général des finances, de Séchelles, et du garde des sceaux?

3° Les archives du greffe du conseil d'Etat du roi, de 1789 à 1792, et spécialement les pièces et documents de la commission de Valence avec l'inventaire?

OCTAVE CHENAVAS.

—

Les légendes des chemins de fer. — Vers 1860, alors que les vues stéréoscopiques transparentes étaient à la mode, on vit apparaître toute une série de trains de chemins de fer dont les conducteurs étaient des diables ; les voyageurs étaient des squelettes. Ces photographies ne sont plus dans le commerce : tout au moins nous n'avons pu les retrouver. Quelqu'un de nos lecteurs pourrait-il nous en donner une description, ou nous dire où l'on aurait chance de les rencontrer et quelle était leur provenance ? Je crois me souvenir qu'elles avaient été exécutées d'après des maquettes. P. S.

—

Les petits boursiers d'Amsterdam. — Tous les ans, pendant huit jours, au commencement du mois d'août, les enfants d'Amsterdam deviennent maîtres de la Bourse, de quatre heures à six, c'est-à-dire après la clôture des opérations commerciales. Le tumulte prend alors les proportions d'une tempête. Aux clameurs des boursiers succèdent les cris des enfants : rien n'est épargné pour assourdir les oreilles des passants : roulements de tambour, sifflements de fifres, grincements de crécelles, le tout au milieu des flots de poussière que les farandoles interminables de cette jeunesse turbulente soulèvent jusqu'à la coupole de la Bourse.

La légende veut que ce privilège du vacarme, élevé à la hauteur d'une institution, date de trois siècles et qu'il soit la récompense du service patriotique rendu à cette époque par des enfants d'Amsterdam à leur ville natale. Ils auraient, paraît-il, surpris le secret d'une conspiration espagnole tendant à mettre le feu aux quatre coins d'Amsterdam.

Est-ce bien vrai ? D'E.

—

La guillotine au théâtre. — Prudhomme affirme, dans son journal *le Voyageur*, qu'en thermidor an VII, un des fournisseurs attitrés de l'Ambigu fit paraître sur la scène, à la fin d'une de ses pièces, une guillotine avec une femme attachée sur la planche fatale.

Quel est le nom de l'auteur? Quel est le titre de la pièce?

Je sais bien que Prudhomme est sujet à caution, et que s'il raconte le fait, il ne prétend pas en avoir été témoin. Mais il en garantit l'authenticité et il ajoute — ce que nous comprenons parfaitement d'ailleurs — qu'à la vue de la guillotine, la salle tout entière se souleva et le tumulte devint effroyable.

PAUL EDMOND.

—

Comment mourut Le Camus, l'évêque de Grenoble? — Etienne Le Camus, évêque de Grenoble, possédait aux environs de cette ville le château d'Herbeys, où il fut assassiné, suivant les uns, ou se suicida, suivant les autres. Quelle est la version exacte et connaît-on les détails de ce tragique événement? E. O.

—

La fleur de lis fut-elle l'insigne d'un ordre? — Dans les effets d'un homme de trente ans, qui avait été militaire et mêlé à des trames politiques, et qui mourut en 1793, on trouva une *fleur de lis en cuivre argenté*.

Etait-ce l'insigne de l'ordre du Lis d'Italie ou d'un autre ordre? P. F.

—

Quel est l'inventeur de la graphologie? La graphologie, ou l'art de deviner les gens par l'écriture, était, au temps du Directoire, une manière *nouvelle*, s'il faut en croire les Goncourt. Le document que nous reproduisons ci-après semble leur donner raison :

Je viens exercer au sein de la capitale, après l'avoir étudié soixante ans dans le silence de la

retraite, un art inconnu ou depuis longtemps oublié, l'art de lire par la *physionomie des écritures*, la tournure d'esprit, la disposition aux talents, les goûts, les passions des individus qui les ont tracées. Je demande douze lignes seulement, n'importe sur quel sujet, et je dirai de l'écrivain ce que m'annonceront de son esprit et de son cœur les caractères de son billet, je verrai là ce qu'il aime, ce qu'il hait, ce qu'il désire et ce qu'il craint.

Je sais que quelques personnes, tout en convenant de la réalité de cet art, ont prétendu qu'il était beaucoup plus curieux qu'*utile*. — C'est précisément le contraire, et j'oserai me citer en exemple de sa très grande utilité. Lorsque j'avais un domaine, j'avais un espèce d'intendant; son écriture très insignifiante, et qu'assez longtemps je ne voulus ni croire ni même examiner, me força pourtant à la fin d'ouvrir les yeux. Sans ce qu'elle me révéla de ce serviteur infidelle, je ne me serais jamais avisé d'observer sa conduite, ni ne me serais douté de ses insignes friponneries, tant ses traits et ses discours peignaient l'homme sage, probe et même désintéressé. Non, non, il n'est pas inutile, et l'on ne doit pas négliger un moyen de connaître, avant que de le prendre, son intendant, son cuisinier, son médecin, sa maîtresse ou son amant, son mari ou sa femme, le magistrat qui jugera les citoyens, le législateur qui leur donnera des lois et l'agent qui les fera exécuter.

Je ne dissimule pas qu'il me serait difficile, et souvent même impossible, d'atteindre à des découvertes certaines, d'après les écritures factices qu'on appelle de *bureau*, de *pratique*, et celles encore des copistes de profession. Ces écritures se ressemblent toutes, et sont elles-mêmes l'ouvrage de l'art; elles désignent l'état de l'homme et non son caractère; c'est une écriture au courant de la plume que je demande et qu'il me faut: les mouvements de l'âme y sont tracés à mes yeux, et sont exprimés avec les nuances particulières qui les caractérisent. Celles travaillées et contrefaites resteront sans réponse; l'argent en sera rendu très exactement.

PHILOGRAPHE.

P. S. Mes bureaux sont rue Pinon, n° 12, boulevard Italien, où il faut porter les lettres depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi; on peut aussi, en les affranchissant, les envoyer par la poste: en donnant une adresse sûre, on recevra le troisième jour (1).

Ne s'agirait-il pas de Pigault-Lebrun, le père, magnétiseur passionné, qui prétendait qu'à la simple vue de l'écriture, il devinait le caractère de l'écrivain?

Pour en fournir la preuve, il s'était fait livrer une lettre du père nourricier d'un de ses enfants, avait noté, par écrit, les qualités et les défauts qu'il *lisait* dans cette écriture, puis avait fait venir à Paris l'auteur de la correspondance examinée. L'histoire dit que l'épreuve fut concluante : le diagnostic était d'une exactitude surprenante.

Nous avons peine à croire que cette méthode soit d'un coup arrivée à la perfection, sans subir les inévitables tâtonnements qui sont comme les étapes de chaque invention.

A de plus érudits, nous réservons le soin d'approfondir le problème et de déterminer quel a été le premier inventeur de la graphologie. P. C.

(1) *Décade philosophique*, 1797, t. XIII, p. 433.

—

Privilèges des gentilshommes de la Beauce. — Je lis dans un recueil d'édits que, par lettres patentes du 8 novembre 1650, Louis XIV confirme les privilèges des gentilshommes de la province de Beauce.

Pourrait-on me faire connaître quels étaient les privilèges dont jouissaient les gentilshommes beaucerons?

Pourquoi étaient-ils plus favorisés que ceux des autres provinces?

PAUL PINSON.

—

Les victimes des tremblements de terre. — Ben-Aboul Veza écrit qu'en Perse, dans la ville de Damazan, il y eut un tremblement de terre qui fit périr quarante-cinq mille personnes. Cela est presque aussi terrible que la secousse de Lisbonne, où cinquante mille personnes trouvèrent la mort. A Schamaki, il y eut quatre-vingt mille victimes; mais là le tremblement dura pendant trois mois. A Yeddo, au Japon, on parle de deux cent mille (en 1703).

Les tremblements de terre se dirigent par les degrés de latitude principalement. Quelle est la latitude la plus exposée à cette révolte terrible de la nature? Suppose-t-on que la course du soleil y ait une influence?

(Walthamstow.) C. A. WARD.

—

Le serpent de mer du *Constitutionnel* et le bambou de mer du cap de Bonne-Espérance. — Je serais curieux de retrouver, aux faits divers du *Constitutionnel*, l'article dans lequel un facétieux rédacteur annonça la découverte du serpent de mer, si souvent citée depuis, lorsqu'un journaliste avance un fait invraisemblable. Un intermédiairiste a-t-il pris note du numéro de journal que je cherche? Indépendamment du Russe Krinkoff qui, vers 1821, prétendit avoir aperçu un vrai serpent de mer dans les eaux de Behring, quels sont les autres voyageurs s'étant occupés du serpent en question?

Dans les eaux de la mer, aux approches du cap de Bonne-Espérance, j'ai vu beaucoup d'algues ou fucus. Quand cette algue appelée vulgairement, au Cap, *bambou de la mer*, flotte à la surface, la racine et les rameaux sont immergés, mais sa longue tige lisse et lubrifiée surnage, ressemblant assez à un gros et long serpent de quinze à vingt mètres de longueur. Serait-ce la cause de l'illusion que les navigateurs ont pu se faire de bonne foi sur les prétendus gros serpents dormant à la surface de l'Océan, et réveillés par un reporter du *Constitutionnel?*

E. M.

—

Un tableau d'histoire à retrouver. — Le général Radet qui, sur l'ordre de Napoléon, enleva de Rome le pape Pie VII, le 14 mai 1809, avait commandé au peintre Benvenuti un tableau rappelant ce fait historique. Le saint-père s'y trouvait représenté, au moment où il sortait de Monte-Cavallo avec tous les personnages figurant dans cette scène. Murat fit transporter ce tableau à Capoue, en 1814.

Sait-on ce qu'est devenue cette œuvre d'art? QUINNET.

—

Un portrait de la reine Hortense, peint par Robert Lefèvre. — Lors de la vente aux enchères qui fut faite, en septembre et octobre 1888, au château d'Auzan, près de Châteauroux, j'ai acheté un charmant portrait de la reine Hortense de Beauharnais, buste, grandeur naturelle, non signé, mais peint d'après nature et attribué, avec toutes certitudes, à Robert Lefèvre. — Ce portrait provient, directement, du mobilier du château de Laleuf, ancienne propriété et résidence d'été du grand maréchal Bertrand, située également près de Châteauroux et où mourut, le 6 mars 1836, la comtesse Bertrand, sa femme, créole d'origine comme l'impératrice Joséphine et amie de la jeune reine sa fille, de laquelle est venue cette peinture, qui, bien vraisemblablement, anciennement, fut par elle-même offerte à madame Bertrand, comme souvenir et gage d'affection.

Dans ce portrait, tout le buste, tourné à droite, est de profil, et la tête, — jeune et jolie, — placée de trois quarts, regarde, de face, le spectateur.

La reine est vêtue d'une robe de forme Empire, en satin blanc, décolletée, rehaussée de fleurettes brodées en or. La manche, courte, laisse voir le bras nu. La ceinture et le bord du corsage sont agrémentés d'un liséré d'or, cousu à plat, en applique, sur l'étoffe.

Les cheveux relevés et retenus par des nœuds sur le haut de la tête, se rabattent, par boucles, sur le front.

Une large couronne de perles, en diadème, posée bas, ceint la tête, tout autour du front.

Un collier de perles, avec pendeloques de perles, orne la poitrine. — Une grosse perle, forme poire, brille sous l'oreille.

Un châle, fond jaune uni, à petite bordure rouge, est jeté négligemment sur l'épaule gauche, derrière le cou, et vient s'enrouler au-dessous de la taille, par devant, sur le bord même du cadre.

Le corps, assis, est légèrement appuyé sur une chaise à large dossier d'acajou, cintré, dans la forme ordinaire d'un dossier de fauteuil de bureau.

Ce portrait est tout à fait remarquable.

Ce sont des experts de profession, de Paris, et deux célèbres peintres de portraits, de mes amis, qui, tous les quatre, sans s'être ni vus ni consultés, l'ont attribué au pinceau de Robert Lefèvre.

Pourrait-on me dire, d'après la description qui précède, de cette peinture, si elle a été reproduite par la gravure ?

ULRIC R.-D.

—

Une satire sur Buloz et la *Revue des Deux Mondes*. — J'ai retrouvé, dans les papiers provenant d'un des littérateurs les plus célèbres de ce siècle, la curieuse pièce suivante dont je voudrais bien connaître l'auteur :

Le songe du Reviewer.

Buloz est sur la grève,
Pâle et défiguré ;
Il voit passer en rêve
Gerdès (1) tout effaré.
La matière abonnable
Se meurt du choléra.
L'épreuve est déplorable,
Il faut un errata.

Il voit son typographe
Transposer ses placards.
Des fautes d'orthographe
Errent de toutes parts.
Des lettres retournées
Flottent en se heurtant ;
Des lignes avinées
Dansent en tremblottant.

(1) Le commis de la *Revue*.

De tous côtés aboient
Des contresens obscurs,
Et les marges se noient
Dans les *déléaturs*.
Il pleut des caractères;
Le *b* manque dans tous,
Et des pages entières
Boivent comme des trous.

Lœve a fait héritage
De quatre millions;
Dumas meurt en voyage
Faute d'impressions.
Dans les filles de joie
Musset s'est abruti;
Ampère, en bas de soie,
Pour l'Afrique est parti.

Brizeux est à la Morgue,
Sainte-Beuve au lutrin;
Quinet est joueur d'orgue
A Quimper-Corentin.
Delécluze est modèle
A l'atelier de Gros;
Roulin est infidèle
A ses choux les plus beaux (1).

Georges Sand est abbesse
Dans un pays lointain;
Fontaney sert la messe
A Saint-Thomas d'Aquin;
Fournier aux inodores
Présente le papier;
Et quatre métaphores
Ont étouffé Barbier.

Cette nuit Lacordaire
A tué de Vigny;
Lerminier veut se faire
Grotesque à Franconi;
Planche est gendarme en Chine;
Magnin vend de l'onguent;
Le monde est en ruine,
Bonnaire est sans argent!!!

Les collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils m'aider à retrouver l'auteur de cette petite satire? G.

—

Les cartons de l'Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique, de Bossuet. — L'édition originale, 1671, a été reproduite, avec les pages 87 et 185 cartonnées.

En quoi consistent les changements apportés au texte primitif?

(Nimes.) CH. L.

—

Philibert Plassard. — Dans un volume de *Secrets*, portant les armes de Henri IV et de Marie de Médicis, on voit l'inscription suivante à la dernière page : *Omnes virtutes Dei sunt. — Philibert Plassard, Lyonnois.*

Qui était ce Philibert Plassard? Probablement l'auteur des *Secreti* du livre.

L. B.

(1) Roulin avait fait un article d'histoire naturelle où il était question des choux.

Thomas Basin. — Cet évêque de Lisieux a composé, sous le pseudonyme d'Amelgard, une curieuse histoire de Charles VII et de Louis XI. Cet ouvrage, qui se trouve au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, est-il encore inédit? Il n'en a été, à ma connaissance, publié que des extraits. Une édition complète avait été promise par M. Quicherat, auquel on doit une excellente notice sur Thomas Basin. Je ne sais s'il a pu réaliser son projet. E. D.

—

Sur Jeanne Flore. — Que sait-on décidément sur l'auteur des *Comptes amoureux touchant la punition que faict Venus de ceulx qui contemnent et mesprisent le vray amour* (Lyon, s. d., publ. in-8)? Les uns ont prétendu que *Madame Jeanne Flore* est un pseudonyme. Les autres soutiennent que c'est le nom réel de l'auteur des *Contes*, mais ils ne prouvent aucunement leur dire. Qu'en pensent MM. les bibliophiles lyonnais et, en tête de tous, un très aimable et très *aimé* intermédiairiste que je demande la permission d'interpeller tout particulièrement, parce que je sais qu'il a beaucoup recueilli et qu'il aime beaucoup à donner?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les Tartarin. — Alphonse Daudet, dans la curieuse histoire qu'il nous a donnée de la genèse des *Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*, dit que son célèbre héros s'appelait Barbarin de Tarascon, au moment où il paraissait en feuilleton, dans le *Petit Moniteur universel*, puis dans le *Figaro*. Or il y avait justement à Tarascon une vieille famille de Barbarin qui le menaça de papier timbré s'il n'enlevait au plus vite son nom « de cette outrageante bouffonnerie ». Ayant des tribunaux et de la justice une sainte épouvante, Daudet consentit à remplacer Barbarin par Tartarin sur les épreuves déjà tirées. Le nom de Tartarin ne passera plus; jeunes et vieux, nous le prononçons volontiers, nous rappelant avec plaisir ses joyeuses incarnations. Il m'a semblé curieux de noter dans notre cher *Intermédiaire* que le nom de Tartarin a cependant été porté antérieurement par de vrais vivants. Dans l'inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale (collection des documents inédits sur

l'histoire de France), je trouve, sous le n° 8017, un Roussel (Jean) dit Tartarin, maître de la nef Notre-Dame, de Leuse, qui, le 12 mai 1340, avait apposé son sceau sur une quittance d'approvisionnements pour deux mois.

Nos collègues connaissent-ils d'autres Tartarin? E. G.

Théâtre d'un paresseux. — Par Ch. J., Paris, F. Festcherin et Chuit, in-8, 1886. Le nom de l'auteur, s. v. p.

F. M.

Les mémoires de Berthelier. — On parlait beaucoup, il y a quelque cinq ans, des mémoires de Berthelier?

Aujourd'hui que le grand artiste n'est plus, serait-il indiscret de demander si la publication projetée verra bientôt le feu de la rampe? PONT-CALÉ.

Sources du nobiliaire d'Auvergne. — Le *Nobiliaire d'Auvergne*, par Bouillet, de même que la *Statistique du Cantal*, par Deribier du Châtelet, n'indiquent, généralement, pas de sources.

Un travail — imprimé ou manuscrit — analogue à ceux publiés dans l'*Annuaire du conseil héraldique*, de 1890, par le vicomte de la Villerabel pour la Bretagne, et par M. J. A. pour la Bourgogne, a-t-il été entrepris pour la région auvergnate?

UN HÉRALDISTE.

RÉPONSES

Mentons, il en restera toujours quelque chose (I, 259, 356; II, 395, 460; VIII, 46; XIV, 100, 181; XVI, 670). — M. Alphonse R. veut bien reconnaître que Voltaire n'a pas inventé cette « détestable maxime ». C'est quelque chose, mais cela ne suffit pas. Madame Lafarge n'avait pas inventé l'arsenic, ce qui ne l'empêchait pas de s'en servir à l'occasion. Pour être tout à fait juste, il aurait fallu ajouter qu'il ne la mettait pas en pratique. Cette allégation paraîtra sans doute quelque peu hasardée à certains lecteurs; mais je les prie de remarquer que le mot: « Mentons », est ici dans le sens de *calomnions*. Et notre honorable collaborateur l'a si bien compris lui-même, que dans son article il n'est question que de la calomnie et des calomniateurs. De plus, la variante que je rencontre le plus souvent dans la bouche ou sous la plume des détracteurs de Voltaire est : *Calomnions! il en restera*, etc.

Que Voltaire n'ait ménagé à ses ennemis ni les invectives, ni les violences de langage, ni même quelques imputations sujettes à contrôle, je n'y contredis pas. Etait-il pourtant si blâmable? Jamais aucun homme, de son vivant, n'a été l'objet d'autant d'outrages immérités, d'autant de viles calomnies. Ce n'était pas de l'hostilité, mais c'était de la rage. Nerveux et irritable comme il l'était, ces attaques inqualifiables, et qui ne visaient à rien moins qu'à le perdre, devaient le mettre hors des gonds, et on comprend qu'il n'ait pas pu toujours résister à la tentation d'user de représailles. « Œil pour œil, dent pour dent! » C'est raide, peut-être, mais de bonne guerre. *Noli me tangere, clamo!* Traduction libre : « Que messieurs les assassins commencent! » — C'était la devise d'Horace: c'était aussi la sienne. Et, dans mon admiration reconnaissante pour ces divins charmeurs, je ne me gêne pas pour dire : Ils avaient raison!

Qu'on cite après cela tant que l'on voudra quelques lettres à ses familiers dans lesquelles Voltaire leur recommande de mentir à bouche que veux-tu, il ne m'en chaut guère, parce que, là encore, il était dans son droit. De quoi s'agissait-il, en effet? De vilipender quelques spadassins de la plume, aux gages des sacristies ou des bureaux de police? Non, pas même cela; mais tout simplement de désavouer en son nom certains écrits singulièrement hardis pour l'époque, et dont la paternité, publiquement reconnue par lui, aurait pu, malgré la protection plus compromettante qu'utile de son bon ami le roi de Prusse, le faire jeter dans un cul de basse-fosse. Et en bonne conscience, à qui donc cette tactique, uniquement défensive, dont, au fond, personne n'était dupe, pouvait-elle porter préjudice?

Soit! répondront les *purs*. (Oh! les purs!) Il n'en est pas moins vrai que cette « tactique uniquement défensive », que les honnêtes gens qualifient de honteuse manœuvre, dénote chez son instigateur plus d'astuce que de courage ».

Cela sied à dire à ceux qui n'ont contemplé la Bastille qu'à la grande kermesse du Champ de Mars et à la lueur des feux

de Bengale. Mais Voltaire y avait eu son lit, et il estimait que ce lieu de plaisance manquait un peu d'air et de jour, et qu'il était urgent de le mettre à bas pour assainir le quartier. Au demeurant, pourquoi le taire? L'aimable auteur du *Mondain* n'avait jamais pu voir dans Caton — Caton *du tic*, comme l'appelait Stendhal — qu'un modèle d'atelier ou un personnage de théâtre. Pour lui, il avait l'échine moinsankylosée, l'humeur moins farouche (*atrocem animum Catonis*), et il ne *posait* aucunement l'héroïsme. « J'aime « fort la vérité, écrivait-il à d'Alembert « (8 fév. 1776), mais je n'aime pas du tout « le martyre. » Montaigne avait dit avant lui : « Je suivray le bon party jusques au « feu, mais exclusivement, si je puis. » (L. III, 1.) Pour le coup, voilà de la franchise, et, de la part de ces galants hommes, de pareils aveux, dépouillés d'artifice, ne sont nullement faits pour déplaire.

Et maintenant, s'il est bien utile de répondre à la dernière question de M. Alphonse R., je dirai qu'à en juger par l'irrésistible penchant qui a toujours poussé l'homme à « bêcher » son prochain, il y a gros à parier que l'inventeur de la calomnie, même systématique, est l'anthropoïde préhistorique, récemment monté en grade, qui a inventé la parole. Encore n'est-il pas bien sûr qu'avant lui quelque insidieux gorille, enclin à « débiner » le tiers et le quart et aussi canaille que s'il avait accompli toute son évolution, n'ait pas suppléé, par une éloquente mimique, à son ignorance du dictionnaire.

JOC'H D'INDRET.

—

Un martyr de la liberté de la presse (VI, 22). — Le prisonnier de Gisors dont M. Frédéric Lock demandait le nom il y a *dix-huit* ans, se nommait le chevalier Wolfhang de Polham. Martyr si l'on veut! mais qui n'eut jamais rien à démêler avec la liberté de la presse.

Polham était un gentilhomme allemand, grand ami et favori de l'empereur Maximilien d'Autriche. Prisonnier des Français à la bataille de Guinegate, il fut enfermé d'abord à Arras et ensuite à Gisors, d'où il sortit à la mort de Louis XI.

« Le beau prisonnier de Gisors », comme on l'appelait, employa les heures lourdes de sa captivité à graver à l'aide d'un clou — sur le granit de son cachot — une série de petits tableaux qu'on y voit encore.

Le roman et la légende se sont donné carrière sur « le beau prisonnier » et c'est aux patientes recherches de M. L. N. Blangis que l'on doit de connaître enfin la vérité.

Cf. le *Prisonnier de la tour de Gisors* (*Eure*) avec son portrait, ses armoiries et une vue intérieure de sa prison. Plaquette in-18. 1872.

F. M.

—

Histoire du billard (XVII, 36, 89, 142, 203, 240; XXIV, 493, 527, 576). — On trouve des mentions de ce jeu dans une épigramme du poète Clément Marot (mort en 1544) et dans une lettre adressée par Marie Stuart à l'archevêque de Glascow (*Guide de l'amateur du jeu de billard*, par M. Peyraud-Rudolphe, professeur de billard au Grand-Hôtel, Paris, p. 8 et 9).

D'après la même brochure, pendant plus de deux siècles, ce jeu a été joué avec deux billes blanches. Une de ces billes avait un point noir... L'introduction de la bille rouge augmenta l'intérêt de la partie... probablement sous le règne de Louis XIV (p. 10). La dernière amélioration fut l'invention du procédé. La découverte en est attribuée au fameux Mingot... qui aurait eu, dans une prison, l'idée d'adapter un morceau de cuir au bout d'une queue en mauvais état (1830), et fut très surpris de s'apercevoir qu'il pouvait faire des effets rétrogrades avec ce procédé (p. 11 et 12).

Si le billard était connu au XIVe siècle (Littré, v° *Billard*, *Intermédiaire*, XVII, 36), sous Charles VII (en 1462, *Intermédiaire*, XVII, 240) et du temps de Clément Marot (avant 1545, *suprà*), il est évident qu'il n'a pu être inventé à Londres, vers 1560, par un Anglais nommé William Kew.

ALPHONSE R.

—

Gaspard Hauser (XIX, 13, 39, 124, 140). — N'en déplaise à M. Philibert Audebrand, Gaspard Hauser est un personnage parfaitement historique et, si Méry a brodé sur la légende et l'histoire quelques-unes de ses spirituelles vocalises, le fond subsiste dans son intégrité. L'énigmatique Gaspard Hauser a été en Allemagne l'objet de travaux très sérieux, très documentés, et d'une étude approfondie dans la *Revue des Deux Mondes*, il y a deux ou trois ans. A part cela, il est vraiment impossible de ne pas croire à l'existence de ce personnage mystérieux,

mais qui était-il? c'est ce qui n'a pas encore été éclairci et ne le sera sans doute jamais. Toutefois, l'opinion la plus vraisemblable est que la prétendue victime était un fourbe et un exploiteur de la crédulité publique, qui simula un attentat contre sa personne pour se rendre plus intéressant, mais prit si mal ses mesures qu'il en mourut. H. C.

—

La famille de Marat (XXIII, 228, 346, 403, 495). — Il y avait un ménage du nom de Marat à Genève en 1793, dont la femme se disait *sœur* de J. P. Marat, et cependant son mari, dans les pièces que j'ai sous les yeux, y est appelé Olivier Marat.

Cet Olivier Marat, naturaliste de son état, fut proposé à la place d'aide-naturaliste au Muséum par le ministre de l'intérieur Paré. Fut-il nommé? Quand mourut-il? G. B.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution? (XXIII, 294, 410, 465, 521, 619, 685, 716; XXIV, 113, 673.) — Bescherelle est dans le vrai. Le mot *Patriote* était déjà connu du temps de Henri IV, et même bien antérieurement. Il apparaît pour la première fois dans le *Livre des marchands*, de Regnier de la Planche, écrivain protestant, originaire du Poitou, dont on place la mort vers 1580. La date de sa naissance n'est pas connue.

Regnier de la Planche a, en outre, écrit une *Histoire de l'Estat de France, tant de la République que de la religion, sous le règne de François II.*

Le dictionnaire de Littré, v° *Patriote*, donne tout au long le passage du *Livre des marchands*, où ce mot est employé; s'y référer.

Mais, longtemps avant Littré, ce mot avait été signalé par Eug. Despois, dans un article sur les *Ecrivains calvinistes*, publié par la *Revue de Paris*, du 1er février 1856, et réimprimé dans un ouvrage du même auteur: *les Lettres et la Liberté.* (Paris, Charpentier, 1865, p. 109.)

« Je ne me souviens point, dit-il, d'avoir vu ailleurs, au XVIe siècle, ce terme tout nouveau dans notre langue, employé plus tard par Saint-Simon pour désigner Vauban, et qui ne prend place dans le dictionnaire de l'Académie qu'en 1762. C'est là une curiosité philologique que je recommande aux amateurs. »

Ce *Livre des marchands* est une sorte de pamphlet dirigé contre la Ligue et les Guises, dans le genre de la satire Ménippée, et composé surtout d'une suite de discours fictivement attribués à divers marchands, tels que le *drappier*, le *marchant* de soies, le *pelletier*, qui devisent entre eux sur les affaires du moment.

Voici, du reste, le titre de cet ouvrage: *le Livre des marchands, ou du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de MM. de Paris envers le Roy et couronne de France, adressé à MM. Claude Guyot, seigneur de Charmeaux, conseiller du Roy et maistre ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, et prévôt des marchants, Jehan le Sueur, bourgeois, marchant et conseiller de ville, Pierre, prévost esleu pour le Roy en l'élection de Paris, Jehan Sanguin, secrétaire du Roy et de la maison de France, et Jehan Maraut, aussi bourgeois et marchant, eschevins de ladite ville de Paris.*

Le *Livre des marchands* a été réimprimé avec l'*Histoire de l'Estat de France* (2 vol.), en 1836, et publié chez Techener, par Ed. Mennechet, pour l'*Histoire de France par les écrivains contemporains*, contenant les annales de la monarchie française depuis les grandes chroniques de Saint-Denis jusqu'aux mémoires de la Révolution.

Il occupe la dernière partie du second volume, et le mot *patriote* figure dans le discours du *drappier*, p. 232.

J'ajoute que Regnier de la Planche tient un rang considérable parmi nos historiens et écrivains français, autant par la valeur de ses informations que par le mérite propre de sa langue qui a beaucoup moins vieilli que celle de ses contemporains et supporte aisément la lecture.

L'auteur de la *Collection des chroniques nationales françaises écrites en langue vulgaire, du XIIIe au XVIe siècle* (Paris, 1824-29, 47 vol. in-8), Buchon (1791-1846), dit du *Livre des marchands*, notamment: « Je ne connais rien, avant ou depuis les *Provinciales*, qui soit plus vigoureusement écrit ni pensé que ce petit livre. »

Et cependant, Regnier de la Planche n'est cité, ni dans la *Galerie des historiens* d'Aug. Thierry, ni dans les *Etudes littéraires sur les écrivains français de la réformation*, par Sayous.

Le *Livre des marchands* n'est même pas indiqué dans le *Dictionnaire des anonymes*, de Barbier.

Bien plus, on a contesté que Regnier de la Planche fût l'auteur de l'*Histoire de l'Estat de France*. Mais cette opinion, qui est celle de l'abbé de Saint-Léger, dans ses notes sur l'*Esprit de la Ligue*, n'est plus suivie aujourd'hui.

L. DE LEIRIS.

—

Famille de Larche (XXIV, 169, 331). — On trouvera quelques renseignements sur cette famille dans l'étude sur les *Seigneurs de Clignancourt*, par Sellier (*Bulletin de l'histoire de Paris*, juillet 1891).

L. V.

—

Les femmes généralissimes (XXIV, 247, 377, 411, 452, 588, 634). — Très nombreuses sont déjà les intéressantes réponses faites à la question de M. le vicomte de M. Je crois toutefois que, si chacun de nous, chers collègues, veut bien apporter son contingent de recherches, le moment est encore éloigné où nous pourrons clore le chapitre des héroïnes.

Tout d'abord, une curieuse légende méridionale.

On voyait au siècle dernier, sur la porte Narbonnaise, à Carcassonne, un bas-relief représentant le buste d'une femme, et au-dessous on lisait : *Carcas sum*. Qu'était donc cette Carcas? Du temps que les Sarrasins occupaient la Gaule narbonnaise, Carcassonne était en leur pouvoir. Charlemagne, qui voulait les chasser au delà des Pyrénées, vint assiéger cette ville et fut retenu devant ses murs pendant cinq longues années. Cette résistance était l'œuvre de dame Carcas, veuve d'un chef sarrasin, et qui joignait au plus haut degré la ruse au courage. Tout le monde autour d'elle était mort pendant ce long siège. Cette femme extraordinaire n'en fut pas découragée ; elle garnit les murs de mannequins armés, et, faisant le tour des remparts, elle tirait des flèches sur les ennemis étonnés de trouver toujours si nombreuse et si vigilante garnison. Voulant aussi ôter à Charlemagne l'espérance de prendre la ville par la famine, elle eut recours à une autre invention : elle fit manger un boisseau de blé à un porc, et le précipita du haut des remparts; cet animal se brisa en pièces et son ventre gonflé creva. Quelle ne fut pas la stupeur des assiégeants en voyant que dans cette place on nourrissait si généreusement les pourceaux. Charlemagne résolut alors d'abandonner ce siège inutile (791). Mais, ô merveille, au moment où il s'éloigne, une des tours s'incline et le salue ; depuis ce temps, elle s'appelle *tour de Charlemagne*, et l'on dit même qu'elle ne s'est pas redressée de son salut.

Alors Carcas rappela le futur empereur et lui ouvrit les portes de la ville.

Charlemagne, admirant son courage, voulut que la ville portât son nom et fut appelée Carcassonne. Il est bien dommage que ce nom existât déjà du temps des Romains. Mais il faut que cette légende, qui doit cacher un fait vrai avec des proportions moindres, ait eu bien de la consistance pour que la ville en ait placé, au XVIe siècle, le symbole sur sa principale porte, comme un emblème devant passer à la postérité.

En 879, Ermengarde, reine de Provence, fille de l'empereur Louis II, épouse de Boson, assiégée dans la ville de Vienne en Dauphiné, défendit cette place avec une valeur et une prudence presque incroyables, et, après deux ans d'un siège opiniâtre, elle obtint une capitulation honorable.

En 1361, les Anglais, ayant tenté de prendre Pontorson par escalade pendant la nuit, y appliquèrent des échelles. Julienne Duguesclin, religieuse, entendit du bruit. Elle se lève, endosse la cotte-mailles de son frère, qui était absent (en 1359, la capitainerie de Pontorson avait été donnée à Bertrand Duguesclin, en récompense des services rendus par lui au siège de Melun), court sur le rempart, renverse les échelles et les hommes prêts à atteindre le parapet, rassemble la garnison, fait ouvrir les portes, attaque et met en déroute les assaillants.

En 1467, le duc de Bretagne François fit une irruption en Normandie et ne trouva de résistance que devant la ville de Saint-Lô. Une femme courageuse, dont l'histoire n'a pas conservé le nom en enregistrant sa valeur, se mit à la tête des habitants, et les Bretons furent repoussés. Quelques années après, Louis XI, se trouvant à Saint-Lô, voulut voir cette héroïne et lui donna une gratification.

Rappelons, en passant, le siège de six semaines soutenu par Bricqueville-Colombières, lieutenant de Montgomery (1574). Neuf assauts de troupes royales furent repoussés par les habitants de

Saint-Lô et par les femmes qui toutes coopéraient à la défense de la place.

Les habitants de Saint-Riquier (Somme) soutinrent vaillamment un siège contre les Espagnols en 1555, durant lequel les femmes elles-mêmes se signalèrent par leur intrépidité, entre autres l'héroïne Bègue-Etoile, qui enleva deux enseignes à l'ennemi.

En 1574, le maréchal de Bellegarde attaque Livron (Drôme), petite place du Dauphiné, qui n'était défendue que par les habitants; il est repoussé à trois assauts; les femmes de la ville trouvent sa conduite si misérable, que, pour l'insulter, elles filent leur quenouille sur la brèche.

Peu de temps après, elles soutiennent seules un assaut, le repoussent avec vigueur et font lever le siège.

A son retour d'Avignon, Henri III était venu au camp de Bellegarde, mais il ne tarda pas à décamper, « ne remportant, dit Sully, que la honte de voir et d'entendre, en se retirant, les femmes et jusqu'aux enfants lui insulter du haut des murs ».

En 1574, Madeleine de Senectière, veuve de Guy de Saint-Exupéry-Miraumont, faisait la guerre en Auvergne avec un succès étonnant. Cette amazone commandait soixante gentilshommes des plus braves, qui faisaient des prodiges de valeur pour mériter ses bonnes grâces.

En 1628, dans les guerres de religion, mademoiselle de Valery se distingua par des actions héroïques en défendant les murs de la ville de Saint-Affrique assiégée par Condé qui finit par se retirer.

Dans la guerre de la Vendée, plusieurs femmes se sont illustrées. Outre madame de la Rochejaquelein, madame Dufief, née à la Barossière, suivit constamment l'armée royale, toujours armée d'un fusil. Elle exhortait les Vendéens et les aida souvent à braver la mort et à remporter des victoires. Elle se distingua particulièrement en 1794, au combat de Montaigu, où les républicains furent battus. Jeanne Robin, surnommée la Jeanne d'Arc de la Vendée, était une paysanne de Courlay. Elle combattit depuis le commencement de la guerre avec le plus grand courage, contribua au gain de plusieurs batailles, et périt au combat de Vrine, le 14 septembre 1793. E. M.

— Je serais bien reconnaissant à mes collaborateurs de me communiquer les documents inédits qu'ils peuvent posséder sur les différentes femmes qui ont pris part aux guerres de la Vendée.

René Vallette.

—

Godefroy de Villetaneuse (XXIV, 391, 551). — Il n'existe aucune apparence de parenté entre les Godefroy, marquis de Ménilglaise, et les Godefroy de Villetaneuse, à en juger par une généalogie très détaillée des premiers, dans l'*Annuaire de la Noblesse de France*, pour 1856, p. 210 et 212, et par un volume intitulé : *les Savants Godefroy, mémoires d'une famille pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, publié en 1873, par le marquis de Godefroy-Ménilglaise.

Les armoiries des Godefroy de Ménilglaise sont : « d'argent à trois hures de sanglier, de sable, défendues et arrachées de gueules », qui est Godefroy; écartelé, depuis 1846, « d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois quintefeuilles de sinople », qui est de Ménilglaise.

Les Godefroy de Villetaneuse, qui paraissent éteints, portaient d'autres armes : « d'argent à la fasce de gueules, chargée d'une guivre ou couleuvre du premier et accompagnée de trois roses du second, deux en chef, une en pointe ».

Comme nous l'a appris précédemment E. G., MM. de Villetaneuse ont eu pour auteur un riche orfèvre joaillier de Paris, nommé Godefroy, vivant depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'au delà de la première moitié du XVIIIe, qui fournit au peintre graveur J. B. Massé, conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture, les moyens de commencer en 1723 son beau travail *la Galerie de Versailles* et lui continua son appui pendant une trentaine d'années. (Voir *J. B. Massé, peintre du roi*, par M. Emile Campardon, p. 42, 47 et 83.)

Le joaillier Godefroy laissa deux fils :

1° Charles Godefroy, qualifié écuyer et seigneur de Villetaneuse.

2° Auguste-Gabriel Godefroy de Villetaneuse, contrôleur général de la marine, né vers 1732.

La similitude du nom patronymique des deux familles est ici sans importance et ne peut être invoquée comme preuve certaine d'une commune origine, ledit nom étant très répandu.

L'*Armorial général officiel de France*, publié de 1697 à 1709, nous montre qu'il

y avait alors six Godefroy résidant en Alsace.

Deux en Bretagne.
Sept en Lorraine.
Quatre en Lyonnais.
Sept en Orléanais.
Six à Paris.
Un en Picardie.
Un en Touraine.

Sans compter deux Godefroi en Flandre, se rattachant, comme l'indiquent leurs armes, aux Godefroy de Ménilglaise. ELLICK.

—

Les descendants des Girondins (XXIV, 436, 590, 680, 727). — La statue de Vergniaud par Cartellier, dont il a été fait mention déjà, a été dessinée par Bourdon et gravée par Forster.

(Auteuil.) EDOUARD PÉLICIER.

— Au nombre des héritiers du nom de Vergniaud, mentionnés p. 732 de l'*Intermédiaire*, vous pouvez ajouter M. Vergniaud, médecin de 1re classe de la marine, professeur à l'Ecole de médecine navale de Bordeaux, petit-neveu de l'illustre orateur girondin. B.

— Brissot avait trois fils : l'un, aspirant de marine, mourut à Saint-Domingue ; l'autre, élève de l'Ecole polytechnique, devenu célèbre pour avoir refusé de prêter serment à Napoléon Ier, mourut à Albany après plusieurs voyages en Amérique. Tous deux n'eurent pas d'enfants.

Le troisième, Anacharsis Brissot, dont Brissot parle d'une manière si touchante dans ses derniers écrits, après avoir servi son pays en qualité d'officier de hussards et s'être adonné aux goûts littéraires qui lui avaient été transmis par sa mère, se livra à des spéculations commerciales qui emportèrent sa fortune. Il mourut en 1869, laissant cinq enfants, dont trois vivent encore aujourd'hui.

1° M. Félix Brissot, peintre, âgé de 73 ans, demeurant 17, rue Neuve, à Versailles, sans enfants, possesseur de la plus grande partie des papiers de son grand-père et du magnifique portrait de Brissot par David.

2° Madame veuve Brandreth, née Adélaïde Brissot, âgée de 63 ans, titulaire d'une modeste pension comme veuve d'un commissaire aux poids et mesures, demeurant 19, route de Saint-Mandé, à Charenton (Seine).

3° M. Auguste Brissot, âgé de 56 ans, qui, après avoir rempli une carrière honorable dans la marine française, sollicite actuellement du gouvernement une pension de retraite et qui se trouve dans une situation des plus critiques, demeurant à Saint-Sulpice d'Izon (Gironde).

Brissot mourant regardait le soin de soutenir sa famille comme une dette nationale. Après le 9 thermidor la République accorda une pension de deux mille francs à sa veuve et un pareil secours à ses enfants. Ils reçurent en outre au nom de leur père chacun un sabre et des pistolets d'honneur. Mais ces pensions furent réduites et supprimées à la mort de la veuve de Brissot, et le gouvernement ferait un acte de justice en accordant au dernier descendant de Brissot, M. Auguste Brissot, la pension qu'il sollicite et qui lui est nécessaire pour conserver l'existence. G. D.

—

Les portraits de Florian (XXIV, 439, 682). — Sans vouloir nous prononcer sur le degré de ressemblance des portraits du charmant poète, nous pensons que Florian ne fut pas si rébarbatif au burin des artistes que semblent le croire nos confrères A. G. et E. M. et ainsi que le prouvent les portraits suivants que nous relevons dans notre répertoire :

In-12. L. Villiers del. G. S. Gaucher sc.

In-8. Queverdo del. Delignon sculp.

In-8. T. Johannot del. Revel sculp. Il existe deux épreuves de ce portrait, dont une avant la lettre, sur chine.

In-8. Gr. p. Dequevauviller ; gr. p. Hopwood.

En rapprochant ces diverses épreuves, il serait plus facile, ce nous semble, de se prononcer. JULES POIRIER.

—

Une question conséquente (XXIV, 481, 598). — Les deux couplets communiqués par Mog m'ont rappelé une chanson trouvée dans les papiers d'une tante à moi, qui était aussi la tante par alliance de M. Ledru-Rollin.

Le premier couplet donné dans l'*Intermédiaire* est le même que celui de ladite chanson, à quelques changements près.

J'en joins ici une copie complète avec son titre : *le Langage du jour, chanson conséquente*, qui intéressera, je le crois, les amis de la chanson française.

Je regrette de ne pouvoir en indiquer

l'auteur et je serais reconnaissant à la personne qui pourrait me donner son nom.

D'après le troisième couplet, elle doit avoir été faite à l'époque où florissait le jeu de la *Bouillotte*, c'est-à-dire sous Charles X. L. LEMAIRE.

LE LANGAGE DU JOUR

Chanson conséquente.

On se sert du mot conséquent
Sans en savoir la conséquence ;
Cela, dit-on, est conséquent,
Mais, hélas ! quelle inconséquence !
Est-on grippé? c'est conséquent,
On tousse, on souffre en conséquence ;
Vient un docteur très conséquent
Qui vous traite sans conséquence.

Un personnage conséquent
Donne une fête conséquente;
Il faut avoir, par conséquent,
Une mise très conséquente :
On y danse, c'est conséquent ;
Et l'on y brille en conséquence;
Mais il fait un froid conséquent,
On sort, ah ! quelle inconséquence !

La Bouillotte, jeu conséquent,
Est chose aujourd'hui conséquente ;
Il faut s'y montrer conséquent,
Sans quoi la perte est conséquente.
Tout s'y passe conséquemment,
Cher s'y paye une inconséquence,
Et de ce jeu très conséquent
Trop tard on sent la conséquence.

Un baiser est peu conséquent,
Mais la suite en est conséquente;
Qui le reçoit est conséquent,
Qui le donne est inconséquente.
O fillettes, par conséquent,
Apprenez qu'une inconséquence,
Près d'un amant très conséquent,
Tire souvent à conséquence.

On devrait être conséquent,
Cependant que d'inconséquences!
Heureux qui d'un mal conséquent
Prévoit toutes les conséquences!
Qu'un époux est peu conséquent
Lorsqu'il reçoit sans conséquence
Chez lui quelqu'un très conséquent
Qui n'y vient pas sans conséquence !

Quoi! cinq couplets, c'est conséquent,
Sur un sujet sans conséquence!
Il eût été peu conséquent
D'y mettre plus de conséquence.
O vous qui du mot conséquent
Connaissez peu la conséquence,
Dans plus d'un auteur conséquent
Apprenez-en la conséquence.

—

La femme perd-elle son nom par le fait de son mariage? (XXIV, 485.) — Non. Et, comme l'ajoute très justement M. Cocar, c'est l'usage, l'usage seul, qui apporte à une femme qui se marie un nom nouveau, celui de son époux. Aucun texte de loi ne lui retire son nom patronymique. Dans beaucoup de cas, et en matière d'état civil, on accole les noms patronymiques des conjoints.

Toutefois, si le conseil d'Etat et le garde des sceaux autorisent, sur sa demande, une veuve à ne plus porter le nom de son mari défunt, — quel que soit le motif excipé, — c'est afin de lui en constituer le droit. On ne saurait, par exemple, sur un acte notarié, l'obliger à signer : *Veuve X...* Elle a le droit de s'y refuser. JEAN ALESSON.

—

Sur un mot attribué à Danton : « J'aime mieux être guillotiné que guillotineur » (XXIV, 513, 694). — La pensée première de ce mot ne serait-elle pas dans ces vers de je ne sais quelle tragédie classique, qu'aurait cités, en se les appropriant, un des Girondins ou une autre victime de la Terreur :

Ils m'ont dit : « Choisis d'être oppresseur ou [victime » ;
J'embrassai la vertu, je leur laissai le crime?

L.

—

Les synonymes de mourir (XXIV, 513, 695). — Les Chinois ne redoutent pas la mort. Ils en voient les approches sans inquiétude. La marque la plus certaine à laquelle on puisse reconnaître qu'ils n'ont plus longtemps à vivre, c'est qu'ils ne demandent plus leur pipe. Dire que le malade ne fume plus, c'est dire qu'il va bientôt mourir; de même que nos troupiers disent : « Il a cassé sa pipe », pour dire : il est mort. E. M.

—

La décoration du 57e de ligne et la prise d'un drapeau allemand le 15 août 1870 (XXIV, 515, 603, 650). — Au sujet de cette question nous avons reçu la lettre suivante :

Nantes, le 28 septembre 1891.

Monsieur le Directeur,

Je lis dans l'*Intermédiaire* du 10 août 1891, p. 604, sous la signature de M. Alfred Duquet : « A la suite d'auteurs faisant autorité, le co« lonel Lecomte et le général Fay, notamment, « j'avais fait capturer ce drapeau par M. Cha« bal. C'était une erreur que je rectifierai dans « ma 4e édition. »

J'ouvre la 5e édition de mon *Journal d'un officier de l'armée du Rhin* et j'y vois à la page 91 :

« L'ennemi franchissait le grand ravin situé « au sud de la ferme Grizières et ses tirailleurs

« étaient à moins de quarante mètres des nô« tres, lorsque les troupes de la division de « Cissey, s'élançant à leur rencontre, franchis« sent le ravin, abordent l'infanterie prus« sienne, détruisent le 16e régiment d'infan« terie ennemi et lui enlèvent son drapeau. »

Je ne vois ni le numéro du 57e, ni le nom de M. Chabal dans mon récit. Je n'ai donc point induit M. Duquet en erreur, il voudra bien le reconnaître.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Général Fay.

—

L'origine de la longue barbe (XXIV, 564). — Millin a puisé ses renseignements à l'une des meilleures sources. L'*Art de vérifier les dates* dit, en effet, à la fin de son article sur François Ier :

Depuis Louis le Jeune, les Français laissaient croître leurs cheveux et se rasaient la barbe. François Ier introduisit la mode contraire de porter les cheveux courts et la barbe longue. L'occasion de ce changement fut une blessure qu'il reçut à la tête le jour des Rois 1521, à Romorantin, d'un tison que lui jetta le capitaine de Lorge, sieur de Montgomeri, en folâtrant avec ce prince. Les clercs, néanmoins, et les magistrats continuèrent de se raser la barbe et ne la laissèrent croître que lorsque les courtisans se dégoûtèrent de cette mode.

C. P. V.

— La Renaissance ramena les imaginations vers les formes antiques. Jules II, à son avènement au trône pontifical, donna le spectacle nouveau alors d'un pape portant une barbe longue et flottante; Charles-Quint fit de même, et François Ier, soit pour obéir au mouvement de l'époque, soit, comme on l'a dit, pour cacher la cicatrice que lui avait faite, au château de Romorantin, le capitaine de Lorges, seigneur de Romorantin, en jetant un tison qui atteignit le roi à la figure, laissa croître sa barbe et se coupa les cheveux. A. Chevé.

— Millin, auquel on peut, sans témérité, reprocher peu de profondeur dans ses recherches, me semble s'être borné, à propos de l'origine de la longue barbe, à reproduire, à propos de François Ier, l'anecdote relatée par Etienne Pasquier (*les Recherches de la France*, l. VII, ch. 9). Mais il serait fort inexact de ne faire remonter qu'au *Père des lettres* l'origine de la longue barbe, dont il est déjà question dans le *Lévitique* (XIX, 27). L'histoire de la barbe a été souvent faite et se trouve dans toutes les encyclopédies modernes. Paul Lacroix, dans sa belle collection sur les usages et costumes en France, a traité également cette question. E. M.

—

Origine des cercles (XXIV, 565). — C'est probablement dans l'*Histoire des cafés littéraires* qu'on trouverait l'origine des cercles au sens où nous prenons le mot aujourd'hui, et elle doit être assez récente. Il est certain, en tout cas, que Molière désigne par cercle un salon mixte d'hommes et de femmes comme il y en avait tant, et comme il y en eut encore à travers tout le XVIIIe siècle, en dépit des attaques impuissantes de Molière et de Boileau. C'étaient les salons des précieuses, salons littéraires qui devinrent plus tard politiques. Au contraire, nous appelons cercle aujourd'hui une réunion d'hommes. Il est possible que le cercle de la Régence en fût un premier échantillon, mais il est assuré que Poinsinet, par exemple, désigne par *le cercle* le salon d'Araminte en 1764, et que les dictionnaires du temps ignorent la signification toute moderne du mot. J'ouvre au hasard le Moreri de 1752 : « Cercle se dit aussi d'une assemblée qui se fait chez la reine où les dames se tiennent en rond autour d'elle, où les duchesses ont le privilège d'être assises sur un tabouret. Cette chambre est le lieu où la reine tient son *cercle...* » Quelques auteurs appellent aussi cercles des assemblées de plusieurs personnes, et on dit le cercle des cardinaux, un petit cercle d'amis. Briller dans les cercles et dans les compagnies. Qu'il fait beau voir un ignorant mondain s'ériger dans les *cercles des femmes* en juge de la religion.

Mirême dans ces lieux traite avec les phantômes
Qui lui sont délégués des ténébreux royaumes:
Il y tient loin du jour dans un noir appareil
Les cercles infernaux et son affreux conseil.

(P. Lemoine.)

Ainsi le cercle était ouvert aux femmes et n'avait rien de commun avec nos réunions mâles. C'était un salon. Il n'y a pas de doute possible, Moreri, et encore moins Molière, n'ont ni connu ni fréquenté le *club*. Léo Claretie.

— Le mot « cercle », tel que l'employait Molière, n'avait pas la signification que nous lui prêtons. Il voulait dire réunion mondaine quelconque, pourvu que la causerie en fût le principal objet.

« Tenir un cercle » était à peu près l'équivalent de ce que nous entendons

par « tenir un salon ». Je pense que le mot en lui-même provient de la disposition que prenaient tout naturellement les sièges des assistants, groupés en rond autour de la maîtresse de la maison, Célimène ou Philaminte, d'un poète à la mode, Oronte ou Trissotin, ou bien encore du « charmant causeur », cette filandreuse cariatide des cheminées anciennes et modernes.

Si l'on veut d'ailleurs s'en convaincre, il suffit de lire la description de la mise en scène de la comédie de Poinsinet, le *Cercle ou la soirée à la mode*, représentée en 1764. Elle nous montre en quoi consistait le mobilier de ce qu'au XVIIIe siècle on appelait un cercle. On y notera divers accessoires qu'on ne rencontre pas communément dans un club de nos jours.

« Le théâtre, y est-il dit, représente un salon de compagnie, où se trouvent des sièges, un canapé, un métier de tapisserie, des tables de jeu, des livres de musique, une guitare, etc. »

Quant à l'origine de nos cercles actuels, j'ai déjà posé la question dans l'*Intermédiaire* du 25 février dernier, mais personne n'y a encore répondu. Je crois ces réunions d'importation anglaise et très peu antérieures à 1789. H. B.

— Le mot de cercle, employé comme réunion de personnes, date de 1612, d'après le seul journal du temps, bien informé, n'en doutons pas : « ... L'assemblée « de ceux de la religion venus des pro- « vinces de Bretagne, Anjou, Xaintonge « et Poitou, qu'ils appeloient circle, *mot* « *nouveau en France*, mais usité en Alle- « magne où ils mettent les provinces par « circles. » (*Le Mercure françois*, t. III, p. 52 et 53.) C. P. V.

—

Qu'est devenu le masque mortuaire de Mirabeau? (XXIV, 566.) — Le masque de Mirabeau en moulage du temps est actuellement exposé au musée Grévin et les surmoulages sont en vente à l'école des Beaux-Arts. G. T.

—

Le saule de la tombe de Napoléon Ier à Sainte-Hélène (XXIV, 567). — Dans l'une des pièces du poète Méry, les *Albums*, se trouve celle qu'il écrivit sur l'album de mademoiselle Flaminia T***, intitulée *le Saule de Sainte-Hélène:*

Il dort dans son île lointaine,
Cet empereur toujours vivant. .

La cinquième strophe rappelle que les marins, en allant visiter le tombeau de Napoléon, emportaient des rameaux du saule et s'en partageaient les feuilles.

Visitant sa triste demeure,
Nos marins, le front découvert,
Du saule échevelé qui pleure
Se partagent un rameau vert;
Et, plus confians aux étoiles,
A la brise ils ouvrent les voiles,
Sûrs de revoir leurs beaux climats.
Car on dit que ce saint feuillage
Donne au navire un doux mouillage
Et porte bonheur à ses mâts.

Je crois que le saule est resté et qu'on en cueille encore des rameaux.
V. B.

— « Nous nous sommes enrichis de reliques plus précieuses, branches de saule, géranium, pierres, terre du tombeau et bois du cercueil. » (*Lettres sur l'expédition de Sainte-Hélène, en* 1840, par Arthur Bertrand. 1841, in-12.
E. T.

— Ma grand'mère me montrait, avec une certaine vénération, un morceau de plomb, un morceau de bois blanc et un morceau de bois rouge.

Cela lui avait été offert par son vieil ami l'amiral Charner de Saint-Brieuc, et sur un papier jauni par le temps on pouvait lire :

1° Morceau de plomb provenant du sarcophage de Napoléon Ier.

2° Morceau du tilleul qui ombrageait son tombeau.

3° Morceau d'acajou provenant de sa châsse.

Je ne me souviens plus si un chiffre quelconque se trouvait sur le papier, par moi perdu depuis; je crois même pouvoir affirmer que l'écriture était celle de ma grand'mère.

Ce souvenir ne lui avait évidemment été remis qu'à titre privé et par galanterie, mais la division de ces morceaux me laisse croire qu'il y eut une distribution officielle des reliques de Napoléon, tout au moins aux officiers de marine de la *Belle-Poule*, navire chargé de la translation des cendres de l'empereur.

M. Hope pourrait demander des renseignements au fils de l'amiral, M. Charner, receveur des finances.

Je conserve chez moi les trois morceaux ci-dessus décrits. J. DE H.

—

Les militaires écrivains (XXIV, 567). — Je pense qu'on n'oubliera pas le charmant Paul de Molènes (mort en 1862), qui fit comme officier les campagnes de Crimée et d'Italie. Les titres de ses livres : *Commentaires d'un soldat*, *Histoires sentimentales et militaires*, indiquent déjà qu'il tint d'une main ferme la plume et l'épée ; il y a, dans cette littérature vibrante, une sorte de poésie de la guerre moderne.

Paul-Louis Courier, Alfred de Vigny, Stendhal, beaucoup d'autres noms célèbres ont été des militaires d'occasion, littérateurs de métier.

Le général Suzanne a fait une très bonne *Histoire de l'artillerie*. Le duc d'Aumale ne saurait être omis dans cette revue, c'est un académicien d'allures fort militaires. K.

— Commencez la liste qu'on vous demande, mais vous ne la finirez jamais. Les colonnes de l'*Intermédiaire* n'y suffiraient pas. Surtout n'allez pas oublier Jules César et Napoléon. L.

—

Poupée du Palais (XXIV, 568, 700). — Il y avait des marchands et marchandes de chapeaux dans les anciennes galeries du palais de Justice de Paris. Leurs chapeaux se posaient sur ces têtes de carton à joues enluminées que les modistes appellent aujourd'hui *Sidonies*. Elles n'étaient pas moins hautes en couleur autrefois, on le voit par le *Trop rouge* de Malherbe. L-Y.

—

Portrait de Jean de Bologne (XXIV, 569). — Pierre Franqueville, l'un des meilleurs élèves de Jean de Bologne, nous a laissé un remarquable buste de son maître, qui se trouve aujourd'hui au musée du Louvre, dans les galeries des sculptures de la Renaissance. Il a été souvent reproduit et figure en tête de la *Vie de Jean Bologne*, publiée en 1883, par M. Abel Desjardins. Dans l'inventaire fait après le décès de l'illustre statuaire douaisien sont indiqués deux portraits de lui; l'un qui le montre dans la force de l'âge et, qui après avoir passé par la galerie du marquis Guadagni, doit se trouver entre les mains d'un amateur anglais; l'autre le représente déjà vieux et est l'œuvre du Bassan. Ce beau tableau est au musée du Louvre et il est vraisemblable qu'il est fort ressemblant, car, lorsqu'on compare les traits du visage des deux portraits dont je viens de parler, on retrouve, dit M. A. Desjardins, une analogie parfaite entre eux.

E. M.

— Les plus anciens portraits connus de Jean de Douai dit de Bologne (ou de Boulongne) me semblent devoir être classés dans l'ordre suivant, d'après l'âge de l'artiste.

1. Celui n° 447 de la galerie Pitti à Florence, grandeur nature, sans nom d'auteur, mais réputé comme de l'école florentine. Dimensions : hauteur, $1^m,06$; largeur, $0^m,81$. Le corps est tourné vers la droite, assis devant une table, il est vu jusqu'aux genoux et de profil; la tête détournée et vue de trois quarts se détache d'une collerette de guipure. L'artiste tient dans sa main gauche un médaillon qui semble représenter l'un des Médicis; et dans la droite, un pinceau. Une palette est à sa droite. Devant lui est placée la maquette de son groupe : « La vertu domptant le vice » ; à gauche, une petite boîte avec de la cire et divers outils.

La tête nue, il est vêtu d'une jaquette qui signale sur la hanche gauche une entrée de poche garnie de fourrure.

L'inspecteur des musées de Florence, M. Egisto Chiavacci, auteur du catalogue de la galerie Pitti, ne doute pas que ce soit réellement le portrait de Jean de Douai. — D'après la photographie que j'en ai sous les yeux, le modèle paraît avoir de quarante à cinquante ans; il ne porte que la moustache. Les accessoires indiqués ci-dessus sont à peine visibles sur cette épreuve, sauf le médaillon; ils sont surtout décrits ici, grâce à la gravure de P. Trasmondi — (pour publication in-4) — qui dénature le caractère de la physionomie.

2. Celui en buste grandeur nature, peint par Jacopo de Ponte dit le Bassan, et qui passe pour représenter le grand sculpteur âgé de soixante ans.

Je n'ai jamais entendu mettre en doute l'authenticité de cette image. D'un autre côté, si Bassan n'eut guère la spécialité des portraits, il est incontestable qu'il était lui-même un artiste distingué à l'esprit éveillé, pour qui la ressemblance ne devait être qu'un jeu.

3. Le portrait (peint ou dessiné) traduit par la belle gravure de Gisbert Venius en 1589, et « par les soins autant que par la fidèle amitié de ses compatriotes

flamands et en souvenir de son grand talent », représente notre artiste âgé environ de soixante ans.

Je n'ai pas cette gravure sous les yeux, puisque je m'en suis dessaisi en faveur de la bibliothèque de Douai, mais je me souviens que Jean de Douai y est représenté au centre d'un cartouche allégorique chargé d'attributs significatifs qui exaltent le double génie du statuaire et de l'architecte. Cette feuille est, du reste, très rare.

4. Enfin, le buste, grandeur nature, attribué à Pierre Franqueville, au musée du Louvre. Je trouve ce morceau merveilleux et je ne suis pas le seul.

On sent de tous points que cette fidèle image est faite « con amore ». C'est tellement la perfection qu'elle semble résumer les observations contemporaines des principaux connaisseurs et des amis du grand statuaire. Cela est si vrai que l'un des appréciateurs les plus délicats de notre époque, M. Courajod, dans un travail remarquable sur Pierre Franqueville, se sépare nettement de l'opinion générale qui attribue ce chef-d'œuvre au sculpteur cambrésien, pour l'appliquer à un maître plus digne encore : le modèle lui-même.

D'une manière comme de l'autre, cette haute opinion doit confirmer nos préférences.

N'oublions pas que le nom du grand Douaisien est écrit ainsi sur le piédouche de ce buste : I. DE BOVLONGNE ; ce qui nous fait regretter une fois de plus la déplorable appellation choisie par M. Abel Desjardins, après Joanne et autres : *Jean Bologne*. Ce qui perpétue malheureusement l'erreur ancrée depuis toujours dans le cerveau de trop de Français d'abord et de tous les étrangers ensuite, que le célèbre statuaire né à Douai serait un Italien, de Bologne. Encore un coup, tant qu'on ne reprendra pas franchement cette appellation : *Jean de Douai* (dit de Bologne), on perpétuera l'erreur commise chaque jour, du nord au midi, non seulement dans le public ordinaire, mais même chez les artistes. A. R. T.

—

Sur un livre marseillais de 1696 (XXIV, 572). — M. Emile Gigas trouvera la réponse à sa question page 40 du *Journal des Savants* de 1696 — sauf toutefois le nom de l'auteur. Ce nom ne se trouve au reste ni dans Barbier, ni dans le récent supplément de Brunet. BARRÉ.

—

Sur un livre de magie (XXIV, 573). — Au cours de recherches que je fais depuis longtemps pour écrire une *Histoire de la sorcellerie en Belgique*, j'ai rencontré maintes fois la mention de l'*Enchiridion*, attribué au pape Léon III et prétendument envoyé par lui à Charlemagne : l'ouvrage est donc beaucoup plus connu que ne semble le croire M. F. M.

J'ai eu sous les yeux une édition in-12, publiée à Rome en 1670, dont voici le titre : *Enchiridion Leonis papæ serenissimo imperatori Carolo Magno in munus pretiosum datum.* Il est inutile de dire que cet ouvrage n'est pas plus de Léon III que les *Clavicules de Salomon* ne sont de Salomon. Mais il me semble bien difficile de découvrir les auteurs de ces deux volumes, très anciens, sans cesse réimprimés, et qui, avec le *Dragon rouge*, la *Clef des songes*, etc., continuent à trouver grand débit dans nos campagnes. — Notre confrère a-t-il consulté l'excellente *Bibliotheca magica*, de Grasse, que je n'ai malheureusement pas à ma disposition en ce moment ? A. B. V.

—

Armoiries avec tortue et dauphins à déterminer (XXIV, 573). — La famille Gaucourt de Cluis porte d'hermines, à deux barbeaux *adossés de gueules.*

Je présume que M. de la Coussière se sera trompé en matière de barbeaux et dauphins ; les barbeaux étant souvent posés ainsi (tels que les dauphins) et même presque toujours, quand il y en a deux. En outre, cela se ressemble beaucoup.

(Amsterdam.) J. G. DE G. J. JR.

— L'auteur des questions faites à ce sujet a-t-il commencé par consulter *Loiseau de Grandmaison* (Dictionnaire héraldique), Guigard (Armorial du bibliophile), et surtout le *Catalogue des sceaux de la collection Clairambaut*, récemment publié par le ministère ? Les tables importantes de ces recueils, qui se trouvent dans nos grandes bibliothèques, sont à voir aux mots : *Hure*, *Tortue*, *Dauphin*, *Lion*, etc. L-Y.

—

Flibustiers (XXIV, 609). — Il n'est pas douteux que notre collaborateur E. M.

n'ait donné la véritable étymologie des mots *flibuste* et *flibustiers*.

Les corsaires de l'archipel des Antilles furent ainsi appelés, au XVIIe siècle, du nom de l'embarcation sur laquelle ils faisaient leur course, le *flibot*, en anglais *fly-boat*, en hollandais *vlie-boot*.

Le mot de *flibot*, que M. E. M. a trouvé dans Cleirac, existe également dans le *Dictionnaire des termes de marine*, de Desroches (Paris, Auroy, 1687), dans Furetière, dans Richelet, et dans la plupart des dictionnaires maritimes et généraux, jusqu'à nos jours, jusqu'à Littré.

Si l'on ne savait que les étymologistes prennent, presque toujours, comme les écoliers, par le plus long, on pourrait s'étonner qu'aucun d'eux n'ait songé à faire dériver le nom sous lequel les hardis forbans de la mer des Caraïbes étaient ordinairement désignés du nom du bateau dont ils usaient pour exécuter, à la mer, les coups de main qui les ont rendus justement célèbres.

Cette étymologie est clairement indiquée dans Richelet, sans que l'auteur du *Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne* ait, du reste, songé à déduire, de sa définition et de ses remarques, la conséquence que l'on indique ici.

Au mot *flibot*, « quelques-uns, dit-il, disent *fribut*, la plupart *flibot* ».

Puis, au mot suivant : « *flibustiers, fributiers*, tous deux se disent; mais la plupart disent *flibustiers;* l'Académie dit *flibustiers* ».

Si l'on pensait, contre l'évidence, que de *flibot* ne peut venir *flibustier*, on ne pourrait, cependant, croyons-nous, refuser d'admettre que *fribut* n'ait produit *fributier*.

Quant au mot *flibot*, il a certainement son origine dans le hollandais *vlie-boot*, le *flibot* étant une espèce de *flûte* et la *flûte* étant elle-même un bateau d'origine hollandaise, mais, à la différence de la flûte ordinaire qui est un navire de charge, le *vlie-boot* ou *flibot* était un bateau construit pour être armé en course, arrondi à l'arrière avec un gaillard un peu relevé, bas de bord dans toutes ses autres parties, sans artimon et sans perroquets, mais dont la voilure au large développement était très propre à la guerre d'attaques, de surprises, de poursuite, de fuite et d'évolutions rapides, telle que l'ont pratiquée les corsaires et les pirates de tous les temps.

Les bandes qui occupaient ce qu'on appelait au XVIIe siècle les îles d'Amérique, d'où elles couraient sus aux navires de toutes les nations, particulièrement aux Espagnols, n'étaient pas composées uniquement de Français. Les Hollandais, alors la première puissance maritime de l'Europe, y étaient en grand nombre, et il s'y trouvait beaucoup d'Anglais. Il n'est donc pas surprenant que du mot composé hollandais *vlie-boot* se soit formé le vocable français *flibot* ou *fribut*, d'où *fributier* ou *flibustier*.

FR. F.

— Il n'y a pas lieu de prendre l'étymologie donnée par Littré. *Flibustier* vient probablement de l'espagnol *flibuster* ou *flibustero*. Les Espagnols ont aussi le mot *filibote* et sa variation *flibote*. C'est le petit vaisseau que nous nommons *flyboat*. Ce genre de bateau allait ordinairement sur les rivières (*vly*, holland.). La signification *mouche* n'a donc rien à voir avec *flyboat*. C. A. WARD.

—

Pourquoi brise-t-on les coquilles d'œufs à table? (XXIX, 611.) — Le mystère n'est pas long à chercher; on le fait simplement pour laisser la vapeur s'échapper, autrement la vapeur retenue dans la coquille solidifierait trop la substance de l'œuf. Généralement on le casse avant de quitter la cuisine. Je ne suis pas *folkloriste*, mais je ne trouve ici aucune superstition populaire, mais un simple détail d'un ménage bien réglé.

C. A. WARD.

— Cet usage vient des Etrusques, qui l'ont transmis aux Romains. Ils brisaient les coquilles des œufs, afin que personne ne pût y écrire des formules ou dessiner des images néfastes. On retrouve encore une trace de cette croyance superstitieuse dans quelques villages de Lorraine, et elle n'est pas sans analogie avec certaines pratiques du moyen âge.

A. CHEVÉ.

— Instinctivement on écrase la coque de l'œuf que l'on vient de manger; on dit que c'est par pure civilité, pour l'empêcher de rouler, etc., etc. Erreur absolue.

C'est une habitude qui remonte à la plus haute antiquité; on la retrouve dans l'*Histoire naturelle* de Pline (L. XXVIII,

parag. 4) : « Au reste, dit-il, tout le monde craint pour soi d'être l'objet d'imprécations; de là, l'usage, quand on a avalé des œufs ou des escargots, d'en briser aussitôt les coquilles ou de les percer... »

Les Romains en usaient ainsi afin de prévenir les sortilèges : un sorcier aurait pu écrire leur nom sur cette coque et leur attirer de grands malheurs.

L'œuf servait, en effet, aux opérations de la magie : le magicien vidait l'œuf, traçait dans l'intérieur des caractères mystérieux dont la puissance était des plus grandes.

C'est pour cela que l'on écrasait la coque de l'œuf que l'on venait de manger, ou qu'on la perçait avec le couteau, ou qu'on la frappait trois fois.

J'ai déjà, dans un précédent numéro de l'*Intermédiaire*, reproduit un passage de Pline sur l'œuf produit par la bave des serpents et qui possédait, suivant les druides, de merveilleux pouvoirs.

Dans l'antiquité on regardait l'œuf comme formé par une substance sacrée; les Grecs, les Romains en déposaient sur les autels des dieux protecteurs du foyer.

Il servait d'augure : Julie, fille de l'empereur Auguste et enceinte de Tibère, désirait ardemment un fils. Pour être fixée, elle mit dans son sein un œuf et le *couva littéralement ;* ce fut un *coq* qui naquit. L'augure ne la trompa pas : ce fut un fils qu'elle mit au monde.

De nos jours encore, les devins se servent de l'œuf pour surprendre les secrets de l'avenir; c'est ce qu'on appelle l'*Oomancie*.

La vieille médecine, enfin, attribuait à l'œuf des vertus curatives remarquables.

Toutes ces vieilles superstitions sont parvenues jusqu'à nous, et l'imagination populaire attribue à l'œuf des pouvoirs, une action surnaturelle dont on retrouve des traces dans nos villages vosgiens.

Il faut conserver les œufs pondus le vendredi saint, car, jetés sur le faîte d'une maison incendiée par la foudre, l'incendie sera arrêté sur-le-champ.

Dans d'autres villages, ces mêmes œufs préservent de la rage, guérissent la fièvre.

En Lorraine on brise la coque de l'œuf frais que l'on vient de manger, parceque la laisser entière, c'est s'attirer une maladie.

On ne doit pas non plus jeter les débris de ces coques; ce serait renouveler le supplice de saint Laurent qui, on le sait, fut brûlé sur un gril, et pour prolonger son supplice, c'est avec des coques d'œufs que l'on entretient le feu, du moins c'est le chanoine Thiers qui le dit dans son *Traité des superstitions*.

A. FOURNIER.

— On les brise pour éviter un *envoûtement*. Si on prend la coquille d'un œuf mangé par une personne à laquelle on en veut, il suffit de la remplir de rosée et de l'exposer sur une aubépine au soleil levant. A mesure de l'évaporation de la rosée, la personne qui a vidé l'œuf dépérit et meurt au moment précis où l'œuf est complètement sec. GEO.

— Je ne crois pas qu'il y ait à cet usage d'autre raison que d'éviter aux gens de service, quand ils enlèvent les assiettes, de faire rouler sur les épaules ou le dos d'un convive l'œuf et ce qui peut rester de son contenu. Cette perspective, inévitable dans la rapidité du service, si l'œuf vide conservait sa forme au lieu d'être brisé, ne suffit-elle pas pour justifier un usage qui s'est établi, sans doute, à la suite de quelque maladresse mémorable d'un *larbin* inattentif ou trop empressé? A. D-N.

— M. Paul Masson a raison de croire à un côté superstitieux dans l'origine de cette coutume. Je me souviens parfaitement que, dans mon enfance, les bonnes ou femmes de service ne manquaient jamais de me répéter comme une formule, chaque fois que je mangeais un œuf à la coque : — Brisez bien la coquille de votre œuf, pour que le diable n'y entre pas. — Il y a de cela près de 60 ans.

A. LE CORDIER.

—

Billets de mariage (XXIV, 612). — Il serait étonnant que les billets de mariage n'existassent pas avant 1734, quand les billets de décès remontent au moins à 1701.

Dans une publication récente sur Toussaint Rose, le secrétaire de Louis XIV, le baron Marc de Villiers du Terrage a reproduit le texte du billet de décès de la femme de ce personnage, Madeleine de Villiers, marquise de Coye, morte à Paris, le 27 juin 1701. K-Y.

—

Malchus (XXIV, 612). — Dans les dictionnaires latins, *Malchus* désigne un roi des Nabathéens (Arabie Pétrée), mais il y est aussi donné, d'après la Bible, comme nom d'homme. Ce serait un terme hébreu; les glossaires le traduisent par *rex*, de sens également double chez les Romains: parfois un haut titre, plus souvent encore une simple appellation. Il en est de même, en français, avec le mot *roi*.

T. Pavot.

—

Le régiment de Lyonnais (XXIV, 614). — Je possède une cinquantaine de lettres ou mémoires adressés au général d'Albignac par Philippe de Fezensac, colonel de ce régiment. Elles sont datées de Paris ou de Montpellier, 1791, et ont trait aux affaires du 27e régiment d'infanterie « cy-devant Lyonnois ».

(Nimes.) F. Rouvière.

—

La vigne en France (XXIV, 614). — Voici ce que dit Justin, dans son *Histoire universelle* (livre XLIII, ch. 4), en parlant des Phocéens :

Ab his igitur Galli, et usum vitæ cultioris, deposita et mansuefacta barbaria, et agrorum cultus, et urbes mœnibus cingere didicerunt. Tunc et legibus, non armis vivere, tunc et vitem putare, tunc olivam serere consueverunt...

Trogue Pompée n'avait rien dit de plus, puisque Justin, suivant son expression (1), s'est borné à choisir, dans les quarante-quatre livres publiés par Trogue Pompée, les faits les plus dignes d'être connus.

Je crois que M. Féry d'Esclands a parfaitement raison et c'est à tort que tous les auteurs se sont, jusqu'à ce moment, accordés à dire que la vigne, l'olivier, ainsi que divers instruments, soit aratoires, soit mécaniques, furent apportés dans les Gaules par les Phéniciens et les Phocéens. E. M.

—

La coutellerie et la conquête (XXIV, 615). — L'expression employée dans le rapport cité par notre collègue C. P. ne fait certainement allusion à aucun fait historique. Il y a soixante ans et antérieurement, les petits couteaux, avec de petits objets de bijouterie, de verroterie, etc., faisaient partie de la pacotille qu'il était permis aux hommes de l'équipage et aux passagers d'un navire d'emporter avec eux, pour les échanger, au lieu de débarquement, contre des produits coloniaux, etc., etc. La marche progressive des découvreurs modernes a fait disparaître cette petite pacotille sur presque tous les points du globe. Là où les monnaies des pays civilisés n'ont pas encore cours, on exporte pour faciliter les échanges d'ivoire, etc., des articles bien conditionnés ou fabriqués tout exprès. En 1887, j'ai vu M. de Brazza acheter, dans les environs de Rouen, de grandes quantités de belles étoffes destinées à des échanges, dans nos nouvelles possessions en Afrique. C'était, s'il est permis d'employer ce mot, une superbe pacotille. E. M.

(1) Breve veluti florum corpusculum feci.

— Le rapporteur du *Jury central de l'Exposition de* 1823 ne paraît pas avoir fait allusion à un fait historique. La phrase citée dans l'*Intermédiaire* ne contient, à notre avis, qu'une allusion générale à un phénomène de l'ordre économique. Le rapporteur a voulu indiquer que la coutellerie commune était très recherchée dans les échanges intervenus avec les indigènes; il en était d'ailleurs de même pour d'autres objets, tels que la clouterie.

La coutellerie a donc contribué pour une large part à faciliter les conquêtes, mais elle n'a pas seule et directement opéré ces conquêtes.

Gustave Marmuse.

—

La révolution dans le Gard (XXIV, 615). — Consultez l'*Histoire de la Révolution française dans le département du Gard*, par F. Rouvière (Nimes, Catélan, 1887-1889), 4 vol. in-12, et les nombreuses publications du même auteur sur cette période. Nemausus.

—

Exemples de vocations déterminées par le hasard (XXIV, 615.) — L'*Intermédiaire*, en rapportant l'histoire bien connue de la découverte de la gravitation universelle par Newton, dit que, sentant un fruit tomber sur sa tête pendant qu'il lisait dans son jardin, le savant, surpris de la violence du coup, se serait mis à étudier le mouvement accéléré de la chute des corps, et serait ainsi parvenu à son admirable découverte. L'histoire ainsi racontée ne semble nullement se justifier, le fait, tel qu'il est cité, étant fort

peu suggestif, pour employer l'expression moderne. La version toute différente que j'ai apprise me paraît bien plus acceptable.

Newton se promenait dans son jardin, réfléchissant aux problèmes de la mécanique. Une pomme, se détachant de l'arbre, vint à tomber devant lui. En ce moment, s'offrait à ses yeux la lune s'élevant à l'horizon. Une idée, suggérée par le cours de ses réflexions, traversa son esprit. Pourquoi la lune, suspendue dans l'espace, ne tombe-t-elle pas sur la terre, comme la pomme ? Et alors surgit dans son esprit cette intuition de génie : D'après les lois de la mécanique, la lune, cheminant librement, devrait continuer sa route en ligne droite, et s'éloigner de la terre. La force qui la retient, et la fait ainsi tomber à chaque instant vers la terre, ne serait-elle pas la même qui a fait tomber la pomme ?

Newton se mit au calcul, et arriva à vérifier et à démontrer l'exactitude de cette sublime hypothèse, qui contenait en germe toute la théorie de la gravitation universelle.

L'histoire, ainsi présentée, ne paraît-elle pas infiniment plus vraisemblable ?

A. BAYSSELLANCE.

— Un des plus frappants n'est-il pas celui du Corrège qui, à la vue d'un tableau de Raphaël, se serait écrié : « Et, moi aussi, je suis peintre ! » — et le serait devenu ? Il est vrai que certains écrivains, en lui faisant honneur de ce propos, ne l'attribuent pas à l'illumination soudaine qui aurait éclairé ce génie jusque-là inconscient de lui-même, mais, au contraire, au sentiment que le Corrège, devenu lui-même un maître, aurait eu de sa force en comparant son œuvre à celle du maître des maîtres.

L.

—

Uniformes de l'armée sous Louis XIV (XXIV, 616). — Par l'uniforme rouge avec revers, gilet et bas bleus, on doit voir les gardes suisses.

Par l'uniforme contraire, bleu avec bas et gilet rouges, les gardes françaises (si toutefois l'uniforme est de la fin du siècle de Louis XIV).

Et par celui mastic ? (qui doit être gris clair) à revers, parements, bas et gilet bleus, on doit vraisemblablement voir le régiment du roi.

Si notre collaborateur découvrait sur le devant de l'habit des brandebourgs orange, il n'y aurait plus de doutes sur cette attribution.

Sinon, il pourrait choisir entre un grand nombre de régiments celui qui lui conviendrait le mieux, car les tiroirs de Louis XIV en indiquent plus de 30 en gris avec revers et parements bleus.

GERMAIN BAPST.

—

Dorat (XXIV, 617).—Les Dorat sont une vieille famille parisienne dont plusieurs membres ont fait partie de la Chambre des comptes. J'en connais trois. 1° Jean Dorat, 1642, auditeur des comptes, qui portait de *gueules à trois croix ancrées d'or;* sa femme, N. Chaillou, mourut le 5 mars 1696. 2° Claude Dorat, fut reçu conseiller auditeur de la Chambre des comptes, le 13 août 1727; il portait dans les écartelures de ses armes les trois croix ancrées d'or sur champ de gueules ci-dessus. 3° Claude-Louis Dorat de Chameulles, fut reçu aussi conseiller auditeur de la Chambre des comptes, le 8 août 1754, et portait le même blason que Claude. M. le général Iung demande si Joseph Dorat avait de la famille ? Je pense que Joseph est le fils du poète Claude-Louis : les financiers du siècle dernier étaient des anoblis, mais ils avaient, je crois, une autre tournure que ceux d'aujourd'hui.

V. B.

— Le prénom de Joseph porté par le poète arrêté près de Rennes, en 1794, me fait présumer qu'il était de la famille de Claude-Joseph, puisque je trouve dans les grands-oncles de ce dernier un Joseph Dorat, conseiller à la cour du Parlement.

Toutefois, je n'oserais rien affirmer et je ne puis que donner le conseil de consulter l'intéressante notice de Jal sur Dorat (Jean Dîne-matin) 1508 ?-1588, et Dorat (Claude-Joseph) 1734-1780, insérée dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2e éd., 1872, p. 498.

E. M.

—

Les comédiens médecins (XXIV, 617). — L'anecdote contée par Pont-Calé nous remet en mémoire un épisode peu connu de la vie de Rachel.

C'était en 1848.

Madame Lafarge subissait sa détention dans la prison de Montpellier. La tragédienne va lui rendre visite. Avec émo-

tion elle rapporte, dans une de ses lettres, qu'elle a contemplé la *pauvre femme* avec pitié :

« Oui, pauvre femme, dit-elle, car, criminelle ou non, elle s'en va lentement de la plus affreuse des maladies, la poitrine ! » La malade avait, ajoute-t-elle, sur ses joues pâles ce qu'elle nomme « ses petites pommes d'api », et qui étaient les rougeurs de la phtisie.

Madame Lafarge, elle, considère l'artiste curieusement, et comme elle lui avoue qu'elle a bien du regret de n'avoir vu jouer qu'*Iphigénie en Aulide :*

« Alors, écrit Rachel, je lui ai offert de venir lui dire tout ce qu'elle voudrait, le songe d'*Athalie*, la déclaration de *Phèdre*, ou tous les deux si ça lui plaisait. Elle m'a répondu : « Ah ! ce serait trop beau! Je n'ose pas. Vous me feriez trop regretter le monde, et je m'arrange les idées pour ne pas regretter la vie. »

« Je suis sortie de là assez émue, poursuit la tragédienne, et me disant que si jamais j'avais une grâce à obtenir d'un souverain, ce serait celle de cette pauvre pénitente, mariée par les *Petites Affiches* et qui sûrement va mourir ou de son remords ou de l'injustice des hommes... »

Dr Cabanès.

—

Le directeur des Beaux-Arts sous Louis XIV (XXIV, 619, 748). — Le rédacteur de l'*Intermédiaire*, en assimilant M. de La Chapelle-Bessé aux directeurs des Beaux-Arts, leur fait involontairement injure. De La Chapelle-Bessé occupait une place modeste dans les bureaux de Colbert. Il est mentionné fréquemment dans les *Comptes des bâtiments du roi* de 1665 à 1682. Colbert disparu, de La Chapelle-Bessé devint l'instrument docile de Louvois et de sa haine envers l'Académie de peinture et remplit auprès de l'Académie un rôle de *tourmenteur*. Les anecdotes ne manquent pas à ce propos dans les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie de peinture*, et j'ai recueilli plus d'un trait de la vie administrative de La Chapelle dans ma *Vie de Le Brun*. Louvois disparu, de La Chapelle-Bessé disparut également.

Le vrai directeur des Beaux-Arts de 1682 à 1690 fut Le Brun. Après 1690, Mignard, que la mort ne laissa pas longtemps en possession de sa haute magistrature. Déjà Colbert de Villacerf, puis Hardouin Mansart et le duc d'Autun portaient le titre de directeur des bâtiments du roi, et les pouvoirs étendus dont ils disposaient faisaient de chacun d'eux des surintendants des Beaux-Arts, situation qui ne fut jamais dévolue à La Chapelle.

Henry Jouin.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Lettre du Père La Chaise à Huet sur la donation de sa bibliothèque aux Jésuites de Paris. — En 1691, les Jésuites voulaient établir, dans leur maison professe de la rue Saint-Antoine, une bibliothèque digne de leur communauté. Le célèbre Huet, dont la collection de 8,271 imprimés et 200 manuscrits ne comprenait pas « un livre qui ne fût excellent », fut en butte à leurs constantes sollicitations. Ils lui offrirent un logement chez eux, acceptèrent de souscrire à toutes ses conditions de conservation, et la curieuse lettre du Père La Chaise, que nous publions d'après l'autographe, montre avec quel soin on s'efforça de vaincre les résistances du bibliophile.

L'évêque d'Avranches céda, et le 18 avril 1691, un mois après la lettre du père La Chaize, il donna solennellement sa magnifique collection. Mais le bibliothécaire nommé, l'historien Daniel, eut à faire observer les conditions spéciales qu'il imposa. La bibliothèque de Huet dut être conservée dans un local différent et séparée des autres livres appartenant à la communauté. Le prêt au dehors et même le prêt au dedans aux religieux dans leurs chambres fut sévèrement interdit, et Huet, pour l'empêcher à jamais, fit graver un ex-libris spécial avec la défense imprimée :

Ne extra hanc bibliothecam efferatur,
Ex obedientia.

Aussi, jusqu'en 1762, grâce à ces mesures préservatrices, la bibliothèque de Huet fut admirablement conservée. Rendue à M. de Charsigné, l'héritier de Huet, après l'expulsion des jésuites, ce dernier en fit don à la Bibliothèque Nationale en échange d'une rente viagère.

A. B.

Je prends trop de part, Monseigneur, à toutes les marques d'estime et d'amitié dont vous honorés notre compagnie, pour ne pas joindre mes très humbles remerciments à ceux que nos Pères de Paris vous doivent pour le riche

présent que vous leur voulez faire de votre précieuse et scavente bibliothèque; je vous prie, Monseigneur, d'agréer que par la raison que cette bibliothèque est précieuse et scavente et digne de nous, je m'intéresse un peu à son établissement dans un lieu où elle puisse estre en seureté, commodément et honorablement placée à l'utilité des scavents, et éternelle mémoire de son auteur.

Pour m'expliquer, je me sents porté à vous faire confidence de l'inclination que j'ay toujours eu pour les livres et de la vanité que j'ay de croire que je m'entends un peu en bibliothèque; j'en ay fait bastir, orner ou perfectionner partout ou j'ay eu quelque crédit, selon les facultés dont j'ay eu la disposition. Il n'est pas jusque à nostre Montlouis ou je n'en aye commencé une que j'espère de perfectionner et de rendre très curieuse conformément au lieu et au divertissement des gens de lettres et de vertu.

L'expérience m'a fait voir que les livres ne sont jamais en honneur que là où ils sont le plus en usage, qu'ils ne sont conservés que là où on en a besoin. C'est leur utilité qui les rend recommendables. Ils se dissipent et sont rongés par la poussière là où ils ne sont pas nécessaires. L'estude en rend les scavents curieux, ils sont chez eux en honneur, et ils veillent à leur conservation parce qu'ils les estiment.

C'est ce qui me persuade que ce choix précieux que vous avés fait, Monseigneur, des plus rares livres en chaque faculté, ne scaurait estre mieux ny plus honorablement placé que dans cette spacieuse bibliothèque que nos Pères de la maison professe font bastir. C'est une maison destinée à loger les prédicateurs, les gens scavants quy ont besoin de loisir pour travailler, les personnes d'asge et les doctes qui composent divers ouvrages, car, sitôt que cette maison sera bastie, on n'y verra que de ces sortes de personnes avec quelques Pères spirituels et gens de bonnes œuvres.

Il y aura à l'avenir un bibliothécaire, homme scavent qui n'aura autre employe que de veiller à l'arrangement, à la conservation et à l'acquisition des livres; on trouvera un fond considérable pour cela, et par conséquent la nécessité, l'utilité et la curiosité de vos livres les feront respecter et conserver avec plus de soin en ce lieu là qu'en aucun autre endroit où vous les puissiez placer, ce que vous ne scauriez espérer si vous les confinés dans un lieu obscur où ils seront la plus part inutiles et de nul usage, et par conséquent mal conservés et bientost dissipés, quelques précotions qu'on puisse prendre.

Tous les SS. PP. seront abbandonnés à la poussière, aux vers et aux souris, à la réserve des soliloques de S. Aug., des conférences de Cassien, des doctrines de S. Dorothée, etc. Quelques ascétiques y seront en honneur. Quel dommage d'abymer un si beau trésor dans une solitude où il sera inutile et où il ne paraistra jamais. Croyez moy, Monseigneur, ne vous faites pas ce tort aussi bien qu'à nous; si j'avais l'honneur de vous voir, je vous en dirais davantage et je suis seur que vous vous rendriez à mes raisons et que vous seriez satisfait des précautions que j'ay dessein de prendre pour faire de vostre bibliothèque le plus bel ornement de celle que nous bastissons. Enfin, Monseigneur, puisque vous avez la bonté de faire ce riche présent à nos PP. de Paris, aggreez que je vous en demande la préférence; j'espère que vous ne me la refuserez pas et que vous me permettrez de vous en faire un nouveau remerciement, et de vous asseurer que c'est avec une parfaite reconnaissance et respec que je suis, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

de La Chaize S. J.

Au camp, devant Mons, à l'abbaye de Bethlem.
Quartier du Roy. 30 mars 1691.

—

Soixante-dix années de mariage. — A Mechenheim (Allemagne), le forgeron *Prion*, âgé de 93 ans, et sa femme, âgée de 87 ans, ont célébré la 70e année de leur mariage en décembre 1889. Sept filles, cinq gendres, dix-neuf petits-fils et filles et vingt-deux arrière-petits-fils et filles sont encore en vie de cette union.

(Amsterdam.) J. G. de G. J. Jr.

—

Un curieux éloge du Chien. — M. de Pastoret, dans son ouvrage intitulé : *Zoroastre, Confucius et Mahomet*, prétend avoir trouvé l'éloge suivant du chien dans le *Vendidad-Sadé*, un des livres sacrés où il est fait mention des lois de Zoroastre :

Le chien, dit-il, a huit qualités

Il est comme le prêtre, comme le militaire, comme le laboureur, comme l'oiseau, comme le voleur, comme la bête féroce, comme la femme de mauvaise vie, comme la jeune personne.

Comme le prêtre, en ce qu'il mange ce qu'il trouve, qu'il est heureux et bienfaisant, qu'il se contente de tout et éloigne ceux qui s'approchent de lui;

Comme le militaire, en ce qu'il marche en avant, rôde autour des lieux et frappe les troupeaux en les conduisant;

Comme le laboureur, en ce qu'il rôde aussi devant et derrière les lieux et qu'il est actif et vigilant pendant le sommeil;

Comme l'oiseau, en ce qu'il est gai, s'approche de l'homme et se nourrit de ce qu'il peut prendre;

Comme le voleur, en ce qu'il agit dans l'obscurité, est exposé à ne rien manger et reçoit souvent quelque chose de mauvais;

Comme les bêtes féroces, en ce qu'il agit dans les ténèbres, que sa force est pendant la nuit et qu'il manque quelquefois de nourriture;

Comme la femme de mauvaise vie, en ce qu'il se nourrit de ce qu'il peut trouver et se tient dans les chemins écartés;

Comme la jeune personne enfin, en ce qu'il dort beaucoup, qu'il est brûlant, et en action, qu'il a la langue longue et qu'il court en avant.

A. C.

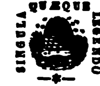
Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 octobre 1891.*

XXIV[e] Année. — N° 563.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIII[e] Année.* — N° 188

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Le genre du mot « interview ». — La plupart de nos journaux font ce mot du féminin. C'est sans doute le genre du mot français « entrevue » qui aura influé. Mais ceci est, à mon sens, une erreur. Comme nous n'avons qu'un genre pour le masculin et le neutre, tous les mots tirés du neutre anglais devraient être, sans exception, mis au masculin. Telle était, je crois, la règle uniformément suivie jusqu'ici. PAUL MASSON.

—

Montesquieu et Mirabeau. — Je viens de lire dans un journal cette boutade et cette citation. C'est, je crois, Montesquieu qui, avec son fort accent gascon, disait du marquis de Mirabeau : « On ne sait jamais ce qui va sortir de cette tête-là. » Est-ce vraiment Montesquieu qui, avec plus ou moins d'accent, a si bien défini l'original et bouillant marquis de Mirabeau? UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Dans quelle province parle-t-on le mieux le français? — On dit généralement que c'est en Touraine qu'on parle le mieux français. Cependant on entend fréquemment à Tours et dans les environs : Il faudrait que *j'irais... En par ici*, ça ferait mieux qu'*en par là*. Non seulement les paysans parlent ainsi, mais bien des gens de la ville.

Mon vieil ami Ulysse, le céramiste bien connu de Blois, me soutenait, lui, que c'était dans le Blaisois qu'on parlait le mieux, et de fait, je n'ai jamais entendu les gens s'exprimer ainsi à Blois ni dans les environs.

Donc, où parle-t-on le mieux français? Est-ce en Touraine ou dans le Blaisois?
A. NALIS.

—

Le serment des Juifs en justice. — Le Conseil souverain d'Alsace, par plusieurs arrêts de règlement, imposait aux juifs l'obligation de prêter serment selon le rite judaïque. On procédait de la façon suivante : le juif se rendait avec un rabbin, dans la salle d'audience, l'un et l'autre revêtus du manteau et couverts du chapeau qui se portent à la synagogue; entouré de dix coreligionnaires qui représentaient les dix tribus d'Israël, le juif se lavait les mains et les essuyait au manteau; puis, avec la courroie servant aux prières, il liait son bras droit au bras gauche du rabbin, posait la main droite sur la Bible à l'endroit du commandement de Dieu : « Vous ne prendrez pas le nom du Seigneur, votre Dieu, en vain, car le Seigneur ne laissera pas impuni celui qui prendra son nom en vain (1). » Il prêtait alors le serment qui lui était déféré. Des imprécations terribles contre les parjures clôturaient la cérémonie. On voit que le serment était prêté non pas à la synagogue, mais au tribunal, devant le juge, entre les mains du rabbin.

La cour de Colmar se montra plus rigoureuse que le Parlement d'Alsace; elle exigea que le serment fût prêté dans la synagogue, en présence du juge commis par justice. La cour de cassation consacra cette jurisprudence en rejetant, le 12 juillet 1810, le pourvoi formé contre un arrêt de la cour de Colmar du 8 juillet 1809; la cour suprême posa en principe que « le serment, étant un acte religieux, devait être prêté selon le rite par-

(1) Losissa etschen Adonay eloecha laschoff kilo lenaqqe Adonay erascherrissa etschemo laschoff, texte hébreu d'après Beck, *De juribus judæorum*, p. 471.

ticulier au culte de celui qui le prêtait. »

Les 1er février 1811, 7 janvier 1812, 3 février 1813, 9 mai 1815 (arrêt décidant que la juive doit être accompagnée de dix femmes juives), 25 mai 1822, 30 avril 1825, 18 janvier 1828 (arrêt très remarquablement motivé et comme on n'en fait plus guère), 1er mars 1834, 17 août 1835, 12 mai 1841, 28 décembre 1842, 14 juin 1843, la cour de Colmar rendit des arrêts conformes. La plupart des auteurs se prononçaient dans le même sens : Merlin, Toullier, Delvincourt, Favard, Carnot, Boucenne.

Voici l'appareil et la formule du serment que la jurisprudence de Colmar imposait aux juifs prêtant serment, soit comme témoins, soit comme parties dans leur intérêt personnel (1); l'ouvrage de Beck, *Tractatus de juribus Judæorum*, qui en donne le texte, p. 472, est enrichi d'une planche dans laquelle figurent de malheureux juifs tenaillés, torturés, conduits au gibet, pendus... Singuliers droits des juifs !

Le juif, escorté de dix coreligionnaires de son sexe, âgés de treize ans au moins, se rendait à la synagogue ; là, le front et la main garnis du *tfillin* ou *phylacteria* (la courroie mentionnée plus haut), voilé du *tallis*, revêtu de l'*arba canphor* avec *zizzis* (sorte de manteau auquel pendent huit fils), il se plaçait devant le tabernacle dont le *coscher sepher thora* (les livres de Moïse) était extrait et porté en grande pompe sur l'*almemor* (estrade carrée, au milieu de la synagogue). C'est alors que le juif, la main droite apposée sur le verset précité, répétait la formule suivante :

Adonay, créateur du ciel, de la terre et de toutes choses, qui es aussi le mien et celui de tous les hommes présents ici, je t'invoque par ton nom sacré, en ce moment où il s'agit de dire la vérité, et je jure par lui de dire la pure vérité. Je jure en conséquence... Je te prie donc, Adonay, de m'aider et de confirmer cette vérité ; mais dans le cas où, en ceci, j'emploierais quelque fraude en cachant la vérité, que je sois éternellement maudit et dévoré et anéanti par le feu dont Sodome et Gomorrhe périrent, et accablé de toutes les malédictions écrites dans le thora, et que l'Eternel, qui a créé les feuilles, les herbes et toutes choses, ne vienne jamais à mon aide ni à mon assistance dans aucune de mes affaires et de mes peines ; mais si je dis vrai, et agis bien, qu'Adonay me soit en aide, et rien de plus.

(1) Au Piémont, il y avait deux formes différentes de prêter serment *more judaico* : l'une solennelle, dans la synagogue, lorsque le serment concernait l'intérêt propre du juif ; l'autre, moins solennelle, *tactis scripturis*, à tête couverte et dans les mains du juge, quand le juif prêtait serment comme témoin dans une enquête. (Dalloz, *Rép.*, v° *Serment*, n° 27.)

Ce curieux cérémonial était rigoureusement observé lorsque, le 3 mars 1846, la cour de cassation vint à casser l'arrêt de Colmar du 28 décembre 1842 et décida qu'un juif ne pouvait jamais être contraint par les tribunaux à prêter le serment *more judaico* ; par arrêt du 15 janvier 1849, la cour de Besançon, devant laquelle la cause fut renvoyée, adopta cet affranchissement du juif d'un régime exceptionnel. A partir de cette époque, le serment *more judaico* ne fit plus guère parler de lui.

Comme témoins, experts, jurés, les juifs ne témoignèrent aucune répugnance à accepter les formules inscrites dans nos codes et dont celle relative au serment des jurés est remarquablement conçue ; d'une allure quelque peu théâtrale, la prestation de leur serment ne laisse pas que d'impressionner. Récemment, elle a même causé une fort mauvaise impression à certains membres du jury, qui l'ont répudiée, et cette manifestation a nécessité le renvoi des affaires à une autre session. Les formules des serments imposés aux experts, dont l'assermentation est souvent très onéreuse pour les parties, aux interprètes, aux témoins en matière correctionnelle, ont une physionomie beaucoup plus modeste.

On s'est ému des incidents qui se sont produits en cour d'assises, et on a proposé de modifier les formules du serment ; le Parlement est saisi de plusieurs projets de loi permettant à tout le monde de jurer sans douleur. Au lieu de recourir à des moyens anesthésiques, ne vaudrait-il pas mieux supprimer tous les serments sans exception (1) ? L'honnête homme dit et écrit la vérité sans jurer au préalable ; celui qui est malhonnête jure et ment avec aisance et facilité. *Dat fidem vir jurijurando, non jusjurandum viro.* Bref, le serment est inutile ou inefficace.

E. DE NEYREMAND.

—

Le général Garibaldi ne s'appelait-il pas originairement Garibaldo ? — A-t-on

(1) A la grande satisfaction des quakers et des anabaptistes, auxquels leur religion interdit de *jurer* au nom de Dieu, de lever la main ; ils doivent se borner à « affirmer en leur âme et conscience ». Un arrêt de la Cour de cassation rendu, le 28 mars 1810, conformément aux conclusions du grand procureur général Merlin, a admis, comme équivalent du serment, la simple affirmation du quaker ; le 7 septembre 1769, le conseil souverain d'Alsace a condamné au bannissement perpétuel un anabaptiste qui avait refusé de dire : je jure.

publié l'acte de naissance authentique de Garibaldi? J'ai ouï dire que son nom était Garibaldo. C'est Mazzini et Pascal Duprat qui, à son retour d'Amérique, lorsqu'ils le lancèrent comme porte-drapeau de la révolution italienne, le baptisèrent du nom nouveau. Cette forme elle-même ne paraît pas assez sonore à tous les Italiens, car, lors de l'inauguration de la statue du grand patriote, à Livourne, il y a deux ans, j'entendis avec surprise un nombreux populaire acclamer très distinctement le nom de *Garibardi!* PAUL MASSON.

—

Qu'est-ce que Lloyd? — Parmi les diverses associations et compagnies qui s'occupent des opérations de transport, des armements, des assurances maritimes, etc., l'une des plus importantes est certainement le Lloyd anglais. Il a servi de modèle, lors de la création des Lloyds autrichien, allemand et russe. Mais qu'est-ce que Lloyd? On a prétendu qu'il y eut, le siècle dernier, un individu de ce nom qui tenait un café dans Lombard-Street et chez qui se réunissaient les marchands de Londres intéressés dans les assurances maritimes. Sait-on quand il mourut? Un de nos collègues anglais peut-il nous renseigner sur sa vie? Je n'ignore pas cependant que dans *The wealthy shopkeeper or Charitable Christian*, poème publié en 1700, il est fait allusion à l'établissement Lloyd's. Richard Steel parle de cette maison dans son journal (nº 246 du *Tatler*, publié en 1710), et Addison, dans le *Spectator*, place une des scènes de la vie de commerce dans Lloyd's coffee-house. Mais lorsque les marchands londoniens transportèrent à la Bourse le lieu de leurs réunions, il eût été cependant naturel de laisser Lloyd de côté. Le vrai Lloyd dont je recherche la vie ou au moins les dates approximatives de naissance et de décès aura été célèbre, surtout après sa mort. Il est curieux que ce cafetier obscur se trouve avoir par hasard attaché son nom à l'une des plus grandes institutions maritimes de l'Europe. E. M.

—

Que sont devenus les ordres du jour de Santerre? — Santerre fut nommé, le 10 août 1792, commandant des sections armées parisiennes, et il conserva ce commandement jusqu'au 17 mai 1793. Les ordres du jour qu'il adressa, pendant cette période, à toutes les sections de Paris et à tous les corps armés doivent être considérés comme des documents d'une grande importance au point de vue historique, et cependant ils n'ont point encore été utilisés. M. Edmond Dutemple a publié en 1875, à titre de spécimen, ceux relatifs à la journée du 21 janvier 1793 et à l'exécution de Louis XVI; il annonçait qu'il ouvrait une souscription pour la publication intégrale de ces ordres du jour d'après une copie collationnée sur les originaux, mais il ne paraît pas avoir donné suite à ce projet. Les originaux ne se trouvent ni aux Archives nationales, ni dans celles du ministère de la guerre, ni à la Bibliothèque nationale, ni à l'Hôtel Carnavalet.

Dans quel dépôt public ou dans quelle collection particulière se trouvent donc les originaux de ces ordres du jour?
ALF. BEGIS.

—

Treize à table. — J'avais toujours considéré que cette superstition populaire était un souvenir du dernier repas fait par le Christ avec ses douze apôtres, et par conséquent d'origine chrétienne. Voilà cependant que dans son *Histoire du luxe privé et public*, t. III, p. 15, M. H. Baudrillart la fait remonter à l'époque gallo-romaine. Elle serait alors venue de la Rome païenne, qui l'aurait reçue elle-même avec beaucoup d'autres de la superstitieuse Etrurie; mais à quelle idée religieuse (il y en a toujours au fond des croyances les plus bizarres) se rattacherait celle-ci? Comme il y avait douze grands dieux qui formaient le banquet de l'Olympe, il serait possible que l'on eût tenu pour une impiété digne de la foudre le fait de dépasser d'une unité le nombre des divins convives. Mais alors, pourquoi n'y aurait-il eu aucun danger à le dépasser de plusieurs? H. C.

—

L'Armée de Gaston. — Dans la correspondance des émigrés, on voit souvent l'armée de la Vendée désignée sous ce nom. D'où vient ce nom, et de quand date-t-il? C.

—

Sur une bizarre méthode de guérir les maladies. — Je lis dans le feuilleton du *Temps* du 2 septembre, *Philippe Le Cat, Nouvelle de la Guerre de Cent Ans..*

« On pourrait essayer du traitement à la « mode : décorer de soie écarlate la « chambre du patient et jouer du clairon « pour éveiller ses esprits. »

Si, depuis le XVe siècle, cette mode a disparu de Normandie, du moins j'aime à le croire, elle persiste en Egypte où, dans les familles indigènes, on continue à soigner la rougeole en couvrant le malade d'étoffes rouges.

Je désirerais savoir dans quels pays cet usage existe encore et quelles maladies on a la prétention de guérir de la sorte.

Dr Fouquet.

—

Un vestige présumé du druidisme en Berry : l'*Ai-gui-l'an* de Vierzon. — La tradition de l'ancienne fête gauloise d'*Au gui, l'an neuf!* a laissé en Berry de multiples vestiges, par exemple, dans les communes de Méobecq, de Neuillay-les-Bois, de Vandœuvres, où se trouvent les restes (d'ailleurs bien restreints) des vieilles forêts druidiques de la Brenne. On nomme encore, sur certains points, *Guilanné* certaines aumônes, certains cadeaux du premier jour de l'année.

A Vierzon, à proximité duquel existent les vastes et antiques forêts de chênes dites de *Vierzon* et de *Saint-Laurent*, tous les pâtissiers fabriquent, non pas à Noël (comme l'indiquent le comte Jaubert dans son *Glossaire du Centre*, et Ludovic Martinet dans son *Berry préhistorique*), mais la veille, le jour et le lendemain jusqu'à midi du 1er janvier, un petit gâteau qui s'appelle l'*Ai-gui-l'an*. Depuis quelque temps, les Vierzonnais, oublieux du vieux langage, ont fini par l'appeler *gibecière*, mais l'*Ai-gui-l'an* est le nom réel qu'il avait toujours porté.

Ce gâteau est d'une forme bizarre : son aspect est celui d'un carré, mais il présente, sur l'un de ses côtés, quatre petits créneaux (comme la partie inférieure de quatre doigts) et, sur sa face interne (celle qui, lors de la cuisson, repose sur le four), un petit relief qui part d'un côté adjacent à celui des créneaux, comme ferait un pouce courbé. Avec de la bonne volonté, cette forme rappelle ainsi celle d'une main fermée dont le pouce inclinerait vers la paume.

La date de la vente de cette pâtisserie n'est pas moins caractéristique, car, passé le 2 janvier à midi, cette vente est close. Il n'en est plus étalé ni demandé. Tous les érudits berrichons ont vu, dans cet usage et dans ces singularités de nom, de forme, d'époque de vente, la trace d'une ancienne pratique religieuse en dehors des rites chrétiens, et la plupart en font remonter l'origine au druidisme. N'est-ce pas la main fermée qui brandit en l'air, aux yeux du peuple assemblé, la faucille d'or avec laquelle on va couper le gui ? La grande fête du gui se célébrait avec éclat le sixième jour de la lune de Zerza, époque correspondant au commencement de notre année actuelle.

De jeunes garçons parcouraient alors, à la nuit tombante, les rues des cités gauloises en vendant des petits gâteaux qu'ils annonçaient par des chants. Cette coutume de promener, en chantant, des petits gâteaux dans la veillée qui précède le 1er janvier, s'est conservée jusqu'à ces derniers temps sur un autre point du Cher, à Sancerre. Aujourd'hui, son caractère propre s'est altéré ; on ne psalmodie plus aucun air pour en annoncer la vente. Les jeunes gens n'ont plus voulu s'en charger, ne la trouvant sans doute plus assez rémunératrice. Ce sont indifféremment des personnes de l'un et de l'autre sexe qui vont les offrir dans les maisons.

On m'assure qu'à Orléans, on crie encore ces gâteaux sous le nom de bons *blancs* ou bons *d'l'an?* (toujours la désinence *l'an*). Ailleurs, cette coutume s'est fondue et perdue dans celle du gâteau des Rois ou de l'Epiphanie (6 janvier), et les boulangers offrent à titre gracieux un gâteau à leurs clients.

Il serait intéressant que les collaborateurs de l'*Intermédiaire* voulussent bien recueillir, dans tous leurs détails caractéristiques, les traces de cette ancienne tradition, chacun dans sa province respective, avant que ces vagues et derniers vestiges présumés de la grande fête gauloise du gui ne disparaissent complètement.

L. Jeny.

—

Les cigognes de Strasbourg. — On sait que cette chère cité est une des rares villes d'Europe à posséder depuis un temps immémorial une colonie de cigognes qui émigrent tous les ans pour revenir à jour fixe prendre possession des nids abandonnés. A-t-on dressé la statistique exacte et la topographie de ces nids ? Elle ne serait pas difficile à établir, s'il faut croire que le nombre de leurs intéressants locataires ne s'accroît ni ne diminue d'une année à l'autre. En effet, il n'y a

point de cigognes au nord de la cathédrale et jamais cette ligne de démarcation n'a été franchie par aucune des générations qui se sont succédé pendant une longue période de temps. Il est même assez singulier que ces oiseaux qui, à chaque villégiature sur nos cheminées, produisent au moins deux petits, et qui, par conséquent, partent en nombre double de celui de l'arrivée, reviennent l'année d'après diminués de moitié, pour donner lieu chaque année à une pareille décimation. Sont-ce les parents que nous revoyons ou les enfants? Je n'ose supposer que c'est le défaut de passeport qui a empêché jusqu'ici les uns ou les autres de réintégrer leurs foyers... Par la même occasion, pourrait-on me dire approximativement où vont ces cigognes quand elles nous quittent?

PAUL MASSON.

—

Une île en France à retrouver. — Au moment de la Révolution, le marquis de la P... qui possédait des terres en Bourgogne, en Franche-Comté et en Dauphiné, s'occupait à peupler une petite île et donnait aux colons une maison, des champs et des lois : elles consistaient à se nourrir de végétaux. Il exigeait encore que, sous aucun prétexte on ne se livrât à la destruction. Il permettait la chasse des insectes et des animaux nuisibles ou dangereux, à condition qu'ils seraient pris vivants et que l'on pourvoirait à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils fussent transportés sur un autre rivage où on les mettrait en liberté.

Ce marquis avait d'autres singularités : il aimait à promener ses hôtes sur un bateau qu'il faisait chavirer pour avoir le plaisir de les sauver à la nage, ce dont il s'acquittait parfaitement du reste.

Enfin, il était sinon l'inventeur, au moins l'adepte du jeu de l'escarpolette placée sur une pièce d'eau, de manière à servir à la fois d'exercice et de bain.

Il se réfugia en Suisse après la prise de la Bastille, mais c'est tout ce que nous en savons et nous serions curieux de connaître au moins le nom de cet original.

SUS.

—

La mystification d'un érudit italien. — Les savants sont souvent de grands enfants : ils aiment à se mystifier entre eux. On m'a raconté, à ce sujet, une historiette que je voudrais tirer au clair, et les moyens me manquent à la distance où je suis du pays où s'est passée la chose.

On connaît l'archéologue Giuseppe Colucci, qui a tant publié sur les antiquités du Picénum, vers la fin du siècle dernier. On m'assure que son ouvrage n'a pas moins d'une trentaine de volumes, mais nous ne possédons ici que son livre : TREJA, *antica citta Picena* (*oggi* MONTECCHIO), *illustrata*, etc. (*In Macerata*, 1780, in-4.)

Est-il vrai qu'on lui ait joué le mauvais tour de lui envoyer, vers la fin de sa vie, un fragment d'inscription, libellé à peu près comme suit :

SE. PVBLIC... ATE. QUAESTI...
SCRI... ZION... EVO... ISI...
ETE... VNG... RANCO... GLIO...
NE

Est-il vrai que le pauvre Colucci ait vu dans cette inscription un monument épigraphique sérieux, intéressant, où il reconnaissait notamment le nom d'ISIS, et qu'il l'ait publié dans le dernier volume de ses *Antichità di Piceno?*

Est-il vrai qu'alors on ait découvert le pot aux roses, en traduisant ainsi ce « vieux » monument : *Si vous publiez cette inscription, vous êtes...* UN GRAN COGLIONE?

Est-il vrai enfin que le pauvre Colucci en soit tombé malade et que cette mésaventure ait contribué à le faire partir pour un monde meilleur ?

R. C.

—

Les enclaves conservées en France lors de la division des départements en 1790. — Le 20 janvier 1790, l'Assemblée constituante vota la loi qui divisait la France en 83 départements, afin de donner à notre pays l'unité administrative.

Pour quelles raisons laissa-t-elle subsister les anomalies ci-dessous ?

Entre la Nièvre et Saône-et-Loire : enclave de la Côte-d'Or formée par la commune de Ménessaire.

Dans le Nord, enclave de l'Aisne formée par la commune d'Escaufourt.

Dans le Pas-de-Calais, enclave du Nord comprenant les communes de Mœuvres, Boursies et Doignies.

Dans la Drôme, enclave de Vaucluse, comprenant les communes de Valréas, Visan, Grillon et Richerenches.

Dans les Basses-Pyrénées, deux enclaves des Hautes-Pyrénées, la première formée par les communes de Villeneuve, Séron et Escaunets; la deuxième com-

prenant les communes de Gardères et de Luquet.

Encore une fois, pourquoi ces enclaves? Connaît-on des motifs à ces divisions bizarres? Prière aux intermédiairistes de bien vouloir me renseigner.

C. JACQUES.

—

Le procès des quatre sergents de la Rochelle. — Existe-t-il un compte rendu complet du procès des quatre sergents de la Rochelle? Publié par quel libraire et sous quelle date? CH. D.

—

Un manuscrit de dom Cambier à retrouver. — La bibliothèque royale de Bruxelles possède une copie manuscrite des *Scholæ Benedictinæ* de dom Odon Cambier, moine d'Affligem, mort le 18 mai 1654.

Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me signaler le manuscrit original?

L'ouvrage de dom Cambier a-t-il été imprimé? G.

—

Quelle était l'inconnue de Mérimée? — Sait-on bien exactement à qui s'adressait Mérimée dans ses *Lettres à une inconnue?* DE LARCHE.

—

M. Hervé, compositeur de musique religieuse. — En 1872, divers journaux parisiens répandirent le bruit que M. Hervé, l'auteur de l'*Œil crevé* et de tant d'autres bouffonneries musicales, avait écrit un certain nombre de cantiques et de motets, à la prière du curé de la Madeleine qui destinait à son église ces compositions de musique sacrée.

Le fait est-il exact? Et chanterait-on aujourd'hui encore à la Madeleine la musique religieuse de M. Hervé?

RIP-RAP.

—

Un portrait de d'Elbée. — Il existe au cabinet des Estampes (nº 11864 de la collection Hennin) un portrait à l'aquarelle rehaussée de gouache de Maurice d'Elbée, le général vendéen.

Ce portrait, œuvre d'art remarquable, représentant le général en grand uniforme, est signé Fachot, officier d'état-major et capitaine du génie; il est daté de Noirmoutier, 3 nivôse an II (pendant l'interrogatoire de d'Elbée).

On a relevé au ministère de la guerre les états de service de ce Fachot, qui, né à Lunéville, en 1757 ou 1759, après avoir été attaché à l'armée de l'Ouest (1793-1796), durant la période où d'Elbée fut jugé et exécuté à Noirmoutier, remplit sous le Directoire les fonctions d'officier topographe, et, sous le Consulat, entra dans les bureaux des *plans en relief.*

Mais on voudrait savoir (et où le saurait-on ailleurs qu'à l'*Intermédiaire?*) si le portrait de d'Elbée, œuvre de Fachot, a été signalé, décrit, reproduit déjà.

A. E.

—

Personnage et peintre inconnus. — Peinture sur bois, 0 m. 70 sur 0 m. 60. Très beau portrait en buste d'un personnage âgé d'environ quarante-cinq ans. Corps tourné vers sa gauche. Visage presque de face. L'œil est grand et dur, le nez un peu large, le menton saillant, la lèvre épaisse, les cheveux longs roux foncé, l'air impérieux et méprisant, cuirasse dorée, col blanc à cordons, écharpe rouge en sautoir, un bâton de commandement dans la main droite gantée.

En bas, à droite, ce monogramme : *A. S. fec.* 1657.

Quel peut être le personnage représenté?

A quel peintre attribuer cette signature?

J'ai déjà cherché, mais vainement.

BEATUS.

—

Une famille d'artistes : Valbrun ou de Valbrun? — Existe-t-il trace de cette famille dans quelque nobiliaire? A-t-elle tout au moins droit à la particule, qui figure dans un acte officiel la concernant, qui manque dans un autre? Enfin, pourrait-on me donner des renseignements détaillés sur ses membres, principalement sur ses membres artistes et leurs œuvres? Un Valbrun était peintre à Paris sous le règne de Louis-Philippe; l'un de ses fils, Horace, fut tenu sur les fonts baptismaux par Horace Vernet; un autre, Léon, a travaillé pour la ville de Lille.

Oserais-je rappeler en même temps à nos collaborateurs ma question relative à Michel de Rains, maître maçon de la ville de Valenciennes, vers 1448 (XXIV, 197)? A. B. V.

—

Sur un livre de jurisprudence. — J'ai vu tout dernièrement un fragment d'ouvrage dont voici le titre : *Antonii Guiberti Costani, Tolosatis jurisconsulti. Quæstionum iuris memorabilium Liber Primus.* Lugduni, apud Ion. Tornœsium et Gul. Gazium. M.D.LVIII.

Je serais bien reconnaissant à qui me fournira des renseignements sur la vie et les œuvres de ce jurisconsulte.

L. B.

—

Les caisses patriotiques. — De 1791 à 1793, la disette numéraire ne permettant pas de monnayer les assignats dont la valeur trop élevée ne se prêtait pas aux petites transactions que nécessitent les besoins journaliers de la vie, on créa les *billets de confiance*, qu'on appelle aussi *billets de secours*, *bons patriotiques* et d'une façon plus générale *papiers-monnaie communaux*. Il existe quelques études sur ces coupures, dues à l'initiative des municipalités ou de quelques établissements de crédit, qui fondèrent pour les émettre des *caisses patriotiques*, mais l'histoire n'en a été qu'ébauchée et je suis persuadé qu'il y aurait intérêt à condenser les divers renseignements qui peuvent pour chaque département se rencontrer dans les études ou les revues locales. J'ai entrepris ce travail et m'adresse à mes collègues pour me signaler les ouvrages où seraient décrits quelques-uns de ces bons, ou me communiquer les renseignements qu'ils pourraient posséder sur ce sujet.

Pour restreindre l'appel que je fais à eur complaisance, voici la liste de ce que je connais :

Colson, étude publiée dans l'année 1852 de la *Revue numismatique.*

Sabatier, *Revue belge de numismatique*, année 1863.

Raynaud-Lespinasse, article extrait de l'*Annuaire* (1867) *de la Société française de numismatique et d'archéologie.*

Lecointre-Dupont, *Notice sur les billets de confiance émis en Poitou* (*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*).

G. Lecoq, *les Papiers-Monnaie des communes de France pendant la Révolution*, articles publiés dans la *Revue historique de la Révolution*, année 1883.

B. Fillon, *Recherches archéologiques sur Fontenay-le-Comte.*

A. Rouillé.

—

Armoiries à déterminer. — A quelle famille appartiennent les armoiries suivantes, gravées sur un cachet à la cire (ovale en hauteur) :

De... au gland de..., au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent ?

A. H. J.

RÉPONSES

Gaspard Hauser (XIX, 13, 59, 124, 140; XXIV, 672, 717). — Voici, sur Gaspard Hauser, les ouvrages que j'ai sous la main: *Enthüllungen über Kaspar Hauser, mit Hinzufügung neuer Belege und Documente*, von G. Fr. Daumer, Hauser's ehemaligen Pflegevater und Erzieher. Francfort, 1859. In-8, XXII-336 p. — *Kaspar Hauser. Sein Wesen, seine Unschuld, seine Erduldungen und sein Ursprung in neuer, gründlicher Erœrterung und Nachweisung*, von F. G. Daumer, Professor. Ratisbonne, 1873. In-8, XXIV-463 p. — *Ueber Caspar Hauser. Ein Vortrag von Dr Wilhelm Martens.* Dantzig, 1875. In-8, 34 p. — *Kaspar Hauser. Seine Lebensgeschichte und der Nachweis seiner fürstlichen Herkunft*, von von K. Ratisbonne, 1883. In-8, 130 p. — L'*Allgemeine deutsche Biographie*, publiée par la commission historique de l'académie des sciences de Munich, consacre à Gaspard Hauser (t. XI, 1880, p. 89-93) un assez long article, avec indications bibliographiques, signé W. Hœchstetter.

Dans toutes ces publications, la naissance énigmatique, les aventures et la mort de Gaspard Hauser sont discutées; mais son existence même paraît incontestable et absolument hors de doute.

André Waltz.

— J'ai jadis beaucoup pleuré sur les imaginaires infortunes de Gaspard Hauser dont on m'avait donné, pour un premier prix de version latine, en sixième, une très sentimentale biographie. J'eus l'occasion, vingt ans après, de rencontrer un savant allemand que j'interrogeai sur la réalité des lamentables aventures de G. Hauser. Il me répondit gravement que ce fantastique martyr était une... foutaise (1) Comme j'objectais qu'il y avait eu dans la docte Germanie plusieurs dissertations desquelles il résultait que l'élé-

(1) Textuel. Mon Allemand avait longtemps respiré l'air de Paris.

giaque personnage avait vraiment vécu et vraiment souffert, il me rappela que l'on avait dans ce même pays publié de nombreuses dissertations sur une *dent d'or* qui, vérification faite, se trouva n'avoir jamais existé. Mais, ajouta-t-il, «pourquoi donc aller chercher si loin des exemples d'extrême candeur, de puérile crédulité chez quelques érudits ? N'avez-vous pas en France un critique, sorti de l'Ecole des chartes, qui a eu la naïveté de regarder comme authentiques les récits relatifs à Guillaume Tell ? Etonnez-vous, après cela, que quelques-uns de mes compatriotes aient été dupes de votre prestigieux Méry ! »

UN JEUNE CHERCHEUR.

— Comment M. Audebrand peut-il ignorer que ce n'est point de Paris que partit l'histoire et que, pendant quinze ans, toute l'Allemagne savante en fut remuée ? Les savants se rendirent par centaines à Nuremberg, pour examiner le mystérieux Hauser qui, lui, était peut-être en effet un grand mystificateur, cela est possible. Il s'est formé en Allemagne sur cette question une littérature volumineuse. Je citerai entre autres ouvrages : *Mittheilungen über Kaspar Hauser*, par le professeur Daumer (Nuremberg, 1832), chez lequel l'enfant fut mis en pension par la municipalité de Nuremberg, qui l'avait adopté. A lire les lignes écrites par M. Audebrand, on dirait vraiment que la France est entourée d'une muraille de Chine et qu'il n'y a pas moyen de vérifier des questions d'histoire au dehors. Cependant, il y a là, pour trancher net cette discussion, les archives de la ville de Nuremberg où est déposé le dossier relatif à l'affaire Hauser. On peut y voir une lettre du roi de Bavière dans laquelle celui-ci offre 10,000 florins à qui découvrirait l'origine de Hauser, personnage qui fut vérifié, examiné, tâté et étudié sur place par une quantité de savants étrangers. Cela n'aurait certes pas été possible sur la foi d'un article de journal parisien, alors que, même par ce temps de fausses nouvelles qui court, un « canard » ne tient pas debout pendant trois jours sans qu'on ne lui coupe les ailes.

M. Audebrand fait également erreur pour le brigand hongrois Schübry, qui s'orthographie Sobry, se prononce en hongrois Chaubry et n'est nullement une invention. Ses exploits sont légendaires en Hongrie, car Sobry a réellement existé, aussi bien que Rozsa Sandor que l'Autriche fit enfermer à Kufstein. La langue hongroise est remplie de locutions relatives à Sobry et c'était bien avant que le nouvelliste auquel M. Audebrand fait allusion ne lançât son article.

RAOUL CHÉLARD.

— Il me semblait que tout était dit et bien dit à propos de Gaspard Hauser. Eh bien, non ! Voilà que les logomachies recommencent. M. H. C. veut absolument que la fable imaginée par Méry soit une réalité. De preuves, il n'en a pas. Il lui serait bien impossible d'en exhiber une seule, mais il s'appuie sur un système de conjectures. Il dit : « Les « Allemands ont publié sur Gaspard « Hauser des ouvrages sérieux; consé- « quemment, Gaspard Hauser a existé. » Encore une fois, mais bien décidément pour la dernière fois, j'affirme que l'histoire du prétendu orphelin de Nuremberg, un enfant sans père ni mère (*prolem sine matre creatam*), n'a jamais été qu'une invention du poète phocéen, très coutumier du fait. Il y a cinquante ans, je le sais et je l'ai dit, tout le monde s'y est laissé prendre. La chose arrivait à un moment où chômait la politique. En sorte que l'Europe entière, n'ayant point d'autre thème, épousa le conte avec ferveur et en tira toute sorte d'hypothèses bizarres. Ce ne fut pas uniquement à Paris, ce fut aussi et simultanément à Londres, à Berlin, à Vienne, à Milan, à Pétersbourg qu'on s'apitoya sur cette existence énigmatique d'un être venu on ne savait d'où, sans passé, sans présent et sans avenir. Mais ceux qui, comme moi, savaient à quel point Méry s'attachait à cultiver le paradoxe afin d'*épater* les contemporains, ceux-là ne donnèrent point dans le panneau. Ils rirent de la crédulité des masses, et ce fut tout. J'ajoute que ceux qui subsistent rient encore et de plus belle.

Il y a eu, en plus, l'aveu formel de Méry que j'ai eu à raconter dans l'*Intermédiaire*.

Mais, après tout, je comprends qu'il se trouve encore des âmes naïves pratiquant en cela ce qu'on appelle la *foi du charbonnier*. M. H. C. est-il de ceux-là ? S'il persiste dans sa croyance, je tiens le fait pour très louable, mais pourtant je le prie de vouloir bien se livrer à un peu d'enquête. Méry, toujours pour s'amuser, posait en

fait que Gaspard Hauser avait été trouvé dans une manière de souterrain, vivant, mais seulement d'une existence d'automate. N'ayant pas appris à parler, ne sachant pas prononcer un seul mot, il ne pouvait rien exprimer ni sur son origine, ni sur ses mœurs, ni sur ses sentiments. Il avait, autour de lui, une brouette, une boule, et ces objets lui causaient le plus grand étonnement. Mais, à dater du jour où il a été découvert, qu'est-il devenu? Qu'a-t-on fait de lui? L'a-t-on *domestiqué?* Est-il parvenu à parler? Comment a-t-il fini? Personne ne pourrait répondre à ces questions, et c'est tout simple, puisqu'il ne s'agit, au fond, que d'une fumisterie sans dénouement, d'une charge d'atelier.

Reste la question des publications faites en Allemagne sur Gaspard Hauser. Eh! permettez! En France et en Angleterre, vu le succès prodigieux de cette histoire, la spéculation s'en est mêlée. On a fait aussi, et en grand nombre, des articles de journaux, des dessins, des brochures, des drames. Tout cela, je le sais, n'était que de la *littérature* ou de l'*art* faciles, comme on disait en ce temps-là. Chez les Allemands, au contraire, on a fait des ouvrages sérieux.

Mon Dieu, leurs livres sont toujours sérieux, et ils ne sauraient être que fort sérieux. Mais qu'est-ce que cela prouve? C'est qu'ils ont, plus que les autres, une grande puissance de crédibilité. Les Allemands, ils sont, ils seront toujours les mêmes. La gravité est leur élément. Rivarol les connaissait bien, puisqu'il a passé chez eux les dernières années de sa vie. C'est ce Français par excellence, ainsi que le surnommait Voltaire, qui a dit : « Ne me parlez pas des Allemands! Ils se cotisent à quatre pour entendre un mot. » Je ne suis pas du tout étonné qu'ils aient ajouté foi à l'existence impossible de Gaspard Hauser.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Louis de la Grange (XXIII, 260). — Parmi les documents que je possède sur *Muranvaux*, je trouve :

1° Acte constatant que, le 9 janvier 1681, *Pierre-Louis de la Grange aux Ormes* « a faict les foy et hommage deubs à Sa Majesté, à raison des terres et seigneuries de *Muranvaulx* (*sic*) et *Ronvaulx* pour le deffault d'investiture prise de Sa Maiesté par le sieur Euesque de Verdun, pour jouir du temporel de son Euesché duquel lesdits fiefs sont mouvans... »

2° Acte semblable, même date, mais pour *Muranvaux* et *Bennaux* : « *Pierre de la Grange aux Ormes, chevallier sieur de Muranvaux* (*sic*), a ceiourdhuy... foy et hommage... à raison des terres et seigneuries de *Muranvaulx* (*sic*) et *Bennaulx* pour le deffault d'investiture de nous prise par le sieur Euesque de Metz, pour jouir du temporel de son Euesché duquel lesdits fiefs sont mouvans... »

3° Mémoire pour Monsieur le baron de la Grange, seigneur de *Meranvaux* (*sic*) contre les habitans et communauté de Haudimont et Villers. Ce long mémoire manuscrit (19 pages in-folio) commence ainsi : « La terre de *Meranvaux*, anciennement nommée *Mirouvault*... » En marge: « M. Delagrange a gagné son procès en 1780. »

Le *Catalogue des manuscrits et documents originaux relatifs à l'histoire de Metz*, etc., provenant du cabinet du comte Emmery (Metz, 1850), mentionne, p. 130, n° 659 : « Deux pièces du procès criminel fait à Jérémie, le braconnier, Jean Gauvain et complices, à la requête du sieur *de la Grange aux Ormes*, du 8 août 1623. »

Dom Pelletier (*Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois*, p. 500) donne aussi des renseignements sur la famille Loys ou Louis de la Grange.

JEAN D'AUTRÉCOURT.

—

Le maréchal de camp de Cogny ou Coigny de Vaux (XXIII, 357). — Il n'a existé aucun maréchal de camp de ce nom.

Pourrait-on avoir ses prénoms et quelques renseignements sur lui pour permettre d'autres recherches? L. H.

—

Les habitations de Victor Hugo (XXIII, 388, 501, 687). — Diekirch est une jolie ville du Luxembourg, dans une position agréable, entourée de buts d'excursions intéressantes et peu éloignée des magnifiques ruines de Vianden. Pendant son exil, Victor Hugo résida à Diekirch. C'est ce que rappelle une inscription appliquée à la maison qu'il habita. Victor Hugo alla plusieurs fois à Aspelt, village dont le territoire est jonché de débris romains et dont le nom apparaît souvent dans l'histoire du valeureux Jean l'Aveugle, tué à Crécy. La chasse m'a conduit à ce village dans une modeste auberge dont le propriétaire était très fier d'avoir logé Victor Hugo. Dans ses excursions le poète n'a pas négligé Mondorf-les-Bains, toujours dans le petit grand-duché.

Un jour qu'il y déjeunait à l'hôtel du

20.

Grand-Cerf, un inconnu, qui occupait une table voisine de la sienne, lui dit d'un air fort grave : « Monsieur, je vois que vous êtes Français, parce que vous mangez beaucoup de pain. — Et moi, monsieur, lui répondit Victor Hugo, je vois que vous êtes Allemand, parce que vous mangez beaucoup de tout. » — Il y aurait certainement à recueillir quelques souvenirs de Victor Hugo dans ce joli duché de Luxembourg, qu'on ne visite pas assez. POGGIARIDO.

— Le 19 octobre 1891, dans son discours d'inauguration d'une école communale, 3, rue des Feuillantines, M. Meurgé, maire du 5e arrondissement de Paris, a annoncé la pose prochaine d'une inscription relatant le souvenir, à cet endroit, de la résidence de Victor Hugo pendant son enfance. C'est ce qu'avait réclamé, l'an dernier, notre *Intermédiaire*. G.

—

Carle (Raphael) (XXIII, 419, 509). — Tous les historiens qui en ont parlé le font mourir de la main de son ami *Palloy*, l'architecte patriote, *à trois heures et demie*, *place Vendôme*. Je lis dans les *Souvenirs de Desgenettes* (II, 211) qu'un nommé *Roussillon* déclare à l'auteur qu'il l'a massacré le 10 août, *au matin*, *sur le Pont-Neuf*.

Comment faire concorder cette déclaration pleine de vantardise avec le récit jusqu'ici adopté? Ce Roussillon ne peut être un des deux gendarmes qui ont tiré sur ce malheureux commandant, passage des Feuillants. Donc, jusqu'à preuve du contraire, je considérerai cette déclaration comme fausse.

Quelque intermédiairiste pourrait-il m'indiquer où je pourrais trouver quelque indication ou quelques détails sur le repas donné par ce personnage dans la salle du Palais de Justice, après la prise de la Bastille, ainsi que le dit Larousse, si je ne me trompe, dans son Dictionnaire ? P. CORDIER.

—

Qu'est devenu le cœur de Gambetta que possédait Paul Bert ? (XXIII, 515, 572.) — A la suite de l'enquête de l'*Intermédiaire*, madame Paul Bert avait promis de se dessaisir de son précieux dépôt.

Nous sommes informés que le cœur de Gambetta, qui avait été confié par M. Etienne à Paul Bert, sera placé dans le monument élevé aux Jardies par la souscription des Alsaciens-Lorrains et dont l'inauguration est provisoirement fixée au 8 novembre prochain. S.

—

Le chapeau du noyé (XXIV, 40, 213, 259, 306) — et du suicidé, devrions-nous dire, avec plus de précision. Avez-vous remarqué, chers collaborateurs, que, d'après tous les journaux et les gravures publiés à cette occasion, le général Boulanger a pris le soin d'enlever son chapeau haut de forme, avant de se tuer au cimetière d'Ixelles le 30 septembre dernier, dans une visite suprême faite à la tombe de madame de Bonnemains. « Sans y penser, il a suivi la mode, tout désespéré qu'il était », et est venu affirmer, *manu militari*, les doctrines à la fois sensées et spirituelles de MM. E. de Neyremand, Théophile Denis, Hercule Bourdon et T. Pavot. E. M.

—

La famille Fleurot ou Fleuriot du Val-d'Ajol ? (XXIV, 107.) — Je trouve, dans ma collection de documents concernant la Lorraine, un mémoire des médicaments fournis, de 1674 à 1676, par *Henry Valdajot, apothicaire*, au *sieur Charles Valette* et à *mademoiselle Valette*, fils et fille de *M. Valette, médecin de Son Altesse.*

Ce Valdajot, *apothicaire*, ne serait-il pas l'un des ancêtres des célèbres *rebouteurs ?* JEAN D'AUTRÉCOURT.

—

Les femmes généralissimes (XXIV, 247, 371, 411, 453, 588, 723). — Beaucoup de réponses ont été données à la question formulée sous ce titre, qui aurait été avantageusement remplacé par celui de : *Les femmes guerrières.* Comme guerrière il ne faut pas oublier Marie d'Harcourt, mariée à Antoine de Lorraine. Cette courageuse princesse, à peine relevée de couches, assiégée à Vaudemont, monta à cheval, fit à la tête de quelques seigneurs une vigoureuse sortie et obligea les ennemis à la retraite. Elle mourut en 1476. POGGIARIDO.

— Voici, sur Renée Bordereau, une pièce inédite qui fait partie de ma collection d'autographes (2 pages in-folio) et que je communique à l'*Intermédiaire*

en réponse à la demande de M. René Vallette. W.

Demande d'une pension par Renée Bordereau, dite Langevin, demoiselle ayant fait toutes les guerres de la Vendée, déguisée en homme.

3 blessures. Certificats des chefs.

AU ROI

Sire,

La nommée Renée Bordereau, dite Langevin, de Cholet, département de Maine-et-Loire, qui a eu le bonheur d'être présentée à Votre Majesté, dernièrement, prend respectueusement la liberté de lui exposer :

Qu'elle est la seule paysanne encore existante qui, déguisée sous les habits d'homme, ait fait avec honneur et bravoure toutes les guerres de la Vendée sous les ordres de MM. La Rochejaquelein, Stofflet, Lescure, etc., dont elle a les certificats.

Ses principes et son dévouement à l'auguste famille des Bourbons et l'inviolable attachement de tous ses parents à leur roi Louis XVI lui firent prendre la résolution de dévouer sa faible existence au service du Roi. Déguisée en homme, elle s'enrôla dans les armées Royales de la Vendée, cherchant le danger et la gloire aux postes les plus périlleux. Elle reçut 3 blessures, la 1re d'une balle à la jambe droite, à l'affaire de Montigny. Un coup de sabre au bras droit à l'affaire de Laval, une balle au-dessus de l'œil gauche à l'affaire de Luçon.

Le père de l'exposante fut massacré sous ses yeux dans sa demeure, à raison de son attachement à son Roi.

La guerre de la Vendée finie, l'exposante trouva un asile chez un bon parent à Cholet. Mais, peu de tems après, des ennemis de la Royauté la firent arrêter, conduire dans les prisons d'Angers, ensuite transférer, chargée de chaînes, de prisons en prisons et enfin jusqu'au mont Saint-Michel, dont elle n'est sortie qu'au fortuné retour de Votre Majesté.

42 des parents de l'exposante ont été tués durant la guerre de la Vendée, son père est mort de la suite de ses blessures et a laissé deux enfants en bas âge et sans pain.

L'exposante, d'une famille honnête mais non fortunée, n'a aucuns moyens d'existence, elle n'a pas d'azile sur la terre et n'a vécu pendant 20 ans que des secours qu'elle doit à l'estime de ses camarades, son seul espoir et celui de deux de ses nièces ne repose que sur les bontés de Votre Majesté.

Une pension, sire, ferait son bonheur pour le reste d'une vie qu'elle est toujours prête à donner pour son Roi.

Elle implore ce bienfait de Votre Majesté de laquelle elle est avec le plus profond respect,

Sire,
De Votre Majesté,
La très humble, très obéissante et soumise sujette.

En marge de la demande on lit ces attestations :

Il est à notre parfaite connaissance que le contenu en la présente est conforme à la plus exacte vérité.

Paris, le 24 décembre 1814.

De Sapinaud, *général en chef vendéen.*
D. Du Pérat, *officier général vendéen.*
De Vallois, *officier général vendéen.*

La mémoire se perd-elle à mesure que l'on avance en âge, ou peut-elle être conservée à la condition de la cultiver et de l'exercer? (XXIV, 291, 423, 458, 501, 545, 636.) — Eugène de Pradel, dont il a déjà été question dans l'*Intermédiaire*, était sans doute un improvisateur remarquable, et parfois étonnant. Mais il ne faudrait pas prendre à la lettre les éloges que lui donne V. B. Il « se trompait », comme un autre, et l'on a imprimé de lui des vers incorrects, qui n'étaient pourtant pas, sans doute, des pires qu'il eût commis. L'improvisation est-elle affaire de pure mémoire? Je ne le crois pas. La preuve, c'est que, dans les vers des improvisateurs de profession, il y en a beaucoup qu'on chercherait vainement ailleurs. Ils combinent, ce me semble, les éléments que renferme leur mémoire avec les ressources de leur propre fonds, riche surtout de banalités, de généralités, de lieux communs qu'ils savent adapter, tant bien que mal, à tous les sujets. Il y eut des improvisateurs en poésie, comme d'autres en musique, à toutes les époques, dans l'antiquité, au moyen âge, de nos jours. L'Italie en aurait été et en serait peut-être encore la terre classique. Quelques improvisateurs de profession ont couru la France de notre temps. Plusieurs auraient pu faire un meilleur usage des facultés remarquables qu'ils possédaient. Albert Glatigny, notamment, dont le nom, bien connu dans la littérature bohème, aurait mérité de l'être dans des régions plus hautes. Toujours est-il qu'il faut admettre que certains improvisateurs, dans l'ordonnance et l'exécution de leurs pièces, montrent un talent véritable, un sang-froid, une rapidité de coup d'œil, parfois même un esprit dont on goûte l'usage, tout en en regrettant l'abus. N'en pourrait-on dire autant des *faiseurs* ou plutôt des *remplisseurs* de bouts-rimés, lesquels sont souvent des improvisateurs dans leur genre?

Nous voilà bien loin des termes de la question posée en tête de cet article.

L.

— J'ai connu Eugène de Pradel, l'homme de ce siècle qui aura improvisé le plus de vers, de bouts-rimés, de stances et de chansons. J'ai eu même, en 1840, le plaisir de m'asseoir à côté de lui dans un dîner de journalistes, à Saint-Germain en Laye. La scène se passait au pavillon Henri IV. Au dessert, pour

me faire honneur, il avait trouvé moyen de faire entrer mon nom dans un alexandrin, ce qui, l'on en conviendra, n'était pas chose des plus faciles.

A l'époque dont je parle, Eugène de Pradel, depuis longtemps célèbre, venait de mettre le comble à son illustration, par une prouesse dont la presse s'est grandement occupée. Il avait récemment soutenu en public une sorte de duel lyrique avec un improvisateur italien du nom de Cicconi, suscité ou encouragé par la *Gazette de France* d'alors. Quoiqu'il n'y eût rien de politique dans l'affaire, les légitimistes stipulaient pour ce Cicconi, j'ignore pourquoi, et les hommes de Juillet pour Eugène de Pradel, rapsode libéral.

Une matière ayant été donnée, chacun des deux champions broda sur ce canevas, *coram publico*, une improvisation en vers français. Ce fut Cicconi qui eut le dessous. On porta aux nues Eugène de Pradel.

Méry, intrépide métromane, admirait beaucoup ce prosodiste sans pareil, et disait sans cesse :

— Comment se fait-il qu'on n'écrive pas une étude spéciale sur cette étrange organisation? Un homme qui, sur le premier thème venu, ne parle qu'en vers et avec une excessive facilité!

Eugène de Pradel se flattait d'improviser une tragédie en trois actes et en vers, après déjeuner, de midi à cinq heures du soir.

Cinq heures d'improvisation lyrique,— sans s'arrêter!

A la vérité, le défi, si superbement lancé par lui, n'a été relevé par personne.

Membre du Caveau, Eugène de Pradel a fait un très grand nombre de chansons dont plusieurs sont fort jolies.

Tout le monde sait que, de 1820 à 1840, la chanson était fort en vogue. — On ne veut plus entendre parler d'elle, du moins chez les gens du monde. — N'est-ce pas un peu parce qu'elle a été trop vulgarisée par les *Beuglants*, cette institution si bien favorisée par Napoléon III?

Et justement Eugène de Pradel a fait de très beaux couplets sur l'Anacréon de notre âge, sur le prince des chansonniers. En voici le refrain :

Mais Béranger, en la faisant trop belle,
A perdu la chanson.

On trouve cette même chanson dans les *Mémoires de M. de Rochefort*, vaudevilliste d'il y a quarante ans, le père de Henri Rochefort.

Une chose qui a beaucoup nui à Eugène de Pradel : il passait pour être l'ami de M. Gisquet, le préfet de police.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Les descendants des grands hommes (XXIV, 340, 547). — Cueilli dans un journal du Nord :

Une descendante du général Hulin. — Hier, le secrétaire du commissaire de police de Douai rencontrait, adossée à la colonne d'un réverbère, une femme vêtue de loques sordides, dans le plus complet dénûment.

Il lui demanda de le suivre au commissariat, où elle déclara se nommer Catherine Hulin, originaire de Saint-Souplet, arrondissement de Cambrai, et n'ayant ni domicile ni moyens d'existence.

Cette pauvresse est la dernière descendante de la famille à laquelle appartenait le général Hulin, comte de l'Empire, qui, sergent aux gardes françaises à l'époque de la Révolution, entra un des premiers dans la Bastille et conduisit de Launay à l'Hôtel de ville, sans que ses efforts pussent sauver le gouverneur.

Et cela par la faute du cumul qui veut qu'à des pensions de plusieurs milliers de francs viennent s'ajouter, pour des veuves et les titulaires de pensions, des bureaux de tabac valant aussi plusieurs milliers de francs de revenus.

JULES POIRIER.

— Le petit-fils de Canaris, le héros de la guerre de l'indépendance, le lieutenant de marine Apostolides, vient d'envoyer sa démission au ministre et de se faire musulman sous le nom d'Osman Nuri. Cette apostasie a jeté une grande stupéfaction à Athènes. M.

— Une race illustre vient de s'éteindre dans la personne du prince Ignace Jagellon, dernier descendant d'une dynastie qui a régné en Lithuanie et dont le fondateur avait remporté en 1410, sur le Tannenberg, une victoire éclatante sur l'ordre de chevalerie allemande. Les Jagellons ont fourni aussi des princes à la Pologne, à la Hongrie et à la Bohême. Le prince Ignace, mort le mois dernier, à Grodno, exerçait la profession de médecin et était l'auteur d'un ouvrage très estimé sur le choléra en Afrique. H.

—

Une critique de la « Cigale et la Fourmi » par d'Alembert (XXIV, 394, 638). — J'ignore si d'Alembert s'est occupé de cette

fable, mais J. J. Rousseau l'a critiquée d'une façon bien sévère. On lit dans l'*Emile* (l. II) :

Suivez les enfants apprenant leurs fables, et vous verrez que, quand ils sont en état d'en faire l'application, ils en font presque toujours une contraire à l'intention de l'auteur... Vous croyez leur donner la cigale pour exemple; et point du tout, c'est la fourmi qu'ils choisissent. On n'aime point à s'humilier; ils prendront toujours le beau rôle; c'est le choix de l'amour-propre, c'est un choix très naturel. Or, quelle horrible leçon pour l'enfance! Le plus odieux de tous les monstres serait un enfant avare et dur, qui saurait ce qu'on lui demande et ce qu'il refuse. La fourmi fait plus encore, elle lui apprend à railler dans ses refus.

On reconnaît là l'emphase et la raideur habituelles de Rousseau. Il croit toujours que « c'est arrivé ». Avouons pourtant que, pour être un peu rogue et édictée, selon l'expression de Montaigne, « d'une trogne trop impérieusement magistrale », la critique ne manque pas d'une certaine justesse.

Il n'en est pas de même du reproche adressé à La Fontaine, et dont M. T. Pavot s'est fait l'écho, d'avoir quelquefois prêté aux animaux des mœurs et des habitudes démenties par une observation plus attentive. Ce manque d'exactitude, plus rare pourtant qu'on ne veut bien le dire, est incontestable, mais il est de l'essence même du genre.

Le naturaliste, dit très bien Walckenaer, doit chercher à décrire et à faire connaître les êtres tels qu'ils sont réellement; le poète fabuliste doit les peindre tels que le vulgaire les imagine; l'effet qu'il se propose de produire sera manqué, s'il contrarie les idées de ses lecteurs par une science intempestive; car alors ils seront plus occupés de ces nouvelles notions, qu'il veut leur donner, que de son récit et de la moralité qui en est le résultat.

(*Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, l. III.)

Qu'importe, après cela, que la cigale et la fourmi n'aient pas réellement les qualités ou les défauts dont les gratifie le poète? Leur réputation est établie et cela suffit. Joc'h d'Indret.

—

La décoration du 57e de ligne et la prise d'un drapeau allemand le 15 août 1870 (XXIV, 515, 603, 650, 780). — Je m'empresse de donner satisfaction à M. le général Fay. Jamais il n'a écrit, dans son *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, qu'un drapeau prussien avait été pris par le 57e de ligne ou le lieutenant Chabal.

Mais j'ai associé son nom à celui du colonel Lecomte, un des meilleurs historiens militaires, parce que le *Journal d'un officier de l'armée du Rhin* a contribué, dans une certaine mesure, à me faire commettre l'erreur que j'ai signalée. Voici comment.

M. le colonel Lecomte racontait que le lieutenant Chabal, du 57e de ligne, avait pris un drapeau aux Allemands. Lisant alors, dans le récit du savant général, que « la division de Cissey avait détruit le 16e régiment d'infanterie ennemi et lui avait *enlevé* son drapeau », j'ai cru à cet *enlèvement*, et je l'ai porté, d'après M. le colonel Lecomte, à l'actif du 57e de ligne et du lieutenant Chabal. Or, il n'y avait pas eu *enlèvement*, comme l'a rapporté M. le général Fay, mais *récolte* du drapeau prussien.

Où je me sépare de M. le général Fay, c'est quand il écrit que la division de Cissey « a *abordé* l'infanterie prussienne et détruit le 16e régiment ». Les Français ont commencé par broyer, à coups de fusil, la brigade de Wedell dont faisait partie le 16e régiment, et, quand ils ont traversé le ravin et abordé cette brigade, elle était par terre ou en fuite. Il n'y a pas eu de *corps-à-corps*, et c'est ce qui explique pourquoi l'on a trouvé le fameux drapeau, après la défaite de l'ennemi, sous un tas de cadavres.

Alfred Duquet.

— M. Ledeuil d'Enquin a donné un travail très complet sur la question des drapeaux dans une brochure intitulée : *les Drapeaux prussiens des* 16e *et* 61e *d'infanterie pris à Rezonville et à Dijon, Documents inédits précédés d'une Notice sur les Trophées de guerre*. In-8°, 1891.

L'Allobroge.

—

Les militaires écrivains (XXIV, 567, 786). — Je crois qu'il faudrait (sous peine de voir se réaliser la prophétie de notre collaborateur L.) se borner à signaler ceux qui ont cultivé les belles-lettres proprement dites, et laisser de côté ceux qui ont publié uniquement des ouvrages d'art militaire, de sciences ou d'histoire.

Pour la Belgique, je négligerais donc les Brialmont, les Wauwermans, les Liagre, les Colins, les Bruck, les Girard, les De Tilly, les Renard et bien d'autres.

Mais je citerais toute une pléiade d'officiers-poètes que l'armée belge posséda il y a quelques années : Eug. Gaussoin, A. Daufresne de la Chevalerie, Cl. Monnier, V. Dumortier, H. Van den Abeele,

Cl. Lyon, J. B. Foissy, Ad. Muny, V. Van de Weghe. Une poésie des *Derniers Péchés* (1869) de Muny est adressée à Victor Hugo, qui écrivit à l'auteur : « Vous êtes de la grande et de la vraie armée, de l'armée des idées. »

Je citerais surtout le colonel baron Lahure, mort tout récemment (14 septembre 1891) à Etterbeek, près de Bruxelles. Auguste Lahure, en effet, ne fut pas seulement un écrivain militaire extrêmement distingué; après avoir écrit son grand ouvrage sur la *Direction des armées*, il promit, un beau soir, des chroniques au directeur de l'*Europe*, un journal fondé en 1880, et qui n'eut que trois ou quatre années d'existence, et il commença dans ce journal une série de « Tablettes mondaines » signées Jeanne, qu'il continua plus tard dans d'autres journaux bruxellois. Le brillant colonel, fort répandu dans les salons, fut d'ailleurs un parfait chroniqueur mondain; il s'occupa de la manœuvre de l'éventail, par exemple, tout aussi consciencieusement qu'il s'occupait des manœuvres de la cavalerie. « Avez-vous voyagé en Espagne? écrivait-il le 5 février 1882. Si vous avez vu les Andalouses aux arènes, au théâtre, à la promenade, sous leurs miradors ou à leurs balcons, vous savez ce que vaut l'éventail, vous en connaissez les coquetteries et les grâces; sinon, vous ne pouvez vous faire une idée de la valeur de cette arme assassine aux mains d'une jolie femme. Colère, dépit, tendresse, indifférence, curiosité, mystère et nonchalance, l'éventail peut tout dire, tout traduire. Son maniement est un comble de science. Le balancement cadencé qui rafraîchit le visage, c'est son langage officiel; mais les crispations que lui communique une main mignonne, l'art de l'ouvrir moelleusement ou de le replier d'un coup sec et bruyant, c'est l'aparté de son jeu plein d'expression. Au pays du soleil, là où l'éventail est spirituel et vivant, peu importe qu'il soit fait de papier ou de dentelles, que sa monture soit d'écaille, de bois ou d'or; on n'y regarde point, le charme est dans le geste. Chez nous, au contraire, l'éventail est un maintien, un prétexte pour occuper les mains, un complément obligé d'une toilette élégante. Tout ce qu'on peut exiger *de nous, femmes du Nord*... » Et l'article continuait ainsi, plein de fantaisie, prenant deux colonnes du journal. A. B. V.

—

Le saule de la tombe de Napoléon Ier à Sainte-Hélène (XXIV, 567, 783). — Ceux de nos collègues qui désirent connaître tous les détails de la translation des cendres de l'empereur Napoléon (1840) peuvent les trouver dans : 1° les *Souvenirs du voyage à Sainte-Hélène*, par M. l'abbé F. Coquereau, aumônier de l'expédition; 2° le *Journal écrit à bord de la frégate « la Belle-Poule »*, par M. Em. baron de Las Cases, membre de la commission de Sainte-Hélène. Cet ancien compagnon d'exil de Napoléon, racontant la première visite du prince de Joinville au tombeau de l'Empereur, dit : « ...On voyait, étendu sur le sol, le tronc d'un des deux saules pleureurs qui existaient lors de l'inhumation; l'autre ombrageait encore le tombeau... Le prince .. revint cueillir quelques feuilles des plantes bulbeuses que l'on avait fait pousser du côté où reposait la tête. Après avoir ordonné qu'on lui préparât des boutures du saule, il appela le commandant Hernoux... » Plus loin, Las Cases ajoute : « ... Un seul (saule) reste encore; l'autre est mort. Mais dix-huit petits saules ont été plantés depuis. On dit que c'est par les soins de madame Dallas, femme du brigadier général Ch. Dallas, dernier gouverneur de l'île... » Ce même journal donne la liste exacte des personnages anglais et français présents le jeudi 15 octobre 1840, à l'exhumation de l'Empereur. Parmi ces derniers, figure M. Charner, capitaine de corvette, commandant en second la frégate *la Belle-Poule*. Sans certainement aucune distribution officielle, il était bien naturel que les rares assistants français eussent l'idée de cueillir, près du tombeau, des feuilles du saule, qu'ils rapportèrent en France avec de légers débris du premier cercueil en acajou devenu inutile, le corps ayant été immédiatement placé dans le sarcophage d'ébène venant de Paris et aujourd'hui aux Invalides.

La feuille de saule dont parle M. Hope a été prise sur le tombeau, avant la remise du corps à la France.

Très léger petit larcin d'un voyageur ou d'un officier de passage que, dans l'intérêt de l'art, lord Elgin aurait bien dû imiter pendant son séjour en Grèce.

E. M.

— Le 26 janvier 1883, M. Albert Cortilliot, directeur du *Journal de l'Aisne*, me fit voir deux reliques qu'il tenait de

M. Cherest, son aïeul maternel. Elles étaient placées dans une boîte avec un autographe ainsi conçu :

Fragment du vieux saule couché près de la tombe de l'Empereur.
Fragment du cercueil de Napoléon.
Ces deux objets ont été rapportés de l'île Sainte-Hélène en France, par moi, aumônier de l'expédition, et donnés à M. Cherest, principal du collège d'Abbeville.

Signé : F. Coquereau,
Aumônier de la *Belle-Poule.*

M. Cortilliot a bien voulu se dessaisir en ma faveur de la petite branche de saule formant le premier de ces deux objets et que je conserve précieusement. Elle pèse un gramme environ.

(Laon.) C. H. G.

—

Sarah Bernhardt est-elle Française? (XXIV, 570.) — Nous avons découvert l'acte de naissance de madame Sarah Bernhardt (née Rosine Bernhardt), nous fixant définitivement sur sa véritable nationalité. D'après cet acte, madame Rosine Bernhardt est d'origine étrangère, mais elle est née à Paris, rue de l'Ecole de Médecine, nº 5, le 22 octobre 1844; elle est fille de la dame Julie Bernhardt, modiste, âgée de 23 ans, native de Berlin et domiciliée rue de la Michodière, nº 22, et de père non dénommé. C'est sur la production de cet acte que madame Sarah Bernhardt fut admise au Conservatoire de musique par décision du Comité du 29 novembre 1859 et qu'elle fut placée dans la classe de déclamation de M. Provost. A. B.

— Le *XIXe Siècle* a publié une dépêche de San-Francisco, datée du 14 septembre, ainsi conçue :

On a fait naître Sarah Bernhardt un peu partout, alors qu'elle est simplement Parisienne.
Interrogée sur les bruits qu'on avait répandus disant qu'elle était née en Amérique, madame Sarah Bernhardt a répondu que tous ces bruits sont absurdes et dénués de fondement
« Je suis née à Paris, a-t-elle dit, et j'ai passé la première partie de ma jeunesse chez mon grand-père, à Amsterdam. J'ai reçu ma première éducation dans un couvent catholique, près de Versailles, et je n'ai jamais mis les pieds en Amérique avant mon premier engagement avec M. Abbey. »

Fantaisies de bibliomanes (XXIV, 572). — M. Lorédan Larchey a donné des détails sur les plus singuliers des amateurs contemporains. (Voir *Revue anecdotique*. Table générale. Aux noms de Hankey et La Bédoyère.) Il devait ces détails à Jannet, l'éditeur.

Plus tard, dans le *Bibliophile français* de 1869-1870, il a parlé de l'apprêt que Hankey mettait à la composition de ses reliures; il ne donne pas, toutefois, le nom en toutes lettres.

Dans ce même *Bibliophile* (tome IV, nº 5, 1er mars 1870), M. Anatole France, qui était à ses débuts, a consacré une notice étendue à M. de La Bédoyère, avec portrait. La notice est bien faite.

T.

—

Sur un mot du prince de Bismarck (XXIV, 610). — Le mot cité du prince de Bismarck ne me paraît pas authentique. Je ne me rappelle pas l'avoir lu dans les *Propos de table* de Moritz Busch, seul livre où ce mot puisse se trouver, à mon sens. Lang.

—

Pourquoi brise-t-on les coquilles d'œuf à table? (XXIV, 611, 790.) — Ce n'est pas sans raison que M. Paul Masson suppose que cet usage, bien démodé aujourd'hui, a son origine dans une vieille superstition. Il était religieusement observé chez les Romains, peuple relativement nouveau, qui le tenaient probablement des Etrusques dont, à défaut de traditions nationales, ils avaient adopté la symbolique, souvent sans la comprendre. On lit en effet dans Pline :

Defigi quidem diris deprecationibus nemo non timuit. Huc pertinet *ovorum*, ut exsorbuerit quisque, *calyces*, cochlearumque, protinus frangi, aut eosdem cochlearibus perforari.
Beaucoup de gens craignent d'être *envoûtés* par l'effet d'incantations magiques. De là vient que chacun a soin de briser les *coquilles des œufs* et des escargots, aussitôt qu'il les a avalés, ou de les percer avec sa cuiller.

(*Hist. nat.*, XXVIII, 4) (1).

Ce passage a fortement exercé la sagacité des commentateurs. Ils tournent tous, du reste, autour du même thème. Il suffira de citer l'explication qu'en donne le savant Turnèbe.

Veteres, quùm nomina, simulacra, *testæ ovorum* acu perforarentur, hoc veneficio et maleficio aliquos lædi putabant... Itaque, ne

(1) Malgré la parité ou la parenté étymologique des deux mots, la *cuiller* des Romains différait beaucoup de la nôtre. Elle se composait d'un godet adapté à un long manche dont l'extrémité libre s'aiguisait en pointe. (Voir Anthony Rich au mot *Cochlear.*) Le godet servait de coquetier; avec le poinçon on tirait l'escargot de sa coquille. (*Mart.* XIV. 121.)

hoc eveniret, *ovorum* cochlearumque putamina frangebant et pertundebant *ut maleficium occuparent et averterent.*

Le père Hardouin, qui s'est contenté de copier ici son prédécesseur, ajoute : « Qui mos hodieque alicubi durat, ut ipsi vidimus. »

Je ne sais où Turnèbe a pris que les sorcières romaines piquaient avec une aiguille des coquilles d'œufs ou d'escargots pour mettre à mal les gens à qui elles voulaient nuire. Ce fait ne se déduit pas expressément du texte de Pline, et il ne cite aucune autre autorité à l'appui de son allégation. D'ordinaire les envoûtements se pratiquaient au moyen de poupées de laine, d'argile ou de cire. (Théocrite, *id.*, II; Virgile, *Egl.* VIII; Horace, *Sat.* I, 8; Ovide, *Am.*, III, 7.)

Pour en finir avec les escargots, qui compliquent inutilement la question, je remarque que Pline, — à ma connaissance, du moins, est le seul auteur ancien qui leur attribue comme aux œufs une vertu magique. Et ce qu'il en dit est bien peu de chose. J'incline même à croire que les mots : « *Cochlearumque* » ne se trouvent pas dans le texte primitif, et qu'ils s'y sont glissés après coup par attraction, comme beaucoup d'interpolations du même genre. Quoi qu'il en soit, les autres écrivains qui ont parlé des escargots, et Pline lui-même partout ailleurs, ne les mentionnent guère qu'à titre d'excellents comestibles. Les gourmets assez riches pour se procurer ce luxe les faisaient venir à grands frais des contrées réputées pour produire les meilleures espèces. (Pline, IX *passim.*) Quelques-uns en élevaient de véritables troupeaux dans des parcs spéciaux dont Varron a donné la description. (*De re rust.*, III, 14.) Le Trimalcion de Pétrone les faisait servir à ses invités sur des grils d'argent. (*Sat.* XXXIII.)

En ce qui concerne les œufs, il est certain que ces innocents produits de nos basses-cours tenaient une place fort distinguée dans le rituel de la démonologie antique : « Les augures, dit le vieux Scho« liaste, traduit par Lemonnier dans une « note relative à une moitié de vers de la « cinquième satire de Perse (*Ovoque pe« ricula rupto*), pour prévoir si on échap« perait ou non à quelque danger, met« taient un œuf près du feu; ensuite ils « examinaient avec soin s'il suait du gros « bout, ou du côté opposé, et lisaient « l'avenir dans cette sueur. Mais si l'œuf « venait à crever, c'était un présage fu« neste pour celui qui les avait mis en « besogne, ou au moins pour sa famille. »

Et le traducteur ajoute : « Il leur arri« vait indubitablement un malheur aussi « grand qu'à nous, lorsqu'une salière est « renversée à table, ou que les convives « y sont au nombre de treize. »

D'après Juvénal, le chef des prêtres de Cybèle se chargeait de conjurer ces mauvais présages moyennant l'offrande de cent *œufs* et d'une robe de couleur « feuille morte ». (*Sat.* VI, 511, 521.)

Les œufs étaient communément employés pour les purifications et les expiations de tout genre :

Ovorum usus erat solemnis in lustrationibus ; undè apud Lucianum τὰ ἐκ τῶν καθαρσιῶν ᾠὰ, non edenda, sed foràs projicienda. (Ruperti, *Comm. in Juven.*, sat. VI.)

On y recourait aussi pour obtenir la faveur et la protection des dieux, et particulièrement d'Isis, personnification mystique de la nature. Apulée décrit comme suit, par la bouche de son héros, la *bénédiction* d'un navire (je demande grâce pour ce terme dont on peut contester la convenance, mais qui, à défaut d'autre, exprime parfaitement ce que je veux dire) :

Toujours marchant au milieu d'un concert de vœux, le cortège arrive sur le bord de la mer, précisément à l'endroit où j'avais, sous ma forme d'âne, pris gîte la nuit précédente. Là, suivant un cérémonial prescrit, sont déposés les simulacres divins. Le grand prêtre s'approche d'un vaisseau de construction merveilleuse, dont l'extérieur était peint sur toutes les faces de ces signes mystérieux adoptés par les Egyptiens ; il le purifie dans les formes, avec une torche allumée, un *œuf* et du soufre ; et, l'ayant ensuite *nommé*, il le consacre à la déesse. Sur la blanche voile du fortuné navire, se lisaient des caractères, dont le sens était un vœu pour la prospérité du commerce maritime renaissant avec la saison nouvelle. (*L'Ane d'or*, l. XI, trad. de la collection Nisard.)

A cela près que la torche, l'œuf et le soufre sont remplacés aujourd'hui par des aspersions d'eau bénite, ne croirait-on pas assister au baptême d'un brick malouin, tout battant neuf, en partance pour sa première campagne ?

Et maintenant, veut-on savoir pourquoi les œufs jouaient un rôle si considérable dans les conjurations liturgiques ou cabalistiques des anciens ? Ant. Foquelinus — un habile homme — va nous l'apprendre :

Ejus rei ratio a recentioribus traditur, quod ex animalium generibus adeo multiformibus

plurima edantur ovis, quæ velut media sint inter animal et non animal, proindè diis grata censuisse veteres, quando et *cyami* nomine nihil aliud intellexisse videatur Pythagoras, quàm *ovum*, quod in eo sit animantium κύησις, id est *fœtura*. (*Comm. in Pers.*)

Jacqueline: « Ah! que ça est bian dit, notre homme ! » Conclusion en bon français : « Et voilà justement ce qui fait que votre fille est muette. »

Que d'in-folio, hélas! sont farcis de dissertations aussi inintelligibles, mais moins amusantes que le charabia scientifique de Sganarelle!

Finalement, pour en revenir aux termes précis de la question posée par M. Paul Masson, si on demande par quelle bizarre association d'idées les anciens, en écrasant sous leurs assiettes les œufs qu'ils venaient de vider, croyaient conjurer les maléfices qui mettaient leur vie en péril, on ne peut répondre qu'une chose, à savoir que dans nombre de cas les motifs déterminants de nos actions n'ont rien à voir avec la logique, et que le préjugé le plus absurde, si inexplicable qu'il soit lui-même, suffit à expliquer bien des usages. JOC'H D'INDRET.

— Cette question est traitée tout au long dans l'ouvrage de M. Salgues intitulé *des Erreurs et des préjugés*, 1847, tome I, p. 220. Le paragraphe de M. Salgues est un peu long. J'en extrais le passage essentiel.

On voit par le passage de Pline que les Romains y attachaient une idée plus importante. L'œuf était regardé comme un emblème de la nature, comme une substance mystérieuse et sacrée. On était persuadé que les magiciens s'en servaient dans leurs conjurations, qu'ils le vidaient et traçaient dans son intérieur des caractères magiques dont la puissance pouvait opérer beaucoup de mal. On en brisait donc la coque après les avoir mangés, pour détruire le charme, et ne pas offrir à ses ennemis un moyen de maléfice. « *Ea pertinet*, dit Pline, *ovorum ut exsorbuerit quisque calices, cochlearumque protinus frangi.* C'est à cette croyance qu'il faut attribuer l'usage de briser la coquille des œufs et des coquillages dès qu'on les a avalés. » Quelquefois, on se contentait de les percer avec un couteau, quelquefois de frapper trois coups dessus. Nos petits-maîtres, qui brisent aujourd'hui la coque de leurs œufs, pour se donner des grâces à table, sont bien loin de penser que ce soit une vieille superstition qu'ils révèrent.

R. MICKIEWICZ.

— Cette habitude ne proviendrait-elle pas d'une croyance superstitieuse que j'ai vue encore en vigueur dans les campagnes des environs de Cherbourg il n'y a pas bien des années, ou, du moins, ne s'y rattache-t-elle pas en quelque façon?

Un homme mal intentionné qui voudrait en faire dépérir un autre, ou, comme on dit, le faire *sécher sur pied*, n'aurait qu'à prendre la coquille d'un œuf que l'homme en question aurait mangé, la remplir d'eau et la placer dans une aubépine. A mesure que l'eau diminue, l'individu se dessèche. Aussi ne voyez-vous jamais un de nos paysans manger des œufs qu'il n'ait bien soin d'en écraser immédiatement les coquilles.

(Jean Fleury, *Traditions populaires des environs de Cherbourg*, dans l'Annuaire des arrondissements de Cherbourg et de Valognes, 1841.) H. JOUAN.

—

Exemples de vocations déterminées par le hasard (XXIV, 615, 794). — Bernard de Montfaucon dut à un incident de sa jeunesse sa vocation d'historien.

« Dans un grand coffre dont se faisait suivre partout un cousin germain de son père, il trouva, un jour, une précieuse collection de livres d'histoire et de géographie. Leur contenu lui inspira la plus vive curiosité. Il lisait sept ou huit heures par jour des récits historiques et des récits de voyages en différentes langues. Ce fut le début d'une série d'études qu'il ne devait plus interrompre. »

(Mézières, le *Temps.*) L. B.

—

Dorat (XXIV, 617, 796). — Le Dorat dont il est question ne me semble pouvoir se rattacher en aucune manière au poète du même nom. Prudhomme, dans son *Dictionnaire des envoyés à la mort*, le cite en ces termes :

« Dorat (Léonard), instituteur et dra-
« gon au 16e régiment, domicilié à Paris,
« département de la Seine, condamné
« à mort le 2 fructidor an II, par la
« Commission révolutionnaire séante à
« Rennes, comme brigand de la Vendée. »

Si ce n'était trop demander au général Jung, je serais curieux de connaître l'histoire de ce Dorat et de madame de G., et le nom de cette dame surtout pour les beaux yeux de laquelle il perdit la tête (sans jeu de mots, hélas!).

Pour ce qui est de la famille du poète, qu'il me soit permis de revenir sur d'anciennes questions restées sans réponse.

A propos de la paternité tant discutée entre Dorat et Denon du conte : *Point de lendemain*, un collaborateur d'alors (II, 266) citait un volume en sa possession :

les Cinq Aventures ou Contes nouveaux en prose, par Dorat, an X, in-32, faisant remarquer, à l'appui de son attribution à Dorat, qu'au revers du faux titre, l'éditeur avait placé, en forme d'avertissement, ces quelques mots : « *Un parent de Dorat* « remplit les intentions de cet aimable « auteur, en publiant ce recueil sous la « forme qu'il s'était proposé de lui don- « ner avant sa mort. » Il demandait par suite quel était celui de ses parents qui avait pu remplir ses intentions en 1802. Etait-ce un fils de sa sœur, Angélique Suzanne? Mais avait-elle eu des enfants, avait-elle été même mariée? Question à laquelle il ne fut pas répondu. Cette question a été reproduite la même année (II, 319) sans plus de succès.

La Chesnaye-Desbois nous répond qu'elle avait été mariée en 1749 à N. de Brézé, mais qu'elle est morte sans enfants en décembre 1755. Donc, rien de ce côté. Il dit aussi que le poète Dorat est mort sans alliance en 1780. Jal, au contraire, dans son dictionnaire, nous répond qu'il était marié avec Anne-Pauline-Geneviève Faurès, dont il eut une fille posthume qui naquit le 7 octobre 1780 (Dorat était mort le 29 avril) et il donne l'extrait de l'acte de baptême dressé à Saint-Eustache. Ne serait-ce pas cette fille qui, en 1802, à 22 ans, aurait voulu exécuter les intentions de son père? En second lieu, je vois, dans La Chesnaye-Desbois et dans d'Hozier, un Claude-Denis Dorat de Chameulles, petit-fils du grand-oncle du poète, comme étant né en 1729, qui, s'il a vécu jusqu'en 1802, ce que j'ignore, aurait pu prendre le même soin. Ce serait alors entre les deux qu'il faudrait peut-être opter.

Enfin, en 1884 (XVII, 614), un autre collaborateur constatait l'existence d'une famille Dorat, existant au XVIIIe siècle dans les environs de Bordeaux, et demandait aussi inutilement si elle se rattachait d'une manière quelconque à l'auteur des *Baisers*.

Je ne puis que reproduire cette question sans y répondre. P. CORDIER.

Le catalogue original des petits portraits au physionotrace de Quenedey (XXIV, 618). — Où peut-on avoir des renseignements sur les autres artistes qui ont gravé des portraits avec ce même procédé, entre autres sur un *Chrétien* qui se dit *inventeur du physionotrace?* C'est le titre qu'il se donne sur le portrait d'un garçonnet dont je possède la planche de cuivre et qui est signé ainsi: *Grav. p. Chrétien, inv. du physionotrace. Dess. p. Fouquet, rue S. Honoré, vis-à-vis l'Oratoire, N^os^* 45 *et* 133, *à Paris.*

Y aurait-il moyen aussi de savoir quel est le nom de cet enfant que je crois être de ma famille, mais sans que rien ne justifie cette assertion?

Je serais reconnaissant à ceux qui pourraient m'éclairer sur ce sujet.

B. DE L.

— Un double du catalogue de Quenedey, cité par M. Ulric R.-D., se trouve à la Bibliothèque de la ville de Paris (section des Estampes). M. D.

Goblet fils, céramiste (XXIV, 620). — Victor Hugo s'est rappelé, sans doute, en écrivant l'épisode des *Misérables* qui se passe sous la Restauration, un livre qui date de cette époque et qui relate, lui aussi, le quatrain-enseigne cité par le poète. Ce livre, fort rare aujourd'hui, écrit sur le Paris de 1826 par *Martini-Almerté* (anagramme de L. Aimé-Martin), se trouve à Carnavalet. Notre collaborateur Gers. y rencontrera, je le pense, quelques renseignements. D'E.

L'outillement au Villain et le Coterel (XXIV, 620). — *L'oustillement au villain*, dont l'auteur est resté inconnu, a été publié en 1833 par M. Monmerqué; n'ayant été tiré qu'à 100 exemplaires, il est épuisé depuis longtemps.

La *Revue historique de l'ancienne langue française* a reproduit, dans sa livraison de janvier 1877, cette poésie sous le titre de l'*Estillement au villain.* « *L'Estillement au villain*, dit cette revue, est « un manuscrit du XIIIe siècle; mais le « titre de l'*Oustillement au villain*, d'une « encre plus blanche, a été écrit au « XIVe siècle. Ce manuscrit existe à la « Bibliothèque nationale sous le n° 7218. »

Les vers cités par le confrère E. M. diffèrent de ceux publiés par la revue précitée :

Puis le covient armer
Por sa terre garder;
Coterele et hiaumet,
Macuele et gibet,
Arc et lance et espée, etc.

Une note fait savoir, au bas de la page, que le *coterel* était une *épée* ou *grand*

couteau. C'était, je crois, une épée courte que l'on portait au côté.

Dans la collection des costumes militaires de MM. de Noirmont et de Marbot, un coustilier est représenté avec un *coterel* passé à la ceinture. VITRIER.

—

Un libraire d'Amsterdam (XXIV, 621). — Selon A. M. Ledeboer (*Alfabetische lijst der boekdrukkers in Noord-Nederland*, Utrecht, 1876, p. 165), F. Sundorff était libraire à Amsterdam, de 1724 à 1772. Les continuateurs de Jœcher renvoient pour la liste des œuvres de Jucundinus Muzner au *Lexicon* de J.-G. Mensel, t. IX, p. 484 et suiv.; je n'ai pas sous la main cet ouvrage où M. Pierre Clauer trouvera vraisemblablement l'indication demandée. PAUL BERGMANS.

—

Les armoiries de Bâle (XXIV, 621). — L'écu de Bâle n'a absolument rien à faire avec une corne d'abondance. La figure singulière qu'on voit posée en pal dans le champ d'argent n'est autre chose qu'une crosse d'évêque dont la forme primitive a été légèrement modifiée depuis la fin du XIVe siècle.

La plus ancienne forme du blason de l'évêque de Bâle se trouve dans un armorial du XIVe siècle conservé à Zurich et publié en chromolithographie par la Société archéologique de cette ville en 1860 sous le titre : *Die Wappenrolle von Zurich. Ein heraldisches Denkmal des* 14. *Jahrhunderts*, planche XXV, n° 568; c'est tout simplement une crosse sans aucun ornement, dans laquelle on distingue les quatre parties connues, savoir : 1° la *curvatura*, 2° le *manubrium*, 3° le *pedum*, proprement dit le bâton, et 4° le *stimulus*.

Dans les armoiries de l'évêque de Bâle, la crosse a toujours été et est encore maintenant rouge (de gueules), tandis que la ville la porte noire (de sable). La forme modifiée, raccourcie et pour ainsi dire héraldique de la crosse, qui ne montre que la spirale de la *curvatura*, le *manubrium* et une sorte de triple *stimulus* difficile à expliquer, se trouve depuis 1885 dans le sceau du tribunal civil de Bâle et depuis elle a été généralement adoptée.

La partie inférieure de la crosse de Bâle, qui se termine en trois pointes, rappelle peut-être le *velum*, « dont, à l'origine, s'enveloppe la main pour saisir la hampe et qui ultérieurement se transforme en motif purement décoratif ». (Barbier de Montault, *Iconographie chrétienne*, t. I, p. 327).

Trop souvent, surtout au XVIIIe siècle, les peintres et les graveurs, qui ne se rendaient guère compte de l'historique du blason de Bâle, ont défiguré et détérioré la crosse d'une manière détestable, de sorte qu'il est impossible d'y retrouver le *pedum episcopale*. Ceci explique qu'un numismate très connu de l'Allemagne du Nord a eu la fantaisie de trouver dans le blason de Bâle « un bonnet pointu, recourbé en arrière dans la partie supérieure et ayant trois pointes en bas ». (H. Grote, *Stammtafeln*, Leipzig, 1877, p. 480).

Pour de plus amples renseignements voir : E. Schulthess, *Die Staate und Landessiegel der Schweiz*, Zurich, 1853, in-4°, p. 86 et suiv. et planche XIII; Ad. Gautier, *les Armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses*, 2e édition, Bâle et Genève, 1878, in-8°, p. 73 et suiv. (non sans erreurs); *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern* (1867), t. VI, p. 654 et suiv. L. S.

— *D'argent à un étui de crosse de sable.* « Il serait difficile, écrit le P. Menestrier, de deviner cette figure si on « ne savait d'ailleurs ce que c'est. L'armorial de Sibmacker dit : Bâle porte « *un écu blanc et ce qui est dedans noir.* « Ce qui n'est pas d'un grand secours à « ceux qui veulent apprendre à blasonner. »

Pourquoi cet étui?

Le prince-évêque de Bâle portait *d'argent à la crosse de gueules posée en pal, la volute à sénestre;* la ville prit la même figure, mais remplaça les gueules par le sable, et on considéra cette figure comme l'écrin qui renferme la crosse, de même que la ville renferme la cathédrale. Seulement, à l'occasion d'un différend survenu en 1380(?) avec l'évêque, les Bâlois tournèrent la volute de leur crosse vers la dextre, ce qui s'est perpétué depuis.

Outre Bâle et son évêque, plusieurs villes et bourgs prirent la crosse, avec des brisures, toutefois. Ainsi Delémont, Lauffon, Liestal... Cette dernière portait la crosse (en allemand *stab*) *de gueules, ayant à sa partie supérieure sept perles de même en brisure*. Lorsque, en 1833, le demi-canton de Bâle-campagne fut formé, les habitants adoptèrent l'écusson de Liestal, leur chef-lieu, d'autant que, par

une étrange coïncidence, les sept perles existantes se trouvaient symboliser les sept districts ruraux qui s'étaient insurgés.

Présentement, le canton de Bâle porte *parti*, au 1 de *Bâle-ville* qui est ***d'argent à l'étui de crosse de sable posé en pal, la volute à dextre***, au 2 de *Bâle-campagne*, qui est ***d'argent à la crosse de gueules posée en pal, la volute à sénestre et ornée de sept perles de même.*** FIGUÈRES.

— D'après Gautier, les armes de Bâle sont dérivées de celles de son prince-évêque lequel portait en champ d'argent sa crosse de gueules tournée à sénestre. Comme brisure, la ville prit la crosse de sable et, vers 1380, on la tourna à dextre.

Une autre opinion veut que la figure qui charge l'écusson de la ville soit non la crosse, mais l'étui ou écrin dans lequel on la renferme. Dans ce cas, la couleur noire serait justifiée, et, comme emblème, rien ne représente d'une manière plus satisfaisante la ville et la bourgeoisie entourant et protégeant sa cathédrale et son évêque, que l'étui enveloppant la crosse.

La terminaison en trois pointes du pied de la crosse a été l'objet de l'étude des héraldistes bâlois; ils ont cru y voir un croc de marinier, qui serait le symbole du droit que Bâle exerçait sur les pêcheurs et bateliers du Rhin. Cette origine peut être vraie, mais il est probable que ce n'est qu'un ornement qui termine la crosse ou la douille qui s'assujettit à son manche.

L'écusson de Bâle est supporté par un animal fabuleux, sorte de dragon ailé appelé Basilisk. Outre Bâle et son évêque, plusieurs bourgs et villes du diocèse portent la même crosse : Delémont, Lauffon, Liestal, Olten, etc.

Des armes de Liestal, le demi-canton de Bâle-campagne a fait son écusson; la crosse de gueules est tournée à sénestre et autour de la partie supérieure sont sept perles ou volutes tenant à la pièce principale par une tige très courte, elles ont été portées à sept pour rappeler le nombre de districts du canton. R.

—

Problème de linguistique (XXIV, 658). — Est-ce de la linguistique, vraiment, que fait l'Allemand quand il nous dit *p* pour *b* et réciproquement, ou encore *f* pour *v*? Non! il n'essaie pas d'accommoder à son idiome quelques-uns de nos radicaux, il ne transforme pas nos thèmes, il se contente de les massacrer à tout propos.

Chacun des signes *p* et *b* possède une figure et une articulation spéciales, et qui ne varient pas des rives de la Seine aux bords de la Sprée; Latins et Germains en usent de façon identique. Si donc, en s'infiltrant dans notre pays, l'Allemand se met, du chef de ces deux lettres, à baragouiner notre langue, ce n'est pas impuissance de sa part, c'est mauvaise volonté. Quand il n'est pas à même de proscrire le français, il tient, au moins, à l'estropier en prenant l'air innocent d'un lourdaud.

C'est sciemment aussi, toujours pour se donner la mine d'un niais inoffensif, qu'il patauge du *t* au *d*. (Voir, dans Balzac, le jargon du baron Nucingen.) Mais il n'agit de la sorte qu'en temps de paix; si l'on est en guerre, il change de gamme aussitôt. Alors, l'espion d'outre-Rhin s'exprime comme un Parisien, et quand il trahit sa nationalité, ce n'est jamais parce qu'il a mal placé telle ou telle consonne.

Peut-être a-t-il un semblant d'excuse à traiter sur le pied d'égalité notre *f* et notre *v*, car, d'après son alphabet, ces deux lettres se prononcent *f* : Femme, *frau* (fraou); De, *von* (fone); enfin notre V est simple, et le sien est double, W : Ver, *wurm* (vourme).

Dès lors, en feuilletant nos vocabulaires, il peut être exposé à lire : *Foulez-fous du fin?* mais il paraît, suivant M. Lo, que, pratiquement, il saura corriger la leçon *lue* avec un peu de la leçon *entendue*, et qu'il dira : *Foulez-fous du vin?* Je le crois sans peine; il est bon que certain mot soit nettement compris quand, surtout, on a plus à cœur de réclamer du champagne que d'en offrir.

Je sais bien que Vin et Wein (*vaïne* pour l'oreille) ont même consonance initiale, mais pareil rapport existe entre Vouloir et *volenne* (Wollen pour l'œil).

En conséquence, dans une même phrase, ***Fouloir*** et ***Vin*** sont une contradiction trop forte pour que je n'y voie pas, de nouveau, le parti pris, chez nos voisins, d'écorcher le français tant qu'ils n'ont pas un intérêt matériel à l'exploiter moins brutalement. T. PAVOT.

— Dans la prononciation de leur propre langue, les Allemands ne font aucune différence entre le *v* et l'*f*, entre

le *p* et le *b*. Il n'est donc pas étonnant qu'ils confondent ces différents sons en parlant le français. Lorsqu'un professeur fait une dictée à ses écoliers, il a soin de spécifier que tel mot s'écrit par un *f* ou par un *v*. Il en est de même pour le *d* et le *t*. Et comme, dans la prononciation, le professeur lui-même ne fait aucune différence entre ces deux lettres, il les qualifie ainsi : *Artess, t; Veichess, d;* ce qui signifie *t* dur, *d* mou.

Je n'ai assurément aucune qualité pour parler au nom des Allemands, sauf celle d'avoir habité l'Allemagne pendant de longues années et d'avoir suivi les cours de quelques-uns de leurs professeurs, dont l'un bombarda Paris en 1870.

G. C.

—

Les chevalières de la Légion d'honneur (XXIV, 659). — Voici la liste complète et authentique des femmes décorées de la Légion d'honneur (grade de chevalier) depuis 1852 :

1852. Madame Abicot de Ragis (Marie-Amélie). Belle défense de la mairie de son village contre des malfaiteurs qu'elle a mis en fuite.
— Madame Dusoullier (sœur Hélène).
— Madame Chagny (sœur Barbe).
— Madame Massin (sœur Jeanne Claire).
— Madame Rendu (sœur Rosalie).
1865. Madame Rosa Bonheur, artiste peintre.
1875. La sœur Penin, de Toulouse.
— Madame Lefèvre (sœur Onésime).
1878. Mademoiselle Dodu (Juliette). Belle conduite comme télégraphiste, pendant la guerre.
1880. Madame Jarrethout, ancienne cantinière de francs-tireurs.
1883. Madame Frary-Gross (Caroline), ancienne directrice d'ambulance.
1884. Madame Nonat (sœur Marie-Ambroise).
— Madame de Saint-Jullien de Cahuzac, supérieure de l'hôpital militaire de Marseille.
1885. Madame Saby (Henriette-Rosalie), en religion sœur Marthe.
— Madame Breysse (sœur Saint-Paulin).
— Madame Garcin (sœur Saint-Cyprien).
— Madame Laroche (Elisa), sœur de charité à Haïphong (Tonkin).
1886. Madame Nicolas (sœur Marie-Françoise).
— Madame Dieulafoy, née Magre, femme du voyageur du même nom, dont elle a partagé les voyages et les périls.
— Madame Laborde (sœur Bathilde).
— Madame Gélas (Claudine), sœur de charité.
1887. Madame Furtado-Heine (œuvres charitables).
— Madame Berthon (sœur Philomène).
— Madame Vignal (sœur Rosalie).
— Madame de Moissac (sœur Marie).
— Mademoiselle Nicolle (Léontine), surveillante à la Salpêtrière.
— Madame Terme (sœur Hyacinthe).
1888. Madame Richard (mère Marie-Virginie).
— Madame Eloy, supérieure de l'hôpital de la marine à Rochefort.
— Madame Alliouze-Luguet, devenue par mariage madame Marie Laurent, puis madame Desrieux, célèbre artiste dramatique, fondatrice et directrice de l'Orphelinat des arts.
— Madame Gourdon (sœur Eveline).
— Madame Cahen (Coralie), membre de l'Association des dames françaises.
— Madame Peyrémond (sœur Vincent).
1889. Madame Kindt (sœur Marie de l'Incarnation).
— La sœur Dafis (Jeanne-Joséphine).
1890. Madame de Friedberg, directrice de l'école normale de Fontenay-aux-Roses.
— Mademoiselle Toussaint (Marie-Anne-Julie), directrice des écoles professionnelles Elisa Lemonnier.
1891. Madame Desclaux de Latanée, supérieure de l'hospice de Pau.
— Mademoiselle Malmanche, inspectrice des cours professionnels de jeunes filles à Paris.

Il existe également des femmes décorées de la médaille militaire ; leur nombre est de 22 depuis 1865 ; la plupart sont des cantinières. Mademoiselle Dodu, qui figure dans la liste ci-dessus comme décorée de la Légion d'honneur, en 1878, avait d'abord reçu la médaille militaire l'année précédente.

Quant aux palmes académiques, qui sont exclusivement données par le ministère de l'instruction publique, c'est le ministère seul qui pourrait répondre à la question du correspondant M. Enfin, pour ce qui regarde le Mérite agricole, les décisions qui confèrent cette décoration sont centralisées au ministère de l'agriculture.

Si le correspondant M. avait besoin de détails plus précis sur les femmes décorées, au point de vue de la date de leurs nominations ou de l'exposé de leurs services, qu'il me les demande.

GEORGES D'HEYLLI.

— Le nombre des femmes décorées de la Légion d'honneur, depuis la fondation de l'ordre (1808) jusqu'à nos jours, est de 46.

L'historique qui les concerne a été fait et publié en un volume qui vient d'atteindre sa troisième édition chez l'éditeur Melet (Paris, passage Vivienne).

JEAN ALESSON.

— Le 13 juillet 1848, est décédée, à l'Hôtel des Invalides, Marie-Angélique Duchemin, veuve Brulon, née à Saint-Malo de Dinan (Côtes-du-Nord), le 27 janvier 1772.

Les états de service de cette femme, ainsi qu'il résulte des pièces fournies à la chancellerie de la Légion d'honneur, sont des plus remarquables :

Sept années de service, sept campagnes, trois blessures. Plusieurs fois mise à l'ordre du jour de l'armée, elle s'était notamment signalée en défendant, le 5 prairial an II, un poste attaqué par les Anglais. Elle était entrée comme soldat le 15 mai 1811, avait passé caporal le 9 janvier 1812, sous-lieutenant le 2 octobre 1822 ; elle avait reçu la croix de la Légion d'honneur en 1847.

En ce qui concerne un répertoire alphabétique des officiers d'académie, notre confrère peut être satisfait par un annuaire que nous avons eu entre les mains il y a peu de temps. Cet annuaire sera bientôt, par le volume, frère du *Bottin*, pour peu que la fièvre du violet sévisse quelques années encore.

JULES POIRIER.

—

L'annexion de Nice (XXIV, 660). — Un document officiel répond à toutes ces insinuations intéressées, c'est le texte de la protestation du conseil communal de Nice, en date du 18 avril 1860, contre les attaques perfides d'un journal local, la *Gazette de Nice*. Nous le reproduisons, vu son importance, in extenso :

La *Gazette de Nice*, dans le but d'amoindrir la haute importance et l'éclatante signification du vote de la ville de Nice pour l'annexion à la France, ne cessant de répéter les accusations les plus graves et les plus *déloyales* sur la manière dont les listes ont été formées et sur la manière dont le vote a eu lieu ;

Les membres du conseil communal, composant les quatre comités, se *croient en devoir de protester contre toute insinuation malveillante et injurieuse et de déclarer que toutes les irrégularités que la* Gazette a prétendu signaler *sont fausses et mensongères*...

Malaussena, avocat. — Prosp. Girard. — M. Donaudi. — Aug. Gal. — Abr. Colombo. — Jérôme Valentiny. — Antoine Barberis. — E. Gerbin. — Jules Bessi. — H. Bovis. — A. Clerissy. — J. B. Risso. — V. Clerico. — Victor Tiranty. — Eugène Escoffier. — L. Roubaudi. — L'abbé Tribaudini. — Léon Féraud. — Ant. Botin. — F. Faraud.

H. M.

—

Une femme en prison 40 jours sans manger ni boire, en 1357 (XXIV, 660). — S. M. connaît sans doute le jeûne de *Jeanne Balam*, native de Confolens en Poitou, qui fit tant de bruit en 1599 et provoqua nombre de volumes des médecins Laurent Joubert, Israël Harvet, Citoys.

Mais connaît-il bien ces vers de Jean Molinet, dans la *Récollection des merveilles advenues de son temps*, cités par Dreux du Radier d'après la Bibl. de Duverdier, p. 278, *verbo* Jean Molinet ?

J'ai vu frère Nicole,
Un Souisse dévot,
D'abstinence l'école,
Fort bien gardant son vot (vœu),
Vingt ans vivre en ce monde,
Sans manger peu ni point ;
Dieu, en sa gloire munde,
Lui donne viande à point.

L. CLOUZOT.

— « Dans les *Fœdera* de Rymer (t. VI, p. 13), se trouve un rescrit du roi Edouard III, relatif à une femme nommée Cécilia, épouse de John de Rygeway, qui avait été enfermée dans la prison de Nottingham pour le meurtre de son mari. Elle demeura dans cette prison en s'abstenant de nourriture et de boisson pendant quarante jours. Ce fait ayant été rapporté au roi par des témoignages dignes de foi, émue de compassion et pour la gloire de Dieu et de la sainte Vierge, Sa Grâce voulut bien accorder à la femme son pardon. L'ordre porte la date du 25 avril de la 31e année du règne du roi, c'est-à-dire l'an de N.-S. 1857. » (*Chambers Book of Days*, vol. I, p. 551.)

R. A. CUNNINGHAM.

—

Une homélie de Voltaire (XXIV, 667). — Samuel Bourn était ministre d'une congrégation de dissidents, à Norwich. Il a publié une série de *Discours* (Londres, 1760-1764), 4 vol. in-8° ; *Cinquante sermons* (Norwich, 1777), 2 vol. in-8°. Il se peut donc qu'il ait prêché un sermon à Londres, en 1768. W. H. R.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Documents inédits sur mademoiselle Choin, la maîtresse du Grand Dauphin. — Cette mademoiselle Choin, qui n'est connue que des habitués des coulisses des XVIIe et XVIIIe siècles, mérite mieux



que le profond discrédit dans lequel le public la tient, et je tiens à répondre à cette place à la question posée p. 613.

Mademoiselle Choin fut, et c'est en cela qu'elle nous intéresse, une imitation pâle et lointaine de l'existence de madame de Maintenon auprès du roi. « Si Monseigneur (le fils aîné de Louis XIV) eût vécu, dit M. de Barthélemy (dans sa remarquable étude sur ***Marie-Emilie Joly de Choin***), mademoiselle Choin aurait tenu exactement la place de la veuve Scarron, et ce n'aurait pas été un incident ordinaire de voir deux bourgeoises, ou à peu près, se succéder comme quasi-reines sur le plus grand trône du monde. »

Native de Bourg en Bresse et issue de bonne noblesse, mademoiselle de Choin, qui faisait partie des demoiselles d'honneur de la jeune princesse de Conti, ne tarda pas à devenir la favorite de sa maîtresse.

Ce fut chez la princesse de Conti, où il fréquentait assidûment, que le dauphin remarqua l'habile fille d'honneur. Il en goûta l'esprit, la gaieté, les manières et ne dissimula pas le plaisir qu'il trouvait dans sa société. Elle n'était cependant pas jolie. Saint-Simon a laissé d'elle ce portrait peu flatteur :

Elle avait l'air d'un carlin. Elle était petite, elle avait de petites jambes, un visage rond, un nez court et relevé, une grande bouche remplie de dents pourries qui avaient une puanteur telle qu'on pouvait la sentir à l'autre bout de la chambre. Elle avait une gorge horriblement grosse, cela charmait Monseigneur, car il frappait dessus comme sur des timbales. Je crois que le dauphin s'était habitué au tabac pour ne pas sentir l'horrible odeur des dents pourries de la Choin.

Mais cette femme courte, grosse, disgraciée, avait beaucoup d'esprit, et c'est par là qu'elle allait régner sur celui qui passait pour le futur roi.

Il ne fut pas sa première aventure d'amour; elle n'avait pas été cruelle au comte de Clermont-Chattes qui courtisait aussi sa maîtresse. — Mais, tout métier se doit apprendre et, déjà façonnée, elle n'en fut, quand elle en arriva au dauphin, que plus parfaite. Cette intrigue avec Clermont fut dévoilée et la princesse de Conti, jouée indignement et prévenue de sa disgrâce par le roi son père, sanglota, ragea, implora justice, et la Choin fut chassée.

Elle s'installa à Paris, aux Petites Hospitalières. Monseigneur l'y vint voir, en cachette, puis, peu à peu, ouvertement; elle habita également Choisy. En 1695, elle se fixa à Meudon où le dauphin se rendait seul sous le prétexte de suivre les travaux du bâtiment. Elle était prévenue de ses visites. « Elle passait les cours à pied, mal vêtue, comme une femme fort du commun qui va voir quelque officier, et par les derrières entrait dans un entresol de l'appartement de Monseigneur, où il allait passer quelques heures avec elle. »

Bientôt, chez la recluse par amour, les courtisans habiles à saisir le vent affluèrent. A dater de 1705, ces visites prirent des proportions considérables et l'on se tourna vers Meudon, comme vers un avenir prochain. « Madame de Maintenon y laissa aller la duchesse de Bourgogne qui savait y trouver son mari et le duc de Berry, son beau-père, les autres habitués étaient le prince de Conti, le duc d'Antin, M. de Mailly, les ducs de Vendôme, de Luxembourg, de Choiseul, de Noailles. Les dîners s'étendirent insensiblement, mais toujours avec la même apparence mystérieuse, quoique ce ne fût plus un secret pour personne. La cour décerna un nom à ces parties secrètes : on les appela les *parvulo* de Meudon. »

On fit à ce moment courir le bruit d'un mariage secret entre mademoiselle Choin et le dauphin, il n'est pas invraisemblable. Madame de Maintenon fit elle-même une visite à la favorite du futur règne qui lui ressemblait par tant de points: ce fut à propos de Chamillart qu'elle voulait renverser, avec l'aide de mademoiselle Choin et qu'elle renversa.

Un incident considérable allait bouleverser toutes les prévisions, le dauphin allait mourir. Réfugiée dans un grenier au-dessus de lui pendant sa maladie, mademoiselle Choin l'allait visiter de nuit ou à certaines heures solitaires. Elle ne fut instruite de son malheur le 15 avril 1711 que par les cris; on la fit descendre, elle embrassa le mort, on la mit en voiture et on l'amena à Paris. Le roi, sur-le-champ, l'assura de sa sympathie.

Sa douleur ne fut pas très vive. Elle n'avait pas perdu un amant fort séduisant et l'on n'a jamais su démêler si elle fut vraiment ambitieuse. Elle ne jouait peut-être les Maintenon que par occasion. Elle était ravie que l'occasion soudain manquât.

Cette personne singulière, qui avait été la favorite du fils du plus grand roi, s'ac-

commoda fort bien de son cousin Lacroix, dans sa maison de la rue des Tournelles, où elle vécut sans se répandre dans le monde, qui, cependant, la sollicitait.

Sur l'époque de son décès, on ne savait, jusqu'à présent, rien de précis. Un document inédit, que nous avons trouvé, nous éclaire. C'est un mémoire pour son convoi, qui permet d'assigner comme date de sa mort l'année 1732. Ce mémoire est assez intéressant pour être publié, il fournit de curieuses indications sur les pompes funèbres au XVIII[e] siècle.

Mémoire pour le convoi, service et enterrement de mademoiselle Emilie de Choin.

Pour monsieur le curé.	24 l.
Pour les droits paroissiaux. . .	6 l.
Pour M. le vicaire.	2 l.
Pour 76 prêtres à chacun vingt sols.	76 l.
Pour 4 prêtres qui ont porté le corps.	4 l.
Pour 8 enfants de cœur. . . .	4 l.
Pour le port du bénitier, de la petite et grande croix. . . .	1 l.
Pour l'honoraire de la grande messe.	1 l.
Pour 4 prêtres qui ont chanté la prose.	2 l.
Pour la pièce du cierge. . . .	24 l.
Pour les sols d'offrande, le pain et le vin.	9 l.
Pour deux prêtres qui ont veillé deux jours et deux nuits. . .	20 l.
Pour la bierre et le bedeau église.	13 l.
Pour le suisse et garçon. . . .	3 l.
Pour 29 enfants rouges, 5 sols et 10 sols au maître.	7 l. 15 s.
Pour les peines du clerc des convois.	6 l.
Total. . .	208 l. 15 s.

Je soussigné, prêtre receveur des convois de la paroisse de Saint-Paul, reconnaît avoir reçu de M. Liet, exécuteur testamentaire de mademoiselle Choin, la somme de deux cents huit livres quinze sols pour le présent mémoire.

A Paris, le 4 juin 1732.

CHOCQUET (1).

La maladie de cette étrange personne fut assez longue, si nous nous en rapportons au mémoire de Frémyn, marchand apothicaire, que nous avons également retrouvé. Il part du 7 juin 1731 et s'achève au 13 avril 1732, qui indiquerait que la mort de cette femme arriva en avril. Ce mémoire ne présente rien de particulier. La pauvre dame consomma énormément « d'onces de manne en larmes, de prises de cristal de tartre, de scrupules de rhubarbe, de poignées de fleurs de pied de chat ». Le mémoire monte à 300 livres « tant pour le contenu que pour les peines et soins que (l'apothicaire) s'est donnés dans la maladie de ladite demoiselle de Choin ».

Prudente, en son ordinaire, elle avait laissé un testament (daté du 23 septembre 1728 et insinué le 28 juin 1732), qui fait également partie de notre trouvaille. Il ne présente rien de saillant. Ce sont des donations aux pauvres et à ses serviteurs. Elle se recommande à Dieu selon la formule et le prie, par-devant notaires, « de luy pardonner ses fautes et péchés et de l'admettre au nombre des bienheureux (1). »

Rien ne faisait supposer cette bonne fin. Ce fut une excellente créature qui ébaucha un rôle prodigieux et s'en tint là.

M. de Barthélemy a dit fort justement de cette aventure historique et galante : « Un hasard vraiment curieux a placé deux fois de suite près du trône de France deux femmes que rien ne devait y appeler suivant les prévisions humaines. La Providence n'a pas voulu que nous puissions voir ce que mademoiselle de Choin eût été auprès d'un roi aussi incapable et aussi faible, et si le royaume aurait eu à se louer de sa véritable régence. La mort a enlevé le dauphin avant la réalisation de cet événement et nous trouvons dans Saint-Simon encore ces deux lignes qui peuvent lui servir d'oraison funèbre véridique. « Cet attachement incompréhensible et si semblable en tout à celui du roi, à la figure près de la personne chérie, est peut-être l'unique endroit par où le fils ait ressemblé au père. »

E. B.

(1) Dans trois mémoires annexes, on trouve que la dépense du luminaire fourni pour le convoi s'éleva à 195 livres 6 sols, et que le domestique de mademoiselle Choin reçut pour ses habillements de deuil, habits, manteaux et bas noirs, la somme de 38 livres 5 sols.

(1) Elle légua 2,000 livres aux pauvres honteux de Saint-Paul, 26,500 livres à mademoiselle du Vignau, sa femme de chambre qui la servait depuis 34 ans, 19,500 livres à une autre femme de chambre, mademoiselle Charpentier, 300 livres de rente viagère à Augrand, son ancien portier, 5,000 livres à Daltois, son valet de chambre depuis 12 ans, 300 livres à chacun de ses laquais, 3,000 livres à une demoiselle Marie-Anne Racine à laquelle elle s'intéressait, 500 livres au couvent de Sainte-Claire de Bourg en Bresse où sa sœur était religieuse, 500 livres à sa cuisinière, etc. Le mobilier, la garde-robe, la vaisselle d'argent, étaient légués par moitié à mesdemoiselles du Vignau et Charpentier.

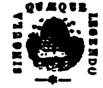
Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 novembre 1891.*

XXIVe Année. — No 564.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — No 189

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Aventuriers. — Dans les *archives municipales de Bergerac*, j'ai lu qu'au XVIIIe siècle, à deux ou trois reprises, les maires et échevins reçurent les serments des portefaix, sacquiers, *aventuriers*, tonneliers, etc...

Qu'était-ce qu'un *aventurier?* Littré et Larousse sont muets. Cela signifiait-il un marchand ayant une petite boutique portative, que l'on mettait en avant des maisons? Mais n'aurait-on pas écrit alors plutôt un *devanturier?*

De la Coussière.

—

Qu'est-ce qu'un phrontistère? — L'astronome Ismaël Boulliau, écrivant le 7 mars 1659 à Christiaan Huygens de Zulichem (à la Haye), s'excuse ainsi de n'avoir pas fait une commission de son correspondant :

Je vous supplie de croire qu'il n'a pas tenu à moy que vostre lettre du mois d'octobre que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire n'ayt esté veue par messieurs Paschal et Carcavi; nous estions dans cette maison dans la plus grande calamité de maladie que vous puissiez vous imaginer. Monsieur Carcavi estoit à la campagne et monsieur Paschal s'est confiné je ne sçay où dans un *phrontistere* de Jansénistes, que j'ignore encore, ainsi je ne pus la faire voir. (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, publiées par la Société hollandaise des Sciences, la Haye, 1889, in-4°, tome II, p. 366.)

J'ai vainement cherché un peu partout le mot *phrontistère*. A mon secours, chers philologues de l'*Intermédiaire!*

Un vieux chercheur.

—

Les reliques et la famille de Bayard. — Un des historiens du Bon Chevalier, qui posséda le château Bayard de 1819 à 1855, et qui en avait fait l'acquisition comme prête-nom du duc de Berry, Antoine Delandine de Saint-Esprit, mort bibliothécaire à Lyon le 17 novembre 1855, dit à la page 460 de son livre (*Histoire de Bayard*, Paris, 1842) :

L'armure de Bayard, cette relique du courage, fut placée jadis sous la garde de la noblesse du Dauphiné; on la voyait encore en 1815, à l'arsenal de Grenoble. Les cosaques dépouillèrent l'arsenal de Grenoble de l'armure de Pierre Terrail. Louis XVIII sentit cette perte. L'auteur de cette histoire fut chargé de « faire la recherche de l'armure de Bayard et de la réclamer aux puissances alliées ».

Il fut assez heureux pour faire réintégrer en France quelques portions de ce trophée chevaleresque.

Cette réintégration se fit avec une sorte de solennité : l'armure de Pierre Terrail fut rendue sur la frontière de France et de Savoie, que le chevalier Sans Peur avait défendue, puis la Cour royale de Grenoble constata l'identité des pièces qui avaient été enlevées par l'étranger et en donna acte. L'armure de Bayard fut réunie à celle de François Ier qu'on voyait alors au château royal de Rambouillet, dans la chambre où mourut l'héritier des Valois.

La ville de Bordeaux avait l'épée du preux, c'est dire qu'elle la conserva.

C'est dans le *casque* de Bayard que Napoléon distribua, au camp de Boulogne, les premières croix d'honneur.

La *lance* de Bayard était restée dans les montagnes de Bramefarine, dans cette belle vallée du Graisivaudan où dominait le vieux castel des Terrail.

C'est sous le chaume d'un bûcheron que ce fer des combats était gisant; on s'en servait comme d'un outil usuel.

Le *gantelet* de Bayard est passé entre les mains d'un officier de la vieille armée qui habite Pontcharra-lès-Bayard; il a gardé ce gantelet en rente viagère et a pris l'engagement de le léguer à sa patrie.

On voyait encore, dans la même contrée, le *lit* de Bayard et la tapisserie qui décorait la salle d'armes de son manoir. Le lit est resté dans la famille du Chatelard, qui eut avec les Terrail une affinité par une de ses aïeules. La *tapisserie* a été déposée à Paris, dans une salle de la bibliothèque Royale.

Plus loin, p. 465, le même auteur ajoute :

Après la mort du bon chevalier, le *collier de l'ordre de Saint-Michel*, dont il avait été décoré, resta dans le manoir des Terrail. La révolution de 1793 dépouilla les châteaux ; la Société populaire du lieu en fit présent à l'acteur Larive. Ainsi ces insignes advinrent à un preux de théâtre. Larive s'en para dans la tragédie de *Gaston et Bayard*, de Dubelloy ; puis, à sa mort, l'acteur les légua au marquis de La Fayette.

Au moment où il vient de se former, sous la présidence du général Février, grand chancelier de la Légion d'honneur, un comité pour l'érection à Bayard d'une statue équestre sur le pont de Pontcharra, son pays natal, il a paru intéressant de rechercher ce qu'étaient devenues toutes ces reliques.

Pour ma part, je n'en connais qu'une, le *gantelet*, qui est toujours entre les mains des descendants de l'officier de la vieille armée ; seulement, ma belle-sœur, possesseur actuel du gantelet gauche, dit que son grand-père, M. de Copier, les avait tous deux et qu'il avait donné le droit à M. Delandine pour le remettre au duc de Berry (la fille de Georges Terrail, frère et héritier de Bayard, avait épousé un Copier).

A-t-on des preuves que l'armure de Bayard ait été à l'arsenal de Grenoble et sa restitution par les alliés a-t-elle été réellement constatée d'une façon officielle par la cour royale de Grenoble ? Si elle a été rendue et portée à Rambouillet, où est-elle maintenant ? Celle qui figure au Musée d'artillerie sous le nom de Bayard (G, 179), et a été reproduite avec cette attribution dans l'édition du Loyal Serviteur par M. Lorédan Larchey, porte la devise (*semper suave*) et l'initiale M des Médicis avec la date 1515 ; elle provient de la galerie de Sedan.

La ville de Bordeaux possède-t-elle une épée de Bayard ?

On m'a dit qu'il en existait une autre en Angleterre dans le palais de *Carlton House*. Est-ce vrai ? et quel est le détenteur actuel ?

D'où Napoléon avait-il tiré le casque qui figurait à Boulogne ? J'ai lu quelque part qu'il y avait aussi à cette cérémonie, et servant au même usage, le casque de Turenne. Ces deux casques ne sont-ils pas des casques de rhétorique ?

La famille du Chatelard, dont parle Delandine, avait pour véritable nom *Boczosel* ; la fille naturelle du Bon Chevalier, Jeanne de Bayard, épousa un Boczosel, dont elle eut, entre autres enfants, Piraud de Boczosel, dit *Le Chatelard*, célèbre par son amour pour Marie Stuart et sa fin tragique en Ecosse. Les Boczosel habitaient près de la côte Saint-André, et leur nom s'est éteint au commencement de ce siècle ; ils ont eu pour héritier le comte Edouard Crotti de Castigliole, propriétaire du château de la Bauche, près les Echelles, en Savoie. Je ne crois pas qu'il descende de Bayard ni que d'autres *descendants directs* existent encore.

Le mariage de la fille de Bayard m'amène à parler de sa légitimité. On a essayé, il y a quelques années, de prouver que Bayard s'était marié secrètement, en Italie, avec Barbe de Trègue, mère de Jeanne ; mais il a été à peu près prouvé que les pièces produites étaient fausses.

La question serait probablement résolue d'une façon définitive si l'on connaissait le testament de Bayard, qui est conservé, dit-on, dans une étude de Paris, et qui aurait été produit, au siècle dernier, dans un procès. Il serait également intéressant de savoir s'il existe actuellement au bourg de Cantù (entre Côme et Milan) ou ailleurs, en Italie, des représentants de la famille de *Trègues*, *de Trèque*, *Trechi*, *Trecho*, *La Treca*, ou même *de Tresca*, car on trouve toutes ces formes dans les historiens du Chevalier.

Y a-t-il, dans les archives de Pontcharra, quelque trace du singulier don fait par les patriotes de ce bourg à l'acteur Larive, et la famille de Lafayette possède-t-elle encore le collier de Saint-Michel, dont on vient de voir la provenance ?

Je demande à mes érudits confrères de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me permettre de leur adresser encore quelques questions destinées à permettre au comité de donner à la statue projetée le caractère historique qui manque si complètement à la statue érigée en 1824 sur la place Saint-André, à Grenoble, et à fixer les généalogistes sur l'état de la famille du Chevalier sans peur et sans reproche.

1° Un catalogue, paru en 1820, faisait mention d'un exemplaire du « Loyal Serviteur », imprimé sur vélin et orné de miniatures, qui appartenait alors à

un bibliophile allemand. Qu'est devenu cet exemplaire, qui donnerait des renseignements d'autant plus précieux sur la figure de Bayard et les costumes du temps, qu'il est aujourd'hui démontré que le Loyal Serviteur n'est autre que Jacques de Mailles. Or, ce Jacques de Mailles, dont la famille possédait autrefois le château de Mailles, à 6 ou 7 kilomètres de Château-Bayard, s'était vu, par la pauvreté, forcé de devenir un savant et un artiste ; après avoir suivi le Bon Chevalier comme secrétaire, il se fit notaire à Grenoble, et l'on a de fortes raisons de croire qu'il est l'auteur des deux seuls portraits authentiques de Bayard, qui se trouvent : l'un au château d'Uriage (portrait à l'huile) ; l'autre, au musée de Grenoble (dessin aux deux crayons), et que tous les deux sont signés de ses initiales J. D. M. — Il est donc probable que l'exemplaire en question serait le sien et aurait été illustré par lui. Qu'est devenu ce précieux document ?

2° Le président Expilly, dans son *Supplément* à l'histoire de Bayard (Grenoble, 1650, p. 473), parle d'un « Petit Mémorial de la mort et convoy fait au Chevalier jusqu'à son enterrement », par Jacques Joffrey, le fidèle maître d'hôtel qui assista ses derniers moments. Ce petit mémorial existe-t-il toujours, et où ? Il paraît avoir été inconnu aux historiens modernes du héros dauphinois.

3° Le colonel Maurin, un collectionneur émérite, se trouvait en garnison au fort Barraux, dans les premières années de la Révolution, lorsqu'il apprit que le château Bayard, et tout ce qu'il renfermait, était en vente. Il s'y rendit et acheta toutes les archives, qui furent renfermées dans une dizaine de caisses et adressées par lui à un de ses parents habitant Paris. Ces caisses ne parvinrent jamais à destination. Ont-elles été détruites ?

Cela est malheureusement probable ; mais peut-être trouverait-on quelques débris des papiers qu'elles contenaient.

4° Il existe encore en Dauphiné une famille du Terrail-Couvat qui a prouvé, à la fin du siècle dernier, devant les États de la province, sa filiation jusqu'à Charles du Terrail, fils d'un Gaspard du Terrail, s^r de Bernin, cousin de Bayard. La plupart des généalogistes dauphinois modernes ont refusé de reconnaître ces prétentions, parce que les généalogistes du XVIIe siècle n'ont donné à Gaspard du Terrail qu'un fils nommé *François*, dont la postérité s'est établie en Languedoc à la suite d'une alliance avec la famille de Saint-Félix de Saussan et s'y est éteinte. Comme, d'après les documents fournis par les du Terrail-Couvat, Charles aurait épousé une Soffrée d'Arces de Réaulmont, vers 1550, il paraît facile de résoudre définitivement la question en recherchant, dans les archives de la famille d'Arces, si cette Soffrée a réellement existé et si elle a contracté le mariage indiqué.

Lt-Colonel DE ROCHAS.
Membre du Comité.

—

De quel côté doivent être les fonts baptismaux dans une église ? — Un intermédiairiste plus docte que moi en la matière voudrait-il me faire connaître s'il y a une règle de construction pour l'emplacement des fonts baptismaux ? J'ai remarqué souvent que, dans nos vieilles basiliques, comme dans les églises de construction ancienne, les fonts sont à gauche (pour une personne faisant face à l'autel), tandis que, dans nos églises de construction très récente, ils sont tantôt à droite, tantôt à gauche.

Je désire savoir aussi s'il existe une règle fixant la droite et la gauche dans une église lorsque le prêtre officie. Pour moi, il ne peut y avoir de doute sur la position qu'occupe le prêtre officiant : c'est la face tournée vers l'autel.

A mes confrères de répondre.

JULES POIRIER.

—

Impôt sur les perruques. — L'état de nos finances depuis 1870 a amené certains députés à proposer d'imposer les pianos, les chapeaux de haute forme, etc. L'idée de prélever en France une contribution sur certains objets de toilette, de coiffure, etc., n'était pas une nouveauté.

Le 10 mars 1706, on enregistrait au Parlement de Paris un Edit du roi portant établissement de contrôleurs des perruques dans toute l'étendue du royaume. Cet acte entrait dans les détails les plus minutieux pour assurer l'exacte perception des nouveaux droits, qui variaient entre 10 sous et 3 livres. Toutes les perruques étaient contrôlées et marquées à l'intérieur.

Ne serait-il pas intéressant d'avoir la liste complète des objets de luxe, ou réputés tels, frappés d'un droit sous l'ancien régime et depuis la Révolution ?

E. M.

—

Messages secrets. — « Après la conjuration d'Amboise, dit Anquetil dans son *Esprit de la Ligue*, les Guises furent certains qu'un complot s'était formé pour les chasser de la cour et les perdre. Ils en crurent voir le projet tout dressé dans des lettres qu'on surprit sur un gentilhomme gascon, nommé La Sagne, que le prince de Condé avait envoyé à l'Assemblée de Fontainebleau pour lui faire le rapport de ce qui s'y passerait. Ces lettres ne parurent d'abord rien contenir d'essentiel ; mais La Sagne, menacé de la torture, avoua qu'il y avait une nouvelle entreprise pour le temps des Etats fixés à Orléans ; que le roi de Navarre et le prince de Condé devaient y venir bien armés, s'emparer en chemin de Poitiers et de Tours, faire en même temps soulever Paris, la Bretagne, la Picardie et la Provence, enfin d'exciter un cri général qui demanderait la disgrâce des Guises ou leur mort.

« La Sagne, toujours menacé, voulant racheter sa vie, *avertit de tremper dans l'eau l'enveloppe des lettres du vidame de Chartres. Ce moyen ayant fait paraître des caractères invisibles auparavant*, on y lut qu'on était toujours déterminé à faire pour les princes lorrains, etc. »

Comment expliquer que des *caractères auparavant invisibles* aient paru sur cette enveloppe trempée dans l'eau ? S'il s'agit d'une encre dite *de sympathie*, les chimistes peuvent-ils nous en indiquer la composition ?

Eug. M.

—

Un prédécesseur de l'archevêque d'Aix : l'abbé Fournier et son sermon à Saint-Roch contre le Consulat. — L'archevêque d'Aix eut, sous le Consulat, un prédécesseur qui paya cher sa critique des actes du gouvernement : ce fut l'abbé Fournier, depuis aumônier de Napoléon Ier et évêque de Montpellier.

C'était à l'époque où le Concordat venait de rendre à la religion catholique les églises et le libre exercice du culte. L'abbé Fournier prêchait à Saint-Roch, et son indépendance de parole l'avait mis à la mode. Dans un de ses sermons, celui du jour de la Passion, la police, qui le surveillait de fort près, crut découvrir des allusions très vives à la mort de Louis XVI. Fouché en fit un rapport à Bonaparte. L'entourage du Premier Consul comptait un certain nombre d'anciens conventionnels que le maître tenait à ménager, mais que le prédicateur ne ménageait pas du tout.

L'application des lois existantes ne suffit pas, paraît-il, à l'irritation de Bonaparte. Sur son ordre, Fournier fut jeté à Bicêtre, où il fut emprisonné, rasé et douché comme un fou. Un nouveau rapport de Fouché conduisit le détenu à Turin, où il fut enfermé dans une maison de correction avec des forçats.

Le calme et la placidité de l'abbé Fournier ne se démentirent pas un seul instant au milieu de ces rudes épreuves. Ce prétendu fou se fit remarquer par la sagesse de sa conduite pendant les deux années que dura sa captivité, jusqu'au jour où M. de La Tour du Pin Montauban, évêque de Troyes, obtint la mise en liberté de celui qui avait été son grand vicaire à Auch avant la Révolution.

Que sont devenus les sermons de l'abbé Fournier ? A-t-on conservé celui du dimanche de la Passion, qui lui valut une si cruelle disgrâce ?

D'E.

—

Les voitures du sacre de Joséphine et de Marie-Louise. — Dans les *Beaux jours de Marie-Louise*, M. de Saint-Amand prétend que ce fut la même voiture qui servit au sacre de Marie-Louise et de Joséphine. C'est infiniment vraisemblable.

A Trianon, toutefois, le gardien chargé de montrer les voitures fait admirer aux visiteurs une première voiture, la célèbre voiture du sacre, qui, dit-il, « transporta l'impératrice Joséphine à Notre-Dame », et une autre, plus simple, qui amena de Saint-Cloud à Paris la jeune archiduchesse d'Autriche pour y recevoir la bénédiction nuptiale.

Qui a raison ?

D'A.

—

Les massacres de septembre 1792. — Le Tribunal criminel de Paris a rendu, les 23 et 24 floréal an IV (mai 1796), deux jugements qui condamnaient *Renier*, dit le grand Nicolas, *Damiens* et *Bourre*, à 20 années de fers pour avoir participé au massacre des prisonniers au mois de

septembre 1792. M. Mortimer-Ternaux a donné des extraits de ces jugements dans son *Histoire de la Terreur*, pages 225 et 627 du tome troisième, d'après un exemplaire imprimé qu'il avait consulté en 1868 au *British Museum*, à Londres, et qu'il n'a pas encore été possible de retrouver dans cette admirable Bibliothèque, malgré les recherches réitérées faites par les conservateurs. Ces jugements, rendus sous la présidence de Gohier, reproduisent les discours qu'il a faits au cours des débats. Ils ont été imprimés, chacun séparément, par les soins de l'administration de la justice, suivant l'usage de cette époque, et probablement dans le format in-4°, comme les jugements du Tribunal révolutionnaire de Paris, auxquels ils faisaient suite.

Il ne s'en trouve aucun exemplaire dans les bibliothèques de Paris ni aux Archives nationales.

Quelqu'un de nos confrères pourrait-il nous indiquer un exemplaire de ces jugements? ALF. BEGIS.

—

Sur le gouverneur de Pondichéry, Benoît Dumas. — Un de nos anciens gouverneurs de Pondichéry, Benoît Dumas, revint en France, le 23 juin 1742, avec des trésors et des objets de la plus haute valeur. Il s'installa en France et acheta, à Paris et en province, de nombreux immeubles. Nous voudrions retrouver les traces de toutes ces acquisitions, avec leurs noms anciens et nouveaux.

La partie de la vie de Benoît Dumas qui a trait à son séjour dans les Indes est très bien définie par des auteurs consciencieux comme l'abbé Guyon, MM. Orme, Malleson, etc., mais la seconde période de son existence, c'est-à-dire depuis son retour à Paris jusqu'à sa mort, est faiblement esquissée. Je serais heureux qu'un confrère nous fournît quelques documents sur les dernières années, sur la vie intime de ce héros inconnu, ainsi que sur sa descendance actuelle.

W. L.

—

Muiron, aide de camp de Napoléon. — Je serais fort reconnaissant aux Intermédiairistes qui pourraient me donner quelques renseignements sur la personnalité de Muiron, tué à Arcole aux côtés de Bonaparte.

Il serait intéressant pour moi de savoir en quelle circonstance Napoléon le connut pour la première fois; à quelle influence il dut sa nomination dans l'état-major du général en chef; comme aussi je désirerais savoir s'il existe actuellement de ses descendants directs.

ARTHUR ADAM.

—

Jean de Lignéville. — On demande *la date de la naissance et de la mort* de Jean de Lignéville ou Ligniville, comte de Bey, seigneur de Dombrot, de Faucompierre, etc,, gentilhomme de la Chambre de Henri, duc de Lorraine, gouverneur et bailli d'Hatton-Chatel, grand veneur des duchés de Lorraine et de Bar, créé comte du Saint-Empire par l'empereur Ferdinand II le 3 février 1620 : il n'eut point d'enfants de son mariage avec Madeleine de Nogent. Il est l'auteur d'un ouvrage de vénerie très estimé. Sa vie est un peu connue. Il vivait encore en 1642 ; il était mort en 1652.

Des recherches ont été faites à la Bibliothèque nationale et aux Archives, dans la Collection de Lorraine ; dans les Généalogies ; dans les Biographies ; dans don Calmet et autres auteurs ; dans la Bibliothèque de Nancy ; dans les papiers de la famille ; au British Museum ; dans les Archives de Vienne et de Florence : on a fouillé partout, on n'a rien trouvé. Ce serait donc une véritable trouvaille que de mettre le doigt sur les dates de sa naissance et de sa mort, et il est impossible que les Intermédiairistes ne les trouvent pas.

Les Lignéville sont un des quatre Grands Chevaux de Lorraine qui montaient ensemble, à cheval, de front, tout harnachés, le grand escalier du Palais ducal de Nancy pour aller aux Etats ; c'étaient de vrais princes, n'ayant que le titre de comtes, parce que le souverain n'avait que le titre de duc. Jean de Lignéville était un homme remarquable, et on peut trouver singulier que *la date de sa naissance et de sa mort* soient restées ignorées. Cependant, c'est bien simple. Les derniers ducs de Lorraine, ne pouvant soutenir la lutte contre Louis XIV faute d'argent, ruinés par les Juifs, furent écrasés, et toute leur ancienne noblesse fut anéantie, dépouillée, exilée. Callot vivait de ce temps et nous en a laissé les « Misères de la guerre », les « Gueux », etc.

C'est dans cette destruction générale qu'ont été détruites les planches de l'Armorial de Lorraine par les trois Callot, qui avaient été les hérauts d'armes des ducs. Jean de Lignéville a disparu dans la tourmente. On cherche, pour une publication qui lui est relative, les dates certaines de sa naissance et de sa mort.

V. R. B. D.

—

Calottes et peaux divines. — En 1727, un sr Cordier, demeurant à Paris, chez Lucas, épicier, au haut de la rue de la Coutellerie et de la Vannerie, obtint du roi, sur les certificats des sieurs Dodart et Maréchal, premier médecin et chirurgien de Sa Majesté, un brevet qui lui permettait de composer et vendre un remède topique résolutif, dit *Peaux divines*, ayant la vertu, par l'application des calottes desdites peaux, de guérir les maux les plus invétérés : abcès, fluxions, rhumatismes, coups reçus à la tête, chutes ou blessures par le fer ou coups de feu, migraines, vapeurs, éblouissements, étourdissements, bourdonnements, tintements d'oreilles, surdité, coups de soleil, paralysies, gouttes de toute nature, maux de côté, douleurs de reins, enflures, meurtrissures, ulcères, dartres vives, humeurs froides, pleurésie, petite vérole, etc.

Ont été guéris par ce remède (d'après le prospectus) :

1. M. Dugay-Trouin, lieutenant général des armées navales (rhumatismes aux bras et à la tête).
2. Comte de Gergey, ambassadeur du roi à Venise (surdité).
3. Duchesse de la Mailleraye (enkilose).
4. Madame Chamelain, femme de M. Chamelain, lieutenant des armées navales, à Brest (paralysie).
5. Le fils de M. Lanfant, commissaire provincial des guerres, à Aix (paralysie).
6. La femme de M. Vitry, maître rôtisseur et traiteur, rue de la Tixeranderie, à Paris (abcès à la tête).
7. M. de Magnan, écuyer de feu madame la duchesse de Berry, au Luxembourg (abcès à la tête, — avait été abandonné des médecins et des chirurgiens).
8. La femme du sieur Michault, à Evry, près Corbeil (lait épanché, fièvre continue).
9. M. Semelé, ancien officier de cavalerie, rue Mouffetard, près les Gobelins (rhumatisme aux bras, aux épaules, aux reins, aux cuisses et aux jambes depuis douze ans).
10. La femme du sieur Semelé (abcès à la tête à la suite d'une chute).
11. M. Daguerre, major de la place de Mont-Dauphin, en Dauphiné (rhume persistant).

Liste des médecins, chirurgiens et apothicaires qui ont approuvé le dit remède :

MM. Chicoineau, premier médecin du roi;
Helvetius, premier médecin de la reine;
Silva, médecin ordinaire du roi;
de Vernage, médecin ordinaire du roi;
De la Péronie, premier chirurgien du roi;
De la Fosse, premier chirurgien de la reine;
Malaval, chirurgien juré de S. Come;
Petit, chirurgien juré de S. Come;
Boulduc, premier apothicaire du roi;
Geoffroy, maître apothicaire.

On lit sur le prospectus que je possède :

Vu le nouveau brevet confirmatif du premier privilège, permis d'imprimer, à Rouen, ce 6 mars 1745. Billard.

De l'imprimerie de J.-F. Béhourt.

Dépôts dans les principales villes de France et de l'étranger :

A Rouen, chez Dupont, épicier, rue Cauchoise.

La Faculté de médecine peut-elle nous restituer ce remède souverain? Nous lui en serions infiniment reconnaissants. Il est fâcheux qu'il soit tombé dans l'oubli. De deux choses l'une : ou le remède était excellent, ou les savants médecins qui l'ont recommandé se sont moqués du public.

UN BIBLIOPHILE ROUENNAIS.

—

Beaumarchais agent secret. — On vient de juger le concours de la statue de Beaumarchais. Il est donc temps de faire justice des calomnies du *Livre rouge, ou liste des pensions secrètes* (1re livraison, Imprimerie royale, 1790, p. 8). On y lit :

Beaumarchais a reçu : 1° 60,000 livres en considération de sa discrétion sur les couches de Madame Adélaïde, fille du roi Louis XV ; 2° 150,000 livres pour son expédition à Londres où il a été sous les ordres du *Receveur*, espion de police, arrêter Morande, auteur de pamphlets calomnieux ; 3° 400,000 livres pour avoir procuré à Sa Majesté la veuve Séguin et la petite Sélin ; 4° 480,000 livres pour prix de ses pamphlets contre les Parlements.

Quelque officielle que soit cette mention calomnieuse, a-t-elle été depuis infirmée?

GERMAIN BAPST.

—

Documents inédits sur Anquetil l'historien. — Chargé, par la famille d'Anquetil l'historien, de faire sa biographie, je prie mes collaborateurs de l'*Intermédiaire* de vouloir bien m'indiquer les lettres ou documents inédits qu'ils pourraient connaître ou posséder.

DE LA FÈRE.

—

Un médaillon d'Armand Carrel. — Le sculpteur Révillon a-t-il fait un médaillon d'Armand Carrel?

H.

—

Boïeldieu. — J'ai toujours entendu dire que les noms propres de personnes, en français, dérivaient de quatre sources : 1° le lieu d'origine : Breton, Lallemand; 2° un métier ou une profession : Tissérand, Ladvocat; 3° une difformité ou une qualité physique ou morale : Lecamus, Le Sage; 4° un nom de baptême plus ou moins défiguré : Piron, Quinet. Mais notre *Boïeldieu* (l'auteur de la *Dame blanche*) fait exception. Faut-il ouvrir une cinquième source : *Jurons habituels*, très communs comme surnoms, mais mourant avec leur propriétaire, et devenant bien rarement des noms de famille ?

On jurait par ce qu'il y avait de plus sacré : Ventre saint du Christ (ventresingris). — Par le sang de Dieu (palsambleu). Tudieu, en breton, signifie par le côté de Dieu, celui qui fut percé de la lance. — Par la fressure du pape, etc. (Il pourrait se faire que les nobles prétendissent avoir le *sang bleu*, parce que *bleu* remplace *de Dieu* presque partout.)

Si quelque collaborateur trouve des noms de famille de cette cinquième source, il rendra un grand service aux « onomatozistes » (ὄνομα et ζητέω) futurs.

O. L.

—

Journal d'histoire naturelle. — J. M. Boyer, de Nimes, collabora, pendant les quelques années qui précédèrent la Révolution, à ce journal dont il était, peut-être, le fondateur. Un intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements bibliographiques sur cette feuille, la date de sa fondation, l'époque de sa disparition, et m'indiquer, soit un dépôt public, soit une collection particulière, qui la possède ?

F. R.

—

La Muse royaliste. — Au verso du faux titre d'un petit recueil de chansons et poésies diverses d'un blanc pur, publié en janvier 1832, *la Muse royaliste*, l'éditeur G. A. Dentu annonçait qu'il donnerait *incessamment* la suite de ce recueil et priait qu'on lui envoyât des vers et de la prose. Pourrait-on me dire si la *Muse royaliste* a été continuée ? Je n'ai connaissance que de ce ballon d'essai.

Toute cette campagne, menée après 1830 contre la branche cadette au pouvoir par les écrivains partisans de la branche aînée, est curieuse à plus d'un titre. Elle donne lieu à toute une littérature satirique qu'un chercheur devrait étudier.

Mog.

—

Les aventures du baron de Münchausen. — Sait-on ce qui a pu faire adopter ce nom pour un personnage presque aussi populaire que notre baron de Crac ou M. de Malbrough ?

Y aurait-il quelque rapport autre que la synonymie avec les barons de Münchausen qui étaient fixés dans le Hanovre à la fin du siècle dernier ?

L'un d'eux, chambellan du duc de Brunswick, servait bien un peu de plastron chez le prince Henry de Prusse à Rheinsberg. Dans les premières années de l'Empire, il a fait aussi un séjour à Paris.

M. D.

—

L'aigle à deux têtes n'a-t-il été pris comme armoiries par l'empire d'Allemagne qu'en souvenir de la défaite des légions de Varus? — Beugnot, dans ses *Mémoires*, affirme que l'aigle à deux têtes et à quatre pattes, qui symbolise l'empire d'Allemagne, ne serait autre chose qu'une réminiscence des aigles prises sur Varus, un Italien.

Y a-t-il une autre origine donnée pour ces armoiries ?

L'assertion de Beugnot me paraît bien singulière.

Rip-Rap.

—

Armoiries à déterminer. — L'écu est ovale et porte d'azur à la bande d'or et trois molettes ou étoiles placées une en chef, une à dextre, l'autre à sénestre, en pointe un croissant. Quelque collaborateur pourrait-il indiquer à quelle famille ces armes appartiennent ?

E. Gandouin.

RÉPONSES

Causse-Bourianne (XII, 467, 564). — Cette question n'ayant reçu qu'une réponse incomplète, notre collaborateur F. M. a fait appel à la science de celui qui le premier a écrit l'histoire des Causses et contribué, avec MM. Reclus et Martel, à faire adopter *partout* cette dénomination géographique. Voici sa réponse :

Les causses, en patois *caoussés*, viennent de *caoux*, chaux, et sont d'immenses pla-

teaux calcaires dans la Lozère, l'Aveyron, le Lot, le Tarn-et-Garonne et l'Hérault. Ils forment plus de 500 mille hectares. Autrefois très peuplés et très boisés, ils sont, par le défrichement ou le déboisement, devenus stériles pour les deux tiers. Le plus haut est le causse Méjan, qui va de 1,100 à 950 mètres. Les plus bas sont ceux de la rive gauche du Lot, dans l'arrondissement de Cahors, qui s'abaissent à 750.

On ne dit pas Causse-*Bourianne,* mais bien Causse-*Bourrian.*

Les paysans appellent bourre l'herbe qu'on ne peut faucher et qui doit être pacagée. Ce mot s'applique autant dans les régions granitiques que dans les régions calcaires. Ainsi les bourres sont les sommets du mont Lozère ou de l'Aubrac, qu'on livre au pâturage des bêtes les moins difficiles. On appelle *bourrets*, dans plus de six départements du plateau central, les taureaux de un an à deux ans et demi parce qu'on leur livre les plus mauvais pâturages.

Un causse est *bourrian* quand on ne peut le labourer et qu'il n'a *que l'herbe grêle qui croît spontanément.*

L. DE MALAFOSSE.

—

Gaspard Hauser (XIX, 13, 59, 124, 140; XXIV, 672, 717, 814). — Sans entrer dans le vif de la question et savoir la part prise par Méry à la légende de ce mystérieux personnage, il est hors de doute qu'un jeune homme désigné sous le nom de Gaspard Hauser, demeurant auparavant à Nuremberg, mourut frappé d'un coup de couteau ou de poignard, en 1833, dans le Hofgarten de Ansbach où une colonne a été élevée à l'endroit du crime ou du suicide. Cette petite colonne, je l'ai vue, en 1886; elle est octogonale et porte l'inscription :

Hic
occultus
occulto
occisus
est
XIV dec.
MDCCCXXXIII

L'homme assassiné en 1833 était employé au Landgericht. MALABAR.

— En adhérant pleinement aux conclusions de M. Raoul Chelard sur Gaspard Hauser, je dois cependant répondre à M. Audebrand, qui me fait l'honneur de me prendre à partie. Je lui dirai franchement, comme il convient de le faire quand on s'adresse à un galant homme et à un homme d'esprit, que son article, écrit trop au vol de la plume, n'apporte aucun élément sérieux au débat porté à la libre tribune de l'*Intermédiaire.*

« Des preuves, il n'en a pas! » s'écrie triomphalement M. Audebrand en parlant de moi. C'est bientôt dit, mais j'ai pour preuves toute une littérature historique très documentée dont l'énumération est donnée, pour la plus grande partie du moins, par M. André Waltz; un dossier de pièces officielles, aux archives municipales de Nuremberg, un article de la *Biographie universelle Michaud*, édition de 1857, signé D. S., c'est-à-dire Depping, qui est bourré de faits, de dates, de noms propres, d'indications bibliographiques et autres.

On n'en a pas plus pour établir l'existence historique des hommes célèbres; et si un propos tenu par un homme d'esprit, qui a fort bien pu se vanter d'avoir mystifié le public alors qu'il mystifiait simplement ses auditeurs du moment, suffit pour infirmer de telles preuves, il n'y a plus qu'à jeter au feu la *Biographie universelle.*

Si Méry, d'ailleurs, racontait que le mystérieux personnage avait été trouvé dans un souterrain, cela prouve simplement qu'il ne connaissait pas les faits, puisque c'est en pleine rue, à une heure parfaitement déterminée du 26 mai 1828, lundi de la Pentecôte, qu'Hauser a été rencontré par un bourgeois de Nuremberg.

« Mais, à dater du jour où il a été dé-
« couvert, qu'est-il devenu? Qu'a-t-on
« fait de lui?... Personne ne pourrait ré-
« pondre à ces questions... »

Je vous en demande bien pardon, monsieur Audebrand, mais si vous voulez prendre la peine de recourir à l'article de la *Biographie universelle*, vous y verrez que du jour de la rencontre sur la place du Marché au Suif jusqu'au 17 décembre 1833, jour de sa mort, la vie de Gaspard Hauser est connue jour par jour et a pour témoins les personnages les plus sérieux, les plus authentiques. Sa tombe existe encore à Anspach avec l'inscription :

Hic jacet Gasparus Hauser, ænigma sui temporis, ignota nativitas, occulta mors, MDCCCXXXIII.

On a enfin le procès-verbal d'autopsie publié par le docteur Heydendreich : *Hausers verwundung, krankheit, lichenœffung, Berlin*, 1834.

H. C.

— Méry n'a pas inventé l'histoire de Gaspard Hauser, il s'est contenté simplement de la plier à sa fantaisie. Peu de

personnes savent peut-être que cet infortuné passe, au delà du Rhin, pour être issu de sang princier.

La grande-duchesse de Bade, Stéphanie de Beauharnais, cousine de l'impératrice Joséphine et fille adoptive de Napoléon Ier, croyait positivement que ce soi-disant Gaspard Hauser était son fils unique, disparu au milieu des plus mystérieuses circonstances, dans son bas âge.

Maintes fois, me disait un de mes oncles, ancien ministre plénipotentiaire en Allemagne, elle m'en a parlé dans ce sens, ainsi que son amie : la grande-duchesse de Hesse, fille du roi Louis de Bavière et sœur du roi Maximilien, qui partageait cette croyance avec une foule d'autres personnes. Souvent, pendant mon séjour à Darmstadt, ajoutait-il, on m'a raconté la manière dont s'est effectuée, au château de Manheim, dans la nuit du crime, cette substitution d'un enfant mort au fils de la grande-duchesse encore au berceau. — Ce malheureux prince a été victime de son illustre origine, il touchait, par sa naissance, à la maison impériale Bonaparte, c'en était assez pour qu'on voulût le supprimer afin d'empêcher qu'il ne régnât un jour sur le pays de Bade, si voisin de Strasbourg!

J'aurais désiré pouvoir placer ici tout ce qui m'a encore été raconté de curieux touchant cette histoire, mais, ne voulant rien avancer qui ne soit rigoureusement exact, j'attendrai que les circonstances me permettent de compléter ces détails pour les communiquer aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. E. NILORAC.

— J'ajouterai que l'existence réelle de Gaspard Hauser est si peu douteuse qu'on a érigé à ce malheureux une statue dans le parc du château des anciens margraves d'Anspach. D'autre part, on a publié le portrait de l'orphelin à l'époque où l'on cherchait son origine. Gaspard Hauser n'était donc pas un fantôme.

Un des premiers magistrats de la ville d'Ansbach est d'ailleurs en train de traiter cette question à fond dans un livre auquel il a consacré de nombreuses années de recherches. Ce livre, m'a-t-on dit, doit paraître bientôt. Quant à l'origine de Gaspard Hauser, l'hypothèse qui le dit fils de la grande-duchesse Stéphanie de Bade paraît la plus généralement admise.

Un historien très estimé, Frédéric Bulau, parle de Gaspard Hauser dans ses *Geheime Geschichten*, traduits en français par Duckett (Paris, Poulet-Malassis, 1861). Il dit, notamment à propos d'un autre mystère qui se joua dans le château d'Eishausen (entre Cobourg et Hildburghausen) :

L'employé supérieur de police dont je parlais tout à l'heure amena, lui-même, bien secrètement, l'orphelin de Nuremberg à Eishausen, et le conduisit tout autour du château pour voir si l'aspect de ces lieux rappellerait quelque souvenir à l'esprit de cet infortuné; mais son attente fut déçue. Gaspard Hauser déclara qu'il voyait ce pays-là pour la première fois de sa vie...

OTTO FRIEDRICHS.

— Notre collaborateur H. C. a reçu la lettre suivante de M. l'archiviste municipal de Nuremberg; comme cette lettre semble clore définitivement le débat soulevé à l'occasion de Gaspard Hauser, nous l'insérons *in extenso*, bien que certaines expressions nous paraissent dépasser un peu les limites d'une discussion courtoise; mais la science germanique n'a pas la main légère.

Nuremberg, le 2 nov. 1891.

Très honoré monsieur, votre communication concernant Gaspar Hauser m'a jeté dans un très grand étonnement; je ne sais s'il faut s'étonner davantage de l'ignorance ou de la frivolité avec lesquelles de tels renseignements peuvent trouver créance dans le monde. Hauser a existé, c'est une personnalité historique, je n'ai pas besoin de vous le dire. A ceux qui cependant mettent en doute son existence, vous pouvez répondre avec assurance qu'il y a encore des gens qui l'ont connu personnellement. Du reste, dans le greffe du magistrat, on conserve ici les dossiers suivants qui le concernent :

1° Comptes de l'entretien et de l'éducation de l'enfant trouvé Gaspar Hauser, 1829-1831;

2° Rapport de police relatif à la détention illégale, au transfert et à la tentative d'assassinat sur l'enfant trouvé Gaspar Hauser, 1829-1834.

Les autres pièces sont conservées à la préfecture royale de la Moyenne-Franconie, à Anspach et au ministère à Munich.

Je ferai observer de plus qu'il existe sur Gaspar Hauser une abondante littérature, qui par elle-même ne permet aucun doute sur son existence historique.

Avec l'assurance d'une particulière estime, le tout dévoué,

MUMMENHOFF,
archiviste municipal.

—

Théroigne de Méricourt (XIX, 98, 158, 184). — Je crois qu'il est bien difficile de savoir au juste par qui Théroigne de Méricourt fut fustigée. D'après Michelet (*Histoire de la Révolution*, l. VII, ch. 2), ce fut par des hommes, et d'après le *Figaro* du 12 février 1886, par des « muscadins ». Le portraitiste Gabriel prétend qu'elle fut fouettée par les « furies de la guillotine » (*Intermédiaire*, VI, 428); les frères de Goncourt (*Portraits intimes du*

XVIII° siècle, t. I, p. 189), par des « sans-jupons »; Ludovic Lalanne (*Dictionnaire historique de la France*), par des femmes appartenant au club de la société Fraternelle, etc. Georges Duval (*Dictionnaire de la conversation*) se borne à dire qu'on la fouetta « dans un rassemblement qui s'était formé autour d'elle ». Un intermédiairiste (XIX, 185) renvoie au tome II de la *Révolution* de Taine pour des fustigations de même nature; il est dit dans ce volume que des femmes furent publiquement fouettées au Palais-Royal; je n'y ai rien trouvé sur le supplice infligé à la belle Théroigne. Au fait, était-elle belle? Michelet la proclame charmante, petite et fort délicate; le comte Thomas d'Espinchal (*Intermédiaire*, VI, 188), la dit petite aussi, mais peu jolie; Georges Duval trace ainsi son portrait: « Des aristocrates ont osé écrire que Théroigne était petite, chétive, laide. Calomnies! Elle avait près de cinq pieds, et la taille encore fine en 1789. Je ne vous affirmerai point qu'elle ressemblait précisément à la *Vénus de Médicis;* mais elle avait un minois chiffonné, un air mutin, qui lui allaient à merveille, et un de ces nez retroussés qui changent la face des empires. » Qui faut-il croire? — Autre point: Duval et plusieurs écrivains la font participer aux massacres de Septembre, et Michelet (je crois) l'en innocente; Lamartine dit même qu'elle fut l'instigatrice de l'horrible torture que les égorgeurs firent subir à la belle bouquetière du Palais-Royal (n'est-ce pas une invention de Roch Mercandier?).

Avouez que voilà une biographie bien incertaine et qui aurait grand besoin d'être refaite sur des documents probants. ADRIEN MARCEL.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution? (XXIII, 294; XXIV, 113, 673.) — Les mots de patriote ou patriot étaient connus bien avant Henri IV et Saint-Simon, avec l'acception de compatriote, il est vrai. Je trouve dans le *Glossaire* de Lacurne de Sainte-Palaye (édit. Fabre): « Amateur du sang de ses patriots » (le *Pacifique ou l'Anti-soldat*). — « Leurs citoyens et patriotes. » — (J. Chartier, *Histoire de Charles VII.*)

Quant à l'idée de *patrie*, elle était exprimée clairement dans le passage suivant du même ouvrage: « Suivant le proverbe qui porte qu'il est licite à un chacun et louable de combattre pour sa *patrie* » (p. 147). Le maréchal de Belle-Isle, dans une lettre au comte de Gisors, exprimait parfaitement la distinction et le parallélisme de ces deux sentiments qu'on veut opposer aujourd'hui l'un à l'autre, l'amour du pays et celui du souverain: « Aimez votre patrie, aimez votre roi, et parce que c'est un devoir imposé à tout citoyen et parce que les grâces dont j'ai été comblé vous en font une loi. » (C. Rousset, *le Comte de Gisors.*)

E. B.

— L'idée de patrie existait parfaitement au XVI° siècle.

Le *Recueil de proverbes* de Meurier (1578) dit qu'il faut *espouser sa patrie.*

Alain Chartier avait déclaré déjà qu'*il est louable de combattre pour sa patrie.*

Baïf s'est écrié cent ans plus tard: *Pour la patrie!... C'est un beau mot.*

LY.

—

Quintin Craufurd (XXIII, 582). — Sur M. Quintin Craufurd, voir la *Correspondance de madame Du Deffand avec la duchesse de Choiseul*, etc., publiée par M. de Sainte-Aulaire, les *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, de Dutens, et surtout la *Notice* que lui a consacrée M. F. Barrière en tête des *Mémoires de madame du Hausset.*

C'était un très riche Anglais, reçu dans l'intimité de la reine, et qui, après avoir servi, avoir passé une partie de sa jeunesse aux Indes et beaucoup voyagé en Europe, s'était fixé à Paris où il avait formé de splendides collections et où il vivait avec la magnificence d'un grand seigneur opulent, lettré et ami des arts. Son hôtel était situé rue de Clichy, où habitait avec lui une amie, madame Sullivan, qu'il épousa depuis. C'est là que M. de Moustier alla chercher, le 20 juin, la berline commandée au nom de la baronne de Korff, dans laquelle s'enfuit la famille royale. M. Forneron, dans son *Histoire des émigrés* (t. I, 229), prétend que madame de Korff n'était autre que madame Sullivan elle-même, mais cette assertion paraît controuvée. (Voir Victor Fournel, l'*Evénement de Varennes.* Paris, 1890, p. 66.)

En 1798, à Hambourg, M. Craufurd racontait à Gouverneur-Morris, ministre des Etats-Unis en France, qu'il avait voulu, au commencement de 1792, per-

suader au roi de quitter Paris avec le dauphin pour se réfugier en Angleterre. Il avait l'approbation du gouvernement britannique, et tous les arrangements étaient pris, mais la reine ne put jamais consentir à se séparer de son mari et de son fils. (*Journal et lettres de G. Morris.* Londres, 1889.) PATCHOUNA.

—

Le médaillon de Rouget de l'Isle par David d'Angers (XXIII, 752). — Ce médaillon avait été mis en loterie, comme le confirme la lettre de Béranger du 1er juin 1830, au prix de 20 francs le billet.

M. Quesné, d'Elbeuf, dut au sort d'en devenir l'heureux possesseur, il était resté dans sa famille, où il doit être encore. Vers 1866, il m'avait été confié par madame veuve Quesné, qui espérait le céder à un musée national ou à un personnage princier. Mais les négociations n'aboutirent pas et le médaillon dut reprendre le chemin de la Normandie. Notre collaborateur M. Alf. D. s'est trouvé mêlé à cette affaire qu'il a dû oublier; le marbre de David d'Angers étant resté plusieurs mois chez moi, ma mémoire est nécessairement plus fidèle. L'*Intermédiaire* (t. I et suiv. *passim*) s'est beaucoup occupé de la question. M. Rouget de l'Isle neveu contestait l'authenticité d'une strophe et l'existence de la musique gravée, comme les paroles, à côté de la figure.

L'abbé V. DUFOUR.

—

Sur une définition de la femme (XXIV, 35, 293, 258, 303, 353, 402, 533, 580). — Sans avoir la prétention de clore la série des nombreuses réponses déjà faites à cette question, je viens à mon tour donner la mienne.

La compagnie P.-L.-M. a placé, depuis trois ans, dans ses voitures de 1re et de 2e classe, de jolis albums contenant des renseignements historiques et topographiques et des gravures sur les villes et contrées desservies par ses trains. J'ai trouvé, dans la première année, reproduits ensuite dans les deux autres, deux sonnets anciens, d'un tour assez piquant, mais d'une galanterie douteuse de la part de la compagnie envers ses gracieuses voyageuses.

L'éditeur dit que ces sonnets sont extraits des notes et documents littéraires et historiques consignés par le curé Gauteron sur les registres paroissiaux de Colombier-en-Brionnois (1), à la date de 1680. Quoi qu'il en soit, voici pour l'*esbattement* des intermédiairistes, mes confrères, les vers cruels du peu galant curé :

Lorsque le Créateur, finissant son ouvrage,
De ses rares beautés fist le portrait vivant,
L'homme estoit trop heureux, au sortir du [néant,
De porter sur son front ceste divine ymage.

Le monde tout entier estoit son apanage,
Sur tous les animaux son pouvoir estoit grand;
Le sort ne soufrit pas qu'il vecust si content,
Et ne luy laissa pas long tems cest avantage.

Soubs prétexte d'ayder à des futurs ennuys,
On luy fist une femme, on ne put faire pis;
Le malheureux dormait, il ne put s'en deffendre.

Il vit en s'éveillant la cause de ses maulx;
Il la prit, mais, hélas! il devoit s'aller pendre,
Car son premier sommeil fut son dernier [repos.

Lorsque Adam vit ceste jeune beauté,
Faicte pour luy d'une main immortelle,
S'il l'ayma fort, Eve de son costé,
Dont bien nous prend, ne fist pas la cruelle.

Mon cher lecteur, alors en vérité,
Je crois qu'il fut une femme fidelle;
Mais comme quoy ne l'auroit-elle esté?
Elle n'avoit qu'un seul homme auprès d'elle.

Or, en cela, nous nous trompons tous deux,
Car bien qu'Adam fût jeune et vigoureux,
Bien faict de corps et d'esprit agréable,

Elle ayma mieulx, pour s'en faire conter,
Prester l'oreille aux fleurettes du dyable
Que d'estre femme et ne point caqueter.

P. c. c. : JEAN COQUATRIX.

— Peut-être ne faut-il pas oublier la définition d'Alain à Georgette :

La femme est en effet le potage de l'homme,
Et quand un homme voit d'autres hommes, [parfois,
Qui veulent dans sa soupe aller tremper leurs [doigts,
Il en montre aussitôt une colère extrême.]

POGGIARIDO.

—

Les trois consuls de Toulon (XXIV, 37, 208, 305). — Les cariatides de Pierre Puget soutenant le balcon de l'hôtel de ville de Toulon sont au nombre de deux, et non de trois. Il y en a un moulage au musée du Louvre, dans les salles de la sculpture moderne. Elles reproduisent les traits de deux portefaix du port toulonnais, et non pas ceux des consuls de la ville qui, du reste, avaient fait eux-mêmes la com-

(1) Colombier-en-Brionnais, canton de la Clayette, arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire).

mande de cet ouvrage à l'artiste. L'« acte de prix fait », daté du 19 janvier 1656, existe aux archives de l'étude de Me Brest, notaire à Toulon. Voyez Léon Lagrange. *Pierre Puget*, 2e édit., 1868, p. 46 à 53, 370 et 383 (Didier et Ce, éditeurs).

ADRIEN MARCEL.

—

Le transport des lettres par la Seine pendant le siège de Paris (XXIV, 66, 224, 261). — Les boules métalliques n'ont pas été le seul système tenté pour faire parvenir des lettres à Paris, par la Seine, pendant le siège. J'ai en effet trouvé, moi-même, dans la Seine, en amont de Paris, vers le mois de mai 1871, un petit appareil assez ingénieux qui contenait une soixantaine de lettres. C'était un cylindre en fer-blanc, de six à huit centimètres de diamètre et d'environ vingt-cinq centimètres de longueur, fermé à chaque extrémité par un cône également en fer-blanc; il était en outre muni en dessous d'une sorte de quille assez pesante, dont le poids était calculé de façon à faire flotter l'appareil entre deux eaux. Soit défectuosité dans la fabrication, soit, et c'est plus probable, un choc dans les glaces, le petit navire sous-marin avait pris un peu d'eau, ce qui avait augmenté son poids et l'avait fait échouer au fond du fleuve à une quarantaine de kilomètres environ de sa destination. Et cependant il venait de loin, car la plupart des lettres, que j'ai dû faire sécher avant de les déposer au bureau de poste, provenaient du Nivernais ou des environs de cette région. Quant à l'appareil lui-même, je l'ai gardé longtemps comme un souvenir de cette triste époque, puis dans la pensée qu'il intéressait l'histoire de Paris, je l'ai donné au musée Carnavalet.

JEAN COQUATRIX.

—

Quels sont les premiers cercles fondés à Paris? (XXIV, 99.) — C'est avant son ambassade en Russie (1784) et, sans doute, après son retour d'Amérique (vers 1780) que le comte de Ségur consignait, dans : *Petits côtés de l'histoire*, cette observation sur l'anglomanie de l'époque :

Ce qui me surprit.. c'est qu'après avoir combattu plusieurs années les Anglais, sur terre et sur mer, je retrouvais les modes anglaises plus en vigueur que jamais .. Nous commençâmes aussi à avoir des *clubs*. Les hommes s'y réunissaient, non encore pour discuter, mais pour dîner, jouer au wisth (*sic*) et lire tous les ouvrages nouveaux... Le premier résultat fut de séparer les hommes des femmes et d'apporter ainsi un notable changement dans les mœurs : elles devinrent moins frivoles, mais moins polies; plus fortes, mais moins aimables; la politique y gagna, la société y perdit.

T. PAVOT.

—

Signes à expliquer (XXIV, 251, 420). — Les signes relevés et décrits par M. l'abbé Auber, appelés en allemand *Steinmetz-Zeichen*, marques de maîtres tailleurs de pierres, ne doivent pas être confondus avec les signes reproduits dans l'*Intermédiaire* (XXIV, 251), qui sont des marques de marchands; ces signes, caractérisés par le quatre, appelé en héraldique *quatre de chiffre de marchand*, étaient de véritables armoiries à l'usage des marchands, *Handels-Pitschaften*. Dans l'*Armorial de la généralité d'Alsace*, il y a de nombreux exemples d'armoiries de cette espèce; j'extrais de cet ouvrage, comme se rapprochant du signe gravé n° 1 : « Fr. Kien, prévôt, porte d'azur à un quatre de chiffre, la traverse croisée » (p. 252, n° 70); du n° 3 : « Fr. Meyer, marchand tanneur, porte d'or à un quatre de chiffre de sable, le pied allongé supporté par la lettre M » (p. 359, n° 234); du n° 5 : « J. G. Hilleweg, marchand, porte de gueules à une marque de marchand, composée d'un quatre de chiffre enté sur un cœur avec une traverse et un G au milieu de deux H » (p. 303, n° 128); « D. Kiener, marchand-bourgeois, porte d'or à un quatre de chiffre de marchand, le pied fiché dans un cœur vidé, rempli d'un trait en fasce, accompagné en chef des lettres D et K et en pointe d'une étoile » (p. 326, n° 340).

ANDRÉ WALTZ.

—

Panonceaux (XXIV, 296, 375, 722). — Je trouve dans mes papiers de famille des lettres de sauvegarde, données le 17 septembre 1539 par Jehan d'Estouteville à un *escolier* de l'université de Paris. Dans ces lettres, où sont spécifiés les nombreux privilèges accordés audit écolier, il est dit qu'il peut faire mettre les *panonceaux et bastons royaux en et sur les maisons, manoirs, terres, prés, vignes et autres héritages* à lui appartenant.

POGGIARIDO.

—

Est-ce Molière qui a donné aux académiciens leur entrée à la Comédie-Fran-

çaise? (XXIV, 346, 505.) — La réponse de M. Georges Monval ne peut laisser aucun doute sur la démarche faite par les comédiens du roi en 1732, auprès des académiciens. Déjà, en 1752, le chevalier de Mouhy, dans ses *Tablettes dramatiques*, contenant l'abrégé de l'histoire du Théâtre-Français, in-8, et dans la nouvelle édition de cet abrégé parue en 1780, avait noté cette visite de Quinault; seulement par erreur il avait indiqué la date du 2 mars 1732 (au lieu du 3) qui était un dimanche, jour où l'Académie ne tint pas de séance.

Mais il me semble que ces places gratis devaient être de plus ancienne origine; je n'ai pas les éléments nécessaires pour remonter jusqu'à l'époque de Molière; il me paraît que M. Monval, s'il veut bien faire de nouvelles recherches, pourra nous fixer exactement et nous dire si la visite de 1732 créait une situation nouvelle ou si elle était la confirmation d'un ancien usage peut-être perdu de vue. Ce qui me ferait pencher pour la dernière version, c'est que, dans son *Histoire littéraire de Voltaire* (1782, 6 vol. in-8), Luchet de La Roche du Maine dit que c'est à l'occasion d'*Artémise*, jouée le 15 février 1720, « que les députés des comédiens du roi offrirent à MM. de l'Académie française l'entrée de leur spectacle ». E. M.

—

Le nez de madame d'Houdetot (XXIV, 388). — Que ne trouve-t-on pas dans l'*Intermédiaire?* M. Debasle y aurait rencontré tout au moins, en se reportant au numéro du 10 février 1887, deux notes contenant l'indication des portraits connus de la célèbre comtesse. Dans la première, M. Jouaust mentionne un petit portrait en pied par Fragonard, qu'il se proposait de faire graver pour son édition de la *Nouvelle Héloïse*. Dans la seconde, après avoir indiqué deux gravures en lithographie sans valeur, je signale un petit médaillon parfaitement authentique, donné à mon bisaïeul par madame d'Houdetot en 1786, et qui est gravé depuis 1883. R. DE CRÈVECŒUR.

—

Une critique de « la Cigale et la Fourmi » par d'Alembert (XXIV, 394, 638, 824). — Pourquoi, depuis le commencement du monde, n'a-t-on pas vu que La Fontaine s'était représenté lui-même sous les traits de cette pauvre cigale qui, après avoir chanté tout l'été, avait été si cruellement repoussée par le fermier général, le banquier ou l'homme opulent auquel il était allé demander un emprunt, dans un moment de gêne qui ne devait pas durer?

La Fourmi n'est pas prêteuse,
C'est là son moindre défaut!

Elle en a bien d'autres! A force d'amasser, elle a laissé durcir son cœur. Elle n'aime ni ne chante.

Ce coup de fouet sanglant n'a fait que du bruit, pour nous, et on n'a pas compris qu'il avait cinglé vigoureusement les épaules d'un homme égoïste et sans pitié.

Le bon fabuliste, ordinairement sans fiel, a été si outré d'avoir été ainsi éconduit qu'il a mis cette satire à la tête de tous ses recueils.

C'était sa place.

Voilà vingt ans que je demande le nom de ce paltoquet si attaché à ses écus. Finira-t-on par le savoir?

A. VINGT.

—

Papier d'éléphant (XXIV, 395). — M. Godelski demande ce que c'était que le papier d'éléphant.

Le papier éléphant était, au XVIII[e] siècle, le nom d'un papier du plus grand format, et qui portait un éléphant dans le filigrane.

Dans *Tristram Shandy*, l'oncle Toby achète une carte de Namur tirée sur papier éléphant. A. H.

—

La famille de Tilly (XXIV, 397, 509, 680). — M. Cl. P. trouvera tous les renseignements possibles sur le passé de la famille de Tilly dans un in-4° de 88 pages : *les Seigneurs et le marquisat de Blaru*, par Bertrandy-Lacabane, archiviste de Seine-et-Oise, Versailles, 1880. On trouve dans ce travail toute la suite des de Tilly, avec leurs alliances et descendances depuis 1451, époque où ils commencèrent à posséder le marquisat de Blaru, jusqu'aux premières années du XIX[e] siècle.

Il existe, aux archives de Seine-et-Oise, un *Fonds de Tilly* qui porte la cote *E.* 3681, et qui se continue jusqu'en 1789. On trouve encore des documents plus modernes sur cette famille dans la série Q des mêmes archives.

Je sais bien que je suis un peu à côté de la question posée, mais, s'occupant de la famille de Tilly, M. Cl. P. peut avoir intérêt à connaître ces abondantes sources de renseignements, c'est pourquoi je crois bien faire en les lui signalant.

JEAN COQUATRIX.

—

Portraits de Florian (XXIV, 439, 682, 778). — Ma collection comprend :

1. Une image de Florian, enfant, en tête du volume *la Jeunesse*, formant le 24e des œuvres complètes, in-18 (1807). Ce portrait, absolument de face et sans signature, ne présente aucun caractère d'authenticité. C'est un enfant de douze ans environ. Toutefois la pointe du nez relevée porte l'indice dominant des portraits de l'âge mûr.

2. Le portrait de Queverdo, *d'après nature*, accompagné d'attributs nombreux et d'un sujet champêtre. C'est le plus joli de tous. Profil à gauche. à la place du nom du graveur, on lit: terminé par Massol.

3. Une aqua-tinta (Florian, de la ci-devant Académie française), dans un encadrement ovale. Bonneville, del., sculp., profil à droite, s. d., reproduit très exactement les traits de celui de Queverdo.

4. La gravure de la collection Hopvood, très répandue, en tenue militaire.

5. Le portrait de Villers, gravé par Gaucher, en tête du volume des Fables de l'édition in-18 ; au bas, le sujet de la fable : *le Lapin et la Sarcelle*.

6. Une reproduction du même, un peu plus de 3/4. La place del., Clément sculp. ; au bas, au lieu d'un dessin, un quatrain.

La ville de Nimes a acquis, vers 1875, parmi un lot de tableaux choisis dans le cabinet du peintre Jusky, un buste (auteur inconnu) désigné comme portrait de Florian, rappelant la gravure d'Hopvood, tête plus grosse, gros yeux à fleur de tête, attribution incertaine, mais acceptable.

Aucune de ces images ne répond au type de laideur signalé par deux de nos confrères.

(Nimes.) CH. L.

— Je possède un portrait de Florian, de format in-8°, dessiné par Devéria et gravé par Ethiou, mais j'ignore s'il ressemble à ceux cités par M. Jules Poirier.

P. SINPON.

—

La bataille d'Azincourt et un mot historique (XXIV, 481). — Ce mot se trouve dans Shakespeare : *Henry V*.

(Manchester.) J. B. S.

— Voir Holinshed. Vol. II, p. 372, col. 1, à bataille de *Cressy*.

Davy Gam Esqre. This gentleman, being sent by Henry before the battle to reconnoitre the enemy and to find out their strength, made this report :

« May it please you, my liege, there are enough to be killed, enough to be taken prisoners and enough to run away. »

He saved the King's life in the field.

PHIPPS.

—

Mademoiselle Juliette Drouet a-t-elle servi de modèle pour la statue de Strasbourg de la place de la Concorde? (XXIV, 488.) — Les statues de Lille et de Strasbourg sont l'œuvre de Pradier et reproduisent les traits, fort reconnaissables pour tous les gens qui les ont vus, de madame Pradier. La statue de Lille représente une des demoiselles Vignardonne. Je tiens ces renseignements de M. Guillaume, de l'Institut, qui fut l'ami de Pradier.

GERMAIN BAPST.

—

Les synonymes de mourir (XXIV, 513, 695). — Un chercheur pourrait trouver des locutions très curieuses sous ce rapport en anglais. Dans le genre *familier*, nous avons les expressions : *to shuffle off this mortal coil* (ceci vient de Shakespeare et signifie se débarrasser de notre dépouille mortelle), *to go to glory* (s'en aller à la gloire), *to kick the bucket* (donner un coup de pied au seau), mot qui vient de l'idée de se pendre et qui est semblable au vôtre : renverser sa marmite.

(Manchester.) J. B. S.

—

Sur un mot attribué à Danton : « J'aime mieux être guillotiné que guillotineur » (XXIV, 513, 694). — Nous avons vainement cherché dans l'édition des *Mémoires de Garat*, de Poulet-Malassis (Paris, 1862, 1 v. in-12, avec « Notice sur la vie de Garat », par Eugène Maron), la phrase citée par M. le docteur Robinet et attribuée par lui à Danton : « Je renverserai cette foutue guillotine ou j'y monterai à mon tour. »

L'auteur des *Mémoires* trace du grand tribun un portrait remarquable; il le montre s'efforçant d'enrayer le mouvement terroriste, « entendant son arrêt de mort dans celui des Girondins » ; il rapporte de lui ce propos, qui n'est pas sans analogie avec la citation du docteur Robinet, quoique d'un autre style : « Ce sont eux (les Girondins) qui nous ont forcés de nous jeter dans le sans-culottisme qui les a dévorés, qui nous dévorera tous, qui se dévorera lui-

même »; mais nous ne croyons pas que la phrase énergique et affirmative, remise en lumière par M. Robinet, figure dans l'ouvrage de Garat.

Les *Mémoires* étant divisés par chapitres généralement assez courts, l'auteur de la citation pourrait nous dire, en cas d'erreur de notre part, dans lequel de ces chapitres on pourrait la retrouver.

Fr. F.

—

Le livre d'or des répétiteurs (XXIV, 516, 697, 737). — Voici trois noms que je puis vous citer :

1° Michel de Bourges. « *J'ai été pion*, disait-il à M. Paul Janet, c'est ainsi qu'Armand Marrast avait également commencé. » (Voir Paul Janet, *Michel* (*de Bourges*), *Revue politique et littéraire*, 1880, 17 avril.)

2° Delangle, qui fut garde des sceaux, ministre de la justice, etc. Il a été pion à Sainte-Barbe. Je tiens le fait d'un ancien libraire, Werdet, qui eut son heure de célébrité, qui fut l'éditeur de Balzac, et qui mourut dans la misère, et qui avant cela avait été attaché à l'économat du collège Sainte-Barbe. Il ajoutait même et disait : « Delangle faisait continuellement des bons pour supprimer les bougies, et un jour je lui en fis l'observation : Delangle prit mal la chose, et me dit que, ne pouvant pas travailler le jour à cause des exigences de son service, il était bien obligé de travailler la nuit. Quand vinrent pour Werdet les jours malheureux, il se souvint à propos que Delangle était un puissant du moment, il alla le voir, lui rappela le fait et obtint un secours.

3° Le docteur Demarquay, qui mourut membre de l'Académie de médecine, et chirurgien de la maison de Santé : il avait commencé par être ouvrier tourneur, puis, ayant quitté cette profession malsaine pour faire ses classes, il devint pion de façon à continuer ses études. Il eut même pour élève Alexandre Dumas fils, qui est toujours resté son ami, et qui lui a dédié l'*Affaire Clémenceau*.

Dr Rire.

—

Quelle est l'origine du nom de Fontaine-Française (XXIV, 519, 739). — Ce bourg, placé sur la limite de la Bourgogne et de la Franche-Comté, appartenait en réalité aux deux provinces.

Une grosse borne signalée dans les enquêtes faites au XVe siècle, à l'occasion des terres de surséances, séparait le bourg en deux parties. Les rues de Bertaut, de la Maladière appartenaient au bailliage de Gray, tandis que le château et le reste du bourg relevaient féodalement du château de Montsaugeon, à l'évêché de Langres et par conséquent de la France. D'où *Fontes Francisci* mentionnés en 1860 dans l'annuaire départemental de la Côte-d'Or, d'après une charte de 1247.

L.

—

La première édition de Paul et Virginie (XXIV, 524, 740). — M. Piédagnel ne commet-il pas une erreur, en disant que l'édition originale de *Paul et Virginie* se trouve dans les *Etudes de la nature ;* et que le petit volume in-18 publié en 1789 par Didot n'est que la seconde édition? Il est en contradiction absolue avec tous les bibliographes et tous les rédacteurs de catalogues. On ne peut, en effet, considérer comme une édition originale une *étude* — puisque étude il y a — faisant partie d'un recueil dont elle ne peut être détachée sans décompléter le volume. C'est à la vérité la *publication* originale, mais l'édition originale, non.

Jules Brivois.

—

La descendance de Napoléon Ier (XXIV, 564, 542). — Je ne crois pas qu'il y ait inconvénient à dire le nom du fils naturel de Napoléon, puisqu'il est en toutes lettres dans son dernier codicille, publié dans le trente-deuxième volume de la *Correspondance de Napoléon*, p. 604.

> 37° Je ne serais pas fâché que le petit *Léon* entrât dans la magistrature si c'était son goût, je désire qu'Alexandre Waleski soit attiré au service en France dans l'armée.

27 avril 1821, c'est-à-dire huit jours avant sa mort.

En outre ceux qui s'intéressent à la biographie du comte Léon pourront la trouver assez détaillée dans un article de trois colonnes, publié dans l'un des suppléments du *Figaro*, il y a douze ans, portant en titre : « le Comte Léon. »

Enfin je ferai observer à notre collaborateur Omnis que si le comte Léon, comme il le dit, s'est marié vers 1865 à la mairie du XVIIIe arrondissement de Paris, il me semble difficile que ses deux fils eussent pu être sous-officiers dans un régiment de cavalerie en 1875, 10 ans après.

Quant à la réponse de H. B., qui a bien voulu me faire observer que j'éditais du Saint-Simon pour du Lambert de Sainte-Croix, qu'il me soit permis de lui dire qu'en août 1802 on n'appelait point encore Bonaparte « Napoléon le Grand », mais simplement « citoyen premier consul ».

La chanson doit donc être postérieure à cette date. GERMAIN BAPST.

—

Origine des cercles (XXIV, 565, 782). — J.-J. Rousseau, dans sa *Lettre à M. d'Alembert* (1758), donne quelques détails à ce sujet. Après avoir cité l'ancien usage des coteries à Londres, il ajoute que :

Des coteries semblables sont maintenant établies à Genève, sous le nom de cercles. Cet usage est ancien parmi nous, quoique son nom ne le soit pas. Les coteries existaient dans mon enfance sous le nom de Sociétés; mais la forme en était moins bonne et moins régulière. Ces cercles sont des Sociétés de douze ou quinze personnes qui louent un appartement commode qu'on pourvoit à frais communs de meubles et de provisions nécessaires... On s'y rassemble, on joue, on cause, on lit, on boit, on fume.
Quelquefois on y soupe, mais rarement.

Voilà bien, je crois, l'origine des cercles tels qu'ils existent de nos jours.
SUS.

—

M. Thiers a-t-il fait effacer le nom du général Hugo de l'Arc de Triomphe? (XXIV, 565.) — C'est une légende que l'on répète de temps en temps. Mais je crois que le fait est impossible à soutenir.

Quels sont les noms inscrits?

1° Ceux de généraux tués à l'ennemi, de 1792 à 1815. (Ils sont soulignés d'une barre.)

2° Ceux de généraux ayant commandé en chef ou ayant été lieutenants généraux ou généraux de division de 1792 à 1815. Or le général Hugo, n'étant pas mort à l'ennemi et n'ayant pas été général de division en 1815, n'avait aucun motif de voir son nom figurer sur l'Arc de Triomphe. GERMAIN BAPST.

—

Les fleurs politiques (XXIV, 566). — L'espièglerie patriotique du brave Alsacien — Français quand même — dont parle M. Pont-Calé, n'est pas précisément inédite. J'en connais *de visu* un plus ancien exemple. Vers la fin de la Restauration, un de nos voisins de campagne, ex-brigand de la Loire, s'avisa, pour taquiner le curé, disait-il, de décorer son jardin d'une corbeille de jacinthes, bleues, blanches et rouges, disposées en trois cercles concentriques, de façon à figurer la glorieuse cocarde de Fleurus et d'Austerlitz. A cette nouvelle, tous les gens du bourg, un ramassis de « mauvais sujets », selon l'expression que P. L. Courier avait mise à la mode, s'empressèrent d'accourir pour admirer et acclamer cette profession de foi symbolique.

Les malins espéraient que le maire, coutumier du fait, aurait à cœur de sauver une fois de plus le trône et l'autel en péril; par bonheur, le préfet était homme d'esprit, et il enjoignit à son trop zélé subordonné de se tenir en repos, ne se souciant pas d'exposer l'administration au ridicule d'une pareille campagne.

L'événement, du reste, lui donna raison. Dès qu'il fut avéré que les gens du roi étaient résolus à ne pas s'occuper de cette affaire, elle tomba d'elle-même, et les jacinthes séditieuses passèrent fleur sans que personne y prît garde.

Hi motus animorum atque hæc certamina [tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescunt.

(Virg., *Georg.*, IV, 86-87.)

JOC'H D'INDRET.

—

Le mathématicien Pierre Eijonne ou Erigone (XXIV, 569). — Je vois que H. B. parle du manuscrit original des *Mémoires de La Porte*. Le père Lelong (éd. Fontette, t. II, n° 23,907) donne une description de ce manuscrit, alors possédé par « une dame qui avait épousé en « premières noces un descendant par « femmes de M. de La Porte. — Elle as-« sure ne l'avoir jamais communiqué à « personne et qu'il faut qu'on lui en ait « subtilement volé une copie sur laquelle « on aurait fait l'édition de Genève en « 1755. » Qu'est devenu ce manuscrit depuis cette époque? L'auteur de la notice de Pierre de La Porte dans la Biographie de Michaud dit qu'il semble perdu.

H. B. en parle cependant comme s'il l'avait vu. Serait-il indiscret de lui demander où il se trouve? S'il diffère, malgré ce qu'en dit le père Lelong, du texte imprimé? Si les pièces inédites, les lettres qui y sont jointes sont intéressantes?

En un mot, si ce manuscrit est aussi curieux que le dit le père Lelong?

René C.

—

Billets de mariage (XXIV, 612, 792). — Les billets imprimés de décès remontent plus haut encore que ne le dit M. K-y, dans sa réponse à la question posée par M. E. M. J'ai vu à la bibliothèque de l'université de Gand, qui possède une riche collection de lettres de faire part, manuscrites et imprimées, un billet imprimé annonçant le décès d'une religieuse, la sœur bénédictine Marguerite Frasels, morte au couvent de Forest, près Bruxelles, le 27 juin 1645.

Quant aux billets de mariage, je n'en ai pas trouvé d'imprimés avant 1768. Voici la copie de celui que j'ai rencontré à cette date :

Monsieur,

Ma fille cadette venant de contracter ce jourd'hui l'aliance (*sic*) avec messire Theodor, baron de Pelichy, dont j'ai le plaisir de vous donner part, espérant que vous voudrez bien prendre part à leur satisfaction, de même qu'à la mienne, vous obligerez infiniment celui qui a l'honneur de se dire très parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur et parent.

V. de Stappens d'Heyrnes.

Bruges, ce 19 septembre 1768.

La signature et l'indication du jour sont écrites.

Paul Bergmans.

—

Le Régiment de Lyonnais (XXIV, 614, 793). — Il existait, à l'égard du régiment de Lyonnais, dont il a été plusieurs fois parlé ces temps derniers dans l'*Intermédiaire*, une assez curieuse particularité. On sait que, sous l'ancien régime, les tambours et fifres des régiments portant un nom de province, ainsi que ceux des régiments royaux, étaient à la livrée du roi.

Seul, parmi les régiments de cette catégorie, Lyonnais avait les siens à la livrée de son colonel-propriétaire, le duc de Villeroy, dans la maison de qui ce corps était héréditaire.

La belle et intéressante série de gouaches de Delaistre, sur les eaux-fortes de Parrocel, qui existe aux archives de la guerre, nous donne le costume des tambours de Lyonnais en 1724.

Casaque vert foncé galonnée d'or en plein, ainsi que les parements; un galon plus étroit alternant avec un plus large; une croix d'argent brodée sur la poitrine, bas rouges et le chapeau bordé d'or. Le tout, différant un peu de la casaque des trompettes de Villeroy-Cavalerie qui est représentée dans le même recueil.

H. B.

—

La Révolution dans le Gard (XXIV, 615, 794). —Jean-Pierre Goirand a publié des *Documents historiques sur Alais pendant la Révolution* (première série de 1789 au 12 janvier 1790). Alais, impr. J. Martin, 1889.

Parmi les ouvrages déjà anciens, il faut citer les *Précis des troubles du Gard*, depuis 1790, par Lauze de Peret, avocat de Nimes (Paris, impr. J. B. Poulet, 1818. 2 vol. in-18).

Ed. Bondurand.

—

Exemples de vocations déterminées par le hasard (XXIV, 615, 794, 834). — A Glascow, où il est fabricant d'instruments de mathématiques, James Watt est chargé de réparer une petite machine de Newcomen, il imagine coup sur coup les perfectionnements qui font de cet outillage primitif le type des machines à vapeur actuelles. On a prétendu aussi qu'il sentit naître sa vocation en observant l'ébullition de l'eau dans une bouilloire à thé; mais cette histoire, popularisée par la gravure, est plutôt du domaine de la légende.

N'est-ce pas la lecture d'une page des *Martyrs* qui éveilla la vocation historique d'Augustin Thierry?

A. E.

—

Querelle d'Allemand (XXIV, 657). — Voir à ce sujet l'*Intermédiaire*, II, 226, 309, 403, 467; VIII, 289, 375, 401, 716, 752; XI, 236.

P. Cordier.

—

Adresse, rue et numéro (XXIV, 657). — Dans la suscription d'une lettre, n'est-il pas singulier que les indications se suivent en ordre renversé, si bien que, utilisées à la poste, elles soient toujours lues en commençant par la dernière? Ainsi, au bureau de départ, l'employé n'a besoin que du nom de la localité : *Paris*. A l'arrivée, il faut au facteur connaître, tout d'abord, la rue : Cujas, et ensuite le numéro : 13. Rendu là, il demande le *destinataire*.

Il en résulte que, si l'on veut absolument mettre un peu de logique dans une adresse toute à rebours, il convient d'écrire 13 *avant* rue Cujas.

T. PAVOT.

— La règle des adresses est comme l'hébreu, il faut les lire à rebours.

Prenez une adresse quelconque : Monsieur Jaquemart, 23, boulevard Montmartre, Paris.

Pour trouver M. Jaquemart, il est nécessaire premièrement d'arriver à Paris ou d'y être. A Paris, nous irons au boulevard Montmartre, nous trouverons le numéro 23 et nous trouvons M. Jaquemart.

Pour être vraiment logique, on devrait écrire ainsi : Paris. Boulevard Montmartre, 23. Monsieur Jaquemart.

En Angleterre, on a toujours mis le numéro avant la rue. C. A. WARD.

—

Du sobriquet de Pipelet donné aux concierges (XXIV, 658). — Alexandre Dumas a raconté, dans ses *Mémoires* (t. XIV, p. 187), comment cette plaisanterie prit naissance.

Au mois de mars 1829, on donnait au Vaudeville un acte intitulé *la Cour du roi Pétaud*, parodie d'*Henri III et sa cour* à laquelle Dumas avait collaboré. Il s'y trouvait une scène où le héros de la pièce demandait à son portier une mèche de ses cheveux, et lui chantait sur l'air : *Dormez donc, mes chères amours* :

Portier, je veux
De tes cheveux.

Un soir, en sortant d'un dîner, Eugène Sue et Desmares se mirent en tête de jouer cette scène au naturel. Ils entrèrent au nº 8 de la rue de la Chaussée d'Antin et, s'adressant au portier qui se nommait Pipelet, le prièrent de leur donner de ses cheveux pour une princesse polonaise. Le bonhomme eut la faiblesse d'y consentir : ce fut la source de tous ses malheurs.

Les demandes de cheveux, avec accompagnement de l'air connu, se renouvelèrent avec une telle persistance que le malheureux portier faillit être emporté par une fièvre cérébrale. On l'entendait répéter, dans son délire, le fatal refrain qui avait empoisonné son existence.

Cette anecdote fut recueillie et mise à la scène, en 1837, dans le vaudeville : *Portier, je veux de tes cheveux*, par MM. Cogniard, Deslandes et Didier.

En 1842, Eugène Sue tira du même souvenir l'amusant épisode de Pipelet et Cabrion, dans les *Mystères de Paris*.

R. A.

—

Problème de linguistique (XXIV, 658, 840). — Une question de linguistique a été posée à propos des lettres *f* et *v* dans la prononciation allemande ; on y répond sur un ton féroce. Ce n'est pas ainsi qu'on résout les questions. Il est vrai que le problème de linguistique a été soulevé à propos des cuisinières alsaciennes qui vous demandent : *Foulez-fous du vin ?* On pourrait croire alors que cette confusion dans la prononciation est moderne et n'est connue que depuis 1870. On devrait pourtant réfléchir, avant de faire une sortie dont la colère est fâcheuse, que les ducs de Lorraine et les rois de France ont baragouiné cette langue où le *v* et l'*f* sont confondus dans la prononciation. Je dirai plus et je demanderai à MM. T. Pavot et G. C. par quel tour de langue, langue parlée et langue écrite, Uriberch a fait Fribourg, Vrankenstein a fait Frankenstein, Firnburg a fait Vernenborch, Valkenstein a fait Falkenstein, Welkirk a fait Feldkirch, et Valkinberg a fait Fauquemont. Ceci est de l'histoire et de la géographie depuis cinq siècles. — Rien des cuisinières. V. B.

—

Bateau sans rames et sans voiles en 1729 (XXIV, 659). — L'article de l'*Almanach littéraire* contient un renseignement erroné, au moins pour ce qui regarde le comte de Saxe ; le futur maréchal obtint bien en effet un privilège exclusif pour une galère d'un nouveau système en 1730, et non en 1729, mais il suffit de se reporter au tome V (page 127) des *Machines approuvées par l'Académie des sciences*, pour voir que si le bâtiment en question marchait sans le secours des voiles, il employait les rames en grande quantité, la description détaillée et la planche qui l'accompagne en font foi. Le mécanisme est constitué par une sorte de treuil qui fait mouvoir simultanément une vingtaine d'avirons couplés de chaque côté du bateau. Le rapport de l'Académie constate que, malgré le mérite de l'invention, les nombreux frottements déterminés par la manœuvre rendent l'action de l'appareil presque impossible.

On trouve, il est vrai, à la page 95 du même recueil la description du système d'un sieur Du Quet, qui utilisait comme moyen de halage la force du courant agissant sur une hélice de bois placée en un point fixe, et permettait aux bateaux de remonter les fleuves, cette fois sans rames et sans voiles. Cette invention, approuvée par l'Académie la même année que la précédente, a peut-être donné lieu à la confusion signalée plus haut.

J'ai trouvé d'autre part aux archives (O[1] 73, f° 100) un privilège accordé le 2 avril 1729, c'est-à-dire presque en même temps que les deux premiers, à Otto de Phul, pour « une gallère marchant par un ressort de cordes à boyaux commises ensemble qui donne le mouvement, en sorte que quatre hommes, par le moyen de plusieurs roues, font agir plusieurs rames ou toutes celles d'un côté... » Cette invention ressemble furieusement à celle du comte de Saxe, la publicité lui aurait-elle donné les gants d'un procédé imaginé par un autre?

MAURICE CHARLOT.

—

Le premier service postal (XXIV, 659). — J'ai bien peur que les *barques de poste* de M. David Martin fassent plus d'honneur à son imagination qu'à son exactitude. Ne pouvant, et pour cause, confronter sa traduction avec le texte de l'original hébreu, je me rabats modestement sur celui de la version des Septante, et je suis édifié. En effet, le mot ναῦς (navire), qui se trouve dans le verset 26, à moins d'être accompagné d'un complément déterminatif, ne peut jamais être pris que dans une acception générale, et comme il se présente seul ici, je ne vois aucune raison de lui attribuer le sens restreint de *barque de poste*. Peut-être M. D. Martin a-t-il voulu seulement, en se servant d'un terme impropre, préciser davantage l'idée de vitesse, sous-entendue dans le texte. A l'appui de cette observation, encore qu'à la rigueur elle puisse se passer de garants, je citerai deux traductions différentes du passage controversé :

Job, IX, 25. — Mes jours sont plus rapides qu'un coursier, ils ont fui et n'ont pas vu le bonheur. — 26. Ils ont passé comme le *vaisseau* qui fend les mers, comme l'aigle qui s'élance sur sa proie. (*Genoude.*)

Ibid., 25. — Ma vie est plus rapide qu'un coursier; on ne s'est point placé sur son passage et on ne l'a pas vue. — 26. Les *navires* laissent-ils une trace, ou l'aigle qui vole et cherche sa proie? (*P. Giguet.*)

N'insistons pas, et jusqu'à plus ample information, laissons à Cyrus le mérite d'avoir inventé le service des postes, d'autant que, selon toute probabilité, à l'époque sans date et dans le pays sans nom où une légende sans autorité veut que le bonhomme Job ait vécu, les postillons et les facteurs, plus veinards que le sous-lieutenant de la chanson, n'auraient pas été « accablés de besogne ».

JOC'H D'INDRET.

—

Lasalle en dragon (XXIV, 660). — Il ne fut jamais dragon. Parti en Egypte comme chef d'escadrons du 7[e] *bis* de hussards, il fut nommé de ce grade à celui de colonel du 22[e] chasseurs, le 23 juillet 1798, le soir de la bataille des Pyramides, et conserva le commandement de ce régiment durant toute la campagne. Il suivit Desaix dans la haute Egypte (son régiment formant, avec le 7[e] *bis* de hussards et les 15[e] et 21[e] dragons, la brigade de Davout). Il est possible que, par suite de la perte de son mirliton dans un combat, il ait pris un casque de dragon et que ce soit dans cet accoutrement de fantaisie que Dutertre l'ait croqué lors d'une halte dans ses courses à travers la haute Egypte.

GERMAIN BAPST.

—

Cours d'amour (XXIV, 661). — Les meilleurs ouvrages modernes, les plus utiles à consulter sur les cours d'amour, sont les suivants : *Essai sur les cours d'amour*, par Diez, traduit de l'allemand par le baron de Roissin, Paris, Labitte, 1842, in-8°; la *Vie au temps des cours d'amour, croyances, usages et mœurs intimes des XI*[e], *XII*[e] *et XIII*[e] *siècles*, par A. Meray. Paris, Claudin, 1876, in-8°.

PAUL PINSON.

— Jubinal (A.), dans ses *Jongleurs et Trouvères*, doit donner des renseignements. Legrand d'Aussy, *Fabliaux ou contes des XII*[e] et *XIII*[e] *siècles*. Claude Fauchet, toutes ses œuvres. La préface de l'*Anthologie française*, 1765, traite du *Gay Saber*. Du Cange donne beaucoup sur les *Ménestrels*. J. Warton's, *History of Poetry*. Fontenelle, *Histoire du Théâtre*. Ménage donne beaucoup de

détails dans son *Dictionnaire*. Sir W. Scott, *Minstrels of Scottish Border*.

C. A. WARD.

—

Le dessinateur Numa (XXIV, 669). — Je suis très heureux que M. Nipons ait réveillé mes vieux souvenirs. Il ne doit rester personne ayant connu le monde dont je vais parler. *Numa* était très estimé en 1840. A cette époque, j'étais *rapin* chez un élève du baron Gros (Darondeau, fils d'un compositeur assez habile), — rue de Chabrol, 14, — véritable pépinière d'artistes devenus célèbres, il me suffira de citer *Troyon* et *Huot* (élèves de Camille Roqueplan). — *Numa* et Braquemond étaient ce que l'on appelait alors « amis des artistes »; ils venaient les visiter le plus souvent possible, à cause de la lutte entre classiques et romantiques. — A mon tour, je serais très content si l'un de nos collaborateurs avait jugé cette époque à mon point de vue.

O. L.

—

Quel est le plus petit volume imprimé? (XXIV, 669.) — Voir l'*Intermédiaire* : IX, 298, 349, 378, 404, 532; X, 363, 714; XIII, 491, 742; XIV, 164; XXIV, 47, où l'on rencontre deux ou trois livres encore plus petits que celui cité.

P. CORDIER.

— Le *Petit almanach pour* 1828, lithographie F. G. Levrault, à Strasbourg, comprend 0,025 de hauteur et 0,019 de largeur, marges comprises, avec 14 vues minuscules d'Alsace coloriées.

ANDRÉ WALTZ.

— Je possède dans ma bibliothèque le curieux petit volume suivant : *le Répertoire des voyageurs à Paris*, chez Jubert, doreur, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins. Il est beaucoup plus petit que le *Petit paroissien de l'enfance*, cité par M. le vicomte des Ardillots; il mesure 0^m,023 de hauteur sur 0^m,016 de largeur, marge comprise. Il est formé de 64 pages, et comprend 16 charmantes petites gravures, avec des chansons. Il contient un répertoire de *Devises pour les Demoiselles* et se termine par un almanach pour 1790.

Ce minuscule ouvrage a donc été publié à la fin de 1789.

GASTON TISSANDIER.

— Voici l'indication de quelques petits volumes, plus microscopiques encore que celui indiqué dans la demande :

Le petit Fabuliste. — Paris, Firmin-Didot, 56, rue Jacob, sans date : 87 pages, gravures sur bois. Les deux exemplaires que je connais ont le dos et les gardes en satin, les plats en ivoire. L'un d'eux mesure 0,023 sur 0,019; l'autre, moins rogné à la reliure, a 0,025 sur 0,020.

Le Joujou amusant, *almanach nouveau pour l'année* 1803. — Paris, chez Marcilly, rue Julien-le-Pauvre. 64 pages, gravures, calendrier et chansons; 0,029 sur 0,020.

Petit paroissien de l'enfance. — Paris, s. d.; typographie de Ad. B. Lainé, 19, rue des Saints-Pères; 92 pages, reliure métal cuivré et fermoir; 0,026 sur 0,020.

Le *Nécessaire d'un homme de bien*. — Paris, s. d., chez Jaunet, successeur du sieur Joubert; 64 pages; 0,021 sur 0,016. Il fut imprimé avant 1790, car la dernière page contient une annonce pour les seigneurs de la cour.

Le mètre dont je me suis servi étant un peu défectueux, les mesures sont exactes à 1 millimètre près.

DE LA COUSSIÈRE.

—

La fille de Young est-elle enterrée dans le jardin botanique de Montpellier? (XXIV, 712.) — L'*Eclair* de Montpellier, qui avait gracieusement reproduit notre question, a reçu d'un de ses lecteurs la réponse suivante :

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Dans votre chronique de ce jour, vous citez un article de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, s'efforçant d'établir qu'Eliza, la fille adoptive d'Young, a été inhumée à Montpellier.

En 1852, M. Eugène Thomas, archiviste du département de l'Hérault, a publié une brochure de 30 pages in-4 (Montpellier, Boehm, typographe), remplie des détails les plus intéressants.

Il prouve, pièces en main, que la fille adoptive d'Young est morte à Lyon au mois d'octobre 1736 et qu'elle a été inhumée à l'Hôtel-Dieu de cette ville.

M. Ozanam, médecin distingué de Lyon, a retrouvé son tombeau et l'épitaphe qui l'accompagne, en 1831.

Il y a de plus aux archives de la ville de Lyon un registre du culte protestant, contenant la mention du décès d'Elisabeth Lee, fille du colonel Lee, au 6 octobre 1736.

Après cela, le doute n'est plus permis.

Ajoutons, pour la parfaite intelligence de ce qui précède, qu'Young avait épousé la veuve du colonel Lee, qui avait déjà deux enfants : un fils et une fille. C'est cette fille, Eliza ou Elisabeth, qui est connue sous le nom poétique de Narcisse.

— La *Semaine religieuse du diocèse de Montpellier*, après avoir reproduit cette réponse, a ajouté (dans son n° du 3 octobre 1891) le curieux article suivant, signé de son rédacteur en chef, M. le chanoine Cabane :

Avant l'apparition de la brochure de M. Eugène Thomas, en 1852, Montpellier était en possession d'une tradition incontestée, d'après laquelle le poète et pasteur protestant Young aurait perdu sa fille adoptive à Montpellier, et l'aurait furtivement inhumée dans un lieu consacré, peut-être dans le cimetière du Grand-Séminaire, près du monastère actuel de Sainte-Ursule.

Un traducteur français, fort ancien déjà, des *Nuits* d'Young a confirmé, pour le fond du moins, cette tradition. Si notre souvenir ne nous trompe, il désigne, en note, Montpellier comme la ville que le poète anglais, dans la *Nuit* qui a pour titre *Narcisse*, appelle *barbare*, parce qu'elle a refusé un peu de terre aux restes mortels de sa fille chérie, le réduisant lui-même à leur procurer, pendant la nuit, *par un larcin sacrilège*, un asile dans une *terre maudite*.

Nous n'avons pas lu la brochure de M. Eugène Thomas et nous laissons à de plus érudits de prononcer entre Montpellier et Lyon, entre l'opinion ancienne et l'opinion nouvelle, ou bien à les concilier entre elles ; car Narcisse aurait pu mourir à Montpellier et recevoir un peu plus tard. à Lyon, une sépulture réelle ou simulée et un tombeau ou un cénotaphe.

D'après la tradition montpelliéraine, l'endroit du Jardin des plantes vulgairement appelé *le tombeau de Narcisse*, aurait été un lieu solitaire, fréquenté par le sombre poète des *Nuits*. C'est là qu'il aurait médité et composé une partie au moins de ses élégies.

Quant à la plaque de marbre portant l'inscription : *Placandis Narcissæ manibus, pour apaiser les mânes de Narcisse* elle est un don du tragédien Talma. Le célèbre acteur, se trouvant à Montpellier, fut conduit à l'endroit improprement appelé *le tombeau de Narcisse*. Il s'indigna qu'on n'eût rien fait encore, à Montpellier, pour honorer la mémoire d'Young, et lui, qui gagnait, au pis aller, dix mille francs à chacune de ses représentations, eut l'insigne générosité de consacrer au souvenir de Narcisse une modeste plaque d'une valeur insignifiante, et dont l'inscription, toute païenne, fait l'unique ornement.

Voilà tout ce que nous pouvons fournir de renseignements au journal *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*.

Pour nos lecteurs, il se dégage de la tradition montpelliéraine une leçon utile. Histoire ou légende, comme on voudra, elle nous apprend l'horreur souveraine de nos ancêtres catholiques pour l'hérésie. Ils seraient bien à plaindre, ceux qui ne verraient, dans ces refus, publics et privés, de sépulture pour les restes d'une protestante, qu'une regrettable intolérance.

— Je croyais que la question avait été suffisamment élucidée par la découverte du tombeau de Narcisse, par Ozanam, et par les consciencieux travaux de M. de Terrebasse.

D'après ces travaux, il résulterait :

1° Que Narcisse est morte à Lyon et non à Montpellier;

2° Qu'elle est décédée en 1736, le 8 octobre, à l'âge de dix-huit ans, d'après l'inscription de son tombeau, et non postérieurement à 1740, comme l'avance M. Villemain dans la *Biographie universelle;*

3° Enfin, que les habitants de Montpellier ne se sont point rendus coupables de la barbare intolérance qui leur est reprochée. Edouard Young a payé fort cher l'emplacement où sa fille repose dans le cimetière protestant de l'Hôtel-Dieu de Lyon, mais il n'a pas volé cet emplacement à Montpellier, comme il s'en vante avec tant d'amertume. A. VINGT.

—

Clémence Isaure a-t-elle existé? (XXIV, 713.) — Non, les « témoignages presque contemporains » dont parle notre collaborateur E. M. ne peuvent être sérieusement invoqués. Non, on n'a pas réfuté — ce qui s'appelle réfuté — les opinions du sceptique autant que spirituel docteur Noulet. Dans l'académie même des Jeux floraux, on ne croit qu'en apparence à la réalité de Clémence Isaure, et un jour que je disais à un mainteneur qui avait sur la conscience un lyrique éloge de la prétendue fondatrice : « Comment donc, messieurs, pouvez-vous vous regarder sans rire? » il me répondit : « Qu'importe une légende de plus dans le pays des gasconnades? »

UN VIEUX CHERCHEUR.

— Après Du Faur de Saint-Jory (1592), Catel (1633, ouv. posthume), la Faille, les deux premiers, esprits critiques et gens de très grand savoir, aimant fort leur ville de Toulouse, mais encore plus la vérité, M. J.-B. Noulet a soutenu : 1° que Clémence Isaure n'avait jamais existé. Il a avancé de son chef : 2° que *Na Clemensa* n'était autre que la vierge Marie.

La première thèse n'a pas été réfutée

et ne peut pas l'être; la seconde, quoique très plausible, ne paraît pas incontestable.

Mais qu'entend M. E. M. par « des témoignages presque contemporains »?

Le mémoire de M. Noulet est intitulé : *De dame Clémence Isaure substituée à Notre-Dame la Vierge Marie comme patronne des Jeux littéraires de Toulouse*. Il se trouve dans le *Recueil de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, de 1852 (4e série, tome II). U.

— Le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse*, année 1884, contient un mémoire de M. F. Sacase, intitulé : *Nouvelles recherches sur l'existence de Clémence Isaure, l'époque de sa mort et les œuvres poétiques qui lui ont survécu*. L'auteur fait connaître des documents nouveaux puisés aux archives de l'ancien Parlement de Toulouse et de l'Hôtel de Ville. Voici un de ces documents :

Le revenu provenant du louage des piliers des halles, bancs et tables étant à la place appelée de *la Pierre Saint-Géraud*, appartient à la dite ville, chargée d'entretenir la fondation de *feue dame Clémence*, pour raison de la science réthorique...

Il est également question de *Dame Clémence* dans un *dénombrement* où il est fait mention des piliers de la Halle et des communaux donnés par ladite dame à la ville.

M. Sacase fait mourir Clémence Isaure en 1512, et il cite un volume de poésies composées par elle : *Los dictacts de dona Clemensa Isaura*, imprimé, en 1505, par Grandjean, rue de la Porterie, à Toulouse.

Le mémoire de M. Sacase n'est pas une réponse proprement dite au travail du savant J.-B. Noulet, dont la thèse reste entière.

M. Sacase, ancien mainteneur des Jeux Floraux, a simplement plaidé *pro domo sua*. On continuera, tous les ans, en séance du 5 mai, à faire l'éloge de *dame Clémence*, en vers ou en prose dithyrambique. B. P.

— Le *Messager de Toulouse*, qui a ouvert toute une enquête au sujet de la question de l'*Intermédiaire*, a reçu les deux curieuses réponses suivantes :

Nous trouvons dans le *Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne* du 6 octobre 1815 le compte rendu bibliographique d'un *Mémoire pour servir à l'histoire des Jeux Floraux, par M. Poitevin-Peitavi, ancien avocat au Parlement de Toulouse, secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux* (2 vol. in-8°, imprimés à Toulouse, chez M. J. Dalles, rue Saint-Rome, près les Changes).

Nous lisons dans ce compte rendu :

... Les registres que l'Académie conserve dans ses archives prouvent que le régime et les travaux du Collège de la gaie science se soutinrent jusque vers la fin du quinzième siècle: peut-être allait-il périr, lorsque Clémence Isaure le ranima par ses libéralités.

Là commence la seconde époque. C'est dans le Mémoire que nous annonçons que M. Poitevin a marqué l'enchaînement des preuves qui établissent d'une manière incontestable l'existence de Clémence Isaure et de sa fondation. Cette dissertation claire et précise détruit à jamais les doutes de Catel, de Casenave, de M. Lagane et des autres détracteurs de cette illustre Toulousaine. Aux preuves qu'on avait déjà et qui étaient tirées du témoignage des écrivains contemporains, des aveux des capitouls, des monuments du Capitole et des registres voisins du temps de la fondation, l'Académie a acquis depuis quelques années la preuve positive de la fondation de Clémence Isaure. Un registre récemment trouvé dans une abbaye des Pyrénées montre Clémence Isaure distribuant elle-même les nouvelles fleurs qu'elle avait fondées.

Restauratrice du Collège de la gaie science, dame Clémence (c'est ainsi qu'on l'appelle) fit quelques changements au régime de cette institution, et, en confiant aux capitouls le dépôt de ses libéralités, elle voulut que tous les revenus de sa fondation fussent employés à la célébration des *Jeux Floraux;* et, pour que rien n'en fût détourné pour d'autres usages, elle ordonna que tout ce qui resterait fût employé à un festin : *De reliquo epulentur.*

Le Mémoire de M. Poitevin-Peitavy existe-t-il dans les archives des Jeux Floraux ou dans les bibliothèques privées et publiques? Les preuves qu'on y trouverait pourraient s'ajouter à celles fournies par l'intéressant travail de l'honorable président Sacaze et répondre péremptoirement à la question de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*.

— Je ne demande pas mieux que de croire à l'existence de Clémence Isaure, quoique tant de bons esprits s'y refusent. (Cf. *Vie des Poètes gascons* de Guillaume Colletet, de l'Académie française, publiée par M. Tamisey de Larroque, 1 vol. gr. in-8. Paris, Aubry, 1866, pp. 43-46.) Mais ce qui me causerait un plaisir extrême, ce qui, je crois, amènerait la conversion des plus incrédules, c'est la preuve certaine, indubitable, tangible de l'existence des *Dictas de Dona Clemensa.*

Quelqu'un a-t-il vu cet ouvrage et peut-il nous dire où un exemplaire se trouve actuellement déposé? J'offre, le cas échéant, de le faire réimprimer, en fac-similé, à mes frais, pour la plus grande délectation de mes confrères en bibliophilie.

Mais j'ai de la méfiance! Brunet est muet comme une tanche — ce qui est un symptôme grave — et l'opinion (appuyée sur pièces probantes) du docte docteur Desbarreaux-Bernard — une autorité en la matière, je pense ! — était que M. de Castellane, en faisant mention de ce prétendu incunable dans son

Essai sur l'Imprimerie à Toulouse, avait été victime d'une fumisterie du chevalier Alexandre du Mège de la Haye, — coutumier du fait! — Ni l'un, ni l'autre, n'avaient vu le livre... et pour cause! Comme je tiens à avoir le cœur net, je vais faire appel aux lumières (oh! appeler des lumières!), je vais, dis-je, consulter le libraire-paléographe Claudin. Il sait tout et autre chose; je vous transmettrai son opinion.

Quant à l'*Histoire des Jeux Floraux* par Poitevin Peitavi, elle n'était pas rare de mon temps. J'en ai eu en ma possession un exemplaire en maroquin, doré sur tranches, provenant de la bibliothèque de mon grand oncle Pinaud, secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux (excusez du peu), et j'en ai vu un grand nombre dans des collections particulières. Par exemple, ce que je grille du désir de contempler, c'est le « Registre récemment trouvé dans une abbaye des Pyrénées » (laquelle?), dont il est fait mention dans l'extrait du *Journal de Toulouse* publié par le *Messager* du 8 courant.

Nous ne pouvons malheureusement satisfaire notre correspondant. La citation du *Journal de Toulouse* nous a paru intéressante à rappeler, mais nous n'avons jamais eu connaissance du lieu où avait été trouvé ce fameux registre.

— Ce n'est pas la première fois qu'il est question de Clémence Isaure dans notre journal. En réponse à la question posée (III, 456) par C. H. sur les *Œuvres de Clémence Isaure*, M. Tamisey de Laroque affirme (III, 534) que « les œuvres de Clémence Isaure n'existent pas et que Clémence Isaure elle-même n'a jamais existé ». De son côté, M. H. Vienne (III, 534) déclare qu'il résulte pour lui des pièces qui lui ont été communiquées par M. Desbarreaux-Bernard que « l'existence des *Dictas de dona Clemensa* est bien plus apocryphe que celle de la patronne légendaire des Jeux Floraux »; et que M. de Castellane n'a fait mention de cet incunable, dans son *Essai sur l'Imprimerie, à Toulouse*, que sur des renseignements à lui donnés à la légère par M. du Mège; « ni l'un ni l'autre, dit-il, n'avaient vu cet ouvrage... et pour cause. » F. M.

— Le fameux tombeau de l'église de la Daurade, cité comme argument par les défenseurs de l'existence de Clémence Isaure, n'est pas le sien, et le testament gravé sur bronze n'est revêtu d'aucune authenticité. Les Jeux Floraux datent de 1323 et ce n'est qu'en 1513 que, pour la première fois, il a été parlé de Clémence Isaure, personnification terrestre de la vierge Marie. P.

L'idée de patrie existe-t-elle en Angleterre? (XXIV, 755.) — Certainement, mon cher confrère, je ne suis pas Anglais et je n'aime guère l'Angleterre, mais je sais bien (et de Moltke le savait aussi) qu'une armée étrangère débarquée sur ses côtes ne reverrait jamais ses propres côtes.

(Manchester.) J. B. S.

— Il n'y a pas lieu de consulter les *Blue Books* pour trouver que « le peuple sordide » a montré souvent une grande foi dans son pays, bien qu'à tort nous l'appelions *country* et non pas, comme Dupont de Nemours, *la patrie*. Mais cependant, l'avantage en est encore à l'Angleterre qui a créé elle-même ce mot et n'a pas, comme Dupont de Nemours, emprunté le mot *patrie* d'une langue étrangère.

Milton, d'ailleurs, dans son célèbre *Icon Basilikê*, a employé le mot *patriots* pour désigner les gens de bien. Nous pouvons donc affirmer qu'en son acception française, le mot était connu du temps de Cromwell. C. A. Ward.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un livre inconnu de M. Jules Grévy. — La ville de Dôle va élever un monument à la mémoire de M. Jules Grévy.

Sa mort est d'hier, sa vie nous a été retracée, dans ses lignes essentielles, par les orateurs politiques, dans ses menus détails par une presse qui a pris l'habitude de guetter, selon le mot de Montaigne, les grands hommes aux petites choses,

Il est cependant un détail que l'indiscrète a omis. Il n'a pas été dit quels furent les débuts — faut-il dire littéraires? — de celui qui devait présider aux destinées de la troisième République française.

Le 29 octobre 1833, M. Audin, libraire-éditeur, quai des Augustins, acquérait la propriété d'un ouvrage intitulé : *le Procédurier, recueil général de formules pour tous les actes judiciaires, auxquelles donnent lieu les dispositions du code de procédure, du code civil et du code de commerce, classées suivant la marche des procédures et précédées d'un exposé de la législation qui régit chaque matière, suivies de formules d'actes notariés.* L'auteur

était un jeune avocat, alors inconnu et ne se doutant guère de la brillante carrière qu'il était destiné à parcourir. Il s'appelait Jules Grévy.

Entre M. Jules Grévy et M. Audin, voici le traité qui fut passé. Nous copions l'acte original, obligeamment mis sous nos yeux.

Entre les soussignés ont été faites les conventions suivantes :

M. Grévy s'engage à livrer dans deux ou trois mois, à M. Audin, libraire, qui en acquiert ainsi la pleine et entière propriété, le manuscrit d'un formulaire ou recueil d'actes à l'usage des avoués, notaires, huissiers, etc., etc., et prenant pour modèle de son travail l'ouvrage de Cardon.

Ce manuscrit comprendra six cents pages, au moins de trente-quatre lignes chaque, la ligne de trente-cinq lettres.

Le titre de l'ouvrage pourra être modifié, arrangé par l'éditeur autant de fois qu'il le jugera convenable.

Le nom de l'auteur sera placé sur le titre.

M. Grévy livrera avec son travail son prospectus où seront expliqués le but et l'utilité de son ouvrage.

Pour prix de cette cession, M. Audin s'oblige à payer à M. Grévy la somme de *six cents francs* lors de la remise du manuscrit complet.

Fait double à Paris, le 29 octobre 1833.

AUDIN. J. GRÉVY.
Rue Sainte-Marguerite, 29.

Ce traité est écrit en entier de la main de M. Jules Grévy.

L'ouvrage fut mis en vente en 1836, dans le format in-12. C'est un fort volume de 480 pages, signé : *J. Grévy, avocat.*

Il n'y a d'intéressant à noter que la préface très courte, qui est la critique de quelques travers judiciaires :

On a dit de notre Code de Procédure Civile qu'il semble écrit par un procureur, le lendemain de l'achat de son étude. Quelque caustique qu'il soit dans la forme, ce reproche, il faut en convenir, n'est, au fond, que trop justifié par les lenteurs ruineuses et les interminables formalités qui hérissent cette partie de notre législation.

Mais s'il est difficile au pauvre plaideur, une fois engagé dans ce dédale, de n'en pas sortir épuisé, il ne l'est guère moins au praticien chargé de le diriger à travers ces détours de ne pas s'y égarer quelquefois lui-même, soit qu'il s'écarte un moment des voies tracées par la procédure, soit qu'il omette, dans la rédaction de tant d'actes divers, quelque formalité essentielle ou quelque clause importante.

L'auteur fait remarquer que son ouvrage prémunit contre ces écueils. Il se distingue des publications du même genre par la rédaction des formules, ce qui l'amène à faire une piquante critique de ces formules surannées qui sont néanmoins demeurées.

Elles sont doublement vicieuses, en la forme et au fond. En la forme, outre qu'elles sont conçues dans ce style barbare dont le Palais conserve si ridiculement la tradition, elles sont encore surchargées d'une foule de mentions puériles, de répétitions oiseuses, dont le moindre inconvénient est de noyer dans ce fatras la substance des actes.

« Le fond, dit-il, est encore plus vicieux. Toutes ces formules sont faites pour des cas particuliers, aucune ne généralise. » Pour éviter ces défauts graves, M. Grévy a conçu des formules en termes généraux, de sorte qu'elles sont des cadres applicables à tous les cas. « Nous n'avons pas cru non plus, dit-il, qu'il fût tout à fait nécessaire, pour rendre une idée simple, d'épuiser le vocabulaire des synonymes, ni que les principes du droit fussent incompatibles avec les règles de la syntaxe. *Nos formules sont écrites en français* ».

Son ouvrage révèle donc déjà chez le jeune avocat une connaissance approfondie du droit, une grande maturité de jugement et cette audace froide dans la guerre aux abus et aux vieilles formules qui lui devait assigner une place spéciale parmi les républicains de gouvernement.

Malgré de réelles qualités, ce livre eut le pire destin. Ce fut pour l'éditeur un insuccès complet. Les « bouillons », les invendus s'empilèrent dans la boutique en si grand nombre que le successeur d'Audin, M. L. Maison, se vit dans l'obligation d'user du procédé indiqué dans la *Cuisinière bourgeoise*, au chapitre de l'art d'accommoder les restes.

Il changea la couverture, une deuxième édition parut sous ce titre moins solennel, mais plus tentant, *Manuel pratique de faire ses affaires ;* au lieu de 4 fr. 50, l'ouvrage fut cédé à 1 franc, et lentement l'édition s'écoula.

Elle s'écoula si bien qu'on ne trouve plus aujourd'hui un seul exemplaire de la seconde édition, et que l'exemplaire de la première que nous avons sous les yeux est celui de l'éditeur.

Le *Procédurier* a donc échappé aux biographes de M. Grévy et vous conviendrez qu'il méritait mieux que cet involontaire silence.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. —1891



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *25 novembre 1891.*

XXIVe Année. — N° 565.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIe Année.* — N° 190

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

LA TRANSFORMATION DE L'*INTERMÉDIAIRE*

La direction de l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *a une bonne nouvelle à apprendre à ses abonnés. De bi-mensuel, le journal devient tri-mensuel,* **sans augmentation de prix.** *Ce sacrifice est le complément de tous ceux que, depuis quelque temps,* l'Intermédiaire *a faits, et dont on lui a su gré d'ailleurs.*

Les abonnés et les lecteurs ont répondu à ces efforts répétés. Ils sont venus, nombreux, apporter d'indéniables témoignages d'encouragement à une entreprise littéraire qui peut se flatter d'être en France sans précédent, et d'avoir réussi.

Si répandu maintenant, devenu le trait d'union indispensable entre celui qui cherche et celui qui trouve, « le téléphone » où s'échangent, d'un bout du monde à l'autre, les questions et les réponses les plus intéressantes et les plus curieuses, l'Intermédiaire *ne pouvait suffire avec son format, même agrandi de ces quatre pages supplémentaires consacrées à une actualité spéciale et aux nouvelles qui intéressent tous les lettrés, les érudits et les collectionneurs. Il devenait indispensable, pour donner, dans la mesure nécessaire, l'hospitalité aux collaborateurs de* l'Intermédiaire, *de le faire paraître une fois de plus par mois.*

A dater du mois prochain, l'Intermédiaire *paraîtra donc les* 10, 20 *et* 30 *de chaque mois, dans les mêmes conditions de matières, de prix et de format.*

Cet important sacrifice est volontiers consenti par l'administration, certaine que cette réforme, appréciée comme l'ont été les précédentes, ne fera qu'accroître les témoignages d'intérêt et de sympathie qui lui permettent de donner à l'Intermédiaire *une extension de plus en plus considérable.*

QUESTIONS

Raseur. — Pourquoi donne-t-on le nom de *raseur* à un ennuyeux causeur dont on ne peut se débarrasser ? Le barbier qui vous tient la figure pour vous raser vous serre de très près et procède avec la sage lenteur que comporte la délicatesse de l'opération. Il semble donc qu'on puisse lui comparer celui qui vous étreint dans une longue et ennuyeuse conversation. Ne peut-on pas dire aussi que l'effet produit par cette conversation

ressemble à l'impression désagréable du rasoir passant sur la peau?

Qu'en pensent les Intermédiairistes?

D. JOUAUST.

—

Des mots d'habitude. — J'ai connu, il y a plus de trente ans, un évêque longtemps en mission en Cochinchine, qui, après chaque mot qu'il prononçait, poussait un *hum* retentissant. Cette habitude lui venait de son séjour au milieu des Annamites. Sans aller si loin, n'avons-nous pas, autour de nous, des personnes qui émaillent leur conversation de *alors*, *en somme*, *précisément*, etc.? Les mots favoris de Buffon, si puriste cependant, étaient : *tout ça et pardieu*, qui revenaient continuellement dans ses propos. Existe-t-il un recueil des mots d'habitude de nos savants, de nos littérateurs, etc.?

E. M.

—

Sur le mot : Il faudra que l'Allemagne monte la garde pendant cinquante ans pour rester maîtresse de l'Alsace-Lorraine. — Dans quelles circonstances Bismarck (ou de Moltke) a-t-il dit qu'il faudrait que l'Allemagne montât la garde pendant cinquante ans pour devenir véritablement maîtresse de l'Alsace-Lorraine? — Dans quel ouvrage français trouverai-je le texte exact de cette affirmation du conquérant?

M. L.

—

Les fleurs de lis en Chine. — J'ai lu, je ne sais où, qu'à Pékin les trois fleurs de lis de la monarchie française sont devenues l'enseigne des marchands de tabac, parce qu'autrefois le tabac français y était le plus estimé et y arrivait avec le timbre armorié de France. Cette coutume existe-t-elle encore?

PAUL MASSON.

—

Les Pics d'Europe. — Je demande à quelque intermédiairiste, connaissant le département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de Paris, de m'aider à la recherche d'un problème géographique.

Entre Santander et Gijon, sur la côte cantabrique, se dresse une fière sierra qui a nom : *les Pics d'Europe*. Je désirerais connaître l'origine de cette expression. Les Espagnols prétendent qu'elle fut baptisée ainsi par les premiers navigateurs revenant d'Amérique, ces cimes neigeuses vues de loin leur signalant le continent.

Cela ne me paraît guère possible, parce que les marins, qui n'abordaient pas en Galice, avaient certainement aperçu la terre ferme avant d'arriver dans le golfe de Gascogne, qui baigne le pied de ces montagnes.

En tout cas, ces montagnes *sacrées* (Pélage et ses compagnons en sont sortis) devaient avoir un autre nom. Ce nom serait-il mentionné dans quelque *portulan?*

Les solutions que je recevais l'an passé, au retour d'un voyage aux *Batuecas*, me font espérer que cette année aussi l'*Intermédiaire* satisfera la curiosité de celui qui revient de gravir les cimes scabreuses et vierges des *Picos de Europa*.

DE LA COUSSIÈRE.

—

Morts mystérieuses. — Un certain nombre de grands hommes sont morts d'une façon mystérieuse. Je citerai par exemple le maréchal de Saxe, le maréchal Berthier, le bailli de Suffren, le général Cornemuse. Des collaborateurs fort au courant des biographies particulières de ces personnages pourraient-ils apporter sur ces questions de nouveaux renseignements qui seraient fort utiles aux historiens?

G. B.

—

Les comtes d'Alsace. — Les journaux annoncent la mort du prince d'Hénin, laissant trois fils qui portent tous trois le titre de comte d'Alsace.

D'après une indication que je trouve dans le *Dictionnaire de biographie et d'histoire* de Dezobry et Bachelet, au mot *Alsace*, ce titre se serait éteint à la fin du siècle dernier avec la ligne des princes de Chimay d'Hénin.

Je désirerais savoir quand et au profit de qui il a été *relevé*. Ce titre fait-il partie du nobiliaire belge ou français? Quelle en est l'origine première?

X. A.

—

Quel est le chiffre annuel des engagements aux Monts-de-Piété? — Le Gouvernement fait publier chaque année la statistique des naissances et de la mortalité comparées, des divorces, de la criminalité et du suicide, mais on ne publie pas la statistique des engagements aux Monts-de-Piété. Il y aurait cependant là un fait instructif à connaître, qui mon-

trerait à quel niveau arrive, chaque année, l'étiage de la misère. Quelque obligeant collaborateur pourrait-il suppléer à ce silence et répondre à la question posée, pour Paris au moins, sinon pour toute la France?

A. D-N.

—

La ville de Troyes et le Renard. — La curieuse estampe que nous avons fait reproduire ici par la photogravure présente plusieurs énigmes que nous soumettons aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. A quel fait, à quelles circonstances se rapportent les emblèmes qu'elle contient, les devises, les vers latins et allemands qui l'accompagnent? De quel recueil ou de quelle série de gravures est-elle tirée? Quel en est l'auteur ou l'éditeur?

Nous ne connaissons aucun événement dans l'histoire de Troyes au XVI[e] ou au XVII[e] siècle qui justifie la présence du renard au premier plan et l'accusation de mauvaise foi qui est formulée dans les textes. Ce serait aller chercher bien loin une explication que de voir, dans l'anneau que tient la main sortant d'un nuage, une allusion au mariage d'Henri V et de Catherine de France, conclu à Troyes sous l'influence d'Isabeau de Bavière. D'un autre côté, la réputation de fourberie qu'on attribue au renard ne saurait s'appliquer au caractère des habitants de Troyes. En leur qualité de Champenois, on les a souvent comparés malicieusement à des moutons, et les qualités et les défauts des moutons sont tout à fait opposés à ceux des renards.

La gravure fait évidemment partie d'une série, comme l'indiquent la lettre G et le chiffre 16 placés au-dessus du cadre à droite. Nous avons rencontré, surmontée des signes G 14, une estampe du même format représentant Châlons-sur-Marne, *Chaalon in Champanien*,



dit la légende, avec une devise plus favorable : ***virtutis præmia cultor habet***, et un emblème non moins énigmatique : une main tenant un livre ouvert sur lequel se promène un gros escargot. Il existe, nous a-t-on dit, d'autres villes de France qui paraissent être de la même série. Paris est-il du nombre? La publication de ces gravures, qui paraissent être de la seconde moitié du XVII[e] siècle, doit avoir été faite en Allemagne, si l'on en juge par les vers allemands qui se trouvent au bas des planches. A quelle époque exactement, dans quelle ville, par quel graveur et quel libraire?

ALBERT BABEAU.

—

La voix de Mirabeau. — Quelle était la voix de Mirabeau? Les historiens romantiques nous le montrent à la tribune tonnant, mugissant. Arnault, dans ses *Souvenirs*, nous dit que Mirabeau, qu'il a entendu lui-même, avait un timbre de voix argentin. Quelle est la vérité?

DE JALLEMAIN.

—

Le vase et le cœur de Marat. — Le 18 juillet 1793 eut lieu la fête de la translation du cœur de Marat au club des Cordeliers. — N'ayant rien pu trouver à Paris qui fût *digne* de renfermer une dépouille *aussi chère*, on se souvint d'un vase en agate, d'une seule pièce, qui était au garde-meuble, et ce fut dans ce vase qu'on déposa le cœur de Marat. Contenant et contenu furent suspendus à la voûte de la salle des séances des Cordeliers.

Qu'est devenu le vase ? Qu'est devenu le cœur ? E. B.

—

Christophe Colomb à Bordeaux. — Un journaliste bordelais, dans un article intitulé : *le Centenaire de l'Amérique*, écrivait le 7 novembre 1891 : « J'ai lu dans un vieux chroniqueur de Guienne que, quelque temps avant l'accomplissement de sa grande œuvre, Colomb avait résidé à Bordeaux, en qualité de capitaine marchand, et qu'il avait profité de son séjour pour prédire l'envasement prochain de la rade ainsi que la nécessité de faire quelque chose au bec d'Ambès. En fouillant nos archives, on pourrait trouver trace de ce séjour. Si les recherches donnaient un bon résultat, on ne pourrait se dispenser d'y aller d'une statue. » Sommes-nous ici en présence d'une pure gasconnade? ou l'article est-il sérieux? S'il est sérieux, je voudrais bien savoir quel est le chroniqueur de Guienne qui a mentionné le séjour à Bordeaux du futur découvreur de l'Amérique? Pourrait-on citer le passage en question ? UN VOISIN DE BORDEAUX.

—

La défense du fort de Bellevue en 1870. — Je lis dans un journal du 13 novembre 1891 :

Il vient de se former, à Lyon, un comité pour élever un monument à Edouard Thiers qui fut, à la Chambre, le rapporteur de la loi militaire de 1889. Ancien capitaine du génie, il avait en 1870 défendu victorieusement, malgré l'absence presque complète des moyens de défense, le fort de Bellevue contre l'armée allemande.

Où était placé ce fort de Bellevue si victorieusement défendu par un simple capitaine contre une armée, en 1870? Peut-on donner des détails sérieux?

LY.

—

Sur les suicides de Berlin. — Dans la récente crise de Berlin, trois banquiers ont commis le même crime; deux viennent de se suicider, un est en prison.

1° *Le crime a ses degrés*, dit le poète. Quel est, dès lors, le plus criminel, de celui qui se suicide ou de celui qui se laisse emprisonner?

2° *L'expiation rachète la faute*, dit la société. Quel est celui dont l'expiation est la plus complète?

3° *La pénitence absout le péché*, dit la religion. Quel est celui qui sera absous devant Dieu?

4° Si le prisonnier et le suicidé ont chacun un fils, quel est celui de ces deux enfants qui aura la meilleure place dans la société plus tard? A.-A. de B.

—

Proudhon (P. J.). — La très curieuse correspondance du grand publiciste nous a fait vivre un peu de son existence, si honorable et si laborieuse.

Où est actuellement la tombe de Proudhon? Est-elle encore connue et visitée? Que sont devenues sa veuve et sa famille? A qui appartient la propriété littéraire de ses œuvres? Peut-on avoir quelques renseignements sur ses principaux correspondants? Une école de Proudhon lui a-t-elle survécu? FIRMIN.

—

Qu'est devenue la montre de Voltaire et de Lakanal? — Au temps où Voltaire faisait sa cour au roi de Prusse, Frédéric lui avait donné, comme gage de son amitié, une montre enrichie de diamants.

Malgré tout le prix qu'il y attachait, Voltaire en fit un jour cadeau à un de ses secrétaires, qui n'était autre que le futur conventionnel Lakanal.

Cette montre suivit Lakanal dans son exil, et l'accompagna à son retour, en 1830.

Dix ans plus tard, en septembre 1840, deux jeunes gens, d'un extérieur convenable, s'introduisaient chez Lakanal et lui subtilisaient l'objet précieux, accroché imprudemment au-dessus de sa cheminée. Après de longues et patientes recherches, la police mettait la main sur les voleurs, qui s'étaient débarrassés du produit de leur larcin.

La montre avait été cédée à une actrice d'un théâtre parisien, qui, un jour de « male dèche », l'avait portée... au Mont-de-Piété. Où a-t-elle échoué, après tous ces avatars? Un de nos musées a-t-il fini par la recueillir? PONT-CALÉ.

—

Got, nom patronymique. — Got, nom patronymique, vient-il de Goth (Scythe) ou de Gût (allemand)?

Gût ne vient-il pas, lui-même, de Goth?

A. H. J.

—

Théâtres de Portchester et de Cabrera. — Je possède un petit recueil manuscrit in-18 d'ariettes et couplets choisis, daté de l'*année* 1812, *château de Portchester*. La plupart des couplets sont « tirés des répertoires des théâtres de Cabrera et de Portchester, et extraits des divers mélodrames qui les composaient. » A la fin du volume se trouve la note suivante :

Théâtre de Portchester. — Les prisonniers français détenus à Cadix ayant été transférés en Angleterre, la société dramatique, qui s'était formée à l'isle de Léon, vint à Portchester où elle se réunit de nouveau. Quelques membres de la société de Cabréra s'y joignirent.
A Cabréra, l'on jouait pour le seul plaisir de jouer; à Portchester l'intérêt y entre beaucoup, ce qui fait que la différence est grande entre ces deux Sociétés : celle de Portchester est composée de quatorze sociétaires et de quelques amateurs qui jouent pour leur plaisir.

Suivent les noms des sociétaires, amateurs et musiciens, tous soldats ou marins.
Ensuite vient cette note :

Théâtre de Cabréra. Dans la guerre d'Espagne en l'année 1808, 6,000 Français prisonniers de guerre furent déportés dans l'île de Cabréra (une des îles Mayorques), quelques-uns d'entre eux, pour charmer leurs ennuis, élevèrent un théâtre.

Suivent les noms des fondateurs, et enfin cette note :

Le Théâtre fut d'abord construit en feuillage, ensuite il fut établi dans une vaste citerne. Les pièces ont été rédigées de mémoire et l'on en fit plusieurs à Cabréra même. »

A-t-on quelques renseignements sur ces théâtres, et quels historiens peut-on consulter à cet égard? Tout renseignement serait le bienvenu.

P. CORDIER.

—

Un tableau de Chantilly sur le Grand Condé. — Dubos, dans ses *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, signale un tableau bien curieux qui se trouvait à Chantilly vers la fin du dix-septième siècle, et qu'avait expressément commandé le fils du grand Condé.

Il avait voulu une allégorie qui représentât l'histoire glorieuse de son père, tout en laissant dans l'ombre ses erreurs.

Or, le peintre avait figuré la Muse de l'histoire tenant un livre sur le dos duquel était écrit : *Vie du prince de Condé*, et en arrachant des feuilles qui tombaient à terre et sur lesquelles on lisait les noms de Cambrai, Valenciennes, Arras.

Ce tableau existe-t-il encore et quel en est l'auteur? SIR GRAPH.

—

Bailly, miniaturiste de Louis XIV. — A-t-il été publié une notice biographique sur le peintre Bailly, miniaturiste du roi Louis XIV, né à Graçay, dans le Berry (aujourd'hui département du Cher)? Pourrait-on me communiquer une liste un peu détaillée de ses œuvres?

TRUTH.

—

Reliquaires en forme de lettres de l'alphabet. — Il y avait, en 1889, à l'Exposition rétrospective du Trocadéro, parmi les pièces du trésor de Conques, un reliquaire surnommé l'*A de Charlemagne*, à cause de sa forme et parce que, suivant la tradition, ce prince en aurait fait don à la célèbre abbaye. D'autre part, dans le *Spicilegium Brivatense*, M. Aug. Chassaing a publié le texte d'une *Excommunication fulminée par les chanoines de Brioude contre un inconnu qui avait volé le reliquaire en or, ayant la forme d'un C, donné jadis par Charlemagne ou Louis le Débonnaire à l'église Saint-Julien de Brioude.*

A-t-il existé ou existe-t-il encore d'autres reliquaires en forme de lettres? Où se trouvaient-ils et en quels lieux sont-ils actuellement conservés? Connaît-on leur origine?

L'A de Conques ne paraît pas avoir été fait avant le XIe ou le XIIe siècle.

A. V.

—

Question de chien. — Je croyais que le carlin, ce chien d'intérieur, jadis célèbre, descendu, de chute en chute, du boudoir à la loge du concierge, s'était abâtardi jusqu'à l'anéantissement définitif. J'apprends qu'il n'en est rien, et que l'on fait encore des folies pour cet animal grassouillet quand il est de pure race. Je suis sûr que l'*Intermédiaire* compte des collaborateurs versés dans l'histoire des vicissitudes de la gent canine, et je leur saurais gré de me dire ce qu'ils savent de la grandeur, de la décadence, de la vitalité du carlin.

D'où ce quadrupède dodu a-t-il donc tiré son nom? FOG.

—

Conservation des livres. — L'humidité envahit les livres que nous laissons dans

nos bibliothèques de campagne, malgré les vitrages, en dépit du feu. Que faut-il faire pour empêcher l'humidité de naître et de se propager? Comment enlever l'odeur de moisi qui gâte tant de bons livres du temps passé? FIRMIN.

—

Une famille d'imprimeurs du XVI[e] siècle. Les Dangicourt. — Je connais Pierre d'Angicourt ou Dangicourt, imprimeur à Fontenay, 1515-1541, que Fillon, je ne sais sur quelles preuves, dit allié aux Marnefs et aux Bouchet de Poitiers. Antoine d'Angicourt, son fils, 1550; Jacques d'Angicourt, 1603, 1605; Paul d'Angicourt, libraire à Saint-Jean d'Angély, 1637, et ses enfants, expatriés à la révocation de l'édit de Nantes.

Je désirerais savoir si l'on a trouvé des Dangicourt dans d'autres villes de France, imprimeurs ou non. Les libraires de Rouen, du même nom, devaient leur être parents, mais je n'ai pu m'en assurer. Sur un acte de 1600, Jacques d'Angicourt se dit de *Mouy-Saint-Fort*, en Picardie. Quel est ce Mouy? CLOUZOT.

—

Les drapeaux des sections de Paris. — Je possède soixante gouaches représentant les drapeaux des sections de Paris en 1789, qui sont signées « *par un chasseur du Bataillon des Petits-Augustins* ». Quelque Intermédiairiste pourrait-il me donner le nom de ce chasseur? Ces gouaches ont dû être offertes au général Lafayette vers la fin de 1789.

E. GANDOUIN.

—

Question de numismatique. — Je possède dans ma collection de monnaies trois deniers en cuivre dont j'ignore la provenance. Je prie mes collègues de vouloir bien m'éclairer à ce sujet. Ces deniers en cuivre sortent du même atelier et répondent aux indications ci-après :

1° Au droit, + AVGV. TIC. IO. CO; DECIA. Dans le champ, grand L couronné.

R. + VIC. IMP. PERP. 1581. R. G. Dans le champ, croix fleurdelisée à la mousquetaire.

2° Au droit, + DELFIN. II. CO. DECIA. Dans le champ, un dauphin tourné à gauche, couronné.

R. Semblable au précédent, avec cette différence que le millésime 1583 n'est suivi que de la lettre G.

3° Au droit, + MON..... C. 1584. Dans le champ, grand H couronné.

R. + SIT. NOME..... Dans le champ, croix à la mousquetaire. E. VALMY.

RÉPONSES

Qu'est devenu le cœur de Gambetta que possédait Paul Bert? (XXIII, 515, 572; XXIV, 819.) — Le 6 novembre dernier, le cœur de Gambetta a été déposé, par les soins du comité de la souscription alsacienne et lorraine, dans le monument élevé aux Jardies.

Il nous a été permis de le voir quelques instants avant cette opération. A travers les parois translucides du récipient de cristal (haut de 28 centimètres, large de 15) où Paul Bert, après l'autopsie, le déposa, on le distinguait aisément, masse exsangue, légèrement teintée, à sa partie inférieure, d'un rose pâle; à sa partie supérieure, d'un rose plus foncé. Toujours considérable en volume et nullement altéré dans sa forme, le cœur occupait le récipient dans toute sa largeur et dans les deux tiers environ de sa hauteur. Le récipient de verre a été enfermé dans une double enveloppe, une boîte de plomb et un tronc de sapin d'Alsace, intérieurement évidé, qui contient le procès-verbal.

Le cerveau de Gambetta, donné à la Société d'anthropologie, par la volonté de Gambetta, y restera conservé dans une vitrine spéciale du musée, à côté des cerveaux de Broca et de Bertillon. E.

—

Les fabricants d'esprit de M. de Talleyrand (XXIV, 98, 541, 582). — M. Philibert Audebrand demande quel était le genre de relations de Montrond et du prince de Bénévent. Je crois que tous ceux qui, depuis quelque temps, se sont occupés de l'ancien évêque d'Autun, ont pu constater que Montrond jouait à la Bourse pour le compte de son protecteur et ami. Il y a dans le dossier de police de Montrond (Archives nationales, F. 7) deux lettres autographes, mais non signées, du prince de Bénévent, à lui adressées, dans lesquelles il n'est question que d'affaires d'argent communes à eux deux.

GERMAIN BAPST.

—

Murat a-t-il fait partie des troupes destinées à favoriser l'évasion de Louis XVI? (XXIV, 131, 319.) — D'après les réponses données, basées d'une part sur les états de service de Murat publiés dans les *États de service du 12e régiment de chasseurs à cheval*, Murat aurait fait partie de ce régiment à la date du 23 février 1787, et y serait resté jusqu'en avril 1793. Il avait, à cette dernière date, le grade de capitaine. Ce régiment était celui des chasseurs de Champagne qui fit, en effet, en juin 1791, partie du mouvement commandé par M. de Bouillé sur Montmédy. Mais cet état de service n'est pas exact.

Murat s'engagea bien le 23 février 1787 au régiment des chasseurs à cheval des Ardennes, devenu régiment des chasseurs à cheval de Champagne, puis 12e régiment, mais, à la fin de 1789, il avait quitté ce régiment. Son capitaine lui fit donner un congé absolu, et il retourna dans sa famille qui le reçut fort mal : il dut même la quitter pour aller habiter chez un parent éloigné, à Saint-Céré, où il se trouvait encore en novembre 1791. Il n'a donc pu faire partie, au mois de juin de cette année, de l'expédition à Varennes du 12e chasseurs auquel il n'appartenait plus.

Quand la garde constitutionnelle de Louis XVI fut organisée (novembre 1791), chaque département dut fournir, pour la constituer, trois hommes. Le Directoire du Lot eut dans son choix la main heureuse : car, des trois hommes qu'il désigna, deux furent maréchaux de France; Bessières et Murat. Toutefois, la nomination de ce dernier n'avait pas été toute seule. Ses opinions exaltées avaient fait hésiter le Directoire, qui ne se décida que sur les représentations les plus vives de M. Cavaignac, membre de l'Assemblée législative. Entré le 8 février 1792 comme garde à cheval de la garde constitutionnelle, Murat en sortit le 4 mars de la même année, pour rentrer au 12e chasseurs. Brigadier le 29 avril 1792, maréchal des logis le 15 mai, sous-lieutenant à l'escadron franc le 15 octobre, lieutenant le 31 octobre, il passa chef d'escadron au 21e chasseurs, le 14 avril 1793. C'est à ce moment, ou à peu près, que la légende prétend qu'il demanda à changer son nom de *Murat* contre celui de *Marat*. Nous avons vainement cherché cette demande d'autorisation et nous ne pensons pas qu'elle ait jamais existé. Mais il est vraisemblable qu'il fit la chose sans autorisation. Peut-être trouverait-on, dans les dossiers du 21e chasseurs, un certain nombre de pièces administratives signées *Marat* de la main du futur roi de Naples. Il ne faut voir là qu'une incartade de jeunesse. Murat restera, dans l'histoire, la personnification, le type légendaire du général de cavalerie, tel que l'a défini le duc d'Aumale dans sa *Lettre sur l'Histoire de France :* « Celui-là avait conduit plus de cent fois nos escadrons à la victoire. » GERMAIN BAPST.

—

Les femmes généralissimes (XXIV, 247, 377, 411, 452, 588, 634, 723, 773). — La reine Boadicea n'a pas encore été nommée parmi les femmes généralissimes. Elle était femme de Prasutages, roi des Iceni, peuple qui occupait une partie de la Grande-Bretagne lors de l'invasion romaine. Le roi Prasutages, pour mieux assurer son royaume à sa famille, fit l'empereur romain son héritier; mais, après sa mort, sa veuve, la reine Boadicea, et ses filles furent dépossédées de leur palais par les officiers romains, et sa résistance valut à Boadicea l'outrage d'être fouettée publiquement. Ses filles mêmes furent livrées aux insultes des soldats romains. Boadicea s'échappa, rassembla une armée et prit part à l'assaut de Camalodunum, aujourd'hui « Colchester », en passant au fil de l'épée la garnison romaine. Quelque temps après (A. D. 61), l'armée de Boadicea, qu'elle commandait en personne dans son chariot de guerre, livra bataille aux Romains commandés par Suetonius Paulinus qui fut victorieux. La brave et courageuse Boadicea fut tuée dans la bataille, affirment certains historiens; mais, selon d'autres, elle s'empoisonna, préférant la mort à l'esclavage.

HUBERT SMITH.

—

Le catalogue original des petits portraits au physionotrace de Quenedey (XXIV, 618, 835). — Grâce à l'obligeance de M. Albert Christophle qui a bien voulu mettre à la disposition de l'*Intermédiaire* le manuscrit original de Quenedey, nous pourrons publier, dans les premiers mois de 1892, le catalogue inédit et complet de cette curieuse collection.

—

Le saint prépuce de Charroux (XXIV, 666). — M. Paul Masson indique seule-

ment trois sanctuaires où serait précieusement conservée cette édifiante relique. Voltaire en cite cinq autres :

— Saint-Jean de Latran, à Rome.

— Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne.

— Une église d'Anvers.

— L'abbaye de Saint-Corneille, à Compiègne.

— La cathédrale de Puy en Velay.

(*Dict. philos.*)

Total, huit! c'est beaucoup. Après cela, peut-être en est-il de cette pieuse curiosité comme des deux crânes du Dante, que l'on montrait jadis dans un musée de Florence.

Aux visiteurs trop curieux qui demandaient s'ils étaient bien authentiques, le cicerone ne manquait pas de répondre :

— Si davvero, Eccellenza, intanto che l'un è del bambino, l'altro del vecchione.

JOC'H D'INDRET.

— Le reliquaire du saint prépuce de Charroux a été retrouvé il y a quelques années : cette découverte a été l'occasion d'une grande manifestation religieuse à laquelle présidait Mgr Pie, l'évêque de Poitiers.

Quant au reliquaire de Coulombs, si célèbre au moyen âge, il y a une vingtaine d'années, étant allé à Coulombs pour le rechercher, je le trouvai, après de longues investigations, jeté dans le bas d'une armoire de la sacristie, au milieu d'*oignons* (*sic*), de vieilles fleurs artificielles et d'autres objets de rebut. A mon retour, je signalai ce fait à l'autorité diocésaine : je ne sais quelles mesures ont été prises, mais j'ai lieu de croire qu'il est aujourd'hui plus décemment conservé. C'est un fort joli reliquaire en argent, aux armes de Miles d'Illien, évêque de Chartres au commencement du XVI[e] siècle : la relique se voit, ou plutôt se devine, derrière un morceau de cristal de roche.

LUCIEN MERLET.

— Les mémoires du temps rapportent que deux frères de la famille de Villiers-le-Morhier (1), qui étaient partis pour la première croisade, achetèrent le prépuce de Jésus-Christ à des Grecs. De retour, ils en firent hommage à l'abbaye de Coulombs, où ils finirent eux-mêmes leurs jours en qualité de moines.

La relique de Coulombs était fort vénérée. Elle guérissait la stérilité et calmait la douleur des femmes en couches. Aussi, en 1422, Henri V, roi d'Angleterre, ordonna-t-il qu'elle fût envoyée en Grande-Bretagne, pour exercer son influence sur la reine, alors grosse de son premier enfant. Les moines tremblaient pour leur précieux dépôt. Mais le roi fut honnête. Il restitua l'objet après la délivrance de son épouse. Comme les temps étaient très troublés au pays chartrain, le saint prépuce de Coulombs fut alors déposé à la sainte Chapelle. Cependant, les moines se morfondaient. L'absence de leur relique avait fait le vide autour de leur demeure, naguère fréquentée par de nombreux pèlerins qui venaient de bien loin à la ronde honorer le saint prépuce et recourir à son originale influence. Le roi écouta leurs doléances. Il fit déposer la relique chez les moines de Saint-Magloire, du même ordre que ceux de Coulombs, mais à la condition qu'elle ne retournerait chez ces derniers que sur la permission de son grand conseil. Chose curieuse, c'est Pierre Cauchon, évêque de Beauvais et chanoine de Chartres, le même qui devait jouer un rôle si odieux dans la condamnation de Jeanne d'Arc, qui fut commis pour veiller à l'exécution de ces ordres, consignés dans une lettre patente ayant pour titre : ***Charta Henrici VI, Angliæ regis, ex præputio Domini Columbensis asservato.***

En 1441, des lettres patentes de Charles VII, datées de Senlis le 23 mai, enjoignirent à l'abbé de Saint-Magloire d'accorder aux moines de Coulombs la restitution qu'ils avaient vainement tenté d'obtenir sous la domination anglaise. Mais ce ne fut qu'en 1447 que le retour tant désiré s'opéra enfin. Et bientôt la prospérité reparut à l'abbaye de Coulombs, que la privation de sa relique avait précipitée dans une ruine à peu près complète. Avec l'objet tant attendu, les beaux jours reparurent pour les moines à qui la foule des pèlerins permit bientôt, par ses dons généreux, de relever les murs du monastère.

Le Beauceron, almanach spécial d'Eure-et-Loir, a raconté en quelques mots cette histoire. La notice très courte dit que la relique de Coulombs fut l'objet d'une grande dévotion, jusqu'à la Révolution, « temps auquel elle a eu le sort de beau-

(1) Leur terre était voisine de Coulombs. Aujourd'hui, Villiers-le-Morhier est une commune appartenant, comme Coulombs, au canton de Nogent-le-Roi.

coup de reliques de pareille espèce ».

S'il en fallait croire ce renseignement, le saint prépuce de Coulombs aurait disparu dans la grande tourmente qui marqua la fin du XVIIIe siècle. Pourtant MM. Paul Durandet et Merlet, délégués de la société archéologique d'Eure-et-Loir, ont vu, au presbytère de Coulombs, en 1864, le reliquaire en question. Ils ont même noté qu'il était encore l'objet de la vénération des femmes enceintes. Ils ont omis toutefois de s'assurer si le saint prépuce de Jésus-Christ s'y trouvait encore renfermé. L'existence du reliquaire paraît leur avoir donné confiance à cet égard.

Mais cette robuste confiance n'était point partagée par mon vieil ami A. S. Morin. Etant allé le 12 septembre 1885 à Coulombs, il profita de l'occasion pour visiter la fameuse relique. Le curé la lui montra sans savoir à quel mécréant il avait affaire, et lui fit ingénument, de son propre chef, la déclaration que voici : « Ce n'est pas le saint prépuce qui est renfermé là dedans, mais bien une pincée de terre prise dans la grotte de Bethléem. » A. S. Morin fit des observations. On avait donc trompé pendant des siècles les femmes stériles et les femmes enceintes qui avaient cru recourir à l'influence d'un fragment de l'Homme-Dieu, bien en rapport avec le service qu'on lui demandait, comme le faisait remarquer mon vieil ami dans un article de l'*Indépendant d'Eure-et-Loir*, du 4 octobre 1885, où il a conté cette plaisante aventure.

Le curé, paraît-il, un peu décontenancé par les réflexions de son interlocuteur, qu'il avait pris pour un pieux passant et qui était un fieffé voltairien, balbutia pour toute réponse : « Tradition ! tradition ! »

Le brave homme avait eu, c'est de toute évidence, la langue un peu trop longue. L. T.

—

Cent-gardes (XXIV, 666). — Les cent-gardes, qui eurent pour ancêtres, sous d'autres régimes, *les gardes de la manche*, *les gardes de la porte*, etc., furent créés par Napoléon III.

Un décret du 24 mars 1854 détermina provisoirement l'organisation de cette troupe, « instituée pour la garde de S. M. l'Empereur et le service des palais impériaux ». L'effectif fut fixé ainsi qu'il suit : 1 lieutenant-colonel, 1 chef d'escadron, 1 capitaine d'état-major, 1 capitaine, 2 lieutenants, 4 sous-lieutenants et 1 aide-vétérinaire, 1 adjudant sous-officier, 1 maréchal des logis-chef, 8 maréchaux des logis, 1 maréchal des logis-fourrier, 12 brigadiers, 30 gardes de 1re classe, 80 de 2e classe et 4 trompettes.

Cette organisation parut bientôt insuffisante au chef de l'Etat. Sur le rapport du ministre de la guerre, Napoléon III modifia, par décret du 29 février 1856, cette première organisation. Le lieutenant-colonel fut supprimé ; le commandement de l'escadron attribué soit à un chef d'escadron, soit à un capitaine commandant, ce dernier assisté d'un capitaine en second ; parmi les 4 sous-lieutenants, 1 reçut l'emploi d'officier-payeur, 1 second le service de l'habillement ; un médecin aide-major fut attaché au petit état-major.

Les cadres inférieurs s'augmentèrent d'un second adjudant, de 5 brigadiers, dont 1 brigadier-trompette et 2 brigadiers adjoints à l'officier-payeur ; l'effectif des gardes fut rapporté à 105 et en une seule classe.

L'emploi de cet escadron fut également mieux défini. Il est affecté, dit le décret, à la garde de notre personne, à celle de l'impératrice, notre bien-aimée épouse, et à celle des enfants de France.

Il sert en conséquence d'escorte aux personnes ci-dessus désignées toutes les fois que l'Empereur l'ordonne, et il est exclusivement chargé de fournir les postes et factionnaires placés à l'intérieur des palais impériaux.

Le recrutement s'opérait, pour les cavaliers, parmi les sous-officiers ayant 3 ans de présence sous les drapeaux et ayant encore au moins un temps égal à accomplir ; les trompettes étaient pris de préférence parmi les brigadiers trompettes.

Le minimum de la taille était de 1m,780.

Cette troupe ne relevait que du grand maréchal du palais, qui en était l'inspecteur général permanent, en réglait le service, l'administration, faisait les promotions des sous-officiers et établissait celles des officiers. L'avancement avait lieu pour l'escadron et pour les candidats réunissant les conditions voulues.

La troupe avait la préséance sur toutes les autres troupes. Le simple garde portait les insignes du grade de maréchal des logis, n'était pas tenu de saluer les sous-officiers de l'armée et recevait le salut des inférieurs.

Jusque-là le pansage des chevaux était fait par les cavaliers Ce décret les dis-

pensa de cette corvée en affectant au service des écuries cent cavaliers « choisis parmi les hommes de bonne volonté dans tous les corps de cavalerie de l'armée ».

Les officiers avaient à leur charge les frais de nourriture, de logement, d'habillement et de harnachement ; de même leurs inférieurs avaient tous frais à leur charge, sauf l'habillement de petite et de grande tenue qui était fourni par le corps.

La solde était fixée ainsi qu'il suit :

Chef d'escadron, 8,000 francs. — Capitaine commandant, 5,500. — Capitaine en second, 5,000. — Lieutenant et médecin aide-major, 4,000. — Sous-lieutenant et aide-vétérinaire, 3,500. — Adjudant, 1,900. — Maréchal des logis chef, 1,750. — Maréchaux des logis et fourrier, 1,600. — Brigadier, 1,400. — Gardes, 1,200. — Brigadier trompette, 1,200. — Trompette, 1,100.

Telle était l'organisation des cent-gardes lorsque, le 17 mars 1858, un nouveau décret vint la modifier. L'état-major de l'escadron fut fixé à : 1 officier supérieur (colonel, lieutenant-colonel ou chef d'escadron), 1 capitaine-major, 1 capitaine adjudant-major, 1 médecin, 1 vétérinaire, 2 adjudants, 2 brigadiers secrétaires, 1 brigadier trompette et 1 brigadier maréchal.

L'escadron, dès lors divisé en deux compagnies, comprit : 2 capitaines commandants, 2 lieutenants, 4 sous-lieutenants, 2 maréchaux des logis chefs, 2 fourriers, 12 maréchaux des logis, 24 brigadiers, 150 gardes, dont 100 montés, 4 trompettes, 4 maréchaux ferrants, 2 ouvriers tailleurs et 2 ouvriers selliers.

Cette augmentation d'effectif fit abaisser à deux ans le minimum de présence sous les drapeaux et maintenir à trois celui restant encore à faire; la taille fut portée à 1m,800.

Des considérations budgétaires firent diminuer la solde, qui fut portée à : 10,000 francs pour un colonel. — 9,000 pour un lieutenant-colonel; pour les autres officiers la solde ne changea pas, mais a diminution frappa fortement les sous-officiers et la troupe : adjudant, 1,800 francs. — Maréchal des logis chef, 1,600. — Maréchal des logis, 1,500. — Brigadier, 1,300. — Garde et trompette, 1,000. — Brigadier trompette, 1,300. — Brigadier maréchal, 1,000. — Maréchal ferrant, 800. — Ouvriers, 800.

Nous ne nous arrêterons pas sur la tenue de cette troupe; il est trop facile — au cas où notre confrère ne la trouverait pas, nous sommes à son entière disposition — de la retrouver pour, pensons-nous, allonger par sa description cette notice.

Nous ne connaissons aucun ouvrage spécial à cette troupe. Nous ne voyons pas, du reste, en dehors de ce que nous avons dit, de pages à consacrer à son histoire, les cent-gardes n'ayant jamais été que des troupes d'escorte pour le souverain et sa famille. Elle n'a pas, comme la garde impériale, à son actif de quoi faire dire : « La garde meurt, mais ne se rend pas. »

Les cent-gardes furent licenciés en 1870, au lendemain de la chute de leur fondateur.

JULES POIRIER.

Les têtes des statues de Versailles (XXIV, 668). — Un décret du 1er janvier 1810, inséré dans le *Moniteur* du 10 février, avait ordonné l'érection sur le pont de la Concorde des statues de huit généraux tués à l'ennemi : Saint-Hilaire, Espagne, Lasalle, Lapisse, Cervoni, Colbert, Lacour, Hervo. Les piédestaux vides destinés à ces statues sont faciles à reconnaître sur le pont.

L'exécution des statues fut commencée. Celle de Lasalle fut confiée au sculpteur Taunay : le modèle en plâtre de la statue de Lasalle par Taunay existe au musée de Versailles, sous le n° 1619. Il a 2 mètres 19 de haut : la statue définitive devait avoir quatre mètres.

Celle du général Auguste Colbert fut confiée à Desenne : le modèle en plâtre existe au château de Saussay (Seine-et-Oise) : il est la propriété du général de Colbert actuel.

Celle d'Espagne paraît avoir été confiée à Callamard : il existe de ce sculpteur, mort en 1821, plusieurs bustes en plâtre qui sont sans doute des modèles de la statue d'Espagne, destinée au pont de la Concorde.

Ces diverses statues étaient reléguées dans une arrière-cour des Invalides lorsqu'en 1836, l'administration de la liste civile s'en empara et les fit transformer en les décapitant pour figurer sous d'autres noms dans la cour du palais de Versailles.

Aucune trace de ce fait n'existe aux Archives ni au ministère des Beaux-Arts, ni à l'administration du Louvre, ni au

musée de Versailles, ni au dépôt des marbres. Mais il est établi d'une manière irréfragable par la correspondance qu'ont conservée les familles de Colbert et Espagne. La famille Espagne avait saisi la Chambre des députés d'une pétition. De son côté, le marquis de Colbert, avec l'appui de son oncle, le général Colbert, pair de France, aide de camp du duc de Nemours, réclama très vivement.

Deux statues en marbre : d'Espagne, par Oudiné, de Colbert par Maindron, furent faites pour donner satisfaction aux réclamations de ces deux familles.

La première, longtemps reléguée au dépôt des marbres, a été érigée en 1887 sur la place de la préfecture de la ville d'Auch.

La seconde se trouve au musée de Versailles.

Le *Quarterly Rewiew* de novembre 1840 contenait un article indigné au sujet de ces mutilations :

« Hervo, disait cet article, fut changé en Masséna, Espagne en Lannes, Colbert en Mortier, et Lasalle en Jourdan. »

La statue de Lannes qui se trouve dans la cour de Versailles porte en effet la signature de Callamard, qui avait été chargé de faire la statue d'Espagne et qui, en 1836, était mort depuis quinze ans. ROBINET DE CLÉRY.

—

Les manuscrits de l'historien de Paris, Dulaure (XXIV, 668). — Les *Mémoires de J. A. Dulaure* étaient déposés chez un de ses amis qui, du consentement de sa veuve, madame Dulaure, les communiqua à M. Taschereau. Celui-ci en a publié d'importants extraits dans le tome XX de la première *Revue rétrospective* (Paris, Fournier, 1838, in-8). Ces fragments ont été imprimés de nouveau (Paris, Poulet-Malassis, 1862, in-18) dans la collection des *Mémoires et documents sur la Révolution française*, où ils sont précédés d'une notice de M. de la Sicotière. Le manuscrit original de cette publication est entièrement écrit de la main de Dulaure. Il se trouve dans la riche bibliothèque d'un amateur auvergnat, M. Boyer, de Volvic ; et il ne se compose pas de deux volumes, mais d'un seul. Peut-être n'est-ce que la copie autographe de la partie des *Mémoires* relative uu séjour en Suisse du laborieux conventionnel. En tout cas, il contient des passages qui sont encore inédits. Il y a lieu de croire, jusqu'à preuve du contraire, que les *Mémoires de Dulaure* se bornaient à cette relation de voyage. On peut consulter sur ce point la dernière page de la *Notice sur M. Dulaure*, par Taillandier (*Mém. des antiquaires de France*, tome XII, 1836).

M. Boyer possède également : 1° les *Documents sur l'histoire des Gaules*. Ils paraissent avoir servi à la rédaction du mémoire sur l'*Etat géographique de la Gaule pendant la domination romaine*, qui a remporté la première mention honorable à l'Institut en 1811. 2° Les *Documents sur les superstitions* que Dulaure semble avoir utilisés dans son livre sur les *Divinités génératrices et les cultes qui ont précédé l'idolâtrie*.

Quant aux *Documents précieux et considérables sur l'histoire d'Auvergne*, madame veuve Dulaure les a cédés, quelques mois après la mort de son mari, moyennant une pension viagère de 600 francs, à la bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand. On en pourra trouver un inventaire détaillé dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand*, dressé par M. Camille Couderc, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. (Paris, Plon. 1890, in-8.)

A. VERNIÈRE.

—

Portrait de l'abbé Guénée (XXIV, 668). — La famille n'en possède pas, aucune édition de ses œuvres ne le donne.

LO.

—

Armoiries descendues du ciel (XXIV, 670). — Au VIII[e] siècle, en Aragon, de fiers montagnards, jaloux de conserver leur indépendance, résistèrent aux envahissements des Arabes. Lors d'une des premières batailles qui furent livrées, au moment où les chrétiens faiblissaient, une croix rouge aurait apparu miraculeusement sur un arbre élevé, un chêne, pour ranimer leur courage et leur donner la victoire. De là serait venu le nom de *Sobrarbe* (*Sobre-Arbol*) donné au premier royaume, bien que d'autres auteurs prétendent qu'il vient de la Sierra de *Arve* (prononcé *Arbe*), auprès *Sobre*, de laquelle les *Reconquistadores* furent vainqueurs (bataille d'Arahuest ou Izarbe, gagnée par Inigo-Arista I[er]).

Toujours est-il que les armoiries du royaume de Sobrarbe furent une croix de gueules sur un chêne, l'écu primitif du royaume d'Aragon la portait écartelée, et cette croix, d'origine céleste, figure toujours dans les armes des petites villes de la Ainsa et Jaca, qui furent les premières capitales du royaume de Sobrarbe. DE LA COUSSIÈRE.

—

Gobelin (XXIV, 705). — Aucun rapport avec la célèbre famille de teinturiers, ni avec le magistrat Balthasar Gobelin. Je laisserai également de côté l'abbé Gobelin, confesseur de madame de Maintenon, dont Voltaire nous a gardé un assez mauvais souvenir. Le Gobelin de Claveret doit être tout simplement un démon, lutin, fardadet, esprit familier, le Gobelinus du moine Ordéric Vital. Fougeret de Montbron, dans la *Henriade travestie*, a dit :

De petits amours une bande
Dansait auprès la sarabande,
Et, leur faisant maints tours malins,
Riaient comme des Gobelins.

E. M.

—

Pentacule (XXIV, 706). — Pentacule, pentacle ou pantacle, est une figure mystérieuse qui renfermait la doctrine des philosophes. Tel celui du bénédictin Jean Trithème, lequel est composé de deux triangles unis par la base, l'un blanc, l'autre noir; sous le sommet du triangle noir est couché un fou qui redresse péniblement la tête et regarde avec une grimace d'effroi dans l'obscurité du triangle où se reflète sa propre image ; sur le sommet du triangle blanc s'appuie un homme dans la force de l'âge, vêtu en chevalier, ayant le regard ferme et l'attitude d'un commandement fort et paisible ; dans le triangle blanc sont tracés les caractères du tétragramme divin : יהוה.

On pourrait expliquer ce pantacle par cette légende. Le sage s'appuie sur la crainte du vrai Dieu, l'insensé est écrasé par la crainte d'un faux dieu fait à son image. C'est là le sens naturel et exotérique de l'emblème ; mais en le méditant dans son ensemble et dans chacune de ses parties, les adeptes y trouveront le dernier mot de la kabbale, la formule indicible du grand arcane : la distinction entre les miracles et les prodiges, le secret des apparitions, la théorie universelle du magnétisme et la science de tous les mystères. (V. Eliphas Lévi, ***Histoire de la magie.***)

Mais le pantacle est descendu de ces hauteurs, il est devenu un talisman dont la figure variait selon l'usage qu'on en voulait faire et qu'on ne traçait plus, savamment, dans le recueillement du cloître, mais au milieu de pratiques de sorcellerie, dans une chambre aérée, nouvellement blanchie, sur du parchemin vierge de bouc, en un jour de la semaine choisi sous des auspices convenables, dans le premier quartier de la lune, à trois heures du matin, seul et entouré de plantes odoriférantes en combustion.

Sur le parchemin, dit Collin de Plancy, on décrivait trois cercles l'un dans l'autre avec les trois principales couleurs, or, cinabre et vert, la plume et les couleurs devaient être exorcisées, on écrivait alors les noms sacrés, puis on mettait le tout dans un drap de soie. On prenait ensuite un pot de terre où l'on allumait du charbon neuf, de l'encens mâle et du bois d'aloès, le tout exorcisé et purifié, puis, la face tournée vers l'Orient, on lisait dévotement des psaumes, après quoi on parfumait encore les pantacles avec des espèces odoriférantes et on les remettait dans le drap de soie consacré, pour s'en servir au besoin.

(*Dictionnaire infernal*, t. IV. Paris, 1826 et les *Œuvres magiques* de H. C. Agrippa. Rome, 1744.)

Pages 128 et 129 des *Curiosités des sciences occultes*, on trouve, d'après le *Traité des esprits célestes et terrestres*, un moyen de faire le pantacle qui diffère peu du précédent, et une brève description des pentacules de Pierre Mora.

ALF. M.

— A mes yeux, le sachet en question devant être porté au cou, l'auteur de la recette a voulu simplement viser le pent-à-col, terme de la bijouterie du moyen âge. Bijou qui, comme nos médaillons, se portait au cou. (De Laborde, *Emaux*, p. 436, cité par Littré.) E. M.

—

Quels sont les écrivains qui ont adopté la devise : Vitam impendere vero? (XXIV, 706.) — Dans les Pays-Bas, cette devise a été aussi adoptée par le naturaliste Martin van Marum (Delft, 1750-1837) et le poète Jean van Walré (Harlem, 1759-1837). Dans ses *Wahl- und Denksprüche* (Francfort-s./M., 1884, p. 569), J. Dielitz cite encore les personnages suivants qui l'ont employée : Alopeus (est-ce Héron

Alopecius, imprimeur à Cologne, de 1521 à 1540 ?), Bose, Ferber, Fox, Haugwitz, Müller, Raczynski, Schwarzkopf et Sehested. PAUL BERGMANS.

—

Quel fut le premier banquier français ? (XXIV, 707.) — Ce n'est pas Francis Child, mais Thomas Gresham qui fonda, à Londres, la première grande banque anglaise : le *Royal Exchange*, inaugurée par la reine Elisabeth en personne, le 25 janvier 1571.

Les banquiers, d'ailleurs, ont existé de tout temps. Ecoutons l'Institut :

Les banquiers, les aléateurs et les courtiers en savaient autant, il y a vingt siècles, que l'école moderne de nos financiers, auxquels les premiers n'ont laissé à combiner ni en bien, ni en mal.

En lisant attentivement les harangues de Démosthène et les historiens qui ont parlé de la jurisprudence maritime, on demeure convaincu que ce fut dans Athènes, au Lesché (Bourse) du Pirée, qu'on connut primitivement les chartes parties, les assurances, les contrats de prêt à la grosse, les lettres de change et jusqu'aux monnaies fictives.

Qui parle ainsi ? M. Pouqueville, *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. X, 1833, p. 513 (1).

En France, les plus anciens financiers que nous connaissions, comme ayant fait la banque, sont les Syriens. Voyez Grégoire de Tours, qui nous citera Eusebius, *Tyrius negociator*, devenu évêque de Paris, et Eufronius, à Bordeaux, les Arabes, les juifs, les habitants de Cahors et les Lombards.

Dans quelques mois, nous comptons faire paraître un travail sur ces derniers (*les Lombards à Paris, XIII*e *et XIV*e *siècles*), avec plus de deux cents noms, qui donnera, nous l'espérons, satisfaction aux plus exigeants, — du moins c'est notre vœu.

La plus ancienne maison de banque française que nous connaissions est la maison Serallier, de Montpellier (1324), qui avait une succursale très importante à Narbonne, et dont le chef Serallier se qualifiait « bourgeois du roi de Chypre ».

PITON.

—

Quel a été le volontaire le plus âgé lors de la guerre de 1870 ? (XXIV, 709.) — Au nombre des volontaires que leur âge dispensait du service, on peut citer : le marquis de Coislin, ancien page du roi Charles X et officier dans la garde royale, marié à mademoiselle de Lancosme-Brève. Il devait être né vers 1800. Il s'engagea dans un régiment de ligne et mourut des suites de la campagne de 1871.

M. Louis Tribert, encore sénateur des Deux-Sèvres, avait cinquante et un ans quand la guerre éclata. Il s'engagea aussi dans un régiment de ligne. G. C.

— Je ne crois pas connaître le plus âgé des volontaires lors de la guerre de 1870, mais tout au moins l'un de ceux parmi les plus âgés qui occuperait l'une des plus belles places dans le livre d'or des vieillards patriotes.

Le baron Lefèvre (François-Frédéric-Edouard), né à Issoudun (Indre) en 1801, fils de feu Simon Lefèvre, général de brigade décédé à Floing, et de Joséphine-Frédérique de Trévisany, décédée à Charleville, avait soixante-neuf ans lors de la déclaration de la guerre. Après avoir été l'un des apôtres de l'organisation de la défense territoriale dans les Ardennes, il continua son apostolat au lendemain de nos défaites, par l'organisation de la résistance à outrance en formant la première compagnie des francs-tireurs des Ardennes.

Au lendemain de Sedan, il eut la douleur d'apprendre la mort glorieuse de son neveu, dont il avait été le maître (le baron Lefèvre avait été reçu avocat, mais il avait à son actif le prix d'honneur de mathématiques spéciales au grand concours général de 1821), le capitaine du génie Lefèvre. Cette nouvelle ne fit qu'augmenter ses sentiments de haine contre l'envahisseur. Les éléments de la compagnie qu'il avait formée ne répondant pas à ses espérances, elle fut licenciée, et le baron Lefèvre prit du service comme simple soldat à la 1re compagnie des éclaireurs que commandait le capitaine Charles Wuillemet.

Le service était rude dans cette compagnie avec laquelle les Prussiens eurent à compter. Le franc-tireur Lefèvre marchait allégrement, avec un égal mépris des fatigues et de la mort.

Le 25 décembre 1870, un faubourg de Charleville, appelé Bel-Air, fut l'objet d'une tentative des Allemands en même temps que l'endroit dit la Bellevue. A ce dernier point, une partie de sa compa-

(1) A cette époque, on ne connaissait pas encore les cylindres assyriens — quelques échantillons au Louvre — des centaines à Londres — où sont enregistrés des contrats (ventes, achats, affaires financières).

gnie — la portion de service — luttait victorieusement. Bel-Air étant plus à proximité que le dernier point, le baron Lefèvre, n'étant pas de service, s'y porta. Il était à la barricade quand une balle lui traversa les deux jambes. Malgré cette blessure, il voulait continuer le feu, mais il comptait sans ses forces qui l'abandonnèrent. Il fut relevé et transporté sur une civière à son domicile où il resta cloué longtemps sur un lit.

Après la paix, il eut le grand bonheur de recevoir, comme le capitaine Wuillemet, la croix de la Légion d'honneur. Il avait alors soixante-douze ans.

Il s'est éteint à Charleville, le 28 mars 1880, honoré de tous ses compatriotes.

Jules Poirier.

—

Le sel sur les ruines (XXIV, 710). — La *Revue des Pyrénées* pouvait parfaitement rappeler que les anciens *semaient* le sel sur les places des villes qu'ils avaient détruites. Je trouve au reste dans Voltaire plusieurs passages qui éclaireront mieux le Vieux Chercheur que je ne saurais le faire : « 1162. L'empereur (Frédéric Ier dit Barberousse) rétablit son armée... Les Milanais bloqués... capitulent... L'empereur révoque l'arrêt qui condamnait les citoyens à la servitude, et qui livrait leur ville au pillage (le 27 mars); mais à peine y est-il entré qu'il fait démolir les portes... et on sème du sel sur leurs ruines, selon l'ancien préjugé, très faux, que le sel est l'emblème de la stérilité. » (*Annales de l'Empire.*) — « 1572. Cette Chambre (extraordinaire du Parlement) condamna... l'amiral Coligny, déjà mort et mis en pièces... Par cet arrêt son château de Châtillon-sur-Loing fut rasé... On sema du sel sur le territoire de cette seigneurie : on croyait par là rendre ce terrain stérile, comme s'il n'y eût pas eu dans ces temps déplorables assez de friches en France. Un ancien préjugé faisait penser que le sel ôte à la terre sa fécondité : c'est précisément tout le contraire; mais l'ignorance des hommes égalait alors leur férocité. » (*Histoire du Parlement de Paris.*)

Enfin, le 18 février 1776, Voltaire, écrivant à Turgot, lui disait : « Je compte en semer (du sel) sur mes champs avec mon blé, pour détruire l'ancien préjugé qui faisait autrefois répandre du sel sur les terrains qu'on voulait frapper de stérilité. Un peu de sel, au contraire, versé sur les terres glaiseuses, est un des meilleurs engrais possibles : c'est une expérience de physique et de labourage. »

E. M.

—

La vraie tunique du Christ (XXIV, 710). — La ville de Brême a aussi possédé une sainte tunique, mais nul ne sait ce qu'elle est devenue. D'après des traditions écrites, elle aurait été directement envoyée du ciel au Christ enfant, et ses couleurs étaient merveilleuses. En 1217, la sainte tunique fut littéralement volée par l'archevêque Waldemar, expulsé à cette époque de la ville, et transportée au monastère de Loccum où elle fut emmurée. Une croix blanche indiquait la cachette. Au XVIe siècle, les protestants se rendirent maîtres du monastère et la relique fut probablement détruite. G.

— Comme Trèves et Argenteuil, la capitale de l'Allemagne possède un vêtement sacré; toutefois, celui-ci n'a pas été porté par le Sauveur; il a appartenu, s'il faut en croire la légende, à sainte Anne, mère de la Vierge Marie.

Cette relique n'est pas conservée en lieu saint; elle est déposée au Musée provincial de Berlin et est assez bien conservée. Seules, les manches sont dans un mauvais état. Elle provient de l'église d'Alt-Krussow, dans le cercle d'Ost-Priegnitz. M.

—

Les La Ferté (XXIV, 711). — La chronique de Philippe Mouske a été publiée sous les auspices du gouvernement belge, elle se trouve dans toutes les grandes bibliothèques de Paris.

Si on veut s'en tenir aux différentes sources anciennes du mot *Ferté*, il sera plus profitable d'examiner le grand dictionnaire de Godefroy, qui n'est pas encore terminé, mais qui se trouve également dans les mêmes établissements.

Ly.

— Dans la collection Buchon, se trouve au tome III un fragment du manuscrit de Philippe Mouskes, évêque de Touraine, où je ne vois pas les vers cités. J'ignore si le manuscrit a été publié en entier. Quant au roman d'*Auberi le Bourgoing*, il figure dans la *Collection des poètes des Champagne*, publiée par P. Tarbé. Reims, 1847-66.

P. Cordier.

—

Portrait inconnu de Balzac (XXIV, 713). — D'après l'avis de M. de Spoelberch, l'homme qui possède le mieux son Balzac en France et en Belgique, le portrait de Balzac par Gérard-Séguin doit être celui qui est attribué, par erreur, à Court dans le catalogue du musée de Tours.

Il est en effet au pastel, comme celui que le livret du Salon de peinture de l'an 1842 annonce avec le nom de Gérard-Séguin. Une lettre de l'artiste prouve que le portrait était alors à Versailles. Il fut donné plus tard au musée de Tours par madame Visconti.

Gérard n'est pas un prénom, mais le nom du peintre, qui avait pris par surcroît celui de sa mère pour se distinguer d'autres Gérard. Balzac lui avait donné plusieurs séances, mais ni l'artiste ni le modèle ne furent satisfaits de l'œuvre. De là sans doute l'oubli dans lequel elle est tombée. Ly.

—

Sur un tableau représentant la décollation de saint Jean-Baptiste (XXIV, 715). — En juillet 1866, j'écrivais dans le *Magasin normand* ces trois lignes à propos du tableau en question :

« Cette toile qui surmonte la cheminée, représente la mort du fondateur de la monarchie des Ostrogoths, Théodoric le Grand. » Et telle est encore mon appréciation. En effet, ce tableau est absolument conforme au récit de Procope.

D'après cet auteur, Théodoric, voyant un jour sur sa table une tête de poisson, s'imagina que c'était la tête menaçante du sénateur Symmaque qu'il avait fait récemment mettre à mort sur de faux soupçons; de sorte que, s'étant levé de table saisi d'effroi, il alla se coucher, et mourut peu de jours après.

Sur le tableau de Mesnières, qui représente un festin, se trouve la tête de poisson que dépose une personne de service; à cette vue le roi, assis au haut bout de la table, pâlit affreusement, sa figure se décompose; d'autre part, sur le visage de tous les convives se peint un sentiment extraordinaire de surprise pleine d'inquiétude. Il n'est pas jusqu'à cette figure de vieillard qui semble s'élever de la table près de la tête de poisson qui ne rappelle la vision de Théodoric.

Quant aux costumes des personnages, je n'y attache qu'une importance secondaire; cependant je les admets volontiers pour la cour de Théodoric, mais nullement pour celle d'Hérode le Tétrarque. Aucun artiste, capable de comprendre un tel tableau, n'eût pu s'écarter à ce point des traditions bibliques.

De plus, pourquoi la tête de saint Jean-Baptiste est-elle métamorphosée en tête de poisson?

Pourquoi la sert-on sur la table comme un des plats du festin?

Pourquoi cette décomposition de la figure d'Hérode?

Pourquoi cette inquiétude des convives, non pas à la vue de la tête de poisson qu'ils ne regardent pas, mais à l'aspect de la pâleur extraordinaire du roi, vers lequel tous se tournent?

D'autre part, où est le garde entrant dans la salle avec la tête sanglante du précurseur qu'il vient de décoller dans sa prison?

Où est enfin la jeune danseuse, parée de tous ses atours, venant recevoir de la main d'Hérode le prix de sa danse lascive?

Avec Théodoric tout est dans le vrai le plus rigoureux.

Avec Hérode, rien n'est vraisemblable.

Donc s'il faut admettre que l'artiste ait voulu peindre une des phases de la décollation de saint Jean-Baptiste, disons qu'il a admirablement réussi, contre sa volonté, à peindre une de celles de la mort de Théodoric le Grand.

Mais non, il a peint ce qu'il voulait peindre, la scène dont Procope a fait la description. L'abbé Paris.

—

Doris (Ch.), de Bourges (XXIV, 717). — M. L. Jeny trouvera, dans la *France littéraire*, de Quérard, tomes II et XI, la liste complète des ouvrages de Ch. Doris, de Bourges, et quelques renseignements sur sa personne.

M. Ch. Doris fut un des écrivains qui s'acharnèrent avec le plus de constance contre Napoléon et sa famille, dès le lendemain de la chute du premier Empire. La plupart de ses ouvrages furent publiés sous le pseudonyme de baron de B***; attribués à M. de Bourienne par un critique du temps, quelques-uns de ses pamphlets eurent une sorte de succès. L'un d'eux avait pour titre : *Vie privée, politique et morale de Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, ex-lieutenant, ex-ministre*, par M. le baron de B***. Paris, G. Mathiot, 1816, 1 vol. in-12.

Fr. F.

— Notre confrère M. L. Jeny demande quel est le véritable nom de l'écrivain de la première moitié de ce siècle qui signait : *Doris* (*Ch.*), *de Bourges*. —Mais Doris est-il donc un pseudonyme ? Quérard ne le pensait pas, car il donne (*la France littéraire*, t. III, et les *Ecrivains pseudonymes*, Paris, 1854) Charles Doris comme le nom authentique du pamphlétaire qui « s'acharna avec tant de constance contre Napoléon Ier et sa famille », et publia de nombreux ouvrages, tantôt sous le nom de *Baron de B****, ce qui les avait fait attribuer à M. de Bourienne, tantôt sous celui d'*Edwige Saintiné*, « huissier du cabinet de Napoléon Bonaparte, à Sainte-Hélène », etc. En revanche, le curieux roman intitulé : *l'Orphelin aux prises avec le crime* (Paris-Bruxelles, G. Mathiot, 1817. 3 vol. in-12), et dont l'action se passe en Berry et en Sologne, est bien signé : Charles Doris de Bourges.

Je n'ai pu, d'ailleurs, découvrir sur l'écrivain berruyer aucun document biographique. Quérard se borne, dans son *Répertoire*, à cette brève allusion : « L'auteur, dit-il, en publiant ses ouvrages contre la famille impériale sous le nom de baron de B***, s'est mis bien à couvert, tout en se jouant de la crédulité du public. *Quelques personnes savent que M. Ch. Doris n'était alors rien moins que baron.* »

GASTON COUGNY.

—

Famille Boddens (XXIV, 717). — Jean-Baptiste Boddens, né à Bruges, le 20 avril 1596, entra au noviciat de la compagnie de Jésus, à Malines, le 9 mai 1613. Le 10 février 1632, il fut nommé recteur au collège de Maestricht. Cette ville ayant été prise par les Hollandais, le P. Boddens fut arrêté, avec le P. Gérard Pasman et le frère Henri Nottyn, et décapité, comme ses compagnons, le 20 juillet 1638. — On a publié plusieurs de ses lettres dans l'*Historia Provinciæ Flandro-Belgicæ S. J.* (Gandavi, 1867, fol.), p. 35-80 et XXXIV-XLIII. — Une autre, du 25 novembre 1634, à la p. 1-2 de : *Onnitgegeven Brieven van eenige Paters der Societeit van Jesus, door Visschers, R. C. Priester* (Arnheim, 1857, in-8). — On peut consulter un article de M. Schæpkens dans le *Messager des sciences historiques*, de Gand, avril 1867. — Le père du P. Boddens était Louis Boddens, trésorier général (*Quæstor generalis*) de Flandre, et sa mère, Anne de Piermont.

PIERRE CLAUER.

— La famille Boddens est originaire de la Flandre. Je connais les suivants :

1° Loys Boddens, sieur de Strazeele, qui possédait près de Bruges un joli petit manoir, connu sous le nom de *Let Steentjen*, et dont on trouve une vue dans la *Flandria illustrata* de Sanderus (Cologne, 1641), t. I, p. 332 ; 2° Conrad Boddens, fils de Loys, bourgmestre de Bruges, en 16... ; 3° Jean-Baptiste Boddens, né à Bruges, le 20 avril 1596, reçu au noviciat des jésuites de Malines, le 9 mai 1613 ; devenu recteur de Maestricht (10 février 1622), il fut accusé par les Hollandais d'avoir voulu livrer la ville aux Espagnols, et décapité le 20 juillet 1638. Cf. *Messager des sciences*, 1867, p. 51 et suiv. (art. d'Arn. Schæpkens) ; C. Sommervogel, *Bibliothèque de la compagnie de Jésus*, t. I (Bruxelles, 1890), col. 1563-1564. Pour les Boddens vivant à Londres au XVIe et au XVIIe siècle, M. H. J. S. ne trouverait-il rien dans les belles publications de J. H. Hessels sur l'Eglise hollandaise de Londres ?

PAUL BERGMANS.

— Les Baudens et les Boddens, quoique n'ayant pas la même orthographe, ont la même origine et on les écrit indistinctement de la même façon en Flandres.

Consulter l'*Armorial général* de Rietstap.

L'*Armorial de Flandres*, par Borel d'Hauterive.

Merghelynck Arthur, *Recueil de généalogies inédites de Flandres.* (Bruges, Gailliard, 1877. 2 vol. in-8.)

Bruges et Flandres, ou leur magistrature et leur noblesse, avec des données historiques et généalogiques sur chaque famille, par Gailliard, Bruges, 1857. 5 vol. gr. in-8.

S.

—

En rang d'oignon (XXIV, 753). — Je ne cesse d'admirer comment les questions les plus simples sont aussitôt merveilleusement embrouillées par l'intervention des étymologistes de profession et des commentateurs à la suite.

On dit que les gens sont en rang d'oignon lorsqu'ils sont deux à deux comme les collégiens à la promenade. Ainsi ces rangées d'oignons qu'on voit suspendus à

la devanture des marchands de légumes, non seulement à la campagne, mais dans un certain nombre de grandes villes, à Lyon par exemple, qui sont placés sur deux files et attachés les uns aux autres par des brins de paille.

L'explication de M. Littré n'est donc pas complète, si, comme on peut l'admettre par comparaison, en rang d'oignon ne signifie pas seulement « sur une même ligne », mais sur deux rangs alignés. Dans les exemples cités par l'auteur du *Dictionnaire de la langue française* et empruntés à madame de Sévigné et à Saint-Simon, paraître en rang d'oignon, venir en rang d'oignon, signifieraient simplement se présenter les uns à la suite des autres, les plus gros les premiers, si l'on adopte le commentaire de Leroux de Lincy, qui paraît le plus rapproché de la vérité, mais qui était peut-être trop naturel et trop simple pour être adopté du premier coup.

Littré dit aussi : « Se mettre en rang d'oignon, prendre place dans une assemblée à laquelle on n'a pas le droit d'assister. » Mais cette version, qui aurait dû, peut-être, être appuyée de quelque exemple, n'a rien de commun avec le sens que comporte ordinairement la locution qui fait l'objet de cette recherche, et elle aurait certainement une autre origine que celles qui ont été ici proposées.

Dans le Lyonnais et dans les pays limitrophes, on dit communément, au lieu d'un rang ou d'une rangée, une chaîne d'oignons, et, par extension, on comprend, sous le même terme, tous les objets se reliant entre eux sans interruption, d'une façon naturelle ou par accident.

Le fait suivant, dont je fus témoin, il y a de longues années, indique exactement le sens de cette dernière locution, la même en réalité qu'en rang d'oignon.

Trois jeunes enfants en jouant sur la bande d'un bateau amarré à quai, par suite d'un faux mouvement ou d'une poussée, étaient tombés simultanément dans la Saône, qui était grosse à ce moment.

Un marinier, occupé dans une barque voisine, témoin de l'accident, plongea aussitôt, et ne tarda pas à reparaître élevant au-dessus de l'eau la tête et les épaules d'un des jeunes imprudents. Nageant quelques brasses, il présenta le corps inerte aux mains qui se tendaient vers lui pour aider au sauvetage. On hissa le pauvre petit; mais, après le premier, il en vint un second, tenant l'autre par la jambe; après celui-ci, un troisième dans la même position : « Ah çà », dit le bonhomme qui croyait n'avoir fait qu'un seul sauvetage, et parlant avec cet accent de l'ancien guignol lyonnais que l'écriture ne peut rendre, « il y en a donc une chaîne d'oignons. »

On aurait bien étonné le brave sauveteur, si quelqu'un était venu lui dire que la locution qu'il venait d'employer comme un lieu commun, transmis de génération en génération, depuis que les oignons sont pendus à la file à la porte des marchands, avait son origine dans les faits et gestes d'Artus de la Fontaine, baron d'Ognon ou d'Oignon, gentilhomme picard de la fin du XVIe siècle.

FR. F.

—

Les cyniques et les chiens (XXIV, 754). — Le Cynosarges (Κυνόσαργες : *chien blanc*) n'était pas un bourg de l'Attique, mais un jardin public situé hors des murs d'Athènes, près de la porte Diomeïa. (Voir l'atlas du *Jeune Anacharsis*, pl. 8.) Selon Hesychius (*Vie des philosophes*), il tenait son nom d'une chapelle consacrée à Hercule, en expiation du méfait imputé à la chienne du citoyen Diomos, qui avait apporté en cet endroit la cuisse d'une victime dérobée dans un autre temple du même héros. Le Cynosarges renfermait encore plusieurs édifices, entre autres un gymnase assez mal fréquenté pendant longtemps, mais que l'exemple de Thémistocle avait fait adopter par les jeunes gens des premières familles d'Athènes. (Plutarque, *Vie de Thémist.*) Antisthènes y tenait son école. Est-ce pourtant pour cette raison que ses disciples reçurent l'appellation de *Cyniques ?* Le fait n'est guère vraisemblable, le nom, en effet, n'aurait pas répondu à l'idée. Il eût fallu, conformément à la règle de formation des mots dérivés, les appeler *Cynosargistes*. Remarquons, de plus, que Diogène de Laërte est le seul auteur ancien qui ait assigné cette origine au nom de la secte des Cyniques; encore ne la mentionne-t-il que comme un racontar dont il ne se porte pas garant (ὅθεν τινὲς καὶ τὴν κυνικὴν ʼεντεῦθεν ʼονομασθῆναι). Et, comme pour infirmer lui-même cette créance, il se hâte d'ajouter que les Athéniens avaient surnommé Antisthènes ἁπλοκύων (*véritable chien*).

En outre, une médiocre épigramme de sa façon commence par ces deux vers :

Τὸν βίον ἦσθα κύων, Ἀντίσθένες, ὧδε [πεφυκὼς
Ὥστε δακεῖν κραδίην ῥήμασιν, οὐ στομασι.

Tu as vécu en chien, Antisthènes, et tu mordais de la langue, sinon de la dent.

Antisthènes acceptait-il de bonne grâce ce sobriquet malsonnant? On ne sait, mais son disciple Diogène s'en targuait hautement et en tirait vanité, comme on peut le voir en divers endroits de la notice biographique que lui a consacrée son homonyme.

De tout ceci, on peut inférer que Thomas Stanley, ainsi que son compatriote Robinson (*Antiq. grecq.*, l. II, ch. 1er), ont pris dans Diogène de Laërte, et n'ont pu prendre que là, l'étymologie paranormale du nom de la secte des philosophes cyniques. Comme on vient de le voir, l'autorité est mince. Le collaborateur E. M. fera donc sagement de renoncer à l'espoir de donner « une base plus solide » à l'interprétation qu'il préfère.

Est-ce encore là « un coup de foudre »? En vérité, cher confrère, je ne me croyais pas si féroce. JOC'H D'INDRET.

Le procès de Mandrin (XXIV, 756). — A côté et indépendamment des pièces officielles, correspondances, dépôts ou archives, etc., contenant les faits et informations relatifs aux exploits de Mandrin, je signalerai à notre confrère une pièce curieuse et peu connue, je crois, insérée au tome IV des *Mémoires du Forez*, publiés par la société « la Diana », à Montbrison. Cette pièce est extraite de la bibliothèque de M. Buchet, notaire à Saint-Etienne. En voici le titre ;

« Procès-verbaux faits à l'occasion de « l'excedz et violances des contrebandiers au préjudice de l'entreposeur de « tabac et autres de cette ville de Saint-« Bonnet, du 22 octobre 1754. »

C'est la relation d'une expédition de Mandrin, à Saint-Bonnet-le-Château, comme il en fit de pareilles sur les autres points du Forez (à Montbrison, Roanne, Feurs, Boën, etc.), où il vient vendre au receveur de la ferme de l'Etat huit balles de tabac de contrebande au prix de 4,000 francs, dont il donne quittance. Suit le fac-similé de la quittance.

(Nîmes.) CH. L.

Quel est l'inventeur de la graphologie? (XXIV, 762.) — Si les Goncourt, dans leurs travaux sur la société au temps de la Révolution, ont indiqué la graphologie comme chose nouvelle, ils n'ont pas été bien renseignés, et si le document que l'*Intermédiaire* reproduit, d'après la *Décade philosophique* de 1797, émane d'un graphologue disant exercer *un art inconnu* ou depuis longtemps oublié, il faut ne voir là qu'une affirmation intéressée.

Sans chercher à faire l'histoire de cet art, je puis indiquer aux chercheurs, comme document très significatif, une lettre publiée au *Mercure galant*, quartier extraordinaire d'octobre 1678, dont voici le titre et les quelques premières lignes :

Lettre à madame de... sur les indices qu'on peut tirer de la manière dont chacun forme son écriture.

Vous m'avez engagé, madame, à vous communiquer quelques remarques que j'ai faites sur la manière de connaître les gens par leur écriture, que je n'ai pu me dispenser de le faire. Voici donc quelles sont mes conjectures. Si elles ne répondent pas tout à fait à votre attente, peut être que *la nouveauté* ne vous en déplaira point.

Je suppose premièrement que l'on peut connaître les personnes par leur caractère (l'écriture) en établissant que les mains suivent naturellement le mouvement du cœur, qui en est le principe, etc.

La lettre, qui n'est pas signée, et où l'auteur raisonne très lucidement sa théorie, tient sept pages du *Mercure*. Les bases de l'art qui depuis a tant fait parler de lui y sont nettement posées.

EUG. M.

— L'inventeur, non pas de la graphologie, mais d'un système qui a fait ses preuves de 1872 à 1880, et compte aujourd'hui des adeptes en grand nombre, est (ou plutôt *était*) M. J. H. Michon. L'une de ses meilleures élèves, madame Emilie de Vars, a donné de cette science toute moderne un historique d'où il ressort que, avant son professeur, il n'avait existé aucune méthode vraiment pratique pouvant être vulgarisée.

Elle cite, d'abord, chez les anciens : Aristote, Démétrius de Phalère, le poète Ménandre, Denys d'Halicarnasse, qui prétendaient *pouvoir, par l'écriture, connaître les mœurs de l'écrivain*. Mais elle ajoute que, avec un peu d'attention, on voit que cette opinion est fondée non sur le graphisme, mais sur le style. Ces auteurs seraient alors des devanciers de

Buffon s'exprimant ainsi : *Le style est l'homme même.*

Vient ensuite cette note de Suétone sur Auguste : « J'ai surtout remarqué ceci dans son écriture : il ne sépare pas les mots, et il ne transporte pas à l'autre ligne les lettres qu'il a de trop à la fin des vers, mais il les place, de suite, au-dessous et les entoure d'un trait. »

L'observation est intéressante, mais l'historien des douze Césars n'en a pas tiré ses conclusions.

Un dicton, du moyen âge peut-être : *Il met les points sur les i*, s'appliquait à l'homme minutieux, attentif aux détails.

Vers la fin du XVI[e] siècle, Shakespeare fait ainsi parler un de ses personnages : « Donne-moi de l'écriture d'une femme, et je te dirai son caractère. »

Au XVII[e] siècle, en 1662 parut, publié à Carpi, un petit volume in-4 de C. Baldo : *Trattato come de una lettera missiva si cognoscano la natura e qualita dello scrittore.* L'auteur fit de son livre une traduction latine destinée aux savants de l'Europe, et qui fut éditée à Bologne, en 1664.

C'est le premier ouvrage connu de graphologie. On estime aujourd'hui que les notions y sont exposées trop à l'étroit dans un seul chapitre, qu'elles sont vagues, mal présentées, et que plusieurs signes manquent d'exactitude. Cependant, Baldo eut du succès, même hors d'Italie, et il s'agit probablement d'un Français (encore ignoré) dans l'anecdote suivante : « Un contemporain de Louis XIV ayant examiné son écriture, sans se douter que c'était celle du roi, porta sur lui un jugement trop sévère, mais la dame qui avait procuré la lettre trouva qu'il était d'une grande justesse. »

Enfin, voici un alinéa qui me semble cadrer avec le dire des Goncourt, et qui permet d'attribuer à un autre que Pigault-Lebrun le pseudonyme de PHILOGRAPHE, signature de l'annonce reproduite par l'*Intermédiaire* : « Une des rares publications d'une époque fort tourmentée, 1793 ou 1794, fut la *Science des signes*, par d'Odoucet, continuateur d'Eteilla. »

Gœthe, Lavater, Walter Scott, Balzac, le philosophe Knigg, Wilhelm de Humboldt, l'historien Wolfmann, Fourier, le comte Aloïs de Robiano, le P. Martin, l'abbé Flandrin, etc., se sont occupés des révélations à tirer de l'écriture, mais n'ont rien publié sur le sujet.

C'est à l'abbé Flandrin que M. Michon dut la connaissance des principaux signes graphiques. Il eut à compléter ces premières données, et, après un labeur de trente ans, il présenta, en toute assurance, au public les merveilleux résultats de ses patientes études. Des conférences au boulevard des Capucines ont précédé l'apparition de son journal : *la Graphologie*, lequel se continue depuis 1872.

T. PAVOT.

—

Un prédécesseur de l'archevêque d'Aix. L'abbé Fournier et son sermon à Saint-Roch contre le Consulat (XXIV, 855). — Dans son numéro du 17 novembre 1891, l'*Éclair* de Montpellier, qui avait gracieusement posé à ses lecteurs la question de l'*Intermédiaire*, a publié la curieuse réponse suivante :

Nous pouvons répondre de la façon la plus complète à la question de l'*Intermédiaire*, grâce à l'obligeance de M. le chanoine Ferdinand Saurel, qui a bien voulu nous communiquer les bonnes feuilles du 3[e] et dernier fascicule d'une *Vie de Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier, baron de la Contamine*, qui paraîtra prochainement.

Nous y découpons d'abord ce portrait du prédicateur et cet exposé des premières vexations qu'il eut à subir.

Prédicateur populaire et pour ainsi dire dramatique, il rendait sa parole presque palpable par des images sensibles et par des gestes très significatifs, et le peuple accourait en foule. Il aimait à parler des « théophilanthropes » et à les exposer à la risée de tout le monde. Le sujet sur lequel il revenait sans cesse était la Révolution; il en montrait les erreurs et les folies, et peignait à grands traits les maux qu'elle avait faits à la société.

Le succès de ses prédications éveilla la susceptibilité du ministre de la police générale Fouché, et lui donna de l'ombrage. Sur le conseil et l'inspiration du préfet de police Dubois, Fouché manda chez lui l'abbé Fournier. Il s'était flatté de l'effrayer, mais il vit bientôt qu'il s'était mépris sur le caractère de ce ministre de Dieu, qui répondit à ses accusations avec la noble indépendance d'un homme qu'aucune menace ne saurait émouvoir.

Dès ce jour, une lutte s'engagea entre le ministre et le prédicateur. Toutes les tracasseries que la police a en son pouvoir furent suscitées à l'abbé Fournier. Celui-ci se bornait à les dénoncer, en riant, à ses nombreux auditeurs qui, prenant cela pour une véritable persécution, accouraient plus assidûment et témoignaient par leur présence la sympathie dont ils l'entouraient. Fouché, irrité de la résistance, manda une seconde fois le prédicateur et lui enjoignit de discontinuer ses prédications et de quitter Paris. Sur le refus formel de l'abbé Fournier d'obéir à ces ordres, Fouché lui dit :

— Nous verrons qui de nous deux cédera !

— Ce sera moi d'abord, répondit l'abbé, puisque je suis seul contre vous; ce sera vous plus tard, parce que Dieu se mettra avec moi.

Mais arrivons au sermon prononcé à St-Roch, le dimanche de la Passion.

L'affluence des auditeurs dépassa tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Un grand luxe de police avait été déployé ce jour-là, et Fouché, lui-même, caché au fond d'une chapelle, attendait le prédicateur. L'abbé Fournier parut en chaire au moment annoncé. Jamais son éloquence n'avait été si vive, si animée, si entraînante; jamais organe plus flexible et plus sonore; diction plus sentie, geste plus noble et plus heureux. Ses auditeurs, suspendus à ses lèvres, respiraient à peine et laissaient lire sur leurs traits toutes les impressions qu'il leur jetait du haut de la chaire. C'était la pitié, l'émotion, la terreur et enfin l'espérance qui venait, la dernière, éclairer tous les fronts.

L'orateur s'attacha à prouver que les outrages commis contre Jésus-Christ dans sa passion avaient été renouvelés en France dans ces dernières années. Il divisa son sujet en deux points : « Les tourments que Jésus-Christ a endurés sur la croix le jour de sa mort sont la preuve la plus éclatante de sa divinité; les tourments que Jésus-Christ endure aujourd'hui seront l'éternelle confusion et la condamnation de tous ses ennemis. » Le premier point, qui était purement dogmatique, ne souleva aucune difficulté; il n'en fut pas de même du second, dans lequel le prédicateur examinait successivement et appréciait la conduite des disciples, celle des divers tribunaux et enfin celle de la nation juive, considérée dans son ensemble.

L'abbé Fournier, usant d'un sage procédé oratoire, se range lui-même parmi les disciples qui s'endorment, au lieu de défendre leur maître; qui le renient et le trahissent:

« *Que de Judas,* s'écrie-t-il ensuite, *parmi les ministres de la religion!*

« Les scribes et les pharisiens, dont se compose le conseil devant lequel paraît Jésus, étaient des hommes animés contre lui par la haine, la jalousie et toutes les passions capables d'aveugler la raison. N'est-ce pas là le tableau de ces conseils fameux qui ont jugé de nos jours la religion et qui l'ont proscrite parmi nous? De qui étaient-ils composés? Ah! la prudence, la sagesse, la modération, la charité chrétienne, me recommandent là-dessus de garder le silence!...

« Or, n'est-ce pas là la marche qu'ont suivie ceux qui ont condamné la religion parmi nous? N'est-ce pas en employant les mêmes armes, le mensonge, l'imposture, la calomnie: en attribuant à la religion des crimes dont ils étaient seuls coupables?...

« Jésus est flagellé, couronné d'épines, crucifié!... Vous frémissez, mes frères, vous êtes saisis d'indignation! Hélas!... Faut-il le dire? quelque horrible que soit cette conduite, nous l'avons non seulement imitée, mais surpassée!... O France, ô ma patrie, dois-je retracer ici ce qui sera à jamais ta honte et ta confusion? Ah! que ne puis-je effacer de tout mon sang les dernières pages de ton histoire et anéantir pour toujours le souvenir funeste de tant d'années de crimes et de malheurs!

« Pensant à toutes ces horreurs, non! je ne puis me résoudre à vous les retracer!... Qui de vous d'ailleurs n'a fait le rapprochement si sensible? Qui de vous n'a vu dans cette fureur aveugle du peuple juif contre Jésus-Christ, qu'il avait si longtemps chéri et respecté, une image frappante de cette fureur, de cette rage insensée qu'a montrée notre nation contre une religion depuis si longtemps l'objet de son respect et de sa vénération? Qui n'a vu dans les cris forcenés du peuple juif: « Crucifiez-le! crucifiez-le! » une image de ces cris féroces: « A la mort! à la mort! » et d'autres que je ne répète pas; qui n'a vu dans cette préférence atroce de Barrabas à Jésus-Christ — ô Dieu! le dirai-je? — l'image d'une préférence, mille fois plus détestable, de ces infâmes courtisanes, de ces affreuses déesses promenées en triomphe dans nos rues et conduites dans nos temples et mises sur nos autels à la place de Jésus-Christ? Les juifs, préférant Barrabas, n'en faisaient pas un dieu. Mais nous, nous avons divinisé les infâmes créatures que nous avons préférées à Jésus-Christ.

« Ah! mes Très Chers Frères, notre infortunée nation, par son impiété, son irréligion, son endurcissement, méritera-t-elle que Dieu imprime sur son front, comme sur celui de la nation juive, un caractère affreux de réprobation? Méritera-t-elle d'être dépouillée pour toujours du titre précieux de nation chrétienne et catholique, pour être rangée parmi les nations infidèles, parmi les peuples apostats? O mon Dieu, ne le permettez pas; ayez pitié de la nation française que vous avez si longtemps chérie. Quelque grands qu'aient été nos outrages, leur grandeur et leur nombre surpassent-ils vos miséricordes? »

Cette partie du sermon irrita vivement, non pas le premier consul, comme on l'a dit, mais son entourage de conventionnels, et surtout Fouché. Le premier consul, au contraire, avait été l'objet, dans le sermon, d'un compliment du prédicateur, qui l'y avait introduit malgré l'avis du vénérable M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice; à propos du centurion qui avait reconnu la divinité du Christ expirant, l'abbé Fournier s'était écrié :

« Et vous aussi, M.F..., vous avez vu ce brave centurion qui, à peine revenu de son expédition militaire, a rétabli nos temples et relevé nos autels. Si vous pouvez, aujourd'hui, librement entendre la parole de Dieu dans les églises, c'est à lui que vous en êtes redevables. »

Pour le moment, dit le chanoine Saurel, ces paroles servirent de paratonnerre; elles n'empêchèrent pourtant pas la foudre d'éclater un peu plus tard; Talleyrand et quelques autres personnages considérables, présents à la prédication, avaient senti jusqu'au fond de l'âme les allusions de la seconde partie.

C'est à propos du sermon de la Pentecôte que l'orage éclata.

On y releva une phrase qui n'avait pas même été remarquée de la plus grande partie des auditeurs. Le crime de cette phrase consistait à donner à entendre que, à Paris, aussi bien qu'à Jérusalem, on s'était porté aux plus grands excès contre la personne de Jésus-Christ: « Mais n'est-il pas constant que, si Jésus-Christ n'a pas été maltraité à Paris dans sa personne même, il l'a été aussi cruellement dans celle de ses ministres qu'on a égorgés, dans ses autels qu'on a renversés, dans ses temples qu'on a profanés et transformés en temples d'idoles, dans ses images qu'on a brisées, dans sa doctrine, dans son culte, dans son nom, dont on s'est efforcé d'effacer jusqu'à la mémoire? »

Au sortir de ce sermon, Fouché alla trouver Bonaparte et insista vivement pour obtenir une punition. L'entretien se termina par ces

paroles du premier consul, qui voyait partir Fouché peu satisfait de l'accueil reçu :

— Vous attachez, je crois, trop d'importance à cette affaire. Je conçois que ce sermon vous ait fait quelque impression, à vous, qui avez été un des juges de Louis XVI, dit-il malicieusement ; mais, à tout prendre, c'est peu de chose, et je vous abandonne cette affaire; traitez-la comme vous voudrez, *et rappelez-vous que cet abbé Fournier est un fou.*

Fouché s'*accrocha*, pour ainsi dire, à cette dernière parole. Après avoir imposé à l'abbé Fournier des visites domiciliaires et l'emprisonnement, il le fit interner à Bicêtre avec les fous, dont l'apôtre dut subir le traitement, même au sens médical du mot. L'ouvrage du chanoine Saurel contiendra le texte du mandat d'arrêt et des ordres d'exécution.

L'abbé Fournier fut plus tard transféré à la citadelle de Turin, où il fut confondu avec les forçats. Il fut délivré le 20 janvier 1803, grâce à l'intervention de Mgr Fesch, archevêque de Lyon, oncle de Bonaparte. Les détails donnés par le chanoine Saurel sur le séjour du prédicateur à Bicêtre et à Turin sont de l'intérêt le plus attachant, qui va parfois jusqu'à l'émotion.

C'est dans les manuscrits de Mgr Fournier que M. le chanoine Saurel a cueilli sa riche moisson ; ils ont été mis à sa disposition, il le déclare lui-même, par l'évêque actuel de Montpellier, Mgr de Cabrières, et par M. Dupuy, supérieur du grand séminaire de cette ville.

Nous croyons savoir que l'honorable famille de Lunaret, habitant également Montpellier, possède aussi des manuscrits et des papiers précieux pour l'histoire de cette époque si intéressante, légués par Mgr Fournier à l'abbé de Lunaret, son vicaire général et exécuteur testamentaire.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le général comte Hulin, le grand vainqueur de la Bastille. Documents inédits. — L'*Intermédiaire* vient de nous apprendre, dans son numéro du 25 octobre dernier, que la dame Catherine Hulin, originaire de l'arrondissement de Cambrai, et dernière descendante de la famille à laquelle appartenait le comte Hulin venait d'échouer chez le commissaire de police de Douai, accablée de misère et mourant de faim. Cette nouvelle nous fournit l'occasion de publier des documents inédits, concernant le comte Hulin, qui joua un grand rôle pendant la Révolution et sous l'Empire, et d'ajouter quelques renseignements intéressants à ceux déjà fournis sur son compte par M. Victor Fournel, dans son ouvrage curieux : *les Hommes du 14 Juillet, les gardes françaises et les vainqueurs de la Bastille.* Les documents que nous allons reproduire émanent de notre héros; les renseignements qu'ils contiennent, formant le résultat d'une sorte de confession, présentent un caractère historique.

Hulin, Pierre-Augustin, est né à Paris le 6 septembre 1758; il est le fils d'Augustin Hulin, marchand de drap, et de Anne-Françoise Trognon. Après avoir fait son apprentissage comme horloger, il s'engagea, en 1771, dans le régiment de Champagne, infanterie, et il passa, en 1772, dans celui des gardes suisses. Il fut nommé sergent le 7 août 1780 et il se retira en 1787, *pour ne pas être obligé d'obéir à des despotes.* Il consentit néanmoins à accepter la fonction de directeur de la buanderie de la Reine, à la Briche, près de Saint-Denis. Il occupait cette fonction quand il prit part à l'attaque de la Bastille, ainsi qu'il va nous l'expliquer.

Le 4 octobre 1789, les femmes de Paris ayant résolu de se rendre à Versailles, Hulin, sur leur demande, les accompagna, avec Maillard et un détachement de sa compagnie des *Vainqueurs de la Bastille.* Ils revinrent ensemble, amenant Louis XVI à Paris. Hulin, nommé ensuite capitaine dans un bataillon de chasseurs, fut envoyé sur les frontières du Nord. Il prétend qu'il s'y distingua et qu'il fut nommé commandant de place à Landrecies. Il fut destitué par le ministre Bouchotte et arrêté à Paris, comme suspect, le 7 septembre 1793, par ordre du comité révolutionnaire de sa section. Il n'obtint sa liberté qu'après la révolution du 9 thermidor, le 22 août suivant; c'est pendant sa détention qu'étant malade, il écrivit la pétition que nous allons reproduire et dans laquelle il se fait bien connaître :

Mémoire justificatif d'Hulin, vainqueur de la Bastille, aux membres du comité de sûreté générale (reçu le 28 vendémiaire an II).

Hulin, né à Paris, avait été sergent dans les gardes suisses. Il avait quitté ce poste en 1787. Il ne l'avait quitté que parce qu'il était obligé d'obéir à des despotes et au mépris des grâces qu'on lui promettait.

Son cœur né libre, il ne voulait dépendre que de lui-même. Il prit une place modique pour la fortune, mais qui lui laissait la faculté de soutenir une mère infirme et ses frères et sœurs, tous en bas âge; il avait ainsi le droit de respirer librement, et toutes ses idées se portèrent vers cette liberté, qu'il cherchait depuis sa naissance à conquérir.

Le temps arrive où les despotes avaient fatigué la terre; on leur refuse le droit d'asservir les peuples, ils veulent encore élever la voix. Leurs fastueuses démarches n'en imposent pas

à Hulin. En 1788, il est le premier qui se soit opposé aux actes de despotisme du frère du tiran qui voulait enlever par force des enregistrements d'impôts désastreux. Il fut arrêté par la police qui était totalement dévouée à ces êtres barbares.

Il ne fut pas découragé par cette arrestation : en l'année 1789, il faut détruire cette cohorte d'armée qui environnait Paris. Il arrive de Saint-Denis, sa demeure ordinaire, il annonce les préparatifs de ces brigands, il s'offre de marcher contre eux et d'enlever leur artillerie qu'ils avaient déposée à l'abbaye de Saint-Denis; mais un poste plus honorable encore l'attendait. Ce colosse, élevé dans Paris par le despotisme, occupait tous les esprits, on y faisait parvenir des munitions, on connaissait les dispositions et les magasins d'armes de toutes espèces qui entouraient cette forteresse.

Hulin se présente seul à l'Hôtel de Ville pour faire connaître tous nos dangers, surtout ceux de la guerre intestine que l'on nous préparait. Au milieu de tous, lui seul, ferme et inébranlable, parle au peuple : il l'anime, il l'excite : bientôt ce peuple le reconnaît pour son seul chef; il part à la tête de quelques milliers d'hommes, et en moins de deux heures il s'était emparé de la Bastille et avait ramené à l'Hôtel de Ville le commandant de la place et ses satellites.

Il avait conquis la liberté... il fallait la soutenir, il fallait chasser ces brigands. Il vole de toutes parts, aucuns dangers ne l'effrayent; il est partout, et bientôt tout est dissipé et le bonheur commence à luire pour tous les Français.

Les honneurs qu'on lui décerna ne l'enorgueillirent point; il ne pensa qu'à maintenir son ouvrage, et, persuadé qu'il ne pouvait mieux le faire qu'avec les hommes qui l'avaient aidé, il demanda à former le corps des *Vainqueurs de la Bastille*.

Lafayette était là, il avait été nommé commandant général, il ne voulait pas de rival, il se disait l'âme de la liberté, mais il ne cherchait qu'à envahir la gloire des autres, pour continuer à servir le despotisme, qu'il sentait bien que Hulin abhorrait. Il n'est pas de chagrin, de tracasseries qu'il ne lui ait fait éprouver lors de la formation de ce corps. Hulin déjoua toutes les manœuvres de Lafayette, il obtint beaucoup; mais Lafayette se ressouvint qu'il était de cette caste nobiliaire à qui tout doit céder. Il ne voulut pas qu'un *Hulin*, homme *ordinaire*, fût l'homme universel. La liberté, les droits du peuple ne faisaient que de naître et les privilégiés faisaient encore tout le mal qu'ils voulaient. Lafayette parvint, à force de rubriques et de sourdes menées, à faire transformer le corps des vainqueurs de la Bastille en troupes ordinaires, parce qu'ils devenaient ainsi ses subalternes et *Hulin* était obligé *de lui obéir*.

Il lui avait fallu trois années pour parvenir à ses fins.

On forma le corps des chasseurs; il est nommé capitaine dans le 14e bataillon. Il part, il marche aux avant-postes, il a des avantages considérables sur l'ennemi; il leur fait des prises importantes. Dampierre, satisfait de sa conduite, de son zèle, le fait commandant de place de la ville de Landrecy. Il y est reçu avec tous les honneurs dus à un véritable ami de la patrie.

Quel changement ! Au mois d'août dernier il reçoit une lettre du ministre Bouchotte, qui le suspend provisoirement de ses fonctions. Il obéit, mais prend la résolution de venir à Paris connaître les motifs de sa suspension. Il a vu à *Amiens* Dumont et Le Bon, ces deux députés dignes *de la confiance du peuple*, qui furent témoins de l'accueil flatteur que firent à Hulin tous les habitants patriotes de cette ville. Ils l'engagèrent à suivre le projet qu'il avait de venir à Paris. Il y vint, il se présenta chez le ministre Bouchotte. Il ne peut parvenir à le voir; il lui écrit, sans recevoir de réponse. Il avait déjà passé quinze jours à Paris, lorsque le comité révolutionnaire de sa section le fit arrêter et conduire aux Madelonnettes. Est-ce comme suspect? Il ne le sait pas, mais il croit bien sincèrement qu'il ne l'est pas. Est-ce comme contre-révolutionnaire? Ce serait une injure que l'on ferait à son cœur de l'en soupçonner. Le premier, le plus ardent, le seul vrai conquérant et défenseur de la liberté peut-il être accusé? Y aurait-il eu de sa part quelques motifs? Lui qui a refusé toutes les places, pour ne posséder que celle de commandant des *Vainqueurs de la Bastille*, lui qui a refusé l'or des despotes et qui a préféré à toutes les fortunes une simple place de capitaine, lui que ses talents militaires pouvaient élever à de hauts grades, lui qui en était plus digne que les traîtres qui sont tombés sous le glaive de la loi.

Jugez-le donc ! Jugez-le d'après ses actions ! Hulin, le premier, le seul conquérant de la liberté, est dans les fers. Cependant il ne respire que de venger la terre qu'il a conquise et il serait plus utile à son poste que d'être renfermé.

Brisez donc ses fers, pour qu'il puisse servir la cause qu'il a fait naître.

Salut, fraternité, vive la République !

P. Hulin.

(*Archives nationales*, F7 6681.)

Rendu à la liberté, il reprit du service et, en l'an III, fut envoyé à l'armée d'Italie. Il fut nommé bientôt adjudant général et, après la bataille de Marengo, général de brigade et commandant des grenadiers de la garde consulaire, puis, le 11 décembre 1803, membre de la Légion d'honneur.

Le 20 mars 1804, il fut désigné pour présider la commission militaire appelée à juger le duc d'Enghien, qui fut condamné à mort le lendemain et fusillé immédiatement.

Hulin a prétendu depuis que, voulant soustraire le prince, par un sursis, au sort qui lui paraissait réservé et se conformant au vœu unanime de la commission, il avait écrit à Napoléon pour lui faire part du désir qu'avait témoigné le prince d'avoir une entrevue avec lui, et aussi pour le conjurer de remettre une peine que la loi inflexible du devoir ne leur avait pas permis d'éluder.

C'est à cet instant, dit Hulin, qu'un homme qui s'était constamment tenu dans la salle du

Conseil (et qu'il ne nomme pas, c'était le duc de Rovigo) : Que faites-vous là ? me demanda-t-il en s'approchant de moi. — J'écris au premier consul, lui répondis-je, pour lui exprimer le vœu du Conseil et celui du condamné. — *Votre affaire est finie,* me dit-il, en reprenant la plume : *maintenant cela me regarde.* Nous étions nous-mêmes enfermés, sans que personne pût communiquer au dehors; je m'entretenais de ce qui venait de se passer, lorsqu'une explosion se fit entendre!... Bruit terrible qui retentit au fond de nos âmes et les glaça de terreur et d'effroi ! Rovigo venait de faire exécuter le duc d'Enghien.

Hulin fut nommé commandeur de la Légion d'honneur le 14 juin suivant, puis général de division le 9 août 1807 et il reçut en 1808 le titre de comte, avec une dotation de 25,000 francs. Au mois de juin 1811, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur et, à peu près à la même époque, commandant de la place de Paris, fonction qu'il conserva jusqu'au mois de mars 1814.

Au mois d'octobre 1812, il avait arrêté le général Malet, qui lui avait tiré un coup de pistolet à bout portant. La balle pénétra dans la bouche et lui fracassa la mâchoire inférieure; cependant cette blessure n'eut pas de suites graves. Il reçut à cette occasion le surnom populaire de Bouffe-la-Balle. Hulin, qui avait quitté le service militaire, en 1787, pour ne pas obéir à des despotes, avait ensuite passé une grande partie de sa vie courbé sous les ordres de Napoléon, qui d'ailleurs l'avait accablé d'honneurs et de richesses. La *Biographie moderne* dit que c'était un des plus beaux militaires de France et que son abord était prévenant et gracieux.

Il accompagna l'impératrice Marie-Louise à Blois; mais, ayant appris que l'empereur avait abdiqué, il adressa, le 8 avril, cet acte d'adhésion au prince de Talleyrand :

Dégagés maintenant du serment de fidélité que nous avions prêté à l'Empereur, mon état-major et moi, nous nous empressons d'adhérer aux mesures prises par le gouvernement; mes principes sont inviolables : je me dois à ma patrie avant tout. Persuadé que le nouvel ordre de choses ne s'établit que pour son bonheur, je prie Son Altesse Sérénissime de vouloir bien être l'organe de mes sentiments pour la chose publique et de mon dévouement pour le souverain.

Hulin fut privé de son commandement de la place de Paris, mais Napoléon le lui rendit à son retour de l'île d'Elbe. Lors du second retour de Louis XVIII, Hulin fut exilé, et ce fut pour tenter d'éviter cet exil qu'il écrivit au roi la pétition que nous allons reproduire, où il lui rappelait que le 25 juin 1791, lors du retour de Varennes, il avait sauvé des outrages et des insultes d'une populace effrénée Madame Royale, la fille de Louis XVI (1).

AU ROI

Sire,

Votre Majesté est le principe de toute justice comme elle est la source de toutes les grâces. Je la supplie d'écouter un instant ma justification et j'ose espérer qu'après m'avoir entendu, elle suggérera qu'en effet, je ne suis pas tel qu'on m'a dépeint à ses yeux.

Entré au service à l'âge de quinze ans, j'ai fait mes premières armes sous Louis XV, dans son régiment des gardes suisses, où je suis parvenu au grade de sergent.

Au moment de la Révolution, j'entrai capitaine dans la garde nationale; je fus ensuite nommé, *par le Roi*, capitaine au 14e bataillon de chasseurs à pied; je parvins, de grade en grade, à celui de *lieutenant général*, et toujours, depuis 1792, dans les camps et sur le champ de bataille

En 1807, je fus appelé au commandement de la première division militaire et à celui de la place de Paris, j'en exerçais les fonctions au 30 mars 1814.

A cette époque, Votre Majesté me donna un successeur; cette disgrâce m'affligea, sans doute, mais ne fit pas de moi un mécontent. Je me retirai à la campagne où je vécus dans une tranquilité qui n'a été troublée que par le regret de ne pouvoir me consacrer tout entier au service de Votre Majesté.

Je vivais ainsi dans la retraite quand Bonaparte revint de l'isle d'Elbe; je n'étais pas à Paris lorsqu'il y fit son entrée, et le même jour deux généraux furent chargés, l'un du commandement de la 1re division, et l'autre de la place de Paris ; le 23 on m'expédia un ordre de revenir prendre le commandement de cette place, je différai ; le même ordre m'ayant été donné une deuxième et une troisième fois, j'obéis. Ce n'est que le 25 mars que j'ai repris le commandement de Paris, seulement, celui de la première division ayant été conservé au général qui s'en trouvait chargé.

Si l'on me fait un crime d'avoir cédé à ces ordres dans un moment aussi difficile, j'ai du moins à alléguer pour ma justification que Votre Majesté ne m'avait confié aucun poste que j'aie abandonné, que je ne lui avais prêté aucun serment que l'on puisse m'imputer d'avoir trahi. Enfin que j'ai exercé mes fonctions d'une manière irréprochable, me bornant à maintenir la tranquilité de la capitale et à prévenir les dangers dont elle était menacée, m'occupant essentiellement à protéger la sûreté des habitants, sans qu'aucun puisse m'imputer

(1) D'après madame de Tourzel, la voiture de voyage était ainsi occupée. Barnave était dans le fond de la voiture, entre le roi et la reine qui tenait sur ses genoux le dauphin, âgé de sept ans : sur le devant et le milieu, Pétion, entre Madame Elisabeth et madame de Tourzel qui tenaient alternativement sur leurs genoux la fille de Louis XVI, âgée de douze ans. La voiture entra au château des Tuileries par le pont tournant, pour faire descendre la famille royale sous la voûte, où les officiers du roi l'attendaient. Les gardes nationaux l'entourèrent sur le champ.

d'avoir usé ou abusé de mon pouvoir pour lui faire éprouver la plus légère vexation.

Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Majesté que la Chambre dite des *Représentans* m'adjoignit M. le général Solignac, comme commandant; je crus voir dans cette mesure de la défiance, je m'en plaignis et voulus donner ma démission. Mais les observations que me firent d'honnêtes citoyens, la lettre que m'écrivit à cet égard Son Excellence le ministre de la guerre et, plus encore, la conduite sage et prudente de M. le général Solignac, me déterminèrent à rester à ma place, persuadé que nous pourrions y faire le bien dans l'intérêt de Votre Majesté.

Quels furent donc ma douleur et mon étonnement lorsque je vis mon nom sur la liste de ceux qui, par l'ordonnance du 24 juillet dernier, sont mis sous la surveillance de la haute police, en attendant que les Chambres statuent sur ceux d'entre eux qui devront sortir du royaume ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

J'ai voulu m'imposer moi-même cette peine d'exil, je me suis éloigné, et ma conduite, mise sous la surveillance des autorités royales, n'a pu donner lieu à aucune plainte contre moi. Dans ce cruel état, je me tourmente en vain pour savoir à quoi attribuer l'espèce de prescription dont je suis l'objet.

Si je consulte la proclamation du 28 juillet, j'y vois Votre Majesté s'exprimer en ces termes :

« Je promets, moi, qui n'ai jamais promis « en vain, de pardonner aux Français égarés « ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté « Lille, au milieu de tant de larmes, jusqu'au « jour où je suis rentré à Cambray, au milieu « de tant d'acclamations. »

Et je me dis aussitôt que l'on ne peut pas me faire un crime d'avoir repris le commandement de Paris, puisque je ne m'y suis résolu qu'après l'époque où le Roi était déjà sorti du royaume. A plus forte raison, me dis-je encore, on ne peut pas me ranger dans la classe de ceux qui ont attaqué la France et son gouvernement à main armée, et qui, par violence, se sont emparés du pouvoir, puisqu'il m'a fallu me faire à moi-même une sorte de violence pour m'engager à reprendre le pouvoir que j'avais exercé.

Ainsi, soit que je m'attache à la proclamation du 28 juillet, soit que j'interroge la conduite que j'ai tenue depuis la Restauration, tout me confirme dans la pensée que je ne devais pas être compris dans l'ordonnance du 24 juillet.

Mais, Sire, qu'il me soit permis d'ajouter à ce que j'ai dit jusqu'ici, pour ma justification, un fait dont le récit ne peut manquer d'intéresser en ma faveur le cœur paternel de Votre Majesté.

Lorsque le roi Louis XVI eut été arrêté à Varennes et fut ramené à Paris, la populace en fureur menaçait de se jeter sur la voiture où était *Madame Royale*, aujourd'hui la *duchesse d'Angoulême*. J'étais alors de service aux Tuileries. Je m'élançai à la portière et j'eus l'honneur de recevoir Madame dans mes bras, je la portai saine et sauve dans le palais, où S. M. Louis XVI, touché de mon courageux dévouement, daigna m'embrasser et me dire qu'il n'oublierait jamais que j'avais sauvé sa fille. Parmi toutes les personnes qui se trouvaient présentes, je puis citer M. Lecouteux de Canteleu, aujourd'hui pair de France, qui peut confirmer le récit que je fais.

Oui, Sire, tant que je vivrai, je me reporterai avec délices à cette époque de ma vie, où j'eus le bonheur de conserver l'auguste fille de nos rois; au milieu des chagrins qui m'accablent et de ceux qui me sont réservés, j'aurai toujours devant moi cette pensée consolante : j'ai sauvé *Madame*. Je n'oublierai jamais que cette action me valut une distinction toute particulière de Louis XVI, qui daigna m'accorder un brevet de capitaine; et cette faveur me mérita, par la suite, les persécutions des anarchistes qui m'incarcérèrent pendant quatorze mois, et je ne dus mon salut qu'à la mort de Robespierre.

Avec un seul mot, je rassurerai mes amis, j'adoucirai la haine de mes ennemis, j'intéresserai Votre Majesté à mon sort, car c'est aussi sa fille que j'ai sauvée. Heureux si *Madame*, elle-même (mais elle était si jeune alors), pouvait rappeler à sa mémoire qu'elle ne sortit de mes bras que pour aller se jeter dans ceux de son père. Elle se rappellerait que la *Reine* me dit, en me confiant sa fille, de ne point l'abandonner.

Sire, j'implore la bonté de *Votre Majesté*, pour qu'il lui plaise d'ordonner qu'il lui sera fait un nouveau rapport sur mon compte et, s'il est favorable, comme j'ai tout lieu de le croire, ordonner que mon nom soit rayé de la liste fatale.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

de Votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur et très fidèle sujet,

Comte Hulin.

Cosne, le 10 novembre 1815.

Hulin fut autorisé, le 1er décembre 1819, à rentrer en France, à la condition de prêter serment de fidélité au roi et d'obéissance à la charte et aux lois. Il vécut depuis dans la retraite, à Paris et dans son château des Marmousets, dans l'arrondissement de Corbeil. Il devint aveugle vers 1822, et il mourut à Paris, le 9 janvier 1841, laissant une grosse fortune et ses titres à son fils adoptif, M. Henri Hulin, son neveu, capitaine d'infanterie.

Son tombeau est au cimetière Montparnasse : il est surmonté de son buste, et au revers se trouvent ses armes de comte qui portent : de sable à l'Hercule d'or appuyé à gauche sur sa massue, la main droite sur une tour d'argent carrée, ouverte et maçonnée de champ, le tout sur un terrain de sinople; au chef retrait de gueules, à une foi mouvante du flanc d'une nuée, le tout d'argent; franc-quartier à droite, d'azur à l'épée haute en pal d'argent montée d'or.

Alf. Begis.

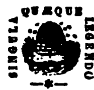
Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 décembre 1891.*

XXIVe Année. — N° 566.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — N° 191

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Des navets. — M. Maurice Tourneux, sous le titre général : *les Promenades à la mode*, a publié, en 1888, une nouvelle édition de la *Déclaration de la mode portant règlement sur les promenades du boulevard.* — L'an XLII des bilboquets, VIII des pantins et Ier des navets (1750). Pourquoi cet *an premier des navets?* Dans les notes qui suivent cette réimpression, M. Tourneux avoue qu'il n'est pas parvenu à déterminer le sens de cette plaisanterie sur les navets. Un intermédiairiste serait-il plus heureux? Ce légume était cependant connu depuis plusieurs siècles, et si sa culture n'a pris de l'extension, en France, que dans la première moitié du dernier siècle, il n'est pas possible cependant de la considérer comme une découverte. « Les Parisiens aiment beaucoup les navets, avait dit Charles Estienne (1504-1564), ils en mettent dans la plupart de leurs ragoûts... » L'expression populaire des navets, pour indiquer qu'on refuse de satisfaire à une demande, a-t-elle une origine connue?

E. M.

—

Soues. — « Toutes les escueles et les greaus, en que le seneschal aura servi le cors dou Roy d'ou premier mes, doivent être soues. » (*Assises de Jérusalem*, 1099.) Quel est le sens de *soues?* Est-ce bien *soues?* N'est-ce pas *sues* qu'il faudrait? Quel est l'infinitif de ce verbe?

Edme de Laurme.

—

Les Belges ne descendent pas des Germains. — Il y a plus de trente ans, des savants allemands, donnant une mauvaise interprétation au mot *Belgæ*, ont voulu faire admettre que les anciens Belges étaient des Germains. Depuis 1870, certains cartographes d'outre-Rhin ont même cru pouvoir mettre en circulation des cartes, avec indication des races primitives, qui, sous prétexte de nationalités à recouvrer, permettraient à l'Empire germanique de revendiquer la Néerlande, la Belgique moderne et même l'ancienne Flandre française. Je serais curieux de connaître les textes sur lesquels peut être basé ce que je considère, jusqu'à preuve du contraire, comme une légende erronée. On eût échappé à la grave erreur que je signale, si l'on s'était souvenu que la description de la Gaule, dans les *Commentaires*, est purement géographique. César, se fondant sur le témoignage des Rhemi, déclare, il est vrai, que, de son temps, la plupart des peuplades de la Belgique descendaient des Germains (les Condruses, les Eburons, les Cérèses, les Pémanes, etc.); mais d'un autre côté, la commune origine des Gaulois et des Belges proprement dits est établie en vingt endroits des *Commentaires* et notamment dans le passage où, après avoir dit que la Gaule se divise en trois régions (Belgique, Aquitaine, Celtique), César ajoute que, de tous les Gaulois, les Belges sont les plus braves, parce que, voisins des Germains, ils leur font continuellement la guerre : « Horum omnium fortissimi sunt Belgæ... proximique sunt Germanis... quibuscum continenter bellum gerunt. »

A ceux que ce texte bien catégorique n'aurait pas convaincus, il est possible de donner encore d'autres preuves de mon opinion. — Les Tectosages, reconnus comme Gaulois par tous les historiens, et les Vénètes armoricains, qui faisaient aussi partie de la Celtique, sont appelés Belges, les premiers par Cicéron et Ausone, les seconds par Strabon. — Peu d'années avant l'expédition de César en

Gaule, les Suessiones avaient eu pour chef Divitiac, Belge qui régnait en même temps sur la Bretagne et dont le nom, tout gaulois, indique clairement l'origine. — Saint Jérôme, dans son *Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Galates*, déclare que ces Galates parlaient à peu près la même langue que les Trévises; et pourtant, de tous les peuples belges, aucun ne fut plus souvent que ce dernier envahi par les tribus germaines. Enfin, la profession du druidisme, chez les Belges comme parmi les habitants de la Celtique, dans la Gaule comme dans l'île de Bretagne, achève de démontrer que l'origine des Belges est toute gallique. Personne encore n'a cru pouvoir, je crois, attribuer aux Germains la même religion qu'aux Gaulois.

E. M.

—

De l'autre côté de la barre. — « La barre, en terme de palais, dénote une enceinte de menuiserie, haute de trois ou quatre pieds, derrière laquelle les avocats sont placés pour y plaider des causes (1). » D'où la dénomination de barreau appliquée au corps des avocats. La barre ou barrière, soit en bois, soit en fer, est donc placée entre les juges et les avocats; elle ne sépare point l'appelant de l'intimé, le demandeur du défendeur, le clamant du plaintif, suivant le langage imagé de l'ancien droit.

Dès lors, pourquoi, dans tous les barreaux de France, l'avocat, répondant à la plaidoirie de son adversaire, dit-il à satiété : il a été soutenu de l'autre côté de la barre? C'est le juge qui est installé de l'autre côté de la barre, et non l'adversaire de l'avocat plaidant. Il serait plus simple, plus harmonieux et surtout plus exact de dire : le demandeur a soutenu, l'appelant a soutenu...

Mais rien de tel qu'une locution vicieuse, un terme impropre pour faire leur chemin dans le monde. On connaît la vogue, au Palais, de l'adverbe « compendieusement » employé à contresens, et que l'*Intermédiaire* n'a pas manqué de signaler aux appréciateurs de la correction du langage (t. XVIII, p. 737; t. XIX, p. 47).

E. DE NEYREMAND.

—

Histoire des mots. — Je lis toutes les semaines, dans mon vieux *Siècle*, que l'Académie continue son histoire des mots. A mon âge, je ne peux espérer de voir la fin de ce travail. En attendant je demande à l'un de nos collaborateurs, aussi pressé que moi, de vouloir bien me dire à quelle époque ces mots si chastes, si harmonieux, si logiques des langues primitives : sanscrit, celte, grec, qui signifiaient la femme, la fille, la sœur, la mère, etc., ont pris le sens péjoratif et sont devenus des injures. En voici deux exemples :

1° Vierge, virgo, *grverch;* celles qui traient les vaches (comparez ἀμέργω); les descendants des fameuses *Gôpis* de l'Inde; les mêmes Θύγατηρ et *Tochter*, qui ont pour racines Θῶ (traire aussi).

2° *Pouta*, la fille de la maison, la sœur du *poutra*, le fils aîné, conservé dans *Bramapoutra*, qui signifiait ceux qui tiennent les étables nettes (racine : *pou*, *laver*), est devenu ce qu'on sait.

O. L.

—

Une coquille d'imprimerie. — D'où vient qu'on appelle *coquille*, soit une lettre employée pour une autre, dans une composition d'imprimerie, soit la faute elle-même, c'est-à-dire la substitution d'une lettre à une autre lettre?

Comment aucun dictionnaire, même parmi les plus savants, ne donne-t-il l'étymologie du mot *Coquille ?*

Voir, par exemple, la *Grande Encyclopédie du XIXe siècle*, qui affecte de n'en pas parler.

A. VINGT.

—

Le général Trochu assistait-il au combat de la Malmaison? — Il résulte des documents sur la guerre, et des déclarations de personnes au courant du siège de Paris, que le général Trochu n'a pas assisté au combat de la Malmaison, pas même comme spectateur, au Mont-Valérien.

Le fait paraît si étrange qu'on ne saurait s'entourer de trop de preuves avant de l'affirmer. Si donc quelqu'un pouvait apporter une pièce ou un témoignage constatant que le gouverneur militaire de Paris ne s'est pas si malheureusement désintéressé d'un combat qu'il avait autorisé, qu'il s'est transporté au Mont-Valérien pour en suivre les phases, et qu'il n'est pas resté à causer politique à Paris, avec ses collègues du Gouvernement; si donc ce point important était définitivement établi, dans un sens ou

(1) *Encyclopédie méthodique, Jur.*, t. 1er, p. 774.

dans un autre, ce serait un grand service rendu à l'histoire. D.

—

Le chouan Billard de Veaux. — Quelqu'un pourrait-il me donner quelques renseignements biographiques sur la personnalité du chef chouan Billard de Veaux?

Ses mémoires, en général si malveillants pour tous ses anciens compagnons d'armes, ses violentes diatribes contre les souverains pendant le règne desquels il a vécu, ses démêlés avec la justice sous tous les régimes, donnent à entendre que lui-même n'était pas exempt de reproches. H. B.

—

Une tradition galante. — A. Karr, dans ses *Guêpes* (janvier 1841), prétend avoir vu fleurir dans plusieurs villes du Midi cette charmante coutume :

Chaque homme en entrant au bal choisit dans une corbeille une fleur artificielle, et, quand il va engager une femme à danser, au lieu de cette formule peu variée :

— Madame veut-elle me faire l'honneur de danser avec moi?

Il offre la fleur — qu'elle garde à sa ceinture jusqu'à ce qu'elle ait dansé la contredanse promise; puis, la contredanse finie, elle lui rend le bouquet qu'il va offrir à une autre. Par ce moyen on ne s'expose pas à inviter une femme déjà engagée, puisque chaque femme qui n'a pas de fleur est libre et attend un danseur.

Cette galante tradition s'est-elle perpétuée jusqu'à nos jours? PONT-CALÉ.

—

Claude Chappe, l'inventeur du télégraphe. — Je prie les collaborateurs de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me communiquer sur mon oncle Claude Chappe, l'inventeur du télégraphe, les portraits et livres, papiers, autographes et documents qui seraient en leur possession.

CHAPPE D'AUTEROCHE.

—

Les musées consacrés aux hommes célèbres. — En Angleterre, il y a un musée Shakespeare, à Stratfort-sur-Avon; à Florence, le musée Galilée. En France, on avait projeté d'élever un musée Molière et un musée Voltaire. Ces deux projets n'ont pas eu de suite.

L'*Intermédiaire* pourrait-il nous indiquer d'autres musées entièrement consacrés à une célébrité nationale? Nous ne parlons pas, bien entendu, des musées consacrés à l'œuvre d'un seul peintre, mais de collections publiques rassemblées et créées à la mémoire d'un personnage illustre. G.

—

Sur la mort de Louis de La Rochejaquelein. — On m'affirme qu'il existe une gravure représentant la translation du corps de Louis Du Vergier, marquis de La Rochejaquelein, général en chef de l'armée vendéenne pendant les Cent-jours, et tué au combat des Mathes.

La cérémonie a eu lieu en 1816 ou 1817.

Je serais bien reconnaissant à celui de nos confrères qui pourrait me renseigner à ce sujet. C.

—

L'autopsie de Charlotte Corday. — Plusieurs historiens ont dit qu'aussitôt après l'exécution de Charlotte Corday, son corps avait été transporté dans l'un des hôpitaux de Paris et que deux médecins, commis par Fouquier-Tinville, en avaient fait l'autopsie. M. Chéron de Villiers écrivait, en 1865, qu'il avait vu dans la collection d'un médecin célèbre la copie authentique du procès-verbal constatant les résultats de cette autopsie. Que sont devenus l'original de ce procès-verbal et l'expédition qui en avait été conservée?

ALF. BEGIS.

—

La barbe et les Pères de l'Eglise. — Dans un article de la *Revue des Deux Mondes* du 1er avril, M. Augustin Filon dit que M. John Morley, le célèbre écrivain et homme d'Etat anglais, n'a barbe, ni moustaches, « rien de ces végétations parasites qui sont, au dire d'un Père de l'Eglise, un mensonge contre la vérité de la face humaine ». Où faut-il chercher ce mot étrange? H. H.

—

Les Hiéronymites. — Quelque intermédiairiste pourrait-il m'indiquer où je trouverais à me renseigner sur les établissements de cet ordre religieux, principalement en Normandie et au dix-septième siècle? LFV.

—

Où a paru la lettre écrite par Saint-Preuil à Richelieu la veille de sa mort? — N'ai-je pas lu quelque part, livre ou revue, une lettre de Saint-Preuil adressée à Richelieu la veille de sa mort? Un lecteur aimable pourrait-il suppléer à mon manque de mémoire? L.

—

Un privilège de M. de Bismarck. — En 1872, un journal publiait l'article suivant :

De tous les privilèges dont vient d'être criblé M. de Bismarck, celui qui lui est accordé de circuler en franchise sur toutes les lignes de chemins de fer est, sans contredit, un des plus somptueux. Sa voiture de voyage pourra être placée sur toutes les lignes appartenant aux compagnies particulières, sans être assujettie à aucun tarif quelconque, de même qu'elle est déclarée libre de tout contrôle de la part des agents des chemins de fer.

Il pourra recevoir qui il voudra dans cette voiture, sans que les personnes qui y prendront place soient obligées d'exhiber leur carte de passage.

M. de Bismarck avait-il réellement ces privilèges? Les a-t-il conservés depuis sa disgrâce? SIR GRAPH.

—

Sur le château de Murat (Allier). — Peut-on avoir des renseignements sur le château de Murat (Allier), aujourd'hui en ruine? Connaît-on la date de sa construction, les hôtes qui l'ont habité et enfin la date précise de son démantèlement?

Quels sont les ouvrages, anciens ou modernes, qui en parlent avec détails?

Ce château, dit le guide Joanne (*Auvergne et Centre*), était un des trois plus beaux châteaux forts du Bourbonnais.

A. AVIGNON.

—

Le plus ancien ouvrage sur le tabac. — Dans son manuel, Brunet (t. II, col. 1648) indique comme l'un des plus anciens écrits sur le tabac l'ouvrage de Gohory (Jacques) : « *Instruction sur l'herbe petum ditte, en France, l'herbe de la royne ou médicée*... par J.-G. P. Paris. Galliot du Pré, 1572, petit in-8° de 16 et 8 ff. » Un de nos collègues a-t-il rencontré un traité antérieur plus rapproché de 1559, année dans laquel Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal, fit, à son arrivée de Lisbonne, connaître le tabac au grand prieur de France et par lui à la reine Catherine de Médicis. Des échantillons de tabac furent apportés en Angleterre, vers 1560, par Francis Drake. Quel fut, dans ce pays, le premier livre publié en l'honneur de ce végétal maintenant si apprécié? E. M.

—

Un avocat de Colmar. — « Non moins lucide était cet avocat de Colmar, mort en 1826, qui légua 74,000 francs à l'hôpital des fous pour la raison, disait-il, qu'il avait gagné cette somme avec les plaideurs et que ce n'était qu'une restitution. » (*Nouvelle Revue* du 1er novembre.)

Quel est le nom de cet avocat? R.

—

Les martyrs de la patrie. — Dans ses *Anecdotes du XIXe Siècle*, bien oubliées aujourd'hui, — il est vrai que depuis ses opinions avaient singulièrement changé, — Collin de Plancy écrivait cette double historiette.

En 1814, deux jours avant l'entrée des Prussiens au Mans, un Français, nommé Mesnard, fit afficher, sur les murs de la ville, un écrit patriotique, par lequel il excitait ses concitoyens à repousser l'ennemi. Les Prussiens ne furent pas plutôt maîtres de la ville qu'ils arrêtèrent ce citoyen français et le condamnèrent à mort. Il mourut sous le bâton, et son supplice dura quatre jours.

. . . .

En 1818, le docteur Denis demanda justice contre le sieur Achard de Saint-Maurice qui, en août 1815, l'avait accusé devant les Prussiens d'avoir excité les Français à se soulever contre les alliés. M. le docteur Denis eut beaucoup de peine à éviter le sort de Mesnard et, un peu à notre honneur, le sieur Achard fut condamné à douze mille francs de dommages-intérêts.

Le dernier fait est authentique. Mais le premier est-il réel? Et, en ce cas, la ville du Mans a-t-elle consacré, par un souvenir quelconque, le glorieux martyre du pauvre Mesnard? D'E.

—

Quelle fut la seconde femme du duc de Noailles? — Le duc Jean-Paul-François de Noailles, mort en octobre 1824, s'est marié deux fois. Quelle fut sa seconde femme? ARMORIN.

—

Sur l'âme des bêtes. — On a beaucoup écrit sur la question de l'esprit, de l'intelligence des animaux, mais existe-t-il un ou plusieurs ouvrages *sérieux* traitant de l'âme animale, de sa nature, de ses destinées futures? Ces problèmes, à peu près insolubles, ne peuvent reposer que sur

des suppositions plus ou moins fondées : il serait néanmoins curieux de connaître l'opinion des savants et des théologiens sur ce sujet. E. NILORAC.

—

Les volontaires du Pas-de-Calais. — Un intermédiairiste flamand pourrait-il me donner quelques renseignements sur l'histoire du premier bataillon des volontaires du Pas-de-Calais, formé le 25 septembre 1791, et sur François Dehay, né à Arras le 20 décembre 1765, élu capitaine dans cette troupe lors de sa formation, et promu chef du bataillon le 20 septembre 1792? Le drapeau de ce bataillon, qui a été amalgamé le 26 décembre 1793, n'a-t-il pas été conservé, et ne pourrait-on pas retrouver un portrait de Dehay? L. H. S.

—

La misère d'Erasme. — Dans son rapport sur les encouragements à accorder aux gens de lettres (an III), le comité d'instruction publique, composé cependant en grande partie de savants et d'érudits, parle « de la misère d'Erasme qui dans ses derniers temps payait son dîner avec un volume de sa bibliothèque ». Où cet ana a-t-il été puisé? Je ne vois rien dans les contemporains pour en démontrer l'authenticité. M.

—

Les descendants de Gresset. — Y a-t-il encore, en Picardie, des descendants de Gresset? Qu'est devenue la propriété ayant appartenu au poète et connue autrefois sous le nom de l'Ermitage? Les bibliothèques publiques ou privées de la Picardie contiennent-elles les manuscrits de ses œuvres? Où peut-on trouver les éléments d'une étude complète sur l'auteur de *Vert-Vert?* NOEL.

—

Sur Jean Bretog, auteur dramatique du XVI[e] siècle. — J'ai acheté dernièrement une *Tragédie françoise, à huit personnages, traitant de l'amour d'un Serviteur envers sa Maistresse, et de tout ce qui en advint, composée par M. Jean Bretog, de Saint-Sauveur de Dyve.*

Dans le *Prologue de l'Acteur* (sic), je remarque les trois derniers vers.

En ce faisant (s'il plaîst au Seigneur Dieu)
De ma boutique autre chose verrés,
La ou plaisir peult estre prendrés.

Connaît-on d'autres publications de Jean Bretog, qui vivait vers 1571?

Je serais très reconnaissant à nos collaborateurs de me les signaler. A. H. J.

—

L'origine des charges d'atelier. La Schilderbent de Rome, association de peintres flamands du XVII[e] siècle. — La société connue sous le nom de Schilderbent (bande des peintres) était une association fondée à Rome (au commencement du XVII[e] siècle) par les artistes de l'école flamande ou hollandaise, allant étudier sur la terre classique des beaux-arts. Trois artistes néerlandais : Dom. Wynen, Baren Graat et Mathieu Pool, concoururent à la reproduction des trois grandes représentations burlesques des cérémonies qui se pratiquaient à Rome pour la réception d'un membre dans la société. Les tableaux originaux de Dom. Wynen existent-ils encore? Mathieu Pool en a fait des gravures dessinées par Graat; ont-elles été reproduites ou décrites dans un ouvrage spécial? Il serait curieux de connaître ces scènes, premières origines des *charges d'atelier.*

E. M.

—

Le miniaturiste Pierre Henry. — Les *Nouvelles de l'Intermédiaire* (10 novembre 1891) ont fait mention d'une miniature représentant Barbaroux, signée Henry.

Quelque collaborateur pourrait-il me fournir des détails biographiques sur cet artiste, dont j'ignore les prénoms. S'agirait-il de Pierre Henry passé à Charleston (Etats-Unis), où il est mort?

GEORGES BERTIN.

—

Que sont devenues les miniatures peintes par Lacurne de Sainte-Palaye pour l'Histoire des troubadours de l'abbé Millot? — Dans la vente du géographe Gosselin, faite en 1830, se trouvait un exemplaire très curieux de l'*Histoire littéraire des troubadours*, par l'abbé Millot, Paris, 1774, 3 vol. in-12, encadrés in-4°. On y voyait 190 miniatures peintes sur vélin et copiées sur les manuscrits du Roi et du Vatican par Lacurne Sainte-Palaye, qui en avait fait don à madame d'Arconville, dont le géographe Gosselin avait été le légataire.

Quel fut l'acquéreur de ce précieux recueil? A-t-il été conservé dans son inté-

grité par quelque bibliothèque publique ou privée ? H.

Un portrait de Brébœuf. — Connaît-on un portrait de l'auteur de la *Pharsale?*

G. L. H.

Les tirages à part. — Nos bibliographies les plus complètes ne contiennent pas l'indication des études, souvent fort importantes, insérées dans des recueils périodiques et tirées ensuite à part.

Y a-t-il un moyen rapide de se renseigner sur ce point? R. V.

« Vive le quartier latin », brochure anonyme. — De qui est donc une petite brochure qui a paru, sous ce titre, en 1860, chez Marpon, galerie de l'Odéon ? Je la croyais de Vermorel et je m'aperçois que l'auteur de la brochure rose *Ces Dames,* qui sent l'eau de Cologne comme les soirées de Markowski, y est fustigé d'importance. C'est bien un plaidoyer ardent, vibrant, pour le quartier latin de 1860, par un jeune ou vieil étudiant, mais quel est-il ? Il y a du style et du nerf dans cette brochure. K.

Pierres à cassures cruciales. — J'ai vu des pierres rapportées du mont Sinaï par un marin : elles sont dures comme des cailloux, d'une couleur brun noir et, curieuse particularité, elles présentent une croix pattée en relief sur chaque face. Pourrait-on me dire si ces pierres sont de nature quartzeuse, pourquoi leurs arêtes sont cruciformes, enfin si on en trouve ailleurs qu'au Sinaï?

ANCINETTE.

Armoiries à déterminer. — De qui sont les armoiries suivantes ? Ecu en bouclier, surmonté d'une couronne de comte, écartelé d'un filet en croix. Au quartier supérieur gauche, un canard ou une oie à trois têtes, avec une queue recourbée en panache ; au quartier inférieur gauche, un léopard ; au quartier supérieur droit, des tierces, dans le sens horizontal ; au quartier inférieur droit, un lion éviré, à demi dressé en l'air, la queue repliée en dehors.

Ces armoiries sont figurées sur les deux plats d'une riche reliure de l'*Almanach royal* de 1756, reliure de 0m,195 de haut sur 0m,128 de large.

Le filet en croix, les tierces, les figures, la couronne comtale sont dorés. Le fond de l'écu est la couleur du cuir de la reliure, des nervures et des fleurs de lis.

Peu expérimenté en matière de blason, je prie d'ailleurs d'excuser les termes impropres qui auraient pu se glisser dans ma description de l'écu. J'ai cherché avant tout à me faire comprendre et non à user d'une terminologie héraldique impeccable. L. JENY.

RÉPONSES

Arrêt du Parlement de Toulouse relatif à la belle Paule (III, 518). — Les archives de la Haute-Garonne ne font pas mention de cette ordonnance. M. l'archiviste-adjoint, qui travaille en ce moment à la rédaction de l'*Inventaire sommaire des arrêts*, est arrivé au règne de François Ier, c'est-à-dire à l'époque où l'ordonnance aurait été rendue, et n'a rien trouvé. D'ailleurs, un érudit toulousain, M. Saint-Charles, qui a fait une étude sur la Belle Paule, écrit (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 8e *série, IV*, 192) : « C'est le Conseil de ville qui *aurait pris une décision obligeant la Belle Paule à sortir le visage découvert deux fois par semaine.* » Peut-être trouverait-on quelque chose aux archives de la ville de Toulouse. Que l'*Intermédiaire* fasse donc appel à la science de l'archiviste, M. Ernest Roschach. F. M.

D'Artagnan (XII, 345 ; XXIV, 398, 443, 574). — Un des anciens registres de l'état civil, à Chalon-sur-Saône, contient les deux actes suivants.

I. Le mardi 5e juillet 1661, j'ai baptisé, sur les fonts baptismaux, un enfant mâle de madame d'Artagnan. Il naquit rière notre paroisse (Saint-Vincent), le mesme jour, environ une heure après minuit, en l'année 1661. Il a esté baptisé sans nom et sans aucune cérémonie. — *Signé :* Barbey, chanoine, vicaire du chapitre.

II. Le huit octobre mil sept cent quatorze, a esté conduitte madame la comtesse d'Artagnan, qui est décédée du six dudit mois, depuis la porte Saint-Laurent, pour estre inhumée dans sa terre dite de Sainte-Croix, en présence des sieurs Menut, prebtre, et Jeannin, sous-diacre

en la cathédrale de Chalon, qui l'ont accompagnée jusqu'au dit lieu. — *Signé:* Toussaint, prebtre.

Pour extraits conformes : G. T. O'M.

—

Théroigne de Méricourt (XIX, 98, 158, 184; XXIV, 866). — Dans le n° du 25 février 1886 (XIX, 98), j'avais rappelé qu'au dire de la plupart des historiens qui ont écrit sur la Révolution, Théroigne de Méricourt avait été fouettée en public par des femmes, mais que, suivant certains écrivains et notamment suivant Michelet, elle aurait été fustigée par des hommes. De quel côté était la vérité ? Un correspondant a répondu (XIX, 184) que « il n'importe guère à l'histoire de savoir si une créature de cette sorte a été fouettée par des sans-culottes ou par des furies de la guillotine, mais il est généralement admis que ce supplice lui fut infligé par des femmes ». Devant cette observation je n'avais pas insisté.

Tout récemment (XXIV, 866), M. Adrien Marcel, revenant sur le même point, a déclaré « qu'il est bien difficile de savoir au juste par qui Théroigne de Méricourt fut fouettée », et il a reproduit plusieurs affirmations entièrement contradictoires.

La question étant ainsi reprise, je crois devoir citer quelques documents de l'époque attestant que ce furent des femmes qui firent subir à Théroigne l'odieux traitement qui la rendit folle.

Dans la *Démagogie en 1793 à Paris*, M. Dauban donne, p. 189 à 191, des *extraits de la feuille des rapports et déclarations faits au bureau de surveillance de la police*, 16 *mai* 1793, *l'an II de la République* (Archives nationales), rapports dans lesquels, à la suite d'un exposé de l'insolence des femmes qui s'ameutent autour de la Convention, il est mentionné que « la citoyenne Théroigne, fouettée par ces espèces de mégères, leur avait dit qu'elle leur ferait mordre la poussière tôt ou tard ».

Un contemporain de la belle Liégeoise, un publiciste et homme politique qui fut guillotiné à Paris, le 7 octobre 1793, Gorsas, s'exprimait ainsi, à la date du 17 mai précédent, dans son journal ayant pour titre *Courrier des quatre-vingt-trois départements :*

Une héroïne de la Révolution a éprouvé avant-hier un petit échec sur la terrasse des Feuillans. Mademoiselle Théroigne, dit-on, recrutait des femmes pour la faction rolandine; malheureusement elle s'adressa aux dévotes de Robespierre et de Marat, qui, ne voulant point grossir l'armée des Brissotins, se saisirent du recruteur femelle et la fustigèrent avec toute l'activité convenable. La garde arriva et arracha la victime à la fureur de ces indécentes furies. Marat même, qui vint à passer, prit la fustigée sous sa protection. C'est ainsi qu'elle échappa aux sœurs fouetteuses des tribunes. *Sic transit gloria mundi.* Celui qui est né aujourd'hui peut être fouetté demain.

Enfin, il est constaté dans un rapport des Archives (voir *Révolutions de Paris*, n° 201) que les tricoteuses, appelant Théroigne « brissotine », la saisirent à bras-le-corps, et tandis qu'une d'elles lui relevait ses vêtements, les autres la fouettèrent à nu. (*Étude sur Théroigne de Méricourt*, par Marcellin Pellet.)

Ces documents établissent bien que la fustigation subie par Théroigne lui fut administrée par des femmes. C'est maintenant à ceux qui prétendent le contraire à fournir leurs preuves.

Cette fustigation sommaire et indécente, ajoute M. Pellet, était dans les habitudes du temps. Les commères de la rue l'avaient souvent infligée aux femmes aristocrates ou aux religieuses restées fidèles à leur costume professionnel. On n'a qu'à voir de nombreuses gravures de l'époque, notamment celles qui illustrent les numéros 74 et 99 des *Révolutions de France et de Brabant.*

Au mois d'avril 1866 (III, 198), l'*Intermédiaire* insérait la question suivante sous le titre : *Une femme fouettée en* 1789. « Une des estampes de l'iconographie révolutionnaire représente une femme de condition fouettée pour avoir craché sur le portrait de M. Necker. Le fait de cette flagellation est-il réel? » Aucune réponse n'a été donnée, mais si l'on en juge par les fustigations qui, dans la France entière, furent administrées, en 1789 et durant les années suivantes, à des femmes, à des religieuses, à des jeunes filles, et dont on trouve fréquemment le récit dans l'*Histoire de la constitution civile du clergé*, par M. Lucien Sciout, et dans plusieurs autres ouvrages, il n'est pas douteux que l'estampe dont il est ici question doit être la représentation d'une scène vraie. Si d'ailleurs une femme a reçu alors le fouet pour avoir craché sur le portrait de Necker, il en est une autre qui paraît avoir subi le même sort pour avoir conservé l'image de l'illustre ministre après qu'il eut donné sa démission, en septembre 1790. On vendit, en effet, dans les rues de Paris, un *dialogue entre un noble et sa femme, qui fut fessée au Palais-*

Royal pour avoir gardé le portrait de Necker.

Dans les temps modernes il en a été ainsi, plus ou moins, aux époques de troubles politiques ou d'effervescence populaire.

Sous la Restauration, les dames royalistes de la région du Midi se mettaient, le dimanche et les jours fériés, à la recherche des jeunes filles et femmes protestantes, les traînaient dans la rue, les couchaient par terre, relevaient leurs jupes par derrière et les frappaient avec fureur à coups de battoirs auxquels étaient attachées des pointes de fer dessinant une fleur de lis qui laissaient des marques sanglantes. On appelait ces instruments de torture des *battoirs royaux*. (Emile Villemot, l'*Evénement* du 21 mars 1874.)

Au cours de la lutte qui s'engagea à Paris dans les journées qui suivirent le coup d'Etat de 1851, « M. le général Herbillon faisait donner le fouet aux insurgés âgés de moins de vingt ans qu'on lui amenait, et les livrait aux sergents de ville ». (Mayer, *Histoire du deux décembre.*)

Rendant compte de l'entrée d'une partie de l'armée allemande à Paris, en mars 1871, M. Francis Wey, dans son livre intitulé : *Chronique du siège de Paris*, dit qu'aucun Parisien ne pénétra dans le quartier des Champs-Élysées occupé par les troupes étrangères, et que « quelques créatures, dans leurs plus voyants atours, ont seules tenté une incestueuse fraternisation ; le peuple les vint prendre au bras des officiers ennemis et les fouetta devant eux publiquement. »

A une époque plus rapprochée, la femme Limousin, qui joua un rôle dans une affaire politique célèbre, avait cherché un jour à s'exhiber dans un café de Paris. Elle fut huée par la foule, puis, selon la version de plusieurs journaux, notamment la *Nation* (27 novembre 1887), on lui arracha ses vêtements, on lui retroussa sa robe, et on la fouetta.

Plus récemment encore, mais cela se passait en Prusse, des mineurs de Waldenburg qui étaient en grève ont, entre autres excès, déshabillé et fouetté la femme du comptable de la société industrielle à laquelle ils appartenaient (le *Figaro*, 19 mai 1889).

Ce sont là des actes abominables qui, de fréquents qu'ils étaient il y a cent ans, sont heureusement devenus de plus en plus rares. Mais qui oserait affirmer qu'ils ne se reproduiront jamais ?

AL. P.

—

Henri de La Rochejaquelein (XXI, 133, 211, 273). — La date de sa mort doit être définitivement fixée au 28 janvier. La relation de M. le comte de La Bouère, témoin oculaire de cet événement, insérée dans les *Souvenirs de madame de La Bouère*, parus cette année, la fixe irrévocablement à cette date (avant-propos et p. 139 et suiv.). Son corps ne fut pas enterré avec celui de son meurtrier, mais dissimulé jusqu'à ce que ses soldats pussent l'enterrer séparément. A l'été suivant, il fut transporté aux Aubiers. Parmi ces soldats qui rendirent les derniers devoirs à leur chef, figure cette Renée Langevin, dont l'*Intermédiaire* a parlé dans les *Femmes soldats et généralissimes.*

P. CORDIER.

—

Familiæ stipendia (XXI, 452, 538; XXIII, 651). — En 1849, M. Benoît Bischoff fils, à Bâle, a fait une fondation de famille du montant de 100,000 francs. Il en a destiné les revenus en premier lieu aux descendants pauvres de l'aïeul commun de la famille, Nicolas Bischoff, nommé Episcopius, né en 1501 à Rittershofen, en Alsace (?), qui épousa en 1529 la fille du célèbre Jean Frobenius et fut l'associé de son beau-frère Jérôme Frobenius, héritier de l'imprimerie de son père.

Dans la même ville, il y a en outre, selon une publication récente de la « Stipendien-Commission », dix-neuf stipendia scolaires, fondés entre 1628 et 1874, par des citoyens bâlois et destinés eux aussi, avant tout, aux jeunes membres de leurs familles ; le montant en est de 20 à 125 francs par an.

Quant à l'université de Bâle, elle a réorganisé, il y a quelques semaines, les statuts de ses stipendia, parmi lesquels trente sont nommés d'après leurs fondateurs (entre autres deux Erasmica), mais ne sont pas restreints à leurs descendants, si tant est qu'ils en aient eu ; ils sont de 35 à 168 francs par an.

H. H.

—

Boson (XXII, 258). — J'ai demandé, en mai 1889, si le tombeau de Boson, roi de Bourgogne et de Provence, existait encore dans l'église Saint-Maurice de Vienne et quel était le texte exact de son épitaphe. Aucune réponse n'a été faite à ma question; mais, depuis qu'elle a été

posée, j'ai trouvé la mention suivante dans un des Guides Joanne, *De Paris à la Méditerranée* (1879, 2e partie : *De Lyon à Marseille*, p. 10) : « On remarque (à l'intérieur de la cathédrale de Vienne), dans une chapelle du XIIIe ou XIVe siècle, à gauche de la septième travée, l'*inscription tumulaire* de Boson, roi de Provence. » C'est une demi-réponse et il ne manque plus, pour qu'elle soit complète, que le texte même de cette inscription tumulaire. Je me proposais de m'adresser, à ce sujet, soit au curé de Saint-Maurice, soit au bibliothécaire de Vienne, soit à l'archiviste du département de l'Isère, lorsque, à ma profonde stupéfaction, les *Nouvelles de l'Intermédiaire* du 25 novembre, col. 20, m'ont appris qu'en creusant les fondations de nouveaux fonts baptimaux dans la cathédrale en question, des maçons ont découvert le squelette et l'*épitaphe* de Boson. Puisque cette épitaphe existait en 1879, comment n'a-t-elle été découverte qu'en 1891 ? Il y a là un petit mystère qu'un intermédiairiste du Dauphiné pourrait sans doute éclaircir, et ce confrère serait fort aimable de vouloir bien, en outre, relever les termes d'une inscription qui ne peut manquer d'être un curieux document historique.

ADRIEN MARCEL.

—

Un pseudonyme à démasquer (XXII, 518). — *Jean Lahor* est le nom de guerre d'un de nos premiers poètes-philosophes, M. le docteur Henri Cazalis, né à Cormeilles en Parisis (Seine-et-Oise), le 9 mars 1840. M. Cazalis publia d'abord sous le pseudonyme de *Jean Caselli* les *Chants populaires de l'Italie*, texte et trad. (Bruxelles, 1865) ; *Vita tristis*, poésies (*ibid.*, 1865) ; puis, sous son nom véritable : *Melancholia* (Paris, 1868), le *Livre du néant* (1875), l'*Illusion* (1875) et une étude sur *Henri Regnault*, *sa vie et son œuvre* (1872). Sous le nom de *Jean Lahor*, M. Cazalis a donné une traduction en vers du *Cantique des cantiques*, d'après la version de Reuss (1885), puis une édition remaniée et modifiée de ses poésies complètes sous le titre générique : *l'Illusion* (1888), enfin les *Grands poèmes religieux et philosophiques* (1888), première série d'une *Histoire de la littérature hindoue*.

PAUL MASSON.

—

Erreurs judiciaires (XXIII, 420, 593, 620 ; XXIV, 54, 142). — Dans les *Causes célèbres* de Fouquier (t. II, p. 136), à propos du procès que l'auteur appelle « *le Squelette de la rue de Vaugirard* », il est question d'une affaire jugée par la Cour d'assises de la Seine, le 12 juillet 1833, et fondée sur l'assassinat d'une femme de chambre de madame Dupuytren. Les accusés étaient les nommés Lemoine et *Gilliard*. Ils furent tous les deux condamnés à mort et exécutés. M. Fouquier affirme que, peu de temps après, *Gilliard* fut reconnu innocent. Sur quoi peut être fondée cette affirmation d'innocence ? et quel est le journal ou le livre, autre que celui de M. Fouquier, qui en a parlé ?

Dans un article paru dans l'*Eclair* du 15 novembre 1889, sous le titre : *l'Opinion du médecin légiste*, il est fait mention d'un procès jugé à Rouen en 1846 et qui aurait abouti à la condamnation et à l'exécution de deux innocents, par suite d'une affirmation erronée du médecin expert. Le docteur Desbois protesta et rédigea une brochure qu'il adressa à Orfila. L'avis de ce dernier fut, comme celui du docteur Desbois, que l'opinion de l'expert qui avait servi de base à l'accusation et déterminé la condamnation était sans valeur. Quelle est la date exacte de l'arrêt de la Cour de Rouen, et le nom des condamnés ? Le compte rendu du procès a-t-il été publié ? Quel est le titre de la brochure du docteur Desbois ?

Enfin (pour cette fois !), troisième erreur judiciaire sur laquelle je serais heureux d'avoir des détails, c'est celle dont aurait été victime Pierre Vaux, instituteur à Longepierre (Saône-et-Loire), condamné aux travaux forcés en 1851, pour incendie volontaire. L'*Evénement* (du 17 décembre 1885), en parlant de ce procès, a dit : « Pierre Vaux mourut en 1875, à Cayenne, alors que les véritables coupables avaient été découverts et condamnés ». — Où trouverai-je le compte rendu de cette affaire que la *Gazette des Tribunaux* n'a pas donné ? Quelle est la preuve que Pierre Vaux était innocent ?

Je serais reconnaissant à M. E. de Neyremand s'il voulait bien donner les noms (tout au moins les initiales) des accusés ou condamnés innocents dont il a parlé, ainsi que les dates et l'indication des cours ou tribunaux devant les-

quels se sont produits les différents faits qu'il a cités. M. L.

—

Quintin Craufurd (XXIII, 582; XXIV, 862). — M. H. S. Ashbee a publié, dans l'*Annuaire de la Société des amis des livres* (1891), un très intéressant article sur Craufurd. M. D.

Madame Boy de La Tour (XXIV, 44). — Madame Boy de La Tour (Julienne-Raquin), née en 1715, à Yverdun, épousa G. D. Boy de la Tour, son cousin, originaire de Lyon, neveu de Roquin d'Yverdun, et banquier à Neuchâtel (Suisse). Son mari étant mort avant 1762, elle continua à gérer sa maison de banque. En 1762, étant chez ses sœurs à Yverdun, elle eut l'occasion de voir J.-J. Rousseau, qui était alors à la recherche d'une nouvelle habitation; elle lui offrit sa maison de Môtiers-Travers que Rousseau accepta. Son illustre locataire devint son ami, son protégé et celui de toute sa famille. Elle mourut le 11 septembre 1780, ayant de son mariage trois filles et deux fils. 1. Madeleine-Catherine Boy de La Tour, mariée le 16 octobre 1766 avec Etienne Delessert, banquier, père de Benjamin, de François et Gabriel Delessert, qui occupèrent tous trois à Paris un rang considérable, à divers titres. Elle mourut à Paris, le 23 mars 1816.

2. Elisabeth Boy de La Tour, née en 1755, mariée avec Guillaume Mallet, fondateur d'une importante maison de banque, à Paris et morte à Deuil, près Montmorency, le 20 mai 1781.

3. Demoiselle Boy de La Tour, mariée avec M. de Villadin, de Berne.

4. Jean-Pierre Boy de La Tour, banquier à Lyon et à Neuchâtel, marié avec la demoiselle Pasquier et mort à Môtiers, le 2 juillet 1772, ayant un fils, François-Louis Boy de La Tour, marié à Crassier, le 24 octobre 1774, avec Henriette-Marguerite Boutens, et une fille, Marie-Louise Boy de La Tour, morte à Fleurier, le 10 avril 1808, et Louis Boy de La Tour, mort à Lyon, sans postérité.

Le portrait de madame Boy de La Tour, peint par Joseph Sifrede Duplessis, se trouve dans la collection de M. le baron Hottinguer. Il a fait partie de l'exposition *des arts au début du siècle*, au Champ de Mars, sous le n° 365 du catalogue. ALF. BEGIS.

—

Charles IX, poète (XXIV, 130). — Il est incontestable que Charles IX s'adonnait volontiers à la poésie. Ronsard a dit de lui :

Il faisoit de mes vers et de moy telle estime,
Que souvent Sa Grandeur me rescrivoit en [ryme,
Et je luy respondois, m'estimant bien heureux,
De me voir assailly d'un Roy si généreux.

(*Le tombeau de Marguerite de France.*)

Brantôme dit à son tour :

Il voulut sçavoir la poésie et se mesler d'en escrire, et fort gentiment. M. de Ronsard en a monstré en son livre quelque petit eschantillon; et m'estonne qu'il n'en a monstré d'advantaige, car il a bien plus composé que cela, et surtout des quatrains, qu'il faisoit fort gentiment, prestement et impromptu, sans songer, comme j'en ai veu plusieurs qu'il daignoit bien quelquesfois monstrer à ses plus privez en sortant de son cabinet, et mesmes aucuns qu'il addressoit à M. Nicolas, l'un de ses secrettaires, fort honnest' homme et bon compagnon, qui estoit fort heureux à en faire rencontrer de très bons et plaisantz qu'il addressoit au roy; et le roy aussitost attaqué se deffendoit, disant qu'il y alloit de son honneur s'il ne respondoit de mesme. (Edition Lalanne, t. V, p. 280.)

Le « petit eschantillon » dont parle Brantôme se compose de deux pièces d'un assez joli tour, que Ronsard a publiées pour rendre intelligibles les réponses qu'il y a faites. Ces deux pièces, complètement oubliées, n'ont aucune analogie avec celle qui est présente à toutes les mémoires, mais qui n'a surgi que beaucoup plus tard. Blanchemain, qui a eu le tort de l'introduire dans le texte de son Ronsard, avoue cependant en note qu'il craint qu'elle ne soit apocryphe. L'abbé Gouget la cite dans sa *Bibliothèque française* (art. Ronsard, t. XII, p. 204). Suivant Blanchemain, ces vers « ont été envoyés à l'impératrice de Russie, Catherine II, par M. de Meilhan, qui les avait probablement retrouvés le premier. »

Ils ont été imprimés beaucoup avant cette époque, dès le milieu du XVII° siècle, dans un ouvrage intitulé: *Histoire de France depuis Pharamond... jusqu'à Louis XIII...* Paris, Antoine de Sommaville, MDCLII, in-4° (p. 548). Cette date doit bien être la leur. Ils appartiennent à un courant cornélien incontestable, et n'ont aucun des caractères de la poésie du XVI° siècle. Les attribuer à Jean Royer, l'auteur du livre, qui a rimé quelques tragédies oubliées et fort dignes de l'être, semble d'abord invraisemblable, mais ce Jean Royer était un

grand ami de Rotrou qui lui a envoyé un éloge en vers de son *Trophée d'armes héraldique*, qu'il n'a point manqué de placer en tête de l'ouvrage, et Rotrou pourrait bien avoir eu quelque part à la prétendue pièce de Charles IX, qui est tout à fait dans l'allure de son style. La voici transcrite d'après le volume que nous venons de citer :

L'art de faire des vers, deut-on s'en indigner,
Doit estre à plus haut prix que celuy de régner.
Tous deux également nous portons des cou-
[ronnes;
Mais, roy, ie les reçois. Poëte, tu les donnes.
Ton esprit, enflammé d'une céleste ardeur,
Esclatte par soy-mesme, et moy par ma gran-
[deur.
Si du costé des Dieux ie cherche l'auantage,
Ronsard est leur Mignon et ie suis leur Image.
Ta lire, qui rauit par de si doux accords,
T'asservit les esprits dont ie n'ai que les corps;
Elle t'en rend le maistre, et te fait introduire
Où le plus fier Tyran ne peut auoir d'Empire.

Ce sont bien là des vers, non de roi, mais de poète, et même de poète qui vient de traverser les temps agités de la Fronde.

En passant de main en main, la pièce s'est augmentée par les deux bouts. On a ajouté en tête ces quatre vers :

Ton esprit est, Ronsard, plus gaillard que le
[mien ;
Mais mon corps est plus jeune et plus fort que
[le tien.
Par ainsy ie conclu qu'en sçauoir tu me passe
D'autant que mon printemps tes cheveux gris
[efface.

Et l'on aurait mauvaise grâce à prétendre qu'ils ne sont pas de Charles IX, car ils ont été détachés de la fin du second morceau authentique de ce prince, publié par Ronsard lui-même.

Quant à ces deux vers, qui terminent maintenant la pièce :

Elle amollit les cœurs et soumet la beauté :
Ie puis donner la mort, toi l'immortalité,

je ne sais ni par qui, ni à quel moment précis ils y ont été introduits, et c'est un dernier problème qui reste encore à résoudre. CH. MARTY-LAVEAUX.

Les femmes généralissimes (XXIV, 247, 371, 411, 453, 588, 723, 826, 910). — On a cité, à Subligny (Manche), une chouanne qui, vêtue en brigand et armée d'une hache, conduisait parfois les hommes, et qu'on appelait *la Capitaine*. (*Louis de Frotté et les Insurrections normandes*, t. II, p. 594.)

A-t-on signalé, parmi les héroïnes vendéennes, Françoise Després, d'autant plus digne de mention qu'elle publia un curieux volume : *Détails historiques sur les services de Françoise Després, employée dans les armées royales de la Vendée, depuis* 1793 *jusqu'en* 1815... *Ecrits par elle-même*... (Paris, Michaud, 1819, in-8°.) L.

— Madame de Beauglie, dont les historiens ont à l'envi dénaturé le nom, s'appelait madame *Bulkeley* (pron. Boukly). Figure curieuse, non étudiée jusqu'ici, et dont voici le portrait en quelques lignes.

Céleste Taloux de la Cartrie, née à Angers en 1753, était fille d'un conseiller auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne. Elle épousa, en 1779, mon arrière-grand-oncle, M. de la Brossardière, de Bas-Poitou, dont elle eut une fille. Veuve de bonne heure, elle se remaria, en 1786, avec M. William Bulkeley, officier dans Walsh, et membre d'une illustre famille irlandaise. M. Bulkeley commanda, en 1793, la division royaliste de la Roche-sur-Yon; après la prise de cette ville par les républicains, madame Bulkeley et son mari combattirent dans la division de Joly, puis dans celle de Charette, dont ils se séparèrent pour suivre la grande armée vendéenne dans sa marche d'outre-Loire. Madame Bulkeley, sa fille et son mari furent pris au Loroux-Bottereau, le 24 décembre 1793, et conduits à Angers ; M. Bulkeley fut guillotiné le 2 janvier 1794; madame Bulkeley, condamnée à mort, simula une grossesse et dut à ce subterfuge d'atteindre Thermidor qui lui rendit la liberté. Dès sa sortie de prison, elle accourut dans l'armée de Charette, brûlant de venger la mort de son mari, et celle de sa fille, morte dans les prisons d'Angers; elle reprit le commandement de la compagnie de chasseurs qu'elle avait levée et organisée elle-même, et combattit vaillamment jusqu'à la mort de Charette.

Après la pacification, elle épousa M. Thoreau de la Touchardière, qui mourut au bout de quelques mois, et enfin, en 1803, elle contracta une quatrième union avec un officier des armées impériales, M. Pissère. Madame Bulkeley mourut à Angers, en 1832.

J'extrais ces courtes notes d'une étude détaillée qui paraîtra, en décembre prochain, dans la *Revue du Bas-Poitou*. Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de trouver un portrait de

madame Bulkeley; peut-être quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me venir en aide? C. DE LA CHANONIE.

— On raconte qu'une princesse, Libossa, femme du roi Prémislas, s'était formé une garde de jeunes filles, véritables amazones, combattant sur les champs de bataille. A la mort de la princesse, la fille qui les commandait, Vlasta, les réunit sur une montagne, non loin de Prague; elles y élevèrent un fort, qu'on appelait le « Château des jeunes filles » et dans lequel elles s'enfermèrent.

Les amazones livrèrent même, assure-t-on, des combats en règle aux troupes du roi, combats dans lesquels elles remportèrent souvent la victoire. Elles mutilaient tous les prisonniers, leur coupant les oreilles et le nez. Le roi finit par faire le siège du château des jeunes filles, et toutes les amazones furent égorgées.

Voilà du moins ce que raconte une légende de l'an 735. JULES POIRIER.

—

La femme perd-elle son nom par le fait de son mariage? (XXIV, 285.) — Les réponses à cette question ne me paraissent pas avoir toute la précision désirable.

Légalement et juridiquement la femme mariée conserve son nom, mais celui de son mari y est indissolublement uni. Ainsi dans tout acte notarié, juridique ou commercial, la femme sera qualifiée ainsi :

Dame Jeanne Martin, épouse de M. Pierre Dubois.

Devenue veuve, elle sera qualifiée nécessairement de :

Dame Jeanne Martin, veuve de Pierre Dubois.

Qu'elle signe ou non de son nom de fille, peu importe, mais dans les qualités de tout acte notarié ou judiciaire sa situation civile sera ainsi établie, parce que la femme ne peut contracter qu'en établissant sa capacité de le faire Il en résulte que le titre de veuve lui sera appliqué obligatoirement jusqu'à sa mort, sauf le cas, bien entendu, d'un second mariage.

Quant au divorce, je ne sais pas si la jurisprudence exige que la femme prenne la qualité de femme divorcée, mais j'inclinerais à le croire, parce que ce qui domine tout ici, c'est la constatation de la capacité de contracter. En résumé, donc, la femme conserve son nom, et celui de son mari y est obligatoirement joint jusqu'à un second mariage. H. C.

—

La mémoire se perd-elle à mesure que l'on avance en âge, ou peut-elle être conservée, à la condition de la cultiver ou de l'exercer? (XXIV, 291, 423, 458, 501, 545, 636, 822.) — M. Sarcey, répondant à la question soulevée par un des correspondants de l'*Intermédiaire*, a dit, au cours de son article, « qu'à un certain âge on se rappelle plus nettement les impressions d'enfance que celles de la veille ». Voici un exemple qui semble à peu près lui donner raison, je dis à peu près, puisqu'il s'agit, dans le passage qui suit, plutôt de souvenirs de jeunesse que d'impressions d'enfance.

« Sa mémoire, écrit le baron E. de Las Cases, à propos de Napoléon, était prodigieuse : on pouvait croire qu'il n'avait rien oublié de ce qu'il avait lu.

« Un jour, ayant dîné seul dans son appartement, il en sortit comme nous étions au dessert; il s'assit et demanda le sujet de la conversation. On lui dit qu'on parlait du verre, de sa découverte, et de son usage chez les anciens; que l'on avait énoncé telle et telle opinion.

« Vous êtes dans l'erreur, dit-il, et il fit avec détail l'histoire du verre. « Du reste, ajouta-t-il, cela doit être dans l'Encyclopédie anglaise que nous venons de recevoir. *My son*, allez chercher. »

« J'apportai le volume et lus l'article. Tout ce qu'il avait raconté était exact, et, sur l'étonnement qu'on lui exprima, il dit qu'il avait lu cela lorsqu'il était lieutenant d'artillerie... » PONT-CALÉ.

—

Est-ce Molière qui a donné aux Académiciens leur entrée à la Comédie-Française? (XXIV, 346, 505, 873.) — L'assertion de Luchet de Laroche du Maine, dans son *Histoire littéraire de Voltaire*, est évidemment erronée.

C'est l'année de *Zaïre* (1732), et non celle d'*Artémise* (1720), que les députés des comédiens du Roi offrirent à MM. de l'Académie française l'entrée de leur spectacle.

Si l'on avait le moindre doute à cet égard, les termes dont se servirent la Comédie pour offrir et l'Académie pour remercier suffiraient à prouver qu'il s'agissait bien là d'une innovation.

D'ailleurs, les documents peuvent en témoigner; les anciennes listes d'entrées

de 1688, 1697, 1726, et 1729 ne comprennent d'autres noms d'académiciens que ceux dont le droit est acquis comme auteurs représentés.

Après 1732, toute l'Académie y figure collectivement, comme « les officiers des compagnies de mousquetaires, » les « commissaires de quartier » et les « comédiens italiens ».

L'*Etat des personnes qui jouiront de l'entrée gratuite à la Comédie-Française* dressé en 1759 porte simplement : « MM. de l'Académie française. » A cette date, le *Journal* de Barbier parle d'un banc spécial affecté aux académiciens.

GEORGES MONVAL.

—

A propos des Tilly (XXIV, 377, 509, 660, 874). — Je désire beaucoup savoir, pour un travail généalogique, comment s'appelait la mère du comte Charles de Tilly, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le roi à Dieppe et dans tout le pays de Caux. Il était le parent du comte Alexandre de Tilly, avec lequel il eut un duel dont ce dernier parle dans ses *Mémoires*, t. II, p. 325.

POGGIARIDO.

—

Le chevalier Deslandes (XXIV, 439, 594, 682). — Je greffe un petit problème bibliographique sur la question d'histoire et de biographie qui concerne cet intéressant personnage. Le plus curieux de ses ouvrages : « Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant », a paru d'abord à *Rochefort, chez Jaques Le Noir, en* 1714. Cette année-là, Deslandes était bien commissaire de la marine à Rochefort, mais je me demande si, dans cette ville maritime, tout récemment fondée par Colbert et Louis XIV, il y avait alors une imprimerie, d'autant plus que le nom de l'imprimeur, le frontispice macabre, le format du livre dénoteraient plutôt une origine hollandaise. Renvoyé à plus savant que moi.

FOG.

—

Mademoiselle Juliette Drouet a-t-elle servi de modèle pour la statue de Strasbourg de la place de la Concorde? (XXIV, 488, 876.) — Je remercie fort M. Germain Bapst pour son intéressante communication, mais je lui demanderai la permission d'insister. Puisque la statue de Lille reproduit à la fois les traits de madame Pradier et d'une demoiselle Vignardonne, n'est-il pas possible que la statue de Strasbourg représente en même temps madame Pradier déjà nommée et mademoiselle Drouet? PAUL MASSON.

—

Le livre d'or des répétiteurs (XXIV, 516, 697, 737, 877). — Après s'être battu sur les barricades de juillet, Hégésippe Moreau se fit maître d'études, mais se lassa bientôt de cette situation. M. Camille Rousset, membre de l'Académie française, fut autrefois maître d'études au collège Saint-Louis. M. Paul Arène fut, lui aussi, maître d'études au lycée de Marseille, puis au lycée de Vanves.

Enfin, comment a-t-on oublié M. Pasteur, qui a été également maître répétiteur au collège de Besançon ? Ce n'est certes pas le moins illustre des répétiteurs.

ANCINETTE.

— En tête des maîtres d'études devenus célèbres, on a proposé de mettre Armand Marrast. C'est justice, non pas seulement parce qu'il n'a jamais renié son humble origine (d'autres ont eu cette fière modestie), mais parce qu'il a su, dans une haute situation, reprendre utilement son rôle de début.

A l'Assemblée nationale, dit Victor Hugo, M. Armand Marrast a été un président remarquable. Pourquoi? Précisément parce qu'il avait été maître d'études. Il s'est trouvé que ces habitudes de pion composaient précisément le talent de président d'une assemblée: « Silence, messieurs ! — Monsieur un tel, à votre place ! — Pan! pan! pan! (le couteau de bois sur la table). — Monsieur de la Rochejaquelein, je n'entends que vous! — Messieurs les ministres, vous causez si haut qu'on ne s'entend pas ! » etc., etc.

T. PAVOT.

—

Quelle est l'origine de la formule : A Monsieur, Monsieur? (XXIV, 562.) — L'origine est dans le *Deutéronome*, où Dieu est appelé *Dominus Dominorum* (X, 17). Le *Dominus Dominus* de la formule gothique citée n'en est qu'une répétition.

C. A. WARD.

— Au XVIII[e] siècle, selon le *Nouveau secrétaire de la cour* (1739, in-12), on ne mettait jamais *Monsieur* en tête de la lettre, on l'intercalait dans la première ligne.

Et, ce qu'on croirait difficilement aujourd'hui, *Cher Monsieur* passait, d'égal

à égal, pour une offense, parce que c'était alors une expression de supérieur à inférieur.

La charge du mari était rappelée autrefois quand on écrivait à sa femme. On ne manquait point d'écrire en toutes lettres *Madame la chancelière, Madame l'intendante*, ou *Madame la première présidente du Parlement*, ou *de la Chambre des Comptes*, ou *de la Cour des Aides*.

Il était « ridicule » d'y joindre l'indication de la demeure. On mettait seulement le nom de la ville. Car dire qu'un président, ou un procureur général, ou un conseiller d'Etat, habitait telle rue ou telle maison, eût semblé véritablement porter atteinte à la notoriété acquise par le fait seul de sa position.

Un autre privilège réservé aux gens de distinction était celui de ne pas recevoir de lettres affranchies. Le Secrétaire le déclare formellement : « C'est faire *une espèce d'insulte* à un homme élevé en dignité, et à toute personne au-dessus de soi, que d'affranchir les lettres qu'on lui écrit. »

Que diraient aujourd'hui nos députés, si les solliciteurs craignaient de les insulter par timbres-poste? Ly.

La descendance de Napoléon Ier (XXIV, 564, 878). — Réponse à M. Germain Bapst. Dans les existences régulières, *il est difficile*, en effet, d'avoir, dix ans après son mariage, des fils au service militaire. Mais dans les existences irrégulières, comme il y en a beaucoup, à Paris plus qu'ailleurs, c'est facile, et c'est ici le cas. M. Bapst a oublié l'article 331 du code civil.

Léon (Charles), je le nomme en toutes lettres puisqu'il n'y a pas d'inconvénient, fut toute sa vie un irrégulier. Né à Paris, le 6 décembre 1806, il se maria tardivement, en 1865, âgé de 59 ans. Il épousa, à la mairie du XVIIIe arrondissement, demoiselle Jouet (Françoise), couturière, dont il avait quatre enfants, trois fils et une fille, qu'il reconnut et légitima. L'aîné de ses fils était né le 24 octobre 1855. Voilà comment ce fils pouvait être en 1875 brigadier au 16e régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Vendôme.

Le comte Léon habitait Toulouse en 1875. Son séjour n'y fut pas prolongé. Ne réussissant pas à vendre les fameux tableaux aux armes impériales, il alla chercher fortune ailleurs. Avant 1870, il avait résidé pendant environ vingt ans dans sa propriété, quai de Sèvres, 18, à l'île Saint-Denis. Cette propriété fut vendue par autorité de justice en 1872. A l'île Saint-Denis et à Saint-Denis, tout le monde a connu le comte Léon, sa vie aventureuse, ses expédients. Son identité est donc très facile à fixer. Mais il n'en est pas de même de celle de sa mère, qui n'est pas encore très bien éclaircie ; et sur ce sujet il y a matière pour les chercheurs et curieux. OMNIS.

Qu'est devenu le masque mortuaire de Mirabeau? (XXIV, 566, 783.) — La Société d'anthropologie de Paris, qui possède le masque authentique de la tête de Mirabeau « moulé immédiatement après sa mort », vient d'en offrir un moulage à la ville de Paris pour le musée Carnavalet. C.

Billets de mariage (XXIV, 612, 792, 881). — Le duc de Luynes rapporte dans ses *Mémoires* que le célèbre joaillier l'Empereur envoya des billets de faire part du mariage de sa fille à tout Paris, ornés selon l'usage d'images allégoriques.

Le maréchal de Richelieu fut mécontent de cela et fit écrire simplement à la main ceux de sa fille, qui épousait le comte d'Egmont.

L'usage des billets à la main commença, mais il en existe cependant d'imprimés datant de la fin du siècle. X.

La Révolution dans le Gard et les Bouches-du-Rhône (XXIV, 615, 794, 852). — *Pièces et documents officiels pour servir à l'histoire de la Terreur à Nimes et dans le Gard*, publiés par Hippolyte Fajon. Nimes, 1867, in-8°. *Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence de* 1789 *à* 1800, par C. Lourde (de Mazamet), Marseille, 1838. 2 vol. in-8°. *Les Tribunaux révolutionnaires dans les Bouches-du-Rhône*, par G. Sergent. Aix, 1874, gr. in-8°. On peut aussi consulter la *Justice révolutionnaire*, par Berriat-Saint-Prix. Paris, Michel Lévy, 1870, in-8°.

J. S.

Uniformes de l'armée sous Louis XIV (XXIV, 616). — Je crains que la question n'ait été mal posée, car on y parle de revers d'habits et de bas : or, les bas ont

disparu quand ont paru les revers ; les uniformes en question sont donc inadmissibles. Le questionneur ne s'est-il pas trompé, et au lieu de revers n'a-t-il pas voulu dire parements ? Alors tout irait bien, et ces trois militaires seraient des gardes française et suisse et un soldat du régiment du roi.

GERMAIN BAPST.

—

Problème de linguistique (XXIV, 658, 840, 884). — M. V. B. dit que les ducs de Lorraine ont *baragouiné* l'allemand. Jamais l'allemand n'a été parlé à Nancy, pas plus qu'à Metz. Je m'arrête à cette ville parce que, à son égard surtout, il est opportun de combattre une erreur trop répandue. A l'année 1245 remonte l'*Image du monde* dont l'auteur Gaultier fut un Messin. Omont, qui écrivit au XIIIe siècle, était, paraît-il, aussi un Messin. Une partie de la geste de *Garin le Loherain* fut composée à Metz ou dans les environs de cette cité. Lorsque Jean l'Aveugle vint l'assiéger avec l'archevêque de Trèves, le comte de Bar et le duc de Lorraine (1326), un Messin, dans un poème en langue française, raconta tous les épisodes de cette guerre. En français ont écrit les chroniqueurs Philippe de Vigneulles, Praillon, Aubrion, etc., etc. Le patois messin est de pure souche romane. Enfin, avant la guerre de 1870, bien peu de personnes à Metz comprenaient l'allemand. C'était une langue savante qu'on étudiait comme le grec et le latin, seulement ceux qui se livraient à cette étude étaient en bien petit nombre.

POGGIARIDO.

—

Les chevalières de la Légion d'honneur (XXIV, 659, 841, 842). — Notre confrère Georges d'Heylli doit se tromper en disant que le nombre des femmes décorées de la médaille militaire est de 22 depuis 1865. Bien avant cette année-là, on comptait des médaillées ; voici du reste la liste que j'ai pu établir.

Cantinières des régiments :

Cantinières des régiments.

Madame Rossiné, des zouaves de la garde impériale, blessée à Palestro, médaillée par décret du 17 juin 1859.

Madame Gros, des chasseurs de la garde, blessée à Magenta (15 juin 1859).

Madame Calvet, 1er zouaves, pour sa belle conduite à Solférino (1861).

Madame Trémoreau, 2e zouaves, Afrique, Crimée et Italie (1862).

Madame Bourguet, 1er tirailleurs algériens (1865).

Madame Petitjean, du 127e de la garde nationale de Paris. Champigny, plateau d'Avron et Buzenval (1870-1871).

Madame Philippe, du 72e bataillon de la garde nationale de Paris. Champigny, plateau d'Avron et Buzenval (1870-1871).

Madame Renom, du 216e bataillon de la garde nationale de Paris. Champigny, plateau d'Avron et Buzenval (1870-1871).

Madame Malet, du 21e de ligne (1871).

Madame Vialard, du 131e de ligne (1886).

Madame Joudiaux, du 74e de ligne (1888).

Madame Boyer, de l'école de Joinville (1888).

Madame Drouau, du 57e de ligne (1888).

Madame Laurin, du 3e zouaves (1890).

En dehors des femmes appartenant à l'armée nous signalerons : la sœur Grégoire, amputée en Crimée à la suite d'une blessure et que l'on ne connaissait dans l'armée que sous le nom de « maman Chocolat ».

Madame de Chabannes-Lapalice, femme du vice-amiral, pour son dévouement à Marseille pendant le choléra de 1865.

En 1877, mesdemoiselles Juliette Dodu et Œeick, pour leur courage comme employées au télégraphe pendant la guerre de 1870.

Depuis, mademoiselle Dodu a reçu la croix de la Légion d'honneur.

JULES POIRIER.

—

Une femme en prison 40 jours, sans manger ni boire, en 1357 (XXIV, 660, 843). — En 1829, en Amérique, un homme, du nom de *Kelsey*, resta 53 jours sans manger, mais il buvait de l'eau en quantité considérable. A la fin des 53 jours il mourut. Dans le *Sylloge* de Burman, on peut lire le cas extraordinaire d'une fille de Doddington qui resta au lit 21 ans sans manger ou boire au temps de la reine Elisabeth. « Hæc in lecto locata per viginti et unum annos integros nec cibum sumsit, nec liquorem hausit, nec membra movit. »

Il y avait aussi une fille suédoise qui ne prit pas de nourriture pendant six années, comme nous l'apprend une brochure publiée en 1711.

Licetus, à Padoue (1614), publia un traité sur ce sujet. *De his qui diu vivunt sine alimento.* Sir Thomas Browne, dans son livre célèbre, *Religio Medici*, parle d'une fille allemande qui vécut sans manger de viande, en respirant seulement l'arome des roses. Bucoldinnus

nous a donné un livre, *De Puella quæ sine cibo per annos vitam egit*. Aulu-Gelle nous raconte que Favorinus disait qu'on pouvait guérir la boulimie par un jeûne de trois jours. On apprend par l'*Histoire d'Alep*, du Dr Russel, que les habitants observent un jeûne volontaire de six jours, ne permettant pas même à l'eau de toucher leurs lèvres. La soif et la faim pendant les deux premiers jours sont affreuses; les deux jours suivants, ils deviennent tristes et lourds, et sentent mauvais; à la fin du sixième jour, ils prennent un peu d'huile d'amande; puis, un peu de bouillon. Il ajoute que l'appétit ordinaire leur revient très lentement.

Laurent Joubert, selon Bayle, avait soutenu dans ses *Paradoxes* qu'un homme peut vivre longtemps sans manger ni boire. Et ses expériences démontrèrent qu'il avait raison. Mais on le persécuta sous le prétexte que ces jeûnes semblaient indiquer qu'il n'y avait aucuns miracles dans les jeûnes de Moïse, Elie et Jésus-Christ. C. A. WARD.

—

Cours d'amour (XXIV, 661, 886). — Dans le *Journal des Savants* (novembre et décembre 1888), M. Gaston Paris a traité la question de l'existence des Cours d'amour, en rendant compte d'une monographie sur *les Cours d'amour au moyen âge*, publiée à Copenhague en 1888 par M. Trojel.

Voir aussi dans la *Romonia* (XII, 1883) une étude de M. Gaston Paris sur André le Chapelain. H. T.

—

Quel est le plus petit volume imprimé? (XXIV, 669, 887.) — Quand j'ai répondu à la question, j'avais négligé de regarder dans une de mes vitrines, où j'ai deux livres dont l'un est encore plus petit que ceux indiqués, car il ne mesure que 0,019 sur 0,014. Il est intitulé *le Réveil-matin, almanach pour* 1781 (ou peut-être 1761; à vérifier; le 1er janvier fut un lundi). — A Paris, chez Boulanger, rue du Petit-Pont, chez le Mercier (*sic*). 64 pages. Il y a quelques gravures et quatrains à chanter s'y rapportant. On me permettra d'en citer quelques-uns :

La marchande de melons. Air : *Ici, je fonde une abbaye :*

C'est en vain qu'on les examine,
Allez, croyez-moi, vieux barbon,
On ne peut juger par la mine
De la femme ni du melon.

La marchande d'allumettes. Air : *Réveillez-vous :*

Amans, fuyez une coquete,
Son cœur prend feu subitement,
Mais ce n'est qu'un feu d'allumette
Qu'on voit s'étendre (*sic*) en un moment.

La marchande de vieux chapeaux. Air: *Les cœurs se donnent troc pour :*

Vieux et neufs, je les prendrai tous,
Mari jaloux, aman parjure,
Vendez, vendez, gens comme vous
Ne peuvent manquer de coiffure.

La marchande de maquereaux. Air : *Les cœurs se donnent troc pour :*

L'ouis est rouge, et le dos vert,
La marchandise n'est pas laide,
Mais lorsqu'on achète en expert,
On tâte si la queue est roide.

Le livre a des gardes de soie, et est enchâssé dans un charmant petit breloquet doré de 0,021 sur 0,018, que parent de délicieux ornements Louis XVI.

Je possède aussi un *Petit paroissien de l'enfance*, imprimé sans date chez Firmin-Didot, renfermant 5 gravures et mesurant 0,025 sur 0,017. Il est de 98 pages, bien qu'il n'y en ait que 92 de numérotées, et est relié : dos velours et plats en ivoire. Ces minuscules opuscules nous étaient donnés, dans mon enfance, dans des œufs de Pâques.

DE LA COUSSIÈRE.

— Ajoutons à cette curieuse série un charmant et très amusant opuscule (de 4 centimètres sur 4 centimètres), *Loidoros, petit livre de médisances*, imprimé en typographie par Béthune et Plon. C'est un recueil de sentences piquantes destiné, dit l'auteur (Cerfbeer), à accompagner des dragées qui doivent servir à dorer la pilule au lecteur. M.

— Je possède une *Histoire de France abrégée*, avec gravures, imprimée vers 1836 par la maison Henry, 8, rue Gît-le-Cœur, à Paris (l'imprimerie actuelle de l'*Intermédiaire*), pour la librairie Krabbe, et qui mesure 0m,025 sur 0m,035.

ISCHI.

— *Le Joyeux Troubadour*, 1828, *à Paris, chez Charles Sédille, rue de la Verrerie, n°* 61. 64 pages, contenant 8 *images*, 9 *poésies* et un calendrier complet. Couverture en cuir rouge avec ornements dorés sur les plats et sur le dos. Hauteur, 0,022; largeur, 0,0165.

Je ferai remarquer que mon exem-

plaire est *lithographié* et non pas *typographié*, ce qui enlève beaucoup au *mérite* de sa petitesse.

Il y aurait intérêt à savoir quels sont, parmi les livres déjà cités, ceux qui sont imprimés en typographie et non en lithographie.

Il ne doit pas y en avoir beaucoup.

(Saint-Etienne.) C. B.

—

Le cardinal de Richelieu a-t-il été nommé évêque à l'aide d'un faux acte de baptême? (XXIV, 662.) — L'anecdote rapportée dans les manuscrits que possède notre collègue L. G. a, je crois, pour premier auteur, le bénédictin italien Siri (Vittorio) (1608-1685), qui gagna la protection de Richelieu, et, nommé historiographe du roi, ne vint se fixer en France qu'en 1657. Auteur de nombreuses compilations dans lesquelles la critique fait souvent défaut, ne voulait-il pas faire sa cour au puissant cardinal en faisant dire de lui, en 1607, par Paul V : « que ce jeune évêque était doué d'un rare génie, mais qu'il l'avait fin et rusé. » Je crois fort que c'est un mot historique à rayer encore de nos annales. Le frère aîné du futur ministre, Alphonse-Louis, qui devint le cardinal de Lyon (1582-1653), avait été nommé évêque de Luçon à vingt-deux ans, sans objection de la cour de Rome. Lorsqu'il se démit de son siège, en 1605 (pour entrer à la Grande-Chartreuse), en faveur d'Armand son frère qui, sous le nom de marquis de Chillon, terminait ses études au collège de Navarre, ce dernier (né à Paris le 9 septembre 1585, d'après son acte de baptême, registre de Saint-Eustache) n'avait pas besoin de présenter une pièce empruntée pour se faire agréer du Saint-Siège. L'évêché de Luçon, conservé depuis longtemps dans la famille du Plessis, ne pouvait passer dans des mains étrangères. Armand fut désigné pour ce siège par Henri IV qui enjoignit au cardinal du Perron, alors son chargé d'affaires à Rome, de recommander au Pape cette élection qu'il avait à cœur. Le jeune prélat se mit avec tant d'ardeur à ses études théologiques qu'à vingt ans, il était docteur et soutint ses thèses en rochet et en camail, comme évêque nommé. A Rome, on faisait encore quelque objection à son extrême jeunesse, disent les historiens les plus dignes de foi; il y courut et prononça devant le Pape une harangue latine qui dissipa les objections. Sa jeunesse était donc bien connue et j'estime qu'il fut sacré à Rome en 1607, sans avoir à produire, comme un bachelier de nos jours, son acte de naissance.

E. M.

— Le cardinal de Richelieu étant né le 5 septembre 1585 et ayant été sacré évêque le 17 avril 1607, il est certain qu'il n'avait pas l'âge requis par les canons ecclésiastiques, qui est de 25 ans. Mais, en ce temps-là, on obtenait facilement des dispenses et l'on pourrait citer plus d'un évêque sacré dès l'âge de 21 ans. Richelieu eut cette dispense. Il était venu la demander lui-même à Rome et était fortement appuyé par l'ambassadeur de France qui était alors Charles de Neuville, marquis de Villeroy et d'Alincourt, par le cardinal de Joyeuse et par le cardinal de Givry, évêque de Metz. Henri IV avait écrit dans ce sens et d'une manière particulièrement pressante à M. d'Alincourt et au cardinal de Joyeuse. (*Lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey, doc. inéd., tome VII. Déc. 1606). Mais si l'on en croit le bref de dispense délivré par Paul V, le 9 déc. 1606, publié dans Meurisse (*Histoire des évêques de Metz*, in-4°, 1633), le Pape aurait moins eu égard aux sollicitations royales qu'à son admiration personnelle pour le talent et le savoir du jeune candidat. Une anecdote racontée par l'abbé de Pure, dans la vie latine du cardinal, semble corroborer les phrases louangeuses de ce bref. Un jour le Pape, ayant assisté à une discussion théologique à laquelle prenait part le jeune Armand du Plessis, fut ravi de son savoir et se décida à lui accorder la dispense d'âge sollicitée, en disant : « *Æquum est ut qui supra ætatem sapis, infra ætatem ordineris*.

Mais une phrase de ce même bref peut faire croire que le Pape était mal informé de l'âge du candidat : *Licet ipse sicut accepimus in vigesimo tertio ætatis anno tantum constitutum existas*. Or, en décembre 1606, Richelieu venait d'avoir 21 ans, et non 23. Est-ce une erreur involontaire du rédacteur ou bien Richelieu a-t-il bien réellement trompé le Pape en se vieillissant de deux ans? C'est une question difficile à résoudre. Il est certain que, dès que Richelieu devint puissant, on lui reprocha d'avoir obtenu par supercherie l'évêché de Luçon, que Fran-

çois Hyver, ancien curé de Richelieu, réservait d'ailleurs pour la famille Richelieu depuis plusieurs années déjà et en vertu d'une *confidence*, c'est-à-dire d'un contrat simoniaque. Voir à ce sujet le volume de l'abbé Lacroix : *Richelieu à Luçon*. Paris, 1890.

Tallemand des Réaux raconte en note de son historiette relative à Richelieu (tome II, p. 2) que « le Pape lui demanda « s'il avait l'âge : il dit que oui, et après « il lui demanda l'absolution de lui avoir « dit qu'il avait l'âge quoiqu'il ne l'eût « pas. Le Pape dit : *Questo giovanni* « *sara un gran furbo*. » Ce sont les mêmes termes que je trouve dans un manuscrit anonyme de l'époque qui est en ma possession, intitulé : *Portrait du cardinal duc de Richelieu*. Il y est dit : « Il se présenta lui-même à Paul V, « régnant pour lors, et l'assura de sa « majorité..... et par après il demanda « pardon à Sa Sainteté de cette supposi- « tion, ce qui lui donna sujet de dire en « sa langue, par un esprit prophétique, « que ce jeune homme serait quelque « jour un grand fourbe. » En marge, il y a la phrase en italien. Le chapitre d'où ceci est extrait est intitulé : « Du sacri- « lège par lui commis en sa promotion « à l'épiscopat de Luçon et autres « fourbes, etc. »

Bien d'autres pamphlets de l'époque lui ont reproché cette action, surtout ceux rédigés ou inspirés par Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, aumônier de Marie de Médicis dans son exil, jadis l'ami du cardinal, puis son ennemi le plus acharné. Mais je ne crois pas qu'aucun appuie l'allégation des mémoires manuscrits que possède M. L. G. relative à l'emploi fait, par le cardinal, de l'extrait baptistaire d'un de ses frères aînés. Vicomte H. BEGOUEN.

—

La cathédrale d'Upsal et le tailleur de pierres Etienne de Bonneuil (XXIV, 662). — Notre savant compatriote M Fesneau, de la Souterraine, mort récemment, avait sur cet Etienne de Bonœil une foule de renseignements curieux.

Etienne de Bonœil était seigneur de Bonœil, commune de Noth, près la Souterraine. Ses descendants ont eu l'honneur d'être des compagnons d'armes de Charles VII et de Henri IV. On trouve en 1789 un Léonard de Bonœil, fermier du prieuré de Ruffec, près le Blanc. Son fils qui changea l'orthographe du nom (de Bonœil en Bonneuil, sans particule), habitait Fontgombault. Il eut quinze enfants, dont une fille. Treize succombèrent pendant la retraite de Russie. Le plus jeune se fit recevoir médecin et s'établit à Mérigny après avoir épousé la fille de M. Babin de Leynac, qui lui-même exerçait la médecine dans le même pays.

Cet Hubert Bonneuil eut trois enfants, dont deux garçons qui s'établirent l'un à Tournon Saint-Martin, et l'autre à Mérigny.

Celui de Mérigny eut plusieurs enfants, dont l'un exerce la médecine à Palluau, un second la pharmacie à Clermont (Meuse), et un autre la même profession à Eguzon (Indre).

Cette famille est alliée aux de Naillac, dont l'un est enterré dans l'église de Garchilesse, aux d'Aloigny, aux Rochefort de Luçay, aux Montendon, aux Forgemol, aux de Foulonge, etc., etc.

Je me tiens à la disposition de J. B. pour lui donner d'autres renseignements.

(Eguzon, Indre.) EUG. DE BONNEUIL.

—

Bibliographie de la chouannerie normande (XXIV, 663). — Le catalogue complet des documents concernant la chouannerie normande, même des seuls imprimés, serait prodigieusement long et difficile. Il devrait comprendre une foule d'opuscules locaux, de pièces officielles, d'articles de revues et de journaux.

Quant aux mémoires de Moulin, la Société d'histoire contemporaine (5, rue Saint-Simon, Paris) compte toujours les publier par l'entremise de M. le comte de Neuville. L.

— Dans l'*Annuaire du département de la Manche*, 1889, on trouve (p. 39 à 87) un travail intitulé : « Anecdotes et faits historiques de la première Révolution, principalement relatifs à la guerre civile dans les cantons de Biecey et Tirepied, rédigés et écrits en 1849, pendant sa résidence à la Broize en Bacilly, par M. Desfeux, ancien notaire à Sartilly. »

Ce sont les impressions d'un enfant très intelligent, à peu près orphelin (le narrateur, né en 1784, perdait son père en 1787 et sa mère en 1790), obligé de très bonne heure de se *débrouiller* tout seul, au milieu de l'anarchie, des désordres de toute sorte dont l'Avranchin était alors le théâtre, au milieu des luttes sanglantes entre les *chouans* et les *patauds*,

ainsi que les royalistes de la région appelaient les *patriotes*. JOUAN.

—

Le casque de Lariboisière (XXIV, 664). — Le tableau de Gros est fort beau, il lui fut commandé par le comte de Lariboisière, ancien commandant d'artillerie et député d'Ille-et-Vilaine sous le gouvernement de Juillet, fils du célèbre général d'artillerie que représente la toile en question. A côté du général est son autre fils, tué à la Moskowa dans la fameuse charge. Le costume de ce dernier, alors lieutenant de carabiniers, est de fantaisie. D'abord le casque devrait avoir les jugulaires, en second lieu le turban à plaque avec l'N au centre devrait être décoré de branches de laurier et de chêne; de plus, la cuirasse ne porte pas au centre le soleil en argent que les carabiniers ont toujours eu sur leur cuirasse dorée qui leur fut donnée en 1810. Quant à la crinière, il n'en fut jamais question. Les carabiniers ne portèrent jamais que la chenille, fort considérable jusqu'en 1835, je crois, époque où elle fut réduite.

Voir le recueil de Bardin.

GERMAIN BAPST.

— Il faut voir dans le casque du jeune Lariboisière une fantaisie artistique du peintre Gros. Cet officier porte en effet l'uniforme des carabiniers, nouvelle tenue qui venait alors d'être adoptée et substituée, en 1812, à l'habit bleu impérial avec revers écarlates et au bonnet d'oursin.

C'est là ce qui peut, dans une certaine mesure, expliquer ce panache, que les carabiniers n'ont jamais porté. Ils avaient le casque à chenille rouge, très peu différent de celui que nous leur avons connu avant 1871.

Un autre détail montre d'ailleurs combien Gros, en tant que peintre militaire, était peu soucieux de l'exactitude de ses personnages.

Dans le fond du même tableau, qui figurait à l'exposition de 1889, on aperçoit des trompettes sonnant en tenant leur instrument de la main gauche, position qui, de mémoire de cavalier, ne s'est jamais vue. H. B.

—

Les manuscrits de l'historien de Paris, Dulaure (XXIV, 668, 917). — Je possède de Dulaure un recueil de *Notes sur les « Superstitions »*, formant un volume in-8° de 140 feuillets environ d'un papier vergé bleuâtre. Le manuscrit occupe — recto et verso — la partie droite des feuillets pliés en deux; la gauche est réservée aux notes et renvois.

Voici les principales divisions : Eau lustrale. — Baptême. — Pénitences. — Macération. — Flagellations. — Imprécations. — Excommunication des morts, des animaux. — Exorcismes. — Célibat des prêtres. — Moyens employés pour réprimer les passions de l'amour. — Histoire des naissances de quelques dieux existant avant J. C. — De la castration dans les religions. PIERRE DE CARNAC.

—

Armoiries descendues du ciel (XXIV, 670, 918). — Le premier blason anonyme me paraît offrir une bien grande analogie avec celui des de Beauvilliers Saint-Aignan : « Fascé d'argent et de sinople à six merlettes de gueules posées 3, 2 et 1 sur l'argent. »

N'aurait-on pas fait erreur dans la description envoyée à l'*Intermédiaire* ou ne serait-ce point le cas d'attribuer la différence à l'inattention du graveur?

Quant à l'écusson en losange, je pense qu'il doit être celui de la femme d'un sieur Dortans. L'on trouve, en effet, dans l'*Armorial de Bourgogne et Bresse*, de Chevillard, une famille Dortans d'Arbeuf, de Bonauselle, etc., ayant pour armes : « De gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois annelets du même. »

R. RICHEBÉ.

— Le drapeau national du Danemark — *le Danebrog* — est, paraît-il, aussi descendu du ciel. Le chant national danois a pour refrain : *Dieu protège notre patrie, car nous savons que notre drapeau nous vient du ciel.* — Les armoiries des Lévis — cousins de la sainte Vierge — doivent avoir la même origine.

L. H. S.

—

Gobelin (XXIV, 705, 919). — En anglais, on dit *goblin*. Ce mot vient, suivant le savant lexicographe, du bas-latin *cobalus*, qui, lui-même, n'est autre que le grec κόβαλος, faune, satyre. L'allemand *kobold* est de la même famille.

Une légende normande, recueillie par M. Leflaguais dans son livre si intéressant, intitulé *les Neustriennes*, présente notre personnage sous la forme *goublin*.

DICASTÈS.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une chanson du barbiste Eugène Scribe. — Le collège Sainte-Barbe fut un des premiers à instituer les dîners annuels de camaraderie. Eugène Scribe, dont on va célébrer le centenaire le 28 de ce mois, avait été barbiste et fidèle à ces repas de corps où il payait son écot, esprit comptant. Au dessert de l'un d'eux, il entonna cette jolie chanson, en latin du *Malade imaginaire*. C'est à son camarade Jules Cloquet, une des illustrations de la Faculté de médecine, qu'il s'adressait. Elle s'est retrouvée parmi les papiers d'un vieux barbiste et porte pour titre :

Consultation demandée au docteur Cloquet, par un vieux barbiste malade.

(Sur l'air du *Roi Dagobert.*)

O doctor optime,
Professor savantissime !
Hic, de meo malo,
Si permettis, te consulto.
Stomachus meus
Non digerat plus,
Ut jadis, duros
Haricotinos!...
Pourrais-tu dicere,
Pour mieux dîner, quid facere?

Trop souvent catarrhus,
Tussando, dechirat pectus,
Necnon rhumatisma
In fauteuillo clouat membra!
Hélas! in naso
Lunettas porto,
Et caput meum
Friget nudatum...
Pourrais-tu dicere,
Pour rajeunir, quid facere?

Lorsque celebrabam
Vobiscum Sanctam-Barbaram,
Autrefois bibebam
Largam Champagnæ bouteillam...
Nunc aquam bibo,
Oh ! oh ! oh ! oh ! oh !
Et manus mea
Trinquat tremula...
Pourrais-tu dicere,
Pour boire encor, quid facere?

Mais, pour tendre la main
A l'ami qui tombe en chemin,
Former des vœux ardents,
(*En montrant les élèves actuels assis au banquet.*)
Suivre et protéger nos enfants,
Soudain ce vieux cœur
Reprend sa chaleur,
Un gai souvenir,
Vient le rajeunir...
L'ancien barbiste enfin
N'a plus besoin de médecin.

Cette aimable boutade de l'auteur de la *Camaraderie* eut un succès fou, on s'enroua à l'applaudir, on choqua les verres à les casser, et longtemps se perpétua la mémoire d'une bruyante fête qui n'a peut-être pas eu sa pareille dans les fastes universitaires. C. R.

—

L'acte de naissance inédit de La Condamine. — La fixation de la date de la naissance d'un homme illustre est chose importante au point de vue historique ; elle devient particulièrement intéressante pour nous, s'il s'agit d'un Parisien célèbre parmi les savants et les lettrés, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française. Il est donc bon dans ce cas de signaler et de rectifier toute erreur de date, ne fût-elle que d'un jour, alors surtout qu'elle a été commise par tous les biographes sans exception. Les écrivains qui se sont occupés de *La Condamine*, français ou étrangers, le font naître le 28 janvier 1701. Or, *c'est le* 27 *janvier* 1701 que Charles-Marie de La Condamine naquit à Paris, et c'est le lendemain, 28 janvier, qu'il fut baptisé à Saint-Roch. Voici la copie fidèle d'une pièce authentique conservée au greffe de l'état civil, au Palais de justice de Paris; elle fixe d'une manière définitive la véritable date de la naissance d'un Parisien qui fut à la fois mathématicien, astronome, chimiste, naturaliste, géographe-explorateur, littérateur, poète et homme du monde.

VILLE DE PARIS

Extrait des registres de la paroisse de Saint-Roch, à Paris.

L'an mil sept cent un, et le vingt-huit janvier, Charles-Marie, fils de messire Charles de La Condamine, conseiller secrétaire du Roy, receveur des finances de la généralité de Moulins, présent, et de dame Marguerite Chourse, son épouse, demeurant rue de Richelieu, en cette paroisse, né d'hier, a été baptisé. — Le parrein messire Meraul Pichon, conseiller secrétaire du Roy, demeurant rue de la Sourdière, en cette paroisse, la mareine dame Marie-Jeanne de Chamblin, femme de messire Nicolas Guigou, seigneur de Varatres, conseiller du Roy en son grand conseil, demeurant rue de Richelieu, paroisse Saint-Eustache, qui ont signé sur la minutte. Collationné par moy, prêtre dépositaire desdits registres, ce 16 octobre 1751. — *Signé:* Serguières. — Expédié et collationné. *Signé :* Godet.

X.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 décembre 1891.*

XXIVe Année. — No 567.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIIe Année.* — No 192

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Sur l'origine de l'expression : Des mains de prélat. — A-t-on expliqué l'origine de l'expression proverbiale : mains blanches et belles comme celles d'un prélat ? En lisant un petit volume dont la troisième édition vient d'être publiée par la maison Hachette (*Extraits de la chanson de Roland*, 1891), je me suis demandé si cette locution ne provient pas d'un vers de ce poème qui fut autrefois si populaire (page 97, vers 515) :

Croisiedes at ses blanches mains, les beles.

M. Gaston Paris dit sous ce passage : « Notez ce détail de la beauté et de la blancheur des mains, relevé chez un archevêque. »

Que pense-t-on de ma conjecture ?

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Serviette. — Le crime du boulevard du Temple fait surgir de tous côtés le mot *serviette*.

« L'assassin avait une serviette d'avocat sous le bras. »

Il y a longtemps que ce mot me *tracasse* : ne trouve-t-on pas ridicule, tout au moins incompréhensible, inexplicable, cette appellation pour signifier « un portefeuille en cuir ou en peau que l'on porte sous le bras et dans lequel on met des papiers » ?

Ainsi, on dit : Serviette d'avocat, serviette de notaire, serviette d'avoué, d'huissier, d'homme d'affaires.

Littré, dans son supplément, cite bien le mot et donne la définition de l'objet.

Mais d'où vient cette expression ? Qui l'a inventée ?

A. NALIS.

—

L'hase ou la hase? — Je croyais jusqu'ici que l'*h* s'aspirait; mais voici que je lis dans un article de M. Emile Bergerat, reproduit dans les *Annales politiques et littéraires* du 6 septembre 1891 : « Mon hase mourra de vieillesse » ; « mon hase n'a point peur »; « puis il tira l'hase ».

Quid ? J. LT.

—

La dèche. — L'origine du mot dèche est-elle bien la suivante ?

Aux beaux jours des pièces militaires du théâtre du Cirque, un ancien soldat de la grande armée figurait comme tambour-major.

Il avait fini par croire que c'*était arrivé*, l'acteur Gobert lui donnant l'illusion de son empereur.

Il avait un rôle muet et brûlait du désir de parler à l'empereur.

Gobert lui fit donner satisfaction.

La scène représentait un bivouac désolé que visitait Napoléon :

« Hé bien, mes enfants, il ne fait pas bon ici. »

Le tambour-major devait répondre : « *Quelle détresse*, *sire!* »

Tout alla bien aux répétitions.

A la première, le tambour-major, pris d'émotion, perdit la mémoire et dit : *Quelle dèche*, *sire !*

La salle éclata en applaudissements, et le mot est resté. GERS.

—

Mœurs et usages communs à différents pays. — Doit-on rattacher à une origine commune les usages suivants :

1o Chez les Caraïbes et les Indiens du Brésil, il est d'usage que « le mari se mette au lit quand sa femme est en couches » pour éviter l'influence de Satan sur les nouveau-nés (*Revue des traditions populaires*, 1891, p. 42). En Sardai-

gne, d'après M. Gaston Vuillier (*Tour du monde*, 1891, II, 222), l'usage veut aussi que dans les mêmes circonstances « le mari, en présence de tous, se couche dans le lit de sa femme et mange dans la même assiette et avec la même cuiller. On m'a assuré, ajoute-t-il, que, dans certaines régions du Campidano, il doit se coucher au lieu et place de sa femme et recevoir pour elle, étant au lit, les visites et les félicitations des parents et amis. Strabon avait signalé cette coutume en parlant de l'Afrique. »

2° Dans le voyage du prince d'Orléans au Thibet, raconté par M. Bonvalot dans le *Tour du monde* (1891, II, 300), il est parlé des *obos* des bouddhistes. « Ces obos sont placés généralement sur les hauteurs où l'on fait reprendre haleine aux bêtes essoufflées par la montée... On y prie pour que la route soit bonne, si c'est le départ, et parce qu'elle a été bonne, si c'est le retour. A ce propos, on marque son respect ou sa reconnaissance à la descente en entassant des pierres; on y plante aussi une hampe, un bâton et au bout une prière écrite sur toile. Ceux qui viennent ensuite ajoutent des cailloux au tas commencé... » Quérard, dans la *France littéraire* (IV, 272), donne un passage de l'*Histoire critique des dogmes et des cultes*, attribué à Jurieu, où il est dit :« Mercure était estimé le dieu des Chemins ; sa statue était dans les carrefours. Et à son honneur on faisait de grands monceaux de pierres, dans lesquels les passants se faisaient une dévotion de jeter une pierre. Les commentateurs d'Homère rapportent l'origine de cette coutume à la fable, qui dit que, Mercure étant accusé par Junon du meurtre d'Argus, il fut absous par les dieux, mais que, pour faire paraître qu'ils détestaient l'action de Mercure, ils jettèrent chacun à ses pieds sa pierre. Et de là est venu, selon Didyme, que les hommes font des monceaulx de pierres le long des grands chemins, en imitant les dieux, qui l'avaient absous, et ils appellent ces monceaux les buttes de Mercure (Ερμαιολοφοι). »

P. CORDIER.

—

Les piédestaux vides du pont de la Concorde. — A propos des statues décapitées de Versailles, M. Robinet de Cléry a rappelé le décret du 1er janvier 1810 ordonnant l'érection de huit statues sur le pont de la Concorde. Ce décret fut certainement exécuté :

Il y a quelques années, dit M. Reynaud dans son *Cours d'architecture*, des statues colossales s'élevaient au-dessus de chacune des piles et produisaient un fort bon effet, lorsqu'elles étaient vues à une grande distance; mais il en était tout autrement quand on les examinait de près, et on a dû les enlever.

Au surplus, les piédestaux vides qu'on voit encore sur le pont n'étaient pas originairement destinés à des statues. Dans le projet du pont Louis XVI, publié dès 1782 par Perronet, ces socles figurent sur les dessins, et sont mentionnés exactement dans le devis. Ils devaient être surmontés de « pyramides en fer d'envi- « ron 18 pieds de hauteur, pour porter « un globe de verre couronné et orné de « fleurs de lys représentant le globe de « France, dans lequel on devait placer « de grosses lampes avec réverbères pour « éclairer le pont pendant la nuit ».

Puisque les statues colossales n'ont pas semblé convenables au point de vue esthétique, pourquoi ne reprendrait-on pas le projet primitif? Ces pyramides surmontées d'un globe ne font pas mauvais effet sur la grande gravure du pont par Berthault.

PENGUILLOU.

—

La franc-maçonnerie et le clergé. — Je ne connais pas grand'chose au recrutement ni au fonctionnement des sociétés secrètes, pas même ce qu'en a révélé naguère, à grand fracas, M. Léo Taxil. Mais j'ai été frappé, étant donnée l'hostilité très vive témoignée en toute occasion par le pouvoir ecclésiastique envers les francs-maçons, de voir figurer plusieurs membres du clergé, soit régulier, soit séculier, parmi les dignitaires des loges maçonniques, et ce, sous l'ancien régime. Ainsi, dans le *Tableau alphabétique des Loges constituées ou reconstituées par le Grand Orient de France*, 1776, je relève les indications suivantes :

Loge *la Vraie Union*, de Beauvais. Vénérable : Doisnel, grand vicaire.

Loge *les Trois Souhaits*, de Belley. Secrétaire : Rubat, chanoine de la cathédrale.

Loge *l'Union parfaite*, de Chalon-sur-Saône. Secrétaire : Mailley, chanoine de la cathédrale.

Loge *le Tendre Accueil*, de Glanfeuil. Vénérable : Le Grand, prieur de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Maur-sur-Loire. Secrétaire : Paillart, augustin.

Loge *la Franchise*, de Guise. Vénérable : Cavenne, supérieur des Minimes.

Loge *l'Etroite Union*, de le Monastier. Secrétaire : Lavie, bénédictin.

Loge la *Parfaite Union*, de Narbonne. Vénérable : Broquise, prêtre de l'Ordre des Minimes.
Loge *l'Intimité*, de Niort. Vénérable : Berton, prêtre.
Loge *Jeanne d'Arc de la parfaite union*, d'Orléans. Secrétaire : de Saint-Charles, carme déchaux.
Loge *la Parfaite Union*, à Quimper. Vénérable : Abbé Raymond, chanoine.
Etc., etc.

Le document que je cite ici est officiel, et l'exemplaire que j'ai sous les yeux est revêtu des sceaux des grands dignitaires. L'état de choses qu'il signale était donc connu et remontait peut-être déjà à un siècle ou deux. D'où ma question : A quelle époque le clergé de France a-t-il décidément rompu avec les loges maçonniques et pour quels motifs?

PAUL MASSON.

—

Le dosseret de la cuirasse de Turenne. — Le Musée de Cluny vient de recevoir des héritiers du vicomte de Courval le dosseret de la cuirasse que portait Turenne lorsqu'il fut tué par un boulet reçu au côté.

Ce dosseret, encore garni de sa doublure, de ses bretelles et de sa ceinture, ne porte aucune trace de l' « accident » nécessairement survenu au plastron. Il a été donné par le maréchal Macdonald à madame la maréchale Moreau, dont le vicomte de Courval était le gendre. Mais la tradition ne remonte pas plus haut. L'auteur de deux très remarquables articles de la *Revue des Deux Mondes* sur Macdonald, M. Camille Rousset consulté, n'a eu à sa disposition que les papiers militaires du maréchal.

Quelque correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il mettre sur la trace de documents antérieurs?

ALFRED DARCEL.

—

Une colonie grecque a-t-elle existé dans les landes de la Gascogne? — Cette colonie a-t-elle existé? En trouve-t-on d'autres traces que les noms évidemment grecs des localités avoisinant la mer? N'est-il pas certain que Arcachon, Igos, Mezos, Heugas, Lanton, Andernos, Arès, Mées, Saumos et vingt autres aisés à citer sont des noms grecs? Des recherches ont-elles été faites à ce sujet; ont-elles eu un résultat?

GÉDÉON.

—

A quelle époque a-t-on commencé à garnir de volets extérieurs les fenêtres des maisons? — L'auteur des articles sur l'*Art et l'archéologie au théâtre* que publie la *Chronique des arts* (numéro du 28 novembre 1891), indiquait cette question à poser à l'*Intermédiaire*.

Il s'agit d'un décor de la *Mégère apprivoisée* dont la scène se passe en Italie au XVe siècle, et qui représente sur sa toile de fond un grand casino, certainement peint d'après des croquis sur nature, blanc à volets verts.

Or l'auteur de l'article, qui signe A. D., déclare ne connaître aucun document en nature ou figuré, qui fasse remonter si loin que le XVe siècle les volets extérieurs des fenêtres. Il lui semble qu'ils étaient intérieurs tant dans le Midi que dans le Nord, où l'on en connaît des exemples encore en place.

Bien que l'usage ait persévéré et qu'il en existe aussi dans certains hôtels du XVIIIe siècle, par suite de quelle révolution dans l'architecture ces volets sont-ils généralement passés du dedans au dehors? et à quelle époque?

V.

—

La fille Payen, accusée au procès Cadoudal. — M. L. Lalanne, dans les *Derniers jours du Consulat*, par Clément Lauriel, complétés par ses notes, renseigne sur le sort des différents accusés, sauf sur celui de la fille Payen, servante des époux Monnier, puis de Verdet. — Fut-elle acquittée? — Les notes de M. Lalanne citent fréquemment un ouvrage en 7 ou 8 volumes dont le titre commence ainsi : *Procès*, etc., — mais sans indiquer de nom d'auteur, ni de date, ni de lieu d'impression. S'agirait-il d'un manuscrit?

LFV.

—

Sur les stations du chemin de la croix. — De quel côté doivent commencer à être placés les 14 tableaux représentant les 14 stations du chemin de la croix?

Tantôt ils commencent par la gauche; mais le plus souvent par la droite, ce qui est logique, vu la tendance du visiteur à commencer la visite d'un monument par la droite. Du reste, une église catholique, réglementairement construite, a son orientation tout indiquée ainsi que son plan d'ensemble. C'est ainsi que, comme Notre-Dame de Paris, la nef doit être

orientée d'est en ouest, et le plus petit côté du transept du nord au sud. En outre, le Christ sur la croix penchant la tête du côté de l'orient, dans une église chrétiennement construite, le côté de l'est doit être plus court que celui de l'ouest. GUSTAVE PICARD.

—

L'impératrice Eugénie en 1870. — Presque tous les journaux du 23 au 25 novembre insèrent ces trois lignes qui ont dû être envoyées par une agence.

On a sondé le gouvernement pour savoir s'il permettrait un séjour prolongé de l'ex-impératrice Eugénie en France.

La semaine précédente, les mêmes journaux annonçaient successivement que l'impératrice était invitée par la reine d'Angleterre, puis qu'elle allait en Egypte, puis qu'elle allait dans le midi de la France (où elle a fait d'ailleurs bâtir une villa dont le terrain a été acheté au nom de la duchesse d'Aoste).

Le *Figaro* a en même temps publié en plusieurs articles et en première page une apologie enthousiaste du rôle politique de l'impératrice en 1870.

Que faut-il en penser ? LY.

—

Sur la chevalerie. — Quelqu'un de nos obligeants collaborateurs pourrait-il indiquer avec précision la cérémonie militaire et religieuse qui avait lieu lorsqu'un gentilhomme était armé chevalier? Jusqu'à quelle époque cette cérémonie fut-elle en usage ?

Une statue tombale que j'ai eu occasion de voir dernièrement représente un gentilhomme mort en 1524. Il est vêtu d'un haubergeon, et, sans doute aussi, sous la cotte, d'un corselet d'acier, les bras et les jambes entièrement armés de plates, les solerets de la forme pieds d'ours.

Un armet est posé près de lui. Ces détails accusent nettement un habillement de la seconde moitié du XVe siècle.

La cotte d'armes, qui est de la forme usitée dans les dernières années du règne de Charles VIII et sous celui de Louis XII, est percée de cinq fentes assez longues, rattachées dans leur partie médiane au moyen d'aiguillettes.

Ces fentes sont sans doute destinées à recevoir les onctions qu'on pratiquait sur le corps et, plus tard, sur l'armure du récipiendaire.

Je demande si la cérémonie d'investiture du titre et de la fonction de chevalier était encore observée à la fin du XVe siècle, ou si l'artiste et le personnage lui-même, car la statue a été exécutée sinon du vivant de ce dernier, au moins d'après des données inspirées par lui, — il s'agit d'une Pieta, — n'ont pas voulu, l'un, faire de l'archéologie, l'autre, établir nettement sa qualité de chevalier, ce dernier point étant d'ailleurs peu vraisemblable, à cause de la haute situation qu'il occupait.

Enfin, ces ouvertures, très apparentes, pratiquées à la cotte d'armes et qui sont au nombre de cinq, à savoir : une transversale sur le cœur, deux verticales, sur la face externe de chacune des deux épaules, et deux, verticales aussi, par derrière, sur chaque omoplate, ont-elles une autre signification que celle que je crois pouvoir leur assigner ? H. B.

—

Le séjour de Mirabeau en Périgord. — Le célèbre orateur et son frère sont nés au château de Bignon, dans le Loiret; une de ses sœurs est née au château de Sauvebœuf (Dordogne) où il aurait lui-même séjourné. Sait-on quelque chose sur ce séjour et comment Bignon et Sauvebœuf ont appartenu à sa famille, ou ont été mêlés à son existence ?

E. O.

—

L'Exposition des condamnés. — A quelle époque a-t-on cessé d'exposer les condamnés sur les places publiques ?

Dr L.

—

Mademoiselle Hémery. — Élève du peintre Regnault qui l'appelait : « la belle Génoise », mademoiselle Hémery, qui était née à Cambrai, a publié, sous le titre de : *Souvenirs de la Terreur*, des mémoires intéressants.

Où pourrai-je m'en procurer un exemplaire, et qui saura me dire où se trouve aujourd'hui le tableau de Regnault intitulé *les Trois Grâces*, dans lequel le peintre a fait le portrait d'*Adèle Tornezy*, l'une des compagnes d'atelier de mademoiselle Hémery ? A. Y.

—

Généralissimes en voiture. — On cite le maréchal de Saxe comme ayant commandé souvent ses troupes en voiture. Y

en a-t-il d'autres exemples dans le dix-huitième siècle ou de nos jours ?

FIRMIN.

—

Les missions des Jésuites en Amérique. — Depuis quelque temps, l'intérêt d'un groupe très nombreux d'amateurs de livres se porte vers les ouvrages ayant rapport à l'Amérique et aux premières missions des Pères jésuites dans des contrées alors inexplorées du Nouveau Monde. Ces livres, très rares pour la plupart, se paient fort cher, et sont minutieusement décrits dans un grand nombre d'ouvrages bibliographiques spéciaux. Cependant, malgré mes recherches dans ces ouvrages et dans plusieurs bibliothèques, je n'ai trouvé aucune trace d'un livre que j'ai entre les mains et dont voici exactement le titre : « Letras Anuas | de la Compania | de Jesus | de la Provincia | del nuevo reyno | de Granada. | Desde el ano de mil y seiscientos | y treinta y ocho. | Hasta el ano de mil y seyscientos | y quarenta y tres. | En Zaragoza ano de 1645. | —Impressas con licencia de los Superiores. » In-4, p. 239. — A la fin de la dernière lettre se trouve le nom de Sebastian Hazanero.

Serai-je assez heureux de trouver parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire* quelque bibliophile qui pût me donner des renseignements sur cet ouvrage curieux et m'indiquer en même temps les sources ?

FR. C. S.

—

Epitaphe de Molière. — Quel est l'auteur de l'épitaphe suivante que je trouve dans un recueil manuscrit d'épitaphes acheté récemment à une vente :

Passant, ici repose un qu'on dit être mort.
Je ne sais s'il l'est ou s'il dort.
Sa maladie imaginaire
Ne saurait l'avoir fait mourir :
C'est un tour qu'il joue à plaisir,
Car il aimait à contrefaire,
C'était un grand comédien.
Quoi qu'il en soit, cy-gît Molière,
S'il fait le mort, il le fait bien.

FIRMIN.

—

Madame Victoria Lafontaine, du Théâtre-Français. — Pas facile du tout de mener à bien une notice, et j'admire Otto Lorenz, Larousse, Vapereau, Didot qui en ont fait une si prodigieuse consommation.

Quant à moi, pour une seule, il me faut des jours et des mois, et encore ne suis-je pas sûr de mon fait. Jugez-en :

— Où est née madame Lafontaine ?

— A Lyon; cela ne fait pas un pli.

— A quelle époque ?

— Ah! voilà! En 1840, répond la *Biographie* de Glaeser.

— Vers 1838, assurent Larousse, Vapereau et la *Revue du Lyonnais.*

— En 1833, dit M. Dériard, dans sa *Biographie lyonnaise*, un peu trop souvent sujette à caution.

— Quand a-t-elle débuté sur un théâtre ?

— A Chambéry, en 1849, répond M. Dériard.

— En 1849, dans le midi de la France, réplique Larousse, qui ne pense pas à l'âge qu'aurait eu l'enfant.

Ici, je propose une rectification.

En 1848, j'étais de la garde nationale et je remplissais mes devoirs avec fidélité.

Je m'étais lié avec un voltigeur de ma compagnie, le père Valous, petit bouquiniste du quai du Rhône, et je lui faisais la cour, à cause de ses vieux livres, mais impossible de lui en parler.

Dès que je l'approchais, il m'entretenait de sa fille, enfant prodige, incomparable en tout. Quand il commençait, il n'en finissait pas.

Sa petite Victoria était une perle; ce serait une étoile ! Elle avait dix ans, onze ans, au plus, mais quel avenir ! Aimable et douce, appliquée, ardente au travail, raffolant du théâtre, elle offrait les plus merveilleuses dispositions, il ne fallait que la laisser grandir.

Elle prenait des leçons, à la Guillotière, dans le bouiboui de Jérôme Coton qui en était ravi...

Alors je protestais : Mais elle se perd à cette école, disais-je au père avec énergie. Quelles leçons peut-elle recevoir ? Comment, au sortir de là, pourra-t-elle se présenter au grand public ?

Un autre voltigeur, ouvrier typographe, était de mon avis. Nous fîmes tant et si bien qu'au bout de l'an, on la présenta chez Rozet, impresario d'un théâtre d'amateurs, d'où sont sortis de bons élèves. Elle y entra, s'y fit remarquer et fut bientôt l'idole des habitués.

Le théâtre de Rozet, dont les Lyonnais se souviennent encore, était alors dans le quartier Saint-Clair. On y jouait tous les dimanches. Le prix des places était de trente centimes. Quand Victoria jouait, la salle était comble et on l'ap-

plaudissait avec fureur, c'est que la Croix-Rousse entière était là; or, on sait que le théâtre est une passion pour les canuts.

Trois ans se passèrent ainsi. L'enfant était devenue jeune fille. Un jour, on lui offrit un engagement pour Chambéry, elle accepta et partit avec sa mère, qui ne la quittait jamais; c'était vers 1854. Le succès de la jeune débutante fut immense; à la fin de son engagement, elle fut appelée à Nimes, où elle trouva un accueil tout méridional. Son talent avait grandi; sa réputation avait pris des ailes. On applaudissait tellement que le père Valous ne put y tenir et que, fermant sa boutique, il vint à Nimes verser des larmes de bonheur.

Il faillit s'évanouir aux bravos que sa fille soulevait. Il revint à Lyon avec de la joie pour le reste de ses jours. Ses rêves s'étaient réalisés, il n'avait plus rien à désirer.

Victoria était heureuse, à Nimes, depuis trois ans, quand Montigny, directeur du Gymnase, fit son voyage dans le Midi et entendit parler de la jeune merveille. Il la vit et, trop connaisseur pour laisser pareille étoile au fond de la province, il la fit débuter à Paris. Les leçons et les soins de madame Montigny et de madame Rosa Chéri, qui l'entourèrent de la plus étroite amitié, complétèrent son éducation. Paris ne fut pas plus sévère que Nimes. On sait la fin.

Un point reste à élucider. Quelle était la famille de Victoria ?

On veut aujourd'hui que le vieux bouquiniste qui a élevé la jeune fille avec tant de tendresse et de passion ne soit pas son père;

Que madameValous, qui n'a pas quitté un instant cette enfant chérie ni à Lyon, ni à Chambéry, ni à Nimes, ni à Paris, ne soit pas sa mère.

En vain, la *Revue du Lyonnais*, Glaeser, Larousse et même Angelo de Sor, dans une nouvelle fantaisiste intitulée : *la Maison du père Valous*, appellent l'éminente artiste : *Victoria Valous*, on veut que ce ne soit qu'un nom d'emprunt.

Un journal de Lyon disait, dernièrement, qu'elle était fille de pauvres ouvriers...

Alors, sous quel nom s'est-elle donc mariée, le 3 février 1863 ?

Pourrait-on avoir, sur toutes ces dates et ces faits, des documents exacts, précis, et non des à peu près de fantaisie ?

Nous les demandons. A. VINGT.

—

Sur le peintre François-Joseph Heim. — François-Joseph Heim, né à Belfort, le 15 janvier 1787, élève de Vincent, grand prix de Rome 1807, méd. 1re cl. 1812-1817, ch. de la Légion d'honneur 1825, officier 1855, grande méd. d'honneur 1855, est décédé à Paris le 30 septembre 1865. Il était membre de l'Institut depuis 1829.

Un obligeant intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements biographiques à son sujet (détails sur sa famille, ses relations, sa vie), et me permettre, le cas échéant, de me mettre en rapport avec lui? K. Z.

—

Chanson à retrouver. — J'ai entendu, il y a plusieurs années, une chanson dont la ritournelle était :

Voici la ressemblance,
. . . .
Voici la différence.

Pourrais-je en connaître l'auteur et le titre? Quelque collaborateur serait-il assez gracieux pour m'en donner le texte? P. I.

—

Un portrait à déterminer. — A quel peintre doit-on attribuer ce portrait : peinture sur toile, 0m,70 sur 0m,60. Beau buste grandeur naturelle d'un personnage âgé environ 26 ans. Corps tourné vers sa droite. La tête, appuyée sur la main droite, est coiffée d'un bonnet blanc. Visage presque de face. L'œil coupé en amande, regard perçant, le nez court, le menton pointu et saillant, la bouche petite, les lèvres minces. Barbe et moustaches rasées. Il est habillé d'une chemise blanche, col et manches en broderie, blouse bleue. Une étoffe bleu foncé est rejetée sur l'épaule gauche en forme de toge. Au bas de la toile, une feuille de papier portant ce monogramme : « P. H. », et à côté d'elle deux pinceaux. Quel peut être ce peintre? Peut-on attribuer ce portrait à Pieter de Hooghe, peint par lui-même?

Prière aux intermédiairistes de vouloir bien me tirer d'embarras. G. C. C.

—

Un membre de l'ancienne Académie de Dijon à retrouver. — Nos confrères bour-

guignons, dont l'obligeance m'est connue, pourraient-ils m'indiquer si François Juret, critique et érudit du XVIe siècle, en Bourgogne, dont l'*Intermédiaire* a déjà parlé (XXI, 69, 109, 158, 182), a fait partie de l'ancienne Académie de Dijon, en admettant, bien entendu, que cette Académie, dont j'ignore la date exacte de fondation, ait existé dès l'époque de la vie de ce savant? Les *Mémoires* de cette Société contiendraient-ils de Juret quelques travaux ou discours?

Prière de me donner, dans l'affirmative, l'indication du volume, de l'année, etc.

L. JENY.

—

P. Gringore est-il né en Lorraine? — Il vient de se former à Nancy un comité ayant pour but d'élever à Pierre Gringore un buste sur la place publique de Saint-Nicolas-de-Port. Le prospectus répandu pour provoquer des souscriptions admet l'opinion qui fait naître ce poète « vers 1460, au village de Ferrières, proche la petite cité de Rosières-aux-Salines ». Le Comité se propose, en conséquence, de « consacrer à Gringore un triple monument : à Ferrières, une plaque de marbre sur la façade de la mairie; à Rosières-aux-Salines, la copie du buste du poète; à Saint-Nicolas-de-Port, un buste en bronze »...

D'un autre côté, un journal de Nancy, *le Progrès de l'Est*, qui semble trouver ce projet quelque peu ridicule, déclare que le Comité fait erreur, qu'il commet un « contresens géographique », et que le Ferrières de P. Gringore se trouve en Normandie. Ce journal, d'accord avec les principaux littérateurs, considère comme irréfutables les raisons qu'en donne l'abbé de la Rue.

Les *lincei* de l'*Intermédiaire* seront certainement à même de trancher la difficulté.

UN NANCÉIEN.

—

Que sont devenus les manuscrits de Bourdaloue? — Où sont actuellement conservés les manuscrits de Bourdaloue? Ne sont-ils pas perdus?

LBP.

—

Bohain et trois autres écrivains, directeurs de théâtres. — Quels sont les trois écrivains dont il est question dans ce passage de la biographie de Victor Bohain du *Dictionnaire Larousse :* Après les journées de Juillet 1830, « il (Bohain) fut un des quatre écrivains qui obtinrent la faveur d'exploiter concurremment le Vaudeville, le Gymnase, les Variétés et les Nouveautés, et il dirigea ce dernier théâtre pendant quelque temps. Après la mort du *Figaro* et l'éphémère exploitation de son privilège dramatique, Bohain fonda, en 1833, *l'Europe littéraire*, etc. ».

CHARLES DE LOVENJOUL.

—

Uniforme d'un régiment wurtembergeois à retrouver. — Quel était, en 1813, l'uniforme d'officier du 4e régiment de chasseurs à cheval dans l'armée wurtembergeoise (colonel : le comte de Salm)?

Cz.

—

Les familles de Bergues et de Canolle. — Jeanne de Canolle, fille de Pierre de Canolle, seigneur d'Audron, receveur général des finances en Guyenne, et de Jeanne-Isabeau de Calvimont (mariés en 1573), épousa, vers 1600, Géraud de Bergues, valet de chambre du roi et greffier de la chambre de justice des réformés en Guyenne. Quels étaient les noms des père et mère de ce Géraud de Bergues? M. de Bergues, représentant actuel de cette famille, n'a pu me le dire. La famille de Canolle, issue de John Knoll, un des héros de la guerre de Cent Ans, existe-t-elle encore dans le Médoc?

H. DU B.

—

Famille de Sarrante. — Un héraldiste généalogiste pourrait-il me renseigner au sujet de cette famille, sur laquelle l'Armorial de Rietstap donne les détails ci-après : *Sarrante* (France) : *de gueules plein?*

Je ne connais aucun fief de ce nom [cfr. *Sarrant* (Armagnac) et *Sarrance* (Pyrénées)], mais je trouve dans l'*Indicateur du Grand Armorial de France* la note suivante : *Sarrande* ou *Sarande*, vol. d'*Alsace*, page 1009. En consultant le registre manuscrit de la Bibliothèque nationale on trouverait les armes de cette dernière famille.

UN MEMBRE DU CONSEIL HÉRALDIQUE.

—

Un assignat signé : Say à retrouver. — Je voudrais retrouver un assignat signé : *Say* (émis probablement entre 1790 et 1791). Le Say signataire de cet assignat (probablement le père de J. B. Say) était agent de change et faisait partie de la

commission des signataires, nommée le 21 novembre 1790, lors de la fabrication des assignats de 400 livres.

L'*Intermédiaire* compte parmi ses lecteurs un certain nombre de collectionneurs d'assignats. Je leur serais reconnaissant de vouloir bien m'aider à mener à bien cette recherche. L. S.

—

Armoiries à reconnaître. — Ces armes étant sur une pièce de bronze, il m'est impossible d'en donner les émaux; à la croix échiquetée chargée en cœur d'une croix (ou croisille) et cantonnée de quatre fleurs de lis. E. GANDOUIN.

—

Armoiries à déterminer. — Quelles sont ces armoiries, qui doivent appartenir vraisemblablement à une famille de l'Ile-de-France : de gueules à une fasce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles de? et, en pointe, d'une guivre de? l'écu timbré d'une couronne de comte? B.

RÉPONSES

Le pape Pie IX était-il franc-maçon? (VII, 624, 677, 702; XVIII, 322, 461, 492.) — Les enquêtes faites par l'*Intermédiaire* en 1874 et en 1885 ont démontré que jamais Pie IX n'avait fait partie de la franc-maçonnerie. Mais, au cours de la discussion qui vient de s'élever à ce sujet, deux assertions nouvelles ont été produites. Mgr Freppel, dans la séance du 11 décembre 1891, a déclaré à la tribune de la Chambre que « le pape Pie IX avait pris la peine de réfuter lui-même cette accusation en plein Consistoire », et certains journaux ont affirmé que le secrétaire général du Grand Orient de France, en 1885, avait déclaré que Pie IX n'avait pas été franc-maçon, déclaration confirmée à cette époque par une lettre du nonce. Où ces documents ont-ils été publiés? L'*Intermédiaire*, avant de clore définitivement son enquête, ne pourrait-il pas donner le texte de la déclaration de Pie IX citée par l'évêque d'Angers et la lettre du nonce parue en 1885? Il y a là une légende tenace qu'il faut définitivement détruire. G. B.

—

Diane Salviati (XVII, 264). — D'Aubigné, dans *Sa Vie à ses enfants*, donne quelques renseignements sur cette dame, « fille aisnée de Talcy ». Agrippa en fut amoureux en 1571 et 1572, et c'est pour elle qu'il écrivit son *Printemps*. Diane, *étant alors promise à Limeux*, assista en 1575 à un tournoy où parurent « le Roy de Navarre, les deux Guisars et l'Escuier de ce Roy (d'Aubigné) ».

Ce Limeux doit être un Limeuil. Etait-ce un frère de la fameuse Isabelle? Epousa-t-il Diane Salviati? Eut-elle des enfants de ce mariage? Quelle est la date de sa mort? Autant de questions qui se posent et que je prie mes collaborateurs de m'aider à résoudre. M.

—

Origine des cercles (XXIV, 565). — Littré a tort de supposer que la dénomination du mot club date des premières luttes entre les Têtes rondes et les Cavaliers. Bien avant, Ben Johnson, le poète dramatique, avait formé deux clubs : l'association du Mermaid Tavern, à Friday Street, dont Shakespeare, Selden, Raleigh, etc., étaient membres, et le club du Davil Tavern, près Temple Bar, surnommé l'Apollo Club. Pour les statuts de ces associations, il écrivit ses *Leges conviviales*, aujourd'hui imprimées dans ses œuvres. C. A. WARD.

—

Adresse, rue et numéro (XXIV, 657, 832). — Les Japonais, plus civilisés que nous dans beaucoup de choses, adressent leurs missives de la manière logique indiquée par M. Ward. H. S. A.

—

Le premier service postal (XXIV, 659, 885). — Peut-être bien qu'au point de vue philologique, le texte grec des Septante n'est point une autorité suffisante pour trancher la question.

Ostervald traduit, sur l'hébreu :

Job. IX, 25. Et mes jours ont passé plus vite qu'un courrier (et non *coursier*); ils se sont enfuis et ils n'ont pas joui du bien. — 26. Ils ont passé avec la même vitesse que les barques *de poste*, comme un aigle qui vole après la proie.

Mais Segond, à son tour, traduit, toujours d'après l'hébreu :

25. Mes jours sont plus rapides qu'un *courrier*. Ils fuient sans avoir vu le bonheur. — 26. Ils passent comme les navires *de jonc*, comme l'aigle qui fond sur sa proie.

Voilà qui remet tout en question! A. X.

— On trouvera une étude complète sur cette question dans l'ouvrage intitulé *De l'origine des postes chez les Anciens et chez les Modernes* (Paris, 1708, in-12), par Jacques Le Quien de La Neufville, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (né en 1647), connu surtout par son *Histoire du Portugal*. E. NILORAC.

— Il n'y a rien d'extraordinaire dans la mention de *barques de poste;* on en voit aujourd'hui encore descendre, comme la flèche, les rivières et les canaux de la Chine. MALABAR.

—

Les tableaux des salles de garde des hôpitaux parisiens (XXIV, 662). — Notre confrère qui a visité notre salle de garde à la Salpêtrière, « le Village », comme nous l'appelons, retrouverait, s'il revenait dans notre petit coin perdu, les deux tableaux des grands maitres, le *Clairon* de Detaille et l'*Incroyable* de Caïn. Ces deux panneaux sont conservés comme des reliques par les internes qui se succèdent. Craignant un peu les intempéries, l'an dernier, nous avons fait placer, sur le conseil de notre sympathique directeur, une grande vitre sur chacun des tableaux.

O. M.

Interne en pharmacie à la Salpêtrière.

—

Les grandes couronnes funéraires (XXIV, 666). — En mai ou juin 1876, un de mes amis, qui s'est enrichi dans le commerce, conduisait à l'église le corps de sa femme décédée.

Derrière le char funèbre, deux domestiques en livrée portaient à la main une immense couronne de fleurs naturelles. Comme j'exprimais au mari désolé mon étonnement d'un spectacle aussi pompeusement inutile et trop mondain pour la circonstance :

— C'est une mode toute nouvelle, me répondit-il, à laquelle doivent se sacrifier ceux qui jouissent de quelque fortune.

EDOUARD MONTAGNE.

— Sur une gravure, publiée dans un journal illustré de l'époque, représentant les obsèques du *Roi Jerôme*, figurent des couronnes qui, sans atteindre absolument les dimensions qu'on leur donne aujourd'hui, sont certainement plus grandes que le diamètre d'une tête.

ALBERT HÉMET.

—

Quel fut le premier banquier français? (XXIV, 707, 921.) — Je ne parlais que du banquier *moderne*, le teneur de dépôts et de comptes courants. Thomas Gresham n'était qu'un orfèvre, et le *Royal Exchange*, qu'il fonda, à l'imitation d'Amsterdam, n'avait rien de commun avec nos banques; ce n'était qu'un lieu de rendez-vous pour les commerçants. C'est Child qui, le premier, fit *la banque moderne*. Quel fut son similaire en France? Voilà ce que je demande encore.

C. A. WARD.

—

Quel a été le volontaire le plus âgé lors de la guerre de 1870? (XXIV, 709, 921.) — Quelques erreurs se sont glissées dans les réponses faites au sujet de cette question. Rectifions-les.

Pierre-Adolphe de Cambout, marquis de Coislin, décoré de la médaille militaire pour participation à la guerre de 1870, est né en 1801 et mort en 1873. M. Louis Tribert n'est pas sénateur des Deux-Sèvres, mais bien sénateur inamovible. Il est né à Paris le 29 juin 1819.

Il y eut un volontaire encore plus âgé que le baron Lefèvre et le marquis de Coislin : ce fut Charles Beslay, né à Dinan le 4 juillet 1795 et mort en exil à Neuchâtel (Suisse) le 30 mars 1878.

Il était ingénieur. Il a été député sous le règne de Louis-Philippe, Commissaire de la République dans le Morbihan, Représentant du peuple à la Constituante de 1848. Lorsqu'il s'engagea en 1870, il avait donc soixante-quinze ans passés.

Le 26 mars 1871, il fut élu membre de la Commune par le VIe arrondissement et chargé du gouvernement de la Banque de France. LOUIS LUCIPIA.

— Parmi ceux que leur âge dispensait du service, je tiens à honneur de citer *Claude-Dominique-Maule Clays*, né le 15 janvier 1799. Commandant du 86e bataillon de la garde nationale de Paris, en 1870, il était, à la tête de ses hommes, à la bataille de Montretout, où il fut blessé d'une balle à la cuisse. Un peu avant, un obus vint éclater à quelques pas de lui et le couvrit de boue. Clays s'arrêta, mit son épée sous le bras, retira ses lunettes, les essuya tranquillement, puis, au milieu des balles qui pleuvaient dru, s'écria : « *En avant!* » Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 12 février

1871, le commandant Clays est décédé le 5 mai 1882. Fils d'officier et frère d'officier, il avait, en 1815, essayé d'organiser la défense de Soissons avec ses condisciples du collège de cette ville. Je ne me souviens plus quelle distinction lui décerna à cette occasion Napoléon Ier, qui se connaissait en vrai courage.

EDMOND B.

—

La fille de Young est-elle enterrée dans le Jardin botanique de Montpellier ? (XXIV, 712, 888.) — Ma question, je le vois, était très irritante, mais mes honorables contradicteurs n'ont pas connu ni cité une brochure de 80 pages que j'ai achetée sur la matière, il y a quelques jours, les *Recherches historiques et bibliographiques sur le tombeau de Narcissa, dédiées au Dr J. P. L. T. Bertrand, professeur de l'Ecole de médecine*, par Pierquin de Gembloux (Paris, Dumoulin, 1851).

L'auteur y affirme l'authenticité du tombeau de Narcissa et le prend de très haut avec ses contradicteurs, MM. Jaquier, Thomas, Terrebasse et l'Anglais Croft. Sa brochure doit certainement se trouver à Montpellier et j'engage mes confrères à la parcourir : cela les rendra peut-être un peu moins tranchants dans leurs réponses. POMPON.

—

Les légendes de chemins de fer (XXIV, 759). — Je possède une suite des vues stéréoscopiques dont parle M. P. S. Elles portent le nom de trois éditeurs, mais ce nom manque à plusieurs pièces, ce qui semblerait indiquer au moins quatre suites différentes. Sont-elles complètes? je l'ignore. Les sujets en sont fort curieux. Les diables, diablesses, diablotins et petits squelettes qui les composent ont des attitudes fort réjouissantes et des poses plastiques des plus variées.

Voici, avec le nom de l'éditeur, le titre de quelques-unes des pièces de cette collection :

Chemin de fer infernal. — Station du Purgatoire. (Hennetier.)
Fonderie de Satan. (Hennetier, s. d. g.)
Cabinet d'étude de Satan. (Hennetier.)
Le château du Diable. (B. K., photographe à Paris.)
Les Odalisques de Satan. (B. K., photographe à Paris.)
Un Réveillon chez Satan. (B. K., photographe à Paris.)
Un Eldorado aux Enfers. (B. K., photographe à Paris.)
Le jugement dernier. (Habert. 1860.)
La fille du Diable.
Un café chez Satan.
Fete de Satan.
Satan malade.
Concert infernal.
Revue de la garde infernale.

A. D-N.

—

Comment mourut Le Camus, évêque de Grenoble ? (XXIV, 760.) — Le cardinal Le Camus est mort à Grenoble, au palais épiscopal, le 12 septembre 1707, à l'âge de 71 ans, au retour d'une tournée pastorale, qu'il avait été obligé d'interrompre subitement, par suite d'une aggravation de la maladie dont il souffrait depuis quelques années, et qui devait l'emporter trois jours après sa rentrée à Grenoble. Il ne s'est donc point suicidé, et il n'a pas été assassiné, double hypothèse formulée par E. O. et qui contient une double erreur.

Le cardinal Le Camus est une des grandes figures de l'épiscopat français, il avait été aumônier de Louis XIV, avant d'être appelé à l'évêché de Grenoble, où il fut nommé en 1671. Il était l'ami de Bossuet et de l'abbé de Rancé, fondateur de la Trappe.

L'évêque de Grenoble qui, quatre-vingts ans après la mort du cardinal Le Camus, s'est suicidé au château d'Herbeys, le 6 octobre 1788, est Marie-Anne-Hippolyte Hay de Bouteville. Les causes de ce tragique événement, le seul de cette nature qui soit inscrit dans les annales de l'épiscopat français, sont restées mystérieuses et inexpliquées.

C'est une énigme dont j'ai cherché le mot sans le pouvoir trouver. Voyons cependant si par quelques indices oubliés, par quelques révélations puisées dans les publications, ou même dans les pamphlets de l'époque, si, du rapprochement des dates et des circonstances, nous n'arriverons pas à expliquer, tout au moins par une grande probabilité, la cause réelle et mystérieuse que nous cherchons à connaître.

Comment mourut Hay de Bouteville? Il était en villégiature au château d'Herbeys, à deux lieues de Grenoble. Ce château était-il une résidence habituelle des évêques de Grenoble ; l'évêque Hay de Bouteville en était-il le propriétaire, ou le locataire seulement ? peu importe. Le 6 octobre 1788, une détonation se fait entendre dans le château. Les domestiques accourent et trouvent l'évêque, la

tête fracassée, défiguré, couvert de sang, et ne donnant plus signe de vie. Il s'était tué debout, tenant de la main gauche un fusil dont il avait placé le canon sous son menton, et, s'aidant d'une canne qu'il tenait de la main droite, il avait pressé la détente de l'arme.

La mort avait été foudroyante. On voyait encore, il y a quelques années, le trou fait par la balle au plafond de la salle que l'évêque avait choisie pour théâtre de ce suicide en habits pontificaux. Cette trace n'existe plus aujourd'hui ; une restauration du plafond l'a fait disparaître.

Les funérailles de l'évêque furent faites avec toute la pompe usitée dans l'Eglise pour cette cérémonie. Le conseil général du Dauphiné prit un arrêté pour ordonner la fermeture des magasins, en signe de deuil, le 8 octobre, jour des obsèques, et, le 10 octobre, le « vénérable chapitre de l'église cathédrale de Grenoble, le siège épiscopal vacant », publiait un mandement qui ordonnait des prières pour le repos de l'âme de « Monseigneur l'illustrissime et révérendissime père en Dieu, Marie-Anne-Hippolyte Hay de Bouteville, évêque et prince de Grenoble ».

Un numéro des *Affiches du Dauphiné*, du mois d'octobre 1788, qui se trouve dans la collection d'un bibliophile dauphinois, porte en marge ces mots d'une écriture de l'époque : ***S'est tué d'un coup de fusil, dans la crainte d'être arrêté comme conspirateur.***

Une conspiration en 1788! Mais tout le monde conspirait alors à la face du ciel et à la lumière du jour. En 1788, la conspiration inspirait les assemblées provinciales de Bretagne, du Dauphiné et d'autres provinces, demandant des réformes, en grande partie déjà promises ou accordées par Louis XVI, et dont l'ensemble servit, l'année suivante, de base à la rédaction des cahiers des Etats généraux. Comment l'évêque de Grenoble aurait-il pu organiser une conspiration personnelle dans cette conspiration générale ? Pour quelle cause et dans quel but ?

Cette annotation est donc inexplicable, même en admettant que le gouvernement eût fait un crime à l'évêque de Grenoble d'avoir, au mois de juin, parlé, comme il l'avait fait, en faveur des gentilshommes bretons, délégués à Paris, que le gouvernement avait fait arrêter et gardait en prison. Cette intervention de l'évêque, dans cette circonstance, et d'après ses opinions connues, ressemblait fort, d'ailleurs, à un acte de palinodie.

Une autre annotation se trouve sur un exemplaire de l'un des pamphlets dirigés contre l'évêque de Grenoble après sa mort. Cette annotation, d'une écriture du temps, me semble se rapprocher beaucoup plus de la vraisemblance et de la vérité que l'annotation des ***Affiches du Dauphiné.*** La voici :

> Judas s'est pendu après avoir trahi le Christ, et Bouteville, évêque de Grenoble, s'est brûlé la cervelle après avoir trahi la France.

En se plaçant au point de vue du mouvement, des aspirations et des idées de l'époque, il est certain que l'évêque de Grenoble, l'un des coryphées du parti hostile à toute réforme, avait, par cela même, aux yeux de l'annotateur, trahi la France, et méritait de finir comme Judas. Mais cette raison est-elle suffisante pour expliquer le suicide de l'évêque ? Evidemment non.

La cause dont nous cherchons à pénétrer le mystère ne nous étant révélée ni par les journaux du temps, ni par un document historique de l'époque, ni par les souvenirs ou les indications des contemporains, il nous reste à consulter les pamphlets du temps, car il en existe qui sont devenus fort rares aujourd'hui, ayant été, en grande partie, détruits par le clergé.

On sait avec quelle circonspection doivent être consultés les documents de cette nature ; mais il faut admettre aussi qu'ils renferment souvent de précieuses indications pour l'historien, ce qui ne permet pas de les négliger.

Les pamphlets publiés à l'occasion de la mort de l'évêque de Grenoble sont au nombre de quatre, dont voici le titre exact :

1° *Procès-verbal des derniers Etats généraux tenus aux Enfers, où se trouvent les plaidoyers de l'évêque de Grenoble et de Judas, dédié au clergé et à la noblesse de France, par l'archevêque d'Embrun.* De l'imprimerie royale des Enfers. 1789. In-8. 61 pages.

2° *Supplément au procès-verbal des Etats généraux tenus aux Enfers, ou suite de la correspondance de l'abbé Guigard, secrétaire de l'évêché de Grenoble, avec feu suicidé Hay de Bouteville, jadis évêque de Grenoble, cardinal aux Enfers.* Francopolis, 1789. In-8. 78 pages.

3° *Les curés du Dauphiné à leurs confrères les recteurs de Bretagne.* 1789, s. l. In-8. 19 pages.

4° *Les mânes de M. de Bou..., évêque de G...,*

à M. de Br..., archevêque de S... (Sens). S. l. n. d. In-8. 8 pages.

C'est le premier de ces pamphlets, le *Procès-verbal des derniers Etats généraux tenus aux Enfers*, qui va peut-être nous mettre sur la voie de la solution cherchée. Le pamphlétaire anonyme, qui écrivait quelques mois seulement après le suicide de l'évêque, imagine le thème que voici :

Bouteville descend aux Enfers, où son arrivée fait sensation, surtout à cause de l'horrible blessure qui l'a défiguré. Il va droit à Satan, et, poursuivi par les pensées ambitieuses qui ont occupé sa vie, lui demande la convocation des Etats généraux des Enfers. Il veut plus, et, à raison des services qu'il a rendus sur la terre au génie du mal, il demande à Satan de remplacer auprès de lui Judas, son premier ministre depuis dix-huit siècles.

La discussion s'engage sur la demande de l'évêque. Elle est longue et confuse aux Enfers, comme elle le serait sur la terre. Judas défend par un long plaidoyer la haute position qu'il occupe depuis tant d'années dans le sombre royaume de Satan. L'évêque répond à Judas, et, pour montrer qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite, il raconte sa vie et les motifs qui l'ont décidé à y mettre fin. Mais les voix des démons et des damnés ayant été recueillies, Judas est maintenu à la droite de Satan, et l'évêque est nommé cardinal aux Enfers, pour prendre rang après le cardinal Dubois.

C'est donc cette sorte d'autobiographie qu'il s'agit de consulter. Je vais la reproduire ici, mais en supprimant les détails inutiles, trop scabreux, ou qui n'ajouteraient rien aux faits dont nous cherchons à pénétrer la cause.

Daignez, dit l'évêque, me prêter une oreille attentive, je vais vous rendre compte de tous les instants de ma vie mortelle, et vous faire descendre jusques dans les abîmes les plus ténébreux de mon cœur.

Je suis né Breton et noble. La nature m'a formé avec trois passions dominantes : l'amour des voluptés, l'avarice et l'ambition. Un corps revêtu d'assez belles formes, un esprit délicat, délié, assez étendu, un cœur faux et égoïste sont les moyens qu'elle m'a donnés et dont j'ai fait un si bon usage.

Envoyé à Paris, pour y recevoir l'éducation nécessaire à ceux qui aspirent aux premières dignités ecclésiastiques, au lieu d'un cours de théologie, je fis un cours complet d'athéisme, à l'aide des ouvrages de Diderot, de Fréret, de Voltaire, ce qui me débarrassa de ma conscience et me rendit inaccessible aux remords.

Chargé, malgré cela, de lauriers sorboniques, et décoré du titre de docteur en théologie de la première école de France, je fus accueilli, fêté par tout le corps épiscopal. Je fus bientôt vicaire général, puis évêque de Saint-Flour. Ce fut là le premier échelon de ma grande fortune, et les événements ne tardèrent pas à me porter sur un plus vaste théâtre.

Transféré des montagnes de l'Auvergne dans la capitale du Dauphiné, je n'abandonnai point le plan que j'avais formé de concilier ensemble l'avarice, l'ambition et la luxure. Je partageai mon temps entre Grenoble et Paris, de manière à n'habiter Grenoble qu'à peu près un mois tous les deux ans. Le charmant séjour que Paris pour un évêque ambitieux et libertin. Mais cette vie, vraiment épiscopale, fut troublée par un incident auquel je ne m'attendais pas. Le Parlement de Grenoble s'imagina que je devais résider; que je commettais une injustice à l'égard de sa province, en n'y consommant point mes revenus, et il ordonna par un arrêt la saisie de mon temporel dans le cas où je ne me rendrais pas à Grenoble dans un court délai.

Il fallut céder, il fallut quitter ma charmante maison de la rue Mêlée, et dire adieu à tous les plaisirs de Paris. Mais écoutez la manière évangélique avec laquelle je résidai. Je m'enfermai dans mon palais, où je ne voyais personne, pas même mes curés. Cet antique cardinal Le Camus, qu'heureusement je n'aperçois pas ici, avait tapissé ma principale salle d'une suite de tableaux qui représentaient la vie du Christ. On avait eu soin de réunir dans une autre salle les portraits de mes prédécesseurs. Quelle importune galerie ! L'un, avec son front sévère, semblait me dire : J'ai été le plus zélé conservateur de la discipline et des mœurs, et tu en es le fléau. L'autre, dont la physionomie était sérieuse et réfléchie, me disait : J'ai passé ma vie à étudier les livres saints pour en alimenter mes ouailles, et toi, adepte précoce de la philosophie moderne, tu voudrais faire passer dans le cœur du peuple tous les poisons dont elle t'a nourri. Celui-ci, avec sa figure pâle et blême, me disait : La mitre ne dispense pas ceux qui la portent de l'austérité et de la pénitence évangélique, et tu te vautres sans cesse dans les plaisirs. Celui-là, dont les yeux étaient tendres et compatissants, paraissait me dire : Nos biens ne nous appartiennent pas, ils sont le patrimoine sacré des pauvres: tant que j'en ai été le dispensateur, je les ai versés dans leur sein; je n'ai regretté que de n'en avoir pas assez pour mettre un terme à leur misère; et toi, dépositaire infidèle, égoïste, inhumain, voluptueux, impie, tu les prives de leur propre substance, pour amasser des trésors.

Fatigué, obsédé de ces apostrophes et de ces reproches qui, quoique muets, n'en étaient pas moins vifs et se renouvelaient sans cesse, je reléguai au garde-meuble et les portraits des évêques et l'histoire du Christ (1).

. . . .

Alors parurent les fameux édits du 8 mai. Ce fut à cette époque que je commençai à jouer

(1) Cette description des portraits est parfaitement exacte. On pourrait dire les noms. Mais il n'en est pas de même de l'accusation de les avoir relégués au garde-meuble. Il est d'autant moins probable que l'évêque ait commis cet acte de vandalisme et de haute inconvenance, que son portrait faisait partie de la collection. Il n'en a pas été retiré, et il figure encore aujourd'hui, avec tous les autres, dans la salle des délibérations du chapitre de l'évêché. Le portrait est bien traité. La physionomie dont il offre l'image est très fine, d'une grande distinction, douce et un peu efféminée.

un rôle dans les affaires publiques. Brienne eut recours à moi. Je fus chargé de séduire le Parlement de Grenoble, pour le faire consentir à la création de la Cour plénière, et de corrompre les tribunaux inférieurs de la province pour leur faire accepter les grands bailliages. J'échouai. Je correspondais exactement avec Brienne; je lui rendais compte de tous les événements, et lui donnais des conseils relatifs aux circonstances. Pour encourager les officiers de la garnison porteurs des lettres de cachet, (destinées à l'exil du Parlement), je les invitai à un superbe repas. Le peuple, indigné de cette magnificence qui ne m'était pas ordinaire, fondit dans mon palais, au moment où l'on dressait le service. Dans un instant tout mon repas fut enlevé et porté à l'hôpital, où les pauvres n'avaient pas vu depuis longtemps de mets aussi délicats...

Cependant il se préparait une révolution que ni les ministres ni le Parlement n'avaient prévue. La province du Dauphiné fut la première où les idées nouvelles mûrirent et se propagèrent avec une rapidité étonnante... Les Etats particuliers furent rendus aux Dauphinois, avec la liberté de leur donner une nouvelle forme, et ils s'assemblèrent à Romans.

Alors les choses se présentèrent à moi sous un nouvel aspect. Je vis que l'occasion de me venger du Parlement m'avait échappé; que la fortune du principal ministre était fort compromise; que j'allais rester sans protecteurs et sans amis et continuer à être en butte à l'hostilité du Parlement. Mon parti fut bientôt pris. Je courus à Romans; je parus me rallier à l'opinion générale, et, pour mieux donner le change sur mes véritables sentiments, je portai les choses jusqu'à haranguer publiquement contre mon ami, mon bienfaiteur Brienne.

Cette démarche ne me réussit pas, elle ne calma point ma famille, qui ne cessait de m'accabler de reproches, de ce que je m'étais déclaré anti-parlementaire. D'un autre côté, je ne gagnai rien dans l'esprit des Dauphinois, et Brienne, justement indigné, me menaça de publier ma trahison à la face de l'univers, en faisant imprimer ma correspondance avec lui. Je cherchai à parer ce dernier coup. Je demandai qu'on retranchât ma harangue du procès-verbal de l'assemblée de Romans. Je fus refusé. J'essayai de séduire le secrétaire des Etats pour qu'il me permît d'adoucir et de modifier quelques-unes de mes expressions; il fut inexorable.

Dans ces circonstances épineuses, je résolus de cesser de vivre...

La situation de l'évêque de Grenoble dans ces préliminaires de la Révolution se devine et se dessine même assez nettement par l'autobiographie satirique mise dans la bouche du personnage. En butte à l'hostilité du Parlement; hostile lui-même à toutes les idées que le Parlement couvrait de son autorité morale; activement engagé d'abord dans le parti qui repoussait toute réforme, puis chantant la palinodie aux Etats de Romans; émissaire secret de Brienne et faisant ensuite cause commune avec ses détracteurs; ayant tout à craindre du ministre qu'il a trahi, et n'ayant plus rien à espérer pour son ambition, à laquelle un coup terrible venait d'être porté par la nomination de l'archevêque de Vienne à la présidence des Etats du Dauphiné, alors que, d'après les usages observés depuis plus de trois siècles, cette présidence revenait de droit à l'évêque de Grenoble, Hay de Bouteville dut, en effet, se trouver, vers le milieu de l'année 1788, dans une situation d'autant plus critique qu'elle était également compromise dans l'esprit des habitants de Grenoble et de la province, qui n'avaient pour lui ni affection ni respect.

C'était d'ailleurs, je crois, une tête un peu faible, habituée aux triomphes de cour, mais ignorant la lutte ouverte, et que devaient profondément troubler les bruits lointains de l'orage qui déjà grondait dans l'air. Peut-être crut-il sa situation plus compromise qu'elle ne l'était en réalité; peut-être aussi, à certain moment, eut-il honte des scandales de sa vie, et vivement déçu dans son ambition, dans l'avenir qu'il avait rêvé, blasé, sceptique, sans espoir, sans croyances, il se tua.

La *Gallia Christiana* a parlé de l'évêque Hay de Bouteville, et ici le témoignage de l'historien vient confirmer, pour une partie du moins, les accusations du pamphlétaire. Aussi le passage mérite-t-il d'être cité en entier. Je le traduis (1).

Marie-Anne-Hippolyte, auparavant évêque de Saint-Flour, est appelé à l'évêché de Grenoble le 9 du mois de février 1780, il fut accusé pour son caractère, accusé pour ses mœurs. Alors que le Dauphiné tout entier conspirait pour des réformes, lui, ennemi de tout changement dans la constitution civile, s'opposait de toutes ses forces à la volonté générale et, cédant à la violence de sa nature, autant par ses paroles que par ses actes, il excitait tout le monde contre lui. Il se donna la mort le 6 du mois d'octobre 1788. (*Gallia Christiana*, t. XVI, p. 258.)

A. D-N.

—

La fleur de lis fut-elle l'insigne d'un ordre? (XXIV, 760.) — Il s'agit d'une petite pièce de l'époque révolutionnaire conservée au Musée Carnavalet dans la donation Liesville et qui servit de signe

(1) Une observation est nécessaire au sujet de cette citation. La *Gallia Christiana*, commencée au dix-septième siècle, continuée au dix-huitième par les Bénédictins de Saint-Maur, était restée inachevée au douzième volume. Une commission de l'Institut entreprit de continuer ce grand et remarquable travail, et en chargea M. Barthélemy Hauréau, qui s'est servi, pour cela et pour une partie au moins, des matériaux préparés et laissés par les Bénédictins. La notice consacrée à l'évêque de Grenoble fait partie du travail de M. Hauréau.

de ralliement à des conspirateurs royalistes. V.

—

Privilèges des gentilshommes de la Beauce (XXIV, 762). — Vous pouvez voir au tome Ier du *Héraut d'armes* « quelques mots sur la position sociale des gentilshommes de la Beauce », par un gentilhomme beauceron. En résumé, comme le travail manuel et l'état de marchand étaient interdits à la noblesse en général, le gentilhomme beauceron avait le privilège de *faire valoir* ses terres par ses mains : il était pauvre ; c'était le type du gentilhomme campagnard. On se souvient de ce vieux dicton : « Gueux comme gentilhomme de Beauce, qui se met au lit quand on rehabille (raccommode) ses chausses. » Dans de vieux titres on retrouve la description des *seigneuries* de Beauce : un corps de logis ayant sa tourelle surmontée d'une girouette en forme de pennon, une cour entourée de murs, un colombier et une petite garenne attenante pour ressource. On disait qu'il n'avait que « la cape et l'épée », cette épée qui répondait au moindre appel du roi, et ce sont ces épées qui ont fait la France. On se moquait de lui dans les antichambres des financiers et des traitants : parce que « Madame sa mère élevait des poulets et c'était dans sa salle qu'on leur donnait à manger ; on voyait le Seigneur battre lui-même le blé de sa grange, la Dame occupée à faire les augées pour les vaches et les cochons, Messieurs les fils conduire la charrue dans les pièces de terre labourables, et Mesdemoiselles les filles garder les troupeaux des champs ».

Cette vie laborieuse de la noblesse de la Beauce et du Perche était *connue* du roi, et voici un des privilèges dont elle fut entourée. Pour ceux qui n'ont pas le *Héraut d'armes*, je transcris : « Monsieur mon compagnon, je vous fais cette lettre pour vous dire que l'intention du Roy est que vous vous rendiez à Paris, bien monté, le 15 du mois de juin prochain, jour de l'assemblée de la compagnie, pour passer en revue, peu de jours après, devant Sa Majesté, laquelle, ayant bien voulu faire attention à vos intérêts et considérer combien il vous est avantageux d'estre de retour chez vous pour le temps de la moisson, a résolu de faire sa revue le plus tost qu'il sera possible. Je suis, monsieur mon compagnon, votre affectionné serviteur. *Signé :* duc de Chaulnes. Sur l'adresse : A monsieur le maître de poste d'Orléans, pour faire tenir, s'il luy plaist, à M. de Monceau, chevauléger de la garde ordinaire du Roy, à Bourneville, près Patay en Beauce. » Claude-César de Monceau, écuyer, seigneur de Bourneville-la-Rainville et autres lieux, avait épousé, le 19 novembre 1755, dame Angélique-Anne-Perrine de Tarragon, et portait *d'azur* à trois montagnes d'argent, 2 et 1. V. B.

—

Le serpent de mer du *Constitutionnel* et le bambou de mer du cap de Bonne-Espérance (XXIV, 762). — Il est bien à craindre que E. M. ne reçoive point de réponse précise au principal objet de sa question.

Comme on l'a déjà rappelé ici même (10 novembre 1879), le *Constitutionnel*, en réponse à des plaisanteries du *Siècle* et du *Moniteur du Puy-de-Dôme*, défiait ces journaux, dans son numéro du 18 octobre de la même année, de retrouver dans sa collection l'article relatif au grand serpent de mer.

Le *Figaro* du 13 septembre 1890 (supplément) a consacré une notice à ce monstre légendaire, et signalé, d'après des indications fournies par M. Alphonse Karr, quelques articles de l'ancien *Figaro* (1828 et 1829), annonçant la découverte de poissons extraordinaires capturés à Dunkerque et recueillis par M. Becquey, directeur général des ponts et chaussées et des mines.

Suivant M. Karr, l'auteur de ces articles était Léon Gozlan qui, de temps à autre, lorsque le journal manquait de copie, servait à ses lecteurs une nouvelle apparition du monstre.

On a désigné quelquefois, comme l'auteur de cette *scie*, Monsieur, comte de Provence, qui se piquait de littérature et s'amusait souvent, dans sa jeunesse, à glisser quelques morceaux de sa façon dans les colonnes de la *Gazette de France* et du *Journal de Paris*.

Il aimait beaucoup, écrit Arnault, qui avait été pourvu d'une charge d'officier dans la maison de Monsieur, à s'amuser de la crédulité parisienne. La description de cet animal fantastique, qu'on disait en 1784 avoir été trouvé dans le Chili, est de son invention ; c'est aussi un fait de son génie que l'article où l'on proposait d'ouvrir une souscription en faveur d'un horloger de Lyon qui marcherait sur l'eau. (*Souvenirs d'un sexagénaire*. 1833. t. I, p. 168.)

C'est au comte de Provence, en effet, qu'on attribue une brochure intitulée : *Description historique d'un monstre symbolique, pris vivant sur les bords du lac Fagua, près de Santa-Fé, par les soins de* Francisco-Xaveiro de Meunrios (anagramme de Monsieur). 1784, in-8.

Il s'agit bien ici d'un monstre hideux, d'une sorte de harpie, mais non pas du *grand serpent de mer*, et l'on considère généralement cette plaquette comme une satire dirigée soit contre le ministère de Calonne, soit contre le magnétisme dont les expériences de Mesmer occupaient alors le monde savant.

Larousse reproduit (art. *Serpent*) l'observation du voyageur Krinkoff (vers 1821), en se gardant bien toutefois d'y joindre aucune indication bibliographique.

J'ajouterai aux quelques notes déjà fournies sur ce sujet par l'*Intermédiaire* des années 1879 et 1880 cette autre observation recueillie sans doute dans quelque feuille du temps pour l'*Annuaire historique* de Lesur, et dont Léon Gozlan a pu s'inspirer.

Chronique, 10 février 1820. *Dunkerque. Monstres marins.* (Extrait d'une lettre écrite à bord du brick *l'Eléphant*, le 16 novembre 1819.)

Je saisis l'occasion d'un navire qui se rend en Angleterre pour vous faire part d'un événement dont nous avons risqué d'être victimes... Hier, vers cinq heures du matin, naviguant à petites voiles, notre bâtiment reçut une forte secousse ; les gens du quart crurent que nous avions donné contre quelque roche ou banc. Nous étions cependant à plus de trois cents milles de terre. A l'instant, tout le monde fut sur le pont, et cherchant la cause de notre terreur, le clair de lune nous fit apercevoir plusieurs monstres marins de grosseur épouvantable ; ils se débattaient autour de nous. L'un d'eux était tellement proche du navire qu'il y jeta une si forte lame d'eau, que deux hommes en furent renversés sur le pont. Nous fûmes pendant près d'une demi-heure à délibérer sur le moyen de nous débarrasser de ces mauvais voisins. Les secousses que nous éprouvâmes successivement épouvantèrent l'équipage, et nous firent prendre les plus grandes précautions ; et nos quatre caronades furent mises en batterie.

A la pointe du jour, nous vîmes plus de vingt de ces monstres auprès de nous ; nous en distinguâmes particulièrement un qui nous parut avoir plus de cent cinquante pieds de long ; il s'avança avec fureur sur le navire, à côté du tribord. Un canonnier, saisissant le moment où il ouvrait la gueule, pointa si bien, que le boulet donna droit dedans. Le monstre surnagea et expira ; le bruit du canon fit prendre la fuite aux autres ; alors nous mîmes la chaloupe à la mer, et parvînmes à remorquer l'animal, que nous reconnûmes être *un serpent comme ceux dont on a tant parlé* : il avait cent pieds de long ; nous le dépeçâmes : j'en conserve les défenses pour vous en faire présent à mon retour en Angleterre.

Il me semble que cet émouvant récit, agrémenté du coup de canon qui atteint le monstre en pleine gueule, ne peut rien avoir à envier à celui qu'on chercherait probablement en vain dans la collection du *Constitutionnel*. R. A.

— L'histoire fabuleuse du grand serpent de mer remonte à une assez haute antiquité. Pline et Valère-Maxime parlent, tous deux, d'un serpent amphibie qui naît sur le rivage. Il gagne l'eau lorsque sa taille a atteint son complet développement, l'immensité de l'Océan lui devenant nécessaire, à cause de ses proportions gigantesques, pour se mouvoir facilement. Belleforest, commentateur français, donne sur ce reptile des détails circonstanciés. Cet être fantastique a, suivant lui, une tête de chien-loup, ornée d'oreilles rejetées en arrière, il croque les naufragés à belles dents, etc.

La Norwège a une foi inébranlable dans l'existence du grand serpent et elle lui donne les mers du Nord pour empire. En Angleterre, aux Etats-Unis on y croit également. Un rapport fut rédigé à Boston, en 1817, constatant la présence du monstre dans la baie de Glocester. Les archives de la ville de Plymouth renferment un procès-verbal de dépositions de marins ayant vu, dans l'Océan, le mystérieux animal ; un autre procès-verbal, rédigé pour le même objet, fut envoyé aux autorités du comté d'Essex (Massachusetts).

La question a été de nouveau posée devant le monde savant, dans les environs de 1857, croyons-nous, et peu s'en fallut, en présence des affirmations énergiques du capitaine Harrington, commandant le navire *le Castillan*, marin anglais d'un mérite reconnu, qui prétendait avoir fait la rencontre du reptile géant, que la cause du grand serpent de mer ne fût définitivement gagnée, lorsqu'un autre marin, M. Smith, vint rendre au phénomène ses véritables proportions. Il aborda résolument la terrible bête dans les eaux de Moulmein, et découvrit que cet animal effrayant n'était autre chose qu'une algue monstrueuse, ayant plus de cent pieds de long et quatre pieds de diamètre, dont la racine figurait de loin une tête, tandis que la tige, ondulant sur les

flots, imitait la forme et les mouvements d'un gigantesque reptile.

E. NILORAC.

— Je regrette de n'avoir pas à ma portée le moyen de rechercher dans les collections des journaux du temps les articles concernant le fameux « serpent de mer » de la rue Copeau (aujourd'hui Lacépède), toujours est-il que je puis affirmer en toute certitude l'existence des « serpents de mer ».

Je ne les ai vus qu'une seule fois : me trouvant « encalminé » à bord d'un voilier dans le canal de Formose, on voyait une grande quantité de serpents nageant entre deux eaux avec une singulière vitesse. Ils n'allaient point par bandes. Ils étaient d'une longueur variant de 60 à 90 centimètres et de la grosseur d'une grosse anguille et la peau jaunâtre tachetée de noir.

Malgré tous nos efforts, nous ne pûmes en prendre un seul, ne sachant avec quel appât les attirer et ne pouvant atteindre à la profondeur où ils nageaient. Ils se trouvaient généralement dans la position verticale.

Je suppose que d'autres navigateurs ont dû les voir dans les mêmes parages. Quoique ayant navigué sur bien des mers du globe, je ne les ai jamais vus que là. Quant aux bambous de mer, ce sont les souches des innombrables algues « ou raisins du Tropique » qui ont si fort effrayé les compagnons de Colomb, que l'on rencontre dans les parages du cap Vert et que le courant entraîne vers le cap de Bonne-Espérance.

V. LAVOISIER.

— Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Le Constitutionnel. Journal fondé en 1814. — Administration et rédaction : Paris, 15, rue du Faubourg-Montmartre.

Monsieur et cher confrère,

D'une enquête faite il y a deux ans par un de nos collaborateurs, il ressort que le fameux serpent de mer du *Constitutionnel* est... un canard ou, si vous préférez, une légende. Après des recherches minutieuses dans toute la collection du journal et dans celles des journaux contemporains, on n'a trouvé nulle trace d'un article où ce fameux serpent (deux fois nommé) ait déroulé ses anneaux.

Dans une chronique publiée l'an dernier dans le *XIXe Siècle*, notre collaborateur a consigné le résultat de ses recherches. Résultat négatif et qui donne lieu de croire que la légende a été créée de toutes pièces par un journal frondeur d'une époque indéterminée.

Recevez, etc. R. DHORMES.

—

Une satire sur Buloz et la *Revue des Deux Mondes* (XXIV, 764). — Ces vers sont d'Alfred de Musset. La pièce est intitulée : *le Songe du reviewer ou Buloz consterné*, et datée 1833.

Le texte donné ici ne présente qu'une seule variante avec la *copie originale*, que possède un grand éditeur de Paris, copie qui porte cette mention : « Certifié conforme à l'original sur lequel cette copie a été faite. » — Mais il y a quelques différences avec une autre copie écrite par mademoiselle Colin, la gouvernante de la maison d'A. de Musset.

Cette pièce a été publiée en tout ou en partie dans le *Courrier de Paris*, du 19 mai 1857, les *Contemporains*, du 26 mai 1857, la *Revue anecdotique*, vers 1858 ou 1860, la *Petite Revue*, du 15 juillet 1865, et depuis cette époque dans beaucoup d'autres journaux.

A propos d'Alfred de Musset, merci à mes deux correspondants pour leur réponse sur le portrait d'Alfred de Musset par Biard (XXIV, 488 et 687). Malheureusement pour moi, madame la baronne Double, à qui je me suis adressé, ne peut me donner aucun renseignement. J'ai l'honneur de connaître madame Lardin de Musset et elle sait que ce que je puis trouver dans mes recherches lui est immédiatement transmis.

H. HAIMCEY.

— Ces vers sont par Alfred de Musset, et cette version, publiée par l'*Intermédiaire*, est même la *seule complète* imprimée jusqu'à aujourd'hui. La pièce date de 1833, et un premier fragment fut donné par Octave Lacroix, dans un article du *Courrier de Paris* (19 mai 1857). Il l'avait retenu de Sainte-Beuve, qui avait copie de la pièce entière.

CHARLES DE LOVENJOUL.

—

Thomas Basin (XXIV, 766). — L'histoire de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, a été publiée par M. J. Quicherat, avec d'autres ouvrages du même écrivain, en 1855-1859, 4 vol. in-8, et fait partie de la collection de la Société de l'histoire de France.

PAUL PINSON.

—



Sur Jeanne Flore (XXIV, 766). — En 1888, M. Marchand, imprimeur à Paris, a publié une plaquette in-folio de xxxiv-38 pages contenant une notice sur Jeanne Flore et la reproduction d'un de ses contes intitulé: *Histoire de la belle Rosemonde et du preux chevalier André.*

Un des plus fins lettrés du Midi, qui se cache sous le pseudonyme *A. de Gagnaud*, l'annonça dans un article donnant, à mon avis, l'hypothèse la plus vraisemblable que l'on ait encore faite sur la personnalité de Jeanne Flore.

Rosemonde est tiré des *Comptes amoureux* ou plutôt de l'*Amour fatal,* un livre lyonnais du temps de François Ier, dont l'édition princeps semble perdue et dont l'auteur, dame Jeanne Flore, est une figure aussi problématique et aussi mystérieuse que l'Isaure des Toulousains. M. de Rochas a ingénieusement cherché à soulever la gaze qui nous dérobe cette séduisante physionomie.

Il se demande s'il ne faut pas identifier Jeanne Flore avec l'une des trois Lyonnaises du prénom de Jeanne chantées par Marot, Jeanne Faye, Jeanne Sève et Jeanne Gaillard, ou si elle appartiendrait réellement et en toute prosaïque simplicité, à une famille Flore qui vivait alors à Lyon.

Cette dernière solution, qui paraît *à priori* la meilleure, perd beaucoup de sa probabilité si l'on remarque que, dans les *Comptes amoureux*, l'auteur mentionne une dizaine de dames lyonnaises, toutes sous des noms d'emprunt, ce qui autorise à penser qu'elle-même s'est déguisée sous un pseudonyme.

Nous demanderons à l'éminent écrivain la permission de lui proposer une cinquième hypothèse.

Les imprimeurs lyonnais ont publié, dans la première moitié du XVIe siècle, diverses traductions de contes amoureux tirés de Jean de Flores, romancier espagnol. C'est ainsi qu'Arnoullet donna, en 1532, le *Jugement d'amour* de cet auteur et que François Juste mit au jour, trois ans plus tard, la *Déplorable Fin de Flamete,* traduite de Jean de Flores par Maurice Sève, Lyonnais.

Si l'on rapproche ces deux publications de la plus ancienne édition datée des *Comptes* de Jeanne Flore (1532), on serait amené à se demander si ce dernier livre ne serait pas une *adaptation lyonnaise* de quelque œuvre de Jean de Flores. Ce qui ajoute une sorte de vraisemblance à cette hypothèse, c'est que Benoît Rigaud, de Lyon, devait, quarante ans plus tard, publier sous une même date (1574) les *Comptes* de Jeanne Flore et l'*Histoire d'Aurelio et d'Isabelle,* qui n'est autre chose, sous un titre différent, que le *Jugement d'amour* de Jean de Flores. N'y a-t-il pas dans l'impression simultanée de ces deux livres comme un aveu tardif de leur parenté?

Cette hypothèse pourrait être transformée en certitude si un de nos confrères, ayant à sa disposition les œuvres de Jean de Flores, prenait la peine d'y rechercher l'histoire de Rosemonde et d'Andro.

Il resterait ensuite à déterminer la personnalité de l'écrivain français qui aurait transporté les fictions espagnoles dans le cadre lyonnais, au château de Parneu, appartenant maintenant à M. G. Chalandon.

Lt-Colonel de Rochas.

— Quoi qu'en dise un aimable et bienveillant *Chercheur*, je ne suis point une autorité, mais en offrant le peu que j'ai, en disant le peu que je sais, je ferai, du moins, acte de bonne volonté.

J'ai toujours cru que Jeanne Flore était le pseudonyme de Jeanne Gaillarde, Lyonnaise célèbre par son intelligence et par sa beauté, louée par Clément Marot, qui, en 1532, l'appelle un *miracle de son siècle*, et dont les œuvres ont été malheureusement perdues, tout le monde ne pouvant se faire imprimer par Jean de Tournes. Elle eut un sort commun à bien d'autres, elle brilla et disparut sans laisser de traces, les manuscrits ayant rarement la chance de conduire leurs auteurs à la postérité. Voyez le peu que nous a laissé l'antiquité.

Espérons que, la question posée, un érudit l'éclaircira mieux que le vieil

A. Vingt.

—

Un curieux éloge du chien (XXIV, 800). — Le texte du *Vendidad Sadé* ne vaut pas cette phrase qui résume un apologue oriental :

Dieu a créé le chien pour consoler l'homme d'avoir créé la femme.

Topo.

—

Le serment des juifs en justice (XXIV, 802). — Que la formule du serment doive être autant que possible adaptée à la croyance religieuse de celui qui le prête, tout le monde, je crois, sera d'accord sur ce point : mais la suppression absolue du serment serait quelque chose de bien grave et peut-être de bien dangereux. Quel est le magistrat, l'avocat qui n'ont pas vu dans certaines circonstances, trop rares, je le concède, la partie à qui le serment était déféré sur un point que cependant elle avait maintenu jusque-là, en conclusion et en plaidoirie, même dans ses explications personnelles devant le tribunal, refuser de le prêter? Qui n'a vu dans nos campagnes, la réprobation, la flétrissure véritable qui s'attache à ceux que l'on suspecte d'avoir *levé la main à faux*, alors qu'on se mon-

tre indulgent, trop indulgent pour ceux qui n'ont commis qu'un simple mensonge? L.

— Le Talmud déclare nulles et de nul effet pendant quarante jours les prières de tout juif qui a porté les yeux sur l'image du Christ; aussi, un président de tribunal, dont l'expérience égalait le savoir et la tolérance, avait soin de faire placer de côté, et de façon à ce qu'il ne pût voir le crucifix accroché au-dessus du siège, l'israélite qui prêtait serment. Cette manière de procéder, parfaitement légale, ne pouvait que favoriser la manifestation de la vérité; mais la précaution que prenait le magistrat montre l'inconvénient des emblèmes religieux arborés dans les salles d'audience: l'église, voilà leur vrai cadre.

Quant à l'inutilité ou l'inefficacité du serment, n'oublions pas d'invoquer l'opinion de Bentham, le chef de l'école utilitaire: « D'après l'expérience et la raison, dit-il, dans son *Traité des preuves judiciaires*, liv. II, ch. 12, le serment ne fournit pas une garantie de la vérité du témoignage; il a une tendance naturelle à augmenter la persistance d'un témoin dans un mensonge qu'il a proféré. »

Boncenne, qui est parvenu — vrai tour de force — à rendre attrayant un livre sur la *Procédure civile*, voit dans le serment une cérémonie destinée à porter la sanction religieuse au plus haut degré de force possible: « Ce sera la plus vaine des cérémonies et la plus faible des sanctions, affirme l'éminent jurisconsulte (t. II, p. 512), si vous dispensez celui qui doit jurer des formes et des invocations que sa croyance a consacrées; au lieu de cette hypocrite liberté, adoptez franchement le système de Bentham, supprimez le serment judiciaire et ne faites lever la main à personne, puisque la foi des uns y serait engagée, et celle des autres point. Alors une simple affirmation sera substituée au serment, la sanction morale à la sanction religieuse, et le mensonge ordinaire à la profanation. »

E. DE NEYREMAND.

— Je ne sais trop ce que signifie cette phrase: « Le juif se rendait, avec un rabbin, dans la salle d'audience, L'UN ET L'AUTRE revêtus du manteau et couverts du chapeau qui se portent à la synagogue. » Je ne sache pas que le juif *laïque* ait jamais porté à la synagogue un chapeau de forme particulière, ni qu'il ait revêtu un manteau spécial. Sauf le rabbin et le *hazzan* (ministre officiant), nul, ce me semble, n'avait de costume pour la prière.

Que peut encore signifier ceci: « Le juif se lavait les mains et les essuyait au manteau »? On serait sans doute bien en peine de le dire. Il est certain qu'il ne peut y avoir, dans cette façon de se sécher les mains, rien de rituélique.

J'ajoute enfin que l'arrêt du 9 mai 1815, décidant que, pour la prestation du serment, la femme juive doit être accompagnée de dix femmes juives, est parfaitement ridicule. La femme juive, pour la prière, ne compte pas. D'une manière générale, les prières ne peuvent être dites que si dix hommes au moins sont présents. Y eût-il cent femmes qu'elles ne pourraient remplacer un homme manquant. A quoi rime alors la présence de dix femmes pour la prestation du serment par une femme? A rien. On a cru que, si un homme devait être escorté de dix coreligionnaires, la femme devait être, elle aussi, pour un cas semblable, accompagnée de dix femmes. C'est une grossière erreur.

J'ai cru utile de présenter ces observations à l'article de M. de Neyremand. Je voudrais maintenant y ajouter quelques détails.

C'est du Xe siècle environ que datent les premiers exemples d'un serment spécial imposé aux juifs. Il existait sous diverses formes en Saxe, en Souabe, à Anvers, à Amsterdam, à Vienne, à Francfort, etc. Ils étaient soumis, avec cela, à de cruelles épreuves physiques. L'une d'elles consistait, pour le juif, à recevoir dans le cou et les jambes des épines qu'on enfonçait fortement. S'il n'était pas blessé, il était déclaré non coupable. Le Capitulaire qui rapporte le fait dit: « Quant au juif, on lui mettra au cou un collier d'épines; on lui liera les genoux, après avoir étendu et serré entre les cuisses une verge de cinq coudées pleine de pointes aiguës; et il finira son serment... »

Au XIIe siècle, le juif qui prêtait serment se couvrait du *raleth*, mettait ses *rephilin*, puis, les reins entourés d'épines, se plaçait sur une peau de cochon (?) et, par trois fois, crachait sur des parties déterminées du corps (?). Il avait alors à répondre à certaines questions. On lui demandait entre autres s'il croyait à Dieu ou au diable, à Adonaï ou à Belzébuth.

Il se vouait, en cas de parjure, à toutes sortes de fièvres, à la *quarte*, à la *tierce*, à la *quotidienne*, etc.

Voici la formule du serment tel qu'il était pratiqué dans certaines parties de la France, au XIVe siècle :

Jures-tu par Dieu le Père, Adonaï? — Je jure. — Jures-tu par Dieu puissant, Sabbaoth? — Je jure. — Jures-tu par Dieu qui apparut à Moïse dans le buisson? — Je jure.

Et malgré ces affirmations solennelles plusieurs fois répétées, prévoyant la possibilité où celui qui prononçait ces serments pouvait être parjure, on lui faisait entrevoir les châtiments qui lui seraient infligés : les fièvres, la ruine, la colère du ciel, la désolation dans sa maison, la peste, la mort de ses enfants, le viol de son épouse, la proscription, la malédiction de Dieu, etc., etc.

Et à chaque nouvel appel d'un nouveau malheur probable, le patient répondait: Ainsi soit-il.

La formule du serment imposé aux juifs de Dijon, au XIVe siècle également, nous a été conservée. La voici dans toute sa teneur :

Juif, tu jures par la loy que Dieu donna à Moyse au mont de Synay et espécialement par les commandements de la loy, et reçois en toy toutes les malédictions contenues ès cinq livres Moyse, et que toutes les bénédictions qui y sont te soient tournées en malédiction et chéent sur toy et sur toute ta semance jusques à la dixième génération, si tu te parjures. Et avec ce, tu reçois en toy Haron, Judin et Sabbata, c'est à dire que soies destruis et mis en sentence et desert de tous les bénéfices escripts en la loy, que ilz chéent sur toy et sur toute ta mesnie, se tu ne dis vérité de ce que je te demanderay à mon entendement et non mie autrement.

Quoi qu'il en soit de la forme adoptée, le serment — ainsi que le dit M. E. de Neyremand — subsista en France jusqu'en 1846, malgré la *déclaration dogmatique* que les grands rabbins du consistoire central des israélites de France publièrent, le 16 novembre 1816. Cette *déclaration* reçut la pleine et entière adhésion, en 1843, des grands rabbins de Paris, Nancy, Metz, Strasbourg, de la Gironde, de la Moselle ; elle attestait que le serment judiciaire prêté par un israélite, dans quelque cas et en quelque lieu que ce soit, en prononçant ces paroles : *Je jure*, était pour lui un acte religieux ayant toute la force et la rigueur du serment, qui l'obligeait à dire la vérité, sans qu'aucune autre intervention, aucune formalité ni cérémonie quelconque fût nécessaire.

C'est à Crémieux et à Martin, de Strasbourg, que les israélites français durent de voir enfin cesser cette humiliante situation, c'est grâce à ces deux célèbres avocats que justice fut rendue aux juifs, à leur loyauté, et qu'on leur reconnut les mêmes droits au serment que tous les Français. L. K.

—

Une chanson du barbiste Eugène Scribe (XXIV, 983). — Au sujet de cette trouvaille, nous recevons la lettre suivante :

12 décembre 1891.

Cher monsieur,

Permettez-moi de rectifier une petite inexactitude qui s'est glissée dans la notice faite au sujet de cette chanson.

Eugène Scribe n'est pas né le 28 décembre 1791. Voici la copie textuelle de son acte de baptême :

Extrait du registre des actes de naissance de la paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie pour l'année 1791.

Le dimanche vingt-cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-onze, a été baptisé Augustin-Eugène, né le jour précédent, fils de Jean-François Scribe, marchand d'étoffes de soye, et d'Adélaïde Nolleau, sa femme, demeurants rue Saint-Denis, de cette paroisse.

Le parrain, Antoine-Augustin Scribe, ancien négociant, boulevard Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul, oncle de l'enfant. La marraine, Marie-Victoire Nolleau, épouse de François-Éléonore Aucante, administrateur du Mont-Cenis, rue du Mail, paroisse Saint-Eustache, tante de l'enfant.

Signé : J.-F. Scribe; Augustin Scribe, Nolleau, et Boileau, vicaire.

Agréez, etc.

LÉON BIOLLAY.

P.-S. — Vous savez que la maison où Eugène Scribe est né existe encore. C'est celle qui se trouve à l'angle des rues Saint-Denis et de La Reynie, à l'enseigne du *Chat noir*, qui était l'enseigne de Jean-François Scribe, marchand de soieries.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Documents inédits sur le tragédien Larive. — Voici un petit dossier de six petites pièces intéressantes pour la biographie de Mauduit Larive, qui débuta à la Comédie-Française en 1770 et en 1775, fut reçu sociétaire cette dernière année, quitta en 1788, rentra comme *acteur libre* en 1796, prit sa retraite en 1800 et mourut le 30 avril 1827.

J'en dois la connaissance à M. H. Thubert, le petit-fils de Larive, qui a bien voulu me les communiquer pour l'*Intermédiaire*. EDMOND DE GONCOURT.

MUNICIPALITÉ DE LA ROCHELLE

Extrait des registres de naissance de la ci-devant paroisse de Saint-Sauveur, pour l'année mil sept cent quarante-sept.

Le septième août mil sept cent quarante-sept, par moi, curé soussigné, a été baptisé Jean, né le jour précédent, fils légitime de Isaac Mauduit, marchand, et de Marie Bullet, sa femme. Le parrain a été Jean Poupet, marchand, et marraine Catherine Guyot, veuve de Jacques Guyot, qui ont signé avec le père de l'enfant.

MAUDUIT, J. POUPET, Vve GUYOT-SIEGROS, femme de Poupet.

JAILLOT, curé de Saint-Sauveur.

ÉGALITÉ LIBERTÉ

COMMISSION POPULAIRE

Renvoi au Tribunal révolutionnaire.

—

La Commission populaire, établie à Paris, en exécution de la loi du 23 ventôse, après examen de pièces et renseignements pris sur le compte de

NOM	QUALITÉ	DOMICILE	NATURE DE L'AFFAIRE
Mauduit (dit Larive).	Acteur avant et depuis la Révolution.	Section des Invalides, détenu à la Force.	Prévenu d'avoir prêté sa maison à l'infâme Lafayette et Bailly, pour dresser le procès-verbal de la malheureuse affaire du Champ de Mars, d'avoir été, avec des officiers de différents corps, planter un arbre décoré de rubans devant la porte de Lafayette, lors du retour de ce traître à Paris, le 29 juin 1792, d'avoir en outre joué à Bordeaux la pièce intitulée *l'Ami des Lois*.

Déclare que les susnommés (Macsumy, Gabriel et Mauduit dit Larive) sont dans le cas du renvoi au Tribunal révolutionnaire.

Fait à Paris, le dix-sept messidor de l'an deuxième de la République.

Les membres de la commission :

TRINCHARD. LOPPIN. BAUDEMENT.
MARTEAU, *secrétaire*.

A cet acte de naissance et à cette dénonciation de la commission populaire, sont jointes trois lettres de la Comédie-Française, signées de tous les noms illustres des comédiens et des comédiennes du temps, lettres au dos de deux desquelles il y a des réponses de Larive.

La première est une lettre, datée du 16 juin 1788, où ses camarades hommes et femmes lui disent qu'ayant appris de M. Desentelles l'ordre de sa retraite, ils ne veulent s'occuper de sa pension qu'à Pâques prochain, et veulent cette année lui payer tout ce qui lui reviendra pour sa part.

Voici la réponse de Larive :

Mes chers camarades,

Je suis extrêmement sensible aux choses honnêtes que vous avez bien voulu m'écrire, et à la délicatesse de votre procédé à mon égard. L'ordre de retraite que mes supérieurs m'ont accordé me met dans l'impossibilité de profiter de vos offres généreuses, et ma probité ne me permettrait pas de recevoir des émoluments que je n'aurais pas gagnés.

Le seconde lettre est une lettre datée du 12 octobre 1789, et où la Comédie lui faisait part des désirs du public, demandant la veille et l'avant-veille sa rentrée au théâtre, et le sollicitant d'accéder à ces désirs.

Voici la réponse de Larive :

Messieurs et chers camarades,

J'ai toujours rendu la justice que je devais aux démarches flatteuses que vous daignâtes faire pour me retenir parmi vous, j'y fus très sensible alors, et je le suis vivement encore à celle que vous faites en ce moment. S'il dépendait de moi de me rendre au vœu dont le public m'honore, je m'estimerais bien heureux de lui témoigner mon respectueux dévouement, mais, depuis plusieurs mois, ma santé est altérée au point de ne plus me laisser l'espoir de lui consacrer mes faibles talens et de lui en faire un nouvel hommage.

Enfin, une troisième lettre de la Comédie, du 3 mai 1790, accède aux conditions que Larive a posées pour sa rentrée, et uniquement *pour soutenir la tragédie dont le déclin paraît alarmant*, à savoir qu'il ne jouera qu'une fois par semaine, qu'il n'apprendra aucune nouveauté, et cela en refusant la part qui lui est offerte.

Enfin, une lettre du maire de Montignon, du 9 août 1816, donne à Larive, sur sa demande, la date de la naissance et de l'adoption de son fils adoptif, Ladislas Vandersteen :

« Ladislas Vandersteen est né le 15 messidor an VI, à deux heures après minuit (le 3 juillet 1798).

« Vous l'avez adopté le 19 pluviôse an IX (8 février 1800). »

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1891

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 décembre 1891.*

XXIVe Année.
No 568.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série.
VIIIe Année.
No 193

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Esquimaux, terme de marine. — Je lis dans un article de M. l'amiral Jurien de la Gravière sur *les Gueux de mer* (*Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1891, p. 533) : « Il (le capitaine) avait sous ses ordres (au XVIe siècle) deux patrons, des timoniers, des pilotes, des *Esquimaux*. » Que signifie ici ce mot, connu seulement comme le nom d'une tribu hyperboréenne ? DICASTÈS.

La canaille chrétienne. — En 1698 (et Amsterdam, 1702, in-12) parut à Paris, sous le titre de *Songe de Boccace*, une traduction française, fort libre, du *Laberinto di amore*, imprimé pour la première fois *in Firenze*, en 1487. Cet ouvrage, satire mordante et quelquefois grossière contre les femmes, a été traduit, d'après Brunet, par de Premont. D'autres pensent que c'est une œuvre posthume de Pellisson (1624-1693). Le traducteur de *Boccace* (page 183) attribue à un prédicateur italien, dont il ne donne pas le nom, l'expression de *canaille chrétienne*, employée en chaire, au lieu des mots ordinaires de messieurs, mes frères, etc., par un prêtre infatué de lui-même, s'adressant aux gens du peuple. Antérieurement ce même mot avait été mis dans la bouche de François de Clermont-Tonnerre (second fils du comte de Clermont-Tonnerre et de Marie Vignier), évêque et comte de Noyon, de l'Académie française, etc. Ce prélat réunissait dans sa personne tous les genres de vanité, et comme par là il prêtait beaucoup à la raillerie, on s'est plu à lui attribuer de nombreuses anecdotes destinées à rendre ce ridicule plus achevé (voir *les Mémoires de Saint-Simon* et *Lettre de M. de Coulanges à madame de Grignan*, 2 février 1700). Faut-il continuer, chers collaborateurs, à attribuer, avec madame de Sévigné, la vilaine expression de *canaille chrétienne* à l'évêque de Noyon ? Devons-nous encore admettre l'épitaphe suivante, accolée à son nom par un critique de son temps, resté, je crois, anonyme :

Ci-gît qui repose humblement,
De quoi tout le monde s'étonne,
Dans un si petit monument,
L'illustre Tonnerre en personne.
On dit qu'entrant en paradis,
Il fut reçu vaille que vaille ;
Mais il en sortit par mépris,
N'y trouvant que de la canaille.

E. M.

La salade, terme d'armure. — Pourrait-on me dire quelle est l'origine du mot salade, employé pour désigner l'habillement de tête si connu des hommes d'armes et des piétons pendant le XIVe, le XVe et le commencement du XVIe siècle ?

Littré prétend que cette appellation vient du mot italien « celata » qui voudrait dire casque.

Les arbalétriers génois au service de France étaient, en effet, à la fin du XIVe siècle, coiffés d'une sorte de barbute rappelant presque absolument la forme du casque de l'hoplite grec et nommée « calata veneziana ». Je serais disposé à me contenter de cette explication, si, cinquante ans après, environ, dans la procédure criminelle intentée contre Gilles de Rais (octobre 1440), on ne trouvait, au cours de la déposition du marquis de Ceva, le passage suivant, relatif à une troupe de soudoyés : « Habentes disploides seu, vulgari locucione, « paletoz », capellinas, *celatas*, *saladas* et alia arma. »

Cette distinction entre la celata et la

salade est répétée plus bas, dans la déposition du même, et plus loin encore, dans celle du témoin Bertrand Poulein.

S'agit-il seulement d'une différence entre la salade de fabrication italienne, et celle d'origine d'en deçà les monts, dont le nom primitif se serait francisé, ou bien peut-on assigner à la désignation de cette dernière une autre source que celle indiquée plus haut ?

Je livre cette question aux ingénieux étymologistes abonnés à l'*Intermédiaire*.

H. B.

—

Mots nouveaux empruntés à la langue grecque. — Si les Latins ont fait à la langue des Grecs de nombreux emprunts, il faut convenir que nous l'avons encore plus largement mise à contribution. Ce serait chose curieuse, que la liste de tous ces noms, fabriqués depuis le commencement du siècle avec l'idiome d'Homère, et appliqués tant aux procédés industriels qu'aux découvertes des sciences et des arts : beaucoup resteront sans doute, mais beaucoup aussi auront le sort de ces mots si bizarrement grécisés par Ronsard, qui, comme dit Boileau :

Vit, dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.

E. M.

—

Victor Cousin ou Royer-Collard ? — Je lis avec un certain étonnement dans le *XIXe siècle*, numéro du 15 septembre, le passage suivant, signé : Francisque Sarcey : « On ne fait pas, disait éloquemment M. Cousin, sa part au scepticisme. » J'avais toujours entendu attribuer ce mot célèbre à Royer-Collard. Cousin se le serait-il approprié ou bien aurait-il exprimé la même pensée sous une forme analogue ? PAUL MASSON.

—

Le général Haxo. — A propos de la statue que le conseil municipal de *Raon-l'Etape* a décidé d'ériger au général Haxo, né à *Estival*, le 7 juin 1749 et mort le 19 mars 1794, dans l'un des épisodes des guerres de Vendée, il serait intéressant d'éclaircir un point resté obscur de son histoire, — son genre de mort.

Aubertin dans ses *Mémoires*, page 114, raconte que, lors de l'affaire des Clouzeaux, le général qui poursuivait Charette retranché dans le cimetière de ce village, « se trouvant un peu en arrière « de son escorte, fut renversé d'un coup « de feu comme il cherchait à franchir « un fossé et tué presque aussitôt par un « cavalier vendéen auquel il ne voulut « pas rendre ses armes (1) ».

Cette version, qui emprunte aux relations qui existaient entre Haxo et Aubertin une certaine autorité, a été reproduite avec plus ou moins de détails par divers historiens : Crétineau-Joly, *Vendée militaire*, t. II, p. 161.

Le Bouvier-Desmortiers, *Vie de Charette*, p. 195.

De Beauchamp, *Guerre de Vendée*, t. II, p. 421.

Berthre de Bournisseaux, *Histoire des guerres de Vendée*, t. II, p. 272.

D'autre part, si l'on ouvre Larousse, on y lit que le général Haxo, « se voyant « sur le point d'être pris, se brûla la cer- « velle d'un coup de pistolet ».

C'est, en effet, le récit que font : Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. III, p. 307. Deshautschamps, *Guerres intestines*, p. 272. Darmaing, *Résumé des guerres de Vendée*, p. 310.

Et si l'on se reporte au *Moniteur* (Réimpression, t. XX, p. 339), à la séance du 9 floréal an II, Barère s'exprime ainsi : « Deux généraux ont donné des exem- « ples de bravoure républicaine : l'un « est Moulin ; vous avez décrété qu'il lui « serait élevé un obélisque dans la Ven- « dée ; l'autre est Haxo ; il a imité son « exemple : blessé et prêt à tomber entre « les mains des brigands, il s'est donné « la mort. »

Sans doute il faut se tenir en garde contre l'authenticité des rapports faits au Comité de Salut public par la plupart des commissaires du gouvernement qui, « placés souvent à vingt lieues du champ « de bataille, étaient forcés de s'en rap- « porter au témoignage de quelques « agents prévenus ou mal informés ». (Berthre de Bournisseaux, p. 109.) Il se peut aussi qu'on ait confondu la mort d'Haxo avec celle du général Moulin ; mais comment expliquer qu'à la *même séance*, la Convention ait décrété qu'il sera élevé une colonne de marbre dans

(1) Aubertin ajoute que le général portait ce jour-là un sabre qu'il lui avait prêté et sur lequel étaient gravés les mots : *Vive le Roi !* très apparents en lettres dorées, et que les Vendéens durent être étonnés de trouver une pareille devise sur l'arme d'un général de la République.

le Panthéon, sur laquelle seront inscrits les noms des républicains qui auront fait des actions héroïques, et « que les « noms d'Haxo et de Moulin y seront « gravés les premiers avec cette inscrip- « tion : Ils se donnèrent la mort pour ne « pas tomber entre les mains des bri- « gands »?

Ce premier point tranché, et il est nécessaire qu'il le soit pour l'orateur qui ne manquera pas de faire une biographie du général lors de l'inauguration de sa statue, on se demande où le statuaire, à moins de faire de la fantaisie, prendra les traits de son sujet. Il n'existe pas, que l'on sache, de portrait authentique d'Haxo ; cependant on parle d'une miniature que posséderait un des héritiers de la famille à Saint-Dié ou à Epinal.

Signalons,pour ceux que cette particularité intéresserait, que dans un champ de la commune des Clouzeaux (Vendée) on aperçoit, de la ligne de fer qui la longe, un espace de quelques mètres inculte et couvert de ronces entourant un genévrier, et que certaines personnes prétendent que c'est là l'endroit où tomba Haxo. A. ROUILLÉ.

—

Frédéric Barberousse et le pape Alexandre III.—Il serait trop long de rapporter les différends que l'empereur Frédéric dit *Barberousse* eut dans le douzième siècle avec les papes qui occupèrent le Saint-Siège pendant son règne, et surtout avec Alexandre III qui monta sur le trône de saint Pierre en 1159. Frédéric d'abord excommunié, maître de Rome en 1167, puis obligé de se réconcilier avec le pontife victorieux, grâce à l'aide des Vénitiens, se rendit à Venise (24 juillet 1177) où se trouvait le pape Alexandre. D'après les historiens des XVIe et XVIIe siècles, le pape, mettant le pied sur la gorge de l'empereur qui, s'étant mis à genoux, lui demandait pardon, prononça ces paroles de David :

(Psaumes.) « Il est écrit : vous marcherez sur l'aspic et le basilic et vous foulerez au pied le lion et le dragon. » A quoi l'Empereur répondit : « Ce n'est pas à vous, mais à saint Pierre que je fais cette soumission », et le pape lui répliqua : « Je la reçois pour saint Pierre et pour moi. »

Dans les *Annales de l'empire*, Voltaire raconte également l'entrevue d'Alexandre et de Frédéric ; il insiste sur les actes d'humilité imposés à l'empereur, mais il ne cite plus les paroles précédentes. C'est encore probablement une légende douteuse. Quel en est le premier auteur ? C'est peu après que le pape remit au doge Ziani l'anneau d'or destiné au mariage de la République de Venise avec l'Adriatique. Il y eut encore, d'après certains auteurs quasi-modernes, des paroles solennelles mises dans la bouche du pape. A-t-on des preuves de leur authenticité ? E. M.

—

Le droit de cité à Londres. — Dans la *Clef du cabinet des princes de l'Europe...* (mars 1705) je lis :

La ville de Londres, lors du magnifique repas qu'elle donna à milord Marlborough, le régala d'une patente qui lui donna le droit de bourgeoisie de cette grande ville, tant pour lui que pour ses descendans mâles : cette patente était dans une Boëte d'or massif, qu'on estime dix-huit cens livres sterling.

A quelle époque remonte l'usage d'accorder à Londres ce droit de bourgeoisie, soit à des hommes dignes de récompense nationale, soit à des étrangers de distinction ? Dans quel ouvrage trouver la liste complète des hauts bourgeois de la Cité, y compris l'empereur actuel d'Allemagne ? Il serait curieux de comparer, aux diverses époques, et probablement aussi d'après l'importance du personnage, la valeur du coffre renfermant le parchemin octroyé. E. M.

—

Quelle était la maladie de Job ?— Dans le *Diarium medicorum ecclesiasticum* de Molanus, on lit, au 10 mai, jour de la fête de Job : « Volunt nonnulli sanctum Job peculiarem patronum esse eorum, qui lue venerea laborant aut eam curant. »

D'autre part, le capucin Bolduc et le jésuite espagnol Pineda pensent que la maladie de Job « ne pouvait être que cette maladie dont Voltaire a donné une si plaisante généalogie au chap. IV de *Candide* ».

A notre tour nous demandons : la maladie de Job était-elle la lèpre ou la syphilis ?

N'existe-t-il pas un livre ou opuscule du Dr Rollet (de Lyon) sur ce sujet controversé ?

Pourrait-on nous le confier ?

Dr CABANÈS.

—

La mort de Nostradamus. — D'après un brief discours qui se trouve dans la *Première face de Janus François*, par Jean Aimes de Chavigny Beavnais (à Lyon, par les héritiers de Pierre Rovssin, M.D.XCIV), le célèbre auteur des *Oracles*, devenant fort caduc et débile, à cause des maladies qui l'affligeoient, notamment d'une arthritis et goutte..., décéda... le 2 de juillet 1566... cette arthritis étant passée en hydropisie...» Suivant notre auteur, dès la fin de juin, il avait annoncé par avance le jour et l'heure de sa mort. Il fut inhumé dans l'église des Franciscains, à Salon (Bouches-du-Rhône) et son tombeau se trouve aujourd'hui dans l'église Saint-Laurent. D'après une tradition des Cordeliers de Salon, citée par des auteurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles, Nostradamus se serait enfermé vivant dans son tombeau, après avoir fait provision d'huile pour sa lampe, d'encre et de papier pour travailler. jusqu'à la dernière heure, dans ce sombre séjour. L'origine de cette légende est-elle connue ?

Je serais d'autant plus enclin à la repousser, que pendant que le célèbre médecin-astrologue des rois Henri II, François II et Charles IX, jouissait au loin d'une réputation immense, il était regardé à Salon comme un imposteur et un charlatan.

Les religieux cordeliers auraient-ils eu en vue de faire croire que cette grande intelligence s'était obscurcie avant sa mort et de réagir contre les prédictions contenues dans les *Centuries ?* E. M.

—

Le moulage de la tête de Henri IV fait lors de la violation des tombeaux de Saint-Denis. — Il existe plusieurs *effigies* de Henri IV : deux bustes en cire exécutés sur un moulage fait le lendemain même de sa mort en 1610, et un moulage en plâtre fait lors de la violation des tombeaux de Saint-Denis en 1793, moulage dont on trouve un grand nombre d'épreuves. L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé en 1875 de ces moulages, mais, jusqu'à présent, je n'ai pu encore découvrir comment et par qui fut moulée la tête de Henri IV en 1793. Voudrait-on me l'apprendre ? G.

—

L'histoire des aimants. — On attribue généralement l'invention des aimants en fer à cheval à Bazin (1), de Strasbourg, ou à Johann Dietrich (2), de Bâle.

Le premier en publia le dessin, en 1753, dans un ouvrage curieux et rare (3) sur les *Courants magnétiques* où il étudie le spectre magnétique des différentes formes d'aimant.

Il est fait mention de cette forme dans des ouvrages antérieurs (4).

Un chercheur pourrait-il nous indiquer le premier ouvrage dans lequel ces aimants sont décrits ? J. P.

—

Les collections faites par Dutertre et Larrey lors de l'expédition d'Egypte. — Que sont devenues les collections de dessins et portraits faites par Dutertre et le D[r] Larrey pendant l'expédition d'Egypte ? Hope.

—

Les guerres maritimes sous Louis XIV et l'institution des dixièmes. — J'ai sous les yeux le curieux autographe suivant :

A Monsieur,

M. Desclouzeaux, cons. du Roy, en tous ses conseils, intend. de marine à Brest.

Versailles, 20 mai 1695.

J'ai receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et je vous ferai bientôt tenir la réponse de celle que vous avez écrite à S. A. S. Je suis aise d'apprendre que vous soyez enfin arrivé en bonne santé, *mais je trouve fort mauvais que M. le marquis de Nesmond s'amuse à courir les mers et à faire de beaux combats pour paraître dans la* Gazette, *au lieu d'enlever des flottes marchandes pour grossir les dixièmes.* Je suis de tout mon cœur, etc.

Valincour.

Qu'est-ce que cette institution des *dixièmes ?* Etait-ce une ressource pour la marine française ? Dans quelle proportion ? Pourquoi, en résumé, M. de Valincour reproche-t-il avec tant d'âpreté à M. de Nesmond cette négligence à *grossir les dixièmes ?* A. Guesviller.

—

Les sobriquets princiers. — Les sobriquets donnés à certains grands personnages sont très communs.

Dans la famille Bonaparte, madame Lætitia était surnommée la mère la Joie;

(1) Brisson, *Physique*, III, p. 226, in-8 (an VIII); Jacquez, *Dictionnaire d'Electricité*, in-8 (1887).
(2) Rosenberger, *die Geschichte der Physik*, t. II, p. 297 (1887).
(3) Bazin, *Description des courants magnétiques*, in-4 (1753).
(4) Mitchell, *Treatise on artificial magnets*, In-8 (1750).

Napoléon III, Badinguet; le prince Jérôme, Plon-Plon; Morny, Fidèle. Le duc d'Orléans était désigné sous le nom de Poulot, par les caricaturistes. Peut-on nous donner d'autres exemples de semblables appellations en France au dix-neuvième siècle dans les maisons royales ou impériales? JALLEMAIN.

—

La représentation du mystère de la Passion et la mort du roi Jean II de Suède. — Pourrait-on me dire si l'anecdote suivante prêtée à Jean II, roi de Suède, est authentique et si elle se trouve consignée dans quelque histoire de la Suède:

Dans un mystère de la Passion qui fut représenté en Suède sous le règne de Jean II, l'acteur ayant le rôle du soldat qui perce le Christ de sa lance, mit tant d'action dans son jeu, qu'il enfonça réellement le fer de son arme dans le côté de celui qui était sur la croix. Ce dernier tomba mort et écrasa dans sa chute l'actrice qui représentait Marie. Jean II, indigné de la brutalité de l'acteur qui a donné le coup de lance, se précipite sur la scène et, d'un coup de sabre, fait voler sa tête. Le public, à son tour, exaspéré de la mort d'un homme qui lui plaît, envahit le théâtre et décapite le roi.

G. B.

—

Pourquoi la municipalité de Sassari est-elle forcée de manger du veau? — « La ville de Sassari a un droit de propriété sur la sainte Basilique (de San Gavino de Porto-Torrès), mais la municipalité doit, sous peine de déchéance de son privilège, se rendre tous les ans à Porto-Torrès, le jour de la fête de san Gavino, et y manger en corps une... cuisse de veau! » (*Tour du monde*, 1891, p. 148.)

Pourrait-on me renseigner sur l'origine de cet usage bizarre?

P. CORDIER.

—

Le curé Languet de Gergy et la conversion d'un comédien. — Certes, Gayot de Pitaval, l'avocat compilateur du dix-huitième siècle, est un bien misérable auteur; et cependant, dans quelques-unes de ses rapsodies, on trouve sur les hommes et les choses de son temps des documents qui ne sont pas dépourvus d'intérêt et qui d'ailleurs sont peu connus.

C'est ainsi qu'il parle d'un comédien auteur, du commencement du dix-huitième siècle, qui fut le héros d'une étrange aventure.

Cet auteur, qui appartenait, je crois, au Théâtre-Français, était le paroissien de Languet de Gergy, le terrible curé de Saint-Sulpice, qui fut si longtemps en guerre ouverte avec la Comédie.

Le bouillant ecclésiastique était allé rendre visite à l'acteur fort gravement malade et insistait pour que celui-ci renonçât à sa profession, s'il guérissait.

— Mais comment vivrai-je?

— Qu'à cela ne tienne, répondit Languet, je vous ferai tenir une rente de quinze cents livres.

Le comédien accepta la transaction. Il guérit et renonça pour jamais au théâtre.

L'anecdote est-elle authentique? Et quel est le nom de ce saint artiste qui pourrait prendre sa place dans la galerie des comédiens dévots ouverte par les soins de MM. Deschanel et Fournel?

D'E.

—

Sur le maire de Strasbourg, Frédéric, baron Dietrich, chez qui Rouget de Lisle chanta pour la première fois la *Marseillaise*. — Je désirerais avoir les renseignements biographiques les plus complets sur le premier maire de Strasbourg pendant la Révolution, celui chez qui la *Marseillaise* fut chantée pour la première fois par Rouget de Lisle. Je serai reconnaissant à celui de nos collaborateurs qui voudra bien me les fournir et m'indiquer les ouvrages ou études biographiques dans lesquels je pourrai puiser.

A. Y.

—

Un tableau de Raphaël à retrouver. — Sait-on ce qu'est devenue la madone dite de la maison de Taddeo-Vaddei, de Raphaël, dont parlent Vasari en disant qu'il la peignit dans le goût du Pérugin, son maître, et Passavant (t. II, p. 344-371). On en aurait perdu la trace depuis 1857.

En voici la description:

La Vierge est accroupie, vue de profil; l'enfant assis sur ses genoux est vu de côté et regarde le spectateur; le petit saint Jean debout sourit au spectateur. Une femme et un enfant les épient près d'une pierre.

Ce tableau a-t-il été gravé?

E. MENUSIER.

—

Fiocchi, peintre. — Quel est cet artiste dont je possède une charmante minia-

ture datée de 1833; est-il connu, ses œuvres sont-elles estimées?

GÉDÉON.

—

Deux sujets à expliquer. — Le musée de Cluny possède, parmi les sculptures en ébène qui formaient ou décoraient plusieurs meubles du XVII[e] siècle, deux panneaux se faisant pendants dont les sujets doivent être empruntés à la même histoire: poème ou roman. Mais quelle est-elle? Voici la description des deux bas-reliefs :

1° Un jeune homme, vêtu en guerrier, tenant de ses deux mains les deux coins d'un tissu dont l'autre extrémité est nouée autour de sa taille, et qui se gonfle pour former parachute, se précipite du haut d'une tour dans la mer. Au premier plan, une barque que montent deux hommes. Fond d'édifices reliés par un pont à des rochers.

2° Un navire dans lequel un homme est renversé et semble crier. La scène se passe de nuit, car une torche tenue par un guerrier l'éclaire. Trois femmes y assistent, dont deux portent leurs cheveux épars. Fond de rochers sur lesquels se dresse une tour au sommet de laquelle brûle une torche.

Ceux des correspondants de l'*Intermédiaire* qui ont tant et tout lu savent certainement ce dont il s'agit.

ALFRED DARCEL.

—

Question de fourrures. — De quel pays la martre appelée zibeline dans le commerce est-elle originaire? La zibeline est-elle une espèce à part ou une variété de la martre ordinaire? Quels sont les divers modes de chasse à la zibeline ?

La saison hivernale donne de l'actualité à cette question, qui a aussi sa raison d'être dans l'insuffisance des renseignements fournis par Buffon et les autres naturalistes.

MÖG.

—

Uniforme de commanderie. — Les journaux ont rendu récemment compte d'un grand mariage avec cette recherche de somptueux détails qui est un des côtés amusants de notre époque. Il y est dit que le marié « porte l'uniforme d'une commanderie espagnole ».

Quels peuvent être cet uniforme et cette commanderie?

LY.

—

Une charade de Ponsard représentée à Compiègne. — Le 15 décembre 1863, on représentait au palais de Compiègne une charade en trois tableaux de Ponsard, *Harmonie* (Arme au Nid).

L'ouvrage fut publié à l'Imprimerie impériale et distribué en présent aux invités. Les personnages étaient le prince impérial, la duchesse de Morny, la princesse de Beauffremont, madame de Girardin, le marquis de Latour-Maubourg, etc. Cette curieuse pièce de l'auteur de *Charlotte Corday* a-t-elle été recueillie depuis dans ses œuvres?

Où pourrait-on avoir un compte rendu de la représentation?

M. D.

—

Quel est le premier ouvrage sur la danse? — La danse a été en France l'objet de nombreux traités et d'études diverses, mais il me semble que l'on ignore encore l'auteur du premier ouvrage sur la chorégraphie, c'est-à-dire l'art de noter sur le papier les pas, les gestes et les figures d'une danse, avec des signes particuliers et fort compliqués. Furetière dans son dictionnaire, parle d'un traité fait par Thoinet Arbeau (Jehan Tabourot, chanoine de Langres), intitulé : *Orchesographie*, imprimé à Langres en 1588, « où les pas étaient nottez avec des nottes de musique ». C'était une erreur; l'auteur en question indiquait seulement les pas à faire sur chaque note, sans mettre la danse même devant les yeux. Faut-il donc remonter jusqu'à la fin du règne de Louis XIV pour trouver le premier véritable traité de chorégraphie?

C'est en 1701 que Feuillet (Raoul-Auger), maître de danse, fit paraître à Paris son livre (in-4 de 106 p.) intitulé : *Chorégraphie ou l'art de décrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs, avec lesquels on apprend facilement soi-même toutes sortes de danses. Ouvrage très utile aux maîtres à danser et à toutes les personnes qui s'appliquent à la danse.* Ce traité fit beaucoup parler de lui au commencement du XVIII[e] siècle, et donna lieu à un procès intenté à Feuillet par le maître de danse Beauchamp, dont Louis XIV était l'élève. Quels sont les ouvrages modernes chorégraphiques?

E. M.

—

Les séguédilles de Valentin Parizot. — En 1851, alors que M. Fortoul était mi-

nistre de l'instruction publique, un professeur, M. Valentin Parizot, publia un volume de vers intitulé : *Séguédilles*. Les journaux du temps en rendirent compte, les uns avec blâme, les autres avec éloge. L'auteur, faisant partie du corps universitaire, fut, paraît-il, réprimandé et puni à l'occasion du demi-succès qu'obtint son livre.

Les *Séguédilles* ont-elles été mises au pilon? C'est probable, car depuis leur naissance, c'est-à-dire depuis quarante ans, on ne les trouve plus dans le commerce. C'est à leur occasion qu'un autre professeur franc-comtois et maître ès jeux floraux, M. Richard Baudin, fit les vers suivants :

Valentin Parizot
  N'est pas sot.
Non, non, ses séguedilles
  Sont gentilles.
Mais pour un peu d'esprit,
  Que de bruit!
Un ministre le raille
  Et le fouaille.
Paris, plus rigoureux,
  Rit des deux.

On désirerait avoir quelques renseignements sur l'ouvrage, sur son auteur et sur le sens du mot *séguédilles*.

SUS.

—

Duranty et son journal *le Réalisme*. — Duranty fut un critique de grand talent et un précurseur. Il inventa les *théâtres de marionnettes* et l'impressionnisme, qui depuis ont fait parler d'eux. Il est mort à l'hôpital en 1880, dans une misère noire. Il avait été directeur fondateur d'un journal, *Réalisme*, qui paraissait le 15 de chaque mois et coûtait 5 francs par an. Cela se passait en 1857.

Me dira-t-on ce qu'a duré cet éphémère *Réalisme* et si Duranty l'a tué sous lui?

FOG.

—

L'édition originale du *Voyage autour de ma chambre*. — Le délicieux opuscule de Xavier de Maistre a été imprimé des centaines de fois, mais un certain mystère entoure la première édition. Tandis que les bibliographes suivis par G. Vapereau (*Dictionnaire des littératures*) la font remonter à 1794, un libraire bien informé m'a donné ainsi la description de cette édition princeps : *Voyage autour de ma chambre*, par M. le C. X***. O. A. S. D. S. M. S. A Paris, chez Dufort, imprimeur-libraire. An V (1797). In-18 de 144 p. avec un frontispice non signé. Où est la vérité?

K.

—

Les 400 bûches du jardin des Tuileries. — Lamennais, dans une lettre au marquis de Coriolis, cite ce couplet appliqué jadis aux Cinq-Cents, dit-il :

Près du jardin des Tuileries
Est un chantier fort apparent,
Où quatre cents bûches pourries
Sont à vendre dans le moment.
Le vendeur dit à qui l'aborde :
Qui veut des bûches à bas prix?
Mais bien entendu, mes amis,
On ne les livre qu'à la corde.

Quel est l'auteur de ces vers? Où ont-ils paru pour la première fois?

JALLEMAIN.

—

Livres détruits à cause des dédicaces. — Boisrot de Lacour, lieutenant de louveterie du département de l'Allier, avait dédié son *Traité sur l'art de chasser avec le chien courant* (Clermont, 1808, in-8), au maréchal Berthier.

Craignant après la Restauration de devenir suspect pour ce fait, il en fit détruire presque tous les exemplaires. N'a-t-il pas eu de nombreux imitateurs? Il y a là une curieuse biographie à dresser et je prie mes confrères de m'y aider.

L. R.

—

Le Compte Rendu au Peuple Souverain. — M. Hatin, dans son excellente *Bibliographie de la presse*, nous signale à la page 226, comme étant chez M. Pochet-Deroche, une collection de placards intitulés, le premier : *Compte rendu au souverain*; et les autres : *Compte rendu au peuple souverain*. Ils portent au bas : De l'imprimerie de Duplaix; et ils sont du format in-folio. Le premier est daté du 28 août 1792, et le dix-septième et dernier, sans autre date que l'an Ier de l'Egalité (1792), reproduit une lettre de Billaud-Varennes, du 7 septembre 1792. Ces placards étaient adressés en province, avec la fameuse circulaire du 3 septembre 1792, faisant l'apologie des massacres des prisonniers. Cette collection est rarissime, et la Bibliothèque nationale n'en possède que les placards 2, 7 et 17.

Les catalogues de la bibliothèque de M. *Pochet-Deroche* n'ont pas fait mention de ces placards, et s'ils ont été vendus, ils ont été confondus dans un lot de

journaux ou de placards, sans aucune désignation spéciale.

Pourrait-on nous faire savoir où se trouve actuellement un exemplaire de cette collection devenue si rare ?

ALFRED BEGIS.

—

Armoiries à identifier. — D'or à trois chevrons d'argent (*sic*). Timbre : couronne de marquis. Ce blason doit appartenir à une famille de Bourgogne ou de Bresse, ou tout au moins à une famille possessionnée au XVIII[e] siècle dans l'une de ces deux provinces. BIBL. MAC.

RÉPONSES

La publication de la Table des matières de l'Année nous force d'ajourner au prochain numéro, 10 janvier 1892, la majeure partie des Réponses.

—

Talma en 1826 (II, 585, 668, 724). — En parcourant l'*Intermédiaire* à vingt-six ans de distance, nous retrouvons cette question : « Quel est le coup fatal ou l'évènement qui frappa Talma dans ses affections en avril 1826? » Nous savons qu'il s'agissait de la mort de la fille du grand tragédien. Elle succomba, au Havre, en avril (et non en mars, comme l'avançait l'un des collaborateurs dans sa réponse). La Bibliothèque municipale de Laon possède une lettre autographe où Talma s'illusionnait sur la maladie dont la pauvre enfant allait mourir, et où il manifestait avec une sincérité touchante toute sa tendresse paternelle. Voici le texte exact de cette lettre, que Talma, alors en représentation au Havre, adressait à ses deux fils, demeurés à Paris :

Havre, 2 avril 1826.

Mes chers petits amis, je n'ai encore pu répondre à la lettre que Jules m'a écrite, parce que je suis tant occupé que je n'ai pas un seul moment de loisir, et puis j'étais tranquille sur vos santés d'après les nouvelles que vous m'en aviez données, et vous avez reçu une lettre de votre maman. Je suis enchanté, mon bon Jules et mon bon Paul, que vos maîtres soient satisfaits de votre zèle à remplir vos devoirs. Je vous assure que nous nous ennuyons beaucoup d'être si loin de vous et de ne pas vous voir, et c'est une raison qui nous fera rentrer à Paris le plutôt (*sic*) possible. Je suis fort indisposé depuis mon départ de Paris, mais je me porte cependant un peu mieux maintenant, Nini a la coqueluche. Cette maladie la fatigue beaucoup, mais j'espère que les soins que nous lui donnons la soulageront bientôt. Mes chers amis, ayez de votre côté bien soin de votre santé, que Paul boive beaucoup de tisanne (*sic*), car les pères et les mères éprouvent de bien grands chagrins quand leurs enfants sont malades. Adieu, mes chers enfants, votre mère et moi nous vous serrons tendrement dans nos bras et nous vous aimons de toute notre âme. Nous aurons un bien grand plaisir à vous revoir à la fin de ce mois.

Votre tendre père.

Signé : TALMA.

(Laon.) *P. c. c. :* C. H. G.

—

Les synonymes de mourir (XXIV, 513, 695, 876). — MM. Virmaître et Buguet, dans leur amusant bien que macabre volume : *Paris croque-mort*, ont consacré tout un chapitre aux locutions populaires qui expriment l'idée de la mort.

On reste effrayé devant la quantité de métaphores que le peuple emploie pour se dérober à l'obsession de la mort et du mot qui l'exprime.

D[r] CABANÈS.

— Le plus ancien sans doute des synonymes populaires doit être celui qu'explique Etienne Pasquier dans les *Recherches de la France*. Le chapitre 38 du livre VIII (Paris, 1665) a pour titre : *Auoir laissé les houseaux pour dénoter vn homme qui est mort.*

L'expression était populaire au seizième siècle, et remonte au temps de Charles VI, à la fin du XIV[e] siècle.

OMER TAILLEBOIS.

—

Bourbon-Busset (XXIV, 519). — *On a affirmé* qu'un jugement, rendu après un siècle de procès, aurait reconnu la *légitimité* de la maison de Bourbon-Busset. Le fait ne peut avoir échappé aux recherches des intermédiairistes. Sauf dans le cas... où il ne serait *pas* exact !

Que faut-il donc conclure du silence de nos collègues ? C.

—

Pourquoi brise-t-on les coquilles d'œufs à table? (XXIV, 611, 790.) — En guise de réponse, je poserai une nouvelle question à mes savants confrères.

Il s'agit, non pas de coquilles brisées, mais de coquilles jalousement conservées.

En juillet 1890, je voyageais en poste dans les Grisons ; j'allais de Coire à Pon-

trésina par le col de l'Albula, examinant pays et gens.

A un certain moment, nous longions un hameau accroché aux flancs du Stœtzerhorn, lorsque je vis une chose qui est restée gravée dans ma mémoire. Une multitude de bâtonnets surmontés de coquilles d'œufs, mangés sans doute à la coque, étaient plantés dans un carré de choux. Les coquilles se balançaient à tous les vents.

Je sais bien qu'on coiffe les poteaux télégraphiques de chapeaux de fer-blanc pour empêcher l'infiltration de l'eau et retarder d'autant leur pourriture. Mais ici, ce n'est évidemment pas le mobile du jardinier. Est-ce un ornement, un piège, un épouvantail?

Je croirais plutôt à quelque antique superstition qui a survécu dans ces pays presque privés, jusqu'à nos jours, de communications avec le monde.

Je ne pus m'arrêter pour questionner le propriétaire du lieu. Un intermédiairiste pourra-t-il répondre à la question que je dus garder pour moi ?

C. H.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un prédécesseur de M. Bertrand. — Le conventionnel Bonet de Treiches et la direction de l'Opéra en 1800. — Le changement qui vient de s'opérer dans la direction de l'Opéra donne un réel intérêt d'actualité aux documents réunis par M. Henri Mosnier, Sous-Directeur de l'Imprimerie nationale, dans une plaquette tirée à quelques exemplaires d'amis, sur le conventionnel Bonet de Treiches qui, pendant quelques années, fut l'administrateur de notre première scène lyrique (1) et dont l'*Intermédiaire* a longuement retracé le rôle politique en 1884, p. 104, 180, 207, 244.

Bonet de Treiches, qui gouverna l'Opéra de 1799 à 1807, montra dans ses nouvelles fonctions beaucoup de compétence et de fermeté, s'appliquant à discipliner un personnel des plus capricieux et qui, par ses querelles, faisait souvent du « temple de l'harmonie l'antre de la discorde », organisant divers services, entre autres celui du contrôle, reconstituant l'orchestre, supprimant, malgré les clameurs des intéressés, les entrées de faveur qui menaçaient de tarir complètement la source des bénéfices et remaniant le système de comptabilité.

(1) Un ancien conventionnel, directeur de l'Opéra, Bonet de Treiches. *Notice biographique* par Henry Mosnier, Le Puy, 1791, in-8.

Ces réformes ne tardèrent pas à porter leurs fruits, ainsi que le prouveront quelques chiffres : de 745,000 francs qu'elles étaient en 1780, les recettes s'élèvent, en 1804, à 1,300,000 francs; tandis que les dépenses, à 1,061,000 francs à la première de ces dates, ne dépassent pas 1 million 345,000 francs, vingt-quatre ans plus tard.

Lors de l'entrée en fonctions de Bonet, la subvention de l'Etat était de six cent mille francs.

Quatre cent quinze artistes ou agents de tout ordre sont attachés à cette grande entreprise, et le total des traitements entre pour l'énorme somme de 753,250 francs dans les frais généraux.

Les premiers rôles, prime-donnes, ballerines et ténors en vue, ne reçoivent pas les émoluments deux fois ministériels de nos jours, mais ils sont pourtant appointés à l'égal des hauts fonctionnaires de l'époque.

En 1800, les premiers sujets touchent un fixe de 12,000 francs et de plus des *feux* ou gratifications proportionnelles. Les *feux* du ténor Laïs atteignent 28,000 francs, ceux de Chéron 11,000 francs, des danseurs Vestris et Laîné 5,000 francs.

Le traitement du directeur est de 10,000 fr.

Par contre, les prix des places étant inférieurs, de plus de moitié en moyenne, à ceux d'aujourd'hui, l'on comprendra que la direction a souvent une peine infinie à faire face à la situation financière.

En 1804, Bonet expose les vues nouvelles qu'une pratique déjà longue lui a permis de concevoir, dans un écrit qui provoque une grande émotion dans le monde des théâtres et où les directeurs qui se sont succédé à l'Opéra ont puisé le meilleur de leurs réformes (1).

L'entrée en fonctions du nouveau directeur avait été marquée par une représentation mémorable tant par l'importance de l'œuvre interprétée que par l'événement historique qui s'y rattache. Nous voulons parler de la représentation de la *Création du monde*, le fameux oratorio d'Haydn, chanté par Garat, Chéron, mesdames Branchu, de Barbier, Val-

(1) *De l'Opéra en l'an XII*, par Bonet de Treiches, ex-législateur, directeur de l'Académie impériale de musique. Paris, Ballard, an XII, 94 p. in-4.

bonne et autres artistes *di cartello*. Le premier Consul se rendait à ce spectacle lorsque rue Saint-Nicaise, vis-à-vis le magasin des décors de l'Opéra, éclata la *machine infernale*.

Parmi les autres opéras ou ballets joués pendant la direction Bonet de Treiches, nous citerons : *Flaminius à Corinthe*, musique de Kreutzer et Nicolo; *Astyanax*, du même Kreutzer ; les *Mystères d'Isis*, pot-pourri emprunté aux chefs-d'œuvre de Mozart et qui eut un grand succès; le ballet des *Folies d'Espagne* où débuta Louise Taglioni; *Ulysse*, ballet, et les *Noces de Gamache*, ballet de Lefèvre, où Aumer commença sa réputation.

A l'automne de 1801, Bonet fut sur le point de fermer les portes de son théâtre. La maladie, — il n'était pas encore question de l'influenza, — des maux des plus variés s'étaient abattus sur sa troupe. Les doléances qu'il adressa à ce sujet à son supérieur, le ministre de l'intérieur, sont des plus piquantes par les détails concernant un personnel d'artistes d'élite qui ont presque tous laissé un nom dans nos fastes théâtrals :

9 brumaire an X.
(30 octobre 1801.)

Citoyen ministre,

Je crois devoir vous rendre compte de l'état pénible où se trouve l'établissement que je dirige, afin que vous n'attribuiez pas la suspension des *Mystères d'Isis*, de la *Dansomanie* et de quelques autres ouvrages du goût du public, à aucune négligence de ma part et au manque de zèle du personnel; mais la maladie fait des ravages terribles parmi les artistes de l'Opéra.

Le citoyen Laïs a des attaques de nerfs qui l'empêchent de se livrer à aucune étude;

Madame Gardel vient d'avoir une fausse couche;

Mademoiselle Chovigny a la goutte au genou et vient de subir une opération terrible à la mâchoire;

Le citoyen Beaulieu a une esquinancie;

Le citoyen Saint-Amand est malade d'obstruction depuis trois mois et ne peut travailler;

Madame Branchu, qui relève de couches, vient d'éprouver une perte qui la retient au lit;

Le citoyen Deshayes souffre toujours de son pied et ne sera probablement pas rétabli avant la fin de l'hiver;

Mademoiselle Armand a un très gros rhume qui l'empêche de chanter;

Mademoiselle Maillard est prise par un mal de gorge violent;

Le citoyen Chéron a la dyssenterie;

Le citoyen Adrien, qu'on vient d'avertir de jouer demain *Œdipe*, a été trouvé au lit attaqué de la fièvre;

Si, à toutes ces maladies, vous daignez ajouter que le citoyen Vestris, et mademoiselle Chameroy sont absents, — ils sont en représentation à Londres,— vous trouverez, citoyen ministre, que je dois éprouver un grand embarras pour faire marcher la machine. Je n'ai eu d'autre ressource, pour attirer le public, que de faire débuter mademoiselle Bigottini dans la danse et mademoiselle Chollet dans le chant. Cela nous a valu deux ou trois recettes passables qu'il nous aurait été impossible de faire sans elles.

J'ose espérer que vous trouverez, dans la peine que me cause cette absence de talents, de nouvelles preuves de zèle et d'activité à remplir les devoirs que vous m'avez imposés.

Salut et respect.

BONET (1).

En 1807, un événement vulgaire en apparence fut gros de conséquences pour Bonet et détermina sa retraite; nous en empruntons le récit à un historien de l'Opéra :

Mademoiselle Aubry, le bouclier au bras, la lance en main, le casque en tête, sous les traits de Pallas, descendait paisiblement dans une *gloire*. Un nuage qui devait remonter en même temps accroche en route cette *gloire*, la soulève par derrière comme un panier, un seau que l'on vide. Le trône de Minerve, n'ayant pas été fixé par des clous à la charpente de la *gloire*, en est à l'instant séparé. Mademoiselle Aubry n'a d'autre moyen de salut que de s'élancer en avant. Sa chute sur le parquet n'aurait pas eu de suites bien fâcheuses si le trône, tombant après elle et sur elle, n'était pas venu lui fracasser un bras en deux endroits. Témoin de cet accident, l'impératrice Joséphine montra le plus vif intérêt pour la danseuse blessée. Une représentation que l'Académie s'empressa de donner au profit de mademoiselle Aubry, les offrandes nombreuses que Joséphine reçut dans un bal qu'elle avait organisé tout exprès aux Tuileries, en faveur de sa protégée, jointes à la pension du théâtre, permirent à l'artiste de faire rajuster son bras et d'opérer sa retraite honorablement (2).

Le directeur, accusé d'imprévoyance, fut suspendu de ses fonctions par son chef hiérarchique, le premier préfet du palais, comte de Luçay,— un ancêtre de Henri Rochefort? — qui depuis longtemps lui témoignait de l'animosité. Il démissionna peu après, fut, en 1810, envoyé par les électeurs de la Haute-Loire au Corps législatif, puis proscrit au retour des Bourbons comme ayant voté la mort du Roi, et mourut obscurément à Paris, le 8 août 1828. N.

(1) Archives de l'Opéra.
(2) Castil-Blaze, *l'Académie impériale de musique*, t. II, p. 107.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

TABLE DES MATIÈRES

D

E

H

I

J

K

L

M

N

O

P



Q

R

S

ERRATA ET CORRIGENDA

Tome XXIII

Pages.

621, l. 58, *ajoutez :* les accusés furent acquittés.

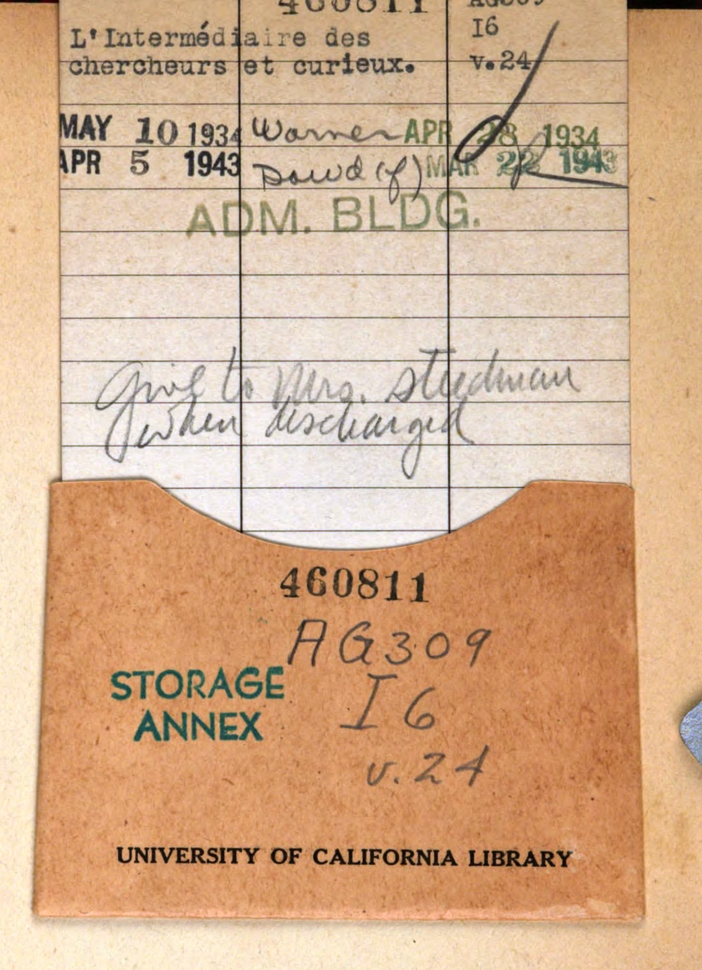
Tome XXIV

10, l. 33, *lisez :* ne perçoit pas (*non* perçoit).
52, l. 55, — Zélis (*non* Zétis).
52, l. 56, — Pezay (*non* Peray).
53, l. 47, — Guigard (*non* Grigard).
57, l. 23, — Marsin (*non* Marqui).
57, l. 24, — Tournon (*non* Tourcoing).
57, l. 25, *ajoutez :* après la prise de Douai les mots : de la tenture l'Histoire du Roi.
70, l. 23, *lisez :* un (*non* nu).
78, l. 20, — un dinde (*non* une dinde).
89, l. 55, — exerçait (*non* exercent).
90, l. 13, — de Walsh (*non* d'Ash).
204, l. 7, — alors (*non* alors que).
264, l. 51, — 1379 (*non* 1739).
266, l. 42, — Orseolo (*non* Orscolo).
271, l. 19, — Pau (*non* Paris).
271, l. 19, — Goussard (*non* Youssard).
284, l. 5, — oultre (*non* aultre).

Pages.
292, l. 7, *lisez :* à la Coppée (*non* de Coppée).
306, l. 10, — 259 (*non* 551).
313, l. 11, — excud (*non* execud).
381, l. 5, — Salvage (*non* Salvoge).
393, l. 28, — 1531 (*non* 1581).
411, l. 15, — Charles VI (*non* Charles V).
440, l. 24, — Moscou (*non* Moreau).
447, l. 20, — Cadore (*non* Cadoue).
447, l. 26, — Rœderer (*non* Rœder).
530, l. 49, — vor (*non* von).
536, l. 3, à partir du bas, son (*non* ton
564, l. 48, *lisez :* 1521 (*non* 1621).
586, l. 18, — saisi (*non* sain).
640, l. 14, — sont (*non* ont).
641, l. 39, — gymniques (*non* gymmiques)
674, l. 42, — avec quantité (*non* en quantité).
769, l. 44, — Wolfgang (*non* Wolfhang).
790, l. 26, — XXIV (*non* XXIX).
792, l. 5, — entretint (*non* entretient).
814, l. 10, à 717, *ajoutez :* 770.
829, l. 20, à 570, *ajoutez :* 700.
839, l. 42, *lisez :* Lauffen (*non* Lauffon).
975, l. 35, — Romania (*non* Romonip).
1004 et suivants, *passim*, au lieu de Bouteville *lisez* Bonteville.

Paris. — Imprimerie Charles Noblet, 13, rue Cujas.


Digitized by Google


460811
L'Intermédiaire des chercheurs et curieux.
I6
v.24
MAY 10 1934
Warner
APR 28 1934
APR 5 1943
MAR 22 1943
ADM. BLDG.
Give to Mrs. Stedman when discharged
460811
AG309
I6
v.24
STORAGE ANNEX
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

